

République démocratique du Congo

HAUT-KATANGA

Lorsque richesses économiques et pouvoirs politiques forcent une identité régionale



Tome 1 *Cadre naturel, peuplement et politique*

Sous la direction de
Jean Omasombo Tshonda

Pierre Kalenga Ngoy
Médard Kayamba Badie
Jean Omasombo Tshonda

Joris Krawczyk
Mohamed Laghmouch



PLACE DE L'IDENTITE
KATANGAISE

Africa
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE
L'AFRIQUE CENTRALE

HAUT-KATANGA

La série de publications dont cet ouvrage est le onzième est dédiée à la mémoire de Benoît Verhaegen. Arrivé au Congo au moment de la décolonisation, il anima pendant près de trente ans de carrière diverses structures de recherche et d'enseignement. Promoteur de la démarche de « l'Histoire immédiate », il a, par ses écrits, par sa parole, par ses enseignements, joué un rôle majeur dans les études sociales congolaises.

Nous nous souvenons avec émotion et respect de l'homme et du maître.

La présente étude, issue du projet « Provinces », soutenu financièrement par la DGD et coordonné par le service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), est le fruit d'une collaboration entre chercheurs des diverses sections de cette institution, chercheurs des instituts partenaires congolais (CEP, CERDAC et CRGM), qui se sont réparti le territoire de la République démocratique du Congo RDC), et chercheurs identifiés à l'intérieur de chaque (qu'il s'agisse des actuels « districts » ou, pour quelques-unes de ces entités, déjà de « provinces », qui attendent d'accéder au statut de province, comme le prévoit la Constitution de la RDC promulguée le 18 février 2006).

LE CEP

Le Centre d'études politiques (CEP), (re)créé en 1999 à l'Université de Kinshasa, rassemble des chercheurs/enseignants relevant de diverses disciplines des sciences sociales ayant le politique pour champ d'études. Ses activités couvrent quatre domaines, la recherche, la formation, la documentation et la publication, ayant tous pour principal sujet la RDC.

LE CERDAC

Le Centre d'études et de recherches documentaires sur l'Afrique centrale (CERDAC) de l'Université de Lubumbashi poursuit les buts suivants : promouvoir des recherches coordonnées sur l'héritage du passé des peuples d'Afrique centrale et collationner la documentation nécessaire et utile à cette fin.

LE CRGM

Le Centre de recherches géologiques et minières de la RDC (CRGM) est un service public fonctionnant sous la tutelle du ministère de la Recherche scientifique. Il a été créé par ordonnance-loi n° 82/040 du 5 novembre 1982 en remplacement du Service géologique du ministère des Mines. Sa mission principale est de promouvoir, exécuter et coordonner des travaux de recherche scientifique et des études diverses dans le domaine des géosciences. La cartographie géologique, l'inventaire et l'étude métallogénique des ressources minérales, l'étude des risques naturels d'origine géologique, l'expertise des substances minérales et la constitution des bases de données géologiques figurent parmi ses tâches essentielles.

LE MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), l'un des dix établissements scientifiques fédéraux que compte la Belgique, abrite des collections tout à fait remarquables (objets ethnographiques en provenance d'Afrique centrale, archives complètes de Stanley, photothèque et filmothèque, cartes et données géologiques, collection de zoologie de millions de spécimens, xylothèque tropicale). En tant qu'institut de recherche scientifique consacré à l'Afrique, il occupe une place importante sur la scène internationale dans les domaines de l'anthropologie culturelle, de la zoologie, de la géologie, de l'histoire et de l'économie agricole et forestière.

Le service Histoire et Politique (qui a intégré l'ancienne section d'Histoire du Temps présent, coordinatrice du projet « Provinces ») est l'un des services du Musée royal de l'Afrique centrale. Cette section était née de l'intégration au musée de l'Institut africain, créé en 1992, qui avait alors absorbé le Centre d'étude et de documentation africaine (1971). Elle poursuit une double mission de documentation et de recherche. Ses activités sont axées sur l'ancienne Afrique belge et particulièrement le Congo/Kinshasa.

www.africamuseum.be

République démocratique du Congo

HAUT-KATANGA

Lorsque les richesses économiques
et pouvoirs politiques
forcent une identité régionale

Tome 1 : cadre naturel, peuplement et politique

Sous la direction de Jean Omasombo Tshonda

Africa
Africa
TERVUREN

KONINKLIJK MUSEUM
VOOR MIDDEN-AFRIKA
MUSÉE ROYAL DE
L'AFRIQUE CENTRALE

Coordinateur du projet « Provinces »

Jean Omasombo Tshonda, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC, professeur à l'Université de Kinshasa (RDC).

Auteurs du tome 1

Ce tome est le fruit de la collaboration entre les chercheurs de terrain, en RDC, et les chercheurs du service Histoire et Politique et de différents autres services du MRAC à Tervuren.

Les chercheurs du service Histoire et Politique du MRAC ont complété et enrichi une première version de l'ouvrage reçue de Pierre Kalenga Ngoy qui a dirigé l'équipe locale à Lubumbashi. Jean Omasombo s'est chargé des chapitres concernant son organisation politico-administrative et les évolutions politiques depuis l'Indépendance du pays en 1960. Médard Kayamba Badie, historien au CERDAC, a été invité à travailler au MRAC sur la partie concernant le peuplement. Joris Krawczyk s'est chargé de l'iconographie. Mohamed Laghmouch est l'auteur des cartes administrative, orographique, hydrographique et de l'occupation du sol. Tous ces chercheurs sont considérés comme les auteurs principaux de la monographie. Leur nom est cité ci-dessous.

Les disciplines non couvertes par les chercheurs congolais ou ceux du service Histoire et Politique, telles la flore, la faune, les risques naturels... ont bénéficié de contributions de chercheurs extérieurs ou d'autres services du MRAC. Leur nom est reproduit en regard du titre de leur texte, ainsi que dans le sommaire et la table des matières.

Jean Omasombo Tshonda, politologue, chercheur au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique) et professeur à l'Université de Kinshasa.

Pierre Kalenga Ngoy, historien, professeur à l'Université de Lubumbashi.

Médard Kayamba Badie, historien, a été professeur à l'Université de Lubumbashi.

Joris Krawczyk, attaché au projet « Provinces », au service Histoire et Politique, MRAC (Belgique).

Mohamed Laghmouch, cartographe, service Risques naturels (Sciences de la Terre) et Cartographie, MRAC (Belgique).

Toutes les photographies sont droits réservés ou sous copyright mentionné. Toute question ou demande d'autorisation doit se faire par écrit auprès du MRAC, service des Publications, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

En couverture : « Place de l'Identité katangaise », Lubumbashi. Photo équipe locale, 7 novembre 2015.

En couverture de l'étui : exploitation artisanale de l'« hétérogénite » dans le parc à résidus de Panda-Shituru.

Photo et © Raf Custers, 2013.

Ce volume comporte deux tomes qui ne peuvent être vendus séparément et présentent le même référencement.

Dépôt légal : D/2018/0254/01

ISBN : 978-9-4926-6907-0

Relecture : Marcel Wunga et Edwine Simons.

Mise en page : Fabienne Richard (Quadrato)

Imprimé par : Snel Grafics

© Musée royal de l'Afrique centrale, 2018

Leuvensesteenweg 13

B-3080 Tervuren

www.africamuseum.be



Belgique

partenaire du développement

Tous droits de reproduction, par quelque procédé que ce soit, d'adaptation ou de traduction, réservés pour tous pays. Toute reproduction (même partielle), autre qu'à usage pédagogique et éducatif sans fin commerciale, de cet ouvrage est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du service des Publications, Musée royal de l'Afrique centrale, 13, Leuvensesteenweg, 3080 Tervuren (Belgique).

Une version en ligne de cet ouvrage est gratuitement consultable sur le site du musée :

<http://www.africamuseum.be/research/publications/rmca/online/>

SOMMAIRE

Préface par Guido Gryseels	9
Avant-propos. De la sécession katangaise au Haut-Katanga : réflexions sur plus de cinquante ans d'histoire politique africaine par Herbert F. Weiss	15
Introduction. Origine du nom Katanga	21
PREMIÈRE PARTIE. LE HAUT-KATANGA PHYSIQUE	29
Chapitre 1. Géographie : localisation, relief et hydrographie.....	31
Chapitre 2. La végétation <i>par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman</i>	43
Chapitre 3. Forêt claire de Miombo : source d'énergie et d'aliments des populations du Haut-Katanga <i>par Michel Mpundu Mubemba</i>	55
Chapitre 4. Les risques naturels dans le Haut-Katanga <i>par Jean-Paul Kakesa Kambembo</i>	65
Chapitre 5. La faune <i>par Mark Hanssens</i>	75
DEUXIÈME PARTIE. PEUPLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE	85
Chapitre 1. Mouvements migratoires des peuples du Haut-Katanga.....	87
Chapitre 2. Peuples et parlers.....	119
Chapitre 3. Création de l'Union minière et « nouvelles immigrations ».....	139
Chapitre 4. Population européenne, filières méditerranéennes et communautés juives dans le Katanga colonial. Regard du XXI ^e siècle sur les constituants et les évolutions du passé <i>par Sabine Bompuku Eyenga-Cornelis et Malca Levy</i>	171
Chapitre 5. Implantation des missions européennes.....	185
Chapitre 6. Formation de nouveaux rapports sociaux au Katanga.....	219
TROISIÈME PARTIE. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE ET VÉCU DE LA « SÉCESSION KATANGAISE »	249
Introduction.....	251
Chapitre 1. Évolution de l'organisation politico-administrative à partir de l'EIC.....	257
Chapitre 2. La sécession katangaise : vers le déclenchement.....	313
Chapitre 3. La mise en place de la sécession : chronique d'une manœuvre politique autour de Moïse Tshombe.....	339
Chapitre 4. Soutien à la sécession : présence des Belges au Katanga et différentes interventions dans un même événement.....	367
Chapitre 5. Le bras de fer entre le gouvernement belge et les conseillers belges autour de René Clémens.....	387
Chapitre 6. Sur la marche de la sécession du Katanga : quelques documents.....	411
Chapitre 7. La crise congolaise à l'épreuve du face à face Elisabethville-Léopoldville.....	435
Chapitre 8. Après la sécession du Katanga : reprendre pied dans l'arène politique congolaise.....	503
Chapitre 9. La fin de Tshombe à Léopoldville : le Haut-Katanga sous le régime Mobutu.....	535
Chapitre 10. Des guerres du Shaba à la chute de Mobutu.....	557
Chapitre 11. Le Haut-Katanga sous les règnes des Kabila, père et fils.....	595
Épilogue. Sécession du Katanga et identité katangaise : enjeux et surcharge <i>par Jean Omasombo</i>	613
TABLE DES MATIÈRES	683

Carte administrative du Haut-Katanga

http://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/haut_katanga_carte_administrative.pdf

PRÉFACE

Avec deux tomes consacrés à une même province, le projet « Provinces-Décentralisation » du Musée royal de l'Afrique centrale déroge au principe adopté dans la série des monographies parues jusqu'ici. La richesse et la complexité des thématiques étudiées ont imposé le recours à une double publication. Au final, l'unité de ces deux ouvrages puise dans un thème rassembleur : *Haut-Katanga : lorsque richesses économiques et pouvoirs politiques forcent une identité régionale*. En s'arrêtant sur leurs titres respectifs, *Cadre naturel, peuplement et politique* et *Bassin minier : matrice et horizon*, on observe assez vite qu'il s'agit de coupler l'étude socio-politique à l'étude socio-économique. L'essentiel n'est pourtant pas là, car à l'inverse des réalités souvent décrites dans d'autres provinces de la République démocratique du Congo, ici le second axe ne constitue pas l'appendice du premier : au Katanga, c'est l'esprit d'entreprise du grand capital financier qui traça l'espace administratif devenu province, puis transforma son peuplement. La nature et la localisation des ressources naturelles, l'état des moyens technologiques également, ont dicté la conduite de l'occupant européen à l'égard des groupes locaux pour tendre vers le contrôle et la mise en valeur de cet espace.

Parmi les quatre entités issues du démembrement du Katanga en 2015 dans le cadre du processus de décentralisation en cours, seul le Haut-Katanga continue aujourd'hui de porter le nom de l'ancienne province. Son espace accueille la ville de Lubumbashi (ex-Élisabethville), chef-lieu provincial et siège administratif de la direction générale de deux anciens fleurons industriels : la Gécamines (ex-Union minière du Haut-Katanga) et la Société nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC).

On y trouve aussi Likasi (ex-Jadotville), la deuxième ville historique du Katanga, qui fut longtemps le premier pôle industriel du pays. Une prégnance économique, politique et symbolique forte certes, mais que les populations originaires ne se sont pas approprié. On y reviendra.

Élisabethville et Jadotville furent construites dans des zones peu peuplées, à proximité des premiers gisements miniers industriels (Étoile, Kambove) et le long du tracé de la voie ferroviaire. À partir du milieu des années 1930, elles devinrent graduellement « belgo-kasaïennes », avec une connotation accentuée de Luba et de Wallons. La progression des masses luba dites « du Kasaï » et l'érosion proportionnelle des groupes « autochtones » déboucha sur des rapports conflictuels à base ethnique, attisés par la difficulté des conditions de vie. Après la Deuxième Guerre mondiale, les Luba du Kasaï, qui constituaient désormais le groupe le plus nombreux, furent régulièrement ciblés par les Luba du Katanga et les Bemba. Ce qui était ressenti comme une perte d'emprise sur un sol ancestral a nourri les discours sur l'autochtonie. En même temps, le creuset qui a forcé la création d'une « identité katangaise » est aussi celui qui en brouille les repères en amalgamant dans les villes les ressortissants de souches culturelles exogènes à la région et en tenant à l'écart des mannes économiques les ethnies se réclamant de lignées locales séculaires. Celles-ci furent maintenues à la périphérie du développement industriel et urbain, dans les campagnes.

À un rapport de force démographique défavorable aux tenants de cette « identité » se nouent des éléments de revendications culturelles. Historiquement, les populations originaires ont manifesté

une certaine passivité à l'égard des influences culturelles des autres parties de l'ancienne province. Elles se rattachent à des aires dominantes extérieures à leur espace, venues en particulier des anciens pouvoirs centraux des royaumes lunda, luba et kazembe. Cette conception même amène une contradiction dans le vécu politique, entre une accumulation de références fortes liées à des traditions dominantes et cette faiblesse culturelle locale. En réaction, les initiatives récentes de ressortissants du Haut-Katanga tentent d'opposer aujourd'hui la reconstitution d'une force de gravité « autochtone ». Cette dimension, longtemps restée immergée, est mise en tension par la décentralisation actuelle : autant la première expérience (1962-1966) découlait des circonstances nées de la sécession du Katanga, autant, dans le processus actuel, le flottement puis le lâché brutal de 2015 font suite (en partie) aux velléités régionalistes katangaises.

Dans son épilogue du tome 1, Jean Omasombo s'attarde sur cette tension à partir de la portée politique de la symbolique monumentale de Lubumbashi. L'érection, en 2006, à l'entrée de la ville du monument de Laurent Désiré Kabila, président unitariste, puis, en 2010, celle au centre-ville du monument de Moïse Tshombe, l'ancien leader de la sécession katangaise, et enfin, en 2014, la création de la place de l'Identité katangaise rééditent symboliquement une confrontation régionale déjà vécue à la décolonisation du Congo. Ces initiatives illustrent les louvoisements des dirigeants actuels entre posture provinciale et visées nationales, chacun usant du Katanga comme d'un moyen de marchandage politique. Omasombo montre qu'il y a en cela une continuité depuis Moïse Tshombe et Godefroid Munongo jusqu'à Joseph Kabila et Moïse Katumbi, en passant par Gabriel Kyungu et Jean Nguz. Au final, il ressort que chacune de ces personnalités politiques a réclamé ou réclame le pouvoir national en se fondant sur son appartenance au Katanga ; il y a lieu, dès lors, de se demander en quoi consistent tous ces affichages identitaires qui subjuguent le communautaire pour des ambitions individuelles.

Au cœur de ces embardées politiques, qui oscillent entre repli provincial et stature nationale, la question de l'« identité katangaise » est souvent agitée, mais on peine à la définir. C'est dans la sécession du Katanga (juillet 1960-janvier 1963) qu'on semble en trouver l'expression la plus élaborée. Née de l'échec pour les candidats katangais dits

« de souche » des consultations de 1957, la Conakat fut créée pour servir de cadre d'appropriation du Katanga dorénavant compris comme revenant à ses originaires. Dès cette époque, et ultérieurement, on s'est accroché aux biens de la province dont on se disputait la propriété. Paradoxalement, aucun des principaux agitateurs de la thèse katangaise n'est originaire de son centre de gravité politique, social et économique. Ce qui pousse aujourd'hui les peuples locaux sanga, kaonde, aushi, lamba, bwile, kunda, lomotwa, zela, shila, lala, lembwe, sumbu et temba à revendiquer d'en être les vrais représentants, déniaient aux divers conquérants régionaux dont les Yeke (à travers leur chef M'siri), les Lunda, les Chokwe ou les Lubakat la capacité à masquer continuellement leur existence. Pourtant, on ne saurait identifier la population du Katanga à un ensemble culturel homogène. *A fortiori* dans les villes du sud où l'immigration a apporté l'essentiel de la population. Et l'anthropologue Pierre Petit avertit : « se représenter les groupes peuplant le Katanga ancien et présent comme autant d'entités correspondant à un contenu culturel défini de façon univoque serait non pas une simplification grossière, mais bien une méprise¹ ». Partant, il est impossible d'isoler une entité ethnique ou culturelle à qui attribuer cette identité.

Elle ne semble pas davantage s'asseoir sur un consensus relatif à son extension territoriale, ce qui soulève d'autres questions. Comment cette « identité katangaise » se projette-t-elle dans l'espace ? Les peuples dits « locaux » sont majoritaires en milieu rural ; leurs conceptions portent-elles sur le même Katanga que celles des élites politiques, qui puisent dans une revendication née dans les villes ? Dans l'imaginaire identitaire, quelle est la part de l'emprunt aux conceptions coloniales ? Les considérations économiques pas plus que l'évolution de l'organisation politico-administrative n'apportent de réponse tranchée. Sous l'angle économique, le bassin industriel minier fut brièvement assimilé au Haut-Katanga industriel, unique zone de la colonie exclusivement dédiée à l'activité de ses industries (minières), et rattaché pour l'alimentation de ses centres à plusieurs bassins vivriers successifs (Tanganyika, Lomami, Kasai). Sous l'angle politico-administratif, il fut

1. Petit, P. 2015. « L'ethnicité au Katanga », in Hasson, M., *Katanga, des animaux et des hommes*, vol. 1 : *Les Animaux et la Société*. Tervuren : MRAC, p. 97.

un temps question d'intégrer au Katanga la région minière dite des « champs diamantifères du Kasai ». Ce projet n'aboutit pas ; au contraire, la réforme administrative de 1933 lui détacha le Lomami, dont les ressortissants luba, devenus dès cet instant étrangers au Katanga, furent appelés « Kasaiens ». Quant aux limites internes, elles fluctuèrent souvent sous la colonisation, et à l'exception du cas de Kolwezi (voir plus bas), elles ne furent définitivement fixées qu'en 1966. La partie consacrée dans le tome 1 à l'organisation politico-administrative et à la « sécession katangaise » montre en fait que dès la décolonisation le jeu des acteurs politiques katan-gais fait éclater ce cadre administratif, puisque s'y jouent des positionnements individuels dictés par des rivalités ethniques (Sanga contre Yeke) ou des considérations tactiques (tous les « ténors » étant issus de groupes allochtones à l'espace du Haut-Katanga). Plus tard (octobre 1976), c'est en rapport avec les velléités autonomistes régionales que ce qui se présentait comme le Sud-Katanga fut amputé de la ville de Kolwezi créée en 1971, du nouveau territoire de Mutshatsha (ex-territoire de Kolwezi) et du territoire de Lubudi (intégrant la chefferie bayeke) suite à leur constitution en district urbano-rural. Le district du Lualaba perdait ainsi ces entités. Mais ce coup porté à la taille servait également les intérêts de G. Munongo, fraîchement intronisé *mwami* des Bayeke et rallié à l'autorité de l'État-Zaïre : face à l'hostilité des Sanga, celui-ci voulut se donner un espace de pouvoir séparé de la prégnance lunda.

La géographie économique, enfin, est trop inconstante pour servir de soubassement à cette identité. La richesse du Katanga qui aiguise les revendications identitaires est d'abord celle de sa partie sud, et plus précisément celle d'un espace (la ceinture de cuivre) circonscrit à moins de 10 % de la superficie de l'ancienne province, et en majeure partie versé dans le Haut-Katanga. L'occupation et l'organisation de ce territoire furent à partir de 1891 l'affaire d'une formidable entreprise financière et commerciale modelée par les rivalités belgo-britanniques pour le contrôle des gisements. Dès 1910, les trois éléments de ce qui allait être la « signature » économique et sociale katangaise furent réunis : l'industrie minière, le rail et la ville. La progression entre 1910 et 1931 du réseau ferroviaire a finalement morcelé le Katanga en deux régions distinctes et complémentaires, l'une de forte densité de peuplement, industrielle commerciale et administrative, et l'autre, vaste étendue

rurale faiblement occupée par l'administration coloniale et aux établissements commerciaux clairsemés, connectée aux axes ferroviaires par les routes ou des pistes, le long desquelles les villages furent contraints de s'aligner². Le triptyque mines-rail-urbanisation issu de la matrice cuprifère a créé un nouveau centre de gravité en fonction duquel le pouvoir colonial a procédé au redécoupage des espaces économiques et sociaux préexistants. Mais les développements consacrés à la paysannerie dans le tome 2 montrent que ces transformations centripètes n'ont pas affecté d'égale façon ni simultanément l'organisation sociale et agraire des zones périphériques, et que les décisions du pouvoir colonial ainsi que les intérêts des sociétés minières, ferroviaires et commerciales, ont joué un rôle déterminant, mais à géométrie variable, principalement à partir de la fin des années 1920. Certaines régions plus difficiles d'accès furent tardivement reliées à l'économie des centres, et en sont aujourd'hui à nouveau relativement isolées par la dégradation actuelle des conditions de circulation. Les villes du sud ont par ailleurs développé dès l'origine de fortes attaches en matière d'échanges commerciaux et de circulation de personnes avec la Rhodésie du Nord, devenue Zambie, et seule la politique interventionniste de l'État colonial a suspendu pour un temps ces liens. Après la crise économique de 1929-1933, la contrainte et la politique tarifaire coloniales maintinrent par la force les relations économiques entre les villes et leur arrière-pays. Parallèlement, à partir de cette époque et jusqu'à la zaïrianisation de 1973-1974, le réseau commercial développé à l'intérieur du pays par les négociants méditerranéens, essentiellement hellènes, joua un rôle de courroie commerciale auprès des centres ruraux, et permit de maintenir après l'indépendance des liens entre les cultivateurs africains et les grands bassins de consommation du Sud. Ces liens sont aujourd'hui érodés : ils n'ont pas vraiment résisté à la dégradation de l'organisation des transports, à la zaïrianisation, aux pillages de 1991 et à l'insécurité physique héritée de la dernière guerre et qui sévit encore dans une grande partie de la province. Les villes s'appuient plus que jamais sur le Sud dans leurs relations commerciales, notamment en ce qui

2. Vellut, J.-L. 1981. *Les Bassins miniers de l'ancien Congo belge. Essai d'histoire économique et sociale (1900-1960)*, coll. « Les Cahiers du CEDAF », n° 7. Bruxelles, p. 40.

concerne l'apport de vivres (maïs) et l'expédition des produits miniers désormais réglée par camions.

In saisissable donc, cette « identité katangaise », impossible à catégoriser, mais son ombre plane inlassablement sur la politique locale et nationale depuis plus de cinquante ans. Des analyses apportées dans le tome 1 et de l'apport des parties économiques du tome 2, rien n'indique que celle-ci procède d'un projet politique véritable fondé sur des invariants culturels, ethniques et économiques. Il s'agit davantage d'un objet forgé par les luttes de pouvoir autour des richesses de la province, et constamment marchandé en fonction du pouvoir central. Ce qui explique sa plasticité, malléable au gré des acteurs et renouvelable selon les circonstances.

De ces richesses qui forcent l'idée d'une identité, les gisements miniers sont les principales manifestations. La matrice de l'économie du Haut-Katanga demeure son bassin cuprifère, dont l'exploitation industrielle ou artisanale est une forte pourvoyeuse d'emplois et est génératrice de devises pour les institutions locales. C'est également un horizon impossible à dépasser, malgré les discours politiques, pour développer d'autres pôles de croissance. C'est un problème, car le redressement spectaculaire du secteur minier n'a pas apporté localement tous les bénéfices escomptés par le régime minier adopté en 2002-2003. La titrisation du sol en carrés miniers et la multiplication des projets contrôlés par des opérateurs privés ont engendré de nouvelles formes de prédation en milieu rural. En zones urbaines également, où beaucoup d'unités industrielles sont implantées dans des zones densément habitées, les populations riveraines ont à endurer des formes de pollution diverses qui menacent directement leur santé. Finalement, on attendait de la croissance du secteur minier qu'elle génère une importante manne financière qui rejaillirait partiellement sur les entités locales ainsi refinancées ; mais les « trous » de la rente autant que la rémanence des pratiques de rétention au niveau central tarissent la source, dont les retombées fiscales se mesurent au compte-goutte au niveau des territoires et entravent le fonctionnement des administrations publiques locales.

La Gécamines, héritière de l'Union minière, est associée à la plupart des nouveaux projets miniers. Autre objet historiquement protéiforme, cette moribonde minière impossible à achever se débat depuis des années avec un passif colossal, et s'est muée en courtier du sous-sol katangais. Une partie de la

mémoire populaire katangaise s'ancre à cette entreprise, dont l'image a évolué de celle d'une « dévoreuse d'hommes » dans ses premières années à celle d'une entité « totalitaire », puis, dans les années 1980, à celle de dernier reliquat de l'État providence, au moment de la faillite économique et sociale du Zaïre. On lui a longtemps collé cette étiquette d'« État dans l'État », pour qualifier la propension de l'entreprise à subvenir aux besoins matériels et sociaux de ses employés tout en contrôlant tous les aspects de leur vie privée. Survinrent les années 1990, la « décennie perdue », où une autre facette de l'entreprise émergea, celle d'un monde social gangrené par la corruption à tous les niveaux hiérarchiques en partant de la tête. Depuis l'époque de l'Union minière, les liens entre la direction de l'entreprise et le pouvoir politique ont toujours été très forts. Jusqu'à aujourd'hui où perdure l'héritage des années Mobutu consistant à désigner les hauts dirigeants par ordonnance présidentielle, et où la compagnie fonctionnerait désormais comme un « État parallèle », dérogeant impunément aux lois. Désormais reléguée au rang de « nain » minier, la Gécamines s'est muée en un géant courtier, détenteur des clés de l'accès aux richesses minières du Katanga. « Plus que jamais, lit-on dans l'introduction du tome 2, la capacité de la compagnie à peser sur l'économie provinciale et nationale semble intacte, même si depuis son époque de producteur hégémonique, celle-ci revêt désormais d'autres formes. »

Concluons par un retour sur la dualité villes-campagnes. La géographie économique et humaine de la province actuelle distingue comme par le passé deux zones : l'une urbanisée et industrielle, fortement connectée, où se crée l'essentiel de l'activité économique, et qui rassemble les administrations, les commerces et les activités de service ; et l'autre rurale, peu peuplée, mal reliée par les voies de communication, subsistant par les ressources tirées de l'environnement naturel immédiat (cultures, produits forestiers ligneux et non ligneux, eau, etc.). Élisabethville et Jadotville, chevillées à l'exploitation intensive du bassin cuprifère, sont devenues en très peu de temps les deux nœuds de l'un des maillages industriels les plus dynamiques de l'Afrique subsaharienne à l'époque coloniale, de même que des enclaves démographiques hautement concentrées et cosmopolites. L'urbanisation s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui : entre l'indépendance et le tournant des années 2010, la proportion de citoyens est passée

approximativement d'un peu moins de la moitié à deux tiers environ de la population du Haut-Katanga. Lubumbashi et Likasi en absorbent la quasi-totalité. Les villes elles-mêmes ont subi des transformations géomorphologiques remarquables à travers le temps, elles se sont densifiées et leur emprise s'est étendue, la barrière raciale s'est transformée en une stratification sociale perceptible dans l'occupation des quartiers.

Hors des centres, l'expansion économique coloniale fit vaciller les sociétés agraires, déjà fragilisées depuis le milieu du XIX^e siècle. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, l'architecture de l'édifice capitaliste-colonial bâti au Katanga repose en grande partie sur l'exploitation des campagnes sollicitées successivement, et parfois simultanément, pour la main-d'œuvre, l'alimentation des centres et du personnel administratif, la circulation des hommes et des marchandises, et l'ouverture et l'entretien d'un réseau moderne de communications (chemins de fer et routes). La pression sur les sociétés agraires se relâcha après 1945, et l'on vit même avec l'activisme d'intellectuels humanistes et l'entrée dans le jeu d'universitaires issus des sciences sociales, se déployer des programmes dits de « reruralisation ». Plus tard, les programmes déployés par la Gécamines entretenirent une forme d'assistance aux petits paysans, mais à certaines exceptions près, la petite agriculture africaine n'est pas sortie de la crise, en grande partie à cause de l'absence de véritable politique agricole des dirigeants congolais et zaïrois. La province est confrontée depuis l'indépendance à un déséquilibre alimentaire qui a pris au fil du temps des proportions abyssales. Celui-ci est difficilement compensé par des importations massives de maïs zambien. Même s'il est moins bien doté que ses anciens bassins agropastoraux traditionnels (Tanganyika, Haut-Lomami, etc.), le Haut-Katanga possède pourtant plusieurs zones au potentiel agricole avéré (bassin de la Lufira, plateaux des Marungu, etc.) et l'agriculture paysanne locale a déjà fait preuve par le passé de capacités de résilience et d'adaptation. Mais comme autrefois, le tropisme industriel des dirigeants persiste à les pousser à encourager davantage le développement d'une agriculture industrielle, plutôt que d'investir dans la petite agriculture.

Ces réflexions émergent du vaste travail de recherche et d'analyse entrepris dans ce double volume portant sur la province du Haut-Katanga, mais elles ne suffisent pas à en résumer le contenu.

Dans le premier tome, au-delà des chapitres systématiquement consacrés à l'environnement naturel, aux peuplements, aux missions et à l'organisation politico-administrative, les contributions relatives d'une part à la création de l'Union minière et à l'immigration de travailleurs africains, d'autre part à certaines composantes de l'immigration extra-africaine dans le Katanga colonial, apportent des éclairages particuliers sur ces questions spécifiques à la province. La partie la plus innovante concerne toutefois sans conteste les chapitres sur la sécession du Katanga. Ceux-ci apportent des développements qui débordent largement le seul espace du Haut-Katanga. On voit traités de manière détaillée, à partir d'une vue de l'intérieur, les événements qui se sont déroulés. Les chercheurs du MRAC ont bénéficié d'une documentation unique, des archives particulières inédites et chronologiquement cohérentes provenant des acteurs intimes de la sécession. Comme si l'on suivait leurs conversations au moment même de leur action sur le terrain, il arrive régulièrement dans l'écriture de certaines parties qu'on leur laisse la parole. Comme si ceux-ci échangeaient entre eux, exprimant leur fond de pensée sans crainte d'être vus. On sait donc répondre à la question de savoir qui a fait la sécession du Katanga et quels furent réellement ses buts.

Le second tome se consacre aux questions économiques et sociales de la province. Là encore, pourtant, on ne retrouvera pas le canevas des précédentes monographies. La prépondérance des villes et du secteur minier justifie d'y consacrer de larges développements. Dans le cas des villes, les chercheurs du MRAC ont compulsé d'importantes études, souvent non publiées, pour retracer l'évolution de Lubumbashi et de Likasi, ainsi que de leurs habitants, jusqu'à nos jours. Les chapitres relatifs à l'agriculture, et plus spécifiquement à la petite paysannerie, ont pu s'appuyer sur certains travaux précurseurs dans les années 1950, sur les recherches historiques réalisées dans les années 1970 à l'Université de Lubumbashi, ainsi que sur les résultats d'une récente enquête de terrain ; ils ont en outre bénéficié de l'expertise d'un agronome de l'Université de Lubumbashi. Enfin, l'étude des secteurs auxiliaires, et des transports en particulier, a bénéficié d'études historiques inédites, du témoignage d'acteurs internes au secteur et de l'accès à certains documents interdits à la diffusion, qui débouchent sur une analyse pointue des problèmes et enjeux liés au redéploiement de certains

pans de l'organisation des transports. L'iconographie de ce double volume est mise en valeur par les illustrations issues des riches collections du MRAC.

Finalement, les données rassemblées dans les deux tomes conduisent à une unité de vue. Celle-ci montre que la prétention consistant à dire que l'on savait déjà assez du Katanga de par les travaux déjà menés pourrait se révéler trompeuse. Sur divers aspects, la vue doit évoluer et les connaissances apportées sont plus nombreuses ; disons que les assertions deviennent davantage plus affinées en induisant même des considérations éloignées de ce qui était jusqu'alors soutenu. À titre d'exemple, il existe une nette divergence entre ce qui est affirmé dans ce volume et ce que rapporte Jacques Brassinne, pourtant acteur des événements. Sur le Congo donc, les chercheurs du MRAC insinuent que des difficultés majeures se présenteraient encore à la fois sur l'accès à l'information et dans la manière de traiter celle-ci. Les pesanteurs qui ont entouré la décolonisation en 1960 et marqué la construction de l'État congolais n'ont toujours pas totalement disparu.

Outre les apports des institutions partenaires congolaises (CEP, CERDAC et CRGM) et de l'équipe locale qui a travaillé à partir de Lubumbashi, cet ouvrage a bénéficié dans sa réalisation de la collaboration du professeur Médard Kayamba Badye de l'Université de Lubumbashi. Il fut invité en 2014 au MRAC pour renforcer l'équipe de coordination MRAC du projet « Provinces-Décentralisation » dans l'écriture de la partie portant sur le peuple et l'occupation du Haut-Katanga. Mais il va décéder en juillet 2016. Je tiens à honorer sa mémoire pour

sa contribution qui traduit la marque de l'historien académique qu'il avait été.

Il faut souligner aussi l'aide remarquable reçue de Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy du CERDAC qui, à plusieurs occasions, apporta des données sur la connaissance des Lunda, et celle de Basile Nsenga de la CAID, qui a utilement renseigné les chercheurs sur la situation de Kasenga.

Il me plaît également de remercier le Groupe Forrest International, Michel Hasson, John Matt (COMIDEC) et Augustin Lumpala (UMOJA) pour avoir contribué gracieusement à enrichir l'iconographie de ces deux ouvrages.

Je n'oublie pas l'apport d'autres personnes qui ne souhaitent pas être citées et qui ont donné de leur temps bénévolement, pour partager leur expertise sur des sujets quelquefois très pointus. Que toutes trouvent ici l'expression de la reconnaissance du MRAC.

J'associe à ces remerciements la Coopération belge au développement, la Politique scientifique fédérale et le ministère belge des Affaires étrangères qui appuient les travaux de recherche du MRAC. Depuis 2008, le projet « Provinces-Décentralisation » bénéficie de leur soutien.

Enfin, je félicite Jean Omasombo-Tshonda, Guillaume Léonard et toute l'équipe de coordination du projet « Provinces » pour la réalisation de ce double livre, ainsi qu'Isabelle Gérard et son service des Publications du MRAC.

Guido Gryseels,
Directeur général

AVANT-PROPOS

DE LA SÉCESSION KATANGAISE AU HAUT-KATANGA : RÉFLEXIONS SUR PLUS DE CINQUANTE ANS D'HISTOIRE POLITIQUE AFRICAINE

par Herbert F. Weiss¹

Observateur et analyste depuis 1959 de l'histoire politique de la République démocratique du Congo, le cas particulier du Katanga m'est familier. Mes premières recherches ont concerné la lutte pour l'indépendance du Congo. En raison de leur grand nombre, il était difficile au début de distinguer parmi les partis ceux qui étaient vraiment significatifs, et je fus bien servi par la chance dans mes choix : dans l'Ouest et le Nord, mon attention s'est portée sur l'Alliance des Bakongo (ABAKO), le Parti solidaire africain (PSA) et le Mouvement national congolais/Lumumba (MNC/L). Au Katanga en revanche, je n'ai pu retenir ni la Conakat, ni la Balubakat, quoiqu'il fût pourtant clair très tôt que la province – surtout sa partie sud – représentait un enjeu fondamental. Cette omission était circonstancielle : mes premières visites sur le terrain ont débuté au printemps 1960 et l'acquisition de l'indépendance était si rapide que je n'ai atteint le Katanga qu'en novembre de cette année, soit après la date critique du 30 juin, et alors que la province était en plein sécessionnisme. Ma réception sur place fut par ailleurs difficile, contrairement à mes expériences précédentes : ma citoyenneté américaine, qui était jusqu'alors un atout, ne l'était plus, sans doute parce que le gouvernement des États-Unis refusait de reconnaître l'indépendance du Katanga. En outre, mes recherches² se concentraient

sur des partis politiques que les Katangais considéraient comme leurs opposants les plus importants et cela était certainement connu de mes interlocuteurs belges. En conséquence, mes rencontres avec le professeur René Clemens et avec le major Guy Weber furent polies mais improductives. Du côté congolais, j'ai pris contact avec certains des chefs de la Conakat, dont l'un d'eux m'a même glissé des comptes-rendus de plusieurs réunions du bureau politique du parti qui révélaient qu'à chaque meeting quelques Belges participaient pleinement à côté des leaders congolais. J'ai aussi pris contact avec un parti maintenant oublié, la Balubakat pro-Conakat, et quelques autres partis.

De manière générale, au cours de mon séjour, j'ai pu observer le fort rejet de Patrice Lumumba, de l'ONU, ainsi que celui des États-Unis. J'ai constaté également la mobilisation réussie de l'opinion publique en faveur de l'indépendance du Katanga à Élisabethville (aujourd'hui Lubumbashi). Cependant, je n'ai pas circulé dans le nord de la province, où il y avait de bonnes raisons de supposer que ce soutien n'était pas partagé.

Il est important de rappeler que les élections de mai 1960 ont révélé un clivage dans la province entre deux alliances politiques qui a scindé le vote des électeurs en deux (50/50). L'opposition principale entre ces deux alliances était totale, puisque la Balubakat et ses alliés soutenaient l'unité du Congo, tandis que la Conakat et ses alliés accordaient leur soutien à la sécession katangaise. L'ensemble Balubakat et

1. Professeur émérite, Université de la ville de New York (CUNY).

2. Ces recherches de terrain d'Herbert F. Weiss ont donné lieu à l'ouvrage *Political Protest in the Congo. The Parti solidaire africain during the Independence Struggle* (1967, Princeton University Press), ouvrage traduit en français en 1994 sous le titre *Radicalisme rural et lutte pour l'indépendance au Congo-*

Zaire. Le Parti solidaire africain (1959-1960) et paru à Paris aux éditions L'Harmattan.

alliés est sorti avec un léger avantage des élections, puisqu'il a totalisé 110 091 voix, alors que la Conakat et ses alliés n'ont eu que 104 871 voix. Ce résultat ne doit pas occulter une histoire plus complexe, mais il traduisait néanmoins une démarcation politique au sein de la province doublée d'une division géographique nord/sud. Malgré le léger avantage électoral des unitaristes, les forces pro-sécession ont gagné la majorité des sièges à l'Assemblée provinciale, en partie grâce à l'aide du Parlement belge, et l'indépendance de la province fut déclarée dès le 11 juillet, soit quelques jours à peine après l'indépendance du pays.

En 1960, les « unitaristes » avaient trois bonnes raisons de s'opposer aux velléités sécessionnistes, qui existaient non seulement au Katanga, mais aussi au Kasai. Tout d'abord, la perte du Katanga et du Sud-Kasai aurait profondément affaibli l'économie du Congo indépendant en retranchant les régions minières les plus productives et les plus riches (à l'époque ces régions contribuaient à plus de 50 % du revenu national). Deuxièmement, la sécession de Katanga a été perçue, avec raison, comme fortement inspirée, non pas par la défense de principes légitimes, mais par le souci de préserver les intérêts belges, du secteur industriel et minier ainsi que ceux des colons. Troisièmement, comme on l'a noté ci-dessus, la moitié des électeurs katangais ne voulaient pas se séparer du Congo. Néanmoins, la sécession du Katanga s'est produite ; elle s'est réalisée avec l'aide des troupes belges et des mercenaires blancs, et grâce à une mobilisation militaire et civile réussie dans la partie sud de la province. Il est évident que le Sud, politiquement dominant, n'a accordé aucun droit à l'autodétermination au Nord-Katanga. Cette situation a généré, dans le nord, une guerre civile sanglante, puis, une répression tout aussi sanglante de la résistance.

Comment tout cela a-t-il fini ? Le pouvoir central, appuyé par les pays du Tiers-Monde, les États-Unis, le bloc soviétique et l'ONU, a cherché à mettre fin à la sécession. Lumumba a engagé dans le conflit l'armée mutinée du Congo, avec un résultat désastreux ; Mobutu et le Collège des commissaires, puis plus tard le Premier ministre Cyrille Adoula ont tenté la voie des négociations. Le secrétaire général Dag Hammarskjöld a fait de même, avant de recourir à la force, puis de revenir aux négociations ; il paya finalement de sa vie ses efforts. Mais rien de cela n'a réussi.

La solution vint, en fin de compte, de l'intervention armée de l'ONU, avec le soutien diplomatique et logistique de l'administration américaine de John F. Kennedy. Jusqu'au dernier moment, le Royaume-Uni, la Belgique et la France, aussi bien que l'Afrique australe dominée par les Blancs, s'y sont opposés et ont plaidé pour la continuation des négociations. Or celles-ci n'avaient fait que prolonger l'état de sécession. Cette fois, en décembre 1962-janvier 1963, l'usage de la force militaire a finalement réussi et le Katanga a été réintégré au sein du Congo.

Comment expliquer l'opposition des États-Unis à la sécession, alors que ses principaux alliés européens l'ont effectivement soutenue ? Cette position semble en effet contrevenir à la doctrine américaine du droit à l'autodétermination des peuples, et plus encore, à la logique du soutien aux régimes fortement pro-occidentaux et anti-communistes dans un contexte de guerre froide. Or, le Katanga était anti-communiste et pro-occidental. La raison principale de l'attitude américaine s'explique par l'intense lutte d'influence qui existait entre les États-Unis et le bloc soviétique dans le Tiers-Monde et les régions non alignées d'Asie et d'Afrique, notamment. Elle explique également le ralliement des États-Unis au régime de Léopoldville après que l'on eut réussi à éliminer Lumumba et les lumumbistes du pouvoir, ainsi que le soutien actif à Mobutu et Adoula. Dans leur lutte contre les lumumbistes et les sécessionnistes, Léopoldville et Washington ont été victorieux, mais aucun des deux pays n'a cependant anticipé la conséquence de cette victoire : l'exclusion des lumumbistes du pouvoir a généré l'émergence de rébellions au Congo à partir de 1963, rébellions qu'on peut considérer comme le premier mouvement révolutionnaire postindépendance en Afrique. Combattre ces rébellions et rétablir la stabilité fut difficile et coûteux, en particulier en vies humaines congolaises.

Par la suite, j'ai surtout relevé les évolutions majeures qui ont traversé le Katanga. D'abord, à la surprise de la plupart des observateurs, Moïse Tshombe, le chef vaincu de la sécession katangaise, a concouru avec succès pour le poste de Premier ministre du Congo « entier ». Son ancienne armée, la Gendarmerie katangaise, également connue sous le nom de « Tigres katangais », s'est exilée en Angola où, avec une flexibilité idéologique surprenante, ses membres ont d'abord rejoint le régime colonial portugais pour, après l'indépendance angolaise de

novembre 1975, rejoindre le régime du MPLA³ – passant ainsi d'un soutien aux colonialistes à celui d'un régime marxiste, sans jamais abandonner l'objectif d'un Katanga indépendant.

Le nationalisme de Mobutu semblait, dans une large mesure, l'emporter sur les velléités autonomistes des Katangais, tandis que, dans le même temps, la région maintenait sa domination économique sur l'ensemble du pays. Mon analyse à distance de ces développements au cours des décennies suivantes me porte à considérer que, même si l'idée d'un Katanga indépendant n'est jamais morte, elle a diminué brusquement chaque fois que les élites katangaises occupaient des positions importantes ou dominantes à Kinshasa. Cela a commencé quand Tshombe est devenu Premier ministre en 1964 et a continué jusqu'à nos jours.

Dans les premiers temps de la dictature de Mobutu, entre 1965 et 1976, le Mouvement populaire de la révolution (MPR) a plus ou moins réussi à mobiliser à la fois les élites et les masses partout au Congo, et ce, même si cette mobilisation apparaissait un peu moins forte au Katanga. Les élites katangaises ont, comme celles d'autres provinces, concouru pour obtenir des postes importants dans le régime de Mobutu avec l'espoir de surmonter le favoritisme du régime à l'égard des originaires de l'Équateur. Mais, alors que la popularité du régime mobutiste déclinait, la population au sud du Katanga a, en 1977 et 1978, accueilli favorablement les incursions militaires des Tigres venus de l'Angola. La question reste posée de savoir si les populations du nord de la province seraient restées loyales à Kinshasa et à Mobutu, au cas où ces incursions se seraient prolongées jusqu'au nord. Il est également intéressant de souligner que le Front de libération national congolais (FLNC) – nom du mouvement politique des Tigres du Katanga pendant les années 1970 – ne réclamait plus seulement l'indépendance du Katanga, mais adoptait un programme socialiste. Même la demande d'indépendance était atténuée par le désir de renverser Mobutu. Si les Tigres n'ont pas vaincu le régime mobutiste, ce n'est pas en raison de l'efficacité de l'armée nationale (FAZ, Forces armées zaïroises) mais, une nouvelle fois, à cause du soutien militaire étranger accordé au régime de Mobutu. En d'autres termes, alors que les personnalités katangaises étaient minoritaires à

Kinshasa, les masses du sud du Katanga, sinon les élites, ont de nouveau soutenu une tentative d'indépendance. Il faut également noter que cette initiative contre le régime n'a eu aucun relais parmi les forces non katangaises anti-Mobutu : par exemple, le maquis de Laurent Désiré Kabila à Fizi-Baraka n'a pas lancé d'action simultanée.

Je me suis rendu en 2004 avec une équipe de recherche dans l'Est de la RDC, afin d'évaluer l'action humanitaire des États-Unis dans la région. C'était un moment particulièrement critique pour l'Est en général, et pour le nord du Katanga en particulier. Le Katanga avait été divisé, pendant la guerre, entre le gouvernement de Kinshasa et la rébellion du RCD/Goma. Sous le contrôle de ce dernier, le nord du Katanga avait été élevé au statut de province avec une capitale, Kalemie, et possédait son propre gouverneur. À mon arrivée, l'ancienne province venait d'être reconstituée, et, lors de mon séjour, un cocktail de départ fut même organisé pour le « gouverneur » nommé par le RCD/Goma ! J'ai, à cette occasion, été surpris de découvrir la présence, à la périphérie de Kalemie, d'éleveurs banyamulenge (des Tutsis du Sud-Kivu) qui s'y étaient récemment installés avec leur bétail, sous la protection des autorités du RCD/Goma.

L'extrême nord du Katanga était, durant la guerre, une zone de combats entre les forces combinées du Rwanda et du RCD/Goma et les Mai-Mai, soutenus par Kinshasa. Parfois, des villages entiers s'échappaient dans les forêts pour éviter d'être pris dans les feux croisés ou d'être accusés par l'un ou l'autre côté de collaborer avec l'« ennemi ». Notre équipe s'est rendue dans un village essentiellement composé de Batwa (pygmées) et de groupes ethniques bantu locaux, probablement luba ou apparentés. Tous ces villageois étaient revenus de la forêt, indemnes, après la guerre. En fait, les Batwa, habiles à survivre en forêt, avaient aidé leurs voisins à s'en sortir. Or, dans ce même village, les Batwa se plaignaient des discriminations persistantes de la part des Bantu.

Nous l'avons déjà dit, à la suite de la réunification de la RDC en 2002-2003, le Nord du Katanga a été réintégré dans la province contrôlée par Lubumbashi. Pourtant, en 2004, on peinait toujours à percevoir les signes d'un quelconque changement dans l'administration. Dans la ville de Kalemie, aucune nouvelle police n'était installée, et aucune nouvelle administration ne semblait réellement fonctionner depuis le démantèlement de l'ancienne structure.

3. MPLA : Mouvement pour la libération de l'Angola.

Cette période d'immobilisme ne fut bien sûr que transitoire, puisque le gouverneur Moïse Katumbi a entrepris plus tard divers projets locaux de développement. Mais que s'est-il passé au Nord-Katanga en général ? D'une part, Kinshasa n'avait plus besoin des Mai-Mai et les avait abandonnés. D'autre part, Lubumbashi a peiné à affirmer son emprise sur le nord du Katanga. Il s'en est suivi une longue période d'insécurité et de violence. Contrairement à ce qui s'est produit dans les Kivu, les groupes mai-mai n'ont donc pas été récompensés pour leur soutien à Kinshasa durant la guerre contre le RCD/Goma et le Rwanda. Ainsi lâchées et confrontées au désastre économique de leur région, dénuées des ressources matérielles et habituées à disposer d'un certain pouvoir, ces ex-milices se sont retournées contre les populations locales à un point tel que l'on rapporte des cas où les jeunes hommes s'en sont pris à leurs propres communautés. Ces événements ont nourri un climat de conflits, de violence et d'insécurité.

Ces nouvelles milices qui ont émergé dans ce climat étaient encore parfois appelées Mai-Mai, mais elles ont également adopté le nom de Kata-Katanga (*kata* signifiant « couper » ou « séparer » le Katanga) : en d'autres termes, elles se sont désormais ralliées à l'ancienne idée d'un Katanga séparatiste. Diverses sources fiables ont également signalé qu'elles avaient cessé de soutenir Joseph Kabila, leur parent ethnique.

Tous ces bouleversements semblent également avoir mis fin au long fatalisme et à la passivité de la communauté batwa. En conséquence de quoi, les conflits locaux ont changé de nature et de protagonistes : d'une lutte opposant les milices locales, le RCD/Goma et les Rwandais, on a glissé vers une sanglante querelle de voisinage entre Bantu et Batwa. Les jours où ces derniers ont sauvé la vie de leurs voisins du village ont été oubliés.

Bien installées et profitant de la rente du cuivre du sud, ni Kinshasa ni Lubumbashi ne se préoccupèrent vraiment de la violence qui agitait le nord du Katanga, même lorsque les unités de Kata-Katanga se sont répandues au sud et qu'elles ont brièvement envahi la ville de Lubumbashi elle-même.

J'ai visité Lubumbashi en 2014. Cette fois, je fus accueilli avec beaucoup de chaleur et de générosité par les élites locales, les intellectuels, les dirigeants des ONG, le gouvernement provincial et les activistes. J'ai rencontré et interrogé beaucoup de personnalités politiques parmi les plus importantes. Une des rencontres les plus intéressantes fut celle

avec un groupe d'intellectuels d'un certain âge : les « Notables Katangais ». Ardents partisans de l'indépendance du Katanga, ils avaient soumis un long mémorandum au Conseil de sécurité de l'ONU en vue d'obtenir son soutien dans leurs revendications. Historiquement bien informés, ils ignoraient néanmoins la façon dont la communauté internationale appréhende la plupart des mouvements sécessionnistes. Aussi, à la suite de l'absence de réaction du Conseil de sécurité, ils déposèrent contre celui-ci une plainte pour malversation auprès de la Cour pénale internationale ! J'ai essayé d'apporter un peu de réalisme à cette conversation en soulignant qu'il n'existait pas de précédents où la communauté internationale avait reconnu une sécession sans qu'elle n'eût été marquée par un conflit long, violent, et en rappelant que le Katanga avait été vaincu dans sa tentative. J'ai également soulevé le point suivant : si vraiment, il y avait tant d'aspiration à l'indépendance, pourquoi n'y avait-il pas eu de soulèvement lorsque, en 1996-1997, l'État Zaïre avait perdu toute capacité de la réprimer ? Leur réponse fut révélatrice : « Nous pensions que Laurent Kabila était un Katangais, mais il s'est avéré qu'il était lumumbiste tout du long ». En d'autres termes, ces sécessionnistes pensaient que la défaite du régime mobutiste et la victoire de Laurent-Desiré Kabila offriraient au Katanga le choix d'opter pour son indépendance. Ils ont conclu, par la suite, que le nouveau régime poursuivait des objectifs qui différaient profondément des leurs.

Néanmoins, leurs préoccupations m'ont amené à réanalyser les conditions d'application du principe d'autodétermination dans les années 1960, partout en Afrique. Toutes les luttes d'indépendances ont été menées au nom du droit à l'autodétermination : c'était la base morale sur laquelle s'effectuait la mobilisation, s'organisaient les soutiens populaires et la recherche d'alliés extérieurs et se menait la lutte contre les régimes coloniaux. Mais pourquoi était-ce, à cette époque, inadmissible d'appliquer ce droit à des sous-unités des colonies ? Cette question est particulièrement intéressante puisque pratiquement toutes les colonies avaient des frontières artificielles créées par les colonisateurs européens.

Pourquoi a-t-on jeté l'anathème sur les indépendantismes internes ? La raison principale de cette contradiction était que les mouvements sécessionnistes étaient perçus comme inspirés par les impérialistes occidentaux dans le but de créer des États faibles manipulables par les anciennes

puissances coloniales, soit une forme de néocolonialisme. Cette tension entre ces deux niveaux d'indépendance s'est matérialisée en Afrique francophone dans deux cas majeurs : la disparition de l'Afrique occidentale française (AOF) et de l'Afrique équatoriale française (AEF), juste avant l'obtention de l'indépendance totale. Les progressistes en Afrique et partout dans le monde se sont fortement opposés au « démembrement » des grandes entités coloniales existantes – et j'étais certainement de ce point de vue. Mais, un demi-siècle plus tard, je pense qu'un réexamen de cette question devrait être à l'ordre du jour. Les grandes entités coloniales qui n'ont pas été divisées ont généré des conflits sanglants après l'indépendance. Citons par exemple le Nigéria, le Soudan, l'Angola et le Congo ; à cette liste, on peut ajouter un cas atypique, celui de l'Éthiopie/Érythrée. À la suite de ces expériences et avec le recul du temps, peut-on encore soutenir que la « force » que confère l'unité géographique méritait que l'on nie les aspirations à l'autodétermination de certaines régions à l'intérieur de ces méga-États ? L'avantage prêté à la puissance à long terme contrebalance-t-il le coût humain des conflits civils qui en ont découlé ? Peut-on, par exemple, comparer le destin des méga-États avec celui des huit États issus de l'AOF et affirmer que, dans ces « grands » États, les citoyens ordinaires ont aujourd'hui une vie meilleure ?

Comme j'ai toujours concentré mes recherches sur les mouvements contestataires, je suis de près la question de la milice Kata-Katanga. Beaucoup de personnes que j'ai rencontrées se sont interrogées sur son leader de l'époque : Gédéon Kyungu Mutanga. Qui était derrière lui ? Était-ce John Numbi, Joseph Kabila, Moïse Katumbi, Gabriel Kyungu ? Plusieurs interlocuteurs affirmaient que les Kata-Katanga étaient une création de toute pièce appuyée par l'un ou l'autre de ces dirigeants politiques. Je doute que tenter d'identifier une « éminence grise » derrière ce mouvement soit une bonne approche. En tout cas, si Gédéon fut « récupéré » par le régime de Kabila, il est douteux que ce transfert ait eu des répercussions significatives sur la milice elle-même, surtout dans le sud. Selon moi, l'existence de liens entre politiciens et milices ne permet pas de considérer celles-ci comme de simples affidées des premiers. Mon analyse, au contraire, pose comme postulat que ces groupes fonctionnent selon une dynamique qui leur est propre. Ainsi, après mes entretiens avec plusieurs leaders et experts et un examen des attaques

attribuées aux Kata-Katanga, j'en suis venu à formuler l'hypothèse suivante (dont je ferais un thème de recherche si j'étais plus jeune) : les Kata-Katanga sont – ou étaient à l'époque des faits examinés – une alliance de trois forces. D'abord, les Mai-Mai au nord (connus désormais sous un nouveau nom) avec Gédéon à leur tête, jusqu'à récemment. Ensuite les Kata-Katanga du sud qui n'ont jamais été Mai-Mai et dont l'expérience est solidement ancrée dans l'histoire de la mobilisation militaire katangaise du sud et de l'activisme indépendantiste. Enfin, les Tigres du Katanga, toujours implantés dans le nord-est de l'Angola.

Les Kata-Katanga du sud sont les plus intéressants, même si, selon toute probabilité, ils sont relativement peu nombreux. Tout d'abord, alors qu'ils ont à leur portée la possibilité de faire sombrer l'économie congolaise en interrompant l'exportation de minerai et la distribution d'énergie électrique, ils s'en sont jusqu'à présent abstenus. Deuxièmement, tout indique qu'ils entretiennent des contacts assidus avec les Tigres du Katanga en Angola ; la frontière entre l'Angola et la Zambie ne semble pas devoir entraver leur mobilité. Troisièmement, selon certains rapports, les Tigres du Katanga auraient non seulement formé au combat les Kata-Katanga du sud, mais ils auraient également participé à certaines attaques (contre des postes de police en l'occurrence). Enfin, il est difficile de croire que ces actions des Tigres katangais soient inconnues des autorités militaires et des services de renseignement angolais.

Bien que l'on ne connaisse pas grand-chose sur le leadership des Kata-Katanga ou sur leur idéologie, il existe certains indices. D'abord, leur souci d'épargner les installations minières dans le sud, alors qu'on cite leur présence insistante autour de certaines mines. Le site stratégique de Tenke-Fungurume aurait été approché par des milices – s'agissait-il de Kata-Katanga ? –, mais sans que cela ne débouche sur une attaque. Ensuite, le fait que les quelques fois où ils ont vraiment montré leurs visages (lors de leur brève occupation de Lubumbashi par exemple), ils ont exprimé des griefs sociaux et économiques. Cela signifie-t-il qu'à l'instar du FLNC, ils aient des revendications sécessionnistes, mais aussi des objectifs sociaux ? Si tel est le cas, il est surprenant de constater que leur antagonisme soit orienté contre Kinshasa et aucunement contre la richesse et les privilèges de Lubumbashi. Enfin, il faut se demander quel parti l'Angola espère tirer de l'assistance qu'il

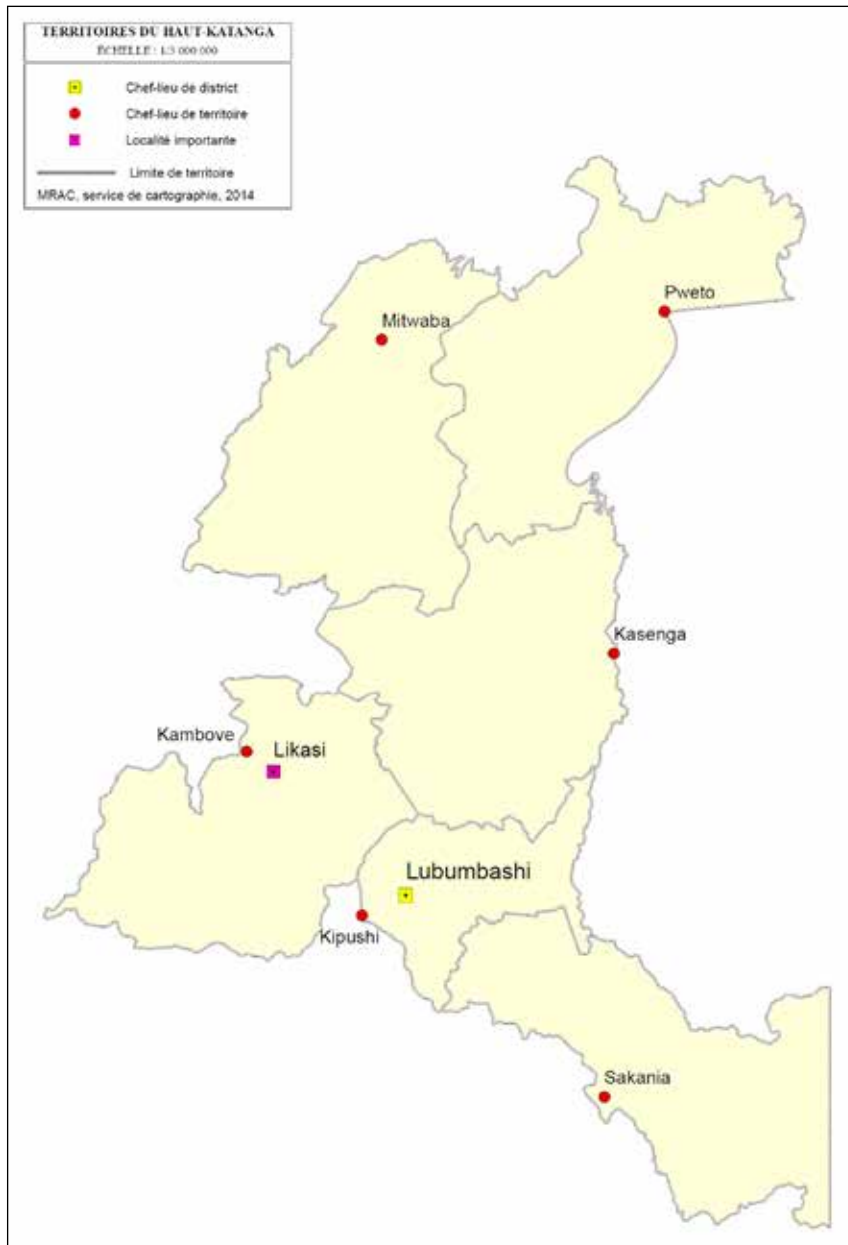
offre aux Tigres du Katanga dans leur soutien aux Kata-Katanga. La réponse à toutes ces questions mériterait une recherche sérieuse.

Mais, alors que les régimes de Kabila (père et fils) ont prouvé qu'ils peuvent se maintenir à Kinshasa en laissant les Kivu s'enfoncer, année après année, dans une violence massive, on peut se demander si le même scénario pourrait se répéter si le sud du Katanga venait à brûler. Il est douteux que Kinshasa – qui dépend essentiellement de l'exportation des

minerais katangais – puisse maintenir son contrôle sur la politique nationale, si cette région devait suivre le même chemin que celui emprunté dans l'Est et, depuis peu, dans les Kasai.

Ainsi, le rôle futur des Kata-Katanga dans le sud du Katanga doit-il être suivi avec attention, même si pour l'instant, ils se contentent d'être spectateurs.

Washington, le 12 décembre 2017



INTRODUCTION

ORIGINE DU NOM KATANGA

Il était courant pour les explorateurs et, plus tard, les ethnologues coloniaux de chercher des explications étymologiques de toponymes ou d'anthroponymes. On trouve ainsi des interprétations aussi diverses que peu convaincantes chez certains auteurs, particulièrement ceux du XIX^e siècle (Verbeken 1954 : 62-63; Brohez 1905 : 381-382; Cooley 1845). La plus ancienne mention manuscrite du mot « Katanga » en notre possession provient des informations fournies par deux *pombeiros* – nom donné par les Portugais aux intermédiaires locaux qui recrutèrent pour eux des esclaves ou trafiquaient à l'intérieur des terres –, Pedro João Baptista et Anastacio José. Au tout début du XIX^e siècle, ces *pombeiros* traversèrent l'Afrique centrale de Cassange en Angola à Tete au Mozambique pour le compte du Portugal et à la demande de Francisco Honorato Da Costa, directeur du comptoir de Cassange. En 1806, ils parvinrent à la résidence du *mwata yamvo*, « empereur » des Lunda et, de là, à Kazembe, au sud du lac Moero, après avoir traversé le Katanga. Dans leur journal de route, les *pombeiros* mentionnaient déjà les noms « Catanga » et « Tanga ». Par ces vocables, ils désignaient la contrée où l'on trouve des pierres vertes (malachites)¹.

1. La date varie selon les auteurs : 1806 d'après Auguste Verbeken et Marcel Walraet (Verbeken & Walraet 1806); 1808 d'après François Bontinck (Bontinck 1974 : 39-70 ; Bontinck 1996 : 559-563); cf. Vellut 1972 : 61-166. Un *pombeiro* (*hando*) était généralement un *leader* de caravane qui dans la hiérarchie du commerce ovimbundu jouait le rôle de sous-traitant d'un armateur principal. C'est un commerçant ambulante luso-africain qui s'enfonce à l'intérieur du pays (*sertanejo*) ou un véritable notable *ovimbundu*.

S'il faut en croire les *pombeiros*, ce nom était connu chez les Kazembe bien avant la pénétration arabe dans la région.



Croisettes.

(PO.0.0.79647, collection MRAC Tervuren;
photo J.-M. Vandyck, © MRAC Tervuren.)



Croisettes.

(PO.0.0.79568, collection MRAC Tervuren;
photo J.-M. Vandyck, © MRAC Tervuren.)

Selon diverses versions de la tradition locale, M'siri débaptisa le Katanga en faveur de Garenganze autour de 1875, au moment où il se proclama *mwami* (Verbeken 1956 : 26-31).



E. Van Muyden (1853-1922), Le chef M'Siri, dessin extrait de H. Capello et R. Ivens, *De Angola a Contra-Costa*. 1886, vol. II, p. 93. (HP.1955.54.271, collection MRAC Tervuren.)



Léon Dardenne, Chef Katanga, décembre 1899, aquarelle. (HO.0.1.191, collection MRAC Tervuren; photo MRAC Tervuren.)

En sus des *pombeiros*, divers voyageurs européens, en quête d'intérêts économiques, politiques ou scientifiques, parcoururent la région du Katanga à la fin du XIX^e siècle. Ils relatèrent leurs périples et consignèrent leurs observations dans des notes conservées dans des centres d'archives ou dans des récits de voyage publiés. Les expéditions qui traversèrent la région au XIX^e siècle et qui apportèrent des informations sont celles de Richard Böhm et Paul Reichard (1883-1884), Hermenegildo Carlos de Brito Cappello et Roberto Ivens (1884-1885), Alexandre Delcommune, assisté de Paul Briart et Norbert Diderrich (1890-1893) (Ryelandt 2003), William Grant Stairs et Omer Bodson (1891), Paul Le Marinel (1891-1892), Lucien Bia, Émile Francqui et Jules Cornet (1892), et Charles Lemaire (Baloji & Couttenier 2014 : 66-81), Léon Dardenne et l'équipe de l'expédition « scientifique » du Katanga (1898-1900) (Van Schuylenbergh 2011 : 83-107).

La difficulté consiste à extraire des données fiables de ces notes, car les voyageurs ne connaissaient pas les sociétés locales ni leurs langues, et dépendaient souvent d'intermédiaires pour les récolter. Par ailleurs, ces données n'étaient pas toujours consignées ou interprétées correctement. Un autre obstacle dans la recherche étymologique du mot « Katanga » réside dans la confrontation des sources orales, issues d'enquêtes locales du XIX^e et XX^e siècle, parfois détentrices d'informations verbales plus anciennes exigeant une analyse critique poussée², avec les archives ou les publications européennes du XIX^e siècle.

D'autres voyageurs européens avaient, à une époque plus ancienne, entendu parler de cette région, comme le missionnaire protestant David Livingstone qui situait, dans son témoignage du 17 octobre 1861, le territoire du chef Katanga au sud de Kazembe, royaume lunda étendu au nord-est de la Zambie, au sud du Haut-Katanga actuel (Livingstone 1866 : 362; Macola 2002; Actes du colloque de Bujumbura 1991). Dans son ouvrage intitulé *Voyage aux Grands Lacs de l'Afrique orientale* (Burton 1862 : 481), Richard Francis Burton

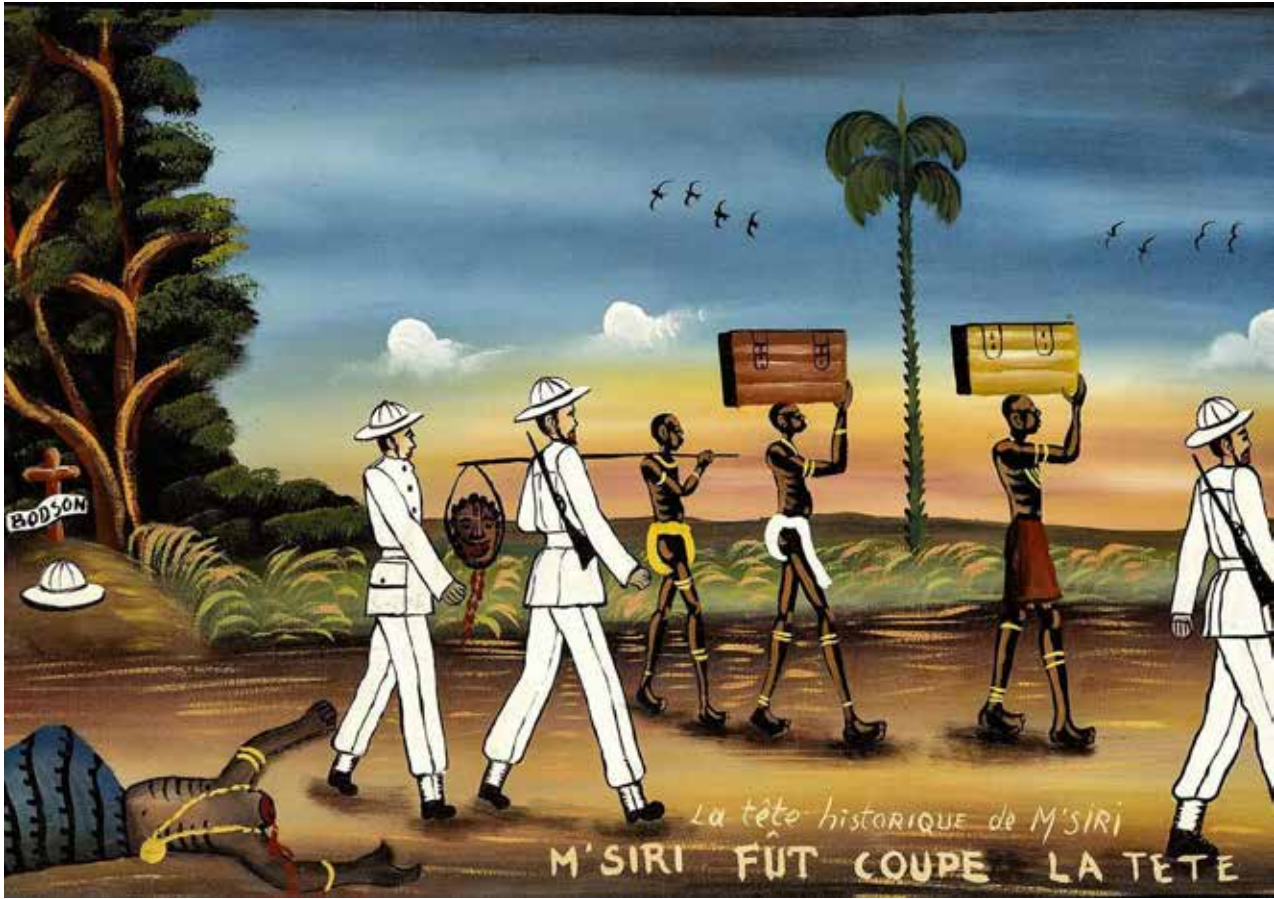
2. Comme les milliers de pages d'enquêtes réunies par le père Léon Verbeek à l'Institut Saint-François de Sales à Lubumbashi, par les chercheurs de l'université de Lubumbashi et d'autres universités nationales et internationales.



Léon Dardenne, *Village du chef Katanga*, décembre 1899, aquarelle.
(HO.0.1.192, collection MRAC Tervuren; photo MRAC Tervuren.)



Tshibumba Kanda Matulu, *Grand chef Katanga des Basanga visite les mines de cuivre traditionnelles*.
(HO.2013.57.704, collection MRAC Tervuren; photo MRAC Tervuren. Droits réservés.)



Peinture populaire des années 1980 représentant la mémoire qui s'est forgée sur M'siri après la période coloniale :
Tshibumba Kanda-Matulu, *La Tête historique de M'siri, M'siri fût coupé la tête.*
(Droits réservés.)

désignait cette même contrée, où le sultan Kiyombo trafiquant d'ivoire et marchand d'esclaves se procurait du cuivre, du nom de « Katata » ou « Katanga ». Il la situait au nord-ouest, à 15 jours de marche de la capitale de Kazembe. Le nom de « Katata » allait aussi être mentionné par John Hanning Speke dans son ouvrage *What led to the discovery of the source of the Nile* (Speke 1864 : 199), de même que par l'explorateur allemand Paul Reichard qui le localisait vers le nord, sans le représenter sur sa carte. S'agirait-il d'une déformation due à la mauvaise audition du mot Katanga? Verney Lovett Cameron, qui traversa l'Afrique centrale d'est en ouest avant Henry Morton Stanley l'évoquait lui aussi dans son ouvrage (Cameron 1877)³.

3. N'oublions pas qu'il y eut aussi d'autres voyages, moins connus, notamment celui du missionnaire protestant Frederick Stanley Arnot de 1886 à 1888 et celui, plus ancien, du D^r Francisco José Maria de Lacerda e Almeida, en 1798.

Néanmoins dans les sources orales *yeke* (Legros 1996; Grévisse 1956 : 78-148), Mwenda Kitanika, demi-frère de Mukanda Bantu, fils de M'siri et second *mwami* des Yeke, soutient que les anciens Yeke appelaient « Kadata » au lieu de « Katanga », un territoire qui s'étendait du sud de l'actuelle province du Katanga jusqu'en Rhodésie du Nord (aujourd'hui la Zambie). Ce « Kadata » ne découlerait que d'une déformation du mot Katanga. Pour Auguste Verbeken, « Katanga » représentait un titre dynastique du chef attribué à la région. Le Katanga correspond pour une part au royaume de M'siri, dont Henri Delvaux décrit le pourtour en 1950, alors qu'il vit lui-même l'apogée de la colonisation belge et que l'image de M'siri comme tyran sanguinaire est largement diffusée :

« Le royaume de M'siri s'étendait alors au nord jusqu'à une ligne approximative partant de M'Pweto et allant jusqu'au lac Kabamba ; à l'est de M'Pweto jusqu'à l'extrême sud, c'est-à-dire jusqu'aux environs de Sakania ;

au sud, de ce même point jusqu'au lac Dilolo à l'ouest, de Dilolo jusqu'à Bukama et puis la rive gauche du Lualaba, jusqu'à Kabamba. Ces frontières présentaient évidemment une élasticité, selon que la situation politique était en faveur ou contre M'siri, car on aurait tort de croire qu'il ne rencontrait jamais de résistance parmi ses sujets. Mais dans l'ensemble, c'est sur ce territoire-là qu'il exerçait sa domination et sa tyrannie» (Delvaux 1950 : 33). Isidore Ndaywel è Nziem délimite le royaume de Garenganze par rapport à l'espace où s'exerçait le commerce : «Son activité commerciale s'étendit sur le territoire allant de la Luvua au nord jusqu'à la crête Congo-Zambie au sud, depuis le Luapula à l'est jusqu'au Lualaba à l'ouest» (Ndaywel è Nziem 2009 : 241-242).

La commémoration du meurtre du M'siri le 20 décembre, initiée par Godefroid Munongo devenu *mwami* le 12 septembre 1976, aurait pu surprendre, car il s'agit de l'ultime défaite des Yeke. Mais le pouvoir colonial avait changé lui aussi de rôle parce qu'il devint, en fin de compte, un allié permettant la survie du pouvoir yeke sous forme de «royaume» : la chefferie Bayeke dans le territoire de Lubudi⁴. En témoigne le récit ci-contre.

Pour les Yeke, la mort du M'siri constitue plutôt une victoire parce qu'elle fut immédiatement suivie par la vengeance exécutée par son fils Museka.

Le fait que M'siri ait subi la mort plutôt que de connaître la soumission devint hautement symbolique. L'enterrement d'Omer Bodson à Bunkeya signifie également une maîtrise yeke sur son esprit. M'siri peut donc passer pour un héros de la lutte contre le colonisateur.

4. L'incorporation mutuelle du pouvoir colonial avec le pouvoir yeke est illustrée par l'affaire du sacrifice rituel vers la fin du règne du *mwami* Munongo Musamfya Ntanga. Selon l'administrateur de territoire de Lubudi de l'époque, M. Bourgaux, le *mwami*, sentant approcher la fin de sa vie, mangea le corps d'un enfant. Une enquête judiciaire s'ensuivit, le *mwami* et des notables furent symboliquement arrêtés, mais l'affaire fut classée sans suite et le rapport demeura confidentiel. Les Belges au courant de l'affaire furent mutés. Les autorités coloniales n'osaient pas, apparemment, s'attaquer à ce *mwami*, qui avait encore assisté au meurtre du M'siri en 1891, et qui décéda le 24 avril 1956 (Kennes 2009 : 536).

De Bunkeya le 2 octobre 1958, Antoine Luhinda Mwenda Munongo écrit au gouverneur André Schöller :

« Monsieur le Gouverneur de la province du Katanga [...] à Élisabethville
[...]

En réponse à votre lettre n° 111/11 691 du 16 septembre 1958 par laquelle vous me demandiez les raisons qui m'ont empêché de prendre part aux travaux de la session générale du Conseil de province 1958, j'ai l'honneur de vous donner l'explication que voici.

Tout ce temps je suis profondément étonné, humilié et attristé par des faits pénibles réglés depuis longtemps, mais qui ont rebondi au début de cette année 1958. Ce rebondissement, si je ne prenais garde, me ferait croire qu'un malheur nous menace nous les Bayeke. Et pourtant, à l'exception de l'opposition de notre Mwami M'siri, nous n'avons fait aucun mal à nos Civilisateurs Belges. En effet contrairement aux populations katan-gaises qu'ils libérèrent de notre domination, nous les avons grandement aidés à s'établir en ce pays par notre sang versé au cours des innombrables guerres pour la pacification du Katanga et par de nombreux travaux économiques que nos pères Bayeke exécutèrent pour eux. Ces guerres et ces travaux ont été reconnus officiellement. Il suffit de consulter les ouvrages historiques de cette province pour s'en convaincre. En outre il y a plus de cent ans que nos pères Wanyamwenzi ou Bayeke sont venus de l'Unyamwezi ici au Katanga et nous leurs enfants sommes devenus des véritables Congolais et avons droit à la même sollicitude paternelle de la Colonie du Congo belge et à vivre en paix ici au même titre que les autres tribus qui se prétendent plus autochtones que nous.

J'en viens maintenant aux susdits faits. Et tout d'abord il y a l'amputation fréquente de notre chefferie muyeke au profit des chefferies autochtones avoisinantes, notamment celle de Mutaka qui est envisagée pour l'année 1959 [suite à cette opposition, celle-ci ne sera pas créée]. Ces amputations répétées détruisent l'autorité dont je jouis auprès de mes populations et dont j'ai grandement besoin pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans mon pays. Elles poussent nos frères autochtones à se moquer de nous les Bayeke, chose qu'ils n'auraient pu faire impunément avant l'arrivée des Européens au Katanga » (Archives service Histoire et Politique, MRAC).



Tshibumba Kanda-Matulu, *La Mort de Bodson tué par M'siri à Bunkeya chez Bayeke.*

(HO.2013.57.707, collection MRAC Tervuren; photo MRAC Tervuren. Droits réservés.)

C'est précisément à l'époque coloniale que, dans l'espace formé alors par le Congo belge, le royaume de M'siri correspond à ce qui est appelé le « Haut-Katanga industriel » : « Nous appelons Katanga conventionnel, le territoire administré par le CSK [Comité spécial du Katanga], par opposition au Katanga proprement dit que l'on peut définir : la partie du Congo belge faisant partie du bassin du

Lualaba en amont d'Ankoro de celui de la Luvua-Luapula » (Cornet 1911 : 73). En fait, Ngelengwa, le futur M'siri, s'était établi avec une nombreuse suite en un point stratégique, chez Katanga, le centre même des mines de cuivre. À partir de cette position occupée, la nouvelle conduite du vécu dans la région devra se décider avec lui devenu aussi propriétaire du lieu.

De toutes ces versions, il ressort que le nom « Katanga » servait déjà au XIX^e siècle à désigner un chef, son village et un territoire riche en cuivre au sud-est de l'actuelle République démocratique du Congo. L'expression « Katanga » ne constitue donc pas nécessairement une création coloniale, mais bien une réalité ancienne (Hasson 2015 : 17). Cette région se trouvait autrefois à la croisée des royaumes lunda, luba et de Kazembe avant d'être incorporée à l'État indépendant du Congo créé par Léopold II, puis au Congo belge.

Le Katanga devint Shaba entre 1972 et 1997 lorsque, à partir du 27 octobre 1971, le régime de la Deuxième République (Mobutu) décida de rebaptiser la République démocratique du Congo en Zaïre. À l'époque coloniale, entre 1934 et 1952, la province porta le nom de son chef-lieu, Élisabethville, au lieu de celui de Katanga.

Contrairement à l'opinion courante dans les milieux coloniaux, l'appellation « Katanga » s'impose avec certitude comme étant plus d'origine autochtone que d'origine étrangère. Il se peut que cette dénomination remonte au moins au XVI^e siècle, époque à laquelle, selon Jan Vansina (Vansina 1976 : 20-29, 68-69), remontent les premiers éléments de tradition orale.

RÉFÉRENCES

- Actes du colloque de Bujumbura. 1991. *Histoire sociale de l'Afrique de l'Est (XIX^e-XX^e siècle)*. Université du Burundi, Département d'histoire. Paris : Karthala Éditions.
- Baloji, S. & Couttenier, M. 2014. « The Charles Lemaire Expedition revisited. Sammy Baloji as a portraitist of present humans in Congo Far West ». *African Arts* 41 (1).
- Bontinck, F. 1974. « Le voyage des *Pombeiros* : essai de réinterprétation ». *Cultures au Zaïre et en Afrique* 5 : 39-70.
- Brohez, M. 1905. « Ethnographie katangaise. Population et colonisation ». *Bulletin de la Société royale belge de géographie* 29.
- Burton, R.F. 1862. *Voyage aux Grands Lacs de l'Afrique orientale*. Paris : Hachette.
- Cameron, V.L. 1877. *Across Africa*. 2 vol. Londres : Daldy, Isbister & Co.
- Cooley, W.D. 1845. « The Geography of Nyassi, or the great lake of Southern Africa, investigated ... ». *Journal of the Royal Geographical Society of London* XV (2) : 185-235.



La tombe de Bodson à Bunkeya en août 1917. À droite, le sergent Lemane Mangabwa, compagnon d'armes de M'siri.
(HP.1959.29.477, collection MRAC Tervuren; photo A. Van Iseghem, 1917.)

- Cornet, J. 1911. « Notes sur les mines ». *Bulletin de l'Association des licenciés sortis de l'Université de Liège* 4.
- Delvaux, H. 1950. « L'occupation du Katanga (1891-1900). Notes et souvenirs du seul survivant ». Supplément à *L'Essor du Congo*. Élisabethville : Imbelco.
- Grévisse, F. 1956. « Notes ethnographiques relatives à quelques populations autochtones du Haut-Katanga industriel ». *Bulletin du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes* 32 : 78-148.
- Hasson, M. 2015. *Katanga. Des animaux et des hommes*. Volume 1 : *Les Animaux et la Société*. Tervuren : MRAC.
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post-colonial au Katanga, RDC. Rebellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat, Canada/France : Université de Laval/Université de Paris I.
- Legros, H. 1996. « Chasseurs d'ivoire. Une histoire du royaume yeke du Shaba (Zaire) ». *Revue belge de philologie et d'histoire* 77 (2).
- Livingstone, D. & C. 1866. *Exploration du Zambèze et de ses affluents et découverte des lacs Chiroua et Nyassa : 1858-1864*. Paris : Hachette.
- Macola, G. 2002. *The Kingdom of Kazembe: History and Politics in North-Eastern Zambia and Katanga to 1950*. Münster : LIT Verlag.
- Ndaywel è Nziem, I. 2009. *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*. Bruxelles/Kinshasa : Le Cri/Afrique Éditions.
- Ryelandt, D. (éd.). 2003. *Aux sources du fleuve Congo. Carnets du Katanga (1890-1893)*. Paris : L'Harmattan.
- Speke, J.H. 1864. *What Led to the Discovery of the Source of the Nile*. Londres.
- Stanley, H.M. 1878. *Through the Dark Continent: or The Sources of the Nile around the Great Lakes of Equatorial Africa and down the Livingstone River to the Atlantic Ocean*. Vol. 2. Londres : Sampson Low, Martson, Seerle & Rivington.
- Van Schuylenbergh, P. 2011. « Arpenter le territoire congolais. Savoirs géographiques, ressources militaires et expansion coloniale (1870-1900) ». In Blais, H., Deprest, F. & Singaravelou, P. *Territoires impériaux. Une histoire spatiale du fait colonial*. Paris : Publications de la Sorbonne.
- Vansina, I. 1976. *Les Anciens Royaumes de la savane*. Kinshasa : PUZ.
- Vellut, J.-L. 1972. « Notes sur le Lunda et la frontière luso-africaine (1700-1900) ». *Études d'histoire africaine* III. Kinshasa : UNAZA.
- Verbeken, A. 1954. *Contribution à la géographie historique du Katanga et de régions voisines*. Bruxelles : Institut royal colonial belge.
- Verbeken, A. 1956. *M'siri, roi du Garenganze*. Bruxelles : Éd. L. Cuypers.
- Verbeken, A. & Walraet, M. 1953. *La Première Traversée du Katanga en 1806. Voyage des Pombeiros d'Angola aux Rios de Sena*. Bruxelles : Institut royal colonial belge.

PREMIÈRE PARTIE

LE HAUT-KATANGA PHYSIQUE

CHAPITRE 1

GÉOGRAPHIE : LOCALISATION, RELIEF ET HYDROGRAPHIE¹

Jusqu'en 2015, la province du Haut-Katanga n'était que l'un des cinq districts de l'ancienne province du Katanga. C'est un immense plateau formé par la lente érosion d'un socle en dépression créé par un ancien lac dont il ne subsiste qu'une plaine marécageuse et d'où se détachent les lagunes de l'Upemba traversées par le Lualaba (fleuve Congo, de sa source jusqu'à Bukama) et la rivière Lufira.

1. Ce chapitre a bénéficié du contrôle et des ajouts de D. Sambwa, professeur à la faculté des Sciences de l'Université de Lubumbashi.

1. LOCALISATION ET SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

La province du Haut-Katanga, dont le chef-lieu est Lubumbashi, se situe à l'extrême sud-est de la République démocratique du Congo. Elle est comprise entre 27° 30' et 29° 30' de longitude est et entre 7° 15' et 13° 30' de latitude sud, et couvre une superficie de 134 431 km².

Elle est limitée :

- au nord par la province du Haut-Lomami et du Tanganyika (avec respectivement Kamina et Kalemie comme chefs-lieux) ;
- à l'ouest par la province du Lualaba dont Kolwezi est le chef-lieu ;
- à l'est et au sud par la République de Zambie.

Limites de la province du Haut-Katanga d'après la loi organique n° 15-006 du 25 mars 2015

La province du Haut-Katanga a pour chef-lieu Lubumbashi.

Elle est délimitée comme suit :

Au nord :

- Par l'est de la province du Haut-Lomami et le sud de la province du Tanganyika ;
- La rivière Kiempeza depuis le confluent de la rivière Lukete jusqu'à sa source ;
- Une droite joignant la source de la rivière Kilambwila ;
- Une ligne de crête jusqu'au confluent des rivières Djukuma et Lubilashi ;
- La rivière Lubilashi jusqu'à son confluent avec la rivière Kankole ;

- Celle-ci jusqu'à sa source ;
- Une droite joignant la source de la rivière Mbala ;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lubilashi ;
- La rivière Lubilashi jusqu'à son confluent avec la rivière Kitwa ;
- Celle-ci jusqu'à sa source ;
- Une ligne de crête jusqu'à la source de la rivière Sandja ;
- Une droite jusqu'à la source de la rivière Kaolo ;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Mazovua ;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kabimbwi ;

- La Kabimbwi jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source de la rivière Nteke;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lubalazi;
 - La rivière Lubalazi, en aval, jusqu'à son confluent avec la rivière Luvua;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kanjemba;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kivuma;
 - Une droite joignant le confluent des rivières Kibimbidi et Kontupenga;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source de la rivière Mankinita;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lukumbi;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kamulembe;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une ligne traversant les monts Kalumbe jusqu'à la source de la rivière Katako;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lukala;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kamibamba;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source de la rivière Kankoli;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lozi;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kamu-Kotsho;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source de la rivière Lupanda;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lukivwa;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Swelwa;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une ligne de crête jusqu'à la source de la rivière Mulunguzi;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Ntubwa;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - De cette source, une ligne de crête jusqu'à la source de la rivière Kilima;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Luvunzu;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kinsindiva;
 - Cette rivière jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source à la rivière Muita;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kieluzi;
 - Une droite joignant le confluent des rivières Kashidimpala et Kampinda;
 - La rivière Kampinda jusqu'à son confluent avec la rivière Kasanka;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source de la rivière Kisimbi;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Ngozi;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une droite joignant la source de la rivière Kinda;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Mwanza;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lokato;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une ligne de crête du plateau Kamusenga jusqu'à la rivière Katima;
 - La rivière Katima jusqu'à son confluent avec la rivière Pondwe;
 - Celle-ci jusqu'à sa source;
 - Une ligne de crête du plateau Bobote jusqu'à la source de la rivière Kiamikanga;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Dilombwe;
 - Une ligne de crête du plateau Kahomba jusqu'à la source de la rivière Kahomba;
 - Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Musungushi;
 - Celle-ci jusqu'à son intersection avec la frontière de la République démocratique du Congo et la Zambie.
- À l'est :**
- Par la frontière de la République démocratique du Congo avec la République de Zambie depuis son intersection avec la rivière Musungushi.

Au sud :

- Par la frontière de la République démocratique du Congo avec la République de Zambie jusqu'à la source de la rivière Mualaba;
- De la rivière Mualaba jusqu'à la borne 29, signal de Mokambo.

À l'ouest :

- Par l'est des Provinces de Lualaba et du Haut-Lomami;
- De la rivière Mualaba jusqu'au confluent des rivières Lukete et Kiempesa;
- Une droite depuis le point le plus rapproché de la frontière entre la République démocratique du Congo et la République de Zambie jusqu'à la source de la rivière Mualaba;
- La Mualaba jusqu'à son confluent avec la rivière Mwalalunga;
- Une droite jusqu'à son confluent avec la rivière Lualaba;
- Une droite brisée joignant les sources des rivières Kaseka, Longoie, Mishashi et Pafwe;
- Une ligne de partage des eaux délimitant le bassin de la rivière Dilungu et Bulenda jusqu'au confluent des rivières Dilungu et Nyundweute;
- Une droite joignant le sommet du mont Kasompi;
- Une droite joignant la source de la rivière Kiatete;
- Une droite joignant le sommet du mont Manda;
- Une ligne de partage des eaux des rivières Kando et Nyundweute jusqu'à la source de la rivière Luwowoshi;
- La rivière Luwowoshi jusqu'à son confluent avec la rivière Kando;
- Celle-ci jusqu'à sa source;
- Une droite joignant la source de la rivière Lukanga;
- De ce point, la route carrossable Kambove-Kansenshi jusqu'à la ligne médiane;
- Une ligne jusqu'à la source de la rivière Kitwa;
- Une droite joignant la source de la rivière Katinda;
- Une ligne de partage des eaux des rivières Mulungwishi et Dilomba jusqu'à son intersection avec le chemin de fer sur le bord Nord;
- Le chemin de fer jusqu'à son intersection avec la rivière Kapombo;

- La rivière Kapombo jusqu'à son confluent avec la rivière Mufufya;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Dikulwe;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Mafyo;
- Ligne de partage des eaux des rivières Lukwibu et Bunkeya jusqu'au confluent des rivières Bunkeya et Kanono;
- Une droite joignant la source de Kanono;
- Une ligne de crête jusqu'à la source de la rivière Disubwe;
- Celle-ci jusqu'à sa source;
- Une droite joignant le sommet Tondo;
- De ce point, une droite jusqu'à la source de la rivière Luangombe;
- Une droite joignant la borne Kamukalangema;
- Une droite joignant la source de la rivière Sangwe;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Dikulwe;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kidiamumbu;
- Celle-ci jusqu'à sa source;
- Une ligne de crête jusqu'à la source de la rivière Luingila;
- La rivière Luingila jusqu'à son embouchure dans la rivière Lufira;
- La Lufira jusqu'à son confluent avec la rivière Munte;
- La rivière Munte jusqu'à sa source;
- Une droite joignant la source de la rivière Lubumbu;
- Une ligne de crête des rivières Lubumbu et Lubilwe jusqu'au confluent des rivières Lubumbu-Lukibwe;
- Une droite reliant la source de la rivière Ntonda;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Kapinga;
- Celle-ci jusqu'à sa source;
- De cette source, une droite jusqu'au méridien 27°30';
- De ce point, une ligne de crête des rivières Luo et Luende jusqu'à la source de la rivière Luwe;
- Celle-ci, en aval, jusqu'à l'intersection avec la droite venant des sources d'un ruisseau de la rivière Kabata;
- Une droite joignant le confluent de ce ruisseau avec la rivière Kabata;

- La rivière Kabata jusqu'à son confluent avec la rivière Kawa;
- Une droite joignant la source de la rivière Kankala;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Luiba;
- La rivière Luiba jusqu'à son confluent avec la rivière Mukamba;
- Celle-ci jusqu'à sa source;
- Une droite joignant le confluent des rivières Kipanda et Kabota;
- La rivière Kabota jusqu'à sa source;
- Une droite joignant le bord sud du mont Kabemba;
- Une droite joignant la source de la rivière Zofumungu;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Lukete;
- La rivière Lukete jusqu'à son confluent avec la rivière Kiempesa.

La province du Haut-Katanga compte 6 territoires et 2 villes, 7 chefferies, 13 secteurs, 82 groupements, 8 cités (ou communes rurales dans la nouvelle subdivision : Kipushi, Kambove, Kasenga, Mitwaba, Pweto, Sakania avec statut de chefs-lieux de territoire sans Kasumbalesa), 39 quartiers, 23 postes d'enclavement administratif et de villages par territoire. À cela s'ajoutent deux villes : Lubumbashi, chef-lieu de province, et Likasi.

Les limites de ces entités se présentent de la manière suivante.

1.1. LA VILLE DE LUBUMBASHI

Son nom vient de la rivière qui l'arrose. Elle couvre une superficie de l'ordre de 747 km². Son espace est un vaste plateau désert (*Ex imis ad Calmina*) : né d'une table rase tendant à s'élever jusqu'aux plus hauts sommets. *Exis imis*, un vaste plateau d'herbes dont la monotonie n'est brisée que par des buissons éparpillés, de-ci, de-là, et par des arbres gris et torvus. La petite agglomération d'Élisabethville, fondée par Émile Wangermée, devait son existence à la mine exploitée alors par l'Union minière et que les prospecteurs anglais avaient dénommée « *Star of the Congo* ». Les habitants du pays nommaient ce lieu Kalukuluku du nom d'un fondeur de cuivre émérite, maître en croisettes. Déjà se dressait dans le paysage katangais le symbole d'un Katanga nouveau : une haute cheminée industrielle.

Lubumbashi est un vaste plateau, une sorte de plate-forme dominant la rivière Lubumbashi à environ 1200 m d'altitude. La ville et ses environs occupent le bassin supérieur de la Kafubu entre 11° 20' et 12° 00' de latitude sud et 27° 10' et 27° 43' de longitude est au sud-est de la RDC dans la province



**Construction de l'usine de l'UMHK à Lubumbashi en 1910.
L'actuelle cheminée sera érigée en 1937.**

(HP.1961.74.568, collection MRAC Tervuren ; 1910.)

du Haut-Katanga, à 1230 m d'altitude moyenne; il est l'élément du grand plateau africain séparant les cuvettes du pays et celles du fleuve Zambèze (Zambie). Concrètement, la ville de Lubumbashi occupe le géosynclinal de la Lubumbashi, limitée à l'est par l'anticlinal de l'Étoile et de la Ruashi où toute une région est dégradée par l'extraction minière; à l'ouest par celui de Munkuen-Lupoto; au nord par la rivière Kasapa et au sud, ses frontières dépassent aujourd'hui la rivière Kafubu.

La ville de Lubumbashi est caractérisée par un climat tropical de type soudanien à deux saisons alternantes avec un caractère tempéré et continental lié à son altitude et à l'éloignement par rapport aux masses océaniques; c'est le climat CW6 de Köppen (Mbenza 1973). Les pluies à Lubumbashi et ses environs sont essentiellement convectives. De ce

fait, elles sont très localisées et tombent souvent en averses d'assez brève durée. La moyenne annuelle de ces précipitations est de l'ordre de 1200 mm. L'acidité de précipitations causant la dégradation de l'environnement dans les pays industrialisés est un aspect de la pollution le plus développé. Les pluies de Lubumbashi présentent des valeurs de pH faible. Les auteurs de cette étude (Mbenza 1973) attribuent cette acidité des pluies à la présence de SO₂ rejeté dans l'atmosphère par la fonderie de la Gécamines. Ils concluent en disant qu'étant donné que les facteurs explicatifs du phénomène pollution sont nombreux et beaucoup plus complexes, cette acidité peut provenir d'autres sources également. La température moyenne est de 20 °C; les températures les plus basses oscillent entre 15,8 °C et 10 °C et les plus hautes entre 22,5 °C et 38 °C. Le régime des vents de Lubumbashi est celui du Katanga méridional, un régime des vents de zones tropicales, caractérisé par les alizés. À Lubumbashi, le couloir nord-ouest est la direction des vents dominants.

De manière générale, le sol de Lubumbashi est autochtone, c'est-à-dire qu'il résulte de l'altération des roches en place. Il s'agit ici des formations des groupes de Kundelungu et de Nguba qui constituent son substratum (Sys *et al.* 1959). C'est le résultat de l'altération des shales, calcaires (dolomies), et des grès. Ainsi, leur altération va donner

différents horizons de sol. Les études de Beugnies (Beugnies 1954) ont permis de mettre en évidence six horizons qui constituent le profil d'altération de Lubumbashi. Étant autochtones, ces sols constituent parfois un guide pour la cartographie des roches du soubassement (cf. chap. 2).

La ville de Lubumbashi est subdivisée en sept communes : Kamalondo, Kampemba, Katuba, Kenya, Lubumbashi, Ruashi et Annexe.

1.2. LA VILLE DE LIKASI

Likasi, anciennement baptisée Jadotville, se situe à proximité des montagnes de Mitumba et de Kundelungu. Son nom vient de *dikashi* qui veut dire «bonnes odeurs des argiles». Cette ville se situe à 10° 57' 47" de latitude sud et 26° 46' 40" de longitude est, à une altitude moyenne de 1270 m. Elle s'étend sur une superficie de 245 km² à environ 120 km de Lubumbashi dans le sud-est du pays. Elle est limitée au nord par l'ancienne ligne de chemin de fer Likasi-Lubumbashi, depuis sa jonction avec le chemin de fer Likasi-Tenke jusqu'à la ligne de transport d'énergie électrique de haute tension Mwadingusha-Likasi; au sud, par la rivière Panda dans son cours est-ouest; à l'est, par la rivière Buluo et à l'ouest par la rivière Panda dans son cours nord-sud.



Baignade d'enfants à la rivière Kilima à Likasi. (Photo et © ONG Umoja, 2013.)

Les couches géologiques de Likasi et de ses environs sont orientées d'ouest en est et se succèdent du nord vers le sud ; on y observe les terrains du Kundelungu inférieur qui sont en contact avec le terrain du Roan moyen ou sous-groupe des mines du fait de leurs occurrences cupro-cobaltifères. Dans la partie occidentale de l'agglomération, ce sont les couches du Kundelungu inférieur des terrains du Précambrien arasé à plusieurs reprises. Elle est également implantée sur la partie externe du plissement aux formes appalachiennes plus ou moins accusées et aux plateaux assez élevés. La régularité des formes appalachiennes est compliquée par la présence de failles et de chevauchements surplombant de façon assez abrupte les larges vallées synclinales. Toute cette situation géologique est responsable d'un relief qui fait dire que Likasi est une ville montagneuse. Les plus importants de ces éléments du relief sont les collines appartenant à l'anticlinal de Kakontwe, qui déterminent les sommets les plus élevés du site. Ces collines forment une sorte de terres hautes situées entre 1300 et 1450 m d'altitude. Les sept collines les plus importantes de cet ensemble culminent entre 1400 et 1463 m.

La ville de Likasi se trouve essentiellement dans la partie centrale de l'arc cuprifère congolo-zambien. Dans son ensemble, elle est couverte par un relief accidenté, aux chaînes Kakontwe (1400 m), de Kapumpi (1403 m) et de Karajipopo (1463 m). Au nord-ouest de la région subsistent des lambeaux de la surface sommitale (1400 à 1500 m) du plateau de Kando-Dikanda, et c'est sur un replat intermédiaire que se situe le centre minier de Kakontwe à quelque 1350 m d'altitude.

Située en pleine zone intertropicale, la ville de Likasi appartient au climat tropical humide à deux saisons contrastées par un régime pluviométrique à une saison pluvieuse de novembre à mars, une sèche de mai à septembre et deux mois de transition (avril et octobre). Ce climat participe à celui, général, de la province du Haut-Katanga bénéficiaire d'un climat tropical modéré grâce à l'altitude. Les vents générateurs des pluies sont soit les alizés froids et secs du sud-est, soit celui du flux d'ouest ou du nord-est. Les précipitations moyennes annuelles étant de 1175 mm, on évalue la variation du degré hydrométrique entre 48 et 87 % entre les périodes les plus sèches et les plus humides.



À cause de l'exploitation minière, la dégradation du sol vue aux abords de la ville de Likasi.

(Photo et © ONG Umoja, 2013.)

1.3. LE TERRITOIRE DE KAMBOVE

Il est situé au sud-ouest de la province et est limité au nord par le territoire de Lubudi, au sud par la République de Zambie, à l'est par les territoires de Kasenga et de Kipushi et à l'ouest par le territoire de Mutshatsha.

Sa superficie est de 22 448 km². Sa position géographique est comprise entre 10° 27' et 12° de latitude sud et entre 25° 29' et 27° 32' de longitude est.

1.4. LE TERRITOIRE DE KASENGA

Situé à l'est de la province, le territoire de Kasenga est borné au nord par les territoires de Pweto et de Mitwaba, au sud par le territoire de Kipushi, à l'est par la rivière Luapula et le lac Moero et à l'ouest par les territoires de Kambove et de Lubudi.

Sa superficie est de 24 255 km². Sa position géographique est comprise entre 9° 21' et 11° 22' de latitude sud et entre 26° 59' et 28° 41' de longitude est.

1.5. LE TERRITOIRE DE KIPUSHI

Situé au sud-est de la province, il est limité au nord par le territoire de Kasenga, au sud par le territoire

de Sakania, à l'est par la République de Zambie et à l'ouest par le territoire de Kambove. Son chef-lieu, Kipushi (agglomération urbaine) se situe entre les rivières Kipushi au sud et Kamarenge au nord. C'est une entité minière de création coloniale en 1925, frontalière et satellite par rapport à Lubumbashi, monofonctionnelle spécialisée dans l'extraction et le traitement du cuivre et dont la Gécamines, jadis UMHK, demeura le seul employeur des 2/3 de la population active. Elle est reliée à Lubumbashi par une voie routière d'une trentaine de kilomètres. Sa superficie est de 9839 km².

La position géographique du territoire de Kipushi est comprise entre 27° 12' et 28° 31' de longitude est et entre 10° 57' et 12° 17' de latitude sud, située à 1300 m d'altitude. Le site ou le cadre topographique, dans lequel s'est enracinée l'entité à ses origines, subit continuellement l'influence des conditions bioclimatiques. Kipushi connaît un climat tropical d'altitude caractérisé par deux saisons nettement tranchées. La saison des pluies s'étend de mi-octobre à mi-avril avec une hauteur pluviométrique annuelle inférieure à 1200 mm. La saison sèche débute au mois de mai et dure jusqu'en octobre où la température peut descendre à moins de 10 °C la nuit.



Kasenga : les habitations en bordure de rivière.

(Photo et © M. Hasson, 2010.)

1.6. LE TERRITOIRE DE MITWABA

Situé au nord de la province, le territoire est limité au nord par les territoires de Malemba-Nkulu et de Manono; au sud par ceux de Kasenga et de Lubudi; à l'est par le territoire de Pweto et à l'ouest par celui

de Bukama. Sa position géographique est comprise entre 26° 14' et 27° 59' de longitude est et entre 8° 4' et 10° 8' de latitude sud. Il est situé à 1800 m d'altitude. Le territoire de Mitwaba couvre une superficie de 25 133 km².

Paysage du territoire de Mitwaba dans le secteur Balomotwa à Lusanga



Vue vers l'est à partir du gîte de passage de la station.
(Photo et © M. Hasson, 2013.)



Vue vers le sud-est en direction du plateau des Kundelungu.
(Photo et © M. Hasson, 2013.)

1.7. LE TERRITOIRE DE PWETO

Il se situe au nord de la province et est borné par les territoires de Moba et de Manono au nord, par le territoire de Kasenga au sud, par le territoire de Mitwaba à l'ouest et par la République de Zambie à l'est.

Quelques précisions s'avèrent nécessaires en ce qui concerne la frontière congolo-zambienne à Pweto. Sur les cartes officielles, la ligne de démarcation part de la rive de la Luvua à son point de sortie du lac Moero. De ce point, la ligne est prolongée directement jusqu'à l'embouchure de la rivière Luapula dans le lac Moero. Théoriquement, cette limite prive la localité de Pweto de l'accès au lac

Moero. En pratique la frontière se trouve à 9 km au sud de Pweto à l'embouchure de la rivière Lunkinda et au talweg de cette rivière jusqu'à l'endroit où ce talweg recoupe la ligne géographique reliant Pweto au cap Kapimbi sur le lac Tanganyika. D'autre part, il faut savoir que vers le sud du lac Moero la ligne de démarcation dévie de façon à laisser l'île de Kilwa à la République de Zambie; puis elle suit le talweg du Luapula (Mwanzambala 1974).

La frontière entre la Zambie et la RDC traverse le lac Moero. Mais sa démarcation reste imprécise à ce jour : au nord, un compromis a été trouvé en juillet 1998, aux termes duquel la frontière a été déplacée à quelques kilomètres au sud-est de Pweto



Village sur la route menant de Pweto à Kapulo.
(Photo et © M. Hasson, 2014.)



Le déversoir du lac dans la rivière Luvua et une partie de la ville.
(Photo et © M. Hasson, 2010.)

(poste-frontière de Lunkinda) ; la cité bénéficie depuis lors d'une ouverture de 200 km² sur le lac. Le principal contentieux porte actuellement sur l'île Kilwa, à quelques kilomètres d'encablure sur la rive congolaise, revendiquée à ce titre par la RDC mais attribuée à la Zambie depuis l'arrangement belgo-britannique de Bruxelles de 1894 (Lubiki-Lusiense 2012 : 38-39, 76).

Situé entre 1000 et 1500 m d'altitude, la position géographique du territoire de Pweto est comprise entre 7° 37' et 9° 45' de latitude sud et entre 27° 36' et 29° 40' de longitude est. Le territoire de Pweto couvre une superficie de 24 537 km².

1.8. LE TERRITOIRE DE SAKANIA

Localisé au sud de la province, il est limité au nord par le territoire de Kipushi et la rivière Musoshi au sud, à l'est et à l'ouest par la République de Zambie. Ce territoire pénètre très profondément en territoire zambien formant ainsi une presque île congolaise en zone zambienne. Ce qui lui valut le nom de la « botte de Sakania ».

Le territoire de Sakania couvre une superficie de 22 240 km². Sa position géographique est comprise entre 11° 43' et 13° 27' de latitude sud et entre 27° 40' et 29° 48' de longitude est.

2. RELIEF ET CLIMAT

Avec un sol sablonneux au nord et argilo-sablonneux au sud, le relief du Haut-Katanga est caractérisé par la succession de collines minéralisées et non minéralisées, de chaînes de montagnes, de plateaux, de plaines et de vallées. Dans cette région se déroule un vaste plateau en pénéplaine dont l'altitude oscille entre 1450 et 1550 m. Entre les larges plaines basses alluviales s'intercalent des pénéplaines de hauts plateaux. De l'est à l'ouest se succèdent ainsi :

- la plaine de Kamalondo appelée aussi dépression de Kamalondo, longue de plus de 200 km et large de 30 à 45 km (550 m d'altitude) ;
- la plaine de la Lufira (+ 800 à 1000 m d'altitude) ;
- le plateau de Kundelungu (+ 1800 m d'altitude) ;
- la plaine de Moero-Luapula-Bangwelo (+512 à 1100 m d'altitude).

Le trait général majeur du climat de cette région est la succession de la saison de pluies et de la saison sèche. La première s'étend, en général, de novembre

à mars. Les précipitations ont alors souvent lieu sous forme d'orages et de fortes averses à caractère local, et, plus rarement, sous forme de pluies continues étendues (Harjoba & Malaisse 1978 ; Malaisse *et al.* 1983). L'ensoleillement est relativement important au cours de cette saison. La saison sèche est caractérisée par de très faibles précipitations avec deux à quatre mois sans la moindre pluie et un ciel presque toujours serein. Avril et octobre sont des mois de transition.

Des études bioclimatiques reconnaissent toutefois cinq saisons (Boaler 1966 ; Malaisse 1974, Leteinturier 2002). En effet, la saison sèche permet d'identifier deux périodes : l'une froide, de mai à août (White 1983) ; l'autre chaude, de septembre à début novembre où l'augmentation progressive de la température s'accompagne d'un accroissement de l'humidité atmosphérique.

3. HYDROGRAPHIE

En surface, le Haut-Katanga dispose d'un réseau hydrographique plus ou moins dense, organisé autour de deux grands bassins. Celui du fleuve



Le déversoir du Moero dans la rivière Luvua.

(Photo et © M. Hasson, 2010.)



Vue du lac Moero : village en aval de Kasenga.

(Photo et © M. Hasson, 2013.)



La rivière Luapula en aval de Kasenga.

(Photo et © M. Hasson, 2013.)



La rivière Luvua depuis le bac.

(Photo et © M. Hasson, 2014.)



Bateau Louisa (nom donné en référence à Louisa Mwanke Kaombe, mère de Katumba), propriété de Katumba Mwanke, accosté à Kashobwe. (Photo équipe locale, 2009.)

Lualaba d'abord, cours supérieur du fleuve Congo, qui prend sa source dans le secteur « Sources du Congo » du territoire de Kambove mais qui chemine rapidement hors de la province ; son principal affluent dans la région est la rivière Lufira. Le système Bangweolo-Luapula-Moero-Luvua ensuite, alimenté tout au long de son parcours par une série de cours d'eau secondaires. Ce dernier présente l'unique bief navigable, à partir des chutes Johnston sur le Luapula jusque et y compris le lac Moero.

En plusieurs endroits, le relief en plateaux de la région a créé des chutes et rapides offrant selon les cas un attrait touristique (chutes de la Lofoi et de Kiubo par exemple) ou un potentiel hydroélectrique parfois exploité (chutes Cornet).

Dans son sous-sol enfin, le Haut-Katanga comporte des nappes phréatiques et aquifères qui profitent d'une pluviométrie régulière.

La Lufira, le Luapula et la Luvua sont les principaux cours d'eau. La Lufira s'achemine à travers les territoires de Kambove et de Mitwaba jusque dans la dépression de l'Upemba (lac Lukenge). Le Luapula est le déversoir du lac Bangweolo (Zambie) et trace à partir de Kafufwe et jusqu'à son embouchure dans le Moero la frontière entre la Zambie et la RDC ; il traverse successivement les territoires de Sakania et de Kasenga. La Luvua, enfin, exutoire du Moero, rejoint le Lualaba-Congo à hauteur d'Ankoro (Tanganyika).

Parmi les cours d'eau secondaires, on peut citer les rivières suivantes selon les territoires :



La rivière Lufira quelques kilomètres en aval des chutes Kiubo.
(Photo et © M. Hasson, 2015.)



La rivière Kafubu à hauteur de l'embouchure de la rivière Kiswishi. (Photo et © M. Hasson, 2013.)

- territoire de Kambove (ville de Likasi incluse) : rivières Mukwishi, Lukanga, Nyundwelu, Kando, Mafuya et Ngule, affluents du Lualaba ; rivières Moashi, Kapende, Katanga, Lupoto et Luansopo, affluents de la Lufira ;
- Territoire de Kipushi : rivières Munama, Musoshi, Kafubu, Lwiswishi (localement appelée « Kiswishi »), Bwishibila (ex-Wiswila) et Kitumanzi ;
- territoire de Sakania : rivières Luwombwa, Muniengashi, Shinshi, Beleshi, Lubembe orientale et Lubembe occidentale ;
- territoire de Kasenga : dans le bassin versant de la Lufira, la rivière Kafila (qui rejoint la Lufira à une dizaine de km de Kienge) ; dans le bassin versant du Luapula, les rivières Lufutizi, Lutshipuka et Lualala ;
- territoire de Mitwaba : rivières Kalumengongo, Lufwa et Dikulwe, les deux dernières étant des tributaires de la Lufira ;
- territoire de Pweto : rivière Lubule.

Il faut noter ces cours d'eau secondaires parfois éponymes de différentes entités du Haut-Katanga, tels que la Kafubu, la Lubumbashi, la Likasi, la Buluo, la Panda, etc.

L'étendue attribuée au lac Moero varie dans des proportions plus ou moins grandes en fonction des documents. Selon l'*Atlas de la république du Zaïre* (Laclavère 1978 : 11), celle-ci ferait 4340 km². D'autres

sources, institutionnelles, font état de 4580 km² (Ssentengo 1990) ou de 4720 km² (Département de l'Agriculture... 1985 : 139). Plus récemment, le fichier vectoriel des lacs de la RDC publié par le Référentiel géographique commun (RGC) sur base de données de la MONUC (2007), présente une superficie de 4187 km². Depuis ce fichier vectoriel, la projection calculée par le Service cartographique du MRAC aboutit à 5085 km² ; enfin un modèle d'élévation SRTM (Shuttle Radar Topographic Mission, NASA, 2002), beaucoup plus précis que le fichier RGC, donne une superficie projetée de 5021 km². Il faut noter cependant que l'étendue change d'année en année selon les variations de niveau d'eau.

Outre le lac Moero, qui s'étend sur 4960 km², le Haut-Katanga compte sur la Lufira un autre lac d'importance relative, artificiel celui-ci, constitué suite aux aménagements hydroélectriques : le lac de retenue de Mwadingusha, autrement appelé Tshangalele, mis sous eau en 1930 (superficie maximale : 452 km²), auquel est jouté, directement en aval, le modeste lac de retenue de Koni (4 km²) (Hasson 2015 : 39 ; Lederer 1965 : 320 ; Magis 1961). Plusieurs autres plans d'eau d'envergure plus réduite sont répertoriés, notamment une série de petits lacs qui ségrènent le long du Luapula en aval de Lufubu et jusqu'à l'embouchure du Moero : Kifukula, Showa, Kitoponti, Mukushi, etc.

RÉFÉRENCES

- Amisi, M.Y. 2010. « Perception de l'impact des activités minières au Katanga : analyse par l'application de la théorie paysagère de Kevin Lynch ». Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi.
- Ayres, R.U., Ayres, L.W. & Rade, I. 2002. *The Life Cycle of Copper, its Co-products and By-products. Mining Minerals and Sustainable Development*. Center for the Management of Environmental Resources. Fontainebleau : INSEAD.

- Beugnies, A. 1954. « La nappe phréatique des environs d'Élisabethville et les phénomènes connexes d'altération superficielle ». *Annales du service des mines et du service géologique et géographique* 17. Bruxelles.
- Collectif. 1961. *Élisabethville de 1911 à 1961*. Foire internationale d'Élisabethville. Bruxelles : Éditions L. Cuypers.
- Département de l'Agriculture et du Développement rural (service d'études et planifications). 1985 (septembre). *Région du Shaba. Étude régionale pour la planification agricole. Projet de planification agricole*. Projet 660-070/USAID/PRAGMA.C.3.
- Devroey, E.-J. 1959. *Annuaire hydrologique du Congo belge et du Ruanda-Urundi*. Bruxelles : Ministère du Congo belge et du Ruanda-Urundi (coll. « Mémoire de l'Académie royale des Sciences coloniales », n° 13).
- Duvigneaud, P. 1958. « La végétation du Katanga et ses sols métallifères ». *Bulletin de la Société royale de botanique de Belgique* 90 : 127-226.
- Harjoba, I. & Malaisse, F. 1978. « Le régime journalier des précipitations et les types de pluies à Lubumbashi ». *Géo-Éco-Trop* 2 (4) : 401-414.
- Hasson, M. 2015. *Katanga. Des animaux et des hommes*, vol. 1 : *Les Animaux et la société*. Tervuren : MRAC.
- Laclavère, G. (dir.). 1978. *Atlas de la république du Zaïre*. Paris : Éditions Jeune Afrique.
- Leblanc, M. & Malaisse, F. 1978. *Lubumbashi : un écosystème urbain tropical*. Kinshasa : Centre international de sémiologie, UNAZA.
- Lederer, A. 1965. *Histoire de la navigation au Congo*, Annales, Série in-8°, Sciences historiques, n° 2, Tervuren : MRAC.
- Leteinturier, B. 2002. *Évaluation du potentiel phytocénotique des gisements cuprifères d'Afrique Centro-Australe en vue de la phytoremédiation des sites pollués par l'activité minière*. Gembloux : Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux.
- Leteinturier, B., Baker, A.J.M. & Malaisse, F. 1999. « Early stages of natural revegetation of metalliferous mine workings in South Central Africa: a preliminary survey ». *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.* 3 (1), 28R41.
- Lubiki-Lusiense, R.-N. 2012 (septembre). *Les Frontières internationales de la République démocratique du Congo : état des lieux et enjeux géostratégiques*. Kinshasa : s.e.
- Magis, N. 1961. *La Pêche dans les lacs de retenue de Koni et de N'Zilo I (Haut-Katanga)*. FULREAC.
- Malaisse, F., Colovanl-Elenkov, E. & Brooks, R.R. 1983. « The impact of copper and cobalt orebodies upon the evolution of some plant species from upper Shaba, Zaïre ». *Plant systematics and evolution*, 142 : 207-221.
- Mbenza, M., Aloni, K. & Muteb, M. 1989. « Quelques considérations sur la pollution de l'air à Lubumbashi (Shaba, Zaïre) ». *Géo-Éco-trop* 13 (1-4) : 113-125.
- Mbenza, M. 1973. « Essai de division climatique du Shaba ». Mémoire en géographie. Faculté des sciences. Lubumbashi : UNAZA.
- Mwanzambala, M. 1974. « Concept du développement intégré dans la Zone de Pweto (Région Shaba) ». *Problèmes sociaux congolais* 106-107 : 8.
- Neuray, G. 1982. *Des paysages, pour qui, pourquoi, comment ?* Gembloux : Les Presses agronomiques.
- Ssentengo, G.W. 1990. « Short expose on Lake Mweru exploited fish stocks, state of fisheries, problems and solutions ». In *FAO/UNDP. Report on the Technical Consultation on Lake Mweru shared by Zaïre and Zambia (Lusaka, 08-10 August 1990)*, annex 3.1.
- Sys, C. & Schmitz, A.A. 1959. *Note explicative des cartes des sols et de la végétation du Congo belge et du Rwanda-Urundi, région d'Élisabethville (Haut-Katanga)* 9, A, B et C. Bruxelles : INEAC.
- White F. 1983. *The Vegetation of Africa. A Descriptive Memoir to Accompany the Unesco/AETFAT/UNISO*. Paris : UNESCO.

CHAPITRE 2

LA VÉGÉTATION

par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman

Le nord-ouest de la province du Haut-Katanga est principalement occupé par la savane arbustive, où une savane herbeuse accompagnée d'une végétation marécageuse est présente à l'ouest du parc national de Kundelungu.

Le nord-est du Haut-Katanga est recouvert par une forêt claire, une savane boisée et une savane arbustive. La végétation marécageuse occupe une superficie importante au sud et au nord-est du lac Moero. La forêt claire, la savane boisée et la savane arbustive viennent s'entremêler dans la partie centrale le long et dans le parc national de Kundelungu.

Des complexes agricoles sont parsemés en superficies relativement petites, surtout au centre et à l'est (à la frontière zambienne) de la province et tout le long du lac Moero.

Le sud-est du Haut-Katanga est occupé majoritairement par la forêt claire, surtout à l'extrême sud-est de la province. La savane boisée, arborée et arbustive fait également partie de la végétation du sud-est. Les complexes agricoles ont ici une superficie plus élevée et se situent autour de Lubumbashi, ainsi qu'autour de quelques îlots se trouvant à l'est et au sud, à la frontière de la province avec la Zambie.



Végétation aux abords du lac Moero, depuis la route entre Pweto et Kilwa. (Photo et © M. Hasson, 2014.)

Tableau 2.1. Répartition des principaux types de végétation dans la province du Haut-Katanga et au niveau national

Type de végétation	Haut-Katanga		Haut-Katanga/ RDC	RDC
	Superficie (ha)	Superficie (%)	Superficie (%)	Superficie (ha)
Forêt dense humide	5785	0,05	0,01	93 517 825
Forêt sur sol hydromorphe	285 159	2,31	1,88	15 183 214
Forêt claire	4 725 313	38,20	31,88	14 826 729
Savane boisée	3 904 341	31,56	87,60	4 456 625
Savane arbustive	533 178	4,31	3,48	15 335 810
Savane herbeuse	109 131	0,88	0,73	14 881 257
Forêt humide d'altitude	168	<0,01	0,01	2 734 677
Végétation marécageuse	215 327	1,74	40,19	535 714
Total végétation naturelle	9 778 403	79,05	5,62	173 855 384
Agriculture permanente	42 636	0,34	2,74	1 555 849
Complexe agriculture	2 548 778	20,60	4,76	53 576 845
Total zones anthropisées	2 591 414	20,94	4,70	55 132 694

Source : Vancutsem 2009, Verhegghen *et al.* 2010.

Le sud-ouest du Haut-Katanga se distingue des autres parties de la province par le recouvrement de savanes boisée et arborée, ainsi que par les complexes agricoles formés autour de Likasi.

Selon les auteurs, il règne dans la région du Haut-Katanga, un climat :

- tempéré chaud (Cw6) selon Köppen (1936);
- sub-humide, mésothermique à saison sèche d'hiver (CB'w) selon Thornthwaite (1948);
- katanguien selon Aubreville (1949);
- xérothermique selon Gaussen (1955);
- soudanien (B₁) selon la classification de De Martonne (1957);
- tropical à pluies d'été (II2e) selon Walter et Lieth (cité par Malaisse 1997).

En dépit de la diversité des définitions du climat régional, ces différents auteurs s'accordent, néanmoins, sur la distinction sans nuance, d'une saison des pluies et d'une saison sèche.

Sur la base des observations phénologiques portant sur la végétation du Sud-Katanga, Malaisse (1997) a proposé la répartition du climat régional en cinq saisons :

- la saison sèche froide (mai-juillet);
- la saison sèche chaude (août-septembre);
- la saison des pluies précoces (octobre-novembre);
- la pleine saison des pluies (décembre-février);

– la saison des pluies tardives (mars-avril).

Les précipitations y sont moyennement abondantes avec une pluviosité allant de 1000 à 1400 mm par an. La présence d'une saison sèche prolongée, pouvant durer de 5 à 6,5 mois, peut expliquer la présence des forêts claires et de différents types de savanes dans certains endroits du Haut-Katanga. Misson (Misson 1950) a proposé de subdiviser la saison sèche en quatre stades :

- le stade I consiste dans l'assèchement progressif de l'air et du sol en fin de saison des pluies;
- le stade II caractérisé par une température nocturne basse qui maintient la végétation en état de repos;
- le stade III correspondant à une remontée de la température et une reprise de l'activité de la végétation;
- le stade IV, enfin, consistant dans la prolongation du stade précédent et présentant un danger de sécheresse écologique en cas de retard dans le retour des pluies.

Les températures moyennes annuelles varient entre 14,2 °C et 24,6 °C, les minima annuels sont de l'ordre de 6° C-14 °C, tandis que les maxima moyens varient entre 25° C-32° C (Malaisse 1997). Les diagrammes ombrothermiques affichent la variabilité climatique et donnent une indication supplémentaire sur la distribution spatiale de différents types

de végétation dans la région (Graphiques 2.1. et 2.2.). En climat sec, on peut s'attendre à une végétation caractéristique, comme la savane herbeuse. Cependant, l'existence d'une savane herbeuse en climat humide indique l'influence anthropique sur l'environnement de la zone.

Dans le nord du Haut-Katanga (Mitwaba), les pluies commencent début octobre et cessent fin avril, laissant 5 mois de sécheresse à très faible pluviométrie (mai à septembre).

Dans le sud et le sud-est du Haut-Katanga, la saison des pluies commence à la mi-octobre et se prolonge jusqu'à la mi-avril, laissant 5 mois presque totalement secs de mai à septembre.

1. LES FORÊTS CLAIRES

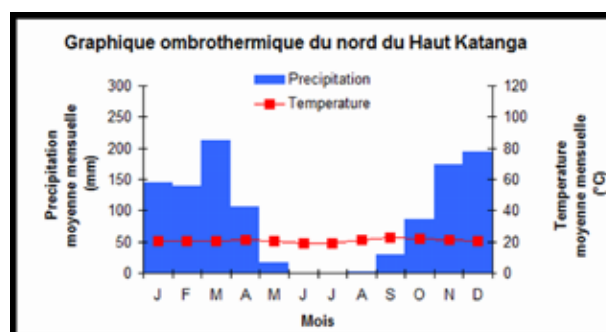
De manière générale, la forêt claire peut être définie comme une formation végétale mixte, avec une strate herbacée peu dense sous un peuplement forestier de 15 à 20 m de haut. Les arbres y ont les cimes jointives, le plus souvent étalées en parasol, mais les feuillages sont légers, de sorte que l'ensemble est clair, voire lumineux.

Il arrive que la forêt claire remplace la forêt dense sèche climacique lorsque le feu la détruit et en entrave le rétablissement. Il s'ensuit une parfaite adaptation des espèces à l'action du feu (épaisseur des écorces et coriacité des bourgeons, aptitude au rejet de souche comme pour les géophytes ou les chaméphytes) (Schmitz 1950, 1952; Duvigneaud 1958; Malaisse 1993). La forêt claire soumise à des pressions anthropiques est rapidement transformée en forêt claire ouverte et en formation herbeuse boisée, et ceci d'autant plus que les périodes de dégradation sont rapprochées.

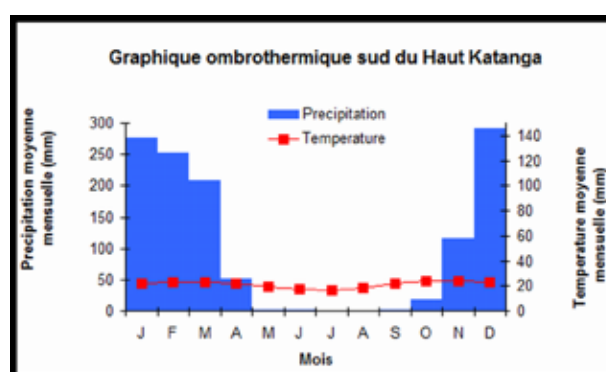
Dans la province du Haut-Katanga, les forêts claires sont présentes notamment dans le sud-est, à l'est (le long de la frontière zambienne) et dans le nord-est de la province.

La forêt du type « miombo » est un écosystème généralement dominé par les genres : *Julbernardia*, *Brachystegia* et *Isoberlinia*. Ces genres de la famille de *Caesalpinaceae* représentent 40 % de la flore de la forêt claire qui s'étend du Haut-Katanga jusqu'à l'Afrique australe. Pour les populations lambda, les espèces de ces genres sont indifféremment appelées *miombo*, terme que Malaisse utilise aussi pour désigner ladite forêt (Schmitz 1952; Malaisse 1993; 1997).

Graphique 2.1. Diagramme ombrothermique de la zone nord du Haut-Katanga (2000-2014)



Graphique 2.2. Diagramme ombrothermique de la zone sud du Haut-Katanga (2000-2014)



Le *miombo* se distingue d'autres types de forêts claires au Haut-Katanga par la présence de hautes termitières (*Kiulu* ou *Kisukulu*). De nombreuses caractéristiques sont liées à la flore des hautes termitières : la xérophilie, l'eutrophie, la mésophilie et l'hygrophilie. Toutefois, c'est la xérophilie qui reste le caractère le plus répandu auprès des espèces constituant la flore des termitières (Streel 1963).

Dans sa strate arborescente, la forêt claire de la province est généralement composée des espèces suivantes :

- Brachystegia longifolia*
- Brachystegia spiciformis*
- Brachystegia utilis*
- Brachystegia wangermeeana*
- Brachystegia taxifolia*
- Brachystegia stipulata*
- Erythrophleum africanum*
- Erythrophleum guineense*
- Isoberlinia angolensis*
- Julbernardia paniculata*
- Pterocarpus angolensis*
- Entandrophragma delevoyi*
- Sterculia quinqueloba*

La strate arbustive est principalement composée des genres : *Parinari*, *Syzygium*, *Monotes*, *Uapaca*, *Hymenocardia*, *Oldfieldia*, *Diospyros*, *Dispeorhynchus*, *Strychnos*, *Canthium*, *Gardenia* et *Pavetta*.

La strate herbacée, quant à elle, est dominée par *Setaria lindbergiana*.

Les différents sols du Haut-Katanga, terreau de formation des forêts claires, influencent la composition floristique de la forêt. On retrouve les forêts claires suivantes :

- *Julbernardia* et *Brachystegia* sur sols non sableux, distribués plus ou moins sur toute la province;
- *Brachystegia*, *Pterocarpus*, *Daniellia* et *Sterculia* sur sols sableux, se trouvant seulement au centre de la province, au niveau des monts Kundelungu et de la vallée de la Lufira;
- *Isoberlinia angolensis* et *Erythrophleum africanum* sur sols argileux ou rocaillieux, dans la région de Lubumbashi.

Dans la forêt claire des environs de Lubumbashi, on observe *Isoberlinia angolensis*. Les *Isoberlinia* montrent une forte dominance sans concurrence spéciale de l'un ou l'autre élément de la futaie. La grande forêt katangaise à *Isoberlinia* correspond au stade le plus humide des groupements forestiers du type clair. Là où le sol est plus humide, la strate herbacée se compose d'*Hibiscus rhodanthus*, de *Thonningia sanguinea* ou encore de *Sphenostylis* sp.

Une des forêts claires les plus étendues se situe au niveau du Parc national des Kundelungu (superficie de 7 600 km²; créé en 1970), situé au centre de la province. Dans ce parc, la forêt claire bénéficie d'un climat où alternent nettement la saison pluvieuse et la saison sèche. Elle a une sylve relativement basse et dense, si bien qu'elle tranche nettement avec ce qui l'entoure. Cette physionomie particulière, de peuplements de végétation dense disséminés dans les forêts claires, justifie l'appellation *muhulu*. Parmi les espèces caractéristiques, on citera les suivantes : *Baphia capparidifolia* subsp. *bangweolensis*, *Brachystegia spiciformis*, *Entandrophragma delevoiyi* et *Manilkara* sp.

On retrouve également de la végétation de type *muhulu* dans les alentours de Lubumbashi, composée (en plus des espèces citées précédemment) de *Erythrophleum guineense*, *Syzygium guineense*, *Anthocleista schweinfurthii*, *Mimusops kummel*, *CreMASpora triflora*, *Sorindeia claesensii*, *Tabernaemontana pachysiphon*, *Strychnos angolensis*, *Bromuniola gossweileri*, *Orthoclada africana*, *Geophila lancistipula*, *Diospyros hoyleana* et *Combretum gossweileri*. Les monts Kundelungu ont une flore très riche (plus ou moins 600 espèces comptées par F. Malaisse en 1968) et forment un centre d'endémicité forte à cause de l'isolement environnemental de cette région.

La diversité des épiphytes (Orchidacées), définies comme des plantes vivant sur d'autres en s'en servant comme support, indique dans les forêts claires l'intensité annuelle des feux. Plus cette diversité

Zone d'extraction de minerais

Le Haut-Katanga est un des plus grands producteurs mondiaux de métaux lourds : le manganèse et le cuivre. Ce dernier est souvent associé au cobalt et au nickel (à Mindigi) et à l'uranium (à Kasompi et Shinkolobwe). La présence de ces métaux entre Likasi et Lubumbashi influence la formation floristique de cette zone.

Par exemple au Kapolo, le sol contient une haute concentration de manganèse et est recouvert par une savane herbeuse avec une végétation spécifique comprenant les genres : *Eragrostis* et *Boehmii*. Plus on s'éloigne de la source de contamination, plus la concentration diminue, ce qui mène à une transition de la végétation vers une savane arbustive composée de *Brachystegia longifolia*, *Monotes dasyanthus* et *Monotes angolensis*. Les sols les plus éloignés de la source de contamination, et donc ayant une concentration faible, voire nulle du métal, seront recouverts par la forêt claire dont l'espèce caractéristique est *Brachystegia puberula*. La toxicité du sol isole écologiquement la zone contaminée (recouverte de savane herbeuse) comparée au reste de la zone.

La présence de cuivre dans les sols à faible profondeur résulte en une végétation différente sur les talus des mines en comparaison au reste de la zone entourant la ville de Lubumbashi. Ici, le genre dominant *Brachystegia* laisse place au genre *Julbernardia*.

d'épiphytes augmente, plus il y a une haute proportion de forêts claires et plus faible est l'intensité des feux, ce qui résulte donc en une plus faible proportion de savanes herbeuses; ce qui renseigne sur l'importance relative des savanes herbeuses, réponse directe à la dégradation humaine sur la végétation du Haut-Katanga.

2. LES SAVANES

De manière générale, la savane boisée est une formation végétale entre la savane herbeuse et la forêt claire. Le recouvrement des ligneux est compris entre 25 et 60 %, mais diffère de la forêt claire par des arbres de hauteur plus faible. La savane arborée se caractérise par des arbres à faible densité (inférieure à 40 %) et dont la taille est supérieure à 7 m; cette strate ligneuse surmonte une strate herbacée dynamique. La savane arbustive est composée d'un tapis dense de graminées sur lequel se développent des arbustes de faible densité, dont la hauteur ne dépasse pas les 7 m. La savane herbeuse, quant à elle, est composée uniquement d'un tapis dense de grandes herbes graminéennes. Certaines de ces savanes secondaires sont très vieilles; fait confirmé par l'adaptation des animaux à cet environnement, notamment les grands herbivores (girafe, antilope, etc.).

Trois scénarios sont possibles sur l'origine des savanes (herbeuse, arbustive, arborée ou boisée), aucun d'eux n'étant exclusif ni exhaustif, ils peuvent servir de repères :

- origine naturelle : ces savanes (principalement graminéennes) se sont installées dans des milieux inhospitaliers à une végétation forestière abondante en raison de la pauvreté du sol ou de conditions climatiques limitantes ;
- origine relictuelle : ces savanes seraient apparues durant une période plus sèche et se seraient

maintenues grâce à l'action des feux, le passage fréquent du feu empêchant son évolution vers un stade supérieur ;

- origine secondaire : ces savanes succèdent à des formations arborescentes. Cette secondarisation consécutive à la dégradation de la forêt est principalement anthropique (agriculture, feu, etc.).

Dans la province du Haut-Katanga, les savanes boisées sont principalement composées des genres : *Uapaca*, *Berlinia*, *Monotes*, *Sapini*, *Pterocarpus*, *Sclerocarya* et *Brachystegia*. La savane boisée (31,56 % de la province) est considérée comme une marque de transition entre la forêt claire et la savane arborée, comme on peut l'observer dans le sud-est de la province. Dominées dans le sud-est de la province, ces savanes s'entremêlent dans les zones de forêts claires.

Les savanes arborées sont présentes au nord-est, où l'on rencontre notamment la savane arborée à *Acacia*, et sont également observées au centre et à la pointe sud-est de la province.

Les savanes arbustives sont les plus répandues au nord-ouest de la province, notamment dans le Parc national de l'Upemba (superficie de 11730 km²; créé en 1939). Les espèces présentes sont : *Syzygium guineense*, *Parinari capensis*, *Gnidia kraussiana*, *Annona senegalensis*, *Diplorhynchus condylocarpon*, *Acacia* sp., *Bauhinia* sp., *Terminalia* sp. et *Strychnos* sp. *Brachystegia longifolia*, *Monotes dasyanthus*, *Monotes angolensis* et *Hymenocardia acida*, dont les quatre dernières sont dominantes. La sécheresse ainsi que le passage quasi annuel du feu impriment à ces formations une phénologie marquée. Dans la vallée de la Lufira, au niveau de Kiubo, la végétation est composée de *Themeda triandra*, *Panicum maximum*, *Faidherbia albida*, *Setaria* sp, *Vossia cuspidata* et *Asparagus* sp.

Richesse spécifique de la province

Une nouvelle espèce d'arbuste a été découverte dans le Parc national de l'Upemba en 2002 : *Justicia scutifera*. L'endémisme se définit comme la forte proportion d'espèces propres à une région. Le parc constitue une région à haut taux d'endémisme, grâce à l'environnement caractérisé par les hauts plateaux géographiquement isolés du reste de la région.

Cordia mukuensis et *Maerua elegans* sont des espèces herbeuses présentes respectivement dans les alentours de Lubumbashi et dans le Parc national de l'Upemba. Elles sont classées comme vulnérables sur la liste rouge de l'UICN.

Les savanes herbeuses sont principalement présentes dans le Parc national de Kundelungu et localisées autour de Mukenge. Ces savanes sont à dominance des Poaceae cespiteuses (plantes formant une touffe compacte à sa base) comme *Hyparrhenia* sp.

Des groupements herbeux à physionomie step-pique occupant des plateaux mal drainés, des fonds de vallons et des cuvettes plus ou moins gorgées d'eau, sont nommés localement *dembo*. Ces groupements se situent autour de Lubumbashi. Leur flore inclut les genres : *Thesium*, *Gnidia*, *Loudetia*, *Euphorbia*, *Parinari*, *Annona*, *Lannea*, *Syzygium*, *Ascolepis*, *Panicum*, *Brachiaria*, *Hyparrhenia*, *Themeda* ainsi que les Orchidacées et les Iridacées.

3. LES FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES

De manière générale, les forêts sur sols hydromorphes sont situées le long du réseau hydrographique. Elles résultent de la présence de sols mal drainés et de fréquentes inondations. Plusieurs types de forêts peuvent être distingués en fonction de la richesse du milieu ou de la durée des inondations. Les forêts denses sur sols hydromorphes peuvent, dans les meilleures conditions, atteindre 45 m de hauteur. Leur strate supérieure, c'est-à-dire les arbres, est plus ouverte et plus régulière que celle des forêts sempervirentes de terre ferme. Ces formations possèdent une flore endémique diversifiée, quoiqu'assez pauvre : *Uapaca* spp., *Guibourtia demeusei*, *Hallea* spp., *Raphia* spp., etc.

Dans cette région, la plupart des galeries forestières, *mushitu*, se développant au voisinage direct des cours d'eau, bénéficient de conditions édaphiques particulières qui favorisent et justifient leur présence dans un territoire souvent soumis à une longue saison sèche. Les forêts de galerie sont denses avec une importante richesse spécifique, d'où les sages Bemba ont tiré l'adage « *Uwingila mu mushitu, tatina muswaswalo* », traduit : « celui qui entre [dans une] forêt de galerie ne doit jamais avoir peur ».

Dans la province du Haut-Katanga, les forêts sur sols hydromorphes sont situées en très petites étendues autour du réseau hydrographique entre Lukafu et Mungomba. Les espèces que l'on retrouve principalement dans ce type de végétation sont : *Alchornea cordifolia*, *Pterygota mildbraedii* et *Syzygium cordatum*.

4. LA VÉGÉTATION AQUATIQUE ET MARÉCAGEUSE

De manière générale, la végétation aquatique et marécageuse est présente lorsque les inondations sont prolongées et les conditions de drainage défavorables. Les prairies aquatiques apparaissent souvent en bordure de forêts inondées. Par contre, en dépit de la profondeur de l'eau éventuellement grande, les prairies marécageuses sont rarement flottantes et, donc, plus tributaires du sol. Ces prairies subissent une saison sèche plus longue (d'approximativement 5 mois) en comparaison avec la végétation aquatique.

La prairie marécageuse est une formation végétale composée principalement de *Cyperus papyrus* qui, malgré les grandes profondeurs de l'eau plus ou moins permanente, reste tributaire du sol.

Dans la province du Haut-Katanga, les prairies marécageuses se situent dans la zone du Parc national de Kundelungu et en grandes superficies au sud du lac Moero. Les marais sont largement dominés par *Cyperus papyrus*, mais peuvent toutefois être complétés par d'autres espèces de cypéracées (*Cyperus flabelliformis*). Ces prairies marécageuses sont caractérisées par l'eau stagnante et une saison sèche d'une plus longue durée que dans le reste de la province. D'autres prairies sont présentes au nord et à l'est de la ville de Likasi et à l'extrême sud-ouest du pays. Le long du réseau hydrographique de Lubumbashi, il y a également des formations marécageuses constituées de *Cyperus papyrus* ou de *Typha domingensis*.

La flore appartenant au groupement marécageux peut également comprendre, en proportion infime, les genres : *Drosera*, *Utricularia*, *Ascolepis*, *Lipocarpha*, *Scleria*, *Eriocaulon*, *Synogonanthus* et *Xyris*.

5. LA FORÊT DENSE HUMIDE

De manière générale, la forêt dense humide est caractérisée par un peuplement continu d'arbres dont la hauteur varie entre 10 et 50 m; par conséquent, les cimes s'étagent généralement en plusieurs strates. La densité de la canopée empêche le développement important d'une strate arbustive et herbacée et favorise davantage les épiphytes, plantes qui poussent en prenant appui sur d'autres plantes (ex. : orchidées, fougères, etc.). On rencontre peu de graminées, mais plus souvent des sous-arbrisseaux (ou plantes suffrutescentes) et quelques rares plantes herbacées à grandes feuilles.

La forêt dense humide « sempervirente » et la forêt dense humide « semi-décidue » se distinguent l'une de l'autre en fonction de leurs espèces ligneuses : la majorité des arbres de la première reste feuillée toute l'année, tandis qu'une forte proportion d'arbres (jusqu'à 70 %) de la dernière est défeuillée une partie de l'année. La forêt semi-décidue est floristiquement plus riche que la forêt sempervirente et la densité de sa canopée permet le développement d'un sous-étage arbustif continu.

Dans la province du Haut-Katanga, la forêt dense humide n'est quasiment pas présente (<0,05 %) à cause de son climat, accusant un déficit hydrique pendant 5 mois (de mai à septembre).

À cause de ce climat, une végétation forestière adaptée à un milieu plus sec va se développer. Cette forêt se distingue par les espèces suivantes : *Piptadeniastrum africanum*, *Celtis mildbraedii*, *Diospyros hoyleana* et *Entandrophragma delevoyi*. La strate arbustive est composée de nombreuses espèces comme *Rothmannia whitfieldii* et *Ritchiea quarrei*, endémiques à la région de Lubumbashi qui possède des sols ferrallitiques profonds et des sols argileux.

6. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE

De manière générale, le complexe agricole en zone forestière constitue un mélange de jachères forestières, de jardins de case, de cultures vivrières (manioc, maïs, arachides, bananes, etc.) et de plantations villageoises ayant remplacé progressivement la forêt dense humide. Il correspond aux zones de forte activité anthropique.

La province du Haut-Katanga présente de grandes étendues de complexes agricoles le long du lac Moero, de Pweto à Kilwa au sud du lac, et de manière plus ou moins concentrique autour de Kasenga, Likasi et Lubumbashi. Le chemin de fer et la route asphaltée traversent la province du sud-est (Sakania) au sud (Lubumbashi/Kambove), permettant le transport de métaux extraits des zones métallurgiques vers d'autres régions. La voie ferrée continue de part et d'autre vers la province du Lualaba et la Zambie. Les complexes agricoles sont clairement le plus étendus autour de Likasi et de Lubumbashi, atteignant jusque 30 km de diamètre. Des fragments de complexes agricoles de grandes dimensions sont inégalement répartis dans la province, notamment à la frontière sud, à l'ouest, en passant par le centre et, pour finir, à l'est. La majeure partie de ces complexes se situe

à proximité de la voie ferrée. Notons également la présence de ces complexes situés au sud au sein de la forêt claire ainsi que la présence de complexes agricoles au centre de la province, au milieu du Parc national de Kundelungu. Une bonne gestion de ces complexes (20,60 % de la province) est impérative pour la préservation des différents types de végétation.

7. AGRICULTURE PERMANENTE

De manière générale, l'agriculture permanente est un ensemble de zones agricoles cultivées en permanence. Pour des raisons de lisibilité cartographique, l'agriculture permanente inclut également les zones urbaines et d'habitat dense, souvent étroitement associées à des espaces agricoles toujours cultivés.

Dans la province du Haut-Katanga, l'agriculture permanente est représentée dans une très faible proportion (0,34 %) dans le sud, à l'ouest de la province.

8. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De manière générale, les risques environnementaux sont de trois types :

8.1. APPAUVRISSEMENT DES SOLS

Les avantages commerciaux liés à la présence du chemin de fer, d'un aéroport ou des routes/pistes prennent le pas sur les techniques agricoles traditionnelles et poussent les agriculteurs à cultiver le sol jusqu'à son épuisement total. La forte croissance démographique a pesé sur les terres arables en réduisant les périodes de jachère dans le système de culture itinérante, diminuant ainsi la fertilité du sol et abaissant le rendement des cultures par hectare. Cette diminution des jachères réduit les pâturages disponibles et entraîne un surpâturage, parfois un ravage des cultures par des bêtes en divagation. Notons aussi que la pauvreté du sol est aggravée par la pratique répétée des feux de brousse qui détruit l'humus, conduisant à la perte de la fertilité des sols.

8.2. DESTRUCTION DÉFINITIVE DE LA FORÊT

L'extension des zones cultivées force le recul de la forêt. Les défrichements agricoles détruisent à tout jamais la forêt si la culture s'y développe pendant plusieurs années et si les feux de brousse passent régulièrement dans les jachères empêchant

la régénération de la végétation forestière. Dans les zones sèches particulièrement, la maîtrise du feu est difficile et des incendies incontrôlés peuvent anéantir en quelques jours les réserves ligneuses et herbacées sur des milliers d'hectares. C'est surtout la végétation ligneuse et les herbacées annuelles qui en souffrent, avec comme conséquence un appauvrissement de la flore par la destruction des graines.

8.3. EXPLOITATION FORESTIÈRE

La plupart des exploitations forestières se sont tout naturellement installées à proximité du chemin de fer et des routes, ce qui est particulièrement préjudiciable à la conservation des forêts. Le bois peut servir pour le bois de feu et le charbon de bois. L'exploitation du bois par les scieurs de long est très importante. Cette activité réalisée de manière artisanale a tendance à s'intensifier sur presque toute l'étendue du pays pour plusieurs raisons, dont les suivantes sont parmi les principales :

- les entreprises forestières, qui jadis exploitaient le bois dans la zone forestière, ont arrêté leurs activités à cause de la mauvaise conjoncture (difficultés pour l'entreprise de disposer de crédits et devises nécessaires pour l'achat de pièces de rechange et pour le renouvellement des équipements; la non-électrification de la province et des usines de transformation);
- l'absence de sociétés forestières dans les zones de savane ou dans celles dont le potentiel forestier est négligeable amène la population à la recherche de moyens de subsistance à exploiter les quelques essences de valeur que l'on peut y trouver.

La province du Haut-Katanga comprend des forêts claires et des savanes dégradées résultant d'une forte sollicitation humaine dans le Sud. Les actions humaines transforment significativement la forêt, et les feux tardifs (feux provoqués annuellement par les agriculteurs et les chasseurs en fin de saison sèche, en octobre) ont une action profonde en transformant les forêts en savane de type *Hyparrhenia* et *Andropogon*. Le fait que le Haut-Katanga ait de longues périodes sèches (voir graphique ombrothermique) amplifie l'effet de ces actions.

La forêt est également menacée par le déboisement aux alentours des villes demandeuses de charbon de bois et de bois d'œuvre. Les activités

minières recensées autour de Lubumbashi et de Likasi affectent la végétation par la présence de très fortes concentrations en métaux dans les sols, ainsi que par la fragmentation de la végétation due à l'installation des infrastructures (usines, routes, camps de travailleurs, etc.).

En RDC, la forêt claire se retrouve uniquement au Sud-Est (Haut-Katanga et au Tanganyika) et dans le Sud-Ouest (Kwango). 32 % de cette végétation pousse dans le Haut-Katanga. Une attention particulière devra être portée à la gestion de cette forêt exposée aux risques de dégradation due au développement des activités anthropiques dans la région (feux de brousse, complexes agricoles, exploitation minière, exploitation du bois, cultures, etc.).

Il est utile de souligner l'impact de l'écosystème, à mettre en parallèle avec le bas niveau du développement technologique des populations rurales, sur l'action humaine au cours des siècles au Katanga.

Un lien a été établi entre la « saisonnalité » prononcée dans le Haut-Katanga, l'époque de passage du feu de brousse d'origine anthropique et l'abondance ou la rareté des produits comestibles.

Comme en beaucoup d'autres régions d'Afrique, au Haut-Katanga se pratique une culture sur brûlis, technique au rendement médiocre, mais très consommatrice en terre. Le système appelé *kitemi* ou *citemene* (Zambie) a une origine obscure dans le temps; combinée à d'autres actions naturelles ou anthropiques, la culture sur brûlis a beaucoup contribué à l'aggravation d'une situation agricole déjà précaire en provoquant des destructions considérables, causes de la disparition des forêts et de la dégradation rapide des sols.

Pendant des siècles, les hommes et les femmes de la région, dans leurs activités agricoles, ont été soumis à la mise en jachère forestière et à de fréquents déplacements de villages. L'organisation sociale elle-même contribuait aussi, dans ces conditions, à fournir un travail de faible productivité.

C'est ce qui peut expliquer qu'avant le xx^e siècle et encore aujourd'hui, en certains milieux ruraux, la densité de la population possible en équilibre dans le Haut-Katanga a tourné ou oscille encore autour de l'unité par kilomètre carré. Avec une telle densité, les habitants ont pu disposer d'une alimentation aisément balancée en période normale, grâce à l'éventail des ressources alimentaires sauvages de la forêt claire (cf. partie socio-économique).

Une augmentation de la densité humaine ne pouvait alors se concevoir que si des changements nécessaires s'opéraient dans les pratiques agricoles par l'agriculture intensive et l'existence d'un élevage.

L'absence de l'agriculture intensive et de l'élevage à une large échelle, l'absence de technique de conservation alimentaire ou la rareté de la constitution de réserves alimentaires étaient la source des récurrentes situations de famine, et donc de la fragilité des sociétés en forêt claire du Haut-Katanga. Pendant les années à conditions climatiques exceptionnelles, le destin était la famine, la maladie et la mort dans ces sociétés où les produits alimentaires sauvages possédaient une importance essentielle, en cas de calamités naturelles (épidémies, épizooties) ou de perturbations sociales (guerre).

Il faut ajouter à cela le poids de l'environnement minier au Katanga. Les cheminées des fonderies électriques de cuivre émettent dans l'atmosphère de grandes quantités de SO₂ (issu de l'oxydation des sulfures) ainsi que des poussières métallifères chargées en cuivre et en autres métaux lourds, qui s'éliminent ensuite par gravité, dépôt à sec, précipitation et lessivage et s'accumulent principalement dans les horizons de surface des sols environnants (IPSC 1998; Ayres *et al.* 2002). Dans la région de Lubumbashi par exemple, il est observé que les émissions de SO₂ par la cheminée du four de l'usine d'extraction et de transformation du cuivre de la Gécamines furent responsables de pluies acides (Mbenza 1989); de plus, il a été constaté que le secteur situé sous les vents alizés du sud-est présente des sols enrichis en cuivre et autres métaux lourds à cause des retombées des poussières métallifères émanant de l'usine depuis plus d'un demi-siècle. Les retombées de composés acidifiants et de poussières métalliques ont entraîné le remplacement de la forêt claire originelle par une steppe courte. Ici, on trouve beaucoup d'espèces de la flore cupricole (Malaisse 1997) et de grandes surfaces de sol dénudé qui s'étendent sur une dizaine de kilomètres observées depuis la cheminée de l'usine. Dans cette zone dégradée, on assiste, en saison sèche, à la formation de nuages de poussière et, en saison des pluies, à une intense érosion par ruissellement.

Les impacts de l'industrie minière ont trait à la mine elle-même, à l'élimination des déchets de la mine, au transport du minerai et au traitement de ce dernier, qui implique souvent l'utilisation ou la production de substances dangereuses. Les mines

souterraines (cas de Kipushi) ont moins d'impacts sur l'environnement que les mines à ciel ouvert (cas de Lubumbashi et de Likasi), car les perturbations sont moindres à la surface de la terre. Mais elles peuvent avoir des conséquences négatives sur l'eau en la contaminant par les acides et des métaux, ou en interceptant des nappes aquifères. D'autre part, les travailleurs y sont plus exposés que ceux qui travaillent dans les mines à ciel ouvert à des situations de danger en raison du risque d'éboulements, de la mauvaise qualité de l'air et des explosions souterraines. Les mines à ciel ouvert provoquent la dévastation des écosystèmes où elles sont installées (par la déforestation, la contamination et la dégradation de l'eau, la destruction de l'habitat). Parmi les mines en surface, on distingue les mines à ciel ouvert, les carrières et les mines à lixiviation.

Bien que les impacts (ici négatifs) de l'industrie minière sur l'environnement puissent varier suivant le type de minerai et le genre de mine, il s'agit là d'une activité intrinsèquement non durable, car elle implique l'exploitation d'une ressource non renouvelable par les moyens destructeurs ou polluants tels que le concassage, le broyage, le lavage et le classement des minéraux, le raffinage et la fonte. À l'heure actuelle, elle est doublement destructrice en raison de ses grandes dimensions et de la technologie qui a augmenté sa capacité de production.

Les paysages industriels ne cessent de changer. Ils sont peut-être parmi les plus changeants des paysages, car l'industrie est en transformation perpétuelle. L'abandon d'un site, outre les problèmes humains et sociaux qu'il pose, laisse souvent un paysage dévasté. Les zones industrielles nouvelles risquent alors, si l'on n'y prend pas garde, de présenter le même environnement que leurs aînées dont les alentours, parsemés de vieilles machines, de débris de démolition et de déchets divers, forment de vilains chancres responsables de l'aspect misérabiliste et déprimant des régions industrielles que nous leur connaissons (Neuray 1982). L'influence visuelle négative des activités industrielles peut en effet s'étendre bien au-delà de leur périmètre et réduire la valeur des zones adjacentes consacrées à d'autres usages. Le complexe industriel et les résidus qu'il amoncelle posent un problème paysager qu'il faut examiner. L'impact sur le paysage est toujours important, qu'il s'agisse d'extraction souterraine ou à ciel ouvert. Il faut distinguer les modifications par rapport aux mines et les modifications par

prélèvements, provoquées par divers types d'exploitation à ciel ouvert selon les régions et situations. Le cône en est la plus caractéristique et la plus spectaculaire. Le paysage de beaucoup de bassins miniers est ponctué par ces silhouettes caractéristiques plus ou moins régulières (terrils coniques, allongés, etc.). Dans le paysage, les carrières se signalent par des cavités de dimensions plus ou moins importantes. Elles sont accompagnées de tas de morts-terrains ou de déchets, généralement de faible hauteur et rarement sous forme de terrils.

Biodiversité et endémisme

La biodiversité ainsi que le taux d'endémisme sont une considération supplémentaire dans la gestion de la flore locale. L'endémisme indique qu'une région à une composition floristique unique et parfois même rare. Les parcs nationaux de l'Upemba et de Kundelungu ont une végétation très particulière et un taux d'endémisme élevé, estimé à 11 % en 1968. Notons qu'une bonne gestion des complexes agricoles (20,60 %) est impérative afin d'éviter son expansion pour la préservation des différents types de végétation qui caractérisent le district.

Liste non exhaustive des espèces endémiques de la RDC dont leur aire de répartition fait partie du Haut-Katanga. La plupart de ces espèces se trouvent uniquement au sein de la province.

Adenodolichos bequaertii
Berlinia sapinii
Biophytum kassneri
Bridelia eranalís

Cleome iberidella
Clutia timpermaniana
Combretum haullevilleanum
Crotalaria kandoensis
Croton laciniatistylus
Cryptosepalum katangense
Cyphostemma fugosioides
Dolichos subcapitatus
Dombeya buettneri
Humularia apiculata
Humularia bifoliolata
Millettia hockii
Protea argyrea
Ritchiea quarrei
Tephrosia manikensis
Thesium bequaertii
Thesium fastigiatum

Pour compléter la liste des considérations de gestion, il est important de mentionner les espèces sur l'annexe I de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction). L'annexe I présente une liste des espèces animales et végétales dont la survie est la plus compromise par la surexploitation. L'annexe II quant à elle représente la liste des espèces qui, bien que n'étant pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce de leurs spécimens n'est pas étroitement contrôlé.

Annexe I spécifique au Haut-Katanga :

Encephalartos poggei
Encephalartos schmitzii

RÉFÉRENCES

- Beaujeu-Garnier, J. 1972. « Essai sur l'action humaine ». In *Études de géographie tropicale offerte à Pierre Gourou*. Paris/ La Haye : Masson, pp. 15-22.
- Brenan, J.P.M. 1978. « Phytogeography of Africa. Some aspects of the phytogeography of tropical Africa ». *Annals of Missouri Botanical Garden* 65 : 437-478.
- Champluvier, D. 2002. « A new and an unrecognized species of *Justicia* (Acanthaceae, Justiciineae) from Kwango and Katanga (RDC) ». *Systematics and Geography of Plants* 72 : 231-240.
- de Wasseige, C., Devers, D., de Marcken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. & Mayaux, Ph. 2009. *Les Forêts du bassin du Congo - État des forêts 2008*. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.
- De Wildeman, E. 1927. *Contribution à l'étude de la flore du Katanga*. Bruxelles : Comité spécial du Katanga.
- De Witte, G.F. 1953. *Exploration du parc national de l'Upemba. Contribution à l'étude du lac Upemba*. Bruxelles : Institut des parcs nationaux du Congo belge.
- Delevoy, G. 1928. *La Question forestière au Katanga (Congo belge)*. Bruxelles : Office de publicité, J. Lebègue & Cie.

- Duvigneaud, P. & Denaeyer-De Smet, S. 1960. « Influence des sels toxiques sur la végétation. Action de certains métaux lourds du sol (cuivre, manganèse, uranium) sur la végétation dans le Haut-Katanga ». In Viennot-Bourguin, G. *Rapports du sol et de la végétation*. Paris : Masson, pp. 121-139.
- Duvigneaud, P. & Symoens, J.-J. 1949. *Observations sur la strate algale des formations herbeuses du sud du Congo belge* 13(6) : 67-98. Liège : Éd. de Lejeunia
- Duvigneaud, P. & Symoens, J.-J. 1950. « Sur la strate algale des formations herbeuses du sud du Congo belge (Bas-Congo, Kwango et Katanga) ». *C.R. Acad. Sc.* 230 : 676-678.
- INEAC. 1956. *Carte des sols et de la végétation du Congo belge et du Ruanda-Urundi – 8. Vallée de la Lufira (Haut-Katanga)*. Bruxelles.
- INEAC. 1959. *Carte des sols et de la végétation du Congo belge et du Ruanda-Urundi – 9. Région d'Élisabethville (Haut-Katanga)*. Bruxelles.
- Institut des parcs nationaux du Congo belge. 1955. *Parcs nationaux du Congo belge*. Bruxelles : IPNC.
- Vranken, I., Kabulu Djibu, J.-P., Bamba, I., Munyemba Kankumbi, F., Mama, A., Iyongo Waya Mongo, L., Bamba, I., Laghmouch, M. & Bogaert, J. « Ecological impact of habitat loss on african landscape and biodiversity ». *Advances in environmental Research* 14 : 365-388.
- Lebrun, J. & Gilbert, G. 1954. *Une classification écologique des forêts du Congo*, Bruxelles : INEAC (« Série scientifique », n° 63).
- Lhoas, J.A. 1957. *Monographie forestière de la province du Katanga*. Bruxelles.
- Lisowski, S. & Malaisse, F. 1989. « Groupements végétaux des mares et des anses calmes des rivières du plateau du Kundelungu ». *Cercle hydrobiologique de Bruxelles XVIII* (1) : 41.
- Malaisse, F. 1968. « Étude écologique de la rivière Luanza et de son bassin ». Thèse de doctorat, Université officielle du Congo, Lubumbashi.
- Malaisse, F. & Leblanc, M. 1978. *Lubumbashi, un écosystème urbain tropical*. Kinshasa : Centre international de sémiologie, UNAZA.
- Malaisse, F. 1979. « L'homme dans la forêt claire zambésienne. Contribution à l'étude de l'écosystème forêt claire (Miombo) ». *African Economic History* 7 : 38-64.
- Ministère des Affaires foncières, Environnement, Conservation de la nature, Pêche et Forêts. 1999. « Plans d'action provinciaux de la biodiversité (appendice du plan d'action national) ». Secrétariat général à l'Environnement, Conservation de la nature, Pêche et Forêts.
- Schajjes, M. & Malaisse, F. 2002. « La diversité des épiphytes du Haut-Katanga (principalement des orchidées) et leur distribution dans différentes unités végétales ». *Systematics and Geography of Plants* 71 (2) : 575-584.
- Schmitz, A. 1971. *La Végétation de la plaine de Lubumbashi*. Bruxelles : INEAC. « Série scientifique », n° 113.
- Streel, M. 1963. *La Végétation tropophylle des plaines alluviales de la Lufira moyenne*. Liège : FULREAC/Université de Liège.
- Symoens, J.J. & Bingen-Gathy, A.L. 1959. « L'action humaine (coupes et feux) sur la végétation de la forêt claire katan-gaise ». *Biol. Jaarboek* 27 : 200-213.
- Symoens, J.J. & Ohoto, E. 1973. « Les éléments phytogéographiques de la flore macrophytique aquatique et semi-aquatique du Haut-Katanga ». *Verhandlungen Internationale Vereinigung für Theoretische und An-gewandte Limnologie* 18 : 1385-1394.
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F., Lubamba, J.-P.K., Blaes, X., de Wasseige, C. & Defourny, P. 2006. *The Land CoverMap of the Democratic Republic of Congo*. Presses universitaires de Louvain. Geomatics. Disponible sur <http://www.uclouvain.be/enge-cartesRDC>
- Vancutsem, C., Pekel, J.-F., Evrard, C., Malaisse, F. & Defourny, P. 2009. « Mapping and characterizing the vegetation types of the Democratic Republic of Congo using spot vegetation time series ». *International Journal of Applied Earth Observation and Geoinformation* 11 (1) : 62-76.
- Verhegghen, A. & Defourny, P. 2010. « A new 300 m vegetation map for central Africa based on multi-sensor times series ». In Sobrino J.A., *Third recent advances in quantitative remote sensing*. Université de Valence.
- Walter, H. & Lieth, H. 1960. *Klimadiagramm-weltatlas*. Stuttgart : VEB Gustaf Fisher Verlag Jena.
- White, F. 1986. *La Végétation de l'Afrique : mémoire accompagnant la carte de végétation de l'Afrique*. UNESCO/AETFAT/UNSO.

Sources Internet

- Base de données des plantes africaines : <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/cjb/africa/recherche.php>
- Liste rouge des espèces menacées sur l'UICN : <http://www.iucnredlist.org/>
- Graphique ombrothermique : <http://climexp.knmi.nl/start.cgi?someone@somewhere>
- http://www.br.fgov.be/research/COLLECTIONS/HERBARIUMS/SP/katanga_milieux.html

CHAPITRE 3

FORÊT CLAIRE DE MIOMBO : SOURCE D'ÉNERGIE ET D'ALIMENTS DES POPULATIONS DU HAUT-KATANGA

par Michel Mpundu Mubemba

La forêt claire est le type de formation végétale prédominante dans le territoire phytogéographique zambézien, reconnu comme centre régional d'endémisme. Elle présente une nette caractérisation avec une flore totale de quelque 8500 phanérogames, dont 4630 soit 54 % des espèces endémiques, pour seulement six genres endémiques et aucune famille (Malaisse 1997). Gumbo et Paerce estiment que la forêt claire couvre environ 12 % du couvert végétal du continent africain et s'étale sur $\pm 2,7$ millions de km² en Afrique centrale, australe, et sur une partie

de l'Afrique de l'Est (Gumbo & Paerce 1992). Frost et Dikumbwa ont observé que cette région, riche en biodiversité animale et végétale, se caractérise par un sol pauvre en nutriments et enregistre des précipitations avoisinant 700 mm d'eau de pluie par an. On note la présence de la forêt de galerie longeant les cours d'eau même au sein de cette forêt (Frost 1996 ; Dikumbwa 1990) (Photo 3.1).

Les principaux genres représentés dans cette forêt claire sont : *Brachystegia* sp. *Julbernardia* sp. et *Isoberlinia* sp. (Campbell *et al.* 2006). Estimées à



Photo 3.1. Un notable du village « Source du fleuve Congo » en « conversation avec les ancêtres en pleine forêt de galerie, à la source du fleuve Lualaba ». (Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)



Photo 3.2. Vue de la forêt claire du type miombo sur la route Likasi-Kilela Balanda.
(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

40 % de la flore de la forêt claire qui s'étend du Sud-Katanga à l'Afrique australe, les espèces de ces trois genres sont indifféremment appelées *miombo* par les populations bemba, terme repris par Malaisse aussi pour désigner la forêt en question (Malaisse 1982) (Photo 3.2).

Le miombo joue un rôle non négligeable dans le puits de carbone régional, lutte contre les érosions, épure la qualité de l'eau, protège le réseau hydrique et maintient la fertilité du sol. Les populations exploitent dans le miombo les produits forestiers ligneux et non ligneux (Malaisse 1997).

Le rapport 2008 de la FAO, renseigne que 2,6 % de forêt claire sont détruits par an pour couvrir les besoins énergétiques nécessaires à la cuisson et au chauffage dans les ménages, ainsi qu'à certaines petites et moyennes entreprises (boulangerie) des centres urbains. Cependant, en milieu rural, les habitants dépendent quasi totalement des services de cette forêt.

Lawton renseigne que les ressources de la forêt de miombo sont considérées comme moyens de subsistance pour les habitants des milieux ruraux et urbains dans la région du Haut-Katanga (Lawton 1978 : 175-198). La croissance démographique galopante, ainsi que le manque d'électricité accroissent

la vitesse de déforestation et menacent totalement la biodiversité animale et végétale de la région.

L'importance de ces espèces pour l'humanité devra exiger une réglementation dans la procédure de prélèvement.

1. SERVICES DE LA FORÊT DE MIOMBO AUX POPULATIONS DU HAUT-KATANGA

Le miombo met à la disposition des populations les produits forestiers qui couvrent leurs besoins nutritionnels, matériels, énergétiques, pharmaceutiques, ornementaux, pluviométriques, etc. Il s'agit de produits forestiers non ligneux, notamment le miel, les chenilles, les fourmis, les cigales, les sauterelles, les escargots, les tortues, les serpents, les oiseaux, le gibier, les légumes, les fruits, les champignons, les plantes ornementales de grande valeur commerciale, les plantes médicinales, etc. (Campbell *et al.* 1996) et de produits forestiers ligneux comme le bois de chauffe, le charbon de bois (*makala*), ainsi que le bois d'œuvre (Malaisse 1997).

Dans son livre *Se nourrir en forêt claire*, Malaisse dresse une liste de diverses espèces de la forêt claire qui assurent une alimentation tant à la biodiversité animale qu'aux humains (Malaisse 1997). C'est



Photo 3.3. Arbre strychnos portant les fruits bisongole dans la forêt de miombo à Kasomeno dans le territoire de Kasenga.
(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

notamment le cas d'espèces végétales dont les fruits font l'objet d'un commerce florissant dans les villes du Haut-Katanga à certaines périodes de l'année : *Afromomum manigetti* (« matungulu pori »), *Uapaca kirkiana* (« makombio »), *Strychnos cocculoides* (« fisongole »), *Parinari curatellifolia* (« mpundu »), de cette dernière, les sages Bemba ont tiré l'adage « Uponenwa ne Mpundu, Tatola » voulant dire simplement qu'il faut profiter des moments propices (Photo 3.3).

À cette gamme alimentaire, Degreef *et al.* ajoutent la strate muscinale de la forêt claire du Haut-Katanga qui regorge de plusieurs genres dont de nombreuses espèces de champignons comestibles (Degreef *et al.* 1997). Ce sont notamment les genres *Boletales*, *Cantharellus*, *Clitocybe*, *Inocybe*, *Lactarius*, *Rhodocollybia*, *Russula*, etc.

Les champignons constituent une source importante de phosphore et de sels minéraux pour le consommateur. Parallèlement, Barna, Jalili et Marx soulignent que les champignons contribuent au développement et à la protection des espèces végétales de la forêt de miombo, par des symbioses mychoriziennes qu'ils établissent avec ces dernières (Barna 2002 ; Garbaye *et al.* 1988 : 151-157 ; Jalili 1986 : 437-449 ; Marx 1972 : 429-454). Actuellement, l'entreprise

Kargasok Company Lubumbashi RDC fabrique et commercialise, à Lubumbashi, une boisson en bouteille plastique à base de champignons pouvant soigner une large gamme de maladies (Photo 3.4).

Les populations soutirent également de cette forêt certaines espèces reconnues comme phytopharmaceutiques (*Syzygium guinense*, *Phyllanthus* sp. *Aloe vera*, etc.) surexploitées surtout en milieux périurbains du Haut-Katanga.

Les charbons de bois constituent la principale source de revenus pour les producteurs (Schure *et al.* 2010a : 103 ; Schure *et al.* 2010b ; Hendricks 2009). Avec une production mensuelle de 40 sacs et un prix de 4500 Fc par sac, la production du charbon de bois représente une activité très rémunératrice dans les zones périurbaines de Lubumbashi. En effet, la production de braise correspond à un gain d'argent rapide sans de grands investissements d'argent (Nge 2012 : 56) (Photo 3.5).

Nge montre également que dans la région de Lubumbashi, l'argent gagné par les charbonniers après la vente de braise est destiné à la survie quotidienne des ménages et non pas à l'épargne (Nge 2012 : 56). Cela implique que l'investissement est impossible et que, par conséquent, la dépendance vis-à-vis de la forêt devient obligatoire. Selon les déclarations

des charbonniers de Lubumbashi, la carbonisation constitue la principale source de revenus pour 80 % des ménages, suivie de l'agriculture et du petit

La boisson Kargasok vendue en bouteille sur les artères du centre-ville de Lubumbashi et fabriquée à base de l'espèce de champignon *Komboucha fungus*, dit « Miracle de la nature qui donne Force et Santé », attire plusieurs piétons Lushois.

Les indications reprises sur la bouteille révèlent que Kargasok guérirait les maux d'estomac, les hémorroïdes, la fièvre typhoïde, les infections, la fatigue, le rhumatisme, la diarrhée, la faiblesse sexuelle, les maux de jambes, la constipation, la faiblesse des reins, les douleurs articulaires et du dos, les tumeurs et augmente la longévité.



Photo 3.4. Vendeurs de la boisson Kargasok au croisement des avenues Moero et Sendwe du centre-ville de Lubumbashi.

(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

commerce pour 70 % des ménages. Les principales dépenses liées au revenu de la carbonisation sont affectées pour 100 % des ménages à l'alimentation, pour 87 % des ménages au suivi de la santé, pour 75 % des ménages à l'éducation, et pour 20 % des ménages à la construction de maisons au village.

2. MENACE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE HAUT-KATANGA

En dépit des multiples ressources mises à la disposition des populations du Haut-Katanga, la forêt de miombo est menacée et subit actuellement une très forte pression anthropique.

Associé à la détérioration avancée des infrastructures de production et de distribution du courant électrique, l'accroissement démographique galopant enregistré dans les centres urbains du Haut-Katanga au cours de ces deux dernières décennies, a accru exponentiellement les besoins en énergie domestique soutirée essentiellement de la braise (*makala*) et du bois de feu (*nkuni*). Selon les statistiques de 2010, Lubumbashi couvrirait à elle seule 44 % de la population de la région du Haut-Katanga (cf. partie socio-économique). Et au cours de la même année, le taux annuel de régression de la forêt claire de type miombo a été estimé autour de 2,4 % (Munyemba 2010).

Par conséquent, les menaces pèsent sur les espèces ligneuses de la forêt de miombo, dont les risques d'extinction sont évidents. Parallèlement, ceux qui menacent d'extinction les espèces endémiques présentes dans certaines savanes du Haut-Katanga le sont aussi.

La coupe d'arbres pour la fabrication de *makala*, la conversion des terres pour l'agriculture, l'exploitation de gisements miniers, les mauvais usages des feux de brousse ainsi que l'urbanisation due à l'expansion démographique en constituent les causes principales (Campbell 1996); avec comme conséquences majeures, la fragmentation et la destruction des habitats, la perte de biodiversité, la savanisation et l'érosion des sols.

Si les populations rurales du Haut-Katanga recourent principalement au bois de chauffe, *nkuni*, comme source d'énergie domestique, celles des centres urbains utilisent le *makala*. Il est connu que le *makala* constitue la principale source d'énergie pour plus de 90 % des ménages non seulement du Haut-Katanga, mais aussi de la RDC.



Photo 3.5. Camion transportant des sacs de charbon destiné à la vente au village Malambwe sur l'axe Lubumbashi-Kasenga.
(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)



Photo 3.6. Un cultivateur du village Lumata (à 45 km de Lubumbashi sur la nationale n° 1 Axe Lubumbashi-Kasumbalesa, territoire de Kipushi) en pleine coupe d'un arbre dans son champ pour la fabrication du charbon de bois, makala.
(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)



Photo 3.7. Coupe rase des espèces végétales dans le miombo à Maksemu (60 km sur l'axe Lubumbashi-Kasenga) pour la fabrication du charbon de bois, makala.
(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)



Photo 3.8. Four destiné à la fabrication du charbon de bois en pleine installation en pleine forêt claire du village Lwanza (territoire de Pweto).
(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

Pour satisfaire à cette demande, les charbonniers n'ont pas le temps de pratiquer un abattage sélectif d'arbres dans la forêt. Ils sont ainsi obligés d'abattre tout ce qui se présente devant eux, ne laissant sur leur passage que des souches (Photo 3.6).

Le recours des charbonniers locaux aux pratiques de la coupe rase (Photo 3.7), suivie d'un passage de feux de brousse tardifs et répétés, accélère la savanisation (changement de la physionomie) et ne laisse aucune chance aux forêts zambéziennes de se reconstituer (Chidumayo 1997).

Le rapport de la FAO (2010) a révélé que la production du charbon de bois reste la principale cause de la disparition rapide des forêts autour des grandes agglomérations (Photo 3.8).

Il ressort des résultats d'un sondage mené en 1992 auprès de 200 ménages lushois que :

- environ 95 % des individus interrogés affirment que la déforestation est un problème sérieux dans la région de Lubumbashi ;
- la quasi-totalité des ménages interrogés utilise quotidiennement le charbon de bois ;
- plus de 90 % des ménages sont disposés à utiliser une source d'énergie autre que le charbon de bois ;
- et plus de 80 % des ménages pointent la production du charbon de bois, suivie de l'agriculture, comme principale cause de la déforestation.

Contrairement à la coupe rase, on peut observer, dans la même forêt, une coupe sélective de certaines espèces ligneuses spécialement de la famille de *Fabaceae* (*kakula*, *mulombwa*, *lusanga*) utilisées comme bois d'œuvre. Ces bois rouges sont exportés



Photo 3.9. Coupe rase du miombo haut-katangaïse pour l'installation de la culture de maïs.

(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)



Photo 3.10. Champ abandonné en jachère exposé aux feux de brousse à Sakania.

(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

principalement vers l'Asie pour la fabrication de matériels en bois (manches, lits, armoires, etc.). On note cependant que cette coupe sélective pratiquée dans la forêt claire du Haut-Katanga constitue une menace sérieuse et accroît sensiblement les risques d'extinction des espèces précieuses de cette forêt.

L'agriculture traditionnelle sur brûlis (*chitemi*) qui caractérise l'exploitation agricole dans la région du Haut-Katanga favorise la destruction rapide de la forêt. En effet, les pratiques agricoles courantes dans la région consistent à abattre, incinérer, puis remplacer les arbres de la forêt par des cultures vivrières (Photo 3.9).

Et après quelques années de production, les terrains sont abandonnés en jachères exposées aux feux de brousse, pendant que d'autres champs sont ouverts dans la forêt (Campbell 1996; Malaisse 1997; Chidumayo 1997) (Photo 3.10).

Dans la région du Haut-Katanga, les feux sont allumés pour la chasse, le défrichage, la repousse de la strate herbacée pour le pâturage du bétail, ainsi que pour dégager les chemins autour des villages et autour des champs (Eriksen 2007). Dans cette région, on peut distinguer le feu hâtif (début de la saison sèche) du feu tardif (fin de la saison sèche) (Malaisse 1997). Ce dernier étant plus intense suite à la dessiccation prononcée de la végétation (Trapnell 1959 : 129; Malaisse 1973). On note cependant que la fréquence de feux tardifs appauvrit non seulement le couvert forestier en favorisant la « savanisation » du milieu, mais elle réduit également la fertilité du sol, la survie des champignons ainsi que la biodiversité animale (Malaisse 1997; Trapnell 1959 : 129; Lawton 1978 : 175-198). Lawton souligne que la gestion du feu reste un outil indispensable dans

le fonctionnement des écosystèmes de la forêt claire du Katanga.

L'installation d'industries minières s'accompagne de la déforestation pour faciliter l'extraction et l'évacuation des produits miniers d'une part et, d'autre part, cette activité menace directement la biodiversité des affleurements qu'elle exploite par l'extraction de minerais en surface (Bradshaw 2000).

L'intensification des activités minières observée dans cette région exige l'installation d'usines et de bassins de décantation, la création de camps de travailleurs, l'ouverture de routes en pleine forêt. Toutes ces opérations favorisent la fragmentation de la forêt de miombo, et constituent une sérieuse menace à la biodiversité tant végétale qu'animale de cette région.

Par ailleurs, les espèces végétales des affleurements métallifères et de la forêt de type miombo, sont détruites par le remaniement du substrat de l'extraction du minerai en surface et ne régénèrent pas dans les zones perturbées (Pascal *et al.* 2008).

Les écosystèmes métallifères naturels rencontrés dans la région du Haut-Katanga présentent une biodiversité particulière au niveau de la communauté, de l'espèce et de la génétique. La forte concentration en éléments de traces métalliques dans le sol est à l'origine d'une forte pression de sélection naturelle et aussi d'une dérive génétique associée à l'isolement des populations, qui conduisent à l'apparition de taxa endémiques suite aux processus de microévolution et de spéciation. Pourtant, les habitats de ces écosystèmes sont menacés par les activités minières et les émissions atmosphériques en éléments traces métalliques des industries métallurgiques altérant par pollution les écosystèmes non métallifères.



Photo 3.11. Vue d'un terrain après passage du feu de brousse à Kilela Balanda dans le territoire de Kambove.

(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

La flore cupro-cobalticole katangaise est adaptée aux sols métallifères à forte teneur en éléments traces métalliques. Le statut de conservation de cette flore, revu par Faucon selon les critères de l'IUCN, est en cours d'évaluation pour leur inclusion sur la liste rouge (Faucon 2010 : 5-18.). Parmi les métallophytes, certaines ont été identifiées comme ayant la capacité d'accumuler dans leurs organes des éléments traces métalliques dans des proportions exagérées. L'intérêt est d'utiliser ces espèces dans les programmes de décontamination des sols. Le Katanga compte 85 espèces hyperaccumulatrices des anomalies métallifères; parmi elles, 14 sont non seulement hyperaccumulatrices, mais également rares. La plupart de ces espèces sont présentes dans la région du Haut-Katanga.

Ces espèces cibles exigent pour leur sauvegarde de prendre différentes stratégies non seulement pour leur conservation, mais aussi pour le test des conditions édaphiques. Certaines espèces bénéficient d'une conservation *in situ* adoptée par quelques entreprises minières dans la région de Lubumbashi comme AMCK, mais d'autres font objet d'une conservation *ex situ* au Jardin botanique de la faculté des Sciences agronomiques de l'université de Lubumbashi (Photo 3.12), dont 5 endémiques de la région de Lubumbashi en danger critique : *Crepidiorhopalon perennis*, *Farao chalcophila*, *Crotalaria peschiana*, *Gutenbergia pubescens* et *Vigna dolomitica*.

L'intérêt de la sauvegarde et de la conservation de ces espèces se fait voir de plus en plus en écologie par des programmes de réhabilitation, de remédiation



Photo 3.12. Conservation *ex situ* des espèces endémiques (*Crepidiorhopalon perennis*, *Farao chalcophila*, *Crotalaria peschiana*, *Gutenbergia pubescens* et *Vigna dolomitica*) au jardin botanique de la faculté des Sciences agronomiques de l'université de Lubumbashi créée avec le projet Remédiation de Lubumbashi (REMEDLU).

(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

et de phytoextraction dans le but de recoloniser et de décontaminer naturellement les sites pollués. La phytostabilisation a été retenue comme la technique la mieux adaptée de remédiation des sols contaminés du Haut-Katanga (Ngoy *et al.* 2010 : 616-632).

Les menaces pèsent également sur la biodiversité végétale et animale des parcs nationaux du Haut-Katanga. Le Haut-Katanga compte seulement deux parcs nationaux (Carte 3.1) :

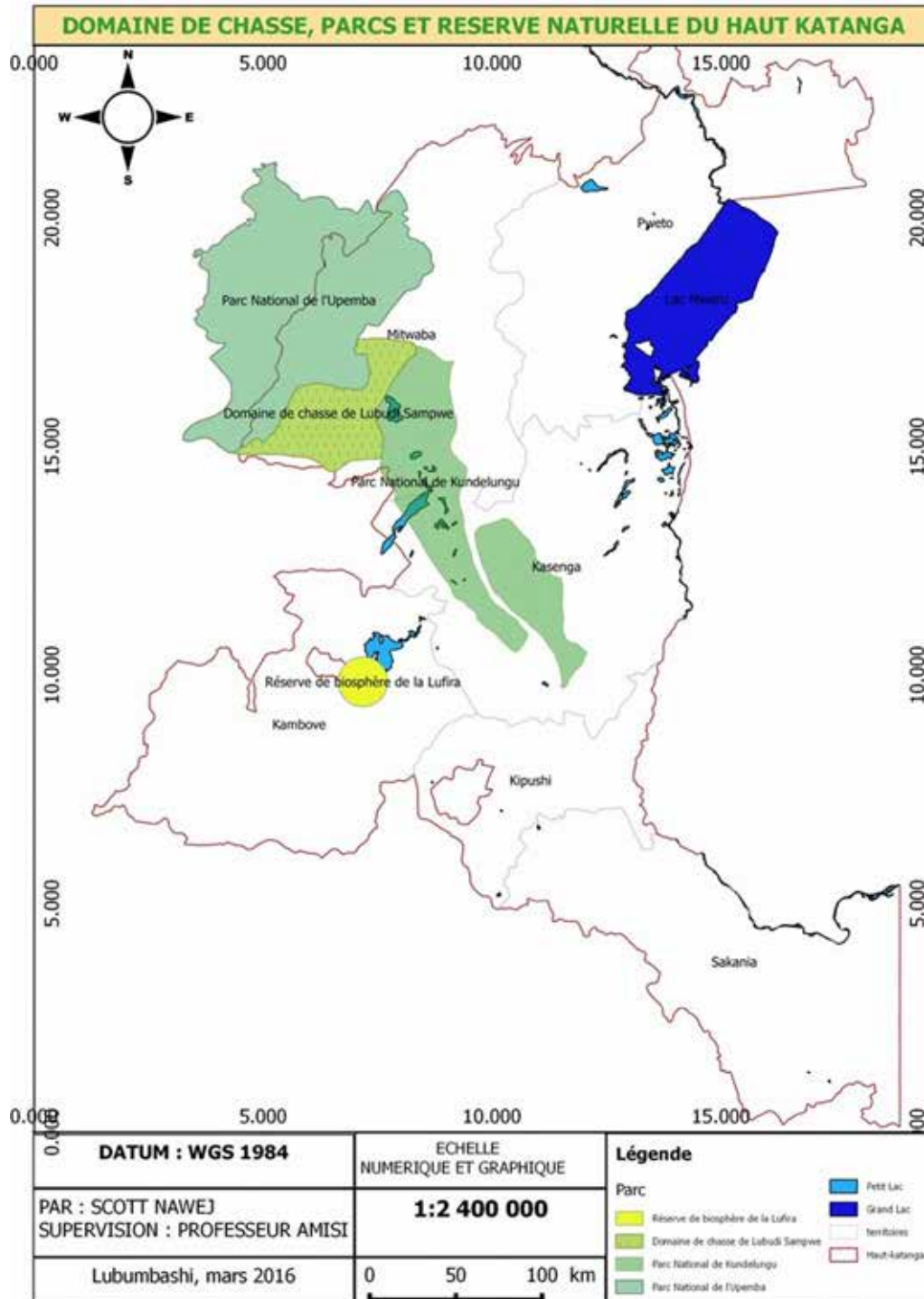
- le Parc national de l'Upemba : il est à cheval sur les provinces du Haut-Katanga, du Haut-Lomami et du Lualaba ;
- le Parc national de Kundelungu : il est situé dans la province du Haut-Katanga, dans le territoire de Kasenga.

À part la richesse floristique des parcs, il est à signaler une forte diversité animale dominée notamment par les antilopes, les babouins, les chacals, les hippopotames, les éléphants, etc. (Van Leeuwe 2009).

La forte biodiversité, la beauté des paysages et la proximité des grands centres urbains font des parcs nationaux du Haut-Katanga des espaces à vocation touristique considérable.

Cependant, les populations vivant dans les environs immédiats de parcs s'adonnent à la coupe de bois de chauffe (*nkuni*) ou pour la fabrication de braises (*makala*), à la récolte de produits forestiers ligneux et non ligneux, au braconnage accentué par les troubles récurrents enregistrés dans cette région (Photo 3.13) pour leur survie.

Il est à noter que depuis la mise en place des institutions démocratiques, la majorité des aires



Carte 3.1. Localisation des parcs nationaux de Kundelungu et Upemba dans le Haut-Katanga.

protégées du Haut-Katanga est sous contrôle de l'État congolais. L'ICCN et ses partenaires fournissent des efforts pour sécuriser ces aires.

Le taux de contrôle des aires protégées par le gouvernement congolais est estimé entre 40 et 70 % à cause de la présence encore signalée de quelques groupes armés et de milices dans certains sites.

La protection maximale de ces parcs pourrait attirer les touristes et ainsi générer des devises dans cette région.



Photo 3.13. Vente de makala dans la localité Kalemba (site Lubanda) à la limite du Parc national de Kundelungu dans le Haut-Katanga.

(Photo et © Michel Mpundu Mubemba, 2016.)

CONCLUSION

Les ressources de la forêt claire de miombo sont considérées comme leur moyen de subsistance par les populations en milieux ruraux et urbains de la province du Haut-Katanga.

La croissance démographique galopante, ainsi que la détérioration des infrastructures d'électricité accroissent sensiblement cette dépendance quasi totale de ces populations vis-à-vis de la forêt.

L'exploitation à fond des produits ligneux et non ligneux de cette forêt menace significativement la biodiversité tant animale que végétale de la région.

L'amélioration des conditions de vie des populations du Haut-Katanga ainsi que l'application des mesures réglementaires pourront réduire cette dépendance à l'égard du miombo.

RÉFÉRENCES

- Barna, T. 2002. « The role of ectomycorrhizal in Afforestation ». *Acta Microbiologica and Immunologica Hungarica*. 49 (2-3) : 215- 226.
- Bradshaw, A.D. 2000. « The use of natural processes in reclamation-advantages and difficulties ». *Lands Urban Plan* 51 : 89-100.
- Campbell, B.M. 1996. *The Miombo in Transition: Woodlands and Welfare in Africa*. Bogor : Ed. CIFOR..
- Campbell, B.M., Frost, P. & Byron, N. 2006. «Miombo Woodlands and their use: overview and key issues». In Campbell, B. (éd.). *The Miombo in Transition: Woodlands and Welfare in Africa*. Bogor : Centre for International Forestry Research, pp. 1-10.
- Chidumayo. 1997. « Fruit production and seed predation in how Miombo woodland trees in Zambia ». *Biotroca* 29 (4).
- Degreef, J., Malaisse, F., Rammeloo, J., Baudart, E. 1997. *Edible Mushrooms of the Zambezian Woodland Area. A Nutritional and Ecological Approach*. Gembloux : Biotechnol, Agron. Soc. Environ.
- Dikumbwa, N. 1990. « Facteurs écoclimatiques et cycles biogéochimiques en forêt dense sèche zambézienne (Muhulu) du Shaba méridional ». *Géo-Éco-Trop* 14 : 1-159.
- Eriksen, C. 2007. « Why do they burn the "bush" ? Fire, rural livelihoods, and conservation in Zambia ». *The Geographical Journal* 173 : 242-256.
- FAO. 2010. [http:// www.fao.org/ docrep/W4442F/W4442f06.htm](http://www.fao.org/docrep/W4442F/W4442f06.htm). Domaine Zambézien, consulté le 24 avril 2012.
- Faucon, M.-P. 2009. « Écologie et biologie de la conservation des métalphytes. Le cas de *Crepidorhopalon perennis* et *C. tenuis* (Scrophulariaceae) des sols cupro-cobaltifères du Katanga ». Thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles.
- Faucon, M.-P., Meersseman, A., Shutcha, N.M., Mahy, G., Luhembwe, M.N., Malaisse, F. & Meert, P. 2010. « Copper endemism in the Congolese flora: a database of copper affinity and conservational value of cuprophytes. *Plant Ecology and Evolution* 143 (1).
- Frost, P. 1996. L'écologie des forêts de Miombo ». In Campbell, B.M., *Le Miombo en transition : espaces boisés et bien-être en Afrique*. Bogor : Centre pour la recherche forestière internationale.
- Garbaye, J., Delwaule, J.C., Dianganda, D. 1993. « Growth response of Eucalyptus to ectomycorrhizal inoculation in the Congo ». *Forest Ecology and Management* 24 : 151-157.
- Gumbo, D. J. & Pearce, G. D. 1992. *The Ecology and Management of Indigenous Forest in Southern Africa*. Zimbabwe Forestry Commission and SEREC, Victoria Falls.
- Jalili, B.L. 1986. « Vesicular arbuscular mycorrhiza: Current Status ». In Varma, A. & Verma, J.P. (éd.). *Vistas in Plant Pathology*. New Delhi : Malhotra Publishing House, pp. 437-449.
- Lawton, R.M. 1978. « A study of the dynamic ecology of Zambia vegetation ». *Journal of Ecology* 66 : 175-198.
- Malaisse, F. 1982. « Comparison on the woody structure in a regressive Zambian succession dry evergreen forest-open-forest-wooded savanna (Luiswishi, Shaba, Zaïre) ». *Géo-Éco-Trop* 6 : 309-350.

- Malaisse, F. 1997. *Se nourrir en forêt claire africaine. Approche écologique et nutritionnelle*. Gembloux : Presses agronomiques, pp. 15-35.
- Marx, D.H. 1972. « Ectomycorrhize as biological deterrents to pathogenic root infection ». *Annual Review of Phyto Pathology* 10. Palo Alto.
- Munyemba, K.F. 2010. « Quantification et modélisation de la dynamique paysagère dans la région de Lubumbashi : évaluation de l'impact écologique des dépositions issues de la pyrométallurgie ». Thèse de doctorat, Université de Lubumbashi.
- Nge, O.A. 2012. « Détermination des facteurs associés à la production durable des charbons de bois dans l'arrière-pays de Lubumbashi : cas de l'axe Lubumbashi – Kasenga ». Mémoire DEA inédit, Faculté des sciences agronomiques Université de Lubumbashi.
- Ngoy Shutcha, M., Mpundu Mubemba, M., Faucon M.-P., Ngongo Luhembwe, M., Visser, M., Colinet, G., Meerts, P. 2010. « Phytostabilisation of copper-contaminated Soil in Katanga: an experiment with three native grasses and two amendments ». *International Journal of Phytoremediation* 12 : 616–632.
- Trapnell, C.G. 1959. « Les résultats écologiques de Woodland expériences de combustion en Rhodésie du Nord ». *Journal of Ecology* 47 (1).
- Schure, J., Assembe-Mvondo, S., Awono A., Ingram, V., Lescuyer, G., Sonwa, D., Olufunso, S. 2010a. *L'état de l'art du bois énergie en RDC : analyse institutionnelle et socio-économique de la filière bois énergie*. Projet Makala. Yaoundé : CIFOR.
- Van Leeuwe, H. 2009. *Recensement de grands mammifères et impacts humains. Parcs nationaux de l'Upemba et des Kundelungu*. Wildlife conservation Society / United States Fish and Wildlife Service.

CHAPITRE 4

LES RISQUES NATURELS DANS LE HAUT-KATANGA

par Jean-Paul Kakesa Kambembo

INTRODUCTION

L'ancienne grande province du Katanga, en général, et la province du Haut-Katanga, en particulier, ne connaissent pas le grand traumatisme lié aux catastrophes naturelles d'origines géophysiques (volcanisme, séisme), ni même celui des risques climatiques sévères (sécheresse prononcée, inondation).

Si la nature du sol (argileux), du sous-sol (rocailleux), et la morphologie du paysage (hauts plateaux) constituent des facteurs susceptibles de limiter ces événements désastreux, les intensités des pluies, le déboisement, l'exploitation artisanale et même industrielle des mines, de l'élevage et de l'agriculture, et la croissance démographique, rendent l'environnement du Sud-Katanga très sensible et fragile aux forces des pluies.

Ainsi, on assiste de temps en temps à des événements malheureux tels les mouvements de masse (éboulement, glissement de terrain), le ravinement, l'érosion fluviale et les formes d'érosion observées dans les chutes et les rapides, les risques naturels du relief karstique qui continue à subir son évolution propre, à cause du changement climatique et, enfin, la pollution et la toxicologie des eaux des rivières qui traversent un environnement pollué.

Tous ces faits portent à croire que le Haut-Katanga n'est pas exempt – il est bel et bien exposé, comme les autres espaces du monde intertropical – de risques naturels hydrologiques et environnementaux. Dans ce chapitre, nous allons exposer les différents risques vécus dans le Haut-Katanga.

1. LES MOUVEMENTS DE MASSE

1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL

Les mouvements de masse sont des déplacements de matériaux solides et/ou meubles le long d'une pente ou vers le fond d'une vallée, tels que chutes de pierres, éboulements, écroulements d'un versant, glissements de terrain et ovailles. Ils peuvent être rapides et subits ou lents et continus (Raetz & Lateltin 2003).

Partout au monde, les mouvements de masse constituent un risque naturel majeur dans le milieu où se réalisent les activités humaines, la nature du terrain et le climat étant particulièrement favorables à leur développement.

Dans le Haut-Katanga, le contexte minier est particulièrement favorable au développement de certains mouvements de masse, notamment l'éboulement et le glissement de terrain, rendus réguliers et répétitifs par les creusements ou les excavations des mines facilités par des intensités pluviométriques.

Rappelons tout de suite que ces mouvements représentent une menace à la sécurité publique. En même temps, les éboulements provoquent des modifications du paysage.

Ainsi, dans cette partie du Katanga méridional, la très grande majorité des éboulements ont une incidence directe sur la perte en vies humaines.

1.2. QUELQUES ÉBOULEMENTS ENREGISTRÉS DANS LA PROVINCE DU HAUT-KATANGA

Des éboulements en cascades ont lieu dans plusieurs sites d'exploitation artisanale des mines du Haut-Katanga. Dans ces sites, l'exploitation artisanale a été interdite par le Pouvoir. En voici quelques-uns :

- bassin de Lubumbashi : mine de Mbola avec comme sites : Karabük, Hewa-Bora, Kateketa, Kansoga et Kashishi et les mines de Karukuruku (sites de Kakana, Kibutu et Malte brun). En 2005, on comptait 45 000 creuseurs, dont 22 500 enfants (Kumwimba 2005);
- bassin de Likasi : mines de Shamitumban Kampina et Karajipopo avec comme sites : Militer, Milele et Kabunji.

Comme le précise Elenge Molayi (2010), l'exploitation minière artisanale dans la région étudiée occupe une très grande partie de la population active de la province depuis l'effondrement du tissu industriel. Elle se déroule dans un cadre informel, en marge des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Le recours aux pratiques d'exploitation dangereuses est susceptible d'entraîner plusieurs dégâts, car l'artisanat minier pratique des excavations, des remblaiements à l'aide de pelles, bèches, pics, barres de fer. Avec ou sans la présence de la pluie, il se produit des éboulements.

F. Kuediasala (2006), M. J. Kumwimba (2009), Radio Okapi (2010), Asadho (2011), énumèrent quelques cas d'éboulements enregistrés dans la région :

- le 8 juillet 2004, un éboulement s'est produit dans les mines souterraines de Kabunji, bilan 8 morts et 4 blessés;
- le 14 septembre 2006, un terrain s'est affaissé à Karukuruku, 6 morts et 16 blessés ont été enregistrés;
- le 23 septembre 2006, 2 décès sont survenus dans les mêmes circonstances dans le même village;
- le 2 octobre 2006, toujours à Karukuruku, 2 creuseurs sont morts asphyxiés dans une galerie après éboulements;
- le 12 juin 2006, 3 creuseurs artisanaux ont péri après un éboulement catastrophique à Ruashi pompape;
- le 31 décembre 2009, à Lubumbashi, 6 mineurs clandestins morts et 5 gravement blessés;
- le 16 mai 2011, à Tulizembe, 10 morts et 8 blessés parmi les creuseurs artisanaux suite à un éboulement. Les exemples sont légion dans ce milieu d'étude, car les éboulements surprennent de temps en temps les mineurs dans le creusement ou à l'intérieur de tunnels en profondeur, surtout quelques jours après un orage.

Les jours après la pluie, les versants craquent, annonçant aux creuseurs les risques auxquels ils sont exposés.

En guise de conclusion, nous pouvons citer ce constat de Nyembo Dolet (2007) signalant que « vers la fin des années 80, le déclin de la Gécamines fut précipité par une série de problèmes dont les éboulements dans plusieurs mines souterraines... »

2. RAVINEMENT SUR LE TERRAIN D'EXPLOITATION D'ÉLEVAGE ET DE DÉGRADATION FORESTIÈRE

D'aucuns pensent qu'on peut aussi parler de ravinement dans la province du Haut-Katanga.

S. P. Alexandre (1978) explique savamment l'origine du ravinement dans la savane du Haut-Katanga. Il note que les hauts plateaux sableux du Katanga méridional sont couverts d'une végétation herbacée basse assez semblable aux prairies. Étant donné leurs carences en sels minéraux, ils ont été utilisés pour un élevage extensif de bovins. Ce point de vue avait déjà été soulevé par M. Robert (1950), lorsqu'il écrivait : « [dans le] Haut-Katanga, pays de savane arbustive aux clairières parsemées de termitières, ses hauts plateaux conviennent particulièrement bien à l'élevage ».

Ainsi, le passage répété du bétail a tôt fait de déclencher des ravinements spectaculaires sur le rebord des vallées, là où affleurent encore les sables superficiels.

L'exploitation en ranching ayant commencé dès avant 1930 sur le plateau des Bianco, on y observe aujourd'hui des ravins qui ont atteint des stades d'évolution assez différents.

S. P. Alexandre (1978) précise qu'il n'existe pas sur le plateau des Bianco de ravinement naturel. Ce qui signifie que les ravins du Haut-Katanga sont d'origine anthropique. Il suffit alors que l'homme cesse ses emprises sur ce terrain pour que ces ravins se stabilisent graduellement sous l'effet des conditions naturelles du milieu. Contrairement aux ravins rencontrés dans la province du Kwilu, évoluant dans un environnement humide, leur dynamisme est plus lié aux conditions physiques du milieu; ils sont associés à de grands glissements de terrain qui transforment leurs têtes en de grands amphithéâtres sans que l'homme n'intervienne de façon importante.

Au débouché des ravins, dans les plaines alluviales, les pulsations dues aux reculs successifs des

têtes des ravins peuvent produire une série de cônes emboîtés.

Contrairement à ce qui se produit ailleurs, les villes du Haut-Katanga sont remarquablement peu affectées par le ravinement. K. Kalombo (2001) écrit : « La région de la ville de Lubumbashi est caractérisée par un relief monotone de plateau (1200 à 1300 m), mais rompu par quelques reliefs résiduels et surtout par la présence d'un grand nombre de hautes termitières : 8 à 9 m de hauteur et une densité de 2,7 à 4,9 à l'hectare » (Lootens de Mynck *et al.* 1980). Ces termitières dont le sol est très argileux et relativement fertile sont devenues sensibles à l'érosion pluviale suite aux fréquents labours et à l'exploitation de leur sol pour la fabrication des briques.

Pour conclure, disons que le ravinement se manifeste sur les hauteurs des plateaux des Bianco et du Kundelungu, où il est clairement introduit par la présence de bétail. Le ravinement constitue un risque naturel à surveiller sous peine, tôt au tard, de voir le patrimoine naturel de la province mis en péril.

3. ÉROSION FLUVIALE ET FORMES D'ÉROSION DANS LES CHUTES ET RAPIDES

3.1. ORIGINE DE L'ÉROSION FLUVIALE

Tout le grand Katanga et la province du Haut-Katanga, en particulier, ont connu depuis des millions d'années une évolution commune très complexe, dont les grandes surfaces planes actuelles représentent le stade final.

Depuis la fin du Primaire, il n'a plus été soumis aux transgressions marines. On peut donc conclure (Lefèvre 1955) que depuis des temps géologiques qui se chiffrent en des millions d'années, les agents subaériens opérant la destruction de la surface terrestre ont modelé et remodelé le relief du Katanga en général. Ainsi, eaux de ruissellement, rivières et glaciers, vents, désagrégation thermique et décomposition chimique ont attaqué successivement et à diverses reprises le socle ancien du continent constitué de roches granitiques et de couches épaisses de sédiments marins. Ces masses ont été plissées et se sont dressées jadis en de hautes montagnes.

Au début de la mise en place de ce relief, ce sont les rivières et les ruissellements sur les pentes, c'est-à-dire l'érosion fluviale, qui est entrée en jeu pour détruire et réduire la masse montagneuse. Postérieurement à la pénéplanation, sous l'effet

de la déformation de la croûte terrestre, liée à des forces orogéniques endogènes, la pénéplaine a été exhauscée et bombée. À la suite de quoi, l'érosion est intervenue une nouvelle fois pour reprendre son travail de destruction.

3.2. FORMES D'ÉROSION DANS LES CHUTES ET RAPIDES

Comme expliqué ci-dessus, le plateau du Haut-Katanga est formé par la lente érosion d'un socle en dépression créée par un ancien lac. La tectonique et la structure du sous-sol font que tous les profils longitudinaux des cours d'eau katangais sont accidentés par des chutes et des rapides.

Dans cette contrée aux lignes calmes, aux paysages monotones, de tels accidents introduisent un peu de fantaisie et composent des coins pittoresques. Les gorges de Nzilo, sur le Lualaba, rachètent une dénivellation tectonique.

Une série de chutes et de rapides coupe le cours de la Lufira dans le relief appalachien, c'est-à-dire dans la structure plissée et nivelée du Kundelungu. Les pittoresques cataractes de Kiubo, hautes de 35 m, se situent à l'extrémité amont d'une section de rajeunissement de la Lufira entre le fossé de Kamolondo à 550 m d'altitude environ et la dépression de la moyenne Lufira entre 800 m et 1000 m.

Ainsi, plusieurs chutes et rapides représentent à la fois des lieux d'accidents dangereux et des sites touristiques et de production d'énergie électrique exposés aux visiteurs :

- les chutes de Kiubo sur la Lufira, hautes de 60 m,
- la chute de Lofoi sur la Lufira, située entre Lubumbashi et Sampwe, haute de 364 m ;
- les chutes de Giraud sur le Luapula, situées au nord-est de Sakania ;
- les chutes de Koni sur la Lufira, non loin de Likasi ;
- les chutes Cornet sur la Lufira, à Mwadingusha, à l'est de Likasi ;
- les chutes de la Mubale sur la Kalumengongo ;
- les chutes Johnston sur le Luapula, proche de Kasenga, hautes de 8 m.

Cette liste impressionnante de gîtes latents d'énergie est loin d'être complète. Elle suffit pour se rendre compte que les réserves dont on pourra toujours disposer dans le Haut-Katanga sont considérables. Mais au-delà de leurs avantages, ces accidents représentent



Chutes sur la rivière Lufira à Kiubo. (Photo et © M. Hasson, 16 juillet 2015.)

un risque naturel du fait de leur disposition pour la navigation et du fait du recul de leur falaise, des berges et de l'érosion verticale pour l'environnement immédiat.

4. RISQUE DANS LE RELIEF KARSTIQUE

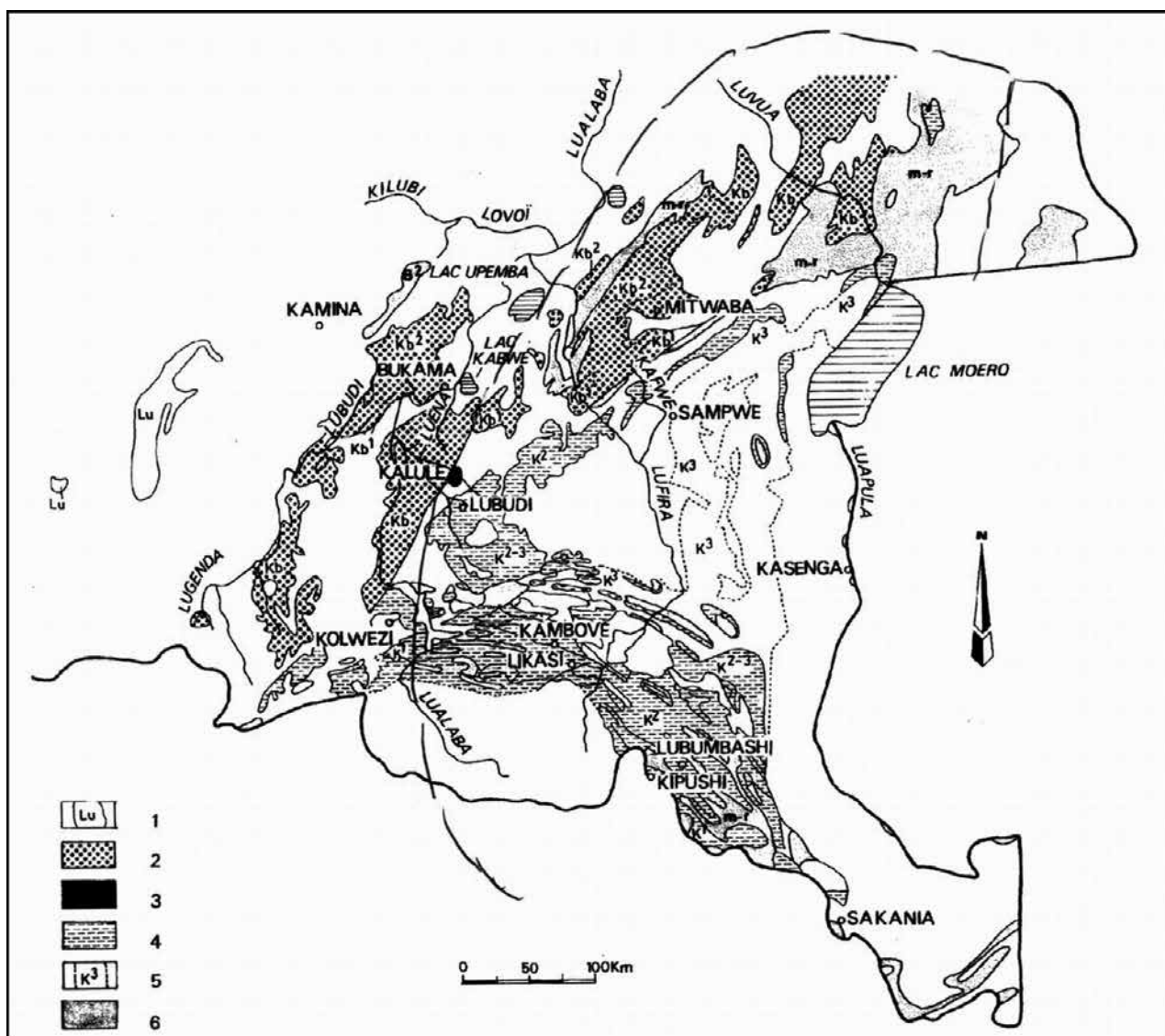
4.1. DESCRIPTION ET LOCALISATION

Sur le plan géologique, R. Buffard souligne que les niveaux carbonatés, représentés par le relief karstique, s'observent dès le Précambrien inférieur. Mais leur développement s'accroît dans les terrains du Précambrien moyen et supérieur. Ces paysages karstiques ont été étudiés par C. Lemaire (1901), L. Dumont (1960), M. Anciaux de Faveaux (1965) et N. Tshidibi (1979) dans le Katanga méridional, plus précisément sur le Kundelungu plissé, notamment les dépressions et les lapiés aux environs de Lubumbashi et à Kipushi dans le calcaire de Kakontwe (Kundelungu inférieur).

Plusieurs grottes ont été explorées et sont énumérées ci-dessous. Mais signalons dès à présent que les calcaires de la région, et surtout le calcaire oolithique à grain fin, renferment de nombreux cristaux de pyrite assez gros.

La région est caractérisée par la prédominance d'une végétation de *miombo* (forêt claire) et d'un couvert herbacé. Les horizons superficiels sont surtout composés d'altérites, de débris schisteux ou gréseux, de débris de cuirasses ferrugineux et de sable produit par le démantèlement du plateau des Kibara.

N. Tshidibi (1979) précise que la tectonique cassante a eu des répercussions importantes sur la morphogénèse. La dissolution du calcaire en surface est généralisée dans chacun des espaces couverts par cette roche. Les formes de surfaces, notamment les lapiés, les dolines et même les ouvalas, ont été observées sur les calcaires affleurant la colline Beza à Mombolo, à Momentanée en aval de Kiubo et surtout dans les périphéries des grottes de Kiwakishi, près de Muvule (collines Kamaulu et Kakimama).



Formations carbonatées du Katanga.

1. Formation de Luamba; 2. Kibarien (Kb), Kibarien inférieur (Kb1); 3. Ante Kibarien (kikosa); 4. Kundelungu inférieur (K1); Kundelungu moyen (K2); 5. Kundelungu supérieur (K3); 6. Mwashya et Roan.

Les chercheurs énumérés plus haut, ainsi que L. Dumont (1960) et M. Raymond (1991) approuvent l'existence de grottes dans le Haut-Katanga. Elles sont localisées dans les régions suivantes :

- Lubumbashi (grotte de Baya) ;
- Likasi (grottes de Kakontwe, de Demper) ;
- Lubudi (grottes de Kiantopo, de Kyamakonda, de Kandu, de Mpopola, de Mulonga, de Kyasala, de Lu Solo et de Kaboyaboya).

De toutes, les plus grands réseaux karstiques souterrains correspondent aux calcaires de Lubudi, parmi lesquels, on peut citer :

- la complexe grotte de Kiwakishi ;
- la grotte Casteret ;
- la grotte Kiankoma en aval des chutes Kiubo, sur la rive droite de la Kanianga ;
- les grottes de Kiantopo.

La plupart de ces grottes (Lemaire 1901) sont riches en animaux cavernicoles.



La galerie des mammouths dans les grottes de Kiwakishi à Muvule. (Photo et © M. Hasson, 20 septembre 2008.)



À l'extérieur de la grotte de Kiwakishi à Muvule. (Photo et © M. Hasson, 2008.)

5. LES RISQUES DE POLLUTION, DUS À L'EXPLOITATION DES MINES

5.1. INTRODUCTION

Quoique le risque de pollution soit surtout issu de l'exploitation minière, et non tellement de la situation naturelle, on ne peut pas nier l'existence de ce problème majeur dans la province du Haut-Katanga. Par pollution, nous sous-entendons une contamination de l'air, de l'eau ou du sol (par des substances chimiques, organiques ou radioactives) altérant la qualité de la vie des êtres vivants.

Tel est le cas observé dans le Katanga. En effet, toutes les étapes de traitement des minerais, depuis l'extraction jusqu'à la production du métal purifié, sont génératrices de nuisances pour l'environnement.

Rappelons que dans le Haut-Katanga, l'extraction des minerais des gisements se fait de deux manières. Dans les mines souterraines, la pollution ne se répand qu'à une petite échelle, dans les tunnels, mais est souvent responsable de la contamination de la nappe phréatique. Dans les mines à ciel ouvert, l'exploitation modifie complètement le paysage et son impact environnemental peut toucher de grandes régions à cause de la dispersion des poussières provenant des déblais miniers et des énormes volumes de terre déplacés. Aussi, le transport des minerais excavés de la carrière généralement par voie ferroviaire ou routière favorise également une dispersion des métaux, à cause des grandes quantités de poussières dispersées le long du trajet.

5.2. QUELQUES SITES OCCASIONNANT LA POLLUTION

Avec M. Ngoy Shutcha (2007), nous relevons une dizaine de sites d'exploitation minière dans l'hinterland minier du Haut-Katanga générateurs de pollution. Ce sont les sites métallurgiques précoloniaux, les tranchées de prospection, les mines à ciel ouvert, les déblais des terrils, les ballasts des voies ferrées, les bassins de décantation, les accotements des routes chargés de minerais, les sites de lavage des roches excavées, les émissions de poussières et de gaz acidifiants par les usines de grillage des minerais.

5.3. POLLUTION DE L'AIR

À noter que les cheminées des fonderies électriques de cuivre émettent dans l'atmosphère de grandes quantités de SO₂ (issu de l'oxydation des

sulfures) ainsi que des poussières métallifères chargées en cuivre et en autres métaux lourds.

Dans la région de Lubumbashi, il a été démontré que les émissions de SO₂ par la cheminée du four de l'usine d'extraction et de transformation du cuivre de la Gécamines étaient responsables de pluies acides (Mbenza 1989) néfastes pour les êtres vivants. En outre, il a été constaté que le secteur situé sous les vents alizés du sud-est présente des sols enrichis en cuivre et autres métaux lourds à cause des retombées des poussières métallifères émanant de l'usine depuis plus d'un demi-siècle.

F. Malaisse (1997) démontre que les poussières métallifères seraient à l'origine du remplacement de la forêt claire originelle par une steppe courte où on retrouve beaucoup d'espèces de la flore cupricole et de grandes surfaces de sol dénudées. Là, pendant la saison de pluies, une intense érosion par ruissellement est observée.

De ce qui précède, on montre une dispersion et un transfert des métaux lourds (principalement le cuivre) par l'eau et le vent. Les risques d'une contamination humaine par inhalation des poussières ou ingestion des aliments sont bien réels.

5.4. POLLUTION DES RIVIÈRES

Selon les enquêtes de l'Asadho/Katanga (2011), les déchets industriels, les micro-organismes et les produits chimiques ont contaminé les eaux des rivières proches des sites d'exploitation minière. Ces substances et corps étrangers dégradent la qualité de l'eau et la rendent impropre à l'usage (domestique, corporel, agricole...); de ce fait son utilisation devient dangereuse et perturbe beaucoup le milieu aquatique.

Plusieurs témoignages confirment la pollution des rivières du Haut-Katanga (Kalaviundu, Kafubu, Lubumbashi). Par exemple, dans un communiqué, rendu public le 27 mai 2011, une ONG de défense des droits de l'homme, Action contre l'impunité des droits humains (ACIDH), interpelle les autorités provinciales du Katanga sur les risques que fait peser sur la santé de la population riveraine la pollution de la rivière Kafubu. L'ONG affirme que les habitants des villages Mapongo et Kinandu, situés à une dizaine de kilomètres de Lubumbashi sur la route de Kipushi, ont constaté la mort des poissons entre le 8 et le 12 avril. Mais ils ignorent la cause de la destruction massive de ces poissons dans la rivière et les étangs situés dans



Enfants s'adonnant à la pêche sur la rivière Kafubu, au confluent avec la rivière Kiswishi, peu avant Kiniama.

(Photo et © M. Hasson, 2013.)

les environs. C'est dans le même sens que plusieurs autres chercheurs de la province ont dénoncé le taux anormalement élevé de cobalt, de cuivre, d'uranium dans l'organisme humain qui s'explique par les rejets industriels dans l'atmosphère et dans les eaux ([www.oceanattitude.org/index.php?post/2010/11/10/Lubumbashi au Katanga](http://www.oceanattitude.org/index.php?post/2010/11/10/Lubumbashi%20au%20Katanga)).

D'autres observations signalent que chaque saison des pluies, une eau blanchâtre issue de l'usine Chemaf ruisselle entre les maisons, ce qui fait penser à une pollution à l'acide sulfurique.

À Lubumbashi, la contamination de la population est donc importante suite à la consommation des eaux polluées par une usine d'exploitation minière située en amont de la Regideso, fournisseuse d'eau à la population.

À la lumière de ce qui précède, il convient de confirmer sans aucun doute la pollution de plusieurs cours d'eau du Haut-Katanga, qui constitue un risque réel sur l'environnement et sur la santé de la population.

RÉFÉRENCES

- Alexandre-Pyre, A. 1978. « Stade d'évolution des ravinements sur les plateaux sableux du Haut-Shaba ». *Géo-Éco-Trop.* 2 (2) : 155-160.
- Anciaux de Faveaux, M. 1965. « Les grottes du Katanga ». *Bull. CESPI* 68 : 77-85.
- Dumont, L. 1960. « L'exploration des grottes de Kiwakishi (Katanga) ». *Nat. Belgique* 41 (5) : 197-207.
- Lemaire, C. 1901. « Grottes et Troglodytes du Katanga ». *La Géographie* 4 : 321-339 et 403-418.
- Buffard, R. 1984. « Séries carbonatées, karsts et formes spéléologiques du Shaba, République du Zaïre ». *Karstologia* 4 : 50-55.
- Raetzo, H. & Lateltin, O. 2003. « Les mouvements de masse : glissements de terrain et éboulements ». *Événements extrêmes et changements climatiques*. Berne : OcCC, pp. 79-82.

- Elenge Molayi, M. 2010. « Risques toxicologiques dans l'exploitation minière artisanale au Katanga (RDC) ». Mémoire de licence, UNILU.
- Kalombo, K. 2001. « Occurrence des intensités des pluies et leurs effets sur l'environnement dans une région tropicale (Région de Lubumbashi, sud-est de la RDC) ». *Géo-Éco-Trop* 25 : 17-27.
- Kumwimba Musao, J. 2005. « La problématique de l'exploitation minière artisanale dans la province du Katanga ». Mémoire de licence, ISES, Lubumbashi.
- Lefèvre, M. 1955. « La vie dans la brousse du Haut-Katanga ». *Bull. Soc. belge ét. géogr.* XXIV (2) : 177/358, III, cartes.
- Lootens-de-Muynck, M.T., Bruneau, J.C., Lootens, M. & Malaisse, F. 1980. « Lubumbashi en 1980 et ses relations avec son environnement régional ». *Géo-Éco-Trop* 4 (1-4) : 3-29.
- Malaisse, F., Baker, A.J.M. & Leteinturier, B. 1997. « Les espèces de *Buchnera* L. (Scruphulariaceae) des gisements cupro-cobaltifères du Haut-Katanga (RDC) ». *Géo-Éco-Trop* 21 (1-4) : 51-64.
- Mbenza, Aloni & Muteb. 1989. « Quelques considérations sur la pollution de l'air à Lubumbashi (Shaba, Zaïre) ». *Géo-Éco-Trop* 13 (1-3) : 113-125.
- Michel, R. 1991. « Le Karst tropical humide. Essai de synthèse. L'exemple du Zaïre ». *Bulletin de la Société géographique de Liège* 27 : 3-22.
- Ngoy Shutcha. 2007. « Phytostabilisation des sols contaminés par l'activité minière au Katanga ». Mémoire de DEA, Université de Lubumbashi, Biologie végétale et Environnement.
- Robert, M. 1950. *Le Katanga physique*. 2^e édition. Bruxelles : Montana.
- Tshidibi Nyama ya Badi. 1979 (octobre). « Aspects de la morphogénèse karstique en région tropicale humide à saison sèche (versant sud-est du plateau des Kibara, Shaba, Zaïre) ». *Géo-Éco-Trop* 3 (4) : 215-230.

Sources Internet

- www.memoireonline.com/12/09/2006
- www.artisanalminig.org/casm/sites/artisanalminig.org/files/publications/groupe.one.pdf
- www.digitalcongo.net/article/38948
- www.lavdc.net/portail/rdc
- <http://users.skynet.be/aloube/Katanga>
- [www.ocenattitude.org/index.php?post/2010/11/10/Lubumbashi au Katanga](http://www.ocenattitude.org/index.php?post/2010/11/10/Lubumbashi%20au%20Katanga)
- [http://www.congomines.org/fr/la pollution de la rivière Kafubu](http://www.congomines.org/fr/la%20pollution%20de%20la%20riviere%20Kafubu)
- [http://www.radiookaoi.net/émission audio/parole aux auditeurs](http://www.radiookaoi.net/emission%20audio/parole%20aux%20auditeurs)
- blog.asadho.org/post

CHAPITRE 5

LA FAUNE

par Mark Hanssens

La province du Haut-Katanga est caractérisée par une élévation assez importante. Le paysage est dominé par des savanes, savanes boisées et forêts *miombo*, mais il existe quelques savanes steppiques et zones d'agriculture. Des zones de prairies marécageuses se trouvent au long d'une partie de la Lufira, et au sud du lac Moero.

À partir de différentes sources, une liste des espèces a été constituée pour les cinq groupes de vertébrés suivants : poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères (voir les détails ci-dessous). Il est important de tenir compte du fait que ces listes sont basées sur nos connaissances actuelles et qu'elles reposent sur les collections et les observations de terrain réalisées à ce jour et sont dès lors incomplètes. Un aperçu de l'origine des collections au Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) montre, en outre, que le nombre de stations zoologiques où des spécimens ont été collectés dans la province du Haut-Katanga reste très limité. D'autre part, il faut également tenir compte du fait que ces collections sont « historiques » et qu'en conséquence, elles ne donnent pas nécessairement une image fidèle de la composition de la faune d'aujourd'hui. Les premières collections du MRAC datent de la fin du XIX^e siècle. Il est donc possible que des espèces qui apparaissaient autrefois à un endroit déterminé n'y soient plus présentes actuellement. Les causes de la disparition d'espèces sont liées à la pression croissante des populations humaines. Cette influence de l'homme peut prendre différentes formes. Sous l'effet de la chasse ou de la perte de leur habitat (déboisement, assèchement des marais, etc.), des populations entières d'animaux peuvent disparaître et des espèces peuvent même, dans des conditions extrêmes, s'éteindre totalement.

1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE

La plupart des animaux sont attachés à un habitat ou un biotope spécifique. Parmi les animaux terrestres, il y a par exemple des espèces que l'on retrouve uniquement dans les forêts tropicales humides comme l'okapi ou le paon congolais (ces espèces n'existent pas au Katanga), tandis que d'autres sont adaptées à la savane ou à la montagne. De même, parmi les animaux aquatiques, certaines espèces marquent clairement leur préférence pour un habitat bien déterminé. Il faut donc en tenir compte en examinant les listes d'espèces. De façon très simplifiée, on pourrait décrire les biotopes de la RDC comme consistant en une forêt humide dans la cuvette centrale, entourée de mosaïques de forêts, forêts claires et savanes au nord, à l'est et au sud. Cette distribution de la végétation a donc une influence importante sur la distribution des animaux.

Comme la végétation de la province du Haut-Katanga est dominée par la forêt claire et la savane, la majorité des animaux rencontrés sont donc adaptés à ce type d'habitat. Comme la province se trouve dans le sud-est de la RDC, elle montre des affinités importantes avec les faunes des savanes de l'Afrique de l'est et l'Afrique du Sud. La présence de certains mammifères typiques de ces régions dans la province du Haut-Katanga montre ces affinités : quelques exemples sont le cynocéphale, le vervet bleu, le porc-épic d'Afrique australe, la genette d'Angola, le zèbre des plaines, le potamochère, l'éland du Cap et le puku. Quelques-unes de ces espèces seront discutées en détail dans la section sur les mammifères ci-dessous.

2. PARCS NATIONAUX

Deux parcs se trouvent dans la province du Haut-Katanga, la partie est du Parc national de l'Upemba, et le Parc national de Kundelungu. Aucun des deux parcs n'a jusqu'à présent été reconnu comme faisant partie du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le Parc national de l'Upemba a été créé en 1939. Sa superficie de 11 730 km² domine le plateau de Kibara. Caractérisé par un environnement luxuriant, le parc est parsemé de lacs, dont le plus important est le lac Upemba. Entre ces lacs, le long du fleuve Congo (nommé Lualaba, ici), on trouve de grandes zones de prairies marécageuses.

Le Parc national de Kundelungu, déjà projeté dans la période coloniale, a reçu le statut de parc national par deux ordonnances, en 1970 et 1975. Le parc a une superficie de 7 600 km², et est caractérisé par une succession de hauts plateaux et de collines entre 1 200 et 1 700 m d'altitude. Le parc est connu par la présence des chutes de la Lofoi, un affluent de la Lufira. Avec un jet continu d'eau de 347 m de hauteur, ces chutes sont les plus hautes en Afrique, et deuxièmes au monde.

La grande diversité d'habitats dans les deux parcs supporte une grande diversité d'animaux. En plus, les savanes du sud-est du Congo sont situées entre différentes régions biogéographiques : celles des forêts du Congo central, et celles des savanes occidentales et australes (voir les chapitres sur les poissons et les mammifères pour certains exemples).

2.1. POISSONS

La province du Haut-Katanga se trouve dans la région des sources du fleuve Congo. Il y a le tributaire Lufira, qui se jette directement dans le fleuve Congo (Lualaba), et le système Luvua-Moero-Luapula-Bangwuelu-Chambezi. La Luvua, qui connecte le lac Moero avec le fleuve Congo (Lualaba), se trouve entièrement en RDC, tandis que le lac Moero et une partie du Luapula sont partagés par la province du Haut-Katanga et la Zambie. La Chambezi et le lac Bangwuelu (entièrement en Zambie) se drainent dans le Luapula en amont des chutes Mumba-Futa qui forment une barrière entre les parties « zambienne » et « congolaise » de ce système. Comme dans certaines périodes géologiques, des connexions entre le bassin congolais et le bassin du Zambèze au

sud ont existé, cette faune montre aussi certaines affinités avec la faune du Zambèze.

Le fleuve Congo et ses affluents sont dominés par les ordres et familles suivants.

L'ordre des Characiformes est l'un des plus riches en termes d'espèces dans le bassin du Congo et il est dominé par les familles des Alestiidae et des Distichodontidae. Le genre *Hydrocynus* (poisson-tigre) fait partie de la famille des Alestiidae. Le poisson-tigre est le plus grand poisson prédateur du bassin du Congo. Il se caractérise par un corps fuselé et par une large bouche faite de dents acérées et fortement développées.

La famille des Cyprinidés ou carpes (dans l'ordre des Cypriniformes) comprend plusieurs genres. Deux d'entre eux comportent de nombreuses espèces : le genre *Barbus* qui regroupe principalement les petits barbeaux, et le genre *Labeo* dans lequel on retrouve une série d'espèces de plus grande taille. Bien que ces deux genres regroupent de très nombreuses espèces, celles-ci sont souvent fort semblables et donc difficiles à identifier.

La famille des Mormyridés ou poissons-éléphants (dans l'ordre des Osteoglossiformes) comprend une série d'espèces caractérisées entre autres par la présence d'un organe électrique. Cet organe se trouve à la base de la queue et peut émettre des impulsions électriques. Leur tête est dotée de récepteurs avec lesquels ils peuvent capter ces impulsions électriques. Ces impulsions leur permettent de s'orienter et de détecter leur proie (ce système est donc comparable au système d'écholocation des chauves-souris) et servent aussi à la communication entre individus de la même espèce. La forme des impulsions est différente pour chaque espèce, si bien que ces animaux sont capables de faire la distinction entre des impulsions émises par des membres de leur espèce (partenaires potentiels) et des individus appartenant à une autre espèce.

L'ordre des Siluriformes (poissons-chats) comprend différentes familles qui présentent une grande variété sur le plan morphologique et écologique. Les poissons-chats se caractérisent entre autres par l'absence d'écaillés sur le corps et la présence de barbillons – parfois très longs – au niveau de la bouche et du menton. Le genre *Clarias* (famille des Clariidae) a une importance commerciale considérable. Différentes espèces sont fréquemment utilisées en aquaculture en raison du fait qu'elles présentent une

grande tolérance par rapport à leur environnement et peuvent être élevées en grand nombre.

Tout comme les poissons-chats, les espèces de la famille des Cichlidés (nom scientifique Cichlidae, dans l'ordre des Perciformes) présentent une grande variété morphologique et écologique (voir aussi le paragraphe sur les poissons du lac Tanganyika). La perche du Nil (*Oreochromis niloticus* et les espèces apparentées) est très importante économiquement. Ces espèces sont souvent utilisées en aquaculture et sont ainsi bien souvent introduites dans des régions où elles n'étaient pas présentes à l'origine. L'*Oreochromis niloticus* dont la présence dans le bassin du Congo n'est attestée que dans le seul lac Tanganyika a été introduit en de nombreux endroits où il entre en compétition avec les Cichlidae d'origine, qu'il finit bien souvent par évincer.

2.2. AMPHIBIENS

Les connaissances taxinomiques relatives aux grenouilles (amphibiens) sont problématiques. Étant donné que les spécimens conservés dans les collections sont souvent fort similaires sur le plan morphologique et qu'aucune information n'est disponible quant aux cris et aux motifs de couleur, bon nombre de ces spécimens sont difficiles à identifier. Pour mettre au point la classification de ce groupe, il est indispensable de recueillir des informations sur le terrain concernant les motifs de couleur et leur variabilité à l'intérieur d'une espèce. En outre, il convient aussi de documenter le cri du mâle et de déterminer quels individus s'accouplent entre eux.

Les amphibiens (parmi lesquels les grenouilles) ont souvent un cycle de vie qui comporte deux phases distinctes. Les juvéniles (têtards chez les grenouilles) sont entièrement aquatiques, tandis que les individus adultes se meuvent aussi bien dans l'eau que sur terre. De nombreuses grenouilles arboricoles vivent même toute leur vie hors de l'eau. Les grenouilles ayant une peau fortement perméable (la respiration se fait ainsi principalement par la peau), elles constituent aussi d'importants bio-indicateurs. En cas de pollution du milieu aquatique, elles sont souvent les premières espèces à disparaître. Sous l'effet de la pollution et de l'infection fongique croissante, de nombreuses espèces sont menacées au niveau mondial, si bien que nombre d'entre elles figurent sur la

liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹.

Les deux parcs nationaux de l'Upemba et de Kundelungu jouent un rôle extrêmement important pour la conservation de nombreuses espèces d'amphibiens. L'Upemba est considéré comme le parc en RDC le plus important dans la conservation des amphibiens, et est même le deuxième plus important dans toute la zone biogéographique zambienne (European Union 1995-2011).

2.3. REPTILES

Le crocodile du Nil, *Crocodylus niloticus*, qui était à l'origine présent dans tout le bassin congolais, a disparu de certaines rivières ou régions sous la pression humaine. Néanmoins, cette espèce, répandue dans presque toute l'Afrique n'est pas menacée, et son statut IUCN est « risque faible/Préoccupation mineure » (IUCN 2010). Le crocodile du Nil est une grande espèce prédatrice (taille maximale 6 à 7 m), qui se nourrit principalement de poissons (pour les juvéniles des insectes, grenouilles et têtards composent la nourriture principale). Mais, ce qui fait du crocodile du Nil une espèce redoutée est son comportement d'attaque des animaux au bord de l'eau; pour un grand crocodile, l'homme n'est autre qu'une proie possible. On a observé des crocodiles sauter de l'eau jusqu'à une hauteur d'à peu près deux tiers de leur longueur. Une fois la proie capturée, elle est submergée jusqu'à ce qu'elle se noie, ou mordue régulièrement par les fortes mâchoires. La proie est dévorée et peut-être avalée sous l'eau.

Le cobra d'eau, *Boulengerina annulata*, un des rares serpents nageurs, est répandu dans le bassin du Congo et bien connu du lac Tanganyika, où il peut être observé plus facilement. C'est une grande (longueur maximale environ 2,7 mètres) et lourde espèce,

1. L'UICN est une organisation qui soutient, entre autres, la recherche scientifique et les missions sur le terrain. Elle travaille en collaboration avec des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des communautés locales afin d'élaborer des programmes durables pour le développement et la préservation de la nature. L'UICN publie la « liste rouge », une liste qui répertorie les espèces, avec leur statut, dans une série de catégories. Cette liste indique quelles espèces sont vulnérables ou sont menacées d'extinction. Ceci permet de déterminer celles qui méritent une attention particulière et de donner une idée de la biodiversité à l'échelle mondiale (www.iucnredlist.org).

à la tête large et aplatie. Excellent nageur, il passe le plus clair de son temps dans l'eau à chasser les poissons. Bien qu'il ait besoin de respirer à l'air libre, il peut rester sous eau pendant une dizaine de minutes et plonger jusqu'à une profondeur de 25 m. Le cobra d'eau est venimeux, mais pas forcément mortel pour l'homme, et il est considéré comme non agressif. Généralement, il s'enfuit quand on l'approche sous l'eau, ou fuit dans l'eau quand on l'approche sur terre.

2.4. OISEAUX

Environ 700 espèces d'oiseaux sont connues à ce jour de l'ancienne entité Katanga (Louette & Hasson 2011 ; Birdlife International), mais il est certain qu'une prospection de certains autres endroits peu explorés ferait s'allonger la liste.

Nombre de ces espèces ont une vaste répartition en Afrique, mais d'autres sont plus localisées. Dans l'avifaune sont donc également représentés des éléments caractéristiques de la zone guinéo-congolaise, mais surtout de la zone zambézienne, puisque la région qui nous intéresse appartient, pour sa plus grande surface, à cette zone biogéographique. D'autres oiseaux sont des migrateurs qui nichent en Eurasie ou ailleurs en Afrique ou même à Madagascar.

Le Haut-Katanga compte quatre bonnes espèces d'oiseaux endémiques : la grive tachetée de Lippens du Parc national de l'Upemba, le Tisserin de l'Upemba (près du fleuve Lualaba), le Tisserin de la Lufira (à Kiubo et près du lac de barrage Tshangalele et l'Astrild à masque noir (le long du Lualaba).

Les « Zones importantes pour la conservation des oiseaux » du Haut-Katanga sont au nombre de trois : le Parc national de l'Upemba, le Parc national de Kundelungu et la vallée de la Lufira, y compris le lac de barrage Tshangalele.

Dans le parc de l'Upemba, on trouve plusieurs espèces d'oiseaux menacés ou en danger, notamment :

2.4.1. Bec-en-sabot du Nil

Le bec-en-sabot du Nil (*Balaeniceps rex*) est un des oiseaux les plus remarquables rencontrés en RDC, où on le trouve uniquement dans le sud-est du pays. C'est un très grand oiseau (jusqu'à 1,2 m de hauteur), qui montre certaines affinités avec les cigognes. Le plumage des adultes des deux sexes est gris, le caractère le plus remarquable est l'énorme

bec qui est plus grand que la tête. Les grands yeux de couleur gris-jaune sont situés sur le devant de la tête, et lui donnent un regard insistant et permettent une vision stéréoscopique. Le bec-en-sabot du Nil se nourrit principalement de poissons, en particulier les protoptères. Son aire de distribution couvre une grande zone de marécages entre le Soudan et la Zambie. Sa population mondiale est estimée entre 5000 et 8000 individus et en déclin. Sa présence dans cette zone est néanmoins très localisée, pour la RDC un nombre total d'environ 1000 individus a été proposé, estimation probablement trop importante. Cet oiseau est une des curiosités des marais de l'Upemba et de la Lufira où il est résident sans toutefois être abondant. L'espèce est sédentaire, mais peut migrer parfois en fonction des fluctuations de l'eau. Le bec-en-sabot du Nil est solitaire ; même chez les couples, le mâle et la femelle se nourrissent souvent à des extrémités différentes de leur territoire. Son statut IUCN est « vulnérable ».

2.4.2. Grive tachetée

La grive tachetée de Lippens (*Zoothera lippensi*), découverte par Lippens et Wille (Lippens & Wille 1976) seulement en 1973, est une espèce terrestre de taille moyenne (environ 23 cm de long), connue uniquement par son unique holotype. Son dos est brun, le ventre tacheté, une barre noire traverse la joue, les pattes sont roses. Elle se trouve sans doute dans l'ombre profonde de forêts caractérisées par une importante couche de feuilles mortes. Les grives du genre *Zoothera* fouillent les branches basses des arbres et le tapis forestier, à la recherche de graines, fruits, insectes et larves et les mollusques terrestres. Le nid est sans doute construit de végétation, petites branches, boue, plumes ; la composition peut varier selon l'environnement. Comme les grives en général ne cachent pas bien leur nid, celui-ci est souvent très exposé et facile à retrouver. En raison de la prédation d'animaux comme les serpents, les rapaces et les petits carnivores, on estime que jusqu'à 85 % des nids échouent. Sa population actuelle n'est pas connue, mais elle est sans doute fort réduite. Comme son habitat est en dégradation, sa population est considérée comme en déclin. Son statut UICN est « en danger ».

2.4.3. Grue caronculée

La grue caronculée (*Grus carunculatus*) est présente dans le Parc national de Kundelungu. Ces grues

sont les plus grandes de l'Afrique et les plus attirées par l'eau. Les grandes formations d'herbes et de carex dans les zones de crues constituent leur lieu de fourrage et de reproduction, tandis que les petites zones de crues ne sont utilisées qu'à titre temporaire. Alors que l'espèce est présente en différents endroits dans le sud de l'Afrique (par exemple les lacs Bangwuelu et le Mweru en Zambie, le delta de l'Okavango et les cuvettes de Makdigadi au Botswana), on sait peu de choses de sa situation exacte en RDC. Son aire de distribution historique semble être plus grande que sa distribution actuelle. Dans la mesure où les zones de couvain potentielles pour la grue caronculée se sont raréfiées, et où cette espèce s'est vu attribuer le statut « vulnérable » (tendance de la population : en décroissance) par l'UICN, il est important de mettre en lumière les risques de disparition du Haut-Katanga.

2.4.4. Tisserins (Ploceidae)

Le nombre d'espèces de cette famille est important; dans toute l'ancienne province du Katanga, on en énumère 35 (Louette & Hasson 2011).

Le tisserin de la Lufira, *Ploceus ruweti*, le tisserin du Katanga, *Ploceus katangae* et le tisserin de l'Upemba, *Ploceus upembae*, sont de bonnes espèces (l'étude de la phylogénie basée sur la biologie moléculaire soutient cette hypothèse). Ce sont des endémiques de la province du Haut-Katanga, chacun le long d'une rivière, bien que le deuxième nommé soit une espèce quasi endémique qui existe aussi dans une partie de la Zambie près de la rivière Luapula.

Le tisserin de la Lufira est uniquement connu de ce bassin : lac Tshangalele et Kiubo (à cette dernière localité, à peu de kilomètres en aval des chutes). Il n'y fut découvert qu'en 2010.

Il se nourrit sans doute de graines et de quelques insectes, surtout pour nourrir les jeunes au nid.

Le nid est placé au bout d'une tige de « ambatch » au-dessus de l'eau au lac Tshangalele et dans les *Acacias* sous culture à Kiubo. Les auteurs mentionnés dans Louette & Hasson (2011) ont constaté la présence de nids actifs en février, d'œufs en mars et de jeunes en mars-avril 2009 (la colonie était déserte en mai), des nids actifs en janvier 2010 au lac Tshangalele et des nids actifs en février 2010 à Kiubo.

Le tisserin du Katanga fréquente des zones marécageuses autour du Luapula et du lac Moero. Pourtant

des spécimens au plumage d'éclipse sont connus des environs de Lubumbashi, ce qui démontre qu'il fait des migrations hors de la saison de reproduction.

Le tisserin de l'Upemba est actuellement seulement connu du bassin du Lualaba.

2.4.5. L'Astrild à masque noir

Il fut décrit par Chapin en 1928 à Kiabo (Lualaba). Plus tard, Verheyen (1953) l'a récolté à Mabwe au Parc national de l'Upemba en décembre 1948. Le MRAC possède des spécimens de Sombe et Kaleka. Ces quatre localités sont les seules connues pour cette espèce; elle remplace apparemment l'astrild ondulé *Estrilda astrild* dans la zone du moyen Lualaba et elle est considérée par certains auteurs comme une de ses sous-espèce(s). L'astrild à masque noir diffère seulement par la tache colorée dans le plumage près de l'œil, noire au lieu d'être rouge, et peut-être par un bec plus court (mais ceci devrait être vérifié sur des séries d'individus). Il est sans doute résident.

Il fréquente sans doute les zones herbeuses près des marécages. Chapin (1954 – Birds of the Belgian Congo) signale qu'il a observé par contre l'astrild ondulé le long du Lualaba à Kabalo et dans les vallées des rivières Lufwa, Bunkeya et haute Lufira et qu'il l'a récolté à Kipaila sur la Luvua.

On peut supposer que le nid est placé bas dans les herbes ou dans un buisson.

L'astrild à masque noir est classé par l'IUCN/BirdLife comme « manquant d'informations ».

2.5. MAMMIFÈRES (KINGDON 1997)

Comme signalé plus haut, la plupart des animaux, donc également les mammifères, sont adaptés à un milieu spécifique. Néanmoins, certaines espèces ne montrent pas de préférences remarquables, et se trouvent dans presque toute l'Afrique subsaharienne (cette catégorie comporte entre autres plusieurs espèces de chauve-souris, d'insectivores et de rongeurs). D'autres espèces ont une préférence pour la forêt tropicale ou pour les régions de savanes. Certaines de ces dernières sont dispersées dans toutes les régions de savanes africaines (la « ceinture » de savanes arborées qui encercle le bassin congolais). D'autres encore sont uniques dans les savanes de l'est et du sud (ces deux régions se trouvent en altitude plus importante que l'Afrique de l'Ouest et sont plus similaires en matière de conditions climatiques). Des exemples de ces différentes catégories sont mentionnés plus loin (Kingdon 2006).

Espèces ayant une distribution qui couvre l'Afrique subsaharienne :

2.5.1. Léopard

Le léopard, *Panthera pardus*, est sans doute encore présent en nombre faible dans les parcs de l'Upemba et de Kundelungu. Il se trouve principalement sur les terrains accidentés et dans une végétation épaisse. Sa nourriture consiste principalement en mammifères de taille moyenne, parfois d'oiseaux et d'autres petits animaux. Comme il doit pouvoir hisser ses proies dans les arbres, il évite des proies plus grosses que lui. Contrairement au lion, le léopard est un animal entièrement solitaire, sauf pendant la période de reproduction, quand les femelles supportent la présence du mâle pour une courte période.

La présence d'un prédateur comme le léopard est un indicateur de la bonne santé relative des parcs sur le plan écologique. En principe, les deux parcs sont suffisamment grands et devraient offrir suffisamment de nourriture pour la subsistance des populations d'animaux servant de proie, qui, à leur tour, sont des populations suffisamment grandes pour assurer la subsistance d'un grand prédateur comme le léopard. Malheureusement le braconnage a fortement réduit le nombre de proies pour le léopard.

Le léopard est partout en Afrique une espèce très menacée; son statut UICN est « presque menacé d'extinction » avec une tendance décroissante de la population.

Dans certaines tribus bantu et particulièrement en RDC, le léopard était considéré comme un animal rusé, puissant et résistant. C'est la raison pour laquelle le président Mobutu Sese Seko portait la toque et certains attributs de léopard qui le rendaient puissant aux yeux de la population. Il fait maintenant partie des armoiries de la RDC.

2.5.2. Éléphant d'Afrique

Bien que la province du Haut-Katanga se trouve dans l'aire de distribution possible de l'éléphant (*Loxodonta africana*), cette espèce n'est pas répertoriée dans les listes actualisées des mammifères présents au Haut-Katanga (or, il existait encore dans les temps récents dans le parc de l'Upemba; il pourrait y revenir moyennant une protection adéquate).

2.5.3. Hippopotame

L'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) est une grande et lourde espèce d'une longueur pouvant atteindre 350 cm, et un poids (mâles) pouvant aller jusqu'à 3200 kg. Il est solitaire pendant la nuit lorsqu'il broute (graminées rampantes ou en touffes, qu'il coupe avec ses lèvres caoutchouteuses), mais devient social dans l'eau pendant le jour. L'hippopotame est une espèce qui dépend entièrement de la présence de l'eau, et dont la distribution historique couvrait presque tous les bassins hydrologiques de l'Afrique. Aujourd'hui elle a disparu d'une grande partie de l'Afrique du Sud et du bassin du Nil, ou elle se trouve seulement dans les zones marécageuses du haut Nil. Son statut UICN est considéré comme « vulnérable », avec une tendance décroissante des populations.

Espèces distribuées dans toutes les zones de savanes subsahariennes :

2.5.4. Lion

Le lion, *Panthera leo*, est le plus grand des félins. Les mâles sont facilement reconnaissables à leur épaisse crinière laineuse. Le lion peut se trouver partout, sauf dans les grandes forêts et les déserts arides. Il se nourrit principalement de mammifères pesant entre 50 et 300 kg, mais en l'absence de proies de cette fourchette, il peut attaquer tout animal ayant entre 15 et 1000 kg (les grandes proies sont uniquement attaquées en troupe). Ces troupes peuvent compter de 2 à 20 femelles adultes et deux mâles adultes, accompagnés de jeunes et de subadultes. Comme le léopard, la présence du lion est un indicateur de la santé écologique de la région.

Le statut UICN du lion dans toute l'Afrique est « vulnérable » (UICN 2010), avec une population décroissante. Actuellement, il n'existe plus au Haut-Katanga.

2.5.5. Babouin

Les différentes espèces de babouin (genre *Papio*) ont une distribution qui couvre toutes les zones subsahariennes de savane africaine, mais elles sont absentes des forêts tropicales humides. Dans la région sud-est (au sud de la rivière Lukuga) de la RDC, le cynocéphale (*Papio cynocephalus*) est présent. Le cynocéphale est une espèce relativement élancée, brun-jaune au-dessus, plus claire en dessous, il n'a ni cape ni crinière. On le trouve dans les

savanes arborées (entretenu par le feu), la brousse aride, les taillis ou la steppe. La base de son régime consiste en graines, en chair et gousses de légumineuses, mais il se nourrit aussi d'insectes, et peut capturer des lièvres et des petites antilopes. Il cherche sa nourriture en vastes troupes espacées.

Avec sa grande distribution, et sa population stable, son statut UICN est « préoccupation mineure ».

2.5.6. Vervet (ou grivet)

Le vervet (*Chlorocebus pygerythrus*) a une distribution dans toutes les zones de savanes subsahariennes, du Sénégal et de l'Éthiopie à l'Afrique du Sud. Le vervet est un petit singe gris, les poils blancs des sourcils et des joues se rejoignent pour encadrer le masque noir. Ils vivent en bandes, et occupent une grande diversité d'habitats légèrement boisés. Une importante partie de l'aire est formée d'une forêt climacique de *miombo* (savane arborée) entretenue par les feux. Ils se nourrissent de graines, de fleurs, de feuilles, de gomme d'acacia et de fruits (notamment de figes).

Avec leur grande aire de distribution, et une population stable, leur statut UICN est « préoccupation mineure ».

2.5.7. Lycaon

Le lycaon ou chien sauvage d'Afrique (*Lycaon pictus*) vit dans les zones de forêts claires, savanes, steppes et zones herbeuses de l'Afrique subsaharienne. C'est un grand chien marbré aux oreilles proéminentes. L'extrémité de la queue, qui termine en touffe, est blanche, tandis que le large museau est noir. Les dessins du pelage sont particuliers à chaque individu, mais peuvent montrer des ressemblances familiales ou régionales. Il se nourrit exclusivement de mammifères, et préfère les antilopes de taille moyenne, qui ne pèsent pas plus de deux fois son propre poids. La chasse se fait en meute, à la course. C'est un animal très social qui vit en meute de 5 à 20 individus, dominés par le couple reproducteur, ou couple « alpha ». Les adultes non reproducteurs participent au ravitaillement des jeunes par régurgitation. Malheureusement, le lycaon est en voie de disparition; on estime à présent que seulement moins de 3000 individus survivent en Afrique,

concentrés dans de petites étendues isolées les unes des autres.

Leur statut UICN est donc « en danger ». Actuellement, il est devenu fort rare au Haut-Katanga (dernière observation trois individus en 2003 – Michel Hasson).

2.5.8. Bubale

Le groupe des antilopes « bubales » (*Alcelaphus buselaphus*) contient un complexe de 8 sous-espèces, distribuées dans toutes les zones de savanes autour de bassin congolais, y compris même l'Afrique au nord du Sahara, entre le Maroc et la Tunisie. L'aire de distribution de la sous-espèce *Alcelaphus buselaphus lichtensteinii* (bubale de Lichtenstein) couvre la partie sud-est de la RDC. Le bubale est une grande antilope, relevée au garrot et haute sur pattes. L'encolure est courte, la face étroite et allongée. Les cornes reposent sur une base creuse (pédicelle). Le bubale de Liechtenstein a un dos roux-brun, des flancs plus clairs et le dessous et l'arrière des cuisses blanc. La queue se termine en une touffe noire. Les bubales sont des brouteurs d'herbes. Ils vivent dans les plaines herbeuses ou les clairières, la savane arborée.

Malgré sa population en baisse, sa grande aire de distribution et sa capacité de récupération en conditions favorables, son statut UICN est « préoccupation mineure ». Actuellement, il est devenu fort rare au Haut-Katanga.

2.5.9. Cobe à croissant

Le cobe à croissant ou waterbuck (*Kobus ellipsiprymnus*), une grande antilope, est distribué dans toutes les savanes encerclant le bassin congolais. Son pelage est brun-roux, et devient plus foncé avec l'âge. Son nom cobe à croissant fait référence au cercle blanc sur la croupe entourant la queue. Le mâle porte de longues cornes. Il est sédentaire dans la savane, les zones boisées et les mosaïques, non loin d'un point d'eau permanent. Il se nourrit de graminées, de roseaux et de joncs. Au Haut-Katanga, il était autrefois commun dans les deux parcs Upemba et Kundelungu³⁶.

Tandis que sa population est en baisse, avec sa grande aire de distribution, son statut IUCN reste « préoccupation mineure » (UICN 2010).

Espèces des savanes orientales (Afrique de l'Est) et australes (Afrique du Sud)

Comme signalé plus haut, la faune de la province du Haut-Katanga montre une grande affinité avec la faune des savanes orientales (est) et australes (sud), ce qui est démontré par la présence des espèces mentionnées ci-dessous.

2.5.10. Zèbre

Les parcs nationaux de l'Upemba et de Kundelungu sont les seuls endroits en RDC où l'on trouve le zèbre (*Equus quagga*) dans son milieu naturel (mais il est devenu très rare dans le premier et semble avoir disparu du deuxième à cause du braconnage – Michel Hasson). La sous-espèce qui se trouve en RDC (*E. q. boehmi*) a la robe entièrement zébrée, le pelage lisse et ras. Le zèbre se nourrit de graminées, il coupe les herbes courtes près de la racine. Pendant la saison sèche, les zèbres se concentrent autour des points d'eau. Les harems stables comptent jusqu'à six femelles et leurs poulains, surveillés par l'étalon. Il rassemble les femelles dès qu'elles se dispersent trop, et menace les autres mâles qui approchent de trop près. Les zèbres, particulièrement les mâles, sont très bruyants au cours des déplacements nocturnes.

Comme le zèbre est toujours largement répandu en Afrique de l'Est et du Sud, son statut UICN est « préoccupation mineure ».

2.5.11. Éland du Cap

L'éland du Cap (*Taurotragus oryx*) est un très grand bovin, la plus grande des antilopes d'Afrique. Les deux sexes portent des cornes droites torsadées et des fanons. Les mâles s'alourdissent tout au long de leur vie, le cou et les épaules s'assombrissent et le fanon progresse jusqu'aux genoux et les poils du front deviennent de plus en plus ébouriffés. Ils vivent dans les forêts claires et les savanes arborées. Ils se rassemblent pendant les pluies en vastes troupeaux, et se dispersent en plus petits groupes pendant la saison sèche. Ils broutent feuillage et herbes. En saison sèche, leur régime alimentaire contient la myrrhe et les combretums, ainsi que les fruits du marula et les graines d'acacia.

Avec leur grande aire de distribution, et une population relativement stable, l'espèce est considérée comme « préoccupation mineure » sur la liste rouge de l'UICN pour l'Afrique entière. Actuellement, il n'existe plus au Haut-Katanga à l'état sauvage.

2.5.12. Hippotrague noir

L'hippotrague noir (*Hippotragus niger*) est une grande antilope puissante. Cette espèce est facilement reconnaissable à ses grandes cornes recourbées, particulièrement chez le mâle, chez qui elles peuvent atteindre une longueur de plus d'un mètre. Les juvéniles sont de couleur isabelle et presque unis, les jeunes adultes roux et les mâles noirs vers l'âge de 5 ans. Ils vivent dans la forêt *miombo*, mais se rassemblent non loin d'un point d'eau permanent pendant la saison sèche, quand la forêt commence à s'assécher ou brûler. Leur régime alimentaire consiste principalement en repousses de graminées rases ou de hauteur moyenne. En saison des pluies, ils quittent les vallées (pour éviter la boue) et la proportion de feuillage ligneux augmente dans leur régime alimentaire. L'hippotrague noir est un animal diurne, mais qui limite ses activités pendant la chaleur du jour. Plusieurs catégories de troupeaux peuvent se former.

Comme sa population est stable, et couvre une grande surface, son statut UICN est « préoccupation mineure ». Actuellement, il est devenu fort rare dans le Haut-Katanga.

2.5.13. Puku

Le puku (*Kobus vardonii*) ressemble fortement au cobe de Buffon (*Kobus kob* ou kob), mais il est plus épais de proportions, a un pelage plus rêche et des cornes plus courtes. On trouve cette antilope dans des espaces restreints d'herbes et dans la forêt claire, des environnements qui ne sont pas tolérés par le kob qui vit dans les savanes herbeuses. Il se nourrit principalement le matin et l'après-midi, son régime alimentaire consistant en graminées et pousses de Vassia. Pendant la saison des pluies, les populations se dispersent, mais elles se regroupent le long des cours d'eau pendant la saison sèche.

Comme cette population est en déclin, son statut UICN est « quasi menacé ». Autrefois, on trouvait ces antilopes par milliers dans la plaine de la Lufira et dans la région des lacs de la dépression du Kamalondo, mais il semble avoir disparu complètement aujourd'hui.

2.5.14. Impala

L'impala (*Aepyceros melampus*) est une gazelle à la morphologie athlétique et gracieuse, adaptée à la course rapide et aux sauts. L'impala a un dos brunâtre, des flancs nettement plus clairs et le dessous, la bouche et la doublure des oreilles sont blancs. Des

marques noires sont présentes sur l'extrémité des oreilles, une ligne médiane de la queue, les cuisses et glandes velues. Seuls les mâles portent de longues cornes en forme de « S ». L'impala exige un fourrage de très bonne qualité. En saison humide, il occupe la savane herbeuse, en saison sèche la savane arborée. Dans des conditions favorables, la densité de cette gazelle peut dépasser 200 individus par km². Il a une grande distribution couvrant l'Afrique de l'Est et du Sud, et sa grande population est estimée à 2 000 000 individus.

Avec le gnou (*Connochaetes taurinus*), c'est l'antilope la plus abondante, et même s'il est fréquemment chassé pour la qualité de sa viande, son statut UICN est « préoccupation mineure ». Actuellement, il est devenu rare dans le Haut-Katanga.

2.5.15. Grand koudou

Le grand koudou (*Tragelaphus strepsiceros*) est une grande antilope, de couleur gris-jaune, avec 4

à 12 rayures verticales claires. Chez les mâles, les cornes en spirale peuvent atteindre une longueur de 181 cm. Les deux sexes portent une crinière sur le dos, les mâles une frange le long du cou. Leurs habitats préférés sont les zones assez arides et vallonnées, partout en Afrique orientale et australe; aujourd'hui leur distribution est de plus en plus confinée aux paysages rocheux. Ils se nourrissent d'herbes, de feuilles, de lianes, de fleurs, de fruits, de graminées, selon la disponibilité et la saison. Durant la saison des pluies, les sexes se dispersent, mais se regroupent pour la reproduction pendant la saison sèche. Ils forment des groupes qui contiennent jusqu'à 25 individus, composés de plusieurs femelles avec leur progéniture des deux sexes.

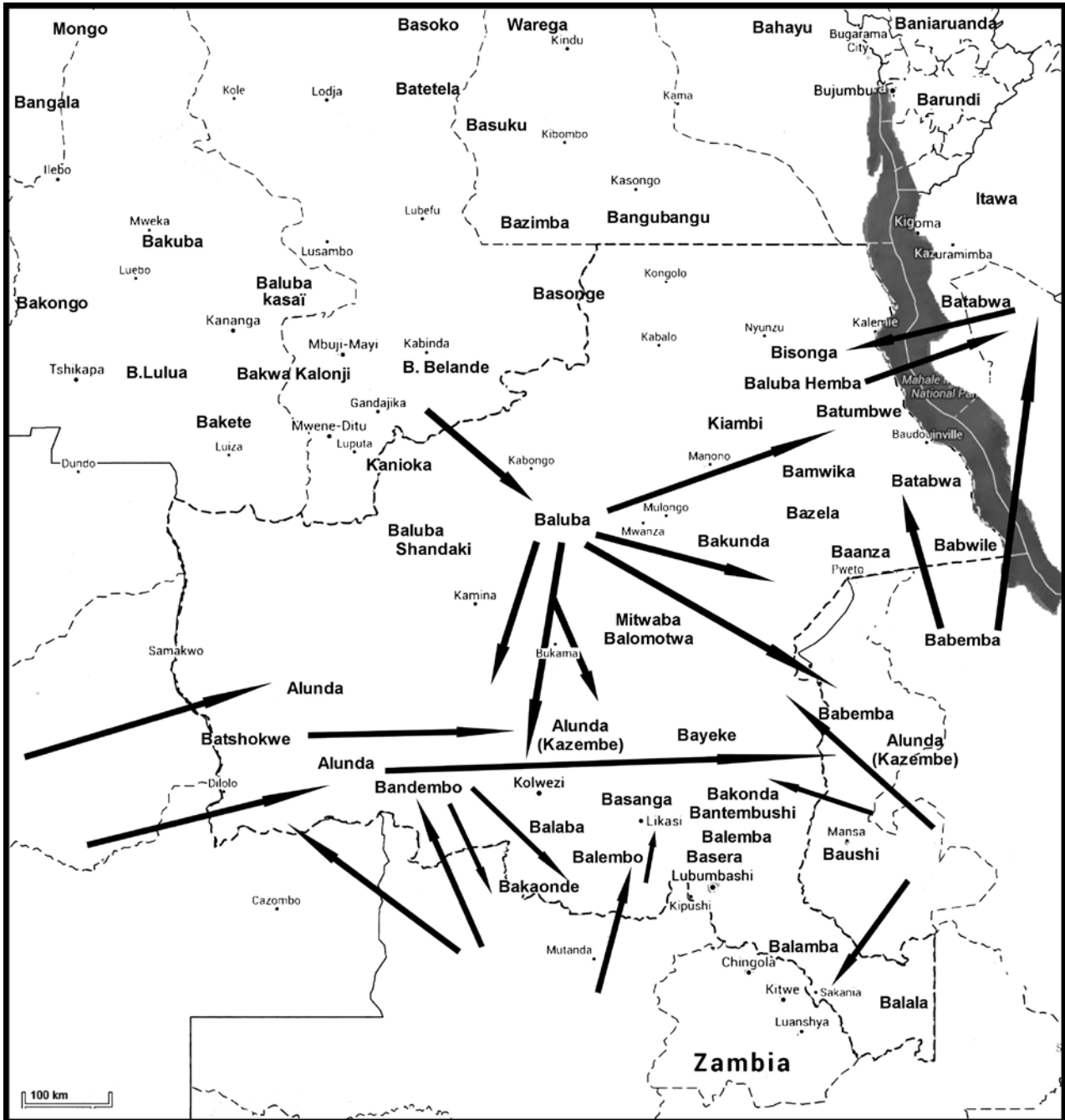
Le grand koudou est présent dans les deux parcs Upemba et Kundelungu (De Vos & Snoeks 1994). En raison de sa grande aire de distribution, son statut IUCN est « préoccupation mineure ».

RÉFÉRENCES

- Birdlife International. Publication sur Internet. <http://birdlife.org> +
- De Vos, L. & Snoeks, J. 1994. « The non-cichlid fishes of the Lake Tanganyikan basin ». In Martens, K., Goddeeris, B. & Coulter, G. (éd.). *Speciation in Ancient Lakes. Arch. Hydrobiol. Beih. Ergebn. Limnol.* 44 : 391-405.
- European Union 1995-2011. European Commission. Joint Research Centre. Global Environment Monitoring Unit. African protected areas. <http://bioval.jrc.ec.europa.eu/APAAT/>
- Hasson, M. 2015. *Katanga. Des animaux et des hommes*. Vol. 1 & 2. Tervuren : MRAC.
- IUCN 2010, IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.2. <www.iucnredlist.org>.
- Kingdon, J. 1997. *The Kingdon Field Guide to African Mammals*. AP Natural World, San Diego : Academic Press.
- Kingdon, J. 2006. *Guide des mammifères d'Afrique*. Paris : Delachaux et Niestlé SA.
- Lippens, L. & Wille, H. 1976. *Les Oiseaux du Zaïre*. Tielt : Lannoo.
- Louette, M. & Hasson, M. 2011. *Oiseaux du Katanga*. Tervuren : MRAC (coll. « Studies in Afrotropical Zoology », vol. 296), 406 p.

DEUXIÈME PARTIE

PEUPLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE



Principales migrations au Katanga avant l'arrivée des Européens.
 Source : carte réalisée par la Coordination du projet d'après la carte de Sauvy (1960).

CHAPITRE 1

MOUVEMENTS MIGRATOIRES DES PEUPLES DU HAUT-KATANGA

1. MOUVEMENTS MIGRATOIRES AVANT LE MILIEU DU XVIII^E SIÈCLE

Les fouilles effectuées dans ce que la colonisation a appelé à partir de 1928 le « Haut-Katanga industriel » indiquent que les traces de l'*Homo sapiens* dans la région remontent à plus ou moins 60 000 ans BP (*terminus ante quem*). Ces traces sont déterminées à partir du travail de la pierre des *préhominiens* sur le site de la Kamoia, à une quinzaine de kilomètres de Kanzenze près de Kolwezi (Cahen 1979 : 67-69 ; Mokhtar 1987 : 447-451). D'autres signes de vie sont repérés dans la même région dans l'industrie d'un *microlithisme* remontant à plus ou moins 40 000 ans BP avec de petits objets de pierre de forme géométrique apparemment destinés à être emmanchés pour former l'armature d'outils et d'armes (flèches, harpons, couteaux, etc.). Au XVI^e millénaire avant notre ère, des traces de vie se retrouvent dans un outillage microlithique associé à des pierres trouées. Des outils polis apparaissent au IX^e millénaire. Au III^e millénaire apparaît une abondance de petits segments acquis par échanges commerciaux.

Dans le même site de la Kamoia, à l'âge de la pierre (6000-1850 ans BP), les dernières occupations offrent une industrie microlithique pratiquée dans un milieu caractérisé par une végétation clairsemée et probablement dégradée par des feux de brousse allumés pour rabattre le gibier. Une situation qui paraît identique à celle de toute la région de la crête de partage des eaux du Congo et du Zambèze. Lorsqu'on se réfère aux fouilles qui se réalisent en Zambie dans les sites de Gwisho et le territoire « *industriel* » Nachikufien, le milieu est ouvert et témoigne de l'action humaine façonnant entre 5000

et 2000 ans BP les formations végétales dans cet espace. Cela provoque, avec l'assèchement du climat, le recul de la forêt dense en accentuant l'extension des forêts claires et des savanes (Roche 1979 : 30-37).

Le peuplement initial de l'espace qui englobe le Haut-Katanga est donc composé de ces auteurs anonymes d'industries apparues sous forme de microlithes avant même l'*Homo sapiens* (30 000 ans BP), dont ils sont les ancêtres. Mal connus, ces « industriels » pourraient être rapprochés des Bochimans, et leur économie était exclusivement basée sur la chasse, la pêche et la cueillette.

La difficulté dans la région, c'est que dans les époques postérieures, l'âge récent de la pierre et le Néolithique ne s'opposent pas nécessairement. Il y existe en abondance des éléments technologiques tels que le polissage de la pierre et la céramique qui, généralement, caractérisent le Néolithique, considéré comme étape de transition entre l'âge de la pierre et l'âge du fer. Le Néolithique est aussi la « phase du développement technique des sociétés humaines correspondant à leur accession à une économie productive » (Brezillon 1969). Une économie de production de nourriture dans l'espace de la crête de partage des eaux des fleuves Congo et Zambèze n'est décelable qu'à partir de la deuxième moitié du I^{er} millénaire de notre ère.

Au site de Kamoia, à cet âge récent de la pierre, on remarque une succession d'occupations humaines, qui s'échelonnent du V^e siècle avant notre ère au I^{er} siècle après Jésus-Christ. Au cours de l'âge du fer, le site paraît n'attirer que peu d'hommes, avec des vestiges indiquant un peuplement notable. De la poterie y a été découverte et datée d'entre les VIII^e

et XIV^e siècles. Au XVI^e siècle AD¹, de la poterie, un couteau en fer et quelques petites croisettes de cuivre attestent de la présence humaine à la Kamoia (Cahen 1979 : 67-69).

Aux dates calendaires comprises entre 240 et 600 de notre ère (III^e siècle et début du VII^e siècle), on trouve l'industrie la plus ancienne de la région dans le Haut-Katanga. Ces dates furent établies sur la base des fouilles effectuées autour de la Naviundu (Nafiundu), rivière située dans la ville de Lubumbashi et qui se jette dans la Kafubu (Anciaux de Faveaux, de Maret 1984 : 5-20).

D'après les objets de Naviundu (AD 255-595 ; AD 270-585), l'industrie du cuivre (âge du fer) aurait donc été pratiquée autour de la seconde moitié du III^e siècle de notre ère. Ces dates sont non seulement plus anciennes que celles de l'industrie du cuivre en Zambie (Kangonga : AD 765 ± 85 ; et Kansanshi), mais elles sont aussi les plus reculées que l'on possède en Afrique au sud de l'équateur pour un gisement où l'on a pratiqué la fonte du cuivre. À Naviundu, des éléments indiquent que la fonte de cuivre et celle du fer étaient pratiquées parallèlement. Le site de Kipushi paraît avoir été exploité et a fourni des moules de croisettes de toutes tailles datant d'entre les IX^e et XIV^e siècles (Roberts 1981 : 62).

Lorsqu'on rapproche l'âge de ces industries du Katanga à celui des industries zambiennes, on remarque qu'elles sont toujours associées à des poteries dont les styles très proches les uns des autres indiquent que les débuts de l'âge du fer sont liés à des migrations ou à des échanges sur une vaste échelle.

En Zambie, en pays des *Soli*, sur le plateau des Batoka, on a découvert des restes de fourneaux et des scories. La région cuprifère zambienne compte plus de trente sites de l'âge du fer ancien dont cinq sont des abris sous roche. L'occupation humaine s'étend de AD 510 ± 160 à AD 1155 ± 85. La métallurgie du cuivre et du fer y est connue probablement dès le VI^e et VII^e siècle de notre ère. Lwanshya, Luano, Kanama, Kapirimbwe, Shongwe, Kalambo Falls sont des sites de tessons de poterie aux traits semblables. Le cuivre de Kalambo Falls venait probablement du Copperbelt (Mokhtar 1987 : 453).

De même, dans la dépression de l'Upemba, les objets en cuivre exhumés sont réalisés à partir du cuivre du Copperbelt ; ils sont typologiquement

proches des produits de l'industrie de l'âge du fer de la Zambie. Or, dans le *Kamilambien*, la présence d'une houe exhumée indiquerait l'existence de l'agriculture. Dans le *Kisalien*, restituée par les fouilles de Sanga, la pratique de l'agriculture est bien attestée par plusieurs houes. Les os de chèvre indiqueraient que l'élevage y était également présent (Cahen 1979 : 70-71).

Ingombe Ilede, au sud de la Zambie, a livré des coquillages, des perles et des fragments de coton indien indiquant les débuts de la pénétration du commerce à longue distance avec la côte orientale, au moins au XIV^e siècle. Des relations avec le nord du Katanga peuvent être attestées par la fabrication dans ce site des gongs découverts à Sanga dans la dépression de l'Upemba. Ces relations deviennent de plus en plus nettes avec l'expansion des réseaux économiques et politiques du Lualaba et du Luapula (Fagan 1967 ; Vansina 1989 : 273-289).

Cette présence humaine dans le Haut-Katanga est attestée par les théories linguistiques qui ont abouti à des hypothèses selon lesquelles l'un des centres focaux de dispersion des Bantu se situerait dans la zone de gisement et de travail du cuivre, là même où les langues *bemba* et *luba* contiennent le taux le plus élevé de mots appartenant au vocabulaire « *commun à toutes les langues bantu* ». L'essor de la manufacture du cuivre n'a pu qu'impulser l'expansion ultérieure de la civilisation dont ces Bantu, métallurgistes et agriculteurs, étaient porteurs (Hiernaux 1970 : 55-72).

Jan Vansina a estimé que l'espace où se déroulaient les migrations de peuplement d'avant le XVI^e siècle coïncide avec celui de l'apparition tardive de ce néolithique d'Afrique centrale. Cet espace va de la région des lacs du Haut-Lualaba au plateau de la Zambie (Est) et à la rivière Lwangwa (Vansina 1976 : 29 ; Roberts 1981 : 66).

Lorsqu'apparaissent l'industrie du Kabambien et l'intensification des échanges commerciaux entre les XIV^e et XVI^e siècles dans la dépression de l'Upemba, les croisettes sont acquises dans le Copperbelt pour servir carrément de monnaie polyvalente en usage dans des transactions variées. Sur le plan social et politique, le Kabambien voit aussi apparaître une nouvelle forme d'organisation : la chefferie. Préfigurant l'État des savanes, la chefferie n'a été possible qu'en des espaces où est opéré le dépassement à la hausse d'un certain seuil démographique (Amselle 1985 : 25-43).

1. *Ante Domini* : avant Jésus-Christ.

Même si du point de vue ethnique les migrants peuvent n'avoir pas été nécessairement ceux que l'on trouve aujourd'hui dans le Haut-Katanga, il est évident que le fonds de peuplement fut initialement celui qu'ils constituaient entre 1500 et 1650 dans tout le Katanga méridional.

Sur la base des traditions orales véhiculées par les clans aînés au pouvoir dans le Haut-Katanga, des hypothèses sur l'existence de « migrations » qui seraient parties des pays luba et lunda ont été émises. La référence au pays lunda est plus fréquente et plus explicite dans les traditions recueillies par les administrateurs coloniaux, particulièrement entre 1910 et 1950, dans le cadre des enquêtes menées pour la mise en place des chefferies et des circonscriptions « indigènes ».

Si aucun lieu précis n'est cité pour situer l'origine septentrionale, il est souvent question d'une origine occidentale identifiée à un lieu désigné sous le nom de « Kola » ou « Koola ». Beaucoup de clans se réclament de cette origine occidentale. Le nom serait spécifiquement lunda, puisque même les Lunda du Nord-ouest s'en réclament.

Selon Lamal, Kola désigne les origines. Chez les Lunda, les Luwa-Sonde et les Tsioko (Chokwe), écrit-il, le Koola est le plateau du Lunda : « Quand on leur demande où est Koola, ils désigneront du doigt le sud et le sud-est, suivant l'estimation qu'ils ont de la position géographique du pays du Mwata Yamfu. [...] Les Basuku connaissent le mot Kool et en [usent] dans le sens de "pays des origines", d'où confusion chez certains ethnographes et dans les nombreux rapports politiques. Le Koola des Basuku orientaux sera le Nganga ou le Kongo et ils désigneront du doigt toujours l'Ouest » (Lamal 1965 : 15-16).

Fernand Grévisse note que : « Kola peut n'être pas un lieu précis en pays luunda. Il peut s'agir d'un pays situé au couchant, d'où vinrent, peut-on supposer, au XVII^e siècle, un ensemble de populations qui séjournent longuement au Kasai, au Zambèze et au Lualaba, en colonies appelées buluba avant de se disperser encore et former les tribus actuellement connues » (Grévisse 1950 : 7-85; Grévisse 1946 : 50-84).

Pour Fernand Grévisse, Kola est une rivière, affluent du (Haut) Zambèze (Grévisse 1946 : 50). Écrivant sur les traditions historiques *sanga*, Roland rapporte que : « les indigènes disent que Kola était le nom de la rivière ou des terres domaniales de

Pande au pays des Balunda » (Roland 1938 : 82-91). Et Waldecker en conclut que : « D'aucuns supposent que c'est le nom d'un affluent du Zambèze (Kola). Mais on le cherche en vain sur la carte. D'autres pensent que c'est le nom qu'on donne, dans ces régions de l'Est, à l'Angola. Brelsford le considère comme une place légendaire, d'où seraient originaires les Lunda et les Bemba. Le mot Kola ne signifie pas le couchant, comme certains l'ont cru, mais le pays auquel il s'applique se situe à l'Ouest » (Waldecker 1967 : 86).

Faisant état d'un texte anonyme comme source, Jan Vansina qui a continué à penser au phénomène de cette référence au lieu mythique de Koola, écrit des années plus tard : « Koola [ne serait] pas un nom propre de rivière, mais [désignerait] vers 1750 la vallée où résidait le vice-roi lunda et d'où originaient les conquêtes » (Vansina 2000 : 48-49).

La plupart des traditions historiques des populations du Katanga méridional prétendent situer l'origine de celles-ci à l'ouest, dans la région de Koola. Pour Vansina donc, l'image d'ensemble du processus de migration des populations offre un scénario de divers groupes d'aventuriers *lunda* partant vers l'est et y fondant des chefferies sur tout le plateau zambien et dans une large partie du Katanga du sud-est, entre 1400-1750.

Le même auteur pense néanmoins que cette image peut ne pas correspondre à la réalité. Spécialiste de la tradition orale, rappelons-le, Jan Vansina pense que les traditions orales sont incapables de rendre compte des origines, des migrations lointaines : « [...] pour les origines, les traditions pour les migrations lointaines sont sans valeur historique [...] les traditions orales [...] ne sont pas adéquates, sauf en cas exceptionnel, de reproduire des mouvements migratoires très lents » (Vansina 2000 : 48-49).

Vansina va jusqu'à penser que toutes ces migrations, dont il est question dans les traditions locales, ne se sont probablement pas produites. Elles ne peuvent être que l'autre vision de mouvements limités dans le temps et dans l'espace, ou d'autres événements ayant constitué des ruptures, mais dont il est difficile de rendre compte historiquement. Le même auteur pense que le prestige tant des Luba que des Lunda aurait été si grand dans ces régions que toutes les lignes de chef se seraient réclamées d'une origine lunda ou luba, quelle que fût leur origine réelle. Si cette déformation est possible, il n'en demeure pas moins qu'elle témoigne de la profonde influence qu'eurent à l'époque « impériale » les Lunda ou les



1899 : deux chefs urua, Kalamata et Niemba Kunda, assis sur des tabourets et tenant des bâtonnets, avec leurs cours.
(AP.0.0.21772, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1899.)

Luba sur cette vaste région qui servait de « périphérie » aux royaumes luba et lunda (Vansina 1965 : 70).

Le royaume ou l'empire devait fonctionner comme un ensemble ayant pour centre la « cour-capitale » du roi, à partir de laquelle s'exerçait la domination d'une superstructure politico-militaire et idéologique sur des communautés villageoises dont la classe dirigeante était souvent, mais pas nécessairement, luba ou lunda (cas de Cibind Irung). En raison du niveau de développement de l'époque, l'association des individus au pouvoir ne se fait que sur la base de la parenté, c'est-à-dire de l'ethnie. Cela expliquerait le fait que, même quand il s'étend sur des populations ethniquement diverses, non seulement l'appellation du royaume reste la même, mais aussi les groupes dominés tendent à se faire identifier par le nom de l'ethnie dominante. Dans les deux cas, des royaumes luba et lunda, le nom et la qualité de lunda ou luba devaient être liés à des positions sociales, à l'exercice de certaines fonctions et à la jouissance de privilèges déterminés (Mbokolo 1985 : 185-226).

Le fait, pour ces populations, de prétendre être venues de l'ouest ou du pays luba ne signifie pas nécessairement qu'elles sont lunda ou luba ; elles peuvent avoir évolué en des espaces d'où elles avaient été refoulées pour une raison ou une autre

par l'avènement de ce que Jean-Luc Vellut appelle une « nouvelle culture politique » ou l'imposition de titres politiques nouveaux (Vellut 1972 : 62-63). Il n'empêche que les traditions elles-mêmes témoignent de l'appartenance à une culture commune.

Des groupes sociaux seraient probablement venus se surajouter dans un espace déjà occupé par des populations relevant elles-mêmes de multiples couches successives dans le Haut-Katanga. C'est à des groupes prétendument venus du nord-ouest ou de l'ouest que l'on attribue l'affermissement du système de chefferie dans la région. Ces nouvelles forces hégémoniques se seraient imposées à la fois par la force, les alliances matrimoniales et le jeu subtil des institutions.

Comme le relève Jan Vansina, cela expliquerait que les noms actuels en vigueur dans le « sous-espace » du Katanga méridional et de la Zambie du nord-est reflètent moins une opposition culturelle réelle que les vicissitudes de l'implantation de l'institution de la chefferie depuis Mpweto (Shila, Bwile) jusqu'à Sakania-Kipushi (Lamba-Lala) (Vansina 1965 : 67-71). Ces ethnies sont nées au sein des clans locaux préexistants, souvent comme résultat d'une réorganisation faisant suite à une conquête



Une femme lamba portant au dos un fétiche en bois représentant un enfant.

(AP.0.0.6557, collection MRAC Tervuren ; photo A. Verhavert, 1906.)

politique effectuée par des groupes nouveaux plus puissants.

De ces clans, le même auteur note que : « Les structures sociales étaient fort semblables dans toute la région. Ceci résultait du fait que toutes les populations se mariaient entre elles et que les matrilocaux se dispersaient rapidement à cause de mariages virilocaux. Le même clan s'étendait ainsi de (Kalemie) au Luapula et de là aux Kaonde et aux Aushi » (Vansina 1966 : 191-192).

Un éparpillement de ces clans s'opère dans la région en vertu de la virilocalité du mariage et de la structure de l'établissement selon laquelle tout homme ayant des successeurs pouvait construire son propre village. Jan Vansina distingue trois constellations de peuples jouissant d'une civilisation identique ou presque identique : la constellation du Haut-Katanga, celle de la vallée du Luapula et celle du plateau du Nord-Est zambien.

Les clans du Haut-Katanga forment un tissu d'un type particulier. Ce sont des segments de lignages dispersés à travers les forêts claires. Fernand Grévisse note :

« L'idée du clan y comporte des notes très caractéristiques. Elle échappe à toute localisation précise. De-ci, de-là, des groupes à indice clanique déterminé ont constitué des nœuds qui possèdent des droits fonciers complets et jouent un rôle politique marquant. Ailleurs, ils se sont noués en petites entités distinctes sur des terres qu'ils se sont appropriées ou sur lesquelles ils exercent des droits d'usage. Ils se révèlent à l'observateur sous la forme de villages ou de groupes de villages dépendant d'une autorité issue d'un autre clan. Ailleurs encore, on trouve des sortes d'éclats : hameaux, quartiers de village ou familles dispersées. Les grandes pièces du vêtement portent des noms qui sont ceux de groupes de populations, tantôt ils ont une signification à caractère géographique et tantôt le sens de sobriquets, d'indications de profession ou de simple opposition, à moins qu'ils ne conservent de l'idée clanique » (Grévisse 1958 : XX).

La liste des clans chez les Bembaisés de Léon Verbeek comporte 64 dénominations avec significations, synonymes et noms apparentés (Verbeek 1987 : 353-356). Hors de toute hypothèse ou considération théoriques, beaucoup de ces clans possèdent des

réécits historiques où sont généralement mentionnées une origine et quelques étapes de migration.

Ainsi les Kunda (Verbeek 1987 : 353-356), parmi lesquels l'on range les Lembwe et les Banwenshi, sont les seuls dans la région à se réclamer d'une origine septentrionale. Ils seraient partis du Maniema pour se répandre dans toute la région du sud de la Luvua entre le Lualaba, le lac Kisale-Upemba, la Lufira, les monts Kibara et le lac Moero (Van Bulck 1946 : 286-288). De vieilles traditions font état de dispersions ultérieures subies sous la pression des Tumbwe, Tabwa et Luba. Les Kunda auraient été soumis par les Luba de Kumwimba, qui, eux-mêmes, seraient d'origine kunda (Vansina 1965 : 56-60). Au temps du Second Empire luba, dans la région de Kinkondja, un royaume serait né avec un Kunda, Bombwe Mbili (Van Bulck 1946 : 286-288).

Les Sanga constituent un groupe qui se réclame à la fois d'origine kunda (Shamwange) et luba-kundalunda (Pande). Shamwange se serait installé dans la région actuelle des Sanga avant Pande. Ce dernier se réclame d'une origine lunda. Venant de Kola, des Lunda se seraient installés au début du XVII^e sur le versant gauche du bassin de la Lufira au sud du 10^e parallèle, dans un espace en grande partie arrosé par la rivière Dikulwe et ses affluents (Roland 1938 : 83-86).

Les populations, qui occupent la région du plateau situé entre le Luapula, la Lufira, la Lunga, la Lunsemfwa et la Munyengashi, placent majoritairement leur origine dans le bassin du Zambèze. Ce sont généralement des populations installées dans la région avant le milieu du XVIII^e siècle (Grévisse 1958 : 98).

Les traditions des Beena-Ngoma (Mwanshya, Mulenga, Mukulukusha, et les trois Kisamamba : Kibale, Kampombwe, Kikungu) racontent que ceux-ci seraient partis de Kola, se seraient installés au pays de Ngabwe au Zambèze et puis seraient passés par le lac Bangwelo et la rivière Chambeshi avant de s'installer dans leur espace actuel dans les vallées du Luapula et de la Lufira (Lacanne 1936 : 154-167). Les Beena-Ngoma, dans leurs migrations, sont accompagnés notamment du chef Sapwe, avec qui ils seraient partis de chez Kifumbe du Bangwelo.

Les Beena-Ngoma sont rattachés aux migrations de groupes bemba de Zambie. Appelés aussi Beena-Chishinga, les Beena-Ngoma seraient venus d'un pays où régnaient des clans luba autour de 1600. Bemba, Bisa, Mukulu, Chishinga, Unga et Beena-Ngumbo

auraient ainsi trouvé déjà installés, dans le nord-est de la Zambie et particulièrement sur certaines rives du Luapula, les Tabwa et les Lungu. Les chefs de ces clans migrants auraient fui le pays luba où s'exerçait une tyrannie. À leur arrivée en Zambie, ces populations auraient formé, avant 1740, au moins trois clans distincts : les Beena-Ngandu pour les Bemba, les Ngoma pour les Bisa et les Beena-Ngoma pour les Mukulu, Chishinga, Unga, et Ngumbo. Il y a encore de nos jours des Beena-Ngoma au lac Bangwelo (Mukulu, Chishinga, Unga, Ngumbo)² (Langworthy 1972 : 26-37 ; Labrecque 1949 : 18-23). Les Chishinga sont connus comme d'habiles artisans du fer sur le plateau oriental du Luapula.

Les Batemba de Kyembe, les Balemba (Katanga, Mpoyo, Lukoshi, Ntenke) et les Baseba ou Batemba Beena-Mishishi de Kaponda disent provenir du pays de Ngabwe, qui, lui, serait « chef d'un groupe d'Alunda, partis comme tant d'autres de chez le Mwata-Yamvo lors de grandes migrations... [du XVII^e siècle » (Montenez 1941 : 109).

On dit de Ngabwe qu'il serait parti de la Nkalaanyi (Kalagne) et se serait fixé non loin de Lewanika sur le Haut-Zambèze avec son groupe. Kyembe, qui faisait partie de ce groupe, serait allé, avec un groupe de dissidents, s'installer dans les plaines fertiles appelées *ditemba* ou *kitemba*, formées par les affluents de droite de la Lufira. Là, Kyembe eut pour voisins les Beena-Ngulube de Mulandi fraîchement arrivés aussi. Selon cette version de la tradition, Kaponda, probablement Mutemba Mwina Mishishi, et Shindaika seraient des dissidents partis de chez Kyembe.

Les versions de ces traditions s'enchevêtrent tellement que leur seul point commun est que toutes ces populations, qui vont de la rive droite de la Lufira au Zambèze, entre la rivière Lunga et la rivière Lwanga, sont venues du nord-ouest (du côté de l'Angola, du pays lunda) et sont passées par Ngabwe que l'on situe dans le bassin du Zambèze. Ainsi Doke, qui fait venir les Beena-Mishishi (Lamba) de l'ouest pour leur origine lointaine, parle d'un Ngabwe qu'il situe au nord de la rivière Kafue non loin des marais de la Lukanga (nord de la Zambie centrale), parmi les chefs Lima actuels. Fernand Grévisse place même dans un mouvement de migration unique les Beena-Ngoma, les

2. Lubunda, d'après les traditions récoltées par E. Labrecque, serait le chef des *Chishinga*.

Lamba Beena-Mishishi et les Baseba (Doke 1931 ; Grévisse 1946).

Les Lamba Beena-Mishishi, appelés aussi Lamba orientaux pour les distinguer des Lemba et Baseba appelés par les coloniaux belges Lamba occidentaux, se disent originaires du pays lunda. Leurs ancêtres auraient séjourné dans la vallée de la Lunga supérieure en Zambie (Marchal 1946). Les Lamba se disent issus de mariages entre ceux qui sont venus du pays lunda et des autochtones (Verbeek 1987 : 1-80 ; Marchal 1946 : 85-86 ; Grévisse 1946 : 50-84).

En ce qui concerne les Lala, même si l'origine à partir de Kola est signalée, tout ce qui peut être dit, c'est qu'ils se rattachent, comme tous les autres groupes de la région, à une ascendance qui fait référence à la fois aux Lunda, aux Luba, aux Bemba, etc. (Verbeek 1987 : 1-80). Parlant de l'origine du clan cheffal – les Benanyendwa –, Léon Verbeek en conclut que l'on ne sait pas l'établir exactement. Ce qui est probable, c'est qu'elle est à situer dans *l'Ilala* même.

Encore une fois, c'est à partir de l'émergence de l'institution « chefferie » et ses segments de clan qui l'imposent que l'on parle d'une origine luba ou lunda (Roberts 1981 : 91).

Seuls les Aushi se réfèrent peu aux traditions d'une origine occidentale du groupe. Ils sont apparemment, avec les Batswa du Bangweolo, notamment, et les Kunda ou Lembwe (Verbeek 1987 : 157-228), les clans les plus anciennement établis au Katanga. Les Tabwa et les Aushi auraient une origine commune. Les Tabwa et les Aushi seraient venus du nord-est, des régions situées entre la Tanzanie et l'Ouganda, bien avant le début des migrations lunda (Verbeek 1987 : 157-228 ; Vleugels 1972 : 3-71).

Même si certains de leurs chefs se firent introniser chefs lunda (comme Mushima), les Kaonde se réclament aussi d'une origine qu'ils situent en pays luba. Selon Roberts : « Dans le centre de la Zambie, il existe également de nombreuses chefferies dont l'origine remonte aux immigrants luba. Les chefferies de Kaonde, dans le bassin de la rivière Lunga Est, furent établies au cours du XVIII^e siècle par des intrus du nord appartenant à plusieurs clans différents » (Roberts 1981 : 91).

Si les Lwena n'ont avec les Lunda que des rapports de vassalité en raison de multiples avancées guerrières de ces derniers vers le sud-est du noyau de leur empire, les Ndembo, selon la tradition, auraient été liés aux conquérants du Nord-Ouest (Lunda) par

ce que Vansina appelle la parenté fictive perpétuelle (Roberts 1981 : 91 ; Vansina 1976 : 62-64). Selon Roberts :

« Les Lunda recrutèrent du soutien en accordant une adhésion à titre honorifique à quelques-uns des chefs les plus proéminents, et quelques-uns sont même devenus des « fils perpétuels » de Mwata Yamvo. Deux de ces chefs, Ishinde et Kanongesha, se sont déplacés vers le sud de la rivière Mukolweji et ont fondé des chefs-lieux sur les sources du Zambèze, parmi les peuples Lukolwe, qu'ils appelaient Mbwela. Ces intrus « Lundais », ensemble avec leurs adeptes, se nommaient Ndembu, et ce nom fut adopté par leurs sujets. Cependant, l'unité imposée par les chefs Ndembu était essentiellement de caractère rituel ; Ils ont fait peu de demandes sur le Mwela. Et les chefs Ndembu ont conservé un fort sentiment d'être Lunda [...] et ils ont continué à considérer leur « père » Mwata Yamvo comme leur chef suprême : il y a un enregistrement de Kanongesha lui envoyant un hommage en 1802 » (Roberts 1981 : 93).

Les Shila et les Bwilile sont des groupes de vieille souche locale. Les premiers disent tirer des Bemba l'institution de la chefferie ; les Bwilile, qui sont parmi les groupes les plus anciens de la vallée du Bas-Luapula, ont probablement connu la chefferie à partir de multiples invasions lunda (Roberts 1981 : 78-99)³.

Les Kunda (Lembwe et Nwenshi), que certains ethnographes disent être les « premiers Bantu » dans la région, se situent probablement dans le même groupe de migration que les Bazela et les Lomotwa. Pour Olga Boone, les clans cheffaux seraient dirigés par des « aînés » d'origine luba chez les Zela, mais aucune indication n'existe sur ce qu'est le vécu de la population qui aurait été soumise à des groupes luba à une époque donnée. Le nom des groupes autochtones dériverait d'un toponyme, *dizela*. Bazela désignerait « les gens de l'intérieur des terres », alors que les Ba-Shila voisins seraient ainsi désignés parce qu'ils sont « gens de rivières », des pêcheurs. Les Lomotwa, apparemment très peu étudiés par les

3. Lubunda et Kaniembo (Lunda) trouvent les Shila et les Bwile dans la vallée du Bas-Luapula. Autour du lac Moero ou dans la vallée du Bas-Luapula (justement au lac Moero), Andrew Roberts parle de « Bwile » sans que l'on sache si ce sont les mêmes qui sont appelés « Bwilile ».

ethnographes, sont rattachés à des origines lunda et luba, plus exactement à une origine spatiale que l'on situe tantôt au nord-est, tantôt à l'ouest (Boone 1961 : 82-251 ; Van Der Kerken 1919). Au xv^e siècle, il est probable que le fonds de peuplement rural actuel soit constitué pour l'essentiel.

Si l'on tient compte du contexte dans lequel se fait la récolte des traditions à l'époque coloniale (Roberts 1981 : 63-99), l'on peut en tirer la conclusion que, dans la plupart des cas, la référence à une origine lunda ou luba, qui revient fréquemment, doit être prise comme une indication de l'espace géographique d'origine plutôt que de l'appartenance ethnique. On peut penser que les groupes qui migrent avant le xviii^e siècle ne sont pas ethniquement identifiables. Des groupes sont probablement partis au moins de quatre espaces pour peupler le Haut-Katanga précolonial : de la dépression de l'Umpeba ; de la région du lac Victoria (cas des Tabwa et des Aushi) ; de la vallée de la Nkalaanyi (Sanga et Bembaisés) ; de la vallée du Haut-Zambèze. Il devait y avoir aussi des groupes autochtones. Les grandes migrations peuvent s'expliquer par la recherche de sols plus fertiles, par la pression exercée par l'imposition des titres et pouvoirs nouveaux, par des invasions ou des épidémies survenues dans les espaces de départ.

Sur tout l'espace de la crête de partage des bassins du Congo et du Zambèze, entre 1500 et 1700, se forment, sur la base des lignages autochtones ou immigrants, des clans à partir desquels émergent et croissent les chefferies entre le xvii^e et le xix^e siècle (Vansina 1965 : 20). Pour rappel, ici se réalise non seulement la fonte du cuivre suivant des techniques de plus en plus développées, mais les techniques de production alimentaire connaissent aussi une révolution avec l'introduction du maïs entre 1548 et 1583, et celle du manioc aux alentours de 1600⁴. Ces changements au niveau des techniques de production n'ont pas manqué d'entraîner une extension des circuits des échanges et une augmentation de la densité démographique.

À partir des résultats des fouilles dans la vallée de la dépression de l'Upemba, l'on a conclu que les xvi^e et xvii^e siècles ont vu un accroissement important de la fonte de cuivre dans le Copperbelt, alors

que s'affirmaient les traits spécifiques de la civilisation du *Kabambien* à travers la céramique et le rituel funéraire annonçant les formations sociales *luba* (récentes) tardives.

Il est probable que les armes (lances, flèches, couteaux) soient alors en fer ou même en cuivre entre les mains des clans dominants.

2. LE KATANGA CONQUIS PAR L'EMPIRE LUNDA (VERS 1740-1850)

D'après la version lunda de la tradition orale, à la fin du xvii^e siècle, il est fait état de l'arrivée à la Musumba du *mwaant yav* (Nawej I^{er}) d'un « couple porteur de coquilles de cauris (en provenance de l'océan Indien) et de bracelets de cuivre ».

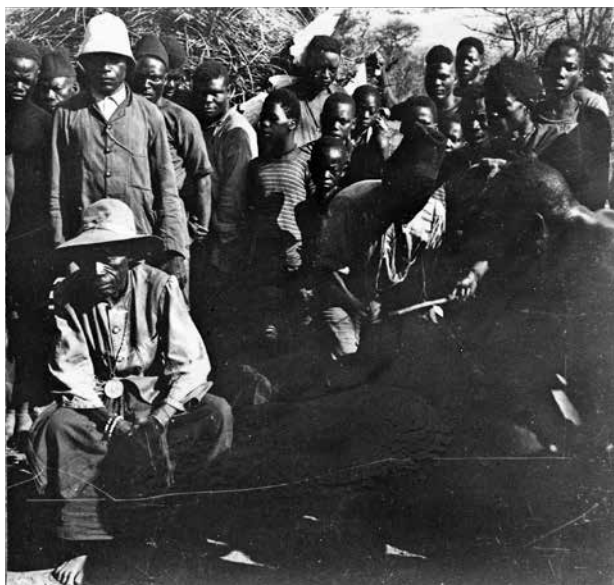
Selon Jan Vansina qui rapporte cette version de la tradition : « Expliquant d'où il venait, l'homme mentionna les noms des chefs Katanga, Mpande des Sanga [...]. Il en résulta que les Lunda voulurent aller à Lubunda et ils préparèrent une expédition à cet effet. Leur but réel était peut-être d'occuper les mines de cuivre et de sel » (Vansina 1976 : 128).

Un peu plus tard, le *mwaant yav* II Muteb aura tour à tour pour successeurs trois de ses frères. L'un d'eux, Mukanza, céda des territoires à l'est de l'empire, entre la rivière Lubudi et le Lualaba, à un de ces généraux dont il fit son « égal ». Ce général ou Kazembe, du nom de Mutunda Yembe Yembe, fut démis de ses fonctions par la suite et remplacé par un autre général, Fwembe Kinyanta, comme gouverneur des Bakosa (du clan des mille pattes) à la Mukuleji ; le fils aîné de Fwembe Kinyanta fut, lui, nommé gouverneur du Busanga sur la rive gauche du Lualaba, d'où, selon la tradition, serait originaire Mutombo Kola, l'ancêtre mythique des Basanga Beena-Nzavu.

Mutanda Yembe Yembe sera réhabilité par le *mwaant yav* ; et Kinyanta fut mis à mort. Cependant, le fils aîné de Kinyanta, Fwidima ya Kaumbo, et son frère cadet restèrent gouverneurs du Busanga (Roland n.d. 37-39).

Des années plus tard, *mwaant yav* Muteb chargea Fwidima ya Kaumbo de la mission qui, un peu plus tôt, avait été initialement confiée à Kazembe Mushidi ; il n'en était jamais revenu. Il fallait aller au-delà des rives droites du Lualaba pour y rechercher et en ramener Lubunda, qui avait incendié accidentellement un quartier de la Musumba. Un fils de Nawej I^{er} avait péri dans cet incendie. Lubunda, forgeron de

4. C'est l'époque de la reconstitution de grands ensembles quasi imaginaires dans l'esprit de G. Van der Kerken et de Verhulpen (1936) sur, respectivement, les Mongo et les Luba.



L'ancien chef Mufunga, derrière lui le nouveau chef (1912).
(HP.1961.65.120, collection MRAC Tervuren ; photo R. Grauwet.)

son état, s'était réfugié dans le Busanga chez Mpande et Katanga, et, par la suite, au Luapula, où il continua à exercer son métier de forgeron.

Mwaant-a-Bilonda, appelé aussi Kaniembo, traversa le Lualaba, pour la première fois comme chef des Bakosa. Il vainquit Mpande et Katanga, qui le reconnurent comme suzerain et lui payèrent tribut. Katanga et Mpande lui vinrent en aide dans sa progression et lui fournirent des hommes. Toujours à la recherche de Lubunda, il se heurta à l'hostilité des Balomotwa du chef Mufunga. Des combats furent engagés, à l'issue desquels Mufunga fut vaincu et décapité par un compagnon de Kanyembo, Mushima, notable *kosa* de l'expédition. Mais Kazembe Kaumbo ne survécut pas longtemps à Mufunga. Terrassé par la maladie, il mourut et fut ramené au Lualaba où il fut enseveli. Le demi-frère de Kaumbo, Kaniembo, ancien gouverneur avec lui au Busanga, lui succéda appuyé par *mwaant yav* Mukanza, qui désigna en même temps comme dauphin Lukwesa, le fils de Kaniembo, modifiant ainsi la filiation jusque-là matrilineaire (Roland n.d. : 40-41)⁵.

Lukwesa, futur successeur de Kanyembo, le Kazembe II serait né d'un mariage de ce dernier avec une fille de Muonga⁶, nièce du *mwaant yav* et épouse

de Mwanza Minda ou Kibwidi, chef d'un clan propriétaire de salines sur la rive gauche du Lualaba.

Dans le sillage de Kanyembo, Kazembe II, qui repassait le Lualaba, se trouvaient des hommes, des femmes et des enfants venus des clans des chefs locaux du Haut-Katanga que traverse le chef lunda Kosa. Kanyembo conquiert tout le territoire s'étendant de la Dikulwe au Luapula en passant par la Lufira. Il s'installa comme suzerain des peuples locaux et représentant du *mwaant yav* sur la rive droite du Luapula, près du lac Moero.

C'est peu avant la mort de Kanyembo, autour de 1740, que l'on reparla de Lubunda, qui se soumit au nouveau pouvoir.

En succédant à Kanyembo et en soumettant les Bashila maîtres des terres où sont installés les Lunda du Luapula, Kazembe Lukwesa reçut en propriété le territoire devenu le « noyau » du royaume des Lunda orientaux.

Lukwesa, le Kazembe III, réorganisa l'espace conquis. Il envoya Kashiba au-delà des Kundelungu dans le Haut-Katanga. Mwelwa fut envoyé comme résident au Busanga où il s'établit à Kibangu près de Kapolowe.

Mwelwa et Kashiba étaient parents de Lukwesa par sa mère; ils étaient arrivés au Luapula avec Kanyembo. Mwelwa Kanzakala était l'oncle maternel de Muonga. Mwelwa Kakungulu Kalumya-Miti, envoyé à Kibangu par Lukwesa était frère de Kanzakala et donc grand-oncle du Kazembe III.

Selon une autre version de la tradition orale, Mwelwa Kalumya-Miti était envoyé résider dans le Haut-Katanga « pour y percevoir le tribut et pour s'opposer aux invasions des Baluba qui convoitaient les mines de cuivre. Il s'établit à Kibangu tout près de l'actuelle mission de Kapalowe. Il épousa Kasala, sœur de Poyo II. Tous les chefs du Busanga étaient ses tributaires. Peu après, Kazembe Lukwesa envoya

droite du Lualaba), un certain Kôni aurait épousé une sœur du *mwaant yav* appelée Kamonga Mwelwa connue aussi sous le nom de Mwelwa Mukaji, dont il eut plusieurs enfants. Leur fille aînée épousa le chef Mwanza Minda ou Kibwidi (Kibwiri) qui résidait aux salines de la rive gauche du Lualaba. De cette union naquit Monga ou Mwonga, mère de Lukwesa. Kibwidi serait d'origine luba (Mutombo Mukulu ?). Sur tous ces faits et événements, la première version de la tradition orale récoltée et publiée est celle des *Pombeiros* (Verbeken & Walraet 1953 : 101-104).

5. Une autre version orale fait de Kaumbo le père de Lukwesa.

6. Lukwesa serait ainsi lié directement à la dynastie de la Musumba. Selon la tradition, un chef à la Kando (affluent de



1972 : notables, gardiens du butin de guerre (dernière guerre contre les Chokwe). Dans cette guerre, le *mwaant yav* Mbaal'i-Yav a été tué à Kanintshin en 1720.

(EP.0.0.13312, collection MRAC Tervuren ; photo R. Ceyskens, 1972, © MRAC Tervuren.)

Kashiba, autre membre de la famille Mwelwa, résider à la Kalundwe dans la région de Mukebo [...] M'siri avait également épousé une fille Mwelwa Kanzakala à la Kilongo. Il en eut un fils Masuka » (Roland n.d. : 40-42, 231-233)⁷. Pour les populations locales, la mémoire a gardé l'image de ces Lunda Bakosa qui « [...] sous prétexte que tous les Basanga étaient vassaux, exigeaient le tribut partout où ils passaient. Ils usaient de leur force et de la faiblesse des petits clans qui pourtant étaient, en grande partie, leurs frères de race. Ces vexations des Balunda jointes aux incursions des Balula causèrent beaucoup de tort aux jeunes clans Basanga qui n'avaient pas encore eu le temps de se développer » (Roland n.d. : 42).

Devenu aussi chef de terres en territoire des Bashila, Lukwesa s'éloigna de plus en plus de ses

7. Les Mwelwa se disent appartenir au clan des Basele bena Mwelwa, bena Mbuji wa Kufita, bena ngombe na kusengwa makaya. Les chefs Mukutwa et son frère Kasameno, Mwabesa, Mpala de la Dipeta, Kaindu du Lwapula qui leur sont apparentés seraient venus avec eux jusqu'au Luapula avant de s'installer dans leur fief respectif actuel.

terres d'origine et gagna de plus en plus d'indépendance par rapport aux Lunda occidentaux avec qui il n'eut plus que des rapports sporadiques et distendus. Du temps du Kazembe IV Keleka, le Luapula continua à payer de temps en temps le tribut à la Nkalanyi.

Kibangu Keleka, Kazembe IV, fut le contemporain de Nawej II, de Kumwimba Ngombe et d'Ilunga Kabale.

C'est sous Nawej II (Nawej'a-Ditend : 1800-1852) à la Musumba que l'on vit les premiers marchands européens atteindre directement la capitale des *ant yav*. Si l'on en croit Vansina, « À partir d'alors, des mulâtres, des trafiquants portugais et des Ovimbundu se joignirent aux caravanes des Imbangala et des Ambaka en direction de sa capitale; certains d'entre eux s'établirent sur les terres de *mwaant yaav* [...]. Lorsqu'il mourut en 1852, le royaume lunda et l'empire lunda dans son ensemble étaient à leur apogée » (Vansina 1976 : 125-126).

On peut en dire autant du royaume des Kazembe et de leur règne. C'est du temps de Keleka qu'entre 1806 et 1847 (Verbeken & Walraet 1953 ; Cunnison



Effigie royale de l'empire Lunda érigée à Dibur (Grand-place) à Musumba.

C'est la grande place : au fond et en direction de ces poteaux à gauche, la maison de Ruwej (en couleur blanche) et à droite, le palais royal. (Photo Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy (équipe locale), 2012.)

1961 : 61-71 ; Bontinck 1974b : 5-53 ; Vellut 1972 : 61-66), passèrent sur son territoire les *Pombeiros*, Baptista et José, l'officier portugais Gamitto et l'Arabe Saïd ben Habib. Les *Pombeiros*, Pedro João Baptista et Anastacio José (1806-1812) laisseront le témoignage suivant : « [Le Kazembe] est très habitué avec les commerçants blancs qui viennent à sa cour pour acheter et vendre des articles tels des semences, de la farine de manioc, du maïs, du millet, des fèves de haricots, un bon nombre de cannes à sucre et du poisson que les gens prennent dans la rivière appelée Muova » (Verbeken & Walraet 1953 : 75, 101).

Du temps des *Pombeiros*, Kibangu Keleka venait juste d'accéder au pouvoir (1805), et il est dit dans ce même témoignage qu'il continuait à envoyer de temps en temps des « présents » (tribut) à son « père » le *mwaant yav*. Un quart de siècle plus tard, le major Gamitto de l'armée portugaise écrit :

« Le Mwata [Kazembe] a le monopole du commerce. Il exerce celui-ci à l'égard des commerçants qui viennent dans ses terres et exploitent des marchandises devant être vendues ailleurs. Les peuples de l'Est africain qui fréquentent le pays de Kazembe sont les Bisa et les Impoane. Ce dernier nom est donné aux Arabes qui viennent de la côte de Zanzibar.

Le pays de Kazembe abonde en ivoire et possède de riches mines de cuivre. On trouve aussi de la marchandise dans ces mines » (Obenga 1974 : 128).

Une quinzaine d'années après ce témoignage, des Arabes partis de Zanzibar furent retenus chez le Kazembe, d'où quelques-uns s'aventurèrent au centre du continent. En faisait partie un des pionniers connus du commerce interrégional, contemporain de Tippo-Tip et de M'siri : c'était un Arabe né au Sultanat d'Oman, mais résidant à Zanzibar depuis quelques années, Saïd ben Habib (Bontinck 1974b : 5-53).

Saïd ben Habib laissa des mémoires où l'on peut lire que les gens de chez Kazembe étaient armés de mousquets, qu'ils utilisaient comme monnaie les perles de Venise; les habitants de la capitale de Kazembe avaient « l'air aisés et contents »; le pays était partout cultivé et la population nombreuse. Lorsqu'il décida d'aller voir les « grandes mines de cuivre » au sud-ouest du territoire du monarque, il nota :

« [Les grandes mines de cuivre] se trouvent à l'ouest de Roanda et tout le pays fait partie des possessions du Cazembe; il est bien peuplé et cultivé. Les mines de cuivre sont entourées de montagnes; un très grand



Xa Mandiamba (*mwaant yav*) photographié avec Henrique de Carvalho.

(Album da expedição ao Muatiãnvua, Henrique Augusto Dias de Carvalho, pl. 69.1, 1892. Museu da Sociedade de Geografia de Lisboa, Portugal.)

nombre de gens y travaillent et le cuivre est vendu partout dans le pays. Une quantité de cuivre fondu, pesant environ 75 livres, est vendue pour quatre aunes de tissus américains. Le fer abonde partout et les outils des mineurs sont faits de fer obtenu dans le voisinage » (Bontinck 1974 : 12).

Saïd ben Habib allait effectivement atteindre la capitale de la production, du travail et du commerce du cuivre entre 1845 et 1847 : Katanga. Il présentait ainsi la cité de Katanga :

« Une grande ville, nommée Katanga, est située près des mines de cuivre; la population y est plus nombreuse qu'à Roanda. Les magasins à Katanga sont bien pourvus de riz, de maïs, de [sorgho], de bajree et de différentes sortes de légumes. Il y a beaucoup de moutons et de chèvres; le coton est abondant et utilisé pour la fabrication des habits portés dans le pays. Il n'y a pas de chevaux ni de bêtes à cornes. Aux alentours de Katanga, le pays est généralement bien peuplé et la terre est bien cultivée, mais il y a aussi de vastes forêts et

des montagnes où abondent des lions, des éléphants et d'autres animaux sauvages » (Bontinck 1974 : 12-13).

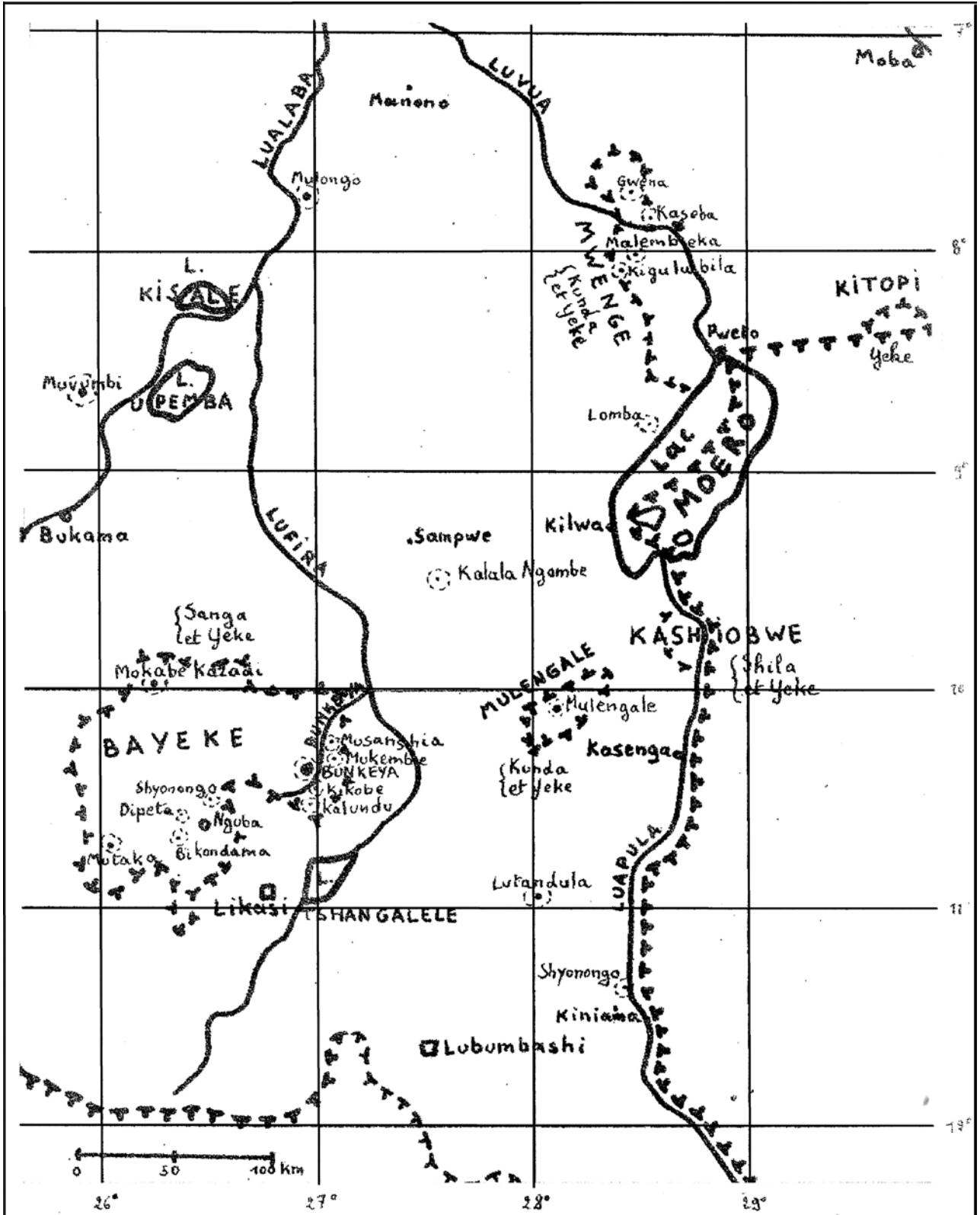
Saïd ben Habib croisa Livingstone, Hamed Mohammed el Murjebi dit Tippo-Tip, les trafiquants de l'Angola, les Arabo-Swahili du Maniema et de la Province-Orientale. Et surtout, il se maria même dans la famille du Luso-goanais Coïmbra à laquelle appartenait Maria da Fonseca, une des femmes mulâtresses de M'siri. Ce dernier arriva probablement en même temps que lui chez Kibangu Keleka (1805-1850).

On peut dire que les Lunda-Kosa des Kazembe contribuèrent à l'aménagement du territoire du Haut-Katanga et à la création des conditions de sa densification démographique brisée par l'intensification de la traite des esclaves entre 1860 et 1908.

3. L'EMPIRE YEKE DU KATANGA-GARENGANZE

Les fondateurs du Garenganze, le royaume de M'siri, venaient de l'Unyamwezi, où les habitants étaient connus depuis au moins le XVIII^e siècle comme des Banyamwezi ou Nyamwezi en Afrique de l'Est. L'Unyamwezi, c'est aussi le pays de Mirambo. Il est situé entre le lac Tanganyika (au nord-est de ce lac) et le sud du lac Victoria-Nyanza. L'Unyamwezi était censé comprendre trois principales entités lignagères : Unyanyembe, Ugalanganza et Usumbwa. Le père de M'siri, Kalasa, appartenait aux groupes lignagers de l'Usumbwa (Verbeken 1956 : 26)⁸. En s'installant au Katanga, différents clans venus en diverses caravanes composées de groupes hétérogènes se sont mariés avec des peuples environnants et ils ont continué d'intégrer dans leur sein des jeunes gens de partout. Au Katanga donc, les clans

8. I. Cunnison écrit : « la grande tribu des Wanyamwezi est divisée en six branches qui, quoique distinctes l'une de l'autre en apparence générale, se ressemblent beaucoup quant aux langages et aux coutumes. La plus intelligente et la plus active est celle des Wagaranganza qui habite la partie centre de l'Unyamwezi oriental et, par conséquent, sont les plus proches de la côte. Cette sous-tribu, celle des Wasumbwa, appelée aussi Wanyamwezi (gens de l'Ouest), vit dans les territoires occidentaux de la contrée. Ces gens ne diffèrent des Wagaranganza que par leur excessive vanité et la réputation méritée qu'ils ont d'être enclins à la mendicité et à l'intrigue ; d'autre part, ils sont plus décoratifs et plus polis que les autres. Ils entretiennent aussi un commerce avec la côte ».



Les Yeke au Katanga.

Source : van Dorpe, W. 1974. « Cadre explicatif de l'établissement yeke ». Mémoire de licence en Anthropologie, UNAZA, Lubumbashi. p. 13.



À Bunkeya, la salle de réunion de la chefferie Bayeke. On voit les armoiries de la dynastie représentée par un lion entouré de deux pointes d'ivoire et d'une croix de cuivre. (Photo Maarten Couttenier, 2010 © MRAC.)

venus principalement des chefferies Sumwa mais aussi de l'Unyamwezi et d'ailleurs ont voulu former un peuple nouveau doté d'un nouveau nom : Yeke. Cette unification s'est réalisée sous le commandement d'un seul chef, elle est l'œuvre de Ngelengwa qui devint Mwenda M'siri.

Depuis la fin du XVIII^e et les débuts du XIX^e siècle, le portage, la chasse à l'éléphant et le courtage du grand commerce constituaient des spécialités des Nyamwezi dans ce territoire entourant Tabora, dont les Afro-Arabes allaient faire l'entrepôt central de la région au début des années 1850⁹.

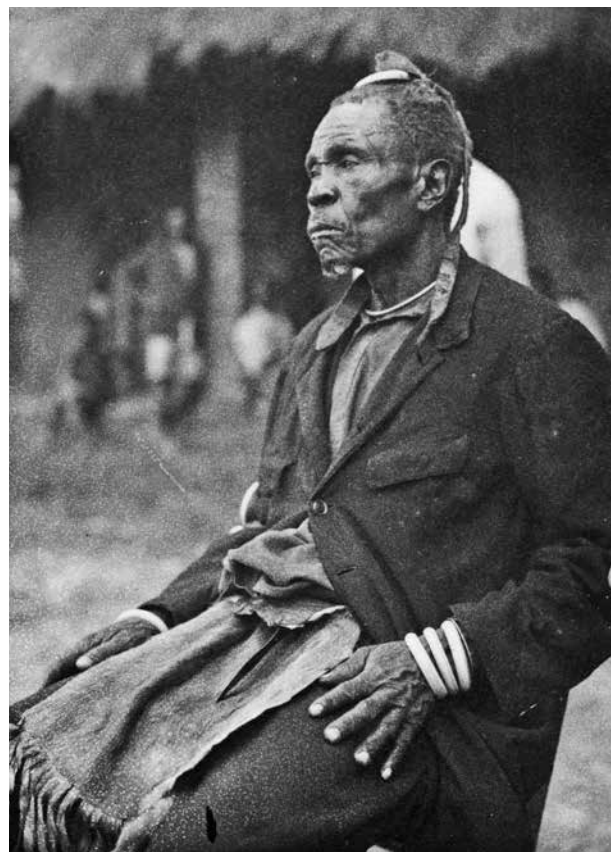
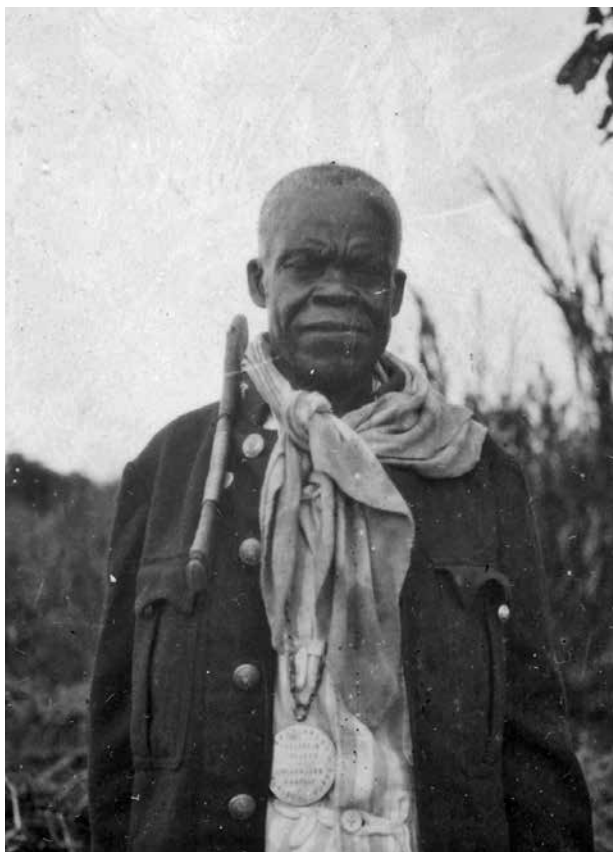
9. La colonie arabe de Tabora, au centre de l'Unyamwezi, est fondée vers 1830. En 1857, lorsque Burton et Speke y arrivent comme premiers Européens à visiter Tabora (8 novembre - 14 décembre), les Arabes de la côte et les Swahili se sont établis à quelques kilomètres à l'ouest, à Msene, laissant l'Unyanymbe (Kazeh ou Tabora) aux Arabes d'Oman, qu'ils détestaient. Tabora était au XIX^e siècle un relais capital sur la route de la Côte de l'océan Indien au lac Tanganyika. Notons que le père de Tippu Tip, Moammed ben Juma, a épousé, en premières noces, une fille du chef des Nyamwezi Fundi Kira.

Les Nyamwezi, qui contrôlaient le courtage du commerce interrégional de l'Est et en Afrique centrale, atteignirent comme agents ambulants à la fois la côte orientale et la capitale des Kazembe aux alentours de 1800.

Il est probable que le cuivre arriva à Kazembe autour de 1800 grâce aux Nyamwezi au service des Yao, à partir de Katanga et du pays sanga. Dès la première moitié du XIX^e siècle, l'ivoire que transportaient les Nyamwezi était connu à Zanzibar. L'ivoire était un produit « localement inutile » au centre du continent, mais il jouait un rôle important dans la région nyamwezi, de même que, un peu plus tard, les armes à feu dans la chasse aux esclaves (Verbeken & Walraet 1953 : 75)¹⁰ et aux éléphants.

Tippu Tip naîtra d'un autre lit : lire (Bontinck 1974b : 65, 180; Roberts, 1968 : 117-150). Tippu-Tip est probablement d'ascendance omanaise du côté de son père.

10. Les *pombeiros* parlent des Nyamwezi chez Kazembe en 1806. Lire aussi (Vansina 1965 : 179; Coquery-Vidrovitch & Moniot 1974 : 130-131).



Deux chefs ayant servi sous les ordres de M'siri.

À gauche : chef Kabimbi.

(AP.0.0.36534, collection MRAC Tervuren ;
photo G.-F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)

À droite : chef Mukulukushia.

(HP.2011.62.8-271, collection MRAC Tervuren ;
photo G.-F. de Witte, 1930, © MRAC Tervuren.)

Stanley dit des Nyamwezi : « [Le Nyamwezi] est né commerçant et voyageur ; c'est le Yankee de l'Afrique. Sa tribu a le monopole du transport des marchandises et cela depuis les temps les plus reculés [...]. Les Arabes ne vont nulle part sans lui [...]. Il étend ses voyages des rives du Lualaba aux monts Karongonch [...]. Aventurier, il se montre audacieux et sans scrupule. [...] Dans le Londa (Katanga), il est chercheur énergique d'ivoire » (Stanley 1884 : 426)¹¹.

11. L'Allemand Reichard, qui passe par Bunkeya en 1884, après avoir traversé la région Nyamwezi, note : « ... le métier de porteur n'était pas rare chez les Waniamuezi car cela était considéré comme devant contribuer à la formation du jeune homme ; un Mniamuezi qui n'était pas allé jusqu'à la côte de Zanzibar, comme porteur, était tenu, par ses frères de clan, en médiocre estime de même que, mais pas au même point, s'il ne connaissait pas la langue de la côte, le kiswahili » (Verbeken, 1956 : 31).

Les Arabes de Kilwa atteignirent le lac Nyassa déjà dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; les Nyamwezi étaient en contact avec les Arabes et leurs intermédiaires, les Yao.

Autour de 1830, des trafiquants arabes étaient chez Kazembe à la recherche des esclaves et de l'ivoire. Ils se déplaçaient par petits groupes en caravanes composées de chasseurs d'éléphants et en bandes armées de fusils, avec des porteurs. Ils nouèrent des alliances avec les chefs locaux puissants¹² pour combattre les chefs les plus faibles ou hostiles et les piller ; ils restaient en contact les uns avec les autres, se livraient aux achats d'ivoire et d'esclaves et contribuèrent largement à la chute « des rois » et à la destruction des sociétés locales.

12. Tippo-Tip appelle les chefs bamba Mwamba, Kitimukulu et Chansa, ses « amis ».

Parmi les porteurs se trouvaient des Nyamwezi. Lorsqu'il s'engagea en pays lunda de Kazembe (1872), Tippo-Tip se déplaçait avec huit cents Nyamwezi, cent cinquante fusils et des perles¹³.

Les Nyamwezi furent d'abord au service des Arabes et Afro-Arabes avant d'organiser des caravanes pour leur compte. Il est probable que parmi les « hommes appartenant à un Arabe », dont parlaient les frères Livingstone en 1861, certains étaient des Nyamwezi, qui, selon Burton, avaient alors le monopole des transports et du portage régulier vers la côte orientale. Entre 1859 et 1861, on lit dans les notes des frères Livingstone :

« Le commerce de Cazembe et de la contrée du Katanga et d'autres parties de l'intérieur traverse le Nyassa et le Shiré, sur la route du port arabe de Kilwa et des ports portugais et de Mozambique [...] nous avons eu la visite de plusieurs hommes appartenant à un Arabe qui était depuis quatorze ans dans l'intérieur du Katanga, au sud de chez Cazembe. Ils amenaient au Lac de l'ivoire, de la malachite, des anneaux, des cuivres et des esclaves pour échanger contre les étoffes. La malachite d'après ce qu'ils disent, a été extraite d'une grande veine sur le flanc d'une montagne, près de chez Katanga » (Verbeken 1956 : 133-134)¹⁴.

Des groupes de Nyamwezi se seraient installés à l'est du Katanga (au sud et au sud-ouest du lac Tanganyika), et les traditions orales locales de l'Usumbwa placent les débuts d'importations de cuivre dans l'Unyamwezi autour de 1830, alors qu'il est établi que le cuivre katangais atteignait, déjà vers la fin du XVIII^e siècle, certaines parties de l'actuel Ouganda (Roberts 1970 : 57).

En 1883, un jeune officier de marine français de vingt-trois ou vingt-quatre ans écrivait à partir de la rive droite du Luapula : « Autrefois ces États (de la rive gauche) portaient le nom de Katanga [...] le Katanga s'appelle aujourd'hui "M'siri", d'un chef

vunyamwezi qui s'y est installé [...] et dispose de forces considérables¹⁵ ».

M'siri, qui, selon Vansina, s'était déjà proclamé *mwami* autour de 1875, contrôlait autour de 1880, à partir de Bunkeya, le commerce du cuivre, qui était alors échangé contre de l'ivoire à l'intérieur du pays et contre les étoffes et d'autres biens d'échange de la côte. Dans l'Unyamwezi, le cuivre était encore échangé contre du petit bétail et de l'ivoire. Avec les Ovimbundu et les Arabo-Swahili, le cuivre s'échangeait contre des fusils (Olivier & Atmore 1970 : 50).

Il existe sur le Garenganze au moins quatre versions de la tradition orale récoltées indépendamment les unes des autres, du vivant même de M'siri (celle d'Arno date de 1889) ou quelques années après sa mort (Verdick, Pirie, Mukanda-Bantu).

Le père de M'siri, Kalasa, aurait été lui-même porteur à la côte orientale et courtier au service des Arabes ou Afro-Arabes installés dans la région de Tabora ou Kazeh. Il allait ensuite organiser des caravanes autonomes autour de 1850 vers l'intérieur du continent et, particulièrement, dans le royaume de Kazembe.

En 1906, un prospecteur de la Tanganyika Concessions Limited de Robert Williams, G. Pirie, recueillit de trois autochtones sanga la version suivante, conservée dans la mémoire populaire :

« Le père de l'actuel Mwenda Mukanda Bantu était venu du Nord, au-delà du Tanganyika avec ses guerriers. Notre chef Mpande eut peur et lui dit : "Je suis comme une femme devant toi. Je suis incapable de te faire la guerre". Et ainsi il devint vassal de Mwenda M'siri et lui abandonna tous ses biens : chèvres, brebis et presque toutes ses femmes.

De plus, il lui paya un tribut annuel. Mwenda devint le plus puissant chef du pays et ayant vaincu les Baluba en deux occasions, il fit la guerre – avec l'aide de ses vassaux, les Basanga – à toutes les tribus voisines et les soumit à son joug » (Verbeken 1956 : 58).

Écrivant en 1924 sur les techniques du travail du cuivre, l'évêque Jean-Félix de Hemptinne parla incidemment de cette arrivée des Nyamwezi (ou des « gens de l'Est ») au Katanga. Ils furent précédés par

13. C'est à cette occasion qu'il fait détronner et tuer le Kazembe de l'époque, déclenchant ainsi des guerres de succession irrépressibles auxquelles M'siri sera mêlé. David Livingstone a laissé des pages saisissantes sur la pénétration et les razzias des Arabo-Swahili dans la région de Kazembe (Livingstone 1879 : 96-108).

14. Cet Arabe, c'est probablement Saïd ben Habib.

15. V. Giraud a été, à partir de la Côte orientale, en pays bemba ; au lac Bangweolo, en pays Aushi et chez Kazembe. Lire aussi en appendice : (Arnot 1969 : 264-274).

des Tutsi et des *Bai* (?). Selon le chef Mwepu, son informateur, il écrivit :

« [Des] Batushi isolés arrivèrent au Katanga avant les organisateurs de la conquête.

Ils furent reçus pacifiquement par les Basanga qui ne s'opposèrent pas à leur désir de faire du cuivre.

Une catastrophe arrêta leurs premiers travaux. Les Batushi Mudilo et Mudinda entreprirent l'extraction du minerai dans un puits de la mine de Kambove. Un éboulement se produisit et tous les travailleurs furent ensevelis. Les survivants de la catastrophe prirent la fuite assurés que les Esprits de la mine leur en voulaient. Quelques années plus tard arriva la première caravane de Bayeke, dont le but était de s'établir dans le pays et d'en exploiter le trésor » (de Hemptinne 1926 : 371-403).

Selon la tradition, dont Verdick consigna une version en 1897, Kalasa achetait de l'ivoire et des esclaves autour de 1850, à la tête de petites caravanes. Il découvrit le cuivre du Katanga chez Ngandubesa. C'est au cours d'un second voyage qu'il atteignit à la fois Katanga, Sampwe des Beena-Mitumba (Balomotwa), Kinemana des Baushi et quelques autres principaux chefs du Sud-Katanga avec qui il aurait conclu des traités d'amitié et des accords de commerce. Il allait repartir du Katanga en y laissant des membres de sa caravane. Au cours du troisième voyage au centre du continent, Kalasa voyageait avec son second fils, Msidi ou M'siri, jusque chez Katanga. Dans la suite, M'siri devait revenir sans son père s'installer avec sa caravane chez Katanga, qui l'autorisa à habiter au bord de la rivière Kaseshi en un lieu que le Nyamwezi dénomma Litupisha. Cela se passait autour de 1860 (Verdick 1952 : 32-41).

Arnot, qui avait récolté la toute première version écrite de la tradition sur les Yeke, écrivit : « Kalasa, le père de Msidi, actuel souverain de Garenganze, était un chef mineur sous Mirambo, le grand chef du pays Unyamwezi, à l'est du lac Tanganyika. Kalasa était commerçant en cuivre, et après de fréquentes visites à Sanga, une étroite amitié s'établit entre lui et le vieux chef de ce pays. Une fois, Msidi (qui était le deuxième fils de Kalasa) fit une visite à Sanga au lieu de son père » (Arnot 1969 : 231-233).

En réalité, avant d'atteindre les chefferies sanga, les Nyamwezi s'étaient probablement d'abord limités au territoire contrôlé par Katanga. La tradition rapporte que, lorsque M'siri vint ainsi dans la région, qui était une « périphérie » des Kazembe, le chef

lunda régnant l'autorisa à aller au Katanga. Le chef yeke venait d'offrir au Kazembe VI une technique de vaccination contre la variole¹⁶. Le roi Lunda de l'époque devait être Kinyanta Munona (1854-1862).

Une fois installé à Litupisha près du chef-lieu du suzerain local, M'siri aida Katanga à soumettre Kapema, chef mwina bowa. Le Yeke aurait tué Kapema et rasé le village (Verdick 1952 : 35). Dans la version reçue du chef Mwepu, M^{gr} Jean-Félix de Hemptinne situait cet épisode à l'époque des randonnées de Kalasa et lui donnait une plus grande importance :

« [Le premier objectif des Yeke] semble avoir été les mines de l'Est. En effet, Kalasa fut d'abord chez les Beena-Bowa et noua amitié personnelle avec le grand chef Katanga.

Une circonstance fortuite éloigna définitivement Kalasa du territoire des Beena-Bowa. Le chef Katanga mourut et Kalasa fut accusé de lui avoir jeté un mauvais sort.

La guerre éclata entre les Bayeke et les Beena-Bowa. Kalasa, qui avait fait alliance avec Pande, chef des Basanga, se fixe chez celui-ci, qui lui prêta appui, comme à son "frère de sang" » (de Hemptinne 1926 : 377).

Pour de Hemptinne, « la conséquence de cet incident fut que les mines de l'Est demeurèrent fermées, tandis que toute l'activité des Bayeke se portait sur les mines du Centre, dépendant des Basanga. En raison de leur alliance avec ceux-ci, les Bayeke bénéficièrent sans conflit du régime de propriété collective des gisements miniers »¹⁷.

Bref, c'est à la mort de Katanga que les Nyamwezi se déplacèrent pour s'installer en pays sanga. De Litupisha, M'siri s'installa à Kisungu sur la rivière Mwafi et entoura son nouveau village de fortifications. De Kisungu, probablement, M'siri dut se battre contre les « gens du Katanga » au moins deux fois. La dernière fois, les fils de Katanga, dont un

16. Cette technique de lutte contre la variole était encore utilisée dans les villages du Katanga au moins jusque dans les années 1960 (Grévisse 1976 : 414).

17. Les Nyamwezi ont ainsi décidé de s'établir dans la région même où ils ont ivoire, cuivre et esclaves. Roberts fait remarquer que cette décision obéit aux conditions nouvelles des échanges, exigeant la création d'une nouvelle organisation pour l'expansion de la traite : cf. Roberts 1981 : 67 ; Coquery-Vidrovitch & Moniot 1974 : 131 ; Olivier & Atmore 1970 : 50 et 55.

certain Kifongo, demandèrent secours à Kazembe du Luapala. Dans la version de Verdick, les Lemba de Katanga aidés par les Lunda de Kazembe commandés par un fils ou neveu de Kazembe, Lubalila, furent battus par les Yeke. Lubabila fut tué (Verdick 1952 : 35-36). D'autres versions parlent de cette bataille qui indique que le chef Katanga et les Balemba durent se défendre contre l'intrusion des Yeke et des Arabo-Swahili, qui prenait des formes politiques.

On peut situer cette bataille des Lemba aidés des Lunda entre 1860 et 1863. La tradition yeke ajoute que le combat se déroula dans la plaine de la Lufira. À l'époque, Mohammed ben Saleh vivait avec de nombreux autres trafiquants dans la capitale des Kazembe depuis 1846-1847. La bataille marqua un grand tournant, parce que non seulement les Kazembe perdirent le Katanga et que la route lunda reliant Kazembe et Mwaant Yav fut coupée, mais aussi parce que la chasse aux Swahili en pays lunda oriental poussa ceux-ci à aller grossir les rangs des Nyamwezi de M'siri¹⁸.

Les effectifs ne cessèrent de grossir à partir même de l'Unyamwezi vers le pays sanga. Alors qu'ils ignoraient les événements récents de Lubabila et de Shakadiata, Dikuku, un demi-frère de M'siri, et sa caravane apprirent que la traversée leur était interdite au Luapula, car, disaient les responsables du débarcadère à Kazembe : « Vous avez fait traverser Mukala (M'siri), et voilà qui rend le pays dangereux. Ne faites plus passer le fleuve à ceux-ci... » (Mwenda Munongo 1967 : 112-113)¹⁹.

Dikuku prétendit que son but était d'aller chercher du sel chez Ntumbi (Mwanshya) à échanger

contre des vivres en pays lunda. C'est ainsi qu'ils traversèrent le Luapula pour aller chez M'siri²⁰.

Dans le récit historique, la tradition que rapporte Arnot fait un raccourci des événements d'une vingtaine d'années, en évoquant comment M'siri aida les Sanga à faire face à des razzias des Luba avant qu'il ne décidât de s'établir au pays définitivement. Arnot écrit :

« Les armes à feu comme moyen de guerre étaient alors totalement inconnues dans les régions centrales de l'Afrique. Msidi, cependant, était en possession de quatre canons pour son parti et, arrivé dans le pays de Sanga, il trouva le chef de la garde en guerre avec un chef puissant au nord de lui, qui avec son peuple, les Baluba, envahissait le Sanga Pays. Msidi vint au secours de l'ami de son père, et après quelques coups de son parti, les Baluba, alarmés par les nouvelles armes de guerre, s'enfuirent. Naturellement, l'ancien chef sanga était content de Msidi, qui l'avait ainsi délivré, lui et son peuple, des mains de leurs ennemis, et décida de le récompenser généreusement » (Arnot 1969 : 231-232)²¹.

Verdick revient sur un des épisodes de ces batailles de barrage aux incursions luba dans un territoire où M'siri était décidé à avoir le monopole de « cueillette » d'ivoire, de cuivre, de sel et d'esclaves.

La tradition orale parle constamment des incursions effectuées périodiquement par des groupes luba dans le sud du Katanga. Probablement autour de 1873 et 1875²², des Luba du confluent du Lualaba et de la Luvua (prolongement supposé du Luapula) opéraient à cette époque des incursions et des razzias dans le nord du Katanga. Un différend ayant surgi entre eux et Kazembe²³, le chef des Luba résolut

18. Même si les événements se télescopent à un point tel qu'il est difficile de lire correctement les faits dans une chronologie claire, l'on sent ici une histoire qui se déroule entre Africains du centre de l'Afrique, ceux de la côte et son « hinterland » (Bontinck 1974 : 49-56; Mwenda Munongo 1967 : 13 et 121; Verdick 1952 : 36; Livingstone 1879 : 320; Labrecque 1951 : 18-67; Verbeken 1956 : 64-65). Verdick rapporte une version de la tradition orale dans laquelle il est fait état d'un lien entre la défaite des Lemba et des Lunda et le départ de Kashiba de la Lofoi pour le Luapula : (Verdick 1952 : 36).

19. L'auteur cité traduit en fait les fameux « mémoires de Mukanda Bantu » confiés au futur roi Albert I^{er} en 1909. Le texte est en kisanga (original).

20. Les Nyamwezi pouvaient être quelques milliers dans les bassins du Lualaba et du Zambèze. On notera ce nom de Mukala, qui n'est pas courant, pour désigner M'siri; de même celui de Ntumbi, pour désigner Mwanshya.

21. Ces incursions luba se situent dans la ligne des pratiques qu'évoque Reefer (Reefer 1981 : 140). Alors qu'il ne possédait pas plus de deux à quatre fusils à son arrivée dans la région, M'siri, selon Reichard, disposait de plus de trois mille fusils à silex en 1884.

22. En raison du lien établi entre cet épisode et la guerre de M'siri contre les Lomotwa, dont parle Tippe Tip, on situe l'événement après 1872.

23. Ce devrait être sous le règne de Kasongo Kalombo, qui gouverne au moins autour de 1870 et 1875, et sous le règne lunda de Kazembe Lukwesa Mpanga (1875-1884).

d'attaquer la capitale lunda sur les rives de la lagune Mofwe. Tout le pays riverain du lac Moero fut envahi, mais arrivés en face de chez Kazembe, les Luba furent arrêtés dans leur projet par le Luapula qu'ils ne réussirent pas à traverser. Cherchant probablement un meilleur endroit pour la traversée, les Luba se dirigèrent vers le sud. Là, ils eurent en face d'eux les Aushi de Kinama et de Yombwe, qu'ils taillèrent en pièces, dispersant les villages. De chez les Aushi, les Luba, conduits par Mkwimba (Kumwimba?), se dirigèrent vers le nord-ouest chez Katete, qu'ils vainquirent aussi. Par hasard, un frère de M'siri, Pangatari était campé là avec une caravane chargée de cuivre et d'ivoire. Les Luba dépouillèrent la caravane, tuant les hommes et enlevant les femmes.

Verdick poursuit ainsi le récit :

« [Pangatari] ne dut la vie [sauve] qu'à une fuite précipitée. Dans le pays terrorisé, les Baluba commirent tant de massacres et enlevèrent tant de monde, que bientôt on n'osa plus se défendre.

M'siri, dont le prestige avait considérablement augmenté grâce à l'arrivée de nombreux Bayeke et de Zanzibarites (Swahili) marcha contre les Baluba avec l'aide de tous les indigènes et les battit sur la Kafira, non loin des salines de Mulenga. Le succès fut dû surtout à l'emploi des premiers fusils à pierre dont les Baluba n'avaient jamais entendu les détonations. Leur bruit fit plus d'effet que les projectiles; ils s'enfuirent et furent presque tous massacrés avant d'arriver chez eux » (Verdick 1952 : 36-37; Verbeek 1987 : 188-190)²⁴.

Soupçonnant les Lomotwa d'avoir aidé les Luba à envahir son territoire de chasse et à s'attaquer à ses caravanes, M'siri marcha contre les Beena-Mitumba qu'il soumit entièrement. Il laissa chez les Lomotwa un résident du nom de Kifuntwe (assassiné en 1891 par ses administrés)²⁵.

24. Le père Verbeek signale que la version imprimée et la version manuscrite de Verdick ne concordent pas entièrement. Il est possible que Mkwimba, cité ici, renvoie à Kumwimba, à qui succéda Ilunga Kabale, père de Kasongo Kalombo (qui aurait régné entre 1870 et 1875). C'est sous Kumwimba Ngombe que le second empire luba atteint sa plus grande étendue autour des années 1840 et 1850. Il y a donc ici confusion de nom de chef luba.

25. Cet épisode est évoqué par Tippo Tip : (Bontinck 1974b : 78; Verdick 1952 : 36-37). On situe le passage de Tippo Tip chez les Lomotwa à la fin 1872 et début 1873.

C'est à cette époque-là, entre 1870 et 1875, que M'siri se décida à se proclamer « mwami ». La tradition yeke dit que Mpande affaibli par l'âge et la maladie, et entouré de neveux ambitieux qui voulaient sa mort, céda le pouvoir à M'siri en exécution d'une promesse qu'il lui avait faite des années plus tôt pour services éminemment rendus (Mwenda Munongo 1967 : 14; Arnot 1969 : 232). Arnot dit simplement : « Dans l'exercice de la puissance nouvellement acquise, Msidi mis à mort tous ceux qui s'opposaient à lui, ou qui étaient susceptibles de le faire ».

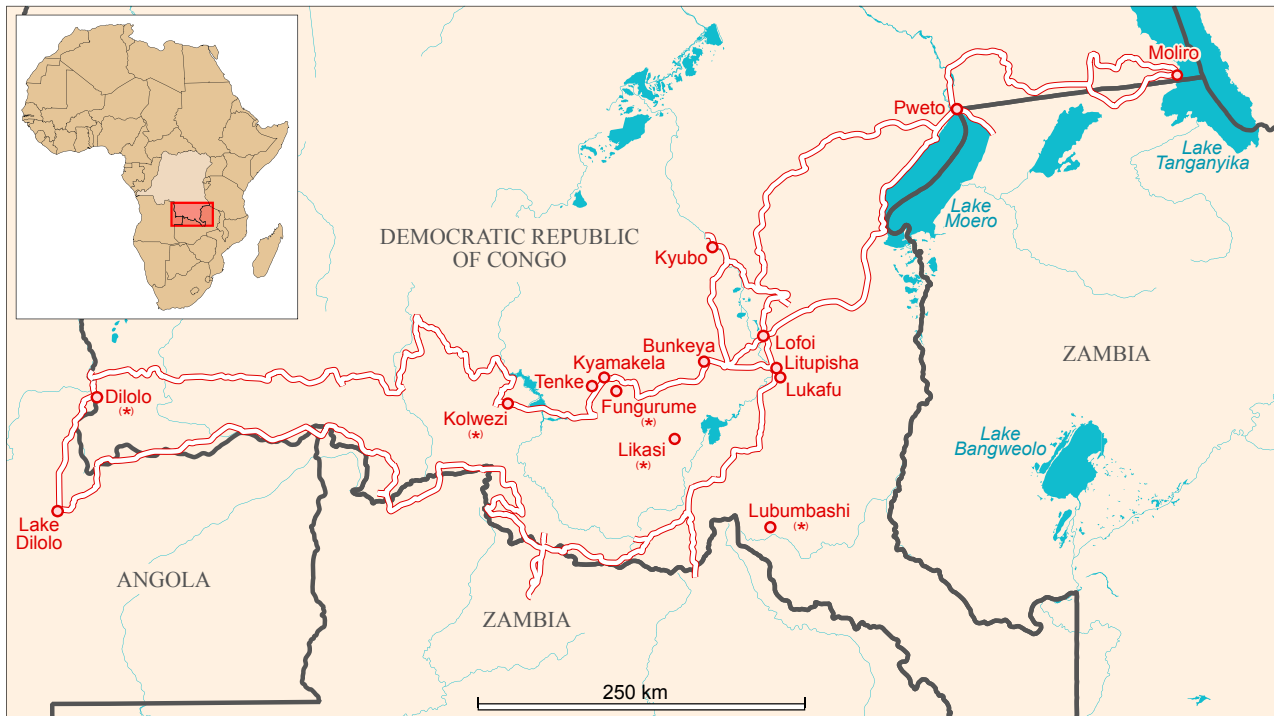
M'siri fit la guerre aux alentours, et particulièrement contre le pouvoir des Kazembe du Luapula. Des Ovimbundu du Bihé l'auraient aidé dans son entreprise de résistance à Kazembe et dans la conquête de l'indépendance de son territoire. Il ajouta au territoire cuprifère des morceaux de l'espace luba et :

« ...encouragea la venue des émigrants et des réfugiés du pays de Lunda qui étaient prêts à fuir l'oppression du grand pouvoir de Muata Yanvo, maintenant presque éteint. Ainsi, par des moyens équitables, Msidi rassembla autour de lui un grand nombre d'adeptes, invitant aussi beaucoup de sa propre tribu du pays Unyamwesi à venir occuper des positions importantes dans le royaume qu'il avait formé et qu'il appelait volontiers le Garenganze Pays²⁶. »

Tout indique cependant que seul le groupe des Nyamwezi conduits par M'siri était décidé à s'implanter politiquement au Katanga. Pendant au moins quinze ans, M'siri eut comme adversaires d'abord les forces des chefferies locales, ensuite les Lunda, possesseurs en titre des terres qu'il venait d'occuper, ensuite encore les concurrents afro-arabes et, enfin, ses propres « frères » nyamwezi et les Wangwana.

M'siri se proclama « mwami » ou « roi », mais son royaume n'avait encore ni nom précis ni frontières délimitées. Toutefois, ce royaume était plus vaste que les terres de Pande et de Katanga et allait s'étendre au fur et à mesure que ses troupes s'avançaient au loin. Les peuples qui reconnaissaient son royaume étaient

26. Au même endroit, lire la façon dont M'siri entre en contact avec la côte occidentale, pour se libérer de sa dépendance de la côte orientale dans l'approvisionnement en armes (Mwenda Munongo 1967 : 41-43). Lire de même la note 45 de (Bontinck 1974b : 5-53). C'est un véritable appel au peuplement.



« Une partie de l'itinéraire de l'expédition Lemaire au Katanga (1898-1900) avec indication des frontières et des pays actuels. La "mission Lemaire" est entrée dans le territoire du CFS à Moliro aux confins du lac Tanganyika et s'est rendue au lac Dilolo. Les noms des villes avec un astérisque n'ont pas été visités par Lemaire ou ont été créés après que Lemaire ait traversé la région, par exemple Dilolo (créé en 1903) et Élisabethville (maintenant Lubumbashi, créé en 1910) » (*African Arts* 41 (1) : 66-81).

Source : carte de B. Hardy © MRAC, reproduite dans Baloji & Couttenier 2014 : 67.

désignés comme des « *kwa M'siri* » (chez M'siri). M'siri lui-même allait baptiser son royaume du nom de la tribu des *nombes* de l'Unyamwezi, « Gara-Ganza ». Ce nom se transforma ultérieurement en « Garenganze » (Verbeken 1956 : 69-70).

Il était relativement facile de vaincre les Lunda entourés de tous côtés par les trafiquants de l'est et de l'ouest, et embourbés dans de violentes luttes de succession. Après être venus à bout des « gens » de Katanga et de Mpande, qu'il laissait d'ailleurs, en bons tributaires, se gouverner eux-mêmes, il devait s'occuper des territoires « conquis », où il plaçait des résidents dans des *mayanga* ou entités administratives dirigées par des Nyamwezi de son groupe des « Yeke²⁷ ».

Apparemment, les plus grosses difficultés venaient des Luba déjà habitués à opérer des raz-

zias sans se préoccuper de gouverner politiquement les terres. La tradition fait état de plusieurs expéditions des Yeke contre des Luba venus en terre sanga. Cela obligeait M'siri lui-même à choisir ses lieux de résidence en fonction des nécessités stratégiques de contrôle de l'espace et, surtout, de protection des routes de commerce. Il était ainsi allé de Kisungu à un endroit situé près du mont Kalabi, après être passé par Kikuni, Kisanga Kaniema sur la Mulungwishi. Il se déplaça ensuite à Kishimunda, puis à Lwambo, avant de s'installer à Bunkeya.

Entre-temps, il avait eu à se battre contre le chef luba Kisuku Kyamasonga (à qui succéda Ngoie-Dilenge), qui avait envahi la rive droite du Lualaba et menacé les villages sanga de la région. M'siri s'en débarrassa grâce à ses fusils à pierre (Verdick 1952 : 37).

Un épisode plus facile à dater²⁸, parce qu'il implique Saïd ben Habib (cf. *supra*), est celui où

27. Selon la tradition, les Nyamwezi du Katanga sont appelés « yeke », qui signifierait « chasseurs d'éléphants ». Il s'agit ici d'un cas d'« ethnogenèse ».

28. Saïd ben Habib avait un dépôt de marchandises à Mpweto; c'est là que David Livingstone le revoit en août

M'siri après avoir battu quelques Arabisés souvent isolés vint en aide à un Arabe qui « disposait d'assez bien de fusils et qui était son ami et son allié²⁹ » (Verdick 1952 : 38). C'était en 1868.

Cela se passait donc avant que M'siri se proclame « *mwami* » et que ne soit assassiné le Kazembe VIII, Chikonkole Kafuti (1870-1872), par Tippo Tip et ses hommes.

M'siri combattit d'autres groupes luba, même sans l'appui de Saïd et de ses guerriers « sachant se servir de fusils » (Verdick 1952 : 38). Des incursions des Luba aidés par des Beena-Mitumba, jusque dans la vallée de la Dikulwe, étaient signalées; notamment l'intervention qui provoqua des affrontements où périrent des Yeke avec leur chef, Mulope Nsala³⁰.

Parmi les derniers accrochages avec les Beena-Mitumba, il faut signaler celui de la vallée de Bunkeya contre Kambusi, chef Mwinamitumba, chef d'un village à côté d'une colline appelée Luwanguli, dotée d'une petite grotte servant de refuge en cas de guerre. M'siri assiégea Kambusi et le tua. C'est à l'issue de cette bataille qu'il remarqua la grande fertilité des lieux et l'abondance de gibier de la vallée, où il décida de s'établir autour de 1875, quittant Mulungwishi et Lwambo. Il s'installa ainsi au cœur du noyau de son empire dans l'espace du bassin de la Haute-Lufira et son affluent, la Dikulwe (Grévisse 1967 : 281). Verdick signale le cas d'un chef arabisé, Mutwana, qui devait avoir son village fortifié sur la Lufira, au sud des salines de Mwanshya. Il voulait intervenir dans les affaires politiques des Basanga. Il fit ensuite partir d'autres Arabisés installés à la Kimbwa, où se trouvait aussi Saïd ben Habib (Verdick 1952 : 37).

Il faut noter cependant qu'il existait à Bunkeya tout un quartier d'étrangers : Zanzibarites (*Wangwana*), Bihénos, et autres³¹ (Delcommune 1922 : 436).

1868 et obtient de lui des renseignements sur les sources de la Lufira. L'épisode en question a lieu entre août et novembre 1868. Lire à ce sujet (Bontinck 1974b : 5-53).

29. M'siri se serait senti momentanément affaibli après le départ annoncé de Saïd ben Habib, parce qu'il « n'avait pas encore exercé ses hommes au maniement de cette nouvelle arme, dont les indigènes avaient peur et ne voulaient pas se servir ». On devine ici les problèmes que pose tout transfert de technologie ou toute innovation.

30. Verdick note que le fils de Mulope Nsala, Kazadi ou Kasadi est alors établi en 1898 sur le Dikulwe.

31. En juin 1892, ce quartier situé près du village de la femme métisse de M'siri, Maria da Fonseca venue d'Angola, est brûlé

Le combat contre ses concurrents de l'Est ne devait pas lui donner beaucoup de repos. Une des dernières expéditions, avant la rébellion des Sanga, est certainement celle de Kyamunda contre l'Arabisé Kafindu. Établi sur la Luvua, Kafindu voulait soumettre les Luba, particulièrement le chef Niemba Kundu. Après avoir rejeté Kafindu au-delà de la Luvua, sans le vaincre totalement, Kyamunda eut la jambe brisée par une balle et en resta estropié (Verdick 1952 : 40).

Les Nyamwezi eux-mêmes ne laissaient pas M'siri en paix.

Pangatari, dont il a déjà été question à propos d'une attaque luba dans la vallée de la Kafira peu avant la soumission des Lomotwa, vint s'établir au Katanga et manifesta des velléités de rébellion. Il semble qu'il prétendait partager les conquêtes territoriales de son « frère » M'siri, et commença par s'attribuer des villages, dont il chassa le résident. M'siri le fit arrêter et l'éloigna en le mettant sous la surveillance d'un autre « frère », Kipote, sur la Labwila près du grand marais Moero, à l'est du lac du même nom (Verdick 1952 : 40).

Bien avant cette insoumission, la tradition en rapporte d'autres datant du début même des conquêtes du territoire.

Un certain Kasonkomona rapporta à Stairs que son grand-père, du nom de Kafassia [Kasafya ?], contemporain de Kalasa, père de M'siri, fut le premier musumbwa à pénétrer au Katanga; Kalasa le suivit, se brouilla avec lui; plus tard, M'siri devait chasser Kafassia du pays³². Un autre chef, Ngwena,

et rasé. Voir aussi Arnot, F.S., *Garenganze, op.cit.*, pp. 235-236 et *passim*. Arnot écrit à la page 74 : « Lors de ma première entrevue avec le roi, j'ai été présenté à plusieurs commerçants d'origine arabe, de Zanzibar. Les Arabes ont été longtemps en communication avec le pays de Garenganze, qui est connu pour eux comme "Katanga", célèbre dans toute l'Afrique de l'Est pour son cuivre et le sel. Les caravanes arabes viennent du lac Tanganyika dans le nord pour le cuivre afin de fournir les marques de l'Ouganda, le pays dans lequel l'évêque Katanga promulgue des histoires célèbres au sujet des Anglais. Ils étaient, dit-on, les plus assidus dans leurs efforts pour empoisonner l'esprit de M'siri contre moi en particulier, quand ils ont entendu parler de ma venue ».

32. Le capitaine britannique Stairs a conduit la troisième expédition montée par Léopold II pour occuper le Katanga. Stairs a été le compagnon de Stanley à la recherche d'Emin Pacha. L'expédition Stairs, qui comprenait aussi le capitaine belge Bodson qui tua M'siri le 20 décembre, est arrivée



Mukanda-Bantu à Lukafu.

(HP.1961.1.1611, collection MRAC Tervuren; photo A. Weyns, vers 1900.)

aurait servi sous les ordres de M'siri dont il s'était séparé après dispute. Il se serait installé sur la Luvua (Verdick 1952 : 40).

Un clan de Nyamwezi, les Beena-Mutimbi, entra aussi, plus tard, dans une révolte d'une ampleur plus notable. Le récit de cette rébellion est fait par Mukanda-Bantu (Verdick 1952 : 40).

Comme Pangatari (à moins que ce ne soit le même événement rapporté différemment), il s'agit ici d'une histoire de partage de butin et d'esclaves. L'événement eut lieu en territoire des salines de Mwanshya. La réalité, c'est que la révolte était due au fait qu'une fois les Swahili vaincus ou éloignés, M'siri continuait à faire payer aux autres Nyamwezi ou Yeke un impôt sur l'exploitation du cuivre. Selon Mukanda-Bantu : « [Les autres Yeke] recherchaient chaque jour le cuivre et payaient à la fin de chaque année. Ils payaient et étaient surveillés par des gardes pour empêcher tout vol » (Verdick 1952 : 35).

à Bunkeya le 14 décembre 1891. Stairs a laissé, après sa mort en 1892 au Mozambique, un journal publié dans le *Mouvement géographique* de 1892. Stairs est cité par Verbeken (Verbeken 1956 : 79-80).

Pour faire face à Mwakwa, Mwanshya, un vassal en révolte, avait fait appel à M'siri. Ntalashya commanda l'expédition des Yeke, dont faisaient partie des Bana-Mutimbi. Ntalashya et ses Yeke vinrent à bout de la révolte de Mwakwa. Le butin et les esclaves pris devaient revenir au seul M'siri, comme de coutume. Pour leur part, les Beena-Mutimbi refusèrent de remettre butin et prisonniers en leur possession.

Entrés en révolte, ils se retirèrent à Kibangu, résidence de Kashiba³³, où ils tuèrent Sompwe, un vassal de M'siri. Celui-ci leur envoya alors Dikuku et Mukanda-Bantu pour les combattre. Les Beena-Mutimbi furent au-delà du Luapula. Plus tard, ils s'installèrent en pays luba près de Kiambi (Mwenda Munongo 1967 : 35).

Vers la fin du règne de M'siri autour de 1885, un nommé Simba, expert en razzias (un *ruga-ruga*),

33. Kashiba : on se rappelle que, juste après avoir franchi le Luapula, un Kashiba, premier dignitaire de Kazembe Kaniembo, avait été tué en pays aushi. C'est donc probablement son successeur qui reçut comme gouverneur la responsabilité de la région située à l'ouest du Luapula sous Lukwesa et qui édifia sa capitale (après 1760), Kalundwe Muonga Kapumb (1850-1854) ; Vansina 1965 : 130, 132, 134).

connu dans l'Ugogo³⁴ pour ses harcèlements de caravanes, était venu, fortune faite, s'installer avec ses compères sur la rive sud-ouest du lac Moero. Ces aventuriers se livraient à partir de là à la traite; ils avaient mis les Shila en coupe réglée et voulaient se faire reconnaître par eux comme maîtres du pays (Verdick 1952 : 40).

M'siri leur envoya Tete ou Kitete pour déloger Simba. Mais ce dernier tua Tete. Mukanda-Bantu, fils de M'siri, s'y rendit à son tour et les combattit. Il réussit à les forcer à se retirer dans l'île de Kilwa, mais ils ne furent pas soumis (Verdick 1952 : 40)³⁵. Ces deux épisodes (Wanamutimbi et Simba) sont rendus ainsi dans la tradition orale locale, si nous nous référons aux « chants historiques » d'Antoine Mwenda Munongo.

La bataille contre les « Wanamutimbi » (Mwenda Munongo 1967 : 56-58) est située au début de l'« empire », c'est-à-dire quelque temps après que M'siri s'était proclamé « *mwami* » (vers 1875). Dans le commentaire qu'Antoine Mwenda Munongo fait de la chanson « Bulemo » entre 1948 et 1952, il est dit que les Wanamutimbi ou Benamutimbi appartenaient à un groupe de multiples caravanes qui venaient de l'Usumbwa depuis l'époque de Kalasa, père de M'siri.

Les Basumbwa ne se sentaient pas tenus de se comporter en sujets du nouveau *mwami*. La proclamation de Mwenda Ngelengwa comme « roi » ne plut pas à tous les anciens Bayeke du Katanga. Apparemment, beaucoup de ces Bayeke étaient astreints à extraire du cuivre et à être rémunérés en retour. Il arrivait que ce paiement soit tardif. À un moment donné, certains de ces anciens Bayeke décidèrent d'entrer en « désobéissance civile ». Les Wanamutimbi, qui tenaient leur nom de Mutimbi, père des deux frères Lungungwa et Kasonkomona, leurs chefs de file, entrèrent en rébellion ouverte, à l'occasion d'un partage de butin en territoire de Mwanshya, le chef des grandes salines du Haut-Katanga. C'est ce qui vient d'être dit plus haut.

34. L'Ugogo est une région de l'Uganda : l'Allemand Reichard, qui arrive à Bunkeya en 1884, dit avoir traversé la région nyamwezi par le pays gogo avant de passer dans le pays luba (Cornet 1946 : 32-37).

35. Les faits sont rendus de façon légèrement différente dans la tradition que rapporte Mukanda-Bantu.

Pour Mwenda Munongo : « Bien qu'il sût leur intention hostile, M'siri usa de patience envers eux afin de ne pas rompre complètement le faible lien existant encore entre lui et ses frères dissidents dont il avait besoin pour affermir, étendre son jeune royaume et le défendre contre des ennemis éventuels. Mais ces Bayeke prirent cette patience pour de la peur. Ne tenant aucun compte des conseils sages qui les détournaient de cette guerre civile, ils poussèrent l'audace jusqu'à tuer Sompwe, un des vassaux de M'siri » (Mwenda Munongo 1967 : 56-58).

Le premier affrontement à Kibangu, près de Kapolowe, où se situaient les fortifications de Lungungwa et de Kasonkomona, tourna au désastre contre le *Mwami*. Ce fut la première défaite de M'siri au Katanga.

Remis de cette défaite, M'siri se mit sur pied de guerre, et, cette fois, chassa les Beena-Mutimbi de Kibangu. Lungungwa fut fait prisonnier, alors que son frère, Kasonkomona, et tous les autres « fuyards » furent « poursuivis dans tout le royaume et même au-delà du Luapula, jusqu'à leur soumission complète » (Mwenda Munongo 1967 : 56-58).

Même si cela n'est pas dit explicitement, M'siri eut plus de guerres du côté oriental de son royaume que vers l'ouest. Il faut sans doute relever le fait que le Luapula, c'est le chemin non seulement de la patrie, mais aussi des exportations et de l'approvisionnement en fusils. Pour s'assurer la sécurité du côté du royaume des Kazembe, M'siri avait placé des « généraux » le long du Luapula et noué des pactes d'amitié particuliers avec les Baushi. Il devait aussi surveiller de façon particulière la région du lac Moero truffée de *Walungwana* ou Swahili, c'est-à-dire, en fait, de ceux qu'on appelait « Zanzibarites » ou Arabisés.

Il n'est donc pas étonnant qu'il ait eu aussi beaucoup d'ennuis de sécurité du côté oriental, parfois en raison de la mauvaise « gouvernance » de ses « résidents ».

Il est ainsi rapporté qu'alors qu'il était au faite de sa puissance, M'siri fut contraint de punir sévèrement un certain Mukonki, un vassal responsable du pays des Baushi de Mansa (Fort-Rosebery du temps de la Rhodésie du Nord). Imbu de lui-même, Mukonki avait tué un « prince » de sa propre famille sans en aviser M'siri. Celui-ci le punit en ralentissant la marche du renfort envoyé à Mukonki. Ce dernier fut vaincu par les Baushi, parce que l'aide de Bunkeya ne lui était pas parvenue à temps.



Salines en saison sèche à Mwanshya.

(Photo et © M. Hasson, 2008.)

Des cas de ce genre, où M'siri était obligé d'affirmer son autorité souveraine, furent nombreux. Selon la tradition, Mukonki fut : « rappelé à Bunkeya où il dut payer des dizaines d'esclaves pour s'être arrogé le droit de tuer un prince. En outre, pour mettre fin à ses prétentions, M'siri lui défendit de retourner à Mansa et le nomma chef d'un pays en deçà du Luapula » (Mwenda Munongo 1967 : 56-58).

L'arrogance des « résidents » pouvait parfois conduire à des situations plus graves. La guerre où sont cités Simba et Tete (ou Kitete ?) résulta d'un cas semblable (Mwenda Munongo 1967 : 62-74)³⁶.

Kyabangaulwa, un Yeke qui représentait M'siri à Kitete, près de Kilwa, avait épousé Kipengupengu, que Mwenda Munongo dit être tantôt une mère, tantôt une sœur de Nkuba Kafwimbi, chef des Bashila de Bukongolo. L'épouse de Kyabangaulwa vint à mourir, et Nkuba exigea de l'époux de payer une « indemnité coutumière » appelée *katwe*; Nkuba alla même plus loin, accusant le Yeke d'avoir été la cause du décès. Kyabangaulwa, que même M'siri pressait de s'exécuter, refusa de payer quoi que ce soit. La guerre éclata,

de ce fait, entre Bashila et Bayeke de Kilwa. Nkuba fut vaincu et un prince *mushila*, Kimanda, fut fait prisonnier et conduit à Bunkeya avec de nombreux prisonniers³⁷.

Nkuba, qui avait survécu et pris la fuite, ou un de ses neveux, Kafwimbi, appela l'Afro-Arabe Simba au secours; celui-ci attaqua et tua Kyabangaulwa. M'siri fut obligé d'envoyer au Moero quelques guerriers yeke sous le commandement de son fils Kyahite-Mpunda. Les Yeke prirent d'abord le dessus, mais les guerriers de Simba les vainquirent et les survivants se réfugièrent chez Mukobe. Les faits devaient se passer autour de 1885. La défaite de Kyahite-Mpunda transforma ces affrontements avec Simba en menace sérieuse pour l'empire. M'siri décida de mobiliser des forces capables de chasser Simba du Katanga. La tradition dit que cette armée fut composée « de membres de différentes tribus du Katanga et de la Rhodésie ». Elle était commandée par Mukanda-Bantu, avec d'autres guerriers affirmés comme *Mushinkula*, *Malemo*, *Makibya*, *Muya-onsa* (qui mourut à la guerre du Moero), etc. La guerre fut

36. Verdick a probablement transformé la dénomination du lieu Kitete (près de Kilwa) en Tete, personnage.

37. Le prince *Mushila* Kimanda serait mort à Bunkeya en 1948.

dures ; les Bashila furent vaincus et Simba fut refoulé avec ses hommes dans l'île de Kilwa³⁸.

Cette guerre précéda de peu la révolte civile des Sanga au cœur du royaume. Mwenda-Munongo, se référant à la tradition yeke, écrit sur cette insurrection :

« Les Basanga et un grand nombre d'autres tribus autochtones s'étaient révoltés contre ce conquérant [M'siri] étranger ils voulaient libérer leurs divers pays de sa domination. Mais grâce aux victoires remportées par ses Bayeke aidés principalement des fidèles Baluba et Baushi, l'ordre commençait à se rétablir peu à peu dans l'empire, au moment de l'arrivée de l'expédition Stairs à Bunkeya » (Mwenda Munongo 1967 : 82-83).

Mais au moment où Léopold II mettait tous ses espoirs dans l'occupation du Katanga, l'influence politique et le pouvoir militaire de M'siri avaient beaucoup diminué. La région était tout simplement en ébullition. D'une part, les Lunda et les Yeke s'affrontaient violemment. M'siri eut fort à faire avec l'Arabo-Swahili Simba qui, arrivé dans les environs du lac Moero en 1887, décima les résidents yeke et s'y installa une année plus tard. Simba rançonna les populations autochtones et se livra à de nombreux raids et pillages. D'autres populations comme les Sanga se révoltèrent. Ils harcelèrent M'siri jusque dans son fief de Bunkeya où ils se livrèrent à des actes de sabotage, brûlant des maisons, volant le bétail et tuant hommes, femmes et enfants. À vrai dire, la situation de son royaume était tellement dramatique que M'siri ne savait plus à quel saint se vouer. Dans le contexte de l'arrivée des expéditions européennes dans son royaume en éclatement, M'siri attendait une aide militaire de leur part pour mater la révolte des Sanga et combattre l'Arabo-Swahili Simba (Legros 1996 : 129-135).

Les premiers Européens arrivés à Bunkeya en visite chez M'siri en janvier 1884 sont les Allemands Reichard et Richard Böhm (1854-1884), le « découvreur » du lac Upemba. Ils furent bien accueillis, cependant l'enthousiasme de M'siri baissa quand Reichard lui dit qu'il voulait poursuivre son expédition vers le sud, car le chef yeke craignait que l'Allemand ne conclue des accords avec ses ennemis.

38. Il est précisé que M'siri ne fit pas partie de l'expédition parce que « la vieillesse (l')empêchait d'aller se mesurer avec Simba » (Mwenda Munongo 1967 : 63).

Reichard fuit Bunkeya le 25 septembre de la même année.

Des missionnaires britanniques vinrent au pays de M'siri. Frederick Stanley Arnot (1858-1914), qui s'installa sur une petite colline en face de Bunkeya, le 14 février 1886, donna la description suivante de l'étendue de « l'Empire de M'siri » : il était compris entre le Luapula à l'est et le Lualaba à l'ouest ; et entre la ligne Bukama-lac Moero au nord et la ligne de partage des eaux Congo-Zambèze au sud (Sauvy 1961 : 51).

Arnot était le fondateur de la Garanganze Evangelical Mission (GEM). Il fut pendant deux ans l'unique Européen résidant au Katanga. Lors d'un congé en Grande-Bretagne, il brossa du Katanga un tableau très positif, qui allait attirer l'attention et provoquer l'enthousiasme du magnat britannique des mines Cecil John Rhodes (1853-1902). En 1889, la presse anglaise déclencha soudainement une grande campagne en faveur de l'intégration du Katanga à la zone d'influence britannique. La British South Africa Company publia au même moment une carte politique d'Afrique qui détachait hardiment le Katanga de l'EIC. Certains journaux espéraient déjà intimement que les trois grandes sociétés africaines britanniques – la Royal Niger Company, la British East Africa Company et la British South Africa Company – se rencontreraient au cœur de l'Afrique.

Cecil Rhodes décida alors d'envoyer au Katanga deux expéditions dirigées chacune par un homme de confiance et un brillant explorateur. La première, commandée par le géologue Joseph John Thomson (1856-1940), fut décimée par la variole et dut faire demi-tour. La seconde, mise sous la direction d'Alfred Sharpe (1853-1935), arriva à Bunkeya le 8 novembre 1890. Bénéficiant localement du soutien des missionnaires anglais résidant chez M'siri, l'agent de Cecil Rhodes se démena pour arracher à celui-ci la signature d'un traité par lequel il cédait à la British South Africa Company ses droits souverains. Malheureusement pour lui, M'siri, superstitieux, croyait que les visiteurs venant de l'est, comme Sharpe, apportaient toujours un désastre. M'siri refusa donc les cadeaux de Sharpe, de même qu'il refusa de signer le traité que l'Anglais lui soumettait. (Cornet 1950 : 20)

Léopold II fit organiser au moins quatre expéditions, de peur d'être devancé par les Anglais. Paul Le Marinel, nommé commissaire du district du Kasai-Lualaba en juillet 1889, reçut instruction



A. de Macar (à droite) et Paul Le Marinel, devant la prison de Luluabourg en 1886. (HP.1949.12.53, collection MRAC Tervuren.)



Tombe du commandant Brasseur à Lofoi, tué à Shiwela le 10 novembre 1897.

(HP.1960.5.1703, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1898.)

d'établir un camp retranché non loin de Luluabourg : il créa le poste militaire à Lusambo, qui devait servir de base contre les incursions « arabes ». Léopold II voulait que ce camp soit désormais utilisé en même temps comme une plate-forme de départ pour les expéditions vers le Katanga. Installé à Lusambo depuis le mois de mai 1890, le commandant Paul Le Marinel reçut en décembre de la même année l'ordre de partir immédiatement pour le Katanga et y faire acte d'occupation. Son expédition militaire quitta Lusambo le 23 décembre pour arriver dans la capitale de M'siri le 18 avril 1891.

Edgard Verdick raconte l'arrivée de l'expédition à Bunkeya. La capitale de M'siri est décrite comme une grande agglomération, très étendue et d'apparence très populeuse. Elle s'étendait le long d'une rivière du même nom. Verdick y compta une quarantaine de villages encerclés de palissades et séparés par des champs de sorgho, de maïs, de riz, d'éleusine servant à faire de la bonne bière, de sésame, d'arachides et de quelques rares plantations de manioc, de patates douces et d'ignames. La population hétérogène y avait aussi amené une variété de plantes comestibles, mais la base de l'alimentation restait le sorgho qui, comme le riz, devait avoir les pieds inondés pour donner une belle récolte. La rivière Bunkeya se chargeait annuellement de ce service

d'irrigation en inondant tout le pays de janvier à fin mars (Verdick 1952 : 33).

L'image de M'siri dans la littérature coloniale n'est pas positive. Il est présenté comme un potentat, un despote et un tyran cruel. Il fait la guerre aux chefs qui refusent de lui payer l'impôt. Les pénalités sont la mort par décapitation pour meurtre, assassinat, rébellion envers le grand chef lui-même, et pour sortilège. M'siri avait sa résidence dans un grand *boma* ou village fortifié situé au pied d'un monolithe assez élevé nommé « Nkulu ». Les *boma* étaient toujours composés d'une palissade faite de pieux allant jusqu'à quatre mètres, longée au pied par une fosse assez profonde. La plupart de ces pieux étaient surmontés de têtes humaines devenues avec le temps des crânes décharnés qui brillaient au soleil (Verdick 1952 : 33-44).

Les entretiens avec M'siri n'étaient pas aisés parce qu'il voulait garder la station belge près de lui, sans arborer en aucun cas le drapeau de l'EIC. Il visait surtout à utiliser l'aide de l'expédition belge pour mater la révolte des Sanga. Il accepta finalement que l'EIC fonde un poste à la Lofoi. En juin 1891, Le Marinel établit un poste de l'État sur la rivière Lofoi, à deux journées de marche de Bunkeya. Il y fit flotter le drapeau de l'EIC.

Une nouvelle expédition dirigée par Alexandre Delcommune séjourna à Bunkeya du 7 octobre au 22 novembre 1891. Son objectif était de convaincre M'siri de reconnaître la souveraineté de l'EIC. Au cours de l'audience qu'il accorda à Delcommune, M'siri répéta très clairement : « Les Padra (Missionnaires) qui habitent chez moi (au Lofoi)... m'avaient déjà informé, il y a longtemps, de l'arrivée de cette troupe qui devait venir faire alliance avec moi. Mais... M'siri est un roi puissant qui ne veut accepter la *bandeira* ("pavillon") de n'importe qui, pas plus celui des Englézés que le tien » (Delcommune 1922-II : 270).

Delcommune répliqua que son pavillon était le même que celui du poste de Lofoi, qu'en reconnaissant la souveraineté de l'État, il obtiendrait sa protection, et que, sa soumission faite, le devoir de l'État était de le protéger contre les Basanga révoltés et de rétablir l'ordre dans son royaume. M'siri ne changea guère de conviction. Quelques jours après cette rencontre, Delcommune fit comprendre aux représentants de M'siri qu'il était résolu à se diriger vers Ntenke. Ce que M'siri n'aimait pas, parce que les Sanga étaient en révolte dans la région située entre Bunkeya et Ntenke.

À ce moment, en effet, M'siri ne maîtrisait plus totalement la situation dans son « royaume ». Non seulement les Sanga s'étaient révoltés, mais depuis la fondation de la station du Katanga, plus de la moitié de la population de Bunkeya s'était enfuie, soit vers le Luapula, soit vers le Lualaba. Le vieux monarque était impuissant à réprimer ces fuites.

Au cours d'une seconde entrevue avec M'siri, Delcommune rappela l'intérêt qu'il avait à reconnaître la souveraineté de l'EIC, dont la protection le déchargerait complètement des soucis et des tracassés que lui causait la révolte de plusieurs parties de son « empire ». Il lui exposa aussi tous les avantages qu'il récolterait de sa soumission aux lois de l'État. Mais M'siri, qui se déclarait toutefois prêt à lui offrir des guides escortés d'une cinquantaine de ses guerriers pour son voyage vers le sud, répondit : « Je suis maître chez moi et, tant que je vivrai, le royaume de Garanganja n'aura pas d'autre maître que moi » (Delcommune 1922-II : 274).

Delcommune eut encore un troisième entretien avec M'siri, qui ne changea pas d'avis. L'expédition se mit alors en marche vers le poste de Lofoi à Ntenke.

Puis, arriva l'expédition du capitaine Stairs, reçue par un M'siri très nerveux et tendu, le 19 décembre

1891 dans l'après-midi. Après trois heures de débat, Stairs expliqua qu'il allait, sous peu, se rendre à la Lofoi pour y abattre le gibier devenu nécessaire au ravitaillement, ajoutant que M'siri devait accepter le drapeau et l'arborer afin de montrer aux Sanga que Stairs était son ami. M'siri refusa, car il voulait s'assurer à l'avance que Stairs était réellement son ami. Après une nouvelle discussion, il promit d'arborer le drapeau le lendemain quand Stairs aurait fait l'échange de sang avec son frère Kikako. Cette proposition ne convint toutefois pas à Stairs qui décida de se passer de M'siri et d'arborer lui-même le drapeau. Alors, il prit avec lui un piquet de 20 hommes et fit arborer le drapeau sur une colline voisine du village. Cet acte ne provoqua pas immédiatement du désordre, mais M'siri quitta sa résidence et se retira dans un village distant d'une heure de Bunkeya, à Mayembe (Stairs 1893 : 189-199).

Le lendemain, 20 décembre, le capitaine Stairs essaya de se mettre en contact avec M'siri, mais celui-ci refusa de se montrer. Alors, Stairs envoya une troupe de 100 hommes, sous le commandement d'Omer Bodson et de Bonchamps, avec mission de décider M'siri à venir le trouver et, en cas de refus, de s'emparer de sa personne. En arrivant à Mayembe, Bodson se rendit avec une vingtaine d'hommes au centre du village pour y avoir une entrevue avec M'siri. D'après Stairs, M'siri, entouré de soixante hommes armés, avait tout préparé pour capturer l'homme blanc.

Après la palabre, Bodson déclara à M'siri qu'il devait l'accompagner et rencontrer le capitaine Stairs et qu'au cas contraire, il allait l'y amener de force. M'siri répliqua qu'il ne voulait pas et tira son sabre³⁹, ce qui semblait être le signe convenu avec les conjurés, car au même moment, le fils de M'siri leva son fusil mettant Bodson en joue. L'officier belge tira son revolver et en déchargea deux coups dans la poitrine du chef. Puis, Hamadi, un chef de brigade, tira à son tour un coup de fusil. M'siri tomba mort sur le coup.

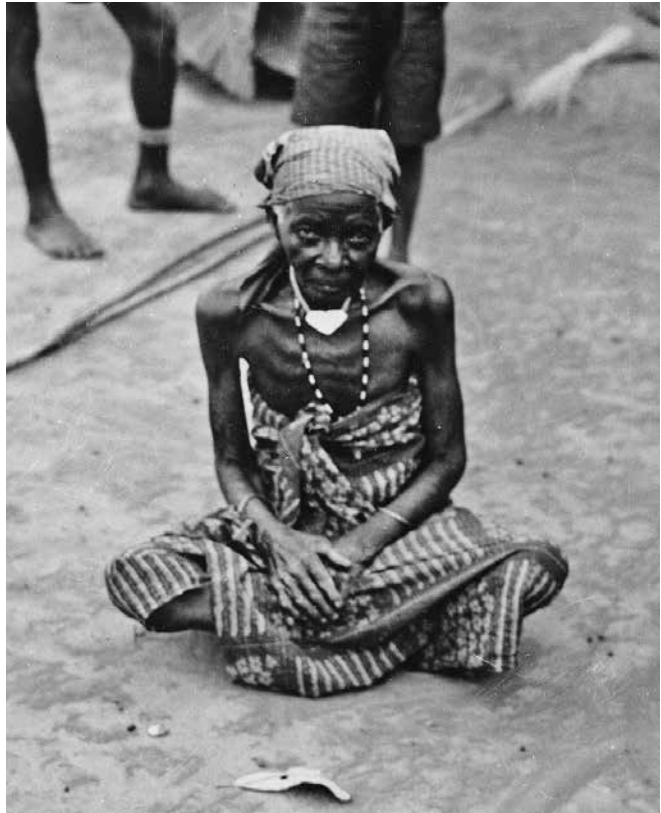
C'est alors qu'un des fils de M'siri, Masuka, fit à son tour feu sur Bodson qui s'écroura, atteint d'une balle dans le ventre, et mourut le soir même.

39. Selon la version locale, M'siri n'était pas armé.



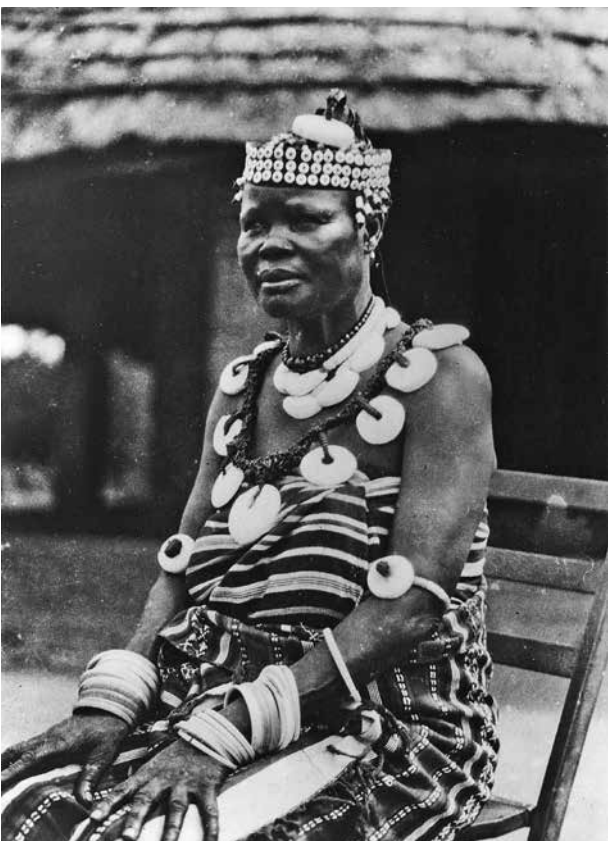
La tombe de M'siri à Bunkeya. Seul le corps sans tête y est enterré.

(Photo Maarten Couttenier, 2010 © MRAC.)



Une femme de M'siri.

(HP.1956.15.4171, collection MRAC Tervuren ;
photo E. Ugeux (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

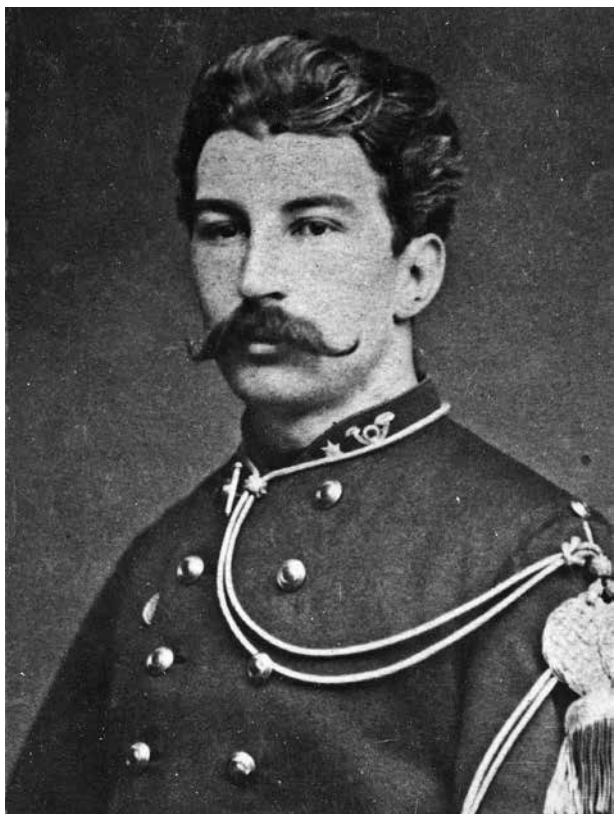


**Mahanga Kuli Nuegoli, « Favorite » Mukanda (veuve de M'siri), vers 1930. (EP.0.0.3474, collection MRAC Tervuren ;
photo W.F.P. Burton, vers 1930.)**

<<



Kitanika Mwenda, fils de M'siri et demi-frère de Mukanda, avec sa mère Mahanga. (HP.1950.30.1023, collection MRAC Tervuren.)



G.J.O. Bodson : né à Anvers, le 5 janvier 1856 ; décédé au camp de Maria, près de Bunkeya, le 20 décembre 1891.
(HP.1950.8.32, collection MRAC Tervuren.)



Le lieu où Bodson est décédé malgré les soins du D^r Joseph Moloney, un membre de l'expédition de Stairs.
(Photo M. Couttenier, 2010 © MRAC.)

Selon la version d'Edgard Verdick, les soldats zanzibarites étaient si furieux qu'ils coupèrent la tête du cadavre de M'siri⁴⁰. Stairs érigea une forteresse à Bunkeya à l'emplacement du village Nkuru.

La mort ou l'assassinat de M'siri eut pour première conséquence la débandade complète de l'agglomération de Bunkeya et la fuite de la population hétéroclite dont elle se composait. Chacun s'empressa de regagner son pays d'origine, abandonnant biens et cultures. En quelques jours, Bunkeya fut totalement dépeuplée. Il ne restait que Mukanda-Bantu, fils et successeur de M'siri, avec quelques femmes du chef défunt, les Bayeke et la caravane du capitaine Stairs. Cet événement ne fut pas sans conséquence politique et social non plus pour le Katanga. Edgard Verdick, membre de l'expédition, les résume en ces termes :

« Après la mort de son père M'siri et la chute de Bunkeya, abandonnée par ses habitants, Mokande-Bantu [*sic*]

vint s'établir à huit lieues [Litupisha] au sud du poste de l'État, sur la rive droite de la Lufira, se plaçant sous notre protection. Les hommes n'étaient plus en nombre pour pouvoir résister aux Basanga à Bunkeya. Le Katanga avait perdu complètement l'unité politique précaire que le chef M'siri était parvenu à y maintenir. Les chefferies se considéraient totalement indépendantes. Les Basanga notamment devenaient



Tombe de Bodson.
(Photo M. Couttenier, 2010 © MRAC.)

40. La tête de M'siri fut amenée par Stairs en caravane vers l'est (région de Pweto) (Baloji & Couttenier 2014 : 71).

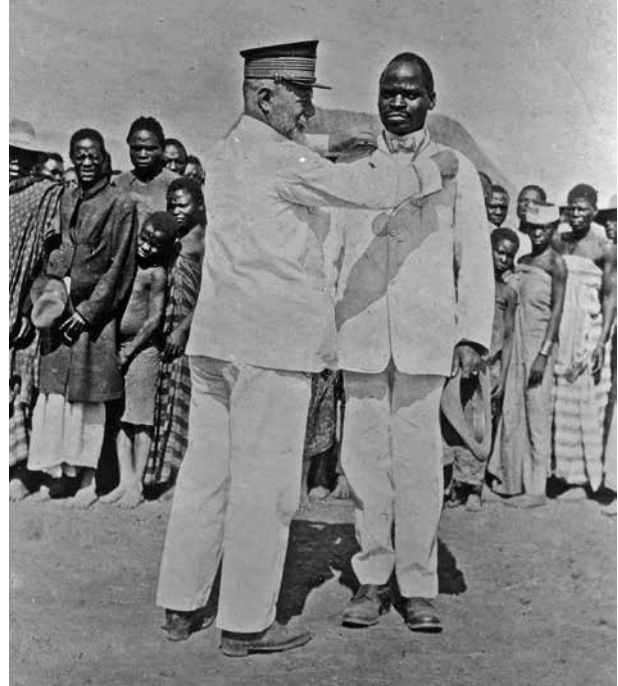
hostiles envers le poste de l'État. Ils prétendaient s'imposer dans le pays et nous en chasser. Au Nord-Est, le chef Simba, un Ruga-Ruga que M'siri avait refoulé dans l'île Kilwa, avait réinstallé un de ses sous-chefs, Sename, à l'intérieur de la contrée riveraine, à l'ouest du lac Moero, avec mission de soumettre de gré ou de force les populations de pêcheurs, les Bashila et les Balomotwa. Ceux-ci vinrent demander notre protection » (Verdick 1952 : 62-63).

Le royaume de M'siri avait cessé d'exister et il fut morcelé par Stairs et par tous ceux qui le suivirent et partagé entre différents chefs soumis à l'autorité de l'EIC (Stairs 1893 : 107). De là, la littérature coloniale écrit que « la mort de M'siri ouvrit le Katanga à la civilisation ». Il faut noter que Mukanda-Bantu ne rentra à Bunkeya que vers la fin de sa vie.

En 1892, Léopold II avait donc gagné le pari : il avait réussi l'occupation du Katanga. Mais les frontières n'étaient pas encore fixées avec précision de ce côté. Elles ne le furent que deux années plus tard, lors de la signature de la convention entre l'EIC et Londres, le 12 mai 1894. À cette occasion, toute la rive droite de la rivière Luapula lui fut enlevée.

Alexandre Delcommune, passant par Bunkeya six mois plus tard, estima que Stairs avait agi sans beaucoup de retenue (Delcommune 1922 : 436-441)⁴¹. C'est probablement un officier qui connaissait bien Bodson, cité par Verbeken, le capitaine Cyriaque Gillain (1857-1931), alors adjoint de Paul Le Marinel à Lusambo, qui eut le jugement le plus juste, lorsqu'il dit :

« Qui ou quoi a pu amener Stairs à être aussi rigoureux avec M'siri? Question de drapeau, répond-on; M'siri ne voulait pas un pavillon étoilé dans son village... Je ne peux pas attaquer la mémoire de Stairs ni de mon camarade Bodson (celui-ci n'a vu dans tout ceci qu'un acte de bravoure et il était toujours le premier à courir après ces occasions). Je ne connais pas assez les circonstances qui ont précédé l'exécution du chef M'siri, que pour blâmer la conduite de Stairs. En Afrique, la politique d'un pays change du jour au lendemain, ce qui explique que Stairs a pu trouver noir ce que Le Marinel a trouvé blanc. Une parole mise dans la bouche de Bodson mourant semble montrer qu'il y avait parti pris de la part de cette expédition de trouver



Bunkeya, le 30 juillet 1917 : remise de la médaille au chef Kitanika Mwenda de la chefferie des Bayeke, fils de M'siri, par le commissaire de district André van Iseghem.
(AP.0.0.28574, collection MRAC Tervuren ; photo Last, 1917.)

la disparition de M'siri nécessaire » (Verbeken 1956 : 242-243)⁴².

Ce qui est vrai, c'est que la « souveraineté » de l'Association internationale africaine ou de l'État indépendant du Congo sur le Garenganze relevait plus de la « raison du plus fort » que du droit, pour M'siri. Son « exécution » ne se justifiait que par la logique de la colonisation.

Mais dès lors, comme en Belgique, peu de temps après, avec son « roi chevalier » (Albert 1^{er}), au Katanga, allait se créer autour de M'siri l'image du « *mwami* martyr », qui avait résisté à l'occupation coloniale.

41. Delcommune revint à Bunkeya le 6 juin 1892.

42. Cyriaque Gillain finit lieutenant général.

RÉFÉRENCES

- Amselle, J.-L. 1985. « Ethnies et espaces : pour une anthropologie topologique ». In Amselle, J.-L. & Mbokolo, E. 1985. *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte.
- Anciaux de Faveaux, E. & de Maret, P. 1984. « Premières datations pour fonte de cuivre au Shaba (Zaire) ». *Bulletin de la Société royale belge d'anthropologie et de préhistoire* XCV.
- Arnot, F.S. 1969. *Garenganze or Seven Years' Pioneer mMission Work in Central Africa*. Londres : Frank Cass.
- Baloji, S. & Couttenier, M. 2014. « The Charles Lemaire Expedition revisited. Sammy Baloji as a portraitist of present humans in Congo far west ». *African Arts* 47 (1) : 66-81.
- Bontinck, F. 1974a. « La double traversée de l'Afrique par trois Arabes de Zanzibar (1845-1860) ». *Études d'histoire africaine* VI : 3-50.
- Bontinck, F. 1974b. *L'Autobiographie de Hamed ben Mohammed el-Murjebi Tippe Tip. (ca 1840-1905)*. Bruxelles : Académie des sciences d'outre-mer (coll. « Mémoires de la Classe des Sciences morales politiques », XLII [4]), 304 p.
- Boone, O. 1961. *Carte ethnique du Congo belge. Quart Sud-Est*. Tervuren : MRAC.
- Brezillon, M. 1969. *Dictionnaire de la préhistoire*. Paris : Librairie Larousse.
- Cahen, D. 1979. « La fin des âges de la pierre et de l'âge du fer en Afrique centrale ». *African Economic History* 7. African Studies Program, University of Wisconsin-Madison.
- Cornet, R.J. 1946. *Katanga*. Bruxelles : Éditions L. Cuypers.
- Crine-Mavar, B. 1973. « Histoire traditionnelle du Shaba ». *Cultures au Zaïre et en Afrique* 1. Kinshasa.
- Cunnison, I. 1961. « Kazembe and Portuguese, 1798-1832 ». *Journal of African History* II (1) : 61-76.
- de Hemptinne, J.-F. 1926. « Les mangeurs de cuivre du Katanga ». *Congo* I (3) : 371-403. Bruxelles : de Jonghe.
- Delcommune, A. 1922. *Vingt années de vie africaine*. T. 2. Bruxelles : Veuve Larcier.
- de Maret, P. 1978. « New excavations, more data and some related problems ». *Journal of African History* XVIII (3).
- Doke, C.M. 1931. *The Lambas of Northern Rhodesia*. Londres : Harrap.
- Fagan, B.M. 1967. *Iron Age Cultures in Zambia*. 2 tomes. Londres.
- Grévisse, F. 1946. « Les traditions historiques des Basanga et de leurs voisins ». *Bulletin du CEPSI* 2 : 50-84.
- Grévisse, F. 1950. « Salines et salinières indigènes du Haut-Katanga ». *Bulletin du CEPSI* 11 : 7-85.
- Grévisse, F. 1958. « Notes ethnographiques relatives à quelques populations autochtones du Haut-Katanga industriel ». *Problèmes sociaux congolais* 40 : 78-148.
- Grévisse, F. 1963. « Les Yeke ». In Mwenda Munongo, A. 1967. *Pages d'histoire yeke*. Élisabethville : CEPSI.
- Hasson, M. 2015. *Katanga. Des animaux et des hommes*. Volume 1 : Les animaux et la société. Tervuren : MRAC.
- Hiernaux, J. 1970. « Diversité biologique des groupes ethniques ». In Deschamps, H. *Histoire générale de l'Afrique noire*. Tome 1. Paris : PUF.
- Labrecque, E. 1949. « Histoire des Mwata Kazembe, chefs lunda, 1700-1945 ». *Lovania* XVII : 21-48.
- Lacanne, M. 1936. « Enquête sur le tribunal principal de chefferie Kisamamba-Kapombwe ». *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* IV (7).
- Lamal, F. 1965. *Basuku et Bayaka des districts Kwango et Kwilu au Congo*. Tervuren : MRAC.
- Langworthy, H. W. 1972. *Zambia before 1890: Aspects of Pre-colonial History*. New Jersey : Prentice Hall Press.
- Livingstone, D. 1879. *Dernier journal abrégé*. Paris : Hachette.
- Marchal, R. 1946. « Le tribunal des Balamba ». *Bulletin du CEPSI* II. Élisabethville.
- Mbokolo, E. 1985. « Le séparatisme katangais ». In Amselle, J.L. & Mbokolo, E. *Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte.
- Mokhtar, G. 1987. *Histoire générale de l'Afrique*. vol. 2. Paris : Présence africaine/Edicef/UNESCO.
- Montenez, P. 1941. « Étude sur l'organisation judiciaire des Batemba de la chefferie de Kiembe ». *BJIDCC*, IX (5).
- Mwenda Munongo, A. 1967. *Pages d'histoire yeke*. Lubumbashi : CEPSI.
- Mwenda Munongo, A. 1967. « Chants historiques des Bayeke recueillis à Bunkeya ». *Problèmes sociaux congolais* 77 : 35-139.
- Obenga, Th. 1974. « Afrique centrale pré-coloniale. Documents d'histoire vivante ». *Présence africaine*.
- Olivier, R. & Atmore, A. 1970. *L'Afrique depuis 1800*. Paris : PUF.
- Petit, P. 2005. « Art et histoire des Luba méridionaux (partie II). Ethnicité, histoire, politique et ateliers sur les frontières sud du royaume ». *Anthropos* 100 : 17-33.
- Reefe, Th.Q. 1981. *The Rainbow. And the Kings: A History of the Luba Empire to 1981*. Berkeley : University of California Press.
- Roberts, A. 1968. « The Nyamwezi ». In Roberts, A. (éd.). *Tanzania before 1900*. Nairobi : East Africa Publishing House.
- Roberts, A. 1970. « Nyamwezi Trade ». In Gray, R. & Birmingham, D. *Pre-colonial African Trade*. Londres : OUP.
- Roberts, A.D. 1981. *A History of Zambia*. Londres : Heinemann.

- Roche, E. 1979. « Végétation ancienne et actuelle de l'Afrique centrale ». *African Economic History* 7: 30-37. African Studies Program, University of Wisconsin-Madison.
- Roland, H. 1938. « Récits historiques des Basanga ». *Congo* 1 (1) : 82-91.
- Roland, H. s.d. « Traditions des Basanga venus de Lunda ». Texte inédit ronéotypé, Archives de l'archevêché de Lubumbashi.
- Stairs, W. 1893. « De Zanzibar au Katanga ». *Le Congo Illustré* II.
- Stanley, H.M. 1884. *Comment j'ai retrouvé Livingstone*. Paris : Hachette.
- Van Bulck, G. 1948. *Les Recherches linguistiques au Congo belge*. Bruxelles : IRCB.
- Vansina, J. 1966. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Bruxelles : CRISP.
- Vansina, J. 1965. *Les Anciens Royaumes de la savane*. Léopoldville : Lovanium.
- Vansina, J. 1989. « Expansion et identité culturelle des Bantu ». In Obenga, T. (éd.). *Les Peuples bantu : migrations, expansion et identité culturelle*. Tome 1. Paris : L'Harmattan, pp. 273-289.
- Vansina, J. 2000. « Du nouveau sur la conquête Lunda au Kwango ». *Congo-Afrique* XL (341) : 45-58.
- Van Der Kerken, G. 1919. *Les Sociétés bantoues du Congo belge*. Bruxelles : Bruylant.
- Vellut, J.-L. 1972. « Notes sur le Lunda et la frontière luso-africaine ». *Études d'histoire africaine* III : 61-166.
- Verbeek, L. 1987. *Filiation et usurpation. Histoire socio-politique de la région entre Luapula et Copperbelt*. (Annexe II). Tervuren : MRAC.
- Verbeken, A. 1956. *M'siri, roi du Garenganze*. Bruxelles : Éditions Cuypers.
- Verbeken, A. & Walraet, M. 1953. *La première traversée du Katanga en 1806. Voyage des « Pombeiros » d'Angola aux Rios de Sena*. Bruxelles : IRCB.
- Verdick, E. 1952. *Les Premiers Jours au Katanga (1890-1903)*. Bruxelles : CSK.
- Waldecker, B. 1967. « Salines du Katanga, notamment de Mwanshya ». *Problèmes sociaux congolais* 79 : 49-91.

CHAPITRE 2

PEUPLES ET PARLER

Une mise au point préalable sur l'ethnicité au Katanga¹

par Pierre Petit

« Parler¹ d' "ethnie" ou de "tribu" au Katanga est immanquablement source de débat. Ceci est particulièrement vrai depuis le début des années 1990, lorsque l'argument ethnique a été utilisé dans le cadre de luttes politiques avec les conséquences dramatiques que l'on connaît. Depuis des décennies pourtant, les anthropologues ont pris leurs distances par rapport à l'usage du terme d'"ethnie", ou tout au moins par rapport à la définition de l'ethnie comme une population distincte de ses voisines par sa langue, sa culture, son histoire, voire certains traits physiques – une définition de sens commun que l'on retrouve souvent encore dans les dictionnaires. Mais quelles que soient les critiques formulées par les sciences sociales à propos de ce concept, force est de constater que les gens utilisent au quotidien des labels ethniques pour se désigner collectivement, et pour désigner d'autres groupes que le leur, ceci aussi bien en ville que dans les milieux ruraux. Que penser dès lors de l'ethnie ? Cet avant-propos cherche précisément à offrir des pistes de réflexion sur ce thème sensible. Il engage à ne pas prendre l'ethnie comme une réalité allant de soi, mais au contraire comme

une catégorie de pensée mobilisée par des groupes et par des individus dans leurs interactions. La nuance est importante.

J'ai mené, entre 1988 et 1993, des enquêtes ethnographiques qui m'ont conduit de Kinkondja à Kabongo en passant par Ngoy Mani et d'autres lieux. Elles ont débouché sur une thèse de doctorat consacrée aux rites des Luba du Katanga – du Shaba, disait-on encore en ce temps (Petit 1993). À l'époque déjà, la littérature anthropologique mettait en cause l'ethnie comme une catégorie définie par un contenu culturel spécifique et nombre d'auteurs dénonçaient l'ethnie comme un "faux archaïsme" qui trouve son origine dans l'ordre social instauré par la colonisation bien plus que dans des frontières culturelles anciennes (Amselle & M'Bokolo 1985 ; Vail 1989).

Vu ce contexte de suspicion conceptuelle, je m'étais attelé, en prologue à ma thèse, à faire le point sur le sens qu'il fallait donner au terme "Luba" que j'allais employer tout au long de ma dissertation pour désigner les populations qui vivent entre Lubudi, Manono, Kabalo, Kabongo et Kinda – et bien au-delà, dans les villes du Katanga industriel, notamment. La *Carte ethnique du Congo. Quart Sud-Est* dressée par Olga Boone en 1961 était le point de départ obligé. Cet ouvrage, dont on ne pourrait nier l'érudition, présentait en les situant sur une carte les différentes ethnies du Katanga, ainsi que des confins des anciennes

1. Cette section a fait l'objet d'une première publication dans Hasson (2015 : 96-100) sous le titre original « Avant-propos : l'ethnicité au Katanga ». Nous le republions intégralement, sauf en sa dernière phrase, avec l'aimable autorisation de son auteur.



Les peuples du Tanganyika et du Haut-Katanga.

Source : carte 13 J.V/CRISP, fonds Benoit Verhaegen, service Histoire et Politique, MRAC.

provinces du Kasai et du Kivu. Cette carte figure une mosaïque de peuples distincts, chacun identifié par une couleur et limité par une frontière, avec quelques modestes zones hachurées là où différents groupes cohabitent. Ce travail a été réalisé sur base des sources alors disponibles, pour l'essentiel des archives de l'Administration coloniale. Ceci explique pourquoi les frontières ethniques de cette carte correspondent aux frontières territoriales : ainsi le 5^e parallèle sud, qui marquait la frontière entre le Kivu et le Katanga, sert-il de ligne de démarcation entre Tumbwe et Boyo, ou entre Hembra et Bangu-Bangu. Il est difficile de croire qu'une telle situation puisse être autre chose qu'une conséquence de l'arbitraire administratif.

Cette image d'un espace katangais où des ethnies se distinguent selon des frontières spatiales nettes est trompeuse et rend fort peu compte de la complexité des situations locales. C'est tout d'abord une représentation qui ne retient qu'un nombre limité de grandes catégories ethniques que l'Administration coloniale a progressivement validées. Quiconque réalise des enquêtes de terrain se rend rapidement compte que les habitants d'une zone rurale disposent de multiples appellations pour se définir. Lors d'enquêtes menées avec Hugues Legros près des chutes de Kyubo, entre Bunkeya et Mitwaba, nous pensions, en nous basant sur la carte d'Olga Boone, que nous rencontrerions des Lomotwa et/ou des Nwenshi. Or, nos interlocuteurs se désignaient comme (Ba) Pundwe ! Autre exemple plus saisissant : le "pays luba", qui apparaît immense au centre de la carte de Boone, aurait pu être représenté sous forme d'une mosaïque de groupes d'extension plus réduite si l'on avait tenu compte de l'existence d'appellations de caractère plus local, comme celle de Balaba que revendiquent les gens du fleuve, à Kinkondja notamment ; ou de Basamba, qui caractérise les chefferies du Sud-Ouest ; ou encore de Badya, un ethnonyme d'extension sous-régionale que revendiquaient notamment mes informateurs de Ngoy Mani ; ou de Baoya, une appellation désignant les habitants des rives du lac Boya ; etc. (Petit 1993 ; 1996 ; 2005). On pourrait arguer que tous ces ethnonymes ne sont jamais que les composantes d'un même groupe, les Luba, selon un principe d'emboîtements : ce n'est pas si simple, car dans de

nombreux cas, ces appellations ethniques sont utilisées pour faire la *distinction* avec les Luba, et non pas pour s'en revendiquer à titre de composante.

Un autre problème de cette définition classique de l'ethnie est son assimilation à un "groupe culturel". Or, l'analyse démontre qu'il est impossible de faire correspondre l'extension d'un groupe avec une somme de caractéristiques culturelles données. Prenons ainsi deux traits culturels importants parmi les Luba du Katanga : la filiation et la circoncision. S'agissant de la première, un trait central de l'organisation sociale des groupes selon les anthropologues, elle est patrilinéaire à l'ouest, mais elle emprunte des formes matrilineaires chez certains groupes à l'est du fleuve Lualaba. La circoncision quant à elle suivait des modalités très différentes d'une région à l'autre du pays luba : inexistante autrefois à Kinkondja, elle consistait en un rituel entraînant la réclusion collective des jeunes gens dans l'est du pays ; c'était d'autre part une cérémonie peu importante, de nature familiale, dans les groupes du Nord-Ouest vivant à proximité du Kasai ; enfin, dans le Sud-Ouest, elle s'apparentait au grand rituel à masques, le *mukanda*, introduit par les Tshokwe depuis leur région d'origine. Bref, la notion même d'"ethnie luba" ne va pas de soi si on entend par "ethnie" une communauté d'appellation *et* de culture (Petit 1993).

On a souvent avancé que la langue constitue un facteur plus probant pour définir des groupes. C'est sans compter que les langues ne se réduisent pas, elles non plus, à des variables univoques, capables de clairement définir des frontières ethniques. Si l'on prend ainsi le kiluba et le kisanga, il est clair que l'on parle différemment dans la chefferie (luba) de Kabongo et dans celle (sanga) de Mpande, situées à des centaines de kilomètres l'une de l'autre. Mais si l'on menait l'enquête linguistique en progressant de proche en proche plutôt que de loin en loin, le tableau serait beaucoup plus nuancé et ferait apparaître un continuum plutôt qu'une rupture. La standardisation de la langue luba, comme des autres langues congolaises, est un phénomène récent, lié notamment à la traduction de la Bible et à la publication de documents d'évangélisation, de dictionnaires et de grammaires par des institutions chrétiennes. De la sorte, les parlers qui avaient cours dans les régions où étaient établis les

missionnaires ont acquis une valeur de langue de référence, même si leurs effets de standardisation sont beaucoup moins prononcés que ceux induits par une institution comme l'Académie française.

En clair, il est difficile de trouver des facteurs qui donnent clairement à voir les distinctions entre ethnies, que ce soit chez les Luba ou chez les autres populations de la région, bien sûr. Se représenter les groupes peuplant le Katanga ancien et présent comme autant d'entités correspondant à un contenu culturel défini de façon univoque serait non pas une simplification grossière, mais bien une méprise. Les traits culturels liés à la parenté, aux rites, à la langue, à l'économie, à la religion, etc., sont répartis selon des aires d'extension qui ne se confondent pas avec celles des appellations ethniques. Que s'est-il donc passé pour qu'une représentation comme celle offerte par la carte de Boone semble si "naturelle" ? D'où vient le sens commun qui nous fait admettre les "ethnies" comme des groupes allant de soi ?

Les termes mêmes qui ont servi à fonder les appellations ethniques sont liés à un passé qu'il nous est difficile de connaître. Dans certains cas, il s'agit d'anciens toponymes qui ont fini par désigner des populations gravitant autour de certains espaces ; dans d'autres, il s'agit sans doute de caractérisations géographiques, voire d'expressions dénigrantes, imposées par des groupes puissants à leurs voisins ; dans d'autres encore, il s'agit de noms de chefs, de familles ou de clans. Le terme "luba", par exemple, s'applique spécifiquement à une région située au centre de l'ancien royaume, au sud de Kabongo, là où se succédèrent les anciennes capitales du royaume au XIX^e siècle : on peut penser que l'appellation a été reprise pour désigner, par extension, le royaume lui-même et les populations qui gravitaient autour de celui-ci, selon des géométries variables (Petit 1996). Le terme a fini par s'appliquer à des populations hétérogènes qui ont trouvé là un "label de qualité" qui fut certainement valorisé tant par les élites locales que par l'Administration coloniale. L'extension présente du terme est donc un fait de nature idéologique, politique et administrative, mais pas le résultat d'une unité culturelle ancienne.

L'évolution et la stabilisation des labels ethniques au Katanga, comme ailleurs au Congo, est en bonne partie le fait d'une Administration coloniale qui devait produire des catégories stables

pour contrôler et diriger un ensemble de populations dont elle ne connaissait pratiquement rien. Cela ne veut pas dire qu'elle a entièrement "inventé" ces catégories, car il est manifeste que la plupart des labels ethniques ont connu un usage (souvent fort différent, du reste) avant l'imposition de l'ordre colonial. En les reprenant, l'Administration a stabilisé ces catégories selon un principe de délimitation territoriale, qui allait de pair avec une administration indirecte basée sur la reconnaissance de "chefferies indigènes", souvent redéfinies en fonction des intérêts de l'Administration. Cette essentialisation des catégories ethniques n'a pas été le seul fait des colonisateurs : il s'est trouvé des élites africaines impliquées dans ce processus, des "entrepreneurs ethniques", comme on dirait aujourd'hui, qui ont cherché à faire prévaloir une version de l'histoire légitimant certaines catégories ethniques plutôt que d'autres. Au Katanga, Bonaventure Makonga, clerc de l'Administration coloniale, fut ainsi le grand défenseur d'une ethnie "samba" spécifique, distincte des Luba (Petit 2005). Beaucoup de chefs reconnus par l'Administration coloniale ont dû être semblablement impliqués dans de tels "lobbyings".

C'est cependant le cadre colonial urbain qui a dû avoir le plus fort impact sur la manière dont les ethnies ont été appréhendées au Congo, de la période coloniale à nos jours. En effet, les seules institutions dans lesquelles les habitants noirs des villes congolaises pouvaient se regrouper, tant que les associations politiques étaient interdites, étaient les associations ethniques, ancêtres des actuelles "mutuelles" qui jouent un rôle central dans la gestion politique des grands centres urbains du Congo. De ce fait, les gens se sont regroupés dans ces associations qui reprenaient les catégories validées par l'Administration coloniale, comme les Songye, les Tetela, etc. Ce faisant, les regroupements plus ou moins arbitraires opérés par la colonisation sont devenus des catégories de plus en plus pertinentes dans l'organisation collective des villes congolaises. Les leaders de la veille des indépendances se sont d'ailleurs largement définis par rapport à ces références, produisant en retour un affermissement de la conscience ethnique auprès des populations rurales dont ils se présentaient comme les représentants politiques sur la scène moderne. Cela a progressivement émoussé la saillance des ethnonymes d'extension

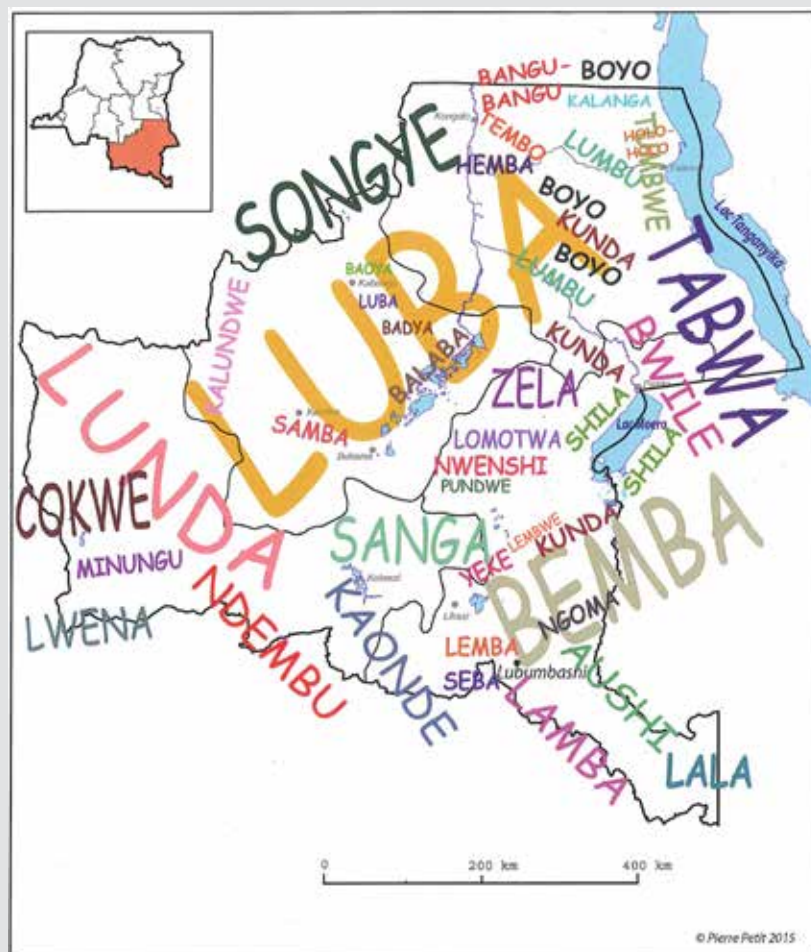
plus locale qui prévalaient autrefois dans les contextes ruraux, sans qu'ils disparaissent pour autant. Les catégories ethniques qui sont actuellement utilisées dans une ville comme Lubumbashi se réduisent à une dizaine de grandes catégories (Luba, Lunda, Songye, Bemba, etc.) qui n'ont plus grand-chose à voir avec les façons plus subtiles et plus contextuelles dont les aïeux de ces citoyens ont pu concevoir les catégories d'appartenance autrefois, dans leur milieu d'origine.

Ces quelques paragraphes visaient à éviter tout malentendu sur le sens à prêter au mot "ethnie" ou "groupe ethnique" dans les pages qui suivent. Les lecteurs de ce livre veilleront à faire la distinction entre d'une part, l'image (ou plus précisément le projet idéologique) de grandes communautés ethniques homogènes qui se dégage de nombreux discours politiques actuels, et d'autre part, les formes beaucoup plus nuancées d'identification qui avaient – et qui ont toujours – cours dans les régions rurales, sur fond d'une relative continuité

culturelle reliant les diverses populations du Katanga et des contrées voisines. [...] »

Bibliographie

- Amselle, J.-L. & M'Bokolo, E. (dir.). 1985. *Au cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*. Paris : La Découverte.
- Boone, O. 1961. *Carte ethnique du Congo. Quart Sud-Est*. Tervuren : Musée royal de l'Afrique centrale.
- Petit, P. 1993. « Rites familiaux, rites royaux. Étude du système cérémoniel des Luba du Shaba (Zaïre) ». Thèse de doctorat défendue à l'ULB.
- Petit, P. 1996. « Au cœur du royaume. Réflexions sur l'ethnicité luba ». *Bulletin de l'Académie royale des sciences d'outre-mer* 42 (4) : 759-774.
- Petit, P. 2005. « Art et histoire des Luba méridionaux (partie II). Ethnicité, histoire, politique et ateliers sur les frontières sud du royaume ». *Anthropos* 100 : 17-33.
- Vail, L. (éd.), 1989. *The Creation of Tribalism in Southern Africa*. Londres/Berkeley : Currey/ University of California Press.



Extensions des peuples du Katanga au milieu du xx^e siècle dans les régions rurales.

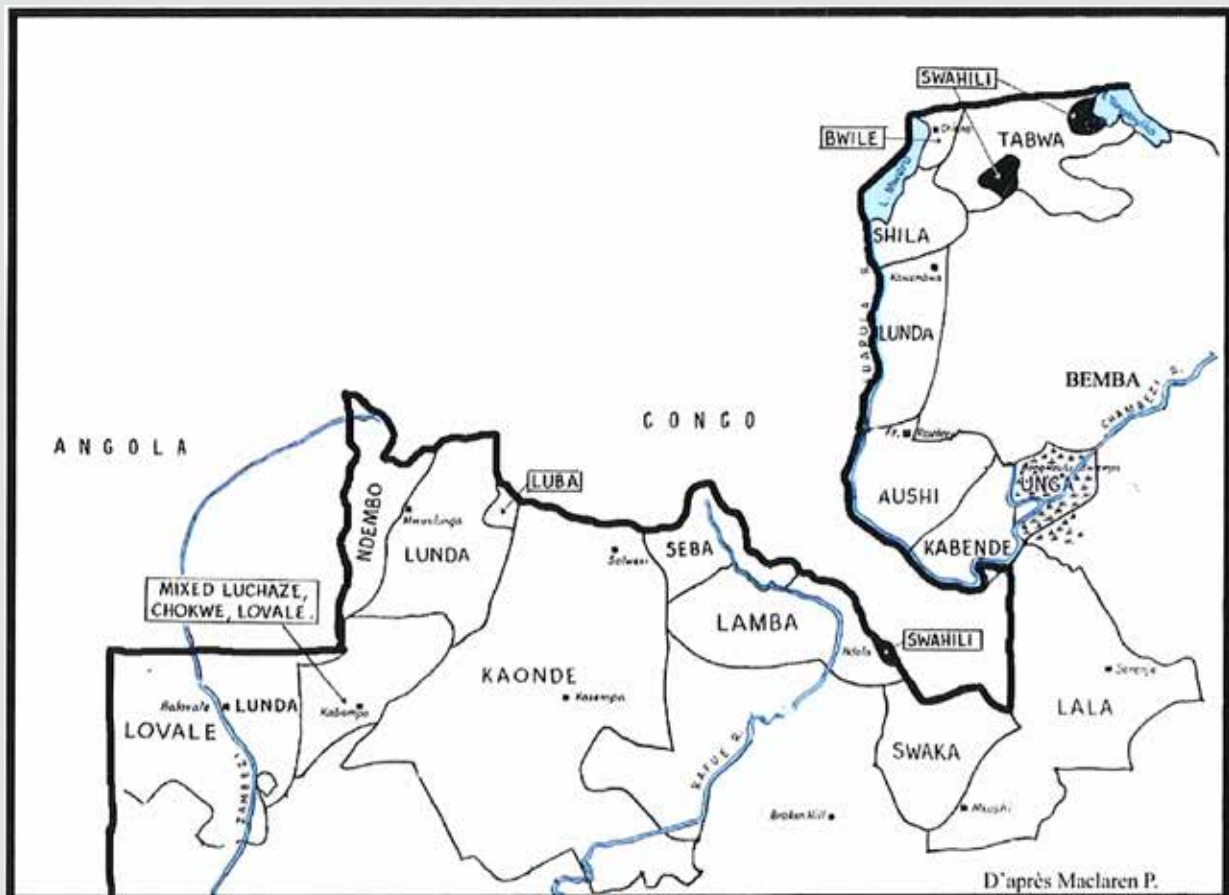
L'extension relative des peuples est traduite dans la carte par l'emploi de polices de caractère de taille différente. Selon Pierre Petit, ce procédé permet de mettre en évidence les « phénomènes de recouvrement, de porosité, d'inclusion ou de concurrence dans l'usage des ethnonymes, bien mieux que les habituelles cartes ethniques qui fonctionnent selon la logique des frontières spatiales » (Petit, in Hasson 2015 : 96 ; carte © P. Petit).

Qu'en est-il aujourd'hui des populations qui peuplent le Katanga et des langues qu'elles parlent ?

Extrait de Hasson 2015 : 101.

« La carte linguistique du Zaïre éditée en 1983 par un groupe de chercheurs congolais reconnaît 212 langues en RDC (Collectif 1983). [...] Pour donner un ordre de grandeur à ces populations, rappelons quand même que le Katanga, au début du XX^e siècle, n'abritait que quelques centaines de milliers de personnes tout au plus. Elles suivaient, à cette époque, une évolution démographique lente et peu importante. Leur cloisonnement n'était certainement pas aussi marqué qu'il le fut à partir de la colonisation européenne. Certains auteurs pensent que ce sont les subdivisions administratives imposées par le colonisateur qui créèrent ces

cloisonnements. Cette situation a été complètement bouleversée ces dernières décennies. Et en ce début de troisième millénaire, plus d'un quart de la population du Congo vit dans des villes de plus de 50 000 habitants, qui sont toutes largement interethniques. [...] les frontières politiques des anciennes colonies n'ont jamais constitué des lignes de fracture entre les populations locales. Nombreuses sont les interconnexions entre les populations du Katanga et celles de l'ancienne Afrique anglaise ou portugaise. Certaines des ethnies [...] ont le gros de leur population habitant dans les pays limitrophes. »



Les peuples de la Zambie frontaliers du Katanga.

« Sur cette carte établie par P. Maclaren dans les années 1950 figurent les peuples présents en Zambie (Rhodésie du Nord). On constate que nombre d'entre eux sont également au Katanga »

Source : carte et légende extraits de Hasson 2015 : 101.

1. LES PEUPLES ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE

Le Haut-Katanga est habité par des peuples que les anthropologues et les ethnologues occidentaux ont regroupés autour des foyers qu'ils considéraient comme les centres de diffusion et d'expansion de la « culture katangaise ». Il s'agit des complexes lunda et luba. Ainsi le Haut-Katanga, dont les limites actuelles correspondent plus moins aux limites du royaume de Garenganze de M'siri, est-il occupé par :

- les peuples dits « balubaïsés » parmi lesquels on cite les Lomotwa, les Sanga, les Nweshi, les Zela, les Kunda et les Kaonde;
- les peuples dits « lundaïsés » dont les Lamba, Aushi, Lala, Sumbu, Bwile², Shila, etc.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas aisé de situer dans le temps et dans l'espace les divers mouvements migratoires qu'ont connus ces peuples. Les données de la tradition orale ne remontent pas généralement au-delà de 250 ans et les traditions rapportées à ce sujet restent souvent des versions contaminées par des récits qui confondent les origines des populations avec celles du pouvoir.

1.1. SANGA

Pour Crine-Mavar, l'avènement des Sanga résultait de la fixation d'émigrants aruund au sein d'une souche de population anciennement détachée du noyau de la civilisation des Luba-Shankadi et ensuite installée en bordure orientale du Lualaba supérieur (Crine-Mavar 1973 : 81).

Les émigrants aruund, en route vers l'est, transitaient le plus souvent parmi les Sanga installés à la porte de l'Entre-Lualaba-et-Luapula, dans la vallée de la Dikulwe. À l'occasion de ces transits, les Sanga se laissèrent entraîner vers l'est où ils nouèrent des relations amicales avec les Lala, Lamba, Baushi, Beena-Ngoma, Lemba et même avec les Lomotwa. Ces va-et-vient des Sanga firent place à de véritables expéditions lucratives au cours desquelles ils faisaient commerce de viandes boucanées, de bijoux en cuivre, de fils de cuivre, etc.

Les Sanga formaient un peuple chez qui M'siri ne put prendre pied que grâce à des luttes continuelles suivies de razzias. Les Sanga se disent venus du sud,

hypothèse vraisemblable, car les Sanga signalés par Livingstone au nord du Zambèze s'en rapprochent non seulement par le nom, mais aussi par les mœurs.

Le nom générique des Sanga a dû être donné aux populations par les gens avec lesquels ils entrèrent en contact. Peut-être aussi prirent-ils ce nom pour se distinguer d'autres peuples dont les mœurs les choquaient ou encore cette appellation leur venait-elle du verbe *kusanga* qui signifie se rencontrer en cours de route (Grévisse 1951 : 81). Fernand Grévisse rapporte que l'histoire des Sanga débuta au temps de la chef Ina Kiluba, qui régnait vers 1650, au moment de l'expansion luunda. L'auteur note le récit suivant :

« Au dire des Sanga, les anciens autochtones du Busanga, fatigués d'être harcelés par les Balunda de passage, se décidèrent au suicide. Ils se lièrent les uns aux autres et se jetèrent dans le lac Kijiba Pande. Il n'y eut que trois survivants : la chef Kiluba, sa fille Kikushi, et leur sauveur Mukulukulu, qui était le mari de Kikushi. Il avait coupé la corde. L'expansion luunda paraît être un élément essentiel de l'avènement des Basanga. »

Les Sanga habitent actuellement le territoire de Kambove, principalement dans la chefferie Pande et dans le secteur Sources du Lualaba.



Chef Pande Lutebula, au trône de 1930 au 13 juin 1964.
(Archives familiales. Photo obtenue en septembre 2015. Droits réservés.)

2. Pourtant, dans les développements qui suivent, l'origine des Bwile (qui sont des Bemba) se situe dans la région luba.

1.2. KAONDE

Selon Jan Vansina, les Kaonde disent qu'à l'origine ils étaient des Luba provenant du nord et ils parlent le kiluba. Trois groupes vinrent dans le sud et franchirent la Kafwe moyenne pour entrer en pays Ila d'où un groupe conduit par le chef Nyoka du clan Longa retourna vers le nord. Un autre groupe se dirigea vers le nord-ouest sous la conduite de Mulima Nzovu et des dignitaires de sa suite. Mulima mourut en route et l'un de ses dignitaires, Kainde, s'établit sur la Lwenge, tandis que la fille de Mulima s'établissait près de Kansanshi, et le fils de celle-ci à Kecila, près de Kolwezi. Trois dignitaires, Mushima, Kikando et Musompo, s'établirent dans le bassin du Lualaba. Mushima fit le voyage de Musumba pour demander une investiture lunda, avec le prestige que le *mwaant yav* lui conférait (Vansina 1965 : 127). Plus tard les Kaonde devinrent tributaires de Musokantanda, qui avait soumis non seulement les Kaonde vivant près des sources du Lualaba, mais aussi ceux du fleuve Zambèze.

Selon Fernand Grévisse, les Kaonde conservent le souvenir d'une migration d'ancêtres luba à travers les territoires qu'ils occupent maintenant, en direction du sud-est et jusqu'au-delà de la Kafue. Plus tard, une nouvelle génération repassa la Kafue en deux vagues successives. Les Kaonde sont donc des éléments proches des Sanga. Lorsqu'ils refluent de la Kafue vers le nord-ouest, aux environs de l'an 1600, leur chef devait être du clan Longa. Un groupe remonta vers le nord-ouest sous la direction de Mulima Nzovu, accompagné de sa fille Kapidi Panga et des notables Kaïndu, Mushima, Kikando et Musompo (Grévisse 1951 : 89-90).

Les Kaonde sont d'origine luba et ont subi une influence des Lunda sur le plan de l'organisation politique. Ils habitent le territoire de Kambove.

1.3. ZELA

L'origine du nom Zela reste inconnue selon des Zela eux-mêmes, quoique Van Malderen ait là-dessus aussi son opinion : « On les désigne ordinairement du sobriquet Zela qui signifie, selon les uns, pêcheurs (ce qui est étonnant, les rivières poissonneuses étant rares dans le pays), selon les autres "mangeurs de champignons"; selon d'autres encore "nomades" (*kuzela* signifiant vagabonder). C'est cette dernière désignation qui semble la plus

juste, car il est quasi certain que les Bazela furent à l'origine, fortement mêlés aux pygmées et nomades » (Van Malderen 1936 : 278).

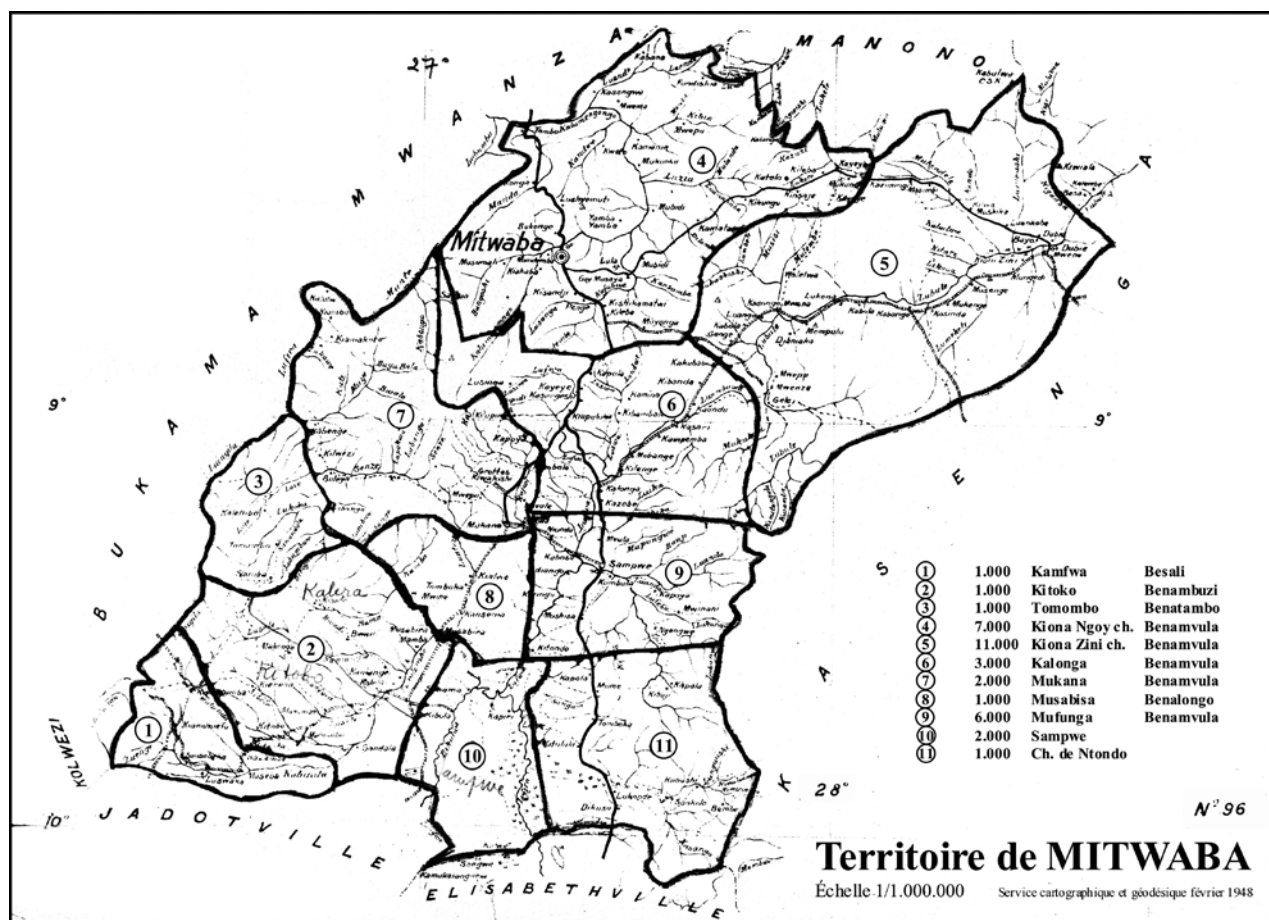
Les Zela sont appelés « gens de l'intérieur » par opposition aux Shila, riverains du lac Moero. Les Zela sont associés aux groupes dits « balubaïsés », proches des Kunda, Bemba et Shila. Mais les interprétations sont diverses.

Luc de Heusch les classe dans les « tribus lubaïsées », et J. Sohier parmi les Luba-Katanga, car, dit-il : « ceux-ci jouissent d'une coutume très ferme qui permet de faire ressortir plusieurs qualités essentielles des Luba-Katanga; toutefois, il se garde bien d'affirmer, comme le fait J. Maes, que les Zela sont de « race luba ». Mais il signale des influences lunda et bemba et n'oublie pas de mentionner les aborigènes trouvés sur place au XVII^e siècle par les envahisseurs (il s'agit des « Tumandwa », établis, selon la tradition, au nord-ouest du pays zela actuel, c'est-à-dire sur les hauts plateaux des monts Kibara et Mulumbi, (les) Bakatya habitant au sud-est, au pied des Kundelungu, sur les terres actuellement occupées par le groupement Kasongo-Mwana).

Jan Vansina situe, quant à lui, les Zela dans le groupe hembra et J. Nollevaux note que les Zela sont des balubaïsés, mélangés à un certain pourcentage de Bemba et de Shila (Boulanger 1977 : 44-47). Ils habitent approximativement la grande plaine comprise entre les monts Murumbi au nord, les Kundelungu au sud, les monts Kibara à l'ouest et les derniers contreforts des Kundelungu à l'est; cet espace s'appelle Buzela ou Dizela. Cette plaine forme les bassins de deux rivières : la Lubule et la Kalumengongo. Selon Crine-Mavar, l'avènement des Zela procède de l'installation d'émigrants luba Shankadi au sein d'une population de pygmoïdes que la tradition locale désignait sous l'appellation « Tumandwa twa nseba ».

La première hypothèse sur l'origine des Zela soutient qu'ils seraient venus du nord. Comme les autres Bantu, ils auraient traversé la forêt équatoriale et se seraient concentrés au Katanga. Se séparant du groupe, ils auraient traversé le Lualaba pour se diriger vers l'est et enfin s'établir dans la vallée de la Lubule. Cette région aurait été conquise par les Luba de Kalala et cet avènement des Luba aurait entraîné par la suite la dispersion de certains clans jusqu'aux rives du lac Moero.

La seconde hypothèse est celle qui supposerait que les Zela, les Baanza et les Kunda, venant



Carte de l'organisation administrative du territoire de Mitwaba en 1948.

Source : Archives Olga Boone, TMP.231, MRAC.

du Maniema, ne seraient pas passés dans la région des lacs Kisale et Upemba, mais seraient descendus dans leur région qu'ils appellent Dizela. Plus tard, la région aurait été conquise par les Luba de Kalala. Ce dernier aurait placé les Luba, membres de sa famille, à la tête de ce groupe. La tradition rapporte qu'un jour, au cours de ses innombrables pérégrinations, Mbidi Kiluwe aurait échoué chez Lenge, le chef d'une population pygmoïde installée dans la vallée de la Kalumengongo. Grâce à son savoir, Mbidi Kiluwe aurait d'abord inspiré un grand respect à ses hôtes, puis, après avoir vaincu la méfiance affichée envers les étrangers, il se serait uni maritalement avec Kiwele, une fille de Lenge. De cette union (berceau de plusieurs enfants, dont le plus célèbre fut Kasongo Mfumu (Kalenga Ngoy 1999 : 147) naquit Kiona Kasongo. Ses descendants, les Kiona-Zini (papyrus poussant dans la Lubule), allaient occuper plus tard la basse et moyenne Lubule. Les Kiona se réclament d'origine luba.

À la mort du septième chef Kiona Mwape, une guerre de succession éclata entre deux prétendants au trône : Musimi Kabemba (fils de Kiona Mwape) et Kikuku Kabemba (fils de Kiona Mvula), le sixième chef régnant. Kikuku fut vraisemblablement vaincu et gagna alors le sud-est du pays, la région de la moyenne et basse Lubule. Il se sépara totalement des branches collatérales de sa famille et emmena avec lui tout son groupe parental se réclamant de Mvula comme fondateur lignager ; partirent avec lui certains notables et guerriers ralliés à sa cause. Cette scission du pouvoir politique des Kiona par la quête d'indépendance et de conquête d'un nouveau territoire plus au sud se fit vers le milieu du XVII^e siècle. Le premier chef de la nouvelle dynastie du sud fut donc Kikuku Kabemba. Il alla s'établir sur un affluent de la Lubule, à la Mutendele, avant d'occuper la région bordant la Lubule.

À noter que cette scission ne fut pas facilement acceptée par les chefs zela Kiona-Ngoy. Ils se



Le poste de Lukonzolwa en 1913.
(AP.O.0.15426, collection MRAC Tervuren ;
photo Vanderlinden, 1913.)



1929 : la mission catholique de Lukonzolwa.
(AP.O.2.13200, collection MRAC Tervuren ;
photo R.P. Vandevelde, 1929.)

considéraient comme les seuls représentants dynastiques légitimement intronisés par Kiona Kasongo Mfumu. Dès lors, ils allèrent, sans y parvenir, tout essayer pour réunifier même par la force le pouvoir politique des Kiona (Boulanger 1977 : 52). Pourtant la tradition présente aussi Kasongo-Mwana comme déjà installé dans la haute Lubule à l'époque où Kiona-Zini se fixa dans le sud. Kasongo-Mwana était donc d'une autre dynastie zela, dont les origines se rattachent à la princesse Kasongo Kalungu, probablement originaire du pays de Kazembe.

Les traditions rapportent que Kalungu traversa, à la tête de son groupe, la rivière Lunkinda, près de Pweto, sur la rive nord du lac Moero. Elle venait du sud par la rive est. Contournant le lac par le nord, elle pénétra dans le pays des Shila en bordure du lac Moero ; elle s'arrêta un certain temps à l'emplacement actuel du village Lukonzolwa, puis se remit en route, toujours le long du lac. Au sud de Lukonzolwa, à l'emplacement actuel du village Kyaka, un de ses neveux se sépara du groupe et s'y fixa. Kalungu se dirigea alors vers les Kundelungu, y séjourna plusieurs années puis, y laissant son frère Kivimba, descendit dans la plaine de la Lubule et se fixa enfin à Mwinya où elle construisit son village fortifié. D'autres traditions font remonter l'origine du pouvoir de Kasongo-Mwana aux temps historiques de Kongolo Mwamba et Mbidi Kiluwe.

Vraisemblablement, les traditions sur l'origine du pouvoir des Zela s'inscrivent dans le cadre des mythes originels des peuples dits balubaïsés, mythes qui sont à la fois des créations *a posteriori* et intéressées. Ici, les faits historiques concernent invariablement les ancêtres qui conduisirent les immigrants luba Shankadi à l'est du Lualaba. Aussi,

parce que les Balubaïsés rattachent, par un lien imaginaire, leurs ancêtres historiques respectifs au héros que fut Mbidi-Kiluwe.

Les Zela occupent toute la chefferie Kiona-Ngoy et quelques villages du secteur Balomotwa en territoire de Mitwaba, ainsi que toute la chefferie Kiona-Zini, une partie de la chefferie Mwenge et quelques villages du secteur Moero en territoire de Pweto. À noter que la chefferie Kiona-Zini se constitue de deux groupements, Kiona et Kasongo-Mwana. Les chefs Kasongo-Mwana, chefs politiques du groupement zela installé dans les terres de la haute Lubule dépendent actuellement du chef Kiona-Zini, à la suite d'un regroupement administratif : une vassalité assez mal supportée par les gens de Kasongo-Mwana. Le relevé des traditions effectué par l'Administration coloniale semble incomplet et confus. Il en est résulté que l'interprétation officielle amena la création d'une seule chefferie comprenant les deux groupements, le chef médaillé étant pris dans la famille Kiona-Zini. Le chef Kasongo-Mwana, appelé à l'époque Kibwe, et dont Kiona avait épousé la sœur, ne réalisa pas les conséquences de son silence, croyant que la tradition allait triompher de l'Administration. Alors que Kasongo-Mwana devait obéissance officielle à Kiona-Zini, ce dernier n'osa cependant pas faire battre ses tambours de chef, *Nkumvi* et *Nshinki*, lorsqu'il entra sur les terres de Kasongo-Mwana (Boulanger 1977 : 53).

Les Zela habitent deux territoires, Mitwaba et Pweto. La chefferie Kiona-Ngoy et le secteur Balomotwa se situent en territoire de Mitwaba ; la chefferie Kiona-Zini, la chefferie Mwenge et le secteur Moero sont en territoire de Pweto.

1.4. LOMOTWA

Les Lomotwa habitent la région appelée Bulomotwa. Selon Ilunga Kate (Ilunga Kate 1976 : 4), *bulomotwa* désignerait la brousse et, par extension, le pays. Les Lomotwa disent : « *Bulomotwa buvwele mani lu vvangila* », qu'on traduirait par « la brousse (pays) couverte d'arbres et de feuilles ». Selon une seconde explication, *bulomotwa* serait un arbre gigantesque sur lequel se greffe une variété d'arbres et de plantes. La première explication paraît plus plausible, car, dans le parler lomotwa, il existe l'expression : « *Bulomotwa na mwondo* », qui signifie : « les gens portant des sacs dans lesquels ils mettent le produit de la cueillette. » L'idée centrale qui se dégage de ces deux explications est la notion de brousse comme espace vital d'un peuple. Le *bulomotwa* est donc l'étendue sur laquelle vivent les Lomotwa. Les voisins des Lomotwa sont : au nord, les Zela ; au nord-ouest, les Luba ; à l'ouest, les Pundwe ; au sud, les Lembwe et au sud-est, les Kunda.

L'arrivée des Lomotwa dans la région ressemble à celle des Zela. Elle résulte de la rencontre, puis de l'installation d'émigrants luba Shankadi au sein d'une population de Pygmées qui campaient sur la rive droite de la Lufira, au sud des terres occupées par les Zela. Au sujet de cette époque ancienne, les traditions rapportent l'existence de leur ancêtre Mununu appelé « le Vieux de la rivière Luongo ». Le démembrement du groupe se produisit aussitôt après le règne de Kyulu, successeur de Mununu.

Pour protéger les Lomotwa des incursions pillardes des Luba, Kyulu posta chacun de ses trois fils à la périphérie occidentale, à des observatoires naturels d'où ils pouvaient repérer et signaler l'avancée des colonnes ennemies, puis déclencher des opérations concertées de harcèlement. Cette insécurité persistante eut pour effet particulier de familiariser chacun des trois frères avec l'exercice des responsabilités d'ordre défensif et, conséquemment, avec l'exercice d'un pouvoir civil limité. À la mort de Kyulu, la querelle successorale resta sans dénouement, chacun des trois frères conservant la maîtrise de sa circonscription militaire. Cette situation donna naissance, presque dès l'origine, à trois groupes indépendants et qui forment à ce jour les trois groupements Lomotwa. Il s'agit de Mufunga, Kalonga et Mwombe. Peu avant la mort de Kyulu, Monji (Kalonga) se proclama chef sur le territoire



Bouclier (*ngabo*) pourvu d'une représentation en haut-relief du masque *kifwebe*.

(EO.1954.45.2, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)

qu'il contrôlait en temps de guerre. Mais Kyala Mukulu, épouse du chef Kasongo Mwana, vint en tournée au Bulomotwa chez ses frères Mufunga, Mwombe et Kalonga, porteuse du *muba* avec lequel elle leur fit passer une épreuve : pour s'asseoir dans le *muba*, il fallait qu'elle soit bien logée et nourrie par ses frères. Pour Mufunga et Mwombe, tout était irréprochable ; tandis que de Kalonga, Kyala garda un mauvais souvenir. De ce fait, Kalonga ne devait pas jouir du *muba*. Courroucé, il fit tuer sa sœur par ses hommes. Cette mort déclencha une guerre entre Mufunga et Mwombe coalisés et Kalonga. Mume et Kabemba, dont le rôle était prééminent lors de l'investiture des chefs lomotwa, vinrent mettre fin à

ce conflit. Ils décidèrent que, dorénavant, le siège de Kalonga se placerait sur la queue d'un lion le jour de son investiture. En revanche, celui de Mufunga et de Mwombe serait mis sur la tête du lion. Voilà la raison faisant que le chef Kalonga fut surnommé « *mukila wa Tambo* » qui signifie « la queue du lion » (Ilunga Kate 1976 : 41).

Comme leurs peuples proches zela, les Lomotwa subirent l'influence des voisins, dont la plus importante semble être celle des Luba. Ils font partie des groupes lubaïsés. Les Lomotwa tirent l'origine de leur pouvoir ainsi que des institutions politiques des Luba. Dans le domaine militaire, ils ont appris des Luba la tactique de défense en utilisant le *ngabo* (bouclier). Dans le domaine économique, ils ont appris l'étalon de mesure.

Cela ne signifie pas que les Lomotwa ne subirent pas d'autres influences, comme celle des Lunda de Kazembe. Mufunga avait reçu des mains de Kazembe le *shimpo*³ qu'il ne manqua pas l'occasion de porter lors des grandes cérémonies. L'anthroponymie laissa certains indices de l'apport lunda au Bulomotwa : Kanyembo, Musoka, Nyamfwa... On pourrait penser que c'est après le retour au pays d'Ilunga Kanyembo, fils de Kashiba et futur Mufunga, que ces noms commencèrent à avoir cours.

Les Lomotwa habitent les secteurs Balomotwa et Banwenshi dans le territoire de Mitwaba, sur les plateaux de Kundelungu, à la limite entre les territoires de Pweto et de Kasenga.

1.5. KUNDA

Les traditions font remonter l'origine de ce groupe à une femme appelée Kamania qui aurait été la sœur de Mbidi Kiluwe. Les différents chefs des Kunda, dispersés entre les territoires de Nyunzu et de Kasenga, se réclament de l'ancêtre Kamiana et acceptent l'appellation Kunda Beena-Kamania ou simplement Beena-Kamania.

Le processus de l'occupation de l'espace actuel par les Kunda Beena-Kamania fut complexe. Les premiers faits concernent les migrations conduites par Kisenswe et ensuite par Musokwe. Ils aboutirent à

la fondation des Bamwenge, occupants de l'une des trois chefferies du territoire de Pweto.

Kisenswe, un parent du *mulopwe* Kumwimba, mécontent du sort qui lui était fait à la cour, décida de s'éloigner. La colonne des partisans de Kisenswe se dirigea vers l'est, traversa le Lualaba à proximité d'Ankoro, remonta la Luvua et s'installa dans les îles du fleuve, en aval de la rivière Lukumbi et c'est là que Musokwe rejoignit son parent Kisenswe, pour lequel il avait pris fait et cause. Musokwe se fixa sur la rive gauche de la Luvua, en aval de la rivière Lubule, où il ne tarda pas à être rejoint par Kisenswe forcé de fuir les îles insalubres. L'appellation Kunda exprimerait l'idée d'unions entre frères et sœurs. Les retrouvailles des Bamwenge avec les émigrants luba auraient donné lieu à ces unions. L'expansion sud-nord des Bamwenge ou Beena-Mwenge, riverains de la Luvua, donna naissance à plusieurs seigneuries kunda : Lengwe, Kitenge, Mwika, Mutabi, Kilwa, etc.

D'autre part, sous la poussée d'ouest en est des Zela, d'autres Kunda furent refoulés vers le sud où ils formèrent les seigneuries suivantes : Kamfwa, Kitobo, Kalera (communément rassemblées sous le nom Banwenshi du territoire de Mitwaba), Ntondo, Mukebo et Mwemena (rassemblées sous le nom Lembwe), Songa, Mukupa, Mukobe, Nkambo et Mwaba (communément rassemblées sous le nom général de Kunda). Contrairement aux Kunda de l'axe nord d'influence luba, les Kunda méridionaux appartiennent à la sphère d'influence lunda.

Les Kunda sont aussi appelés « gens de l'eau ». Selon la tradition, ils ne cultivaient pas et se nourrissaient principalement de noix; d'où l'origine du dicton : « *Mukunda mudyā katole kasima kakunga kyolwa* », c'est-à-dire « Mukunda mangeur de noix attend le petit "*msima*" le soir ».

1.6. BWILE

L'avènement des Bwile est lié à l'implantation des Luba, à l'est du Lualaba, au sein des groupes originaires du Maniema comme les Kunda, les Zela et les Lomotwa, communément rassemblés sous l'appellation de « groupes balubaïsés ».

Sous la conduite de Nganye accompagné de sa sœur Kisulwa, les émigrants luba se dirigèrent vers le sud et franchirent la rivière Kamalondo, puis obliquèrent vers l'est. Après une longue migration, ils s'installèrent à Milundwe, sur la rive droite de la Luvua, à proximité du lac Moero, où ils s'intégrèrent aux groupes locaux pour donner naissance aux Bwile.

3. Le *shimpo* est un couteau à double tranchant conservé dans une gaine ingénieusement ouvragée, explication fournie par Ilunga Kate.

À l'origine, Nganye fut reconnu chef suprême des Bwile. Mais sa suprématie fut éphémère : bientôt les descendants mâles de Kisulwa rallièrent des partisans, se proclamèrent chefs, et fondèrent, chacun, une seigneurie distincte. Dès lors, si proches de leur avènement, les Bwile ne cessèrent de former un agrégat de seigneuries autonomes : Kamena, Mupanga, Pweto, Kizabi, Kapulo, etc.

Les Bwile sont considérés comme les véritables originaires de la chefferie Pweto. À ce sujet, l'administrateur territorial Gilson de Pweto écrivait⁴ le 26 septembre 1916 :

« Les gens de la chefferie de Pweto se prétendent Wabemba. En réalité les Wabemba sont des noirs de la Rhodésie à l'Est du banwelo – région Luwemba – en langue indigène aller au lac Bangwelo se dit aller dans Luwemba (le nom complet du lac Bangwelo est : Bangwelo Wabiliwa Shima Gomwana = le fleuve qui est si étendu qu'on est obligé de se munir de nourriture pour le cours de la traversée ou, plus exactement, que l'on doit prendre une ration de plus comme lorsqu'on voyage avec son petit enfant).

Wemba veut dire migrateur. Les Wemba tirent leur origine d'une émigration sous le chef Kuba d'une partie de la tribu Wasila descendant des Baluba [...] Une nouvelle migration a ramené en partie les Wabemba "émigrés" vers l'île de Kilwa, leur nom de tribu à ceux-là restant : Basila ou Bashila [...]. »

Et en 1918, un nouveau rapport sur l'historique de la chefferie Pweto vient ajouter :

« Les indigènes de la chefferie de Pweto se désignent sous le nom de Wabemba quoiqu'ils soient en réalité de race Babwila. Ils habitent de temps immémorial la région qu'ils occupent actuellement au nord du lac Moero. Une grande partie des indigènes reconnaissant la suzeraineté du chef Pweto habitent la Rhodésie du Nord. Les Wabemba n'ont jamais été des conquérants et n'ont jamais cherché à imposer leur suprématie à d'autres peuplades. Les seules guerres ont été contre les Arabes, sous les ordres de Parangwe qui habitait Mabanga en Rhodésie, et auquel ils ont payé tribut en ivoire et en esclaves. Ils ont également participé aux combats contre Kafindo [un] Arabe établi au mont Kibara. Ces guerres eurent lieu au début de l'occupation belge sous les ordres du capitaine Joubert. Les

arabisés furent appelés dans la région par les nommés Puto et Mabo, frères de Pweto. [...]

Les Wabemba ne reconnaissent qu'un seul grand chef. Tous les chefs en arrivant au pouvoir prennent le nom de Pweto, le chef actuel s'appelle Pweto Lubasa. »

1.7. SHILA

L'origine des populations Shila reste controversée. Pour Crine Mavar, les Shila et les Shimba sont, comme les Bwile, originaires du Maniema et font partie de ces groupes au sein desquels se sont implantés les émigrants luba. Une autre version rapporte que les Shila sont un groupe qui s'est détaché du noyau des Bemba pour s'installer le long de la rivière Luapula et du lac Moero.

« Sous la conduite d'une femme nommée Kishieta, un groupe d'émigrants Baluba désertent la seigneurie Kayumba localisée près du lac Kisale. Après avoir séjourné sur les rives de la Kingomba, les émigrants qui s'appelaient alors Bashimba se dirigèrent vers l'Est et s'établirent finalement sur les rives occidentales du lac Moero ainsi qu'en bordure du bas Luapula... L'endroit n'était pas libre d'occupation : une population y coexistait avec des pygmées... puis ils se mêlèrent aux premiers occupants et adoptèrent leurs activités et jusqu'à leur appellation : Bashila c'est-à-dire les pêcheurs.

Au cours de leurs migrations, passant par le Lualaba, empruntant la direction est, les Bemba allèrent s'installer dans la région comprise entre les lacs Nyassa et Bangweulu dans la province du Luapula. Plus tard, une minorité de Bemba aurait quitté cette région pour s'installer sur les rives du Bas-Luapula et du lac Moero en prenant le nom des "Bashila" qui signifie "pêcheurs"⁵. »

On ne retrouve pas à proprement parler les véritables Shila ; les uns et les autres se disent originaires du Bulomotwa, du Buzela ou du Kabwile.

1.8. LAMBA

Selon Olga Boone, le nom Lamba provient d'une racine *lambo* ou *lamba* qui signifie salut. Ainsi *kulamba* voudrait dire saluer. Les Lamba seraient dès lors ceux qui saluent. Cette appellation laisserait

4. Archives du service Histoire et Politique du MRAC.

5. Archives d'origine coloniale du service Histoire et Politique du MRAC. P.S. : Texte non signé.

supposer qu'ils avaient jadis une réputation de civilité et peut-être de douceur de mœurs et de caractère (Boone 1961 : 100).

Léon Verbeek donne plusieurs significations des expressions *ilamba* et *mulamba* ou *balamba*. *Lilamba* est le pays des « Balamba », le pays où l'on parle le lamba. Le mot *mulamba* désignerait la plaine, la savane, la plaine le long d'une rivière. Le verbe *ukulamba* signifie longer la rive et *lulamba* signifie rive ou côte. Les Lamba sont donc ceux qui habitent la brousse où il n'y a pas de rivières. C'est un sobriquet que les Baushi auraient donné à leurs voisins. Pour d'autres, le mot *mulamba* dérive du verbe *ukulamba* qui signifie demander grâce, se coucher à même le sol, à la façon des esclaves, quand on est attaqué. Ils avaient chaque fois peur et demandaient grâce en disant : « *twalamba, twalamba* » qui veut dire « aie pitié, aie pitié ». Alors les Arabo-Swahili les ont dénommés Lamba.

L'Administration coloniale a retenu l'explication du rapport de 1916 reprise par Olga Boone dans ses travaux :

« Mulamba : vient du verbe *kulamba* (saluer). Ce salut autrefois une forme spéciale et propre aux sujets esclaves des anciens chefs Balamba; il consistait pour les esclaves obligés au salut, à s'agenouiller devant le chef : placés dans cette position ils courbaient la face contre terre sur laquelle ils frottaient leurs mains, puis ils posaient celles-ci remplies de poussière sur les épaules, les bras en forme de croix; une autre forme de ce salut consistait pour les esclaves à s'agenouiller, à s'étendre sur le côté gauche et à frotter l'épaule sur la terre (Verbeek 1987 : 1-2).

D'après la tradition orale et les sources écrites que nous avons consultées, les Balamba seraient d'origine lunda. Leurs migrations se sont faites sous la houlette de leur ancêtre Nkonde – une femme – accompagnée de son mari Kimpimpi et de leur fils Kabunda, un groupe de migrants arrivés se serait installé dans la botte de Sakania » (Crine-Mavar 1973 : 77-80).

Ce peuple rencontra une population ignorant la production du feu et les techniques agricoles. Ayant apporté ces innovations, les Lamba connurent un grand prestige qui valut à Kimpimpi le titre de premier chef de tout le groupe, qui adopta le nom Lamba. Dans ses grandes lignes, le tableau du mythe d'origine se présente ainsi. Kimpimpi est chasseur. Il vient de Kola, de chez Mwaant Yav. Il est mwinabushi.

En brousse, il rencontre une femme seule qui s'appelle Kashanga. Il lui dit : « *nakutola* », c'est-à-dire : « je te ramasse ». Mais elle répond qu'elle s'appelle Kashanga Mutatolwa ou Munshitolwa, c'est-à-dire : Kashanga qui ne peut pas être « ramassée ». Et elle « ramasse » à son tour Kimpimpi parce qu'elle peut lui offrir le feu, les semences, la nourriture préparée, le sel, le tabac... toutes ces choses que Kimpimpi ne possédait pas. L'homme épouse la femme et ils ont deux enfants : un garçon appelé Kabunda, et une fille nommée Munsha ou Nkonde. Le garçon prend le pouvoir des Benamishishi; et la fille engendre les successeurs.

Léon Verbeek souligne que ce récit semble contenir un enseignement varié. Il explique l'origine du pouvoir des chefs benamishishi. Ces derniers font commencer leur généalogie par les héros Kimpimpi et Kabunda. Ce récit contient également l'explication des origines du feu, de l'agriculture, de l'art culinaire, du mariage et de la procréation dans l'univers lamba. Ce mythe fait également allusion à l'histoire politique même de la région; on y retrouve les Benambushi et Kimpimpi associés à la présence yeke dans la région (Verbeek 1987 : 12-13).

Les Lamba, les Lala et les Aushi sont les principaux peuples des territoires de Sakania et de Kipushi.

1.9. LALA

Étymologiquement, le mot *mulala* proviendrait de *ialala* qui veut dire femme d'un chef. Kisenga Kabwibwe Mushiri, nièce du deuxième chef lala, avait laissé brûler un plat d'arachides destiné à son mari Makunda Tshabala (du clan Mwina Ngulube) et l'on dit d'une nourriture qui brûle qu'elle est *ialala*. D'autres prétendent que le mot *mulala* vient du verbe qui signifie approuver ou affirmer. Enfin, les anciens Lala laissaient mijoter les arachides sur le feu, ce qu'ils appelaient *salala*, de là *Balala* (Lambo 1946 : 233).

D'après les Lamba, les Lala sont d'origine lunda : « Lors de leur émigration, ils séjournèrent dans la Lulua, semblent avoir pénétré en Rhodésie du Nord entre Dilolo et Malonga, passèrent par l'actuel Copperbelt, contournèrent par le sud du lac Bangwelo, traversèrent la rivière Luapula en aval des marais du Bangwelo, décrivant de la sorte un large cercle, et remontèrent alors les vallées de la Muniongashi et de la Luombwa » (Lambo 1946 : 233). Crine-Mavar précise qu'il s'agit des émigrants

lunda qui se fixèrent principalement à l'est de la rivière Muniongashi et se distinguèrent sous le nom de Lala (Crine-Mavar 1973 : 78).

Les Lala occupent un pays compris approximativement entre les 12° et 14° degrés de longitude est et les 29° et 32° degrés de latitude sud. La frontière orientale de la botte de Sakania rejette la majorité des Balala en territoire zambien. Les descendants de Kisenga, une sœur de Kyobela, fondèrent les seigneuries lala du Katanga qui ont pour nom : Ngosa Kapenda, Mopala, Mufambi et Shinkoala.

Les Lala sont bordés au nord par les Aushi et les Besa, à l'est par une partie des Bisa et les Nsoni, à l'ouest par les Swaka et les Lamba, au sud par les Soli.

1.10. AUSHI

Le mot Aushi est un sobriquet par lequel étaient désignés ceux qui mangeaient les fruits de l'arbre Bopambo, pour les uns, et l'expression « Aushi » proviendrait d'un verbe *ku rwawa* qui veut dire « ceux qui parlent », pour les autres. Ces différentes significations sur le terme Aushi ont été glanées par Olga Boone dans des rapports administratifs. De ces interprétations, souligne Verbeek, une seule serait à retenir. C'est un nom qui, comme d'autres, indique l'appartenance à un endroit; dans le cas des Aushi, leur lien avec la rivière Kyaushi qui se situe en Zambie. C'est le pays des Benangulube. L'expression *ku Bwaushi* signifie le pays situé à l'est de la rivière Luapula. Ainsi donc, le nom Aushi n'est pas un sobriquet dérivé du verbe *kurwarwa* (Verbeek 1987 : 158).

Les Aushi appartiennent à la vague d'émigrants aruund qui traversèrent la rivière Luapula. Mais contrairement aux Beena-Ngoma, ils pénétrèrent au Katanga vers 1875 à la faveur de l'invasion des Yeke (Crine-Mavar 1973). Il s'agit ici des Beena-Mukolo⁶. Les Aushi qui occupent actuellement la botte de Sakania sont originaires de la Zambie. Ils dépendaient totalement du chef zambien Mirambo. Ils habitent le long des rives du Luapula entre la rivière Shienshi et la rivière Kibalashi. Ils se divisent en

6. Il semble que c'est avec l'arrivée des Yeke et des Européens que l'on commença à compter les Benamukolo également parmi les Aushi. Mais les Benangulube eux-mêmes ne semblent pas encore l'accepter entièrement.



Le chef Mofia d'une partie des Aushi établie dans la région de Kinima, sur la rive gauche du Luapula.

(HP.1956.15.1361, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950, © MRAC Tervuren.)

deux grandes familles : Beena-Mumba⁷ au nord et Beena-Ngulube au sud. Le pays des Aushi compte du nord au sud les groupements (anciennes chefferies) Kinama, Kaimbi, Mwenda et Kimeso-Kalonga.

D'après les traditions des Tabwa recueillies par le père Vleugels, les Beena-Mumba de Matanda et de Munkombwe ont leur origine liée à celle des Tabwa. Ensemble, ils seraient venus du nord-est, des régions situées entre la Tanzanie et l'Ouganda, mais à une époque très lointaine, antérieure, semble-t-il, aux migrations lunda : « les Beena-Mumba, enfants de potière, dit-il. Leur chef, frère ou oncle paternel principal est Munkombwe et un autre Matanda. Leurs successeurs habitent en Zambie... »

7. Les Beena-Mumba ne sont pas à proprement parler des Aushi.

Selon les traditions recueillies par Cunnisson, bien avant l'existence du lac Moero, Kaponto, originaire de la région de Matanda, et Mwinamumba, comme lui, dut quitter son pays suite à une palabre. Il descendit la rivière Luapula et traversa la plaine de Kilwa. Ses gens causèrent un incendie qui extermina les Pygmées, maîtres du pays dont les Beena-Mumba avaient appris un certain nombre de coutumes et de rites. Dans la suite se créa le lac Moero. Selon Verhulpen, « à l'arrivée des Baushi... ce pays était habité par quelques familles pygmées ou pygmoïdes (Batswa), venues du nord-est, des marécages du Bangwelo, qu'ils occupent encore actuellement... »

Pour l'ensemble de la région, les Batswa sont considérés comme les premiers occupants. Ils auraient été assimilés ou tout simplement repoussés par les envahisseurs. Pour Roy Philpot, les Batswa ont été repoussés et en partie absorbés à l'arrivée des Beena-Ngulube.

Dans la liste des premiers habitants de la région, Marchal cite les Kunda : « le pays du Luapula, à l'époque de l'immigration des Baushi, était habité par des autochtones de clan Bena-Kunda, relativement assez nombreux, mais très dispersés, menant une vie tout à fait nomade, se nourrissant de la chasse, de la pêche et de fruits sauvages, ne s'adonnant à aucune agriculture, ne connaissant même pas le moyen de produire du feu. Leur chef se nommait Kabingandu. Leur spécialité était la fabrication d'étoffes de musamba. Les Baushi s'installèrent en maîtres sans rencontrer la moindre opposition de la part des Bena-Kunda, lesquels imposèrent leur langue, le cibemba à leurs conquérants » (Marchal 1996).

1.11. LEMBWE OU LEMBA

Ils sont aussi appelés les Beena-Bowa, identifiés comme un groupe d'émigrants aruund qui déposséda Kaponda d'une partie de ses terres situées sur les rives de la Lufira, en amont du lac Changalele. Ces émigrants prirent le nom de Lemba et s'organisèrent en diverses seigneuries : Kiembe, Poyo, Tenke... et surtout Katanga.

F. Grévisse note ce qui suit :

« Il est probable que les Lemba soient d'origine lunda. Cependant, leurs traditions affirment qu'ils sont venus de là, ils se sont fixés à la Lukanga, où Galu possède des terres jusqu'à ce jour. Dans leurs déplacements ils remontèrent le cours de cette rivière et s'installèrent aux environs de Shinkolobwe. Quand passa Kazembe,

ils firent un bond en avant et atteignirent la Lufira. Au nord, sur les rives du lac Changalele, leur expansion se heurta aux droits d'un groupement dit des Beena Mumba Nsofu. La lutte s'engagea, Mumba Nsofu et les siens périrent dans un feu de brousse immense, allumé par les Lemba.

Mais de la rive gauche, les Beena Bowa s'approprièrent les terres de la dépression fertile (Kilemba) en usant de la ruse à l'égard de Kaponda qui en était propriétaire » (Grévisse 1963 : 57).

À l'époque de l'occupation des terres du « Kilemba », les Beena-Bowa semblaient posséder une organisation sociale relativement supérieure à celle des Beena-Nsofu. Ils connaissaient l'agriculture, probablement aussi le fer, et étaient peut-être plus nombreux que les Beena-Mumba Nsofu. Par la force de leurs structures même, ils purent s'imposer sur les Beena-Mumba Nsofu. La faiblesse d'organisation interne de ces derniers explique largement leur assimilation par les Beena-Bowa, qu'elle soit faite par la violence, ou par la reconnaissance, par la ruse ou par les relations matrimoniales (Ilunga Kayumba 1984 : 26). Les Lemba habitent le territoire de Kambove.

1.12. SUMBU

Ils font partie des Beena-Ngoma qui se divisent en trois groupes principaux :

- 1) les Beena-Ngoma de la Lufira (les Sumbu) ;
- 2) les Beena-Ngoma du Luapula; Beena-Kisamamba, Kikungu, Kibale, Kampombwe ;
- 3) les Beena-Ngoma du lac Bangwelo, où ils forment l'aristocratie des ba-unga et où ils sont mêlés aux Aushi.

Les Beena-Ngoma de la Lufira portent le nom des Sumbu qui proviendrait de *masumbu*, signifiant « îlots de la rivière Lufira sur lesquels ils se réfugiaient lors des raids des Luba ». Ils parlent le sumbu, une langue intermédiaire entre le lamba et le sanga; le lamba, langue du pays d'origine de Beena-Ngoma et le sanga langue de leurs voisins, les Sanga. Raison pour laquelle Verhulpen et Marchal les rattachent au peuple lamba, à quoi s'ajoutent l'identité de leur origine, leurs mœurs et leur langue (Waldecker 1967 : 13-15). Les Beena-Ngoma se disent originaires de Kola. D'autres traditions les rattachent aux migrations de groupes bemba de la Zambie.

On retrouve actuellement les Beena-Ngoma dans les territoires de Kasenga et de Kambove.

1.13. TEMBA

Le nom temba se rattache à un espace géographique. Il aurait un rapport avec le verbe *kutemba*, signifiant « transporter des charges lourdes à deux ou à trois ». Dans l'ancien temps, les Temba auraient transporté le sel pour les Lunda (Verbreek : 1987 : 81). Ils appartiennent aux chefferies Kyembe et Shindaika et leur pays s'appelle Itemba. Verbeek affirme que les Temba sont originaires de Kyembe. Certains sont allés habiter ailleurs, c'est le cas des Temba de la Kafubu.

Les auteurs qui ont étudié les populations de la région, rattachent les Temba les uns aux Lamba, les autres aux Sanga. D'après les informations recueillies par Verbeek, les Temba se veulent un groupe à part entière dont les origines remontent à un certain Kashishi, considéré comme ancêtre du Bukanda. L'établissement de Kashishi dans le Bukanda et l'acquisition d'un titre d'occupation est entouré de mythes. De Mukembe, successeur de Kashishi, de Bombwe, on voit apparaître un intrus du nom de Shindaika qui deviendra par la suite un chef important dans la région à l'arrivée des Européens. On les retrouve dans les territoires de Kipushi et de Kambove.

2. SITUATION LINGUISTIQUE DU HAUT-KATANGA

Les langues du Haut-Katanga peuvent être rattachées à deux zones linguistiques : les zones L et M de la classification de M. Guthrie.

Seize langues au total y sont attestées : kaonde, lomotwa, nwenshi, sanga, zééla pour la zone linguistique L ; aushi, bemba, bwile, kaca, lala, lamba, shale, sumbu et kunda pour la zone linguistique M, auxquelles vient s'ajouter le tembo, langue des nomades non bantu venus vraisemblablement de la forêt équatoriale.

Le swahili est disséminé dans l'ensemble du district en tant que langue véhiculaire. Toutefois, parmi les langues locales, certaines émergent et couvrent ainsi les aires traditionnellement réservées à plus d'une langue autochtone locale : il s'agit du bemba pour le bloc de la zone linguistique M, du sanga et du zela pour le bloc de la zone linguistique L.

La quasi-totalité des langues du Haut-Katanga présente, à des degrés divers, une intercompréhension directe entre elles, et cela, quelles que soient leurs zones linguistiques d'appartenance. Par exemple, lorsqu'un Zela parle, un Lamba peut lui répondre dans sa langue sans qu'il y ait blocage majeur dans la perception du message. Un prêtre locuteur du bemba, n'a pas besoin d'apprendre le zela lorsqu'il est affecté dans les paroisses des Zela. De même un Sanga ou Lumotwa qui habiterait la région des Kunda ou des Bwile n'éprouverait pas de difficultés d'adaptation linguistique. Dans tous les villages le long du lac Moero, on retrouve trois ou quatre langues, principalement le shale, le bemba, le zela et parfois le sanga.

2.1. LE TERRITOIRE DE KAMBOVE

Trois langues relevant des deux zones linguistiques L et M se partagent l'espace du territoire de Kambove. Il s'agit de :

1) kaonde (L41)

Il est parlé dans les groupements Musoka-Ntanda, Ngalu, Shamalenge, Kikuyo et Mukumbi⁸. La grande partie du domaine kaonde se situe dans le territoire zambien, district de Solwezi. En RDC, il est attesté aussi dans le territoire de Mutshatsha, groupement Mushima du secteur Lufira.

2) lamba (M54)

Il est attesté dans la chefferie Katanga. Il s'étend aussi au-delà des frontières nationales.

3) lemba

Souvent pris pour un dialecte du lamba qui l'a presque totalement submergé, le lemba serait la langue des Lemba, peuple qui habitait l'actuel territoire acheté par la Gécamines Mangombo dans le village Katanga, secteur Lufira.

La conclusion qui se dégage ici est que dans le territoire de Kambove, deux langues se disputent l'hégémonie, mais avec une légère suprématie du lamba sur le kaonde qui étend sa grande influence vers la Zambie.

8. À noter que ces groupements ne sont pas tous réunis dans un seul territoire administratif. Aussi, la chefferie Mukumbi fut au départ appelée sous-chefferie Kaniiana.

2.2. LE TERRITOIRE DE KASENGA

Six langues sont parlées dans le territoire de Kasenga. Il s'agit de :

1) bemba (M42)

Il est parlé dans les secteurs Kisamamba et Luapula avec une percée dans les secteurs Bakunda (territoire de Kipushi) et Kafira.

2) sumbu

Il est présenté comme une variante du bemba dans le secteur des Kunda et Kafira, où il subit une forte influence du sanga. Aucune description linguistique n'a été tentée sur ce parler.

3) sanga (L35)

C'est une langue d'invasion parlée dans une partie du secteur Kafira, plus précisément dans les localités Lukafu, Mwemena et Nkonko.

4) aushi (M402)

Il est parlé dans la partie orientale du secteur Kisamamba par le clan Beena-Ngoma, mais aucune description de cette langue n'a jamais été réalisée.

5) lomotwa

Il est parlé sur un petit espace dans le nord-ouest du territoire, plus précisément sur le plateau de Kundelungu.

6) kaca

Il occupe dans le territoire de Kasenga une aire longeant le bas du plateau de Kundelungu jusqu'à Mukobe, secteur Lufira dans le territoire de Kambove.

En conclusion, le bemba reste la langue dominante du territoire de Kasenga. Mais on note l'influence grandissante du luba (L33) dans les camps de pêche et les villages le long du Luapula et du lac Moero en territoires de Pweto et de Kasenga.

2.3. LE TERRITOIRE DE KIPUSHI

Les parlers du territoire de Kipushi sont :

1) lamba (M54)

Il occupe la quasi-totalité du territoire dans la chefferie Kaponda et le secteur Bukanda. Une variante du lamba appelée lembwe est à signaler dans le secteur Bukanda.

2) aushi (M402)

Cette langue est parlée dans une partie du territoire, plus précisément dans la chefferie Kiniama.

3) seba (M55)

Il se parle en bordure sud du territoire avec une excroissance au-delà de la frontière nationale dans la zone zambienne de Kikoola. Il arrive qu'on le prenne pour une variante du lamba. Il n'a connu jusqu'ici aucune description linguistique.

2.4. LE TERRITOIRE DE MITWABA

Quatre langues sont parlées dans le territoire de Mitwaba. Il s'agit de :

1) zééla (L331)

Il est parlé dans la chefferie Kyona-Ngoy, avec une légère expansion dans le groupement Mufunga (secteur Balomotwa), plus précisément à Kasungeshi. Il subit une très forte influence du luba (L33).

2) lomotwa

Parlé dans le groupement Mufunga, le lomotwa de substrat, langue à très forte affinité avec le kaca et le zééla de substrat, est aussi en voie d'extinction. Le lomotwa est fortement influencé par le kisanga (L35), considéré ici comme une langue de prestige. Le lomotwa connaît également une légère influence du zééla. Sous sa forme de couverture, le lomotwa apparaît comme un dialecte du sanga.

3) nwenshi

Usitée dans le secteur Banwenshi, cette langue est doublement influencée par le sanga et le luba.

4) sanga (L35)

À l'instar du bemba dans le territoire de Pweto, le sanga est aussi considéré dans le territoire de Mitwaba comme une langue d'invasion dépourvue de communauté autochtone propre et, de ce fait, adoptée par prestige.

En guise de conclusion, le lomotwa est la seule langue qui a su quelque peu conserver son aspect de substrat, le zééla l'ayant totalement perdu. Deux langues se disputent l'hégémonie dans le territoire : le zééla de couverture et le sanga, langue d'invasion.

2.5. LE TERRITOIRE DE PWETO

Sept langues sont parlées dans le territoire de Pweto. Il s'agit de :

1) zééla (L331)

Cette langue est parlée principalement dans la chefferie Kyona-Nzini avec une percée progressive

dans la chefferie Mwenge ainsi que dans le secteur Moero. Deux formes du zééla sont attestées : une forme de couverture et une forme de substrat. Sous sa première forme, il paraît être l'un des multiples dialectes du luba (L33) pertinemment distinct du zééla de substrat, qui est bel et bien une langue de la zone M. Cette variante est la langue originelle des Zela qui, sous une forte influence du luba imposé par les missionnaires franciscains, a été condamnée à l'extinction. Aujourd'hui, elle n'est parlée que par quelques individus dans des îlots linguistiques répartis à travers la région.

2) kaca

Il est parlé dans la chefferie Kyona-Nzini au plateau de Kundelungu, groupement Kasongo-Mwana et dans le secteur Moero, groupement Mulimba. L'analyse de ses caractéristiques linguistiques permet de le rapprocher du zééla de substrat et de le classer ainsi dans la zone linguistique M, groupe 40. Mais il importe de préciser que cette langue est en voie d'extinction. Aucun projet de description n'a été envisagé sur elle.

3) kunda (N42)

Cette langue est non décrite. Elle est parlée dans la chefferie Mwenge où elle est fortement influencée par le luba et le zééla. Comme le zééla, elle présente deux variantes : le kunda de couverture classé en zone L et le kunda de substrat classé en zone M, groupe 40. Cette dernière variante s'est totalement éteinte. L'autonomie et l'ancienneté du kunda résultent de l'hypothèse selon laquelle les Kunda avaient été parmi les anciens occupants de la région avant d'être submergés par des vagues de migrations ultérieures, dont les populations les ont, en de nombreux endroits, culturellement absorbés.

4) shale (M41b)

Il est parlé exclusivement dans le secteur Moero où il cohabite avec le zééla et le bamba. Sa forme de substrat, qui est de moins en moins usitée, ressemble en de nombreux points au kaca et au zééla de substrat, tandis que sa forme de couverture penche plus du côté du bamba qui l'a fortement influencé. Bastin (1975) classe cette langue en zone M avec comme sigle 41b.

5) bwile (M401)

Il n'est plus attesté que dans quelques villages de la chefferie Mpweto et tend à disparaître. Rares sont les Bwile qui parlent encore leur langue. Bastin

(1975) classe cette langue en zone L avec un sigle 00 par manque de données, alors que ces quelques caractéristiques dégagées la lui font classer plutôt en zone M, groupe 40. Aucune description n'a été faite sur ce parler.

6) bamba (M42)

Cette langue n'a pas de communauté autochtone propre dans le territoire. À ce titre, elle est considérée comme une langue d'invasion adoptée par les communautés bwile et shale au titre de langue de prestige. Citimukulu, dans la province du Luapula en Zambie, est le foyer originel du bamba.

7) tembo

Le tembo est la langue des Tembo, peuple nomade ne se distinguant des Bantu que par leur mode de vie. Les caractéristiques linguistiques dégagées des considérations phonologiques et morphologiques montrent qu'il s'agit d'une langue autonome appartenant à la famille bantu de la zone L, groupe 30.

En guise de conclusion, en dehors du kaca qui s'est conservé dans son état originel, le kunda, le zééla, le shila et le bwile ont subi une influence des langues voisines, ce qui rapprocha leurs aspects de substrat de l'extinction.

2.6. LE TERRITOIRE DE SAKANIA

Trois langues, toutes de la zone linguistique M, sont attestées dans le territoire de Sakania et s'étendent par ailleurs au-delà des frontières de la RDC. Il s'agit des langues suivantes :

1) lamba (M54)

Il couvre une grande partie du territoire de Sakania, plus précisément à l'ouest.

2) lala (M52)

Il est attesté au sud du territoire, dans le secteur Balala, plus précisément au chef-lieu du territoire et ses environs, d'est en sud.

3) aushi (M402)

Il occupe une petite partie du territoire, principalement dans sa partie nord-est.

2.7. LES VILLES DE LUBUMBASHI ET DE LIKASI

Le Haut-Katanga comprend en son sein les villes de Lubumbashi et de Likasi.

- 1) Les villes de Lubumbashi et le centre de Kipushi sont situés dans l'espace du territoire de Kipushi à prédominance linguistique bemba.
- 2) La ville de Likasi est située dans l'espace du territoire de Kambove à prédominance sanga.

Les deux villes sont couvertes par le swahili qui, du reste, étend son influence sur l'ensemble du

Haut-Katanga. Dans ces villes administratives et industrielles, le français est également utilisé comme langue de travail. Avec le renouveau des activités minières dans les villes et leurs environs, d'autres langues nationales ont refait surface. Il s'agit du tshiluba et du lingala dont les locuteurs sont nombreux. Certaines chaînes de radio et de télévision ajoutent dans leurs grilles de programmes des émissions dans ces deux langues.

L'influence de l'anglais augmente dans ces villes proches de l'Afrique australe et orientale anglo-saxonnes.

RÉFÉRENCES

- Boone, O. 1961. *Carte ethnique du Congo belge, Quart Sud-Est*. Tervuren : MRAC.
- Boulanger, A. 1977. « Recherche sur la société et la religion Zela ». Thèse, École pratique des hautes études. Paris.
- Crine-Mavar, B. 1973. « Histoire traditionnelle du Shaba ». *Cultures au Zaïre et en Afrique* 1 : 5-103. Kinshasa.
- Grévisse, F. 1958. « Notes ethnographiques relatives à quelques populations autochtones du Haut-Katanga industriel ». *Problèmes sociaux congolais* 40 : 78-148.
- Hasson, M. 2015. *Des animaux et des hommes*. Volume 1 : *Les Animaux et la Société*. Tervuren : MRAC.
- Ilunga Kate. 1976. « Histoire ancienne des Balomotwa ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA. Lubumbashi.
- Ilunga Kayumba. 1984. « Émergence des seigneuries dans la vallée de la Lufira : cas de la dynastie de Katanga (ca 1650-1910) ». Mémoire de licence en Histoire, Université de Lubumbashi.
- Kalenga Ngoy, P. 1999. « Notes sur l'origine du pouvoir chez les Bazela ». *Likundoli* IX (1).
- Lambo, L. 1946. « Étude sur les Balala ». *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* XIV (8) : 231-256.
- Marchal, J. 1996. *L'État libre du Congo : paradis perdu*. 2. Borgloon : Éditions Paula Bellings.
- Van Malderen, A. 1936. « Organisation politique et judiciaire des Bazela de Kiona-Zini ». *Bulletin des juridictions indigènes et du droit coutumier congolais* IV : 278-283.
- Vansina, J. 1965. *Les Anciens Royaumes de la savane*. Léopoldville : Lovanium.
- Verbeek, L. 1987. *Filiation et usurpation, histoire socio-politique de la région entre Luapula et Copperbelt*. Tervuren : MRAC.
- Waldecker, B. 1967. « Salines du Katanga, notamment de Mwanshya ». *Problèmes sociaux congolais* 79 : 49-91.

CHAPITRE 3

CRÉATION DE L'UNION MINIÈRE ET « NOUVELLES IMMIGRATIONS »

1. LE COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA (CSK) ET LA CRÉATION DE L'UNION MINIÈRE DU HAUT-KATANGA (UMHK)

Le Katanga est un « don du cuivre », dans le sens où Hérodote l'entendait en parlant de l'Égypte, qui est « un don du Nil ».

Mais le Katanga moderne ne se comprend mieux que si l'on perçoit le rôle joué par l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK, devenue Gécomin(es) puis Gécamines à partir de 1967) dans l'industrialisation de cette province congolaise.

Léopold II (1835-1909) fut certainement le grand maître d'ouvrage dans la constitution à la fois de la colonie du Congo belge et des instruments mis en œuvre pour sa « *mise en valeur* ».

L'on pense à Jean Stengers quand on reprend cette évidence que sans Léopold II, il n'y aurait pas eu de Congo ni de Katanga dans leur forme historique du XX^e siècle. Mais, comme le relève Jean-Luc Vellut dans sa recension du livre d'Isidore Ndaywel sur le Congo-Zaïre, il faut tenir compte, dans l'action du roi des Belges et souverain de l'État indépendant du Congo (EIC), des appuis dont Léopold II a bénéficié en Belgique, en Europe, aux États-Unis et en Afrique même (Vellut 1999 : 489). Lorsque le roi-souverain dessine les limites de son État, il entrevoit probablement l'importance potentielle et la cohérence de cet ensemble dans la configuration des pôles politiques de l'époque en Afrique : territoires portugais, présences française et britannique, Afrique australe, Soudan anglo-turco-égyptien, et donc les différentes dynamiques qui caractérisent ces pôles. Il n'oublie pas les idéologies prévalentes

comme valeurs à ajouter dans la justification de son action réelle (Heremans 1966).

Il faut aussi saisir l'esprit dans lequel Léopold II conçoit cette action. Il y a d'abord le fait que c'est une « action personnelle », qu'il veut mener sans les entraves d'aucune institution ni d'aucune autre personne. C'est ce qui ressort de ce passage d'une lettre qu'il adresse en 1906 à ses collaborateurs, les « secrétaires généraux » avec qui il gère le Congo :

« La Belgique a bien voulu m'aider de ses deniers dans quelque mesure. Mais le soin de constituer le nouvel État m'a incombé exclusivement. Le Congo a donc été et n'a pu être qu'une œuvre personnelle. Or, il n'est pas de droit plus légitime et plus respectable que le droit de l'auteur sur sa propre œuvre, fruit de son labeur... Mes droits sur le Congo sont sans partage; ils sont le produit de mes peines et de mes dépenses... Le mode d'exercice de la Puissance publique au Congo ne peut relever que de l'auteur de l'État; c'est lui qui dispose légalement, souverainement » (Munayi- Muntu Monji 2010 : 288-289).

Cette lettre est écrite au moment où Léopold II se prépare à céder l'État indépendant du Congo à la Belgique, après le rapport d'enquête sur les exactions et atteintes au droit humanitaire au Congo, mais aussi à l'époque même de la création de l'Union minière du Haut-Katanga.

Cette vision du rôle du roi des Belges allait assez loin, jusqu'à imposer aux autres la langue de travail des dossiers administratifs, et surtout, quand il le pouvait, jusqu'à l'exclusion des collaborateurs qui risquaient de s'attirer des concurrents encombrants (Luwel 1964 : 209, 295 ; Stengers 1963 : 153-154).

Mais le roi était assez réaliste pour évaluer l'importance des alliances, particulièrement dans la recherche des moyens financiers utiles à l'avancement de la réalisation de ses projets. Suivant les circonstances, il allait choisir lui-même ses partenaires et en écarter d'autres.

C'est ce qui ressort du montage des finances destinées à l'occupation effective du Katanga et à la constitution des premiers capitaux productifs à l'origine de la création de l'Union minière.

Au moment du « *scramble for Katanga* », Léopold II doit faire face à Cecil Rhodes (1853-1902), homme politique britannique, qui, au faîte de sa puissance en Angleterre et en Afrique du Sud, présidait aux destinées d'une compagnie à charte, la British South Africa Company appelée, en plus court, la Chartered, à laquelle le Gouvernement britannique donna carte blanche pour coloniser et administrer le bassin du Zambèze. La presse anglaise soutenait Rhodes dans sa volonté de pousser ses possessions jusqu'au Katanga, parce que Léopold III qui en avait obtenu la possession à la Conférence de Berlin (1885) ne l'occupait pas encore effectivement (Verbeken 1956 : 141-251).

Léopold II, manifestement en crise alors, reçut opportunément un négociant anglais qui lui suggéra de confier rapidement la colonisation du Katanga à une entreprise de même type que la Chartered. Le négociant, Albert Ochs, l'explorateur Verney Lovett Cameron (1844-1894)¹ et un groupe de capitalistes réunis par Albert Thys, créateur de la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI) en février 1887, dont le banquier Léon Lambert, le comte John d'Oultremont, Georges Laveleye et Jules Orban (liés à la Banque de Bruxelles), et Édouard Despret, directeur de la Société générale de la Belgique (groupe bancaire), acceptèrent de souscrire un capital revenant à hauteur du tiers aux deux Anglais (Brion & Moreau 2006 : 65)².

Ainsi naquit la Compagnie du Katanga, le 15 avril 1891, précédée par une convention du 12 mars 1891,

signée par l'EIC, la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (CCCI) et les autres souscripteurs. Cette Compagnie du Katanga avait en propriété au Katanga un tiers du territoire à occuper (\pm 500 000 km²), divisé en carrés de six minutes géographiques de côté, d'une superficie de quelque 12 500 ha chacun; les deux tiers restants appartenant à l'EIC.

En contrepartie du tiers du territoire concerné cédé par l'État indépendant du Congo, la Compagnie du Katanga devait prêter main-forte à l'État dans la lutte contre le trafic d'armes, la traite des esclaves et contre la vente des spiritueux; créer trois postes permanents; entretenir une police; faire reconnaître l'autorité de l'État par tous les chefs africains locaux.

La Compagnie du Katanga avait une concession dont elle devait exploiter le sol et le sous-sol pendant nonante-neuf ans. Avec le concours des premiers agents de l'État, elle obtint notamment trente-neuf actes de soumission en trois ans et démantela le royaume de M'siri avant de réduire en 1891 la révolte des Sanga contre le *mwami yeke*.

Malgré l'absence de Cecil Rhodes parmi les souscripteurs des capitaux dans la Compagnie du Katanga, la Grande-Bretagne finit, en 1894, par reconnaître les droits de l'État indépendant du Congo.

Malgré les avertissements de Jules Cornet, toute l'ossature de la Compagnie du Katanga fonctionnait cependant avec l'espoir que le Katanga recelât, en plus du cuivre, de fabuleux gisements d'or. Le 27 mai 1893, dans un rapport au Conseil général de la Compagnie, Émile Francqui revient sur les conclusions de Jules Cornet, membre de l'expédition Bia-Francqui : si le Katanga renferme « de très importants gisements de minerai de cuivre et un grand nombre d'énormes amas de minerai de fer de qualité tout à fait supérieure », aucun gisement aurifère n'y a été découvert ou indiqué par le chef Mpande (Kambove et Kolwezi), mais la pauvreté de ces gisements ne permettait pas d'entamer les travaux d'exploitation du cuivre dans l'immédiat.

Seule la présence de l'or aurait permis non seulement un renflouement des caisses royales, mais aussi une exploitation rentable du cuivre et de l'étain; le Katanga était trop isolé et enclavé au centre de l'Afrique pour espérer une rentabilisation rapide de ses mines (Brion & Moreau 2006 : 65-66).

Léopold II, qui disait, dix ans plus tôt, désirer se « dégager de [ses] engagements avec les Anglais »,

1. Cameron fit des observations sur les richesses minérales du Katanga (Cameron 1877).

2. Cet exposé suit celui de ces deux auteurs. Ces derniers ont travaillé sur la base des *Archives de l'Union minière* dont ils ont initialement publié l'inventaire en 1996, au nom de l'Association pour la valorisation des archives d'entreprises (AVAE) en Belgique (pp. 7-8).

et estimait cela essentiel (Luwel 1964 : 209)³, allait de nouveau être obligé de traiter avec un nouveau groupe anglais.

Des personnages proches du prince de Galles contactèrent Cecil Rhodes en 1895, après le décès de Cameron en 1894, pour obtenir une concession sur le territoire de la Chartered. Rhodes les renvoya auprès d'un de ses collaborateurs, l'Écossais Robert Williams (1860-1938). Ainsi la comtesse Warwick et l'homme d'affaires Tyndale White, mis en rapport avec le premier, obtinrent-ils en avril 1898 qu'une concession de la Chartered, située au nord du Zambèze (en Rhodésie-Zambie en fait), puisse être prospectée pour le compte des deux investisseurs potentiels et de Williams lui-même.

Après l'accord de Rhodes, Williams confia à son ami George Grey la tête de l'expédition de prospection. À cette occasion, il créa le 20 janvier 1899 à Londres la Tanganyika Concessions Limited (TCL), société d'exploration au capital souscrit par la comtesse Warwick, Tyndale White et la Zambesia Exploring Company (ZEC) contrôlée par Cecil Rhodes et Robert Williams. À ce moment-là, tous les souscripteurs étaient persuadés que le bassin du Zambèze recelait des gisements qui se prolongeaient jusqu'au Katanga. Entre juin et novembre 1899, Robert Williams était en contact avec Albert Thys dans l'intention manifeste d'avoir un pied au Katanga. Albert Thys de la CCCI était alors l'administrateur délégué de la Compagnie du Katanga (Brion & Moreau 2006 : 66-67).

Entre-temps, Georges Grey était parvenu dans ses prospections jusqu'aux frontières Rhodésie-Congo et avait atteint Kipushi, voisin de Kansanshi, où il avait trouvé de l'or dans des ruisseaux prenant source au Katanga. C'est alors que Williams conçut l'idée de prolonger jusqu'au Katanga le chemin de fer en construction entre le Cap et la Rhodésie.

Entre janvier et mars 1900, Robert Williams s'agitait : il parvint même à signer une convention avec Gaston Périer (beau-fils de Thys) et la société britannique Suffolk Trust Limited, représentante des actionnaires anglais de la Compagnie du Katanga,

Ochs et Cameron. Son but était d'obtenir au Katanga une concession à faire exploiter par une société britannique (Brion & Moreau 2006 : 66-67).

Entre-temps, au Katanga, rien de significatif ne bougeait en fait. Pour démarrer, il fallait localiser les concessions de l'État indépendant du Congo et celles à accorder à la Compagnie du Katanga. Le débat était alors engagé entre les représentants des deux parties, respectivement, Léopold II pour l'État et Albert Thys pour la Compagnie du Katanga. L'enjeu était de déterminer ce qui devait revenir à chacun ; il fallait mesurer et aborder sur le terrain les carrés de l'échiquier katangais, suivant la convention de mars 1891.

À l'issue du débat, apparemment, une commission fut dépêchée au Katanga, qui conclut finalement que « [la délimitation] coûterait des sommes gigantesques et prendrait un temps considérable ».

Devant la menace évidente que représentait l'avancée de Robert Williams, Léopold II fit résilier l'accord signé entre Williams, Périer et Ochs pour repartir sur des bases entièrement neuves.

L'EIC et la Compagnie du Katanga mirent en indivision leurs biens respectifs et décidèrent d'en confier l'administration et l'exploitation à un organisme nouveau, à créer.

C'est ainsi que naquit le 19 juin 1900 le Comité spécial du Katanga (CSK), dans l'espoir que les gisements d'or dont l'expédition de George Grey avait découvert des traces près de Kansanshi avec prolongements à Kipushi (Kaponda) allaient servir.

Avec la création du Comité spécial du Katanga, les partenaires convinrent que : « Dans la proportion d'un tiers, tout ce qui se fera, tout ce qui se donnera, tout ce qui se récoltera sera la propriété de la Compagnie du Katanga, les autres tiers restant à l'État » (Brion & Moreau 2006 : 68).

Le CSK allait se substituer dès lors à la Compagnie du Katanga comme société à charte, pour exploiter le sous-sol pendant nonante-neuf ans dans les terrains concédés en 1891. Sa direction fut confiée à un comité de six membres : quatre désignés par l'État et deux par la Compagnie du Katanga. Hubert Droogmans, secrétaire général de l'État indépendant du Congo, en était le président. Véritable compagnie à charte, l'organisme jouissait « des pouvoirs les plus étendus d'administration, de gestion et d'aliénation sans aucune exception ni réserve pour assurer et diriger en participation l'exploitation de tous les terrains appartenant au domaine de l'État et à la Compagnie du Katanga, et compris entre le

3. Dans une lettre de Léopold II à Strauch, on peut lire : « Je désire, en effet, me dégager de mes engagements avec les Anglais. Le moment est arrivé de le faire et il est essentiel d'en arriver là, mais il faut le faire avec tous les ménagements possibles ».

5° parallèle de latitude sud jusqu'à 24° 10' de longitude est de Greenwich, une ligne droite joignant ce point à l'intersection du 6° parallèle de latitude sud avec le 23° 54' de longitude est, ce méridien 23° 54' et les frontières méridionale et orientale de l'État » (*Bulletin officiel* 1900 : 167-171).

Des missions furent envoyées sur place pour organiser l'administration et un corps de police, qui fonctionnèrent d'abord à Lukafu, puis à Lukonzolwa, avant d'aller à Kambove et enfin à Élisabethville.

Le 21 novembre 1900, Robert Williams revint à la charge avec de nouvelles propositions. C'est Hubert Droogmans qui les corrigea en y apportant deux modifications.

D'abord, le terrain de recherches minières : Williams ne ferait pas ses recherches dans tout le Katanga. Celles-ci seraient confinées dans un espace précis : le territoire où sont situées les rivières Lufira et Lualaba et la frontière méridionale de l'État indépendant du Congo. Ensuite, il n'y aurait pas de monopole : le CSK se réservait la possibilité d'octroyer des concessions à d'autres groupes que la Tanganyika Concessions Limited de Robert Williams : « le soin de constituer les sociétés à créer éventuellement pour l'exploitation des mines ne serait pas laissé au seul Williams ; le Comité spécial du Katanga se chargerait de fournir la moitié du capital [en] espèces de toutes les sociétés qui seraient fondées » (cité par Brion & Moreau 2006 : 69).

Le 8 décembre 1900, le CSK conclut une convention avec Robert Williams. Celui-ci y était chargé d'effectuer pendant cinq ans des recherches minières au Katanga ; ces prospections étaient, en principe, à ses frais, mais le CSK devait lui accorder des subsides, à condition que les gisements reconnus rentables par le Comité soient exploités en commun pendant trente ans, les capitaux nécessaires étant fournis par les deux parties et les avantages partagés à raison de 60 % pour le CSK et 40 % pour Robert Williams.

Les droits *régaliens* de CSK allaient durer jusqu'à la promulgation du décret du 22 mars 1910 lui retirant la délégation des attributions du pouvoir exécutif. Jusqu'à sa dissolution en 1960 du fait de l'accession du Congo à l'indépendance, le Comité spécial du Katanga « s'attachera à son œuvre économique dans les domaines minier et agricole, et à la promotion scientifique du terrain qui lui avait été concédé » (Lambert-Culot 1972 : 280). L'Union minière du

Haut-Katanga est née six ans après la création du CSK, sur initiative de Léopold II (Carton de Wiart 1956 : 9-16). C'est sous son autorité que des contacts furent pris notamment, du côté américain, avec Thomas F. Ryan, qui mit ses capitaux à la disposition des trois compagnies de 1906, créées respectivement le 28 octobre (UMHK), le 31 octobre (Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, BCK), et le 6 novembre (Société internationale forestière et minière du Congo, Forminière), et placées sous l'égide du complexe bancaire Société générale de Belgique. L'UMHK naquit comme société congolaise à responsabilité limitée. Ses statuts accordaient de gros avantages à ses actionnaires, tout en consacrant un contrôle très effectif de l'État indépendant du Congo sur sa gestion. Le 30 octobre 1906, une convention-cahier des charges fut signée entre cette nouvelle société et le Comité spécial du Katanga. Les deux textes se complétant mutuellement formaient un tout (Carton de Wiart 1956 : 9-16).

Le décret créant l'Union minière du Haut-Katanga indiquait ainsi son objet principal : « La société a spécialement pour objet l'exercice des droits miniers et des autres droits accessoires qui lui sont accordés par le Comité spécial du Katanga en exécution de la convention intervenue le 19 juin 1900, entre l'État indépendant du Congo et la Compagnie du Katanga, pour assurer la mise en valeur des richesses du sol et du sous-sol au Katanga » (Carton de Wiart 1956 : 9-16).

Parmi les actionnaires connus, l'on peut citer ainsi le CSK, la TCL, la Société générale, la CCCI, la Banque d'Outremer, la Compagnie du Katanga et l'État indépendant du Congo. La présidence du premier conseil d'administration revint au gouverneur de la Société générale de Belgique. Le siège administratif fut fixé à Bruxelles et le quartier général au Congo fut établi initialement à Pweto (au nord du lac Moero). Très rapidement (1902), le siège fut installé à Lukonzolwa (région de Pweto-Kilwa, sur la rive occidentale du lac Moero) alors lieu de résidence du représentant du Comité spécial du Katanga (Cornet 1950 : 94-95)⁴.

Le rôle de l'État dans l'entreprise de création des sociétés de 1906 est souligné par Edmond Carton de Wiart : « ... l'initiative vient du gouvernement de

4. Par la suite, le siège du CSK déménagea à la Mine de l'Étoile (Élisabethmine), puis à Élisabethville en 1909.

l'État, plus exactement de son chef lui-même. Celui-ci recherche des hommes susceptibles de s'intéresser au programme tracé par son imagination créatrice, leur laisse l'entière responsabilité de l'entreprise et la gestion des concessions qui leur sont octroyées » (Carton de Wiart 1956 : 15).

Quant aux bénéfiques que l'État en tire, ils sont évidents :

« En même temps, la société est contrainte de créer et d'attribuer gratuitement à l'État un nombre d'actions (ou des droits aux dividendes) équivalent à celui des actions souscrites en numéraire. Cette disposition permet à l'État de prélever par priorité, au profit des pouvoirs publics, une redevance de 50 % sur les bénéfiques, sans préjudice des sommes considérables qu'il percevra au titre de l'impôt sur la part revenant aux actionnaires privés. La société ainsi créée, le véritable fondateur, c'est-à-dire le Roi-Souverain, disparaît et les actionnaires-souscripteurs demeurent en face de l'État qui recueille, au double titre exposé ci-dessus, la part prépondérante dans les bénéfiques, s'il y en a, sans avoir exposé un franc de capital » (Carton de Wiart 1956 : 15).

Comme Léopold II était le roi des Belges, il n'oubliait pas ses sujets et les intérêts belges : une disposition du cahier des charges signé entre l'Union minière du Haut-Katanga et le Comité spécial du Katanga permettait à ce dernier d'exiger dans la composition du personnel « non africain » de l'Union minière une majorité d'agents belges, et que 60 % au moins des équipements nécessaires à l'exploitation soient commandés en Belgique (Union minière... 1956 : 74).

Jusqu'en 1895, la gestion de l'État indépendant du Congo de Léopold II fut en fait difficile. Ensuite, les ressources du « Domaine du Roi » augmentèrent rapidement. La balance commerciale de la colonie devint en équilibre dès 1894 ($\pm 11\,000\,000$ de francs-or pour les exportations et le même montant pour les importations). Le contrôle des richesses congolaises allait dès lors procurer, chaque année, des profits de plus en plus considérables à Léopold II. Dès 1900, la valeur des produits exportés du Congo dépassa largement le double de celle des importations : elle atteignit 47 millions en 1900 et 54 millions de francs-or en 1903 (pour 20 millions d'importations). C'est ce qui séduisit les milieux financiers capitalistes et les porta à investir au Congo au début du xx^e siècle.

La Société générale, jusque-là réticente, accepta en 1899 de participer notamment à la création de la Banque d'Outremer (d'abord appelée Compagnie d'Orient) aux côtés de Thys et avec d'autres banques belges et divers établissements français et allemands.

À partir de cette époque, Léopold II accepta non seulement de rémunérer largement les capitaux privés investis au Congo, mais aussi d'en garder la plus grosse part des profits. C'est ainsi que, en 1901, lorsque survint l'échéance prévue par le traité de cession de la colonie à l'État belge (1890) et que la Belgique était en droit d'annexer le Congo, il s'appliqua à éviter cette mesure, et un ministre de l'époque (de Smet de Naeyer) fit voter une loi ajournant la reprise⁵. On ne parlait certes pas encore des profits des mines du Katanga. Les richesses provenaient principalement du caoutchouc, de l'ivoire et de l'huile de palme, dont la production se réalisait dans des conditions d'exploitation inhumaines et dans un contexte de violence « structurelle » (Vellut 1986 : 398-435; Vangroenweghe 1986; Marchal 1996). Cette « cueillette » se faisait aussi au Katanga, au moins dès les années 1898-1900.

Sur la base des produits de cueillette, Léopold II se créa une situation de richesse exceptionnelle. Les besoins d'argent d'avant 1894-1895 disparurent avec la culture du caoutchouc dans le Congo-Kasaï (englobant une partie du sud de l'Équateur, le Bas-Congo, le Bandundu et une partie du Kasaï) et l'achèvement du chemin de fer des cataractes en 1898. Léopold II devint une puissance financière et commerciale. Il engageait ses capitaux partout où les possibilités d'expansion s'offraient à l'esprit d'entreprise et il nourrissait des desseins de magnificence.

La façon dont il usa et abusa de cette manne financière peut être une indication de l'emploi qu'il

5. Les exactions provoquées par le régime léopoldien entraîneront ce qu'on a appelé dès 1896 l'« affaire congolaise », une campagne antiléopoldienne exigeant notamment l'annexion du Congo par la Belgique. Le roi Léopold s'était déjà engagé pratiquement dans ce sens avec le « testament royal » du 2 août 1889 et sa lettre du 5 août 1889. Une convention était signée aussi pour l'annexion en 1890 entre la Belgique et l'État indépendant du Congo. La campagne accéléra la concrétisation du projet qui fut voté au Parlement belge le 9 septembre 1908. L'annexion est effective à partir du 15 novembre 1908. Léopold II meurt le 17 décembre 1909 à 74 ans.

aurait probablement fait des richesses de l'État que devaient générer les entreprises minières plus tard. Retenons que les bénéfices tirés du caoutchouc au Congo servirent à construire le Musée de Tervuren que le roi remplit d'importantes collections ethnographiques et d'œuvres d'art. Doté de biens couvrant le dixième du territoire congolais alors occupé, le Domaine de la couronne, appelé ensuite Fondation de la Couronne, permit à Léopold II d'édifier des bâtiments somptueux, d'acquérir l'Hôtel de Belle-Vue, le chalet de Raverseyde, des domaines sur la Côte d'Azur, d'agrandir le château de Laeken et d'y installer les fameuses serres royales, de reconstruire la façade du palais royal, de restaurer le château de Ciergnon, d'élargir l'avenue de Meysse, d'aménager de vastes tribunes au champ de courses d'Ostende, de bâtir des pavillons, des monuments, des arcs de triomphe.

Jusqu'en 1908, le Congo était encore une propriété du roi Léopold II, il en était le souverain. Il n'avait de comptes à rendre à personne, et les habitants de l'EIC n'étaient que des sujets constituant une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. Pour cette époque, selon l'avis même des Occidentaux qui le sillonnaient, le Congo « manquait encore de tant de choses [...] il n'avait pas de routes, presque pas de médecins ou d'hôpitaux, il manquait de moyens de transport, les bâtiments administratifs étaient souvent minables... » (*Bulletin officiel* 1908 : 65-69).

Lorsque le Congo devint colonie de la Belgique, la Charte coloniale prévoyait en ses articles la protection des « droits des indigènes ». Des institutions étaient même prévues pour la défense et la protection des droits des colonisés (*Bulletin officiel* 1908 : 68-69).

Même si la Belgique hésita longtemps avant de suivre les traces de Léopold II dans ses ambitions coloniales, elle possédait dans la seconde moitié du XIX^e siècle une économie vigoureuse parmi la dizaine des pays les plus développés de l'époque. Avant 1860, elle se situait immédiatement après l'Angleterre au niveau du développement industriel. Dès 1860, la Belgique était, avec les États-Unis, en seconde place après l'Angleterre au regard du taux annuel moyen de croissance de la productivité agricole et du développement industriel général (Bairoch 1965 : 1091-1117).

Le Congo économique était ainsi essentiellement l'œuvre du capitalisme occidental. Léopold II, dès le départ, privilégia l'association des capitaux belges et étrangers (britanniques et américains) dans les

grandes sociétés coloniales. Ce capitalisme était mi-libéral et mi-étatique; le Congo économique bénéficia des capitaux ou de l'aide de l'État pour le recrutement de la main-d'œuvre dans tous les secteurs d'activité économique.

Le capitalisme colonial bénéficia de la sorte de l'expérience solide du capitalisme occidental en général. La bourgeoisie capitaliste métropolitaine contrôlait évidemment les moyens de production, organisait le travail, coordonnait les activités, imposait la langue véhiculaire. Elle avait, dans le secteur industriel, une expérience séculaire et des qualités acquises depuis au moins le milieu du XVIII^e siècle (Bergeron 1978; Moraze 1957).

Les grands capitaines d'industrie que Léopold II et, dans la suite, les entreprises coloniales se recrutaient pour le Congo, possédaient les « vertus » qu'un contemporain prêtait à un membre de l'élite bourgeoise du début du XIX^e siècle en France : « l'industriel apporte ses propres valeurs à l'élite sociale qui l'accueille. Matérialisme brutal de l'argent amassé en grandes quantités : l'échelle des fortunes collant au plus près à l'échelle des grandeurs. Dignité d'un savoir technique et, à l'occasion, scientifique dont on commence à percevoir qu'il est source de pouvoir. Aptitude fondamentale à l'encadrement social d'hommes qui font vivre des masses et savent les commander dans leur travail. Aptitude corrélative à la direction des affaires publiques, les intérêts de la ville s'identifiant à ceux de l'usine, ou les grands intérêts économiques passant pour être de grands intérêts nationaux » (Bergeron 1978 : 216).

Le « patron » du XIX^e siècle est le phare de la société, malgré les inégalités économiques, politiques, culturelles que suppose le fonctionnement du système capitaliste dont le succès dépend de la bonne volonté des populations à se contenter des retombées de l'enrichissement et à en nourrir la poursuite. Le capitaliste est tenu pour l'homme par qui le bien-être arrive, c'est lui qui impose une nouvelle utopie en Occident, celle du bonheur, arrachant la société de son temps à ses vieilles idéologies. Le triomphe du capitalisme industriel et financier a le sens d'un gigantesque coup de force économique et culturel. Ce coup de force part d'une élite « qui (impose) à toute une société sa conception de la production et une autre finalité de l'existence, faisant fonctionner toute une civilisation selon le principe de l'enrichissement indéfiniment accéléré auquel toute épargne et tous bras doivent contribuer

dans une mobilisation générale » (Bergeron 1978 ; Chesneaux 1976 ; Baudrillard 1988 : 427).

La colonisation d'« encadrement » au Congo comportera deux aspects : un aspect principal d'organisation rationnelle, d'expertise, de connaissances techniques et scientifiques, d'instruments de travail performants appartenant aux colonisateurs venus d'ailleurs pour exploiter les ressources et les richesses locales ; et un aspect secondaire de la mise au travail des producteurs locaux contraints à assimiler des « instruments transplantés dans une société qui ne disposait ni des "connaissances nécessaires pour les rendre intelligibles et banals" ni du capital indispensable pour les mettre en œuvre » (Demunter 1972 : 80-81).

En ce qui concerne le capitalisme congolais, Jean Stengers estime qu'il revêtait quatre caractères identifiant sa vigueur interne et dont il tirait essentiellement sa force :

- a) le capitalisme colonial était un capitalisme audacieux, affrontant tous les risques ;
- b) il était structuré sous forme de groupes puissants autour d'organismes financiers (Société générale) qui pouvaient leur venir en aide dans les moments difficiles ;
- c) il a réussi à préserver presque entièrement sa liberté d'action, même quand l'État aurait pu intervenir dans sa gestion ;
- d) il a su être un excellent sélectionneur d'hommes, ne gardant que les plus aptes et éliminant tous les autres dans le recrutement des cadres européens (Stengers 1989 : 205-223).

La Société générale de Belgique, comme complexe bancaire, acquit le contrôle de la Compagnie congolaise pour le Commerce et l'Industrie, devenue une énorme société « *holding* », dès qu'elle absorba, en 1928, la Banque d'Outremer. Elle commença à exercer ainsi une hégémonie sur toutes les grandes entreprises capitalistes congolaises après la crise mondiale de 1929-1935. Cette hégémonie ne déclina qu'à partir des années 1973-1975.

En vertu du décret du 30 octobre 1906 (*Bulletin officiel* 1906 : 34 et ss ; *Bulletin officiel* 1908 : 446 et ss), l'UMHK possédait une concession d'une ceinture (Copperbelt) de près de 250 km de long englobant entre 34 000 à 38 000 km², correspondant aux bassins du Haut-Lualaba, de la Lufira et du Haut-Luapula. Ces concessions étaient déjà connues pour leur richesse principale en cuivre, cobalt, zinc, cadmium, germanium et en argent (Franck 1930 :

263 ; Mulumba Lukoji 1974 : 11). En 1927, on estimait à 78 000 000 de tonnes d'une teneur en cuivre de 6,93 % les réserves minières reconnues. Ces réserves étaient censées contenir 5 430 000 tonnes de métal.

L'UMHK ne connut sa première coulée de cuivre que le 30 juin 1911. Les conditions d'exploitation étaient très onéreuses en ressources humaines et matérielles, c'est-à-dire financières pour une société capitaliste.

À certaines époques, particulièrement entre 1911 et 1914 et avant le « *boom économique* » de 1923 à 1929, on pensa même à la liquidation de l'entreprise. Il y eut cependant une réorganisation complète tant au niveau technique que sur le plan de la direction. L'effort de guerre de 1914 à 1918 permit de produire environ 85 000 tonnes de cuivre et de distribuer, en juillet 1919, pour la première fois, un dividende aux actionnaires. Alors que le cours du cuivre paraissait élevé en début de 1920, il s'effondra soudain. À la fin de décembre, il passa de 122 livres (janvier) à 70 livres la tonne, et la tendance à la baisse s'accrut. Une longue grève de cinq semaines paralysa même toutes les exploitations de l'UMHK pendant les mois de septembre et d'octobre 1920. La production tomba de 23 000 tonnes en 1919 à 19 000 en 1920 (Union minière... : 119-141).

Pendant la crise mondiale qui sévit dans l'industrie en 1921, un énorme tonnage de cuivre, provenant notamment des déchets de guerre, se trouva entre les mains de spéculateurs et affecta gravement le marché. La plupart des grands producteurs de cuivre fermèrent leurs mines. Certains d'entre eux enregistrèrent des pertes atteignant jusqu'à 15 % de leur capital.

On pensa à mettre l'exploitation en veilleuse, mais, heureusement, la Société générale de Belgique apporta un appui financier considérable. Le comité de direction qui se mit en place en 1921 avec Edgar Sengier, représentant du conseil d'administration, opta pour une politique de doublement de la production pour abaisser le prix de revient et cesser de vendre à perte. On passa de 19 000 à 43 300 tonnes en 1922. Par la suite, et jusque 1993, la production ne descendit plus en dessous de 50 000 tonnes.

Entre-temps, toute la colonie était engagée dans la politique des grands travaux d'équipement avec un effort particulier porté aux infrastructures de transport et de constructions diverses, qui, encore

aujourd'hui, comptent en termes d'équipement avec des effets cumulatifs (Merlier 1962)⁶.

Dans le même temps, l'UMHK consentait d'importants investissements dans son programme de développement. Le concentrateur de Panda-Likasi, capable de traiter 100 000 tonnes de minerais par mois, fut mis en marche en juin 1921. L'usine de lixiviation et d'électrolyse, au départ un projet pilote monté en 1921, devint opérationnelle autour de 1929. La production engloba progressivement Kambove, l'Étoile, Ruashi, Panda, Kipushi et Shinkolobwe.

Entre-temps, le cuivre avait surclassé les apports du caoutchouc au Congo, qui, en 1901, représentaient en valeur 87 % des exportations, alors qu'en 1928, avec une production du cuivre atteignant 7 % de la production mondiale, l'UMHK fournissait plus de 50 % du total des exportations coloniales contre seulement 1 % pour le caoutchouc.

Les statuts (conventions du 8 décembre 1900 et du 30 octobre 1906) avaient fixé à trente ans la durée de la société qui expirait donc en 1936. En décembre 1921, cette durée fut prorogée jusqu'au 11 mars 1990 et le capital augmenté en conséquence. Le monde étant à peine sorti d'une guerre et craignant de retomber dans une autre, cette décision fut considérée à l'époque comme une « preuve éclatante et hardie de la foi dans l'avenir du Congo belge et de la confiance dans le savoir-faire et le courage de ceux qui, en Afrique, continuaient tenacement à bâtir l'Union minière » (*Union minière...* 1956 : 134)⁷.

Dans le cadre de son expansion, dès 1919, l'Union minière commença à s'entourer de sociétés « auxiliaires » grâce à l'appui financier de la Société générale de Belgique.

Le 23 juillet 1919 se constituait en Belgique la Société Générale Métallurgique de Hoboken (SGMH), qui se chargea du raffinage du cuivre brut, des essais pour le traitement des minerais cobaltifères et d'étain, de la formation et de l'entraînement du personnel technique destiné à l'Afrique. C'est Hoboken qui permit de produire, en décembre 1922, le premier gramme de radium dans une division de

l'usine mise au point le 8 juillet de la même année (*Union minière...* 1956 : 138-139, 154-156).

En 1919 toujours fut constituée la Société générale des Minerais (SGM). Elle avait pour but, d'une part, d'assurer la vente des métaux non ferreux produits par le Congo belge et par les usines de Belgique, et, d'autre part, de fournir à l'industrie belge des métaux non ferreux les matières nécessaires. L'Union minière confia, dès l'origine, à la SGM une partie de son service commercial, et, dès 1926, elle lui accorda l'agence exclusive de vente de toute sa production de cuivre (*Union minière...* 1956 : 140; Mulumba Lukoji 1974 : 21-27).

Afin d'organiser le logement du personnel blanc d'Afrique, il fut créé, en juillet 1920, le Syndicat immobilier du Katanga, qui, le 30 mai 1922, se transforma en Compagnie foncière du Katanga (COFOKA), société congolaise dont le siège se trouvait à Élisabethville. La nouvelle entité ouvrit l'année suivante une agence à Likasi (*Union minière...* 1956 : 140). En 1927, la COFOKA possédait 102 immeubles à Élisabethville; elle en avait construit 185 à Likasi en 1928-1929.

L'Union minière et quelques autres sociétés, dont la Géomines, créèrent en 1922 les Charbonnages de la Luena, qui, la même année, extrayaient 30 000 tonnes de charbon et doublièrent la production en 1923 (*Union minière...* 1956 : 140-141).

À Panda-Shituru, le complexe industriel réclamait des quantités considérables d'énergie électrique. D'une capacité initiale de 30 000 tonnes de cuivre électrolytique par an, les usines de Shituru couvraient une trentaine d'hectares. À Panda, fonctionnait depuis 1927 un vaste atelier central comprenant fonderie, atelier mécanique, chaudronnerie, modelage, etc. Il devait assurer les réparations, intervenir dans les modifications d'outillage, fabriquer des boulets en acier pour le broyage fin des minerais, modeler et couler les pièces de fonderies, etc. Tout cela exigeait de l'énergie électrique. Aussi l'Union minière s'allia-t-elle, dès 1925, à une société belge, Électricité et Traction, pour créer la Sogefor, Société générale des Forces hydro-électriques du Katanga, avec un capital de 75 millions de francs. Les travaux entamés en 1926 devaient aboutir à deux centrales (Mwadingusha et Koni) d'une capacité de fourniture en énergie couvrant les besoins du complexe industriel de Panda-Shituru et des mines de Kambove, de Luishia et de

6. Louis Franck est alors ministre des Colonies (1918-1924).

7. La société, en 1921, employait environ 900 Occidentaux et 12 000 travailleurs migrants africains; à tous ces agents et travailleurs étaient payés plus de 36 millions de francs belges par an en salaires et appointements.

Shinkolobwe, à partir d'août 1930 (*Union minière...* 1956 : 150-151).

En cette même année, la mine de Kolwezi entamait son exploitation, pendant qu'était créée (1930) la Société générale africaine d'électricité (SOGELEC) avec pour objet la distribution de l'énergie électrique; cette dernière société allait être concessionnaire des réseaux d'Élisabethville et de Jadotville. Mises en valeur juste avant que ne se manifestent les effets de la crise (1929-1935), les nouvelles ressources de l'Union minière en énergie électrique à bon marché lui permirent de réduire les prix de revient de ses productions (*Union minière...* 1956 : 174; Mulumba Lukoji 1974 : 19-21).

De nouvelles filiales naquirent à cette même époque. Il en est ainsi des Minoteries du Katanga (1927-1929) installées à Kakontwe, dont l'objectif était le ravitaillement des travailleurs africains du Katanga en farines de maïs et de manioc. En 1930, elles produisaient environ 8500 tonnes de farine. Elles acquirent la même année des usines à Élisabethville (*Union minière...* 1956 : 153 et 174).

L'Union minière avait besoin de s'approvisionner en acide sulfurique et en acide gras. Désireuse en même temps d'implanter au Katanga les bases d'une grosse industrie chimique, elle créa en mai 1927 un Syndicat pour les industries chimiques, qui devint, le 11 septembre 1929, la Société générale industrielle et chimique du Katanga (SOGECHIM), installée à Panda-Likasi et dotée de deux usines. La première était capable de fournir 25 000 tonnes d'acide sulfurique par an, à partir du soufre natif importé. La seconde, une usine d'hydrolyse d'huiles, traitait essentiellement l'huile de palme brute, d'origine congolaise. En 1929, sa production atteignait 1700 tonnes. La SOGECHIM se chargeait aussi d'établir une station d'épuration de l'eau de la rivière Panda, afin d'assurer les besoins en eau potable de la future Jadotville (ainsi dénommée à partir de 1931). En 1932, elle fournit ainsi environ 750 000 m³ d'eau épurée (*Union minière...* 1956 : 152-153).

Enfin, 1932 vit aussi la création de Sud Kat, Société de recherche minière du Sud-Katanga, avec un capital de 46 millions de francs (*Union minière...* 1956 : 174)⁸. Avec celle-ci, se fixait momentanément le front de l'expansion du groupe Union minière.

8. Beaucoup de sociétés minières ainsi créées finiront par disparaître avec le développement de l'UMHK.

Malgré la crise, les préoccupations de consolider les activités de l'Union minière donnèrent lieu à des réalisations qui s'étendaient aux territoires coloniaux voisins. C'est ainsi qu'en juillet 1931 fut inauguré officiellement le chemin de fer Tenke-Dilolo. Ce tronçon de chemin de fer permettait de réaliser sur 522 km la jonction du BCK au chemin de fer de Benguela-Lobito en Angola. Dès lors, les produits de l'Union minière pouvaient être exportés *via* quatre ports : Matadi (voie nationale), Lobito, Beira et Dar es-Salaam (BCK/CFL), à destination de l'Europe principalement (Katzenellenbogen 1973)⁹.

On s'en doute, ces activités créées par le capital occidental sur les terres katangaises exigeaient nécessairement du travail, c'est-à-dire une main-d'œuvre. Du brassage (*changa-changa*) de cette main-d'œuvre variée (Occidentaux, Katangais, autres Congolais et Africains) allaient naître des rapports sociaux, qui, entre 1930 et 1960, se manifestèrent par le racisme (la *colour bar* d'Antoine Rubbens) et le tribalisme moderne.

L'histoire du Katanga, c'est *ce qui est réellement « arrivé »*. Il aurait pu se produire *autre chose*, qui ne s'est pas produit et qui relève donc de la spéculation, de la théorie. Par exemple, les Britanniques auraient pu occuper le Katanga à la fin du XIX^e siècle. Les événements se déroulèrent autrement. Dans tous les cas, le sort des populations de la région n'en aurait pas été très différent. En 1900, la Belgique et l'Angleterre faisaient partie des pays les plus avancés du capitalisme occidental. Le capitalisme, hier comme aujourd'hui, est le mode de production dominant, c'est-à-dire (au moment où débute la colonisation en Afrique centrale) la forme technico-économique dont se servent les Occidentaux pour s'adapter à la nature et la transformer, d'une part; et, d'autre part, la manière dont fonctionnent les « arrangements sociaux » (structures) en fonction desquels la main-d'œuvre et les biens produits sont mobilisés, utilisés et répartis. Dans la région, le capitalisme mettra à son service et pour son profit les modes de production antérieurs (le tributaire et le lignager notamment).

9. CFL : Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains. Les années suivantes seront des années de consolidation et de maturation, à un point tel que la Société gardera encore longtemps le caractère d'un « État dans l'État » que Léopold II avait octroyé au Comité spécial du Katanga dissous le 27 juin 1960.

On sait que ceux-ci, basés essentiellement sur les systèmes de parenté, constituaient « l'ensemble coordonné, dont la fonction [était] d'assurer la permanence [des groupes sociaux] » (Lévi-Strauss 1958 : 342).

Les formes sociales issues de cette rencontre du capitalisme et des modes de production locaux apparurent nettement entre 1940 et 1960 au Congo.

L'Union minière du Haut-Katanga fut l'instrument le plus visible de ce nouveau système qui allait, en une génération, produire de nouveaux rapports et donc de nouveaux groupes sociaux, particulièrement dans l'espace katangais.

2. L’AFFIRMATION DE L’AUTORITÉ COLONIALE ET LES « NOUVELLES MIGRATIONS »

Dans ce qui fut le district du Lualaba initial, dont le chef-lieu était encore Lusambo (Munayi Muntu-Monji 2010 : 16-34), et à partir du seul poste existant dans tout le Katanga, à Lukafu, le CSK se dota d'un corps de police de mille cent hommes. La préoccupation de l'État et du CSK était alors de réduire les dernières poches de résistances au pouvoir colonial constituées à l'ouest du Katanga par les trafiquants *bihenos* et ovimbundu et par les résidus de la révolte dite *tetela* (Flament 1952 : 349-389)¹⁰. En mars et avril 1898, le commandant Verdick installé au Lofoi (avant le déplacement pour Lukafu en décembre 1899) avait reçu des renseignements sur la présence des « révoltés Batetela » dans la dépression de l'Upemba, où ils étaient évalués à trois cents solides guerriers armés de fusils Albin (Verdick 1952 : 97-99). Ces « révoltés » constituaient une menace pour toute la région. Moyennant femmes et esclaves, ils obtenaient régulièrement de la poudre, des fusils et d'autres marchandises de la part des caravanes ovimbundu venant d'Angola.

Dans le même temps, les ambitions et l'activisme de Cecil Rhodes et de son collaborateur Robert Williams menaçaient l'autorité de l'EIC et de la Compagnie du Katanga dans la région.

10. Selon ce livre anonyme et collectif concernant ses auteurs qui sont de la « deuxième section de l'état-major de la Force publique », la révolte de Luluabourg « fut la plus longue à réprimer et interdit, pendant plus de dix ans, toute entreprise dans la région comprise entre les lacs du Haut-Lualaba et le cours supérieur du Kasai » (pp. 349-350).

Les choses se précipitèrent suite à la révélation du chef Mpande à l'ingénieur Holland de la Tanganyika Concessions Limited du site où l'or était exploité avant l'occupation coloniale; cela, contrairement aux rapports de l'expédition Bia-Francqui, dont le géologue Cornet faisait partie, et après la découverte de traces d'or dans les ruisseaux prenant source près de Kipushi. Un gîte aurifère venait d'être mis à jour à Nkulumajiba (futur Ruwe) près de Kolwezi. On venait aussi de « découvrir » de l'étain à Busanga (rive gauche du Lualaba). La TCL lançait, à la même époque, des opérations expérimentales d'exploitation du cuivre¹¹. Il fallait, dès lors, absolument que le CSK, qui avait pris la suite de la Compagnie du Katanga, et l'État indépendant du Congo accélèrent l'occupation administrative des zones initialement concédées à la Compagnie du Katanga, particulièrement dans la région de Kolwezi.

Les « mutins » *atetela* survinrent après que l'État indépendant du Congo fut venu à bout des Zanzibarites du Maniema et de la Province-Orientale (1894). Dans la littérature coloniale, ces mutins sont aussi appelés *Walenje* ou *Lenje*, nom que leur donnaient les Ndembo de la région de la rivière Lubudi, parce que, semble-t-il, ils avaient déferlé de Malandji (ancien nom donné initialement à ce qui s'appellerait Luluabourg). L'EIC les avait utilisés comme supplétifs pour combattre les Zanzibarites. Ils avaient d'abord été, en leur noyau, la garde de Ngongo Leteta, recrutée en grande partie au Maniema parmi les *Kusu* et les *Songye* (ou *Songe*) du Lomami. Lorsque, vaincu par l'officier Oscar Michaux en 1890, Ngongo Leteta fut utilisé, comme on l'avait fait avec Tippu Tipp, dans la pacification du territoire de l'EIC, une erreur d'appréciation politique fit qu'il fut fusillé le 15 septembre 1893 par les officiers Scheerlinck et Duchène. Ses hommes se révoltèrent à Luluabourg le 4 juillet 1895. Après avoir semé la terreur dans la région et tenu en respect les garnisons de Kabinda et de Ngandu, ils ne furent battus qu'en novembre 1896 à Beena-Bapwa au Kasai. C'est à ce moment aussi que les deux frères ennemis Kabongo et Kasongo Niembo se battaient pour le

11. En fait, la teneur de l'or était plutôt pauvre, mais cela ne se saura qu'après.



À la station de Lukafu : avenue du camp indigène.
(AP.0.0.1257, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1899.)

pouvoir dans le nord du Katanga, ainsi plongé dans l'anarchie¹².

Lorsque, le 14 février 1897, les troupes de Dhanis se révoltèrent à Dirfi dans les forêts de l'Aruwimi, les « mutins » dits *atetela* se rallièrent d'autres groupes ethniques : Luba du Katanga, Bangu-Bangu et Hembra. Un groupe de ces mutins se rendit même en juin 1900 aux autorités allemandes du Ruanda-Urundi, après avoir semé la mort et la désolation dans le Maniema et le Kivu (Grauwet 2012 : 23)¹³.

12. Kasongo-Niembo et Kabongo, tous deux fils d'Ilunga Sungu, le fondateur du deuxième empire luba mort en 1886. Ces deux princes se disputant le pouvoir devinrent rivaux et entrèrent en guerre. Ils durent chercher des alliés possédant des armes modernes. Les Cokwe trafiquèrent avec Kasongo-Niembo tandis que Kabongo était soutenu par les Arabo-Swahili trafiquants de la côte orientale de l'Afrique. En 1891, lors des premières expéditions de l'EIC, Kasongo-Niembo se rangea du côté des Européens ; Kabongo, lui, les attaqua. Ainsi viendra-t-il soutenir la « révolte des *Batetela* » de Luluabourg en 1895. Ce qui constituait encore l'espace de l'empire luba fut divisé en 1905 en deux parties : le sud attribué à Kasongo-Niembo et le nord à Kabongo (Vansina 1966 : 183).

13. Ces renseignements sont tirés de l'introduction que fait le coéditeur André Vleurinck. Cette introduction signale aussi que si les mutins n'attaquent pas le 4 juillet 1895 la mission de Saint-Joseph, c'est parce qu'elle est aux prises avec

Des débris de ces groupes se retrouvaient dans la dépression de l'Upemba en 1898, au moment où, du sud du Katanga, Edgard Verdick décida de marcher contre les Sanga entrés en insurrection. Ceux-ci ne furent vaincus qu'en juin 1899 (Verdick 1952 : 109-145 ; Czekanowski 2001 : 365-386)¹⁴.

En 1901, la garnison du corps de police du CSK de Lukafu fut appelée à intervenir en territoire *ndembo* et *chokwe* à Dilolo pour y détruire une colonne esclavagiste, et au Moero pour renforcer les garnisons de Kilwa menacées par les mutins *tetela* de l'Upemba. Dans cette région, ceux-ci, installés à Kinkondja en avaient fait leur quartier général. Déjà en 1900, afin de ménager leurs munitions, les « mutins », qui étaient armés de fusils Albin et disposaient de « cartouches en quantité », se servaient de fusils à piston pour faire des rafles d'esclaves. Ils menaçaient non seulement le chef Kayumba et tous les villages de la rive droite du Lualaba de leur faire la

les Lulua autochtones et leurs alliés *tchokwe* de l'Angola qui n'admettent pas l'assistance que les missionnaires apportent aux Baluba, réfugiés du Sankuru (p. 20).

14. Au Katanga, les Belges ne rencontrent pas de résistance aussi puissante et organisée que celle qu'ils ont eue au Maniema avec les Zanzibarites.

guerre, mais aussi « d'attaquer les Blancs par ici [lac Moero] et au poste de Lukafu » (Verdick 1952 : 150).

À la tête de trois contingents de la Force publique, l'inspecteur d'État Malfeyt entreprit en avril 1901 la campagne contre les « mutins » avec cent cinquante hommes de la garnison de Lukafu. Il se mit en route pour le lac Kisale, où se situaient les bases des « Atetela ». Poursuivis par Malfeyt à partir de juillet 1901, les « mutins » furent signalés dans les environs de Nzilo où, avec l'appui de Luba de la région, de *Bihénos* et du Kazembe du Lualaba, ils attaquèrent les camps de la Tanganyika Concessions Limited (Grauwet 2012 : 23-26).

Entre 1903 et 1906, ces « mutins » allaient ainsi errer entre le Lualaba et la rivière Lubilashi, où ils se liguèrent avec les Lenje et les Chokwe, révoltés à leur tour dans la région de Dilolo, parce que l'État indépendant du Congo leur interdisait de poursuivre leur guerre contre les Lunda de Mwaant Yav et de continuer le trafic des esclaves grâce aux « négriers » (*Bihénos*, Ovimbundu) venant d'Angola. À cause de cette lutte contre la résistance des « Atetela », des « négriers », des Lenje, des Chokwe et de quelques chefs locaux acquis à la traite des esclaves (Luba, Lunda de Kazembe du Lualaba), l'État indépendant du Congo allait étendre son occupation effective dans l'ouest du territoire en créant les postes de Dilolo et de Katola (1903).

Les « mutins » atetela et leurs alliés – Songye et *Bihénos* principalement – n'allaient être vaincus que le 12 mai 1908. Un témoin et combattant belge aux sources de la Lubilashi raconte une de ces batailles et la capitulation des « révoltés » :

« Ce combat du 11 septembre [1907], où nous avons dû attaquer un ennemi vingt fois supérieur en nombre et en armement, fut le plus rude [...] »

La capitulation des révoltés de Luluabourg nous permit de récupérer 860 fusils perfectionnés et des milliers de fusils à piston. En outre : 10 000 cartouches, des appareils à recharger les douilles, des clairons, etc. Et plus de 12 000 esclaves ! » (Grauwet 2012 : 85-124 (104, 121)).¹⁵

Les Belges étaient en campagne avec quatre cents soldats, sept Européens et un sergent-major africain. Deux cents hommes appartenaient à la

15. Les mutins furent relégués à Lodja et à Kabinda.

Force publique du Kasai (Lusambo, Kanda-Kanda, Mutombo-Mukulu et Katola) ; les deux cents autres venaient du Corps de police du CSK (Lukafu, Kimbundji, Kayoyo et Kinda). Parmi les Européens figuraient trois Italiens, et les autres étaient Belges. Les soldats africains disposaient chacun d'un fusil Albini pour les militaires de la Force publique, alors que les policiers du CSK étaient armés d'un mousqueton Mauser (dit « brésilien »). Tous les Européens possédaient un pistolet Browning. René Grauwet (c'est le « Kowé » ou « Bwana Kowé » dans l'histoire d'Élisabethville) précise que se trouvant à Kimbundji, en mars ou avril 1907, une vingtaine de Lomotwa originaires de Sampwe et Mufunga allèrent l'y rejoindre spontanément. Au moment des derniers combats contre les mutins, ces Lomotwa allaient faire partie de la colonne d'attaque composée de deux cents soldats et de deux cent vingt-cinq porteurs » (Grauwet 2012 : 85, 90-91)¹⁶.

Commencée le 4 juillet 1895, la révolte dite des « Batetela » connaîtra donc son épilogue près de treize ans plus tard, dans l'ouest du Katanga, aux sources de la rivière Lubilashi. La capitulation des « mutins » et de leurs alliés sanctionna la véritable occupation du Katanga. L'Union minière faisait ses premiers pas aux côtés de la TCL de Robert Williams, et la colonie du Congo belge allait naître, Léopold II ayant enfin cédé l'État indépendant du Congo à l'État belge.

La « mise en valeur » du Congo belge, notamment l'action de l'Union minière du Haut-Katanga, et les effets d'entraînement vont occasionner une autre phase de peuplement qui prendra la forme d'une « migration de travail » vers les zones minières du Katanga.

Entre 1900 et 1927 au moins, conjointement avec la Rhodésie du Nord (Zambie), le peuplement initial du Haut-Katanga, avec une densité démographique « tangente à zéro », a fourni une main-d'œuvre « forcément et particulièrement nombreuse [...] jusqu'à la limite raisonnable admissible » (Engels 1931 : 13-14¹⁷ ; cf. Tome 2). Dans le cas de l'Union

16. Le commandement était entre les mains du lieutenant Jean Declerck de la Force publique (Lusambo).

17. Lorsque la famine frappe le Katanga en 1912, parmi les causes identifiées, l'on cite en premier « l'abandon des villages par une grande partie de la population adulte, embauchée pour le commerce et l'industrie » (Conseil colonial, 1912,



Le poste de Katola en 1905.

(HP.1966.1.1479, collection MRAC Tervuren; 1905.)

minière du Haut-Katanga, le problème crucial de la main-d'œuvre va se poser constamment tout au long du premier demi-siècle de son existence. Par une politique dite de stabilisation entre 1924 et 1928, la Compagnie aura recours à un « recrutement de main-d'œuvre » dans d'autres territoires du Congo belge : au Maniema, plus particulièrement, au Kasai, et au Ruanda-Urundi. En 1960, ce nouveau recrutement se révélera avoir été une « immigration de peuples ».

Depuis 1906, l'Union minière fait sillonner la région à la recherche de travailleurs congolais. Robert Williams, l'associé britannique, crée, quant à lui, une petite société, la Robert Williams and Co, chargée de recruter en territoires anglais de Rhodésie

pp. 621-622). Le 1^{er} mars 1912, dans le rapport qu'il fait sur l'Union minière, Jules Jadot, frère du directeur de la Société générale de Belgique (Jean Jadot), note que le Katanga est une terre inhabitée « sans ressource aucune au point de vue main-d'œuvre et ravitaillement. Actuellement, les rares villages qui y existent souffrent de la famine, les caravanes des sociétés de prospection ayant acheté tout ce que les villages avaient de grain et de farine. Entre Elisabethville et Kambove, sur 160 kilomètres, on ne rencontre que deux villages » (cité par Brion & Moreau 2006 : 81).

(en fait, dans le Zimbabwe, la Zambie et le Malawi actuels) pour des termes de six mois. Pendant plus de vingt ans, l'Union minière ne fonctionna qu'avec ce système de « travail migrant », en ce qui concerne son personnel africain. Au bout de trois à six mois, les recrutés retournaient dans leur milieu d'origine, obligeant la société à recommencer périodiquement la formation des travailleurs (Brion & Moreau 2006 : 81). Pour limiter les frais, et faute de moyens adéquats de transport (les travailleurs comme les recruteurs se déplaçaient à pied), l'entreprise, ainsi d'ailleurs que les autres employeurs, souhaitait évidemment recruter sur place au Katanga.

Assez rapidement toutefois, à cause de la dureté du travail d'installation et de la mortalité dans les mines et sur les chantiers, les autochtones refusèrent d'aller exécuter « ces travaux d'esclaves ». Il y avait alors une multitude de trafiquants faisant la « chasse à l'homme » à louer au plus offrant dans les entreprises locales. Les difficultés de recrutement poussèrent le gouvernement colonial à s'en mêler et à créer une coopérative, dont le but était de procéder à des recrutements d'ouvriers, qu'elle aurait à répartir équitablement. Elle devait aussi se charger de contrôler le traitement réservé aux travailleurs par les employeurs. Sur insistance du ministre des Colonies Jules Renkin, une société à responsabilité

limitée, dénommée « Bourse du Travail du Katanga » (BTK, plus tard OCTK), fut créée en juillet 1910. Participaient à sa formation, cinq grosses entreprises katangaises, dont l'Union minière du Haut-Katanga. La BTK devait établir des bureaux de recrutement et acheminer les travailleurs jusqu'aux lieux des chantiers. Mais les premiers résultats furent décevants. La BTK n'arrivait pas à faire face aux demandes excessives et pressantes de main-d'œuvre des entreprises du Haut-Katanga. La faible densité de la population dans le Haut-Katanga était accentuée par la maladie du sommeil, ou trypanosomiase. Le Comité spécial du Katanga engagea une lutte contre la maladie dès 1906, notamment sur les rives de la Lufira. Mais les mesures prophylactiques engagées contribuèrent énormément à entraver les opérations de recrutement. La BTK fut bientôt obligée d'étendre progressivement ses opérations à des régions considérées comme plus peuplées : celles des lacs Moero et Tanganyika, de la dépression de l'Upemba et, même, du Sankuru-Lubilashi, dont la Lomami faisait alors partie du Katanga (territoires de Kanda-Kanda, Mpania-Mutombo, Kabinda...). Une succursale fut établie à cet effet à Bukama, au terminus provisoire du chemin de fer (1918) sur la future liaison vers Port-Francqui (Ilebo) (1928), où les recrutés devaient être répartis entre entreprises affiliées.

Dans ce dispositif ainsi créé, des abus se constatent, dans lesquels l'État est directement impliqué. Le Gouvernement verse des subsides à la BTK et nomme des délégués officiels dans le conseil d'administration et dans le comité local. Il donne en outre instruction aux agents de l'État de prêter appui aux recruteurs, si nécessaire. À l'époque, avec l'institution de l'impôt de capitation généralisé par le paiement en argent, le personnel de l'État dans la territoriale est invité à renseigner à la BTK les contribuables congolais non en règle avec le fisc. En se faisant recruter et en allant sur les chantiers du travail salarié rémunéré en argent, on estime que les « mauvais payeurs d'impôts » seront en mesure de régler à l'État son dû. S'il n'est en théorie pas question pour les agents territoriaux de prendre part au recrutement, dans la pratique, partout au Katanga, en de nombreux cas, ces fonctionnaires harcèlent alors les chefs coutumiers, qui, à leur tour, aident la BTK et ses agents à recruter des hommes jeunes contre leur gré. C'est ce qu'on appela « travail forcé »,

qui parfois se doublait de « déportation » évidente (Brion & Moreau 2006 : 81, 83).

Entre-temps, le démarrage des opérations industrielles cumulé avec l'extraction minière favorise la concentration de nombreux individus et un grand brassage de populations, facilitant ainsi la propagation de certaines maladies meurtrières, dont la pneumonie. L'Union minière du Haut-Katanga met sur pied un service médical, qui recommande à la BTK de ne pas recruter « des ouvriers trop jeunes ou trop chétifs ». Le taux de mortalité est attribué au fait que la faiblesse du corps est provoquée par un voyage de plusieurs centaines de kilomètres qui le fatigue, et par le fait que les travailleurs recrutés contre leur gré se montrent plus sensibles aux maladies infectieuses et dépérissent avant même de succomber. Parmi les ouvriers de la BTK, qui aura tout de même recruté quatre mille ouvriers en deux ans, le taux de désertion atteint 40 % au moins en 1912.

L'Union minière du Haut-Katanga instaura un système de contrat en bonne et due forme; elle exigeait de l'État que la Justice puisse punir les « déserteurs ». En vain. L'inculcation de la crainte « d'abandonner les travaux du Blanc » chez les Congolais ne donnait aucun résultat escompté. Il arrivait même que ceux-ci préfèrent aller en prison plutôt que d'aller travailler sur les chantiers des mines. Aujourd'hui comme hier, le réflexe est d'accuser des causes extérieures. On accuse alors des « publicistes britanniques anticoloniaux » et le gouvernement de la Colonie du Congo belge, systématiquement acquis à la cause des colonisés. En 1914, Émile Francqui (de la mission Francqui-Bia de 1891-1893) devient directeur de la Société générale de Belgique et président de la Bourse du Travail du Katanga. Il obtient que des comités régionaux soient institués pour réunir périodiquement, à l'échelle d'un district, les agents territoriaux, d'une part, et, d'autre part, les agents recruteurs de la BTK (Brion & Moreau 2006 : 84-85).

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale va aggraver la pénurie de la main-d'œuvre. Il est même question de faire venir de Chine des

travailleurs, dont Jean Jadot a éprouvé l'endurance.¹⁸ Le gouvernement belge s'y oppose. Mais les ouvriers que l'UMHK a fait recruter au Nyassaland (actuel Malawi) doivent être rapatriés à cause du taux de mortalité particulièrement élevé qui les afflige. Plus tard, la mise à feu de deux nouveaux fours aux usines de l'Union minière à Elisabethville exigeant des apports accrus de main-d'œuvre coïncide avec une épidémie d'*influenza*, ravageuse parmi les travailleurs, et une incapacité de la BTK en novembre 1916 de fournir les contingents de recrues promis. Il est alors suggéré, pour la première fois, que des recrutements puissent se faire, pour l'UMHK, dans le district du Kasai. Mais les restrictions imposées par le gouvernement belge empêchent la BTK de réaliser cette suggestion dans le Congo-Kasai. La même idée est lancée par Robert Williams pour l'Angola. Cette fois, elle est repoussée pour des raisons financières : un ouvrier angolais coûtait plus cher que celui recruté en Rhodésie ou au Congo. La suggestion de recruter au Kasai fait cependant son chemin ; on y signale une main-d'œuvre non seulement « abondante », mais « résistante ». L'établissement d'une mission de recrutement dans le district du Kasai est étudié en janvier 1918, année où le chemin de fer atteint Bukama. On propose de construire une route et des postes permettant aux recrutés éventuels du Kasai d'atteindre Bukama, d'où ils partiraient pour les mines par train (Brion & Moreau 2006 : 98).

Au demeurant, des maladies contagieuses continuaient de ravager tragiquement, mais sporadiquement, les chantiers des mines au Katanga, alors que l'UMHK ne disposait pas encore d'installations sanitaires suffisantes et crédibles. En octobre 1918, la fameuse épidémie d'*influenza* appelée « peste pulmonaire indienne » (ou encore « fièvre espagnole ») ravagea la planète et notamment l'Afrique du Sud. Progressant le long du chemin de fer, elle atteignit le Katanga au cours du même mois. En quelques semaines, la « peste indienne » ou « fièvre espagnole » faucha mille cent cinquante travailleurs congolais et vingt-quatre Occidentaux. Cette fièvre entraîna plus de mille désertions. Le travail fut totalement arrêté pendant plusieurs semaines.

18. Sur Jean Jadot (1863-1932), ancien gouverneur de la Société générale de Belgique : *Biographie coloniale belge*, ARSC, Bruxelles, 1958, T.V, colonnes 472-476. Jean Jadot voyagea en Chine de 1898 à 1906.

Le Katanga y gagna dès lors la triste réputation de « pays de la mort ». Une autre conséquence de cette épidémie fut de postposer l'ouverture d'une mission de recrutement au Kasai (Brion & Moreau 2006 : 98, 100).

Le gouvernement de la Rhodésie du Nord avait déjà agité la sonnette d'alarme en 1915 en attirant l'attention de Robert Williams (chargé de recrutement et dont la firme gérait les camps des travailleurs) sur l'« état déplorable de certains camps de travailleurs de l'Union minière ». Des améliorations avaient été consenties, mais elles étaient insuffisantes. Aussi, dans un geste certes motivé également par l'effort de guerre, le gouvernement rhodésien avait-il interdit tout recrutement sur le sol de Rhodésie du Nord (Zambie), mais provisoirement. En 1918, suite à une visite effectuée par des représentants du gouvernement britannique, la Bourse du Travail et les autorités de Rhodésie refuseront d'envoyer des recrutés dans les camps miniers de Kambove, où l'état était encore plus déplorable qu'à la mine de l'Étoile près d'Elisabethville. Edgard Sengier, arrivé peu après et qui assurait provisoirement la direction des opérations de l'Union minière en Afrique, finit par décider que « la gestion des camps sera assurée par l'Union minière elle-même », en incorporant le personnel de la firme Robert Williams and Co attaché à la gestion des camps. En janvier 1919, sera ainsi constitué le Département de la « Main-d'œuvre indigène » (MOI) de l'Union minière du Haut-Katanga (Brion & Moreau 2006 : 99).

Mais ces aménagements sortirent peu d'effets sur l'amélioration du sort des travailleurs africains et n'enrayèrent pas la pénurie de main d'œuvre, au contraire. Les effectifs moyens des employés africains de l'Union minière passèrent de huit mille cinq cents en 1919 à douze mille en 1924 (Brion & Moreau 2006 : 116). Les travailleurs venaient de plusieurs horizons, au point de valoir à l'Union minière le surnom de « *changa-changa* » apparu en 1918 dans la région de Kimbundji.

Chose remarquable, le phénomène du travail « volontaire » s'affirme. Il s'agit de travailleurs qui, grâce aux « anciens » des chantiers ou à la proximité des mines, se présentent eux-mêmes pour embauche sans avoir été recrutés de force en milieux ruraux. Leur proportion oscille entre 22 et 23 %.

À l'inverse, la proportion des ouvriers qui désertent (« en groupes et par caravanes », parfois

seulement quelques jours après leur arrivée sur les chantiers) atteint environ 10 % en moyenne en 1922 et 1923. Déjà, la « paresse et la nostalgie » sont explicitement stigmatisées (Brion & Moreau 2006 : 116).

Surtout les camps de travailleurs continuent à être constamment endeuillés dans les années 1918-1924. Le taux de mortalité est, par exemple, de 33 % en 1922 (Brion & Moreau 2006 : 116).

Les conditions de recrutement elles-mêmes sont pour quelque chose dans le nombre de décès. Extraites du milieu traditionnel de façon brutale, soumises parfois à un climat nouveau pour celles qui venaient du nord de la province, à une alimentation inhabituelle, à la dureté et à des horaires inconnus jusque-là et imposés, les nouvelles recrues succombent vite sous le poids des maladies infectieuses : pneumonie, qui provoque plus de la moitié des décès, fièvre typhoïde, dysenterie, variole.

Sur place, la promiscuité et l'organisation des camps, aux logements en dortoirs, favorisent la propagation des maladies. Le souci, dénoncé d'ailleurs constamment par le Britannique Robert Williams, est de réaliser des économies en renonçant à des investissements sociaux, et donc, non immédiatement productifs (Brion & Moreau 2006 : 116, 118). Mais le changement va s'opérer, induit par le grave manque de main-d'œuvre et sous la pression de facteurs endogènes et exogènes.

Au moment où les programmes de l'Union minière deviennent ambitieux au milieu des années 1920, l'industrialisation du Katanga, qu'elle provoque, a engendré la concurrence de multiples entreprises sur le marché du travail : nouvelles sociétés minières, chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, qui entame la construction de la ligne Bukama-Kabongo-Port-Francqui (Kasaï); Géomines ; entrepreneurs nombreux de l'Union minière elle-même, etc. En même temps et de toutes parts s'élèvent des voix pour relever le déficit démographique sur l'étendue de toute la colonie. Tant au Katanga qu'au Congo-Kasaï, certains milieux commencent à s'opposer aux recrutements forcés des travailleurs et à la forme de déportation ou d'expatriation que peuvent prendre ces recrutements. Le « taux maximum de recrutement » est discuté pour que ne soit pas rompu « l'équilibre du milieu coutumier » (Brion & Moreau 2006 : 118).

En dépit des efforts de mécanisation entamés au moins depuis 1922, le nombre de travailleurs

à l'Union minière est appelé à presque doubler si l'entreprise exécute les extensions programmées. On prévoit d'ailleurs une réduction de l'offre de la main-d'œuvre venant de Rhodésie, elle-même engagée dans des efforts de mise en valeur de son potentiel minier dans le Copperbelt. En 1925-1926, la réalité c'est que, pour assurer la mise en train du programme arrêté, l'Union minière doit ajouter à ses effectifs au moins mille deux cents à mille quatre cents travailleurs. Les recrutements en Rhodésie ont ralenti; beaucoup de travailleurs ont été pris par d'autres entreprises (Brion & Moreau 2006 : 118).

Contrairement aux positions qu'il prit une dizaine d'années plus tard, le département de l'Agriculture de la Colonie s'éleva contre de nouveaux recrutements à buts industriels et, pis, suggéra « la suspension de tout nouveau développement au Katanga pour une période de plusieurs années » [sic]. De son côté, chargée par le Gouvernement d'examiner les problèmes causés par le recrutement de main-d'œuvre au Congo, la « Commission permanente pour la protection des indigènes » présenta, dans un « rapport alarmant » sur les menaces que font peser les recrutements sur « l'équilibre social et démographique des milieux coutumiers », les cinq suggestions suivantes :

- limiter à 10 % des hommes adultes valides (HAV) le nombre de travailleurs pouvant être recrutés dans une agglomération rurale au Congo;
- la moitié de ces 10 % ne pourrait pas s'éloigner de plus de deux jours de marche de son lieu d'origine;
- suspendre tout recrutement si la proportion d'HAV menace de tomber en milieu rural en dessous de 22,5 pour 75 femmes, enfants, vieillards et handicapés;
- laisser les personnes entièrement libres d'accepter ou non l'emploi proposé, sauf dans le cas de travaux d'utilité publique (construction ou entretien de routes, de ponts...);
- attirer l'attention de l'État et de l'Administration publique sur le fait que leur devoir est de faire comprendre aux Congolais qu'il est de leur intérêt d'accepter le travail salarié qui leur est proposé, mais que ni l'État ni l'Administration ne peuvent exercer aucune contrainte sur les colonisés dans ce secteur (Brion & Moreau 2006 : 118).

Le Katanga était particulièrement concerné par ces suggestions, puisque, en juillet 1925, la Commission anti-esclavagiste de la Société des Nations (SDN, ancêtre de l'ONU) s'inquiète de la déplétion qui y touchait les zones rurales et du tribut payé par la population aux recrutements et condamna le concours porté par l'Administration à cette situation. Le ministre des Colonies de l'époque, Henri Carton de Wiart, successeur de Louis Franck, répercuta toutes ces préoccupations dans des instructions à l'administration territoriale. Certains médias acquis aux intérêts de l'entreprise traiteront l'attitude des organismes engagés dans cette campagne de dénonciation des abus et des conséquences des recrutements forcés dans la colonie d'« humanitarisme trop oublieux des réalités de la vie », car c'était de la « haute trahison que de laisser dormantes les richesses de notre sous-sol » (Brion & Moreau 2006 : 118-119).

Au Katanga même, certains districts sont fermés à tout recrutement, après que le gouverneur général, Martin Rutten, en a interdit la pratique dans les zones atteintes d'un dépeuplement sévère et ordonné la cessation de tout soutien administratif aux recruteurs (Brion & Moreau 2006 : 119; Engels 1931)¹⁹.

L'estocade finale à l'ancien système de recrutement fut donnée en décembre 1925, par le gouvernement de la Rhodésie du Nord qui, dans l'intérêt de l'exploitation des mines de cette colonie, limita le nombre de « recrutables » pour le Katanga à un quota de douze mille.

Placée dans ces circonstances adverses, l'Union minière changea son fusil d'épaule. Tournant le dos à la logique de compression des coûts sociaux, elle misa sur la stabilisation de sa main d'œuvre, en incitant, par l'amélioration des conditions de vie dans les camps, son personnel africain à allonger la durée de son séjour. À partir de 1924, certaines mesures furent engagées dans ce sens, comme l'encouragement au regroupement familial, la lutte contre la mortalité infantile, le développement d'une politique nataliste (avantages en nature, création de l'œuvre

19. Ici, n'est considérée que la main-d'œuvre des entreprises privées. Mais il y avait l'agriculture obligatoire instaurée par l'État depuis 1917, les corvées pour les infrastructures, le portage...

de protection de l'enfance noire (OPEN), etc.), le relèvement des salaires et de la ration alimentaire du travailleur, etc. En 1926, son service de la main d'œuvre fut restructuré pour former désormais un département à part entière, placé sous l'autorité du docteur Léopold Mottouille, et auquel fut adjoint un service de recrutements. Dans ce domaine, la compagnie avait ouvert l'année précédente une première mission au Ruanda-Urundi surpeuplé et menacé de famine (Tshibangu Kabet 1989 : 417-441)²⁰, et fait venir une première caravane de 209 travailleurs le 28 septembre 1925 ; elle ouvrit par la suite des antennes au Kasai et au Lomami (alors intégré au Katanga), puis au Maniema. Seul cependant le Lomami donna dans un premier temps satisfaction, avec 905 travailleurs recrutés en 1926 et 2970 en 1927 (Brion & Moreau 2006 : 134). L'élargissement de la spère de recrutement participait en fait également à la concrétisation d'un projet déjà ancien, qui était d'assurer « le peuplement de la région minière ». Les recrutements devaient dès lors comporter un aspect de stabilisation par une résidence définitive à promouvoir au Katanga en faveur des groupes vanant des régions voisines du Haut-Katanga. En 1924, déjà, l'Union minière projetait d'installer des villages destinés à recevoir des travailleurs mariés et où s'implanteraient définitivement les travailleurs fin de terme avec leurs familles (Brion & Moreau 2006 : 121). C'était à l'époque, un pas important dans le sens de la constitution de « villages-réservoirs de main d'œuvre ». On mettait fin non seulement au travail migrant, mais aussi à une politique de pudibonderie hypocrite qui voulait que les travailleurs ne vivent pas avec des femmes dans les camps, afin de les protéger de l'immoralité, et en même temps d'assurer l'équilibre social et économique des milieux ruraux où ces travailleurs devaient retourner²¹.

Au sein des missions déployées dans les provinces, des modalités de recrutement spécifiques furent

20. Réclamés par la Société des Nations (SDN), ces recrutés seront pour la plupart rapatriés avec leurs familles en 1931, pendant la crise.

21. M^{gr} de Hemptinne s'était engagé corps et âme dans la lutte contre l'exode des femmes vers les milieux urbains, entraînant avec lui l'administration locale. L'Union minière, comme toutes les autres entreprises, n'engageait que les hommes (mâles) comme ouvriers ; cette politique continuera, à quelques exceptions près, jusqu'à l'avènement de l'indépendance.

adoptées, notamment sur base des caractéristiques physiologiques des candidats ; on veillait à assurer une intégration progressive des nouvelles recrues à leurs nouvelles fonctions et au rythme de travail requis. Afin d'optimiser ses recrutements, l'Union minière appliqua la méthode de Raoul Strythagen, de l'OCTK, qui consistait initialement à rémunérer les chefs en proportion des hommes recrutés, puis plus tard (1928) à favoriser les unions parmi ses travailleurs, notamment pour des raisons d'ordre sanitaire (les huttes étant mieux entretenues). Les logements eux-mêmes ainsi que l'organisation des camps furent réétudiés sur la base de standards sanitaires revus à la hausse (écartements, aération, étanchéité, latrines, bains-douche, etc.), les baraquements « Orenstein », à la réputation sinistre, furent abandonnés en 1926. Simultanément, les services médicaux reçurent de nouvelles extensions, tandis que l'on renforça l'encadrement médical des travailleurs et de leur famille ; la mission bénédictine d'Élisabethville fut sollicitée (1926) pour organiser et dispenser dans les camps (à Lubumbashi, Panda, étoile, Ruashi, Kipushi, Kakontwe et Kambove) l'enseignement fondamental ; on veilla également à encadrer les temps libres des travailleurs par des « distractions saines » (compétitions de clubs de football, associations de tir à l'arc...), etc. Cette batterie d'initiatives porta rapidement ses fruits : à partir de 1926, la courbe des taux de mortalité dans les camps s'infléchit et elle diminua constamment jusqu'à atteindre 1,8 % en 1930 ; celle de la mortalité infantile, qui dépassait encore régulièrement les 5 % dans la première moitié des années 1920, tomba à 2 % en 1927 ; la proportion de travailleurs mariés atteignit 45 % en 1928. Enfin, en 1930, pour la première fois, le taux des naissances dans les camps excéda celui des décès (Fetter 1976 : 91, 110-113 ; Brion & Moreau 2006 : 120-121, 133-138). L'Union minière était désormais citée en exemple dans les milieux coloniaux et dans les pays occidentaux pour la sollicitude et les soins qu'elle prodiguait à ses travailleurs africains.

L'entreprise ira plus loin encore dans le domaine des ressources humaines. Afin d'améliorer le rendement opérationnel, elle initia une politique de formation pour la qualification de ses ouvriers. Jusque-là, les Africains travaillaient comme simples mineurs ou s'occupaient de la manutention du minerai. Certes, un certain nombre d'entre eux exerçaient depuis 1920 des métiers exigeant une formation professionnelle (machinistes de locomotive), mais

c'est en 1922 que l'Union minière met sur pied sa première école professionnelle, à Luishia, comptant les sections de menuiserie, de forge, de métallurgie et machine-outil, et de réparation de locomotives, etc. Elle fut transférée en 1927 à Jadotville (Brion & Moreau 2006 : 121).

Tous ces développements prennent pied dans un contexte économique extrêmement favorable à l'attraction des capitaux de la métropole belge. Tshibangu Kabet (1989) relève qu'après la dévaluation du franc belge et du franc congolais en 1926, et l'établissement de leur parité forcée, d'énormes investissements furent injectés dans l'économie congolaise. Des centaines d'entreprises et de projets virent le jour durant cette période. Certaines étaient à l'ordre du jour depuis le temps de Louis Franck (1918-1924). Pour l'industrialisation du Katanga minier, sa décision d'autoriser l'émission d'un nouveau type d'actions dites privilégiées, à concurrence de cent cinquante millions de francs pour le financement d'un barrage hydro-électrique, d'une centrale et d'une usine d'électrolyse, fut l'une des plus importantes de cette période. Cette autorisation, tombée en 1921, survint au moment où l'Union minière était le plus important producteur de cuivre au monde ; la même année l'entreprise a connu : un changement de direction ; un doublement de la production ; le démarrage de l'usine pilote d'électrolyse ; la prorogation de ses concessions et l'accord avec le gouvernement belge pour en conserver le contrôle. Tout cela se passait en outre dans un climat de grand nationalisme : l'Union minière employait un maximum de Belges ; fin 1928, la population européenne totale du Katanga s'élevait à 9018 personnes, dont 750 agents de l'Administration. L'Union minière employait 2124 agents européens, dont 1771 Belges, 108 Italiens, 75 Africains du Sud, 40 Français, 24 Anglais. Au total, les agents belges de l'Union minière et leurs familles représentaient 3300 personnes (668 épouses d'agent et 488 enfants), soit 36,59 % (Brion & Moreau 2006 : 129).

La même année, le rêve de Léopold II de créer une « voie nationale » devant relier le Katanga au Bas-Congo connut son apothéose en 1928 avec l'inauguration du BCK devant joindre Bukama à Port-Francqui (Ilebo). Louis Franck, devenu ministre d'État, dit à cette occasion que ce chemin de fer de 1125 km de long sera un facteur de cohésion du Congo (Brion & Moreau 2006 : 129).

Avec ces atouts et perspectives, l'Union minière savait que l'État et l'opinion belge ne pouvaient la laisser tomber en ces circonstances de lutte pour supprimer la carence en main-d'œuvre.

L'autorisation, exceptionnelle, d'ouvrir des missions de recrutement « au-delà des frontières de la province du Katanga » (Brion & Moreau 2006 : 133) et l'assouplissement de la réglementation lui accordée en cette matière illustrent l'influence dont a su user l'Union minière auprès de l'État pour pousser ses intérêts. Ils témoignent aussi de l'importance acquise par l'entreprise dans l'économie du Congo belge, ainsi probablement que de la Belgique²², et des larges prérogatives dont elle jouissait, fonctionnant la colonie comme « un État dans l'État ».

En janvier 1927, un chef d'entreprise américain, Walter Douglas, président de la Phelps Dodge, déclara devant l'usine expérimentale de Panda : « Je suis convaincu – et je puis en parler avec quelque autorité, ayant visité les grands gîtes de cuivre et d'étain du monde – que les ressources naturelles du Congo belge feront de votre pays, dans un avenir pas trop éloigné, une des plus riches nations de l'Europe. Vous possédez le cœur de l'Afrique lui-même et son coffre à trésor » (cité par Brion & Moreau 2006 : 133).

Entre 1926 et 1928, l'Union minière eut la latitude de recruter en quasi-monopole au Katanga, au Kasai, en Province Orientale (Maniema, Kivu), au Ruanda-Urundi et en Rhodésie. Malgré tout, Émile Francqui, administrateur délégué de l'Union minière, insista pour que l'on s'abstienne d'ouvrir trop de chantiers de recrutement simultanément, de façon à ménager les ressources en main-d'œuvre disponibles. Aussi, au moment où, à la veille de la Grande Crise, la question de la main-d'œuvre et de la dépopulation rebondit de façon aussi brûlante que dans les années 1924-1925, l'Union minière allait-elle se rabattre sur un seul chantier qu'elle estimait prometteur : celui du Kasai. Ce ne fut pas un fait du hasard.

Au Maniema et en Province-Orientale, on n'avait pas tardé à considérer que les populations y étaient de « moindre résistance racique » (Vellut 1981 : 38). On en était venu à en dire de même pour celles du Katanga. On l'aura compris, l'UMHK se situait dans

une logique de rentabilisation maximale du capital. La rationalisation de la production passait par la « stabilisation de la main-d'œuvre ». Et heureusement pour elle, l'expérience de cette stabilisation entamée par la Forminière commençait à porter ses fruits au Kasai.

À partir de 1928, les trains de BCK allaient être de précieux auxiliaires à la réalisation de ce dessein, en convoyant désormais la main d'œuvre du Kasai vers les chantiers miniers du Katanga.

Ces développements survenaient à un moment où toute la colonisation prenait une vitesse de croisière au vu des avantages évidents d'un aménagement rationnel de l'espace du Congo, compte tenu d'un rapport de forces axé sur des zones agricoles et des zones de peuplement dense. Jean-Luc Vellut dit : « Progressivement, suivant le niveau de leur évolution technique, les différents bassins miniers sont entrés dans une phase de maturité, avec un courant migratoire bien établi qui alimentait un noyau de population "stabilisée" auprès des entreprises, tandis que de grosses firmes assuraient la commercialisation des produits alimentaires provenant de l'agriculture africaine » (Vellut 1981 : 39-40).

Le BCK, l'UMHK et la Bourse du Travail du Katanga allaient ainsi travailler à la création d'un réseau dense de voies de communication entre le Haut-Katanga (bientôt officiellement dénommé « industriel ») et les zones de peuplement élevé du Kasai, région « des plaines fertiles entre le Lomami et le Lubilash [pleines] des solides et nombreux Baluba qui peuvent faire des travailleurs pour les exploitations minières » (Vellut 1981 : 43).

La Forminière avait conçu et réalisé le projet d'un « élevage » [sic] d'hommes adultes valides et de leurs enfants afin d'en faire des travailleurs au Kasai (Vellut 1981 : 16, 42-45). Avec l'aide d'ingénieurs américains, la Forminière construisit non seulement un réseau dense de routes entretenues par des « colons » africains (des cultivateurs), habitant des villages modèles uniformes, mais aussi des noyaux de peuplement de la région. Elle visait, en même temps dans cette entreprise, l'amélioration du rendement des cultures de manioc, dont s'occupaient ces colons, afin de « casser » les prix des produits vivriers destinés aux ouvriers par la Société. Même les scientifiques furent mis à contribution. Le sociologue Hostelet écrivait qu'il fallait que l'État et les entreprises au Congo agissent de concert en « tuteurs », en « éleveurs » dans le seul but « d'améliorer sans cesse

22. Depuis 1923, le cuivre a pris la première place, en volume et en valeur, dans les exportations du Congo.

les qualités de la race dont ils attendent des services indispensables ». Cette « amélioration de la race » est aussi confiée aux missions religieuses pour éduquer les femmes et leurs enfants. On installa ainsi hôpitaux et écoles aux bons endroits pour « créer un stock humain de travailleurs manuels [...] pour faire du nègre [...] pour conserver et si possible augmenter le “matériel humain” » (Hostelet 1926 : 615-616). L'aide de l'Église catholique, et probablement celle des Églises protestantes subventionnées, permit d'organiser l'instruction, les services sociaux et l'éducation morale et idéologique des femmes et des enfants (Vellut 1981 : 16 et 56). Dans les faits, lorsque ces efforts de la Forminière portèrent leurs fruits, entre 1930 et 1940 et plus tard encore, les congrégations religieuses du Kasai furent des « pépinières d'épouses pour les ouvriers de l'Union minière » (Vellut 1981 : 16 et 56). À la même époque, Léopold Mottoulle, le spécialiste de la chasse à l'homme de l'Union minière écrivait : « sous peu les indigènes [du Kasai] groupés hygiéniquement le long des routes, auront compris que dans leur intérêt il convient ou de cultiver la terre chez eux, ou de travailler à la mine » (Vellut 1981 : 48).

Au 31 décembre 1927, deux tiers des effectifs ouvriers de l'Union minière étaient congolais ; l'autre tiers était composé de 18,9 % de Rhodésiens (contre 46,7 % en 1920), 5 % de Ruandais et de Burundais, et le solde comprenait des Angolais, des Balozzi (Barotse) du Zambèze, des ressortissants du Nyassaland (Malawi), etc., pour un total de 15 548 ouvriers. Les besoins d'exploitation étaient alors évalués à 17 000 hommes (Brion & Moreau 2006 : 134).

Jusqu'à-là, d'après Léopold Mottoulle (et contrairement à ses écrits des années 1950), « la main-d'œuvre qu'on recrute [au Katanga] est loin d'être la meilleure et la plus résistante, [mais] c'est la seule région sur laquelle l'Union minière puisse compter avec certitude ». C'est parce qu'il pensait, à ce moment-là, que les « natifs » du Haut-Katanga particulièrement finiraient par sentir la « nécessité de travailler » et s'installeraient en partie dans les chantiers miniers. C'est la seule main-d'œuvre auprès de laquelle l'appui de l'autorité administrative de l'État, nécessaire au début, restera acquis à l'Union minière. Le responsable du département de la MOI préconisait donc d'user de patience, de modération et de souci constant de bien-être pour ces « natifs ».

Mais en cette fin des années 1920, face à la manifestation d'un mouvement messianique violent, le kitawala, les rapports de l'Administration coloniale faisaient état dans le Haut-Katanga de populations autochtones « épuisées », et se sentant « traquées » dans des milieux ruraux où les recrutements avaient ponctionné une « main-d'œuvre forcément et particulièrement nombreuse, en emmenant les hommes adultes valides ». Ces ponctions aboutirent à la déstructuration du Haut-Katanga rural, en dépeuplant les villages, en anémiant les forces vives et en tarissant les ressources naturelles (Comité régional du Katanga 1928 : 11-14). Pour mettre fin à ce calvaire, le pouvoir colonial restreignit les opérations de recrutement et d'engagement dans le district du Haut-Luapula. Elles ne furent autorisées que dans les territoires de Sampwe et Bukama²³. Ces mesures ne mirent toutefois pas fin aux migrations locales : des « volontaires » venant du Haut-Luapula continuèrent à se présenter dans les camps miniers.

Les bénéfices des efforts et des sacrifices consentis par la main-d'œuvre africaine commencèrent à se faire sentir. Cela restait certainement assez faible, le tout dans la proportion des gains que l'Union minière daignait lui octroyer en situation coloniale. Le nombre de volontaires augmenta, parce que les conditions de travail et de vie s'étaient améliorées. La mortalité avait baissé sur les chantiers, les salaires augmenté, accompagnés de primes substantielles. Les réengagés recevaient des primes pour la femme et les enfants. La stabilisation concernait 29 % des 17 288 agents de 1928 : ce groupe signa un contrat de trois ans. Ces « stabilisés » avaient des avantages en liberté de mouvement au sein des camps tandis que leur salaire était plus élevé. Les travailleurs compétents et habiles (notamment les « mineurs de fond ») étaient encouragés à se « stabiliser » (Brion & Moreau 2006 : 136).

Un bémol cependant : certains milieux en métropole continuaient à penser que l'équilibre social était menacé en certaines zones rurales de la Colonie ; certains autres allaient plus loin : ils conseillaient de mettre le Congo « en sommeil », en évitant tout recrutement pendant trois, voire cinq ans...

23. Ordonnance n° 18 du 1^{er} juin 1927.

Ce sommeil était, en fait, en train de venir avec la Grande Crise, qui éclata en octobre 1929²⁴.

Lorsque se produit, comme un cataclysme en Occident, l'effondrement de la Bourse de New York en octobre 1929, *L'Essor du Congo*, paraissant à Élisabethville et proche de l'Union minière du Haut-Katanga, écrit :

« On apprend qu'une véritable débâcle s'est produite mercredi à la Bourse de New York. Dans cette seule journée, 6 354 960 titres ont changé de mains. Certains de ces titres ont subi une baisse allant de 60 à 100 points [...]

[...] nous dépendons actuellement beaucoup plus des influences financières des marchés continentaux [européens] que de celles de New York, même quand celles-ci déteignent sur Londres. Mais il est au contraire à conjecturer que cette dépression d'outre-Atlantique nous sera plutôt favorable pour le motif qu'elle mettra vraisemblablement un terme du placement à Wall Street des capitaux européens que certains banquiers séduits par les taux élevés du "call money" avaient lancés sur le marché américain » (cité par Tshibangu 1989a : 25-26).

Cette analyse à courte vue oubliait le fait que, dépendant totalement de la demande mondiale, l'économie minière naissante du Katanga était celle qui devait être la plus sensible à la conjoncture mondiale. Concrètement, alors que la crise d'octobre 1929 n'atteignit le reste du Congo qu'en 1931, au Katanga, elle était présente dès avril 1930, comme dans les pays européens. Pour faire face à la situation, l'État colonial se mua sur le plan pratique en « État providence », abandonnant le « libéralisme sauvage ». L'Union minière du Haut-Katanga se désolidarisa cependant de la conjoncture congolaise, s'arrogea une grande liberté d'action et s'aménagea de larges marges de manœuvre (Tshibangu 1989a : 25-26).

La dépression et le protectionnisme aux États-Unis d'Amérique entraînèrent l'UMHK à se replier sur l'Europe continentale, et surtout sur l'Allemagne

24. Les critiques ont provoqué la mise sur pied d'un Comité consultatif de la main d'œuvre, dont les conclusions aboutirent concrètement à exclure presque définitivement le Haut-Katanga de l'espace des recrutements de l'Union minière du Haut-Katanga.

et l'Union soviétique (URSS) (Tshibangu 1989a : 25-26)²⁵.

À cause de l'effondrement des cours du cuivre, l'entreprise ferma plusieurs mines de cuivre et de cobalt à l'exportation, se rabattant sur l'or et l'étain, dont le cours se maintenait plus ou moins bien. Les mesures les plus importantes concernant l'exploitation furent prises en 1931 ; mais dès 1929 en fin d'année, l'Union minière entreprit de réduire le coût de la main-d'œuvre en licenciant des centaines de ses travailleurs africains et autres non-Africains (Tshibangu 1989b : 417-441).

Dès mars 1930, le gouvernement colonial avait autorisé les licenciements massifs ; lorsque s'effondrèrent les cours des métaux produits à l'UMHK, la compression de la main-d'œuvre s'accrut (Tshibangu 1989b : 419). Tshibangu Kabet écrit :

« Au Haut-Katanga industriel, les licenciements massifs des Africains suivis de rapatriements forcés, vont de mai 1930 à décembre 1934. Il y aura des offres d'emploi en 1932, 1934, pour les mines d'or et d'étain de l'UMHK et de plusieurs sociétés de moindre importance. On fait alors sans succès appel aux chômeurs africains, mais ce sont les villageois qui sont embauchés pour "ces travaux de brousse" [...] En 1930-1931, le HKI se débarrasse des travailleurs africains non congolais : les Rwandais et Barundi [...], les Rhodésiens et les Nyassalandais [...] » (Tshibangu 1989b : 418-420.)

Tshibangu Kabet précise que par l'ordonnance du 7 janvier 1930, les autorités de la province du Katanga restreignirent l'émigration des Congolais vers les zones anglaises du Sud (Rhodésies). Mais entre 1931 et 1934, des centaines de Congolais quittèrent le Katanga après leur licenciement et s'engagèrent dans le Copperbelt qui ouvrait ses mines de cuivre (Tshibangu 1989b : 420).

Le constat cependant est que la plupart des licenciés demeurèrent dans le centre extra-coutumier (cité urbaine) ou dans la périphérie, berceau des activités maraîchères et de la petite et moyenne entreprise africaine. Les rapports administratifs de l'époque (1931-1936) fournissent plusieurs indications qui accréditent l'idée de l'émergence de

25. L'Union minière participera au renflouage de la société allemande Hirsch Kupper en faillite et à la réorganisation financière de la société française Électro-Câble, gros consommateur de cuivre.

« l'homme d'affaires congolais dans le commerce, les transports et le bâtiment » (Tshibangu 1989b : 427).

Du côté africain, à Élisabethville et à Likasi, les chômeurs de la catégorie socioprofessionnelle dite « ouvriers qualifiés » résistèrent aux mesures de rapatriement. Parmi eux se trouvaient des anciens des camps et des « stabilisés » : clercs, maçons-chef d'équipe, « artisans », chauffeurs, mineurs, cuisiniers, etc. Certains d'entre eux trouvèrent pendant un temps l'hospitalité auprès de leurs amis maintenus au travail, souvent par solidarité familiale ou ethnique, d'autres se fixèrent dans les champs de maraîchers et les villages nouvellement créés pour « licenciés » (Tshibangu 1989b : 421-426 ; Grévisse 1951 : 155-156, 167-183²⁶. Beaucoup de travailleurs originaires des territoires britanniques furent rapatriés et accueillis dans le Copperbelt voisin du Haut-Luapula. Là, ils continuèrent le travail, comme « qualifiés », sur les nouveaux chantiers qui se développaient dans le nord de la Rhodésie du Nord (Zambie) (Roberts 1981).

Au Haut-Luapula même, bientôt dénommé Haut-Katanga (1933), les chefferies proches d'Élisabethville et de Likasi se gonflèrent, à partir de 1930, de nombreux chômeurs et, curieusement, des adeptes des sectes messianiques et fétichistes réfugiés en Rhodésie et en Angola après 1926²⁷. De même, revinrent au pays, en se cantonnant dans les zones frontalières, tous ceux qui avaient fui les recrutements sauvages et forcés des années 1910 à 1925. Sur le qui-vive, ils attendaient la « parousie » libératrice promise par le kitwala de Mwana Lesa ; mais, réalistes aussi, ils se tenaient prêts à se soustraire aux contrôles de l'Administration en traversant la frontière. Ainsi, le village Kaponda, près d'Élisabethville,

26. Pour maintenir les chômeurs qualifiés et même les autres dans le Haut-Katanga industriel afin de les voir rentrer au travail salarié après la crise, le CSK avait autorisé l'Administration coloniale, entre 1931 et 1936, à lever des taxes foncières dans les centres extra-coutumiers (CEC) en y incluant les villages non coutumiers, dont les « villages pour licenciés ». Ces taxes furent abaissées en 1931, puis rehaussées en 1936.

27. Le kitwala, dont le prophète est exécuté en Zambie en 1926, verra ses adeptes pourchassés dans toute la Colonie et certains relégués en dehors du Katanga (équateur, Province Orientale...). Le kitwala prédisait l'avènement d'une ère pendant laquelle cesserait la domination des Européens et où les « Blancs » deviendraient des « Noirs » et vice-versa.

vit-il sa population passer, de décembre 1931 à décembre 1932, de 2998 à 4056 habitants recensés, soit une augmentation de 35,29 % ; il est vrai que la seule Kipushi se vit gratifiée de 1500 à 1800 chômeurs en 1932 (Tshibangu 1989b : 421-422, 425-426).

Du côté des autochtones du Haut-Katanga, les camps miniers devinrent des milieux hostiles depuis la politique de stabilisation entamée en 1924 et qui avait pris sa vitesse de croisière entre 1926 et 1928. Son application se fit encore plus rigoureuse après la crise, puisqu'on puisait dans la masse des chômeurs. Léopold Mottoulle définissait la stabilisation comme l'« emploi de tous les moyens normaux, propres à amener les travailleurs noirs à aimer le travail et à y rester attachés le plus longtemps possible ». Le patron de la MOI ajoutait que l'Union minière du Haut-Katanga et probablement le BCK, dont le prolongement du chemin de fer du Kasai profitait aussi à la Forminière, ne pouvaient que recourir à cette politique et recruter au loin, parce que les populations autochtones soumises à des conditions climatiques sévères pour elles dans le Haut-Katanga étaient « d'un type malingre et dégénéré par hypnutrition chronique et par conséquent inapte aux travaux industriels » (Mottoulle 1946 : 8-12).

Depuis les mésaventures d'Alexandre Delcommune et les expéditions Bia-Francqui et Stairs, des jugements répandant la réputation d'un Haut-Katanga dont les « terres constituent les seules régions du Congo non peuplées avant l'arrivée des Européens (et) hostiles aux populations indigènes²⁸ » restaient collés au Katanga. Il a déjà été question d'un autre Jadot, frère de Jean Jadot, le directeur de la Société générale de Belgique, qui évoquait une « terre inhabitée » et sans ressource aucune en main-d'œuvre ni en ravitaillement (mars 1912). Les préjugés ne s'effriteront jamais, malgré

28. Propos tenus par le directeur du BCK, Odon Jadot, en Conseil de province d'Élisabethville, 1934, pp. 101. Répondant au directeur du BCK, au cours d'une autre séance de ce même Conseil de 1934, deux responsables de l'UMHK, Cousin et Heymans nuancèrent : « Il est exact qu'avant l'arrivée de l'Européen dans le Haut-Katanga industriel, tout au moins aux endroits où se sont fixées les agglomérations européennes, les populations indigènes étaient clairsemées. Il ne faut cependant pas s'en éloigner beaucoup pour retrouver des centres indigènes coutumiers prospères ; citons à titre d'exemple la vallée de la Kafila, Bunkeya, Mokabe Kasari, Kanzenze, etc. ».

les convictions de M^{gr} Jean-Félix de Hemptinne et des membres des différentes commissions d'experts chargées d'étudier le problème des recrutements et le dépeuplement connexe (1925, 1928, 1930, 1939). M^{gr} de Hemptinne estimait, en 1925, que les recrutements et le surcroît des corvées provoquaient « les émigrations » (Comité régional du Katanga 1925 : 156). En 1931, Engels chargé d'étudier le problème au Katanga concluait :

« Soumises à des sollicitations pressantes, continues, parfois même à des pressions morales abusives, certaines populations fournirent aux entreprises européennes une proportion énorme de leurs bras et [...] il se produisit ce phénomène que presque toute la population masculine adulte répondit aux demandes de main-d'œuvre [...] Dans les régions frontières on vit toutefois se produire d'importants exodes pour eux une hantise et qui les privaient d'hommes et de familles cherchant à se soustraire à des sollicitations qui devenaient de toute tranquillité, de toute sécurité, de toute confiance dans l'avenir » (Engels 1931 : 13-14).

Mottouille estimait que pour diminuer le coût et les risques d'un trop long acheminement à pied des travailleurs recrutés, on devait avant 1926, se fournir en Rhodésie. En réalité, ces recrutements étaient liés à des accords avec la TCL de Robert Williams, partenaire de l'Union minière du Haut-Katanga. Pour Mottouille :

« Plus tard, lorsque le rail atteindra le fleuve Congo [Bukama] et le Lomami en 1926, c'est vers ces régions que s'étendront ses recrutements; enfin l'état de surpeuplement du Ruanda-Urundi poussera l'Union minière à tenter l'expérience de recrutements importants parmi ces populations si denses que leur sol n'est pas suffisant pour les nourrir et qu'elles s'expatrient pour ne pas être victimes des famines si fréquentes chez elles. Au cours de ces trente années d'activité industrielle, l'UMHK a donc dû pratiquer des recrutements dont l'aire d'action s'étend au centre de l'Afrique depuis le Limpopo jusqu'au Nil » (Mottouille 1946 : 9-10).

Parmi les avantages démographiques, Mottouille épinglait celui-ci : « [...] le travailleur stabilisé meurt à un taux de 3 à 4 fois moindre que le travailleur recruté et... les familles de stabilisés sont souvent prolifiques, compte tenu de la mortalité et de la mortalité infantile moins élevées dans nos camps que dans les villages de l'intérieur du pays » (Mottouille 1946 : 12).

On trouve ainsi entre 1930 et 1940, chez les coloniaux qui avaient un pied au Katanga et un autre au Kasai, comme les dirigeants du BCK (Odon Jadot) et Mottouille, une sorte de volonté de repeuplement du Katanga par, à la fois, du « matériel humain congolais plus robuste » pour la main-d'œuvre et une population européenne. Le directeur du BCK est plus explicite encore :

« Quant au Katanga, il doit être avant tout un pays industriel et de population européenne. Si les terres conviennent mal aux indigènes, elles conviennent bien pour la création de fermes européennes [...]. Depuis toujours les produits du Lomami-Kasai ont lutté victorieusement. Il faut donc laisser au Lomami-Kasai l'apanage du développement des cultures des féculents [...] le BCK gère un réseau qui s'étend sur deux provinces : Élisabethville et Lusambo. Il ne peut adopter une politique particulariste pour l'une ou pour l'autre province, qui dans l'avenir doivent n'en former qu'une seule. En vue de cette éventualité certaine, il faut développer l'ensemble des deux provinces considérées comme un seul groupement équilibré » (Conseil de province d'Élisabethville 1934 : 101-104).

Pour des raisons diverses, ce projet était quelque peu à l'ordre du jour depuis les années 1916-1926, au cours desquelles le Comité spécial du Katanga et même l'administration centrale et provinciale avaient élaboré et failli appliquer la politique des « réserves africaines » déjà amorcée aux États-Unis (avec les Indiens Peaux-Rouges) et en Afrique du Sud, où elle déboucha sur les *Bantustans*. Les gouverneurs de province Adolphe de Meulemeester, Martin Rutten, et le gouverneur général Maurice Lippens y furent intéressés et y collaborèrent. Il fut notamment question de « délocaliser » toutes les populations se trouvant le long de la voie ferrée; le Gouvernement confisqua toutes les terres entre la frontière de la Rhodésie du Nord (Zambie) et l'agglomération de Likasi (Jadotville). En compensation, le gouverneur du Katanga, Martin Rutten, donna environ dix centimes à l'hectare aux chefs de populations délogées (Fetter 1968b : 50-51)²⁹.

29. Maurice Lippens, de retour d'Afrique du Sud, revenait convaincu que « l'idée des réserves était [sic] moralement défendable et économiquement saine ». Cette idée reposait sur « deux hypothèses » : les Européens feraient un meilleur usage des terres que [les Africains] et les deux groupes ne

La politique ne se poursuivait cependant pas. Une opposition timide vint de la sous-commission pour la protection des indigènes (Katanga), où siégeaient le procureur du roi (Antoine Sohier) et le préfet apostolique du Katanga, M^{gr} de Hemptinne. Quoiqu'influents, les deux personnalités de la sous-commission venant d'une instance « civile » consultative ne pouvaient se limiter qu'à la dénonciation de l'injustice commise. Malgré le soutien du CSK, dont la seule importance résidait dans la propriété des terres (à vendre aux colons), la politique des « réserves » fut combattue plus efficacement, on s'en doute, par la puissante Union minière du Haut-Katanga. Au moment où l'on se plaignait de pénurie de main-d'œuvre, la colonisation agricole du Katanga aurait signifié des prélèvements supplémentaires de bras d'un « pool de main-d'œuvre katangais déjà réduit »³⁰ (Fetter 1968b : 50-51). La position de l'Union minière entraîna le Gouvernement à repousser l'octroi de nouvelles terres proches d'Élisabethville aux fermiers européens à partir de 1928. Le CSK était alors dans une position difficile. Il fut question de dissoudre l'organisme pour remettre ses prérogatives à la Compagnie du Katanga. En 1929, le Premier ministre belge rompit même la tradition de désigner le président du CSK comme secrétaire général du ministère des Colonies. La proscription temporaire des colonies agricoles (1924-1933) permit donc aux Africains habitant le long de la voie ferrée jusqu'au nord de Likasi de garder leurs terres.

Il fallut attendre la fin de la crise de 1929-1935 pour voir le Gouvernement revenir à de meilleurs sentiments en soutenant de nouveau la colonisation agricole, suite à quoi, le CSK reprit une nouvelle importance (Fetter 1968b : 51-52)³¹. Mais, alors qu'en 1930 il y avait 10 477 Européens (toutes catégories

confondues) au Katanga (soit 40,80 % de la population européenne du Congo : 25 679), il n'en restait plus que 6327 (33, 80 % de l'ensemble du Congo) en 1933 (Fetter 1968b : 51; Tshibangu 1989b : 435-440)³². Le calme ne revint qu'en 1936 suite à la politique de l'UMHK qui recréa ne fût-ce qu'indirectement la petite et moyenne entreprise et l'emploi.

Tout compte fait, les Africains, qui souhaitaient demeurer dans les centres et villages extra-coutumiers pour échapper à la vie sociale « coutumière » jugée plus contraignante que celle des milieux urbains en formation, restèrent à Jadotville-Likasi et à Élisabethville. C'étaient, en plus grand nombre, les « recrutés au loin », qui avaient échappé aux contrôles et aux ordres de rapatriement de l'Administration coloniale. Celle-ci se heurta aussi à la volonté plus ou moins exprimée des grandes entreprises, désireuses de créer une « armée de réserve ouvrière » à portée de main, et à la détermination des missions religieuses catholiques pour qui ces « détribalisés » étaient des porteurs d'âmes à soustraire des pratiques païennes et « arriérées des milieux ancestraux ». Avec le concours financier de l'Union minière et du BCK, diverses écoles furent ouvertes par les bénédictins. Les mouvements de jeunesse, comme le scoutisme, se développèrent à Jadotville et à Élisabethville entre 1933 et 1935 (Tshibangu 1989b : 422).

Sur le plan économique, l'Union minière renforça les achats dans le commerce privé local pour les vivres de sa main-d'œuvre. Elle alla même plus loin, en élargissant son rôle dans la sous-traitance de petits travaux confiés à des entrepreneurs européens. Entre 1933 et 1936, par exemple, cinq petites entreprises privées employant 9 travailleurs européens et 1200 africains s'occupèrent de l'exploitation de petits gisements de minerais d'or et de cassitérite. Un sixième entrepreneur fut sollicité en 1936. L'Union minière utilisa aussi d'anciens chômeurs, africains et européens, dans les deux ateliers de construction métallique à Jadotville et à Élisabethville, puis dans les mines d'or et d'étain. Elle renforçait ainsi la politique de stabilisation de la main-d'œuvre. Toutes ces initiatives visaient à relancer progressivement

pourraient pas vivre dans la même région sans entrer en conflit. Kaponda et Shindaïka protestèrent en vain.

30. L'Union minière voulait le monopole et écartait toute concurrence.

31. L'Union minière portait encore le fardeau des importations des vivres des Rhodésies payés en livres sterling ; en achetant localement des vivres, après la dévaluation du franc en 1920, l'Union minière aurait fait un meilleur choix : mais le problème de la main-d'œuvre éclipsa celui du ravitaillement en vivres produits éventuellement par les colons (ils étaient 93 en 1922) du Haut-Luapula, dont la valeur économique était douteuse. Pour attirer beaucoup de colons, il aurait fallu des sommes énormes de la part de l'État.

32. À partir de 1936, le ministère des Colonies s'engagea dans une propagande en faveur d'un vaste colonat blanc à « l'Est du Congo ».

la vie économique du Haut-Katanga industriel (Tshibangu 1989b : 439-441).

Entre-temps se façonnait une culture nouvelle dans la province. À Likasi, Kipushi, Kambove, Élisabethville, alors principaux centres miniers, se créèrent des dizaines de villages non coutumiers, peuplés d'ouvriers mis au chômage. Dès 1933, l'Administration coloniale signala qu'en raison de la crise, les différentes coutumes tendaient à « se fusionner et à se rapprocher » (Tshibangu 1989b : 424). Des associations tribales (mutuelles), dont la principale activité publique était la danse, virent le jour. L'Administration tenta de contrôler les réunions de danse en des salles privées; il fut décrété de les regrouper le dimanche soir dans la maison du centre extra-coutumier, sans beaucoup de succès. En 1932, les bénédictins, avec le révérend père Grégoire Coussement, créèrent le cercle Saint-Benoît, pour rassembler les « évolués » des mutuelles afin d'en atténuer le caractère ethnique (Fetter 1969 : 269-277).

La principale source de l'unité culturelle résidait cependant dans l'école et les cultes religieux, influents vecteurs de diffusion des langues locales : les missionnaires et les instituteurs employaient le swahili dans les centres extra-coutumiers et le sanga et le bemba en milieux ruraux. Du reste, l'aire culturelle de la région se rattachait nettement aux zones du sud sous administration britannique.

En 1909, les données économiques et politiques de l'époque dictèrent le choix du responsable du CSK en Afrique et premier vice-gouverneur général du Congo et du Katanga, Wangermée, pour créer le chef-lieu en une région presque « enclavée dans des territoires britanniques ». Pour Jean Sohier, qui écrivait au début des années 1950, « Élisabethville devait être un point de ralliement pour une population dont la langue véhiculaire le ki-bemba, avait un centre culturel en Rhodésie » (Sohier 1953 : 11-12)³³. Crokaert, secrétaire du Congrès colonial, écrivait en 1928 ou 1929, à la veille du déclenchement de la crise mondiale, que pendant longtemps, jusqu'à la construction du BCK, le sud du Katanga avait été sous la dépendance de l'Afrique australe. Pour lui, par l'émulation, l'initiation, cette influence eut d'excellents effets; elle donnait à la ville d'Élisabethville une allure ordonnée, un aspect discipliné

33. La Rhodésie ici, c'est la Zambie.

et soigneux, qui faisait une partie de son charme. Crokaert ajoute :

« Poste belge situé aux confins du Congo, au milieu des terres britanniques, Élisabethville a subi pendant longtemps l'influence anglo-saxonne. Aujourd'hui, l'élément belge a conquis, de toutes manières, une hégémonie incontestable [...] » (Crokaert 1929 : 165-166).

L'apparente ascendance « anglo-saxon-bemba » antérieure était attribuable à l'influence de la Tanganyika Concessions Limited de Robert Williams au sein du CSK et de l'Union minière du Haut-Katanga, sur le terrain (Brion & Moreau 2006 : 76-81)³⁴. Lorsque les Belges reprirent l'initiative, ils exercèrent leur hégémonie avec les « détribalisés » formés par la Forminière au Kasai et qu'ils avaient recrutés avec Léopold Mottouille pour la stabilisation de la main-d'œuvre à l'Union minière du Haut-Katanga. Dans leur noyau, à partir de 1935-1937, les deux principales agglomérations urbaines du Katanga, Élisabethville et Jadotville, devinrent « belgo-kasaiennes », avec une connotation accentuée de présence luba et wallonne (Fetter 1968a : 17-34).

En ce qui concerne Jadotville, Sohier dit qu'avant 1929-1935, elle était « la première localité européenne du Congo, avant Élisabethville, Léopoldville et Kipushi » (Sohier 1953 : 11)³⁵. C'est la crise qui la fit reculer et lui fit perdre pendant longtemps sa population européenne.

Du côté des Africains, les Luba, forcés à un début de « détribalisation » depuis l'époque où des populations fuyaient la vague des Wangwana et des Zanzibarites dans la seconde moitié du XIX^e siècle, s'étaient réfugiés auprès des missionnaires. Grâce à l'action de la Forminière, ils se mirent immédiatement à affluer au Katanga lors des recrutements de stabilisés à l'Union minière du Haut-Katanga. La Deuxième Guerre mondiale, avec l'« effort de guerre » et ses contraintes, accentua leur immigration dans le Haut-Katanga minier au sein des centres extra-coutumiers. Indice de leur importance démographique dans le Haut-Katanga industriel en 1944,

34. À un moment donné, même pour la circulation monétaire, le Katanga apparaissait comme une colonie britannique.

35. Dans les années 1940, Jadotville abritera plus de ressortissants du Kasai (70 %) que d'autres régions.

des tensions sociales, provoquées par les conditions de vie difficiles à Élisabethville, se manifestèrent et s'exprimèrent souvent sous la forme de rivalités tribales. Constituant désormais le groupe le plus nombreux devant les deux groupes les plus importants jusqu'alors, les Luba du Katanga et les Bemba, les Luba du Kasai servirent régulièrement de « boucs émissaires » (Vellut 1983 : 503-508). En zone urbaine d'Élisabethville, le poids des groupes « autochtones » à cette époque allait décroissant : ils s'évaluaient à 59 % en 1942, à 54 % en 1943 et à 53 % en 1944. Dans le même temps, les groupes du Kasai (dans sa configuration d'après 1933 : Luba, Songye, Atetela associés aux Kusu) s'élevaient à 20 % (1942), 22 % (1943 et 1944), 29 % (1945).

Dans les camps miniers, toujours à Élisabethville, l'Union minière du Haut-Katanga abritait, pour les groupes appelés du Sankuru, 46,74 % de la population totale des camps en 1931, 58,34 % en 1941 et 59,88 % en 1945 contre 23,90 % en 1936, 25,34 % en 1941 et 28,38 % de la totalité des pensionnaires des camps, pour les groupes autochtones (Grévisse 1951 : 294 ; Denis 1956 : 137-195). C'est probablement ce poids social des groupes du Sankuru (Kasai) qui fit que, à l'époque du « complot des clercs » et de la « révolte » dite de Luluabourg, c'est un Luba, originaire des Bakwa Kalonji, qui était le chef du centre extra-coutumier. Albert Kabongo était un ancien président du cercle Saint-Benoît et un « protégé » du R.P. Jules Plissart, un autre bénédictin (Vellut 1983 : 503-508). Le complot des « clercs » lui-même fut mené par des ressortissants du Kasai (Fetter 1969 : 269-277).

À la même époque, selon Antoine Rubbens, qui écrivait une cinquantaine d'années plus tard, « Les ruraux qui avaient supporté le plus gros poids de l'effort de guerre (1940-1945), n'étaient pas gâtés ; ils n'eurent aucune part dans la prospérité de l'après-guerre. Les missionnaires les prirent en tutelle. On ne connut pas de révoltes dans les savanes du Haut-Katanga » (Rubbens 1992 : 343-357).

Avant la guerre déjà, en pleine crise mondiale, la décision mettant fin aux paiements de « droits miniers des indigènes » devait avoir été vécue comme une injustice et une humiliation. Depuis 1921, l'Union minière du Haut-Katanga avait engagé des pourparlers avec les chefs coutumiers pour la cession de leurs droits sur les mines exploitées à l'époque précoloniale, notamment à l'ouest : Kolwezi, Kamoto, Ruwe,

Musonoï, dans le polygone de Kambove, etc. Le groupe minier offrait de remettre aux chefs un tonnage de cuivre pouvant équivaloir à celui que leurs populations espéraient produire avec des méthodes artisanales dites ancestrales. L'Union minière était prête à livrer ce cuivre en lingots de cuivre sous forme de « croisettes ». La discussion avait tourné autour du volume global à livrer. La solution proposée par le groupe minier consistait à livrer aux chefs coutumiers le volume réclamé, mais, en contrepartie, les chefs devaient prendre l'engagement de fournir à l'Union minière le même nombre d'hommes que celui qui leur serait nécessaire pour la fabrication des croisettes. Le 21 septembre 1928, la société accepta de verser aux chefs coutumiers dix à douze tonnes de cuivre par an, mais renonça à la main-d'œuvre proposée, jugeant peu avantageux d'utiliser des gens sur lesquels elle n'aurait pas de contrôle suffisant. Il fut convenu de verser 200 tonnes en cinquante ans pour les mines de Dikulwe et de Kolwezi ; ce tonnage était à fournir non pas en croisettes, mais en cuivre électrolytique, à partir du 1^{er} janvier 1929. En 1933, toutefois, soit quatre ans à peine après le début des versements, l'Union minière y mit fin unilatéralement dans le cadre de la compression de ses dépenses à cause de la crise (Tshibangu 1989a : 47). L'entreprise reçut le concours de l'Administration coloniale qui, le 2 janvier 1933, statuait que « le fait pour les indigènes d'avoir exploité anciennement le cuivre dans la région n'ouvre pas a priori le droit à indemnisation pour l'abandon de ces gisements ». Cet épisode se place en fait dans un processus de « périphérisation » des « autochtones » au profit des droits acquis par l'Union minière (Brion & Moreau 2006 : 132).

L'exode rural-urbain depuis « l'effort de guerre » créa une immigration quasi ininterrompue vers le Katanga à partir du Kasai. Dès février 1944, l'Administration coloniale constatait l'existence d'une « foule toujours en route entre les gares du Kasai et du Haut-Katanga et que l'Administration ne parvenait jamais à contrôler » (Vellut 1983 : 503-508).

Entre 1951 et 1952, le commissaire général de district du Haut-Katanga, Fernand Grévisse, dans une réunion du Conseil de province, attira l'attention sur « un mal qui prend de l'extension, il s'agit d'indigènes du Kasai qui, n'obtenant pas l'autorisation de quitter leur province, émigrent en Rhodésie



La première maison d'Élisabethville, celle du gouverneur Wangermée, construite sur le plateau où devait naître la capitale du Katanga. (HP.1956.15.502, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1910.)

où ils séjournent quelque temps pour ensuite pénétrer au Katanga munis de documents en règle ». En même temps, cependant, au cours de la même réunion, le même fonctionnaire signala que le problème de la main-d'œuvre était redevenu « alarmant et angoissant », mais « il ne peut être question de solliciter davantage les milieux coutumiers de certaines régions sans en rompre l'équilibre démographique [...] plus de 45 % des [Hommes Adultes Valides] jeunes sont sortis du milieu coutumier et... le vieillissement de nos populations rurales se manifeste d'une manière inquiétante » (Conseil de province du Katanga 1952). La solution envisagée était tout aussi vieille que le système de stabilisation : il fut suggéré de se tourner vers le Ruanda-Urundi et le Kasai.

C'est probablement ce qui fut fait. Des récits récoltés par D. Helbig dans *Paroles du Congo belge*, il ressort qu'un agent de l'Union minière, engagé à Kipushi en février 1946, se retrouva chargé, d'abord en 1950, de recruter au Ruanda dans les régions de Byumba, Ruhengeri, Gisenyi. Il dit y avoir recruté

principalement, mais pas exclusivement, des Hutu. Ces hommes jeunes, en bonne forme physique, de préférence mariés et chrétiens, recevaient une formation préalable à Gatumba au centre du pays, dans les mines d'étain comme terrassiers ; on les y habitait à manger de la viande et du poisson, aliments qui ne faisaient pas partie de leurs habitudes, et ils apprenaient en même temps le swahili. Cet agent recruteur belge témoigne :

« Cinq fois par mois, quelques fois plus les avions faisaient la navette entre Kigali et Élisabethville, amenant les nouvelles recrues à l'aller, ramenant au retour ceux qui revenaient en congé. Jusqu'en 1960, cent à deux cents travailleurs partaient chaque mois avec leur famille. Des milliers de Rwandais ont ainsi quitté le nord du pays » (Helbig 2005 : 87-93).

Début 1952, le même agent recruteur fut envoyé pendant six mois recruter au Kasai ; il devait y séjourner en des endroits bien précis, là où il n'y avait pas de travail. Il s'installa à Mwene-Ditu sur le rail à



Le colonel Wangermée (gouverneur du Katanga) à vélo.

(AP.0.0.23714, collection MRAC Tervuren ; 1909.)

200 km de Luluabourg (Kananga). Le recrutement, qui fut moins facile qu'au Ruanda, devait porter sur des jeunes gens répondant à des critères de mensurations minimales précises : plus ou moins 83 cm de poitrine ; poids : 55 kg ; taille : 1,55 m. Et il ajoutait que le Kasai était la

« région traditionnelle de recrutement de l'UM [Union minière]... La réputation de l'employeur y était si grande que nombre de Kasaiens faisaient d'eux-mêmes le voyage vers Elisabethville, Kolwezi ou Jadotville pour venir se présenter spontanément à la société. Et les Luba étaient appréciés comme mineurs, car ils étaient particulièrement costauds » (Helbig 2005 : 87-93).

Cet agent recruteur se retrouva, quelque temps après, chef de cité de Gatumba, avant un congé de six mois en Europe. Fin 1954, il était chef de cité à Shinkolobwe, cité d'importance stratégique où s'extrayait de l'uranium. Il y avait là non seulement des gendarmes de la Sûreté belge et des soldats de la Force publique, mais aussi une forte minorité de Rwandais. Et de témoigner :

« Les Luba étaient majoritaires parmi les Congolais. Les Rwandais étaient encore plus costauds que les Luba et ils étaient plus courageux. Fort débrouillards, les Luba étaient qualifiés de "juifs du Congo". Ils considéraient les Rwandais comme des sauvages et se moquaient d'eux [...] Alors que je venais à peine de prendre mon poste, un dimanche après-midi, j'ai été informé qu'une terrible bagarre avait éclaté dans la cité, entre [Luba] et Rwandais, tous armés de lances et de machettes » (Helbig 2005 : 91).

Le chef de cité dut intervenir. Miraculeusement, dit-il, il n'y eut pas de tué, mais beaucoup de blessés, dont certains grièvement.

Dans les années 1940 et jusqu'en 1959, le Congo était devenu exportateur de capitaux. Localement, l'Union minière était capable, au début des années 1950, d'engager au moins douze Africains pour un Européen (Vanthemsche 2007 : 167), tandis qu'en 1960, le Katanga non rural possédait une valeur de production par travailleur (secteur minier et métallurgique) comparable à celle des pays industrialisés d'Europe occidentale aux environs de 1950 (Nations unies 1961 : 88). La population rurale du Haut-Katanga était alors évaluée à environ 65 %

(Romaniuk 2006 : 31-35). En 1956, la population citadine d'Élisabethville provenait dans une proportion de 44,4 % de tous les coins du Katanga, 39 % de la plus grande partie du Kasai et 7,3 % de la Rhodésie du Nord et du Nyassaland (Denis 1956 : 149-150).

C'est dans ce contexte que – estimant que les colons avaient des droits au Congo – le plus progressiste des ministres belges des Colonies d'alors déclara, le 26 juin 1957, à la chambre des députés : "L'Européen restait le principal facteur d'évolution de l'Afrique [...] à part les Pygmées, il n'y avait pas d'autochtones en Afrique belge" (Pétillon 1985 : 415-420 ; Cuypers 1968 : 136-145)³⁶. Cette affirmation déniait aux groupes africains la légitimité à invoquer un quelconque statut de primo-arrivant dans l'espace occupé par les Belges. Il confortait d'une certaine manière la thèse énoncée quelques années plus tôt (1950) lors du congrès scientifique

organisé à Élisabethville pour le jubilé du CSK, lorsqu'un responsable de l'Union minière prédisant l'hégémonie politique des colons belges au Katanga déclara que, pour la paix et la prospérité au Katanga, la "population noire" immigrée grâce aux recrutements et les Européens du Haut-Katanga formaient deux colonats complémentaires, qu'il était indispensable de laisser s'y développer harmonieusement (Toussaint 1950 : 31-44). Cette étiquette collée indistinctement aux Africains et aux Européens ne remettait pas en cause ni la distinction raciale, ni les inégalités sociales qui sous-tendaient les rapports entre ces communautés "complémentaires". Ainsi, autour de 1956-1960, sur toute l'étendue du Congo belge, les Européens, qui représentaient pourtant moins de 1 % de la population totale à l'indépendance, se partageaient environ 48 % de la richesse créée (revenu national) ; à l'opposé, les Africains citadins et la population rurale, qui ensemble composaient 99 % de la population, se répartissaient respectivement 24 % et 28 % (de Saint Moulin 1987 : 394 ; Gillot 1983).

36. Auguste Buisseret fut ministre des Colonies du 23 avril 1954 au 26 juin 1958.

RÉFÉRENCES

- Bairoch, P. 1965. « Niveaux de développement économique de 1810 à 1910 ». *Annales ESC*, XX : 1091-1117.
- Baudrillard, J. 1988. « Modernité ». In *Encyclopaedia Universalis*, Corpus 12. Paris.
- Bergeron, L. 1978. *Les Capitalistes en France (1780-1914)*. Paris : Gallimard (coll. « Archives »).
- Brion, R. & Moreau, J.-L. 2006. *De la mine à Mars. La genèse d'Umicore*. Tielt : Éditions Lannoo.
- Cameron, V.L. 1877. *Across Africa*. New York : Harper & Brothers, publishers.
- Carton de Wiart, E. 1956. *Union Minière du Haut-Katanga 1906-1956. Avant-Propos*. Bruxelles : Cuypers.
- Chesneaux, J. 1976. *Du passé faisons table rase ?* Paris : Maspero.
- Cornet, R.J. 1950. *Terre katangaise*. Bruxelles.
- Crokaert, J. 1929. *Boula-Matari ou le Congo belge*. Bruxelles : Librairie Albert Dewit.
- Cuypers, J.-B. 1968. « Buisseret ». *Biographie belge d'outremer*. T. VI. Colonnes 136-145. Bruxelles : ARSOM.
- Czekanowski, I. 2001. *Carnets de route au cœur de l'Afrique*. Montricher : Les Éditions Noir sur Blanc.
- Demunter, P. 1972. « Structure de classes et luttes de classes dans le Congo colonial ». *Contradictions* 1 : 67-109.
- Denis, J. 1956. « Élisabethville. Matériaux pour une étude de la population africaine ». *Bulletin du CEPSI* 34 : 137-195.
- de Saint Moulin, L. 1987. « Essai d'histoire de la population du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 217 : 389-407.
- Engels, A. 1931. *Le Problème de la main-d'œuvre au Congo belge*. Bruxelles : Lesigne.
- Fetter, B.S. 1968a. « Immigrants to Élisabethville : Their origins and Aims ». *African Urban Notes* III (2) : 17-34.
- Fetter, B. 1968b. « La création d'un colonat européen et la situation des Africains au Katanga, 1916-1930 ». *Études congolaises* 4 : 50-54.
- Fetter, B.S. 1969. « The Luluabourg Revolt at Élisabethville », *African Historical Studies* II (2) : 269-277.
- Fetter, B.S. 1973. « L'Union minière du Haut-Katanga, 1920-1940 : la naissance d'une sous-culture totalitaire ». *Les Cahiers du CEDAF* 6 : 15.
- Flament, F. 1952. *La Force publique de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo*. « Mémoires sciences humaines », t. XXVII). Bruxelles : IRCB.
- Franck, L. 1929. *Le Congo belge*. T.I. Bruxelles : La Renaissance du Livre.
- Gillot, J.-L. 1983. *La Vie des Belges au Congo*. Bruxelles : Daniel Van Eeckhoudt.
- Grauwet, R. 2012. *Au service du Katanga (1904-1908). Mémoires*. Paris : L'Harmattan.

- Grévisse, F. 1951. *Le Centre extra-coutumier d'Élisabethville. Quelques aspects de la politique indigène du Haut-Katanga Industriel*. Bruxelles : IRCB.
- Hailey, W.M. 1945. *An African Survey. A Study of Problems Arising in Africa South of the Sahara*, 2. Londres : OUP.
- Helbig, D. 2005. *Paroles du Congo belge*. Bruxelles : Éditions Luc Pire.
- Heremans, R. 1966. *Les établissements de l'Association internationale africaine au lac Tanganyika et les Pères Blancs. Mbala et Karéma, 1877-1855*. Tervuren : MRAC.
- Hostelet, G. 1926. « La colonie ». In Mahaim, E. *La Belgique restaurée*. Bruxelles : Étude sociologique.
- Kattzenellenbogen, S.E. 1973. *Railways and the Copper Mines of Katanga*. Oxford : Clarendon Press.
- L'Écho de la Bourse*. 17 octobre 1926.
- Lambert-Culot, M.-C. 1972. *Les Premières Années en Afrique du Comité spécial du Katanga*. Kinshasa : Unaza.
- Lévi-Strauss, C. 1958. *Anthropologie structurale*. Paris : Plon.
- Luwel, M. 1964. *Sir Francis de Winton, administrateur du Congo 1884-1886*. Tervuren : MRAC.
- Marchal, J. 1996. *L'État libre du Congo : paradis perdu*. 2. Borgloon : Éditions Paula Bellings.
- Merlier, M. 1962. *Le Congo de la colonisation belge à l'indépendance*. Paris : Maspero.
- Moraze, Ch. 1957. *Les Bourgeois conquérants*. Paris : Armand Colin.
- Mottoulle, L. 1946. *Politique sociale de l'Union minière du Haut-Katanga pour sa main-d'œuvre indigène et ses résultats au cours de vingt années d'application*. Bruxelles : IRCB.
- Mottoulle, L. 1950. « Contribution à l'histoire des recrutements ». *Comptes-rendus du Congrès scientifique*, VI. Élisabethville : CSK.
- Mulumba Lukoji, C. 1974. « La Générale des carrières et des mines du Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 81 : 9-27.
- Munayi Muntu-Monji. 2010. *Genèse et évolution des circonscriptions administratives des entités politico-administratives congolaises (1888-2009). Quelques références pour une administration et un découpage territorial efficaces*. Kinshasa : Éditions de l'Université Protestante au Congo.
- Nations unies. 1961. « Structures de l'économie congolaise. Étude des provinces et en particulier du Katanga ». *Bulletin économique pour l'Afrique* 1 (2). Addis Abeba.
- Perrings, C. 1979. *Black mineworkers in Central Africa (1911-1941)*. New York.
- Pétillon, L.A. 1985. *Récit. Congo 1929-1958*. Bruxelles : La Renaissance du Livre.
- Roberts, A. 1981. *A History of Zambia*. Londres : Heinemann.
- Romaniuk, A. 2006. *Démographie congolaise au milieu du XX^e siècle*. Louvain : Presses universitaires de Louvain.
- Rubbens, A. 1992. « L'incubation de la fièvre sécessionniste du Katanga ». In *Congo 1955-1960. Recueil d'études*. Bruxelles : ARSOM.
- Sauvy, J. 1961. *Connaissance de l'Afrique, le Katanga. 50 ans décisifs*. Paris : Société continentale d'éditions modernes illustrées.
- Schöller, A. 1982. *Congo 1959-1960*. Bruxelles : Duculot.
- Sohier, J. 1953. *Quelques traits de la physionomie de la population européenne d'Élisabethville*. Bruxelles : IRCB.
- Stengers, J. 1963. « Léopold II et la fixation des frontières du Congo ». *Le Flambeau XLVI* (3-4) : 153-197.
- Stengers, J. 1989. *Congo. Mythes et réalités 100 ans d'Histoire*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Toussaint, R. 1950. « L'avenir de la population bantoue du Haut-Katanga industriel ». *Comptes rendus du Congrès scientifique* IV. Élisabethville : CSK.
- Tshibangu Kabet, M. 1989a. « L'industrie minière du Haut-Katanga industriel face à la grande crise mondiale des années 1930 ». *Zaïre-Afrique XXIX* (231-232) : 25-63.
- Tshibangu Kabet, M. 1989 b, « Le chômage des Noirs et des Blancs au Haut-Katanga industriel pendant la grande crise des années 1930 ». *Zaïre-Afrique XXIX* (238) : 417-441.
- UMHK. 1956. *Évolution des techniques et des activités sociales*. Bruxelles : UMHK.
- Union Minière du Haut-Katanga, 1906-1956. 1956. Bruxelles : Cuypers.
- Vangroenweghe, D. 1986. *Du sang sur les lianes*. Bruxelles : Hatier.
- Vanthsche, G. 2007. *La Belgique et le Congo*. 4. Bruxelles : Complexe.
- Vansina, J. 1966. *Introduction à l'ethnographie du Congo*. Kinshasa : Éditions universitaires du Congo.
- Vellut, J.-L. 1981. « Les bassins miniers de l'ancien Congo belge. Essai d'histoire économique et sociale ». *Les Cahiers du CEDAF*.
- Vellut, J.-L. 1983. « Le Katanga industriel en 1944, malaises et anxiétés dans la société coloniale ». In *Le Congo belge durant la Seconde Guerre mondiale*. Bruxelles : ARSOM, pp. 495-523.
- Vellut, J.-L. 1986. « La violence armée dans l'État indépendant du Congo. Ombres et clartés dans l'histoire d'un État conquérant ». *Actes du Colloque international d'Histoire, 6-10 mai 1985*. Kigali : UNR, Ruhengeri.
- Vellut, J.-L. 1999. « Prestige et pauvreté de l'histoire nationale. À propos d'une histoire générale du Congo ». *Revue belge de philologie et d'histoire* 77 : 480-517.

Verbeken, A. 1956. *M'siri, roi du Garenganze. « L'homme rouge » du Katanga*. Bruxelles : Éditions Louis Cuypers.
Verdick, E. 1952. *Les Premiers Jours au Katanga (1890-1903)*. Bruxelles : CSK.

Archives du Royaume

Archives de l'Union minière du Haut-Katanga. 1928. « Résumé du travail du Conseil de l'Union minière d'après les procès-verbaux des réunions tenues à Londres pendant la guerre ». Versement 1, n° 157.
Archives de l'Union Minière du Haut-Katanga. 1928 (20 juin). « Aperçu sur la main-d'œuvre indigène de l'UMHK à la fin mai 1928 ». 1^{er} versement, 974.
Archives de l'Union Minière du Haut-Katanga. PV du 23 juillet 1926. 185, CT.
Archives de l'Union Minière du Haut-Katanga. 1927 (23 avril). 600, direction générale d'Afrique, 1926, 978.

Archives de la Société générale de Belgique

Biographie coloniale belge. 1958. T.V. Colonnes 472-476. Bruxelles : ARSC.
Bulletin officiel 1900 : 167-171 ; 1906 : 34 et ss ; 1906 n° 6 : 288-289 ; 1908 : 446 et ss ; 1908 : 65-88.
Comité régional du Katanga. 1925 : 156 ; 1928 : 11-14 ; 1952 : 50-56.
Conseil de province d'Élisabethville. 1934 : 101-104.
Bulletin officiel. 1900. Versement 3, 521 : 167-171 ; 65-88.

CHAPITRE 4

POPULATION EUROPÉENNE, FILIÈRES MÉDITERRANÉENNES ET COMMUNAUTÉS JUIVES DANS LE KATANGA COLONIAL

REGARD DU XXI^E SIÈCLE SUR LES CONSTITUANTS ET LES ÉVOLUTIONS DU PASSÉ

par Sabine Bompuku Eyenga-Cornelis¹ et Malca Levy²

1. PLURALITÉ DES COMPOSANTES EUROPÉENNES AU KATANGA

Les colonisations européennes de l'Afrique aux XIX^e-XX^e siècles, et, plus précisément, la colonisation belge au Congo, ont entraîné des bouleversements majeurs dans les hiérarchies et les stratifications sociales locales. Sans entrer dans l'analyse complexe, il est clairement établi que la colonisation a fait passer les sociétés africaines d'un système de gestion communautaire à un système de gestion et de production de type « capitaliste » aux XIX^e et XX^e siècles et qu'il en a résulté d'importantes modifications dans la conception du temps, du travail et de la transmission des savoirs ou de l'éducation. Elle a occasionné au Congo la migration temporaire ou sur la longue durée de minorités européennes auxquelles fut, pour une partie d'entre elles, confiée la gestion de la société et de l'État coloniaux. La société au Congo colonial a du reste été ségréguée : une fracture sociale a été établie entre la composante « belge » (le colonisateur), elle-même formée de diverses communautés linguistiques et culturelles (belges, wallonnes, flamandes, catholiques, protestantes, libres penseurs, francophones, néerlandophones...), et les composantes africaines plurielles elles aussi (Africains du Congo, Africains de l'Ouest, Afro-Arabs de culture swahili, etc.) qui vivaient dans l'espace constitué par le bassin du Congo, composantes africaines locutrices de plusieurs langues, elles-mêmes à l'origine de grande diversité comme richesses culturelles. En

outre, la colonisation du Congo a créé une ségrégation entre les Belges et les autres composantes européennes ainsi que les composantes asiatiques de la société. En dépit de ces ségrégations, des enfants issus des relations intercommunautaires et interculturelles naîtront et souffriront, le plus souvent, tant du regard de la société coloniale, que des problèmes affectifs et identitaires au sein de leur propre famille. Une fois adultes, ces enfants devinrent pourtant à leur tour des éléments créatifs de la société coloniale et postcoloniale, formant une sorte de passerelle entre divers univers. Si l'on tient compte aujourd'hui des analyses lucides, sans complaisance et « extrémisation » du passé, et que l'on assume avec sérénité ce passé pour se tourner vers l'avenir, l'expérience et les relations sociales accumulées par le tissu social très diversifié au Katanga devraient pouvoir devenir une force et une opportunité, pour autant que chaque communauté réalise ce qu'elle peut apporter aux autres, tant sur le plan humain que professionnel, dans un nouvel État congolais décentralisé. C'est pourquoi une brève cartographie des composantes sociales européennes et africaines du Katanga peut aider à mieux construire l'avenir.

Au Congo, le « colonisateur », le Belge, occupait une position au sommet de l'échelle sociale. L'ordre colonial préférait, en effet, éviter de favoriser l'installation de « petits Blancs », à savoir, d'Européens d'origine et de statut modestes, « petits Blancs » que l'on retrouvait pourtant dans d'autres colonies en Afrique. L'idéologie coloniale civilisatrice et les théories raciales développées au XIX^e siècle, ont ainsi influé sur la structure de la société, structure reflétée jusque dans l'urbanisme, c'est-à-dire, dans la façon dont la ville et ses quartiers ont été organisés.

1. Musée royal de l'Afrique centrale.

2. Chercheuse indépendante.

La société n'était pas seulement ségréguée dans la vie quotidienne, elle l'était donc aussi physiquement dans la ville coloniale qui consistait en une cité « européenne » et une cité « indigène ». On en trouve encore la trace dans le plan de la ville de Lubumbashi aujourd'hui, l'ancienne Elisabethville du Congo colonial. Le plan des villes coloniales, le type d'architecture des maisons dans les cités européennes et africaines constituent, à cet égard, un patrimoine urbain et un patrimoine bâti dont les signes sont encore visibles et même vivants aujourd'hui, exposant la variété de ces composantes sociales.

La société européenne plurielle au Congo se composait de communautés originaires d'Europe du Nord – Belges, Scandinaves, Allemands, Britanniques, notamment –, mais aussi de communautés issues de l'Europe du Sud, comme les Portugais, et plus particulièrement du bassin méditerranéen, tels les Grecs et les Italiens. Ces communautés ont emporté avec elles leurs cultures, leurs religions (protestantes, catholiques, juives), jusqu'à leur cuisine. Si les composantes européennes d'Europe du Nord au Congo ont été bien étudiées ces dernières années, notamment en ce qui concerne les Scandinaves, les communautés de l'Europe du Sud commencent également à faire l'objet d'études plus poussées. Les migrations originaires de la Méditerranée se composaient de quelques élites – explorateurs tels Panayotis Potagos, Pierre Savorgnan de Brazza ou Giovanni Miani et, en ce qui concerne plus particulièrement le Katanga, Giofredo Lattes qui l'explora en 1903 pour Léopold II. Parmi ces élites figuraient également des militaires – qui répondront notamment aux nécessités de la Force publique dans l'État indépendant du Congo, laquelle bénéficia d'apports italiens (350 officiers et sous-officiers) –, des médecins, des juristes, tel Giacomo Nisco qui participa à la Commission d'enquête envoyée dans l'État indépendant du Congo pour s'informer sur la véracité des dérives dans la gestion de l'État léopoldien et, spécialement, sur les exactions commises sur la population locale dans le cadre de l'exploitation du caoutchouc. Mais ces migrations originaires de la Méditerranée se composaient, surtout, de ces « petits Blancs », d'origine modeste, qui arriveront au Congo par vagues successives, pour former une société de colons, par ailleurs relativement peu nombreux, au Congo belge. Notons, en prenant l'exemple d'une communauté particulière, que l'on retrouve le plus souvent les noms d'Italiens au Congo dans les

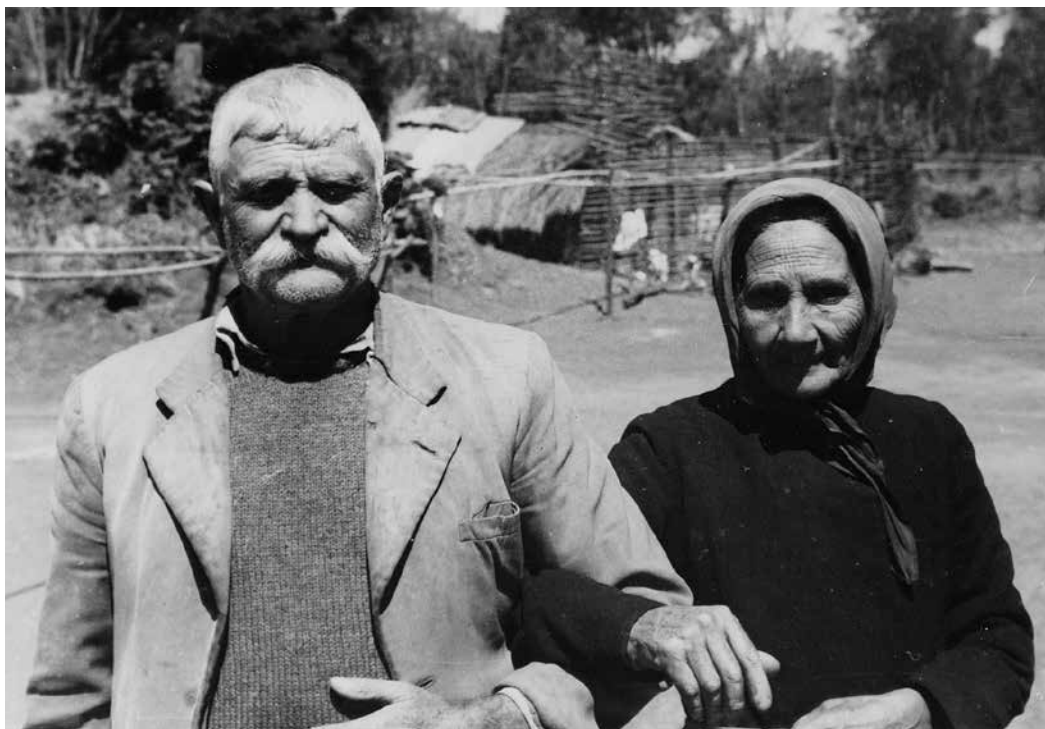
services sanitaires ou médicaux, de même que dans les secteurs agronomiques, l'ingénierie, la construction et autres secteurs qualifiés.

Nouvellement investiguées par la recherche, les migrations italiennes et grecques au Congo offrent donc un champ encore important pour une approche transversale. Le but de telles études n'est certainement pas d'encourager la nostalgie coloniale, ni de stigmatiser des communautés, mais de mieux comprendre les filières européennes, la composition socio-économique, et les exportations culturelles au Congo, les paradoxes des communautés, de même que le « vivre ensemble » dans l'actuelle République démocratique du Congo. L'analyse des communautés grecques et italiennes au Congo permet de constater qu'elles sont en partie de culture et de confession judaïques. Nous examinerons progressivement ces communautés au Katanga et dans leurs relations au Congo à travers le texte³ qui suit en portant une attention toute particulière à la période de l'entre-deux-guerres et de l'après-Seconde Guerre mondiale.

2. ÉTUDES RÉCENTES SUR LA MINORITÉ BLANCHE AU KATANGA

La minorité blanche du Katanga, si elle eut peu d'ampleur sur le plan démographique, compta tout de même, d'après Benjamin Rubbers, plus de 30 000 Belges, Grecs et Italiens avant l'indépendance et contribua fortement à la construction socio-économique de la région. À cet égard, faut-il remarquer que la présence au Katanga de Britanniques, Français, Italiens, Portugais, Allemands, Grecs, Belges, Espagnols et Scandinaves est de mieux en mieux étudiée et connue. La mise en évidence des filières méditerranéennes et de leurs relations avec la communauté juive, de même que leur contribution au grand comme au petit colonat ont elles-mêmes fait l'objet de nouvelles études ces dix ou quinze dernières années. Les secteurs

3. Cette contribution s'inspire, en partie, d'une communication pour le Centre de culture européenne, publiée sous une forme résumée (voir Cornelis 2011 : 14-16). Elle a bénéficié de plusieurs aménagements et approfondissements. Cette contribution ne présente pas le fruit des recherches de l'auteur, mais synthétise des résultats obtenus par les chercheurs cités dans la sélection bibliographique.



Un couple originaire de l'île de Chio au camp de Ruashi (1942-1945). « Le Congo belge a accueilli, au cours de la 2^e Guerre mondiale, environ 3000 réfugiés grecs qui furent répartis dans les régions salubres de la colonie. 550 de ceux-ci, originaires des îles de Samos et de Chio, ont été hébergés à Ruashi, près d'Élisabethville, dans un camp désaffecté de l'Union minière du Haut-Katanga. »
(HP.1956.15.2218, collection MRAC Tervuren ; photo Ludovic Van Bever (Inforcongo), 1945, © MRAC Tervuren.)



Un groupe d'enfants grecs réfugiés au camp de Ruashi.
(HP.1956.15.2231, collection MRAC Tervuren ; photo Ludovic Van Bever (Inforcongo), 1945, © MRAC Tervuren.)

économiques concernés sont tant agricoles et alimentaires que textiles ou de l'ingénierie, par exemple dans le secteur des mines.

Suite aux aléas des histoires familiales, des circonstances économiques ou des situations politiques, les individus appartenant à de telles communautés furent amenés à participer à la société congolaise d'hier et d'aujourd'hui dans sa diversité.

Grâce aux études et témoignages sur les communautés juives et grecques publiés par Milantia Bourla Errera, Moïse Rahmani (fondateur de l'Institut sépharade européen), ou Georges Antippas, nous commençons seulement à disposer de données quantitatives plus poussées, de même que de nouvelles analyses qualitatives de ces filières, de leurs composantes et de leurs actions. Récemment, Rosario Giordano, de l'université de Calabre, s'est penché sur la mémoire des expatriés italiens et italo-belges. Johan Lagae, de l'université de Gand, a étudié les traces architecturales de ces communautés à travers les synagogues, les églises orthodoxes, le cimetière juif de Lubumbashi ou les noms de quartiers dans les villes coloniales. Benjamin Rubbers, de l'université de Liège et de l'université de Bruxelles, a analysé, quant à lui, le rôle des minorités européennes et celui du capitalisme européen à l'ère post-coloniale dans son ouvrage sur les colons du Katanga.

Rosario Giordano note avec justesse les stéréotypes que l'on peut trouver dans la littérature concernant ces communautés – le marchand grec, le constructeur ou négociant italien, le commerçant portugais –, et ceux que l'on a appelés les « colons », c'est-à-dire ceux qui ne faisaient pas partie des fonctionnaires belges envoyés pour un terme renouvelable au Congo, mais s'y établissaient pour une période plus ou moins longue et y investissaient. Ces colons étaient effectivement le plus souvent des commerçants et des micro-entrepreneurs qui voulaient « réussir » au Congo.

Les itinéraires et les cartographies précises, dans une perspective globale, de ces immigrations ne sont pas encore suffisamment connus, mais les recherches de Rosario Giordano, Moïse Rahmani, Georges Antippas, Milantia Bourla Errera et Benjamin Rubbers ont grandement fait progresser nos connaissances sur ces réseaux familiaux, ces réseaux sociaux transnationaux qui ont notamment composé les communautés allogènes au Congo. Benjamin Rubbers fait du reste remarquer que les ressortissants hellènes, sépharades



Élisabethville 1930 : à droite sur la photo, Charles Henri Victor Seydel (1873-1960), surnommé « *Bwana Bilulu* », entomologiste, inspecteur de l'agriculture avant de devenir entrepreneur d'un commerce d'insectes à Élisabethville.

(Collection MRAC, HP.2011.62.8-140.

Photo G.-F. de Witte © MRAC.)

et italiens qui composent en partie ces communautés, se caractérisent par une forte homogénéité sociale et culturelle au sein desquelles la solidarité familiale a joué un rôle important. Rosario Giordano et Benjamin Rubbers ont récolté des récits de vie au sein de ces communautés, récits dans lesquels les protagonistes parlent plus d'eux-mêmes et des rapports à leurs communautés d'origine, ou d'anecdotes s'étant déroulées dans le cadre de leur carrière au Congo, que de leurs relations avec les Africains et de leur intégration ou non au sein des communautés africaines. Dans les récits, la violence dans la société coloniale est peu présente ou n'apparaît qu'au travers du filtre européen. Peu d'allusion au racisme vis-à-vis des communautés africaines par exemple et peu d'insistance sur les enfants eurafricains issus de ces communautés. Le Katanga et le Kivu figurent parmi les destinations privilégiées des Italiens et des Italo-Belges au Congo, le Kivu ayant surtout attiré des planteurs italiens.

2.1. ORIGINE DE LA COMMUNAUTÉ SÉPHARADE

D'après Milantia Bourla Errera, les Juifs chassés d'Espagne en 1492, puis du Portugal, finirent par arriver, après diverses pérégrinations, dans l'Empire ottoman. Une communauté juive sépharade, locutrice de *ladino*, mélange d'espagnol et d'hébreu, vécut par exemple à Antalya en Turquie. Au moment où l'Italie occupa une partie des côtes turques, certains prirent la nationalité italienne.

Après la Première Guerre mondiale, Mustapha Kemal Atatürk, leader du mouvement nationaliste, voulut opérer une série de réformes pour la Turquie et repoussa les Grecs hors de son pays. En 1923, le traité de Lausanne, ultime traité résultant de la Première Guerre mondiale, accorda les îles du Dodécannèse à l'Italie. Les Italiens se retirèrent d'Antalya et certains membres de la communauté juive, comme Moïse Levy (1915-2003), futur rabbin d'Élisabethville, rejoignirent la communauté juive, très ancienne, de l'île de Rhodes, qui comptait, selon Milantia Bourla Errera, environ 4000 individus à cette époque. On y trouvait déjà les noms des familles qui allaient émigrer au Congo par vagues successives : Alhadéff, Hasson, Benatar, notamment. Vers 1910, Salomon Benatar fut le premier membre de la communauté de Rhodes à s'installer au Katanga. Une centaine de jeunes membres de la communauté auraient suivi dans l'espoir de fuir la misère économique et de se construire un nouvel avenir au Congo. Toutefois, comme le souligne Moïse Rahmani, il ne faut pas oublier que les Israélites d'Élisabethville provenaient aussi d'autres régions : de Smyrne, de Grèce continentale, de Constantinople, de Salonique, de Kos et de Chio.

2.2. ORIGINE DE LA COMMUNAUTÉ ASKHÉNAZE

Les premiers Juifs du Congo au début du XIX^e siècle étaient, outre des Juifs italiens comme nous l'avons vu, des Ashkénazes originaires de Pologne, de Lituanie, de Roumanie ou de Russie qui s'établirent au Katanga en provenance d'Afrique du Sud. La première imprimerie et le premier journal du Katanga, *L'Étoile du Congo*, ont ainsi été lancés par un représentant de la communauté israélite du Congo, Jacques Van Praag. Barnett Smith, d'origine ashkénaze (Russie) arriva au Katanga où il fonda la boucherie Elakat. Vital Matthieu a créé la Banque du Congo belge à Lubumbashi.

Lors de la grande crise économique des années 1930-1936, les Juifs ashkénazes du Congo quittèrent la colonie pour émigrer en Afrique du Sud ou en Rhodésie. À ce moment, les Sépharades devinrent majoritaires au Katanga.

2.3. LES ISRAÉLITES DU KATANGA

Dès avant la Première Guerre mondiale, la congrégation israélite du Katanga est créée (1909). Au fur et à mesure de la construction de la ligne de chemin de fer des « Grands Lacs » – Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains fondée en 1902 –, des jeunes gens arrivèrent de l'île de Rhodes au Congo/Katanga. Ils y fondèrent de petits postes commerciaux, dont les revenus servaient aussi à faire vivre leur famille dans l'île de Rhodes dont ils étaient originaires. Dans les postes commerciaux, ils entrèrent en contact avec des consommateurs africains, des missionnaires de diverses congrégations religieuses, des Portugais ou des Grecs. Les Juifs du Katanga avaient peu de relations avec les Belges qui les considéraient comme des étrangers, à l'égal des Grecs ou des Portugais. La synagogue d'Élisabethville, qui ancre l'identité religieuse de la communauté, fut construite par l'architecte Raymond Cloquet et inaugurée en 1930. Parmi les relations transnationales de la communauté, notons celle des Italiens originaires de Verceil, dans le Piémont, lieu d'accueil d'une très ancienne communauté juive en Italie, et les Sépharades de l'île de Rhodes, qui restèrent liés aux membres de leur communauté établis en Afrique du Sud et en Rhodésie. Se forma alors une diaspora qui maintint ses relations à travers des compétitions sportives, des visites entre familles et le choix d'épouses. Les circulations transnationales furent aussi facilitées dans la région du fait de l'existence de cinq voies de chemin de fer menant au Katanga dans les années 1950 : le chemin de fer de l'Afrique australe (1910), de Dar es-Salam à Kigoma (lac Tanganyika), de Bukama à Élisabethville, de Port-Francqui, du Katanga à Lobito (Angola) et le chemin de fer des Grands Lacs.

2.3.1. ISRAÉLITES, NAZISME ET FASCISME

À la fin des années 1930 (vers 1937), une vague de Juifs ashkénazes fuyant le nazisme se rendit en Afrique. Du côté méridional de l'Europe, Mussolini se montra d'abord tolérant envers les Juifs d'Italie, mais il adopta ensuite des mesures antisémites,



Vue d'une partie du cimetière israélite d'Élisabethville. Les premières tombes du cimetière sont du mois de juin 1911.
(HP.1956.15.1655, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

notamment à Rhodes, en 1938. Anne Morelli a écrit dans les années 1990 sur l'italianité des Juifs. En effet, les Juifs de Rhodes semblent avoir gardé un sentiment d'attachement à l'Italie, et cet attachement s'était étendu au régime fasciste. En effet, l'Italie entra en guerre aux côtés des nazis, entraînant de ce fait les Rhodiotes, puisque Rhodes, comme les îles du Dodécannèse, faisait alors partie de ce pays. 1939 vit une montée de l'antisémitisme en Europe. Le 28 mai 1940, sur décision du gouverneur général, Pierre Ryckmans, le Congo belge entra en guerre et s'engagea auprès du gouvernement belge, réfugié à Londres. En raison de la guerre, le nombre de Juifs augmenta dès lors au Congo. En juin 1940, l'Italie déclara la guerre aux alliés. Le rabbin d'Élisabethville, Moïse (Moshe) Levy, fut arrêté. À ce moment, la communauté aurait compté 800 personnes à Élisabethville. Les Juifs italiens furent arrêtés par ordre du gouverneur et le rabbin, arrêté et libéré une première fois, se représenta et souhaita partager le sort de sa communauté. Dans d'autres régions, en revanche, par exemple au Kasai ou au Kivu, les missionnaires allemands et les Juifs italiens ne furent guère inquiétés.

Les Israélites, détenteurs d'un passeport italien, furent un moment détenus dans des camps. Celui d'Élisabethville, comme le prouve un document officiel, en comptait 197 en février 1941. L'un des personnages interviewés par Rosario Giordano déclare avoir passé cinq ans de son enfance dans les camps d'internement de Ngulai et de Luebo (Kasai), mais il évoque davantage le climat de liberté et de sérénité garanti par les autorités, et le temps passé à jouer avec les autres enfants que de mauvais souvenirs. Une importante série de photographies conservées au Musée royal de l'Afrique centrale montre la vie dans le camp de Ruashi qui abrita principalement des personnes originaires des îles de Samos et de Chio. En 1941, résidaient dans la province d'Élisabethville, 1 015 Italiens. On dénote pourtant quelques manifestations antisémites au Congo pendant la guerre. Des sympathisants rexistes s'y révélèrent notamment.

La Belgique fut libérée en septembre 1944. À la fin de la guerre, Maurice Alhadeff, un important homme d'affaires de la communauté israélite – qui, pour la petite histoire, implanta Pepsi-Cola au Congo belge – se rendit aux États-Unis pour récolter des fonds d'aide aux rescapés des camps.

Des rescapés israélites rejoignirent donc leur famille au Katanga, comme ce groupe de jeunes gens et de jeunes filles de Rhodes, rescapé des camps nazis, arrivé à Élisabethville en 1946. Sur 1767 déportés de Rhodes et de Cos écrit Milantia Bourla Errera, 163 survécurent et 73 émigrèrent au Congo belge. Elle écrit aussi, ce qui mérite d'être vérifié par des enquêtes plus approfondies, que l'antisémitisme ne persista pas de façon notable au Congo après la guerre. Une étude plus poussée pourrait aussi mettre en lumière le rôle joué par les divers services secrets à cette époque à travers les communautés et dans la région. De nouveaux documents doivent, à cet égard, être actuellement disponibles⁴.

2.3.2. LA COMMUNAUTÉ ISRAÉLITE DU CONGO BELGE ET DU KATANGA ET ISRAËL

À partir de la création de l'État d'Israël par Ben Gourion en 1948, des fonds furent prélevés régulièrement au sein de la communauté israélite pour le développement de ce jeune État. Dès 1960, Israël multiplia les gestes envers le Congo : invitation d'étudiants, envoi de techniciens, accueil de militaires comme Joseph Désiré Mobutu qui y suivit une formation. Notons que plusieurs figures de la communauté israélite, comme le rabbin Moïse Lévy, en relations régulières avec Israël, se lièrent d'amitié avec Moïse Kapenda Tshombe, un des protagonistes de la sécession du Katanga.

Joseph Désiré Mobutu entretint de fait des relations privilégiées avec la communauté israélite du Congo et avec Israël, qui forma par ailleurs sa garde présidentielle. Les rapports se modifièrent à l'issue de la guerre des Six Jours, qui vit l'attaque d'Israël contre ses voisins en juin 1967. Mobutu prit le parti de l'Égypte en 1973 lors de la guerre du Kippour et les relations avec Israël furent rompues. Cette même année, la zaïrianisation priva les Européens de leurs biens au Congo. Beaucoup s'en allèrent, et, parmi eux, nombre de membres des communautés juives. Plus tard, la rétrocession survenue en 1976, rendit finalement leurs biens à la majorité des industriels de ces communautés.

4. Voir les archives sur les dommages de guerre et le colonat au Congo aux Archives générales du Royaume, Dépôt Joseph Cuvelier (responsable P.-A. Tallier). Voir également les archives sur le colonat aux « Archives africaines », ministère des Affaires étrangères.

En 1976, la communauté de Kinshasa était plus importante que celle de Lubumbashi. Dans les années 1980, une délégation militaire israélienne se rendit au Shaba (nouveau nom du Katanga à l'époque) dans la foulée de la reprise des relations entre les deux pays. En 1982, le Katanga n'aurait plus compté, selon Moïse Rahmani, que 47 membres de la communauté à Lubumbashi. En 2000, il n'en serait plus resté qu'un.

2.3.3. UN PERSONNAGE : MOÏSE LEVY, GRAND RABBIN DU CONGO BELGE ET DU RUANDA-URUNDI 1937-1991⁵

Moïse Rahamin Levy, fils de Meir et de Piha Reina, est né à Antalya (Turquie), le 12 août 1915. Durant la guerre gréco-turque, la famille fuit à Rhodes.

Après ses études à l'Alliance israélite universelle, il cherche un emploi et choisit d'aider son père dans son petit restaurant.

Un jour, le directeur du Collège rabbinique, le D^r Azriel Kahan, s'arrête devant sa porte et l'interpelle. Il lui dit de présenter un concours d'entrée à ce prestigieux établissement, afin d'obtenir une bourse. Il le passe avec succès et entreprend en 1930 des études dans ce collège avec de grands professeurs et docteurs originaires pour la plupart d'Italie.

Fin 1936, une délégation de la Communauté d'Élisabethville (Katanga-Congo belge) part à Rhodes pour y chercher un rabbin. Elle se rend au Collège rabbinique où l'on invite Moïse Levy à célébrer le service du vendredi soir en sa présence. Conquise, elle l'engage à venir au Congo.

Arrivé à Élisabethville en mars 1937, Moïse y est très bien accueilli par les 187 familles juives laissées sans guide spirituel durant sept ans. Il y découvre la synagogue et se rend compte que la communauté est déjà bien organisée.

Il y mène une vie intense et riche d'activités, qui l'amène aussi à voyager à l'intérieur de la colonie jusqu'en 1960. Plusieurs fonctions lui incombent : rabbin, chantre, *mohel* (circonciseur), *chohet* (égorge rituellement les ruminants aux sabots fendus et volailles), professeur, scribe, président du Conseil rabbinique. Non seulement il les remplit toutes avec dévouement, mais il parvient aussi à sauver certains des membres de sa communauté de la prison.

5. Ce paragraphe est de Malca Levy, fille du rabbin Moïse Levy.

Après une étude scrupuleuse de leur dossier pour le tribunal civil, il plaide leur cause auprès d'autorités laïques, tout en restant président du Conseil rabbinique, pour les affaires religieuses, tels les divorces.

En 1950, le primat d'Israël, le grand rabbin Meir Hai Ouziel, le nomme grand rabbin. Il entre officiellement en fonction en 1952, quand la communauté a rénové ses statuts. La Communauté israélite du Katanga devient Communauté israélite du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Dès lors, il est nommé grand rabbin du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Dès son installation comme rabbin du Katanga, il entretient des relations chaleureuses avec le gouverneur du Katanga, M. Amour Maron, qui règle un petit problème au cimetière juif de la ville.

Invité à toutes les cérémonies officielles, au même titre que toutes les autres autorités religieuses, Moïse Levy entretient des relations, des plus cordiales, avec les autorités belges successives. Elles ne se limitent pas seulement aux invitations du 21 juillet, des différents *Te Deum*, du Nouvel An... et s'avèrent plus amicales avec différents gouverneurs. Ils lui témoignent beaucoup d'estime et du respect, des marques de sympathie qui se révèlent réciproques.

À la *bat*⁶ *mitzvah* (communion) de sa fille Rivca, il s'adresse, dans son discours, aux personnalités invitées et leur demande de lui permettre de les « considérer comme ses amis ». Je vous invite à lire le livre « Moïse Levy, Un Rabbin au Congo » de Milantia Bourla Errera (Bourla Errera 2000), où il donne des exemples de ses relations d'amitié avec les autorités de la ville et autres.

Ces relations d'amitié s'étendent également jusqu'aux représentants de différentes communautés religieuses, catholiques, protestantes, orthodoxes, bahaïs, musulmanes... L'échange de courrier contenu dans ses archives en témoigne.

Dans son livre *Le Collège Saint-François de Sales ou l'Institut Imara au fil des années (1912-2002)*, le père Marcel Verhulst sdb (Verhulst 2005)⁷, écrit en page 15 :

« Comme la plupart des salésiens étaient venus au Congo dans l'espoir d'être de vrais missionnaires auprès

des Africains, ils ne se sentaient pas à leur place dans les classes primaires et dans les humanités avec leur population scolaire européenne clairsemée et hétéroclite. [Note 22 :] non seulement par les nationalités et les langues, mais aussi par les confessions religieuses. C'est surtout cet aspect que M^{sr} Sak relevait comme négatif en écrivant en 1926-1927 au supérieur général des salésiens Don Rinaldi : « L'école pour enfants blancs à Elisabethville offre peu d'intérêt religieux, il y a là des Juifs, des Sud-Africains, protestants, etc. mêlés aux chrétiens moins nombreux [...] »

et en page 23 :

« En tant qu'école "officielle", elle devait être et fut effectivement une école pluraliste et œcuménique avant la lettre. Effectivement on y admettait, sans distinction, les jeunes européens [*sic*] dont les parents appartenaient à des confessions différentes (concrètement des protestants et des orthodoxes), ou même des jeunes sans appartenance religieuse particulière. Les élèves reçurent comme professeur de religion – des personnes désignées par leur ministre de culte. C'est ainsi qu'on a vu un rabbin donner des cours aux élèves juifs et un pope aux élèves orthodoxes. »

En ville, il n'y a qu'un seul rabbin, le rabbin Moïse M. Levy. Chose étonnante, il a pu donner des cours de religion dans les écoles religieuses, à l'Institut Marie-José et au Collège Saint-François de Sales. Quand les a-t-il commencés? Était-ce avant, pendant ou après la guerre (1945)? Il faut rappeler l'esprit qui régnait à l'époque en Europe.

Il fallait alors un grand esprit d'ouverture et de tolérance pour se faire accepter et accepter ses interlocuteurs chrétiens. L'Église était toute puissante et souhaitait « sauver des âmes » en cherchant à convertir des Juifs. Il y a eu des cas d'antisémitisme provoqués par des élèves, des pères et des sœurs. Ils furent rares, mais ils eurent lieu. Grâce à son intervention, les cas se sont raréfiés.

Dès 1947, à l'établissement de l'Athénée royal, il donnera des cours de religion dans les trois écoles de la ville.

Dans sa correspondance, nous découvrons des invitations de collèges et de séminaires lui demandant d'aller y parler et débattre d'un sujet. Très vite, il se fit de très bons amis parmi eux. En voyage dans la colonie, il fera parfois un détour pour aller saluer l'un ou l'autre père ou pasteur de ses connaissances.

Dès son arrivée au Congo, il va vers l'autre. Il est sincère, ouvert, tolérant et surtout franc et direct :

6. *Bat* (fille), *bar* (fils) – *bat* (ou *bar*) *mitzva* : équivalent de la communion solennelle catholique dans la religion juive ou de l'initiation des adolescents en Afrique.

7. Le père Marcel Verhulst sdb : salésien de Don Bosco (voir Verhulst 2005).



De gauche à droite : le grand rabbin Levy, Moïse Tshombe et M^{gr} Cornelis, archevêque d'Élisabethville. Dans le fond Arnold Lamoral.
(HP.1961.74.306, collection MRAC Tervuren ; 1961.)

« Il dit ce qu'il pense et pense ce qu'il dit », précise-t-il. C'est ainsi qu'il approchera M^{gr} de Hemptinne, avec qui il entretiendra aussi une relation basée sur la confiance et la considération réciproques.

À son décès, il est le premier à prononcer une oraison funèbre qu'il lira à la radio du Collège Saint-François de Sales. Son texte est inséré dans un numéro de « *Rayon* », journal de l'ordre qui se trouve à l'abbaye de Zevenkerken à Loppem.

Il nouera une belle amitié avec Moïse Tshombe, président du Katanga (province qui a fait sécession jusqu'en 1963). Après un exil en Espagne, Moïse Tshombe reviendra au Congo en tant que 1^{er} ministre de la République du Congo sous le président Kasa-Vubu. Il va devoir repartir après la prise du pouvoir par le général Joseph Désiré Mobutu qui devient président de la République. Sous son régime, le grand rabbin, devenu grand rabbin du Zaïre, aura également de bonnes relations avec le nouveau chef d'État.

Malheureusement, la zaïrianisation cause des dégâts pour l'économie du pays : on décide d'enlever aux Européens commerçants, fermiers, fabricants... leurs affaires pour les remettre à des « acquéreurs »

nationaux qui ne les gèrent pas de la même manière. De nombreux membres devront une fois encore quitter le pays et la communauté se réduit toujours plus.

Si ses activités communautaires sont moindres, il ne reste pas inactif. Il est invité à donner des cours à la mission catholique de Lubumbashi, à la mission protestante de Mulungwishi... et au grand séminaire des bénédictins et des salésiens. Dès le début de son séjour au Congo, il a noué de bonnes relations entre toutes les communautés religieuses, ce qui permettra de faire régner un climat d'entente et de tolérance dans ce pays, déjà avant la guerre 1940-1945.

Son jubilé de 50 ans de présence au Congo constitue le point d'orgue de ses relations. Un groupe de Zaïrois, dont le professeur Patrice Mufuta est le président, décide, en effet, de célébrer son jubilé à la synagogue en 1987. La cérémonie religieuse a lieu en présence des autorités religieuses chrétiennes, grecque orthodoxe, musulmane, bahäi, des autorités civiles et une nombreuse assistance. Le grand rabbin Moïse Levy célèbre son jubilé dans une belle atmosphère d'entente : chacune des autorités religieuses est invitée à lire un psaume ou un chapitre de



Synagogue de Lubumbashi construite en 1929 par Cloquet.

(HP.1956.15.5244, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, © Sofam.)



**Groupe d'élèves de religion israélite
à l'institut Marie-José à Élisabethville.**

(Photo collection famille Levy ; droits réservés.)

la Bible, le service est accompagné de beaux chants de la chorale israélite et d'une chorale zaïroise. Il est suivi d'une séance académique où toutes les autorités prennent la parole. Il soulignera que cet événement est le premier du genre dans l'histoire, en général, et dans l'histoire des religions, en particulier.

Toute cette vie active lui a valu différents mérites, qu'il reprend dans son livre :

- inscription au Livre d'or par la Congrégation israélite à l'Agence juive de Jérusalem, en témoignage de reconnaissance des services rendus à la Communauté du Congo et du Ruanda-Urundi, en 1950 ;
- médaille d'argent du prince régent Charles de Belgique, en 1945 ;
- médaille d'or de Sa Majesté le Roi Baudouin 1^{er}, en juin 1955 ;
- médaille d'officier de l'Ordre national du mérite d'Italie, en 1962, remise par le président de la République d'Italie, Son Excellence Gronchi ;
- médaille de l'Ordre national du Léopard des mains du président de la République du Zaïre, Joseph Désiré Mobutu, en juin 1966 ;
- médaille d'or du mérite de la République du Zaïre, en 1970 ;
- commandeur de l'Ordre du mérite du président de la République d'Italie, Son Excellence Saragat, en 1967 ;
- grand officier de l'Ordre du mérite du président de la République d'Italie, Son Excellence Petini, en 1983.

Il rappelle au jubilé avec quelle émotion il a reçu le diplôme de « *Rav Hachalem*⁸ » des mains de ses vénérables maîtres de Jérusalem et leur dernière recommandation : « Te voici dirigé dans la voie de la sagesse. Achemine-toi dans le sentier de la droiture. Tiens-toi fermement à ton éducation, ne l'abandonne pas. Conserve-la, elle est ta vie. Tiens comme devoir de revoir tes études régulièrement, une fois par an. » Son principe de vie essentiel sera « Aime ton prochain comme toi-même ».

Une 2^e cérémonie religieuse a lieu à Kinshasa, dans le courant de la même année, célébrée par la communauté israélite de la capitale et son président Clément Israël, en présence des autorités du gouvernement de Mobutu qui était absent de la ville.

3. DÉMOGRAPHIE

Au début du xx^e siècle, la population européenne d'Élisabethville passa de 360 à 1 029 habitants après l'érection de l'usine de Lubumbashi et l'arrivée du rail de Broken Hill en 1910, profitant de l'afflux de migrants venus d'Afrique australe comportant en son sein des Belges, des Britanniques, des Boers, des Grecs, des Italiens et des Russes. Une seconde vague de migrations alimenta cette population à la fin de la Première Guerre mondiale, notamment grâce au développement des infrastructures ferroviaires

8. « Rav Hachalem » : *Rav* – rabbin, *Hachalem* – littéralement « complet », signifie parfait, titre de grand rabbin.



Le grand rabbin Moïse Levy et sa fille Rivca à la gare d'Élisabethville pour saluer le roi Baudouin avant son départ.
(Photo collection famille Levy ; droits réservés.)



Le grand rabbin Moïse Levy à la Synagogue d'Élisabethville avec le Nonce apostolique M^{gr} Torpiliani et son secrétaire privé à droite. À gauche, le révérend père Sommers.
(Photo collection famille Levy ; droits réservés.)



Dans la tribune, à Kinshasa, les représentants de différentes religions vont être décorés de l'Ordre du Léopard par le président Mobutu.
(Photo collection famille Levy ; droits réservés.)

et industrielles. La population « blanche » passa de 1476 habitants en 1920 à 4168 habitants en 1930. La politique de l'Union minière du Haut-Katanga, du BCK, de même que l'essor du « copper belt⁹ » en Rhodésie du Nord et la grande crise des années 1930 provoqua l'exode des ressortissants d'Europe du Nord et la permanence de la composante méditerranéenne au Katanga, sous sa forme sépharade (en provenance de Rhodes et d'Alexandrie), hellène (les autres îles du Dodécanèse et Chypre) et italienne (issue de trois villages autour de Vercelli/Verceil, dans le Piémont). La crise des années 1930 affecta cette composante sociale européenne qui diminua de 30 % et compta alors 2838 individus. En revanche, la population européenne d'Élisabethville doubla après 1945 et la ville comptait 13 808 habitants européens en 1960. Depuis 1960, la communauté blanche vit en « insularité » au Katanga, repliée sur elle-même.

Benjamin Rubbers estime à plus de 30 000 les Belges, Grecs et Italiens composant la minorité blanche du Katanga à la fin des années cinquante, tandis que Milantia Bourla Errera évalue à plus de 110 000 unités la communauté européenne dans son ensemble à travers tout le Congo belge pour près de 13 millions de Congolais. Dans les années cinquante, la communauté israélite du Katanga et du Congo faisait partie intégrante de la population du Congo belge.

En 2009, Benjamin Rubbers ne dénombrait plus que 1300 Européens au Katanga, à Kolwezi et à Likasi toutes communautés confondues. Moïse Rahmani estimait qu'avant l'indépendance du Congo, près de 2 % des expatriés étaient juifs. À l'indépendance, près de 3000 Juifs habitaient le Congo et près de 2500 résidaient à Élisabethville. Après l'indépendance du Congo, les Européens d'Élisabethville et un nombre important de membres de la communauté israélite se déplacèrent vers la Rhodésie du Nord.

On assiste aussi au phénomène du vieillissement démographique dans ces communautés au Congo : le groupe sépharade et italien se décompose rapidement tandis que le groupe hellène se renouvelle du fait de la grande crise socio-économique en Grèce. En 2004, les listes consulaires consultées par Benjamin Rubbers attestaient de 850 Belges, 350 Grecs et 120 Italiens au Katanga, mais comme le mentionne cet

auteur, les sources disponibles manquent de précision à cet égard. Aujourd'hui, ce sont les Italiens et les Chinois qui semblent se développer alors que les groupes sépharades et vercellois ont presque complètement disparu.

3.1. RÔLE ÉCONOMIQUE

Si la communauté blanche du Katanga est minoritaire sur le plan démographique, elle est puissante sur le plan économique. Pierre Cappelaer, dans son ouvrage sur la puissance et la fragilité du Congo RDC, nous rappelle que les activités économiques du pays sont dominées par des familles d'origine étrangère, qu'elles soient européennes, moyen-orientales, ou de pays situés plus avant en Asie comme le Pakistan, etc. De grands noms du commerce, de l'industrie, de la finance (depuis Léopold II) font partie du réseau des familles juives.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Congo produisit ce qu'on appela l'« effort de guerre », à savoir, une production accrue des matières premières comme le cuivre, le cobalt, l'uranium, le caoutchouc, pour les alliés. Les Juifs du Congo belge, quant à eux, furent particulièrement actifs dans le commerce, comme les petits commerces de détail en brousse, l'agriculture et l'industrie. À titre d'exemple, citons les usines textiles, telle la maison Solbena, fondée par Salomon Benatar, qui compta jusqu'à 800 personnes dans les années cinquante, les usines Amato frères qui produisaient, entre autres, de l'huile d'arachide et de l'huile de palme, les boucheries, les grands magasins à Léopoldville, la filature Omicron dont l'origine est la maison de commerce fondée par Élie Sadis à Élisabethville.

Pour l'anecdote, Georges Forrest, le grand industriel du Katanga dont l'activité professionnelle fut l'objet d'importantes controverses ces dernières années, est le fils de Malta Forrest, qui partit un beau jour de Nouvelle-Zélande pour l'Afrique du Sud et le Katanga. Malta Forrest arriva à Élisabethville en 1921 où il épousa une jeune femme issue de l'une des familles originaires de Rhodes, la famille Capelluto, et s'engagea dans l'activité minière. Naquit alors Georges Forrest, lui aussi impliqué dans l'activité minière et le mécénat culturel, sa dynastie et sa famille au sens large qui, à l'heure actuelle, comptent des Européens institués chefs coutumiers au Congo.

Le commerce de gros semble être l'activité de prédilection de la communauté sépharade qui travaille

9. Littéralement « la ceinture de cuivre ».

en famille en obtenant des crédits documentaires auprès des banques pour importer des marchandises de Belgique, de Hong Kong, des États-Unis ou d'Afrique du Sud. Le négoce de détail est surtout dans les mains des colons italiens, portugais, belges et des Hellènes. Quelques colons sont aussi actifs dans l'élevage, la laiterie et l'agriculture maraîchère. Les Italiens se trouvent surtout parmi les entrepreneurs et le secteur de la construction.

3.2. RÔLE CULTUREL

Maurice Alhadeff, membre de la communauté sépharade, eut une activité de mécène au Congo belge où il encouragea de jeunes sculpteurs d'ivoire et des peintres dans ses ateliers de Léopoldville. Il fut ainsi l'un des mentors du peintre tchadien Bela qui avait accompagné à Élisabethville le français Pierre Romain-Desfossés, lequel y avait ouvert un atelier populaire d'art africain, où régnait précisément un cosmopolitisme, africain cette fois, comprenant des membres de culture luba, originaire du Tchad, de Rhodésie, etc. Maurice Alhadeff soutint aussi longtemps à Léopoldville le peintre François Thango, originaire du Congo Brazzaville, qui avait été actif à l'atelier de Potopoto animé par le Français Pierre Lods.

Nous n'avons pas encore de véritable vue d'ensemble, ni de connaissances suffisantes des artistes issus de ces communautés ayant circulé entre l'Afrique du Sud et le Congo belge, malgré quelques

exceptions, comme l'artiste Irma Stern, originaire d'Afrique du Sud, ou le peintre Maurice van Essche sur lesquels des articles et des monographies ont été publiés. Notons encore que Maurice Alhadeff fonda la communauté israélite de Kinshasa en 1962. Clément Israël, quant à lui, resta à la tête de la communauté jusqu'en 1987, date de l'inauguration de la synagogue Beit Yaacov à Kinshasa. La communauté comptait environ 160 personnes à Kinshasa en 2000.

Dans un survol aussi bref, il ne sera guère possible d'insister sur l'action de micro-entrepreneurs grecs dans le développement de la musique congolaise moderne, notamment la « rumba congolaise ». Ces aspects, pourtant fondamentaux, sont très bien décrits dans l'ouvrage de Gary Stewart « *Rumba on the River* » et dans l'ouvrage de Jean-Pierre François Nimy Nzonga dans son *Dictionnaire des immortels de la musique congolaise moderne*. Il s'agit toutefois de l'un des secteurs où la « rencontre » fut la plus forte entre des producteurs grecs et des musiciens congolais, la musique jouant à certains moments un rôle fédérateur permettant de dépasser la fracture sociale.

D'après Benjamin Rubbers, un millier de Grecs, de Belges et d'Italiens résident encore au Katanga à l'aube du XXI^e siècle et forment toujours une minorité puissante sur le plan économique et politique. Il souligne aussi le fait que cette fracture sociale semble encore en grande partie présente dans les liens entre les expatriés européens et la société congolaise d'aujourd'hui.

RÉFÉRENCES

- Bourla Errera, M. 2000. *Moïse Levy. Un rabbin au Congo (1937-1991)*. Consistoire israélite de Belgique. Bruxelles : La Longue Vue.
- Cappelaere, P. 2011. *Congo RDC : puissance et fragilité*. Paris : L'Harmattan.
- « Charles, Henri, Victor Seydel ». 1968. In *Biographie belge d'outre-mer*, tome VI, Col. 919. Bruxelles : Académie royale des sciences d'outre-mer.
- Cornelis, S.B.E.. 2011. « Migrations/circulations européennes dans l'espace du Congo colonial aux XIX^e et XX^e siècles ». *L'Europe en dialogue avec le monde au XXI^e siècle. Les migrations et les grands bouleversements de l'Europe et du monde. Les colonisations à l'époque moderne et les profondes fractures du monde*. Book of abstracts, dossier 5^e cycle, 4^e séquence. Bruxelles : Centre de culture européenne. Migrations.
- Giordano, R. (dir.) 2008. *Autour de la mémoire. La Belgique, le Congo et le passé colonial*. Paris/Torino : L'Harmattan.
- Giordano, R. 2008. *Belges et Italiens du Congo-Kinshasa. Récits de vie avant et après l'indépendance*. Paris : L'Harmattan.
- Jewsiewicki, B. 1979. « Le colonat agricole européen au Congo belge, 1910-1960. Questions politiques et économiques ». *Journal of African History* 20 (4) : 559-571.
- Lagae, J. 2008. « From "Patrimoine partagé" to "whose heritage" ? Critical reflections on colonial built heritage in the city of Lubumbashi, Democratic Republic of the Congo ». *Afrika Focus* 21 (I) : 11-30.

- Leduc-Grimaldi, M. s.d. « Viaggi fra le immagini di Pietro Savorgnan di Brazzà ». In *Actes du colloque « Pietro Savorgnan di Brazzà dal Friuli al Congo Brazzaville »*. Florence : Università e Castello di Udine (Italie), Casa Editrice Olsenki di Firenze, pp. 199-208.
- Lufungula, L. 1988. « Exécution des mesures prises contre les sujets ennemis pendant la Seconde Guerre mondiale dans la région de l'Équateur (Rép. du Zaïre) ». *Annales Aequatoria*, IX : 219-231.
- NdaywelèNziem, I. 2009. *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*. Bruxelles/Kinshasa/Tervuren: Le Cri édition/Afrique Éditions/MRAC.
- Nimiy Nzonga, J.-P. F. 2010. *Dictionnaire des immortels de la musique congolaise moderne*. Louvain-la-Neuve : Éditions Academia.
- Rahmani, M. 2002. *Shalom Bwana. La saga des Juifs du Congo*. Paris : Éditions Romillat.
- Rahmani, M. 2007. *Juifs du Congo. La confiance et l'espoir*. Marcinelle : Éditions de l'Institut sépharade européen (coll. « Terra Hebraïca »).
- Ranieri, L. 1959. *Les relations entre l'État indépendant du Congo et l'Italie*. Académie royale des sciences coloniales. (coll. « Mémoires, Classe des sciences morales et politiques », XVIII [1]).
- Rubbers, B. 2009. *Faire fortune en Afrique. Anthropologie des derniers colons du Katanga*. Paris : Les Afriques, Karthala.
- Sizaire, V., Jewsiewicki, B., Dibwe dia Mwembu, D., Petit, P. & Muya wa Bitanko, D. (dir.) 2001. *Mémoires de Lubumbashi. Images, objets, paroles. Ukumbusho (souvenirs)*. Paris : L'Harmattan (coll. « Mémoires lieux de savoirs »).
- Stewart, G. 2000. *Rumba on the River : A History of the Popular Music of the Two Congos*. Londres/New York : Verso.
- Thuram, L. 2010. *Mes étoiles noires. De Lucy à Barak Obama*. Paris : Éditions Philippe Rey.
- Vellut, J.-L., Cornelis, S., de Lame, D., de Villers, G., Zana Etambala, M., Lagae, J. & Marechal, P. (éd.) 2005. *La Mémoire du Congo : le temps colonial*. Tervuren/Gent : MRAC/Snoeck.
- Verhuslt, M. 2005. *Le Collège Saint-François de Sales ou l'Institut IMARA au fil des années (1912-2002) : aperçu de 90 ans d'histoire avec une attention particulière à l'époque post-coloniale*. Coll. « Maisha », n° 2. Lubumbashi : Éditions Don Bosco.

Sites Internet

- http://184.173.197.201/~sefarad/kadima/Kadima18.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=Kadima18.pdf
- http://184.173.197.201/~sefarad/kadima/kadima03_4.pdf?bcsi_scan_BDF9DEF8A7D43AB9=0&bcsi_scan_filename=kadima03_4.pdf

CHAPITRE 5

IMPLANTATION DES MISSIONS EUROPÉENNES

1. PLYMOUTH BRETHERN OU GARENGANZE EVANGELICAL MISSION (GEM)

La première mission chrétienne implantée dans le Haut-Katanga est la Plymouth Brethren Mission dont la doctrine centrale repose sur le refus de créer une société missionnaire organisée et hiérarchisée. Les *Brethren* partagent, en effet, un point de vue commun sur l'importance de l'individu dans l'administration des sacrements. Toute personne qui s'estime avoir un message évangélique à transmettre, lit, commente les saintes Écritures et administre les sacrements. Quiconque se sent capable d'être pasteur ou missionnaire, le devient. Fidèle à la doctrine de son Église, c'est dans ce sens qu'Arnot organisa seul le voyage pour se rendre en Afrique centrale et atteignit Bunkeya en février 1886. Le lien qui unit les membres de cette Église est donc un dégoût profond pour les religions organisées et hiérarchisées et une méfiance généralisée à l'égard de tout pouvoir centralisé.

Les missionnaires de la Plymouth manifestaient leur méfiance à l'égard des administrations coloniales et refusaient de devenir des collaborateurs. Plutôt, ils s'efforçaient de rapprocher les populations autochtones et d'adopter leur mode de vie. Ainsi évitaient-ils au mieux les contacts avec les autres Occidentaux, agents coloniaux ou commerçants. Une attitude qui leur valut l'inimitié des Européens de passage à Bunkeya, les assimilant aux esclaves blancs de M'siri, n'ayant réussi à convertir aucun Yeke. Joseph Moloney, médecin et membre de l'expédition Stairs, disait que ces braves gens avaient enduré pendant plusieurs années le plus grand mépris de la part de M'siri. Il se permit de les appeler

« ses esclaves blancs ». M'siri les insultait devant le public et les dépouillait de leurs biens. Le résultat de la disgrâce : après six ans de travail, la mission n'avait obtenu aucun converti (Moloney 2007 : 128-129).

Arnot appartenait à une assemblée des Frères larges de la ville de Tayport en Écosse. Il fut rejoint par deux autres confrères le 16 décembre 1887 à Bunkeya. Il s'agit de l'Anglais Charles Albert Swan et du Canadien William Henry Faulkner. Rentré en Europe pour populariser l'œuvre de son Église afin d'attirer d'autres adeptes, Arnot revint en Afrique en 1889 avec douze missionnaires, dont cinq femmes. Trois nouveaux missionnaires : Thompson, Lane, et Crawford atteignirent Bunkeya en 1890. L'influence de la mission se faisait importante dans la région. Daniel Crawford, ancien clerc de notaire, joua un rôle de premier plan dans l'histoire politique du Katanga, surtout dans les négociations entre M'siri et diverses expéditions belges ou anglaises.

Lorsque M'siri fut tué le 20 décembre 1891, E.S. Arnot se trouvait à Bihe en Angola. Thompson, Crawford et Lane quittèrent Bunkeya pour s'installer à Mwena sur la rivière Lofoi. Lane retourna à Bihe tandis que Thompson reprit le chemin de l'Europe. Crawford fut rejoint par Campbell et Georges. En 1894, Crawford quitta Mwena pour fonder la station de Luanza aux bords du lac Moero dans l'actuel territoire de Pweto. Les missionnaires John Alexander Clarke et James Anton ouvrirent la station de Koni (Mwadingusha) en 1901 (Moloney 2007 : 128-129).

Par le décret du 31 mars 1904, la Garenganze Evangelical Mission (GEM) reçut la personnalité civile avec Arnot comme premier représentant légal et Koni-Hill comme siège social. La station de Koni avait une grande influence sur les populations



Mai 1912 : la mission de Garenganze à Koni.
(AP.0.2.12782-1, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1912.)



Clarke, le chef Mwenda Kitanika avec sa première femme Buki, ses conseillers et ses capitas à la mission de Mulongo.
(HP.1961.74.352, collection MRAC Tervuren ; photo J.A. Clarke, 1936.)

du village de Mukanda-Bantu, fils et successeur de M'siri. Cette mission allait faciliter le retour des Yeke à Bunkeya.

À partir de 1906, la maladie du sommeil ravagea les populations de la région, les Yeke furent obligés de regagner Bunkeya, abandonnant leurs biens. Le missionnaire Clarke qui aida le gouvernement colonial dans le déplacement de cette population relate

les circonstances du déménagement. C'est au cours d'une visite à Bruxelles, en 1922, au palais royal, qu'il raconta l'événement au roi des Belges, Albert I^{er}.

Clarke raconta que le peuple de Mwenda fut sauvé de la maladie du sommeil. Le colonel Wangermée et lui-même eurent plusieurs entretiens avec le docteur Polidori, officier de santé de la province, au sujet de l'étendue alarmante que prenait l'épidémie sur les

rives de la Lufira et ses affluents. Par la suite, écrivit-il, « le colonel m'adressa une lettre dans laquelle il me demandait de l'aider et de coopérer avec le gouvernement afin de déplacer toute la population de la région de Lufira vers un emplacement où l'on ne trouvait pas la mortelle mouche tsé-tsé *palpalis*. Nous choisîmes un bon endroit sur les bords de la Bunkeya et, après trois jours de marche, nous arrivâmes à Bunkeya et nous installâmes le chef Mwenda au lieu même que son père Mushidi avait choisi des années auparavant, lorsqu'il quitta la région de Mulungwishi en territoire sanga » (Clarke 1950 : 77-87).

En 1913, le missionnaire Last quitta Koni pour reconstruire la station de Bunkeya. Le pionnier de Garenganze, Arnot, mourut en 1915 en Afrique du Sud des suites des complications de la rate dues à la malaria. Pour honorer sa mémoire, son fils R. S. Arnot posa la première pierre de la chapelle Monari à Bunkeya en 1957.

L'œuvre de la Garenganze Evangelical Mission s'étendit plus dans le Nord-Katanga pendant la période coloniale. La station de Luanza donna naissance à deux autres, Chamfubu à Pweto et Cibambo à 12 km de Kasenga, fondées en 1920 par James Anton. Ces trois stations devinrent la référence de cette organisation de la congrégation dans tout le Haut-Katanga. Les missionnaires érigèrent des structures sanitaires. On connut des médecins comme Singleton Fisher et Kerr Dixon, fondateur de l'hôpital de la mission de Cibambo. Selon Kabwebu, Dixon avait élaboré un manuel intitulé : « Les 100 leçons de l'infirmier congolais » encore en usage dans les instituts de techniques médicales de la RDC (Kabwebu Kazembe Sankeni 2004). Alors que ses pionniers assistèrent à l'émergence des villes minières, la Garenganze Evangelical Mission n'eut aucune chapelle à Élisabethville ou à Jadotville. C'est à partir de 1949 que les missionnaires Dany Groves et son épouse s'installèrent à Jadotville à la suite de la demande de leurs anciens membres de Koni et de Mwadingusha recrutés dans les différentes entreprises de la ville.

La station d'Élisabethville fut fondée quelques années avant celle de Jadotville. Le missionnaire Rew et son épouse quittèrent la station Katoka en 1946 pour Élisabethville. Ils s'installèrent à Kalukuluku (Ruashi) avant d'obtenir la concession située dans



Le couple Anton à la mission de Koni en mai 1910.

(HP.1955.54.820, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Van Iseghem, 1910.)

la commune Kampemba, qui abrite aujourd'hui le centre d'accueil des missionnaires appelé Restawhile.

La Garenganze Evangelical Mission ne fut donc pas une Église, plutôt un ensemble d'assemblées fraternelles disséminées au Katanga. De 1886 à 1960, elle n'était pas une organisation ecclésiastique centralisée. En son sein, la souveraineté des assemblées majeures dirigées par les anciens était reconnue. Ces assemblées se regroupaient autour d'une station dirigée par les missionnaires d'« expression » anglaise. Les seules exceptions furent Jacques et René Hainaut, deux Belges qui s'étaient associés à la station de Cibambo (Kabwebu Kazembe Sankeni 2004).

La Garenganze Evangelical Mission fut la première à organiser l'enseignement primaire dans le Haut-Katanga. La première école primaire fut celle de Bunkeya. Les missionnaires de la Plymouth Brethren avaient déjà construit des écoles à Mwena et à Lwanza (au lac Moero) autour des années 1904. « *New School Buildings gradually became necessary as the educational system expanded (the first Luanza outschool was started in 1904)* » (Rotberg 1964 : 295).



École du révérend Lant à Bunkeya en 1917.

(AP0.2.5173, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1917.)

D'après Jean-Marie Kashoba, l'enseignement à l'école protestante jusqu'à la veille de l'indépendance était rudimentaire, car basée sur les trois notions suivantes : « lire, écrire et compter », mais une place importante était réservée à la religion et aux chants (religieux). Les locaux étaient en briques adobes et couverts par des toitures en chaume.

La structure de l'école était organisée en quatre niveaux répartis comme suit :

- premier niveau : « *Mbeche* » a, b, c (avec prononciation à l'anglaise); c'était le niveau d'apprentissage de l'alphabet ou le niveau préscolaire ;
- deuxième niveau : « *Patye-patye* » ou à petits pas. Tout était basé sur l'association des lettres et la combinaison des sons pour former des syllabes ;
- troisième niveau : « *Kumakya* » c'est-à-dire à l'aube; c'est l'étape du programme proprement dit centré sur l'apprentissage de la lecture, de l'écriture ainsi que du calcul ;
- quatrième niveau : « *Testamenti* » ou apprentissage de la Bible; les élèves qui terminaient ce cycle étaient destinés à devenir des *Bafundji*, moniteurs ou, mieux, catéchistes.

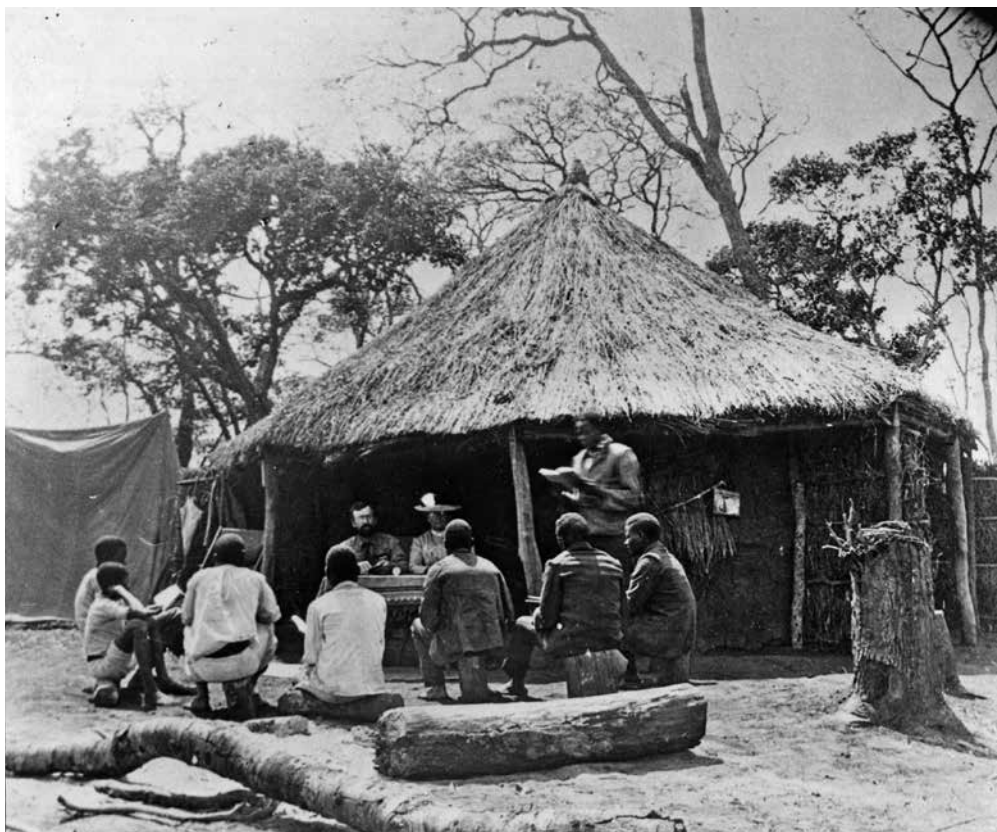
C'est bien après, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et vers l'indépendance du pays en 1960, que cette école adopta le programme de l'enseignement ordinaire qui s'arrêtait encore au niveau du cinquième niveau.

Les missions protestantes, dites missions « étrangères », ne bénéficièrent des subventions du gouvernement colonial en matière scolaire qu'à partir de 1948. Leurs œuvres furent jusque-là entièrement financées par les dons de leurs Églises. C'est ainsi qu'elles adressèrent des mémorandums au Gouvernement en 1933, 1940, puis en 1942 pour exprimer leur mécontentement (Tshimanga 2001 : 155).

Les missionnaires protestants eurent le mérite d'apprendre à lire et à écrire dans les langues locales dites langues maternelles. Ils furent réduits par la présence des missions catholiques plus soutenues et financées plus tôt par l'Administration coloniale. N'ayant pas eu de représentations dans les villes minières du Haut-Katanga, ces missionnaires ne réussirent pas à mieux orienter les élèves sortis de leurs écoles primaires. Ainsi, ceux qui terminaient dans les écoles protestantes allaient poursuivre leur cursus secondaire dans les établissements catholiques.

2. L'ÉGLISE MÉTHODISTE UNIE

Le méthodisme uni africain s'inscrit dans la continuité historique de l'œuvre pionnière d'esclaves libérés rattachés à l'Église méthodiste épiscopale africaine et à l'entreprise missionnaire de l'Église méthodiste épiscopale d'Amérique du Nord. Les esclaves affranchis, avant même de débarquer en terre africaine au Libéria en 1822, avaient organisé



1910 : le révérend et M^{me} Springer dans leur école en plein air à Kansanshi. Jacob Mawene est ici l'enseignant.
(HP.1961.74.351, collection MRAC Tervuren ; 1910.)

une société méthodiste dirigée par Daniel Coke, un pasteur africain rattaché à l'Église méthodiste épiscopale africaine. Lorsqu'en 1833, Melville Beveridge Coke fut envoyé au Libéria pour fonder la première mission de l'Église méthodiste épiscopale, celui-ci n'y eut pas beaucoup de difficultés à stabiliser l'œuvre amorcée par Daniel Coke.

Une nouvelle phase de l'expansion de l'Église méthodiste épiscopale s'ouvrit avec l'élection du premier évêque de la Conférence centrale de l'Afrique. William Taylor fut désigné évêque résident au Libéria en 1884, non seulement pour surveiller la mission du Libéria, mais, aussi, pour ouvrir et développer des Églises méthodistes en Afrique centrale (Hoover 1998-1999). Ce, parce que les récits de l'explorateur et missionnaire David Livingstone en 1773 sur les exactions faites aux Noirs par les négriers arabes et leur persistance dans la traite en Afrique centrale avaient attiré l'émotion dans les milieux religieux protestants premièrement, et catholiques ensuite.

La découverte d'une nouvelle route de pénétration au centre de l'Afrique par H. M. Stanley amena

W. Taylor à se lancer dans la découverte de la région de Pools.

Les origines de l'Église méthodiste unie au Congo remontent à l'époque de l'évêque W. Taylor. Après avoir établi des missionnaires à Vivi et à Kimpoko pour former « le district du Haut-Congo », après avoir été en contact avec l'explorateur Wissman qui lui avait expliqué l'état de navigabilité de la rivière Kasai à partir de Kwamouth jusqu'au confluent de la Lulua, non loin de Malandji, il s'y rendit pour fonder la station qui, quelques années plus tard, fut concédée aux autres missions protestantes. Les raisons de cet abandon sont multiples : les stations du district du Haut-Congo furent cédées aux missions baptistes à cause de la mortalité élevée et la station de Malandji fut cédée aux presbytériens américains en raison du manque du financement (Hoover, Kabwita Kayombo et Nkongue : 7).

Lorsque la Conférence générale mit Taylor, âgé de 75 ans, à la retraite, son remplaçant Hartzelle ne trouva que deux stations dans le Bas-Congo. Si la mission de Taylor échoua au Congo à la fin du XIX^e siècle, elle eut cependant à s'implanter en



Tshibumba Kanda Matulu, *Stanley retrouve Livingstone à Mulungwishi.*
(HO.2013.57.340, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

Angola, au Mozambique et en Rhodésie du Sud (Zimbabwe).

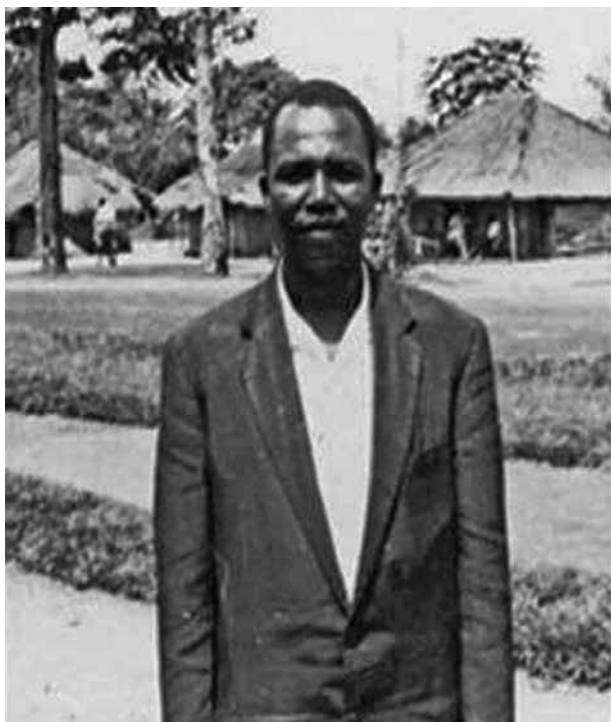
La reprise des activités pastorales au Congo, plus précisément au Katanga, fut l'œuvre du pasteur John Springer recruté par l'évêque Hartzelle pour l'aider dans sa mission en Afrique. John Springer, grand pionnier de l'histoire de l'Église méthodiste unie au Katanga, avait un intérêt particulier pour le Congo depuis l'école supérieure où il avait étudié la littérature de Livingstone et des explorateurs ayant séjourné sur le territoire des Rund (Hoover, Kabwita Kayombo et Nkonge 2010 : 11). Il fut nommé évêque en 1936, en remplacement d'Eben Samuel Johnson.

John Springer contribua à l'africanisation des cadres épiscopaux méthodistes et, cela, dans un contexte de maturité et de liberté d'expression pour l'Église en Afrique, en la libérant de la direction étrangère. Il le fit partout où il passa pour fonder des stations; pour ne citer que quelques-unes : Kapanga, Kazembe, Kambove, Élisabethville, Mulungwishi, Kanane... Il était accompagné de collaborateurs africains, en l'occurrence, Kyek Changand, Jacob Mawene, Lubona, etc. Son objectif était de voir

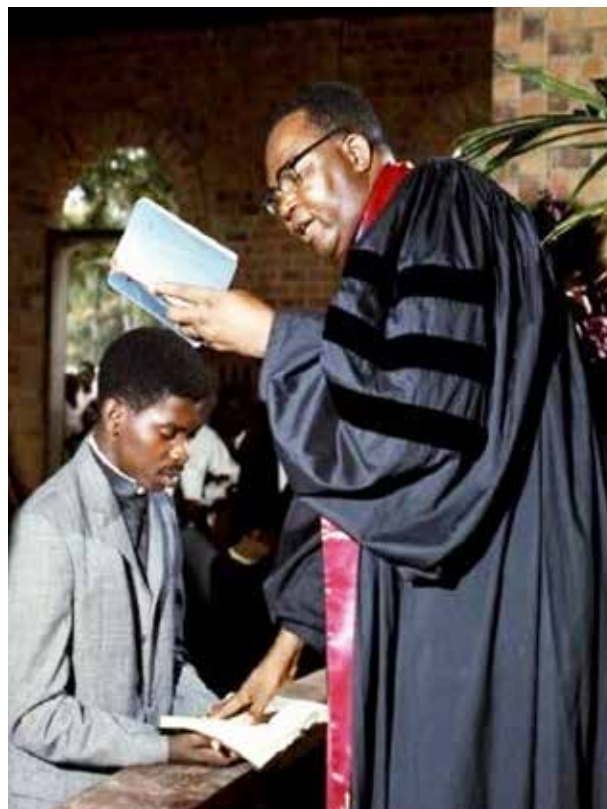
une Église méthodiste autopropagée, autogérée et autofinancée.

C'est à partir de 1944 que des autochtones assumèrent de façon formelle les tâches dans les rouages de l'Église méthodiste unie. On peut noter Moïse Tshombe, élu premier conducteur laïc de la conférence du Sud-Congo en 1948; les pasteurs André Mundele et Samuel Mpanga, Madame Leah Munyangwe¹ tous élus comme délégués à la conférence centrale d'Afrique qui eut lieu à Old Mutare (Hoover, Kabwita Kayombo et Nkonge 2010 : 82).

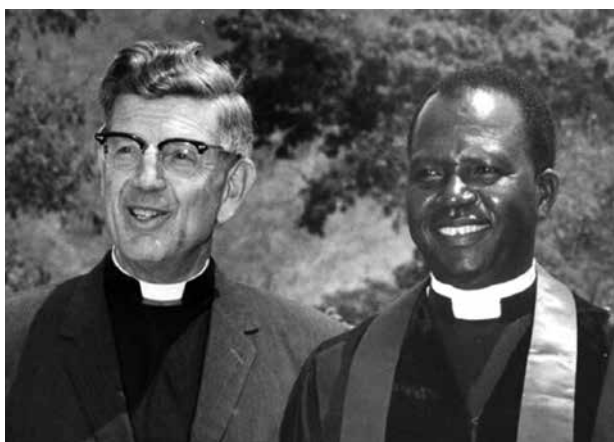
1. L'épouse du pasteur Springer avait effectué un voyage en Zambie en compagnie de son époux. Dès leur retour au Congo, elle créa, en 1942, un mouvement de femmes semblable à celui du Copperbelt zambien et l'appela « Mamans Kipendano ». Lors de leur séjour en Zambie, la femme du pasteur avait été impressionnée par un groupe de cinq femmes méthodistes qui se réunissaient pour apprendre la Bible et organiser des visites auprès des gens, surtout les femmes et les filles, pour leur apporter la bonne nouvelle. *Kipendamo* signifie amour. Lire Ngandu Mutombo 2008 :17.



John Shungu, encore jeune pasteur.
(Photo archives familiales ; droits réservés.)



L'évêque Joseph Onema Fama consacre le pasteur Luhaka Omana lors de la conférence annuelle qui se tint à Wembo-Nyama.
(Photo archives familiales ; droits réservés.)



John Shungu devenu évêque et son prédécesseur Newells Booth.
(Photo archives familiales ; droits réservés.)

Pour ce qui est de ministre ordonné, c'est en 1954 que fut consacré le pasteur Miji comme premier surintendant du district. En 1956, un autre pasteur nommé Jean fut désigné représentant à la conférence générale annuelle du Sud-Congo tenue à Minneapolis aux États-Unis.

À la conférence centrale de l'Afrique qui se tint à Mulungwishi en 1964, le pasteur John Wesley Shungu, un Otetela, fut élu évêque en remplacement de Newells Booth, non encore à l'âge de la retraite

en ce qui concerne la prise de responsabilité par l'évangéliste. Katwebe et Hoover montrèrent que cette transition avait aussi commencé depuis longtemps, John Shungu exerçait déjà la fonction de représentant légal de l'Église méthodiste unie. L'élection du premier évêque congolais symbolisait donc son achèvement (Ndua Solol Kanampumb 2010 : 78).

À noter que le territoire méthodiste-uni débordait l'espace de la République du Congo, s'étendant aussi en Rhodésie du Nord (Zambie). Sous Booth, le siège de la région épiscopale était Élisabethville; ce chef-lieu devint Luluabourg sous son successeur. L'évêque John Shungu exerça deux mandats de quatre ans chacun. Il fut remplacé à la conférence centrale de 1972 tenue en Zambie par un nouvel évêque, encore un Otetela, Joseph Onema Fama.

Mais, à la fin du premier mandat de l'évêque Joseph Onema, le Katanga (Shaba) devint une région épiscopale séparée avec pour évêque Ngoy Kimba wa Kadilo. Une scission se produisit de nouveau au Katanga divisé en deux régions épiscopales,



Église protestante de Kilwa. (Photo équipe locale, 2009.)



Abris temporaires élevés sur l'avenue Likasi en juillet 1925 par R.S. Guptill.
(HP.1957.53.417, collection MRAC Tervuren ; 1925.)

le Sud-Katanga et le Nord-Katanga. L'évêque Ngoy garda la partie Nord-Katanga tandis que le Sud-Katanga se choisit comme évêque Katembo Kainda.

Un point spécifique, la genèse de la Paroisse Jérusalem construite au centre-ville de Lubumbashi qui devint le miroir de l'Église méthodiste unie au Haut-Katanga. C'était à la demande de la petite assemblée de « 24 anciens » presbytériens écossais formés au Malawi venus s'installer à Élisabethville pour travailler à l'UMHK que le pasteur John Springer ouvrit cette petite église locale. Dès lors, la mission méthodiste sentit le besoin de posséder un grand temple à Élisabethville parce qu'une grande communauté anglo-saxonne s'y était établie dans cette ville avant les années vingt.

Le premier bâtiment de culte fut un magasin appartenant à un « frère » méthodiste. Il était situé au croisement des avenues Kasavubu et Kapenda, en face de l'actuel bâtiment de l'OCC. Deux ans durant, les réunions se tinrent dans ce bâtiment; le pasteur missionnaire R.S. Guptill fut le pasteur de cette assemblée d'Élisabethville.

Une nouvelle église en brique fut construite sur l'avenue Limite-Sud, l'actuelle avenue Likasi. Des missionnaires habitaient dans les annexes. En 1918, Guptill offrit cette église comme hôpital pour Blancs et Noirs lors de l'épidémie de grippe espagnole (Mwenya s.d. : 19).

Le besoin d'une église plus large et digne de la capacité de la ville du cuivre se fit sentir, comme en



1910 : Madame Wallace en villégiature à Élisabethville.
(HP.1955.54.459, collection MRAC Tervuren ; photo E. Wangermée, 1910.)

témoignent les procès-verbaux de la conférence et du comité des finances qui parlèrent d'une Église institutionnelle à partir de 1920. La chance de réaliser ce projet arriva sous la forme d'une promesse de cent mille dollars faite à la mission par F.B. Wallace. Le missionnaire Victor Long Field dirigea les travaux qui prirent fin le 11 août 1930. On plaça une grosse pierre à l'entrée avec l'inscription « Wallace Memorial Church ». Le missionnaire Victor L. Field en fut le premier pasteur et en fit la dédicace le 14 décembre 1930 en présence de l'évêque Eben Johnson et du pasteur John C. Wengtz.

Le pentecôtisme est incarné par la 30^e communauté pentecôtiste du Congo dont la majorité des adeptes est d'origine lubakat. Dans le Haut-Katanga, cette communauté chrétienne est d'ailleurs associée à la communauté socioculturelle lubakat. Par ironie, on la désigne comme « Église des Baluba ». Les Églises dites de réveil foisonnent non seulement dans les villes, mais, aussi, dans les villages. Elles adoptent une forme de culte qui attire les personnes

marginalisées ou qui connaissent des difficultés d'existence. Elles prêchent l'évangile de la prospérité. La prolifération de ces Églises est peut-être due au fait que le protestantisme et le pentecôtisme ne sont pas arrivés à se constituer une hiérarchie bien définie. La ville de Lubumbashi compte à peu près 873 Églises recensées par l'Administration publique en 2007. Les plus influentes possèdent de grands moyens de communication et organisent régulièrement de grandes croisades dans les lieux publics, comme les stades de la commune Kenya ou de Lupopo, ou le Bâtiment du Trente juin. Les communautés « Inter Viens et Vois » du pasteur Matebwe Lambalamba, dont le siège est situé au croisement de la route Munama et la route Kafubu, concurrencent la « Cité évangélique Viens et Vois » située sur l'avenue Maniema dans la commune de Lubumbashi de feu pasteur Lukusa. Chacune d'elles a sa propre chaîne de radio et de télévision, la première, la RTIV, et la seconde, Canal de vie. Aujourd'hui on assiste à la montée en flèche du pasteur Paulin Mwewa par le biais de sa chaîne de télévision Wantanshi.



À Kanzenze (Muilo), vue de la chapelle et sortie de la messe.
(AP0.0.35522, collection MRAC Tervuren ; photo G.F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)



1913 : devant la mission de Kanzenze, frères mineurs récollets.
(AP0.2.13034, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Van Iseghem, 1913.)



Les premiers baptisés à Kanzenze.
(AP0.2.13196, collection MRAC Tervuren ; 1928.)



À Kanzenze, le chef Muilo et autres principaux chefs beena-Mitendo venus prendre livraison du cuivre remis par l'Union minière.
(AP0.0.35555, collection MRAC Tervuren ; photo G.F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)

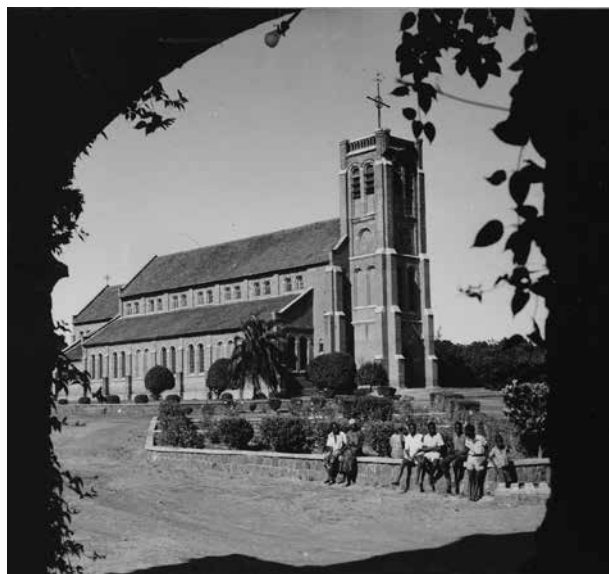
3. L'ÉGLISE CATHOLIQUE

3.1. LA PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU KATANGA

3.1.1. Les bénédictins

L'histoire de l'implantation des catholiques dans le Haut-Katanga est liée à celle de l'occupation de l'espace par l'Administration coloniale. À la passation de l'EIC au Congo belge en 1908, l'espace du Katanga était compris dans le vicariat du Haut-Congo méridional. Le vicariat apostolique de Baudouinville est la plus ancienne des juridictions ecclésiastiques de la région. Il fut fondé le 21 novembre 1886, du morcellement du vicariat apostolique du Haut-Congo. Ce vicariat s'étendait sur toute la partie est du Congo.

En mai 1908, un accord fut conclu entre les supérieurs de Scheut et Droogmans président du CSK pour la fondation d'une mission au Katanga ; Kambove, future mission, devait être la destination des scheutistes. Ces missionnaires n'étaient pas enthousiastes de quitter le Kasai du fait de l'insuffisance du subside que leur allouait le CSK et de leurs appréhensions relatives au problème des vivres qui se posait au Katanga (Verbeek 1987 : 20). Suite à la promesse d'obtenir un subside du gouvernement, les scheutistes se virent obligés de s'y rendre. Arrivés en 1909 à la mine de l'Étoile, ils rencontrèrent le prince Albert, mais la situation difficile les poussa à implanter leur mission à Kanzenze. Coupés de leur centre, les pères scheutistes connurent des difficultés : le manque de vivres, de main-d'œuvre, les tracasseries administratives locales et l'activité des protestants qui s'intensifiait dans la région. Ils ne renoncèrent pas à s'occuper du Katanga.



En 1949 : église de la mission des pères franciscains à Kanzenze.
(HP:1956.15.5273, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

Le prince Albert attiré par le Katanga déclara qu'une menace pesait sur lui avec la trop grande présence anglo-saxonne. Il consigna dans ses notes une analyse appuyée sur des chiffres et son constat relatif aux intérêts des uns et des autres pour l'Union minière du Haut-Katanga. Conscient des convoitises britanniques sur les gisements miniers du Katanga, il déclara l'absence dans le Katanga de structures d'administration, d'encadrement et de formation. D'où ses mots : « Les Belges ont rarement l'enthousiasme et l'esprit d'aventure inné, ils n'ont pas demandé mieux que de se désintéresser de l'entreprise africaine du Roi, il y a là un courant à remonter et cela ne sera pas facile [...] » (S.A.R. Albert 1909).



1913 : arrivée de fonctionnaires anglais à Sakania.
(AP.0.0.15391, collection MRAC Tervuren ; photo Vanderlinden, 1913.)



Les élèves à l'école de Kanzenze.

(AP0.2.9748, collection MRAC Tervuren ; photo Frères mineurs récollets.)

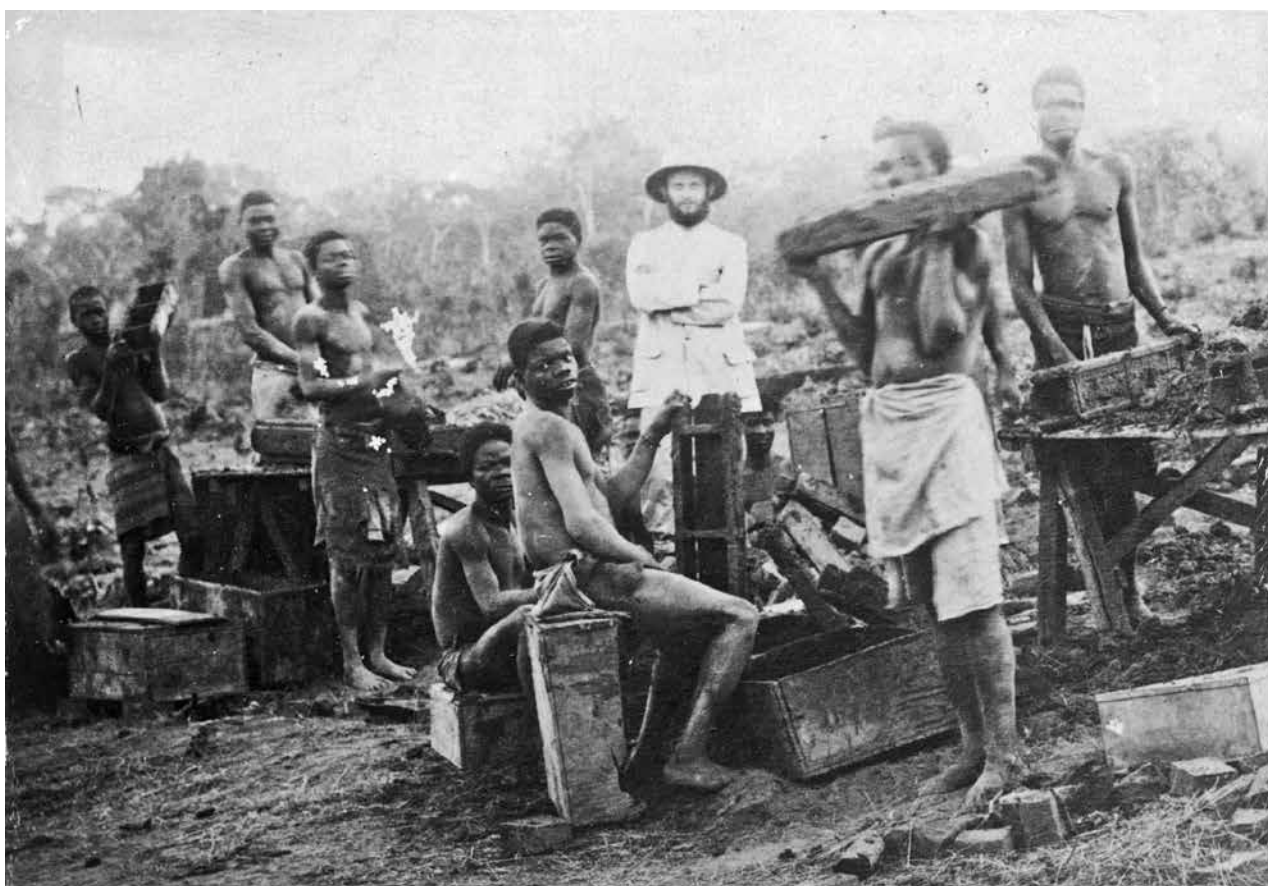


1926 à Kanzenze : les ouvriers de la mission partent au travail.

(AP0.2.6254, collection MRAC Tervuren ; photo Frères mineurs récollets, 1926.)



1928 : école d'agriculture à la mission de Kanzenze.
(AP.0.2.6253, collection MRAC Tervuren ; photo Frères mineurs récollets, 1928.)



1928 à Kanzenze : école de maçons.
(AP.0.2.6256, collection MRAC Tervuren ; photo Frères mineurs récollets, 1928.)

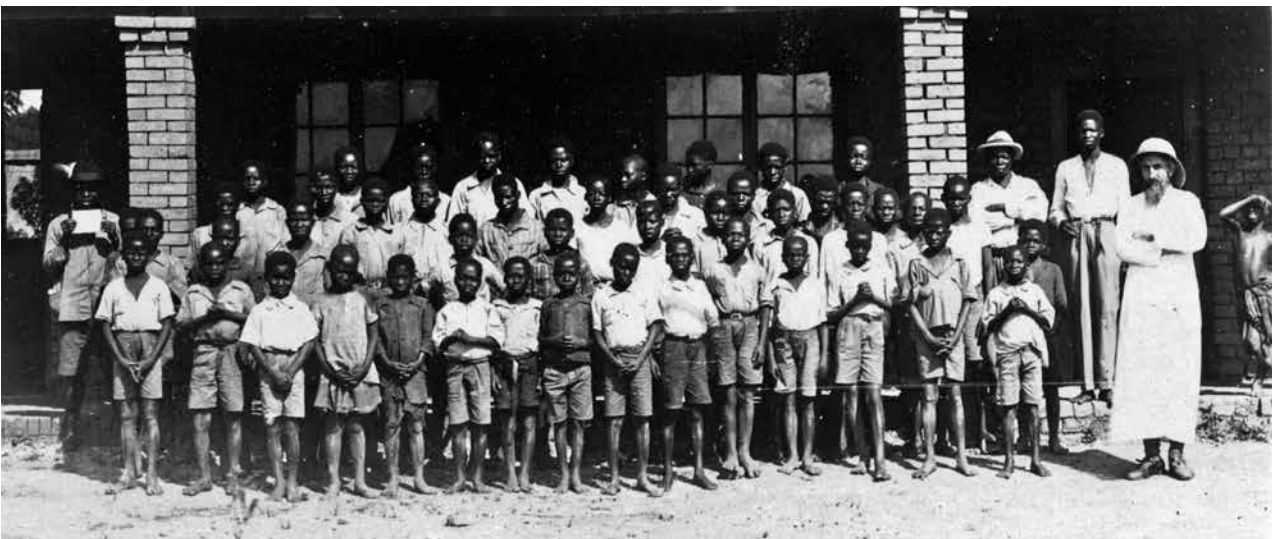


Août 1931 : construction à Kanzenze de la chapelle-école.
 (HP.2011.62.13-281, collection MRAC Tervuren; photo G.F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)

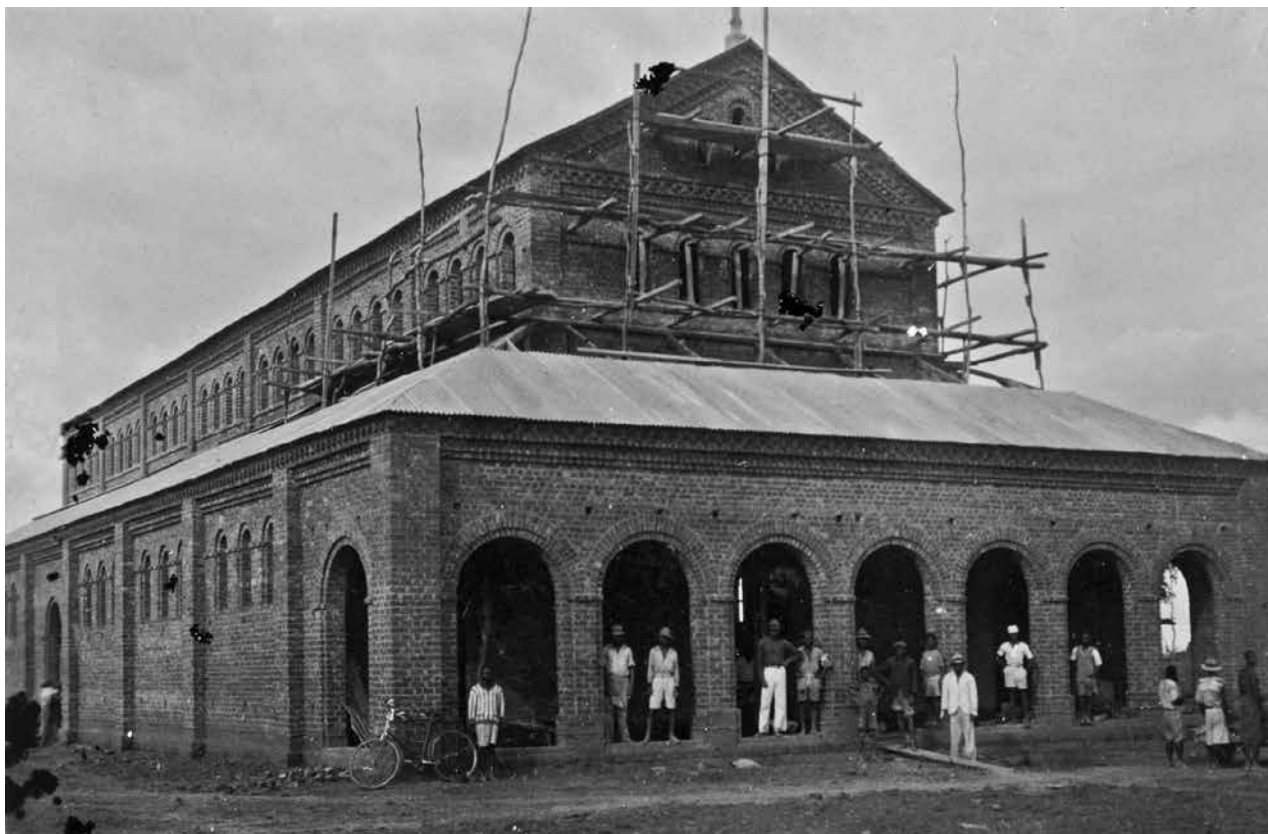
Ainsi le roi s'adressa-t-il aux abbayes bénédictines et leur proposa l'évangélisation du Katanga minier. Le père de Meester explique ce choix : « le gouvernement belge connaissant la renommée des bénédictins en tant que "défricheurs de l'Europe du Moyen-âge" avait voulu les intégrer à la politique de mise en valeur du territoire. Il voulait leur attribuer le même rôle en Afrique : devenir une instance organisatrice de centres spirituels, mais aussi de développement d'activités agricoles, scolaires et sociales » (De Meester 1998 : 233-234).

C'est au début de 1910 que le père Jean de Hemptinne, ancien moine de l'abbaye de Maredsous, passé à l'abbaye de Saint-André, fut mêlé aux tractations entre le Gouvernement avec les bénédictins afin de leur confier le Sud-Katanga. Ce prélat déploya une intense activité diplomatique pour que le Katanga n'échappât pas aux bénédictins. Il se sentait une vocation africaine. Mais c'était aussi une question de famille, car son père Joseph de Hemptinne avait été un défenseur des missions au Congo. Son oncle, Jean de Hemptinne, était membre du CSK. D'autres membres de la famille furent actionnaires de la « Société anversoise pour la recherche des mines au Katanga » (Verbeek 1987 : 22-23).

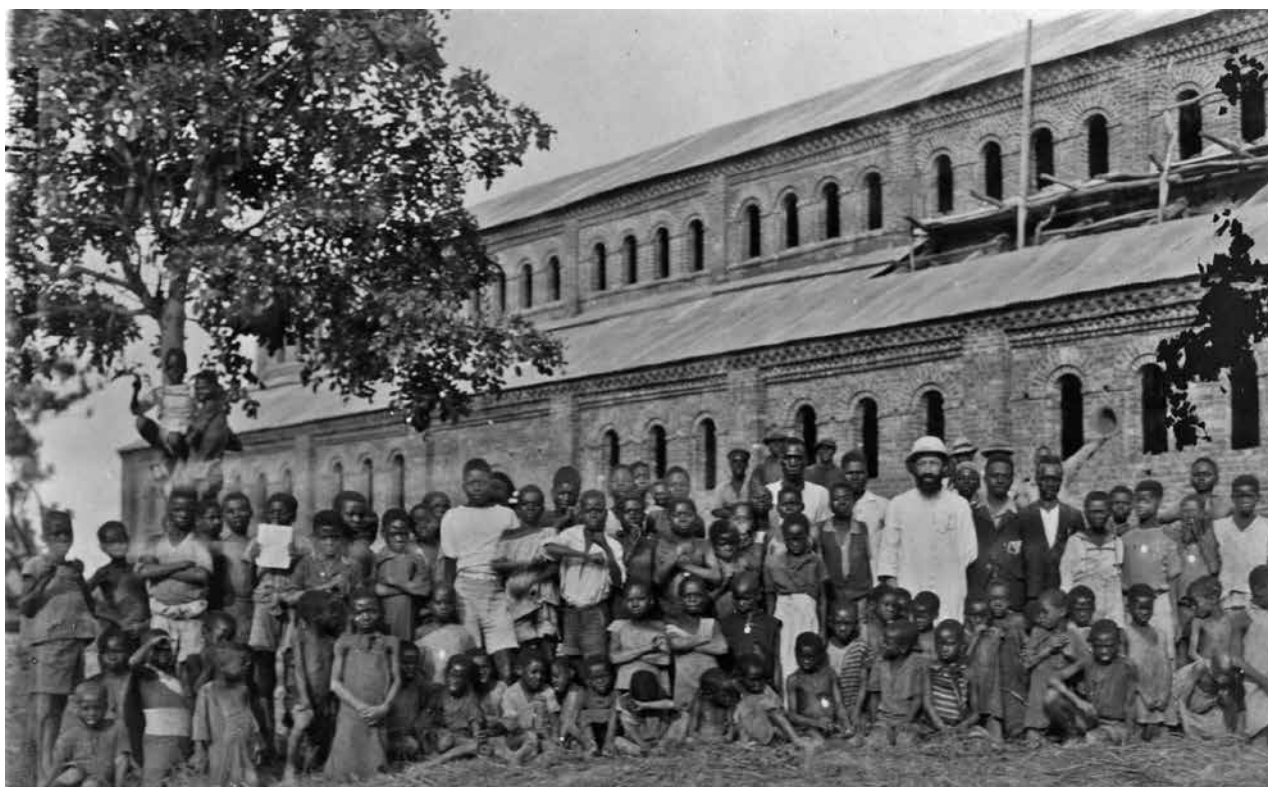
L'action des bénédictins au Katanga était directement liée à la personne de Jean-Félix de Hemptinne. Celui-ci était le fils du comte Paul de Hemptinne et de la comtesse Ida de Meeûs. Il naquit à Gand le 8 décembre 1876. Sa famille, en vue également dans le monde industriel, occupait une place importante au sein du milieu catholique. Deuxième de onze enfants, il fut le premier à entrer au cloître. Après des humanités gréco-latines au collège Sainte-Barbe de Gand et des études de droit en philosophie et lettres à l'université de Louvain, il intégra l'abbaye de Maredsous et y prit l'habit le 5 décembre 1895. Le 19 mars 1896, il fut admis au noviciat où il reçut le nom de Jean. Il prononça ses vœux le 21 mars 1897. Ensuite, il fut admis au collège pontifical Saint-Anselme de Rome d'où il sortit docteur en théologie. La même année, il fut ordonné prêtre par M^{gr} Heylen, évêque de



1931 : école primaire – internat à Kanzenze. (AP.0.2.11766, collection MRAC Tervuren; photo R.P. Lefebure, 1931.)



1934 : la nouvelle église dédiée à saint André à Bunkeya.
(AP.0.2.11185, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1934.)



Les écoliers de la mission avec, au fond, la partie latérale de l'église. Au centre de la photo, RP Boniface Poullens.
(AP.0.2.11186, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1934.)



**Août 1925 : mission bénédictine à Élisabethville.
Dom P. Legrand et M^{gr} de Hemptinne.**
(HP.2011.62.5-192, collection MRAC Tervuren ;
photo G.F. de Witte, 1925, © MRAC Tervuren.)



À Katete, groupe d'enfants avec leur catéchiste, près de l'école.
(HP.2009.3.84, collection MRAC Tervuren ;
photo Inforcongo, 1960, © MRAC Tervuren.)

Namur. De 1901 à 1909, Jean-Félix de Hemptinne enseigna la religion et exerça la charge de maître des novices à Saint-André puis à Maredsous; ce, pendant qu'un projet était en train de naître à la cour royale : celui de confier aux bénédictins la construction d'une nouvelle abbaye à Ceara au Brésil. Mais, sur ces entrefaites, le roi Albert adressa une requête à la communauté bénédictine belge lui demandant d'ériger une abbaye au Katanga. En août 1910, l'abbaye de Saint-André accepta l'offre; M^{gr} Van Caloen, le restaurateur de cet antique monastère, désigna Jean-Félix de Hemptinne. Le Saint-Siège avalisa ce choix et le nomma préfet apostolique du Katanga. À noter que le cardinal Lavignerie joua un rôle dans cette affaire (Bakasanda 2011 : 13-14).

Les pourparlers entre le Gouvernement et l'abbaye de Saint-André représentée par Jean-Félix de Hemptinne, soutenu par l'abbé van Caloen qui menait les démarches à Rome, aboutirent à la cession par les scheutistes du territoire du Katanga à l'est du Lualaba. La préfecture apostolique du Katanga fut érigée par la cérémonie apostolique du 5 août 1910. Jean-Félix de Hemptinne en devint le premier préfet apostolique. Les limites de cette nouvelle préfecture comprenaient l'espace entre les rivières Lualaba à l'ouest; les rivières Luvua et Luapula au nord-est; au sud et à l'est depuis la source du Lualaba jusqu'à celle du Luapula, la limite était la frontière politique qui séparait le Congo belge et la Rhodésie anglaise (Verbeek 1987 : 23-24). Cette superficie, qui comprenait en son sein le lac Moero, allait, selon le décret, jusqu'au lac Bangwelo. Ce qui représente une

aire de près de 155 575 km². Le manque d'un personnel bénédictin suffisant en nombre et l'immensité de l'étendue confiée aux moines de Saint-Benoît amenèrent dom Jean-Félix de Hemptinne à céder certains territoires de la préfecture du Katanga. C'est ce qui fut à l'origine du démembrement de cette préfecture à partir des années 1920.

Le 14 août 1910 marqua officiellement le départ d'un premier groupe de moines pour le Katanga. Jean-Félix de Hemptinne, responsable de cette mission, et ses collaborateurs arrivèrent le 25 septembre 1910 à Élisabethville. L'équipe comprenait trois prêtres : dom Jean-Félix de Hemptinne, dom Marc de Montpellier, dom Idesbald De Dekker; deux frères convers, Joachim Schmidlin et Jean-Berchmans Kindt et un auxiliaire laïc, monsieur Albert Coppieters.

Dès son arrivée, dom Jean-Félix de Hemptinne se mit à la recherche d'un endroit favorable pour établir l'abbaye projetée. Les coloniaux lui conseillèrent la région de Nguba. Le 10 octobre de la même année, dom Jean-Félix de Hemptinne se mit en route pour Nguba avec un frère convers et le chef de poste à Élisabethville, qui se rendait à Kambove, pour arriver à Nguba le 21 octobre. La mission bénédictine avait reçu un premier fonds d'établissement d'environ 200 000 francs, y compris les frais de voyages. (Archives provinciales du Cadastre 1923.)

Les bénédictins déçus du manque de main-d'œuvre dû à l'éparpillement de la population autour de la station de mission à Nguba fondée en 1910, ils



M^{gr} de Hemptinne devant la première église du Katanga à Elisabethville.

(HP.1953.49.28, collection MRAC Tervuren ; vers 1910.)



M^{gr} de Hemptinne à Nguba, en 1924.

(HP.1960.5.17, collection MRAC Tervuren ; photo R.P. Nève, 1924.)

tournèrent leurs regards vers Kansenia, où une ferme de la Tanganyika Concession Limited venait d'éveiller leur intérêt. Le poste de mission fut érigé dans cette concession en 1912. La mission de Kansenia semblait être le futur centre de colonisation des bénédictins. En 1916, un nouveau poste vit le jour

à Mukabe-Kazari ; c'est là que fut érigée la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Le souci n'était pas de fonder un véritable centre monastique dans ce milieu, l'objectif majeur était de gêner l'extension des protestants qui avaient manifesté l'intention d'occuper le village de Mukabe-Kazari. Il est à noter que la hantise monastique se posa pendant une dizaine d'années. La raison majeure de l'échec, celle citée précédemment, était le manque de main-d'œuvre. Mais une autre raison, purement fortuite, fut l'arrivée de la guerre et sa durée, avec pour conséquence directe l'isolement des congrégations missionnaires de leurs maisons-mères ; elles ne reçurent plus d'aide (argent, hommes surtout). Feltz fait observer qu'en dehors de toutes ces raisons, la plus importante est celle de l'industrialisation de la contrée. Ainsi, l'option en matière agricole fut vite écartée au profit de l'industrialisation, avec l'exploitation des centres miniers les plus importants : Likasi, Kambove, Ruwe (Feltz 1984 : 495-506). Dès la fin de la Première Guerre, le père supérieur de la mission de Mokabe-Kazari créa un important verger dont les fruits vendus sur les marchés urbains procuraient des ressources suffisantes pour construire solidement la mission. L'occupation territoriale se poursuivit sérieusement après la Première Guerre mondiale. En 1919 une seconde attaque contre les protestants fut amorcée, toujours dans le souci d'empêcher ces derniers de s'étendre dans leur domaine et de créer un centre de colonisation, les bénédictins

occupèrent Lukafu en 1919 et y fondèrent un poste de mission. À Lukafu, les bénédictins n'eurent pas de difficulté d'installation ; ils reprirent et aménagèrent les anciennes maisons du poste administratif et militaire du Gouvernement. À titre de rappel, Le Marinel avait fondé son premier poste au Katanga à Lofoi en 1891. Celui-ci fut transféré à Lukafu en 1898. Lukafu resta le siège de ce poste jusqu'en 1910 avant le transfert à Élisabethville (De Meester 1966 : 16-20). Les bénédictins arrivèrent à Kapolowe en 1920 et ils y fondèrent un poste de mission ; ce poste fut une ferme que les moines avaient achetée à une entreprise minière. Suite à son importance matérielle, Kapolowe fut choisi comme lieu de fondation monastique, c'est pourquoi les moines y construisirent une école normale et un petit séminaire, respectivement en 1930 et en 1933. L'installation des sœurs bénédictines en 1937 acheva la construction de ce poste. La mission de Kasenga fut fondée en 1923. Les bénédictins n'entendaient pas laisser aux missions étrangères le monopole d'influence sur une région frontalière, voisine de la colonie anglaise (la Rhodésie du Nord).

Le poste de Bunkeya fut le principal poste de la Garenganze Evangelical Mission ; il échappait au contrôle des bénédictins. C'est en 1926 qu'ils s'y établirent ; les moines se mirent au travail et s'adonnèrent au développement matériel de la mission ; un dispensaire pour Noirs fut construit en 1928. Le monastère de Bunkeya, dont les premières constructions avaient débuté en 1930, fut inauguré en 1933 au moment où un internat pour filles noires accueillait les premières pensionnaires. Bunkeya était l'une des rares missions du vicariat disposant à cette époque d'installations solides (Archives provinciales du Cadastre 1923). Dom Feuillen Gillain indique l'importance de ce poste :

« La capitale de l'ancien empire de M'siri fut la conquête la plus importante de cette époque. Bunkeya était un gros village de 2000 habitants : gens réservés et conscients de l'importance. C'était le fief des missionnaires anglais depuis plus de 40 ans. Il fallut beaucoup de patience, d'habileté, de bonhomie, de dévouement, au père Gerard Moyaert, qui s'y fixa le 26 juillet 1926, pour s'attacher toute cette population.

À Pâques 1929 eut lieu le baptême des deux premiers chrétiens. Mais, en 1930, l'agglomération comptait 500 chrétiens, 2300 catéchumènes et près de 200 enfants à l'école centrale ; il y avait dans les environs 19 écoles rurales. En 1932, les principaux villages de la région sont tous occupés, et la mission contrôle 44 écoles

rurales. Sur un total de 10 500 habitants, les deux cinquièmes sont convertis » (Gillain 1962 : 11-12).

L'installation tardive de la mission bénédictine à Bunkeya répondait à la stratégie montée par monseigneur de Hemptinne ; il fallait miner les périphéries des stations protestantes avant de s'attaquer au noyau central :

« Lorsque les premiers moines bénédictins arrivèrent au Katanga en 1910, ils se trouvaient donc en face d'une situation déjà compromise. Que faire pour arracher le pays à l'hérésie ? Plutôt que de s'attaquer de front à l'adversaire, M^{gr} de Hemptinne préféra encercler la position protestante en occupant progressivement toute la périphérie de la plaine de la Lufira. Les choses étant ainsi préparées, le 9 juillet 1926 il installait personnellement à Bunkeya un missionnaire qui avait donné sa mesure à Lukafu et à Élisabethville : Dom Gérard Moyaert. »

Mwenda Kitanika, fils de M'siri et successeur de Mukanda-Bantu, s'était opposé à l'installation des bénédictins dans sa région. Il était lui-même un produit de la Garenganze Evangelical Mission ; il ne manquait pas de prendre position en faveur de ses éducateurs. « Il était gagné par la sympathie et l'ascendant du R.P. Gérard Moyaert, par la serviabilité du bon vieux père Bonaventure et par la charité dévouée de nos sœurs bénédictines. Son esprit d'observation découvrait dans la grande influence de la mission un facteur de prospérité et de stabilisation pour la population de son village » (Poullens 1927 : 3-4).

De la convention passée entre le Vatican et l'EIC, la création d'écoles fut une des principales obligations des missions. Pour ce qui concerne la mission bénédictine, l'implantation des écoles se fit en deux phases. La première, liée à l'objectif initial des bénédictins au Katanga, concernait le milieu rural et couvrait les années 1910-1930 avec la création des stations centrales. La deuxième phase commença autour des années 1927 et 1928 avec la stabilisation de la main-d'œuvre à l'UMHK. L'implantation des écoles protestantes (méthodistes) dans les centres urbains poussa les bénédictins à changer de stratégie ; c'est à partir de ce moment que leur attention en matière d'éducation se tourna plus vers la ville que vers le milieu rural. Mais l'encadrement des populations rurales n'en fut pas du tout affecté.

Voici les missions bénédictines fondées par M^{gr} de Hemptinne de 1910 jusqu'à la fin de son ministère à Élisabethville en 1958 : Élisabethville : Saints-Pierre et Paul (1910); Nguba (1^{er} novembre 1910); Kambove et Kansenia (1911); Katanga (1912); Mukabe Kasari (1916); Lukafu (1919); Kapolowe (1920); Jadotville Sainte-Thérèse (1921); Kasenga (1923); Kashyobwe (1924) ; Kamalondo St-Jean (1924); Cité Gécamines Lubumbashi, Notre-Dame-de-la-Paix (1924); Bunkeya (1926) ; Mwadingusha (1928) ; Kilela Balanda (1929) ; Lubudi (1930) ; Kipushi (1931) ; Kenya (1948); Camp Vangu Lubumbashi (1950); Shinkolobwe (1951) ; Saint-Éloi Lubumbashi (1952); Katuba St-Martin (1953); Camp Maramba Lubumbashi (1954); Ruashi (1955) ; Karavia (1958).

Des 27 postes de mission, 11 furent fondés en milieu urbain et 16 en milieu rural. Dans la configuration administrative actuelle, 17 postes font partie du Haut-Katanga. Avant la création du territoire de Lubudi en 1952, la quasi-totalité des postes de mission des bénédictins en milieu rural appartenait au territoire de Jadotville.



M^{gr} de Hemptinne (à droite) en compagnie du Prince Léopold en 1925.
(HP.1961.74.491, collection MRAC Tervuren ; 1925.)



18 août 1950 : à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, le Comité spécial du Katanga a décidé de construire à Élisabethville une basilique. Voici le président du CSK, M. Émile Gorlia, donnant le premier coup de pioche sur les futurs chantiers de cet édifice. À l'avant-plan, à droite, M^{gr} de Hemptinne, vicaire apostolique du Katanga.
(HP.1956.15.9894, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), 1950, © MRAC Tervuren.)



La cathédrale Saints-Pierre-et-Paul de Lubumbashi.

(Photo Guillaume Léonard, 2015 © MRAC.)

Sur le plan de la pastorale, Mgr de Hemptinne, qui avait été à la tête de la préfecture du Katanga depuis 1910, n'avait ordonné que trois abbés congolais en 1957, une année avant sa mort. Plusieurs faits concourent pour désavouer sa conception pernicieuse de l'homme noir. D'après Siyapata, « Monseigneur de Hemptinne est pour une politique qui fait table rase des valeurs traditionnelles de l'indigène. Il est pour une politique assimilationniste. Il s'oppose catégoriquement à l'administration indirecte liée au respect des institutions, visant à instaurer une administration des indigènes par l'intermédiaire des chefs coutumiers [...] selon lui, il faut une administration unique dont les charges inférieures sont ouvertes aux meilleurs éléments indigènes, mais dans un cadre parfaitement homogène n'admettant qu'une même hiérarchie, de haut en bas de l'échelle administrative. Toujours selon lui, les coutumes sont condamnées à disparaître » (Siyapata Mukala 1981 : 33-37).

M^{gr} de Hemptinne s'opposait à la politique d'association et de collaboration basée sur le développement socio-économique et le relèvement du niveau de vie des indigènes parce que celle-ci était de nature à reléguer au second plan les valeurs civilisatrices du christianisme. « Vouloir bâtir sur la coutume au Congo, c'est bâtir sur le sable » (de Hemptinne 1921 : 368), se plaisait-il d'ailleurs à affirmer. La création des syndicats était également une

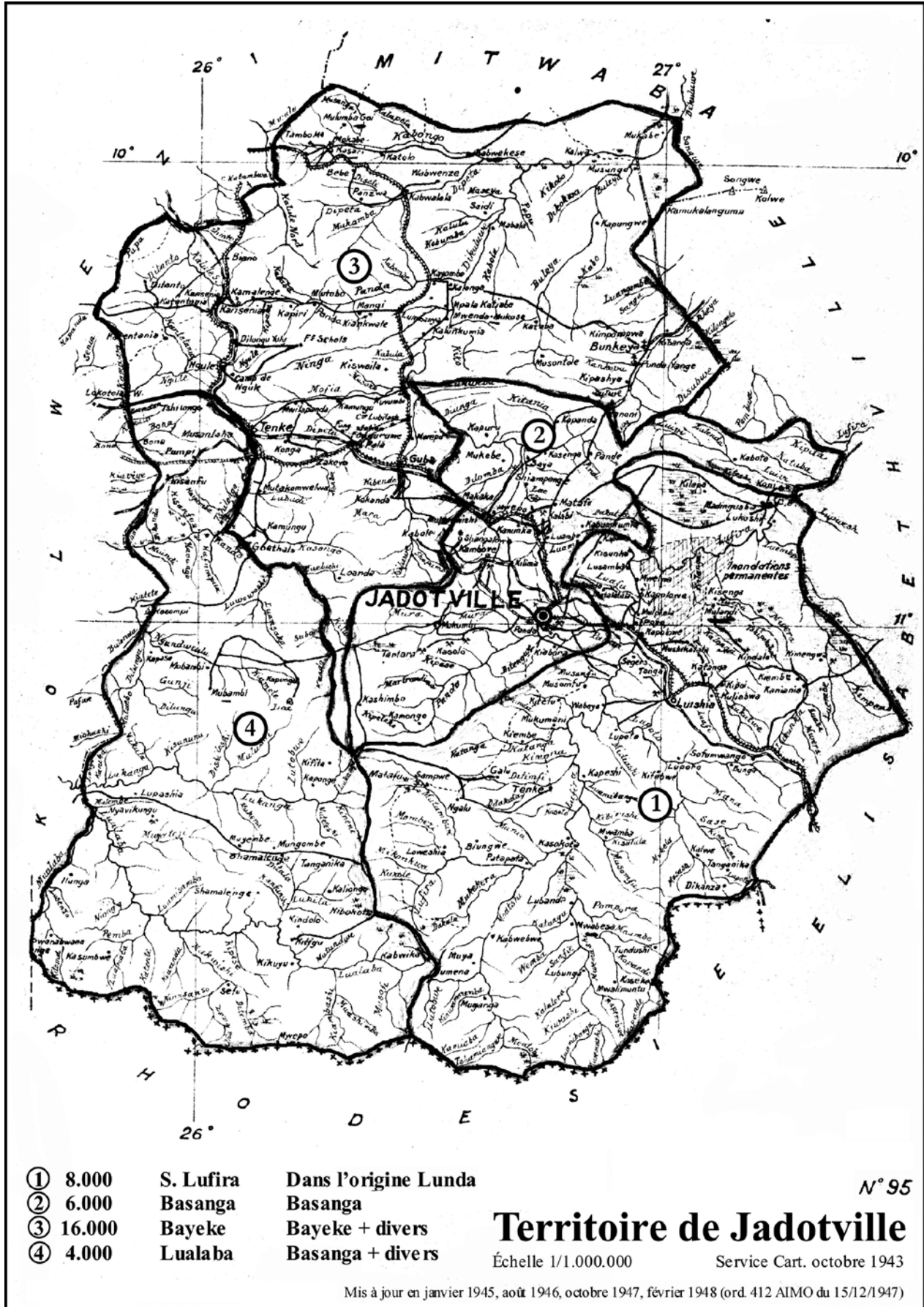
mauvaise affaire, car, selon lui, le « Noir » n'y était pas préparé.

Les bénédictins vont laisser des traces dans le domaine de l'éducation et de l'encadrement de la jeunesse.

3.1.2. Les salésiens

L'arrivée des salésiens à Élisabethville fut dictée par les impératifs de l'heure, la colonie cherchant à construire des écoles primaires dans tout l'espace colonial, et il n'y en avait pas dans cette cité. De plus, d'après M. Tonneau, représentant du Comité spécial du Katanga, les Noirs de cette localité ne voulaient pas amener les enfants à l'école. Ces derniers se contentaient du métier de domestique qu'ils trouvaient parfaitement satisfaisant. Il fallut donc construire une école pour enfants blancs. C'est dans ce cadre que les salésiens furent contactés par le gouvernement belge. Des rencontres furent initiées entre le père provincial Francesco Scalon et le ministre des Colonies Jules Renkin.

Au plan civil, la mission confiée aux salésiens avait été bien définie par une « convention » longuement discutée. C'est le gouvernement de la colonie qui leur confierait des écoles à leur arrivée. En pratique, il s'agissait de la fondation d'une école professionnelle pour enfants : à Bunkeya, selon le premier projet; ensuite à Élisabethville. Et peu de mois avant leur départ, la demande de fonder une deuxième école officielle s'était ajoutée. Il s'agit d'une école



Carte de l'organisation administrative du territoire de Jadotville en 1948. Source : archives Olga Boone, TMP.230, MRAC.



Léopoldville juillet 1945 : une réception à la délégation apostolique à l'occasion de la réunion à Léopoldville des évêques du Congo belge. De gauche à droite : rév. père Mals (recteur du Collège Albert 1^{er}); le général-major Gilliaert (commandant en chef de la Force publique) et M^{gr} Sak (vicaire apostolique de Sakania).
(HP.1956.15.2212, collection MRAC Tervuren;
photo J. Costa (Inforcongo), 1945, © MRAC Tervuren.)

primaire pour enfants européens à Élisabethville. Le Gouvernement s'était déclaré d'accord avec le désir exprimé par le provincial de Belgique, dom Francesco Scalon, que les salésiens aient le loisir de concourir à l'évangélisation de la contrée, sans pour autant négliger leur première mission, celle des écoles (Verhulst 2011b : 77-87).

Le gouvernement belge avait demandé aux salésiens de commencer l'œuvre en 1911, mais ceux-ci préférèrent attendre 1912. Mais au début de 1911 intervint un élément qui précipita le départ des salésiens. Le ministre des Colonies, dans l'exposé de son programme devant la Chambre, avait annoncé la création de l'enseignement au Katanga. Officiellement, il y était dit que le développement économique de la région nécessitait l'organisation de l'enseignement. Dans un entretien privé au ministère, le père Scalon apprit que les libres penseurs déployaient des efforts pour prendre en mains l'enseignement au Katanga. Un motif qui convainquit les supérieurs de Turin d'avancer le départ à 1911 (Verbeek 1987 : 26-27).

La présence des salésiens à Élisabethville fut interprétée par M^{gr} de Hemptinne comme une tentative visant à lui retirer la direction de la préfecture catholique. Jusqu'en 1924, il y eut des tiraillements entre lui et M^{gr} Sak. Ces tiraillements s'expliquaient,

dans le chef de M^{gr} de Hemptinne, d'après Kalaba Mutabusha, par :

- le manque de personnel et d'argent pour réaliser son projet d'occupation totale de la préfecture. En effet l'abbaye de Saint-André ne lui envoyait pas assez d'argent et de personnel pendant que les protestants faisaient venir des renforts des États-Unis et que les salésiens recevaient de leur côté de l'argent et du personnel;
- la fascination de créer un monastère agricole loin d'Élisabethville pendant que le pouvoir colonial voulait l'utiliser comme rempart contre l'influence montante des protestants dans la région;
- le désir des salésiens de s'occuper aussi de la pastorale (et non l'obligation de ne se confiner que dans le rôle de l'enseignement) qui aboutit à l'occupation d'un espace autonome d'action avec une variété d'œuvres dans la botte sud-katangaïse (Kalaba Mutabusha 2011 : 243-255).

L'érection en 1925 de la préfecture du Haut-Luapula confiée aux salésiens allait apporter une certaine accalmie dans les relations entre les salésiens et M^{gr} de Hemptinne. Le premier responsable de la nouvelle préfecture fut M^{gr} Sak. L'accalmie s'établira après la Seconde Guerre mondiale. Les raisons d'ordre pastoral portèrent M^{gr} de Hemptinne à intégrer les salésiens dans son action pastorale à Élisabethville. Les bénédictins sentaient l'urgence de se faire aider par d'autres forces apostoliques compte tenu de la croissance démographique de la population congolaise; avec le nombre de nouvelles villes et agglomérations naissantes au Sud-Katanga se précisa le danger de perdre l'avance que l'Église catholique avait dans le vicariat sur d'autres Églises (Verhulst 2011a : 77).

Les salésiens de don Bosco arrivés à Élisabethville le 10 novembre 1911 avaient érigé une école primaire officielle pour enfants européens ouverte le 12 février 1912. Celle-ci devint une école secondaire en 1917, comptant 4 élèves en humanités modernes. En 1920, on y trouvait pour la première fois des finalistes dans le cycle des études « moyennes » (ou cycle inférieur des humanités). Ainsi commencèrent les classes supérieures des humanités anciennes et modernes. C'est à partir de 1927 que le Collège Saint-François de Sales put s'enorgueillir du cycle complet de l'enseignement secondaire.



Effectuant une visite officielle dans la colonie belge, le capitaine José Agapito da Silva Carvalho, gouverneur général de l'Angola, a parcouru, le 25 septembre 1950, les principaux édifices publics d'Élisabethville. Le voici (au centre) arrivant au collège Saint-François de Sales. (HP.1956.15.9560, collection MRAC Tervuren; photo J. Mulders (Inforcongo), 1950, © MRAC Tervuren.)

Un mois après l'ouverture de l'école primaire pour enfants européens en février 1912, les salésiens reçurent l'autorisation du Gouvernement d'ouvrir aussi une école professionnelle « officielle » pour jeunes Africains. L'école comptait quatre ateliers : la menuiserie et les scieurs de long, la mécanique, l'atelier de couture (les tailleurs), la cordonnerie. Après la Première Guerre mondiale furent ajoutées l'imprimerie et la reliure. Cette école fut transférée à la Kafubu en 1928.

En juin 1917, les salésiens avaient obtenu l'autorisation du Gouvernement de créer aussi une « école rurale », une sorte d'école d'alphabétisation destinée aux adultes ou aux grands jeunes de la Cité indigène d'Élisabethville pour leur donner une formation générale accessible à un large public. Dès le début, elle enregistra 420 inscrits, surtout des boys, des commis, et des militaires. Au programme il n'y avait que trois cours : le français, le calcul, et la religion, enseignés à tour de rôle tout l'après-midi jusqu'au soir pour terminer vers 19 heures (Sak 1924 : 7). Cette école cessa d'exister en 1923 et le terrain sur lequel elle était construite fut cédé par l'État aux bénédictins pour y établir leur œuvre scolaire en ville, notamment le Collège Saint-Boniface, devenu l'institut Kitumaini.



À Élisabethville en 1927, avant le transfert à Kafubu de l'école professionnelle : ici les élèves tailleurs.

(AP.0.2.6246, collection MRAC Tervuren ;
photo Frères salésiens, 1929.)

De 1920 à 1950, l'attention des salésiens se focalisa dans la botte de Sakania, faisant partie du vicariat du Haut-Luapula qui leur fut confié en 1925. C'est seulement en octobre 1955 que les salésiens gèrent une école professionnelle officielle à Élisabethville, devenue à ce jour l'institut technique Salama.

À la cité de la Ruashi était fondée par les bénédictins l'école appelée « Malata ». Celle-ci fut reprise en 1956 par les salésiens qui s'occupaient de la paroisse Saint-Amand, sous le nom d'école primaire Saint-Dominique Savio, devenue plus tard l'école Matoleo. En 1959-1960, cette école comptait déjà 1500 garçons. Selon le père Verhulst, dès le début, les salésiens



L'institut Marie-José à Elisabethville en 1947.

(HP.1962.2.825, collection MRAC Tervuren; photo E. Lebiéd (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

auraient voulu créer une école secondaire, mais le Gouvernement s'y était opposé, affirmant qu'il y avait déjà assez d'écoles secondaires à Elisabethville (Verhulst 2011b : 4).

L'évolution postcoloniale de l'œuvre salésienne dans l'archidiocèse de Lubumbashi fut dictée par les impératifs de l'époque. Le collège Saint-François de Sales (institut Imara) et l'institut Marie-José (lycée Twendelee), qui étaient initialement réservés aux enfants européens en priorité et à certains enfants d'« évolués », devenaient les « écoles de l'indépendance ».

Par l'entrée massive des élèves africains dès septembre 1960, le collège Saint-François de Sales devenait une école interraciale non déterminée *a priori*, chacun des deux groupes – africains et européens – étant admis sans limitation de proportion ni dans un sens ni dans l'autre, seulement selon certains critères de « préparation scolaire suffisante ». Comme le programme métropolitain était en vigueur, beaucoup d'élèves européens continuèrent à fréquenter cette école.

Une œuvre significative et même originale fut la création de ce qu'on appelle jusqu'à ce jour « Cité

des jeunes », en 1964. Suite aux événements de la sécession katangaise de 1960-1963, la vie sociale s'était rapidement dégradée; il fallut des cadres de réinsertion sociale de jeunes exposés à la faiméantise et la délinquance. C'est dans ce contexte socio-économique qu'est née la « Cité des Jeunes » de Lubumbashi. L'objectif était celui d'une éducation polyvalente qui aiderait les jeunes, soit à trouver un travail d'ouvrier qualifié chez un employeur, soit à se débrouiller seul dans la vie après avoir acquis des aptitudes professionnelles. Ainsi, il s'agissait d'offrir un cadre aux jeunes afin de les soustraire à l'influence des bars et de la vie en bandes des fumeurs de chanvre. Cela devait susciter chez eux un engagement social et une solidarité par la création de coopératives et la formation de meneurs d'hommes à même d'entraîner les autres.

Les salésiens de Lubumbashi créèrent en 1967 à la commune de la Ruashi un centre appelé « Maison des jeunes ». Une sorte de foyer ou de grand internat pour les élèves des villages inscrits dans les différentes écoles de la ville. Cette œuvre connut des adaptations locales, devenant un centre paroissial d'encadrement de la jeunesse désœuvrée de la

commune. Sans devenir une école professionnelle classique, cette « Maison des jeunes » poursuivait un triple but à caractère formatif, social et récréatif. Ces buts étaient réalisés :

- en donnant une formation professionnelle artisanale, en procurant un travail dans le domaine agricole aux jeunes gens désœuvrés de la commune, notamment à la ferme Caviggia ;
- en organisant des réunions de « préparation à la vie », une sorte de cours de fiançailles pour les grands jeunes gens ; et en accueillant un certain nombre d'enfants de la rue ;
- en organisant des activités sportives et d'autres loisirs (Verhulst 2011b : 11).

Autour des années 1972, les salésiens construisirent un internat annexe à la Maison des jeunes, appelé Kizito. Ce site recueillait des enfants de la rue qui flânaient autour de la gare SNCC, dont la majorité venait des provinces du Kasai. Ce phénomène « enfants de la rue » devenait croissant avec la crise qui s'installait durablement. Les salésiens construisirent trois sites d'encadrement de ces jeunes : la Maison Magone, Bakanja-centre et Bakanja-ville. En 1988-1989, en collaboration avec un prêtre séculier coopérateur salésien, on construisit le « Home Zanin » à Lubumbashi, dont l'objectif était de former des « hommes de cœur » qui, rentrés dans leur milieu d'origine, se mettraient « au service des pauvres » par leur profession dans le domaine médical, agricole, etc. Pour réaliser cet objectif, il fallut, d'après l'initiateur Mario Zanin, sélectionner un groupe de jeunes, prioritairement d'anciens élèves aux capacités intellectuelles suffisantes, de familles dépourvues de moyens financiers nécessaires pour des études supérieures, désireux de répondre à la vocation de « laïcs engagés ». Accueillis dans le « home » où ils devaient apprendre à pratiquer une vie commune laborieuse, ils étaient pris en charge sur le plan matériel et scolaire et accompagnés sur le plan spirituel (Verhulst 2011b : 14).

3.1.3 Les franciscains

Avant la Révolution française de 1789, les pères franciscains formaient deux provinces belges : flamande au nord et wallonne au sud. Lorsqu'intervint celle-ci, la province du sud fut supprimée, tous les franciscains se regroupèrent dans la province du nord. Plus tard, en 1932, une querelle linguistique

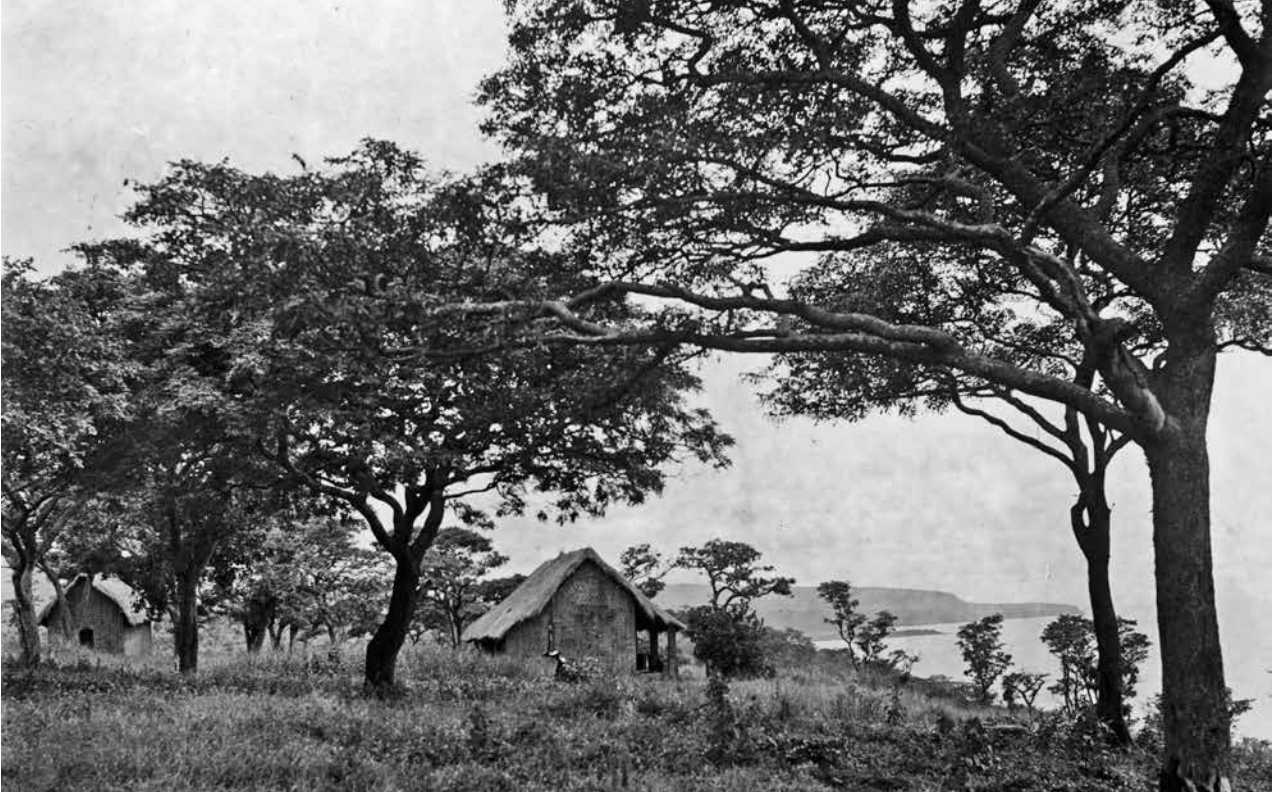
allait opposer en Belgique les deux maisons et la province du sud fut réinstaurée.

Les actes de Berlin et de Bruxelles, modifiés par la convention de Saint-Germain-en-Laye du 10 septembre 1919, firent obligation aux signataires de garantir la libre circulation et le droit de résider dans l'espace de la colonie et d'y poursuivre leur œuvre religieuse aux missionnaires de toutes les nations adhérant à la convention (Suret-Canale 1982 : 443). Chaque mission ayant décidé de s'établir quelque part pouvait demander et obtenir comme n'importe quel colon, une cession ou concession. Ces conventions internationales et spéciales consacraient la souveraineté de la puissance coloniale sur l'organisation religieuse. La puissance coloniale n'imposait pas une religion dans la colonie, écrit J.P. Balaamo, « l'objet de la colonisation, la mission civilisatrice permet aux puissances coloniales de protéger et de favoriser les missionnaires chrétiens pour l'implantation de la civilisation chrétienne européenne » (Balaamo 2008 : 25).

La région du Katanga et, plus précisément, la zone est et ouest de l'ancien vicariat de la Lulua et du Katanga central étaient avant 1920, la cible des activités protestantes. Comme noté plus haut, une mission protestante installée à Lwanza, sous la direction du révérend Crawford au Moero depuis l'EIC, s'occupait de l'évangélisation. L'influence de cette mission était à redouter d'autant que son pasteur venait de Rhodésie du Nord, zone d'influence anglaise. Pour freiner l'élan et la propagation du protestantisme dans la région, il fut décidé d'un commun accord entre les autorités coloniales et religieuses, de l'envoi d'une mission nationale dans la région de la Lulua et du Katanga central².

La mission franciscaine constitue la deuxième vague de missions nationales arrivées au Congo lors de la reprise du Congo par la Belgique en 1908. Au Katanga, à la demande du révérend père Albert Lismont, provincial des franciscains belges, le cardinal Van Rossum, préfet de la propagande de la foi, confia, le 20 juin 1920, le territoire de la Lulua et la région du lac Moero à l'activité apostolique des pères franciscains belges.

2. Nous nous référons en majeure partie à l'article de Kalenga Ngoy (1999 : 59-71).



Le lac Moero et la pointe de Lwanza près de la mission.

(HP.2011.62.10-147, collection MRAC Tervuren ; photo G.-F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)

L'installation effective des frères mineurs au Katanga fut amorcée par l'arrivée de leurs missionnaires pionniers. Le tout premier groupe constitué des pères Valentin Stapperts, Sabin Serneels et des frères Justin de Coster et Remi de Boever arriva à Kanzenze, ancienne station missionnaire des pères scheutistes, le 15 décembre 1920.

Le second contingent formé par les pères Théophile Tieleman et L. Lefebure atteignit le même poste de mission au mois d'avril 1921, après avoir sillonné la région ouest du pays en vue de rendre compte de l'organisation des missionnaires dans la zone précitée. En novembre de la même année, ces missionnaires furent rejoints par les pères Florentin de Smedt et Ernest Van Avermaet (Nday Ngeleka 1975 : 18).

Ces missionnaires furent mis sous la responsabilité des représentants des missions religieuses bénédictines et scheutistes. La mission des franciscains belges fut érigée en préfecture apostolique par la lettre du 18 juin 1921 du pape Pie XI ; le R.P. Valentin Stapperts fut désigné ecclésiastique autonome du nouveau territoire.

Le territoire de la nouvelle préfecture fut détaché de celle du Katanga et du vicariat apostolique du Haut-Kasaï. La préfecture de Lulua et du Katanga central fut élevée au rang de vicariat apostolique par la constitution apostolique du 26 février 1934. V. Stappers, ancien préfet, fut élu premier vicaire.

Le 7 avril 1927, une modification de frontière fut introduite entre les préfectures du Katanga septentrional et de la Lulua-Katanga central. Elle stipulait : « la partie du territoire civil de Moto faisant partie de la préfecture apostolique du Katanga septentrional est incorporée dans la préfecture apostolique de Lulua-Katanga central. Par contre, la partie du territoire de la préfecture de Lulua-Katanga à partir de Mulongo à Ankoro est incorporée dans la préfecture apostolique du Katanga central ».

Cependant, le 8 juillet 1948, le pape Pie XI sépara le territoire du lac Moero du vicariat apostolique de Lulua-Katanga central et l'érigea en préfecture autonome du Lac Moero sous la direction de M^{gr} Gaulier Waterschoot (province de Marie Médiatrice). Par arrêté du régent du 19 août 1949, l'association des

pères franciscains du lac Moero dont le siège était à Mitwaba fut reconnue³.

a) Naissance des postes de mission

Une fois la mission franciscaine érigée en préfecture, le souci des missionnaires fut de créer les postes de mission en vue d'entreprendre l'évangélisation.

Les franciscains du lac Moero entrèrent en possession de trois postes de mission issus du partage de l'ancien vicariat de la Lulua et du Katanga central, notamment celui de Kilwa, fondé en 1924. Le premier poste de mission dans cette région était Mubanga, situé à 32 km de Kilwa. Et comme les missionnaires voulaient avoir des contacts avec les grands centres, ils installèrent leur poste au bord du lac Moero où les communications par voie maritime étaient assurées entre Kilwa et Kasenga. Lukonzolwa fut fondé en 1925 et Dubie en 1928.

À partir de 1940, deux postes s'ajoutèrent au nombre des postes de mission principaux. Le premier est Mitwaba, créé en 1941 et le second Pweto, cédé par les pères blancs aux franciscains en 1955.

En marge de ces postes de mission, il existait des postes secondaires. La plupart étaient des écoles-chapelles créées pour faciliter les contacts entre les chrétiens de la brousse et les franciscains. Ceux-ci y séjournaient en fin de semaine pour célébrer la messe, notamment à Kiona, Kazuzi, Kipuzi, Kafumbe et Mukubu.

b) Les auxiliaires religieux

Dans la région du lac Moero, les pères franciscains étaient assistés dans leur œuvre par les révérendes sœurs de Marie de Pitten et des franciscaines missionnaires de Marie d'une part, et de l'autre, par quelques frères religieux arrivés avec les premiers prêtres.

Les sœurs de Marie de Pitten arrivèrent au Congo en 1927. Elles ouvrirent dans la région quatre maisons religieuses. La première maison fut Lukonzolwa en 1929, puis Kilwa en 1930, Kina en 1935 et Dubie en 1935.

Dubie fut abandonnée la même année par les sœurs de Marie de Pitten parce que la maison devait être occupée par les chanoinesses régulières de

Saint-Augustin. Mais elles ne vinrent pas, à cause de la Deuxième Guerre mondiale⁴.

Les sœurs franciscaines de Marie arrivèrent dans la région de Moero en 1952. Elles ouvrirent une maison à Kafumbe. À partir de 1958, elles occupèrent les maisons religieuses de sœurs de Marie de Pitten au Moero.

Les deux congrégations s'occupèrent au Moero de l'enseignement pour filles. Les frères missionnaires franciscains de leur côté se trouvaient en nombre réduit dans la région. Ils s'occupaient surtout de la construction des églises, de bâtiments d'écoles et apprenaient aux indigènes la menuiserie et la charpenterie.

Les pères franciscains étaient soutenus également dans cette œuvre d'évangélisation par les frères des Écoles chrétiennes. Ceux-ci construisirent la seule et meilleure école secondaire de la région, l'institut du Sacré-Cœur de Kilwa rebaptisé institut Lube en 1971.

En 1962, la préfecture du lac Moero devint diocèse de Kilwa. M^{gr} Joseph Alain Leroy fut nommé évêque. À la création du diocèse de Manono en 1971, le diocèse de Kilwa perdit ses missions implantées dans les territoires administratifs de Manono (Piana-Mwanga, Kishale, Monga, etc.) et de Malemba-Nkulu (Kipuzi, Mukanga, Mukubu). En 1975, M^{gr} Leroy démissionna de son poste ; l'abbé André Kaseba fut désigné nouvel évêque ; il fut sacré en mai 1976 à Kasenga. À noter qu'à la même période, l'archidiocèse de Lubumbashi avait cédé au diocèse de Kilwa les missions situées dans le territoire de Kasenga. D'où la nouvelle dénomination du diocèse de Kilwa-Kasenga.

Avant de devenir évêque, M^{gr} André Kaseba fut le premier prêtre congolais à assumer les fonctions de recteur du grand séminaire interdiocésain Saint-Paul de Lubumbashi. Il fut le premier Congolais secrétaire de la Conférence épiscopale du Congo, remplacé à ce poste par l'actuel cardinal Laurent Monsengwo. C'est au cours de son mandat comme président de la Conférence épiscopale que fut organisée la première visite du pape Jean-Paul II au Congo en mai 1980. Membre de plusieurs associations savantes et docteur en droit canon, il fut parmi les membres du clergé congolais qui s'opposa à la politique du recours

3. *Bulletin administratif du Congo belge, du Ruanda et Urundi*, 1949, p. 1741

4. Clarke 1950 : 215.



À Kilwa : religieuses et missionnaires devant la dépouille d'un crocodile.

(HP.2011.62.10-30, collection MRAC Tervuren ; photo G.-F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)

à l'authenticité prônée par le président Mobutu ; pour preuve, il n'adopta pas, à l'instar du cardinal Joseph Malula, un post-nom congolais.

M^{gr} André Kaseba devint évêque de Kalemie-Kirungu en 1980. Il décéda en 1988. À Kilwa-Kasenga, il fut remplacé par Dominique Kimpinde de 1980 à 1989 ; puis il devint la même année évêque de Kalemie en remplacement de Kaseba. Son remplaçant en 1992 fut Jean-Pierre Tafunga (actuel archevêque métropolitain de Lubumbashi). Le nouvel évêque du diocèse de Kilwa-Kasenga après lui est M^{gr} Fulgence Muteba.

3.2. LA PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU LUAPULA SUPÉRIEUR OU LE DIOCÈSE DE SAKANIA-KIPUSHI

La naissance de cette préfecture fut liée au démembrement de la préfecture du Katanga. Ce démembrement eut lieu au profit des franciscains, d'abord et, plus tard, à celui des salésiens. La préfecture du Katanga céda en 1920 une étendue de 39 000 km² qui constitua la préfecture apostolique du lac Moero confiée aux franciscains sous la conduite

du R.P. Jean-François Waterschoot. Elle devint diocèse de Kilwa en 1962.

En 1925, par la création de la préfecture apostolique de Sakania confiée aux salésiens de Don Bosco sous la direction de R.P. Joseph Sak, la préfecture bénédictine perdit 36 575 km². C'est à la demande du père Sak que M^{gr} de Hemptinne adressa, le 19 juillet 1923, aux supérieurs salésiens de Turin une demande officielle les invitant à prendre en charge le territoire de Sakania. De Hemptinne n'envisageait pas la création d'une nouvelle préfecture qui lui prendrait un territoire assez important. Mais il reçut, le 7 mai 1925, une communication de l'érection d'une préfecture salésienne dénommée « préfecture apostolique du Luapula supérieur » (Verbeek 1984 : 63). Celle-ci fut confiée au père Joseph Sak, le 17 septembre de la même année. La candidature du père Sak fut appréciée pour son don des affaires par rapport à celle du père Vanheusden, pourtant bien connu pour ses succès auprès des Africains dans le domaine pastoral ; il savait manier les langues locales, particulièrement le cibemba.

Joseph Sak est né le 15 janvier 1875 à Eksel (Belgique) ; son père était inspecteur général de l'enseignement et fondateur de la revue pédagogique intitulée *De Schoolbode*. Il fut l'un des premiers prêtres salésiens belges, ordonné le 25 septembre 1899. Avant de s'embarquer pour le Katanga en 1911 comme chef de la première expédition salésienne, Sak travailla successivement dans les maisons salésiennes de Liège, Hechtel et Verviers. En 1924, il fut nommé supérieur de la nouvelle visitatoria du Congo ; la même année, il devint également préfet apostolique du Luapula supérieur. Promu vicaire apostolique en 1939 et sacré évêque le 7 avril 1940, il mourut le 15 mars 1946 à la suite d'une crise cardiaque (Verbeek 1984 : 120).

À noter qu'à partir de 1935 une longue lutte s'engagea entre M^{gr} de Hemptinne et M^{gr} Sak au sujet de la fixation des limites de leurs vicariats respectifs. Le père Verhulst, salésien de Don Bosco, explique que cette fixation avait concerné surtout deux séries de problèmes. La première portait sur la configuration des territoires ecclésiastiques confiés aux deux protagonistes, dont ces points chauds : 1° le litige sur l'appartenance des territoires de Kilobelobe et de la Kafubu, près d'Élisabethville, que M^{gr} de Hemptinne voulait soit intégrer dans son vicariat, soit en obtenir au moins la juridiction, en tant que zone extra-coutumière d'Élisabethville ; 2° la question du siège de la préfecture (puis vicariat) de M^{gr} Sak, à la Kafubu. Pour M^{gr} de Hemptinne, le siège de la préfecture de M^{gr} Sak devenait trop proche du sien à Élisabethville (à seulement 15 km). Il préférait que ce dernier s'établisse au chef-lieu de la Botte, donc à Sakania ; 3° la question sur l'opportunité (ou non) de créer un vicariat apostolique (donc un futur diocèse) à partir du territoire confié à M^{gr} Sak : M^{gr} de Hemptinne s'y opposa énergiquement jusqu'au bout, affirmant que ce vicariat ne pourrait jamais être viable vu le manque de population suffisante dans la botte de Sakania. Si, en général, les supérieurs salésiens finirent par être disposés à déplacer le siège vers Sakania, ils se heurtèrent à l'obstination de M^{gr} Sak tenant à rester à la Kafubu. Pour la question des territoires cités, malgré les propositions de compromis (et de compensation) faites à plusieurs reprises par M^{gr} de Hemptinne, M^{gr} Sak et les supérieurs salésiens tinrent au statu quo, soutenus par les décisions prises en haut lieu : le supérieur général dom Ricaldone et le préfet de la congrégation de la Propagande à Rome. M^{gr} de Hemptinne manifesta

son mécontentement en confiant la ville de Kipushi, dont M^{gr} Vanheusden aurait tant voulu s'occuper pour agrandir son trop petit vicariat, aux aumôniers du travail (Verhulst 2011b : 80).

Après 1945, pour résoudre le problème de la viabilité du vicariat du Luapula supérieur, les supérieurs salésiens proposèrent que les bénédictins cèdent la région de Kasenga. Il y avait aussi des raisons linguistiques : on y parlait le cibemba comme dans la Botte. Une troisième raison fut qu'à partir de ce moment, les bénédictins étaient surchargés par les centres miniers du Katanga qui absorbaient le gros du personnel. M^{gr} de Hemptinne, lui-même, aurait été prêt à céder, mais à ces trois conditions : le transfert du siège de la Kafubu vers Sakania, vu le décès de M^{gr} Sak (qui y était tellement opposé) ; le retour de l'école professionnelle de la Kafubu à Élisabethville et, sur ce point, les salésiens eux-mêmes s'accordaient à revenir sur la décision de feu M^{gr} Sak ; enfin, la cession de la Kafubu au vicariat de M^{gr} de Hemptinne. Sur ce dernier point particulièrement sensible, les tractations se rompirent. Pour le père Jules Moermans, provincial des salésiens de Belgique et du Congo, la Kafubu était un acquis intangible d'autant plus que dans l'entre-temps, les salésiens et leurs consœurs y avaient créé toute une série d'œuvres scolaires et sociales (Verbeek 1987 : 63-74).

Le premier poste de mission des salésiens dans l'espace qui allait leur revenir en propre à partir de 1924 est la mission de Kiniamo (une déformation des administrateurs et explorateurs de ce que les autochtones prononcent « Kinama »). Lors de l'occupation de la région par les Européens, c'est à Kiniamo qu'on établit un poste administratif en 1900 dont le rôle majeur était de contrôler le trafic des commerçants d'ivoire et de caoutchouc le long de la rivière Luapula. Selon les conventions passées entre le Gouvernement et la mission salésienne en 1910, Kiniamo était mentionnée comme centre éventuel où les salésiens devaient créer une école professionnelle pour les Noirs. Mais il est vrai que ce centre commençait déjà à perdre de son importance, car l'intérêt était focalisé sur les mines plutôt que sur le commerce de l'ivoire et du caoutchouc. Avec la construction du chemin de fer, l'accès à Élisabethville se faisait plus par la voie du sud que par celle de l'est.



Le catéchisme des salésiens à Kiniama.
(AP.0.0.24333, collection MRAC Tervuren.)



La mission salésienne à Kiniama.
(AP.0.2.9419, collection MRAC Tervuren ; photo Frères salésiens, 1927.)



Septembre 1950 : entrée de la mission catholique de Kiniama ; un pont construit en matériaux locaux franchit la rivière Kafubu.
(HP.1956.15.13869, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Lamote (Inforcongo), 1950, © MRAC Tervuren.)



Mission salésienne de Sakania.
(AP.0.0.23327, collection MRAC Tervuren, vers 1925.)

C'est pendant la Première Guerre mondiale que Kiniama devint effectivement un poste de mission ayant une école primaire. Durant la Seconde Guerre 1940-1945, le poste fut provisoirement fermé par manque du personnel salésien. Si le problème du personnel ne se posa plus après la guerre, il réapparut autour des années 1970 entraînant la fermeture définitive de certaines missions salésiennes, dont Kiniama. Ce poste fut desservi à partir de cette période par la mission de la Kafubu.

La mission Kafubu-Kambikila aujourd'hui, siège épiscopal du diocèse de Sakania-Kipushi, fut la mission la plus en vue de toute la communauté rurale salésienne, située à 14 km d'Élisabethville. D'après Léon Verbeek, « les circonstances dans lesquelles débuta cette mission n'étaient pas heureuses. Les Baseba, c'est-à-dire les gens du chef Kaponda, étaient depuis le début du siècle fort opposés aux Blancs,

depuis que leur chef avait été exécuté à Élisabethville. Cette opposition s'incarna dans la personne de Kaponda Kyanikyani, lequel, dit-on, s'attaqua même aux Blancs, en tua quelques-uns et il finit lui-même en prison. Cette hostilité fut renforcée par la création de la réserve indigène, que l'Administration avait poursuivie à partir de 1916. Cette création avait réduit très fort l'étendue des Baseba du Congo » (Verbeek 1987 : 159-160).

Le recrutement de travailleurs par les premiers missionnaires n'avait pas tenu compte des rapports sociaux des populations environnantes. En effet, dit Verbeek : « les Baseba nourrissaient aussi une grande haine envers les Baushi. Vers 1880 en effet, le chef Kinama avait envoyé par-là ses guerriers qui tuèrent le grand chef Kaponda. Depuis lors, disent les gens, les Baushi ne pouvaient plus passer sur le territoire des Baseba. Or, lorsque le père Schillinger s'établit à la Kafubu, il y amena des ouvriers d'un peu partout,



En 1940 : Mwenda Munongo Mutampuka et son épouse à Bunkeya.

(EP0.0.13485, collection MRAC Tervuren ; photo L. Gabriel, 1928.)



Puis après, en 1949, Mwenda Munongo Mutampuka.

(HP.1955.96.1101, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

mais en bonne partie du territoire des Baushi » (Verbeek 1987 : 159-160).

Au-delà de ces considérations historiques et sociales, la mission Kafubu-Kambikila fut le reflet de l'encadrement de la jeunesse, d'abord, des milieux ruraux du diocèse et, par la suite, de presque tous les autres diocèses de la province ecclésiastique du Katanga. À titre de rappel (cf. *supra*), une école professionnelle pour Noirs d'Élisabethville avait été transférée à la Kafubu en 1926-1927. Cette école avait été délocalisée parce qu'elle se trouvait à proximité de l'école pour enfants européens. Mais il existait déjà une « ferme-école » qui avait commencé en 1924. En la subsidiant, l'État voulut que cette école forme des ouvriers agricoles plus qualifiés. Mais elle disparut en 1927 par manque de personnel enseignant et d'intérêt. Il ne resta que la ferme de la Kafubu mise à la disposition de la préfecture pour sa subsistance et son autofinancement.

En 1925, M^{gr} Sak constitua un « embryon » de petit séminaire qui ne s'était toutefois développé que tardivement : transféré à Kipushi en octobre 1931, puis à Kakyelo en octobre 1939, pour enfin s'établir à Kambikila en 1953, il attira très peu de candidats à la prêtrise, mais bien un certain nombre de diplômés laïcs, une sorte de première élite chrétienne issue de la Botte de Sakania. En ce qui concerne la formation du clergé séculier, M^{gr} Sak s'était rendu en Europe en 1929 accompagné d'Antoine Munongo et d'Alphonse Mukishi, les deux petits séminaristes les plus avancés dans leurs études. C'était pour servir de propagande à la jeune préfecture apostolique. Antoine Munongo s'arrêta en quatrième année théologie ; le petit séminaire de la Kafubu ne produisit aucun prêtre. À noter qu'Antoine Munongo est né le 1^{er} janvier 1905 à Kibanda en pays luba où vivait alors son père Mwenda Munongo Mutampuka. Celui-ci y exerçait les fonctions de résidant yeke, fonctions qui lui



À Bunkeya : Antoine Mwenda Mununongo revêtu de son habit d'apparat est entouré de sa femme et de ses sept enfants. Sa coiffure est ornée de grands coquillages blancs attachés par des nerfs de queue d'éléphant. Un autre coquillage, attaché à une bandoulière en peau de lion, est l'insigne de la royauté que portait déjà son grand-père M'siri. La tradition prétend que le chef mourrait s'il regardait les spires creusées à l'intérieur de la coquille.

(EP.0.0.9091, collection MRAC Tervuren ; photo E. Ugeux (Inforcongo), 1958, © MRAC Tervuren.)

avaient été confiées par son frère Mukanda-Bantu, *mwami* des Bayeke et successeur de M'siri.

La mère d'Antoine Mwenda Mununongo se nommait Moroi, une femme luba de Kabengele dans l'actuel territoire de Bukama. Pendant son enfance, Antoine Mwenda passa les 5 premières années de sa vie à Kibanda ; à la fin de 1910, il quitta cette localité en compagnie de ses parents pour s'installer à Bunkeya. Vers 1913, il fréquenta l'école de la Garenganze Evangelical Mission de Bunkeya. Malgré son désir de poursuivre ses études et un intérêt de se rendre dans les centres urbains, son père l'en dissuada, car à l'époque l'enfant était de santé précaire. La guerre de 1914 éclata. L'enfant se souvient des caravanes de soldats qui traversaient Bunkeya pour se rendre dans le nord du pays. En 1916, profitant d'une absence de son père à Bunkeya, il se joignit à un groupe de

voyageurs et s'enfuit à Kambove où il retrouva son oncle Joseph Kazembe Lumanga employé chez un fonctionnaire européen. Cet Européen l'initia à certains travaux intellectuels dont Antoine Munongo profita pour améliorer ses connaissances en lecture et écriture. En 1917, toujours par le truchement des caravanes, il atteignit un autre oncle, Joseph Kazembe, cuisinier chez les pères salésiens au collège Saint-François de Sales. Il assista cette année-là au retour des premiers soldats congolais revenant de la guerre. C'était devant l'hôtel Albert 1^{er} (État du Katanga 1961). Il suivit les cours des grands élèves par la fenêtre, une ardoise à la main. En 1919, l'oncle Joseph Kazembe décida de s'en retourner à Bunkeya ; l'enfant Munongo s'inscrivit ainsi à l'internat. Donc, après une école primaire commencée à l'école de Bunkeya, poursuivie à Kambove et chez les pères

salésiens d'Élisabethville et de la Kafubu, il apprit la typographie avant de suivre le cycle complet des humanités anciennes chez les salésiens, de 1920 à 1926. Il suivit en autodidacte les cours de philosophie pendant deux ans (Lwamba Bilonda 1992 : 12). C'est M^{gr} Sak, préfet apostolique de la mission salésienne, qui s'était attaché spécialement à lui. Sous sa direction, il fit des études primaires, s'engagea un moment dans une section professionnelle, puis suivit l'enseignement secondaire.

En 1929, à l'occasion de la béatification de saint Jean Bosco, patron des salésiens, Antoine Mwenda Munongo fut désigné par les pères pour représenter l'œuvre salésienne au Congo à cette manifestation. Il se rendit ainsi pour la première fois en Europe, où il resta six mois, visitant Rome, Turin, Paris et la Belgique. Fin 1929, il rentra au Katanga, s'initia à la pédagogie en donnant le cours de français à la Kafubu. Au début de 1931, il repartit pour l'Europe et y resta jusqu'en 1935. Il y suivit un an (la troisième)

de philosophie et trois ans de théologie à l'institut Orban de Xivry à Grand Hailleux (Farinières). De retour au Congo, il fit la quatrième de théologie au grand séminaire Christ-Roi de Kabwe au Kasai, chez les pères de Scheut (État du Katanga 1961). Mais il renonça à la prêtrise et regagna le Katanga à la fin de 1935. Selon ses proches, il ne supporta pas la ségrégation raciale vécue au grand séminaire de Kabwe, lui qui revenait d'un séjour en Europe.

Antoine Mwenda Munongo exerça plusieurs fonctions : enseignant de cours de français et de cibemba à Kipushi en territoire de Sakania en 1936, moniteur à l'institut Saint-Boniface en 1937. Il transita par la Banque belge d'Afrique qui devint « Union zairoise des Banques » puis « Union congolaise des Banques ».

À noter qu'en 1972, le petit séminaire disparut en tant qu'école distincte ; il avait fusionné avec le collège Ima.

RÉFÉRENCES

- Archives du Cadastre. 1923. *Relevé des cessions et concessions accordées dans la province du Katanga à la congrégation bénédictine*. Dossiers CSK, colonisation agricole : 12.
- Bakasanda, J. 2011. « Les quatre Prélats du Sud-Katanga : Messeigneurs de Hemptinne, Cornelis, Kabanga et Songasonga. Bilan d'une gestion diocésaine ». *Actes du Colloque sur le centenaire de l'évangélisation de l'Archidiocèse de Lubumbashi (Lubumbashi, du 19 au 22 avril 2010)*. Lubumbashi : Éditions de l'archevêché de Lubumbashi. Médiaspaul.
- Balaamo Mokelwa, J.P. 2008. *Église et État en République démocratique du Congo : histoire du droit congolais des religions (1885-2003)*. Paris : L'Harmattan.
- Braekman, H. M. 1961. *Histoire du protestantisme au Congo*. Bruxelles : Éditions des Éclaireurs unionistes.
- Clarke, A. J. 1950. « Souvenirs d'un pionnier au Katanga (Garenganze) ». *Comptes Rendus du Congrès scientifique 7*. Élisabethville.
- de Hemptinne, J.-F. 1921. « La Politique indigène du Gouvernement belge ». *Congo*, tome 1.
- De Meester, P. 1966 (avril). « Lukafu (1898-1966), premier centre administratif du Katanga ». *Revue belge-congolaise* : 16-20.
- De Meester, P. 1998. *L'Église de Jésus-Christ au Congo-Kinshasa*. Lubumbashi : Centre interdiocésain.
- Entretien de Pierre Kalenga avec Jean-Marie Kashyoba à Lubumbashi, le 25 août 2012.
- État du Katanga, secrétariat d'État à l'Information. 1961. *Biographie des personnalités katangaises (1960-1961)*. Archives CERDAC, 19. Élisabethville.
- Feltz, G. 1984. « Notes sur les structures de pouvoir de la mission bénédictine au Katanga, 1910-1958 ». *Bulletin des séances* 31 : 489-506. ARSOM.
- Gillain, D. F. 1962. *Les Bénédictins au Katanga de 1932 à 1962*. Bruxelles : centre national de documentation missionnaire de Belgique.
- Hoover, J.-J. 1998-1999. « Histoire du méthodisme en Afrique ». Cours inédit, première licence, faculté de théologie, Mulungwishi.
- Hoover, J.-J., Kabwita Kayombo, L., & Nkonge, J.-M. 2010. *L'Église méthodiste-unie au Katanga. Hier, aujourd'hui, demain, 100 ans du méthodisme au Katanga. La 125^e année du méthodisme au Congo*. Presses de l'Université méthodiste au Katanga, RDC.
- Kabweu Kazembe Sanken A. 2004. *Regard historique sur la Garenganze Evangelical Mission au Katanga, Lubumbashi*. Lubumbashi : Éditions Kabweu & Fils.

- Kalaba Mutabusha. 2011. « L'Église catholique de Lubumbashi dans la tourmente ». *Actes du Colloque sur le centenaire de l'évangélisation de l'archidiocèse de Lubumbashi (Lubumbashi, du 19 au 22 avril 2010)*. Lubumbashi : Médiaspaul, pp. 243-255.
- Kalenga Ngoy. 1999. « L'enseignement des pères franciscains au lac Moero (1920-1960) ». *Likundoli, Enquêtes d'Histoire congolaise* 9 (1) : 59-71.
- Lwamba Bilonda. 1992. « Les Bayeke : de la résistance la plus farouche à la collaboration la plus étroite avec l'Administration coloniale belge : essai d'explication et présentation des conséquences de ces deux attitudes ». Communication présentée à la première semaine culturelle katangaise, dédiée à M'siri, le roi du Garenganze et à Joseph Kiwele, ministre katangais de l'éducation nationale. Lubumbashi.
- Moloney, A.J. 2007. *With Captain Stairs to Katanga. Slavery and Subjugation in the Congo 1891-92*. Londres : Éditions Jeppestown Press.
- Mwenya Shimwape, I. s.d. « Chroniques de la paroisse, archives et histoire, Église méthodiste à Lubumbashi, République démocratique du Congo ». Non publié.
- Nday Ngeleka. 1975. « Méthode et développement de l'enseignement dans le vicariat apostolique de la Lulua et du Katanga central (1920-1940) ». Mémoire de licence en Histoire, UNAZA Lubumbashi.
- Ndua Solol Kanampumb, E. 2010. « De la mission à l'Église méthodiste unie (1964 à nos jours) ». In Hoover, J.-J, Kabwita Kayombo, L. & Nkonge, J.-M. *L'Église méthodiste-unie au Katanga. Hier, aujourd'hui, demain, 100 ans du méthodisme au Katanga. La 125^e année du méthodisme au Congo*. Presses de l'Université méthodiste au Katanga, RDC.
- Ngandu Mutombo. 2008. « Position sociale des femmes en Afrique et au Congo ». *Likundoli, série A : Mémoires et enquêtes d'histoire congolaise* X (1-2).
- Poullens, B. 1927. « La préfecture du Katanga : aperçu général - la lutte entre missionnaires à Lukafu et à Bunkeia ». *Bulletin des missions (supplément congolais)* 1 (3-4).
- Poullens, B. 1981. *Un grand chef indigène : Mwenda Kitanika*. Archives privées, Abbaye de Saint-André, Bruges.
- Rotberg, I.R. 1964. « Plymouth brethren and the occupation of Katanga, 1896-1907 ». *Journal of African History* 5 (2) : 285-297.
- Sak, J. 1924. *Monographie des missions salésiennes au Congo-belge (Œuvres de Don Bosco) 1911-1924*. Elisabethville.
- S.A.R. Albert. 1909. *Journal de voyage du Prince Albert au Congo*. Wavre : Les Éditions Mols.
- Siyapata Mukala, K.E. 1981. « M^{gr} Jean-Félix de Hemptinne et l'Administration coloniale belge à propos de l'effort de guerre (1943-1944) ». Mémoire de licence en histoire, Unaza/Campus de Lubumbashi.
- Suret-Canale, J. 1982. *Afrique Noire. L'ère coloniale 1900-1945*. Paris : Messidor-Éditions sociales.
- Tshimanga, C. 2001. *Jeunesse, formation et société au Congo/Kinshasa 1890-1960*. Paris : L'Harmattan.
- Verbeek, L. 1987. *Ombres et clairières, histoire de l'implantation de l'Église catholique dans le diocèse de Sakania, Zaïre*. Las-Roma.
- Verhulst, M. 2011a. « Les relations entre M^{gr} Jean-Félix de Hemptinne et les salésiens de don Bosco dans le vicariat apostolique du Haut-Katanga devenu l'archidiocèse de Lubumbashi ». *Actes du Colloque sur le centenaire de l'évangélisation de l'archidiocèse de Lubumbashi (Lubumbashi, du 19 au 22 avril 2010)*. Lubumbashi : Médiaspaul, pp. 77-87.
- Verhulst, M. 2011b. « L'expérience éducative des salésiens de don Bosco en RDC (1911-2011) ». Inédit, Lubumbashi.

CHAPITRE 6

FORMATION DE NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX AU KATANGA¹

1. UNE PRÉSENCE REMARQUÉE DES ORIGINAIRES DU KASAÏ VA NOURRIR L'AGITATION AU KATANGA

Au Katanga, l'établissement des « migrants étrangers » remontait à la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais cela n'eut pas la même visibilité que la situation nouvelle créée pendant la période coloniale. Il s'agit de la présence de ceux qu'on nomma « Kasai » [Kasaiens] en face desquels se trouvèrent les autres dits « autochtones ».

Alors que l'Union minière et le BCK lâchaient le monde rural du Katanga, une « élite » naquit progressivement et occupa les espaces miniers utiles. Les espaces urbains naissants de Jadotville, Élisabethville et Kipushi prenaient particulièrement de l'importance (Sohier 1953 : 11-17). En fait, c'était une « élite » à la fois d'origine locale et issue de l'extérieur ; cette autre source provenait particulièrement de la province du Kasai avec une sous-culture faite de conscience ethnique aiguë et d'instruction embryonnaire moderne façonnée avec le concours de l'État, des entreprises et des Églises.

Autour de 1935, les Européens de l'Union minière se mirent à faire souche au Katanga. À Jadotville et à Élisabethville, les métiers et les spécialisations commençaient à se léguer de père en fils. Ainsi, certains



Une séance du tribunal au centre extra-coutumier d'Élisabethville où la justice est censée être rendue en vertu des coutumes autochtones. Pour en assurer l'application, le président du tribunal s'adjoignait (le plus souvent) de juges appartenant aux mêmes peuples que les plaideurs.

(HP.1961.74.882, collection MRAC Tervuren ;
photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Belges et autres Européens avaient localement des petits-fils (Rubbens 1992 : 343-357)².

Alors que jusque-là, les ouvriers recrutés étaient rapatriés dans leurs villages, les Luba se voyaient obligés de faire souche par la politique nouvelle de stabilisation. C'est entre 1930 et 1945 que le façonnement des espaces urbains connut sa maturation. Il y eut ce qu'on appela « le complot des clercs » (Fetter 1962 : 495-523). À cette époque où les Belges devenaient numériquement supérieurs

1. Ce chapitre s'inspire des éléments puisés de la thèse d'Erik Kennes (Kennes 2009), mais ceux-ci furent l'objet d'un tri. Leur intégration dans cet ouvrage est sujette à des adaptations nécessitant des interprétations dues à nos analyses. Les auteurs de cet ouvrage assument donc la responsabilité de la lecture qui a été faite.

2. Pour cet auteur, ce phénomène ne se constatait qu'au Katanga à l'époque.

parmi les groupes dits « étrangers » (Sud-Africains, Britanniques, Italiens, Grecs et autres Levantins) à Élisabethville et les « Luba du Kasai [et apparentés] devenaient le groupe ethnique le plus important. Ils dépassaient en 1943-1944 les peuples jusqu' alors les plus nombreux dont les Bemba et les Luba du Katanga » (Vellut 1983 : 503-508). Ainsi germa une rivalité sourde et âpre entre ce que Toussaint appela en 1950 les deux colonats, belge et luba. Celle-ci n'allait plus s'estomper jusqu'en 1960.

Le « complot des clercs » avait éclaté presque concomitamment avec la mutinerie de février 1944 à Luluabourg. À l'origine, les évolués formés au Kasai venus trouver de l'emploi à Élisabethville. La personne la plus en vue et la plus active parmi ceux qu'on désigna sous le nom de « clercs » dans cette organisation était Liévin Kalubi Tshamala. Il était employé à la Fonction publique à Élisabethville et natif de Mutombo-Katshi en territoire de Kanda-Kanda chez les Baluba du Kasai. Voilà une source de confusion lorsqu'on n'arrive pas à bien situer cette origine. En effet, il y eut un temps que cet espace et une partie du peuple luba-lubilanji firent partie du Katanga. L'encadré ci-dessous présente quelques éléments sur l'évolution administrative.



Bootie Adams, un des plus anciens colons du Katanga, ici à Kanzenze (Muilo) près de Kolwezi en août 1931.

(HP.2011.62.13-241, collection MRAC Tervuren ; photo G.-F. de Witte, 1931, © MRAC Tervuren.)

L'espace habité par les Luba-Lubilanji avait été lié au départ à la construction des districts du Sankuru et de Kabinda. Assez longtemps, et jusque 1945, l'aire socioculturelle des Luba-Lubilanji n'avait compté aucune entité identifiée comme territoire ou district propre.

Le 1^{er} août 1888, l'EIC comptait 11 districts parmi lesquels ceux du Kasai, avec Luluabourg pour chef-lieu, et du Lualaba, avec Lusambo comme chef-lieu. Le district du Kasai s'étendait sur une partie de l'espace des districts du Kwango (englobant le Kwilu) et du Lac Léopold II. Le district du Lualaba prenait la plus grande partie de l'espace qui deviendra le vice-gouvernement général du Katanga ou province du Katanga (Munayi Muntu-Monji 2010 : 197).

L'organisation administrative de l'EIC connut diverses révisions qui firent que ces deux premiers districts furent fusionnés, en 1895, par une circulaire du 18 juin 1894 jamais publiée, mais qui était entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1894. L'ensemble fut dénommé district du Lualaba-Kasai. La capitale du district du Lualaba-Kasai était provisoirement fixée à Lusambo. Rappelons que la plupart des activités de Ngongo Leteta, de son successeur Luhaka et, dans une certaine mesure, des Arabo-Swahili à l'extrême nord du futur territoire de Katako-Kombe étaient concentrées dans les districts du Lualaba et du Kasai. Lusambo, le chef-lieu, fut un centre important au point de vue de l'histoire militaire. Ce poste avait été créé le 13 février 1890 par A. Legat avec l'idée d'empêcher la poussée des Arabo-Swahili vers l'ouest, notamment de l'auxiliaire Ngongo Leteta, et d'établir une base pour les futures expéditions en direction du Katanga. À un moment donné, le commissaire de district C. Gillain prétendit que l'étendue de ce district couvrait les deux cinquièmes de la superficie totale de tout l'espace de l'EIC (Storme 1965 : 394).

Le district du Sankuru fut l'un des vingt-deux districts délimités le 28 mars 1912. Il naquit par division du deuxième district du Kasai créé le 7 mars 1910.

L'arrêté royal créant le district du Sankuru fut exécuté par ordonnance du 28 novembre 1913 qui fixa son chef-lieu à Lusambo, ancien chef-lieu du district du Lualaba (1888-1910) et du Kasai (1910-1912).

Le 28 juillet 1914, le district du Sankuru fut incorporé dans la province du Congo-Kasai en formation. Le 1^{er} janvier 1927 fut délimité un neuvième territoire du district du Sankuru, celui des Baluba avec Dimbelenge pour chef-lieu (Munayi Muntu-Monji 2010 : 210). [...]

Lors de l'organisation territoriale du 1^{er} juin 1932, le district du Sankuru fut supprimé. À cette occasion, le district du Kasai réaménagé hérita de certaines de ses parties, dont le territoire de Dimbelenge, dénommé jusque-là territoire des Baluba.

En fait, la partie nord-ouest de l'espace luba, allant de Tshibombo au lac Munkamba, était rattachée administrativement au territoire des Baluba. Ce territoire surplombait la partie occupée par les Beena Konji pour intégrer entre autres les Luba de Kabeya-Kamuanga. Dimbelenge se situait dans la région Bakwa Luntu et le territoire était dénommé « Baluba » puisqu'il s'étendait dans la contrée luba vers l'est, notamment chez les Beena Mpuka du chef Molowayi (Munayi Muntu-Monji 2010 : 210).

Quant à l'autre composante de l'aire luba non intégrée dans le territoire des Baluba, elle allait de Bakwanga à l'actuel secteur Kalonji-Sud. Elle relevait administrativement du territoire de Kanda-Kanda et faisait partie de la province du Katanga. Cette situation dura de 1912 à 1933, lorsqu'une réforme administrative porta le nombre de provinces de quatre à six.

Dès octobre 1933, la nouvelle réforme amputa le Katanga de l'imposant district du Lomami, dont faisait partie le territoire de Kanda-Kanda. Le poste de Bakwanga cessa dès lors d'appartenir à la province du Katanga. L'Administration coloniale recréa le district du Sankuru, mais sous une nouvelle configuration, en vertu de l'ordonnance du gouverneur général du 29 septembre 1932 (*Bulletin administratif et commercial du Congo belge* 1933 : 486). Le chef-lieu du district du Sankuru fut transféré de Lusambo à Kabinda^a. Ce district était très vaste, comprenant la quasi-totalité de l'espace actuel du district du Sankuru, la quasi-totalité des districts de Tshilenge et de Kabinda, dans la province du Kasai-Oriental actuelle, ainsi qu'une partie de l'actuel district de la Lulua (espace actuel du territoire de Dimbelenge), dans l'actuelle province du Kasai-Occidental. Ce district du Sankuru de 1933 intégrait aussi les territoires de Kabinda, Tshofa et Kanda-Kanda.

Une ordonnance du 15 mars 1935 remplaça la dénomination de territoire des Baluba par celle de territoire de Dimbelenge.

Le 1^{er} juillet 1945 fut créé le district de Kabinda, par division de celui du Sankuru. Kabinda, qui avait été, à partir de 1933, le chef-lieu du district du Sankuru, lorsque Lusambo devint chef-lieu de la province du Kasai, redevenait le chef-lieu du nouveau district de Kabinda. Kabinda reprit dès lors au Sankuru les territoires de Kabinda, de Kanda-Kanda et de Tshofa. Il incorpora aussi les territoires de Dibaya et de Luiza qui cessèrent ainsi d'appartenir au district du Kasai.

Le 4 février 1945 fut créé le territoire des Baluba, cette fois-ci intégré au district de Kabinda. Le chef-lieu de ce nouveau territoire devint Tshilenge. Il incorpora le poste de Bakwanga.

La création du territoire des Baluba s'inscrivait en partie dans le cadre des réorganisations territoriales opérées dès les années 1930 et qui trouvaient leur fondement dans le souci de réduire les superficies des territoires afin de faciliter le travail des AT, mais en tenant compte de la démographie, des transports, de l'orientation de l'activité économique, etc. À noter que le territoire des Baluba, rapidement dénommé territoire de Tshilenge, fut créé à la suite de la mutinerie de Luluabourg de 1944, dont une des conséquences fut le pillage du centre commercial de Tshilenge. Car, malgré son importance économique, Tshilenge était sans défense contre les mutins. Pour répondre aux plaintes des commerçants, on créa ce territoire et on procéda à l'installation d'un peloton de la Force publique.

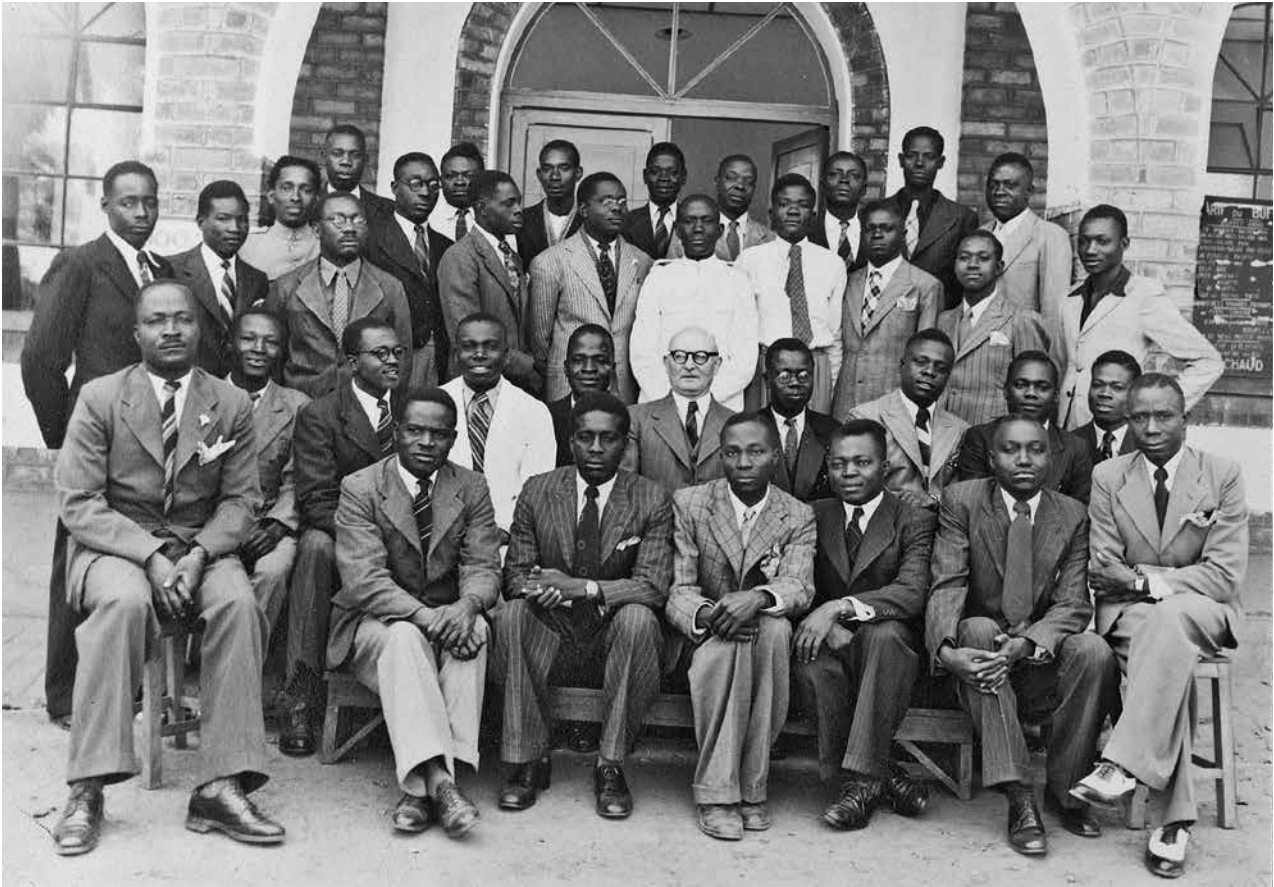
L'importance de plus en plus accrue du poste de Bakwanga, porté par la présence des éléments européens appelés à travailler dans la société Forminière d'une part, et le souci de placer à proximité des importants gisements diamantifères le pouvoir répressif de l'État pour surveiller le mouvement des populations d'autre part, provoquera le déplacement du chef-lieu du territoire de Tshilenge vers Bakwanga, en même temps que le changement du nom du territoire lui-même, qui s'appellera territoire de Bakwanga à la suite de l'ordonnance n° 21/183 du 28 mai 1950^b. Le transfert eut lieu le 1^{er} juin 1950.

En 1955, le territoire de Bakwanga vit diminuer son espace de 1945, qui passa de 8671 km² à 7431 km², soit une réduction de 1240 km². Les chefferies Beena Kalambayi et Bakwa Mulumba, auxquelles s'ajoutait le groupement Beena Nomba, furent intégrées au nouveau territoire de Ngandajika qui venait d'être créé. Cette situation déséquilibra l'économie du territoire de Bakwanga, les deux chefferies transférées étant constituées en général des bonnes terres et comptant un grand nombre des paysannats.

Cette situation administrative du territoire de Bakwanga va perdurer jusqu'à l'indépendance du pays, en 1960 » (Omasombo 2014 : 101-103).

a. Le centre de Lusambo allait en effet devenir à partir de cette année le chef-lieu de la nouvelle province du même nom, dénomination qui changea en « province du Kasai » en 1945.

b. D'après le rapport annuel du territoire de Bakwanga de 1951.



« Le 16 mars 1946 a été créé à Élisabethville, sous l'égide du Gouvernement, le cercle "Léopold II, Travail et Progrès" pour les indigènes évolués. Voici A. Verbeken, directeur de l'Information pour indigènes, photographié avec les membres du cercle. »
(HP.1952.19.375, collection MRAC Tervuren; photo Inforcongo, 1946, © MRAC Tervuren.)

En 1942, il fut établi que Liévin Kalubi voulait créer un périodique en swahili, avec l'aide de J. Decoster du périodique *L'Écho du Katanga*. Ce périodique aurait dû s'appeler *Habari*, mais ne vit jamais le jour.

En pleine Deuxième Guerre mondiale et en plein « effort de guerre », la situation n'était pas aisée à Élisabethville. L'Administration coloniale jugeait que « la situation des noirs évolués [laissait] énormément à désirer ». Un rapport établi en avril 1944 reconnaissait qu'en dehors des installations scolaires et de la mission, le centre (extra-coutumier) avait l'aspect précaire d'un « camp minier ». Il n'y avait ni égouts, ni installations hygiéniques acceptables, ni voiries; les habitations avaient l'aspect de taudis plutôt que de maisons.

En 1943, les procès-verbaux du parquet font état de l'existence de « clerks », mécontents de cette situation, évoluant « à l'insu des autorités » dans une association d'environ vingt membres actifs et

une centaine de sympathisants. Presque tous originaires du Kasai, ils étaient salariés du secteur privé ou du service de l'État colonial à Élisabethville (Vellut 1983 : 496-501)³. Le 8 octobre 1943, l'« association » adressait une lettre (saisie ou censurée) au journal *L'Écho du Katanga*, où il était écrit : « [...] les noirs évolués... n'ont pas les moyens de faire entendre leur voix malgré [sic] que leur situation soit réellement digne d'intérêt. Les conditions dans lesquelles nous sommes obligés de vivre sont terribles et c'est à peine si nous parvenons à nous nourrir. Et il faut encore s'habiller convenablement pour se présenter au travail. »

3. À noter que Liévin Kalubi avait été séminariste à Kabwe et enseignant pendant 15 ans au Kasai. Le père Plissart de l'ordre de Saint-Benoît pensait que c'étaient les années passées au séminaire qui lui donnaient le sens des responsabilités envers les Africains.



Au centre extra-coutumier d'Élisabethville, les Congolais désireux de construire une maison en matériaux durables et qui offraient des « garanties suffisantes » obtenaient un prêt de la caisse du centre. Ils bénéficiaient de l'octroi d'avances selon cette formule : ils recevaient un à-valoir sur le prêt, les fondations préalablement faites, du ciment, des tôles, des madriers et les châssis métalliques. Ils fournissaient eux-mêmes les briques et la main-d'œuvre et recevaient une aide technique en cours de construction. Ici sur la photo, au CEC d'Élisabethville, parmi d'autres bénéficiaires, ci-devant Marcel Ilunga recevant les documents relatifs à cette opération. (HP.1955.17.36, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Vue d'un nouveau chantier au centre extra-coutumier d'Élisabethville. On peut remarquer les maisonnettes qui servirent plus tard d'annexe, couvertes de la totalité des tôles, non fixées. (HP.1955.17.35, collection MRAC Tervuren; photo J. Mulders (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Marcel Ilunga, accompagné de sa femme et de son fils, porte les matériaux reçus.

(HP.1955.17.38, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



L'administrateur montre à Marcel Ilunga l'emplacement des fondations de sa future maison. On aperçoit l'aspect du quartier et les habitations rudimentaires où vit jusque-là la population « indigène ».

(HP.1956.15.3430, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Marcel Ilunga construisant sa maison avec l'aide de membres de sa famille. (HP.1956.15.3431, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)



Marcel Ilunga et sa famille devant la maison construite.

(HP.1956.15.5228, collection MRAC Tervuren; photo C. Lamote (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

Le 10 février 1944, près de quatre mois après l'arrestation d'un sergent de la Force publique, Liévin Kalubi adressa une correspondance au « Représentant de l'Armée américaine au Congo » en ces termes : « [au nom des] 15 millions de Noirs du Congo [et] notamment pour nous du Congo central [... j'en appelle à] toutes les nations notamment l'Angleterre et l'Amérique [et les prie] par votre intermédiaire [d'intervenir] auprès des Belges de bons sens de nous accorder la liberté dans son sens ample du mot, comme le définit la Charte [de l'Atlantique] susmentionnée, mais non pas sous le vocable tutelle qui n'est autre que la domination masquée de certains capitalistes européens dictant au Gouvernement de nous faire du tort dans tout sens ».

Et dire que le groupe de Liévin Kalubi se réunissait avec des « gradés congolais » de la Force publique. Fin 1943, pourtant, on parlait de « complot de gradés africains en vue d'abattre des officiers européens » ! Les autorités militaires d'Élisabethville annonçaient que même des armes avaient disparu. Les membres connus du groupe dirigeant de l'« association » des « clerks mécontents » étaient apparemment tous des évolués venus du Kasai. On parlait aussi de quelque deux ou trois Luba du Katanga, en dehors du seul Jean Kasongo qui était « Otetela » originaire du territoire de Tshofa (devenu territoire de Lubao) et de la chefferie Ngoï Lukamba. Le vrai chef du groupe était Édouard Antoine, âgé de 45 ans, un originaire de Bena-Dibele dans le territoire de Kole (Sankuru), mais il était « métis ». Selon Bruce Fetter, c'était le fils d'un territorial belge qui avait épousé la petite-fille d'un notable otetela. Antoine travaillait à Élisabethville comme employé au service des impôts indigènes. Il possédait un petit débit de boisson (bar).

Le secrétaire de l'association était Antoine Bitomo et le trésorier Rémy Bingandu. L'enquête de janvier 1944 menée par le Parquet fit figurer parmi les membres : Jean Kasongo (agent au Service des passeports); trois infirmiers : Paul Mutombo, Léon Banza, Léon Tshibasus; un menuisier : Chrysostome Mukendi, « petit-fils » du chef Mutombo-Katshi, ayant, à ce titre, une certaine influence (Fetter 1983; Bakonzi Agayo 1974 : 115-133)⁴.

4. Certains de ces noms se retrouvent comme élus des municipales de 1957.

En octobre et novembre 1943, une tension devint perceptible entre soldats et habitants du CEC d'Élisabethville. Les Européens soupçonnèrent une collusion entre clerks (évolués) et soldats qui complotaient contre le pouvoir colonial. La discipline s'était quelque peu relâchée dans la garnison où devait résider Vincke, le commandant des troupes du Sud (Kasai-Luluabourg et Katanga). Des bagarres éclatèrent entre militaires et habitants du CEC, probablement en novembre.

Le 31 décembre 1943, une réunion de l'« association » de clerks eut lieu. Selon l'enquête du parquet, quatre militaires amenés par Liévin Kalubi y participèrent. Le président de séance, Édouard Antoine, en retenait qu'interdiction était faite aux militaires de réitérer la faute commise en 1941 : des soldats avaient tiré sur leurs « frères » civils, lors de la grève à l'Union minière du Haut-Katanga.

Selon l'enquête du parquet (février 1944), en octobre ou novembre 1943, à la demande des travailleurs de l'Union minière, M. Toussaint qui était le chef des Affaires indigènes et Main-d'œuvre (AIMO) de l'UMHK dut intervenir « personnellement » auprès des autorités militaires pour qu'elles interdisent « aux soldats Kasai de se rendre dans les divers camps UMHK où, selon les travailleurs eux-mêmes, ils causaient des troubles, allant jusqu'à menacer les travailleurs de recommencer leur fusillade [de 1941] s'il n'était pas fait suivant leur bon plaisir » (Vellut 1983 : 501)⁵. Dès lors, une sorte de psychose s'installa dans les milieux européens d'Élisabethville. L'inquiétude que « la région du rail, du Kasai au Katanga et au Tanganyika, vecteur de l'émigration luba, devienne un foyer de désordre » gagna les autorités coloniales de la province.

Du côté africain, en octobre 1943, le commissaire de district M. Brasseur fut averti de l'inquiétude régnant parmi les « autochtones » du Katanga « à l'égard de la population du Kasai ». Les « autochtones » se plaignaient de l'action jugée douteuse du chef du CEC, Albert Kabongo, originaire des Bakwa-Kalonji. Kabongo était alors parrainé par la mission bénédictine. Pour rappel, le père Grégoire Coussement avait été à l'origine de la création, en

5. Vellut tente d'expliquer le malaise chez les soldats par le fait qu'ils ne tiraient aucun avantage de la guerre, alors que les travailleurs des grandes sociétés vivaient dans une relative aisance.

1932, du « cercle Saint-Benoît » appelé à rassembler les mutuelles afin d'en atténuer le caractère ethnique. Protégé du père Jules Plissart, Albert Kabongo était un ancien président du cercle Saint-Benoît devenu chef du centre. D'après Jean-Luc Vellut, « dans les mois qui suivront, l'Administration donna effectivement une interprétation tribale à une série d'incidents qui éclatèrent au centre. À plusieurs reprises, des bagarres éclatèrent entre militaires et civils, et l'Administration y vit un signe de collusion entre "Kasaïens", militaires et civils, faisant cause commune contre les habitants du centre qui provenaient d'autres régions » (Vellut 1983 : 497).

En décembre 1943, Albert Kabongo fut invité à présenter sa démission « pour raison de santé ». Le commissaire de district lui promit une « licence de commerçant » dans sa région d'origine. Ainsi Kabongo quitta Élisabethville, si l'on en croit le rapport rédigé par Brasseur et le procès-verbal d'une des premières réunions du comité de l'Union pour la Colonisation (23 juin 1944) qui venait de voir le jour cette année-là.

Suite à l'intervention probable de M^{br} Jean-Félix de Hemptinne qui défendait la conception de l'administration « directe » du CEC, le commissaire de district Brasseur fit annuler l'esprit de la législation sur les centres indigènes. Un agent belge, administrateur de la population « indigène » pour la ville d'Élisabethville, reçut l'ordre de quitter la « ville européenne » et de s'installer au CEC, avec tous ses services : tribunal de police, service dactyloscopique, main-d'œuvre indigène. Une mesure qui donna une importance au staff européen en cité africaine. Pourtant, en janvier et février 1944 prévalut une situation insurrectionnelle à la fois à Élisabethville, à Jadotville et à Luluabourg. Des rumeurs couraient depuis décembre 1943, dans les garnisons du Katanga (Élisabethville, Jadotville et Kamina) et du Kasai (Luluabourg) d'une intention nourrie par les Belges de « massacrer les soldats, leurs femmes et leurs enfants, soit en inoculant des substances dangereuses, soit en les abattant à coups de feu ». Selon ces rumeurs, les Belges, menacés de perdre la guerre, agissaient ainsi par dépit, parce qu'ils s'apprêtaient à abandonner le Congo, au profit des Anglais et des Américains.

C'est dans ce contexte qu'eut lieu le soulèvement de la garnison de Luluabourg, en février 1944. Les missionnaires américains stationnés au Kasai estimaient que la révolte de Luluabourg était plus une



Gouverneur Maron.

(HP.2010.8.2718, collection MRAC Tervuren.)

« grève » qu'une « révolte ». Les autorités coloniales réprimèrent sévèrement le mouvement : trente exécutions, des dégradations, des amendes collectives infligées à des chefferies soupçonnées de collaboration avec les « mutins » du Hembra, Mukalamusi.

À Jadotville, on craignit un soulèvement dans cette ville qui abritait alors environ 10 000 Africains, 2500 Occidentaux, et une garnison de 180 soldats. Les autorités insistaient sur le fait que de ces Africains de Jadotville, 70 % étaient originaires du Kasai. À Élisabethville, la tentative de soulèvement se termina, en mars, par un licenciement de plus ou moins quarante « soldats de la garnison... », dont de nombreux « Kasaïens ». Quant aux « clercs mécontents », arrêtés en février même, ils restèrent un temps en détention préventive. Selon Jules Plissart de l'ordre de Saint-Benoît, qui était leur « aumônier », les clercs détenus se sentaient victimes d'un malentendu, parce qu'ils pensaient n'en vouloir ni au Gouvernement ni à l'Église catholique. À noter que les catholiques se plaignaient de Liévin Kalubi qui apprenait l'anglais chez les protestants. Certains de ces meneurs du « complot des clercs » furent relégués loin d'Élisabethville, mais restaient dans la province du Katanga.

Dans son rapport au gouvernement général à Léopoldville, le commissaire de province Amour-Émile-Valentin Maron (1891-1948) avait signalé « des camps de travail de l'UM et du BCK occupés par une main-d'œuvre d'une nervosité extraordinaire, composée uniquement d'indigènes originaires du Kasai, comme le sont les soldats du camp ». Pour l'autorité coloniale locale, le danger provenait du Kasai, des immigrants, de « cette foule toujours en route entre les gares du Kasai et du Haut-Katanga et que l'Administration ne parvenait jamais à contrôler » (Vellut 1983 : 504). Dans son article paru en 1969, Bruce Fetter notait :

« Les Kasaiens ont saboté leur leadership de la communauté africaine en discriminant les autres Congolais ; les explications de cette discrimination vont au-delà du caractère des Kasaiens en tant que groupe. Dans les décennies qui ont précédé la fin de la période coloniale, les Africains instruits d'Élisabethville et du Congo n'ont jamais eu l'occasion de s'unir, soit parce que les Belges étaient trop puissants, soit parce qu'ils cédaient à des forces au-delà du contrôle de l'élite congolaise » (Fetter 1969 : 517-518).

Les colons exigeaient « un vaste plan d'occupation du Congo par les Européens » (Vellut 1983 : 517)⁶. Arriva alors l'idée de cette « Communauté belgo-congolaise » avec le gouverneur général Léon Pétillon. M^{gr} de Hemptinne, qui décelait des fissures dans l'alliance « Gouvernement-Patrons-Missions », voyait en l'union des Européens un gage de l'ordre colonial. Il insista sur la nécessité d'un retour à la « décentralisation » d'avant la démission de Gaston Heenen en 1932 : structure administrative décentralisée, tant de Léopoldville vis-à-vis de Bruxelles que des provinces vis-à-vis de Léopoldville (Feltz 1983 : 419-437; Vellut 1983 : 517-518)⁷. On reparla du « particularisme katangais ».

Pour que la Deuxième Guerre mondiale s'achève, il fallut les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki fabriquées grâce à l'uranium de Shinkolobwe. Le cuivre et le cobalt katangais étaient l'objet de convoitise pour le développement des pays occidentaux.

6. Position de l'UCOL (Union pour la colonisation, créée en 1944).

7. Il y eut, depuis 1940, une « affaire de Hemptinne » autour d'un mémo controversé qui faillit coûter au prélat katangais tout un procès.

Ces paramètres ne manquèrent plus d'influer sur les politiques locales au Congo (Brion & Moreau 2006 : 171-185, 225-252, 285-308).

2. UNE SOCIÉTÉ URBAINE AU KATANGA

L'effort de guerre affecta fortement les populations rurales du Katanga. Dans les villages, les adultes (hommes adultes valides) furent soumis à une « pression énergique en vue d'accroître la production vivrière et la production de guerre » ; ce qui provoqua un exode rural. À cela venait s'ajouter ce que M^{gr} de Hemptinne appela la pire des « *taxes de guerre* » : la dévaluation de la monnaie, avec comme conséquence la hausse des prix et la raréfaction des articles de traite en zone rurale. Les ruraux ne trouvaient plus vélos et pièces de rechange, aiguilles à coudre, hameçons, quinine en poudre, etc. Même les houes étaient hors de prix. Le recrutement forcé pour les fermes européennes poussa les jeunes à fuir les villages. Les écoles rurales furent désertées : plus de 50 % de diminution des effectifs en 1945 par rapport à 1935 dans la région de Kapolowe. Dans la région de Mufunga-Sampwe, la diminution en assistance scolaire fut d'environ 10 % chaque année, etc.⁸ (Feltz 1983 : 424-425; de Hemptinne 1943 ; de Hemptinne s.d. : 41-45). Certes, on ne connut pas de révoltes dans les savanes du Haut-Katanga » (Rubbens 1992 : 346), mais M^{gr} de Hemptinne avisait qu'il fallait « peu de chose pour que cette inertie engendre l'orage » (Feltz 1983 : 424-425; Tshibangu Kabet 1974 : 275-311).

Le Katanga « indigène » ne bénéficia pas des progrès économiques des centres urbains qui se structurèrent. La revue du Centre d'études des problèmes sociaux indigènes (CEPSI), nouvellement créé, constatait en 1947 : « La brousse a été uniquement exploitée en fonction des postes et des centres où l'économie européenne est installée. Ce sont les Noirs de la brousse qui entretiennent les voies de communication, ce sont encore eux qui ravitaillent tant en main-d'œuvre qu'en vivres les camps et les compounds. Mais jusqu'à maintenant, la brousse, l'intérieur n'ont pas été développés d'après un plan

8. Statistiques données par le *diacre* de Kapolowe (1946) sur 15 villages : à Katanga, les effectifs scolaires étaient passés de 40 à 17 élèves.



Maison de colons de « La Pastorale » au Katanga en 1912. (AP.0.0.1503, collection MRAC Tervuren.)

établi » (CEPSI 1946-1947 : 1-3)⁹. Ce qui aggravait encore la situation était le fait qu'au début des années 1950, plus les colons se sentaient capables de s'organiser, plus s'accroissait leur mépris pour les milieux ruraux. Ils se rappelaient, rapporte Antoine Rubbens, que Léopold II aurait écrit ou dit le 3 juin 1906 que « le Blanc qui a fait le Congo » avait autant que les Congolais droit dans le pays « à sa juste part ». D'après Rubbens, qui se réfère à ce propos du roi-souverain : « Il faut que ce soit l'œuvre de Belges de plus en plus congolais et qu'ils appellent pour coopérer à l'œuvre de tous, et au fur et à mesure de leur développement, les indigènes de plus en plus Belges à prendre leur part de responsabilité » (Rubbens 1945 : 248- 253).

En 1946, il y avait parmi les candidats à cette « congolisation » 3215 colons (dont 1035 vivaient au Katanga), mais seuls 38,0 % étaient belges, et seulement 20,4 % dans l'agriculture (de Schrevel 1970 : 51)¹⁰. Les colons ou d'autres Belges du Katanga auraient été avantagés comparés aux Belges du reste

9. Pierre Ryckmans avisait les investisseurs en 1935 de ne « pas entourer les mines d'une zone morte où la misère soit recruteur ». Le CEPSI fut créé par les grandes sociétés pour aider à la croissance de l'« hinterland » minier.

10. Il y avait alors environ 10 761 353 Congolais et 34 786 « Occidentaux » au Congo belge; selon les chiffres fournis par le Plan décennal de 1949-1958, il y avait, au 1^{er} janvier 1948, 43 408 « Européens » au Congo, dont 13 977 au Katanga et 12 085 dans la province de Léopoldville.



Jan Decoster, président des colons, va déposer une gerbe devant le monument aux Morts, au nom des colons à l'occasion du 11 novembre 1937.

(HP.1961.5.335, collection MRAC Tervuren; photo P. Verheyen, 1937.)

du Congo (Rubbens 1945 : 345). Ce qui faisait que la *colour bar* fut légèrement plus relevée par rapport à la discrimination raciale en vigueur à Léopoldville. Le climat (agréable), l'expansion économique générée par l'Union minière du Haut-Katanga et les entreprises créées par effet d'entraînement ouvrirent des possibilités multiples aux colons agricoles et artisanaux, et aux professions libérales. Des agents à la retraite préféraient jouir de leur pension à Élisabethville ou à Jadotville. Ces deux centres urbains étaient les seuls au Congo où l'on trouvait trois générations (grands-parents, parents, petits-enfants) d'une même famille vivant ensemble. Ce qui aurait contribué à rendre hypothétique un retour en Europe (Rubbens).



Le vice-gouverneur général Heenen (dans le fauteuil entre les deux tables) après une fête sportive à Élisabethville. Le gouverneur général Tilkens se trouve au milieu de la 1^{re} table à gauche. (HP.1959.29.1252, collection MRAC Tervuren.)

Il y avait des récriminations contre la centralisation à Léopoldville parmi les « Katangaleux » (Belges du Katanga) en 1935. Selon Rubbens, les « Katangaleux » estimaient que Léopoldville ignorait leurs problèmes. Alors que la province d'Élisabethville fournissait 50 % des recettes budgétaires, elle recevait, en dépenses, une part congrue ne dépassant pas 20 %. Ce grief « faisait suffoquer » les Belges d'Élisabethville. Là-bas, la qualité des cadres de l'Union minière (ingénieurs, médecins et autres universitaires) contraignait l'État à envoyer au Katanga des territoriaux de niveau identique, donc parmi les meilleurs du Congo. Quoiqu'il fût lui-même intéressé par ce qu'il dit, André Schöller confirme cet avis : « [...] ma satisfaction était due aussi à des caractéristiques inhérentes à cette province. D'abord le charme du chef-lieu : Élisabethville avait su garder un aspect discret et réservé, n'évoquant aucunement la richesse de la province, laquelle, grâce aux exploitations minières, intervenait à concurrence de cinquante pour cent dans les ressources de la colonie. On trouvait aussi au Katanga une assez abondante richesse intellectuelle, moins fréquente ailleurs. Dans la magistrature, l'administration, le barreau, dans les milieux d'ingénieurs, hautement qualifiés, des sociétés minières, dans les missions bénédictines, se rencontraient un grand nombre de personnalités profondément intéressées par

l'évolution de l'environnement humain, et prêtes à consacrer du temps et des efforts à l'étude des problèmes se posant tant dans les milieux coutumiers qu'extra-coutumiers ». C'est comme cela que Schöller voyait la communauté européenne d'Élisabethville en 1952-1953 (Schöller 1982 : 26-27).

Mais le gouverneur général Auguste-Constantin Tilkens ne tint pas compte de cette particularité lorsqu'il initia et fit appliquer une réforme supprimant toute « autonomie provinciale ». Il fit démissionner Gaston Heenen. Le Katanga n'était pas une province à part, elle était classée au même niveau que les autres et devait obéir aux mêmes règles. Le vice-gouverneur général de l'époque céda la place à un « commissaire provincial », simple agent d'exécution aux ordres de Léopoldville. Pour rappel, il y eut cette réforme administrative de 1933 lorsque les chefs de provinces devinrent de commissaires de provinces tandis que le gouverneur général était assisté d'un inspecteur d'État chargé de contrôler les provinces. Et la période de la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945) vit augmenter les pouvoirs du gouverneur général. C'est le 15 février 1941 que changea la dénomination des commissaires de province en celle de gouverneurs de province, assistés d'adjoints, mais sans que ne soient modifiées leurs compétences respectives (Munayi 2010 : 47). La

réforme du 2 juillet 1947 renforça les compétences des gouverneurs de province, et cette occasion la fonction d'inspecteur d'État fut supprimée.

Une société nouvelle naquit au Katanga entre 1930 et 1950. On a souvent souligné le retard accusé par le Haut-Katanga avant 1950 en matière d'enseignement par rapport notamment au Congo-Kasaï investi très tôt par les scheidistes et les jésuites, du côté catholique ; et par diverses missions protestantes présentes dans les provinces de l'Équateur, de Léopoldville, de Lusambo, souvent dès les années 1880 ; mais les bénédictins et les salésiens firent en sorte de le rattraper (cf. *supra*).

Les « évolués » du Kasaï, présents dans l'histoire du Haut-Katanga à partir de 1937-1945, venaient de ces régions scolarisées plus tôt. Ceux du Katanga à Elisabethville passèrent souvent par les écoles missionnaires catholiques ou méthodistes, principalement par les écoles normales des centres miniers ou de Lukafu, Kopolowe, Ruwe, Kipushi, Kakyelo, Mufunga et Mulungwishi. D'autres « évolués » sortaient des petits séminaires. C'est à partir des années d'après-guerre (1940-1945) que des « cours du soir » furent organisés par l'école Saint-Boniface d'Elisabethville ; on allait y voir aussi fonctionner la première école moyenne. Les collèges, athénées et lycées pour Africains ne vinrent que dans les années 1950 (Feltz 1976 : 9-53 ; ministère des Colonies 1949 : 75-76)¹¹.

Dans la lutte pour le contrôle de l'espace social et politique du Katanga, les « colons » se postèrent à l'« avant-garde ». Dans la colonie belge, on avait cru que l'amas indifférencié des « indigènes » ne s'éveillerait à la conscience des problèmes sociaux et politiques, dit Rubbens, que lorsqu'il serait devenu « de plus en plus belges ». Le gouverneur

11. En 1947 existent trois écoles officielles professionnelles à Léopoldville (ouest), à Stanleyville et à Lusambo (bois, fer, mécanique), dont devaient sortir 50 diplômés, en tout ; il y avait dans la colonie, la même année, huit écoles professionnelles subsidiées (menuiserie, mécanique, cordonnerie, maçonnerie, imprimerie, reliure), dont devaient sortir 53 diplômés. Trois de ces 8 écoles professionnelles subsidiées se trouvaient dans le Haut-Katanga : Elisabethville (menuiserie, 2 années d'études) ; Kasenga (menuiserie, 3 années d'études) ; Kafubu (menuiserie, mécanique confection, imprimerie, reliure, 4 années d'études). Des 53 diplômés signalés, 22 (41,5 %) sortaient de ces écoles du Haut-Katanga ; il devait y en avoir 7 de Lokandu, 3 de Kindu, 3 de Wafania et 18 de Buta.

général Léon Pétillon conçut en 1952-1953 un « *projet de société* » adapté aux circonstances (Stenmans & Reyntjens 1993 : 403-419). La conjoncture issue de la Deuxième Guerre mondiale alimenta la dynamique et cette situation transparut dans les articles publiés dans *Dettes de guerre* (1945) édité par Antoine Rubbens à Elisabethville, là même année que parut *La Philosophie bantoue* de Placide Tempels. Dans un des textes de *Dettes de guerre*, Jean Sépulchre, dont l'article dans *L'Essor du Congo* du 16 juin 1945 fut reproduit, écrivait notamment : « [...] la solution des questions indigènes est primordiale [...]. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il est également impérieux de résoudre simultanément le problème de la solide et définitive installation des Belges au Congo » (Rubbens 1945 : 243-247). Cet auteur pensait que s'il fallait travailler directement à la promotion matérielle et morale de la « société indigène », il fallait aussi se « préoccuper davantage de la colonisation européenne »¹². Au sortir de la guerre, certains membres du Gouvernement métropolitain se proposaient en 1953 de faire réviser la Constitution pour y inscrire l'affirmation que : « la Belgique et le Congo constituent un seul et même État, leur territoire constitue le territoire national » (Stengers 1993 : 407).

Les colons belges, à cette époque, se battirent aussi pour concevoir des structures institutionnelles adaptées à leur situation (Gérard-Libois 1963 : 13-30)¹³.

12. Dans le même ouvrage, Antoine Rubbens écrit (pp. 113-115) : « Les évolués de la génération présente sont de pitoyables enfants gâtés sur lesquels ont été faites les expériences de la pédagogie européenne inadaptée aux noirs. Ces gens, qui ont vu leurs aînés, à peine initiés aux rudiments de l'alphabet et du petit nègre, se tailler des carrières étonnantes dans l'organisation européenne, se croient volontiers des grands initiés au mystérieux Bwanga de l'instruction qui fait la force et la fortune du blanc. [...] Les évolués nous déçoivent encore par leur pauvre standing moral et spirituel, si rarement en rapport avec leur degré d'évolution intellectuelle ». Rubbens estimait alors que, si en Asie ou dans les pays arabes (Maghreb, Moyen-Orient...) les intellectuels pouvaient négliger l'Occident pour se tourner vers leur civilisation, en Afrique subsaharienne les « évolués » n'avaient pas ce type de recours et n'avaient que le vide derrière eux.

13. Cf. la position de l'UCOL (Union pour la colonisation) syndicat des colons, dans la lettre déjà citée et remise au ministre des Colonies (Buisseret), le 3 mars 1955, dans laquelle on projette de gommer les « différences de race » au profit des « différences de classes » ouvertes à tous.

Mais, les « évolués », visés dans les différents projets d'association et que le pouvoir et les colons tentaient de « séduire » par une « Communauté belgo-congolaise », se sentaient déçus notamment par les systèmes édulcorés de la « Carte de mérite civique » et d'« Immatriculation ». Le champ de déception s'étendit au-delà des « évolués » des milieux urbains, en intégrant la question de la « propriété foncière ». Les communautés du Congo belge furent soumises à une ségrégation officielle et sociale de caractère racial. Crawford Young note : « Établie dans les mœurs du fait des différences de modes de vie, organisées par la loi dans le but, disaient les colonisateurs, de répondre aux vœux des Africains de voir préservées leurs institutions et leurs coutumes, la discrimination s'étendait à tous les domaines de la vie sociale, écoles, habitations, magasins, distractions. Elle établissait une barrière difficilement franchissable entre les maîtres et les sujets » (Young 1968 : 47-69).

À défaut de circonvenir la nouvelle classe des « évolués », le pouvoir colonial et les colons tentèrent de séduire les membres influents des « immigrés », de ce colonat africain appelé à demeurer au Katanga en des conditions proches à celles des « Katangaleux »¹⁴.

3. LA VIE POLITIQUE DANS LA CITÉ

En 1950, raconte Isaac Kalonji, en raison d'une carrière à la succursale d'Élisabethville de la Banque belge d'Afrique, plusieurs personnes qui, jusqu'alors lui étaient personnellement inconnues cherchèrent à le rencontrer (Kalonji 2002 : 25-30). « Dix ans après mon arrivée à Élisabethville, les ressortissants des provinces du Kasai au Katanga, plus particulièrement à Élisabethville se réunirent et me portèrent à la tête de leur association et je fus aussi élu Président de la classe moyenne » (Kalonji 2002 : 28)¹⁵. Quelques années plus tard, en vertu de sa position de président de la classe moyenne, le gouverneur provincial Paelinck (1953-1958) décida de le prendre comme membre africain du Conseil de province en 1954. Ainsi, Isaac Kalonji, né le 19 septembre 1915 dans le district de Lusambo (de père luba-lubilanji et de



Isaac Kalonji ici debout, devenu président du Sénat congolais (novembre 1962-1963), avec sa suite, au bureau du président provincial du Kwilu à Kikwit.

(CP.2007.1.348, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

mère luluwa) dit avoir été adopté très tôt par un couple américain sans enfant. Le pasteur Seig et son épouse, missionnaires de l'Église baptiste presbytérienne, veillèrent à son instruction et à son éducation jusqu'à l'âge de neuf ans, autour de 1924, année où le couple rentra aux États-Unis. Par après, Isaac Kalonji reçut une formation d'enseignant à Mutoto, situé à 60 km de Luluabourg. En 1937, il rejoignit Port-Francqui (devenu Ilebo) où, à 22 ans, il débuta une carrière de comptable chez un commerçant italien, Giulivi; il devint, en 1940, le gérant-comptable des unités commerciales (Kalonji 2002 : 15-25). Mais au début de la Guerre en 1940, Giulivi retourna en Italie et Isaac Kalonji gagna Élisabethville pour y chercher du travail. C'est alors qu'il fut sélectionné par la Banque belge d'Afrique en qualité de comptable; premier « Noir » à ce grade, alors que les autres Congolais n'y étaient que balayeurs et nettoyeurs (Kalonji 2002 : 15-25). C'est dans ce cadre d'emploi qu'en 1947, Kalonji dit s'être concerté avec d'« autres amis noirs essentiellement originaires d'autres contrées du Kasai [sic] pour prendre des cours du soir en droit auprès de la mission bénédictine » (Kalonji 2002 : 27).

En 1954, Isaac Kalonji dit avoir été le premier « Noir » à entrer au Conseil de province : « Je fus un travailleur habile et consciencieux ayant une méfiance doublée de dédain pour le tribalisme que prônaient certaines formations politiques du Katanga. Mon renom en tant que président de la classe moyenne fit écho auprès du bureau du gouverneur de la province du Katanga, monsieur Paelinck.

14. Cf. l'exposé de R. Toussaint en 1950 au Congrès scientifique d'Élisabethville.

15. C'est ainsi que naquit la Fédération générale des Baluba central au Katanga (FEGEBACEKA).

Ce dernier me convoque, et après l'interview, il prit la décision de me joindre au sein du Conseil de province en 1954. Je représentai la province du Katanga au Conseil du gouvernement général à Léopoldville et siégeai comme membre effectif à la députation permanente » (Kalonji 2002 : 31)¹⁶.

Voilà la voie de beaucoup d'évolués congolais des années 1940-1960 (Ilunga 2011). À partir des années 1950-1955, Isaac Kalonji devint donc un « notable » à Élisabethville. Parce qu'il n'y avait pas d'Église baptiste presbytérienne à Élisabethville, il choisit de fréquenter l'Église méthodiste où il exerça assez vite les responsabilités de « prédicateur », officiant même dans les villages voisins. C'est au sein de cette Église qu'il approcha Moïse Tshombe, dont le père Joseph Kapenda (cf. *infra*) avait pour son commerce acheté du sel à Lusambo et que lui-même, enfant, apprit à lire et à écrire (Kalonji 2002 : 35-36). Isaac Kalonji note qu'à cette occasion : « Nous nous embrassâmes avec beaucoup de nostalgie et depuis lors nous étions devenus des amis même si de son côté il avait la direction de la Conakat, un groupement à majorité lunda et fortement soutenu par les colons belges à cause de l'exploitation du cuivre du Katanga » (Kalonji 2002 : 35-36, 53). À l'entame de la phase de la décolonisation en 1958, les « deux grands amis chrétiens » n'eurent plus le même langage, même si Isaac Kalonji insinue que tous deux, comme chefs de partis, évitèrent des affrontements meurtriers entre leurs mouvements. En fait, ni l'idéologie religieuse ou philosophique ni l'amitié n'évitèrent que les conjonctures ne déterminent les choix politiques. Isaac Kalonji qui accéda à la tête de la Fédération kasaienne (Fédéka) en résume à sa façon l'évolution des enjeux politiques :

« Les Belges suite au poids des critiques essayèrent d'organiser à leur manière l'émancipation des Congolais. Ils commencèrent par organiser des associations tribales avant la création des universités. La création de ces groupements s'avéra très vite défavorable à l'unité

nationale. Chacun n'avait sa vision, son ambition que tournée sur soi ou sur sa tribu d'origine.

Pour contrer cette initiative malveillante du colonisateur, j'entrepris en 1958, lorsque le vent de la libération nationale commença [à déferler] sur la colonie belge, de rassembler les amis d'autres groupements dans un cartel à tendance nationaliste. Je fus suivi dans cet élan nationaliste par Jason Sendwe et Ambroise Muhunga... Ainsi fut formé un front commun très puissant pour faire échec à la Conakat de Moïse Tshombe. Ce fut donc grâce au cartel appelé Balubakat-Fedeka-Atcar dont je fus le premier vice-président, que le leader de la Conakat sentit la terre fuir sous ses talons alors qu'il rêvait (le) de séparatisme. Ce qui constitua un rapprochement solide et bénéfique des Baluba du Katanga d'avec ceux du Kasai et les Tshokwe » (Kalonji 2002 : 34)¹⁷.

En 1960, Kalonji s'en alla à Léopoldville comme sénateur représentant le Katanga. Mais lorsqu'il fut nommé, en raison des événements, haut-commissaire du Gouvernement central au Kasai, il fut embarrassé par sa double appartenance aux groupes luluwa et luba en conflit dans sa province d'origine. Ce qu'il appela un imbroglio devait s'aggraver par son adhésion au « lumumbisme ». Ainsi se paralysa son action politique (Kalonji 2002 : 75-76).

La construction du « nationalisme » au Katanga fut laborieuse, parce que prise en charge par deux forces coloniales :

- 1° les sympathies intéressées de l'Administration et des colons pour le groupe considéré comme le plus hégémonique des parties africaines ne contribuèrent pas beaucoup à la cohabitation sociale pacifique dans la province.
- 2° le clergé et les colons choisirent délibérément de prendre le parti du « colonat africain » (les immigrés issus des recrutements) afin de s'aménager un avenir où les Occidentaux auraient pu trouver un peuplement définitif. En fait, les « colons » proclamaient en 1958 avec l'éphémère *Union katangaise* être d'abord dans la logique de faire rectifier les frontières du Katanga pour « y intégrer les champs diamantifères du Kasai »¹⁸.

16. Isaac Kalonji intégra le Conseil du Gouvernement au moment où s'ajoutaient six Africains au quota des représentants des Noirs. Jusque-là, il n'y avait eu que des Européens (Young 1966 : 52). Les Congolais n'étaient que deux entre 1947 et 1951. Au nom de Kalonji Isaac, on lit ceci : « A été membre du Conseil de province pour le Katanga (dès 1956) (Artigue 1961 : 115). Appelé à siéger au Conseil du Gouvernement (1959), il se désista en dernière minute ».

17. Kalonji créa donc un « cartel nationaliste » sur la base de trois blocs de mouvements tribaux qu'il versa dans le MNC-Lumumba au moment des élections.

18. Lire le dépliant *L'Union katangaise précise son programme*, Élisabethville, août 1958 (8 pages). Cette inclusion du Kasai

Depuis 1952, l'Union pour la colonisation marquait une très piètre opinion des « soi-disant autochtones » du Katanga, qu'elle estimait « spécialement incompetents ». Dans le projet de société des colons du Katanga (programme politique de l'Ucol et de l'Union katangaise), seules les villes avaient de l'importance comme institutions : c'étaient elles qui devaient fonctionner avec des « organes paritaires » (Gérard-Libois 1963 : 19-25 et Young 1968 : 73-76) devant assurer une « équivalence de représentation aux Blancs et aux Noirs ». Dans l'esprit des colons, seuls les « évolués », dont la majorité était composée d'originaires du Kasai, étaient pris en compte dans la parité, les autres Africains devaient être orientés vers les professions de production directe telles que celles de maçons, mécaniciens, charpentiers, etc. Dans ce sens, l'Union pour la colonisation, dans un mémorandum d'août 1952, prônait la révision du « système éducatif actuel des indigènes [qui] tendait à développer une formation plus intellectuelle que professionnelle » (Gérard-Libois 1963 : 19-25)¹⁹.

Antoine Rubbens dit n'avoir eu que des amis « luba ». Il créa un cercle d'intellectuels qui muta en parti politique en 1958, l'Union congolaise. Les colons du type Jean Sépulchre créèrent l'Union katangaise comme parti « katangaleux » ouvert à tous les Congolais, mais surtout à ceux qui avaient bâti par les techniques, les capitaux et le travail un Katanga « désert » en 1890. C'est donc comme désespérée, par crainte du nationalisme du « colonat africain » accusé de « communisme adapté à l'Afrique » par les colons, que l'Union katangaise se

par les colons dans un espace minier plus vaste n'était pas du goût des ressortissants du Kasai au Katanga.

19. Le pouvoir colonial belge désapprouvait la thèse des colons katangais basée sur la différence d'évolution des communautés, mais il admettait le principe de parité avec restriction : « La composition paritaire du Comité urbain n'est pas fondée sur un désir d'un juste équilibre entre les intérêts et les hommes... L'objectif poursuivi est essentiellement fonctionnel : continuer la collaboration politique entre les deux communautés, sans aucune prédominance de l'une sur l'autre. Cette composition paritaire n'est donc pas liée à l'importance relative des deux communautés dans aucun domaine. Ni le développement économique de la population africaine, pas plus que l'accroissement du peuplement européen ne peut justifier une reconsidération de la question ».



Antoine Rubbens.

(HP.1965.14.285, collection MRAC Tervuren ; photo Office colonial.)

jeta dans les bras de la Conakat de Moïse Tshombe et de ses camarades, contraints à se proclamer « Katangais authentiques ».

Antoine Rubbens signale qu'en 1956, alors qu'à Léopoldville on parlait du « plan Van Bilsen » et du Manifeste *Conscience africaine*, le bénédictin Jules Plissart (le même qu'on a vu en 1943-1944) les contacta, le magistrat J. de Limbourg et lui à Elisabethville, pour créer un « cours du soir pour Africains ». Le programme prévoyait la formation d'un personnel administratif et judiciaire des communes parmi les Congolais. Mais l'avocat catholique « libéral » fut frappé par une réalité :

« À ces cours du soir, les fils d'immigrés baluba du Kasai étaient très largement majoritaires ; le père Plissart nous dit qu'il en allait de même dans l'enseignement secondaire, où on avait dû fixer un quota limitant à 50 % les places accordées à cette ethnie, faute de quoi les autres ethnies eussent été évincées : il ajouta que malgré cela les Baluba étaient largement majoritaires en terminales. Les Baluba seraient-ils mieux doués ? Je ne le crois pas ; mais ils sont manifestement plus motivés, plus ambitieux et plus tenaces ; « expatriés », libérés des contraintes coutumières, ils éprouvent le besoin de s'affirmer » (Rubbens 1992 : 348).

Cela séduisait colons et missionnaires ! Ces *cours du soir* furent organisés pour préparer les « évolués » à prendre des responsabilités politiques et à être à la hauteur des tâches administratives dans la gestion des entités communales qui devaient être institutionnellement organisées l'année suivante.

Les enquêtes démographiques de 1956 montrent que les populations originaires du Kasai (en fait, en y incluant les enfants nés à Élisabethville) se chiffraient à 44,77 % dans le chef-lieu de la province du Katanga. Mais l'enquêteur Jacques Denis apporte l'observation suivante : « Lorsqu'on demande à un homme de quel village il est, il répond sans hésiter : de tel village dans telle chefferie. Lorsque, quelques instants plus tard, on lui demande en quelle année il est arrivé à Élisabethville, il vous répond sans sourciller : j'y suis né. Dans bien des cas [...] même s'il est né en ville et s'il n'a jamais vu "son" village, un Africain estime qu'il en fait toujours partie, il se sent lié à la terre de ses pères et à toute sa parenté vivante ou défunte » (Denis 1956 : 149-150). Les « fils d'immigrés » de Plissart et de Rubbens continuaient donc à se réclamer de la terre de leurs pères. En 1956, 6 % de la population d'Élisabethville auraient été constitués de « nouveaux arrivés » ! (Minon 1957 : 33-34 ; Minon 1960 : 21-29)²⁰.

Les « consultations communales » eurent lieu le 22 décembre 1957 dans trois villes du Congo belge : Léopoldville, Élisabethville et Jadotville (Young 2006 : 71-87)²¹. Au Katanga, le groupe social le plus important en milieu urbain, du point de vue de la conscience collective d'un but commun de se maintenir et de conquérir l'hégémonie dans les espaces modernes restait celui des « immigrés » du Kasai, et parmi ceux-ci, celui des Luba, tant à Élisabethville

20. Minon, pour sa part, donne les chiffres de 39 % d'originaires du Kasai, et de 44,4 % d'originaires des territoires du Katanga parmi les citoyens d'Élisabethville. Les autres venaient de Rhodésie et du Nyasaland (7,3 %), du Ruanda-Urundi ou de l'Afrique de l'Ouest. La nouvelle commune de Katuba était constituée d'une population à majorité « kasaienne », dont les adultes appartenaient presque tous à la « première génération de l'immigration ».

21. Dans la suite, les élections municipales furent étendues aux quatre autres chefs-lieux de province en 1958 : Coquilhatville, Stanleyville, Bukavu et Luluabourg ; y étaient joints aussi deux faubourgs de Léopoldville : Matete et N'djili.

qu'à Jadotville (Young 2006 : 71-87)²². Deux Luba du Kasai (un Luntu et un Luba Lubilanji) furent nommés bourgmestres de Kenya et de Katuba ; un Songye du Kasai à la Ruashi ; et, un Kusu pour la commune Albert (Kamalondo actuel). Issu d'un groupe minoritaire, le Kusu Pascal Luanghy fut nommé probablement pour ses mérites personnels. André Schöller dit de lui qu'il fut « au demeurant le seul bourgmestre dont la nomination fut conforme aux conceptions élitistes qui avaient inspiré les auteurs de la législation de base » (Schöller 1982 : 39). À Kikula cependant, dans la ville de Jadotville, où fut désigné par les conseillers communaux Victor Lundula, un Otetela, pour ses qualités personnelles, l'Administration se départit de son principe de respecter la « vérité des urnes ». Elle dut céder à la pression des colons et du clergé catholique (Young 2006 : 83-84)²³.

Suite à la nomination des bourgmestres le 7 janvier 1958, les « évolués » autochtones protestèrent. Schöller, qui fut appelé plus tard à gérer la crise katangaise ainsi créée, écrivait : « Pour la population d'Élisabethville, le fait essentiel et désastreux était l'élimination totale des "Katangais authentiques". Cela fut ressenti comme une véritable humiliation. Cette fois c'en était trop. Une réaction s'imposait d'autant plus que, dès leur entrée en fonction, les élus du Kasai furent accusés de favoritisme systématique en faveur de leurs frères de race » (Schöller 1982 : 39, 45).

La réaction ne se fit pas attendre dans la presse créée par Antoine Rubbens, ou par l'État, sous son inspiration. Elle vint d'Alexis Kishiba, un agent de l'État âgé de 29 ans, membre de l'Union congolaise, un cercle des « évolués » créé à l'instar de l'ancien

22. Pour Young, lors des élections au Katanga, plus qu'ailleurs, « on vit plus nettement l'action des partis métropolitains, et le vocabulaire employé y était idéologique » (p. 81). Les partis belges et leurs « conseillers » étaient déjà en lice.

23. Lorsque l'on sentit que Victor Lundula allait se présenter aux élections municipales dans la commune de Kikula, l'administration le muta comme assistant médical de Jadotville à Kamina. Mais les élus de Jadotville (13 sur 17 conseillers) le désignèrent comme bourgmestre. On ne sait pas si Young a une source qui l'indique autrement, mais jusqu'au 16 septembre 1958, c'est Jean-Henri Paelinck (1906-1961) qui est gouverneur du Katanga et pas encore Schöller. Victor Lundula ne fut pas nommé bourgmestre. Notamment parce que Victor Lundula était un ancien combattant, Patrice Lumumba, Premier ministre, le nomma comme premier officier en chef de l'Armée nationale congolaise.

cercle Saint-Benoît dans le but de réduire les aspérités ethniques²⁴. Le cercle évoluait autour d'un organe de presse nommé *Katanga*. Dans sa livraison du 1^{er} février 1958, le bihebdomadaire *Katanga* publia un article qui fit bouger le petit monde des « évolués » et des colons d'Élisabethville. Dans cet article intitulé « Katangais, où es-tu? », Alexis Kishiba écrivait :

« Le dialogue est donc entamé entre le colonisateur, le Belge, et le colonisé, le Congolais. Ce dialogue ne se mariera pas avec le mutisme ni le silence incompréhensible. Mais au contraire, il exige qu'on échange des paroles dans la franchise et la paix pour pouvoir arriver à une entente. Et toi, Katangais, quel sera ton rôle, quelle sera ta place dans cette future nation congolaise, si oui, nous voudrions te voir à l'œuvre? À l'encontre de tous les autres, toi tu ne sembles pas bouger. Tu vis dans un mutisme complet que tu crois être la paix et ce silence incompréhensible dans lequel tu vis a eu des effets :

- on a affirmé que tu n'existais pas avant l'arrivée des blancs, cela signifie que tu es une création pure et simple des blancs;
- on a demandé pour ton pays, à l'instar de toutes les autres provinces, l'autonomie, et cela sans toi, et qui sait, peut-être contre toi;
- enfin, le statut de ville à Élisabethville, capitale du cuivre dans ton pays, vient de prouver que ton existence est problématique : aucun des tiens n'est bourgmestre » (Kishiba 1958 : 3).

Ces propos adressés aux « Katangais authentiques » allaient être reçus avec « amertume » dans le camp des « immigrés ». Deux autres membres du « cercle » Union congolaise, notamment Léon Ilunga et Raphaël Kitenge, réagirent en premier. Dans le numéro suivant de *Katanga*, Raphaël Kitenge répondit, sans le citer, à Alexis Kishiba par un article intitulé « La nomination des bourgmestres et la réaction de nos compatriotes katangais ». Il disait :

« Comme il fallait s'y attendre, avec la nomination des bourgmestres dans les communes congolaises, les instincts ambitieux et malveillants de certaines personnes se sont mis en ébullition, et sous l'étiquette "katangais", plutôt que congolais, par pure opposition à nos frères

de la province centrale du Kasai, ils mettent actuellement tout en œuvre pour incriminer l'autorité dans son choix des bourgmestres [...] Nos compatriotes katangais, étant dans leur propre province, n'ont pas eu le courage, comme il le fallait, de présenter en grand nombre leurs candidats conseillers, ce qui leur aurait donné plus de chances de s'affirmer dans le choix des bourgmestres. Ils attendaient en se tournant les pouces, bien enfoncés dans leur fauteuil, un verre de S... à la main, que le titre de bourgmestre leur tombât du ciel. Mais aujourd'hui, jour de la récolte du fruit du labeur, ceux qui n'ont pas eu la traditionnelle timidité de nos compatriotes katangais, qu'ils soient d'une autre province, dont celle du Kasai, décrochent les beaux titres de bourgmestres tant enviés par ces mêmes Katangais (et pour cause!!!) [...] Il y a un phénomène à épingle dans tout ce remue-ménage, c'est que les personnes de toutes les tribus éparpillées dans la grande prairie katangaise cherchent déjà à s'unir sous la même appellation de "Katangais" et non Congolais. Nos compatriotes katangais commencent seulement à se réveiller, quand ceux de la province centrale ont déjà acquis plus de solidarité, plus de fraternité et plus d'unité entre eux. C'est là un acte qu'il faut souligner dans l'évolution de notre province du Katanga. Tout cela laisse présager que les élections de 1960 seront caractérisées, outre les luttes nées des partis politiques importés, par les rivalités entre candidats de provinces différentes » (Kitenge 1958)²⁵.

Une opinion katangaise attribuait cette « élection » de bourgmestres soit au plus haut degré d'organisation des « Kasaiens », soit aux manipulations du régime colonial de l'époque. Le gouverneur du Katanga au moment de l'élection, Jean-Henri Paelinck, qui venait du Kasai, fut pointé. Il aimait fréquenter les originaires de cette province et fit même son discours d'adieu à la fin de son mandat au Katanga en tshiluba. Et les Katangais y virent une preuve d'hostilité de l'Administration à leur égard (Young 1966 : 133). Cependant, les résultats des consultations montrèrent que les bourgmestres nommés étaient aussi ceux qui avaient eu le plus de voix de préférence, même si une majorité relative suffisait dans un système uninominal majoritaire à un tour (Rubbens 1958 : 77-81).

24. On trouvait dans ce cercle : Joseph Kiwele, Gabriel Kitenge, Léon Ilunga, Raphaël Kitenge... Le cercle était parrainé par Antoine Rubbens.

25. Toujours sous l'égide de Rubbens, l'Union congolaise se mua de cercle en parti politique, dont Gabriel Kitenge (et non Raphaël) devint président, et Léon Ilunga, secrétaire général, à sa création en 1959.



Ilunga Léon, chef du secteur Kinda (territoire de Kamina) et membre de la Table ronde politique de Bruxelles.

(HP.2004.3.103, collection MRAC Tervuren ; photo Inforcongo, 1960, © MRAC Tervuren.)

L'élément ethnique ne joua pas au départ un rôle prépondérant dans le choix de ces bourgmestres. C'est l'identification des gagnants faite après le choix opéré à laquelle s'ajouta la manière d'apparaître des bourgmestres élus qui renforça l'hostilité des « Katangais authentiques » désormais perçus comme « perdants » face aux « étrangers » (Young 1966 : 290)²⁶. La crise était ouverte pourtant entre, d'une part, les trois bourgmestres originaires du Kasai et, d'autre part, le commissaire de district Léopold Henroteaux. Ce dernier venait de succéder au populaire Fernand Grévisse. Probablement, après

26. On observa cette réaction à Coquilhatville en décembre 1959 lorsque Thadée Ndombo, un Ngombe fut élu bourgmestre de Mbandaka. Les Mongo se soulevèrent pour exiger une structure de défense devenue le parti « Union Mongo », dans le but d'amener cette ethnie à récupérer « leur ville » gagnée par les « étrangers ». Dès lors, la chasse aux « Bangala » commença.

le départ du gouverneur Paelinck accusé de favoritisme à l'égard des « immigrés » et, après septembre 1958, les bourgmestres obtinrent eux aussi la mutation du nouveau commissaire Henroteaux pour le Kasai.

Tableau 6.1 : Les gouverneurs de la province du Katanga jusqu'à l'indépendance

Noms	Période
Wangermée Émile-Antoine	1910 - 21 mars 1917
Tombeur Charles-Henri	22 mars 1917 - 2 septembre 1920
Rutten Martin	10 novembre 1921 - 27 janvier 1923
Bureau Léon-Guillain	6 mars 1923 - 27 mai 1928
Heenen Gaston-René	27 mai 1928 - 12 août 1931
Postiaux Louis	1 ^{er} septembre 1931 - 30 mars 1932
Heenen Gaston-René	30 mars 1932 - 23 septembre 1933
Maron Amour-Émile	1 ^{er} octobre 1933 - 14 février 1946
Keyser Henri-Léon	14 février 1946 - 3 avril 1948
Ziegler de Ziegleck	1 ^{er} juillet 1948 - 24 avril 1951
Wauthion René Vital	5 mai 1951 - 12 décembre 1955
Paelinck Jean Henri	6 janvier 1956 - 16 septembre 1958
Schöller André	16 septembre 1958 - 30 juin 1960

Source : Lwamba (1999).

Vogel conclut son rapport de décembre 1958 en déclarant qu'après avoir parcouru toute la province du Katanga en septembre, il était convaincu que la politique foncière des bourgmestres était susceptible de « faire naître des foyers de grave mécontentement » (Young 1966 : 229-230). Le nombre élevé de chômeurs constituait un autre danger. À Élisabethville résidaient huit à dix mille chômeurs vivant dans la crainte d'être expulsés vers leur milieu d'origine. Les bourgmestres s'opposaient à cette expulsion; mais si aucune mesure n'était prise contre les « nationalistes », ces chômeurs pouvaient se muer en partisans dangereux d'un « mouvement d'indépendance » (*sic*).

Dans un climat de mécontentement anti-kasaïen, un groupe de jeunes élites se réunirent pour discuter de l'avenir du Katanga. On y trouvait Évariste Kimba, Dominique Diur, Henri Kambola, Albert Nyembo, Justin Meli, Alexis Kishiba, Rodolphe Yav et Godefroid Munongo (État du Katanga 1960). Ce groupe devint le noyau de la création de la Conakat, Confédération des Associations tribales katangaises, le 4 octobre 1958. Les associations membres de ce regroupement étaient :

1. BALUBAKAT : fondée à Élisabethville comme association ethnique en 1952, elle devint parti politique en novembre 1959 après son retrait de la Conakat suite à une divergence sur le statut des émigrés kasaïens et sur la structure du Congo aussitôt l'indépendance acquise ;
2. ATCAR (Association des Tchokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie) : c'est une association plus culturelle et sociale que politique, que dirigeait Muhunga Ambroise.
3. FRETNIKAT : la fédération des tribus du Haut-Katanga présidée par Alexis Kishiba.
4. ASSOBAKO : Association des Bahemba de Kongolo.
5. ALMOKAT : Association des originaires de Lwapula Moero du Katanga.
6. UBWAKO : Association de Bwami de Busumbwa Yeke. Cette association aurait été initiée par Godefroid Munongo alors agent de l'Administration publique.

À sa création en février 1957, la présidence provisoire fut confiée à Kalenda Mathieu ; celui-ci avait amené au sein de l'association Moïse Tshombe qui en devint vice-président. Godefroid Munongo ne fut élu président général de la Conakat qu'en 1958. Lors de la sortie officielle du parti, le 30 octobre 1958, au foyer social de la commune Albert, Godefroid Munongo élu prononça sa première allocution largement dominée par un accent anti-allogène. Ensuite, pour se concilier les faveurs et les amitiés du nouveau gouverneur, la Conakat, sous l'impulsion de son président général, organisa, le dimanche 1^{er} décembre 1958, une manifestation populaire. Celle-ci rassembla au stade Léopold II (rebaptisé stade Mwanke) des milliers d'Africains et une centaine d'Européens en l'honneur du couple Schöller. Godefroid Munongo prononça un long discours qui fut traduit en kiswahili par Joseph Kiwele. Dans une seconde adresse, il donna le but primordial de l'association en ces termes : « Je ne manquerais pas

cependant d'en profiter pour dire tout haut ce que pensent les véritables autochtones de cette province, représentés ici par les associations, la sauvegarde des intérêts du Katanga. D'ailleurs, ce n'est pas uniquement au nom des associations comme termes que nous avons voulu avoir l'honneur de vous recevoir, mais au nom des tribus représentées par les associations que la Conakat patronne. Car c'est en servant les tribus qu'elle entend servir les intérêts véritables d'une réelle communauté congolaise » (*L'Essor du Congo* 1958).

Godefroid Munongo entrevoyait l'établissement de rapport de collaboration entre les ruraux et les citadins. Il dit : « La Conakat entend, en effet, rester solidaire avec le milieu rural et leurs représentants. Elle entend coordonner les relations entre ces derniers et ceux qui habitent les grands centres afin d'arriver à l'harmonisation des perspectives dans le but qu'ils doivent atteindre. Et à ce titre, Monsieur le Gouverneur, la Conakat et les membres qui la composent ont, en vous invitant, un autre et principal souci : unanimement, nous sollicitons la création et consécration officielle des collèges permanents de tribus. Ces collèges doivent exister à l'échelon de chaque tribu » (*L'Essor du Congo* 1958).

Avant la Conakat, André Schöller avait rencontré les « évolués » autochtones. Le mardi 23 décembre 1958, il fut reçu par la Fédéka conduite par son secrétaire général Christian Luzau (Isaac Kalonji en était le président). À cette occasion, Schöller aurait dit : « Les Kasaïens ont certes des intérêts à défendre, du fait qu'ils travaillent à la prospérité de cette province. Mais cela n'empêche que les natifs aient une certaine primauté sur les autres et que ceux-ci doivent du respect » (Schöller 1982 : 46)²⁷.

4. LE TEMPS JUSQU'À L'INDÉPENDANCE

L'Union katangaise finit par tenter de se fondre dans la Conakat. Sur l'aide apportée par les colons au parti de Moïse Tshombe, Jean Stengers écrit :

« Lorsque le Congo, soudainement, s'éveilla à la vie politique, il était trop tard pour [que les colons] constituent leurs propres partis, qui auraient été des partis blancs ; un parti blanc apparaissant à ce moment au milieu des partis africains aurait été plus une cible qu'autre chose. Restait la possibilité d'influencer, voire

27. Schöller rencontre la Conakat le 12 décembre 1958.



Paul-Henri Spaak, ministre des Affaires étrangères, est arrivé à Elisabethville où il a été accueilli par Jean-Henri Paelinck, gouverneur de la province du Katanga.

(HP.1956.32.705, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1956 © Sofam.)

de guider certains groupements noirs (ou éventuellement interracial). Les efforts tentés dans ce sens, que ce soit par des colons ou par l'Administration, ne donnèrent en général que des résultats forts médiocres, ou même dérisoires. Les groupements inspirés par des Européens furent presque toujours balayés. Il n'y a guère qu'au Katanga que le résultat fut plus positif; l'aide apportée par des Européens à la Conakat [...] eut une importance certaine, et la Conakat elle-même remporta un succès considérable. Encore peut-on se demander, dans le cas du Katanga, si le côté des tireurs de ficelles n'a pas été très souvent celui des hommes politiques africains, et le côté des gens que l'on utilise, celui des Européens » (Stengers 1989 : 257-258)²⁸.

L'année 1960 fut essentiellement marquée par l'organisation des deux Tables rondes (politique et économique). La première Table ronde, qui fixa la date de l'accession du pays à l'indépendance, fut initialement conçue comme simplement consultative. Les Congolais finirent par en faire un organe délibératif et, donc, à réduire ainsi le Parlement belge à une « fonction d'entérinement » (Stengers 1989 :

260-262)²⁹. Ce que l'on peut retenir de la Table ronde de janvier 1960, c'est notamment, au sujet des institutions devant régir le Congo, le problème de la répartition des compétences entre le pouvoir central et les autorités provinciales.

Patrice Lumumba et le MNC (déjà en scission à cette date – tout au moins au niveau de ses fondateurs) étaient pour l'unitarisme et, donc, pour un pouvoir « central fort ». Moïse Tshombe et la Conakat se prononçaient pour un fédéralisme accordant aux provinces une « très large autonomie ». Officiellement, une formule de compromis fut retenue grâce au travail des conseillers belges et aux efforts des délégués belges à la Table ronde : le pouvoir central conserverait toutes les attributions essentielles d'un État moderne; les autorités provinciales auraient, en certains domaines (comme l'enseignement primaire et secondaire), une « compétence très étendue ». Mais sur l'épineux problème de partage des ressources financières (et particulièrement des redevances minières), la solution fut renvoyée à plus tard. La Loi fondamentale (venant du Parlement belge) aurait à déterminer les « limites » des « finances nationales » et des « finances provinciales » (Stengers 1989 : 261-262)³⁰.

28. Lire les positions de l'Union katangaise dans le texte déjà cité : « L'Union katangaise précise son programme », dépliant d'août 1958, Elisabethville. On peut y lire « L'Union katangaise, ouverte à tous, Blancs et Noirs, [...] mettra tout en œuvre pour maintenir au pays ce facteur de paix sociale que certains éléments troubles ont intérêt à gêner, afin de satisfaire des aspirations personnelles ou simplement idéologiques ».

29. La Table ronde politique se tint du 20 janvier au 20 février 1960.

30. Outre ceux qui vont être cités plus bas, on peut mentionner la présence de Jules Gérard-Libois (MNC-Kalonji); Ernest Glinne (Parti du Peuple); François Perin



Le 3 avril 1959 à Élisabethville, les membres du collège consultatif du Katanga entourant André Schöller, vice-gouverneur général de la province. De gauche à droite : M. J. Onckelinx (représentant des classes moyennes indépendantes) ; Alsteen (représentant de la catégorie des notables) ; Hamici (représentant des milieux ruraux et extra-ruraux) ; Luhinda Mwenda Munongo (représentant des milieux ruraux et extra-ruraux) ; Sohier (représentant des entreprises de capitaux) ; Mohamedi (représentant de la catégorie de l'emploi).

(HP.1959.28.492, collection MRAC Tervuren ; photo Inforcongo, 1959, © MRAC Tervuren.)

Le premier président de la Conakat, Godefroid Munongo, dut céder la présidence à Moïse Tshombe. L'Administration coloniale demanda à Munongo de choisir entre ses fonctions d'agent territorial et son mandat politique à la tête de la Conakat. Il fut contraint à la démission pour être remplacé à la tête de la Conakat par Tshombe. Munongo fut l'objet de pression de l'Administration qui alla même jusqu'à le menacer de relégation (État du Katanga 1960). Tshombe était un homme d'affaires. Il fut le premier acteur katangais à faire donner à la Conakat sa ligne de conduite particulariste jusqu'à l'érection de cette association supra-ethnique en parti politique en juillet 1959. L'évolution politique ultérieure avait

poussé l'association supra-ethnique des Katangais à se constituer en parti politique.

En 1959, l'Association des Baluba du Katanga (Balubakat) devint un parti politique (Schöller 1982 : 57 ; Kimba 1959)³¹. L'AGEBACEKA fut dissoute et devint FEDEKA, tout en gardant son appellation de « Baluba Central » (Artigue 1961).

(Alliance Bayanzi-Abazi), qui faisaient partie du « Cartel » à orientation fédéraliste avec l'ABAKO (conseiller Jef Van Bilsen) ; PSA (Parti solidaire africain) et FGC (Fédération générale congolaise). Paule Bouvier (Union Mongo) ; Anne Evrard (PSA) ; Arthur Doucy et Maryse Hoeckers (Balubakat) ; Henri Simonet (Parti national du Progrès-PNP). Même s'il n'avait pas le statut officiel de conseiller, Jean Van Lierde était proche de Patrice Lumumba. La Conakat avait pour conseiller attiré, Humblé.

31. À propos de la Conakat, Schöller reconnaît que l'Union katangaise, unanimement condamnée, ne pouvait survivre après les prises de position de Pétilion et de Paelinck entre le 21 août et le 1^{er} septembre 1958, mais elle ne créa pas la Conakat. Parmi les animateurs de la Conakat « Godefroid Munongo, fondateur et premier président de la Conakat, était, tout comme Évariste Kimba, un homme au caractère ferme et indépendant qui ne se serait pas prêté à jouer le rôle d'un simple pion manœuvré par l'association des colons » (Schöller 1982 : 40-41). Pierre Artigue dit que la Conakat fut créée en février 1957 par un groupe de jeunes Katangais, dont Évariste Kimba, Dominique Diur, Henri Kambola, Albert Nyembo, Justin Mali, Alexis Kishiba, Rodolphe Yav, Godefroid Munongo (p. 238 n° 3). Concernant la Balubakat, Évariste Kimba signale seulement que l'Association devint « parti politique sans la consultation d'une assemblée générale ». Pour Schöller, la Balubakat prit ses distances avec la Conakat parce que celle-ci était liée à l'Union katangaise et qu'elle était hostile aux Luba du Kasai.



Lors de la Table ronde politique de Bruxelles (janvier-février 1960), André Schöller et Jean-Baptiste Kibwe, à ce moment vice-président de la Conakat.

[En 1947, Kibwe fut employé au CSK; puis, il travailla un an à la Banque du Congo belge. De 1949 à 1956, il intégra l'administration territoriale. En 1956, il quitta l'administration pour être nommé mandataire auprès des tribunaux coutumiers.] (HP.2009.3.114, collection MRAC Tervuren; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

Dans le rapport que le gouverneur Schöller établit à l'intention du gouverneur général et du ministre, à partir d'Albertville, le 14 juin 1959, on peut lire :

« L'évolution politique accélérée suscite d'assez sérieuses inquiétudes chez de nombreux chefs, dans les milieux ruraux en général, et même chez bon nombre d'évolués originaires du Katanga.

Les Katangais, si on fait abstraction de ceux venus du Kasai, ont conscience de leurs lacunes, de leurs retards par rapport à leurs compagnons originaires d'autres régions. Ils ont tendance à considérer les réformes actuelles comme peu adaptées aux réalités et ils en craignent les conséquences. Les masses rurales restent pleinement confiantes dans les autorités belges. Les politiciens de Léopoldville ne jouissent par contre d'aucune considération ni sympathie au Katanga. On y redoute fort la création dans un avenir proche d'un gouvernement congolais qui serait dominé par ces politiciens.

Toutes ces appréhensions ont apporté de l'eau au moulin du fédéralisme. Les adhésions à ce système politique ne se sont pas seulement multipliées chez les Européens, mais émanent également maintenant de Congolais originaires du Katanga. La récente proclamation de la Conakat en fut la manifestation spectaculaire. Le ton de ce libelle prouve que ces milieux également, précédemment réservés et pondérés, sont actuellement influencés par le facteur signalé au § I³².

32. Pour Schöller, après les événements des 4-6 janvier 1959 à Léopoldville, les populations croient que seules la violence et l'exagération payent et attirent considération et faveurs.

Dans l'actuelle période préélectorale, il serait illusoire d'espérer un apaisement de la tension qui existe entre Katangais d'origine et ceux originaires du Kasai. Il faut s'attendre au contraire à ce que cette tension croisse et que le facteur tribal joue, dans les élections, un rôle déterminant, les Katangais étant résolus à prendre leur revanche sur les Kasai.

Il semble toutefois que la Conakat qui aurait pu réaliser le front unique des Katangais d'origine ait affaibli sa position en se compromettant maladroitement avec l'«Union katangaise» de M. Gavage » (Schöller 1982 : 57-59)³³.

Le gouverneur du Katanga constatait que dans l'opinion les thèmes autonomistes ou fédéralistes gagnaient beaucoup de terrain (Schöller 1982 : 108-109).³⁴ Il dut, à ce sujet, prendre une attitude qu'il n'aurait eu le courage d'adopter au Bas-Congo envers Joseph Kasa-Vubu, en interpellant Moïse Tshombe sur son discours du 14 décembre 1959, dans un meeting de la Conakat. Ce dernier prétendait que son

33. Il y a évidemment ici beaucoup de lieux communs qui circulent au Katanga depuis 1935 au moins. Ces « lacunes » et ces « retards » des Katangais étaient le lot de tous les groupes du pays.

34. Non seulement il y a, comme l'écrit Schöller, « une nette accentuation du nationalisme katangais », mais aussi un soutien de la presse locale. Si *L'Essor du Congo*, qui garde un ton modéré (on le dit pourtant proche des colons et de l'Union minière du Haut-Katanga), ne détonne pas, *L'Écho du Katanga*, traditionnellement critique, opère un retournement en se mettant à la pointe du combat pour « l'indépendance katangaise ».

parti ne participerait à des rencontres politiques avec l'Administration coloniale que si l'on concédait que soit reconnu au préalable le principe de la souveraineté ou, à la limite, un fédéralisme « intégral » en faveur « des grandes régions congolaises » (Schöller 1982 : 235)³⁵.

Neuf jours plus tard, la Conakat prépara un texte à l'intention du roi Baudouin de passage à Élisabethville. Dans ce texte, Tshombe et Kibwe qui en étaient les signataires disaient que leur parti :

- 1° rejette toute formule unitariste ou toute structure fédérale à pouvoir central fort ;
- 2° revendique l'indépendance du Katanga, mais dans un « cadre fédéral », avec le maintien de liens « communautaires avec la Belgique, sous la souveraineté du roi ».

Alors qu'il était invité à prendre part au dîner offert au roi Baudouin à la résidence du gouverneur de province, Jules Cousin informa ce dernier de l'existence d'un projet de « proclamation d'indépendance du Katanga ». Le texte de cette proclamation devait être imprimé aux Presses Imbelco et remis au roi en ce soir du 24 décembre 1959, pour être diffusé, le lendemain de Noël, dans le monde. Ce n'était pas totalement un canular, puisque même l'état-major du 1^{er} groupement de la Force publique fut approché et informé du projet (Schöller 1982 : 111).

Le 25 décembre 1959, le roi Baudouin reçut successivement Moïse Tshombe et Jason Sendwe. Depuis octobre 1959, le président de la Balubakat avait remis au roi un mémorandum où il l'adjurait de s'opposer aux manœuvres visant à « démanteler l'immense pays » bâti par ses ancêtres, Léopold II et ses successeurs. À noter que quelques mois plus tôt, la Balubakat s'était trouvée avec une direction bicéphale constituée par Jason Sendwe (de tendance MNC) et Kabange (pro-Conakat). Dans *L'Essor du Congo* du 20 octobre 1959, Évariste Kimba écrivait :

« Dimanche a eu lieu l'assemblée générale de la Balubakat au cours de laquelle les membres devaient élire un nouveau président. On nous confirme que cette élection n'eut pas lieu. Par des manœuvres

habiles, M. Sendwe se fit porter en triomphe par ses partisans, sans laisser l'occasion à l'assemblée de se prononcer valablement [...].

Que s'est-il passé effectivement ?

Chacun des deux présidents démissionnaires devait haranguer la foule. M. Sendwe annonça son message de paix, de bonne volonté et de collaboration à l'assemblée! Arriva le tour de M. Kabange, qui brilla un moment par son absence. Enfin, il monta à la tribune ; il n'eut pas le temps d'achever son allocution. Certains se mirent à huer le représentant de l'aile Conakat. [...] C'est alors qu'intervint un représentant de l'administration lequel, nous affirma-t-on, avait la charge de surveiller le déroulement des élections.

Dans la cohue, il demanda à M. Sendwe de faire taire l'assistance pour qu'il puisse parler. Ce geste fut interprété par les gens comme un verdict » (Kimba 1959 : 153).

Kabange³⁶ fut alors présenté à la foule comme « partisan de la Conakat et comme le défenseur de ceux qui ont vendu le Katanga aux colons et de ceux qui s'opposent à l'indépendance du Congo » (Artigue 1961 : 99-100). D'après Pierre Artigue, Jason Sendwe lui-même avait contre lui « certains Baluba (lui contestant) le droit de parler en leur nom », parce qu'il était de « père otetela ». Mais Évariste Kimba convenait du fait que Jason Sendwe jouissait d'une popularité au sein d'une fraction importante des Luba du Katanga grâce à son dynamisme et à ses multiples contacts avec la population.

Malgré la contestation des partisans de Kabange, Jason Sendwe fut transporté en triomphe dans les différentes communes d'Élisabethville. Certains manifestants furent accusés par des membres d'autres « ethnies » katangaises d'avoir tenu au cours de ces manifestations des « propos désobligeants » à leur égard (Kimba 1965 : 164; Artigue 1961 : 357-358). Ainsi, poursuivait Évariste Kimba avant de conclure : « [ceci] provoqua une vive réaction parmi les partisans de la Conakat. [...] une tension règne parmi les habitants des villages des environs de Jadotville. Une opposition s'y fait jour contre les pêcheurs baluba installés dans la région des chefs Katanga, Pande et les autres. Cette attitude

35. On note des approximations dans la définition de la forme de l'État à ériger. Alain Stenmans, qui avait une vue plus globale de la situation de la Colonie, suggérait une « constitution du type fédéral. Mieux vaut en effet faire du Congo un État fédéral complet qu'un État unitaire dangereusement amputé ».

36. Non autrement identifié. Il est possible que ce soit Fortunat Kabange Numbi.

Jason Sendwe, président général de la Balubakat, du Cartel katangais et du Parti progressiste katangais. Né en 1917 à Mwanya (territoire Kabongo). Il accomplit 6 années d'études primaires à l'école méthodiste de Kabongo, 4 années d'études normales et bibliques à la mission méthodiste de Kanene (Kamina), 5 années d'études médicales à l'école officielle pour infirmiers à Yakusu (Stanleyville et Élisabethville), 6 années à l'école d'assistants médicaux indigènes à Léopoldville. Pasteur-instituteur à la mission méthodiste; commis à la Colonie en 1942; infirmier puis assistant médical à Élisabethville, Mutshatsha, Kongolo et Kabongo; assistant médical au Centre d'accueil du personnel africain (CAPA) à Bruxelles à l'Exposition universelle de 1958; assistant médical au dispensaire méthodiste de Kanene; autorité sanitaire; membre délégué du Conseil protestant du Congo et du Conseil général du Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes; fondateur et trésorier de l'« Amitié Belge-Congolaise »; trésorier de l'« Académie des Beaux-Arts »; conseiller de l'Association Saint-Luc; conseiller du Foyer social Léopold III. Député national élu sur la liste du Cartel Balubakat-Atcar-Fédéka dans le district d'Élisabethville, il fut un adversaire déterminé dans la lutte qui l'opposa à la Conakat et à Tshombe. Aucun accord ne put se réaliser sur la composition du gouvernement provincial du Katanga dont il refusa la vice-présidence et des postes ministériels. Le gouvernement Lumumba lui proposa, et il accepta, le poste de commissaire du gouvernement central pour la province du Katanga. La confiance que lui accordèrent les différents gouvernements de Léopoldville consolida sa position de principal opposant à Moïse Tshombe pendant toute la durée de la sécession katangaise.



Jason Sendwe.

(HP.2009.3.971, collection MRAC Tervuren; photo Inforcongo, 1960, © MRAC Tervuren.)

trouverait son origine, comme on nous l'a confirmé au cours de ce week-end, dans les manœuvres de certains qui voudraient que les Baluba fassent la loi dans cette région. Il est temps que l'on recherche les responsables de ce climat tendu » (Kimba 1965 : 164; Schöller 1982 : 140)³⁷.

5. ON VOIT S'INSTALLER L'IMAGE DE LA SÉCESSION

Le 20 décembre 1959, des élections se tinrent dans les communes d'Élisabethville, et les résultats étaient attendus en janvier 1960. Mais la Conakat et le Cartel (Atcar-Balubakat-Fédéka) s'autoproclamèrent tous victorieux. La Conakat prétendait pouvoir contrôler toutes les quatre communes « africaines »; dans le camp du Cartel, l'on citait le nom de Jean Yumba comme probable bourgmestre de la Ruashi, alors que lui-même avait plutôt des ambitions pour la députation avec les élections prévues pour mars 1960; pour la commune Albert (Kamalondo) circulait le nom de

Jason Sendwe, qui disait céder la place au secrétaire général de la Balubakat, Kahamba; à la Kenya, il était question du président de l'ATCAR (Association des Tshokwe du Congo, de l'Angola et de Rhodésie), Ambroise Muhunga, dont Évariste Kimba parlait en ces termes : « Homme jusqu'ici effacé du plan communal, M. Muhunga est connu pour ses sentiments unitaristes et pour son opposition à la subordination des tshokwe au féodalisme lunda. Il s'oppose également au système fédéraliste qu'il juge désavantageux pour ses compatriotes Tshokwe, disséminés dans trois territoires : Congo, Angola et Rhodésie » (Kimba 1965 : 195-197)³⁸.

Dans un rapport dressé le 28 avril 1960, André Schöller relatait quelques faits et événements à même de donner des indications sur les rapports sociaux et les rapports des forces engagées dans le contrôle de

37. Les événements dont il est question ici concernent les affrontements entre pêcheurs luba et habitants des villages près de Jadotville.

38. Curieusement, c'est Ambroise Muhunga qui semble avoir de la cohérence dans son engagement même ethnique, même si prévaut beaucoup plus la prévention contre les Lunda. Il est cité parmi les blessés des affrontements qui ont lieu en mars 1960.



Trois délégués du MNC/Lumumba, de droite à gauche : M. Bukassa (Kasai), J.-P. Finant (Stanleyville) et J. C. Yumba (Élisabethville).
(HP.2009.3.133, collection MRAC Tervuren; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

l'espace social et politique du Katanga. On pouvait en retenir que :

1° la colonisation civile (celle que pouvait réaliser la société civile belge), c'est-à-dire une colonisation de peuplement était quasi inconcevable aux XIX^e et XX^e siècles. Voilà pourquoi la Belgique s'était limitée à une « colonisation d'encadrement » avec d'abord les efforts du roi Léopold II en habits d'homme d'affaires, ensuite avec l'État belge et un instrument privé efficace, la Société générale de Belgique. Au sens où on l'entend aujourd'hui, la Belgique, soulignait-il, n'avait jamais été assez pauvre ni trop peuplée pour pousser ses habitants à l'émigration. Mais alors qu'à la formation de l'Union katangaise en 1958, les colons du Katanga gardaient l'arrogance des années 1930 et le mépris pour la « population autochtone³⁹ », en 1959 et

39. Dans leur programme, les colons du Katanga écrivirent en août 1958 : « [L'Union katangaise] confirme que le Haut-Katanga n'était qu'un désert, lors de l'arrivée des Blancs et qu'il n'y vivait que quelque cinq cents familles indigènes, végétant dans le plus sombre dénuement et vouées aux famines périodiques [...]. Nous confirmons, par ailleurs, que, sans le génie créateur des Blancs, la masse indigène est actuellement incapable d'assurer l'expansion économique et sociale du pays. Et nous disons ouvertement qu'au stade actuel le départ des Blancs signifierait l'anarchie la plus complète et la régression immédiate de toute l'économie. »

1960, le parti de Gavache devint le bras droit de la Conakat, éloignant d'ailleurs ainsi la Balubakat qui en avait fait partie jusque juillet 1959 au moins. Et Schöller faisait le constat de ce revirement remarquable. L'Union katangaise n'avait plus l'ambition de déterminer le cours des événements. Ce qu'elle pouvait attendre de la Conakat, c'était d'obtenir, du pouvoir katangais à venir, un statut privilégié d'hôtes pour les Européens de la province, qui poursuivraient ainsi leur vie et leurs activités, non pas comme en Afrique du Sud ou en Rhodésie du Sud, mais comme en Rhodésie du Nord (Zambie) où les Britanniques étaient restés pour mener leurs activités économiques. Schöller soulignait : « Du côté des Européens, le désarroi et l'inquiétude pourraient difficilement être plus grands. Le personnel administratif, et notamment le personnel territorial et la police font courageusement face à des situations de plus en plus difficiles, et gardent leur sang-froid dans un pays en état constant de fièvre. Mais comme tout semble être mis en œuvre pour démolir au plus tôt la structure administrative actuelle, presque plus personne n'a confiance ni dans son avenir personnel, ni dans l'avenir du pays » (Schöller 1982 : 137-142);

2° Auguste De Schryver, ministre du Congo à partir de septembre 1959, aurait traité dans une

Prosper Muyumba (membre suppléant de la délégation Conakat) et Michel Atoka (membre suppléant de la délégation PNP/Ituri), partis à la Table ronde de Bruxelles ; ici avec la presse.
(HP.2009.3.84, collection MRAC Tervuren ; photo Inforcongo, 1960, © MRAC Tervuren.)



rencontre avec les colons à Élisabethville, les fonctionnaires belges du Congo de « bourgeois » et de « pommes pourries ». Ce qui pouvait signifier que les colons devaient se trouver à une échelle encore plus basse. De Schryver pensait qu'en ces circonstances difficiles du moment, il fallait des « Saint-Exupéry ». Schöller ajoutait que le désordre le plus total présidait à l'exécution des mesures monétaires récemment prises, et que cela finissait par « affecter profondément le moral de la plupart des Européens » (Schöller 1982 : 137-142) ;

3° du côté africain, au moment où Schöller faisait son rapport sur la « situation générale », le Katanga, jusque-là jugé comme peu enclin au désordre, venait de connaître des incidents sanglants, une tragédie. À la veille de ces incidents, le quotidien *L'Essor du Congo* du 11 mars 1960 titrant « Contre la présence de Lumumba au Katanga », informait ses lecteurs de la circulation à Élisabethville de tracts avisant Lumumba que sa venue au Katanga était susceptible de provoquer des affrontements meurtriers entre communautés. Parus sous forme anonyme à Élisabethville, à Kolwezi, ces tracts étaient signés par Prosper Muyumba⁴⁰ qui se disait représentant de la Conakat (Kimba 1965 : 173-174). Deux

semaines plus tard, André Schöller estimait que les événements des 12 et 13 mars 1960, survenus à Élisabethville, Jadotville et Kolwezi, avaient un lien avec la politique du Collège exécutif général installé à Léopoldville et dont Patrice-Emery Lumumba était « la personnalité dominante ». Concernant les événements, l'arrivée de Patrice Lumumba le 12 mars 1960 à Élisabethville et les affrontements entre partisans de la Conakat et partisans du Cartel Atcar-Balubakat-Fédéka, l'analyse de Schöller est la suivante : « [quatre-vingts pour cent] des victimes des agressions sauvages qui eurent lieu à Élisabethville les 12-13 mars sont des Lunda ; les coupables sont certainement recherchés du côté des Tshokwe et de leurs amis du "cartel" (Balubakat). Il semble avéré que presque toutes les victimes des événements de mi-mars appartiennent à la fraction Conakat, tant en ce qui concerne les attentats contre les personnes que ceux commis contre les biens » (Schöller 1982 : 138).

Tout ceci fut précédé par une tension que le gouverneur Schöller crut avoir désamorcée, trois jours plus tôt, dans les territoires de Kapanga, Sandoa et Dilolo. Le 25 février 1960, *Mwaant Yav* aurait signé une lettre ultimatum exigeant notamment la révocation du chef chokwe Samutoma. Avisé par une délégation furieuse de Chokwe, André Schöller se rendit sur place le 9 mars 1960 ; il constata qu'il y avait bien une « profonde rivalité » entre chefs, mais elle « n'était pas encore prête à se muer en conflit entre peuples » (Schöller 1982 : 138). Mais trois jours plus tard, des incidents avec mort d'hommes éclatèrent. Et Schöller de préciser : « On connaît suffisamment les

40. Prosper Muyumba Kandjimb est de l'ethnie lunda, né à Musumba le 15 août 1932. Son père fut chef du village Makanda dans le territoire de Kapanga. Il devint le 1^{er} président sectionnaire de la Conakat/Kolwezi et participa à la Table ronde politique de Bruxelles en tant que membre suppléant de la délégation Conakat.



À la sortie de la salle où se tient la Table ronde, on reconnaît, de gauche à droite, Jean-Baptiste Kibwe et Moïse Tshombe, le chef coutumier Mabe-Sabiti (délégué PNP/Province-Orientale), le chef Émeri Pene-Sengha Mulambolo (MNC/L/Sankuru) et Paul Ngandu (MNC/K). (HP.2009.3.117, collection MRAC Tervuren.)



Ici, Moïse Tshombe (3^e à partir de la gauche) en compagnie d'autres délégués congolais. On reconnaît, de gauche à droite, Pierre Mombele (délégué suppléant PNP/province de Léopoldville), Jean-Marie Kikitwa (délégué PNP/Kivu) et Alphonse Ilunga (délégué du Kasai). Derrière, André Anekonzapa (délégué PNP/Équateur). (HP.2009.3.129, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

oppositions tribales qui empoisonnent l'atmosphère politique du Katanga. Il s'agit assurément de conflit déjà vieux entre Katangais "authentiques" et Kasai. Mais là-dessus se sont greffés suite à l'action des partis Conakat et Balubakat, des oppositions entre Katangais du Haut-Katanga et Baluba du Katanga. On ne peut ignorer non plus au Katanga, l'incidence des conflits entre Lulua et Baluba du Kasai. Et enfin, il y a l'hostilité entre les tribus katangaises, Lunda et Tshokwe » (Schöller 1982 : 137-138)⁴¹.

Patrice Lumumba arriva au Katanga, à Elisabethville, au moment où une campagne insidieuse était menée contre lui, particulièrement dans tous les milieux belges le taxant de « communiste »⁴². Il passait pour le champion de l'« unitarisme » ; les affrontements entre « unitaristes » et « fédéralistes » à la Table ronde de Bruxelles firent de Lumumba un adversaire non seulement de Moïse Tshombe, mais aussi de la majorité des Katangais de la Conakat. À ce sujet, Schöller signalait qu'à la Table ronde tous les Katangais semblaient s'être accordés sur le « système de large décentralisation » qui fut finalement adopté par les participants (Schöller 1982 : 138)⁴³.

Le Conseil exécutif général décréta la libération massive des relégués politiques et la suppression

41. Ainsi se trouvaient résumés en condensé les rapports sociaux et les forces sociales en action dans la société congolaise du Katanga de 1960.

42. Patrice Lumumba, probablement à cause aussi d'une propagande belge assez forte, est considéré comme un « antéchrist », un centralisateur aux méthodes dictatoriales. Notamment, il est déjà accusé de pousser le Collège exécutif général à s'ingérer dans les affaires des provinces et à humilier les collègues exécutifs provinciaux qui n'ont alors pas encore de pouvoirs qui leur sont réservés pendant la période de transition. Rémy Mwamba représentait le Katanga dans le Conseil exécutif général, alors que Godefroid Munongo, Paul Muhona et Gabriel Kitenge faisaient partie du collège exécutif provincial présidé par le gouverneur. Schöller excluait, de fait, Munongo de toutes les réunions de cet organe prévu par la Table ronde.

43. Si la Balubakat rejette officiellement le fédéralisme, elle est, en fait, en faveur d'une « autonomie provinciale très poussée, notamment sur le plan budgétaire ». La majorité des Katangais gardaient le sentiment que leur province « a été la principale victime de l'esprit centralisateur de Léopoldville » et que, « sur le plan budgétaire », elle avait été « complètement sacrifiée ». En réalité, en raison d'une répartition inégale des investissements, c'est tout le Congo qui se trouvait mal développé.

de la contrainte par corps pour non-paiement de l'impôt. En milieu rural, l'émotion ou, encore, des sentiments passionnels paraissaient dominer. Une tendance à l'exode prévalut dans les milieux des « non-originaux » du Katanga et même dans les milieux des Luba du Katanga. Pour rappel, les autorités exerçant des droits fonciers coutumiers sur les terres des centres ruraux à la périphérie d'Elisabethville s'opposaient à l'accès de ces centres à des Congolais identifiés comme « cartel » (Kasai et Luba du Katanga). L'Administration fut assaillie par des demandes de mutation de fonctionnaires noirs, malgré ses appels à l'apaisement et à la tolérance, à l'égard de ceux qui étaient désormais considérés conjoncturellement comme faisant partie des groupes « minoritaires » dans le Haut-Katanga industriel (Schöller 1982 : 139).

Dans la région du lac Tshangalele (lac de retenue en amont du barrage hydro-électrique de Mwadingusha), entre la mission bénédictine de Kapolowe et les villages précédant celui de Lukoshi, des incidents éclataient périodiquement. Ce lac était devenu depuis les années 1950 un centre de pêche important (4000 tonnes de poissons par an). Des pêcheurs luba du Katanga s'y étaient installés et y constituaient une majorité active (\pm 1300) par rapport aux autochtones (\pm 500). Pour André Schöller, la minorité locale des autochtones, s'appuyant sur les chefs coutumiers de la région, avait la prétention de devoir « chasser ces étrangers », car, justifiait-il, « Ceux-ci, il faut le reconnaître, ont souvent provoqué ces réactions regrettables par une attitude de mépris à l'égard des autochtones et d'insoumission à l'égard des autorités coutumières du pays, se traduisant notamment par le refus de payer les taxes de circonscription » (Schöller 1982 : 140).

Se projetant dans la situation à venir après les élections du mois de mai 1960, le gouverneur du Katanga exprimait son inquiétude quant à la capacité d'exercice du pouvoir des futurs dirigeants. Schöller estimait qu'au Katanga n'existait qu'un « nombre extrêmement réduit de personnalités congolaises de quelque valeur » : « La médiocrité des actuels leaders politiques et leur désinvolture sont frappantes, et dans les comités on ne voit guère émerger de personnalités de rechange de quelque valeur [...]. Si les membres du futur gouvernement pouvaient être choisis uniquement en raison de leurs capacités, il y aurait certainement moyen de constituer une équipe valable. Le choix dépendra malheureusement des

hasards d'une élection par l'assemblée provinciale » (Schöller 1982 : 141-142)⁴⁴.

Se hissant au niveau de tout le pays, le rapport de Schöller au gouverneur général, poursuivait, en revenant au personnage de Patrice Lumumba et en insistant sur le fait qu'au Katanga « le personnage en cause [fait] figure ici de véritable épouvantail ». Schöller en oubliait même que l'Administration avait largement contribué à la création de cette image d'« antéchrist ». Dans son rapport, il en attribuait la responsabilité aux « adeptes de la Conakat » en ce mois d'avril 1960 :

« Les leaders de la Conakat parlent ouvertement d'indépendance du Katanga et de souveraineté katangaise. Ils n'hésitent pas à affirmer dans leurs meetings que les temps sont révolus où les ressources du Katanga profitaient uniquement à Léopoldville ou d'autres régions, et que dorénavant, ces ressources serviront en ordre principal à développer le milieu rural du

Katanga laissé à l'abandon jusqu'à présent. Il est certain que ce problème de répartition budgétaire sera déterminant quant à l'attitude future de Katanga. Sur ce point, en effet, les thèses de la Conakat seront défendues également par les autres partis katangais. Un futur gouvernement congolais qui poursuivrait, en ce domaine, l'ancienne politique, n'aurait aucune chance d'être accepté par la majorité de la population du Katanga » (Schöller 1982 : 140).

La détérioration de la situation économique, financière et budgétaire et, donc, une incidence défavorable sur la situation politique s'élargissaient. Dans les centres urbains, on observait une extension du chômage et du nombre de jeunes désœuvrés dont l'état d'esprit devenait de plus en plus « anarchique, même dans les plus petites localités de l'intérieur » (Schöller 1982 : 141-142).

C'est dans ce vivier que furent puisés les membres des « jeunesses » des partis politiques après le 30 juin 1960.

44. Pour Schöller, le Katanga, sur ce point, était particulièrement défavorisé.

RÉFÉRENCES

- Artigue, P. 1961. *Qui sont les leaders congolais*. Bruxelles : Éditions Europe-Afrique.
- Bakonzi, A. 1974. « Les élites politiques de 1957 à Lubumbashi ». *Cahiers zairois d'études politiques et sociales* 3 : 115-133.
- Brion, R. & Moreau, J.-L. 2006. *De la mine à Mars. La genèse d'Umicore*. Tielt : Lannoo.
- CEPSI. 1946-1947. *Bulletin du CEPSI* 3 : 1-3.
- de Hemptinne, J.-F. s.d.. « Carnet 23. Voyage Angola. » Archives de l'archevêché de Lubumbashi.
- de Schrevel, M. 1970. *Les forces politiques de la décolonisation congolaise jusqu'à la veille de l'indépendance*. Paris : Éditions universitaires.
- Denis, J. 1956. « Élisabethville. Matériaux pour une étude de la population africaine ». *Bulletin du CEPSI* 34 : 137-195.
- État du Katanga, secrétariat d'État à l'Information. 1960. *Biographie du ministre katangais de l'Intérieur Godefroid Munongo*. Service de presse numéro 12.
- Feltz, G. 1976. « École rurale et expansion missionnaire au Shaba (1885-1939) ». *Études d'histoire africaine* VIII : 9-53.
- Feltz, G. 1983. « Monseigneur de Hemptinne pendant la Seconde Guerre mondiale ». In *Le Congo belge durant la Seconde Guerre mondiale. Recueil d'études*. Bruxelles : ARSOM, pp. 419-437.
- Fetter, B. 1962. « The Luluabourg Revolt at Élisabethville ». *African Historical Studies* II (2) : 269-277.
- Fetter, B. 1969. *The Creation of Élisabethville 1910-1940*. Hoover institution Press, Stanford University (California).
- Fetter, B. 1983. « The Union minière and its hinterland: a demographic reconstruction ». *African Economic History* 12 : 67-81.
- Katanga*. 1959 (1^{er} janvier) : 5.
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat, Canada/France : Université de Laval/Université de Paris I.
- Gérard-Libois, J. 1963. *Sécession katangaise*. Bruxelles/Léopoldville : CRISP/INEP.
- Ilunga Kayumba. 2011. « Évariste Kimba. Itinéraire politique d'un évolué congolais (1948-1966) ». Thèse de doctorat en histoire, Université de Lubumbashi.
- Kalonji Mutambayi, I. 2002. *Autobiographie*. Johannesburg : Éditions Disanka.
- Kimba, É. 1959. « La querelle au sein de la Balubakat ». *L'Essor du Congo*, 26 septembre.

- Kimba, É. 1965. *Mes opinions sur les problèmes du Congo pré-indépendant*. Élisabethville : Imbelco.
- Kishiba, A. 1958 (1^{er} février). « Katangais, où es-tu ». *Katanga* : 3.
- Kitenge, R. 1958 (15 février). « La nomination des bourgmestres et la réaction de nos compatriotes katangais ». *Katanga. L'Essor du Congo*. 1958 (mardi 23 décembre) n° 243.
- Lwanda, B. 1999. *Les gouverneurs du Katanga et la question de l'autonomie : de Wangermée à Kyungu wa Kumwanza (1910-1991). Essai d'explication de l'esprit fédéraliste katangais*. Lubumbashi : Collectif pour l'éducation, la science et la culture au Katanga/CESKA.
- Ministère des Colonies. 1949. *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge*. Bruxelles : Éditions De Visscher.
- Minon, P. 1957. « Quelques aspects de l'évolution récente du Centre extra-coutumier d'Élisabethville ». *Bulletin du CEPSI* 36 : 5-53.
- Minon, P. 1960. *Katuba. Étude quantitative d'une communauté urbaine africaine*. Élisabethville : CEPSI.
- Omasombo, J. (sous la dir.). 2014. *Kasai-Oriental : un nœud gordien dans l'espace congolais*. Tervuren : MRAC.
- Rapport annuel du territoire de Bakwanga de 1951.
- Rubbens, A. 1945. *Dettes de guerre*. Élisabethville : Imbelco.
- Rubbens, A. 1958. « La consultation populaire du 22 décembre 1957 à Élisabethville ». *Bulletin du Cepsi* 42 : 77-81.
- Rubbens, A. 1992. « L'incubation de la fièvre sécessionniste du Katanga ». In *Congo 1955-1960. Recueil d'études*. Bruxelles : ARSOM, pp. 343-357.
- Schöller, A. 1982. *Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville. Naissance d'une indépendance et d'une sécession*. Paris/Gembloux : Éditions Duculot.
- Sohier, J. 1953. *Quelques traits de la physionomie de la population européenne d'Élisabethville*. Bruxelles : IRCB.
- Stengers, J. 1989. *Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Stengers, J. 1993. « Discussion du mémoire de A. Stenmans et F. Reyntjens : la pensée politique du gouverneur général Pétilion ». *Bulletin des séances de l'ARSOM* 38 : 403-419.
- Stenmans, A. & Reyntjens, F. 1993. *La Pensée politique du Gouverneur général Pétilion*. Bruxelles : ARSOM.
- Tshibangu Kabet, M. 1974. « La situation sociale dans le ressort administratif de Likasi (ex. territoire de Jadotville) pendant la guerre 1940-1945 ». *Études d'histoire africaine* VI : 275-311.
- Vellut, J.-L. 1983. « Le Katanga industriel en 1944 : malaises et anxiétés dans la société coloniale ». In *Le Congo belge durant la Seconde Guerre mondiale. Recueil d'études*. Bruxelles : ARSOM, pp. 495-523.
- Young, C. 1966. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles : CRISP.

TROISIÈME PARTIE

ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE ET VÉCU DE LA « SÉCESSION KATANGAISE »

INTRODUCTION

Hormis pendant la période de la sécession (juillet 1960-janvier 1963) et les années de la première décentralisation territoriale de la Première République (cf. *infra*), la province du Katanga post-indépendance a conservé la composition qui était la sienne à la fin de la période coloniale, faite d'une division en quatre districts. Dans cette organisation, le district du Haut-Katanga occupait une position dominante. Il avait l'avantage d'intégrer dans son espace Lubumbashi (Élisabethville), à la fois chef-lieu de la province et siège administratif de la direction générale de l'Union minière (Gécamines), Likasi, la deuxième ville de la province¹, et divers autres centres importants de production minière (Kipushi, Tenke, Fungurume...). Les territoires de Pweto, de Kasenga et de Sakania apportent d'autres richesses (agricoles, pastorales...) en même temps qu'ils s'alignent en profondeur dans une position géopolitique stratégique coupant presque en deux la République de Zambie. Si l'on devait donc envisager une sortie de la RDC sur la base de l'espace géographique, voire économique, c'est d'abord le Haut-Katanga qui le mériterait en priorité.

Mais le Haut-Katanga rassemble des peuples rattachés à toutes les aires culturelles dominantes de la province. La région fut autrefois à la croisée des royaumes lunda, luba et de Kazembe. Comme entité administrative d'origine coloniale, elle touche

1. Kolwezi ne devint la troisième ville de la province que bien longtemps plus tard par l'ordonnance du 23 juillet 1971 du président Mobutu, influencé pour cela par le rapport du ministre de l'Intérieur de l'époque, Édouard Bulundwe. Raison avancée : « impératifs d'ordre administratif et économique ».

directement, par ses limites territoriales, les trois autres districts du Katanga. Elle continue seule à porter dans sa dénomination actuelle le nom « Katanga », le qualificatif additionnel « Haut » précisant toutefois qu'il ne s'agit que d'une partie de l'ancienne province. Voilà une configuration qui n'a pas changé, même lors de l'organisation territoriale intervenue sous l'ère Mobutu, en 1976, créant un cinquième district dit « urbano-rural de Kolwezi-Lubudi »², obtenu à partir de la division du district du Lualaba.

Des images qui contrastent avec la gestion de l'autochtonie provinciale réclamée. En fait, prise à partir des événements politiques de la décolonisation qui vont marquer les traits par lesquels la province du Katanga est généralement présentée encore aujourd'hui, l'histoire renseigne que les principaux acteurs locaux puisent leurs identités à l'extérieur de l'espace du Haut-Katanga. Avec la Conakat et la Balubakat, deux regroupements politiques dominants qui s'affrontèrent autour de l'exigence ou pas de l'autonomie de la province face au pouvoir central congolais, on constate que :

- côté Conakat : Moïse Tshombe et Godefroid Munongo étaient originaires de territoires différents dans le district du Lualaba; tous deux étaient liés à des familles cheffales dont les pouvoirs locaux ne pouvaient se réconcilier. En fait, la famille du second avait envahi l'espace du premier. Jean-Baptiste Kibwe, lui, était bwile

2. Ce district engloba aussi le nouveau territoire de Mutshatsha créé à l'occasion. Il s'agit de l'espace de l'ancien territoire de Kolwezi.

du territoire de Cette base ethnique ne pouvant lui assurer un départ facile en politique, il misa sur sa personne : « Rapide, il savait parfaitement ce qu'il voulait et savait compter » (Brassinne 2016 : 228). C'est d'abord leur vécu à Élisabethville dans un contexte colonial qui rapprocha ces personnages. Pour percer dans la vie politique, plutôt que de viser le pouvoir national à Léopoldville trop éloigné d'eux, ils choisirent de porter la seule représentation de la province du Katanga transformée en une exigence individualisée. Ils demeurèrent cependant divergents dans leurs ambitions : Kibwe disputait la préséance à Munongo et celui-ci la disputait à Tshombe. Quant à Évariste Kimba, ce Lubakat du Haut-Lomami qui avait approché, dès la création de la Conakat, ce trio de gens du « Sud-Katanga », il se limitait à n'être qu'un appui, un allié ;

- côté Balubakat : c'était des gens du nord de la province. Jason Sendwe, Remy Mwamba et Prosper Mwamba Ilunga étaient ses représentants, Lubakat originaires du Haut-Lomami. Les deux premiers cités réussirent à gagner le pouvoir au niveau national : l'un fut élu député à Élisabethville et l'autre sénateur. Le troisième gagna la députation provinciale se situant au niveau local des acteurs Conakat. À noter que la Balubakat approcha d'autres regroupements moins représentatifs, dont l'ATCAR et la FEDEKA, au sein d'un cartel qu'elle dirigeait.

Ce qui est caractéristique est donc que tous les acteurs du Katanga se situaient dans des regroupements à base spécifiquement ethnique comme point de départ associatif dont ils voulurent chacun se servir pour gagner le pouvoir politique. En approchant davantage le vécu de ces acteurs et en circonscrivant les actions menées au quotidien durant cette période, voire après, il y a lieu de mieux comprendre la sécession du Katanga comme ayant été un événement majeur autour d'une identité générale confuse. Est-ce un « épouvantail » qui avait rassemblé, forgé et nourri des causes diverses ?

C'est Godefroid Munongo qui fut à l'initiative de la création de la Conakat, mais il ne put en assumer la direction à cause de l'intervention de l'autorité coloniale. C'est ainsi que Moïse Tshombe devint son successeur. Mais il est bien curieux de voir que le petit fils de M'siri, dont les Sanga et autres peuples



Remy Mwamba.

(HP.1960.4.248, collection MRAC Tervuren ;
photo E. Zute (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

du Katanga contestaient l'autochtonie, ait choisi cette stratégie. Jusqu'à la veille de l'indépendance du Congo et même après, le maintien d'une chefferie bayeke fut toujours contesté. Antoine Munongo, qui avait succédé en 1956 à son père Mutampuka, regrettait de ne plus jouir du droit de punir ceux à qui les Yeke avaient tout apporté, grâce à leur occupation de l'espace. D'après lui et son petit frère Godefroid Munongo, l'histoire du Katanga débute avec la mort héroïque de M'siri, aussitôt suivie de représailles contre le colonisateur. C'est donc, eux, Bayeke qui « créèrent » le Katanga engagé dans la conquête de son indépendance. À ce titre, la reconnaissance de l'autochtonie des Wanyamwenzi ou Bayeke venus de l'Unyamwezi (Tanzanie) au Katanga constituait un fait déjà réglé. Ainsi, lorsqu'il succéda au trône de *mwami* des Bayeke à son frère Antoine Munongo décédé en 1976, Godefroid Munongo s'adressa à Bunkeya aux journalistes venus pour la circonstance. À leur question « Pouvez-vous nous parler brièvement du passé et du présent des Bayeke ? », il répondit :

« Les Bayeke sont un groupement d'hommes venus du Tanganyika. Des chasseurs d'éléphant (des Bayeke)

frappèrent un éléphant avec une lance ; c'était un mâle avec des grandes pointes. Cet éléphant blessé et non tué a, en fuyant, conduit ces chasseurs nyamwezi jusqu'au Shaba [nouveau nom du Katanga à partir de 1971] où ils devaient s'intéresser au travail du cuivre (lingots de cuivre – croisettes).

Ces hommes étaient dirigés par un chef nommé Kalasa, qui devait, après sa mort, céder le trône à son fils Ngelengwa, le futur M'siri. Ce dernier se lia d'amitié avec le chef Katanga, le roi des mines et avec Pande, chef des Basanga, etc.

Il y eut spontanément une compénétration entre les Bayeke et les tribus locales (mariages et échanges commerciaux), et l'implantation fut effective et définitive » (*Mwana Shaba* n° 260 du 15 avril 1977).

Voici un récit qui mélange à la fois légende et histoire. Godefroid Munongo n'a fait ici que répéter ce qu'il lui a été transmis. Il rapporte que quand on leur demandait d'où ils venaient, les premiers Bujumbura répondaient en leur langue « *tuli Bayeke twasom'in-zovu, ku bwitu ni ku Bsumbwa* » (« Nous sommes des chasseurs qui avons blessé un éléphant, notre pays est l'Usumbwa »). Dans la région du Nyamwezi les Basagali expliquent leur venue suivant le même modèle de migration dictée par la poursuite d'un éléphant (Boesch 1930 : 321). Et dans un compte rendu de recherches en cours, E.A. Alpers retrouve le même schéma dans la tradition orale de beaucoup de clans dynastiques de la Tanzanie orientale (Alpers 1973 : 8 et 12). Ceci s'explique en partie par le prestige lié à la chasse aux éléphants surtout au courant du XIX^e siècle quand l'ivoire devint la richesse principale. D'après les récits recueillis par W. van Dorpe, par « Muyeke » on ne désigne pas un simple chasseur, mais plutôt un homme audacieux, quelqu'un qui fait des choses extraordinaires. Dans le contexte de la chasse *mueke* ou *muyege* désignerait alors un chasseur exceptionnellement audacieux et courageux. C'est peut-être ce qui est signifié quand W. Böhm écrit qu'on appelait *vayaga* les chasseurs qui tuaient les éléphants avec des lances par opposition à ceux qui les chassaient au fusil et qu'on nommait *vandandu* ou *vafundi* (Böhm 1931 : 99). Toujours avec une connotation de courage et d'audace mais dans un autre contexte, il y avait les épreuves d'endurance et de courage *luyege*, que subissaient les jeunes initiés à la confrérie des charmeurs de serpents *Bayeye* (Cory 1949 : 169).

Comment apprécier l'explication que donne le premier président fondateur de la Conakat de

l'autochtonie katangaise des Yeke ? On y trouve des éléments louant leur comportement de chasseurs, leur « courage » contre les autres luba du Kasai arrivés avec la colonisation, donc après les Yeke.

Il fait comprendre que les Yeke venus s'installer au pays du cuivre ne sont plus des étrangers.

Chacun a ainsi sa lecture du passé, qu'il impose aux autres. Mais cette fois, la stratégie a des conséquences qui infléchissent l'avenir de tout un État moderne.

Mais ce point de vue, Moïse Tshombe pouvait-il le partager fondamentalement, lui qui savait que le territoire du chef Katanga au sud de Kazembe, envahi par les Yeke et intégré dans le royaume de Garenganze, avait fait partie autrefois du royaume lunda ? Il faut ajouter à cela le fait qu'au vu de ses origines, Moïse Tshombe aurait été la personne de par qui la sécession du Katanga, surtout, dans sa phase d'opposition nourrie contre les originaires du Kasai, ne serait jamais arrivée ? Son père qui avait pour nom d'origine Sakapenda Joseph s'était construit comme acteur à partir d'un commerce nourri à partir du Kasai³. Et même le nom de Tshombe, dont la famille s'est fait connaître, vient de là. Le texte ci-dessous en encadré retrace son parcours.

3. Jusqu'aux années 1920, les populations lunda du Nord du district de la Lulua préférèrent aller travailler dans les mines de diamant de Bumbu en Angola ou du Kasai. Entre ces lieux et l'ancien district de la Lulua, va naître un commerce de vivres et d'étoffes. Les commerçants « africains » vont apporter des vivres à Lusambo et en Angola, en retour ils vont faire entrer les articles de traite dans le district en dehors des circuits européens coûteux et centrés sur Elisabethville. Ce commerce « irrégulier » pour l'autorité coloniale a déjoué les tentatives de monopole des commerçants européens. En fait, le début de l'occupation de certaines parties du Katanga comme le Lualaba a été orienté pour faire baisser le prix des produits agricoles, l'imposition des cultures pauvres, de bas salaires payés aux porteurs (pakashi)... afin de garantir les recrutements pour le Haut-Katanga industriel.

Une origine partie du commerce du père : Joseph Sakapenda *alias* Tshombe

« Il peut être considéré à juste titre comme le plus grand commerçant de l'ancien district de la Lulua^a. À cette période, on compta les commerçants africains ci-après : i) James Kawimbi, un originaire du Nyassaland (Malawi) venu au Congo belge avec les prospecteurs anglais ; ii) John Kahila, de nationalité rhodésienne (Zambie) arrivé au Congo belge comme ouvrier dans les mines du Haut-Katanga industriel (HKI) ; iii) Tambo Munana et Kangaji Ditende, deux promoteurs avec Joseph Sakapenda du commerce africain dans la Lulua.

Sakapenda eut l'idée de se lancer dans le commerce en 1917, mais c'est à partir de 1918 qu'il va réaliser ce projet.

Avant de devenir commerçant, Sakapenda exerça divers métiers : il travailla d'abord à la Compagnie du Kasai où un Européen du nom de Brayeur l'avait envoyé pour apprendre à faire la cuisine occidentale. Dès son retour à Kapanga en 1911, il devint domestique de M. Brayeur qu'il accompagnait dans presque toutes ses tournées. C'est ainsi qu'il va vivre à Lusambo, à Kitoko, Kakankumba. Après le départ de cet européen, Sakapenda rentra à Kapanga. En 1913, il fut choisi par le *mwaant yav* comme interprète parce qu'il était un des rares dans son milieu à connaître la langue française.

En 1915, l'administrateur du territoire de Kapanga M. Vandervelde, ne connaissant pas les Lunda, fit appel à lui. Il sera avec cet administrateur à Kabinda et à Kabongo. C'est à Kabongo qu'il conçut l'idée de devenir commerçant. Le peu d'argent qu'il gagnait, il l'économisa. En 1918, il s'est mis à acheter des étoffes à Kabinda et à Kabongo qu'il expédiait à Kapanga à son frère Sakambol Mawaw. Celui-ci se chargeait de la commercialisation de ces articles. Lorsqu'il se sépara de M. Vandervelde, Sakapenda retourna s'installer à Kapanga pour s'occuper de son commerce. Là, il engagea quelques personnes et organisa des caravanes entre Kapanga, Lusambo et l'Angola. À noter que ces voyages s'effectuaient à pied. À Lusambo et à Bumbu en Angola, Sakapenda achetait les étoffes, le sel et d'autres articles de traite qu'il venait revendre dans la Lulua. Il se rendit aussi à Kanda-Kanda. Mais jusqu'en 1924, date où il quitta Kapanga pour venir s'installer à Sandoa, il ne possédait pas de maison de commerce ; il était trafiquant.

En 1924, Sakapenda s'établit à Sandoa, ouvrit son magasin. Son établissement était compté parmi les établissements commerciaux de la Lulua en cette année. De Sandoa, il continua à se rendre régulièrement à Lusambo, Kanda-Kanda et à Kabinda. Il apportait dans ces lieux les vivres africains, surtout du manioc qui était difficilement trouvable dans le Kasai. C'est en vendant ce manioc aux Baluba-Kasai qu'il reçut le surnom de *Tshomba* signifiant manioc en tshiluba. Le surnom lui plut et il le prit comme nom. Il engagea à son service plusieurs trafiquants pour l'achat et la vente de produits facilement transportables.

Le commerce qui profita surtout à Sakapenda fut celui des arachides. Avec le développement des mines du HKI, Sakapenda expédia de grandes quantités d'arachides aux chantiers. Avec l'arrivée du rail dans la Lulua, il s'est mis à commander certaines marchandises directement d'Élisabethville. En 1930, il possédait un vélo et un véhicule, et en 1937 il acheta un autre véhicule. Il était le seul commerçant africain à en posséder.

Après lui, ses enfants ont repris ce métier. Au commerce des vivres s'était ajouté celui du coton. La famille Sakapenda, dorénavant connue sous le nom de Tshombe, possédait des maisons dans plusieurs localités dans l'ancien district de la Lulua : Dilolo, Sandoa, Kasaji, Kapanga-Musumba et même à Luluabourg et Élisabethville. »

Source : Kayondo Tshondo-Tshiambi. 1973. « Aux débuts du développement économique de l'ancien district de la Lulua : initiatives africaines et planification coloniale (1920-1935) ». Mémoire de licence en histoire, Unaza/Campus de Lubumbashi, pp. 82-83.



Monument de Joseph Kapenda Tshombe, père de Moïse Tshombe, à la résidence en ruine de Musumba.
[Il fut érigé vers les années 1970, par le fils Daniel Tshombe avant son intronisation comme Mwaant Yav Mbumb II. Concession de la famille Tshombe : c'est à cet endroit que se trouvait la maison du père Joseph Kapenda.]
(Photo Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy, équipe locale du Lualaba, 2012.)

a. Il s'agit de l'ancien district de la Lulua (devenu Lualaba) qui eut Dilolo pour chef-lieu.

Malgré la détermination de ses leaders, la question d'autochtonie ou de l'identité katangaise devenait davantage compliqué, parce que les Européens venus avec la colonisation apportaient aussi leur lecture de l'histoire. Ils disaient avoir trouvé un espace presque vide de populations ; d'ailleurs, les populations trouvées y vivaient dans une grande pauvreté. Donc, la richesse fut créée à la suite de leur présence.

Le contexte amené par la décolonisation rapide et non anticipée du Congo suscita diverses ambitions à la fois communautaires et individuelles compétitives, avec les richesses locales du Katanga comme objet de convoitise. Le vide de leadership politique affirmé trouvait un terreau propice avec l'accession du Congo à l'indépendance. Ainsi le droit à la gestion de l'espace exigeait la prise du pouvoir politique. Dans la stratégie des alliances, l'affichage de l'ethnie comme paravent se présentait être une recette à exploiter par les acteurs. Dans le long terme, on observe aujourd'hui que les ascensions politiques et les richesses matérielles gagnées à partir de la

sécession katangaise ouvrirent la porte aux lignées parentales de Moïse Tshombe et de Godefroid Munongo pour s'emparer des pouvoirs locaux dominants lunda⁴ et yeke (cf. *infra*).

4. Deux sources rapprochent Moïse Tshombe du pouvoir royal lunda. D'abord, sa mère fut la petite-fille du *mwaant yav* Mushid I^{er} (qui a aussi des origines minungu, ruund et chokwe, selon certains informateurs) qui a régné durant presque la même période que M'siri. Ensuite, Moïse Tshombe devint le gendre du *mwaant yav* Bako Ditend en épousant sa fille aînée et son oncle maternel Mushid II (Gaston Kawel Mudjadj) succéda à celui-ci en 1963. Une voie qui par la suite amena tous ses petits frères à s'emparer du pouvoir suprême lunda. Munongo, lui, était descendant de M'siri, *mwami* des Yeke. Mais jusqu'à son père Mutampuka et son frère Antoine, ce pouvoir était redistribué de manière rotative entre les différentes lignées des enfants de M'siri. Depuis, seuls les Munongo le conservent, ce qui crée des ressentiments. En 1976, l'intronisation de Godefroid Munongo comme *mwami* des Bayeke révéla aux observateurs qu'il y avait une confiscation autoritaire du pouvoir (cf. *infra*).

RÉFÉRENCES

- Alpers, E.A. 1973 (janvier). « Eastern Tanzania in the Nineteenth century ». In « Tanzania Ramani » (feuilles polycopiées). The history Department of the University of Dar es-Salaam, n° 12.
- Blöhm, W. 1931. *Die Nyamwezi : Land un Wirtschaft*. Hambourg : De Gruyter.
- Boesch, F. 1930. *Les Banyamwezi, peuple de l'Afrique orientale*. Münster : Anthropos.
- Cory, H. 1946 (juillet). « The Buyeye, a secret Society of Snake-charmers in Sukuma-land, Tanganyika Territory ». *Africa*, XVI : 3.
- Van Dorpe, W. 1974. « Cadre explicatif de l'établissement Yeke ». Mémoire de licence en Anthropologie, Unaza, Lubumbashi.

CHAPITRE 1

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE À PARTIR DE L'EIC

Au début du XIX^e siècle, il existait dans l'espace de l'actuelle province du Haut-Katanga ou dans celui qui lui est directement proche des États dont ceux des Lunda, de Luapula-Kazembe et des Luba-Katanga étaient parmi les plus puissants. Dans la seconde moitié du siècle pourtant, leur domination fut sérieusement ébranlée par de petits groupes d'aventuriers ou des groupes politiques, jusqu'alors peu importants, qui avaient acquis des armes à feu plus modernes que les leurs. En 1890, lorsque les Belges commencèrent l'occupation de la ceinture katangaise de cuivre, les anciens royaumes semblaient avoir été totalement défaits par les nouveaux arrivants. Emportés dans plusieurs luttes de succession, les Lunda étaient sans défense contre les bandes armées des soldats-négociants chokwe, qui envahirent la capitale Musumba en 1885 et tuèrent le chef principal. Un destin similaire toucha les Luba-Katanga, qui souffraient de luttes de succession féroces et dont le chef, Dai Mande, avait été tué par les Yeke. Dans la vallée du Luapula, les Kazembe avaient perdu la moitié de leurs territoires aux Yeke et étaient menacés d'absorption. Vu la faiblesse de ces vieux États, le pouvoir réel dans la région semblait reposer dans les mains des deux nouveaux arrivants : M'siri des Yeke et Lumpungu des Bekalebwe. M'siri, un Nyamwezi originaire de ce qui est devenu la Tanzanie (cf. *supra*), édifia un empire au cœur même de la ceinture de cuivre grâce aux armes à feu introduites par les Swahili de la côte est. Lumpungu aussi devait son succès aux Swahili auxquels il s'était allié. Mais constatant que les Swahili étaient sur le point d'être défaits par les Belges, Lumpungu passa du côté des probables vainqueurs.

Les premières expéditions belges dans ce qui devint le Katanga se concentrèrent sur les empires de M'siri et de Lumpungu. M'siri, qui fut *further removed* par les soldats belges, résista aux demandes qui le sollicitaient et tenta de jouer les Belges contre les Britanniques qui convoitaient également son royaume. Lumpungu vit la force des Belges et collabora avec eux en échange du droit de dominer d'autres peuples qui n'étaient jusqu'alors pas sous son contrôle.

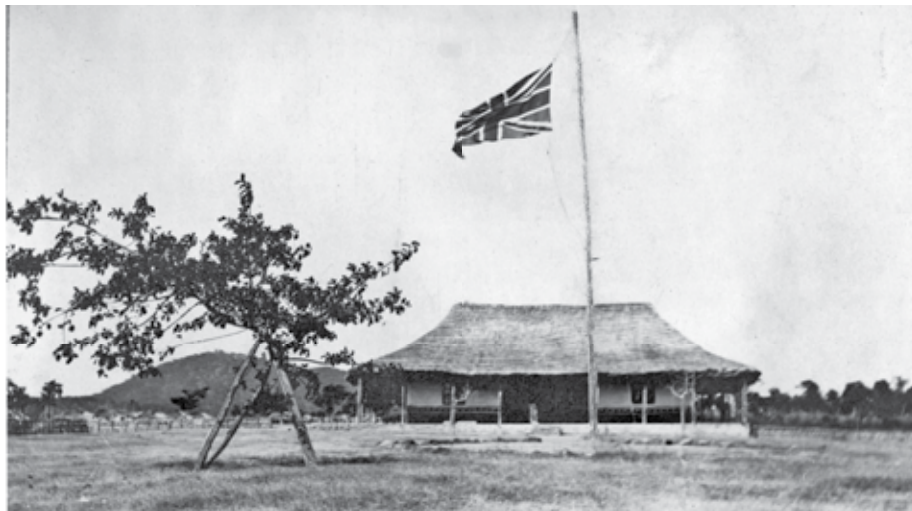
À partir de cette base, l'identité katangaise devint une question non seulement complexe, mais en partie « ambiguë ». Devait-on la lire à partir des acteurs qui s'affichaient, en tenant compte de leurs relations avec les peuples qu'ils prétendaient représenter ? La nouvelle présence européenne et, surtout, son organisation politico-administrative introduisirent d'autres dimensions qui donnèrent naissance à la sécession katangaise.

1. LA CONQUÊTE BELGE DU KATANGA

« Les cinq expéditions belges de 1890-1891 eurent l'effet de décourager la pénétration britannique au Katanga. Mais elles ne purent mener à l'occupation intensive par la Compagnie du Katanga. Entre 1892 et 1900, il n'y eut jamais plus de six Belges au Katanga, et les agents dans les postes les plus proches de l'État indépendant dans ce qui allait devenir la province du Kasai oubliaient souvent jusqu'à leur existence [...] Vu le faible nombre de Belges au Katanga, l'administration de la Compagnie du Katanga aurait été démunie sans ses auxiliaires africains, qui constituaient à la fois les bras militaires et civils de l'Administration belge. [...] Dans les



1899 : Incendie du village de feu le chef Mulumu Niama. (AP.0.0.1262, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1899.)



Chienge Boma : poste anglais sur la rive du lac Moero, près de Pweto.
(HP.1966.1.1633, collection MRAC Tervuren ; photo J.E. Hughes. Droits réservés.)



Village évangélique au Katanga en 1911 : le révérend John Springer et deux de ses assistants à Kazembe.
(HP.1961.1.1613, collection MRAC Tervuren ; 1911.)

combats contre les Swahili [...], les auxiliaires étaient clairement une part importante de l'effort belge pour apporter l'autorité européenne au Katanga, mais ils apportèrent aux Africains locaux peu des avantages de la présence européenne. Les auxiliaires étaient plutôt des étrangers dont l'arrivée avait causé un grand malaise pour les villages à travers lesquels ils étaient passés. [...] Une fois arrivés au Katanga, les auxiliaires vivaient comme des petits chefs dans la chaîne des petits postes que les Belges avaient créés le long de leur frontière avec la Rhodésie. [...] Leurs propres porteurs étaient des esclaves fournis par Lumpungu pour s'assurer l'amitié des Belges. En 1892, quand Lumpungu se soumit pour la première fois aux Belges, il était leur plus grand allié africain dans le sud-est du Congo. Dans les années 1890, il était censé avoir 3000 fusils automatiques. [...] Bien qu'il fût bien moins puissant que Lumpungu, l'autre chef sur lequel les Belges comptaient était le fils de M'siri, Mukanda-Bantu. Après la mort de M'siri, les Belges avaient espéré que les anciens vassaux des Yeke accepteraient leur autorité, mais ces Africains se montrèrent récalcitrants et ne furent pas soumis avant 1893, lorsque les Belges défirent les Sanga. Comme Mukanda-Bantu avait été choisi comme chef par les Belges et qu'en outre il avait une bonne compréhension de ce que les Belges pouvaient faire s'ils employaient plus de leur force, il devint leur plus fidèle allié. Cette nouvelle alliance suscita une résistance renouvelée par les anciens vassaux de M'siri, dirigés par Mulumu Niama des Sanga, qui s'allièrent avec les trafiquants d'esclaves mbundu contre les Belges » (Delvaux 1936).

Dans la situation de 1899-1900, où il n'y avait que deux Belges au Katanga, leur décision semblait raisonnable. À long terme, cependant, ils encoururent la colère des Européens, tandis que les Yeke conservaient leur amitié dans toutes les matières importantes. À la fin des années 1890, la pacification belge du Katanga était encore à ses débuts. Même après la défaite des Arabes, plusieurs chefs locaux continuèrent à s'opposer à la présence belge.

Comme ce fut le cas pendant la plus grande partie de la période coloniale, les Belges n'auraient pas été capables de résister à une coalition des autochtones. Ce qui distingue cette période des périodes ultérieures est que les Belges requéraient des alliés locaux, et non plus de simples vassaux. Cela signifiait qu'ils devaient « respecter » l'autorité des chefs

et obéir aux lois africaines en territoire africain. Jusqu'en 1916 encore, H. Seghaert écrivait que maintenir de bonnes relations avec Lumpungu était « indispensable ». « Dans le pays voisin contrôlé par les Britanniques, la pacification avait atteint un autre niveau à cette époque, parce que les grands royaumes avaient été défaits et que les Européens n'avaient plus besoin d'alliés autochtones. Les premiers agents britanniques atteignirent le Luapula en 1893 et pour 1899 les deux plus puissants royaumes, les Bemba et Luapula-Kazembe, étaient sous l'autorité britannique ».

L'extirpation de l'influence anglaise amorcée depuis la création du CSK en 1900 s'était renforcée en 1910. La répartition des troupes du Katanga se fit en fonction de cette lutte : 300 soldats dans la zone du Lomami, 600 soldats dans la zone du Tanganyika-Moero et 1000 soldats dans celle du Haut-Luapula (Muller 1935 : 24).

Les administrateurs territoriaux du Katanga déploraient les méfaits commis par les Noirs de Rhodésie amenés par le travail dans les mines et la construction du chemin de fer. Il leur était reproché d'affaiblir l'autorité des chefs coutumiers par l'érection de villages trop indépendants. À cette présence s'ajoutait celle des Blancs anglais, dont particulièrement les missionnaires protestants. Dans les chefferies du territoire de Kambove, l'antagonisme entre catholiques et protestants nécessita l'intervention de l'Administration. En 1918, la tension entre le missionnaire américain John Springer (cf. *supra*) et les pères bénédictins fut vive à la suite d'un incident survenu à Mutaka où un catéchiste protestant avait été expulsé par les catholiques. L'Administration fit limiter la sphère d'action de chaque mission à une chefferie ou une sous-chefferie entière; généralement, la mesure restait favorable aux missions catholiques, surtout belges.

La mise en valeur progressive de l'espace katangais et la crainte des Anglais amenèrent le colonisateur belge à occuper les postes importants de Kambove et de Lubumbashi (Élisabethville). Kambove tirait son importance des débuts de l'exploitation du cuivre. À la suite des accords entre le CSK et la Tanganyika Concessions Limited (TCL) de Robert Williams (1900) (cf. *supra*), des prospecteurs anglais et sud-africains s'installèrent d'abord à Kansanshi (Rhodésie du Nord), puis à Kambove. Élisabethville naquit des contraintes liées à la présence anglaise au sud, à la production du cuivre et aux voies de communication

pour son évacuation. Élisabethville finit par arracher à Kambove son importance d'avant-poste dominant du capital européen au sein de la nouvelle configuration de ce pôle de développement. En 1910, deux arrêtés établirent comme chef-lieu du district du Katanga successivement Kambove et Élisabethville.

À cela s'ajoutait l'importance de Sakania de par sa position stratégique par rapport aux pôles de développement sud-africains et rhodésiens. Jusqu'à la poussée de la voie ferrée vers Bukama et Port-Francqui, Sakania demeura un « sous-espace qui facilitait l'entrée des biens, des hommes, des techniques et des idées, de même qu'il servit de voie d'évacuation des produits du Katanga. La mission De Leener estimait en 1911 que « dans les conditions actuelles, le Haut-Katanga est une province commerciale de l'Afrique australe » (De Leener 1911 : 131).

Bref, l'entrée du capital belge sur la scène des mines du Katanga aux côtés du capital anglais s'accompagnait du renforcement de l'implantation militaire, administrative et religieuse des missions catholiques belges. En même temps, l'immigration des Belges au Katanga était encouragée. Jean-Luc Vellut écrit :

« L'entrée du capital belge sur la scène katangaise s'opère comme [une] opération planifiée, concertée : elle est marquée par un dirigisme qui ne laisse pas de place aux improvisations généralement associées au régime de libre entreprise. En fait la construction de la base minière et indus-

trielle du Haut-Katanga devait rassembler sous une même bannière les hommes de pouvoir, de finances et l'Église, au point que l'on peut parler d'une gestion totalitaire de la société [...]. Vers 1920, le triomphe visible de l'élément belge sur l'élément "anglo-saxon" était chose assurée à Élisabethville » (Vellut 1972-1973 : 37-38).

2. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE DU DISTRICT DU HAUT-KATANGA

L'organisation administrative du Haut-Katanga remonte à la Convention du 15 avril 1891 signée entre l'État indépendant du Congo (EIC) et la Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, parent de la Compagnie du Katanga. Celle-ci avait pour rôle de le mettre en valeur, de le soustraire à la mouvance britannique et de contraindre M'siri à se soumettre à l'EIC. Si le troisième objectif de la Compagnie du Katanga fut réalisé le 20 décembre 1891 avec l'assassinat de M'siri, les deux autres demeurèrent. Une autre convention fut signée le 19 juin 1900 par l'EIC et la Compagnie du Katanga pour créer un nouvel organe de gestion : le Comité spécial du Katanga (CSK) (cf. *supra*).

C'est l'expédition Bia-Francqui-Cornet qui « soumit » en 1892 les populations de la région du Sud-Katanga. Des postes, dont ceux de Pweto, Kilwa, Vua, Lukonzolwa et Kinama, furent créés entre 1897 et 1901 à partir des rives des lacs Tanganyika et Moero. Dans la région de la crête de partage des eaux



Le duc de Kent, plus tard le roi Georges VI d'Angleterre, visite le camp militaire d'Élisabethville en 1933. À côté du prince le colonel Haas ; à droite, le colonel Michel. (HP.1966.1.1714, collection MRAC Tervuren ; 1933.)



1898 : borne géodésique à M'Pweto dans le district Tanganyika-Moero.
(AP.0.0.980 et EP.0.0.4324, collection MRAC Tervuren; photo F.L. Michel, 1898.)

du Lualaba et du Zambèze, il y avait les 4 postes suivants en 1903 : Kinama, Kalonga, Kavalo et Kafunga.

Le premier représentant du CSK en Afrique arriva à Pweto en 1901 et y installa le siège qui fut transféré à Lukonzolwa l'année suivante; il y demeura jusqu'en 1909. La même année 1901, le domaine du Comité spécial du Katanga fut divisé en ces quatre secteurs : Lomami (chef-lieu Kabinda), Tanganyika (chef-lieu Buli), Moero (chef-lieu Pweto) et Haut-Luapula (chef-lieu Lukafu). Alors qu'en 1904 les secteurs du Tanganyika et du Moero étaient fusionnés en un secteur unique du Tanganyika-Moero (chef-lieu Kiambi), en 1907, Émile Wangermée, le représentant du Comité spécial du Katanga, remplaça l'appellation « secteur » par celle de « zone ». Le Katanga en comptait ainsi trois : le Lomami, subdivisé en trois secteurs : Tshofa, Kabinda et Kabongo ; le Tanganyika-Moero en quatre secteurs : Kiambi, Kinkondja, Mtoa et Pweto ; et le Haut-Luapula en trois secteurs : Lukafu, Lulua et Kalonga. Entre 1903 et 1910, le district du Katanga fut occupé administrativement et politiquement grâce à 28 postes desservis par 63 fonctionnaires européens (Vellut 1972-1973 : 37).

L'arrêté du 7 mars 1910 divisa le Congo en 12 districts; celui du Katanga avait pour chef-lieu Kambove. La même année, le district fut divisé en trois zones : Tanganyika-Moero, Lomami et Haut-Luapula. (*B.O.* 1911 : 416). Il existait ou fut maintenu des postes à l'intérieur de ces zones. Dans la zone du Haut-Luapula, par exemple, il y avait le poste de Kambove créé en 1902 et, lors de la fondation de la ville de Lubumbashi en 1910, le poste de la

Lubumbashi y fut ajouté en remplacement de celui de la Kafubu constitué, lui, en 1909.

Le 22 mars 1910, la délégation du pouvoir exécutif consentie, en son temps, au Comité spécial du Katanga fut retirée en vertu de la Charte coloniale du 18 octobre 1908. Le district du Katanga fut institué en vice-gouvernement général. Le 28 mars 1912, un arrêté royal divisa le Congo belge en 22 districts qui devaient, d'une part, être regroupés en provinces et, d'autre part, être subdivisés en territoires. En vertu de l'arrêté royal du 29 mars 1912, quatre districts (Lomami, chef-lieu Kabinda; Tanganyika-Moero, chef-lieu Kongolo; Lulua, chef-lieu Dilolo; et Haut-Luapula, chef-lieu Élisabethville) constituaient la province du Katanga. Le district du Haut-Luapula, correspondant à l'ancienne zone du Haut-Luapula et à l'ancien secteur du même nom de 1901, fut divisé d'abord en trois territoires (Élisabethville, Sakania et Lulua) par l'ordonnance n° 178 du 5 août 1912. Mais de nombreuses anomalies persistaient : des régions entières du district du Haut-Luapula ne faisaient partie d'aucun de ses territoires. L'ordonnance n° 213 du 23 décembre 1912 scinda le territoire d'Élisabethville en deux nouveaux territoires (Lubumbashi et Élisabethville), et le district du Haut-Luapula en comptait désormais quatre.

L'ordonnance n° 20 du 22 mars 1914 divisa le district du Haut-Luapula en cinq territoires : Élisabethville, Lubumbashi, Sakania, Kimbundji et Kambove. Chacun d'eux portait le nom de son chef-lieu, sauf Lubumbashi dont le chef-lieu était l'Étoile du Congo. Au début de 1916, le district comptait 18



Le poste de Kalonga. (AP.0.0.15412, collection MRAC Tervuren ; photo Vanderlinden, 1913.)



Kasenga : le poste de l'État. (HP.2011.62.9-273, collection MRAC Tervuren ; photo G.F. de Witte, 1925, © MRAC Tervuren.)

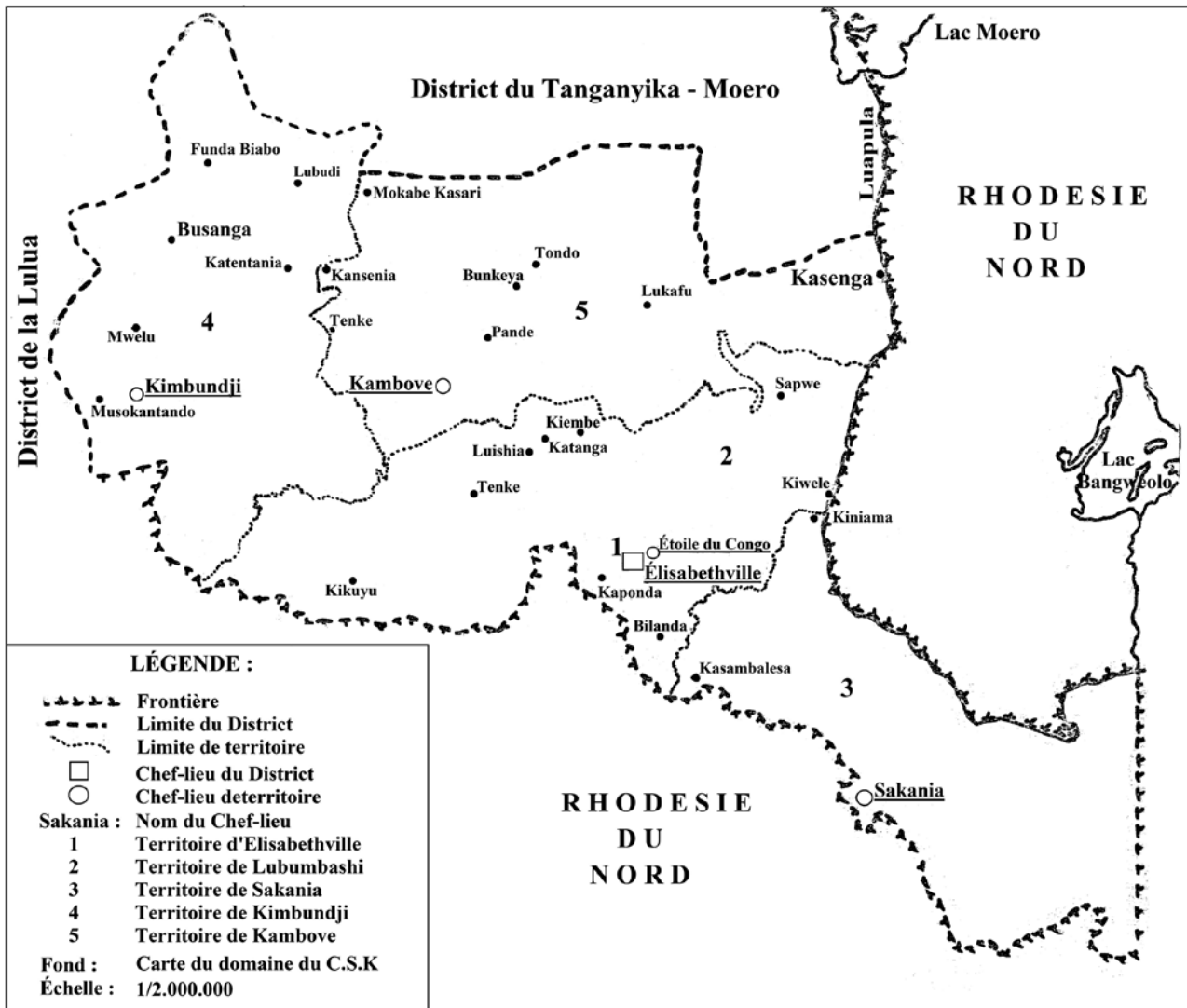
chefferies reconnues. Ce faible nombre se justifiait par la restriction du personnel territorial excédant rarement le nombre de quatre. L'AT travaillait généralement avec deux agents. D'ailleurs, le 23 février 1916, l'inspecteur d'État Woeste, signant pour le vice-gouverneur général du Katanga, signalait au CDD du Haut-Luapula que, dans les archives de la province, il n'y avait alors aucune pièce d'investiture de sous-chefferies indigènes pour son district. En réponse, le CDD écrivait dans sa lettre n° 2302 du 9 mars 1916 :

« [...] beaucoup de pièces sont ou bien incomplètes et à régulariser ou bien mal établies et donc à refaire. Ainsi que je me suis permis de le porter à votre connaissance verbalement, lors de mon dernier rapport je prescrirai incessamment aux administrateurs territoriaux sous mes ordres de revoir et de remanier toute l'organisation des chefferies et sous-chefferies.

J'hésite pourtant à leur enjoindre de se hâter dans ce travail, toute précipitation dans une matière aussi

complexe pouvant avoir des conséquences très importantes si pas fâcheuses. C'est pourquoi, Monsieur le Vice-Gouverneur général, je demanderai que le Gouvernement accorde le temps normalement nécessaire pour l'achèvement de ce travail de longue haleine. »

L'inspecteur réagit le 22 mars 1916 en décommandant toute tentative de revoir et remanier l'organisation des chefferies déjà reconnues au sein desquelles l'on devait procéder en même temps aux recensements complets de la population et à la remise aux indigènes des livrets d'identité. Les recensements, recommandait-il, devaient être effectués « le plus promptement possible et autant que possible indépendamment de la collecte de l'impôt ». Et il ajoutait : « Après vérification, approbation et investiture donnée par le commissaire de district aucun changement ne peut plus être apporté dans l'organisation. Il va de soi que ce travail ne peut se faire avec précipitation, mais il me semble que, dans un district



Découpage administratif en 1914 du district du Haut-Luapula issu de l'arrêté royal du 28 mars 1912.

Source : coordination MRAC (d'après Lwamba Bilonda 1974).

aussi peu étendu que le Haut-Luapula occupé par des populations très soumises, cette organisation devrait être terminée depuis longtemps. »

Mais la situation était loin de s'améliorer rapidement. Par sa lettre du 24 mai 1916, le CDD du Haut-Luapula envoya les listes incriminées au vice-gouverneur général. Pour le territoire de Sakania, par exemple, 7 sous-chefferies et chefferies étaient considérées comme non reconnues. Il s'agissait de : Shinkaula, dont la frontière n'était alors pas encore bien délimitée; Kipilingu, à cause du litige de succession à régler avec la régularisation des droits d'un nommé Champelele; Kipaisha, parce qu'il fallait trouver une solution adéquate dans la question des droits de Serenge à une partie des terres; Kalonga; Kaimbi et Mwenda, sous-chefferies dépendant de

Kinama; Fundamina. Seules neuf chefferies furent reconnues et leurs chefs investis : Ngosa-Kapenda, Namopola (ou Mopala), Mufumbi, Kumbwa, Katala, Kombo, Kimese, Kinama et Serenge. Deux sous-chefferies connaissaient une situation régulière aux lois coloniales : Saili, dépendant de Kombo; Kiwela, dépendant de Kinama. En juin 1916, la mauvaise gestion dans ce dossier continuait à faire l'objet de plaintes; plus tard, le vice-gouverneur général écrivit à la main sur la copie d'une note traitant de ce problème : « Quelle affaire pour les pauvres petites chefferies de ce district ? » Le CDD du Haut-Luapula informait sa hiérarchie que jusque-là le travail de constitution des chefferies et, surtout, celui de l'étude préparatoire avaient souvent été confiés à des agents incompetents et inexpérimentés, fraîchement arrivés



Gilmar, commissaire de police à Sakania [vers 1913]. (HP.1953.49.25, collection MRAC Tervuren.)

d'Europe. Seules quelques chefferies constituées par le CSK paraissaient être régulièrement organisées. Le CDD avait émis des réserves formelles quant à la régularité de la plupart des opérations de constitution des chefferies dans son entité. D'ailleurs, il existait des divergences entre administrateurs au sujet de l'établissement des pièces de constitution des chefferies.

L'ordonnance du 16 août 1917 transférait le territoire de Kimbundji à Nasandoie et l'ordonnance n° 25 du 26 août 1918 modifiait les limites du territoire de la Lubumbashi suite à l'inclusion en son sein de la chefferie Kinياما et ses sous-chefferies Mwenda et Kaimbi, autrefois, du ressort de Sakania. À noter qu'on trouvait dans ce territoire les chefferies Kaponda, Katanga, Kiembe, Sapwe, Shindaika, Kibwife, Katete, Shiwele, Kaimbi, Mwenda et Shamalenge.

L'ordonnance n° 6 du 8 mars 1921 transféra le chef-lieu du territoire de la Lubumbashi de l'Étoile à Luishia tandis que le territoire de Nasandoie devenait territoire de Ruwe. Un sixième nouveau territoire fut créé dans le même district : celui de la Lufira, devenu territoire de Kasenga en vertu de l'ordonnance n° 54 du 30 novembre 1922.

L'ordonnance n° 22 du 15 février 1923 élargissait la superficie du Haut-Luapula, qui gagna vers le nord les territoires de Sampwe, Kilwa et Bukama, jusqu'à du ressort des districts du Tanganyika-Moero (les deux premiers cités) et du Lomami (le troisième). Le nombre des territoires du district fut porté à 9 ; il s'agit de : Élisabethville, Sakania, Lwisha, Musonoie

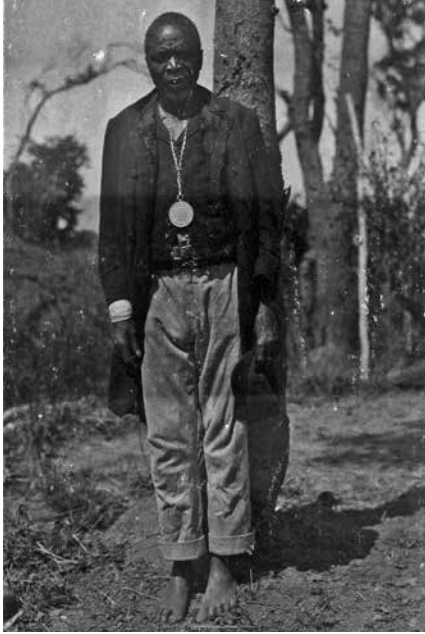
(ex-Ruwe), Likasi (ex-Kambove), Kasenga, Kilwa, Sampwe et Bukama.

On assista au cours des années 1920 à des tentatives de reconstruction des vieux empires lunda, luba, etc. (Vellut 1972-1973 : 43 et suiv.). Mais au Katanga, cependant, cette politique ne semblait pas trouver de terrain propice, le « Rapport de la première session de la sous-commission d'Élisabethville pour la protection des indigènes »¹ notait : « [...] La division en groupements peu importants est précisément l'état actuel du Sud-Katanga, qui fournit un champ d'expérience tout indiqué. » Lors de sa session de travail du 17 décembre 1923 au 4 février 1924, la sous-commission recommandait : « [...] dans la partie méridionale du Katanga, la politique indigène ne vise pas à créer ou reconstituer de grands groupements, mais plutôt à traiter directement avec les différents chefs de clans » (Guebels 1953 : 300-301).

Au vu des rapports administratifs, pendant cette période, les chefferies furent créées par modification des celles déjà existantes ou par fusion. Ainsi apparurent, par exemple, les chefferies Tenke dans le territoire de Lwisha et Kindolo.

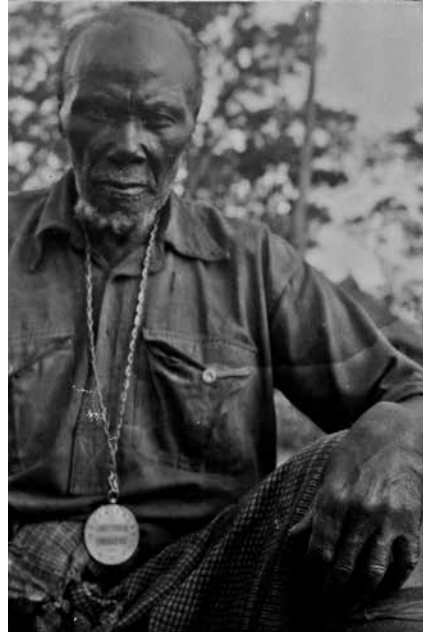
Si la sous-commission se prononça pour la division en petits clans en milieux coutumiers,

1. Les membres de la sous-commission étaient M^{gr} de Hemptinne, G. Heenen (commissaire général du Katanga), Parisse (directeur général du chemin de fer du Katanga), Paté (DG du CSK), A. Sohier (substitut faisant fonction de procureur général).



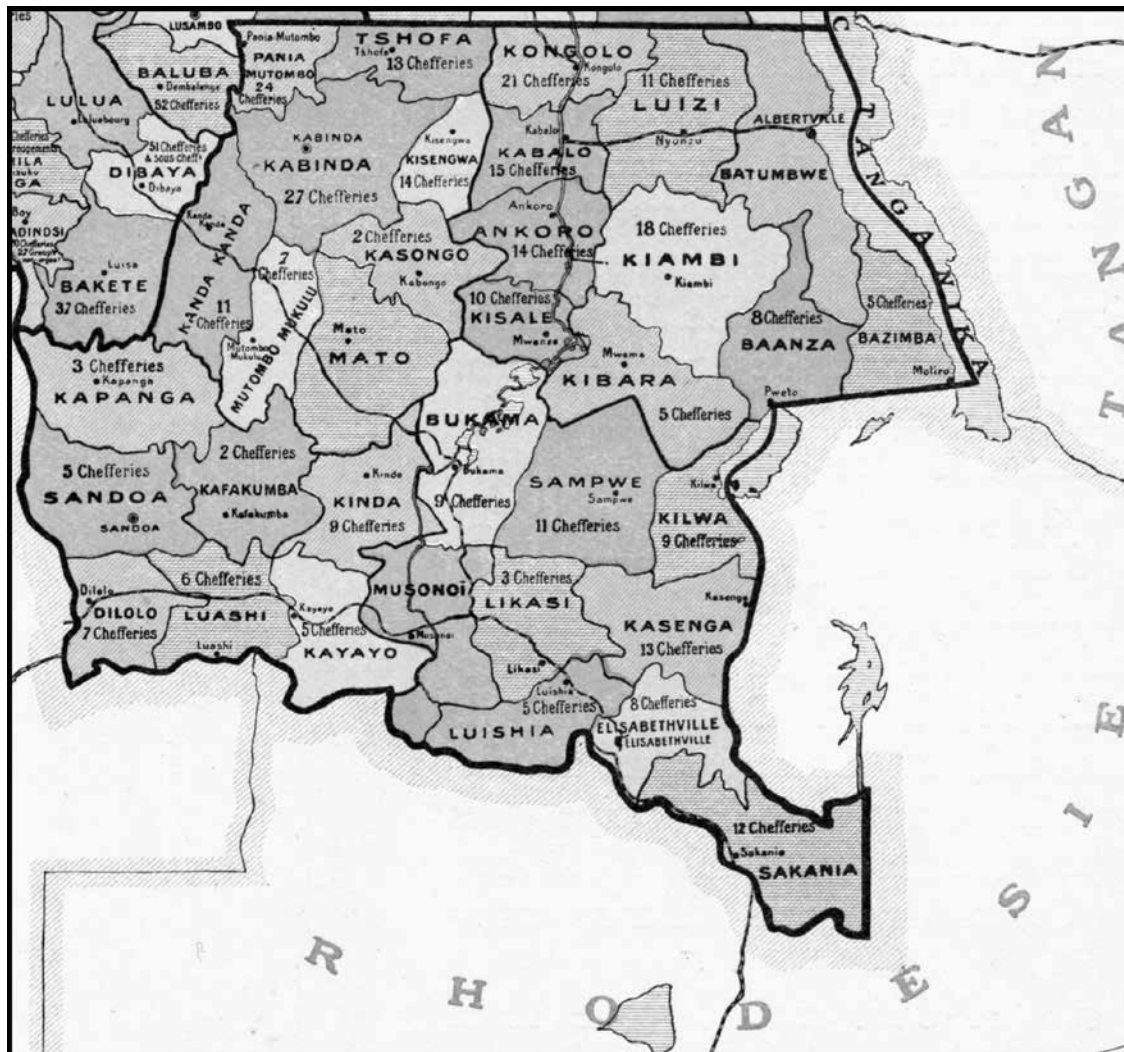
**Chef Shindaika (Katanga),
en juillet 1916.**

(HP.1961.1.893, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Van Iseghem.)



Chef Kindolo.

(AP.0.2.3849, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Van Iseghem, 1918.)



Extrait de la carte « Territoires et chefferies du Congo belge en 1929 ».

Source : Passelecq 1932 : 126-127.

elle s'opposait à la constitution d'agglomérations autonomes, rapprochées des centres européens ou des voies de communication. Kayamba Badye pense que ces méandres de la politique belge s'expliquent par la recherche de compromis entre le programme visant à consolider la domination naissante des pôles industriels et miniers et, d'autre part, la nécessité de transiger avec le dynamisme des sociétés africaines. Il fallait peupler au plus vite les centres miniers, assurer leur fonctionnement régulier et leur développement. Pour cela, dans les environs des centres, le pouvoir colonial se soucia de favoriser les brassages de population, les transformations rapides des coutumes et, en général, le rayonnement direct de l'influence européenne. Dans les régions éloignées, on essaya de transformer les sociétés locales en réservoirs stables de vivres et de main-d'œuvre. Le développement de ces « greniers » à vivres et à main-d'œuvre devait rester socialement figé, canalisé par un pouvoir coutumier (Kayamba 1985-1986 : 305).

Au Katanga, les réactions locales violentes contre l'occupation coloniale se réduisirent en nombre dès le début des années 1920. Pourtant, l'occupation des territoires demeurait à faible densité. Les territoires restaient étendus compte tenu du personnel territorial disponible. Dans le Haut-Luapula, il était souhaité de porter le nombre de territoires de 6 à 10 ou 11 afin que les obligations des administrateurs et des administrés ne soient pas de « pénibles corvées » (Comité régional du Katanga 1921 : 55).

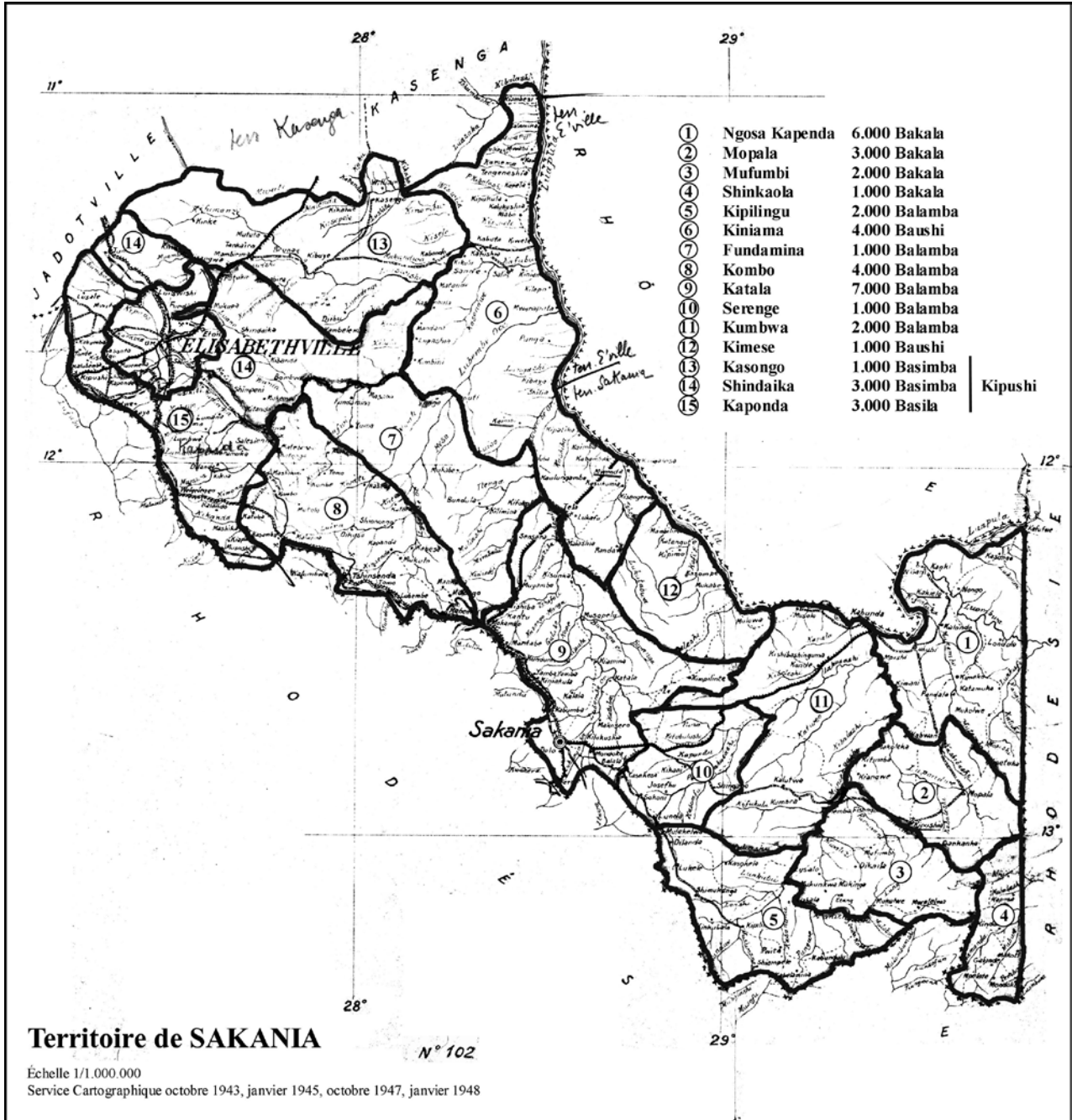
Le territoire d'Élisabethville fut supprimé par l'ordonnance n° 82/AIMO du 29 octobre 1929, créant le district urbain d'Élisabethville, tandis que le chef-lieu du territoire de Likasi devenait, aussi, le chef-lieu du district du Haut-Luapula. L'appellation « Likasi » (Panda) fut abolie, remplacée par celle de « Jadotville » par l'ordonnance n° 45/AIMO du 23 juin 1931². Il s'agissait de rendre hommage à l'ingénieur Jean Jadot, cofondateur en 1906 de l'Union minière du Haut-Katanga et du BCK, puis gouverneur général de la Société générale de Belgique en 1913 et premier président de l'UMHK.

En 1932, suite à la crise économique, le gouvernement de la colonie belge décida de l'unification de l'administration et de la compression de ses cadres. Le nombre des districts fut réduit de 22 à 16 et celui des territoires de 180 à 102. Le district d'Élisabethville fut supprimé et les quatre autres districts maintenus. À noter qu'Albertville devenait le chef-lieu du district du Tanganyika, Élisabethville celui du Luapula, Jadotville celui du Lualaba, tandis que Kabinda restait celui du Lomami. Aussi, au district du Haut-Luapula, se substituait celui du Luapula, ne comptant plus que deux territoires : Élisabethville rétabli et Kasenga.

Avec l'arrêté du 25 septembre 1933, le nombre des provinces qui était de quatre depuis 1914 (Katanga, Province-Orientale, Équateur et Congo-Kasaï) fut porté à 6, chaque province portant le nom de son chef-lieu : Élisabethville, Léopoldville, Coquilhatville, Stanleyville, Costermansville et Lusambo); ces provinces n'allaient être débaptisées qu'en 1947, à l'exception de celle de Léopoldville qui garda le nom de son chef-lieu. Les autres devenaient respectivement Équateur (chef-lieu : Coquilhatville), Province-Orientale (chef-lieu : Stanleyville), Kivu (chef-lieu : Costermansville), Katanga (chef-lieu : Élisabethville) et Kasaï (chef-lieu : Lusambo puis, Luluabourg à partir de 1950).

Avec l'ordonnance n° 93 du 29 septembre 1933, la province d'Élisabethville fut divisée en trois districts : Tanganyika (chef-lieu : Albertville), Lualaba (chef-lieu : Jadotville) et Haut-Katanga (chef-lieu : Élisabethville). C'est la première fois que l'appellation « Haut-Katanga » fut portée, en remplacement de celle de Luapula. Ce district fut divisé en trois territoires : Sampwe, Kasenga et Élisabethville. L'ordonnance n° 49/AIMO du 15 mars 1935 n'en modifia ni le nombre ni les dénominations. Au 1^{er} janvier 1940, s'ajoutait un quatrième territoire, Sakania, né de la scission en deux du territoire d'Élisabethville en vertu de l'ordonnance n° 146 du 30 décembre 1939. La création par l'ordonnance n° 298/AIMO du 25 juin 1941 d'une ville dans l'agglomération d'Élisabethville entraîna la suppression du territoire éponyme. Il s'agit en fait du quartier européen aux côtés d'un CEC. L'ordonnance du 30 décembre 1939 qui sortit ses effets à partir du 1^{er} janvier 1940 ajouta le territoire de Sakania.

2. Au départ, c'est Musonoie qui prit le 21 avril le nom de Jadotville (ord. gén. n° 26 AIMO, B.A. n° 9 du 10 mai 1936, p. 156).



Carte de l'organisation administrative du territoire de Sakania en 1948. Source : archives Olga Boone, TMP.235, MRAC.

Tableau 1.1 : Évolution du nombre des secteurs et chefferies en province d'Élisabethville (Katanga) : 1933-1946

Années	Chefferies	Secteurs
1933	172	-
1934	173	-
1935	173	-
1936	193	1
1937	192	2
1938	183	4

1939	182	5
1943	156	13
1944	153	14
1945	146	15
1946	140	16

Source : Rapports annuels sur l'administration de la colonie du Congo belge, 1933-1946.

Les enquêtes préalables à la constitution des secteurs ne s'accéléraient pas. Dans le territoire de Sakania, par exemple, les secteurs n'allaient être créés qu'entre 1946 et 1957. À noter que la province du Katanga en général avait connu l'évolution la plus lente dans la création des secteurs. Plutôt, on

s'intéressa au renforcement des pouvoirs des chefs coutumiers en tant qu'auxiliaires de l'Administration, capables de pallier les carences d'un effectif réduit d'administrateurs et d'agents européens. Ce qui eut l'effet d'une participation plus intense des chefs aux opérations de perception de l'impôt de capitation.

Tableau 1.2 : Données relatives à l'organisation administrative des territoires en 1947

Territoire	Postes et secteurs	Chefferies	Noms des chefs	Peuples et/ou clans principaux
Terr. de Kasenga	Poste de Pweto	-	Musosa	Baanza
			Fungameli	Kunda
	Secteur Luapula	-	Mukamba	Bemba
			Kulaiba	Yeke
			Kyambela	Alunda
	Secteur Bakunda (Groupements : Mukobe, Kapwasa, Songa, Mukula et Kulingule)	-	-	Yeke, Luba et Kunda
	Secteur Moero (Groupements : Bukongola, Kiaka, Mulimba et Kilomba)	-	-	Luba
	Secteur Alunda (Groupements : Kikungu, Kibale et Kapombwe).	-	-	Alunda, Beena-Bashishi
	Groupement Mwaka-Kambo	-	-	Kunda
Terr. de Jadotville	-	Bayeke	Mwenda-Munongo	Yeke, Sanga et clans Balebi, Basa, Bapokela, Babanga et Bapungwe
	-	Basanga	Pande Pemba Moto	Sanga
	Secteur Lualaba	-	Mubambi	Sanga, Lunda, Bemba, Kaonde
	Secteur Lufira	-	Katanga-Mukangwa	Clans divers d'origine lunda
Terr. de Mitwaba	Secteur Balomotwa, groupements de :	-	-	-
	i) Mufunga ii) Mukana iii) Moombe iv) Kalonga v) Musabira	-	i) Vulunga ii) Sesele iii) Ntambo iv) Masulu v) Kialwe	i) Beena-Mvula ii) Basangwe iii) Beena-Mvula iv) Beena-Mvula v) Beena-Longo
	Secteur Banweshi, groupements de :	-	-	-
	i) Sampwe ii) Kalera iii) Kitobo iv) Kamfwa v) Tomombo	-	i) Kapiteni ii) Kalulenga iii) Ngombe iv) Museba v) Numbi	i) Benasoka ii) Benatambo iii) Benambugi iv) Basali v) Benatambo

	Secteur Beena-Ngoma, groupements de : i) Mwashya ii) Mulenga	-	- i) Salabwe ii) Sashila	- i) Beena-Ngoma ii) Beena-Ngoma
	-	Katete	Katete Jacques	Ngweleshye
	-	Ntondo	Ntondo Olandi	Kunda
	-	Kiona-Zini	Kampokolo	Beena-Mvula
	-	Kiona-Ngoy	(décédé)	Beena-Mvula
Terr. de Sakania	-	Kombo	Meleki	Lamba
	-	Fundamina	Fundamina	Lamba
	-	Katala	Kimbala	Lamba
	-	Serenge	Joseph (?)	Lamba
	-	Kipilingu	Kipilingu	Lamba
	-	Kumbwa	Kilubushia	Lamba
	-	Kiniama	Mofia	Aushi
	-	Kimese	Kamwande	Aushi
	-	Ngosa Kapenda	Nongo	Lala
	-	Mopala	Kiapusuka	Lala
	-	Mufumbi	Kalolo	Lala
	-	Shinkaola	Kibuye	Lala
Territoire de Kolwezi	Secteur Lulu	-	i) Kazembe Mumba ii) Pwene iii) Mwilu Benja	i) Alunda ii) Baalaba + Beena Nsope iii) Beena-Mitumba
	Secteur Lufupa	-	i) Musokantanda ii) Mushima Kiombela	i) Alunda ii) Kaonde
	Secteur Mululeshi	-	i) Kawewe Samiengo ii) Kasanga Kona iii) Mafunga Lumbwe	i) Ndembo ii) Wakoza iii) Alunda et Ndembo
	-	Mwana- Mwandi	Munanga-Niombo	Luba Ndembo Luena
	-	Mulumbu	Mukwempe- Kamwania	Luba Luena Bekunga
	-	Mazangule	Manzangule-Kaposo	Luba Ndembo Luena
Poste de Kipushi	-	Kaponda	Patila	Nzela
	-	Kasongo	Kasongo	Batimba
	-	Shindaika	Mutimuna	Batimba

Source : les données de ce tableau ont été obtenues par Olga Boone auprès de l'Administration coloniale sous forme de rapports manuscrits lors de sa tournée de recherche sur le terrain en 1947. Cf. Archives MRAC.

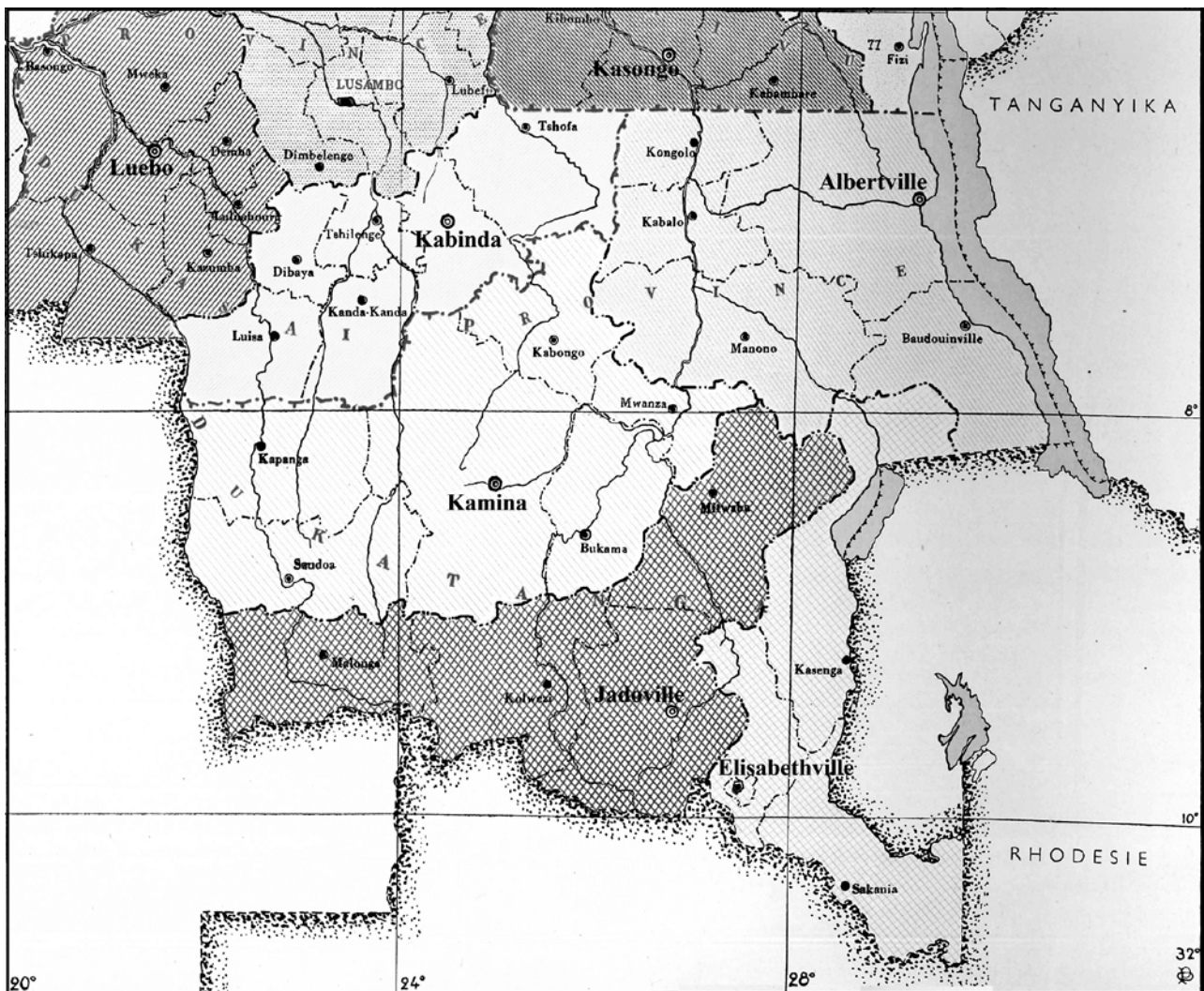
À ce niveau, la perception en milieu rural était laissée le plus possible aux notables et chefs reconnus tandis que l'intervention du collecteur européen se limitait davantage aux camps de travailleurs. En définitive, l'armature coutumière passa pour négative à l'opinion locale et la population villageoise ne songeait dès lors qu'à se libérer de cette autorité.

En 1948, par l'ordonnance n° 410/AIMO du 15 décembre, le Katanga retrouvait sa structure en quatre districts : Haut-Katanga (chef-lieu : Élisabethville), Lualaba (chef-lieu : Jadotville), Haut-Lomami, une émanation du district du Lualaba (chef-lieu : Kamina) et Tanganyika (chef-lieu : Albertville).

Le territoire d'Élisabethville fut de nouveau reconstitué, celui de Sampwe supprimé et la même

ordonnance n° 21/239 du 4 juillet 1952 créa le territoire de Pweto, ajouté comme cinquième territoire du district. L'ordonnance n° 21/212 du 17 juillet 1956 fit rétablir le district d'Élisabethville en dehors du district du Haut-Katanga, lequel prenait le nom de district du Luapula-Moero avec Kasenga comme chef-lieu. L'espace de l'ancien territoire d'Élisabethville devint territoire de Kipushi. Le district du Luapula-Moero comptait les cinq territoires suivants : Kasenga, Kipushi, Pweto, Sakania et Mitwaba, détaché du district du Lualaba.

Il y avait donc dans le district du Luapula-Moero : 5 territoires, 8 secteurs et 23 chefferies. En 1958, d'autres changements intervinrent. Tout d'abord, le chef-lieu du district du Lualaba fut transféré de Jadotville à Kolwezi par l'ordonnance n° 21/386



Extrait de la carte « Congo belge. Organisation territoriale au 01-01-1949 ».

Source : Ministère des Colonies 1949 : 7.

Tableau 1.3 : Organisation administrative du Haut-Katanga en juillet 1956

Nom du territoire	Nom du secteur/CEC	Nom de la chefferie	Chef-lieu
Kipushi	Nombre : 1	Nombre : 2	-
	Bukanda	-	Kikanda
	-	Kaponda	Kaponda
	-	Kiniama	Kiniama
Kasenga	Nombre : 3	Nombre : 7	-
	Alunda	-	Lumbwe
	Beena-Ngoma	-	Beena-Ngoma
	Bakunda	-	Bakunda
	-	Katete	Katete
	-	Tondo	Tondo
	-	Mwaba-Shyapi	Mwaba
	-	Kambo Mutenta	Kambo
	-	Kabimbi	Kabimbi
	-	Kuba-Kawama	Kawama
	-	Kashiobwe	Kashiobwe
Mitwaba	Nombre : 2	Nombre : 1	-
	Bamweshi	-	Kalera
	Balomotwa	-	Mufunga
	-	Kiona-Goi	Kisele
Pweto	Nombre : 1	Nombre : 3	-
	Moero	-	Kibwa
	-	Kiona-Zini	Kiona-Zini
	-	Mwenge	Mwenge
	-	Pweto	Pweto
Sakania	Nombre : 1	Nombre : 5	-
	Balamba	-	Lukangaba
	-	Kimese	Kimese
	-	Ngosa-Kapenda	Ngosa-Kapenda
	-	Mopala	Mopala
	-	Mufumbi	Mufumbi
	-	Shinkoala	Shinkoala

du 7 septembre 1958. Ensuite, le chef-lieu du district du Haut-Katanga qui retrouvait son nom fut ramené de Kasenga à Elisabethville par ordonnance n° 21/564 du 31 décembre 1958 et, enfin, le territoire de Kambove passait du district du Lualaba à celui du Haut-Katanga par ordonnance n° 21/565 du 31 décembre 1958. Il fallut attendre 1961 pour voir

le chef-lieu du district du Haut-Katanga transféré d'Élisabethville à Kipushi.

La province du Nord-Katanga fut créée le 11 juillet 1962. Première nouvelle province dans la série de l'expérience de décentralisation post-coloniale, ce fut d'abord une décision qui relevait de la stratégie du gouvernement de Léopoldville sous Cyrille Adoula



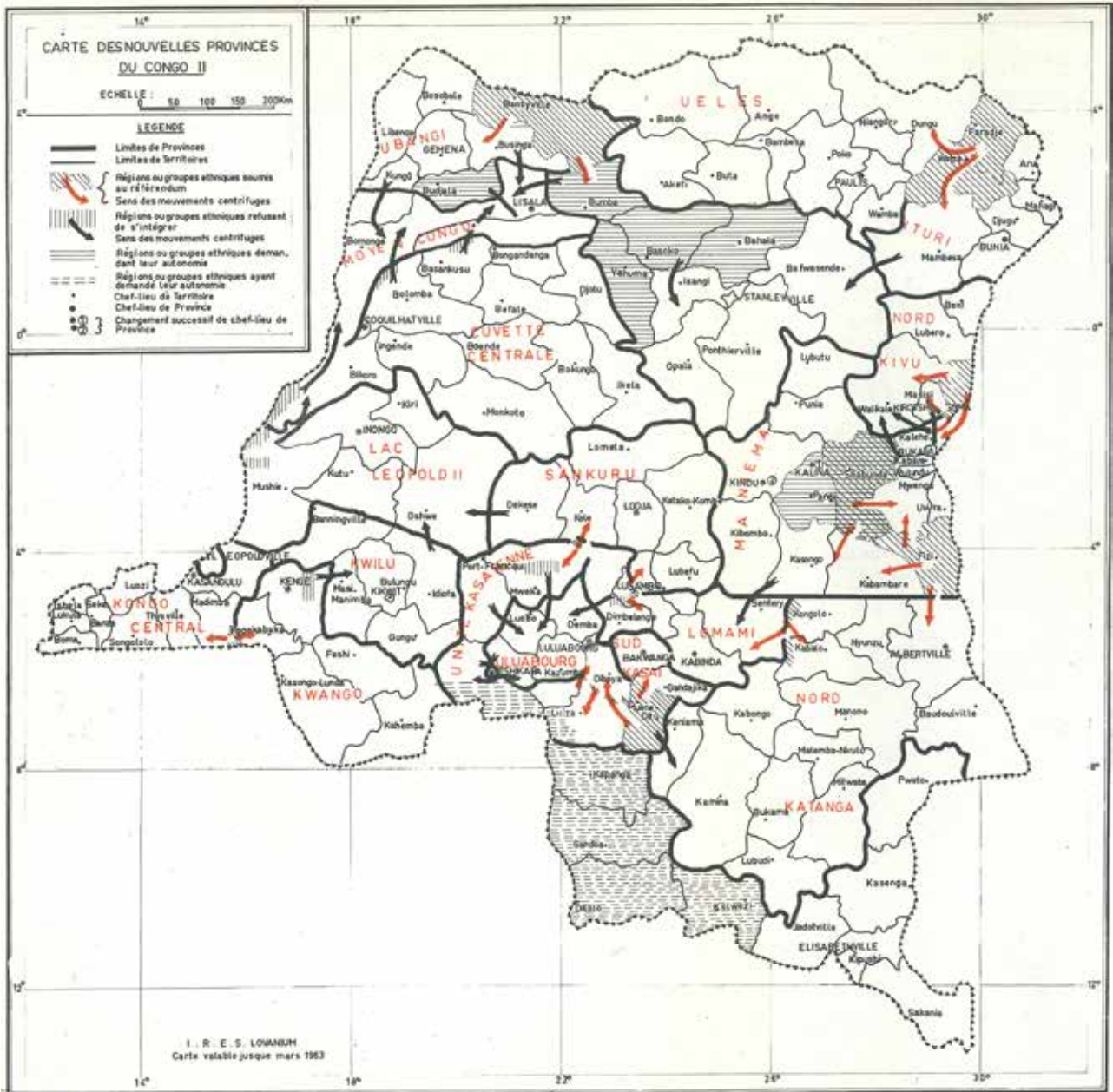
Lors d'une visite à Kaniama : Moïse Tshombe pendant la sécession katangaise.
(CP.2007.1.132, collection MRAC Tervuren.)

pour prendre de vitesse Moïse Tshombe tergiversant à mettre fin à la sécession du Katanga (cf. *infra*). Cette nouvelle province comprenait dans leur totalité les espaces des districts du Haut-Lomami et du Tanganyika dans leurs limites du 30 juin ainsi que les territoires de Lubudi et de Mitwaba qui faisaient jusque-là partie des districts du Lualaba et du Haut-Katanga. Toutefois, Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo) dans le territoire de Kamima et une partie de Balubakat du territoire de Kaniama, ainsi que les Hema du territoire de Kongolo restèrent favorables à la Conakat et donc, logiquement, ne se reconnaissent pas dans cette division. Ajoutons à cela la situation du territoire de Lubudi qui intégrait la chefferie Bayeke dont Godefroid Munongo était originaire. Les espaces songye des territoires de Kabalo, Kongolo et Kabongo étaient disputés à la province du Nord-Katanga par la province de Lomami.

L'organisation administrative de la province du Katanga devint quelque peu confuse³. Il fallut attendre la fin de l'État du Katanga et l'exil en Espagne de Moïse Tshombe pour que la partie sud du Katanga devienne délimitée. Le 30 juin 1963, le district du Lualaba diminué du territoire de Lubudi fut érigé en province; son chef-lieu était Kolwezi⁴. Le 8 juillet 1963 s'ajoutait la nouvelle province du Katanga-Oriental, chef-lieu Élisabethville. Cette

3. Il faut noter que par erreur, Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen écrivent que le 14 août 1962 fut ajoutée une deuxième nouvelle province délimitée dans l'espace de l'ancienne province du Katanga, celle de Lomami (qui empiète d'ailleurs sur d'autres provinces) (Gérard-Libois & Verhaegen 1963 : 210). Le noyau de cette province se trouvait plutôt dans l'ancien espace du Kasai.

4. « Loi du 30 juin 1963 portant création de la province du Lualaba ». *M.C.* n° 17 du 1^{er} septembre 1963, p. 391.



Carte des nouvelles provinces, valable jusque mars 1963.

Source : Cahiers économiques et sociaux, n° 4, 1963, annexes.

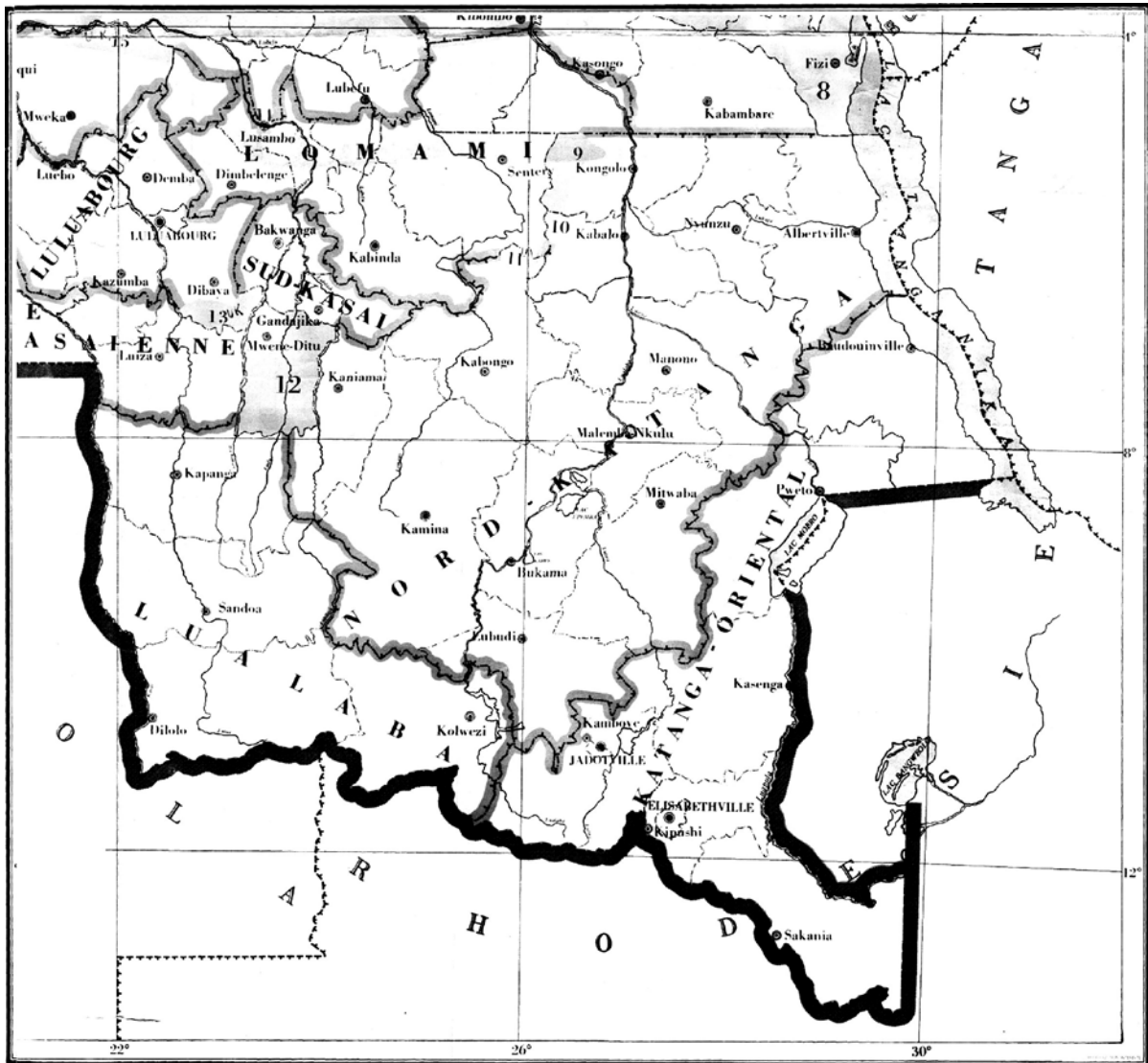
province englobait les villes d'Élisabethville et de Jadotville, ainsi que tout le district du Haut-Katanga dans ses limites du 30 juin, donc le territoire de Mitwaba compris⁵.

À la reddition de la sécession du Katanga intervenue en janvier 1963, le Gouvernement de Léopoldville parvint à travers Joseph Ileo (ministre

résident à Élisabethville chargé des Affaires katan-gaises) à placer André Kapwasa (un originaire du territoire de Kasenga) à la tête de l'assemblée provinciale. Celui-ci succéda à Charles Mutaka wa Dilomba qui était un arrière-petit-neveu de M'siri par son père et, aussi, apparenté au chef Pande par sa mère (*Biographie historique du Congo* 2002 : 140).

Édouard Bulundwe, Kaonde du territoire de Kambove, devint président du Katanga-Oriental le 13 août 1963 en remportant les élections avec 13 voix sur 21 des députés provinciaux. Il devançait Jean-Baptiste Kibwe qui avait obtenu 8 voix, Godefroid

5. «Loi du 8 juillet 1963 portant création de la province du Katanga-Oriental». M.C. n° 17 du 1^{er} septembre 1963, p. 391.



République du Congo : organisation territoriale au 1^{er} janvier 1963 (présentation provisoire).

Source : imprimerie offset de l'IGC septembre 1963. Archives Histoire et Politique, Cartothèque, MRAC.

Munongo, A. Mwamba et M. Kadibiona Ngombe n'obtenant aucune voix. Cette élection de Bulundwe fut interprétée par l'opinion comme un soutien obtenu de Joseph Ileo (*L'Essor du Katanga* 1963 : 1-6).

Le Katanga-Oriental correspondait au district du Haut-Katanga, auquel avaient été ajoutés les territoires de Lubudi (détaché du district du Lualaba) et de Baudouinvillie (détaché du district de Tanganyika). Son gouvernement provincial constitué en août 1963 se présentait comme suit : (Kalenga 2014 : 185)⁶.

6. À noter que sur la composition de ce gouvernement et les postes ministériels, il y a des imprécisions, voire de la confusion. Par exemple, on attribue à Godefroid Munongo les ministères de la Justice et de l'Information.

Avec le retour de Moïse Tshombe à Léopoldville comme Premier ministre en juillet 1964, Godefroid Munongo devint ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique. Ainsi, en avril 1965, il fit arrêter et mit en résidence surveillée le gouverneur de la province du Lualaba, Dominique Diur, accusé de détournement à Kolwezi (*L'Essor du Katanga* 1965 : 1). De son côté, le gouvernement d'Édouard Bulundwe prit fin le 22 juin 1965.

Godefroid Munongo quitta le gouvernement Tshombe à Léopoldville en juillet 1965 et retourna au Katanga. Il se lança à la conquête de la présidence du Katanga-Oriental. Il eut pour concurrent à ce même poste son ancien collègue de la sécession du Katanga Jean-Baptiste Kibwe. Après deux tours de scrutin,

Tableau 1.4 : Gouvernement provincial du Katanga-Oriental en août 1963

Noms	Postes	Observations
Bulundwe Édouard	Président provincial	Originaire du territoire de Kambove, ethnie kaonde.
Kishiba Alexis	Ministre de l'Intérieur	Originaire du territoire de Kasenga et cofondateur de la Conakat; chef de cabinet à la Défense nationale de l'État du Katanga en août 1961; élu ministre de l'Intérieur du Gvt du Sud-Katanga en avril 1963.
Kibwe Jean-Baptiste	Ministre des Finances	Originaire du territoire de Pweto, ethnie bwile; ancien membre du Gvt Tshombe.
Mumba Raphaël	Ministre de l'Économie, Classe moyenne et Fonction publique	Originaire de Musoshi, ethnie lamba; élu député national en 1960 sur la liste de la Conakat/Haut-Katanga; secrétaire général de la police katangaise (1960-1961); élu ministre de la Justice et de la Fonction publique le 19 avril 1963 dans le Gvt du Sud-Katanga; ministre des Finances en novembre 1963 du Gvt du Katanga-Oriental; ministre des Finances, Industrie, Terres, Mines et Énergie en août 1965.
Mutaka wa Dilomba Charles	Ministre de la Justice et de l'Information	Originaire du territoire de Lubudi: proche de Godefroid Munongo, arrière-petit-neveu de M'siri par son père, mais aussi apparenté au chef Pande par sa mère. Candidat Conakat comme bourgmestre de Kikula à Jadotville, il échoua face à Victor Lundula. Président de l'assemblée provinciale katangaise (1960-avril 1963).
Mwengwe Djoswa Christophe	Ministre de l'Éducation et Affaires culturelles	Originaire du territoire de Kambove; ancien instituteur d'Édouard Bulundwe; élu député provincial sur la liste Conakat dans la circonscription de Kambove; directeur de l'école Saint-André à la commune Kenya à Élisabethville.
Kalunga Damase	Ministre du Travail, des Affaires sociales, Jeunesse et Sport	Originaire du territoire de Moba, ethnie tabwa; employé au ministère de l'Enseignement dans l'État du Katanga; directeur du service des Changes à la « Banque nationale du Katanga » de juin 1962 jusqu'au 30 avril 1963.
Munongo Godefroid	Ministre de la Santé publique	Originaire du territoire de Lubudi, ethnie yeke; ancien membre du Gvt Tshombe.
Pweto Jean-Marie	Ministre des Travaux publics	Originaire du territoire de Pweto, porte-parole des peuples zela et shiba du Sud-Katanga en 1963; vice-président de l'assemblée provinciale du Sud-Katanga; élu ministre des Travaux publics du Gvt du Sud-Katanga en avril 1963; il lui fut ajouté les PTT le 14 juillet 1963.
Bulungi Ngwele Norbert	Ministre de l'Agriculture	Originaire du territoire de Mitwaba, ethnie lomotwa; élu député provincial sur la liste Conakat dans la circonscription de Mitwaba; il reprit les attributions de G. Munongo le 21 novembre 1963.
Kawangu Jean de Dieu	Ministre des Mines et Énergie	Il est dembo du district du Lualaba, ce qui suscita une grogne au sein de l'équipe gouvernementale dirigée par Bulundwe; député provincial sur la liste de la Conakat de novembre 1960 à avril 1961; accompagna Moïse Tshombe à Coquilhatville en avril 1961, qu'il suit en détention jusque juin 1961; élu ministre de l'Agriculture en avril 1963 dans le Gvt du Sud-Katanga; en mai 1963 président du Parti chrétien africain (PCA); ministre de l'Agriculture le 21 novembre 1963 du Gvt du Katanga-Oriental.

Kibwe se désista et Munongo fut proclamé gouverneur par acclamation (*L'Essor du Katanga* 1965 : 1). Par l'arrêté n° 10/041 du 3 août 1965, Godefroid Munongo nomma les membres du gouvernement provincial du Katanga-Oriental. Il s'agissait de :

- Godefroid Munongo : Plan, Tourisme et Fonction publique ;
- Édouard Bulundwe : Intérieur ;
- Jean Baptiste Kibwe : Justice et Travaux publics ;
- Raphaël Mumba : Finances et Industrie ;
- Cyprien Kaela : Agriculture, Poste et Télécommunication ;
- Enock Kikontwe : Santé publique ;
- Frédéric Kibassa Maliba : Éducation, Jeunesse, Sport, Travail et Affaires sociales.

Après la prise de pouvoir par Mobutu en novembre 1965, dès avril 1966, le nouveau chef de l'État engagea la suppression des 21 provinces. Leur nombre passa de 21 à 12 (avril 1966). Le 6 avril 1966, l'espace de l'ancienne province du Katanga fut divisé en deux nouvelles provinces : Nord-Katanga et Sud-Katanga. Cette dernière fut obtenue par la fusion de la province du Lualaba avec celle du Katanga-Oriental. Godefroid Munongo fut élu gouverneur de la province du Sud-Katanga avec 33 voix contre 23 à Dominique Diur, ex-gouverneur du Lualaba, devenu dès lors vice-gouverneur.

La province du Sud-Katanga fut découpée en trois districts, à savoir :

1. Le district de Lualaba, chef-lieu Sandoa, comprenant les territoires de Sandoa, Kapanga, Dilolo et Musonoie ;
2. Le district de Lufira, chef-lieu Kambove, regroupant les territoires de Kambove, Lubudi, Sakania et Kipushi ;
3. Le district de Luapula-Moero, chef-lieu Kasenga, englobant les territoires de Kasenga, Pweto, Mitwaba et Baudouinville.

Accusé d'acointance avec les mercenaires appuyés des ex-gendarmes katangais, Godefroid Munongo fut incarcéré d'abord à Kinshasa, avant d'être envoyé dans l'île de Bulabemba dans le Bas-Congo, pour finir à la prison de Kisangani; il ne fut libéré qu'en 1969.

Par l'ordonnance présidentielle du 25 décembre 1966, le président Mobutu décida que les gouverneurs de province devaient dorénavant être permutés de manière à ce que plus personne ne puisse diriger sa province d'origine. L'ordonnance du 27 avril 1967 réduisit le nombre des provinces, qui passa de 12 à 8, plus la ville de Kinshasa. Au Katanga unifié, Paul Muhona fut élu gouverneur, puis affecté au Kasai. C'est Jean-Foster Manzikala, celui de la Province-Orientale, qui vint à la tête du Katanga.

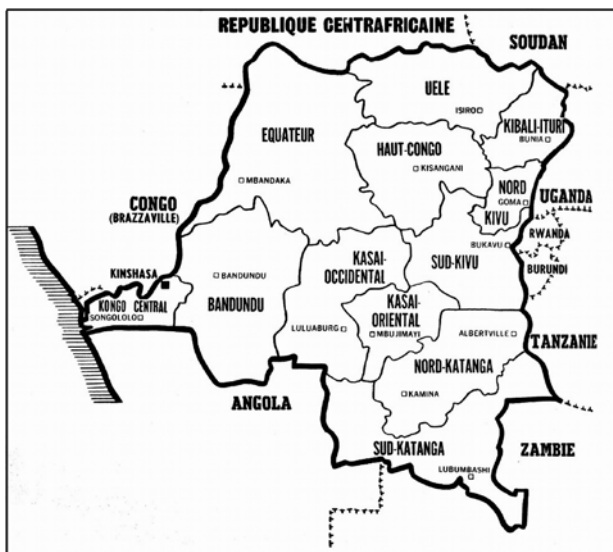
La province du Katanga réunifiée se composait comme suit :

- deux villes : Lubumbashi et Likasi ;
- quatre districts : Haut-Katanga, chef-lieu Kipushi; Lualaba, chef-lieu Kolwezi; Tanganyika, chef-lieu Albertville; et Haut-Lomami, chef-lieu Kamina.

Le nombre des territoires du Haut-Katanga demeura le même qu'en 1960. Il s'agit de Kipushi, Sakania, Kambove, Mitwaba, Pweto et Kasenga. Le district intégrait aussi dans son espace les deux villes du Katanga.

C'est le 9 mai 1970 que fut ajoutée dans la ville de Lubumbashi une sixième commune, celle de Kampemba, ainsi qu'une « collectivité locale englobée » (MC n° 21 du 1^{er} novembre 1970 : 700-704). Ajoutons que les limites des communes de Lubumbashi connurent des modifications; à la suite des mesures de la « politique de l'authenticité », deux d'entre elles, les communes Élisabeth et Albert, changèrent de nom pour s'appeler respectivement Lubumbashi et Kamalondo (arrêté du 15 juin 1972).

Le Haut-Katanga modifia sa dénomination en vertu de la loi du 5 janvier 1973. Une année plus tôt, la loi du 5 janvier 1972 avait entraîné le changement du nom de la province de sorte que Katanga était



Source : extrait de *Mwana Shaba* n° 135 du 15 octobre 1966.

Droits réservés.



**Le gouverneur Foster Manzikala accueille le président Mobutu à Kolwezi le 4 mars 1967.
Aux côtés du chef de l'État, on reconnaît le général de brigade L. Masiala (commandant du 4^e groupement de l'ANC)
et R. Bavasa (directeur chef du protocole aux Affaires étrangères).**

(CP.2007.1.328, collection MRAC Tervuren ; photo Information GC, 1967. Droits réservés.)

désormais remplacé par « Shaba ». Par conséquent, on ne parla plus que du district du Haut-Shaba et de la province du Shaba.

À noter qu'à l'accession de Kolwezi au statut de ville par l'ordonnance du 23 juillet 1971, le chef-lieu du district fut transféré d'abord à Kasaji. L'ordonnance du 6 octobre 1976 vint le fixer à Dilolo. À cette même date, une autre ordonnance étendit Kolwezi, devenu district, au territoire de Lubudi et à celui de Mutshatsha nouvellement créé.

3. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU DISTRICT DU HAUT-KATANGA

Le district du Haut-Katanga est divisé en six territoires. Il compte 7 chefferies et 14 secteurs. Les chefferies Kiniama et Kaponda se situent en territoire de Kipushi; celles de Mpweto, Mwenge et Kiona-Nzini en territoire de Pweto; la chefferie Kiona Ngoy en territoire de Mitwaba et la chefferie Basanga en territoire de Kambove. Le secteur

Bukanda se trouve en territoire de Kipushi; les secteurs Baushi, Balamba et Balala en territoire de Sakania; les secteurs Kisamamba, Bakunda, Luapula et Kafira en territoire de Kasenga; le secteur Moero en territoire de Pweto; les secteurs Banwenshi et Balomotwa en territoire de Mitwaba; et les secteurs Sources du Lualaba et Lufira font partie du territoire de Kambove. C'est dans cette seule province de l'ancienne province du Katanga, probablement à cause de son urbanisation, que le nombre des secteurs dépasse celui des chefferies.

À propos de l'évolution dans l'organisation de ces entités locales, soulignons les interventions de l'Administration coloniale qui agréait ou s'opposait à certaines entités d'origine. Cela détermina la configuration actuelle de la composition administrative des territoires du Haut-Katanga. À la suite des décrets de 1910 (cf. *BO* 1910 : 456 et suiv.), par exemple, deux positions de pouvoir influencèrent la décision de l'autorité dans l'organisation de l'espace congolais. On notait que :

« Les chefs et les sous-chefs subissent la pression exercée sur eux par les AT et à leur tour ils s'abattent sur la masse. Ces chefs dont la surveillance est assurée par les messagers de chefferies sont des jouets entre les mains de l'Administration coloniale qui dispose d'eux comme elle l'entend. Le CDD à qui revient le droit de création des chefferies et celui d'investiture des chefs suivant la *coutume indigène* d'après les propres termes du décret, choisit celui qu'il trouve capable d'assumer la tâche de chef, qu'il soit reconnu ou non par la coutume, l'essentiel étant de se dévouer à la cause coloniale. À ce propos [dans l'espace du Haut-Katanga de l'époque], les AT ne cessent de louer dans leurs rapports, les mérites des chefs dévoués à l'œuvre coloniale, tels les chefs Shindaika et Katanga du territoire de Lubumbashi et Mwenda Kitanika du territoire de Kambove » (Lwamba Bilonda 1974).

L'installation du nouvel État et sa domination européenne firent que divers rites liés au pouvoir local devinrent des obstructions. Ainsi le décret du 15 avril 1926 organisa-t-il la lutte contre les coutumes dites barbares et contraires à l'« ordre universel ». On peut citer :

- les sacrifices humains comme *kibango* chez les Bemba et les Warungu, nommée *mitukulu* par les Yeke et *muba* par les Luba et les Beena-Mitumba. Pour se faire investir, il s'agissait dans ce cas de se procurer le sang humain ; ce qui valut en 1918 l'incarcération du chef Pande Mitwila qui avait autorisé un certain Kiala à commettre un crime pour son investiture (Archives du territoire de Kambove 1917-1928) ;
- le lien aux morts selon les clans fut ramené au système des cimetières communs. Dans le territoire de Kambove, il y eut opposition en 1914 de la part des chefs ;
- la polygamie fut considérée comme un fléau ; elle fut combattue non seulement par l'Église chrétienne, mais aussi par l'instauration d'un type d'« impôt double » : l'impôt principal de capitation, dû par tous les contribuables et l'impôt supplémentaire dû uniquement par les contribuables polygames (BO 1910 : 483).

La mise en place des chefferies permit une meilleure connaissance de la région. Elle prévoyait le recensement de la population une fois la chefferie constituée. Ainsi, les agents administratifs y repassaient fréquemment, amenant la population autochtone à s'habituer à leur présence et à leur autorité.

Voici la constitution administrative de chaque territoire :

3.1. LE TERRITOIRE DE KAMBOVE

3.1.1. APERÇU HISTORIQUE

Avant sa constitution en territoire, l'espace actuel du territoire de Kambove fut incorporé dans le district du Lualaba à partir de 1888. L'arrêté du 7 mars 1910 divisa le Congo en 12 districts et le Katanga en 3 zones : Tanganyika-Moero, Lomami et Haut-Luapula. Le Haut-Luapula comptait des zones d'occupation européenne, dont le poste de Kambove créé en 1902 en raison de l'exploitation des mines de cuivre de Kambove par la TCL. À cette date, il y était signalé l'existence des chefferies Mwenda, Pande (Mutwila) et Mwendamukose, des sous-chefferies Tambo, Nguba, Mutobo, Mubidi-Kubantu et Kalonga.

Par la division du district en territoires, l'ordonnance du 22 mars 1914 partageait celui du Haut-Luapula en cinq entités administratives, dont Kambove. Cette situation persista jusqu'en 1921, année où de nouvelles modifications furent apportées. L'ordonnance du 8 mars 1921 divisa le district du Haut-Luapula dans les six territoires ci-dessous : Kambove, Lwisha, Élisabethville, Sakania, Lufira et Ruwe.

Pendant cette période, l'AT de Kambove initia la mise en place de la délégation devant procéder à des enquêtes préalables à la constitution de la chefferie Pande (Mutwila) qui, peu après, s'appela Basanga. En 1926, on parlait plutôt de deux chefferies Pande-Mutwila et Pande-Mumba.

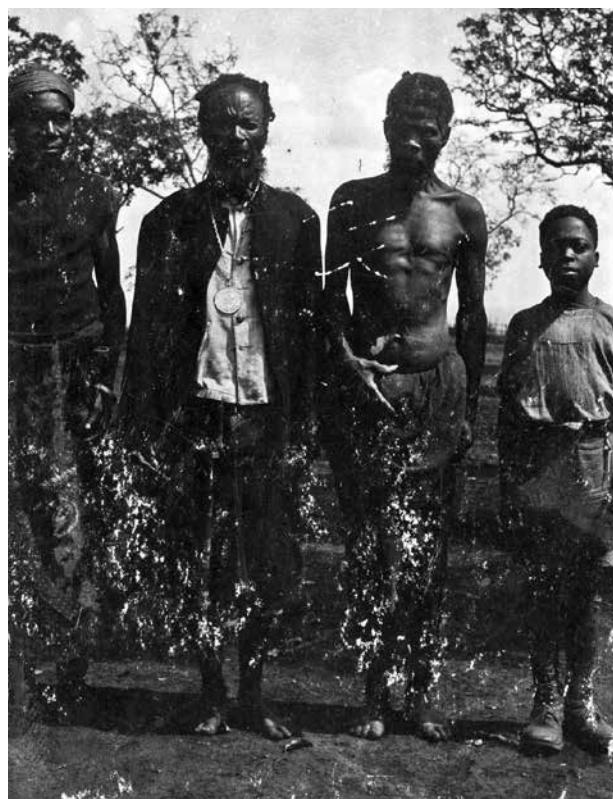
Par l'ordonnance du 15 mars 1923, le territoire de Kambove fut remplacé par celui de Jadotville. Pendant la période 1912/1916 et 1932, on notait la présence des chefferies Basanga, Beena-Ngoni, Bayeke, Beena-Ngoma (ou Basumba), Balembwe, Banweshi, Basangwe, Balomotwa, Bampundwe, Beena-Samba, Beena-Mitumba, Lukoshi, Mpoyo, Kiembe, Katanga ; et des sous-chefferies Tambo, Kanianina, Nguba, Mwendamukoshi, Kalonga, Mutobo, Mubidi-Kubantu et Kisanka. Dès le 1^{er} juin 1932, ce territoire fut divisé en six secteurs dirigés chacun par un agent territorial. À noter qu'ici, chaque secteur intégrait des chefferies et qu'aussi, à ce moment-là, la création d'un septième secteur qui comprendrait la circonscription urbaine de Jadotville et les agglomérations suburbaines était à l'étude.



Une avenue de Kambove en 1918. (HP.1956.15.285, collection MRAC Tervuren ; photo E. Gourdinne, 1918.)

Tableau 1.5 : Organisation en secteurs du 1^{er} juin 1932

Secteur	Chef-lieu	Chefferies
Secteur I	Musonoie	- Kazembe - Komeshia - Dikonzo
Secteur II	Kimbwa	- Mushima - Mubambi - Kindolo - Shamalenge
Secteur III	Lwisha	- Tenke - Kiembe - Katanga - Mpoyo-Kisunka
Secteur IV	Kambove	- Pande - Kanianina - Lukoshi
Secteur V	Pundu-Yange	- Mwenda-Kitanika - Mokabe-Kazari - Mubidi-Kubantu
Secteur VI	Tenke	- Mtobo - Nguba - Mwenda-Mukose - Kalonga



Chef Musokotanda (ou sous-chef Komeshia) à Kimbudji, en 1913. (HP.1961.1.719, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem.)

Tableau 1.6 : Les chefs révoqués pour participation au kitawala

Nom du chef	Date de la révocation	Motifs
Kazembe Kabwita	12 janvier 1935	-
Mubambi Kyata	12 janvier 1935	-
Shamalenge-Mwepo	19 janvier 1935	« Avoir celé sciemment l'existence d'un propagandiste du kitawala dans sa circonscription »
Kanianina (sous-chef)	9 février 1935	Remplacé par son fils Kwanga Albert. La chefferie se nommera peu après Mubambi
Katanga Kianana	30 juin 1936	« Participation dans le mouvement kitawala »
Lukoshi	2 juin 1937	« Participation dans le mouvement kitawala »
Katanga Ndeleni (André)	27 juin 1939	-
Kiembe Katela (Jules)	27 juin 1939	-

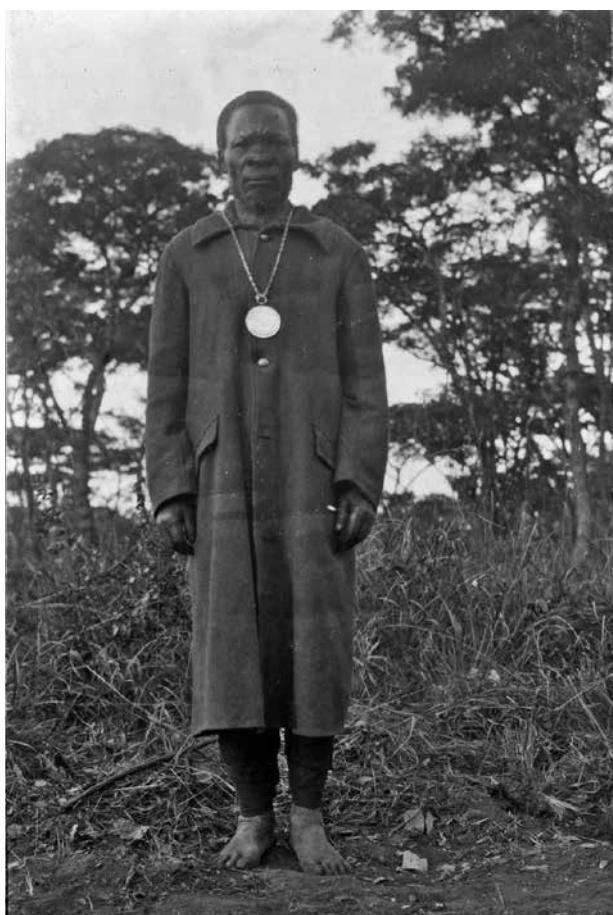
Sources : Archives du territoire de Kambove : Registre 1932-1939, pp. 77, 112, 164 et 187 ; Registres des rapports politiques 1923-1939, pp. 74, 189, 225-228 et 235.



1899 : Kazembe, chef Kalundi commandant un des passages pour pirogues du Lualaba.
(AP0.0.1264, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1899.)

Chef Kanianina (Panda).
(AP0.2.2759, collection MRAC Tervuren ; photo Missions bénédictines.)

Avec ce type d'organisation justifié par la présence de travailleurs, l'Administration s'occupa de la formation des chefs « évolués ». Les chefs locaux étaient perçus comme un frein à l'évolution de la société autochtone, ce qui motiva l'autorité européenne à promouvoir des éléments jeunes dans les conseils des notables. On assista dès lors à la résistance des chefs. Le CDD du district du Lualaba dont dépendait le territoire recommanda à l'AT de Jadotville de profiter de la mort des chefs – le temps étant le moyen le plus efficace, disait-il – au lieu de brusquer les choses et risquer de provoquer une révolte irréductible (Archives du territoire de Kambove 1939 : 41). À ce moment, le mouvement kitawala connut une recrudescence dans les chefferies et plusieurs chefs furent révoqués et relégués pour cause de participation.



Chef Shamalenge, en 1918.

(HP.1961.1.742, collection MRAC Tervuren;
photo A. Van Iseghem, 1918.)

Pour divers autres motifs, la création des chefferies et les révocations de leurs chefs devinrent répétitives. C'était le cas, par exemple, de la chefferie Shamalenge. Le CDD du Haut-Luapula révoqua le

chef Shamalenge le 21 mai 1915 pour « manquement grave à ses devoirs vis-à-vis de ses administrés ». Lorsque l'entité intégrée dans le territoire de la Lubumbashi fut (re) créée le 26 juin 1918, une nouvelle révocation du chef Shamalenge II Kasongo intervint en mai 1921 pour crime. Pourtant la chefferie fut recrée dans le territoire de Lwisha le 11 mai 1926; son nouveau chef Shamalenge III Mwepo fut aussi révoqué le 14 octobre 1927 pour cause de fuite en Rhodésie. Puis, une nouvelle chefferie Shamalenge fut reconnue le 5 décembre 1933 suivie de peu par la décision n° 21 du 19 janvier 1935 révoquant le chef Shamalenge Mwepo. Raison avancée : « avoir scellé [*sic*] sciemment l'existence d'un propagandiste du kitawala dans sa circonscription ». Cette fois-ci, la chefferie ne fut pas supprimée et le chef successeur se nommait Shamalenge Kasumba.

On pourrait citer d'autres noms de chefs révoqués : Mukumbi (chefferie reconnue en 1933, à la base de la décision de « restauration du clan Beena-Nge ») fut révoqué en 1938; avant lui, le chef Komesha avait été amené à démissionner le 28 mars 1934 pour limite d'âge.

Pendant ce remue-ménage, les statuts des entités locales évoluaient, influencés par ces relations des chefs avec l'Administration coloniale. Dans la région, il s'ajoutait l'installation des infrastructures industrielles qui nécessita un réaménagement de l'espace amenant au déplacement de différentes entités locales de leurs terres. Par exemple :

- une convention fut signée le 10 décembre 1922 entre d'une part la Colonie et d'autre part la chefferie Mpoyo et la sous-chefferie Kisunka pour cause « du déplacement de ces dernières afin d'éviter leur immersion lors des travaux de construction d'un barrage sur la Lufira par l'UMHK » ;
- 28 mars 1923 : une convention initiée entre la Colonie et la sous-chefferie Tambo sur le « déplacement de ladite sous-chefferie afin d'éviter son immersion suite aux travaux de construction d'un barrage sur la Lufira » ;
- 28 mars 1923 : une convention initiée entre la Colonie et la sous-chefferie Kanianina sur le « déplacement de ladite sous-chefferie afin d'éviter son immersion suite aux travaux de construction d'un barrage sur la Lufira » ;
- 12 avril 1923 : une convention entre la Colonie et la sous-chefferie Kanianina sur la détermina-



Le 4 août 1947, le Prince régent a visité le centre extra-coutumier de Jadotville et s'est fait présenter les chefs locaux.
(HP.1956.15.2162, collection MRAC Tervuren; photo A. Da Cruz (Inforcongo), 1947, © MRAC Tervuren.)

- tion du bloc de terre qui sera occupé par cette sous-chefferie après son déplacement » ;
- 14 mars 1924 : une convention fut initiée entre la Colonie et la chefferie Pande pour motif : « déplacement de la chefferie Pande afin d'éviter son immersion suite aux travaux de construction d'un barrage sur la Lufira » ;
 - 20 avril 1924 : une convention initiée entre la Colonie et la sous-chefferie Tambo sur la détermination du bloc de terre devant être occupé par ladite sous-chefferie après son déplacement » ;
 - en mai 1925, le chef Mpoyo désira s'établir à Direngo à 3 km de la gare de Kapolowe » ;
 - une convention fut initiée en 1926 entre d'une part le CSK et d'autre part les chefferies Mpoyo et Tenke « sur le déplacement de la chefferie Mpoyo afin d'éviter son immersion lors des travaux de construction d'un barrage sur la Lufira ainsi que sur la cession des terres par la chefferie Tenke à la chefferie Mpoyo ». À noter qu'à

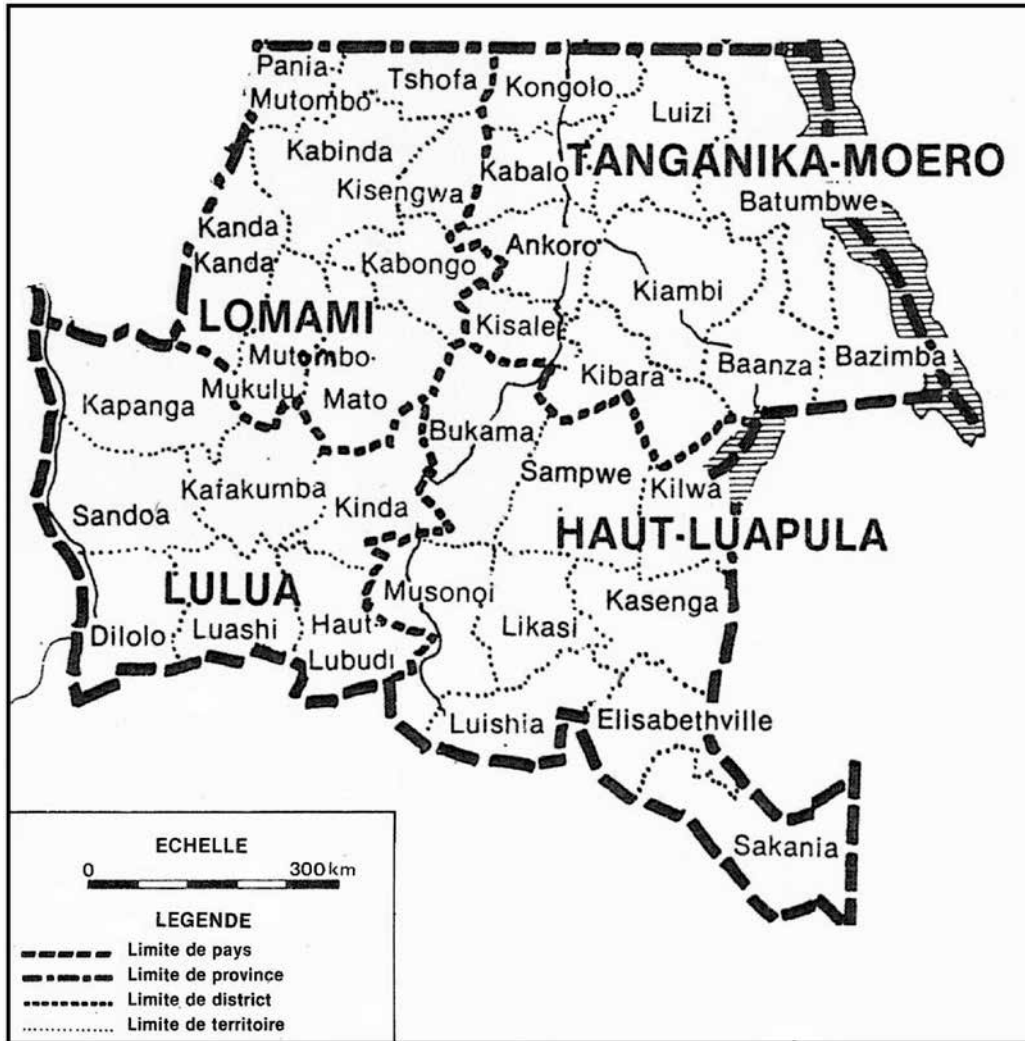
la même date, l'AT Van Campfort de Likasi était reconnu comme notaire ;

- etc. (Lwamba Bilonda 1974).

Les effets de ces remue-ménage allaient demeurer et/ou entretenir de perpétuels conflits de terres et d'autorité entre les peuples bayeke et basanga.

Il fallut attendre l'ordonnance du 14 juillet 1956 pour que réapparaisse le nom Kambove. Pendant la période de 1923 à 1955, l'espace de l'ancien territoire de Kambove fut partagé entre trois territoires : Jadotville, Lwisha et Musonoie. Ce dernier contrôlait la partie nord-ouest. Le territoire de Jadotville administrait l'espace situé au nord de Lwisha et à l'est de Musonoie et la partie sud ressortissait du territoire de Lwisha.

Avec l'ordonnance du 22 mars 1932 qui divisa la province du Katanga en quatre districts, l'espace de Kambove fut entièrement intégré dans le district du Lualaba et, donc, incorporé dans le territoire de



Carte de l'organisation administrative du Katanga au 1er janvier 1929.

Source : extrait de la « Carte de l'organisation administrative du 1er janvier 1929 » dressée par Léon de Saint Moulin.
 Pour les textes législatifs de référence, voir de Saint Moulin 1988 : 205.

Jadotville. Seule la partie sud-ouest de cet espace se trouva sous contrôle du territoire de Kolwezi, c'est-à-dire la partie limitée à l'est par la rivière Lualaba et à l'ouest la frontière de la colonie. Cette situation resta inchangée jusqu'en 1956, année où le pouvoir colonial recréa le territoire de Kambove délimité comme suit :

- au nord : la limite sud du territoire de Lubudi, de l'est vers l'ouest, depuis la source de la Kiatete jusqu'à la source de la Disubwe;

- à l'est : la limite est du district du Lualaba, dans le sens nord-sud, depuis la source jusqu'à la borne 29 de la frontière;

- au sud : la frontière depuis ce point jusqu'au point le plus rapproché de la source de la rivière Lualaba;

- à l'ouest : de ce point une droite jusqu'à la source de la rivière; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Mwala; cette rivière jusqu'à son confluent avec la Lukanga; une ligne brisée depuis ce point ralliant successivement les sources de la Kaseka, Longoie, Mishashi, Pafwe; de cette dernière une droite joignant le point le plus rapproché de la crête délimitant le bassin de Dilungu à l'ouest; cette crête jusqu'au confluent Dilungu-Ngundwelu. De ce point une droite jusqu'au sommet du mont Kasompi; de là, une droite rejoignant la source de la Kiatete.

L'ordonnance du 31 décembre 1958 apporta de nouvelles modifications aux limites pour parvenir aux frontières actuelles.



Le chef Pande Kyala, au pouvoir à partir de 1964.

(Archives familiales. Photo obtenue en septembre 2015. Droits réservés.)

À la décolonisation, le territoire de Kambove était divisé en deux secteurs, Lufira et Sources du Lualaba ; plus une chefferie, celle des Basanga. Les dernières subdivisions comprenaient 14 groupements.

La chefferie Basanga reconnue le 2 juillet 1942 était limitée à l'ouest par le secteur Sources du Lualaba.

Le secteur Lufira créé en 1943 était limité au nord par la chefferie Basanga, à l'est par la frontière du territoire de Kambove, au sud par celle de la colonie et à l'ouest par le secteur Sources du Lualaba.

Le second secteur Sources du Lualaba créé en janvier 1946 était situé à l'ouest du secteur Lufira et au nord de la chefferie Basanga. Ce secteur était constitué de trois groupements : Shamalenge, Kikuyu et Mubambe. Tandis que le secteur Lufira comptait neuf groupements, ci-après : Katanga, Kiembe, Poyo, Tenke, Ngalu, Lukoshi, Mulandi, Kinsuka et Mwambesa. Le territoire était constitué donc d'une chefferie Basanga et de deux secteurs Lufira et Sources du Lualaba.

3.1.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE KAMBOVE

Le territoire de Kambove est composé, d'une cité, d'une chefferie et de deux secteurs. Ci-dessous leur organisation.

- 1) Cité Kambove : comporte 4 quartiers : Kiwewe, Mukuba, Mitumbi et le quartier rural de Kampemba.
- 2) Chefferie Basanga : comporte 2 groupements :
 - le groupement Mpande qui compte 44 villages : Kabungu, Matafu, Kapenga, Kalabi, Kanunka, Kabishiki, Lwambo central, Mandumbwila, Mukoneka, Kaponda, Key V, Key VI, Key VII, Mwimbi, Lombe, Shampenge, Saya, Kasenga Kyal, Keshe, Kitana, Mwepu Buseba, Nkala, Kimano, Makungu, Kubitwe, Mulungwishu, Dikula, Kapete, Kaongo Kashen, Ndakata, Kabale, Kibwe, Kalyamba, Kijiba Mwang, Kyantete, Ngeleka, Mumba Kalul, Kabusenge, Mumba Kyund, Sankisha, Kisungu, Lunkunki, Cité Pionnière et Mubemba ;
 - le groupement Mukumbi qui compte 22 villages : Kakonde, Kawama, Swanepoel, Sandala, Lumba Kinsens, Makungu, Kasansama, Ditengwa, Kankele, Kanyanina, Mwanza, Ngeleka, Kabimbi, Kamikolo, Kababa, Kaminzeke, Kasungwe, Kyabondo, Kampemba, Kawama, Kalulu et Mukumbi.
- 3) Secteur Sources du Lualaba : comporte les groupements suivants :
 - le groupement Shamalenge qui compte 16 villages : Kyumamema, Kakosa, Mayonde, Kyanvubuii, Kinene, Kanbishi, Kansansa Kalukungu, Mukoma, Kilata, Lwamatele, Mukwaluvula, Kamisenga, Mulonga, Nyoka, Kipumbwa et Kabungwe ;
 - le groupement Mubambe qui compte 13 villages : Kitwa, Mumena Mwilwizi, Kankele, Kaminzeke, Kidila Mabombwe, Samema, Kalwala, Midingi, Kapanga, Myuba, Maina, Kalando et Mubambe ;
 - le groupement Kikuyo qui compte 7 villages : Mutndwe, Kapila Senga, Mumena, Musofi, Kamiswalo, Lukila et Musombozi.
- 4) Secteur de la Lufira : comporte les groupements suivants :
 - le groupement Katanga qui compte 10 villages : Mishikatala, Kakila, Shinangwa, Bungu-Bungu, Lwisha, Lukutwe, Sufumwango, Tanga, Kaluwe et Katanga ;

- le groupement Mpoyo, qui compte 7 villages : Kapulwa, Kapolowe-gare, Kapolowe-mission, Mbalaka, Kansalabwe, Mupulupulu, Nguya et Mpoyo ;
- le groupement Kisunka qui compte 9 villages : Lupidi, Kibangu, Kinsinya, Kayolo, Kalebuka, Lusambo, Kimboyi, Kasepa et Kisunka ;
- le groupement Kyembe qui compte 5 villages : Kingombe, Shilatembo, Kimanshi, Mwanguvu et Kyembe ;
- le groupement Tenke qui compte 3 villages : Kidimudilo, Patapata et Tenke ;
- le groupement Mulandi, qui compte 3 villages : Mwala, Kapeya et Mulandi ;
- le groupement Ngalu, qui compte 3 villages : Kamikolo, Kilela-Balanda et Ngalu.

3.1.3. LISTES DES ADMINISTRATEURS DU TERRITOIRE DE KAMBOVE

De l'indépendance à 2008, le territoire fut dirigé par les administrateurs suivants : Kalunga Polycarpe (1960-1962) ; Shapata Fidèle (1962-1962) ; Ngoie Bourrien (1964-1966) ; Kapyra Protas (1966-1967) ; Kakonde Raoul (1967-1973) ; Tshimanga Mukala (1973-1974) ; Lisasili Booto Mbiala (1974-1977) ; Mukeba Mupanga Florent (1977-1984) ; Tsasa Ditumba César (1984-1986 ; Ngalamulume Dikebele (1986-1991) ; Yirung Kapend (1991-1992) ; Banze Kalala (1992-1995) ; Tshiyena Matanda Tshifu (1995-1998) ; Mbuyu Dibwe Chondo (1998-2002) ; Kuzo Kansinya (2002-2005) ; Akanis Siyaka Jean Simplicie (2005-2008).

3.2. LE TERRITOIRE DE KASENGA

3.2.1. APERÇU HISTORIQUE

Le territoire de Kasenga fut créé par l'ordonnance du 8 mars 1921 sous l'appellation de territoire de Lufira. C'est l'ordonnance du 30 novembre 1922 qui vint changer le nom du territoire de Lufira en celui de Kasenga, intégré dans le district du Haut-Luapula.

En 1933, les limites du territoire de Kasenga étaient les suivantes :

- au nord : la limite du district dans lequel se trouve le territoire (Haut-Katanga) ;
- à l'ouest : limite du territoire de Sampwe jusqu'à la source du ruisseau Kaku ;
- au sud : « une droite joignant la source Kaku au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux des bassins de la grande Kibalashi et de la Wishila... la source de la Lwasaka de

cette source une ligne joignant les sources des rivières Kamena, Muteba, Muliashi... tous affluents du Luapula » ;

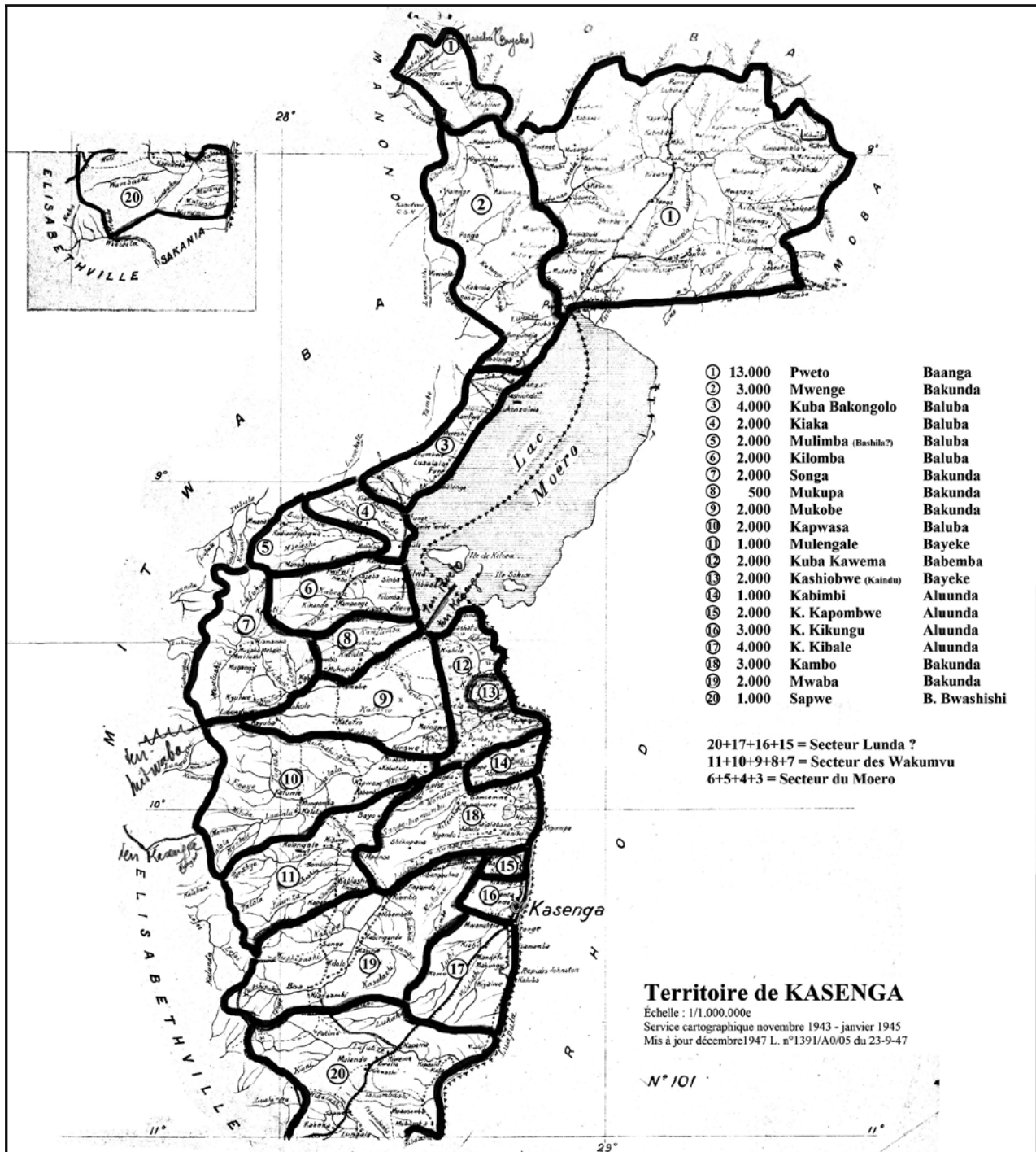
- à l'est : la frontière de la colonie.

Ces limites restèrent à peu près les mêmes jusqu'en 1947, année où l'ordonnance du 15 décembre 1947 modifia les limites ouest du territoire, à l'ouest du territoire d'Élisabethville, puis celles du district du Haut-Katanga. Les modifications significatives des limites du territoire de Kasenga intervinrent en 1952 suite à la création du territoire de Pweto par l'ordonnance n° 21/239 du 4 juillet 1952. Les nouvelles limites étaient :

- au nord : les territoires de Mitwaba et de Pweto ;
- au sud : le territoire d'Élisabethville ;
- à l'ouest : les territoires de Lubudi et Jadotville et ;
- à l'est : la frontière de la colonie (Rhodésie du Nord).

En 1942, le territoire de Kasenga fut organisé en trois secteurs : le secteur Kunda intégrait les groupements Mulangale, Kapwasa, Mukobe, Songa et Mukupa. Le secteur Moero était composé des groupements Kuba-Bukongolo, Kiaka, Mulimba et Kilomba. Le secteur Lunda avait les groupements Kisamamba-Kibale, Kisamamba-Kikungu, Kisamamba-Kampombwe et Sapwe. À ces secteurs s'ajoutaient les chefferies Pweto, Mwenge, Mwamba et Nkambo ; les anciennes chefferies Kuba-Kawama, Kabimbi et Kashiobwe furent regroupées en un seul secteur dénommé Luapula.

En 1951, la chefferie Kiona-Nzini du territoire de Mitwaba devint administrativement rattachée au territoire de Kasenga. Mais en 1952, avec la création du territoire de Pweto, le territoire de Kasenga perdit le secteur Moero, les chefferies Pweto, Mwenge et Kiona-Nzini, ainsi que les groupements Mukupa et Songa du secteur Kunda. En compensation, le territoire de Kasenga reçut les chefferies Katete, Tondo et le secteur Beena Ngoma qui avaient appartenu au territoire d'Élisabethville. Dès lors, le territoire garda cette organisation qui ne fut modifiée qu'en 1957, avec la création du secteur Luapula regroupant en une seule entité les chefferies Kuba Kawama, Kashiobwe et Kabimbi. Cela portait le nombre de secteurs à trois en 1952, et à quatre en 1957. Il s'agissait du secteur Lunda devenu secteur Kisamanba, des



Carte de l'organisation administrative du territoire de Kasenga en 1947.

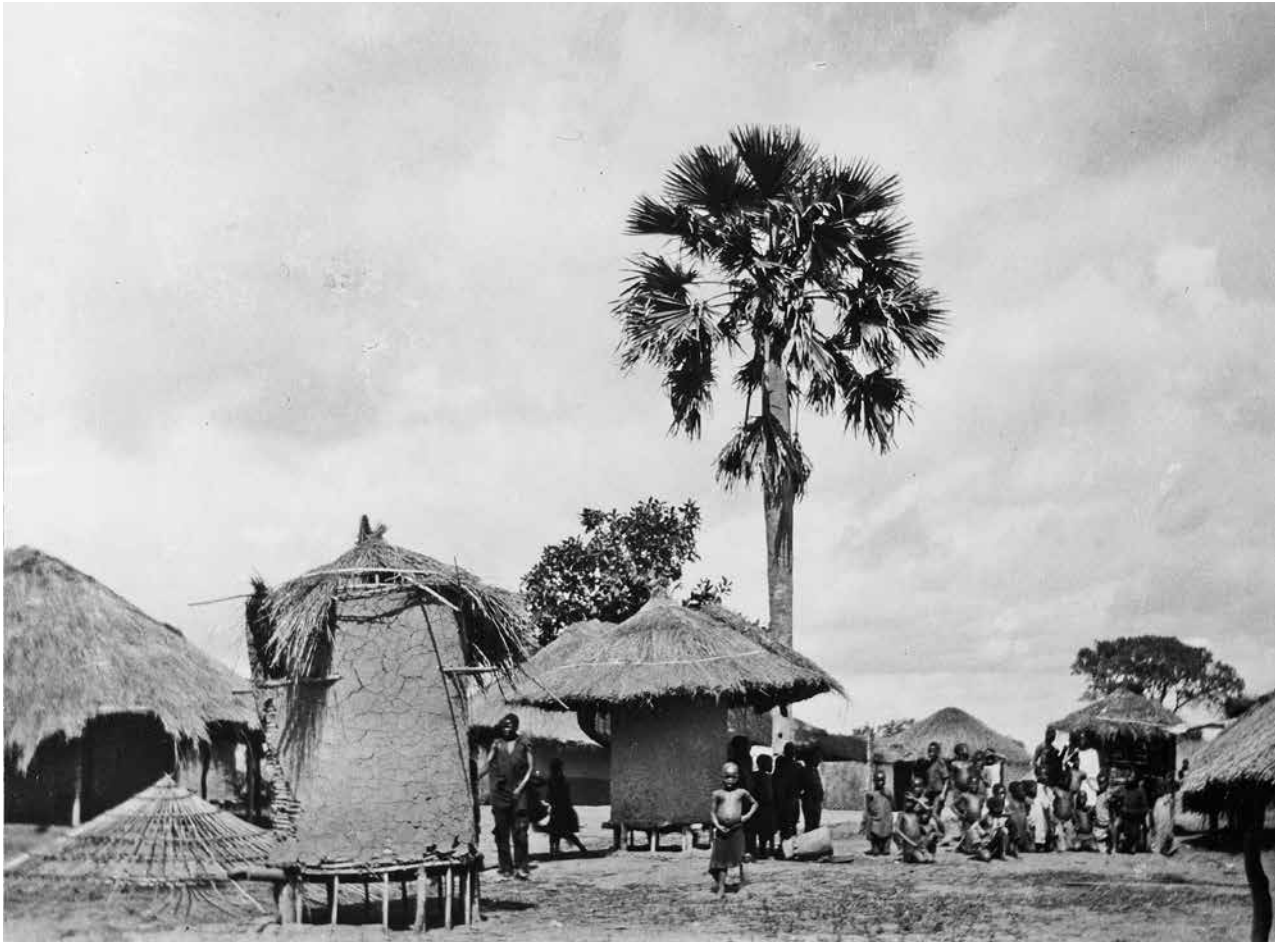
Source : Archives Olga Boone, TMP234, MRAC.

secteurs Benangoma, Kunda et Luapula; à ces secteurs s'ajoutaient quatre chefferies : Katete, Tondo, Mwamba et Nkambo.

En 1958 toutes les chefferies du territoire furent organisées en secteurs : le secteur Kafira englo-

bait les chefferies Katete, Tondo et l'ancien secteur Benangoma créé par décision n° 54 du 7 juin 1958 du CDD.

À partir de 1957, les limites du territoire ne changèrent plus.



Un village dans la région de Kasenga sur la rivière Luapula. Les constructions cylindriques au centre de la photo sont des greniers à provisions; le plus rapproché est en réparation, et l'on voit à gauche la charpente du nouveau toit qu'on lui bâtit en prévision de la saison des pluies. (HP.1956.15.3443, collection MRAC Tervuren; photo M. Rosmant (Inforcongo), © MRAC Tervuren.)

3.2.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE KASENGA

Le territoire de Kasenga est composé d'une cité et des quatre secteurs ci-dessous : Bakunda, Kafira, Kisamamba et Luapula. La cité est divisée en quartiers et les secteurs répartis en groupements comme suit :

- 1) La cité de Kasenga comporte 8 quartiers : Kaboka, Kinyata, Kiwala, Mwalimu, Mwana Lyela, Shikushi, Lumbwe et Mukulu ;
- 2) Le secteur Bakunda comporte les groupements suivants :
 - le groupement Kapwasa qui compte 20 villages : Lupembe, Mungomba, Kafumbe, Kassa, Shikwala, Kifyale Fyale, Kasunduku, Muntankalyamba, Mwine Musunga, Kabutula, Kunda, Kasekekamo, Nkonde, Kitungu, Mwabu, Kashike et Mulima Nsofu ;

- le groupement Mukobe qui compte 10 villages : Kyansambale, Nuswama, Kayumba, Kitimuna, Kalundi, Kanswe, Ntonge, Maingwe et le chef-lieu Mukobe ;
- le groupement Mulangale qui compte 14 villages : Kianika, Kisungu, Musansha, Lukeka, Kimbeshe, Mwingilisha, Mukutu, Kakunkusha, Lwinya, Kabiasha, Mbayo Kaputi, Kabambakuku, Kayumba et Mulangale qui en est le chef-lieu ;
- le groupement Mwaba qui compte 20 villages : Kabolwe, Kyambangaulwa, Kapanda, Songolo, Kiyombo, Kibembele, Kambingandu, Mwansapa, Kalolo, Boa, Nsota, Kilolo, Kinika, Kapondo, Nsange, Kamanga, Kansenga, Kashupa, Kabafu et son chef-lieu Mwaba.

3) Le secteur Kafira comporte les groupements suivants :

- le groupement Katete qui compte 22 villages : Lutandula, Mumpempe, Muma Kasuma, Katopwa, Ngandu Besa, Nkeka, Myele-Myele, Kalemba, Fikili, Kawilila, Mutipula, Mwenge, Menga, Lubombo, Malambwe, Kiyombo, Kyele, Malitaki, Kafindwe, Kitungu, Kalulu et Katete, son chef-lieu ;
- le groupement Mukebo qui compte 17 villages : Liseba, Kikonko, Kishiba, Kisilibiniya, Bumpepe, Kimanga, Kimono, Kisamba, Kilembwe, Musanga Bantu, Mwelwe, Kalanga, Masala, Kisumbu, Kikanda, Twite et le chef-lieu Mukebo ;
- le groupement Mulenga qui compte 9 villages : Kalikiti, Muyuya, Ngombela, Mukulukusha, Kalembela, Kabeba, Mukutwa, Kimbwi et le chef-lieu Mulenga ;
- le groupement Mwansha qui compte 12 villages : Mafinge, Mungomba, Lubuko, Lubwe, Lutundwa, Kasangulu, Ngulube, Mbombola,

Mukabe, Kambiko, Munkuta Nsoke et Mwansha ;

- le groupement Mwemena qui compte 13 villages : Kymaba, Musomoka, Kabinda, Kyolokosa, Kiponda, Kandakanda, Maswaswa, Ntuntuma, Kipete, Mundu Mutakwe, Kyenge, Munyomo et Mwemena ;
 - le groupement Ntondo qui compte 16 villages : Kimpakasa, Kalasa, Kipita, Kyabondo, Mupanda, Kaili, Mutendele, Kaloko, Mukenge, Kabundi, Kyaba, Kasonkomona, Kafutu, Kalyanga, Katala et Ntondo.
- 4) Le secteur Kisamamba comporte les groupements suivants :
- le groupement Kampombwe qui compte 20 villages : Musesi, Mukololo, Mikondo, Kapombwe, Kiba, Matende, Katenda, Kitangwa, Shange, Kalumbu, Kabansa, Mansakala, Mfuta, Mashata, Shi-Chobola, Kapakalasha, Mutwale, Kapamba, Shi-Kishimba et Pita ;
 - le groupement Kikungu qui compte 13 villages : Lusangu, Ndaso, Munene, Kinyange, Yengayenga, Muwabi, Lusambo, Mututi,



À Mukobe, autour d'un puits d'eau. (Photo équipe locale, 2009.)

Sokoshi, Kaseka, Kitondo, Kimboto et Kayombo ;

- le groupement Kisamamba qui compte 38 villages : Mushingo, Kitonge, Musangala, Kawama, Kanikabishi, Kimpopo, Kashika Munda, Kimwene, Kindwe, Mabuye, Mukilika, Kindwe, Mabuye, Mukilika, Esao, Kapumba, Mandefu, Kisense, Makungu, Kaluba, Chalwe, Kamina, Tanganika, Pulumani, Chocho, Katyeka, Mwandama, Shi-Kishimba, Lumbwe, Malo, Muntembela, Kasongo, Kitala, Lupukanya, Kipeta, Lunsala, Ngonga, Iteni et Kazadi ;
 - le groupement Sapwe qui compte 28 villages : Bwanga Mukanwa, Kapema, Kipayila, Kasomeno, Kifupa, Kishiba, Bwalya, Libaya, Mulando, Mushibwe, Katopwa, Mutenda, Kaputula, Kamuchombe, Kitambo, Manda, Kafola, Kapeleka, Mboto, Mutapila, Kasongo, Mwalikwa, Buleni, Sholongo, Kileyia, Kapindi, Mwanamoyo et Musamba Ngombe.
- 5) Le secteur Lwapula comporte les groupements suivants :
- le groupement Kabimbi qui compte 18 villages : Kanfundu, Katumbili, Chakamalwa, Nshika, Makumbi, Mwanga, Misange, Mwaba, Kisenda, Kiyambi, Kampotela, Mulumbwa, Besa, Mungole, Shi-Chanda, Kwale, Soweto et Kibanama ;
 - le groupement Kashiobwe qui compte 27 villages : Lupta, Kase, Makoto, Katuba, Mukange, Mukoka, Mutala, Kapenda, Mungo, Mulalula, Polopoto, Mulume, Nsenda, Kapiteni, Kapansa, Mbobolo, Kaindu, Kubanshi, Chambala, Nkinke, Kimbalanga, Mungomba, Sanangi, Ndashi, Kalele, Mwandela et Katakwe ;
 - le groupement Nkuba Kawama qui compte 35 villages : Muwale, Mulumbwa, Walya, Chabamba, Wakunda, Mulomba, Muswabantu, Mukoshi, Kawama, Nkole, Mukelenge, Munye, Muteba, Kipaya, Mwati, Kabemba, Mashinge, Masato, Kalwa, Kishite, Sala, Mulangi, Mutati, Mashiki, Muzabwela, Kisonkobo, Kilela Ushi, Kazi Muzuri, Simumbuluma, Mulinde, Sondo, Kasufulula, Nkwasa, Twikindi Ile et Kena Besa ;
 - le groupement Nkambo qui compte 28 villages : Ntendu, Kipuntana, Kalomu, Katanga, Kalala, Mulungusha, Kapaso, Chongo, Kabingandu, Kilumbi, Mbayo Makobo, Mukubili, Kilisha, Kabengele, Kalokoto, Mbokolo, Mumpombwele, Mufunga, Masombwe, Shi-Kapema, Kitambala, Saini, Ngando, Swaba, Chama, Elwati, Kawama (Kabuta) et Kabonto.

3.2.3. LISTE DES ADMINISTRATEURS DU TERRITOIRE DE KASENGA

Les administrateurs du territoire du 30 juin 1960 à 2008 sont : Senka Léopold (1961); Kapy Protas (1963); Mbavu; Ngoy Bourien (1967); Kalwele Ignace (1970-1971); Kanyinda Mvunda Mpumina Cléophas (1971-1972); Bokwala wa Lohoso (1972); Nabangaba Kwanza (1973); Elumbu Bosiyo Lusalosala (1981); Mukobelwa Utanga Kyumo (1983); Mbaya Kaoza (1984); Mwenge Mandala Mafinge (1986); Mupenda Binankusu (1989-1990); Musambu Kabeya Sampasa (1991); Malangisha Kimwene (1993); Kyabondo wa Mwenda (1995); Kapend Eddy (1997); Mwamba Nkuba (1997-1998); Manyik Chikut Waziz (1998-2002); Lwamba Pandemoyo (2002-2005); Maduku Ngiamba (2005); Mombo Tsasa Jean-Pierre (2005-2008); Mwila wa Kalenga (2008).

3.3. LE TERRITOIRE DE KIPUSHI

3.3.1. APERÇU HISTORIQUE

Kipushi fut reconnu d'abord comme poste d'occupation du territoire d'Élisabethville et, après 1912, devint poste détaché du territoire de Sakania.

Le projet de création du territoire remonte à 1945, année où le projet fut soumis aux membres du Conseil de province pour l'établissement de deux nouveaux territoires, Kipushi et Kapanga, par dédoublement des anciens territoires de Sandoa et de Sakania. D'après le commissaire de district du Haut-Katanga, l'espace du nouveau territoire de Kipushi allait comprendre : « l'agglomération de Kipushi, le secteur Bukanda composé à l'époque de deux chefferies Shindaika et Kasongo, la chefferie Kaponda et les deux sous-chefferies de la chefferie Kiniama ».

À ce moment-là, il s'agissait d'étudier un problème administratif en suspens : la possibilité de créer un territoire d'Élisabethville comprenant le CEC d'Élisabethville et toute la population environnante. Mais avant ce projet, en 1940, le CEC d'Élisabethville s'inscrivait dans les limites du territoire d'Élisabethville et du district du Haut-Katanga qui avaient tous deux pour chef-lieu Élisabethville. La nouvelle organisation de 1948 faisait de Kipushi un poste détaché dépendant directement d'Élisabethville et englobant la chefferie Kaponda. Il en était de même pour la chefferie Kiniama.

De 1949 à 1955, le commissaire de district du Haut-Katanga s'était rendu compte que si le détachement du CEC d'Élisabethville, d'une part, et le



Bâtiment abritant les services administratifs du territoire de Kipushi, de la police et des postes.

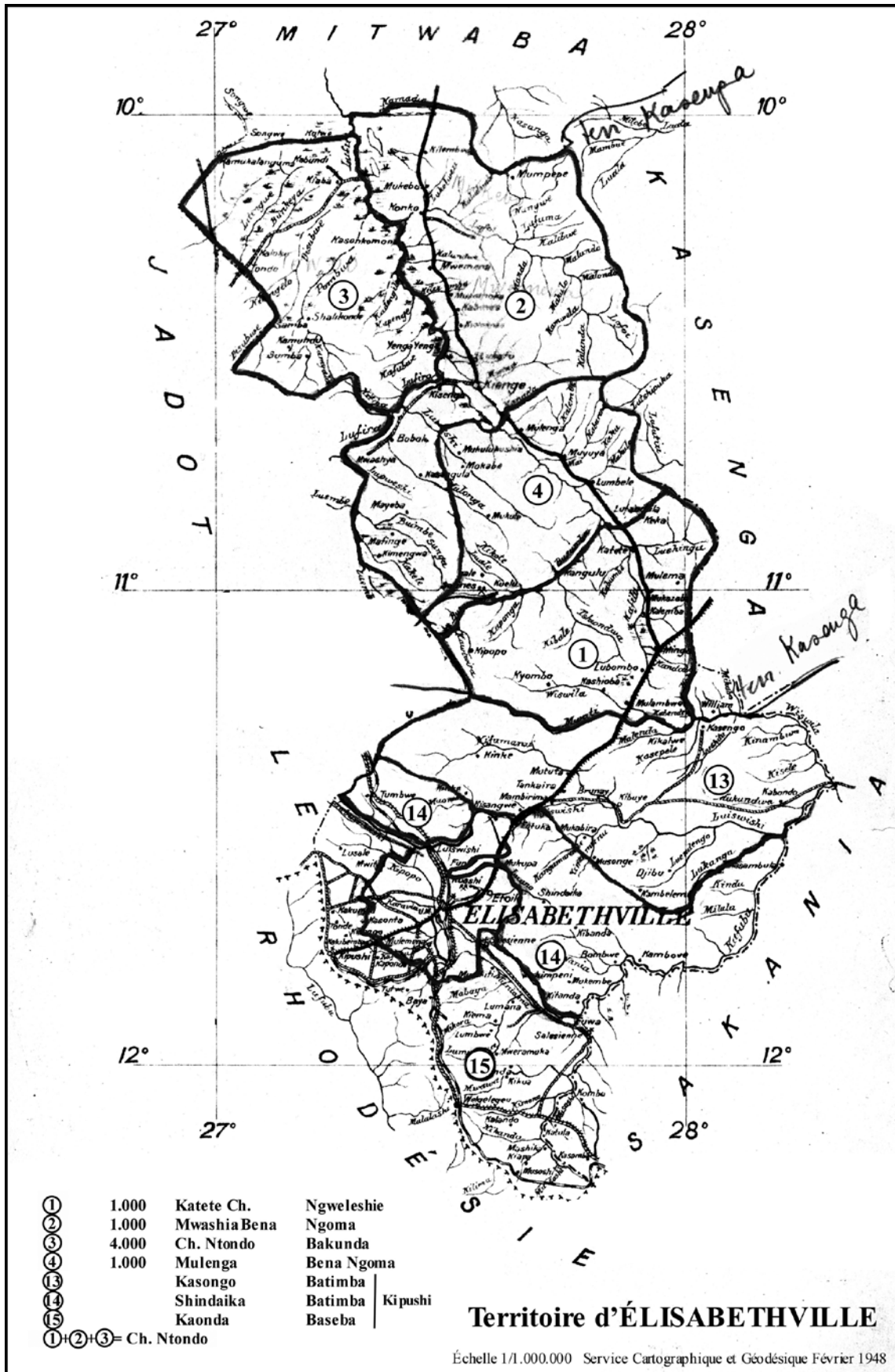
(HP.1956.15.10164, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

détachement du poste de Kipushi et de la chefferie Kiniama, d'autre part, constituaient un assouplissement pour l'administration du territoire de Sakania, ils entravaient cependant le bon fonctionnement de l'administration d'Élisabethville. En fait, la mesure de 1941 instituant la ville d'Élisabethville superposait l'administration du territoire et celle de la ville et, de ce fait, posait un problème d'intégration entre la ville mal définie spatialement et le territoire d'Élisabethville. Cependant, n'ayant en vue que l'aspect financier, notamment les dépenses pour la construction des nouveaux bâtiments administratifs et leurs amortissements, l'AT d'Élisabethville n'avait cessé de soutenir cette anomalie, bien qu'elle fût condamnée par la commission d'enquête sur les anomalies de l'organisation territoriale du district du Haut-Katanga.

À la fin 1955, bien des choses allaient changer, notamment la possibilité d'assouplir l'organisation administrative d'Élisabethville. C'est alors seulement que réapparut le projet de création du territoire de Kipushi.

C'est en application de l'arrêté royal du 28 mars 1912, portant organisation territoriale et en vertu du pouvoir y afférent que le gouverneur général par l'ordonnance n° 21/212 du 17 juillet 1956, créa le territoire de Kipushi, avec Kipushi comme chef-lieu. Ses limites s'inscrivaient dans l'espace du district du Luapula-Moero, devenu district du Haut-Katanga en 1957. Mise à part l'exclusion de l'aire enclavée de la ville d'Élisabethville, les limites se présentaient comme suit :

- au nord : « Une droite partant du signal Mapandwe I au point le plus rapproché de la source du ruisseau Mwati; la Mwati jusqu'à son confluent avec la Kabende; la Kabende jusqu'à son confluent avec la Kaku; la Kaku jusqu'à la source; une droite joignant cette source au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux grandes Kibalashi-Bushiwila; cette ligne jusqu'à son point le plus rapproché de la source Mikabo; une droite joignant ce point à cette source; la Mikabo jusqu'à son confluent avec la Bushiwila; de ce confluent une droite à la source Lusaka; de cette source une droite à la



Carte de l'organisation administrative du territoire d'Élisabethville en 1948. Source : Archives Olga Boone, TMP.233, MRAC.



Nouvelle vue de l'ancien bâtiment colonial (ci-dessus) à Kipushi. (Photo Guillaume Léonard, 2015 © MRAC.)



Armoiries du pouvoir local de la chefferie Kaponda. (Photo Guillaume Léonard, 2015 © MRAC.)

source de la Kamena, de cette source une ligne passant par les sources des rivières Mulioshi, Kasengu, Panda, Mwange, Kamambala, Kisone et Kiambesi; une droite reliant la source de la Kiambesi au confluent de la Tshubashi avec la grande Kibalashi; celle-ci jusqu'au confluent avec la Luapula;

- à l'est : de ce point de la frontière Congo belge-Rhodésie du Nord à l'embouchure de la Lubembe orientale dans la rivière Luapula »;
- au sud : « La Lubembe orientale, depuis son embouchure dans Luapula jusqu'à son confluent avec la rivière Fulwe; cette rivière jusqu'à sa source; de ce point une droite joignant le confluent de la Lubembe occidentale et de la Mukonda. La Mukonda jusqu'à sa source; de ce point une droite joignant la source de la Lumakope; de cette source une droite orientée sud jusqu'à la crête de partage des eaux Lumakope-Kintu-Lutulu jusqu'à la Kafubu, la Kafubu jusqu'à son confluent avec la Musoshi; la Musoshi jusqu'à sa source; de ce point une droite jusqu'au point le plus rapproché de la frontière du Congo belge;
- à l'ouest : « La frontière du Congo belge, de ce point jusqu'à la borne 29 (signal de Mokambo) de la frontière; de cette borne, la ligne séparant les eaux (les bassins) du Luapula et de la Lufira jusqu'au signal Mapandwe I. ».

Ces limites restent inchangées jusqu'à ces jours.

3.3.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le territoire de Kipushi est composé d'une cité, de deux chefferies et d'un secteur, constitués comme suit :

- 1) La cité Kipushi comporte 6 quartiers : Kamarenge, Kalubamba, Lumumba, Uhuru, Mungoti et Katshoma ;
- 2) La chefferie Kaponda comporte les trois groupements suivants : Dilanda, Inakiluba et Kaponda ;
- 3) La chefferie Kiniama comporte quatre groupements : Kiniama, Kiwele, Yombwe et Kasongo ;
- 4) Le secteur Bukanda comporte les groupements suivants : Shindaik et Kasongo.

Les 52 villages du territoire sont : Kafubu, Kamakanga, Kipopo, Mampa, Kifukula, Lumata, Mukanga, Muke, Mikombo, Musoshi-gare, Sambwa, Baya, Kaboko, Kinandu mission, Mukulubwe, Kyamupini, Kipopo-Inera, Kipopo, Mission (?),

Ntondo, Mukomagombe, Kwampisha, Kasokota, Muyeye, Kapwepwe, Musaka, Mukokota, Bambala, Pitangenda, Kapela, Mulapa, Kifumanshi, Nkumanua, Lupampamina, Fintankwa, Sokotela, Kikoloma, Luano (ou Lwano), Lwansobe, Kawama, Mwati, Kabondo, Kikanda, Kasongo II, Kilobelobe, Kitanda, Makulo, Kiposa, Kamotema, Tumbwe, Source, Mikalo et Kamafesa.

3.3.3. LISTE DES ADMINISTRATEURS DU TERRITOIRE DE KIPUSHI

Dans l'ordre chronologique jusqu'en 2008, le territoire a été dirigé par ces administrateurs : Kalabe Alphonse; Kasali Louis; Lumingi Salatende Pierre; Kalele Ignace ; Ntwali Bilengolo Martin ; Walubila Mulindilwa Mwene Kilyungu Clément ; Kabanda Kapishi ; Mwema wa Bwando ; Yangala Mbuyu Martin ; Kapend Yirung Eddy ; Kibassa Maliba Raphaël ; Ilunga Mpafu Jean-Félix; Chiwengo Mwana Pati Marthe ; Chola Mwandila Anshaire ; Tshingingu Kapele Jean Jacques Rousseau; Mboli Pasiko Dalungba Henri ; Kamona Mwenge Ernest.

3.4. LE TERRITOIRE DE MITWABA

3.4.1. APERÇU HISTORIQUE

Le territoire de Mitwaba, appelé Sampwe jusqu'en 1947, fut créé par l'ordonnance du 16 février 1923. Il fut supprimé par l'ordonnance du 21 mars 1932 et annexé en partie aux territoires de Jadotville et de Kasenga. Il fut recréé par l'ordonnance du 29 juin 1933. L'ordonnance du 15 décembre 1947 fit de Mitwaba le chef-lieu du territoire à la place de Sampwe; d'où le nom de « territoire de Mitwaba ».

Depuis sa création jusqu'en 1958, le territoire de Mitwaba connut trois modifications de ses limites : en 1933, en 1947 et en 1956.

À sa création en 1923, le territoire de Sampwe était limité :

- au nord : par la limite du district du Haut-Luapula;
- à l'est : par le territoire de Kilwa;
- au sud : par les territoires de Likasi et de Kasenga;
- à l'ouest : par une ligne joignant le point le plus rapproché des limites du territoire de Musonoie à la source de la rivière Luvingila; cette rivière jusqu'au confluent avec la rivière Lufira; la Lufira jusqu'à la limite nord du district.



1949 : bâtiment de l'administration du territoire à Mitwaba.

(HP.1956.15.10163, collection MRAC Tervuren; photo H. Goldstein, 1949, © Sofam.)

En 1933, il était limité :

- au nord : par la limite du district du Haut-Katanga;
- à l'est : par la crête des monts « Mukumbi » jusqu'à la hauteur de la source de la Kingosa; une droite joignant ce point, à cette source de la Kingosa; la Kingosa jusqu'au confluent au point le plus rapproché de la crête de partage lac Moero-Lubule; de ce point la ligne de partage des eaux des bassins Luapula-Lufira jusqu'à la source du ruisseau Kaku en passant par les monts Bukongolo et Kundelungu;
- au sud : le Kaku jusqu'à son confluent avec la Kabende, ce ruisseau jusqu'au confluent avec la Wiswila; cette rivière jusqu'à l'embouchure de la Mwati jusqu'à sa source, une droite joignant cette source au signal Mapandwe au sommet de la colline du même nom;
- à l'ouest : par les limites du district du Haut-Katanga.

En 1947, le territoire de Mitwaba était limité :

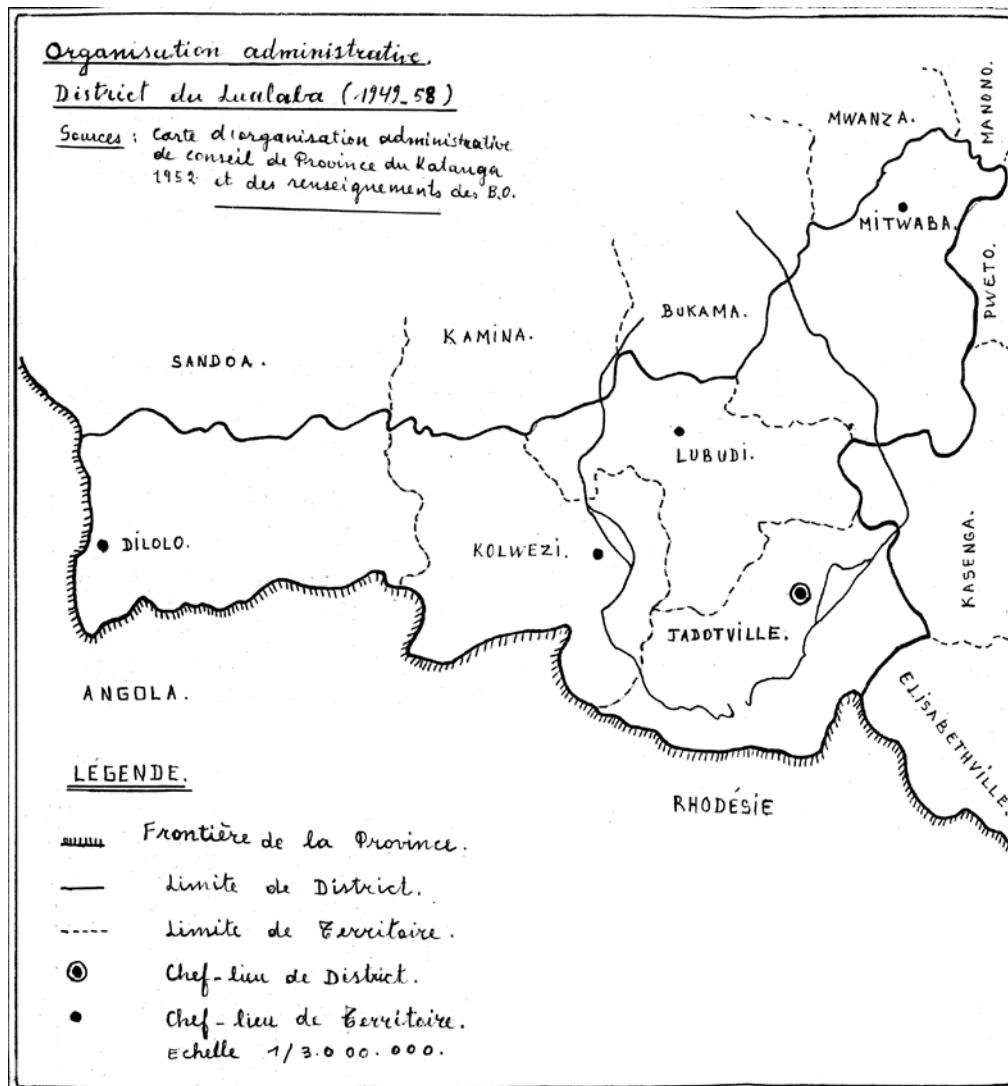
- au nord et à l'est : par le district du Lualaba;
- au sud : par la limite du district du Lualaba jusqu'au signal Kamukalengema; à partir de ce signal la limite nord du territoire de Jadotville jusqu'au point d'intersection de la ligne de séparation des bassins des rivières

Luvilombo-Dikulwe et la crête de partage des eaux Lualaba-Lufira;

- à l'ouest : par cette crête de partage vers le nord jusqu'au point le plus rapproché de la source de la Luvingila; une droite joignant ce point à la source de la Luvingila; la limite du district du Lualaba.

Ces limites furent changées par l'ordonnance n° 21/212 du 17 juillet 1956. Le territoire de Mitwaba devint alors limité :

- au nord : par le district du Luapula-Moero depuis l'embouchure de la rivière Munte dans la Lufira jusqu'au confluent des rivières Lukete et Kiempesa;
- à l'est : par la Lukete jusqu'à sa source; selon une droite jusqu'au point le plus rapproché de la ligne de partage des eaux Lufira-Lubule; par cette ligne jusqu'à son point de jonction avec la ligne de partage des eaux Lufira-lac Moero; puis jusqu'au point de jonction avec la ligne de partage des eaux Lufira-Luapula (Kundelungu); jusqu'au point de jonction avec la ligne de partage des eaux Lufukwe-Lualaba;
- au sud et à l'ouest : par la limite du territoire de Kasenga jusqu'au point de triangulation Kamukelengema; par la limite du district du Luapula-Moero jusqu'au confluent Munte-Lubule.



Source : Bakajika Banjikila. 1974. « Histoire économique du district du Lualaba », p. 12.

3.4.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES

Le territoire de Mitwaba est composé de la chefferie Kiona-Ngoy et des secteurs Balomotwa et Banwenshi.

- 1) La cité Mitwaba comporte 3 quartiers : Kananda, Mission Kilala et Makanda- Mulumbwe.
- 2) La chefferie Kiona Ngoy comporte les 4 groupements ci-dessous :
 - le groupement Kabanda qui compte 35 villages : Mpenge, Mupanga, Mwale, Dilenge, Bukonge, Mwine-Malenge, Kizikamatwi, Kabungwe, Inabanza, Ngwena, Lwalaba, Mazombwe, Mazunda, Musumadi, Mubumba, Lwabwe, Lunguzi, Kilembalemba, Kyankolwa, Lushemuti, Kyondo Wamukalonda, Kawama, Kingombe, Kankunko, Kyango, Buzito,

- Kisandji, Kyakaba, Nkonga, Musazya, Kishi, Watupempe, Lungwa, Kawama II et Kabanda ;
- le groupement Katolo qui compte 25 villages : Kapingwe, Makobo, Kakozi, Kibemba, Kyabwe, Kafwimbi, Nkungwe, Mubidi, Kwiwongo, Mwepu, Musumba, Kidilo, Muyanga, Kalobwa, Kanda-Wangalu, Mutombo, Mukunku, Kalanga, Kifinga, Kisele, Kiloba, Kifikile, Tombwe, Mumba-Ilunga et Katolo ;
- le groupement Mwema qui compte 15 villages : Kapanda, Kyamakamba, Kaziba, Pulumba, Nkondolo, Mutombo wa Lunge, Kamakumbi, Muzi, Lwende, Fwifwi, Twite, Nkomedja, Rwash, Kyabazungu et Mwema ;
- le groupement Kintya qui compte 11 villages : Ntambo, Lupenvu, Kisupata, Mike, Nsele,

- Lwenye, Kakabukile, Katumbo, Kitombolwe, Dyobo et Kintya.
- 3) Le secteur Balomotwa comporte les 5 groupements ci-dessous :
- le groupement Kalonga qui compte 41 villages : Binonso, Kaboko, Kalabe, Kalaku, Kalolo, Kanyepa, Kapanzi, Kapola, Kasolwa, Kasongo, Kawama, Kayamba, Kayeye, Kazembe, Kimbabale, Kibombo, Kibula, Kibwa, Kidiba, Kifwene, Kilenge, Kipupo, Kitundu, Kiziba, Kalofwati, Kyabuluka, Lonya, Lusinga, Masulu, Mukamba, Mulinde, Mulunga, Museka, Kwadyavita, Mwanabuto, Kiwala, Mwepu, Ngoy Mwango, Nsimba, Nsokelwe et Kalonga ;
 - le groupement Mufunga qui compte 84 villages : Kadyongo, Kafwanka, Kankokobwe, Kaloba, Nkambo-Mukulu, Kampinda, Kangezye, Kapange, Mitutu, Mpampa, Mpaza, Mpose, Mukamba, Mukendi, Mukinda, Mukulu, Mulembwa, Kapola, Kapoya, Kaambwe, Kasungami, Kasunya, Kebenkebe, Kibola, Kibwalwe, Kidinyo, Kibuzi-Mukaji, Kibuzi-Muleme, Kifinga, Kibeba, Kilumbwe, Kimenamena, Kisongu, Kingala, Mume, Munyoko, Mushiza, Musoma, Mzyokela, Nvula, Mwalamuna, Mwabu, Mwinami, Ngosolome, Kinawala, Kipanga, Kipunza, Kisenga, Kisokwa, Kitondo, Kituntuka, Kiwalakene, Kiziba, Kyayo, Lubungwe, Lukonde, Lumanda, Lwishi, Malindy, Mavola, Milambo, Nkumbula, Ntanda-Kapele, Nyundo, Putya, Shempe, Nswana-Mulopwe, Nswelwa, Tambula, Tindy, Zenge, Ngonga et Mufunga (Sampue) ;
 - le groupement Mukana qui compte 20 villages : Inabanza, Kabela, Kabema, Kambobe, Kapoya, Kasolwa, Kaungami, Kaziba, Kipala, Kimenamena, Kizembe, Kyamakoto, Mazombwe, Mumbolo, Mumpipwe, Mwepu, Mbalamumba, Ngeleka, Palamuka et Mukana-Nsakwa ;
 - le groupement Muombe qui compte 13 villages : Beleminwa, Inabanza, Kabodi, Kabwe, Kapunta, Kambusha, Kaundu, Kazadi, Kibanda, Kikinga, Kitwi, Makungu, Mapamba et Muombe ;
 - le groupement Musabila qui compte 11 villages : Bulaya, Kamenya, Katanga, Kaya, Kyalue, Kyubo, Manga, Mazembe, Mwine-Kalambo, Nawana et Tomboka.
- 4) Le secteur Banwenshi comporte les groupements ci-dessous :
- le groupement Kalera qui compte les villages : Basafwa, Kambo, Kibedi (?)-Biamena, Kibendi-Mumba, Kimbo, Lukanda, Lusele et Mukonga ;
 - le groupement Kanfwa qui compte les villages : Kasalindo, Kipompo, Mukabe Kampata, Mukabe Ngoie, Museba, Mpwaki, Luswaka, Kina, Senga, Shimba, Wasela-Ngulu et Shinkalama ;
 - le groupement Kitobo qui compte 6 villages : Kalala-Ngombe, Kibola, Kifieta, Kyamena, Makombo et Sandala ;
 - le groupement Sambwe qui compte 12 villages : Dikulwe, Kapiri, Kasaba, Katata, Key Kipanga, Key Sambwe, Kimbundi, Mangala, Mpala, Mukombwe, Sampwa et Lwele ;
 - le groupement Tomobo qui compte 6 villages : Kangoby, Kyamusumba, Kyakankaba, Panga-Panga et Tongola, Tenga Bilenga.

3.4.3. LISTE DES ADMINISTRATEURS DU TERRITOIRE DE MITWABA

De sa création jusqu'en 2008, le territoire de Mitwaba fut dirigé, dans l'ordre chronologique, par les administrateurs suivants :

- M. Herman (4/9/1925-30/8/1928) ;
 H. Wera (1/3/1930-23/9/1931) ;
 Marchall René (15/12/1933 -30/4/1934) ;
 Van Mal Deren (1/5/1934-17/3/1937) ;
 Marchall René (17/3/1937 -23/9/1939) ;
 Heureux Albert (23/9/1939-31/7/1941) ;
 Demaeg Roger (21/8/1942-26/2/1943) ;
 Delil Gaston (24/08/1943-20/08/1947) ;
 Bivort Fernand (20/8/1947-14/10/1950) ;
 Lolin Jacques (30/9/1950-12/2/1952) ;
 Van Lede William (1/1/1952-21/2/1955) ;
 Labiau Marcel (15/3/1955-15/3/1958) ;
 Kapya Protais
- Après 1960 :**
 Kabembe Léon ;
 Mukaza David (1968) ;
 Liza Gu ;
 Kazadi wa Tshiembe Belebele Munungu ;
 Izanzie Mbe Mbwishe (20/12/1977-1984) ;
 Osongo Ndjate Dungu (12/12/1984-1988) ;
 Mwamba Kazaku (1988-1990) ;
 Katuta Kimpinde Kyato (1990-1991) ;
 Tshikongo Mutshaila (1991-1992) ;

Muzinga Katumba (1992-1994) ;
 Irung Kapend (1995-1996) ;
 Ntamba Dyulu (1996-1998) ;
 N'chiko Bwana Mbao (1998-2002) ;
 Raph Kibassa-Maliba (2002-2005) ;
 Monga Ngoie (2005-2006) ;
 F. Ngumbu Abeli (2005-2008) ;
 Célestin Muamba Ngombe, etc.

3.5. LE TERRITOIRE DE PWETO

3.5.1. APERÇU HISTORIQUE

En 1901, Pweto devint la capitale du Katanga en sa qualité de siège du Comité spécial du Katanga et cela jusqu'en 1908, lors du transfert du siège à la Kafubu pour assurer la surveillance de la frontière sud de la colonie belge.

C'est par arrêté du gouverneur général de l'EIC datée du 15 septembre 1907 que le Katanga fut divisé en trois zones : la zone de Lomami (chef-lieu : Kabinda), la zone du Tanganyika-Moero (chef-lieu : Kiambi) et la zone du Haut-Luapula (chef-lieu : Lukafu). Les zones étaient divisées en secteurs et les

secteurs en postes. La zone du Tanganyika-Moero était divisée en quatre secteurs : Kiambi, Kinkondja, Mtoa et Pweto.

En 1912, les zones et les secteurs furent supprimés en tant que subdivisions territoriales des districts pour être remplacés par les territoires. Et de 1913 à 1922, Pweto fit partie du territoire de Lukonzolwa. C'est seulement par l'ordonnance du vice-gouverneur général du Katanga en date du 13 juillet 1922 que Pweto devint territoire sous le nom de territoire de Baanza (chef-lieu : Pweto).

Par ordonnance n° 44/AIMO du gouverneur général du Congo belge en date du 21 mars 1932, le territoire de Baanza fusionna avec celui de Bazimba (Moliro) pour devenir le territoire de Baanza-Bazimba (chef-lieu : Moba). Ce dernier territoire devint, par l'ordonnance n° 47/AIMO du 15 mars 1935, le territoire de Moba. Il fallut attendre l'ordonnance du gouverneur général du 4 juillet 1952 pour voir réapparaître le territoire de Pweto dans le district du Haut-Katanga (Lwamba Bilonda 1974).



1899 : maison du chef de poste à Pweto.
 (AP.0.0.1317, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1899.)



1899 : le lieutenant suédois Hobroe, chef de poste à Pweto.
(AP.O.0.1368, collection MRAC Tervuren ; photo F.L. Michel, 1899.)

3.5.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE PWETO

Le territoire de Pweto est composé d'une cité, de trois chefferies et d'un secteur, ci-dessous :

- 1) La cité de Pweto comporte trois quartiers :
 - quartier Lukinda qui compte 14 blocs : Nsomboshi, Sele Sele, Pembe, Kaweme, Kasumpa, Sefu, Selemani, Kiti Nghondo, Chalanshi, Kalima, Nghnsa, Katomena, Tanganika et Matafali ;
 - quartier Luvwa qui compte 10 blocs : Yamutoba, Ngulube, Lubeya, Mbabula, Katabe, Yenga, Kabille, Mambwe, Kiwelewele et Salimu ;
 - quartier Camfubu qui compte 7 blocs : Kamina, Chamfubu, Muke, Kabembe, Kapili, Kingoshi et Mambo.
- 2) La chefferie M'pweto comporte les groupements ci-dessous :
 - le groupement Pweto qui compte 59 villages ci-après : Kabala Ngombe, Sante, Katele, Mukulukusha, Kafunga, Kafwimbi, Kabundi I, Kabundi II, Muteta, Mpelembe, Kyongo, Mukuli, Anke, Katunana, Munwe, Kakusa, Shi



Artère commerçante. Pweto, 24 décembre 2014. (Photo et © M. Hasson, 2014.)

Kaite, Kazana, Kasopelo, Kasongo, Kinghasa, Kibombo, Sumpa, Mpenge, Tundu, Mukala, Kiyenge, Mpande, Mulela Ntoni, Kakonona, Lukolola, Tombwe, Shi Kabenda, Kyamafulo, Kyasawike, Mwabu, Shebele, Muteta, Kinengo, Katambwa, Kasonge, Taitoshi, Mamba, Kamfwa, Mupangilwa, Shi M'Pweto, Alexis,

Kioba, Kinsanvwe, Kibango, Bumbila, Kanga Lubeba, Mulwa, Lwambo, Kaweme et Kingasa ;
 - le groupement Kasama qui compte 8 villages : Katumba, Kabanza, Lubaba, Malekani, Shampele, Tula Oye, Kipongola et Kasama ;
 - le groupement Kizabi qui compte 15 villages : Kabaya, Kapeta, Bondo, Kasumpa, Katanga,



Poste frontière sur les rives du lac Moero. (Photo et © M. Hasson, 2014.)

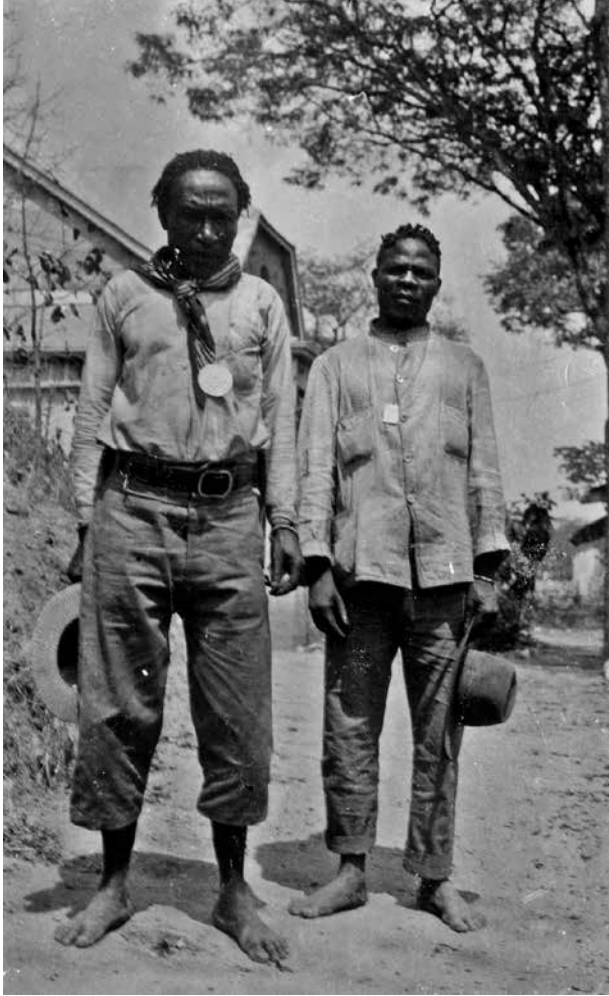


Sous la période coloniale : habitation du chef de secteur et bureau administratif à Pweto.
 (AP.0.0.1422, collection MRAC Tervuren ; photo A. Weyns, vers 1900.)

- Selemani, Katanti, Kanshimike, Nyembe, Lusolola, Minga, Mukinda, Mushima, Kansabala et Kizabi ;
- le groupement Nzwiba qui compte 18 villages : Mumbalanga, Kibowa, Kapitolo, Haimala, Mwikala, Mwamba, Nakyabala, Mupundja, Yenga, Lyuba, Shilini, Hizembe, Kapoba, Kinghasa, Lubula, Kafungo, Suli et Nzwiba ;
 - le groupement Kapulo qui compte 15 villages : Kyemya, Sebente, Kinkalangu, Mwashwa, Mwela, Mutanda, Kapampa, Kikange, Kipampala, Kabeke, Matembele, Muluka, Mukonsi, Milima et Kapulo.
- 3) La chefferie Kiona-Nzini comporte deux groupements :
- le groupement Kiona qui compte 24 villages : Mukenge, Kanswa, Musenge, Mungedi, Mwepu Kenkele, Mutabi, Dubie, Mishiko, Mutendele, Kitondwa, Mukunda, Kibenzi, Kampangwe I, Kampangwe II, Munyamba, Musakulo, Kimombwe, Kakoma, Makamba, Lwapaji, Kapembe, Kato, Musabaka et Kiona ;
 - le groupement Kasongo-Mwana qui compte 24 villages : Kifwene, Kabalo, Lubanzo, Kikome, Manda, Kasungami, Kolobwe, Mumpulu, Kampelembe, Ngwena, Dikuluzi, Longwe, Mwino, Lukona, Mwepu Ntanda, Ngela, Kabangu, Kws (?), Kabula, Kavungu, Mpemba, Kabangu, Kaseji et Kasongo Mwana.
- 4) La chefferie Mwenge comporte deux groupements :
- le groupement Mwenge qui compte 30 villages : Kashinkwa, Fube, Majimba, Kimungu, Katonta, Kantu, Kalembe, Kaswete, Motoka, Kinkonwe, Kandeke, Muntundwe, Mpongo, Kanyoka, Kisamba, Mfwembe, Kisaba, Kambolyo, Zimani, Ndala, Kizi, Kalenge, Kilulu, Kavuzza Nyaza, Malembeka, Kakudji Kabiongo, Kawama, Sampyo, Nkondo, Kamyala, Banza wa Ngoya, Mwasapa, Mijimi, Kishikizo, Djitondo, Kabawe, Kabala, Lumitondo, Lukunga, Ntapo, Kaminono, Kilongo, Kibamba, Kapwasa, Kitoba, Kombe, Katendelebele, Kinkolwa, Kanghendu, Monzi, Jasebeka, Saine Chi, Lupechi, Kawama, Makalamu, Fusha, Lusakuliya, Mwandja et Mwenge ;
 - le groupement Kasongo-Kamulumbi qui compte 14 villages : Katubilwa, Lukenshi, Kazeba, Kitonge, Djilenda, Sylvestre, Mutumbi, Mayombo, Makofi, Nkulungu, Kaboboyi, Funkwe, Kiwele et Muzimba.
- 5) Le secteur Moero comporte six groupements. Il s'agit de :
- le groupement Kilomba qui compte 18 villages : Kasakalabwe, Kalobwa, Kipundu, Kabwee, Kapufi, Kinsali, Kituti, Katenge, Kalinga, Nzolo, Katoka, Kabonge, Kamponge, Kilange, Mulinda, Ngage, Katete et Mukube ;
 - le groupement Kyaka qui compte 25 villages : Kasa, Tembetembe, Kapuni, Sensele, Tushima, Katanda, Vaneker, Kafwimbi, Kitunga, Ngongwe, Kyankalamu, Musesha, Sundwa, Kilongoma, Ngwashi, Menshi, Kasala, Kipako, Lwesuba, Katendezi Donat, Katendazi Nguz, Musalaba et Kibila ;
 - le groupement Mulimba, qui compte 12 villages : Mpande, Kalunda, Mutwale, Kakinga, Kasoke, Mapangwa, Kyelolwa, Nganga Nzambi, Kapolwa, Kiseba, Mulondwa et Malambwe ;
 - le groupement Nsonga qui compte 28 villages : Kimembe, Muselekwa, Ryamanwa, Mwana Bute, Musamba, Kimbayi, Mushimbayi, Kabunda, Kasamba, Mwena Leza, Masaka Mebele, Lumambi, Ntotwa, Kavisongelo, Lubundwa, Kanshikete, Mwilushi, Kayandabali, Mulelo Kasoko, Tumimbi Londoni, Kingaza, Kinsokolo, Lwishi, Mukayunwa, Mabita, Kinupundu, Lufukwe et Kabesa ;
 - le groupement Nkuba-Bukongolo qui compte 30 villages : Mubanga, Konkonya, Kyolwe, Kamusolo, Kasolo, Mambwe, Mfuné, Kamakola, Kasulo, Lusalala, Kamilimba, Mukuba, Mutwe wa Mbulu, Kilambwa, Mweshi, Muku, Mulonde, Nombo, Kala, Kalemula, Lukonzolwa, Songolo, Lwilwa, Kanyaka, Kapeshi, Lombe, Kazi Muzuri, Lwanza, Kabulembe et Muntemune ;
 - le groupement Mukupa qui compte 12 villages : Kanondwe, Masanga, Mutehaka, Kalaponga, Kankumbwa, Kamipini, Kamilimba, Muswaswa, Tubwili, Tende Mwenze, Kisempela et Mukupa.

3.5.3. LISTE DES ADMINISTRATEURS DE TERRITOIRE DE PWETO

À partir de l'indépendance en 1960, les administrateurs du territoire de Pweto jusqu'en 2008 dans l'ordre de leur succession furent : Mukeba Mupanga (ad intérim) ; Lisali Boto Biala (1978) ; Wembolwa Kasongo Vincent (1978-1984) ; Yangala Mbuyu (1984-1988) ; Nundo Kalamba (1990-1992) ; Mwila



1917 : chef Ngosa-Kapenda et son messager, à Élisabethville.

(HP.1961.1.744, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Van Iseghem, 1917.)

Malula (1992-1993) ; Kalawa Ernest (1994-1995) ; Mutolwa Kibuye (1995-1996) ; Masangu Gédéon (1997-2002) ; Kamona Mwenge Ernest (2002-2005) ; Mputu Mpembe (2005-2008) ; Lwamba Pandemoya (2008).

3.6. LE TERRITOIRE DE SAKANIA

3.6.1. APERÇU HISTORIQUE

Créé en 1912, le territoire de Sakania resta un poste d'occupation dépendant d'Élisabethville. Le 21 décembre 1912, la circonscription urbaine d'Élisabethville acquit le statut de territoire en même temps que le territoire de Lubumbashi.

Si début 1916, le territoire de Sakania ne comptait que 3 à 4 chefferies reconnues, à la fin de la même année on lui attribuait 18 chefferies et sous-chefferies, dont 11 reconnues. Il s'agit de : Ngosa-Kapenda, Namopala (Mopala), Mufumbi,

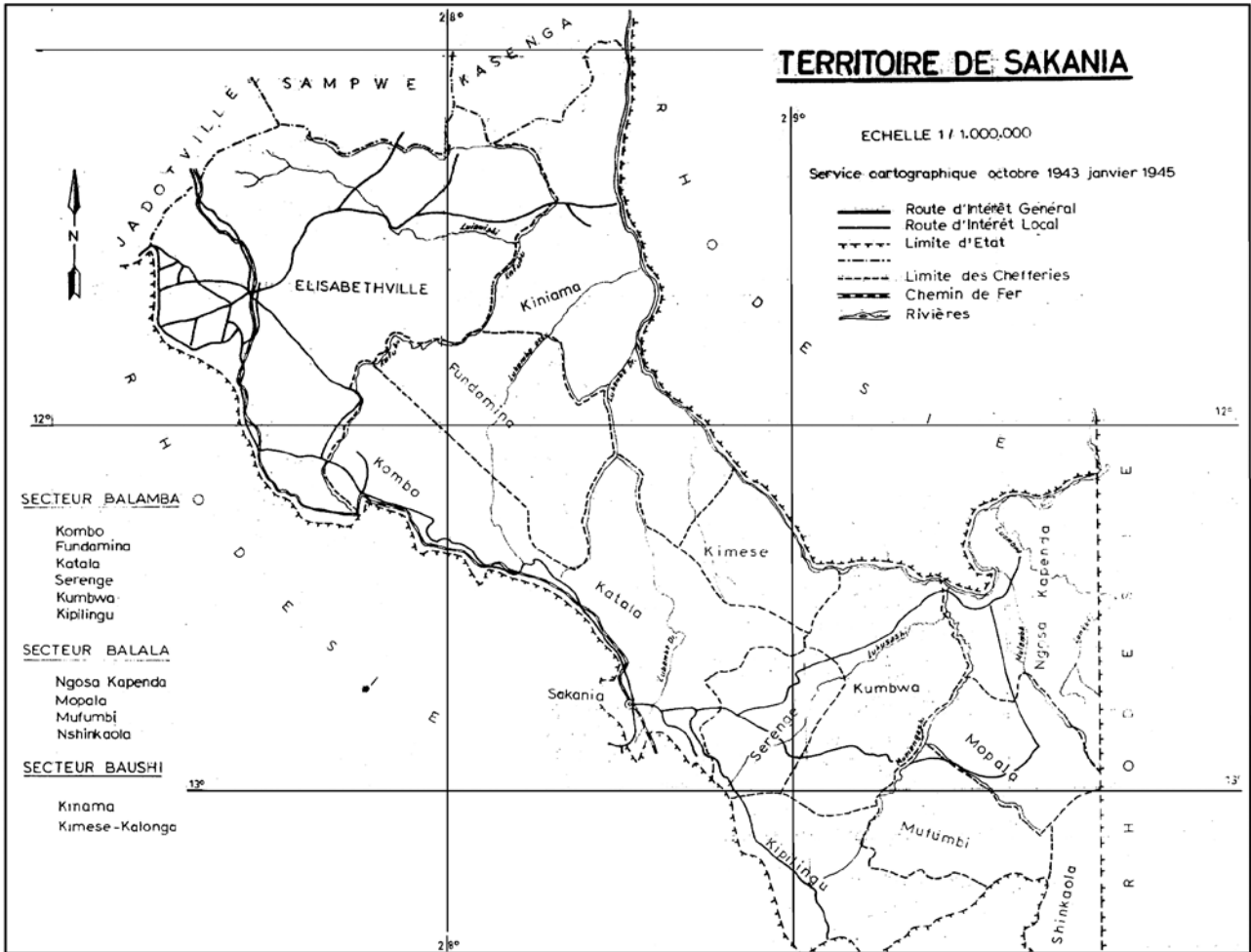
Shinkaula, Kipilingu, Kumbwa, Katala, Kipaisha, Kombo, Saili, Kalonga, Kimese, Kinama, Kiwele, Kaimbi, Mwenda, Serenge et Fundamina. Saili était alors une sous-chefferie de Kombo ; Kinama avait pour sous-chefferies Kiwele, Kaimbi et Mwenda. À noter que Shinkaula, Kipilingu, Kipaisha, Kalonga, Kaimbi, Mwenda et Fundamina n'étaient pas encore reconnues à cette date⁷. Mais en 1918, le territoire de Sakania perdit la chefferie Kinama et les sous-chefferies Kaimbi et Mwenda au profit de la Lubumbashi. Par après, Kiwele s'ajouta à la liste des chefferies retirées du territoire.

En 1932, le territoire de Sakania fut supprimé et intégré dans celui d'Élisabethville. Il fallut attendre la reprise économique pour qu'il soit recréé par l'ordonnance n° 146 du 31 décembre 1939 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1940. Ce nouveau territoire intégrait la localité de Kipushi et son hinterland Kaponda et Kinama. Toutefois, en 1941, lorsqu'Élisabethville fut créée et dotée d'une personnalité civile, le CEC d'Élisabethville fut administrativement exclu de la ville (jusqu'en 1948) et rattaché au territoire de Sakania. Son administration qui avait son siège à Élisabethville devait, au cours de ces années, être transférée à Sakania. Le nouveau territoire contrôlait depuis lors l'espace allant de Sakania jusqu'au CEC d'Élisabethville.

Avec la (re) création du territoire d'Élisabethville par l'ordonnance n° 411/AO du 15 décembre 1947, il fut retiré au territoire de Sakania certaines parties de son ancien espace, dont Kipushi et son hinterland. Jusqu'en 1950, Sakania gardait encore sa superficie de 1948, mais celle-ci diminua en 1951 et 1952 pour ne plus faire que 21 675 km² ; il avait cédé au territoire d'Élisabethville la chefferie Kinama et le secteur Bukanda.

Le territoire de Sakania actuel se situe au sud-est du Haut-Katanga. Il constitue la frontière avec la République de Zambie au sud-est ; au nord et à l'ouest, il est délimité depuis 1957 par le territoire de Kipushi. Ses limites sont les suivantes : au nord, la frontière formée par la limite sud du territoire depuis le point de la frontière de la RDC le « plus rapproché » de la Musoshi jusqu'au confluent Luapula-Lubembe

7. Cette investiture a pour base le décret du 2 mai 1910 sur les chefferies : *Bulletin officiel*, 1910, 456-471.



Source : Kayamba 1985-1986 : annexe de l'introduction générale.

oriental; à l'est, au sud et à l'ouest, la limite va de ce point de la frontière de la RDC jusqu'au point le plus rapproché de la source de la Musoshi.

Les divers réajustements des limites avaient modifié la superficie du territoire. À sa création, Sakania avait une superficie de 31 464 km². Vers 1948/1949, Sakania n'avait plus que 24 177 km².

3.6.2. SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES DU TERRITOIRE DE SAKANIA

Le territoire de Sakania est composé des trois cités et trois secteurs ci-dessous :

- 1) La cité Mokambo comporte 4 quartiers : Kansompa, Kawama, Kikulamutima et le quartier commercial ;
- 2) La cité Musoshi comporte 7 quartiers : Bandundu, Kambasa, Koyo, Mausumali, Sodimico I, Sodimico II et Sodimico III ;
- 3) La cité Sakania comporte 4 quartiers : Lubembe, Lukangaba, Selenge et le quartier commercial ;

- 4) Le secteur Balala comporte les 4 groupements ci-dessous :

- le groupement Mopala qui compte 24 villages : Mopala, Kasola, Mpululuka, Musopa, Kasamba, Mukalalika, Kyai, Makuku, Kasunda, Hifumbe, Kikumumisha, Kitumbo, Bukafu, Mpumpula, Shikuuka, Mungomba, Kaana, Makoleka, Changwe, Mukosha, Kilukila, Kabanda, Mbulu et Watemwa ;
- le groupement Mufumbi qui compte 5 villages : Munyengashi, Mutumbi, Musola, Mwelelwa et Kakulungala ;
- le groupement Ngosa-Kapenda compte 15 villages : Nongo, Kakyelo, Ngomalala, Ngaye, Kyankutu, Munshitunka, Lomdolo, Mpandala, Mpala, Kalando, Kibilo, Mpindo, Mupishi et Kisusa ;
- le groupement Shinkaola qui compte 2 villages : Kindalo et Lusweko.

5) Le secteur Balamba comporte 6 groupements. Il s'agit de :

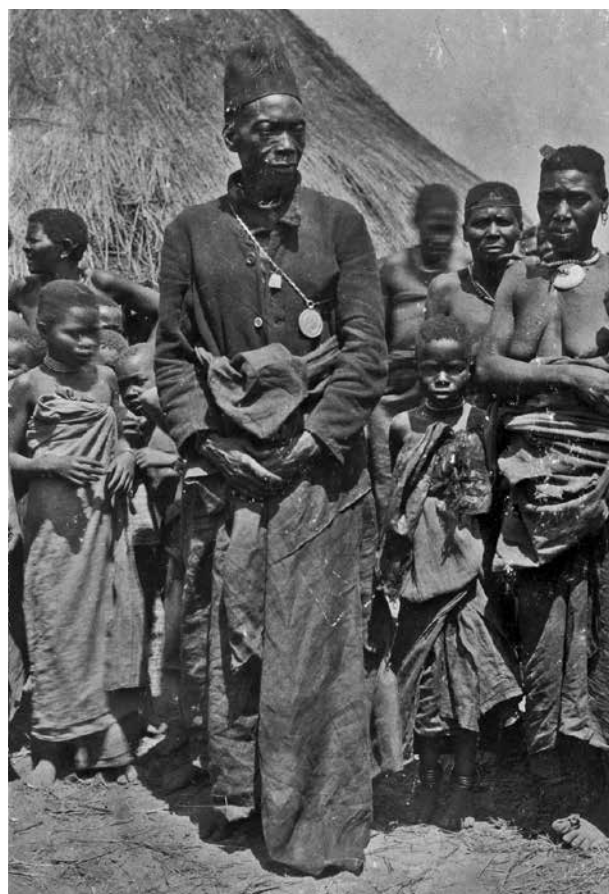
- le groupement Fundamina qui compte 4 villages : Kapeki, Kalomwe, Mulyashi et Fundamina ;
- le groupement Katala qui compte 17 villages : Mpalani, Fikoko, Munshi, Fyolwa, Lukangaba Mashimu, Kabumba, Kipula, Tshofoshi, Kamita, Lubembe, Lukangaba II , Kakinka, Sinbi, Kinfumpa, Kaloko, Kilala et Mokoshi ;
- le groupement Kipilungu qui compte 4 villages : Munashi, Lukusasi, Mwelushi et Kasununu ;
- le groupement Kombo qui compte 10 villages : Kabembe gare, Kabembe Malabishi, Saidi, Tshisenda, Kasumbalesa village, Kitangania, Mabaya, Mulyashi, Kantala et Wisky ;
- le groupement Nkumbwa qui compte 6 villages : Munyengashi, Mambilima, Kankuma, Matete, Kabunda et Nkumbwa ;
- le groupement Selenge qui compte 5 villages : Mbofu, Kalumbwe, Mpumeni, Lukusashi et Kapundu.

6) Le secteur Baushi comporte 3 groupements, ci-dessous :

- le groupement Kaimbi qui compte 2 villages : Mibila et Kaimbi ;
- le groupement Kimese Kalonga qui compte 2 villages : Nkufi et Kalonga ;
- le groupement Mwenda qui compte 2 villages : Luapula et Lubembe.

3.6.3. LISTE DES ADMINISTRATEURS DU TERRITOIRE DE SAKANIA

De l'indépendance de la RDC à 2008, les administrateurs du territoire de Sakania dans l'ordre de leur succession ont été : Kyola Alphonse (1960-1961); Kakulu Albert (1961-1963); Kapy Protas (1963-1964); Mukalayi Sylvestre (1964-1966); Mitonga Maurice (1966-1968); Bokwala wa Luoso (1968-1970); Mabembi Isidore (1970-1974); Madimbu Badibanga (1974-1976); Mvemba Ngovo Mvemba (1976-1978); Elumbu Bosiyu (1978-1980); Nabanganba Kwanza (1980-1984) ; Wembolwa Kasongo Vincent (1984-1988) ; Balebale Bijimba (1988) ; Dunia Yuma (1988-1991) ; Tshikongo Mutshaila (1991-1992); Mutolwa Kibuye Jean-Marie (1992-1994); Kyabondo Hilaire (1994-1996); Pande Kapopo (1996-1998) ; Mpoyo Nkumba Célestin (1998-1999) ; Bushiri Babi wa Bulafi Richard



1913 : chef Serenje au village Mukashi, Sakania-Est.

(HP.1961.1.739, collection MRAC Tervuren;
photo A. Van Iseghem, 1913.)

(1999-2002) ; Mukibwa Kayimba (2002-2005) ; Lihaha Monga Mosomba (2005-2008).

3.7. LA VILLE DE LUBUMBASHI⁸

Lubumbashi, anciennement dénommée Élisabethville, doit son origine et son développement à la découverte d'importants gisements de cuivre et à leur mise en valeur par l'Union minière du Haut-Katanga (cf. *supra*). S'y ajouta la détermination du gouvernement du Congo belge de surveiller la frontière sud du pays (Guide touristique 2007).

La ville administrative de Lubumbashi se divise en sept communes : Lubumbashi, Kampemba, Kamalondo, Kenya, Katuba, Ruashi et Annexe.

8. On devra aussi se référer à De Lame & Dibwe 2005 et à Lwamba Bilonda 2001.

3.7.1. COMMUNE DE LUBUMBASHI⁹

C'est l'ancienne ville européenne de Lubumbashi. À ce jour encore, lorsqu'un Lushois dit qu'il va en ville, c'est à la commune de Lubumbashi devenue le centre-ville administratif et commercial qu'il se réfère. C'est la partie la mieux urbanisée de la ville administrative de Lubumbashi. Elle englobe tout le damier de Wangermée et ses extensions vers le nord et le nord-ouest. Mais, depuis 1970, elle a perdu sa partie est, c'est-à-dire le quartier industriel et le quartier Bel-Air devenus depuis lors la commune de Kampemba. Appelée commune Élisabeth de 1957 à 1966, la commune de Lubumbashi vit, à partir des années 1980, se développer en son sein quelques bidonvilles comme Kimbwambwa, Kalubwe, Gbadolite, Camp des travailleurs de l'ex-Union minière du Haut-Katanga.

La commune de Lubumbashi est subdivisée en 7 quartiers :

- le quartier Gambela qui compte 10 cellules : Baraka, Kasangulu, Kasapa, Kavula, Mpolo, M'siri, Ankoro, Unilu, ainsi que la cellule des Aviateurs et celle du 30 Juin ;
- le quartier Kalubwe qui compte 6 cellules : Biayi, Kamisepe, Lubumbashi, ainsi que les cellules des Écoles, du 30 Juin et du PR ;
- le quartier Kiwele qui compte 3 cellules : Mukuba, Ujamaa et Kiwele ;
- le quartier Lido-Golf qui compte 9 cellules : Golf, Iringi, Itambo, Kilwa, Lido, Marché, Météo, Tshombe et Masama ;
- le quartier Lumumba qui compte 4 cellules : ABC, Biayi, Kamanyola et la cellule du 30 Juin ;
- le quartier Makutano qui compte 6 cellules : Kundelungu, Laboratoire, Luvua, Sakania, Tanganyika et Salama ;
- le quartier Mampala qui compte 17 cellules : Gbadolite I, Gbadolite II, Kinkole, Mukuba, Mumbunda, Penga Penga I, Penga Penga II, Poteaux, Barrage Inga, Lumumba, Salama, Mampala, Basembe, Kamanyola, Kebe, Kinshasa et la cellule du 24 Novembre.

De l'indépendance de la RDC à 2008, les bourgmestres de la commune de Lubumbashi dans l'ordre de leur succession furent : Shamba Grégoire

(1962-1965) ; Muyungu Louis (1965-1967) ; Shamba Grégoire (1967-1968) ; Kalunga Mpundu Alphonsine (1968-1970) ; Kabwe Shambuyi (1970-1971) ; Bolamba Guy Roger (1971-1972) ; Muyungu Louis (1972-1974) ; Meta Mudiayi (1974-1977) ; Mwipata Lota (intérimaire) (1977) ; Kabongo Makanda (1977-1982) ; Mukeba Kalala (1982) ; Kapeta Kazadi (1982-1987) ; Nkuba wa Kashiwa (1987-1989) ; Mutwale Ngelwe (1988-1989) ; Masuku Masuwa (1989) ; Mutwale Ngelwe (1989-2002) ; Sanguza Mutunda (2002-2005) ; Kibambi Luswaka Pascal (2005-2007) ; Farhi Cibalonza (2007) ; Sanguza Mutunda (2007-2008).

3.7.2. COMMUNE DE KAMPEMBA

Le nom « Kampemba » est celui d'un petit cours d'eau. La commune de Kampemba fut créée par l'arrêté n° 70/0572 du 9 mai 1970. Elle était alors constituée du quartier Bel-Air et du quartier industriel, détachés de la commune de Lubumbashi. À ce titre, la commune de Kampemba faisait partie de l'ancienne ville blanche. Mais des bidonvilles dont : Kigoma, Kinkala-Bwamba, Kalebuka, Bongonga, Tabacongo, Foire, etc. s'y ajoutèrent progressivement.

La commune de Kampemba comporte 7 quartiers : Bel-Air I, Bel-Air II, Bongoga, Kafubu, Kampemba, Kigoma et quartier industriel.

De sa création à 2008, les bourgmestres de la commune de Kampemba dans l'ordre de leur succession ont été : Ngoy Mulume Thadée (1971) ; Mukangwa Lunda Katempa (1971-1972) ; Kapandila Kasongo (1972-1974) ; Bongonga (1974-1975) ; Kalonji Nkashama (1975-1976) ; Kabwe Shambuyi (1976) ; Kabanda Kafisi (1976-1977) ; Mulembo wa Sangwa (1977-1982) ; Ilunga Nkongolo (1982-1989) ; Mwenge Mafuta (1989-1993) ; M'bav Kamar (1993-2000) ; Muteb-a-Mfwamb (2000-2002) ; Sango Mbayo Élie (2002-2005) ; Kubula Sylvain (2005-2008).

3.7.3. COMMUNE DE KAMALONDO

C'est la plus vieille, mais aussi la moins étendue de ce qu'on appelait à l'époque coloniale les « cités indigènes » ou les « communes africaines » de la ville de Lubumbashi. La commune de Kamalondo est aussi la plus proche de la « ville blanche » ou « ville européenne ». De 1910 à 1921, elle était bâtie sur le versant droit de la vallée de la rivière Kamalondo, sur le site occupé actuellement par l'hôpital Jason Sendwe, les écoles Tangu Hapo, Wema, Nuru pour

9. Cf. *Guide touristique* 2017.

aveugles, le temple kimbanguiste du Centenaire, l'institut Salama, etc. Mais en 1921, cette cité que l'on appelait *Mu Bikopo* (Dans les boîtes métalliques) à cause des tôles de fortune qui en couvraient les toitures, fut rasée progressivement pour être éloignée de la ville blanche. La décision de cet éloignement était motivée par des raisons à la fois sanitaires et politiques. La nouvelle cité fut construite progressivement sur son site actuel, tandis que la zone neutre qui la séparait de la ville blanche était considérablement élargie.

Érigée en centre extra-coutumier (CEC) le 18 août 1932, avec le temps, la cité indigène fut réduite à rien moins qu'un simple quartier du centre extra-coutumier, baptisé « quartier Albert I^{er} ». En 1957, en vertu du décret du 26 mars sur le statut des villes congolaises, les 4 quartiers du CEC (Albert I^{er}, Kenya, Katuba et Ruashi) furent tous élevés au rang de communes. Et en 1972, avec la politique du recours à l'authenticité, la commune Albert I^{er} changea d'appellation et devint « commune de Kamalondo », du nom de la petite rivière qui la traverse. Cette commune est caractérisée, entre autres, par des avenues qui se coupent à angle droit et qui, pour la plupart, portent des ethnonymes : Babemba, Kaonde, Bakusu, Baluba, Basanga, Basongye, Batabwa, Bayeke, Lunda, etc.

Sous la période coloniale, les agglomérations congolaises habitées par les Européens eurent comme premier statut, celui de circonscriptions urbaines. La partie habitée par les Blancs était appelée « ville blanche » ou « ville » tout court, tandis que celle habitée par les Noirs était appelée « cité indigène » et régie par une ordonnance du gouverneur général du Congo belge ou du vice-gouverneur général du Katanga. La cité indigène d'Élisabethville, par exemple, était régie par l'ordonnance du vice-gouverneur général Justin Malfeyt du 12 juillet 1912. Entre la ville blanche et la cité indigène se situait une zone neutre.

En 1923, les autorités coloniales introduisirent un nouveau statut pour les agglomérations blanches du Congo ; celui de « district urbain ». Léopoldville fut la première agglomération congolaise à être érigée en district urbain le 10 août 1923. Elle garda ce statut jusqu'au 25 juin 1941 lorsqu'elle obtint le statut de ville. Élisabethville devint district urbain le 29 octobre 1929. Mais suite à la protestation d'une partie des colons blancs, le district urbain d'Élisabethville fut supprimé le 21 mars 1932.

Entre-temps, la crise économique mondiale avait éclaté en octobre 1929. Le chômage provoqué par les licenciements de travailleurs fit alors pour la première fois son apparition au Congo belge. Et comme dans plusieurs centres urbains du Congo les chômeurs commençaient à provoquer des troubles, l'Administration coloniale, après avoir rapatrié une partie des chômeurs noirs vers les villages, estima que pour mieux assurer le contrôle des chômeurs et des autres Noirs des grandes agglomérations, il fallait modifier le statut de certaines cités indigènes en les transformant en centres extra-coutumiers. Cela explique la promulgation du décret du 23 novembre 1931 sur les centres extra-coutumiers. Ce décret permettait la répartition de l'habitat. Le gouverneur général ou, sur délégation, les gouverneurs de province pouvaient créer par voie d'ordonnances des centres indigènes ayant la personnalité civile. Ils en déterminaient l'emplacement et les limites. Ils pouvaient assigner des quartiers distincts aux habitants suivant leur statut personnel, leur origine ethnique, leur état civil ou leur profession.

Le premier centre extra-coutumier créé le 30 mars 1932 fut celui de Stanleyville, le deuxième fut celui d'Élisabethville, créé le 18 août 1932. C'est ainsi que la cité indigène d'Élisabethville (l'actuelle commune Kamalondo) fut transformée en centre extra-coutumier en 1932. Ce système fut appliqué dans plusieurs agglomérations du Congo (28 agglomérations à la date du 31 décembre 1938), sauf à Léopoldville. Cela parce que le règlement organique du district urbain ne permettait pas d'ériger un centre extra-coutumier dans ses limites. Au Katanga, il existait 3 centres extra-coutumiers : Élisabethville, Jadotville (Likasi) et Albertville (Kalemie).

Le décret du 26 mars 1957 instaura un nouveau statut de ville qui mettait fin à l'existence des centres extra-coutumiers dans toute agglomération ayant statut de ville. Ainsi Léopoldville fut divisée en 11 communes, Élisabethville en 5 communes et Jadotville en 2 communes. Il fallut attendre le mois de septembre 1958 pour voir d'autres grandes agglomérations congolaises accéder au statut de ville. Il s'agissait de Stanleyville (ordonnance du 6 septembre), puis de Coquilhatville (Mbandaka), Bukavu et Luluabourg (Kananga) (ordonnance du 29 septembre).

Dans la ville de Lubumbashi, la commune Albert (Kamalondo) est également la première à héberger des Ouest-Africains depuis l'époque coloniale.

En 2001, la commune de Kamalondo comptait 30 427 habitants. Elle comporte 2 quartiers :

- quartier Kutumaini qui compte 4 cellules : Chem Chem, Masikilizano, Kamalondo et quartier de Liège;
- quartier Njanja qui compte 4 cellules : Murumbi, Elimu, Serkali et Bikopo.

De l'indépendance de la RDC à 2008, les bourgmestres de la commune de Kamalondo dans l'ordre de leur succession ont été : Miji François; Muyungu Louis; Nkulu Martin; Ngongo Joseph; Nkuba wa Kashiwa Théodore ; Kakese Omari Nestor ; Yowa Mwadi Kambi Jeannette; Mwenge Kandala Mafingo Christophe ; Mwitapa Lotea ; Sambu Sungu Kayi ; Mukeba Mupanga ; Kayowa Kadima Saidi ; Tsatsa Ntumba ; Djuma ; Pundu Eliobo Bumulonge Kopo ; Ezanzei Mbul Bwishu ; Kapuku Wa Ngombe Stéphanie ; Kasuku Mufindu Alphonse Bertin ; Mwenda Tshilumba Oscar ; Luhandu Mwa Kahita Katembo (1979-1981) ; Banza wa Tshimbu ; Kasuku Musuma ; Ilunga Binene Jean-Baptiste ; Tumba Kaniki Bazande ; Kyumwe Mukinga Ngoie Liévain ; Kitambia Osango ; Muhongo Tambwe Muyembi ; Miji Tshisola Benoît ; Lubanghi Katoto Damien ; Mutombo Kilolo ; Mwenge Mafuta ; Miji Tshisola Benoît ; Lubanghi Katoto ; Mukalay Lombe René (2000-2002) ; Mutwale Ngelwe Marie-Louise (2002-2005) ; Kalumba Nsanki Crispin (2005-2007) ; Mukalay Lombe René (2007-2008).

3.7.4. COMMUNE DE KENYA

Le site de la commune de Kenya constituait la zone des réserves de l'Union minière du Haut-Katanga. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le centre extra-coutumier d'Élisabethville, dont l'espace se limitait à l'actuelle commune de Kamalondo, fut occupé à la suite des recrutements de travailleurs et de l'exode rural. L'Administration négocia alors avec l'Union minière et le Comité spécial du Katanga afin d'obtenir leur accord en vue du lotissement de la zone des réserves pour étendre le centre extra-coutumier.

Ainsi naquit le quartier Kenya, appelé d'abord *Nyashi* (paille) parce que les habitations y étaient couvertes de toitures en paille. L'aménagement de cette cité fut réalisé à partir de 1948, grâce à des crédits octroyés par le gouvernement de la colonie. Le plan du quartier Kenya fut l'œuvre de Fernand Grévisse, commissaire de district. Kenya doit son nom à la colonie britannique du Kenya (capitale

Nairobi) où les soldats congolais de l'hôpital de campagne de la Force publique avaient séjourné en 1940 et par laquelle ils avaient transité en 1941 pour atteindre la Somalie italienne, en 1942 pour se rendre à Madagascar et, en 1944 pour aller en Inde et en Birmanie, de même qu'en 1945 lors de leur retour de Birmanie.

Érigé en commune en 1957, l'ex-quartier Kenya était caractérisé par le système d'avenues et de rues se coupant à angles droits comme à la commune Élisabeth (Lubumbashi).

La commune de Kenya comporte 3 quartiers, eux-mêmes divisés en 18 cellules :

- quartier Lwalaba : Bana Katanga, Ilunga Kakusu, Makutano, Kundelungu et Upemba ;
- quartier Luapula : Munama, Kafubu, Lubumbashi, Kabongo, Tshikweji et Lubudi ;
- quartier Luvwa : Mabila, Moba, Mampala, Tingi-Tingi, Kyubo et Musofi.

De l'indépendance de la RDC à 2008, les bourgmestres de la commune de la Kenya dans l'ordre de leur succession ont été : Ramazani Louis (1960-1965) ; Ilunga Kakusu Jean (1965-?) ; Ngoya Louis ; Munyungu Louis ; Mabila Étienne ; Ezanzei Mbul Bwishu ; Kamuzembe Fupa ; Kalonji Nkashama Prosper ; Mastaki Nyembo wa Bazila Mpuku ; Ilunga Mpafu Jean-Félix ; Samutela Ndonga Louis (1989-?) ; Yav Mwin Mem (1989-1991) ; Ilunga wa Kayampe (1991-1993) ; Lumbu Ilunga Jean (1993-1995) ; Mwenge Mafuta Symphorien (1995-2002) ; Kilonge Mpundu (2002) ; Shatamba Kazimbaya (2002-2004) ; Mukalay Lombe René (2004-2005) ; Lukenta Manda Pascal (2005-2008) ; Mwenze Kalenga Stanislas (2008-?).

3.7.5. COMMUNE DE KATUBA

Elle doit son nom au petit cours d'eau qui coule parallèlement à la rivière Lubumbashi et qui se jette dans la rivière Kafubu. C'est en 1948 que les autorités de la ville d'Élisabethville décidèrent de traverser la rivière Lubumbashi, pour lotir l'espace situé au-delà de sa rive droite. Ainsi naquit le quartier Katuba qui devint le troisième du centre extra-coutumier de la ville d'Élisabethville, après Albert I^{er} (Kamalondo) et Kenya. Les travaux d'aménagement de Katuba débutèrent en 1952 sous la supervision du commissaire de district Fernand-Eugène Grévisse. Tandis que les avenues et les rues de la commune de Kenya se coupent à angles droits, celles de Katuba forment des angles aigus et obtus.

La commune de Katuba comporte 9 quartiers divisés en 91 localités. Il s'agit des quartiers : Bana Katanga, Bukama, Kaponda-Nord, Kaponda-Sud, Kisale, Lufira, quartier Musumba, Nsele et Upemba¹⁰.

3.7.6. COMMUNE DE LA RUASHI

Ruashi est le nom d'un petit cours d'eau. Située à plus ou moins 7 kilomètres du centre-ville de Lubumbashi, la commune de Ruashi fut construite par l'Office des Cités africaines (OCA) de 1954 à 1960. Les maisons de cette commune ressemblent à celles des autres communes construites par l'office à travers les villes du Congo, dont Bandalungwa, Kalamu, Matete et Lemba à Kinshasa; ou encore les quartiers Lumbu-Lumbu, Pumuzika et Tshopo à Kisangani, Kadutu et Bagira à Bukavu.

Le site de Ruashi fut divisé par l'OCA en cinq quartiers ou blocs où il était prévu de ne pas avoir d'avenues, mais plutôt des ruelles sans nom qui faciliteraient la circulation sans que l'on soit obligé de traverser les parcelles. Les avenues n'étaient prévues que pour séparer les différents quartiers. De 1954 à 1960, l'OCA n'avait achevé que la construction de trois quartiers (I, II et V) sur les cinq prévus. Dans un style de maisons plus moderne que celles de l'OCA, le quartier IV, qui porte son nom, fut construit sous le régime du président Mobutu et inauguré en 1969. Au cours de la même période, quelques maisons du style de celles du quartier IV furent construites au quartier Zaïre, ainsi appelé parce que cette construction avait coïncidé avec la sortie de la monnaie zaïre en 1967.

Quant au quartier III, dont les avenues avaient pourtant été asphaltées, il subit le sort des alentours des quartiers bâtis à l'époque coloniale, c'est-à-dire qu'il fut envahi par des bidonvilles. Aussi trouve-t-on à la Ruashi tout une série de bidonvilles dont certains se prolongent jusqu'à la commune Annexe. Parmi eux, le quartier VI appelé aussi Masangoshi, les quartiers Zaïre (Congo), Kawama, Zambia, etc.

La commune de Ruashi englobe aussi deux camps de travailleurs de la Société nationale des Chemins de fer congolais (SNCC), l'ex-BCK-KDL. Il s'agit du camp Shindaïka (construit à l'époque coloniale) et

de celui du Kilomètre 4 (construit en 1970, lorsque Joseph Ngalula était président du BCK).

Depuis lors, ces quartiers changèrent de noms. La commune de Ruashi comporte actuellement 7 quartiers divisés en cellules :

- quartier Bendera : Hodari, Lwalaba, Makonga, Mayombo, Tanganika et la cellule des Artistes;
- quartier Congo : Changwe, Itengo I, Itengo II, Kapenda, Malemba-Nkulu, Musumba, Mwatshisenge et Upemba;
- quartier Kalukuluku : Njanja, Kapenda, Kasenga, Masongoshi I, Masongoshi II et la cellule de la Mine;
- quartier Kawama : Kambove, Kaponda, Kazadi, Mbiya, Nkulu, Stella Ilunga et Sanguza;
- quartier Luano : Kawama, Changwe, Kasenga et Luano II;
- quartier Matoleo : Mukwemba, Kapenda, Kapanga, Mumba Kilubi, Kasanda, Katanga et Changwe;
- quartier Shindaïka : Shindaïka Nord, Shindaïka Sud, Maramba Nord, Maramba Sud et Safricas.

De l'indépendance de la RDC en 1960 à 2008, les bourgmestres de la commune de Ruashi dans l'ordre de leur succession ont été : Musengeshi Laurent; Changwe wa Changwe Samson; Munyunga Soni; Kifulo Isaïe; Ngoya Louis; Lukala Marcella; Ilunga Kasweka Jérôme; Omari Kaseke Nestor; Kamuzembe Fupa Léon; Nvemba Ngovu; Kitenge Kanyebe; Changwe wa Changwe Samson; Ilunga Kapenda Fataki Vincent de Paul; Sanguza Mutunda Oscar; Mwenge Mafuta Symphorien; Ilunga Tshingwel Stella.

3.7.7. COMMUNE ANNEXE

Ce qui est appelé commune Annexe constitue en fait la périphérie de la ville de Lubumbashi. Son origine remonte à l'année 1929 lorsqu'il avait été décidé de créer la « commune industrielle » et les « communes agricoles ». La première correspondait au centre extra-coutumier alors que les communes agricoles, qui constituent aujourd'hui la commune Annexe, devaient être érigées à la Karavia, à la Luano, à Kiswishi et à Kilobelobe. Jusqu'à la fin de l'époque coloniale, seule la Cité Karavia fut construite. Les autres virent le jour au cours de la 2^e République et sous la forme de bidonvilles. Ce sont les cas des cités de Kasungami ou du quartier Cinq-ans, de Kisanga, de Zambia, de Luwowoshi, de

10. Plusieurs de ces dénominations sont apparues au début des années 1990. Elles portent un caractère d'appropriation d'un espace jadis occupé/dominé par les Luba-Kasaï qui venaient d'être chassés sous la gestion de Gabriel Kyungu et Jean Nguz-a-Karl I Bond à partir d'août 1992.

Kabulameshi, de Kamasaka, etc. Bien que la création des communes annexes ait été prévue par le décret du 26 mars 1957 sur le statut des villes congolaises, la commune Annexe de la ville Lubumbashi ne fut créée qu'en 1977.

La commune Annexe comporte 8 quartiers divisés en cellules. Il s'agit de :

- quartier Kalebuka : Kafubu, Hewa-Bora, Njanja, Kalubamba, Ete Munama, Mumamagare, Kasamba, Bulanda, Kimponda, Tshilenge, Mwenda, Promagri, Katwatwa, Malumbwe et la cellule de la mission ;
- quartier Kasapa : Kamatete, Kampemba, Kamisepe, Kamaibwe, Nehema et Crine ;
- quartier Kasungami : Don Bosco, Kalule, Mikuwenu, Kasamba, Kawama, Kipangi, Mitelo (gare Mwana) et la cellule de la mission ;
- quartier Kimbembe : Kiswishi, Futuka, Luano, Kasangili, Mulutula, Hewa-Bora, Luluta, Petro, Mutwale et Kapulila ;
- quartier Kisanga : Nyembo-R, Ntandre, Kimilolo, Ngoy-m, Mapongo, Kansaba, Makutano et Kilima-Simba ;
- quartier Luwowoshi : Mamba, Kaswaji, Mitente, Mukulu, Wosheni, Kalulako, Mukwemba et Salama ;
- quartier Munwa : Kabulameshi I, Kabulameshi II, Kyamalale, Kasombo, Mwita, Mulao, Poleni, Karavia ;
- quartier Naviundu : Kampemba, Maendeleo I et II, Mapinduzi, Kamasaka, Mzee L. D. Kabila, Balango, Meteo et Lwamisamba.

Les bourgmestres de la commune Annexe jusqu'en 2008 dans l'ordre de leur succession ont été : Kyaba (1969-1971) ; Badibanga Kilolo (1971-1974) ; Kanyinda Mvunda (1974) ; Shamba Grégoire (1974-1975) ; Kalonji Nkashama (1975-1977) ; Kabwe Shambuyi (1977-1979) ; Fimal Amuke Mutwale (1979-1980) ; Banza Matulu (1980) ; Ilunga Lusenga (1982-1988) ; Mulolo Mwaba (1983-1990) ; Shantamba Kyamushi (1990-1991) ; Mulolo Mwaba Kapompo Pierre (1991-2005) ; Kikunguru Kimbele (2005-2008).

3.8. VILLE DE LIKASI

La ville de Likasi, anciennement appelée Jadotville, comporte les quatre communes suivantes :

3.8.1. COMMUNE DE LIKASI

La commune de Likasi fut créée par arrêté n° Kat.11/161/AIMO du vice-gouverneur de la province du Katanga Émile Wangermée. Elle fut reconnue le 17 octobre 1957 comme entité administrative autonome. Son espace est délimité comme suit : la commune de Kikula au nord-ouest, la commune de Panda au sud et la commune de Shituru à l'est. À cela s'ajoute, également, le territoire de Kambove.

La commune de Likasi compte 6 quartiers : centre-ville, Kampumpi, Kitabataba, Mission, Simba et SNCC.

De l'indépendance en 1960 à 2008, les bourgmestres de la commune de Likasi dans l'ordre de leur succession ont été : Engelen Paul (1960-1962) ; Balasack (1962) ; Ngongo Joseph (1962-1966) ; Ngoie Peke Robert (1966-1967) ; Mwelwa Floribert (1967-1968) ; Kabange Marie Madeleine (1968-1976) ; Kafwaya Mwansa Dominica (1977) ; Twite Mbuyu (1977) ; Kafwaya Mwansa Dominica (1977) ; Kabayo Nkinda (1977-1982) ; Mutombo Saka Ngoy (1982) ; Mukalay Mutumbe Kwabo (1982-1987) ; Lubumba Yuma Bin Heli (1987-1989) ; Banza Mijibu Kalenge (1989) ; Kafwaya Mwansa Dominica (1989-2002) ; Mutombo Mbay Isidore (2002-2005) ; Lufuma Kapenda Adolphe (2005-2008) ; Kahite Lutanda (2008- ?).

3.8.2. COMMUNE DE PANDA

La commune de Panda fut créée par arrêté départemental n° 130 du 16 juillet 1968. Son nom vient de la rivière Panda qui fixe la limite de son espace à l'ouest. Ses limites territoriales sont : la commune de Kikula au nord, la commune de Likasi à l'est, la rivière Mura, depuis son intersection avec la rivière Panda jusqu'à sa confluence avec la rivière Kampemba à l'ouest et, la même rivière Panda depuis son intersection avec la rivière Mura jusqu'au terrain CV 450/ SNEL au sud.

La commune de Panda comporte 5 quartiers divisés en cellules :

- quartier Kakontwe : Minoterie, Kapata, Faïda, Karisha, Kampemba, Potashi et Pompage ;
- quartier Kamilopa : Trabeka et Pompage ;



Vue du quartier Mission dans la commune de Likasi. (Photo © ONG Umoja, 2013.)



Bureau de la commune de Likasi. (Photo © ONG Umoja, 2017.)

- quartier Kiwele : Cercle et Shimbo ;
- quartier Muchanga : Katapula, Muundaji et Kananda ;
- quartier Panda-Mayi : Kavicha, Mukuba et Zinier.

Les bourgmestres de la commune de Likasi dans l'ordre de leur succession jusqu'en 2008 ont été : Kiwele Pius (1968-1970); Mutaka wa Dilomba Charles (1971); Kapuku wa Ngombe (1971-1976); Kaseke Mukongo (1976-1977); Mulomba Mwanza Mbala (1977); Kayibabu Kabundi (1977-1982); Bukasa Mbuyi Kabongo (1982) ; Kapuku wa Ngombe (1982-1989) ; Bukasa Mbuyi Kabongo (1989) ; Mukendi Mutangilayi (1989-1993) ; Mwewa Lubungo Nsambo (1993-2002) ; Chiwengo Mwana Pati Marthe (2002-2005) ; Pande Lubula (2002-2005) ; Kibeka Mofya Pamphile (2008- ?)

3.8.3. COMMUNE DE SHITURU

La commune de Shituru, s'appelait « Zone annexe ». Sa reconnaissance par l'Administration intervint par arrêté ministériel n° 68/0180 du 16 juillet 1968. Elle est la quatrième juridiction urbaine de la ville de Likasi.

Les limites territoriales de la commune de Shituru sont : la commune de Likasi, avec l'ancien chemin

Likasi-Lubumbashi depuis son intersection avec la ligne de transport de force de Likasi-Mwadingusha avec la rivière Nguya au nord; la rivière Nguya depuis son intersection avec l'ancien chemin de fer Likasi-Lubumbashi jusqu'à son confluent avec la rivière à l'est; la rivière Panda depuis son confluent avec la rivière Nguya jusqu'à la limite ouest du terrain CV 450; de cette limite avec le nord jusqu'au bord de la ligne de transport de force Likasi-Mwadingusha au sud; la limite est de la commune de Likasi depuis son intersection de la ligne de transport de force Likasi-Zambie avec celle de Likasi-Mwadingusha jusqu'à l'intersection de cette dernière avec l'ancien chemin de fer Likasi-Mwadingusha et jusqu'à l'intersection de cette dernière avec l'ancien chemin de fer Likasi-Lubumbashi à l'ouest.

La commune de Shituru comporte 4 quartiers comprenant diverses localités.

- quartier Buluo : Nswana, Kyantete et Buluo Gare Mwadingusha ;
- quartier Kilima : Swakala, Sankuru, Amis, Tombola, Belle Vue et Tuburi Mwadingusha ;
- quartier Kimpulande : Concorde, Kimpulande, Musumari et la localité dite des Sports ;



Une vue de la commune de Shituru à Likasi. (Photo © ONG Umoja, 2013.)

- quartier Nguya : Bloc Nguya, Kyantete route, Vallée verte et Source Kyantete.

Les bourgmestres de la commune de Shituru jusqu'en 2008 dans l'ordre de leur succession sont : Dimbele Lufulwabo (1965-1967); Shindano Nema (1967-1974); Unzitisa (1974-1975); Fund (1975-1977); Mbaya Bukasa (1977-1982); Nkulu Ilunga Ntamba (1982-1987); Mutombo Mutende (1987-1998); Kihuya (1998-2002); Mwewa Lubunga (2002-2005); Munung Donatien (2005-2008).

3.8.4. COMMUNE DE KIKULA

La commune de Kikula fut créée en 1933. L'Administration coloniale l'avait instituée comme centre extra-coutumier. C'est en 1957 qu'elle obtint le statut de commune. Ses limites territoriales sont :

- au nord : la rivière Kampemba depuis son intersection avec l'ancienne route de Kambove, de la source de la rivière Kampemba, une droite jusqu'au point le plus rapproché du flanc bord nord de la voie ferrée Kambove-Likasi, du flanc bord nord de cette voie ferrée vers l'est jusqu'à sa rencontre avec le chemin de fer Tenke-Likasi, de cette rencontre jusqu'à l'affluent de Buluo sur une distance de 300 m vers la limite ouest de la concession CV Lwalaba 5 ;

- à l'est : de la limite nord-ouest de la concession CV Lwalaba 5 jusqu'au bord ouest du chemin de fer Likasi-Tenke, le flanc bord en direction de Likasi sur une distance de 1250 m, de ce point une droite vers l'ouest jusqu'à la limite extrême de la parcelle CV250, la limite nord de cette parcelle vers le sud-ouest, puis sa limite est en limite sud, jusqu'au bord flanc de l'avenue Bunkeya; le bord de cette avenue jusqu'au bord droit du boulevard de l'Indépendance; le bord

de ce boulevard vers l'ouest jusqu'au point situé dans le prolongement de la limite est de la parcelle n° 736 du plan communal; une droite reliant ce point à la limite est de ladite parcelle, cette limite vers le sud jusqu'à la limite ouest de la réserve de la gare de Likasi jusqu'à la rivière Mionteki; le thalweg de cette rivière vers le sud jusqu'à la limite sud de la réserve « État » ;

- au sud : la limite sud de la réserve « État » vers l'ouest jusqu'au bord droit de l'avenue P.E. Lumumba, cette avenue jusqu'à la limite nord du cimetière Kambove, cette limite jusqu'au point extrême nord-ouest; une droite joignant ce point au point d'intersection de la route Kampumpi avec la limite nord de la zone de protection du chemin de fer de Likasi Kakontwe; l'avenue du cimetière (ancienne route Kakontwe) jusqu'à sa rencontre avec la rivière.

La commune de Kikula comporte les 10 quartiers suivants : Kalipopo, Kampemba, Kanona, Kaponona, Kibadi, Kisunka, Kyubo, Musumba, Nkolomoni et Okito.

Dans l'ordre de leur succession, de l'indépendance à 2008, les bourgmestres ont été : Mpingo Idesbald (1960-1963); Kasongo Michel (1963-1964); Mwelwa Floribert (1964-1967); Ngongo Joseph (1967-1968); Kalenga Bondo; Mulomba Mwanza Mbala; Kaseke Omari Nestor; Kavul Mukeleng Sabu (1977-1982); Kitanika (1982-1990); Sango Mukisi (1990-1992); Muhemenu Wassa (1992-1996); Lumuna Kibanza Kyalufumbi (1996-1998); Lubumba Yuma Jérémie; Mutombo Mbaya Isidore; Kafwaya Mwanza Dominica (2002-2005); Ilunga Lwalaba; Malemba Mwiba Godefroid (2005-2008); Lufuma Kapenda Adolphe.

RÉFÉRENCES

- B.A. 1936 (10 mai). « Ordonnance gén. n° 26 AIMO », 9 : 156.
Bulletin officiel. 1910 : 456-471.
 Cerdac. 2002-2003. *Biographie historique du Congo*. Lubumbashi : CERDAC (coll. « Documents et Travaux », 22), p. 140.
 CEPSE, Élisabethville, 1953 : 297-325.
 De Lame, D. & Dibwe, D. (sous la direction de). 2005. *Tout passe. Instantanés populaires et traces du passé à Lubumbashi*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 71).
 De Leener, G. 1911. *Le Commerce au Katanga*. Bruxelles-Leipzig : éd. Misch et Thron.
 de Saint Moulin, L. 1988. « Histoire de l'organisation administrative au Zaïre ». *Zaïre-Afrique* 224.
 Delvaux. 1936 (15, 22, 26 sept, 14 octobre et 13 novembre). « L'occupation du Katanga ». *L'Essor du Congo*
 Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1963. *Congo 1962*. Bruxelles : CRISP.
 Guebles. L. 1951. *Relation complète des travaux de la Commission permanente pour la protection des Indigènes*. Gembloux : Duculot.

Guide touristique de la ville de Lubumbashi. 2007. PUL.

Kalenga, P. 2014. *Bunkeya et ses chefs : évolution sociale d'une ville précoloniale (1870-1992)*. Leiden : Institute for History, Faculty of Humanities, Leiden University.

Kayamba Badye. 1985-1986. « Capitalisme et déstructuration des sociétés lignagères dans l'ancien territoire de Sakania au Zaïre (1870-1940). Communautés rurales, main-d'œuvre et « accumulation primitive » du mode de production colonial ». Vol. II. Thèse de doctorat en histoire, UNILU.

L'Essor du Katanga, 1963 (août). 743 : 1-6.

L'Essor du Katanga, 1965 (5 mai). 1252 : 1.

L'Essor du Katanga, 1965 (29 juin). 1296 : 1.

Lwamba Bilonda, M. 1974. « Pour une histoire sociale du Haut-Katanga 1910-1940. Le fonds d'archives du ressort administratif de Kambove ». Mémoire de licence en histoire, Unaza/Campus de Lubumbashi.

Lwamba Bilonda, M. 1974. *Découpages administratifs et territoriaux du Zaïre : Provinces, Districts, Territoires, Zones, Secteurs et Postes. Première partie 1888-1960*. Lubumbashi : CERDAC (coll. « Documents et Travaux », n° 14).

Lwamba Bilonda, M. 2001. *Histoire de l'onomastique d'avenues et de places publiques de la ville de Lubumbashi (de 1910 à nos jours)*. Lubumbashi : PUL.

M.C. 1963 (1^{er} septembre). « Loi du 30 juin 1963 portant création de la province du Lualaba ». 17 : 391.

M.C. 1963 (1^{er} septembre). « Loi du 8 juillet 1963 portant création de la province du Katanga-Oriental ». 17 : 391.

Ministère des Colonies. 1949. *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge*. Bruxelles : Éditions De Visscher.

Muller, E. 1935. *Les Troupes du Katanga et les campagnes d'Afrique 1914-1918*. Bruxelles : Office de Publicité.

Passelecq, F. 1932. *L'Essor économique belge. Expansion coloniale*, 2 tomes. Bruxelles : Louis Desmet.

Vellut, J.-L. 1973. « Questions spéciales d'histoire de l'Afrique ». Inédit. Lubumbashi : UNAZA.

Archives du territoire de Kambove

- 1911-1916. « Rapports politiques 1911-1916 territoire de Lubumbashi ».
- 1911-1916. « Rapports politiques 1911-1916 poste de Kambove ».
- 1938-1942. « Rapports AIMO 1938-1942, 1039 : 41, commentaires du CDD ».
- 1917-1928. « Registre des rapports sur l'administration générale : 1917-1928, territoire de Likasi 8 b ».

CHAPITRE 2

LA SÉCESSION KATANGAISE : VERS LE DÉCLENCHEMENT¹

Ce chapitre porte sur les derniers mois qui précèdent l'indépendance du Congo et le déclenchement de la sécession katangaise. Il est suivi de celui portant sur « Le vécu de la sécession katangaise », qui constitue une chronique écrite sur la base de documents internes restés jusque-là non accessibles et inédits provenant des acteurs directs. Il s'agit là de la présentation de données, issues de sources qui apportent un éclairage profondément nouveau sur ces événements.

1. BREF RAPPEL DES PRÉMICES HISTORIQUES

Les liens qui unissent les quatre protagonistes locaux de la sécession katangaise, Moïse Tshombe, Godefroid Munongo, Jean-Baptiste Kibwe et Jason Sendwe, aux trois « anciens royaumes de la savane » du Katanga (empire lunda, royaumes yeke et luba²) (Yakemtchouk 1988) sont soulignés, parfois de manière intéressée.

Dans l'histoire des populations sous la colonisation, le chef des Affaires indigènes et Main-d'œuvre (AIMO) de l'UMHK, R. Toussaint, identifiait, en 1950, l'existence de « deux colonats » au moment où il était acquis que la « périphérisation » des « autochtones » était faite : « Les recrutements se sont transformés peu à peu en véritables migrations

qui ont pour résultat la fixation progressive au Katanga d'une population noire qui paraît bien décidée à y prospérer et à s'y fixer définitivement. En fait, parallèlement à la colonisation européenne, s'opère une colonisation bantoue du Haut-Katanga. Il est indispensable, pour la prospérité et la paix de notre province congolaise, que ces deux colonats, qui sont complémentaires, continuent à s'y développer » (Toussaint 1950 : 31-44).

Le danger que représentaient pareilles considérations fut stigmatisé en 1958, après « le séisme » produit, en 1957, par les élections communales à Élisabethville et à Jadotville (voir Schöller 1982 : 38 ; Young 1976 : 80-90 ; Bakonzi Agayo 1974 : 115-133). Le Katanga n'était qu'un « désert » avant l'occupation, telle était la thèse qui voulait mettre les colons et autres Européens en position légitime pour réclamer des droits au même titre que les Africains. Installés au Katanga depuis un demi-siècle seulement, affirmaient-ils, les groupes « autochtones » étaient tout au plus insignifiants et négligeables, sinon inexistantes, du fait de leur incapacité séculaire à organiser l'espace efficacement (Gourou 1955 : 44-51, 160-161). Les colons étaient persuadés que le « désert », que constituait le Katanga, n'était occupé par de « prétendus autochtones » que depuis « au moins deux générations ». Ces autochtones, venus y chercher du cuivre, constituaient d'ailleurs une « minorité » (Gérard-Libois 1963 : 13-30)³.

1. Une partie des données de ce chapitre a été inspirée de la thèse d'Erik Kennes (Kennes 2009).

2. On connaît les railleries de R. Yakemtchouk, quand il parle de ces royaumes qu'il estime quasi artificiels (Yakemtchouk 1988). Brassinne a repris les stéréotypes qui, selon les coloniaux, caractérisaient Munongo, « le Hun » ; Tshombe, « le Médicis » (Brassinne & Kestergat 1991).

3. Il n'est pas dit une minorité par rapport à quel autre groupe. Gérard-Libois cite ici un certain J. Sauvry, démographe (Gérard-Libois 1963 : 14).

Lorsque Toussaint et les colons de l'Union pour la colonisation créée en 1944, ou ceux de l'Union katangaise (1958) parlaient du Katanga, ils l'identifiaient comme leur « pays », à la manière dont les boers anglo-hollandais désignaient l'Afrique du Sud. L'argument du Katanga « producteur », d'Élisabethville « capitale du cuivre », opposée à Léopoldville, capitale budgétivore « du papier », était pour les colons un argument de « patriotes katangais » européens. Le « colonat africain » n'était conçu que comme un « produit » de la colonisation, une fabrication belge, allié national éventuel dans l'entreprise de colonisation « blanche » de ce riche coin de l'Afrique. C'est l'explication de la position de l'UCOL dans le texte que le syndicat de colons d'Élisabethville remit au ministre des Colonies, le 3 mars 1955 :

« Il faut organiser une classe d'indigènes évolués, qui se déclarent d'accord avec les idéaux et les principes de notre civilisation occidentale et qui seront, à standing égal, nos égaux en droits et en devoirs; moins nombreux que la masse indigène, mais puissants et influents, ils seront ces alliés qu'il nous est indispensable de trouver auprès des communautés indigènes. Ces classes moyennes seront la bourgeoisie noire qui commence à se développer partout, que nous devons aider à s'enrichir et à s'organiser et qui, comme tous les bourgeois du monde, seront opposés à tout bouleversement aussi bien intérieur que venant de l'étranger. Il n'y aura plus de différence de races, mais, comme dans tous les pays du monde, il y aura seulement des différences de classes, celles-ci demeurant ouvertes à tous... » (Gérard-Libois 1963 : 13-30).

Proportionnellement, la présence européenne au Katanga représentait entre un et deux tiers des Européens de la Colonie. Il y a eu au moins trois périodes où un engouement pour l'expatriation et une colonisation de peuplement européen dans cette province fut perceptible : 1910-1922; 1936-1940 et 1946-1957. Il y avait 31 887 non-Africains (Européens et divers) sur une population de 1 654 176 d'habitants en 1960 avec, chez les Congolais, une proportion de 30 % environ de non-« autochtones » résidant en milieux urbains (Gérard-Libois 1963 : 19-25; de Saint Moulin 1976).

2. LE CONTEXTE DU DÉCLENCHEMENT

En 1960, les forces sociales et politiques en présence au Congo étaient plus nettement identifiables. En 1952, Léon Pétillon parlait d'un « pays » qui n'était plus une colonie, car il commençait à revêtir la forme d'une « Nation » dès 1950. Après la Table ronde tenue du 20 janvier au 20 février à Bruxelles, les colons n'étaient pas intégrés dans le jeu politique et ne faisaient pas partie de la nation congolaise comme force sociale. Il y avait l'espoir, qu'individuellement, des Européens resteraient au Congo comme citoyens. La souveraineté n'était l'attribut que des seuls Africains et des Européens naturalisés de manière individuelle. Mais en raison des intérêts en jeu, des résistances exprimées en 1958 et en 1959 ne manquèrent pas de peser sur l'existence même de l'État congolais à venir et de sa souveraineté.

Récapitulons : En janvier 1958, c'est du côté du monde des entreprises privées que percèrent les inquiétudes. En décembre 1957, Jules Cousin qui sentait que les Congolais « rêvaient à l'autonomie du Congo et souhaitaient le départ des Européens pour prendre leur place et leurs biens », écrivait, un mois plus tard : « on a un ministère des Colonies et je ne vois pas pourquoi on [n'] aurait pas quatre ou six colonies. Le vieil adage romain "diviser pour régner" est plus vrai aujourd'hui que jamais [...] Si nous ne faisons rien pour éviter l'institution d'une nation congolaise [...], on nous expulsera pour s'emparer de tout ce que nous aurons créé ici au Congo » (Brion & Moreau 2006 : 276-280; Doucy 1957; Pétillon 1967 : 104-325). En fait, Cousin suggérait que la Belgique profite des « divisions tribales » pour diviser la colonie en plusieurs provinces indépendantes. L'idéal aurait été que les Africains dirigés par des Européens soient seulement associés à la gestion du pays dans un « cadre fédéral ».

Est-ce bien cela l'héritage de la pensée coloniale? La traduction d'une fin non vue et non voulue devenue de plus en plus confuse? Pour rappel, fin 1959 – et encore début janvier 1960 – Pierre Leroy, le dernier gouverneur belge de la Province-Orientale, n'admettait pas que la Belgique perde le Congo; il multiplia des appels à la résistance, s'adressant tour à tour aux autorités de Belgique, aux Blancs et aux Noirs du Congo.

Voici quelques-uns de ces messages :

Dans, une lettre à Hilaire Willot, député social-chrétien, il écrivait : « [...] il faut que la Belgique

soutienne l'administration [belge] du Congo, il faut que les mesures que nous, gouverneurs et gouverneur général, jugeons indispensable de prendre, soient appuyées, même si, de Belgique, elles paraissent inadéquates. On raisonne toujours comme si les masses congolaises étaient semblables aux masses populaires belges. On oublie le point capital : leur mentalité pénétrée de sorcellerie, de magie, leur tendance à la mystique, leur respect de l'énergie. Transiger est toujours pour elles un signe de faiblesse permettant un pas de plus en avant... vers les désordres et les grandes aventures politiques » (Leroy 1965 : 105-106).

Ensuite, dans un message radiodiffusé à Stanleyville, le soir du 30 décembre 1959, puis publié dans la presse locale, le gouverneur Leroy voulait « restaurer la confiance » :

« Le plus grand péril qui menace la présence belge aujourd'hui, ce n'est pas l'éveil de la conscience politique ou du nationalisme africains mais c'est, chez nous, un éventuel esprit d'abandon [...] ». Il parla d'abord des « premiers termes », coloniaux arrivés depuis moins de trois ans, puis : « Quand aux autres [Blancs], aux anciens, s'il en est parmi eux qui sont gagnés par l'appréhension, qu'ils réfléchissent : il n'existe pas de peuple dont l'histoire n'ait comporté périodiquement des bouleversements plus ou moins graves. Le Congo-Paradis est un mythe, il n'a jamais existé. Lisez les récits des premiers explorateurs, feuillettez les souvenirs des pionniers, rappelez-vous le passé que vous avez connu : au cours des vingt dernières années, il y a eu la Lubumbashi, le Moyen-Orient, Luluabourg, Masisi, Matadi, pour ne citer que les crises les plus marquantes. Chaque fois, les timides ont capitulé. Chaque fois, Dieu merci, la plupart se sont immédiatement ressaisis et ont continué. Est-ce que les hommes de 1960 seront inférieurs à leurs devanciers ? Sommes-nous à ce point dégénérés ?

[...] Que les populations illettrées boivent, comme des éponges, les bobards les plus extravagants, cela ne peut surprendre. Mais que des personnes lucides se laissent aller au plaisir malsain et contagieux de la panique, c'est impardonnable. [...] Ce qui importe, c'est de sauver l'essentiel, le respect de l'homme par l'homme. Et j'ai la conviction profonde que cet essentiel sera sauvé. »

Enfin, le gouverneur colonial adressa aux Noirs des propos pour le moins prétentieux :

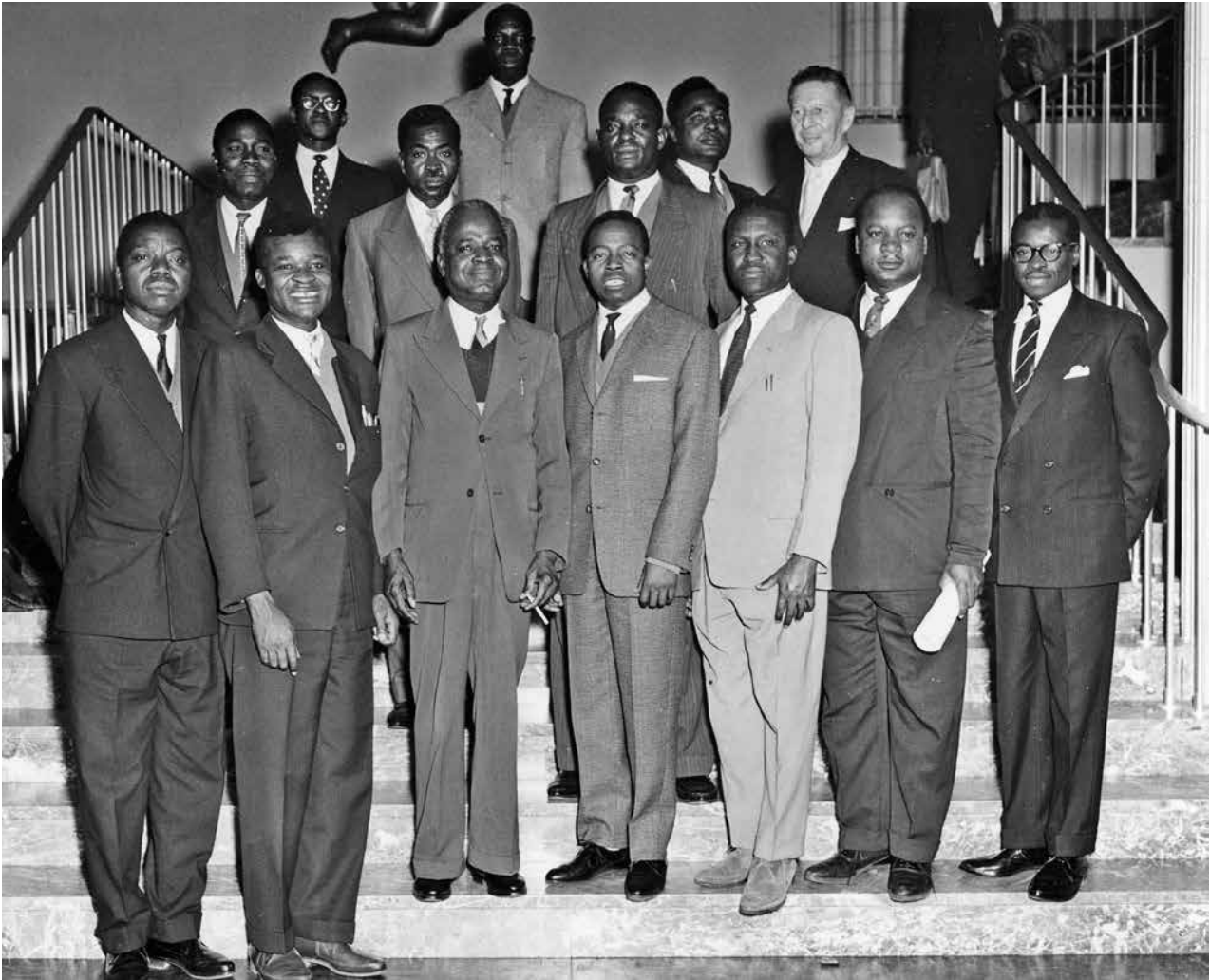
« Je m'adresse maintenant aux Congolais, à cette immense majorité d'hommes qui se trouvent peut-être mal à l'aise devant la précipitation des événements, qui eux aussi ont peur, mais que soulève un grand espoir d'une vie meilleure et d'une justice mieux distribuée. Je me refuse à les flatter par des illusions mensongères. Ils doivent savoir que le progrès social et économique auquel ils aspirent ne peut se réaliser que progressivement, degré par degré. [...] Mais qu'eux aussi regardent en arrière, qu'ils interrogent les vieillards : l'esclavage a disparu, l'anthropophagie a disparu, la maladie du sommeil a presque disparu, la lèpre est en déclin. Peu à peu, la maison remplace la hutte, les vêtements de peau et de feuilles ne sont plus qu'un souvenir. Partout, il y a des écoles, des hôpitaux, des routes. Demain leurs fils seront médecins, professeurs, ingénieurs, magistrats, hauts fonctionnaires [...]

À ce moment où certains leaders relèvent avec passion les lacunes et les ombres de ces quatre-vingts années, on peut, avec légitime fierté, en proclamer l'actif indiscutable. Mais ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est que cette œuvre énorme a été réalisée par l'union profonde et le travail commun des Blancs et des Noirs. L'Afrique, sa terre et ses hommes ont été le champ immense où l'Européen a semé. Nul ne saurait, dans la récolte, dissocier la part des uns et des autres. Et l'État qui est en train de s'élever, quel qu'il doive être un jour, ne peut avoir d'autre socle qu'un indestructible amalgame d'Afrique et d'Europe. Prétendre à de la reconnaissance comme certains le font, c'est montrer qu'on n'a pas compris : Europe et Afrique ont travaillé ensemble et si quelque reconnaissance est due, elle ne peut être que réciproque » (Leroy 1965 : 120-123).

Il serait exagéré de dire que dans l'imaginaire colonial le Congo appartenait à la Belgique, mais, dans le réel, on côtoyait dans la vision de nombreux coloniaux l'idée du « maître en tant que propriétaire de l'esclave⁴ ».

Après les troubles de Léopoldville (4-6 janvier 1959), dans la foulée de la déclaration royale du 13 janvier, le gouvernement belge s'engagea, dans une déclaration, à organiser « une démocratie capable d'exercer les prérogatives de la Souveraineté et de décider de son indépendance ».

4. Lire à ce sujet Barthélemy 2004.



Les délégués de la province du Katanga à la Table ronde de Bruxelles.

(HP.2010.8.19, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

Lorsque, le 12 mars 1959, la Société générale de Belgique exigea qu'en cas d'une accession du Congo à l'indépendance, le gouvernement belge assure la sécurité (« un climat politique stable ») et « le respect de tous les intérêts légitimes engagés au Congo », le ministre des Colonies déclara que « la Belgique ne se dessaisira pas du pouvoir politique sans avoir l'assurance formelle que les capitaux investis au Congo continuent à jouir de la sécurité qu'ils rencontrent dans tous les pays du monde libre » (Brion & Moreau 2006 : 277).

C'est ici qu'en fait, la Société générale de Belgique douta des capacités de la Belgique à honorer ses engagements face à des forces africaines sorties d'un régime aristocratique qui fut le leur « depuis des millénaires » et qu'on voulait faire passer à la démocratie. Les entreprises privées brandirent donc le danger du

communisme. Elles suggérèrent que la Belgique sollicite l'aide aux États-Unis d'Amérique pour garantir la stabilité du Congo pendant un processus (d'émancipation politique) qu'elles espéraient voir durer longtemps. Pour attirer les Américains, la stratégie consistait à leur offrir des participations substantielles dans des sociétés comme l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) et la Forminière (Brion & Moreau 2006 : 278).

Mais les choses allaient s'accélérer après la Table ronde de janvier (politique) complétée par celle d'avril (économique). Comme chef de la délégation de la Conakat, Moïse Tshombe avait participé à ces rencontres et y fut introduit dans des cercles qui lui permirent de renforcer ses exigences de la sécession du Katanga. Dans son discours de circonstance

prononcé le 20 février 1960, il interprétait déjà à sa façon les résolutions de la Table ronde politique :

« Nous sommes aussi particulièrement satisfaits qu'il ait été mis fin à la centralisation excessive dont souffrait le Congo, et que la Conférence de la Table ronde ait abouti à reconnaître aux anciennes provinces tous les pouvoirs d'une entité politique : une assemblée législative, un gouvernement procédant de cette assemblée, une administration et des finances autonomes. [...].

Nous sommes conscients que le Congo indépendant risque de perdre le bénéfice des progrès sociaux et économiques que lui a procurés la Belgique et rétrograder s'il ne continue pas à bénéficier de l'assistance financière et technique de la Belgique et si de nouveaux investissements ne s'y réalisent pas. »

Mais la Conakat n'avait obtenu ni l'une ni l'autre : la Conférence avait décidé qu'il appartenait aux autorités congolaises de fixer les contenus définitifs du régime politique au Congo et la majorité des délégués congolais s'était prononcée pour un Congo uni. Ainsi, lors d'une réunion tenue le 9 mars 1960 à Élisabethville, Tshombe fit les appréciations suivantes :

« Le Président [Moïse Tshombe] fait un petit exposé sur son séjour en Belgique. [...]. M. Tshombe affirme que la Conakat était le seul parti qui a défendu les intérêts réels et légitimes du Katanga, qu'elle se trouvait presque sans appui à la Table ronde. C'était une charge lourde, ajoute M. Tshombe, que de s'être opposé énergiquement à toutes les opinions congolaises. Quelque fois la Conakat s'entendait avec le PNP, Alliance rurale du Kivu et Lulua Frères. Sur le plan fédéral, elle avait un appui de plus : l'Abako qui prônait, d'après le Président, un fédéralisme politique et non économique. »

En conclusion, pour Tshombe la Table ronde avait été « une conférence inutile ». Selon le compte rendu précité de la réunion de la Conakat, c'est l'après-conférence qui, selon lui, fut plutôt positive : « Le Président [Tshombe] explique [...] que son séjour prolongé à Bruxelles a été fructueux. Le problème économique étant de caractère primordial, le Président a eu des entretiens avec beaucoup de firmes européennes pour leur dire qu'elles devaient avoir confiance en la situation du Katanga, que leurs capitaux devaient continuer à s'investir ».

Il aurait été plus judicieux de dire que c'étaient les à-côtés de la conférence de Bruxelles qui furent plus positifs à la Conakat. Jacques Brassinne écrit :

« Pendant la Table ronde, la Conakat s'appuya sur le parti présidé par M. Gavage, l'Union katangaise, qui constituait la section européenne du parti de Tshombe. La Conakat recevait une assistance technique et matérielle de ce parti, ses conseillers se chargeant de solliciter les milieux d'affaires de la place. La Conakat bénéficia également d'appuis dans le colonat européen ainsi que de l'aide des dirigeants locaux de l'Union minière.

Après la Table ronde, la situation changea du tout au tout. Les délégations congolaises avaient rejeté le droit de vote et l'éligibilité pour les Européens du Congo, estimant que ces problèmes devaient être réglés par une loi sur la nationalité. Dès lors, les organisations politiques d'Européens n'avaient plus de justification. Au début mai, l'UCOL annonça qu'elle renonçait à toute intervention dans la politique pour en revenir à des tâches de défense professionnelle. L'Union katangaise de son côté annonça sa dissolution. La rupture avec les colons européens s'opéra parallèlement à un renforcement des relations de la Conakat avec les grands milieux industriels katangais » (Brassinne 2016 : 70).

Ces abandons des associations et d'autres groupes d'Européens qui avaient joué des rôles dans le cadre colonial permirent l'intégration de nouveaux acteurs décidés de poursuivre l'œuvre des pionniers. Ainsi, dès la proclamation de l'indépendance, le 30 juin 1960, se constitua progressivement, par exemple, le groupe pour la relève européenne agissante au Katanga autour de René Clémens (cf. *infra*). À souligner que faute de continuer à jouer un rôle sous une identité coloniale affichée, le groupe devait placer en première ligne quelques Congolais choisis pour une cause dorénavant partagée. Plutôt que la Conakat et sa cause, c'est Moïse Tshombe qui fut sélectionné ; quelques Européens se mirent, dès lors, à mieux l'entourer. La question raciale portée durant toute la colonisation se trouva en position défavorable quoiqu'elle continuât de ressurgir à divers moments pendant toute la sécession katangaise dans les stratégies des acteurs coalisés. Bref, il y avait un métissage forcé dans la cause de l'identité katangaise. Pourtant, même le gouverneur Pierre Leroy, qui exhortait la population blanche à se garder du racisme toujours dominant dans sa Province-Orientale, ne trouvait pas sensé que Noirs et Blancs puissent se marier :

« [...] je ne voudrais pas être l'origine d'une lignée de mulâtres. Qu'un Blanc épouse une Noire ou un Noir une Blanche, c'est, pour moi, fixer une carrosserie de Rolls sur un châssis de Cadillac. Pour les époux, c'est leur affaire, mais quel cadeau pour leur descendance ! Que le Blanc se perpétue avec la Blanche et le Noir avec la Noire. Sans doute ceci paraîtra-t-il à plusieurs la marque d'un esprit borné et d'un orgueil racial sans justification puisque, par ailleurs, nous, les Européens de l'Ouest, résidus de toutes les invasions, ne pouvons être que d'inextricables métis. Mais je ne puis, pour m'accorder avec les lumières de demain, ne pas ressentir ce que je ressens, ne pas croire ce que je crois » (Leroy 1965 : 168-169).

C'est dire que ce qui était jusque-là présenté comme des convictions profondes de l'autorité coloniale s'ébranla devant la situation d'une indépendance du Congo, colonie belge, devenue inéluctable⁵. Dans l'espoir de garder quelques avantages et satisfaire des appétits des Européens, il fallait trouver de nouvelles stratégies et savoir muter. Une profonde crise pesait au niveau du pouvoir central belge. Jacques Marrès (qui fut l'avocat de Lumumba dans l'affaire des émeutes de Stanleyville d'octobre 1959) et Ivan Vermast décrivaient la scène comme suit :

« Été 1959 – M. Eyskens en a “ras le bol” de M. Van Hemelrijck qui lui-même en a “ras le bol” des libéraux, lesquels n'ont cependant rien à dire ou pas grand-chose et en ont “ras le bol” de l'opposition socialiste mise dans une situation privilégiée et qui s'apprête à dire : quel gâchis vous faites au Congo. Or, depuis le 13 janvier 1959 tout le monde, tous azimuts, a battu tous les records belges connus de déclarations platoniques. Mais dans les faits ? Où en est l'abrogation des discriminations raciales ? Où en est l'africanisation ? Où en est le début du commencement de la moindre autonomie véritable ? On cause, on cause, on n'arrête pas de causer. [...] »

En réalité, on cause à côté de la question. On voudrait causer avec M. Kasa-Vubu, mais précisément celui-ci s'y refuse. Colons du Katanga et colonels de l'Union minière voudraient que Bruxelles cause avec Tshombe. Mais comme celui-ci est acquis d'avance, cela en vaut-il la peine ? Il faudra peut-être causer avec Lumumba qui apparemment veut la même chose que le gouvernement belge : suffrage universel, démocratie, unité.

Hélas la méfiance réciproque est totale. Lumumba ne croit pas un instant que le gouvernement belge veut réellement ce qu'il dit vouloir et, s'il voulait en faire la démonstration, ce ne serait pas difficile. Le gouvernement belge de son côté ne croit pas non plus à la sincérité de Lumumba. Mais alors, pourquoi prendre – tout au moins face à l'opinion belge, africaine et internationale – exactement toutes les options qui inéluctablement vont mettre Lumumba au pouvoir ? Il faut tout de même savoir ce que l'on veut et se dire que “nos actes nous suivent”. Mais ce souci de logique semble totalement absent des délibérations bruxelloises. Le problème n'est-il pas ailleurs ? Qui va tout gagner... ou tout perdre au Congo : un jaune, un bleu, un rouge ? Et le ministre Van Hemelrijck n'est-il pas un jaune au cœur rouge, prêt à réussir au Congo ce qui en ferait le premier ministre d'un gouvernement de coalition où se retrouveraient la gauche chrétienne et la gauche socialiste. [...]

M. Eyskens se dit qu'il faut voir clair. Il ne sait pas très bien où le conduit M. Van Hemelrijck. Il ne sait pas quel potentiel de popularité le ministre a accumulé auprès des leaders africains des centres urbains. Il ne se réalise pas que les choses étant ce qu'elles sont, il n'y a plus que deux solutions : ou passer en “rapide” avec l'actuel ministre à la barre ou renverser totalement la vapeur, remplacer le ministre par un dur, mobiliser l'opinion belge, les chefs coutumiers et s'il le faut l'armée belge. Poser le problème c'est le résoudre. Dès lors il consulte les siens et d'abord M. Auguste De Schryver dit “Le sage”. À la vérité, personne n'a jamais su pourquoi, mais il n'y a pas de réputation plus tenaces que celles dénuées de toutes bases. “Le sage” est sibyllin, mais il est prêt à “servir” comme n'importe quel bon petit scout même s'il ne sait pas très bien ce qu'il fera⁶. Tout ce qui peut se déduire de ce premier contact, c'est qu'il faut remplacer M. Van Hemelrijck. Il est vraiment “impossible”. Il s'est brouillé tant avec l'Administration de la Place Royale qu'avec celle d'Afrique. Il a voulu remplacer M. Cornelis et finalement cela n'a pas été possible. M. Eyskens oublie qu'il a refusé la nomination de M. De Schryver, lequel voulait être le “ministre résident” c'est-à-dire remplacer le gouverneur général tout en restant membre du conseil des ministres. Alors M. Eyskens prend une décision pour le moins curieuse et à tout unique dans les annales belges.

5. Lire à ce sujet Omasombo 2004.

6. À propos d'Auguste De Schryver, J. Marrès et I. Vermast en concluent : « M. De Schryver serait-il aussi Machiavel ? Il est vrai que l'histoire a toujours considéré ce cynique comme étant aussi un sage » (Marrès & Vermast 1974 : 81).

Sans consulter le ministre en charge, il s'abouche directement avec l'Administration de celui-ci et plus spécialement avec M. Van den Abeele, administrateur général de la Colonie et envoie au Congo un de ses attachés et ce aux fins d'enquêtes. De qui s'agit-il ? De M. le comte Harold d'Aspremont Lynden, chef de cabinet adjoint du Premier ministre et, qui, très bientôt, exécutera curieusement la volonté unitaire de la Belgique en devenant l'un des hommes de base de l'"affaire Katanga". Bref, pour humilier le ministre en charge on ne peut faire mieux que pareil choix. Le Comte n'est pas déjà une personnalité politique socialement et humainement, il est l'exact opposé de M. Van Hemelrijck.

À Bruxelles, celui-ci a réclamé une accélération du timing ; bref que l'on sorte de l'ère des mots. À cet égard, le ministre fait état du rapport du vice-gouverneur général Schöller exerçant par intérim les fonctions de gouverneur général.

Rue de la Loi, les conseils des ministres se font nombreux et deux camps se dessinent. Dans l'un, celui de M. Van Hemelrijck, Messieurs Segers, Gilson, Van den Boeynants, Servais, Lefebvre. Dans l'autre, Messieurs Wigny, Lilar, de Vleeschouwer, Harmel, Van Houtte, Merchiers. C'est la scission. M. Théo Lefèvre, président du PSC, tente de réconcilier les frères ennemis en organisant une réunion de tous les ministres sociaux-chrétiens. À cette réunion, un invité inattendu : le ministre d'État De Schryver. C'est alors que M. Van Hemelrijck apprend la mission d'Aspremont Lynden. Ulcéré, il démissionne.

Tels étaient alors les jeux d'un pouvoir qui devait décider de tout et qui n'avait même pas conscience de ce qu'il voulait exactement lui-même. Pour faire une bonne politique, il faut d'abord en avoir une [...] » (Marrès & Vermast 1974 : 78-80).

Autant Harold d'Aspremont Lynden que Jacques Brassinne de la Buisserie allaient compter parmi les artisans de l'affaire katangaise ; ils prirent part dans cette cabale ; mieux, ils se formèrent à jouer des rôles déterminants. Ainsi :

« Le 6 septembre 1959 la question est posée à "la Commission pour l'étude des problèmes financiers du Congo".

La Commission est présidée par M. F. de Voghel. C'est aussi "un sage", mais de lui, au moins, on sait pourquoi il mérite ce qualificatif. Il a été ministre des Finances ; il a été vice-gouverneur de la Banque nationale ; il a prêté son concours actif à la Banque centrale du Congo et du Ruanda-Urundi. Il continuera ce concours à la

Banque nationale du Congo quand son élève et ami, Albert Ndele, en sera le gouverneur. Au sein de la commission on trouve le vice-gouverneur et le directeur de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda Urundi, mais aucune personnalité du Congo militant. Tout au plus la commission bénéficiera-t-elle des avis et informations du gouverneur général. Le cabinet du Premier ministre est représenté par quatre membres sur les douze de la commission. C'est proportionnellement très conséquent et on devine dès lors quelle importance M. Eyskens attache à ce rapport. Parmi les délégués de ce cabinet se pointe à nouveau le comte d'Aspremont Lynden dont le rôle croît de jour en jour. Notons aussi la présence de M. Brassinne. Il est attaché au cabinet de M. Lilar, vice-président du conseil des ministres, celui-là même qui présidera la Table ronde »⁷ (Marrès & Vermast 1974 : 81).

D'après le rapport de la Commission De Voghel, la question de la trésorerie du Congo allait entraîner de lourdes charges pour la Belgique. D'où cette considération : « L'incidence qu'aurait pour la Belgique la rupture de ses liens économiques avec le Congo ». Trois hypothèses furent avancées :

- 1° arrêt des ventes belges au secteur public congolais ;
- 2° arrêt et de ces ventes et de celles du secteur privé congolais ;
- 3° arrêt complet des relations entre les deux pays.

Et Marrès et Vermast de poursuivre :

« Cette dernière hypothèse paraît invraisemblable. Les deux autres hypothèses sont susceptibles de compensations.

La Belgique peut vendre ailleurs une partie de ce qu'elle vend au Congo. Voyez l'exemple néerlandais. En réalité, le choix est entre l'hypothèse "moyenne" et l'effort financier que la Belgique devra s'imposer pour rester au Congo. N'y a-t-il pas lieu d'envisager "des investissements nouveaux dans d'autres directions". Et voici la conclusion des conclusions.

7. À noter que J. Brassinne publiera avec J. Gérard-Libois sous pseudonyme, en 1966, l'ouvrage « Les cinquante derniers jours de Patrice Lumumba » et, ensuite, participera, en 1973, à la publication des carnets de la Sûreté, œuvre du colonel Van de Walle. Il s'associera à lui pour fustiger les artisans du « lâchez-tout ». En 1990, il défendra une thèse de doctorat à l'Université libre de Bruxelles sur le thème « Qui a tué Lumumba ? », montrant qu'il s'agissait de l'œuvre des Congolais et pas du gouvernement belge !

Pour rester au Congo, le secteur public belge devra investir 7,5 milliards par an et le secteur privé 10 à 12 milliards par an.

Et comme il se doit, la commission renvoie la balle. « Les autorités politiques belges sont cependant seules compétentes pour apprécier si, compte tenu des données politiques et économiques en Belgique d'une part, au Congo d'autre part, cet effort est possible et mérite d'être fait? [...] »

L'œuvre est méritoire parce qu'elle pose intégralement le problème. Et quel ministre ne se dirait pas : puis-je demander cet effort à mon pays sans lui donner la certitude qu'il sera un jour décemment rémunéré? L'œuvre est honnête, car elle n'énonce pas la quatrième hypothèse.

Et si, de ce Congo immense et si lourd à porter, la Belgique directement ou indirectement ne gardait que l'essentiel, financièrement s'entend, pas même le Katanga, seulement le Sud-Katanga et accessoirement un périmètre décent autour de Bakwanga! Katanga : nouveau Koweït. Pourquoi pas? M. de Voghel n'y pense pas. Ce calcul ne l'effleure même pas. La Belgique n'a-t-elle pas opté pour l'unité du Congo? Mais d'autres vont y penser à sa place.

Le comte Harold d'Aspremont Lynden – qui est de grande famille et a de grandes alliances – va gagner en importance⁸. Il sera bientôt dans la place, à Élisabethville d'abord, à Bruxelles ensuite. Et après tout pourquoi pas dès lors qu'il n'y a pas de pouvoir politique belge, qu'il n'y a même pas de politique belge? » (Marrès & Vermast 1974 : 83-84.)

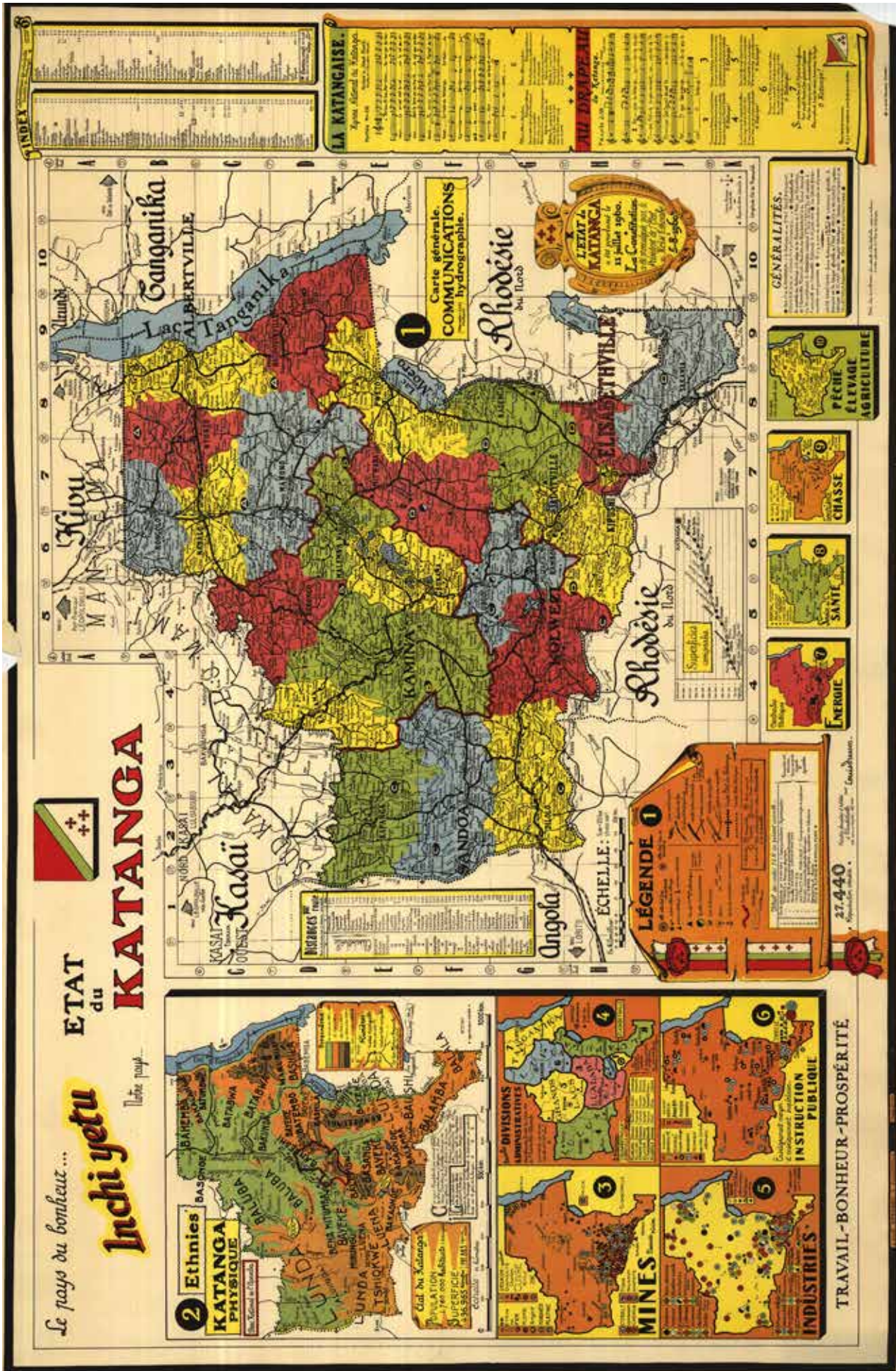
Embrasser la Conakat, voire « épouser politiquement » les acteurs « fragiles », dont Moïse Tshombe, devint en cette fin de la domination coloniale une issue pour la Belgique. Ce qui dicta en partie le choix de la cause dite katangaise qui était aussi lié à la

qualité du personnage du leader katangais. Jacques Brassinne le décrit : « Ayant de très bons contacts avec les Européens, il s'exprimait dans un français châtié. Extrêmement courtois, son seul problème était qu'il ne pouvait que très difficilement dire "non" à ses interlocuteurs. Ce qui provoquait pas mal d'imbroglio dans les affaires d'État » (Brassinne 2016 : 180). Le journal *Katanga Express* du 9 au 15 octobre 1965 le dépeignait comme suit : « Tshombe : politicien ou farceur ? [...] Car c'est moins pour ses qualités que pour ses défauts qu'on lui faisait confiance. On le savait perpétuellement en quête d'applaudissements et de gloriole, capable des plus grosses roueries et faisant peu de différence entre les oui et les non. » Et le même journal de s'interroger : « À la manière dont Tshombe était soutenu dans les milieux d'affaires belges, on se demandait si la crédulité bantoue avait gagné la haute Banque⁹ [...] »

Lors d'une « conversation » entre Harold d'Aspremont Lynden (directeur de cabinet adjoint du Premier ministre Gaston Eyskens) et le professeur Arthur Doucy (conseiller en questions africaines) tenue le 1^{er} mars au cabinet du Premier ministre, se dessina un premier plan d'ensemble pour la gestion du Congo durant les quelques mois avant l'indépendance, et même au-delà. Les deux experts discutèrent notamment : du choix de (bons) conseillers belges et de la coordination de leurs activités (point 1); du concours de ceux-ci à la préparation de la prochaine Table économique (point 2); des problèmes posés par les Belges du Congo qui allaient perdre leurs postes (point 6) ou par ceux qui allaient rester ou qui pouvaient être envoyés au Congo après le 30 juin (point 5). Mais les questions cruciales furent d'« éliminer » Lumumba, de regrouper les forces politiques opposées à lui (point 3) et de se choisir parmi les

8. d'Aspremont Lynden est un homme de confiance de Gaston Eyskens bien avant la proclamation de l'indépendance du Congo. Pour rappel, il disposait déjà des « pouvoirs » lui permettant d'interférer dans les affaires du Congo belge jusqu'à empiéter sur l'autorité du ministre du Congo belge, Maurice Van Hemelrijck. Celui-ci expliquait ainsi sa démission du gouvernement, le 2 septembre 1959, dans sa lettre adressée au Premier ministre : « Vous savez comme moi que les preuves de méfiance ne me sont pas épargnées depuis quelques mois. Parmi celles des derniers jours, je me contenterai de citer la mission qui a été donnée au comte d'Aspremont Lynden auprès du Gouvernement général [du Congo belge à Léopoldville] sans même que le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi ait été entendu auparavant » (Dumont 1995 : 148-153).

9. On le verra, c'est le même Tshombe, lorsqu'il devint premier ministre, qui s'est rendu en février 1965 en Belgique « afin de régler ce problème relatif au portefeuille avec Paul-Henri Spaak. La partie belge lui a fait signer une convention disposant entre autres que les parties, estimant que les dispositions ont pour but de régler définitivement les problèmes, s'interdisent toute discussion future et renoncent à toute action ou recours quelconque au sujet tant de la dette que du portefeuille du Congo belge. Elles se donnent mutuellement décharge totale et irrévocable » (cf. chapitre 9 : La fin de Tshombe à Léopoldville...).



« Le pays du bonheur *Inchi yetu* État du Katanga. Carte du Katanga sécessionniste, coloriée, dressée par Louis Dressen, Elisabethville, s.d. Carte en couleurs avec l'hymne katangais. » (HO.2000.1.1, collection MRAC Tervuren ; carte dressée par L. Dressen, 1961. Droits réservés.)

Congolais un allié solide (point 4). La réunion fit l'objet d'un compte rendu officiel¹⁰ succinct :

« [...] »

3. Action politique : L'homme à éliminer est Lumumba. Dans toute la mesure du possible faire valoir ses contacts avec l'étranger. Regroupement des forces modérées par province [...] :

- Katanga : Conakat, Balubakat
- Équateur : Union Mongo, Bolikango, Fédunec (Djoku)
- Province-Orientale : PNP, Arabisés
- Kivu : ARP, Kabare
- Kasai : Kalonji, Union Mongo, Ilunga, Lulua – PNP
- Léopoldville : Bateke, Kiamfu des Bayaka

Il faudrait pouvoir mettre à la disposition de ces partis des techniciens, de la propagande et des fonds. L'ensemble pourrait coûter au maximum 50 millions. [...] »

À l'occasion de la participation de la Conakat aux travaux de Bruxelles, c'est par la bouche de Jean-Baptiste Kibwe que la pensée de Moïse Tshombe semblait sans doute s'être exprimée le plus nettement au moment où les pouvoirs belges étaient à la recherche des partisans à coopter. Ce dernier déclara à *L'Essor du Congo*, le 28 février 1960, à Bruxelles : « Nous rentrerons au Katanga avec le fédéralisme ». En effet, dans un Congo uni, son Katanga ne trouvait pas son compte. Pour la répartition des mandats à la Chambre, le critère démographique, qui déterminait le nombre des sièges, plaçait cette province en dernière position avec 16 sièges, contre 18 à l'Équateur, 22 au Kasai, 23 au Kivu, 25 à la Province-Orientale et 33 pour la province de Léopoldville.

C'est à Bruxelles que se décida la stratégie d'attaque de la Conakat. Jacques Brassinne de la Buisserie, qui devint secrétaire, membre du bureau de la « Conférence de Table ronde économique », écrit :

« La décision de la Conakat fut de ne pas participer au Collège exécutif général, mais d'être présente à la Commission de Bruxelles. Celle-ci serait associée à la préparation de la Loi fondamentale provisoire

qui devait définir la répartition des compétences entre le pouvoir central et les provinces. Elle désigna Jean-Baptiste Kibwe pour la représenter. En optant en faveur de la Commission politique, la Conakat se fondait sur l'idée que celle-ci pouvait jouer un rôle relativement important dans la traduction légale des résolutions de la Table ronde. De plus, favorisant une décentralisation provinciale, la Conakat détenait un des trois postes congolais au Collège exécutif provincial d'Élisabethville. Cette préférence pour la province se reproduisit au moment des élections : les principaux leaders de la Conakat se présentèrent sur les listes provinciales, laissant le soin à des représentants moins connus de poser leur candidature aux sièges nationaux » (Brassinne 2016 : 72).

À noter que Belges et Congolais n'étaient pas d'accord sur les objectifs de la conférence de la Table ronde économique. Au cours de celle-ci, les délégations du Katanga¹¹ firent une déclaration exigeant que le portefeuille du CSK soit partagé en trois parts égales : une pour le Katanga, une pour l'État congolais et une pour la Compagnie du Katanga. Elles estimaient que c'était au Katanga qu'il appartenait de « réadapter à la situation nouvelle les statuts du CSK parce que cette société allait gérer les biens de la province ».

À la fin de ses travaux, la conférence recommanda la constitution d'un groupe de travail chargé de poursuivre l'étude approfondie des problèmes. Côté congolais, les délégués du « Groupe de travail » étaient : Bahizi (ARP); Kalume (PNP), Kikumbi (Balubakat), Kongolo (PNP), Koy (chef coutumier), Lumbala (PNP), Mobutu (MNC/L), Lukusa et Tona (Union des Travailleurs congolais) et Lihau, Loliki, Mahamba, Mandi, Mbeka et Ndele (délégués du Collège exécutif général). Le groupe devait travailler en liaison avec les ministres Scheyven et Auguste De Schryver, le Collège exécutif général installé à Léopoldville et la Commission politique siégeant auprès du ministre du Congo à Bruxelles. Mais la partie belge n'obtint pas directement ce qu'elle voulait, les délégués congolais refusant de s'engager sur aucune des matières traitées. Le gouvernement belge prit le risque de s'engager, ce qui engendra une

10. Copie d'un document Cabinet Premier ministre (belge), 2 mars 1960, « Conversation avec M. Doucy – 1^{er} mars 1960, notes de Harold d'Aspremont Lynden ». Archives Van De Walle (MRAC), « VDW. Rapports-Notes 1959-1960 » (voir « De moord op Lumumba », p. 395, note 84).

11. Il s'agit de : Cartel Balubakat, Union congolaise, Conakat, chef Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo), Association des classes moyennes africaines (ACMAF) du Katanga et Jean-Baptiste Kibwe.

situation d'escroquerie. En témoigne, cette lettre manuscrite qu'André Mandi adressait de Bruxelles, le 9 juin 1960, à Patrice Lumumba, en passe de devenir Premier ministre à Léopoldville :

« Mon cher Patrice,

Les circonstances m'obligent de t'écrire cette lettre. J'y tiens particulièrement pour te mettre au courant d'une série de problèmes qui méritent une attention particulière. Comme tu le sais, un groupe de travail a été constitué à l'issue de la Conférence économique et que Mobutu et moi-même en faisons partie. Les travaux de ce groupe se sont déroulés dans une atmosphère de corruption déconcertante. Certains collègues se sont montrés des collaborateurs de l'Administration et cela d'autant plus que l'Administration, ou plutôt le ministère du Congo et les milieux financiers, essaient d'inféoder le Congo.

Les problèmes les plus importants qui furent discutés sont :

- le statut de la Banque centrale
 - la Société de développement et enfin les parastataux.
- En ce qui concerne la "Banque centrale", je te mets sur tes gardes. En effet, la Belgique a fait voter des lois d'urgence pour nommer certains Congolais corrompus à des postes de haute administration. Il y a lieu de ne rien accepter et surtout prends garde pour des étudiants. »

Dans cette lettre, Mandi évoquait alors longuement le cas d'Albert Ndele :

« [...] Je t'entretiendrai plus spécialement du cas de M. Albert Ndele. Celui-ci s'est conduit très maladroitemment ; il est le collaborateur le plus direct des milieux financiers et de l'Administration. Il ne faut pas accepter sa candidature au poste de direction de cette société, car ce jeune homme nous a déçus tous. Il vient spécialement à Léo pour essayer de t'avoir et surtout t'influencer alors qu'ici sa conduite nous a découragés. Il faudra exiger qu'un de tes collaborateurs de confiance soit à la tête de cette Banque quitte à ce qu'il soit entouré des conseillers que vous pouvez choisir.

D'autre part, Albert défend maintenant Kasa-Vubu. Et de ce fait il a tout arrangé avec ce dernier pour désigner des gens de droite à la Banque. Comme Mobutu pourra te l'apprendre, Albert Ndele a mené une campagne anti-Lumumba quelque chose d'incroyable. En conséquence, il ne faudra rien accepter des propositions qu'il te fera, elles sont toutes intentionnées et tout cela est conçu pour t'écartier, toi et tes collaborateurs aux postes clés de l'Administration du Congo.

Je me suis moi-même insurgé contre ces manœuvres au ministère, d'ailleurs Mobutu te dira le tout de vive voix. Il faudra te méfier systématiquement de Ndele, car c'est un mauvais garçon, il ne vise que l'intérêt des gens de droite et il est corrompu complètement. Le seul jeune homme qui s'est tenu un peu à l'écart de toutes ces tractations c'est Loliki Évariste.

Une autre chose est la création de cette fameuse Société de développement. À franchement parler, cette société est du néocolonialisme malgré les aspects flatteurs qu'elle présente. À mon avis, il faut purement et simplement rejeter ladite Société, toujours, Albert Ndele a essayé de tout manager pour que la direction de cette société soit mise entre les mains des collaborationnistes. Il y a donc lieu de ne pas accepter la création de ladite Société. D'ailleurs, plusieurs nominations viennent de vous être proposées au Collège exécutif général, la plupart de ces nominations sont partisans et l'Administration a essayé tout simplement de placer les gens qu'elle sait qu'ils défendent une thèse belge.

De toutes façons, j'ai demandé à ce que Mobutu t'entretienne de tous ces problèmes. Je ne suis pas venu moi-même parce que je suis en plein examen.

Voici encore un autre aspect du problème. Le ministère du Congo est en train de tout arranger pour nommer comme stagiaires diplomates des gens qui sont strictement à sa solde. Je suis allé protester au cabinet du ministère pour cette manœuvre et comme ils avaient peur que je dénonce cette manœuvre ils ont accepté ma candidature. Il s'agit de tout faire pour que les postes les plus importants soient occupés par des nationalistes. Il y a donc lieu de surveiller le télégramme qu'ils ont envoyé au Collège exécutif pour mon cas et de faire procéder de toute urgence à trouver une solution. Voici le numéro de ce Télex : n° 23508/cab. qui est parti le 8 juin 1960. C'est le seul moyen de sauver le Parti MNC. Il faut que votre Œil soit partout et surtout aux nœuds des problèmes.

Il faut demander tous les renseignements à Mobutu. C'est moi-même qui ai exigé pour qu'il accompagne Ndele et les autres et cela afin de déjouer ses manœuvres et de te mettre au courant de son attitude ainsi que celle des autres. Si tu as strictement besoin de moi il suffit de m'envoyer un télégramme. Voici mon adresse : André Mandi, 39 avenue Brillat-Savarin. Il faut lutter Patrice, car, c'est pour sauver le Pays et tu es le seul qui comprends.

Pour finir, j'aimerais t'entretenir brièvement d'un jeune homme que je trouve très bien. Il est dynamique et très capable. Il est nationaliste : c'est M. Lumbala. Ce jeune

homme est le seul avec Mobutu et moi-même qui te défendons. Tous les autres essaient plutôt de défendre Kasa-Vubu ou M. Kalonji à la tête de l'État. À ce propos, Albert Ndele a tout arrangé pour que l'on porte Kasa-Vubu à la tête de l'État. Il vient à Léo pour justement essayer de contacter les autres partis pour les amener à faire un front anti-Lumumba.

Donc

1° méfiance à l'égard d'Albert Ndele; rejette toutes les propositions faites à son nom, car il est collaborationniste et surtout il s'est montré ici anti-Lumumba;

2° rejette la Société de développement, car, c'est du néo-colonialisme. N'accepte rien de cette société à moins d'y placer à sa tête des gens qui sont nationalistes.

Courage, courage Patrice.

Bien à toi (Sé) Mandi. »

À noter que le 31 mars 1960, le bureau de la Chambre des représentants avait reçu le projet de la Loi fondamentale sur les structures du Congo. Votée à la Chambre le 10 mai et au Sénat le 18 mai, la Loi fondamentale fut promulguée le 19 mai 1960. Entretemps, entre le 11 et le 25 mai, se déroulaient sur toute l'étendue du Congo les élections législatives et provinciales (Stengers 1989 : 264).

La première réunion des assemblées élues était prévue pour le 1^{er} juin dans chaque province. Cette réunion devait inaugurer le processus de mise en place des institutions provinciales, à la condition que, selon la loi, soit atteint le quorum des deux tiers au moment du vote.

Au Katanga, les séances des 2, 5 et 7 juin furent infructueuses à cause de l'absence délibérée d'une partie des membres de l'Assemblée.

Le déroulement des élections permet de situer la raison du blocage de la mise en place des institutions au Katanga. Alors que tous les chefs des Luba du Katanga du district du Haut-Lomami étaient du côté de Jason Sendwe de la Balubakat, à Kamina, le chef Emmanuel Ndaie Kasongo Niembo se rallia, *in extremis*, apparemment de manière inattendue, à la Conakat. Au centre extra-coutumier de Kamina, les Luba du Katanga, évidemment majoritaires, suivirent le choix de leur chef. Une tension naquit ainsi entre « autochtones » et Luba originaires du Kasai. Le 21 mai 1960, au passage de Sendwe, leader de la Balubakat, en tournée électorale, la population l'empêcha de prendre la parole au centre extra-coutumier. Jason Sendwe préféra éviter l'affrontement

et quitta Kamina. Mais, dans la soirée, des incidents, heureusement sans suites tragiques, éclatèrent entre Luba du Katanga pro-Conakat et partisans de Jason Sendwe. Le lendemain, 22 mai, jour des élections, des incidents éclatèrent de nouveau et, cette fois, ils entraînaient la mort d'une demi-douzaine de personnes et au moins vingt autres blessées. Seuls quelques policiers armés de matraques furent déployés (Schöller 1982 : 146-147) pour le maintien de la sécurité au moment du scrutin.

Après enquête, à l'issue des élections, la Commission de contrôle estima que ces incidents n'avaient pas affecté outre mesure le résultat. Parce qu'en effet, dans le district du Haut-Lomami, malgré la défection imprévue et supposée d'Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo), la Balubakat réalisa le meilleur score électoral, en obtenant 9 des 14 sièges à pourvoir.

Mais au final, sur les 60 sièges à attribuer dans la province du Katanga, la Balubakat et ses alliés du « Cartel » en obtinrent 23, la Conakat 25, et les 12 restants allèrent à de petits partis et à des listes individuelles ou d'intérêts locaux (Schöller 1982 : 147).

Dans le Lualaba, à Dilolo, les deux grands partis obtinrent chacun deux sièges, alors que la Conakat avait obtenu 11 482 voix et le Cartel 8535. À Elisabethville, la Conakat obtint 3 sièges avec 8617 voix, et le Cartel 2 avec 8610 voix.

Ce résultat indiquait que les deux grands blocs rivaux, Conakat et Cartel, constituaient deux forces égales, et cela signifiait aussi qu'ils pouvaient se bloquer mutuellement et créer la paralysie dans le fonctionnement et la gestion politique en situation d'antagonisme et de crise.

Mais la situation de l'époque était telle que les résultats s'interprétèrent comme issus d'une manipulation opérée par le pouvoir colonial en faveur de la Conakat. Les élus non « katangais » devinrent ainsi les arbitres de la situation et objets de sollicitations et, probablement, de marchandages. À la veille du 1^{er} et du 2 juin, au début des réunions devant conduire à la désignation des représentants du Katanga dans les institutions nationales à Léopoldville, ces élus représentaient un enjeu décisif.

Le Cartel devait là aussi recevoir un mauvais coup. Le MNC/K d'Albert Kalonji, qui avait tenu ses assises à Elisabethville avec l'aile du MNC éclaté contre Lumumba en novembre 1959, quitta le Cartel pour soutenir la Conakat en lui abandonnant ses élus. Albert Kalonji était à Elisabethville le 30 mai

1960. Le Cartel ne perdit certes que deux ou trois voix à l'assemblée provinciale, mais, dans la lutte engagée, cela devait passer pour un échec politique (Schöller 1982 : 147-148).

Le cartel introduisit de « nombreux recours » que la Commission de contrôle décida de rejeter après examen (Mabille 2009 : 29). Il était assisté en cela par Arthur Doucy¹² et sa mandataire Maryse Perin-Ockers¹³. André Schöller¹⁴ dit avoir pris la mesure du danger d'un blocage jusqu'au 30 juin 1960. Selon les articles 110 et 114 de la Loi fondamentale du 19 mai 1960, l'élection des membres du gouvernement et des conseillers cooptés, ainsi que celle des sénateurs, exigeait la présence des deux tiers des membres de l'assemblée.

Le 31 mai, le président du collège exécutif provincial alerta le gouverneur général et le ministre résident W.J. Ganshof van der Meersch (aussi professeur à l'Université libre de Bruxelles), nommé le 16 mai 1960 et chargé de diriger la mise en place des nouvelles institutions au Congo même, de pouvoir déclencher une procédure d'amendement de la loi du 19 mai. Une telle procédure d'amendement en urgence d'une loi aussi récente semblait être sans précédent : il fallait mobiliser le Parlement, donc successivement la Chambre des représentants et le Sénat. L'opposition à la démarche de Schöller était prévisible vu la méfiance à l'égard des autorités administratives du Katanga, suspectées de sentiments anticartel et pro-Conakat. Il y eut des oppositions

au Parlement, au niveau de la commission politique assistant le ministre du Congo à Bruxelles et au Collège exécutif général à Léopoldville. Mais l'opposition la plus virulente et la plus ouverte et concrète vint de l'Institut de Sociologie Solvay à Bruxelles et localement au Katanga (Schöller 1982 : 150-151). Le 10 juin 1960, le ministre résident finit par faire rappeler Maryse Perin-Ockers en Belgique, mais celle-ci ne s'exécuta pas.

Le 5 juin, après de vaines tentatives de conciliation, sur les 40 membres requis, seuls 37 se présentèrent à la séance. En effet, à l'instigation d'Arthur Doucy, Jason Sendwe attendait un dénouement qui ne pouvait venir que de l'amendement des articles 110 et 114 de la Loi fondamentale. Le 7 juin 1960, le projet d'amendement fut déposé par le ministre Ganshof au Parlement. Le 8 juin, apparemment en désaccord avec Périn-Ockers, une partie des élus du cartel siégea à l'assemblée provinciale et la Conakat fit élire trois membres de son camp aux fonctions de président et de vice-présidents prévus : Charles Mutaka wa Dilamba (président), Mathias Mzimbe (1^{er} vice-président) et Jean-Marie Pweto (2^e vice-président).

Après examen du projet d'amendement à la Loi fondamentale, la « Commission Congo » de la Chambre posa comme préalable à son accord les garanties formelles de l'acceptation, par tous les dirigeants politiques katangais, de la représentation proportionnelle des diverses tendances au sein du futur gouvernement, tel qu'exigé par la loi. Lors de ces tractations, en réponse à des accusations antérieures, un télex signé par Tshombe, Munongo et Kibwe adressé à De Schryver à Bruxelles réaffirmait « une fois de plus et de la manière la plus formelle que le programme de la Conakat ne comprend d'aucune manière la sécession du Katanga ou un accord quelconque avec la Rhodésie. Tshombe a porté plainte au parquet contre les scandaleuses calomnies propagées par ses adversaires politiques et surtout par leurs conseillers » (Schöller 1982 : 160-162)¹⁵.

Le 12 juin, certainement intéressés par la chose, les élus du Cartel vinrent en séance de l'assemblée provinciale pour participer à l'élection des Katangais appelés à siéger au Sénat à Léopoldville. Il y a eu 10 sénateurs non coutumiers élus au total dont

12. Arthur Doucy, professeur à l'Université libre de Bruxelles avait ouvert en 1956 à Élisabethville un "Institut supérieur d'études sociales" pour la formation des assistants sociaux ainsi qu'un centre de recherche en sciences sociales. Dès le départ, il fut particulièrement attentif à l'émergence des problèmes politiques liés à la décolonisation. Partisan de la préservation de l'unité du Congo, il s'était lié d'amitié avec Justin Bomboko. Il continua à lui servir de mentor dans ses démêlés avec Lumumba, qu'il appréciait peu, et dans la longue carrière que fit Bomboko aux Affaires étrangères.

13. Arthur Doucy et Maryse Hockers étaient conseillers de la *Balubakat* (ou du Cartel) depuis la Table ronde de Bruxelles de janvier-février 1960.

14. Il faut rappeler qu'André Schöller est alors vice-gouverneur général du Congo et gouverneur du Katanga, assumant de ce fait la présidence du collège exécutif provincial. Il était venu de Léopoldville à Élisabethville pour remplacer Paelinck en décembre 1958. Son influence devait aussi tenir en partie du fait qu'en Belgique il était aussi vicomte (*La Libre Belgique*, Nécrologie, 17 février 1992).

15. Schöller dit avoir compris que le vote du 8 juin était justifié par la Conakat par l'intransigeance de « leurs adversaires » lors de la désignation des bourgmestres (1960).

6 pro-Cartel et 1 de l'Union congolaise¹⁶. Vu que les sénateurs coutumiers étaient presque tous favorables à la Conakat, dès la fin du vote, les élus du peuple du Cartel quittèrent la séance. Entre-temps, le 13 juin 1960 à Léopoldville, le ministre Ganshof van der Meersch confiait à Patrice Lumumba (sorti vainqueur des élections de mai avec le MNC, fort de 41 élus sur 137) une mission d'information en vue de la constitution du Gouvernement central (Stengers 1989 : 264)¹⁷.

Lorsque le 15 juin 1960, l'amendement à la loi sur les structures fut voté au Parlement belge par les deux Chambres à Bruxelles, les délégués du Cartel déclarèrent qu'ils allaient désormais se désintéresser complètement de ce qui se passait sur place les jours suivants et qu'ils comptaient sur le Gouvernement central pour tout remettre en cause après le 30 juin (Schöller 1982 : 166-167). En fait, le 15 juin même, répondant à une lettre de Jason Sendwe, Schöller lui écrivait : « En réponse à votre télex de ce jour, je vous répète pour la centième fois que le gouvernement homogène être totalement impossible si cartel assiste séance et participe vote. Vous savez que dans ce cas le cartel a la certitude de disposer d'au moins quatre sièges au gouvernement. C'est uniquement le refus du cartel de siéger qui pourrait entraîner la constitution d'un gouvernement homogène [composé uniquement d'élus Conakat]. Ce résultat malheureux serait donc entièrement et uniquement dû à votre faute »¹⁸.

Jason Sendwe se trouvait à Léopoldville; probablement avec Maryse Perin-Ockers. Cette dernière, malgré un autre rappel d'Arthur Doucy de rejoindre Bruxelles, se trouvait toujours au Congo. Elle montra à Sendwe que l'amendement n'allait pas être voté au Parlement belge, et que les colons du Katanga mettraient Tshombe en contact avec la Rhodésie du Sud afin de proclamer la sécession dès que possible. Un

projet de discours rédigé en vue d'une proclamation de l'indépendance du Katanga, dès l'élection du président provincial, contenait effectivement, dans des propos quelque peu contradictoires, des allusions au « fédéralisme » et à l'indépendance du Katanga, si Léopoldville se prononçait pour un « système unitaire » et si les intérêts du Katanga devaient être menacés (Schöller 1982 : 159, 252-255)¹⁹.

Peu avant l'annonce de l'adoption de l'amendement de la loi du 19 mai 1960 par les Chambres, Ganshof van der Meersch disait avoir apprécié « à sa valeur les intelligents efforts que [André Schöller a développés] pour le rétablissement d'une situation difficile et extrêmement délicate » (Schöller 1982 : 165-166)²⁰. Entre-temps, le 16 juin 1960, alors que tout le groupe du Cartel était réuni pour un dîner « dans une auberge [d'un certain Ryckaert] sise en dehors de la ville », et après deux séances vaines à 10 h et à 16 h, 42 membres (sur 60) présents se réunissaient à 20 h en assemblée, à l'exclusion du cartel; les votes eurent lieu, le quorum ayant été ramené des deux tiers à la moitié. En pleine séance, Mutaka wa Dilomba (président de l'Assemblée) et Godefroid Munongo intervinrent pour que trois sièges soient réservés aux membres (absents) du Cartel, « pour le bien du Katanga et pour la paix dans nos régions » (Schöller 1982 : 169). Moïse Tshombe fut élu président, au cours d'un vote à scrutin secret; et, en deux tours, 10 ministres furent élus, dont huit de la Conakat et deux « indépendants » (le Chokwe, Paul Muhona; un Luba-Lubilanji du Kasai, Cléophas Mukeba). Parmi les neuf ministres katangais, il y en avait deux du Tanganyika, deux du Haut-Lomami, trois du Sud-Katanga et deux du Lualaba²¹.

16. Sénateurs pro-Conakat : Rodolphe Yav, Bonaventure Makonga, Évariste Kimba, Jean-Chrysostome Amisi, Marco Kilanga et Amédée Tshisola ; sénateurs pro-Cartel : Remy Mwamba, Isaac Kalonji Mutambayi et Jacques Masangu ; sénateurs de l'Union congolaise : Gabriel Kitenge.

17. Lumumba ayant échoué dans sa mission, celle-ci fut confiée à Kasa-Vubu, qui échoua à son tour. Finalement, Lumumba fut nommé « formateur » du Gouvernement.

18. Schöller s'évertuait à dire au Cartel que la loi n'autorisait que l'obtention de quatre postes ministériels à l'opposition dans le contexte d'alors.

19. Déjà le 8 juin 1960, on faisait état d'un discours de Tshombe où il aurait affirmé que le 13 juin serait la date de l'indépendance du Katanga. Schöller avait alors attribué ces informations aux manœuvres de Madame Perin. Lui-même les reprendra cependant moins d'un mois plus tard.

20. Le 21 juin, c'était au tour du ministre De Schryver de faire des compliments à Schöller.

21. Les 11 membres du gouvernement provincial sont : Moïse Tshombe (terr. de Kapanga), Godefroid Munongo (terr. de Lubudi), Jean-Baptiste Kibwe (terr. de Pweto), Évariste Kimba (terr. de Kabalo), Sylvestre Kilonda (terr. de Kongolo), Joseph Kiwele (terr. de Baudouinville), Alphonse Kiela, Paul Muhona, Salomon Tshizand (terr. de Sandoa), Valentin Ilunga (terr. de Kamina) et Cléophas Mukeba (un Luba du Kasai). Le 23 juin, le Cartel publia à

Le jour même de ce vote, un communiqué fut publié par le Cartel : « [...] Les populations de l'intérieur ne veulent absolument pas entendre parler d'un gouvernement Conakat, ni même d'une participation du cartel à un gouvernement avec ce parti. Dans ces conditions, nous attendrons le 30 juin pour présenter au nouveau gouvernement congolais notre projet de formation du gouvernement. Nous ne nous [nous] présenterons plus aux séances prévues et laissons la Conakat former son gouvernement à sa guise » (Schöller 1982 : 167-168).

Le président du collège exécutif provincial de l'époque, Schöller, commentant le résultat des élections à l'assemblée provinciale, écrivait : « [...] les membres de la majorité, ayant groupé sur quatre candidats la plus grande partie [trente sur Munongo, Kibwe, Kilonda et Kiwele] des voix dont ils disposaient, le cartel aurait pu, aisément, en votant intelligemment, décrocher cinq des postes ministériels; si les conseillers du cartel avaient consacré leurs efforts et leurs ruses à préparer ce vote intelligent plutôt qu'à saboter la mise en place des institutions, il n'est pas douteux qu'au moment de l'accession du Congo à l'indépendance, le Katanga se fût trouvé dans une situation moins explosive » (Schöller 1982 : 169-170).

Les conseillers de la Conakat se battaient probablement pour leur avenir ou, alors, pour le compte de grandes entreprises privées; à l'opposé, les conseillers du Cartel pouvaient s'être engagés pour leur combat contre la Société générale, contre l'Union minière du Haut-Katanga. C'étaient souvent de jeunes intellectuels, engagés à l'époque pour ou contre le « capitalisme », pour ou contre l'« impérialisme ». Il y avait en Belgique tous les camps créés à la suite d'engagements dans la « guerre scolaire », l'« affaire royale », les « querelles linguistiques », etc.

son tour son gouvernement constitué de : Jason Sendwe (président), Georges Muhunga (Finances), Albert Kalikoni (Justice), Tharcisse Kayeye (Affaires économiques et sociales), Jean-Claude Yumba (Travaux publics), Prosper Mwamba Ilunga (Agriculture et Classes rurales), Tharcisse Tshibanda (Éducation nationale), Emmanuel Ngoie (Santé), Constant Bakute (Communication et information), Kanenge (Commerce et Industrie) et Évariste Kanku. Mais ne pouvant pas installer son gouvernement à Élisabethville, le Cartel ou plutôt la Balubakat choisit Manono comme siège où le gouvernement va être dirigé par Prosper Mwamba Ilunga (Lwamba Bilonda 2002).

L'intervention des conseillers ne fut pas déterminante dans l'orientation des événements, mais contribua beaucoup plus à durcir plutôt qu'à assouplir les positions en cette situation de crise. Après le 16 juin, le grand événement attendu immédiatement après (et avant le 30 juin) était la composition du Gouvernement central. Le collège exécutif provincial, entre-temps, essayait d'apaiser la situation au Katanga, notamment en annonçant une ouverture des négociations (Schöller 1982 : 170-171)²² et en mettant la Balubakat en garde contre tout projet de constituer un « gouvernement du nord du Katanga »²³. Ce qui poussa à douter de la bonne foi de la Conakat (ou faut-il mettre cela sur le compte de l'amateurisme, du calcul politique mal maîtrisé?), c'est que tantôt l'on démentait les « rumeurs » sur l'intention de proclamer l'« indépendance », et tantôt certains actes prouvaient qu'un processus était engagé dans ce sens.

L'arrivée le 3 juin 1960 à Élisabethville d'un Belge nommé François Scheerlinck, ancien agent de la Sûreté belge au Katanga, déclencha une crise entre le collège exécutif et le gouvernement provincial nouvellement constitué. À la fouille, le Parquet trouva dans ses bagages un carnet de notes indiquant qu'il était en contact avec les dirigeants de la Conakat. Il aurait ainsi obtenu d'eux une nomination d'« ambassadeur » chargé de mission pour le compte du « gouvernement de l'État du Katanga ». Cette nomination figurait dans une lettre signée par Moïse Tshombe et Godefroid Munongo, qui lui promettaient un arrêté officiel devant la confirmer après le 30 juin 1960 (Schöller 1982 : 171-176 ; Brassinne 2016 : 86-87)²⁴.

L'affaire Scheerlinck fut éclipsée par la sortie des décisions formant le gouvernement de Patrice Lumumba et celles prises par ce gouvernement nommant comme « commissaires d'État », pour

22. Moïse Tshombe paraissait ouvert à de telles négociations avec la Balubakat sous l'égide du collège exécutif, afin de céder une vice-présidence à l'Assemblée et trois portefeuilles ministériels.

23. Le collège exécutif provincial s'étonnait que la Balubakat, parti prônant l'unité nationale, pût envisager pareille éventualité.

24. Scheerlinck disposait d'un billet d'avion Sabena pour Bruxelles et New York pour ses débuts de service de chargé de mission. Il fut expulsé du Katanga le 26 juin 1960 vers la Belgique via Léopoldville.

le Katanga et le Kasai, les deux leaders du Cartel, Jason Sendwe et Isaac Kalonji. Moïse Tshombe estimait qu'après avoir reçu des promesses de participation de la Conakat au Gouvernement central, Patrice Lumumba, Premier ministre et ministre de la Défense, n'en avait pas tenu compte. Par contre, on estimait au Katanga que l'ABAKO avait reçu proportionnellement plus de faveurs dans sa participation au Gouvernement central et dans d'autres institutions (Schöller 1982 : 171-176). Isaac Kalonji gardait son poste au Kasai, Jason Sendwe dut être remplacé par quelqu'un de plus « modéré » au Katanga.

Christophe Gbenye, ministre de l'Intérieur, écrivit à Schöller d'observer une décision du Gouvernement central du 28 juin 1960 ordonnant que « les commandants de la Force publique et les autorités compétentes empêcheront, dès [le 28 juin 1960], toute tentative de sédition et de constitution de gouvernements provinciaux illégaux » (Schöller 1982 : 171-176). Ce même 28 juin 1960 au matin, le ministre résident W. Ganshof van der Meersch et le ministre de l'Intérieur Christophe Gbenye quittèrent Léopoldville pour Élisabethville, déterminés à expulser tous les Européens impliqués dans le « complot Scheerlinck » et à entamer et à faire aboutir la réconciliation Conakat-Balubakat grâce à un remaniement ministériel équitable. En fait, le projet d'expulsion des « conseillers » zélés de la Conakat fut laissé de côté et les pourparlers sur le remaniement ministériel se déroulèrent bien : Tshombe était prêt à céder à la Balubakat une vice-présidence à l'assemblée et trois portefeuilles ministériels (Schöller 1982 : 171-177)²⁵. La veille de l'indépendance se produisit le dernier incident de ce feuilleton « pré-sécession ». Les « conseillers » de la Conakat se situaient dans la logique suivante : la proclamation de « l'État du Katanga » devait absolument intervenir avant le 30 juin 1960. La province accèderait à la souveraineté comme un État détaché du Congo, préalablement à la proclamation de l'indépendance de l'ancien Congo belge. Dans ce cas de figure, il n'y aurait aucune justification de parler de « sécession » (Schöller 1982 : 172-173)²⁶.

25. Le 29 juin 1960, Ganshof et Gbenye regagnèrent Léopoldville sans qu'un accord formel fût signé, mais rassurés.

26. Entretien de Schöller avec un colon, Thyssen, ancien greffier et collègue (des services judiciaires de la Colonie) de Scheerlinck. Thyssen était cité parmi les « conseillers

Le 29 juin 1960, Staquet, un colon, distribua au siège de l'assemblée provinciale à Élisabethville un document dont l'objet était la proclamation de l'indépendance du Katanga; les consuls accrédités à Élisabethville avaient même déjà reçu une « convocation » à se rendre à la séance du 29 juin 1960 de l'assemblée provinciale pour y entendre une « communication importante du chef du gouvernement provincial » (Schöller 1982 : 177). Après cet incident, il n'y en eut plus d'autres jusqu'au lendemain, 30 juin, jour de l'indépendance du Congo (*L'Essor du Congo* 1960)²⁷. Après cette date, seuls les plus hauts fonctionnaires de l'ancienne colonie étaient en principe obligés d'être rapatriés, selon les décisions de la Table ronde de Bruxelles. Tout le corps des fonctionnaires et agents de la colonie étaient officiellement mis à la disposition des organes de direction du Congo indépendant (Schöller 1982 : 183)²⁸.

Jean Stengers rappelle qu'en décembre 1959, les trois catégories supérieures de l'Administration coloniale comprenaient 4875 Européens et 3 Africains. Quelques Congolais s'ajoutèrent à ces premiers Africains entre décembre 1959 et juin 1960. L'historien belge observe que dans toute l'Afrique, il n'y a pas de pays accédant à l'indépendance « où, en dépit de la pénurie d'éléments autochtones capables de remplacer les Européens avec une compétence à peu près équivalente, ceux-ci, fonctionnaires, magistrats, officiers, soient partis aussi vite et de manière aussi massive » (Stengers 1989 : 271). Il ajoute que cette situation était quasi inévitable, même s'il n'y avait pas eu de mutinerie de l'armée et les événements qui s'ensuivirent. Juste après ces départs massifs et rapides, le contingent « onusien » de Ghanéens – le Ghana est alors indépendant depuis 1957 – était commandé par un général britannique,

occultes les plus actifs de la Conakat ». On peut ici constater, à cette étape, la qualité de ces « conseillers » de la Conakat : Scheerlinck avait été, en diverses régions du Congo, agent judiciaire, commerçant, entre 1928 et 1956. À Élisabethville il avait été « indicateur de la Sûreté » et il y avait des « intérêts immobiliers ».

27. Schöller rendit compte des festivités du 30 juin à Élisabethville et à Léopoldville : alors seulement, on apprit l'« incident » advenu à la suite du discours de Patrice Lumumba.

28. Étaient « éliminés », le gouverneur général et ses assistants, les gouverneurs de province et leurs adjoints directs, les commissaires provinciaux.

dans l'opération des Nations unies au Congo. Benoît Verhaegen a relevé que jamais jusqu'alors, même dans les révolutions des pays dits communistes, il n'y avait eu de promotions aussi rapides et aussi massives de cadres accédant à des fonctions supérieures dans l'armée et l'administration qu'au Congo à partir de juillet-août 1960 (Verhaegen 1966)²⁹, avec ce que cela implique d'avantages sociaux et de salaires. Les prémisses se situaient en amont, dans la gestion du pays d'avant l'indépendance.

Les perspectives du futur n'étaient pas roses pour les dirigeants de la Conakat et les membres du gouvernement provincial du Katanga, vu que leur parti (le Rassemblement katangais) n'était pas suffisamment représenté au Gouvernement central dirigé par Patrice Lumumba, Premier ministre et ministre de la Défense, assisté par Victor Lundula, venu de Jadotville, comme chef d'état-major de l'armée.

« Le début des mutineries à Léopoldville, les 5 et 6 juillet, aura au Katanga un retentissement considérable et va rapidement mettre fin à l'insouciance et à l'optimisme » (Schöller 1982 : 181-184). C'est presque immédiatement après l'annonce des mutineries que des colonnes d'Européens se formèrent pour rejoindre la Rhodésie voisine. Le ministre de l'Intérieur tenta de calmer la situation par une intervention radiodiffusée. Pour freiner ce mouvement de départs par véhicules, que les événements transformèrent en fuites désordonnées dans les jours suivants, Godefroid Munongo exhorta la population au calme, à la discipline et au sang-froid, et à bannir du Katanga la panique irraisonnée. Moïse Tshombe se trouvait à Léopoldville.

La première manifestation concrète d'insubordination militaire au Katanga éclata à Kongolo le 8 juillet, peu avant 18 h. Les soldats se retournèrent contre leur chef. Un officier belge fut malmené. La population européenne (plus ou moins 420 personnes) fut évacuée vers Albertville (Kalemie) dans deux bateaux de la Compagnie des Chemins de Fer des Grands Lacs africains (CFL) (Schöller 1982 : 1185-1186; Brion & Moreau 2006 : 310)³⁰. On attri-

bua les incidents à « la peur mutuelle des Blancs et des Noirs », elle-même basée sur des « phantasmes ». Craignant que les mêmes incidents ne se reproduisent et atteignent Kabalo, où pourtant il n'y avait pas de velléité de mutinerie, on parla pour la première fois des « troupes métropolitaines de la base de Kamina », dont l'intervention était évoquée et autorisée par « le comité des chefs d'état-major, et même [par] le conseil de cabinet, à Bruxelles » (Schöller 1982 : 187).

La tension était palpable à Élisabethville. Au soir du 9 juillet, on annonçait le soulèvement de la garnison d'Élisabethville. Des accrochages s'engagèrent entre « mutins » et « cadres supérieurs ». Un cadre européen fut tué et une demi-douzaine de blessés comptés au camp Massart (actuel camp Vangu). Le mot d'ordre circula entre Européens pour se regrouper au collège Saint-François de Sales, au centre de la ville. Entre-temps, cinq civils furent abattus en dehors du camp Massart. C'est alors qu'André Schöller, présent dans la ville, retiré au *guest-house* Sabena (actuel *guest-house* Unilu), tenta de prendre les choses en mains. Il téléphona, à partir de la poste centrale au ministre Gilson de la Défense belge pour lui demander que les « forces belges en garnison à Kamina prennent en mains la protection [de la population belge] ».

Le ministre s'informa quelque temps après de la position du gouvernement provincial. En fait, André Schöller n'y avait même pas pensé. Il dit que, neuf jours après la proclamation de la souveraineté du Congo, « il s'était placé « uniquement sur le terrain des responsabilités de la Belgique envers ses ressortissants » (Schöller 1982 : 186-188)³¹. Ce soir-là, Moïse Tshombe rentra de Léopoldville. L'ancien gouverneur du Katanga était persuadé que Tshombe ou des personnes agissant en son nom devaient certainement avoir téléphoné à la Rhodésie et avoir été en contact avec elle. Là aussi les fantasmes étaient communicatifs. L'obsession des « Anglais » ne disparaîtrait probablement qu'une dizaine d'années plus tard. Schöller en profita pour rappeler à Tshombe, comme à un subordonné : « le risque qu'une arrivée plus ou moins concomitante de forces rhodésiennes ne provoque des incidents fâcheux, et je tentai de le

29. « Même les pays communistes ne connurent pas lors de leur révolution un phénomène de promotion sociale aussi brutal que celui du Congo en juillet 1960 ».

30. Il semble en fait que l'intervention des troupes métropolitaines ait commencé, à partir de la Belgique, ce 8 juillet 1960.

31. La chose allait souvent se répéter dans les anciennes colonies belges et françaises en Afrique subsaharienne.

dissuader de poursuivre la réalisation de ce projet » (Schöller 1982 : 189-190)³².

Moïse Tshombe fut ainsi informé du fait que les troupes belges de Kamina interviendraient avant l'aube à Élisabethville, où à 2 h ou 3 h du matin, au camp Massart, la situation demeurerait critique, confuse et l'issue incertaine. Les ordres semblaient avoir été donnés de Bruxelles; mais, en fait, le retard de l'arrivée des troupes était dû au désaccord de principe entre le ministre de la Défense belge et l'ambassadeur Jean van den Bosch de la Belgique au Congo. Depuis les événements de Kongolo, ce dernier relevait le fait que l'article 6 du traité d'amitié belgo-congolais prévoyait qu'aucune intervention des forces métropolitaines ne pouvait avoir lieu sans autorisation donnée de l'ambassadeur, après consultation du gouvernement congolais. Au Katanga, le retard était attribué à une intervention d'une « 5^e colonne » (communiste?).

Or dans la nuit du 9 au 10 juillet, Patrice Lumumba et Joseph Kasa-Vubu se trouvaient dans le Bas-Congo, à Moanda, en bordure de mer, où il était, semble-t-il, impossible de les joindre par téléphone. Contacté, le ministre des Affaires étrangères Justin Bomboko s'estimait incompétent (Schöller 1982 : 190-192)³³.

Cet épisode devint historiquement important. Dans la suite des événements, il fut retenu que les Belges firent exprès de ne pas informer le Gouvernement central congolais. Il arrivait même que lorsqu'on parlait d'une intervention des troupes belges à Matadi, on pensait aux troupes de Kamina, parce que, par hasard, le bateau sur lequel se trouvaient ces troupes de Matadi s'appelait « Kamina ». En raison de l'extrême urgence suivant l'appréciation faite à Bruxelles, la décision unilatérale d'intervenir fut probablement prise par le Premier ministre Eyskens, le ministre des Affaires étrangères Wiginy et le ministre de la Défense Gilson.

Mis aussi en cause plus tard, Schöller s'expliqua sur la justification de cette intervention des troupes métropolitaines de Kamina (Schöller 1982 :

190-192)³⁴. Pour lui, en cette nuit du 9 au 10 juillet : « À Élisabethville, les pensées n'étaient d'aucune manière fixées sur le traité d'amitié belgo-congolais [...]. Personne n'y connaissait l'article 6 qui, pour l'ambassadeur, tenait lieu, très normalement, de charte fondamentale dans les relations entre les deux pays » (Schöller 1982 : 192). Agissant, dit-il, « en témoin accidentel, et au titre d'intermédiaire bénévole », il se posait, à Schöller (et au gouvernement de Moïse Tshombe) un problème urgent de sécurité de la population civile (belge), qui ne pouvait alors être résolu que par l'arrivée rapide des troupes de Kamina.

Gilson opta pour le secours à apporter à la population européenne d'Élisabethville en danger. À partir de 5 h 30, le 10 juillet 1960, les détachements belges sous les ordres du major Weber arrivèrent à Élisabethville. Les troupes mutinées furent désarmées. Le Gouvernement central confronté à une situation grave et inédite, l'ordre étant rétabli à Élisabethville, l'intervention des troupes de la base de Kamina parut providentielle aux partisans de la sécession, persuadés qu'elles resteraient longtemps, sinon à demeure.

Le Katanga se trouvait alors dans une situation privilégiée par rapport aux autres régions du Congo, où régnaient le désordre et la panique, les mutineries de Léopoldville et du Bas-Congo une fois connues dans le pays (Schöller 1982 : 193). Différents centres stratégiques de la province reçurent des détachements des troupes du commandant Weber le 11 juillet. Une réunion de contact se tint, à laquelle furent conviés « le gouvernement provincial du Katanga, des Européens des secteurs public et privé, et le commandant G. Weber ».

André Schöller qui, dit-il lui-même, resta de son propre chef après le 30 juin, « sans en référer à l'autorité supérieure » (Schöller 1982 : 184)³⁵,

32. Tshombe venait de dire à Schöller que si les troupes belges n'intervenaient pas, il ferait appel à des « troupes rhodésiennes ».

33. Le « traité d'amitié, d'assistance et de coopération entre le Congo et la Belgique » avait été signé le 29 juin 1960.

34. Il est d'ailleurs probable que la décision d'intervenir au Congo pour sauver les « civils belges » ait été prise dès le 6 ou le 7 juillet 1960.

35. Schöller dit être resté à Élisabethville « quelque temps, afin de suivre les événements pendant la période vraisemblablement difficile de la mise en train du Congo indépendant ». Il s'y attarda jusqu'au 16 juillet 1960. On ne sait pas ce qu'il advint des autres « gouverneurs de province », mais lui fut reçu dès le 17 juillet au Palais de Laeken. En 1961, le roi Baudouin lui offrit la charge de grand maréchal de la Cour qu'il exerça de 1962 à 1974.

Tableau 2.1 : Le gouvernement de l'État du Katanga du 13 décembre 1960*

Noms	Fonctions	Observations
Tshombe Kapenda Moïse	Président provincial, puis devint Président de l'État du Katanga	Lunda; élu provincial Conakat
Munongo Shombeka Godefroid	Ministre provincial aux Affaires intérieures, puis devint ministre de l'Intérieur de l'État du Katanga	Yeke; élu provincial Conakat
Kibwe Pampala Uwitwa Jean-Baptiste	ministre provincial aux Finances, puis devint ministre des Finances de l'État du Katanga. Élu vice-président du Conseil des ministres le 30 août 1960	Bwile; élu provincial Conakat
Kiela Alphonse	Ministre provincial aux Télécommunications, puis devint ministre des Télécommunications de l'État du Katanga	Tabwa; élu provincial Conakat
Kiwala Joseph	Ministre de l'Éducation nationale	Tabwa; élu provincial Conakat
Kimba Évariste	D'abord ministre provincial aux Travaux publics, puis ministre des Affaires étrangères de l'État du Katanga	Lubakat; élu provincial Conakat
Ilunga Valentin	Ministre provincial de la Justice	Lubakat; élu provincial Conakat
Mukeba Cléophas	Ministre provincial de la Santé (démission le 22 avril 1961) À sa place, Chrysostome Mwewa, jusque-là commissaire de district du Haut-Katanga, devint secrétaire d'État à la Santé publique.	Luba-Lubilanji (Kasaï); élu provincial MNC/K
Muhona Paul	Ministre provincial au Travail et Affaires sociales	Chokwe; élu provincial sur liste individuelle
Kilonda Sylvestre	Ministre provincial à l'Agriculture	Hemba; élu provincial Conakat
Tshizand Salomon	Ministre provincial aux Affaires économiques	Lunda; élu provincial sur liste individuelle
Kitenge Gabriel	Secrétaire d'État aux Travaux publics	Songye; membre du parti Union congolaise
Makonga Bonaventure	Secrétaire d'État au Commerce extérieur	Lubakat; élu de la Conakat
Samalenge Lucas	Secrétaire d'État à l'Information	Ndembo; élu de la Conakat
Niembo Albert	Secrétaire d'État à la Fonction publique	Hemba; élu de la Conakat
Yav Joseph	Secrétaire d'État à la Défense nationale	Lunda; élu de la Conakat. P.S. : Il fit partie de la délégation de la Conakat à la Table ronde économique. Nommé ministre des Affaires économiques dans le gouvernement de Lumumba dont il démissionna le 16 juillet 1960
Masangu Jacques	Ministre résident du Katanga indépendant auprès des pays du Marché Commun à Bruxelles	Lubakat; élu sénateur au 2 ^e degré sur la liste du Cartel Balubakat, élu 1 ^{er} vice-président du Sénat à Léopoldville, mais il rallia la cause de la sécession du Katanga indépendant.
Diur Dominique	Secrétaire d'État d'abord, puis ministre résident du Katanga indépendant à Paris	Lunda
Mwenda Odon	Secrétaire d'État	Yeke

*Il fut au départ un gouvernement provincial constitué le 17 juin, puis il devint celui de l'État sécessionniste en complétant ses membres le 13 septembre 1960. Il faut noter que Jean-Baptiste Kibwe avait été élu vice-président du Conseil des ministres le 30 août 1960. Du premier gouvernement provincial du Katanga au dernier de celui de l'État du Katanga, il y eut 4 restructurations : 17 juin 1960, 5 juillet 1960, 6 septembre 1960 et 13 décembre 1960. À noter que, malgré la mort de Joseph Kiwele, le 14 novembre 1961, et celle de Lucas Samalenge, le 19 novembre 1961, les deux ministres ne furent pas remplacés.



Gabriel Kitenge. (HP.2009.3.96, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)



18 janvier 1958 : M^{gr} de Hemptinne, le général Heenen et Jules Cousin.
(HP.1961.74.474, collection MRAC Tervuren ; 1958.)

fut invité à cette rencontre. Son intention était d'y plaider contre la proclamation de la « sécession du Katanga ». L'atmosphère de ce jour-là fut celle de tous ces jours où, dans l'histoire, l'on sent qu'une crise en cours prend un tournant décisif. Dans de telles circonstances, se concentrent chez les acteurs sociaux les intérêts en jeu et les passions où se perçoivent, entremêlés, faiblesse et courage, honnêteté et fourberie, intelligence et stupidité, franchise et dissimulation.

L'ex-gouverneur Schöller pensait qu'avec l'intervention des troupes de Kamina, le Katanga acquerrait une autonomie de fait, qui ne pouvait paraître à l'époque comme une provocation condamnable, que si elle venait à se muer en « autonomie de droit » avec la proclamation d'une « sécession ». Dans ce dernier cas, si la partie la plus riche du Congo s'en détachait, grâce à l'intervention des troupes belges, le risque d'interventions étrangères pour s'opposer à cette évolution de la situation allait être inévitable. Ainsi le Katanga s'exposerait à des périls graves. Schöller se résolut à assister à cette réunion, mais ses idées y « seront accueillies avec une particulière froideur ».

Il faut ajouter qu'à la faveur des mutineries de la Force publique incidemment déclenchées le 5 juillet 1960 à Léopoldville, des intérêts économiques et, donc, politiques, beaucoup plus forts, déterminèrent le cours des événements dans l'initiative de la proclamation de la sécession katangaise. De cette réunion du 11 juillet, où vraisemblablement se décida la proclamation de l'indépendance du Katanga, on retient ce témoignage de Schöller : « En fait, quiconque avait quelque influence au Katanga était prêt maintenant à se lancer dans l'aventure sécessionniste, y compris la plupart des membres des cadres supérieurs de l'Union minière, y compris l'archevêché, y compris en fait tous les Européens, sauf sans doute le plus grand nombre des fonctionnaires » (Schöller 1982 : 194).

On pourrait signaler qu'Élisabethville reçut un nouveau consul général, M. Crener, et que le général Cumont (chef d'état-major de l'armée belge (?)) était, en ce 11 juillet, de « passage à Élisabethville » (Braeckman 2002 : 30-31)³⁶. Tard dans la soirée de

ce jour-là, dans un message radiodiffusé, Moïse Tshombe proclama l'indépendance du Katanga (Schöller 1982 : 194-195; Braeckman 2002 : 30-31)³⁷.

3. UNE MISE EN PLACE DIFFICILE

Le 12 juillet, le calme était rétabli dans la région, sauf à Jadotville. Un avion, transportant le président Joseph Kasa-Vubu et le Premier ministre Patrice Lumumba, ne reçut pas d'autorisation d'atterrir à l'aéroport d'Élisabethville (Schöller 1982 : 193; Artigue 1961 : 102; Brassinne 2016 : 122). Dès lors, il y eut une orientation décisive. On s'aperçut que les vrais enjeux, qui déterminèrent la défense de tous les autres, portaient sur les minerais du Katanga et l'existence de l'Union minière du Haut-Katanga. La plupart des agents européens de l'UMHK ayant fui Élisabethville au soir du dimanche 9 juillet, et donc absents du service le lundi 10 juillet, revinrent progressivement de Rhodésie du Nord (Zambie). Il en manquait cependant 220, dont 67 démissionnaires de l'Union minière du Haut-Katanga. Ce fut, dans l'entreprise, les débuts d'une africanisation accélérée. Au moins 120 ouvriers ou employés congolais furent promus à des « fonctions spéciales ». Le gouvernement du Katanga interdit, à la même époque, à l'Union minière du Haut-Katanga de céder ses devises aux autorités de Léopoldville. La Belgique avait pris soin de dissoudre, le 27 juin 1960, le Comité spécial du Katanga (CSK).

Lors de la proclamation de l'indépendance du Katanga, les dirigeants de l'Union minière du Haut-Katanga adhèrent à la « sécession ». Il s'agissait, en l'occurrence, de hauts cadres : Jules Cousin, 76 ans, président du comité de direction local; Aimé Marthoz, 66 ans, administrateur délégué; Maurice Van Weyenbergh, 60 ans, directeur général des exploitations d'Afrique; Gérard Assoignon, directeur. Ils estimaient que la « sécession » présentait « la seule chance pour le Katanga de ne pas basculer dans le chaos » (Brion & Moreau 2006 : 310). Aussi, il leur semblait impossible d'agir autrement sans provoquer

36. Selon Colette Braeckman, le Rapport de la Commission parlementaire belge a établi que le général Cumont, dès juillet 1960, avait donné l'ordre à Noël Dedeken de tenter d'enlever Patrice Lumumba; des armes et des fonds furent acheminés au consulat de Belgique de Brazzaville à cet effet.

37. Dans son message, Moïse Tshombe déclare que si la Belgique n'offre pas son aide au Katanga indépendant, il s'adresserait au « monde libre tout entier ». Il semble qu'à la veille de l'indépendance du Congo, le ministre des Affaires étrangères de la France, Maurice Couve de Murville, ait appelé le « droit de préemption » prévu par le traité de Berlin de 1885. Dans son discours, Tshombe mettait en relief le désordre qui régnait dans le reste du Congo et le danger communiste.

des troubles et mettre le patrimoine de l'entreprise et les agents européens en danger (Brion & Moreau 2006 : 311).

Pour Marthoz, l'administrateur délégué, la part de l'ancienne colonie dans le Comité spécial du Katanga (CSK), c'est-à-dire le « portefeuille » du CSK, revenait au Katanga indépendant, qui recevait aussi une aide financière à travers le versement du produit des droits de sortie sur le cuivre. Selon lui, l'Union minière devait soutenir le nouvel État katangais « par tous les moyens possibles » ; il demanda à la direction de Bruxelles d'intervenir auprès du gouvernement belge, afin qu'il reconnût l'État du Katanga (Brion & Moreau 2006 : 310). Pour Cousin, arrivé au moment des premiers pas de l'Union minière au Katanga, où il enterra son épouse, les ministres belges, qui, pour la plupart, s'étaient opposés à l'intervention des troupes de Kamina et des troupes métropolitaines en général, devaient comprendre que cette intervention soutenue par le roi avait rétabli la paix au Congo en général et au Katanga en particulier. Les dirigeants de l'Union minière considéraient l'« accord » du 29 juin comme nul, accusant Lumumba de l'avoir violé « dès le premier jour » (Brion & Moreau 2006 : 311).

C'est alors que la direction de Bruxelles fit appel à un juriste, Pierre Ansiaux, avocat près la Cour de cassation et professeur à l'Université libre de Bruxelles, pour donner son appréciation et fixer l'attitude à adopter vis-à-vis du nouvel État du Katanga. Dans sa note à Louis Wallef, administrateur-directeur de l'Union minière du Haut-Katanga, Pierre Ansiaux estimait que ce nouvel État était un « pouvoir effectif », parce que la proclamation de l'indépendance le 11 juillet était le fait d'un gouvernement régulièrement mis en place, représentant la majorité des Katangais et défendant les intérêts de cette partie du Congo (Brion & Moreau 2006 : 311). Considérant les troubles supposés se produire partout ailleurs au Congo et estimant qu'avec la paix rétablie au Katanga, le gouvernement de l'État du Katanga allait bientôt être à même d'exercer les prérogatives d'un État, Ansiaux conclut qu'il était « non seulement contraire aux intérêts de la Belgique, mais contraire aux principes du droit international, de prendre une attitude hostile à l'égard du nouvel État qui vient de surgir » (Brion & Moreau 2006 : 311).

Le 17 juillet 1960, le gouvernement belge, de son côté, se déclara, prêt à reconnaître en principe l'indépendance du Katanga, à trois conditions :

- qu'intervienne la réconciliation entre Katangais (Balubakat-Conakat) afin de former un gouvernement « d'unité nationale » jouissant d'une autorité indiscutable ;
- que l'assemblée provinciale approuve la Constitution du Katanga en chantier ;
- que l'État katangais dispose de cadres administratifs reconnus dans toute la province, de sa propre armée et de sa propre monnaie (Brion & Moreau 2006 : 311).

Ces trois conditions constituaient en elles-mêmes une véritable « gageure ». Les véritables faiblesses pour l'État du Katanga se situaient au niveau de la capacité de se doter d'une armée et au niveau du droit international et de ses principes. À Léopoldville, le gouvernement Lumumba obtint que dans la nuit du 13 au 14 juillet 1960, le Conseil de sécurité enjoignît à la Belgique de retirer ses troupes, que les « Casques bleus » allaient remplacer. Dans les jours qui suivirent, les Casques bleus se déployèrent en différents points du pays. Parallèlement, la Belgique, en position de faiblesse, offrit son aide au gouvernement congolais pour rétablir l'ordre dans le reste du Congo. Le contingent de l'armée belge reçut l'ordre de se retirer du Katanga. La raison avancée fut que le « déploiement des Casques bleus [est] préférable à une intervention de [l'Union soviétique] et de l'un ou l'autre de ses États satellites en Afrique » (Brion & Moreau 2006 : 311).

On était au lendemain de l'avènement de Fidèle Castro à Cuba, la mémoire de la guerre de Corée était encore fraîche et la guerre d'Algérie, malgré ou à cause de l'accession au pouvoir de Charles de Gaulle en France, s'aggravait. Les intérêts de la Belgique ne pouvaient passer avant ceux de l'Occident et ceux des États-Unis d'Amérique. Jean Stengers fait remarquer, à propos des richesses minières du Katanga : « [...] l'importance de l'uranium congolais n'a pas été considérable sur le plan économique ou financier ; son importance s'est inscrite dans le ciel d'Hiroshima ».

Surévalué ou pas, et parfois à dessein, le contexte de la guerre froide s'invita dans la résolution de la crise congolaise. Pourtant, les acteurs congolais eux-mêmes ne s'en rendaient pas assez compte. La mine de Shinkolobwe fut opportunément fermée en 1960. Les Américains veillaient depuis 1945 au moins pour que « Shinkolobwe [soit] un des lieux les mieux gardés du monde » (Brion & Moreau 2006 : 226-252, 274, 295-308).

Créée le 11 juillet 1958, la Conakat devenue Rassemblement katangais s'engagea, le 11 juillet 1960, dans une aventure qui dépassait manifestement les moyens des acteurs qui s'y plongèrent. Lorsque le 8 août 1960, le Conseil de sécurité prit la résolution qui imposait le relais des troupes belges par les troupes katangaises, une armée se constitua en toute hâte avec l'aide du major Jean-Marie Crèvecoeur.

Un peu plus tôt, le 20 juillet 1960, le gouvernement belge avait fait installer une mission technique belge à Elisabethville sous la supervision du chef de cabinet du Premier ministre Eyskens, le comte d'Aspremont Lynden (Brion & Moreau 2006 : 311)³⁸. Selon Jacques Brassinne, c'était un homme qui « jouissait d'une puissante force de persuasion. Animé d'une ferme volonté [...] l'homme était très sympathique avec souvent des opinions bien arrêtées sur pas mal de sujets » (Brassinne 2016 : 193).

La mission technique belge se mua, à partir d'octobre 1960, en un bureau-conseil avec René Clémens de l'université de Liège; s'ajoutèrent son adjoint René Grosjean et Jan Van den Block, conseiller politique au consulat général de Belgique à Elisabethville (cf. *infra*). Beaucoup de Belges commencèrent alors à se convaincre que la reconstruction du Congo passait par une confédération, réclamée aussi par l'ABAKO, le MNC/Kalonji et le PSA lors du conclave de Kisantu en décembre 1959.

En principe, les troupes « opérationnelles » belges se retirèrent du Katanga le 10 septembre 1960. Cependant, la Gendarmerie katangaise avait déjà reçu une aide technique substantielle, avec le peu d'avions dont disposait la Force publique et du matériel : 25 avions, cent tonnes d'armes et de munitions, 89 officiers de la Force publique, 326 soldats et sous-officiers et 70 gendarmes belges, qui se seraient portés volontaires³⁹. C'est donc, apparemment, avec ces hommes et cet équipement que la Gendarmerie katangaise entreprit ses premières opérations dans le Nord-Katanga contrôlé par la Balubakat (Young 1968 : 265-267; Gérard-Libois 1963 : 127-141).

En termes d'effectifs locaux, la Gendarmerie katangaise récupéra 300 hommes parmi les 2800 soldats de l'ancienne Force publique. Fin 1960, le Katanga disposait de mercenaires européens recrutés,

et d'environ 200 aventuriers (les « Affreux ») venus de Rhodésie du Sud et d'Afrique du Sud. Ces « Affreux » constituaient, sans commandement centralisé et efficace évident, une « compagnie internationale ». Au moment où, fin 1961, l'ONUC intervint pour les expulser *manu militari*, ils étaient 442. Ces différentes unités n'opéraient pas toujours de concert et de façon coordonnée avec les troupes katangaises. Entre mi-1961 et 1962, les rapports de l'ONU évaluaient les effectifs de la Gendarmerie katangaise à plus ou moins 11 600 hommes, et certains estimaient qu'ils étaient 19 000 hommes, généralement recrutés dans le Lualaba et le Haut-Katanga. Dans les marges frontalières, au moins deux chefs coutumiers, Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo) et Antoine Mwenda Munongo, disposaient de leurs propres « troupes armées » (Young 1968 : 266)⁴⁰. Sur toutes ces recompositions, Pierre Kalenga écrit :

« [...] les chefs coutumiers avaient fourni des jeunes gens au service militaire. Un camp militaire fut installé à Bunkeya. Plus de 350 gendarmes katangais formés par des mercenaires européens participèrent à la prise de Baudouinville (Moba). Moïse Tshombe visita la capitale yeke en juillet 1961 (Grévisse 1981 : 630). Cette visite témoigne du bon rapport entre autorités politiques et ecclésiastiques : "En 1961, le président Tshombe vint en visite à Bunkeya et fut l'hôte de la mission pendant trois jours. À la fin de l'année la menace des Baluba devint sérieuse. Des officiers nous conseillent la fermeture de l'école artisanale. Le père Bernardin est nommé aumônier; durant plus d'une année la mission héberge des officiers belges ou mercenaires."

Mwenda Numbi, ancien gendarme estime le chiffre des recrues yeke à 700. La présence de ce bataillon aux alentours de Bunkeya avait contribué tant soit peu à l'amélioration des conditions de vie de toute la population. Les soldes de ces gendarmes permirent la circulation monétaire, ainsi les échanges commerciaux étaient permanents⁴¹.

Les chefs coutumiers avaient fourni davantage des éléments dans la Gendarmerie katangaise lorsque les officiers belges furent contraints de quitter suite à la menace de l'ONU et de la pression de la communauté internationale. "Nous sommes décidés à mettre nos guerriers à la disposition du gouvernement à son appel, afin de repousser avec l'armée nationale

38. Considéré comme pro-« unitaristes », Robert Rothschild succédera dans ces charges à Harold d'Aspremont Lynden.

39. Sur ce dossier, Jacques Brassinne (2016 : 187-189) apporte une description détaillée.

40. À la fin de la sécession en 1963, Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo) fut emprisonné à Léopoldville.

41. « Entretien avec monsieur Mwenda Numbi ».

katangaise toute agression, d'où qu'elle vienne." (*L'Essor du Congo* 1960a). Avant cela le gouvernement katan-gais avait autorisé certains chefs de disposer d'une police personnelle. "Il est temps qu'on tienne compte de vos avis et que vous disposiez d'une police personnelle." (*L'Essor du Congo* 1960b). Le chef Kasongo Nyembo eut le privilège d'avoir une police personnelle habillée aux couleurs de la Gendarmerie katangaise, c'était non seulement pour la protection personnelle du chef et de son territoire devant les troubles de la Balubakat, mais aussi parce que la région de Kasongo Nyembo avait une importance stratégique à cause de la présence de la base militaire de Kamina. Antoine Munongo avait aussi à sa disposition une police personnelle entretenue par son jeune frère, ministre de l'Intérieur de l'État Katangais, Godefroid Munongo. Le *mwami* était la cible des attaques extérieures, Bunkeya étant la porte d'entrée de la ville minière de Likasi et le passage obligé des Luba vers ce centre urbain. Antoine Munongo demeurera comme tous les autres chefs coutumiers, fidèle à l'idéologie de la Conakat et soutint ses efforts à tous les niveaux. Par exemple, il fut le premier chef à s'opposer à la division du Katanga en provincettes. Il protesta énergiquement contre le gouvernement central en date du 25 juillet 1962 lorsque celui-ci décida de créer unilatéralement la province du Nord-Katanga » (Kalenga 2014 : 224-225).

Aux côtés de la Gendarmerie katangaise se dressaient une police et un service de sûreté directement rattachés à Godefroid Munongo, ce ministre de l'Intérieur que Moïse Tshombe ne contenait réellement pas. Sous la sécession, il avait signé des décrets, seul ou en accord avec le président de l'État du Katanga. Ainsi cet arrêté du 2 novembre 1960 relatif à l'interdiction de l'activité de l'association Watch Tower sur toute l'étendue du territoire du Katanga et l'ordonnance-loi du 21 février 1961 créant la nationalité katangaise⁴². Il créa même une école de formation des cadres territoriaux qui fut implantée à Jadotville, dans le bâtiment appelé « Hôtel Cosmopolite » (actuelle mairie de Likasi). On y dénombrerait plusieurs ressortissants de Bunkeya, dont Paul Kazembe (cousin du ministre de l'Intérieur et du *mwami* des Yeke) qui devint administrateur de la sûreté.

C'est dans ce contexte que se passa la chasse aux Kasaiens orchestrée sous l'autorité de G. Munongo au même moment qu'un « protocole d'accord » poussé par M. Tshombe liait l'État du Katanga et l'« Empire du Sud-Kasaï » dans une aide militaire à ce dernier.

42. *Moniteur katangais*.



Moïse Tshombe salué par Pius Sapwe, le commissaire de police en chef.

(CP.2007.1.472, collection MRAC Tervuren; photo Infokat. Droits réservés.)

Le pouvoir d'Albert Kalonji trop faible, et même désorganisé, s'écroula; ses troupes furent mises en fuite par deux « bataillons de l'ANC » (Weber 1983; Omasombo 2014).

Au Katanga, le commandement de la Gendarmerie katangaise était assuré par le major, devenu colonel, Crève-cœur. Une fois expulsé, on pensa à le remplacer par un Français, un ancien d'Indochine, passé par l'Algérie, le colonel Roger Trinquier. Apparemment on n'y parvint pas (cf. chapitre suivant). La place fut officiellement cédée à un général katangais, Norbert Muke Masuku.

Les réelles hostilités contre l'ONU se déroulèrent en trois phases. La première fois en août-septembre 1961, puis en décembre 1961 et, enfin, en décembre-janvier 1962-1963. La sécession et l'« État du Katanga » prit fin officiellement le 13 janvier 1963 à Kolwezi, où Tshombe signa sa reddition. La « Sécession katangaise » fut le symbole même d'une colonisation conduite sans esprit prospectif et d'une



La décoration de Norbert Muke par le secrétaire d'État à la Défense, Joseph Yav.
(CP.2007.1.46, collection MRAC Tervuren; Inforkat. Droits réservés.)

décolonisation non conçue. La Belgique voulut se rattraper et se dédouaner, en se servant de ce qui était un instrument de sa visibilité coloniale au Congo : l'Union minière du Haut-Katanga (Stengers 1978 : 521-556).

André Schöller dit avoir remis au professeur Maat de l'université de Gand (chargé, on ne sait par qui de rédiger une constitution pour le Katanga indépendant) trois suggestions :

- 1° garder une porte ouverte sur une éventuelle réunification ultérieure du Congo, en affirmant le principe d'une confédération à laquelle

étaient invitées à adhérer toutes les autres provinces du Congo⁴³.

- 2° prévoir le principe d'un partage des ressources;
- 3° prévoir un contrepoids à l'influence des hommes politiques, en faisant intervenir les chefs coutumiers dans l'organisation institutionnelle (Schöller 1982 : 199).

43. On sait qu'au Bas-Congo, dès que Joseph Kasa-Vubu fut devenu président de la République, les dirigeants de l'Abako mirent un bémol aux revendications confédéralistes.

RÉFÉRENCES

- Artigue, P. 1961. *Qui sont les leaders congolais?* Bruxelles : Éditions Europe-Afrique.
- Bakonzi Agayo. 1974. « Les élites politiques de 1957 à Lubumbashi ». *Cahiers zaïrois d'études politiques et sociales* 3 : 115-133.
- Barthélemy, G. 2004. « Réflexions sur deux mémoires inconciliables : celle du maître et celle de l'esclave. Le cas de Haïti ». *Cahiers d'études africaines* 173-174 : 126-139.
- Braeckman, C. 2002. *Lumumba. Un crime d'État*. Bruxelles : Aden Éditions.
- Brassinne, J. & Kestergat, J. 1991. *Qui a tué Lumumba?* Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.

- Brassinne de la Buisserie, J. 2016. *La sécession du Katanga : témoignage (juillet 1960-janvier 1963)*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.
- Brion, R. & Moreau, J.-L. 2006. *De la mine à Mars. La genèse d'Umicore*. Tiel : Lannoo.
- de Saint Moulin, L. 1976. *Atlas des collectivités du Zaïre : « résultats du recensement de 1970 »*. Kinshasa : Université nationale du Zaïre.
- Doucy, A. 1957. « Sociologie coloniale et réformes de structure ». *Revue de l'ULB* 2-3. Bruxelles.
- Dumont, G.H. 1995. « 1958-1959. De la paix scolaire à la tourmente congolaise ». Bruxelles : Le CRI.
- Gérard-Libois, J. 1963. *Sécession au Katanga*. Bruxelles/Léopoldville : CRISP/INEP.
- Gourou, P. 1955. *La Densité de la population rurale au Congo belge*. Bruxelles : ARSC.
- Grévisse, F. 1981. « La lignée des chefs Yeke ». *Bulletin des séances - Nouvelle série* 27 (4) : 630. Bruxelles : ARSOM.
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat, Université de Laval (Canada) et Université de Paris I (France).
- L'Essor du Congo*, n° 130 (4 juillet 1960) ; n° 132 (9 août 1960). Élisabethville.
- Leroy, P. 1965. *Journal de la Province orientale : décembre 1958-mai 1960*. Mons : Presses de la Buanderie.
- Lwamba Bilonda, M. 2002. « L'évolution du gouvernement du Katanga (du 16 juin 1960 au 14 juin 1963) ». *Likundali* XVIII (1-2) : 5-26.
- Mabille, X. 2009. *Le CRISP - 50 ans d'Histoire*. Bruxelles : CRISP.
- Marrès, J. & Vermast, I. 1974. *Le Congo assassiné*. Bruxelles : Max Arnold.
- Omasombo, J. 2004. « Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation ». *Cahiers d'études africaines* XLIV 173-174 : 221-261.
- Omasombo (éd.). 2014. *Kasai-Oriental. Un nœud gordien dans l'espace congolais*. Tervuren : MRAC (coll. « Monographie des provinces de la RDC »).
- Pétillon, L. 1967. *Témoignage et réflexions*. Bruxelles : La Renaissance du livre.
- Poullens, B. s.d. « Notice biographique, Bunkeya de 1956 à 1963 ». Archives de l'Abbaye Saint-André, Bruges, Belgique. Dossier père Boniface Poullens.
- Schöller, A. 1982. *Congo 1959-1960. Mission au Katanga. Intérim à Léopoldville. Naissance d'une indépendance et d'une sécession*. Paris-Gembloux : Éditions Duculot.
- Stengers, J. 1978. « Une décolonisation précipitée : le cas du Congo belge ». *Cultures et Développement* X (4) : 521-556.
- Stengers, J. 1989. *Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Toussaint, R. 1950. « L'avenir de la population bantoue du Haut-Katanga Industriel ». *Comptes rendus du congrès scientifique* IV. Élisabethville : CSK.
- Verhaegen, B. 1966. *Rébellion au Congo*, tome 1. Bruxelles : CRISP.
- Young, C. 1968. *Introduction à la politique congolaise*. Bruxelles : CRISP/INEP.
- Weber, G. 1983. *Le Katanga de Moïse Tshombe*. Bruxelles : Éditions Louis Musin.
- Yakemtchouk, R. 1988. *Aux origines du séparatisme katangais*. Bruxelles : ARSOM.
- Young, C. 1976. *Introduction à la politique congolaise*. 2^e éd. Kinshasa : PUZ.

Archives générales du Royaume

- 1960. *Union minière du Haut-Katanga*. « Note de Pierre Ansiaux « au sujet de la création d'un État indépendant du Katanga ». 12 juillet, versement 2 : 246.
- 1960. *Union minière du Haut-Katanga*. (Télex du 12 et du 16 juillet), versement 2 : 246, 284.
- 1960. *Union minière*, versement 2, 426, Jules Cousin. 13 et 14 juillet.
- « Relation des événements qui se sont passés au Katanga au cours des quatre dernières journées ».

CHAPITRE 3

LA MISE EN PLACE DE LA SÉCESSION : CHRONIQUE D'UNE MANŒVRE POLITIQUE AUTOUR DE MOÏSE TSHOMBE¹

« Excellent orateur, attiré par la politique, il [Tshombe] prit la présidence de la Conakat au second semestre de 1959 et dirigea la délégation de ce parti à la conférence de la Table ronde politique [...]. Partisan d'une Constitution fédérale, il n'eut que partiellement gain de cause lors des discussions sur la structure du futur État du Congo. Le système politique retenu fut un pays unitaire, largement décentralisé. [...]

Tshombe eut d'excellentes relations avec Harold d'Aspremont Lynden qu'il vit quotidiennement lorsqu'il était le patron de Mistebel malgré le refus du gouvernement belge de reconnaître l'indépendance du Katanga. [...]. Il crut [...] pendant de nombreux mois à un revirement possible de l'attitude belge. [...]

Tshombe tint à garder pendant toute cette période des relations étroites avec le Palais. Il avait une profonde et respectueuse amitié pour le roi Baudouin. Il ne manquait pas de lui souhaiter son anniversaire ainsi que les fêtes belges. [...]

Clémens et lui se comprenaient parfaitement »
(Brassinne 2016 : 180.)

Lors de la signature du traité d'amitié d'assistance et de coopération conclu entre la Belgique et le gouvernement Lumumba le 29 juin, Pierre Wigny ministre belge des Affaires étrangères dit à Patrice Lumumba et Justin Bomboko en tête-à-tête : « Vous allez très vite avoir besoin de nous et pour une tâche précise : le maintien du Katanga dans la République. Élaborons un plan commun à cet effet » (Marrès & Vermast 1974 : 208). Par cette démarche, le ministre belge aurait espéré se rapprocher de Lumumba!

À la veille de la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960, il était question de mettre en place un bureau d'assistance technique à la nouvelle ambassade de Belgique² à Léopoldville, dénommé « Mission diplomatique belge à Léopoldville » (Misdiplobel). Des noms comme celui de Jacques Brassinne de la Buisserie, déjà dans la délégation belge présente à la cérémonie, étaient cités. Ouverte le 2 juillet, la Misdiplobel était dirigée par Jean van den Bosch (jusque-là secrétaire général du ministère des Affaires étrangères), ambassadeur, et Robert Rothschild (ambassadeur en Yougoslavie de 1958 à 1960), ministre conseiller, ou

1. La réalisation des chapitres 3, 4, 5 et 6, relatifs à la sécession katangaise, repose en grande partie sur l'exploitation d'une documentation inédite rassemblée par René Clémens durant les événements katangais. Ces documents constituent le « fonds d'archives René Clémens » conservé au service Histoire et Politique du Musée royal de l'Afrique centrale. S'ils n'ont à ce jour pas encore fait l'objet d'un classement exhaustif, ils permettent néanmoins une lecture de ce que fut la gestion interne de la sécession katangaise. Mieux, on est en mesure de progresser dans l'identification des acteurs quant à leurs rôles ou participations grâce à des sources préservées de la contamination du déroulement ultérieur de la situation congolaise et, aussi, de l'orientation que certains acteurs concernés veulent imposer à l'histoire. À noter que la publication en 2016 de l'ouvrage, portant sur les témoignages de Jacques Brassinne, constitue une source de comparaison voire d'ajouts utiles. Mais cet ouvrage nourrit aussi la critique à l'égard de l'engagement de cet acteur passionné dans la construction de la thèse de la sécession du Katanga. On y trouve de nombreuses informations qui nécessitent une vigilance permanente de la part du lecteur.

2. C'est après que la dénomination « Ambassade de Belgique » vint supplanter cette première appellation, pour raison de facilité, semble-t-il.

encore « chef adjoint de la Mission ». Parmi son personnel du secteur diplomatique, il y avait : Jacques Groethaert (conseiller politique), Pierre Marchal (premier secrétaire), Christian Fellens (attaché d'ambassade), Étienne Davignon (stagiaire au département des Affaires étrangères, attaché au cabinet de Pierre Wigny), Jan Hollans Van Loocke et Jacques Westhof (anciens fonctionnaires de l'administration d'Afrique), Armand Van Hée et Claude Carbonnelle (chargés de l'assistance administrative, des matières économiques et financières). Malgré son statut officiel de stagiaire, Étienne Davignon, qui était un proche de Wigny, se montra actif et intervint directement dans la situation politique à Léopoldville avant de se retrouver à Élisabethville. Il se chargea de tenir Bruxelles régulièrement au courant de l'évolution de la situation au Congo. Comme Jacques Brassinne, il tissa des relations avec plusieurs acteurs congolais; ainsi, il fournit au président Joseph Kasa-Vubu les arguments juridiques de son rôle constitutionnel pour qu'il se décidât à révoquer le Premier ministre Patrice Lumumba. Le but de cette démarche était de renouer les relations avec la Belgique. Davignon quitta le Congo lors du départ de Rothschild, le 12 octobre 1960 (cf. *infra*), mais resta attaché au ministère des Affaires étrangères jusqu'à l'arrivée de Paul-Henri Spaak; il devint même membre de son cabinet.

1. LA BELGIQUE SE REDÉPLOIE AU KATANGA POUR VENGER LA DÉFAITE ESSUYÉE AVEC L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AU CONGO

Du côté belge, le discours de Lumumba le 30 juin consacre la thèse extrémiste selon laquelle aucune entente n'est possible entre la Belgique et le Congo dirigé par le leader nationaliste. « Il est exactement ce qu'espèrent beaucoup de Blancs au Katanga pour se délivrer de leurs derniers scrupules. [...] le processus fatal va donc s'engager, conduire Lumumba à l'effondrement, à la peur, à la mort et finalement à la gloire universelle » (Marrès & Vermast 1974 : 209).

« Au fil de l'été et de l'automne 1960, Lumumba est devenu successivement l'homme à neutraliser, puis à écarter, enfin à abattre. Trop d'acteurs de la scène congolaise veulent d'autant plus en finir avec lui qu'il reste légitime aux yeux de la majorité des parlementaires et adulé d'une large partie du peuple, bien au-delà de son bastion de Stanleyville. Ce sont ses rivaux à Léopoldville, ses ennemis au

Kasaï et au Katanga, l'Église, la CIA³ et les Belges, ministres, hommes d'affaires ou anciens colons. Chacun a ses raisons de vouloir hâter la chute de Lumumba » (Langellier 2017 : 85). La sécession du Katanga proclamée le 11 juillet n'aurait pu se réaliser sans l'intervention de la Belgique. Le journal *Pourquoi pas?* écrit dans son numéro de juillet-août 1960 (pp. 14-16) :

« Cela grenouille au Katanga! Entendez par là qu'il s'opère un jeu de coulisses absolument étonnant que le comte d'Aspremont Lynden orchestre avec un incontestable panache. Officiellement, le comte est "conseiller technique" de M. Tshombe, président de la nouvelle République du Katanga. Officieusement – et c'est là un secret de polichinelle – l'envoyé spécial de M. Eyskens joue la dernière carte de la Belgique. [...] Les leaders noirs du Katanga ne sont pas les derniers à comprendre l'importance de l'enjeu de la partie en cours. "Si on échoue, je suis zigouillé", a dit de façon très pittoresque le ministre de l'Intérieur, M. Munongo [...]. Il devait le répéter par la suite à plusieurs reprises, mais en ajoutant des détails colorés sur l'idée qu'il se fait de sa fin en cas de triomphe de M. Lumumba.

Le comte d'Aspremont Lynden [...] est résolument optimiste, enregistre avec plaisir le fait que M. Eyskens paraît sorti de sa coquille et que M. Gilson se révèle être un ministre n'ayant pas froid aux yeux. [...] une seule question se pose et est posée partout à Élisabethville : "la Belgique y mettra-t-elle le prix?"

Une fois n'est pas coutume : on semble avoir commencé par le bon bout. Il est, en effet, assez symptomatique de constater qu'à son retour le comte d'Aspremont Lynden emmenait dans son sillage des techniciens belges qui n'ont plus rien à apprendre en matière de sécurité d'État. À cet égard d'ailleurs, M. Tshombe et M. Munongo ne ménagent pas leurs avertissements : "Le premier qui bouge, crac dedans!" Il ne s'agit pas d'une menace en l'air. La réussite de la gageure entreprise s'appuie sur le calme existant au Katanga où on tremble constamment à l'idée qu'un foyer d'insurrection ne s'allume. [...]

À Élisabethville, c'est un fait : le calme règne. Les optimistes s'irritent du moral des pessimistes et les pessimistes haussent les épaules devant l'inconscience de ceux qui "y croient encore". Ces derniers ne parlent d'ailleurs qu'en chiffres sans qu'il soit possible de déterminer dans quelle mesure ils donnent à leurs statistiques un léger coup de pouce. Lorsque l'Union

3. À noter que l'hostilité américaine envers Lumumba n'écloît qu'après l'indépendance.

minière marche, disent-ils, tout marche. Il est vrai que la mamelle numéro 1 du Katanga fonctionne à plein rendement avec 85 % de son personnel blanc. Il en est de même pour la BCK et, en ordre général, pour toutes les entreprises katangaises.

Autre sujet de satisfaction : M. d'Aspremont Lynden a promis des crédits illimités et le problème du ravitaillement paraît devoir ne jamais se poser. On souligne, en effet, que le Katanga a assez de débouchés vers la mer avec les ports de Lobito et Beira pour se soucier comme de son premier col marin de la "voie nationale". C'est un fait : pas de souci à se faire pour l'évacuation du cuivre et pour l'arrivée des vivres, des matières premières.

Il n'y a guère, somme toute, qu'un domaine où les pourcentages sans être catastrophiques ne sont guère très fameux. Il s'agit des pourcentages concernant la population féminine [blanche]. [...] À Élisabethville, on songe d'ailleurs sérieusement à fonder la "Célibakat". C'est tout dire! [...]

Une chose certaine : l'orchestration du coup de dés katangais est loin d'être facile et s'il n'y avait sur le podium l'étonnante équipe d'Aspremont Lynden-Rothschild, il saute aux yeux qu'il conviendrait de songer très sérieusement aux valises. »

Pour contrer le gouvernement de Léopoldville, plus question, côté belge, de défendre un Congo unitaire voulu pendant la colonisation. Le major Weber « apparaîtra très vite non comme un officier étranger exécutant une mission de protection, mais comme l'un des premiers organisateurs de l'État indépendant du Katanga qu'un autre Belge, le professeur Clémens dotera d'une constitution rédigée par lui » (cf. *infra*) (Marrès & Vermast 1974 : 210).

Le Premier ministre Lumumba a beau s'indigner de l'intervention militaire belge, en réalité on ne tient plus compte de lui⁴.

4. Lumumba adresse le 16 juillet 1960 la note suivante à F. Vandewalle, jusque-là administrateur général de la Sûreté congolaise à Léopoldville : « Je m'étonne de ce que, de tous les événements graves qui se sont produits et continuent à se produire au Congo, l'Administration de la Sûreté ne m'a mis au courant de rien. Je relève notamment : 1) la sécession du Katanga longuement préparée par le Gouvernement belge et certains leaders Katangais ; 2) l'envoi des troupes belges au Congo. ; 3) l'intervention des troupes métropolitaines de Kamina et de Kitona. Je désire obtenir de toute urgence vos explications à ce sujet. »



1960 : « Indépendance du Congo »
(HO.1968.41.4, collection MRAC Tervuren.)

En matière militaire, le traité général d'amitié, d'assistance et de coopération entre la Belgique et le Congo signé par Gaston Eyskens, Pierre Wigny et Auguste De Schryver d'une part, et Patrice Lumumba et Justin Bomboko d'autre part, précisait en son article 6 : « toute intervention militaire des forces belges stationnées dans les bases du Congo ne pourrait avoir lieu que sur demande expresse du ministre congolais de la Défense nationale ». Mais c'est justement Lumumba qui occupait ce poste⁵. Lors des événements de juillet 1960, les Belges s'étaient résolus à ce que Lumumba n'autorise jamais l'intervention des troupes métropolitaines; d'ailleurs, le général Émile Janssens et le colonel Van Hoorebeke devaient quitter le Congo. Ainsi, le gouvernement belge se passa de l'autorité congolaise et dicta sa loi. Le secrétaire du conseil des ministres restreint

5. On dirait que Lumumba avait déjà pressenti le danger et, à la Table politique, il intervint deux fois sur cette question de la présence des soldats belges sur le territoire congolais après l'indépendance. Aussi, il exigea personnellement d'amender le projet de texte du traité avant sa signature.

qui prit la décision de l'envoi des troupes belges au Congo fut Harold d'Aspremont Lynden.

Tard dans la nuit, le 8 juillet, l'ambassade belge communiquait à Bruxelles : « à l'issue de la réunion du conseil de cabinet tenue sous la présidence du chef de l'État, Kasa-Vubu, en présence de Ralph Bunche, secrétaire général adjoint de l'ONU, ce dernier a été prié de transmettre à New York une demande d'assistance technique militaire pour réorganiser l'ANC ».

Jacques Brassinne qui était de retour en Belgique juste après les festivités de l'indépendance allait retourner à Léopoldville le 10 juillet avec une compagnie de paras-commandos des troupes métropolitaines. Officiellement, un ordre de mission du ministère des Affaires africaines lui fut octroyé rétroactivement le 22 juillet !

Transitant par Kamina, les ministres belges De Schryver et Ganshof van der Meersch arrivèrent à Léopoldville le 11 juillet. Lumumba avait convoqué un conseil de cabinet et comptait se rendre le lendemain avec Kasa-Vubu à Élisabethville. À côté, les deux ministres belges s'entretenaient longuement avec Justin Bomboko et ce dernier fut mis au courant de l'intervention des troupes belges à Boma et à Matadi. Les 12 juillet, Lumumba et Kasa-Vubu se virent interdire l'atterrissage à l'aérodrome d'Élisabethville. La permission d'atterrir fut refusée par Godefroid Munongo, ministre de l'Intérieur qui avait rejoint la tour de contrôle; cette décision lui avait été conseillée par le major Weber⁶. Quant à Moïse Tshombe, il ne se mêla pas de cette décision, bien qu'il fût bien informé de cette arrivée. D'après Pierre De Vos, de Kamina, le président Kasa-Vubu et le Premier ministre Lumumba qui voulaient se rendre à Stanleyville et à Luluabourg furent ramenés à Léopoldville, l'adjudant pilote belge Jean Louez ayant reçu l'ordre de mettre le cap sur la capitale (de Vos 1961 : 29-30). Et le même jour, les ministres belges présents à Léopoldville furent rappelés par leur gouvernement à la suite de l'aggravation de la situation causée par l'intervention des soldats belges et quittèrent le Congo sans avoir rencontré ni le président ni le Premier ministre congolais⁷.

Le 12 juillet à Bruxelles, le Gouvernement décida de « hâter au maximum » l'envoi des renforts au Congo. Au Sénat, le même jour, des intervenants voulaient savoir ce que pensait le Gouvernement de la déclaration d'indépendance du Katanga. Le Premier ministre Eyskens déclara « que cette indépendance ne serait provisoirement pas reconnue, mais que le Gouvernement se réjouissait de voir que le Katanga semblait se trouver sous une solide autorité et l'ordre y était maintenu » (Eyskens 2012 : 28). Pour le Premier ministre belge, « la question centrale était de savoir s'il fallait étendre l'action des troupes belges. Plusieurs journaux réclamaient une action militaire d'envergure, voire une occupation du Congo, et quelques ministres étaient également acquis à cette idée ». En fin de compte, c'est le renforcement de la présence de troupes belges au Congo dans la mesure du possible qui eut lieu. D'après J. van den Bosch, Bruxelles ne tiendrait plus compte de l'autorité congolaise et les instructions reçues à l'ambassade belge deviendraient de plus en plus impératives. « Les interventions auront lieu là où il y a péril imminent pour les vies humaines. Elles seront généralisées et préalables partout où il y a une menace sérieuse et où il s'agit de prévenir des massacres possibles (van den Bosch 1986 : 29) ».

Le président Kasa-Vubu demanda urgemment à Ralph Bunch d'organiser l'aide militaire. Au vu de la présence des troupes belges au Katanga, il envoya un télégramme disant : « Accusons gouvernement belge avoir minutieusement préparé sécession katangaise dans but garder main sur notre pays ».

Une mission technique belge dirigée par le comte d'Aspremont Lynden à Élisabethville fut préparée. Dès le 12 juillet, le colonel Champion eut mission de « mobiliser sur place tous les Belges de 25 à 40 ans nécessaires au rétablissement économique du Katanga ». Même le roi Baudouin justifia cet engagement en évoquant le 21 juillet « les ethnies entières à la tête desquelles se trouvent des hommes honnêtes et de valeur qui nous adjurent de les aider à construire leur indépendance » (Marrès & Vermast 1974 : 211).

6. Le 10 juillet, ce major commandait le détachement des troupes belges qui avaient débarqué à Élisabethville.

7. Le 12 juillet, une réunion du cabinet ministériel congolais eut lieu sous la présidence du vice-premier ministre Antoine Gizenga. L'ambassadeur et les deux ministres belges y assistèrent; les accusations contre la Belgique

étaient nombreuses et le ton menaçant. À ce moment, la collaboration avec la Belgique était devenue pratiquement impossible et le gouvernement congolais s'était résolu à faire appel aux forces de l'ONU pour coopérer au maintien de l'ordre en collaboration avec l'armée nationale. Gizenga fit un appel au Ghana pour une assistance militaire et on imaginait qu'une réponse positive devait être rapide.

Concernant la reconnaissance du Katanga, on adapta l'argumentaire de la thèse du gouvernement belge. Dorénavant, il était question de l'inexistence du gouvernement congolais et d'approcher les troupes de l'ONU pour assurer l'ordre. Le 13 juillet, Gaston Eyskens écrivait : « Étant donné que nos moyens militaires étaient limités, les ministres jugèrent opportun de soutenir la demande congolaise d'intervention des Nations unies dans l'espoir que les Casques bleus, en collaboration avec les militaires belges, restaureraient l'ordre au Congo ». Et sans toujours reconnaître l'État du Katanga, il déclarait : « Je pense qu'il y a lieu de se réjouir si, dans l'une ou l'autre partie du Congo, il se trouve un gouvernement [...] capable d'empêcher l'anarchie de s'y installer » (*La Meuse* du 13 juillet 1960). En fait, la demande des autorités congolaises à l'ONU d'abord, puis à l'URSS (cf. *infra*) modifia la position du gouvernement belge qui estimait ses chances d'approcher le Congo très réduites sinon nulles. La tendance d'un appui à « l'expérience katangaise » se renforça en Belgique. Pour la Belgique, la rupture décrétée par le pouvoir congolais était « unilatérale ». Au vu du procès-verbal du comité ministériel restreint du 14 juillet 1960, diverses décisions furent prises : l'ambassade et les consulats devaient être maintenus en activité. Comptant sur l'appui de certains acteurs congolais acquis à la cause belge, dont déjà le président du Sénat Joseph Ileo⁸, le gouvernement belge argumenta que la notification de la rupture des relations n'avait pas été faite dans les formes de procédures habituelles et que celle-ci ne pouvait pas être prise en considération. Il confirmait sa position « de sympathie et d'encouragement » à l'égard du gouvernement du Katanga même si, au même moment, Pierre Wigny faisait savoir que « la Belgique ne reconnaît pas le Katanga ». Eyskens écrit dans ses mémoires :

« Tshombe avait retiré la déclaration d'indépendance le 12 juillet, mais l'avait réitérée le 14 juillet devant le conseil provincial. Il annonça que les troupes des Nations unies ne seraient pas admises sur le territoire katangais. Mais il en avait appelé à l'aide économique et technique de notre pays. Tshombe avait fait connaître son intention d'envoyer une délégation katangaise à Bruxelles en vue d'entamer des négociations. Le gouvernement considérait tout cela

comme une question délicate. Les ministres étaient conscients que la reconnaissance par la Belgique de l'indépendance katangaise eût été mal accueillie, tant au Congo que sur la scène internationale. Ils étaient pourtant en faveur de mesures de soutien du Katanga et même prêts à encourager la reconnaissance de son indépendance. Il y avait au Katanga un gouvernement qui s'appuyait sur une majorité du conseil provincial et qui avait des affaires en main. En revanche, le gouvernement congolais avait une existence de plus en plus fantomatique et il n'était pas impensable de le voir carrément disparaître. Dans ce cas, il n'était pas interdit de penser que le Katanga pouvait servir de moteur au regroupement des forces politiques congolaises » (Eyskens 2012 : 30).

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, le gouvernement congolais décida de rompre les relations avec la Belgique. Le télégramme notifiant cette décision et signé par Kasa-Vubu et Lumumba fut envoyé de Kindu à Eyskens et à Hammarskjöld. La décision se fondait sur les opérations militaires qui se déroulaient au Katanga. Au Premier ministre Eyskens, le message déclarait que les troupes belges avaient été mises en œuvre sans l'accord des autorités congolaises et que l'intégrité du pays avait été violée « en suscitant la sécession du Katanga ». En même temps, le président et le Premier ministre congolais adressaient une demande d'aide à l'URSS.

La Belgique était dès lors engagée dans la voie de répondre positivement à la demande katangaise. Le 16 juillet, le Premier ministre Eyskens reçut une lettre de Tshombe qui annonçait sa détermination à défendre l'indépendance du Katanga devant l'ONU et demandait pour cela l'appui préalable de la Belgique. La délégation katangaise qui se rendrait à New York passerait d'abord par Bruxelles. Eyskens écrit : « Les ministres ne jugèrent pas l'idée très bonne et trouvèrent qu'il fallait déconseiller ce voyage à New York. La présence de Tshombe était indispensable dans la capitale katangaise, Élisabethville. Le chef de cabinet adjoint de Gaston Eyskens, Harold d'Aspremont Lynden, devait informer Tshombe du point de vue belge. Le Gouvernement était prêt, par contre, à reconnaître *de facto* l'indépendance du Katanga, car la province remplissait à ce moment les conditions nécessaires à l'existence d'un État indépendant ».

Le gouvernement belge allait enfin reconnaître la rupture des relations diplomatiques décidée par les autorités congolaises et, dès lors, la question du Katanga serait traitée autrement. Par stratégie et non

8. Il avait refusé de ratifier cette décision.

seulement par conviction, les prises de position des autorités du Katanga étaient favorables à la Belgique et, directement de manière poignante, hostiles à Lumumba. Et dire qu'à ce moment, les troupes belges contrôlaient divers quartiers et postes stratégiques de Léopoldville et pratiquement les postes et centres importants dans le Katanga. L'arrivée au Congo des troupes de l'ONU était annoncée; les troupes belges n'attendaient plus que d'approcher directement les soldats de l'ONU avec lesquels elles envisageaient d'organiser la relève sinon la collaboration. Une situation bien favorable à la Belgique et au Katanga sécessionniste où les troupes de l'ONU s'installèrent avec mollesse, car il fallut plus de deux mois. Ce, parce que le Conseil de sécurité s'était déjà rapproché des thèses belges et allait dans ses résolutions vouloir se garder d'intervenir dans les problèmes des institutions que posait la sécession du Katanga au Congo. En réalité, le Conseil évitait d'affronter la Belgique⁹, membre de l'OTAN, et de trop vite s'engager dans cette direction. Il imposait sa démarche au maillon faible qu'était le pouvoir central congolais et, surtout, entamait l'éviction lente d'un Lumumba (prétendument anti-« Européens » et partisan du « communisme »), que l'on s'efforçait de faire passer pour la « cause du désordre » qui sévissait dans le pays. À l'ambassadeur belge, Ralph Bunche dira de Lumumba (van den Bosch 1986) :

« Il avait parlé deux heures et demie avec lui; il en retirait le plus fâcheux des sentiments : *"a crazy child, stultified for words"*, un enfant fou, doué d'une grande facilité de paroles, dont il s'enivre au fur et à mesure qu'il les prolifère. Il était franchement inquiet de voir le Congo livré à cet homme. »

Ralph Bunche fut assez vite entraîné aux manœuvres de la Belgique et se laissa intimider par le spectacle des autorités katangaises promettant le pire aux Casques bleus s'ils arrivaient au Katanga. Ainsi, Hammarskjöld qui suivit les informations de son adjoint « d'arrêter l'opération Katanga » se mit Lumumba sur le dos. En fait, le secrétaire général était préoccupé des répercussions internationales de l'affaire congolaise, craignant une collusion entre le

groupe des pays afro-asiatiques et pays communistes et les Occidentaux. La position de Lumumba au centre du pouvoir congolais en même temps que la présence, le soutien du gouvernement et des troupes belges au Katanga lui parurent être des menaces réelles pour l'unité et l'avenir proche de ce pays.

D'ailleurs, le gouvernement belge décida d'accorder une « aide économique et technique au Katanga » en plus de l'assistance militaire; les alliés belges du Katanga présents à Léopoldville faisaient pression sur Bruxelles. Jacques Brassinne, par exemple, envoya le mercredi 20 juillet un télex à Bruxelles disant : « Si nous ne reconnaissons pas le Katanga, je crois que ce serait une erreur. Les seuls Congolais qui nous sont encore favorables se détourneraient de nous ».

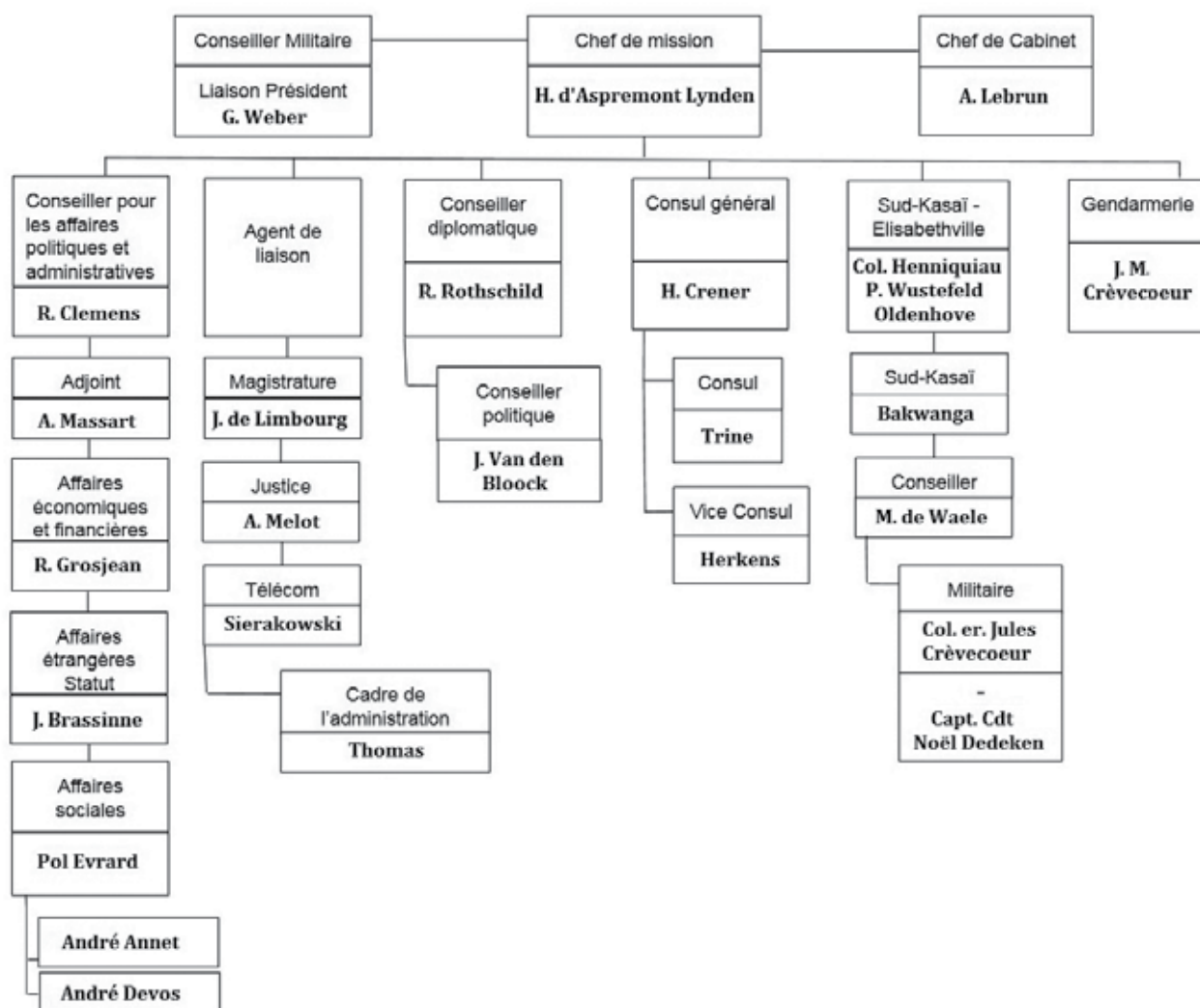
La présence de l'assistance de la Belgique au Katanga se formalisa par la création, le 20 juillet 1960, de la « Mission d'assistance technique belge ». Mais la situation n'était pas facile à démêler, d'autant plus qu'il y avait au sein des pouvoirs belges des conflits entre les participants. Les relations de la Mission diplomatique belge au Congo avec divers pouvoirs et acteurs allaient très vite devenir tributaires de nombreux événements.

Harold d'Aspremont Lynden effectua une première mission qui se révéla décisive à Élisabethville les 17 et 18 juillet 1960 et la « Mission technique belge au Katanga » fut créée le 20 juillet 1960. Envoyé pourtant par le gouvernement belge, Harold d'Aspremont Lynden ne dépendait pas du ministre Wigny. Avec sa présence, le consul René Créner fut relégué au rôle de gestion des affaires purement consulaires. d'Aspremont jouissait d'un réel pouvoir, celui d'un vrai chef de gouvernement au Katanga. Il avait l'autorité sur tous les agents belges au Katanga, assumant la coordination de l'ensemble de l'assistance technique et militaire accordée par la Belgique.

Mais il fut assez vite rejoint par Robert Rothschild. Pourquoi? Dans ses mémoires, J. van den Bosch écrit :

« La désignation de Weber (comme conseiller militaire de Tshombe) n'était pas bonne; ce qui n'améliorait rien, c'était contre l'avis de Wigny et en son absence, l'envoi par le Premier ministre Eyskens à Élisabethville de son chef de cabinet adjoint Harold d'Aspremont. La riposte des Affaires étrangères me parvint cet après-midi (le 16 juillet) et me toucha durement : on me demandait d'envoyer Rothschild au Katanga par les voies les plus rapides pour y suivre la situation » (van den Bosch 1986 : 113).

9. Dans son intervention du 18 juillet, Eyskens interdisait à l'ONUC d'intervenir au Katanga. Il cherchait à retarder l'arrivée des Casques bleus à Élisabethville. Le gouvernement katangais alla jusqu'à accuser l'ONUC d'amener dans ses bagages des émissaires de Lumumba.



Organigramme de la Mission d'assistance technique belge au Katanga (de juillet au 12 octobre 1960).

Source : Brassinne 2016 : 220.

Pierre Wigny ne voulait pas d'une confrontation féroce entre Bruxelles et Léopoldville. Il chercha à « contrecarrer l'action sur place de l'envoyé d'Eyskens, en l'occurrence Harold d'Aspremont Lynden ». À propos de sa mission au Katanga, Rothschild lui-même dit : « c'est ainsi que finalement, je me suis résolu à suivre les instructions de Pierre Wigny, non parce qu'elles étaient celles qui me séduisaient le plus, mais parce qu'elles étaient les seules qui paraissaient raisonnables¹⁰ ».

2. L'INSTALLATION DE LA MISSION TECHNIQUE BELGE AU KATANGA

La Belgique devint la tutrice directe de l'État du Katanga, du moins jusqu'à la mise en place à Léopoldville du Collège des commissaires généraux et à l'avènement du gouvernement Lefèvre-Spaak en avril 1961. Harold d'Aspremont Lynden et René Clémens s'étaient rencontrés à Bruxelles le 21 juillet ; ils arrivèrent ensemble à Elisabethville deux jours plus tard. Ils portèrent la « sécession du Katanga » au-delà même des prérogatives obtenues au départ des pouvoirs belges.

La Mission d'assistance technique belge au Katanga eut comme premier rôle immédiat de

10. Cf. « Entretiens avec le baron Robert Rothschild », partie VI « De 1958 à 1961 ». *Revue générale* 10 (1989).

maintenir en service tous les fonctionnaires belges et même les fonctionnaires étrangers se trouvant sous le régime du contrat d'emploi. Le consul de Belgique ordonna déjà le 16 juillet à tous les agents et fonctionnaires belges de continuer à travailler normalement, toute attitude contraire étant constitutive de « manquement grave ». Le 25 juillet, le Premier ministre

Eyskens écrivait à Moïse Tshombe : « Le gouvernement belge constate avec une grande satisfaction que grâce à votre sagesse et à votre énergie, le Katanga est resté à l'abri du chaos et que nos compatriotes ont pu reprendre rapidement leurs occupations pacifiques. »

Les premiers contacts de d'Aspremont Lynden sur le terrain au Katanga

« La première réunion de travail sous la présidence de d'Aspremont Lynden eut lieu le 23 juillet. Étaient présent : Rothschild, Créner, Maes (ami de Tshombe), Weber, Swinnen (ancien consul général à Luluabourg), Crèveœur et le comte de Liedelerke (assurait la liaison avec le Kivu). Après avoir décidé qu'une réunion avec tous les chefs de service de l'administration katangaise aurait lieu le lendemain, il fut question de l'organisation du ministère de l'Intérieur. Crèveœur^a, venu spécialement de Belgique, fut chargé d'organiser la Sûreté et régler les rapports de celle-ci avec le ministre Munongo. Les problèmes constitutionnels et législatifs furent réservés au professeur Clémens. Maes fut chargé officieusement de mettre en garde Tshombe et d'essayer d'éliminer les conseillers occultes qui assaillaient les nouveaux ministres. Les intervenants étaient principalement des Européens qui avaient aidé la Conakat avant l'indépendance. Weber devait servir d'agent de liaison entre Tshombe et la Mission. La politique générale de Bruxelles fut exposée par le président de séance : le but à ce moment n'était pas d'obtenir la reconnaissance officielle du Katanga, mais de créer la possibilité pour d'autres provinces de se joindre ou de s'associer à celui-ci. Dans cette optique, Swinnen se rendrait le lendemain à Bakwanga pour étudier la possibilité d'un rapprochement avec les autorités locales. [...]

À la fin de la réunion, un télex fut envoyé au Premier ministre l'informant des décisions prises. Il insistait sur l'urgence qu'il y avait à envoyer un économiste de haut vol à Elisabethville. Le dimanche 24 juillet, d'Aspremont Lynden fut présenté officiellement aux chefs de service de l'administration par l'ex-secrétaire provincial Thomas. [...]

La réunion de coordination du 29 rassemblait d'Aspremont Lynden, Créner, Crèveœur, Lebrun et Bartelous. [...] à la réunion le 30 juillet [...] il fut question de la décision du gouvernement Lumumba d'émettre un milliard de nouveaux billets de francs congolais. Pour éviter les répercussions et le contrecoup de cette décision sur l'économie katangaise, il devenait urgent de prendre des mesures monétaires au Katanga. Des décisions importantes furent prises dans la matinée au cours d'une réunion avec le président Tshombe.

[...] En ce qui concerne le rôle des techniciens, Thomas, l'ancien secrétaire provincial, insista sur la nécessité de séparer les techniciens belges des fonctionnaires katangais de l'administration, en les plaçant éventuellement dans des locaux différents. Une réticence, voire une certaine méfiance, commençait à se faire jour chez les agents katangais à l'égard du rôle des techniciens. Ils se posaient la question de connaître la nature de leur autorité sur les fonctionnaires belges. [...]

L'organisation de la Mission

Après un échange de vues avec Tshombe, d'Aspremont Lynden lui fit part le 28 juillet d'un premier projet d'organisation de la Mission technique belge. Dans une esquisse [...], il était dit que le comte assurerait la direction générale de la coordination de l'aide et serait aidé par Rothschild dans sa tâche. En premier lieu, Crèveœur de la Sûreté belge continuerait à s'occuper de la réorganisation de la sûreté et de la police de Munongo.

En deuxième lieu, le major Jean-Marie Crèveœur devait organiser la Gendarmerie katangaise ; Vincent Kervyn de Meerendré était chargé des services radio et René Clémens, aidé de plusieurs assistants^b, de la réorganisation administrative et de la mise en place des nouvelles institutions. Un expert financier était promis ainsi qu'un responsable chargé d'un programme de développement rural demandé expressément par Tshombe. [...]

Quant à la durée de la Mission, d'Aspremont Lynden ne donnait aucune indication, mais il assurait le président «qu'elle resterait à la disposition du gouvernement katangais aussi longtemps que celui-ci en exprimerait le désir et que les conditions d'une collaboration entièrement franche seraient respectées». Le président katangais accusa réception du document. Il remercia d'Aspremont Lynden le 30 juillet et déclara accepter l'aide de la Mission telle qu'elle était définie dans sa lettre. Il lui proposa de le rencontrer chaque jour à 11 heures. Il le chargeait d'être son interprète auprès du Premier ministre Eyskens pour le remercier de l'aide reçue. Cet échange de lettres fut considéré comme une convention liant les deux parties.

[...] La mise à disposition du Katanga de la Mission était dans les termes suivants^c : «Elle est dirigée par moi-même et par l'ambassadeur Rothschild». Elle avait pour but essentiel «de former des conseillers non seulement pour

l'ensemble du gouvernement katangais mais également pour chacun de ses ministres. Ces conseillers avaient pour mission d'assurer auprès des autorités katangaises une aide en matière de conseils et d'avis. Ils n'avaient, par conséquent, aucun pouvoir ni d'autorité, ni d'exécution". d'Aspremont Lynden ajoutait : "Il me paraît néanmoins souhaitable qu'ils aient, sous l'autorité du ministre auquel ils sont attachés, la possibilité de vérifier l'exécution des ordres donnés par le ministre suite à leur avis".

[...]

In fine, le document faisait appel à la collaboration entre les deux parties "sur des bases de totale et franche loyauté". Cela signifiait, dans l'esprit d'Aspremont Lynden, que les Katangais avaient le droit de prendre les avis et conseils auprès de toutes autres personnes qui n'appartenaient pas à la Mistebel, mais qu'il lui paraissait indispensable, pour la réussite du travail qu'on allait entreprendre, que cette dernière soit "intégralement tenue au courant de toutes les propositions et projets de décisions du gouvernement katangais".

[...]

Véritable proconsul, d'Aspremont Lynden détenait de très larges pouvoirs à l'égard des fonctionnaires, des magistrats et des militaires. Sur le plan diplomatique, son objectif était de retarder l'arrivée des troupes ONUC au Katanga, sur le plan intérieur, d'intégrer des membres du Cartel Balubakat dans le gouvernement katangais, et à l'égard du reste du Congo, de recréer un Congo fédéral ou confédéral à partir du Katanga » (Brassinne 2016 : 213 -219).

a. Il y avait à cette époque trois Crèveœur, dont deux militaires : Jean-Marie au Katanga et Joseph dit Jules au Kasai, et un agent de la Sûreté belge à Élisabethville.

b. Le 5 août, le professeur Kauch de l'ULB, conseiller à la Banque nationale, arriva à Élisabethville comme chargé de mission temporaire. Il ne resta que quelques jours.

c. Lettre d'Aspremont à Tshombe du 2 août 1960.

Dans le même cadre où elle « organise » le Katanga sous son contrôle, la Belgique « désorganise » le reste du Congo pour obtenir ce qu'elle veut ; sauf le Kasai minier, poussé, lui, à faire également sécession contre le pouvoir de Léopoldville. On observe que ce n'est pas le Katanga qui constitue l'objectif final d'une reconquête coloniale par la Belgique, c'est plutôt le Congo hérité de Léopold II que l'autorité politique belge, qui fut totalement prise de court par le mouvement de l'indépendance, recherchait à déstructurer pour espérer encore gagner des parts. Autant cette

démarche allait connaître quelques succès, autant l'incohérence de la gestion belge qui avait prévalu au Congo colonial réapparut. Les acteurs belges, sans toujours avoir de vision politique claire, allaient se disputer dès le début sur la gestion de la sécession du Katanga. Les paragraphes et les chapitres qui suivent en apportent la démonstration.

D'abord, il y eut cette Constitution de l'État du Katanga élaborée par les conseillers belges, dont voici l'une des premières ébauches :

« Transmis au professeur Clémens C/° FULREAC, Élisabethville de la part du comte d'Aspremont Lynden, chef de la Mission belge d'assistance technique. Le 25 juillet 1960

[Signature du Comte d'Aspremont Lynden]

Se réclamant du droit qu'a le peuple katangais de disposer de son destin ;

Désireuse de resserrer les liens qui l'unissent aux autres provinces du Congo ;

Disposée à maintenir et à étendre sa solidarité avec elles ;

Soucieuse de protéger les droits de l'Homme proclamés le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies ;

Répudiant l'arbitraire et l'anarchie dont elle entend écarter la menace ;

L'Assemblée provinciale du Katanga siégeant comme assemblée constituante a adopté, et le président du gouvernement provincial du Katanga promulgue la loi fondamentale dont la teneur suit :

Art. 1 : Le Katanga est constitué en État démocratique indépendant.

Art. 2 : La souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par le président de la République, l'Assemblée nationale et le Conseil des chefs et notables coutumiers.

Art. 3 : Le président de la République est élu pour quatre ans au suffrage universel et secret.

Art. 4 : Sous réserve des dispositions de la présente loi fondamentale, le président de la République exerce pour le Katanga, tous les pouvoirs reconnus au chef de l'État, au Premier ministre et au président du gouvernement provincial du Katanga par la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo.

Art. 5 : En conformité aux dispositions de la présente loi fondamentale le président de la République détermine et conduit la politique de l'État. Les actes du président de la République doivent être contresignés par un ministre.

Art. 6 : Le président de la République nomme et révoque les ministres.

Art. 7 : Le pouvoir législatif est exercé collectivement par le président de la République et par l'Assemblée nationale. Le président de la République et les membres de l'Assemblée nationale ont le droit d'initiative et d'amendement.

Art. 8 : Sous réserve des dispositions de la présente loi fondamentale, l'Assemblée nationale exerce pour le Katanga les pouvoirs reconnus à la Chambre des représentants, au Sénat ainsi qu'à la province du Katanga, par la loi fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo.

Art. 9 : Sont du ressort de la loi :

1. Les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques ;
2. La détermination des crimes et délits ainsi que les peines qui leur sont applicables ;
3. Les structures politiques de l'État ;
4. Le régime électoral ;
5. Le régime fiscal ;
6. La législation civile et commerciale ;
7. La législation sur l'organisation et la compétence judiciaires ;
8. Le régime des concessions agricoles et celui de l'exploration et de l'exploitation du sous-sol.

[L'art. 9 : manque]

Art. 10 : L'Assemblée nationale vote le budget et le contingent et arrête les comptes.

Art. 11 : Le président de la République dispose du pouvoir réglementaire pour assurer l'exécution des lois sans pouvoir ni les suspendre ni disposer de leur exécution. Il prend les ordonnances pour régler les matières qui ne relèvent pas du pouvoir législatif.

Art. 12 : Lorsque le fonctionnement régulier des autorités constitutionnelles est interrompu, le président de la République peut, en vue d'assurer dans le plus bref délai l'exercice normal du pouvoir, prendre sur avis du président de l'Assemblée nationale toutes les mesures requises par la situation.

Dès que le fonctionnement régulier des autorités constitutionnelles est à nouveau assuré, le président de la République fait immédiatement rapport à l'Assemblée nationale.

Art. 13 :

1. La loi détermine le mode de composition du conseil des chefs et notables coutumiers ;
2. Les projets de loi relatifs à l'organisation des structures politiques et au régime fiscal ainsi qu'à l'organisation et la compétence des juridictions de droit coutumier, les projets de loi, de règlements et d'ordonnances relatifs à l'octroi de concessions minières, doivent être soumis à l'avis préalable du Conseil des chefs et notables coutumiers. Les projets de loi non-conformes à l'avis ne peuvent être promulgués que s'ils sont votés à la majorité des deux tiers. Les projets de règlements et d'ordonnances non-conformes à cet avis ne peuvent entrer en vigueur que s'ils sont approuvés par l'Assemblée nationale.

Art. 14 : L'Assemblée provinciale du Katanga constituée au 30 juin 1960 et le président du gouvernement provincial, en fonction à cette date, exercent, pour la durée de leur mandat, les pouvoirs reconnus par la présente loi à l'Assemblée nationale et au président de la République.

Art. 15 : Jusqu'à ce qu'il ait été décidé autrement par les organes compétents en vertu de la présente loi fondamentale, les lois, décrets, arrêtés et ordonnances en vigueur le 30 juin 1960, demeurent d'application pour autant qu'ils ne soient pas contraires à cette loi.

Art. 16 : La république du Katanga ouvrira des négociations avec les autres provinces du Congo pour constituer une Union fondée sur l'égalité des partenaires.

Art. 17 : La présente loi entre en vigueur dès sa promulgation^b. »

a. Dans la logique du régime présidentiel, les ministres ne sont pas responsables devant les Chambres. Si l'on estime que cette solution donne au président des pouvoirs excessifs, peut-être pourrait-on prévoir une responsabilité individuelle, la censure d'un membre du gouvernement devant entraîner sa démission, sans avoir pour effet celle de tous les ministres.

b. Un article supplémentaire doit-il prévoir l'approbation par référendum ? Il suffirait d'ajouter : « La présente loi fondamentale sera, dans les six mois, soumise à l'approbation définitive du peuple Katanga ».

Sur la Constitution de l'État du Katanga, Jacques Brassinne de la Buissière renseigne :

« Se basant sur une note préparatoire du professeur Mast de l'Université de Gand et s'inspirant du régime présidentiel des États-Unis adapté aux réalités africaines, le professeur Clémens avait rédigé un projet de Constitution consacrant l'indépendance et définissant les organes du Katanga. Le 3 août, le texte avait été approuvé par le Conseil des ministres. Le lendemain, le projet de Clémens fut présenté à l'Assemblée nationale du Katanga, siégeant en assemblée constituante, qui l'adopta. L'article 1^{er} de la Constitution katangaise stipulait : L'État du Katanga adhère au principe de l'association avec d'autres contrées de l'ancien Congo belge, pourvu qu'elles soient organisées politiquement dans le respect de l'ordre et du droit, et il ouvrira des négociations pour constituer avec elles une confédération fondée sur l'égalité des partenaires. L'idée de créer ultérieurement une confédération d'États devint un leitmotiv de la politique katangaise.

Le texte prévoyait que tous les pouvoirs émanaient du peuple katangais. Trois institutions détenaient les pouvoirs souverains : l'Assemblée nationale dont 85 % des membres étaient élus au suffrage universel et 15 % étaient cooptés (art. 14), le président du Katanga et le Grand conseil composé de 20 membres élus par les chefs coutumiers (art. 31). Un régime présidentiel était instauré au niveau exécutif, le pouvoir législatif étant exercé conjointement par l'Assemblée et le président du Katanga.

Le texte confiait de nombreux pouvoirs au chef de l'État. Il pouvait nommer les ministres, ce qui aurait dû assurer au président le pouvoir de s'entourer sans contraintes de personnes choisies par lui. Ce ne fut pas le cas, Tshombe ayant dû rechercher un équilibre entre les ethnies favorables à son gouvernement. Le président possédait en outre des compétences en matière législative (art. 3 : droit d'initiative et d'amendement) et judiciaire.

Le texte constitutionnel fut adopté par 31 voix pour et 3 abstentions. Promulguée le 5 août, sa publication fit l'objet du premier numéro du *Moniteur katangais*¹¹. À l'initiative de son président, Mutaka wa Dilomba, prise le 7 août, l'Assemblée nationale désigna Moïse Tshombe en qualité de chef de l'État » (Brassinne 2016 : 225-226).

11. *Moniteur katangais* n° 1 du 8 août 1960 (tirage : 2000 exemplaires).

Dès cet instant, l'offensive va être organisée pour accréditer la cause de la sécession du Katanga. Le 29 juillet, l'Assemblée provinciale devint « Assemblée nationale de l'État du Katanga » et adopta le drapeau katangais, avant la promulgation de la constitution le 5 août. Quatre délégations sont envoyées à l'étranger pour expliquer ce qui se passe. Les sources consultées donnent les noms des Katangais mais pas ceux des Européens membres de ces délégations¹².

« La 1^{re} délégation, conduite par Jean-Baptiste Kibwe, quitta Élisabethville le 29 juillet en direction des États-Unis d'Amérique. Elle était composée, outre Kibwe, de Joseph Yav [...] ¹³ et de Jacques Masungu (...) ¹⁴. La 2^e délégation, dirigée par Évariste Kibwe, quitta Élisabethville au début du mois d'août vers l'Europe. Elle était composée d'Albet Nyembo Mwana Ngongo [...] ¹⁵, de Gabriel Kitenge président de l'Union congolaise, de Cyprien Kayumba Mfumu wa Bwana [...], de Léonard Kanyangala [...] et d'un officier d'ordonnance. Et le dimanche 7 août, la 3^e délégation quittait Élisabethville pour Brazzaville. Elle était dirigée par Lucas Samalenge, ancien Sénateur [...] à Léopoldville. Enfin le mercredi 17 août 1960, la 4^e délégation, conduite par Henri Ndala Kambola [...] sollicitait une audience auprès du pape Jean XXIII à Rome. "Le but de la délégation est d'aviser le Saint Père que le Parti communiste prend une expansion alarmante dans toute l'Afrique. Nous espérons que le Pape nous aidera parce que nous voulons préserver le Katanga de cette néfaste doctrine." » (Lwamba Bilonda 2002 : 14-15).

Le comte d'Aspremont Lynden passait pour un soutien de la sécession du Katanga. Jacques Brassinne écrit que « Tshombe eut d'excellentes relations avec Harold d'Aspremont Lynden qu'il

12. Cela avait été aussi le cas pour le collège des Commissaires généraux qui tendra 45 séances au cours de son fonctionnement (septembre 1960-janvier 1961). Un black-out était imposé sur les noms des européens [dont ceux par exemple de Larry Devlin (chef de la CIA au Congo) et André Lahaye (chef de la Sûreté belge à Kinshasa) régulièrement présents aux réunions] dans tous les procès-verbaux. Cf. Mutamba Makombo K. J.M. 2015. *Autopsie du gouvernement au Congo-Kinshasa. Le collège des Commissaires généraux (1960-1961) contre Patrice Lumumba*. Paris : L'Harmattan.

13. Il avait été nommé ministre des Affaires économiques du gouvernement Lumumba en juin 1960.

14. Il avait été élu 1^{er} vice-président du sénat à Léopoldville.

15. Il avait été nommé secrétaire d'État à la Défense nationale du Gouvernement Lumumba en juin 1960.

vit quotidiennement lorsqu'il était le patron de Mistebel, malgré le refus du gouvernement belge de reconnaître l'indépendance du Katanga. [...] Nul doute qu'il fut l'homme de la situation en juillet-août 1960, bénéficiant de l'entière confiance à la fois du Premier ministre Eyskens et du président Tshombe. Il prit nombre de décisions favorables au Katanga. Avec son arrivée à Élisabethville, les militaires, les magistrats et les fonctionnaires avaient un "patron". Seule l'action opposée des Nations unies et la politique de Léopoldville incarnée notamment par les ministres Bomboko et Adoula l'empêchèrent de voir aboutir son projet de confédération du Congo » (Brassinne 2016 : 180, 194).

Pourtant le 27 août 1960, le comte d'Aspremont Lynden quitta la Mission d'assistance technique belge au Katanga. En devenant ministre belge des Affaires africaines à Bruxelles, il allait certes s'occuper à un niveau plus élevé du dossier Lumumba. Mais il regrettait de quitter Élisabethville. Écrivant de Bruxelles le 12 septembre 1960 à René Clémens, L. Camu disait : « La nomination d'Harold comme ministre des Affaires africaines est la seule nouvelle heureuse de la constitution du nouveau gouvernement, mais hélas, il est sa propre victime, car il regrette intensément de ne plus être avec vous là-bas » (cf. farde n° 25).

Le choix d'Aspremont Lynden au poste de ministre du gouvernement à Bruxelles avait été dicté par l'évolution de la situation au Congo ; son départ d'Élisabethville ne fut pas une décision facile pour lui. Marcel Dubuisson, recteur de la Fondation de l'université de Liège pour les Recherches scientifiques au Congo et au Ruanda-Urundi (FULREAC), qui passait pour un proche ami du nouveau ministre belge, expliqua à René Clémens - qui, jusqu'à la fin août 1960 n'était encore que directeur administratif de FULREAC à Élisabethville - comment s'était faite la promotion du comte. Ci-dessous sa lettre datée de Liège le 7 septembre 1960 :

« Mon cher Ami,
d'Aspremont, avant d'accepter le ministère des Affaires africaines, m'avait demandé mon avis. Je crois qu'il avait aussi demandé celui de M. Tshombe.
Conscient de l'importance qu'il y aurait pour la politique belge d'avoir un type comme d'Aspremont aux Affaires africaines, mais très conscient, d'autre part, qu'il était encore plus indispensable d'avoir un d'Aspremont à la mission technique d'Élisabethville, j'ai penché pour la deuxième solution et lui ai demandé de rester à É'ville.

Je crois que M. Tshombe lui avait donné l'avis contraire. Quoi qu'il en soit, d'Aspremont s'était rallié à mon avis et avait refusé le département.

Harcelé cependant par Eyskens, à la suite de toute une série de tribulations qu'il m'est difficile d'exposer par écrit et auxquelles j'ai été mêlé, d'Aspremont a finalement accepté le portefeuille des Affaires africaines. J'avais mis, moi, à accepter ce même portefeuille des Affaires africaines, les conditions que vous devinez et qui se sont avérées inacceptables pour le Gouvernement.

Je pense, comme vous, qu'il faudrait un successeur à d'Aspremont à É'ville. L'organisation actuelle de la mission technique n'est pas adéquate. Heureusement, les dernières nouvelles de Léopoldville paraissent devoir finalement nous apporter cette détente si longtemps espérée, ce qui, évidemment, simplifie, dans une certaine mesure, les événements du Katanga. [...] »

Harold d'Aspremont Lynden fut remplacé au poste de la Mission technique belge par l'ambassadeur Robert Rothschild. Mais celui-ci passait pour un pro-« unitariste », mieux il était même identifié par certains comme socialiste. Sur cette succession, Jacques Brassinne explique ce qui suit :

« Après le départ d'Aspremont Lynden, Mistebel continua à œuvrer avec, à sa tête, l'ambassadeur Rothschild et le professeur Clémens. Ainsi prit fin le très théorique "bicéphale" d'Aspremont Lynden-Rothschild de la Mission. Jusqu'au début septembre, d'Aspremont Linden faisait "sa" politique, entièrement cautionnée par le Premier ministre Eyskens, tandis que Rothschild était censé appliquer la politique de Wigny. Celle-ci lui avait été rappelée à diverses reprises et confirmée lors d'un entretien privé. La situation était donc loin d'être simple, d'autant plus que "Roro", pour Robert Rothschild, s'était progressivement laissé influencer par l'ambiance prokatangaise dans laquelle il baignait depuis quelques semaines.

Bénéficiant de la confiance du nouveau ministre, Rothschild allait en théorie assumer seul la responsabilité de la mission. Le charisme et la prestance de l'ancien patron de Mistebel en avaient imposé aux militaires, fonctionnaires et magistrats. Il n'était pas évident que cette confiance serait reportée sur son successeur, d'autant plus que l'entente amicale, la connivence entre d'Aspremont Lynden et Clémens était totale. Un des défis à relever par le diplomate de carrière était de maintenir ce même type de liens avec le professeur de l'Université de Liège » (Brassinne 2016 : 270-271).

3. ENTRÉE EN SCÈNE DES CONSEILLERS BELGES D'UN GENRE PARTICULIER AUTOUR DE MOÏSE TSHOMBE

Dès le début du mois de septembre 1960 et, surtout, avec l'installation du Collège des commissaires généraux suivie, peu après le 5 octobre, de la mise en résidence surveillée de Patrice Lumumba à Léopoldville, le gouvernement belge reprit pied dans la capitale congolaise. Dès lors, il s'engagea à se rapprocher davantage du pouvoir central du Congo en s'éloignant progressivement du Katanga. On commençait à laisser tomber progressivement le Katanga ; d'ailleurs il allait être de plus en plus question de le ramener dans le giron national congolais. Voilà la Belgique retournée à ces atermoiements des années précédentes dans la recherche de positionnement

entre gouvernement colonial, colons et divers autres partenaires (UMHK, Église catholique...) au Katanga. Car, après la période indécise de juillet à septembre 1960 où tous avaient perdu le contrôle du Congo, on devait dorénavant se reposer la question suivante : la Conakat et le Katanga pouvaient-ils réellement prétendre être des partenaires du pouvoir belge ? D'autant plus qu'il y persistait des rapports confus entre divers acteurs impliqués dans des réseaux locaux concurrents. C'est bien le cas même de ces universités belges qui se mesurèrent au Congo : lorsqu'arriva 1960, les sociologues Arthur Doucy de l'Université libre de Bruxelles et René Clémens de l'Université de Liège « entrèrent en guerre » sur le terrain du Katanga. Suivons cet épisode repris du témoignage de Jean-Jacques Symoens, professeur belge à l'Université d'Élisabethville.

L'université à la merci du vent du nord

Le professeur de biologie Jean-Jacques Symoens a connu l'université d'Élisabethville depuis son ouverture en octobre 1956. Une université officielle, cela signifiait pluraliste, avec un droit de regard du ministre. Tous les courants politiques s'affrontaient dans la métropole en vue de la placer sous influence. En première candidature en sciences, le professeur avait vingt-deux étudiants, dont trois Congolais ayant suivi une année préparatoire à Usumbura.

« Né à Bruxelles en 1927, j'ai fait une licence en chimie et un doctorat en botanique à l'Université libre de Bruxelles (ULB). Le sujet de ma thèse, présentée en 1955, n'avait rien à voir avec l'Afrique, mais en 1952, j'ai reçu une bourse de voyage de la fédération des transporteurs du Congo (Otraco, BCK, Compagnie maritime belge), qui m'a donné l'occasion de circuler dans toute la colonie pendant quatre mois. Chemin faisant, je suis passé à l'Institut pour la recherche scientifique en Afrique centrale (Irsac), un centre d'études en biologie, linguistique, sociologie et nutrition subsidié sur le budget de la colonie. Le directeur de l'Irsac m'a demandé si j'étais intéressé par une carrière de chercheur. J'ai acquiescé et je suis parti à Uvira au Sud-Kivu en 1955, après mon doctorat.

Le décret portant création de l'Université officielle du Congo et du Ruanda-Urundi (R-U) a été adopté le 26 octobre 1955. Le gouvernement belge a aussitôt fait ouvrir à Usumbura un Institut pré-universitaire du Congo belge et du R-U offrant une année préparatoire aux Congolais diplômés du secondaire. Invité à y donner cours, je me suis mis à faire la navette, 33 km, pour enseigner à vingt-cinq jeunes venant de tout le Congo. Ce nouvel institut n'enchantait guère les pères blancs, congrégation très présente au R-U. Brimés dans leur projet d'envoyer les élèves à l'école pré-universitaire catholique de Lovanium à Léopoldville, ils s'adonnèrent quelque peu à la médisance. Nous sentions fort la puissance des missions au Congo et au R-U. Cependant, si ce n'étaient les « calotins rabiques », nous avions d'agréables relations avec les pères. Les week-ends où, mon épouse et moi, nous partions en explorations botanistes, nous logions dans des missions et quelquefois nous tombions sur des pères seuls et isolés, qui accueillaient avec chaleur les visiteurs, unique distraction de leurs éternelles soirées en face-à-face.

Le gouvernement belge était tiraillé sur le siège de l'université : Élisabethville, Lwiro, siège de l'Irsac, près de Bukavu, ou Usumbura. Finalement, Élisabethville l'emporta et l'Institut pré-universitaire de Bujumbura déménagea. Entre-temps j'avais postulé comme professeur de biologie générale et de botanique. Le corps professoral a été désigné le 21 septembre 1956, nous étions une vingtaine dont la majorité provenait de l'Université libre de Bruxelles et d'autres des universités de Gand, Liège, Louvain. C'était une université pluraliste. Son conseil d'administration composé de délégués de toutes les universités belges siégeait à Bruxelles. Walter Bourgeois, un ingénieur des mines qui enseignait à l'ULB ainsi qu'à la Faculté polytechnique de Mons, est devenu notre premier recteur.

Les premiers temps, la revue de « Lovania », cercle des anciens étudiants de Louvain, nous a méchamment attaqués. On pouvait y lire que l'enseignement que nous allions dispenser serait anti-catholique, « grand-orienté » par Walter

Bourgeois, la créature du ministre libéral des Colonies Buisseret. Assez rapidement, ces noises ont cessé. Quand bien même quelques professeurs auraient été francs-maçons, la loge maçonnique d'Élisabethville n'avait aucun lien avec l'université. Les anciens des grandes universités belges se retrouvaient dans leur cercle et personnellement, je fréquentais celui de l'ULB.

Exit le premier recteur

Trois facultés ont été ouvertes : sciences (incluant la préparation à la médecine, la pharmacie et l'agronomie), sciences (y compris les sciences appliquées et les ingénieurs), philosophie et lettres (préparant au droit), plus une école des sciences de l'éducation. Je ne peux dire exactement combien d'étudiants s'étaient inscrits : entre septante et cent. À la faculté des sciences, j'en avais, si je me rappelle bien, 22 au 23, dont trois Africains issus du pré-universitaire d'Usumbura, et parmi les Blancs, une moitié venant du Katanga et environ un quart de filles. Ils sortaient soit des collèges catholiques soit des athénées officiels que le ministre Goding avait créés au lendemain de la guerre, en 1948. Leur niveau était égal à celui des métropolitains.

Le recteur n'est resté qu'un an. Il est entré en conflit avec le ministre Buisseret qui voulait renforcer l'autorité de l'État dans les organes de décision de l'université. Démissionnaire, il a été remplacé par le docteur Hiernaux, médecin et expert en anthropologie, connu pour ses recherches en biométrie.

La deuxième année s'est enrichie de nouvelles sections et de deuxièmes candidatures spécialisées. De nouveaux professeurs sont arrivés, surtout de Liège. Durant l'année académique suivante 1958-1959, des sections flamandes ont été créées en dépit de l'avis négatif des professeurs. Souligner que l'immense majorité des Congolais était francophone était un vain argument face à ces conflits communautaires de la métropole qui nous étaient étrangers. Résultat : une minorité de Blancs a fréquenté les sections néerlandophones et aucun Noir. Quant à nos nouveaux collègues, aucun problème : j'y ai trouvé des amis, et de ce fait, je suis, aujourd'hui encore, professeur émérite de la Vrije Universiteit Brussel.

Les sociologues Doucy et Clémens en guerre

À partir de janvier 1959, le climat s'est détérioré à Léopoldville. Au Katanga, les Blancs restaient assez inconscients que des manifestations puissent leur être hostiles. La presse était muselée à tel point que, par exemple, nous n'avons jamais appris le massacre des Tutsi au Rwanda. Elle n'a néanmoins pas pu taire les fusillades lors des émeutes à Léopoldville. Et, quoique les enjeux politiques fussent concentrés dans la capitale, Lumumba est venu faire une tournée dans notre province. Tout cela créait des remous. Peu à peu, nous avons senti l'accélération du processus indépendantiste.

Arrivèrent 1960 et la « guerre des sociologues ». À l'ULB, le professeur Arthur Doucy, lié au Parti socialiste, prit fait et cause pour Jason Sendwe, leader de la Balubakat, parti tribal, lumumbiste et unitariste. Il s'était déjà impliqué à Élisabethville en fondant en 1958 un institut supérieur d'études sociales. À l'université de Liège [dont le recteur Marcel Dubuisson avait fondé la Fulreac], le professeur René Clémens et ses assistants, de tendance conservatrice, probablement membres du parti chrétien, se sont mis à conseiller Moïse Tshombe, président de la Conakat. Les deux parties préparaient leur stratégie pour user d'influence sur l'université d'Élisabethville après le 30 juin. Au cours de cette compétition, un ministre chrétien du gouvernement Eyskens a proposé de changer son nom en « Université belge d'outremer ». À la veille de l'Indépendance, il fallait oser. Une manœuvre déloyale, dont le mobile était de la discréditer.

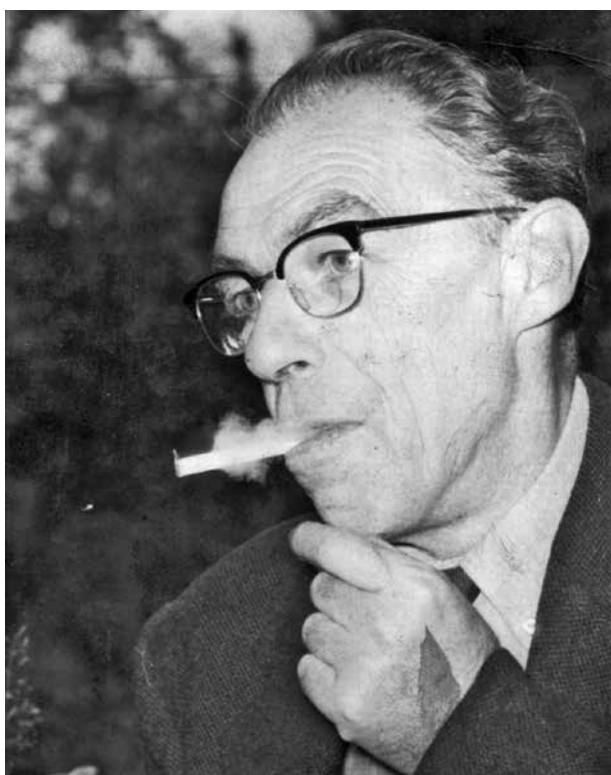
Or, dès la sécession, les assistants de Clémens ont été promus conseillers du gouvernement katangais. Ces "Clémens boys", comme on les appelait, incitèrent le groupe Tshombe à dénigrer le fonctionnement de l'université. Ils prétendaient que les enseignants se bagarraient tout le temps. C'était faux. En fait, certains professeurs de sciences humaines tenaient eux aussi un rôle de conseillers, mais auprès de la Balubakat, opposée à la Conakat. Ils donnaient beau jeu aux Clémens boys.

Les Liégeois pesèrent cette fois sur la nomination au rectorat de Joachim Frenkiel, professeur enseignant chez eux, à la faculté polytechnique. M. Dessart, une personnalité très chrétienne, fut désigné commissaire du gouvernement katangais. Certains d'entre nous redoutaient leur allégeance. Mais une fois en fonction, les deux hommes ont bien vu que les professeurs étaient compétents et que la majorité ne s'était pas mêlée de politique. Ils se sont alors montrés très corrects. Ils ont pris les intérêts de l'université à cœur.

Surtout, ne fréquentez pas l'univ' !

La sécession avait eu lieu pendant les vacances et beaucoup de professeurs étaient, comme moi, rentrés en Belgique. Le commissaire nous a envoyé un télégramme nous interdisant de revenir avant qu'on ne statue sur notre sort. Interdiction ? J'ai sauté dans l'avion. Comme tout se savait très vite, le commissaire a appris mon retour dès mon arrivée à l'aéroport. À notre rencontre, il m'a demandé si je n'avais pas reçu le télégramme, à quoi j'ai répondu : "Si Élisabethville n'a pas besoin de moi, je pars offrir mes services à Lusaka". Il n'aurait pas été très glorieux d'expulser un professeur. Aussi, manifesta-t-il sa gêne : "Restez chez vous, ne vous montrez surtout pas et ne fréquentez pas l'université !" Il a ensuite convaincu le ministre de l'Éducation de garder en poste les professeurs restés sur place.

Le gouvernement katangais choisit une nouvelle appellation : Université d'État à Élisabethville. De quel État s'agissait-il, Congo ou Katanga ? Heureux choix de ne pas le préciser ! Il a fallu postuler à nouveau. Tous les professeurs en congé qui restaient candidats ont été renommés. Ils sont arrivés à Noël et la vie universitaire a repris. À cause de son statut d'université officielle, Élisabethville a toujours été soumise aux fluctuations politiques, celles de la Belgique avant l'Indépendance, celles du Congo après » (Helbig 2005 : 164-168).



Recteur Marcel Dubuisson de l'Université de Liège.
(CP.2007.1.23, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

Au Katanga, la position dominante du gouvernement belge avait buté contre les exigences de quelques colons désireux de conserver encore le Katanga pour eux. Dès lors, l'exercice du pouvoir belge devenait très subtil. Parfois des contradictions qui énervaient à la fois et Élisabethville et Léopoldville apparaurent, plaçant divers acteurs belges sur le terrain, au Congo, devant le choix entre le camp pro-Tshombe ou le camp progouvernement central.

La prise de la direction de la Mistebel par Robert Rothschild n'arrangeait pas la situation. À ce moment

intervint la mise en place du Collège des commissaires généraux à Léopoldville. La direction de cette structure dépositaire des charges du Gouvernement central revint à Justin Bomboko, à la fois anti-Lumumba et allié du professeur belge Arthur Doucy de l'université de Bruxelles. Le principe de la suppression de la Mission d'assistance technique belge au Katanga était désormais acquis. Les principales raisons sont évoquées ci-dessous :

« Le gouvernement Lumumba avait rompu les relations diplomatiques avec la Belgique. Les commissaires généraux ont rétabli les contacts avec les responsables belges par Brazzaville qui est devenu leur lieu de rencontre. La Belgique a continué à entretenir des relations directes avec chacune des régions du Congo (9/12/1960).

La Belgique était présente aussi au Congo surtout avec ses fonds secrets. Ils s'élevaient à 70 millions de francs belges (Chambre des Représentants de Belgique 2001 : 444). Le rapport de l'enquête parlementaire établit que "ces fonds secrets servaient un objectif politique : la lutte contre Lumumba, tant avant qu'après sa destitution, et le soutien aux hommes politiques modérés" (Chambre des Représentants de Belgique 2001 : 445). Ils ont servi aussi à subventionner la presse d'opposition, à financer Radio Makala installée à Brazzaville, à encourager la Jeunesse de la Province-Orientale, à soutenir l'armée de Mobutu.

Fin septembre 1960, la Belgique – par le biais de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi – a accordé au gouvernement congolais l'ouverture d'un crédit de 500 millions afin de payer les fonctionnaires et les soldats. Fin septembre-début octobre 1960, le major Loos, conseiller militaire du département des Affaires africaines à Bruxelles, a envoyé au lieutenant-colonel Louis Marlière, conseiller

“officieux” de Mobutu¹⁶, 20 millions à mettre à la disposition du Collège des commissaires généraux. En échange, ceux-ci devaient neutraliser effectivement Lumumba.

Peu après, le président du Collège des commissaires généraux a obtenu de la Belgique 2 millions de francs pour le paiement des uniformes militaires et le transfert des billets de banque congolais démonétisés au Katanga qui avait créé sa propre monnaie (Chambre des Représentants de Belgique 2001 : 451). Dans les fonds secrets, il a reçu 6,3 millions de francs belges, dont 5 millions de francs qui lui étaient destinés personnellement, et 900 000 francs pour la tenue d'un congrès de son parti Unimo. Les 10 et 11 janvier 1961, Justin-Marie Bomboko s'est entretenu à Paris avec Robert Rothschild, chef de cabinet du ministre Paul-Henri Spaak. Ils se sont mis d'accord sur un rétablissement progressif des relations diplomatiques entre le Congo et la Belgique. En contrepartie la Belgique a fait une promesse d'aide financière. Bomboko comptait recevoir 250 millions de francs belges par mois pendant quatre mois » (Mutamba 2015 : 47-49).

La Belgique commença à gagner à Léopoldville. Ainsi, dans sa lettre du 2 octobre au ministre des Affaires africaines à Bruxelles, le nouveau patron de la Mistebel à Élisabethville était arrivé à la conclusion « qu'il fallait couper désormais au moins en apparence, mais radicalement, tous les liens existants entre l'assistance technique que nous prodiguons au gouvernement katangais et la représentation officielle belge ». Car, pour la Belgique, intégrer le pouvoir central congolais était plus avantageux, voire moins difficile que rester au Katanga où pratiquement tous les jeux politiques et administratifs étaient à définir. Malgré les facilités reçues de Tshombe, celui-ci n'était pas quelqu'un de solidement construit ; il fallait quotidiennement tout lui apporter. Tout le contraire à Léopoldville où des personnalités prometteuses à même de vite transformer la situation s'affichaient. Face à ces réalités, même d'Aspremont Lynden ne pouvait plus du tout contenir les charges contre le Katanga afin de protéger la Mistebel (cf. sa lettre du 1^{er} octobre à René Clémens).

On évoquait officiellement trois considérations censées être la source d'inspiration de la mesure de suppression de la Mission d'assistance technique

belge au Katanga. La circulaire n° 17 du 24 octobre déclarait :

« 1° le but essentiel de la Mission est effectivement atteint. Les principaux services de la nouvelle administration fonctionnent avec une relative efficacité. L'africanisation des cadres et la mise en place des techniciens européens sont pratiquement réalisées.

2° en raison d'une intensification du sentiment nationaliste au Katanga, il est apparu nécessaire de donner un caractère plus discret à l'assistance belge. Il n'est cependant nullement dans l'intention de la Belgique de “laisser tomber” le Katanga, mais elle compte au contraire continuer à lui apporter l'aide la plus efficace possible.

3° en raison de l'attitude des Nations unies de plus en plus opposées à l'aide unilatérale de la Belgique. Les lettres de Dag Hammarskjöld adressées à M. Lordan le 20 octobre et à Moïse Tshombe le 10 octobre au sujet de cette assistance [...] prouvent à tout le moins que cette assistance doit se faire de la manière la moins spectaculaire et la moins tapageuse possible. »

Face à cette décision du gouvernement belge à l'égard de l'État du Katanga, les partisans du président Tshombe haussèrent le ton à l'égard de la Belgique. Le 4 octobre 1960, M. Ndala, président de la section Conakat d'Élisabethville, demanda aux Belges qui ne renonceraient pas à leur nationalité pour adopter la citoyenneté katangaise de quitter le Katanga. Il menaça en outre de nationaliser toutes les compagnies belges, y compris l'Union minière.

Il y avait feu en la demeure. Les exigences poussées à ce point-là, Moïse Tshombe comprit que pour sa survie, ne fût-ce que momentanée, il fallait immédiatement désavouer Ndala. Les déclarations de Ndala reflétaient pourtant le signe d'un courant fort au sein de la Conakat, qui voulait la concrétisation d'une politique nationaliste réelle. Et le gouvernement Tshombe fut forcé d'en tenir compte. Le 8 octobre 1960, c'était au tour de Moïse Tshombe de protester auprès de la Belgique. Il écrivait au Premier ministre Gaston Eyskens :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je reçois des rapports circonstanciés du ministre katangais délégué à New York au sujet de l'attitude adoptée à l'égard de la question congolaise, et plus particulièrement à celle de l'indépendance du Katanga, par les représentants du gouvernement belge auprès de l'ONU et du gouvernement américain. Ces rapports révèlent que les représentants belges mènent une action systématique de dénigrement auprès des délégués de

16. Louis Marlière avait exercé pendant plusieurs années une grande influence sur Mobutu.

certaines pays africains et européens, afin de les dissuader de reconnaître l'indépendance du Katanga et de les convaincre que seule la thèse belge préconisant une structure unitaire est susceptible de sauver le Congo du chaos et de l'anarchie. Je ne doute pas que ces structures, dont la faillite n'est plus à démontrer, servent les intérêts belges. Par contre, elles sont indéniablement à l'origine de la crise traversée par l'ancien Congo belge depuis son accession à l'indépendance. Je ne vous cacherai pas, Monsieur le Premier Ministre, que l'action diplomatique entamée par le gouvernement belge contre la reconnaissance de l'État katangais est interprétée par mon gouvernement comme un acte inamical dont les conséquences pourraient être très graves.

Je m'insurge d'autant plus contre l'attitude du gouvernement belge à l'égard des problèmes institutionnels qui se posent aux territoires du Congo et particulièrement au Katanga, attitude qui dénote une tendance regrettable à s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays, que les dirigeants du Katanga ont toujours manifesté leur intention d'entretenir des relations d'amitié et de coopération avec la Belgique. Ces intentions sont d'ailleurs concrétisées par la présence de nombreux ressortissants belges qui continuent à bénéficier de la protection et de l'hospitalité du gouvernement katangais. Leur situation au Katanga est privilégiée si on la compare avec les sévices et les brimades qui ont été infligés à vos compatriotes dans le reste du Congo.

Après avoir affirmé que seule la structure confédérale peut restaurer l'entente et la prospérité dans les territoires de l'ancien Congo belge, j'exprime le souhait que le gouvernement belge réexamine la question katangaise à la lumière des tendances nouvelles qui se font jour dans l'ancien Congo belge.

[...] J'espère que votre ministre des Affaires étrangères pourra lui aussi tenir compte de cette évolution et donner à sa politique l'orientation que postule l'adhésion quasi générale à l'idée confédérale. Au cas où le gouvernement belge persisterait à couvrir et à encourager certaines manœuvres dirigées contre le Katanga et la politique que celui-ci défend dans l'intérêt des populations congolaises, le gouvernement katangais n'hésiterait pas à modifier radicalement sa politique à l'égard de la Belgique et à abandonner la sollicitude constante qu'il a témoignée pour les intérêts belges depuis l'indépendance, avec une sincérité et un courage qui lui ont valu de nombreuses critiques tant au Congo qu'à l'étranger. »

Aussitôt, le Premier ministre belge répondit à Moïse Tshombe :

« J'ai bien reçu votre lettre du 8 octobre et son contenu m'a peiné parce qu'il révèle que même entre les meilleurs amis il peut se produire des malentendus. Je suis certain que cette amitié même permettra de les dissiper facilement.

Je sais les efforts méritoires que vous avez faits en des circonstances particulièrement difficiles et sans être toujours compris, pour maintenir au Katanga l'ordre et la paix alors qu'une politique irresponsable plaçait le reste du pays dans le chaos. Je sais aussi la sollicitude constante que vous avez témoignée pour que mes compatriotes puissent continuer à collaborer à la prospérité du Katanga.

Cet état de choses a permis à la Belgique d'assister le Katanga comme elle le souhaitait. Je ne veux pas rappeler ici le détail de cette action, mais puis je vous assurer que nous l'avons poursuivie avec confiance.

Votre lettre fait allusion à une politique que la Belgique poursuivrait aux Nations unies et qui vous serait défavorable. Je tiens à souligner que la Belgique, en reconnaissant l'indépendance du Congo, s'est engagée par là même à laisser exclusivement aux Congolais le soin de fixer leurs structures politiques définitives : elle constate simplement que le système unitaire prévu par la loi fondamentale fait l'objet d'attaques de la grande majorité des leaders politiques qui désirent y apporter d'importants changements. La Belgique souhaitant rester loyale, ne peut adopter d'autre attitude. Elle émet cependant le vœu qu'une solution intervienne qui rallierait une adhésion unanime et ne doute pas que le Katanga, par l'exemple d'ordre et de prospérité qu'il constitue pour le reste du Congo, ne soit particulièrement à même d'inspirer une formule adéquate. »

Sur la démarche de la Belgique dans l'affaire katangaise, on retrouvera dans une lettre confidentielle ultérieure, datée du 24 avril 1962, ce que l'ingénieur Joseph Derriks¹⁷ faisait observer à G. Assoignon, directeur général de l'UMHK à Élisabethville. Il s'agit de cette déclaration du ministre des Affaires étrangères belges, M. Spaak, au Conseil de Sécurité : « entre Léo et É'ville, il faut choisir Léo ». Il dit : « [...] la Belgique, après avoir paru soutenir l'indépendance du Katanga [...], l'a froidement laissé tomber. »

Pour la mise en place de la nouvelle structure renommée « Bureau Conseil de l'État du Katanga », Tshombe et Rothschild publièrent un communiqué commun le 12 octobre 1960. Ce texte fut résumé dans une note par la Direction générale de la politique du

17. Agent de l'UMHK à Jadotville.



Au cours de son voyage d'information en vue de préparer la conférence de la Table ronde économique prévue pour avril 1960, M. Scheyven, ministre chargé des Affaires économiques et financières du Congo belge et du Ruanda-Urundi, séjourna à Élisabethville où il eut de nombreux contacts. Notre photo : le ministre reçoit les dirigeants de l'UMHK MM. Cousin, président du comité local ; Van Weyenbergh, représentant de l'administration centrale et Assoignon, directeur général en Afrique.

(HP.1960.4.138, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1960, © Sofam.)

ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur belge comme suit :

« Le 12 octobre 1960, aux termes du communiqué conjoint Tshombe-Rothschild, la Mission technique existant depuis juillet a été supprimée sous sa forme actuelle. Son activité a été maintenue sous une autre forme et le communiqué spécifie que le professeur Clémens est chargé de diriger, en qualité de conseiller, les services de coopération technique.

La dénomination de cette nouvelle forme de l'activité a exclu les mots de "mission" en raison de son caractère gouvernemental et de "technique" à la demande du gouvernement katangais, parce que c'était le mot qui avait frappé les esprits dans l'ancienne mission que l'on voulait remplacer. La forme nouvelle de l'activité a pris le nom de "Bureau Conseil de l'État du Katanga". Comme tel, il n'a aucun caractère représentatif du gouvernement belge. Pas d'avantage, il n'est un service administratif de l'État du Katanga.

C'est une activité conçue sur le modèle de l'activité d'un bureau-conseil dans une organisation industrielle. De cette manière aussi, il est un service qui ne fait pas partie de l'entreprise, mais travaille dans l'entreprise au niveau de la haute direction. Il n'intervient qu'à travers l'organisation hiérarchique existante. En l'occurrence, il exerce son activité, dans les différents domaines d'actions de l'État à l'égard des problèmes divers que posent sa constitution et son fonctionnement.

Il est ainsi une unité de travail mise à la disposition du gouvernement du Katanga par le ministère des Affaires africaines, qui en supporte les frais. Il est un moyen d'aide appropriée aux besoins de transformation créés par l'octroi de l'indépendance. »

Robert Rothschild partit en juillet 1960 de Léopoldville pour Élisabethville, mais il ne resta pas longtemps à la tête de la Mission technique au Katanga. Il fut remplacé par René Clémens. L'ambassadeur Jean van den Bosch dit avoir répété à Rothschild « combien il importait qu'il s'attachât à ce titre adjoint de la mission diplomatique belge au Congo. Il m'écouta plus ou moins jusqu'au départ d'Harold d'Aspremont du Katanga ; il ne résista pas alors à l'envie de lui succéder comme chef de la mission technique. Il eut tort et ne put se maintenir longtemps à Élisabethville en cette qualité. Il suggéra lui-même son départ. Aurait-il continué de proclamer sa qualité de représentant diplomatique belge accrédité auprès du Congo tout entier, mais résidant au Katanga par la méchanceté du gouvernement central, qu'il eût duré davantage » (d'Aspremont Lynden 1960).

Le Bureau Conseil de l'État du Katanga succéda officiellement le 15 octobre 1960 à l'ancienne Mission technique belge. René Clémens en devint le chef. Pour ce nouveau poste, Rothschild avait proposé dans sa lettre du 2 octobre à d'Aspremont Lynden que

Tableau 3.1 : Organigramme du Bureau conseil de l'État du Katanga

Noms	Attributions	Responsabilités dans les contacts avec
Clémens René	Direction de la Coopération technique	- Présidence - Secrétariat de la Défense
Massart André	Assistance au Directeur dans la coordination des travaux, spécialement en ce qui concerne l'organisation administrative	Cabinet et services de la présidence
de Limbourg Jean	- Affaires politiques - Affaires judiciaires	- Ministère des Affaires intérieures - Ministère de la Justice
Brassinne de la Buissière Jacques	- Affaires étrangères - Commerce extérieur - Recrutement et statut du personnel katangais et du personnel d'aide technique	- Ministère des Affaires étrangères - Secrétariat au Commerce extérieur
Grosjean René	Affaires économiques et financières	- Ministère des Finances - Ministère des Affaires économiques - Ministère de l'Agriculture
Dethier Robert	- Affaires intérieures (en liaison avec de Limbourg) - Information - Service civil - Formation des cadres	Secrétariat à l'Information
Evrard Pol	- Affaires sociales - Organisation administrative	- Ministère du Travail - Ministère de l'Éducation nationale
Annet André	Organisation administrative	- Ministère de la Santé - Ministère des Télécommunications - Secrétariat d'État aux Travaux publics
Michel Hubert	- Travail parlementaire* - Questions juridiques	Assemblée nationale

*Il s'occupa principalement plutôt de l'organisation administrative de l'Université d'Élisabethville.

Source : Brassinne 2016 : 298.

le « professeur exercerait ses fonctions avec le titre de conseiller général et serait ainsi “[...] plus ou moins absorbé dans l'administration katangaise et perdrait, du moins en apparence, le caractère de représentant de la Belgique, tout en poursuivant notre tâche sous une étiquette nouvelle” » (Brassinne 2016 : 285). En fait, le Katanga semblait devenir la femme honteuse avec qui le mari ne voulait plus s'afficher en public.

Entre la Mission technique et le Bureau conseil, il y avait une concentration des charges au niveau de quelques personnes qui incarnèrent la survie de la sécession du Katanga.

Côté Léopoldville, ce changement concret de décor à Élisabethville pouvait être perçu comme bon signe. À noter que Joseph Kasa-Vubu avait fait jusque-là des concessions en tolérant la sécession katangaise parce que confronté à son principal adversaire Lumumba. Mais le président congolais n'acceptait pas de voir Moïse Tshombe se hisser à son rang de chef de l'État.

Cela ressort du récit de M. Tshombe sur son séjour à Léopoldville en juin 1961 : « J'ai demandé à voir Monsieur Kasa-Vubu pour lui dire bonjour. Il a refusé. Une autre fois, Gardiner a essayé que je puisse avoir un contact avec Kasa-Vubu pour parler d'homme à homme. Il n'a pas réussi. Nous avons discuté comme de grands ennemis [dans une] atmosphère de cordialité ou de fraternité » (Entretien avec Monsieur Mac Ghee 1962).

Le président congolais Joseph Kasa-Vubu installa le Collège des commissaires généraux de telle sorte que cet organe sans légitimité formelle lui servît en profitant de sa reconnaissance. La seule ambassade belge au Congo n'était-elle pas à Léopoldville et, dorénavant, ne subsistait-il pas à Élisabethville qu'un consulat général de Belgique? Sur les relations entre le bureau et le consulat, la note du 24 octobre déjà citée précise : « Notre Consul général sera sans autorité administrative sur le professeur Clémens. »

Clémens, René (Liège, 14 avril 1911-13 juillet 1980), professeur, juriste et sociologue

Texte de Vincent Genin, publié par l'Académie royale des sciences d'outre-mer

(http://www.kaowarsom.be/fr/notices_clemens_rene).

« [...] Aussi définitive qu'imprévue sur le court terme, la déclaration d'indépendance du Congo, le 30 juin 1960, change profondément la donne. Clémens se trouve au Katanga du 28 mai au 6 juillet 1960. Il a donc vécu *in situ* ces moments, avant que les troubles ne dégénèrent. Il y repart le 23 juillet et délègue son institut à Paul Minon. Entre-temps, Clémens ne reste pas inactif. Le 11 juillet, Moïse Tshombe déclarait l'indépendance de la province du Katanga, dont il deviendra le président. Ami proche de Tshombe, le Liégeois est rapidement mobilisé pour rédiger, avec son équipe (dont René Grosjean, Pol Évrard et, surtout, André Massart), ce qui deviendra la Constitution katangaise. Collaborateur du ministre des Affaires africaines, Harold d'Aspremont Lynden, Clémens joue un rôle essentiel dans les activités de la Mission technique belge au Congo (MISTEBEL) et, dès le 12 octobre 1960, à la tête du Bureau-Conseil de l'État du Katanga, sans aucun lien *officiel* avec la Belgique. Le 27 septembre 1960, le recteur Dubuisson, pourtant très attentif aux justificatifs des absences et engagements extérieurs de ses professeurs, autorise Clémens à prendre congé de l'ULg jusqu'à la fin décembre afin d'assumer le Bureau-Conseil.

**René Clémens.**

(CP.2007.1.481, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

Partisan déclaré de la sécession katangaise, à laquelle certaines personnalités belges seront favorables, Clémens agit, jusqu'en avril 1961, en tant que conseiller politique de Tshombe. Ce qui lui vaudra d'être surveillé de près par certains agents américains (partisans de Léopoldville et favorables à la décolonisation), aux recherches desquels il échappera (notamment en voyageant parfois sous une fausse identité). Durant ces mois d'intense activité, Clémens fait preuve d'une discrétion totale; seuls d'Aspremont Lynden, à qui il envoie de nombreux rapports, et le recteur Dubuisson connaissent son agenda et ses activités. Fort de cette réputation, le Liégeois, fiché par la CIA, sera surnommé par celle-ci l'« éminence grise » (en français dans le texte). Cette expérience katangaise permet à Clémens d'affirmer son caractère, bien trempé, à n'en pas douter : s'il est dans les faveurs d'Aspremont Lynden, ses relations avec Robert Rothschild (son successeur à la tête de MISTEBEL) et son collègue liégeois Ferdinand Campus, président du conseil d'administration de l'Université d'Élisabethville, ne sont guère idylliques. Acteur de premier plan, le sociologue sera, par exemple, la principale source d'information de Bruxelles (avec le colonel Guy Weber) sur la tentative du colonel français Roger Trinquier, en février 1961, de prendre la tête de la Gendarmerie katangaise. Certes, la sécession du Katanga se résorbe en janvier 1963, mais elle fut l'occasion, du moins à ses débuts, pour René Clémens d'appliquer un des axiomes qui lui tiennent à cœur : « La science s'achève nécessairement en une philosophie, mais toute science s'épuise si elle ne se soucie pas du réel ». Il est en effet passé de la théorie politique à la pratique.

Participant au gouvernement, à la gestion du Katanga sécessionniste, Clémens fera de même, en 1964-1965, à l'égard de Léopoldville, où Tshombe est Premier ministre depuis août 1964 [...]. Si, en 1960, il jouissait de la confiance de Dubuisson, avec lequel le respect n'excluait pas la connivence sur la question africaine, dès 1961, leur relation se complique. Lorsque Clémens demande un congé de trois mois, en vue de se rendre au Katanga, la largesse du recteur atteint ses limites. Clémens promet qu'il sera de retour à Liège dès février et fera rapport à Dubuisson : « Celle-ci [sa mission] reste ce qu'elle était dès le mois de juillet : elle s'est débarrassée simplement au mois d'octobre (communiqué du 12 octobre) du caractère 'représentatif' du gouvernement belge qu'elle possédait jusque-là par la confusion de l'action diplomatique belge et de l'aide technique consacrée exclusivement à l'aide technique au Président et à son gouvernement, elle est une mission de service public qui s'exerce dans tous les domaines de l'action de gouvernement [...] » (Clémens à Dubuisson, 25 janvier 1961, Arch. ULg, dossier Clémens).

En août 1962, le ministre de l'Éducation nationale et de la Culture, le socialiste Victor Larock, demande à Dubuisson de rappeler Clémens à l'ordre, de lui faire assumer ses cours à Liège, et, *in petto*, de lâcher la cause katangaise. [...] Mais, pour Clémens, aucune question ne se posait : son action était avant tout motivée par un patriotisme viscéral ; il ne concevait pas que la Belgique abandonne *ex abrupto* son ancienne colonie. »

Le Collège des commissaires généraux à Léopoldville avait deux missions politiques importantes : mettre fin rapidement à toute action de Lumumba et, aussi, ramener le Katanga dans le giron du Congo unitaire. En obtenant le soutien du gouvernement belge, il espérait voir assez vite clarifier les relations entre la Belgique et Tshombe. Mais jusque-là, la Belgique allait encore disposer d'un atout : cette présence de Lumumba qui, même neutralisé, suscitait toujours la crainte, à cause de ses partisans dominants et actifs dans certaines provinces du pays. Ce qui allait accroître, en avançant, l'appui de la Belgique à son égard en fonction de ses efforts menés contre Lumumba et les lumumbistes et, *a contrario*, cela devait entraîner le retrait de l'appui apporté au Katanga.

Le Collège des commissaires généraux marqua des points positifs en mettant d'abord Lumumba en résidence surveillée dès octobre, puis en obtenant la reconnaissance de la délégation de Kasa-Vubu à l'ONU en novembre et, enfin, en capturant Lumumba en fuite et en le ramenant à Léopoldville où il fut torturé en public devant Mobutu et les membres du Collège des commissaires généraux, le 2 décembre 1960. Ainsi Léopoldville haussa-t-il le ton à l'égard du gouvernement belge de qui elle exigea plus de fermeté à l'égard de Tshombe.

Dans un communiqué de presse non rendu public du début décembre 1960 d'Albert Ndele, vice-président du Collège des commissaires généraux, le pouvoir de Léopoldville protestait face à la Belgique :

« Au moment où l'Autorité du président de la République [Joseph Kasa-Vubu] est reconnue par tout le monde, au moment où sa politique authentiquement congolaise tend à reconstituer l'unité politique et l'intégrité territoriale de notre pays, le Collège des commissaires tient à marquer très nettement sa vive réprobation, à l'égard de l'attitude que le gouvernement belge a cru devoir prendre en acceptant de décorer Monsieur Tshombe.

[...] Bien plus, tant que la Belgique ne cessera pas de soutenir positivement la sécession katangaise, tant qu'elle laissera se jouer au détriment de l'unité congolaise, les intrigues des militaires, des techniciens et des financiers belges, nous durcirons notre position à son égard et même à l'égard des biens belges situés au Congo. »

Cette fois-ci, c'était au gouvernement belge de s'expliquer ouvertement envers Léopoldville comme

Eyskens l'avait fait envers Tshombe deux mois plus tôt. La lettre d'E. De Jonghe, conseiller près le cabinet du Premier ministre Gaston Eyskens, à Albert Ndele est significative :

« Monsieur le Vice-Président [du Collège des commissaires],

Puis-je me prévaloir des relations cordiales que nous avons toujours entretenues pour vous écrire des choses du Congo. Je le ferai d'une façon claire et directe et sans intention aucune de vous attirer dans un quelconque imbroglio para-diplomatique. Mon seul but est de rendre service à mon pays et d'aider ceux de mes anciens étudiants congolais dont je suis fier et que je considère comme des grands patriotes qui méritent bien de leur patrie en ce moment. Je tiens tout particulièrement à vous féliciter personnellement de votre conduite courageuse et même héroïque dans la période difficile que traverse votre beau pays.

Les visites de M. Mpase et M. Marynckx et d'autre part M. Mbeka à un intervalle d'environ quatre semaines ont posé différents problèmes au sujet des relations belgo-congolaises.

[...]

Le ministre des Affaires africaines a rencontré d'une façon systématique et détaillée toutes les plaintes formulées [...]

En ce qui concerne la visite de M. Tshombe, il fit remarquer qu'elle n'avait aucun caractère officiel et que la décoration donnée à M. Tshombe n'était pas celle réservée aux Chefs d'État. [...]

Quant à l'aide accordée à M. Tshombe, elle est en ce moment complètement stabilisée et ne s'étendra plus. Parallèlement avec les progrès réalisés en ce qui concerne les nouvelles structures politiques congolaises, elle se résorbera peu à peu dans l'aide totale que le gouvernement belge apportera au Congo. Il faut toutefois comprendre que les formes d'aide actuelle élaborées dans les circonstances dramatiques que vous connaissez ne peuvent être retirées précipitamment sans danger grave pour la vie économique et sociale de cette région. L'expérience du gouvernement belge est que si un conseiller technique belge est retiré contre la volonté de M. Tshombe, il est immédiatement remplacé par un Anglais, un Suisse ou même un Américain.

Afin de témoigner de sa volonté de collaborer avec le Collège des commissaires, le ministre des Affaires africaines a décidé d'annuler immédiatement le départ d'une centaine de techniciens demandés par les provinces et par Léopoldville sans recours au Collège des commissaires.



Décembre 1960 : lors de son retour de Bruxelles, Moïse Tshombe répond aux acclamations de la foule à Élisabethville. Il aimait porter en bandoulière le grand cordon de l'ordre de la Couronne, cet insigne que lui remit le 4 décembre 1960 à Bruxelles au restaurant *Le Cygne Harold d'Aspremont Lynden*. Sur la valeur de ce cordon, Jacques Brassinne dit qu'il s'agit d'une « reconnaissance belge se limitant à cela » (Brassinne 2016 : 180).

(HP:1961.74.313, collection MRAC Tervuren ; photo Service de l'Information du Katanga, 1960. Droits réservés.)

[...] Contrairement à ce que peuvent penser les membres du Collège des commissaires, toutes les personnalités du gouvernement et même le Roi ont conseillé à M. Tshombe d'arriver à un accord rapide avec Léopoldville.»

De quelles autres présences étrangères le gouvernement belge avait-il peur de voir s'installer au Katanga? À noter que lors de l'opposition entre Lumumba et Kasa-Vubu en septembre, les Français avaient défendu le président congolais; pour le Katanga, c'est d'abord le ministre représentant Dominique Diur qui se montra actif avant de voir la création en 1961 de l'Association France-Katanga. La Grande-Bretagne était favorable au Katanga déjà à partir du rapprochement de cette province congolaise avec la Rhodésie du Nord; les milieux économiques anglais maintenaient une pression sur les intérêts miniers et, d'ailleurs, des mercenaires anglo-saxons

allaient intégrer la sécession katangaise. Les États-Unis, quant à eux, avaient préféré soutenir Mobutu et les anti-Lumumba à Léopoldville, ne voulant pas perdre les pays d'Afrique et d'Asie anti-Tshombe. Mais quelques soutiens d'abord individuels (le sénateur Thomas J. Dodd et Donald C. Bruce) se manifestèrent pour le Katanga, puis, en novembre 1961, apparut the American Comitee for aid to Katanga freedom fighters. Mais rien d'égal avec la Belgique, où le Katanga compta de nombreux soutiens dès le début de la sécession.

Le 10 décembre, le ministre des Affaires africaines écrivait à Justin Bomboko que l'aide belge accordée au Katanga « était complètement stabilisée et ne s'étendrait plus ». Joseph Mobutu et Justin Bomboko furent informés par les conseillers belges que la réception de Tshombe par le roi n'avait aucun caractère officiel. Il leur fut rapporté que l'homme du Katanga avait été

voir le souverain pour lui offrir un cadeau pour son mariage avec Fabiola¹⁸. Ils ajoutèrent que cette présence était à leur profit parce qu'ils avaient conseillé à Moïse Tshombe de trouver un accord rapide avec Léopoldville, seule autorité désormais reconnue sur le plan international. Car, bientôt, on allait en finir avec la présence de l'ennemi Lumumba. D'ailleurs, celui-ci capturé par Léopoldville, fut livré à Moïse Tshombe au Katanga le 17 janvier 1961 pour y être assassiné le jour même. Trois semaines après, c'était au tour des 7 autres partisans de Lumumba d'être livrés à Albert Kalonji pour subir le même sort.

Moïse Tshombe continuait de forcer Bruxelles à ne pas le lâcher. Il trouva une raison dans l'avancée de l'ANC au Katanga à ce moment, qui renforça les combattants Balubakat. Le 12 janvier 1961, il écrivit au roi Baudouin qu'une partie du Katanga « était envahie par des troupes soutenues par un millier de techniciens communistes » et que « des peuples fidèles sont totalement abandonnés à eux-mêmes par le monde occidental. Le roi sait également que l'intervention des Nations unies est purement symbolique et totalement inefficace. [...] Aujourd'hui, le Katanga isolé cherche à être rapidement aidé. Des mesures militaires, politiques et diplomatiques sont urgentes pour sauver l'intégrité de ce bastion anticommuniste et fidèle à la Belgique ». Tshombe conclut sa lettre qu'il ne doutait pas « que le Roi ferait tout ce qui est en son pouvoir pour persuader son gouvernement de lui apporter son aide ».

C'est au comte Harold d'Aspremont Lynden que le roi des Belges demanda de donner une réponse. Dans la note du 17 janvier 1961 qui accompagnait cette lettre reçue du Katanga, le roi Baudouin écrivait : « Mon cher ministre, ci-joint la copie d'une lettre que je reçois à l'instant du président Tshombe. J'aimerais que vous apportiez la plus sérieuse attention et que vous veniez demain à une heure à convenir avec mon chef de cabinet m'exposer les mesures que le gouvernement envisagerait de prendre. Croyez-moi, votre affectionné. Baudouin ».

On dispose d'un projet de lettre, non datée, du roi Baudouin à Tshombe. Il y était dit :

« La situation présente du Katanga me préoccupe et fait l'objet de mes soucis. Le renforcement sensible de

l'aide directe poserait cependant de graves problèmes, notamment sur le plan international. Il est, en effet, acquis que pareille intervention ne peut aujourd'hui se concevoir que dans le cadre d'une politique générale : la Belgique ne peut se trouver isolée faute de quoi son action manquerait d'efficacité. Aussi une étroite collaboration de tous les pays qui partagent nos soucis communs est indispensable ; elle seule peut sauvegarder le Katanga comme le Congo tout entier. [...] Je doute qu'une aide unilatérale apportée par un seul pays, quel qu'il soit, puisse être concevable : seule une action concertée peut être envisagée. [...] [Le souverain est content] des efforts déployés ces derniers jours pour arriver à une entente avec les autres régions de l'ancien Congo belge. De la réussite de ces efforts doivent dépendre l'importance et la rapidité de l'assistance qui pourrait être accordée. [...] [Et] qu'il espérait pouvoir lui annoncer très bientôt les mesures prises par son gouvernement pour lui accorder l'aide désirée. »

On observe que la ligne dure des partisans inconditionnels du Katanga n'allait plus avoir beaucoup de succès, les pressions internationales devenant de plus en plus nombreuses suite à l'assassinat brutal de Patrice Lumumba. Mais dans sa lettre au roi Baudouin, Moïse Tshombe, désespéré, n'avait-il pas prévenu que si la Belgique ne lui apportait pas l'aide souhaitée, il la demanderait à la France ?

C'est dans ce cadre qu'on inscrit l'affaire du colonel français Roger Trinquier pour laquelle certains « amis européens » de René Clémens désavouèrent le caractère intrigant du patron belge du Bureau conseil. Ce fut le cas de G. Lajoinie qui, lui, habitait Paris. Le 14 février 1961, il écrivait :

« Cher Monsieur Clémens,

On n'est pas responsable de ses amis. Mais la gentillesse avec laquelle je suis depuis toujours accueilli à Liège (et cette semaine dernière encore) m'oblige – peut-être encore plus fortement – à marquer le regret que j'ai de vous savoir, pour laisser “la maison en ordre”, mêlé aux pires désordres, ceux de l'esprit.

Les Français de mes amis – les “chers professeurs” qu'apprécie tant le colonel Trinquier – expriment tous les sentiments qu'Escarpit a si bien démêlés dans le petit billet du Monde que je vous joins. Mais ils font Croyez, Cher professeur Clémens que tout ceci n'est que pour vous dire combien j'aurais regret de ne plus avoir l'occasion de m'entretenir avec vous... »

18. Et pourtant, le major Guy Weber avait, lui, informé le même Tshombe de l'invitation du roi ; et cela le réconfortait d'être un partenaire important de Bruxelles.



Moïse Tshombe et le major Weber entourant l'ambassadeur des États-Unis lors de son arrivée à Élisabethville.

« L'influence de Guy Weber sur Tshombe fut des plus grandes ».

(HP.1961.74.310, collection MRAC Tervuren ; photo Photo-Lux, 1960. Droits réservés.)

Cette critique à Clémens ne désavouait pas son action auprès de Moïse Tshombe. Elle s'inscrivait dans le cadre des affaires juteuses desquelles ce dernier était accusé d'avoir écarté le colonel français Trinquier. Pour rappel, comme officier supérieur, Roger Trinquier avait été approché début janvier 1961 afin de prendre le commandement de la Gendarmerie katangaise. Il était à la fois question de disculper la présence belge, mais, aussi, de briser la dépendance du Katanga à l'égard de la Belgique devenue hésitante. Au sein du gouvernement, on comptait Jean-Baptiste Kibwe et, en partie, Godefroid Munongo parmi les partisans de cette thèse. Ainsi Roger Trinquier arriva-t-il à Élisabethville le 26 janvier. Le 31 janvier, un contrat signé par le président Moïse Tshombe et contresigné par Jean-Baptiste Kibwe le nommait « commandant supérieur des forces armées katangaises, y compris la police et les services de sécurité ». Il était dit qu'une compensation de 4 millions de francs français sous forme de garantie bancaire lui était attribuée parce qu'il

quittait l'armée française. Voilà qu'aussitôt connue, cette position élevée et ces gros avantages financiers alimentèrent des animosités contre le militaire français de la part des officiers et autres conseillers belges. Dans son programme, Roger Trinquier s'engageait à réorganiser la Gendarmerie katangaise et se pressait d'ouvrir un bureau de recrutement de mercenaires à Paris. Dès lors, le gouvernement belge développa une position opportuniste en décidant que le colonel Frédéric Vandewalle pouvait diriger la Gendarmerie katangaise. Pourquoi ce choix et qui était cet homme ? Jacques Brassinne écrivait sur lui : « En 1957, il [Vandewalle] fut désigné comme administrateur en chef de la Sûreté du Congo belge et du Ruanda-Urundi et le resta jusqu'au 20 juillet 1960, date à laquelle il fut "démissionné" par Lumumba. Pour le major Weber, il [Vandewalle] est "d'une intelligence démoniaque, mais parfois d'un machiavélisme outrancier..." » (Brassinne 2016 : 332).

Dans sa « Note de Minaf au colonel Vandewalle » du 8 février 1961, le ministre belge des Affaires



Monsieur Bruneel, président de la Société des mines d'or de Kilo-Moto et de l'Association des intérêts coloniaux belges, visite le camp militaire Léopold II à Léopoldville, guidé par Frédéric Vandewalle.

(HP.1956.32.529, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1956, © Sofam.)

africaines faisait savoir à Moïse Tshombe, par l'intermédiaire du consul général Henri Créner, ce qui suit :

« [...] les conditions de désignation de Trinquier avaient été très vivement et désagréablement ressenties à Bruxelles, même dans les milieux les plus sympathisants du Katanga ;) (le gouvernement belge autorisait le colonel Vandewalle à prendre le commandement de la Gendarmerie katangaise si le président marquait son accord [...] [...]. Il serait néanmoins souhaitable que cette prise de commandement éventuelle ne se fasse qu'après la fin de la session du Conseil de sécurité. [...] [si l'officier français invité à diriger la Gendarmerie katangaise maintenant] *grosso modo*, l'état-major belge, les officiers servant dans cette force étaient invités de façon pressante à continuer à servir pour autant bien entendu que le nouveau commandant ne leur impose rien de contraire à leur conscience. [Mais] [...] au cas où le colonel Trinquier assumerait le commandement de la Gendarmerie katangaise en s'entourant d'un état-major important de Français, disposant ainsi de la plupart ou de la majorité des leviers de commande,

je considère qu'il deviendrait impossible aux officiers belges de continuer à prester leurs services. »

D'après le Bureau conseil, au 31 décembre 1960 il y avait 1225 agents belges présents dans l'administration katangaise, dont 229 unités dans l'aide technique militaire et 996 civils. Ainsi, Moïse Tshombe était bien coincé, car il ne pouvait se permettre de fâcher Bruxelles à ce moment où l'affaire de l'assassinat de Lumumba lui attirait des critiques ouvertes à travers le monde. Avec l'accord de son gouvernement, il dut faire marche arrière et donc renoncer au service de Roger Trinquier. Mécontent, ce dernier quitta le Katanga. Il dénonça « la volonté nettement arrêtée des Belges de n'admettre aucun officier étranger, et particulièrement des Français, qui pourraient gêner leur politique. Les Belges espèrent contre tout bon sens maintenir l'unité du Congo, seulement pour y conserver la totalité de leurs intérêts qui y sont immenses » (Trinquier & Duchemin 1963).

Même si par moment il donnait des versions confuses et qu'il savait apparaître opportuniste, Moïse Tshombe ne se cacha pas d'avoir obtenu la fin de Lumumba. Dans cet entretien avec le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques, il décrivait son rôle de la manière suivante¹⁹ :

« [...] on peut dire, et on le dit, tout le mal que l'on veut de moi ou contre mon gouvernement katangais, nous avons tout fait pour lutter contre la pénétration communiste non seulement au Congo, mais encore dans toute l'Afrique. Monsieur Hoffacker [agent américain, présent à la conversation et interprète] a été ici pendant quelques mois et il a connu tous les moyens que nous avons utilisés contre le communisme : radio, journaux, brochures, non seulement au Katanga, mais dans toute l'Afrique. Toutes les émissions de Radio Katanga se terminaient d'ailleurs par un slogan contre le communisme. Monsieur Hoffacker se souvient certainement "ici le Président Tshombe lutte contre le communisme et pour la liberté de l'Afrique". [...]

La première réunion que j'ai organisée pour aboutir à une entente avec les autres leaders du Congo a eu lieu à Brazzaville en décembre 1960. Il y avait là Messieurs Kasa-Vubu, Ileo, Adoula, Bomboko, Kimba et moi-même. Après plus de quatre heures de discussions, nous ne sommes pas parvenus à conclure parce que j'avais mes principes et que je refusais d'aider la pénétration communiste au Congo. [...]

Si le 12 juillet 1960, si j'avais laissé atterrir l'avion de Lumumba à Élisabethville, tous les gens qui luttent contre le communisme ne seraient pas ici. Vous ne seriez pas ici. La seule façon d'arrêter cela et le chaos était de proclamer l'indépendance du Katanga. Quand l'indépendance du Katanga a été proclamée le 11 juillet, le lendemain Kasa-Vubu et Lumumba sont arrivés, soit le 12. Ils étaient au-dessus de l'aérodrome de la Luano quand j'ai envoyé le ministre Munongo pour les empêcher d'atterrir. J'ai fait cela parce que je savais que si Lumumba arrivait ici, ce serait la fin de tout, et c'est terrible. Il y avait déjà eu 7 Européens tués, dont un consul. Je crois avoir joué un rôle très important pour empêcher le communisme en Afrique. Je connais le Congo. [...]

L'URSS a envoyé des Iliouchines à Stanleyville avec du personnel soi-disant médecin. Les Nations unies étaient à Stan et ont laissé faire. Nos buts sont les mêmes, mais nos méthodes sont différentes et le Département d'État est mal informé de la situation. Quand nous avons vu le danger, j'ai convoqué ici les jeunesses Abako, Puna et MNC Kalonji. Ils sont restés une semaine chez moi. Nous avons organisé leur groupe, nous leur avons donné le matériel radio, nous leur avons acheté du matériel de diffusion, et ils [elles] ont pu, grâce à nous, ouvrir leur radio "Liberté" qui était à Makala à Léopoldville et qui combattait la radio de Kashamura. Nous leur avons établi un programme ici dans mon bureau. Pour le 5 septembre 1960, si Kasa-Vubu n'avait pas révoqué Lumumba, les jeunesses commençaient la révolution à Léopoldville. Leurs programmes étaient appuyés par moi, leurs moyens financiers étaient fournis d'ici enfin tout... pour réaliser le programme suivant les dates prévues. Nous avons été très contents parce que Kasa-Vubu s'est incliné. Mais ce n'est pas par "modération". Il a été forcé à cela par ce mouvement très fort dirigé depuis Élisabethville. Quand Lumumba a été révoqué, [...] j'ai écrit à Kasa-Vubu pour lui demander de le rencontrer et trouver avec lui une solution immédiate au problème du Congo. [...]

Immédiatement après la révocation de Lumumba, j'ai donc demandé à rencontrer le président à Brazzaville. J'ai quitté Élisabethville avec le ministre Kimba et à Brazzaville, nous avons rencontré Kasa-Vubu, Ileo, Bomboko et le général Mobutu. Quand nous les avons trouvés là-bas, ils avaient installé le Collège des commissaires avec des étudiants. Bomboko ne désirait pas la réconciliation, car il préférerait rester à la tête de ces commissaires et être le chef de tout. Nous avons discuté un jour entier sans résultat. Bomboko et Mobutu soutenaient les commissaires généraux. Je ne me suis pas découragé. Je voyais que l'ANC était l'armée sans discipline. J'ai demandé à Mobutu ce que nous pouvions faire pour l'aider, car je savais que tant que l'armée serait indisciplinée, il n'y aurait pas d'accord. Mobutu m'a remercié et je lui ai demandé de m'envoyer un budget ainsi que tout le programme de réorganisation de l'armée. Il y avait même des factures de chez Alladef pour des uniformes pour vêtir l'armée qui n'en avait plus. Car à ce moment-là, il n'y avait plus d'argent à Léopoldville au temps des commissaires généraux. Le général Mobutu m'a remercié et a pu reprendre son armée en main, et cela grâce à nous. »

19. Entretien à Élisabethville le 4 octobre 1962 de Moïse Tshombe avec Mac Ghee, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques Document ronéotypé « Entretien avec Monsieur Mac Ghee », n° SR/1268/MV, 11 p. Archives Service Histoire et Politique, MRAC.



À Brazzaville, l'ouverture de la conférence des chefs d'État africains d'expression française, pour traiter des problèmes économiques, politiques, sociaux ainsi que des relations futures entre pays. Sur la photo : à son arrivée à Brazzaville, Joseph Kasa-Vubu président de la République du Congo (Léopoldville) en compagnie de Fulbert Youlou président de la République du Congo (Brazzaville), passe les troupes en revue. À l'arrière-plan, Justin Bomboko, président du Collège des commissaires généraux et ministre des Affaires étrangères, Bernard Nyamaseko, officier d'ordonnance du président de la République du Congo (Léopoldville) et à l'extrême droite, l'officier d'ordonnance du président Youlou.

(CP.2007.1.86, collection MRAC Tervuren ; photo E. Zute (Congopresse), 1960. Droits réservés.)

RÉFÉRENCES

- Brassinne de la Buissière, J. 2016. *La Sécession du Katanga : témoignage (juillet 1960 -janvier 1963)*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.
- Chambre des Représentants de Belgique. 2001. « Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci ». Rapport fait au nom de la Commission d'enquête par MM. Daniel Bacquelaine, Ferdy Willems et Mme Marie-Thérèse Coenen, vol.1, Doc 500 312/006, 16 novembre 2001.
- d'Aspremont Lynden, H. 1960. « Entretien avec Monsieur Rothschild à Élisabethville. Note à son rapport annexée au rapport du 19 juillet 1960 ». *Revue générale* 10 (VI), volume « De 1958 à 1961 » paru en 1989.
- Décision n° 10/5 du président Moïse Tshombe. [s.d.].
- De Vos, P. 1961. *Vie et mort de Lumumba*. Paris : Calmann-Lévy (coll. « Questions d'actualité »).
- « Entretien à Élisabethville le 4 octobre 1962 de Moïse Tshombe avec Mac Ghee, sous-secrétaire d'État américain aux Affaires politiques ». Document ronéotypé « Entretien avec Monsieur Mac Ghee », n° SR/1268/MV, 11 p. Archives Service Histoire et Politique, MRAC.
- Eyskens, G. 2012. *Gaston Eyskens. Mémoires*. Bruxelles : Crisp.
- Heinz, G. & Donnay, H. 1966. *Patrice Lumumba. Les cinquante derniers jours de sa vie*. Paris/Bruelles : Éditions du Seuil/ Crisp.
- Helbig, D. 2005. *Paroles du Congo belge. Entretiens et témoignages*. Bruxelles : Luc Pire.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Perin.
- Lwamba Bilonda, M. 2002. « L'évolution du gouvernement du Katanga (du 16 juin 1960 au 14 juin 1963) ». *Likundali* XVIII (1-2) : 5-26.

Marrès, J. & Vermast, I. 1974. *Le Congo assassiné*. Bruxelles : Max Arnold.
Trinquier, R. & Duchemin, J. 1963. *Notre guerre au Katanga*. Paris : Éditions de la Pensée moderne Saverne.
Van den Bosch, J. 1986. *Pré-Zaïre. Le Cordon mal coupé*. Bruxelles : Le Cri.

CHAPITRE 4

SOUTIEN À LA SÉCESSION : PRÉSENCE DES BELGES AU KATANGA ET DIFFÉRENTES INTERVENTIONS DANS UN MÊME ÉVÉNEMENT

Tous les Belges, même parmi les soldats, n'eurent pas la même attitude ou, encore, n'acceptèrent pas les choix des pouvoirs belges dans les différends opposant

la Belgique et le Congo relativement à l'indépendance. Un cas en exemple :

Édouard Henniquiau, colonel de l'ex-Force publique.

« Puissante personnalité, le colonel était réputé pour son ascendant sur la troupe. [...] Il était imposant, mais d'un abord facile. Au départ du général Janssens, il fut désigné par Lumumba comme chef de l'ensemble des officiers et adjudants belges restés au service de la Force publique rebaptisée ANC. Un officier, en principe le plus gradé, était désigné pour chaque province pour le seconder. À Léopoldville, il s'agissait du lieutenant-colonel Timmerman. Le capitaine Pire se souvient : « Nous étions une petite dizaine d'officiers à nous réunir quasi quotidiennement avec Henniquiau pendant la période floue qui séparait le départ de Janssens et l'arrivée des troupes belges d'abord, de l'ONU ensuite. On cherchait avec lui une solution pour faire fonctionner les unités, qui puisse à la fois protéger le cadre belge encore en place et répondre aux résolutions du gouvernement congolais. La sympathie dont il jouissait parmi les Congolais en général faisait de lui le seul officier belge capable d'affronter ce problème. On ne parlait jamais Katanga pendant ces jours difficiles ».

Sa désignation très momentanée comme chef de cabinet du ministre de la Défense Lumumba fut diversement appréciée. Il n'était en rien demandeur. Il accepta la mission en tant qu'officier ayant reçu un ordre et il l'exécuta en gardant sa liberté d'action.

[...]

Arrivé au Katanga le 15 août, il y resta jusqu'au jour où l'ONUC décréta l'interdiction d'atterrissage pour les avions de la Sabena [en septembre 1960]. Son amour et sa connaissance de l'Afrique étaient très grands. Il avait épousé une Congolaise dont il adopta les enfants dont un, à sa grande satisfaction, sortit sous-lieutenant de l'École royale militaire.

[...] il ne fut pas un chaud partisan de l'indépendance du Katanga, son cœur penchant plutôt vers le Congo qu'il avait connu, aimé et servi. Il déclara à la RTBF : « Je suis resté au Katanga pendant un mois, mais je suis reparti dégoûté. J'ai trouvé trois colonels et trois majors. Je me suis dit : avec moi, cela en fera un quatrième. C'est vraiment trop. Il déclara à la radio in fine : je ne voulais surtout pas rester au Katanga. C'était contraire à ma notion du service » (Brassinne 2016 : 235-236).

Une fois Lumumba assassiné à la mi-janvier 1961, une étape supplémentaire en faveur de la sécession katangaise était franchie. D'un côté, la politique belge était exécutée en fonction des circonstances et des difficultés locales; et à peu près la même chose du côté katangais : dorénavant, il s'agissait de contester la Loi fondamentale du 19 mai 1960 léguée par la Belgique

à son ex-colonie. Ainsi entre le gouvernement belge et la sécession du Katanga, des fissures devenaient de plus en plus évidentes. La survie de l'État du Katanga devenait aléatoire. Moïse Tshombe et ses soutiens se mirent progressivement à dos le gouvernement de coalition dirigé par Gaston Eyskens, composé d'acteurs aux tendances divergentes, voire



Le 26 avril 1960 à Luluabourg : le lieutenant général Janssens, commandant en chef de la Force publique a passé en revue les troupes de la garnison. Assistaient à cette cérémonie militaire, le gouverneur et les membres du collège exécutif de la province, le colonel Mattered, commandant du 1^{er} Groupement, le colonel Henniquiau, commandant de place et de l'École centrale, le premier bourgmestre M. Merckx, etc.

(HP.1960.4.403, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

concurrentielles. Dorénavant, Bruxelles allait insister auprès de Léopoldville et d'Élisabethville pour qu'une entente se réalise entre les deux aussi rapidement que possible. D'ailleurs Léopoldville qui avait normalisé ses relations avec Bruxelles voyait le retour des agents belges partis à la suite de la proclamation de l'indépendance et de ses soubresauts. En outre, la capitale congolaise avait l'appui du gouvernement américain et pas le Katanga.

1. UNE PRÉSENCE BELGE REMARQUÉE DANS LA GENDARMERIE KATANGAISE

La Gendarmerie katangaise dépendait principalement de ses appuis et de son encadrement européen. Il s'agissait principalement des officiers belges, anciens de la Force publique, des officiers de l'armée métropolitaine engagés sur place ou recrutés en Belgique.

Jules Loos, major, éminence grise à Bruxelles

« [...] »

Loos joua [...] un rôle important dans la gestion de l'aide apportée par Bruxelles au renforcement de la Gendarmerie katangaise. Il s'occupa à la fois du recrutement des officiers, sous-officiers et de gendarmes pour étoffer les cadres katangais ainsi que des problèmes d'intendance et d'armement. Le bureau de Loos situé à la rue des Petits Carmes dans un bâtiment dépendant du ministère des Affaires africaines, était une plaque tournante et [un] "confessionnal" où, à chaque congé, les officiers venaient lui faire rapport sur l'évolution de la situation dans leur secteur. Il eut également des contacts avec différents milieux en vue de favoriser le recrutement de mercenaires en Belgique.

Les anciens officiers de la Force publique à Élisabethville comme Joe Verdickt, Louis Smal, Émile Grailly, Albert Liégeois, le colonel Marlière à Léopoldville, le colonel Vandewalle avant de partir en octobre à Élisabethville, firent implicitement partie d'un réseau de renseignement qui s'avéra extrêmement efficace pendant les mois qui suivirent l'indépendance.

Le major Loos géra encore l'aspect militaire des affaires congolaises pendant plusieurs mois jusqu'à l'avènement du gouvernement Lefèvre-Spaak en avril 1961 » (Brassinne 2016 : 267-268).



Venant d'Élisabethville, M.J. Paelinck, gouverneur de la province du Katanga, qui rentre fin de carrière en Belgique, est de passage à Léopoldville. À sa descente d'avion, il a été salué au nom du gouverneur général, par le major Loos, officier d'ordonnance.

(HP.1958.56.879, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1958, © Sofam.)

« La majorité des soldats et sous-officiers congolais provenait de la 1^{re} compagnie de prévôté militaire qui avait empêché les rebelles de se répandre dans la ville le 10 juillet. Furent également incorporés des militaires d'infanterie, de la 1^{re} compagnie de gendarmerie^a, du 12^e bataillon d'infanterie, de la 1^{re} compagnie de transmission du camp Massart et de la 2^e compagnie de gendarmerie du camp Simonet.

À Jadotville, six blindés M-8 Greyhound avaient été récupérés par l'escadron de marche du 1^{er} guides. Ils furent remis en état et mis à la disposition de la gendarmerie. Ces véhicules joueront ultérieurement un rôle important dans les opérations entreprises par la gendarmerie. Fin juillet 1960, le président Tshombe disposait de 300 hommes armés pour défendre un territoire grand comme quinze fois la Belgique.

Créée de toutes pièces au lendemain du 11 juillet, la gendarmerie fut employée d'une manière ininterrompue pendant les mois qui suivirent dans les opérations de maintien de l'ordre. Dès le départ, l'objectif était d'enrayer l'avance de la rébellion de la Balubakat dans le nord du Katanga.

De juillet 1960 à juillet 1961, la succession des opérations et interventions fut divisée en quatre phases dont la première couvre la période allant de juillet à septembre 1960^b. Elle avait pour objectif la mise sur pied des premiers éléments des forces katangaises qui devaient être envoyés dans le nord du Katanga.

À cet effet, un premier grand contingent de 600 volontaires rassemblé au cours des premières semaines qui suivirent l'indépendance.

a. Placée sous le commandement du capitaine Julien Gat, elle devint la 2^e compagnie de prévôté militaire.

b. René, P. « La Gendarmerie katangaise de juillet à juin 1961 ». CRAOCA. La deuxième phase couvre la période d'octobre à décembre 1960 (Chap. III, 3.7.), la troisième de janvier à mai 1961 et la quatrième de juin à septembre 1961 (Chap. IV.4.1.2.2.).

L'ossature de la gendarmerie constituée à partir de la 1^{re} compagnie de prévôté militaire fut renforcée ensuite par la 1^{re} compagnie de gendarmerie, commandée par le capitaine Julien Gat. Elle fut rebaptisée "2^e compagnie de Prévôté militaire". Principalement chargée d'un travail de police, elle dépendra directement du ministre de l'Intérieur.

Munongo signa le 1^{er} août [1960], un arrêté qui nommait deux capitaines, trois lieutenants, quatorze sous-lieutenants et onze adjudants katangais. Le capitaine Norbert Muke reçut le commandement de la 1^{re} compagnie de prévôté militaire.

Le 1^{er} août, le major Crèveœur fut officiellement investi en qualité de commandant des forces armées. Sa mission était triple : démobiliser les unités de l'ancienne Force publique stationnée au Katanga, recruter des volontaires et organiser les nouvelles forces armées katangaises.

Pour former les recrues, des centres d'instruction furent créés dans le sud du Katanga. À l'époque, l'état-major espérait que la durée de la présence des forces belges serait suffisante pour permettre de former cette nouvelle force armée. Le regroupement des troupes belges à Kamina et leur retour en Belgique à la fin août obligèrent la gendarmerie à entrer en opération dans le nord du Katanga dès la fin de ce mois avec des forces limitées qui étaient à sa disposition.

Dès la mi-août, le but de Tshombe avait été de créer une gendarmerie aussi efficace que possible avant le retrait des troupes belges. Pour assurer l'encadrement, il fit appel, en qualité de volontaires, à d'anciens officiers de la Force publique restés au Congo après les troubles de juillet. Il demanda également à des officiers belges appartenant aux Forces métropolitaines de rester après le retour de leurs contingents en Belgique.

L'objectif de Crèveœur était de pouvoir disposer rapidement d'un effectif de 1500 volontaires âgés de 16 à 21 ans, recrutés dans les milieux ethniques "sûrs". Le contingent annuel de la gendarmerie pour 1960 avait été fixé à ce chiffre le 6 août 1960^c.

À côté de l'armement individuel, l'armement collectif se composait de fusils mitrailleurs FN et de mitrailleuses Browning. L'artillerie comprenait des mortiers de 60 mm et 81 mm, des canons sans recul de 75 mm qui appartenaient à la compagnie "Armes lourdes" du 12^e bataillon d'infanterie et quatre canons DCA Bofors 40 mm en provenance de la batterie antiaérienne récupérée au camp de Nzilo I. Quant aux blindés M-8 Greyhound remis en état par la compagnie de marche du 1^{er} guide, ils furent mis le 14 août à la disposition des gendarmes katangais du camp Massart au moment du départ des Guides pour la Belgique.

À Baka [Base de Kamina], le colonel Rémy Van Lierde reçut le 25 août un télégramme de la Défense nationale belge, l'autorisant à disposer du matériel des forces belges. Officiellement, la remise d'armes au Katanga lui avait été interdite par le ministre Wigny. Aussi la plupart des armes furent-elles "empruntées" par le commandant Lamouline à la gare du BCK à Kaminaville. Ce dernier, prévenu des départs, en subtilisa une bonne partie en faveur de la gendarmerie. Il fut aidé par [...] Charles Mahauden, ancien administrateur du territoire de Kamina, resté sur place. Les installations de la base de Kamina furent officieusement remises aux Nations unies le 3 septembre.

La gendarmerie bénéficia également des commandes d'armement effectuées à la Fabrique nationale de Herstal pour la Force publique et qui furent détournées de leur destination première pour être livrées au Katanga. Ces livraisons comprenaient neuf tonnes d'armes, dont des fusils automatiques FN FAL et des munitions. Elles parvinrent à Élisabethville par avions-cargos de la Sabena. Parmi les autres livraisons d'armes opérées par la Sabena, il y eut notamment la cargaison d'un DC7 à Élisabethville au début septembre 1960, et ce, malgré l'interdiction formelle faite à Cometro par le ministre Wigny le 25 août. Le parc de transport de la gendarmerie fut renforcé par des camions civils de marque Chevrolet achetés sur place à la société Congo Motor. Grâce aux indications du colonel Henniquiau en mission à Élisabethville, un lot de 6 jeeps Willys C16 fut déchargé à Lobito (Angola) où elles furent réceptionnées par le capitaine Mayence de la compagnie Transport qui les dirigea par train vers le Katanga.

L'aviation katangaise put disposer de plusieurs appareils de la Force publique repliée à Baka, dont six bimoteurs DH Dove, deux hélicoptères SA Alouette II et un Sikorsky H-19. Elle reçut également deux Douglas DC-3 du flight de transport Baka. Le quadrimoteur DH Héron, ancien avion du gouverneur général Cornelis, fut réclamé à plusieurs reprises sans succès par Kasa-Vubu à Tshombe. Immatriculé au départ OO-CGG, puis OT-CFZ, il fut utilisé par Tshombe pour ses déplacements.

c. Le major Crèveœur se rendit à Bruxelles le 10 août pour négocier la récupération des armes, des avions et des hélicoptères stockés à Kamina (PV du Comité de coordination du 10 août 1960).

Dans le domaine des renseignements militaires et politiques, Élisabethville bénéficiait d'une aide précieuse grâce au réseau de la sûreté dont disposaient encore les Belges repliés à Brazzaville ou encore présents dans certaines provinces.

En plus des équipements de la Force publique, une partie de ceux des forces métropolitaines resta sur place et fut mise à la disposition du Katanga après le départ de celles-ci à la fin août 1960.

Pendant cette période, Bruxelles continua à accentuer son aide militaire directe en cadres et en équipement afin de faire face à la menace d'une invasion du Katanga par les forces lumumbistes » (Brassinne 2016 : 187-189).

Après la proclamation de l'indépendance du Congo, la Belgique rassembla des moyens humains et matériels au Katanga pour détruire son ex-colonie qui venait de lui échapper. La construction et/ou la survie de la sécession katangaise ne s'expliquaient d'abord que par cette cause. Frustrée du contrôle sur les événements concernant l'émancipation de son ex-colonie, on vit l'ex-puissance coloniale se lâcher dans une opération quitte ou double pour entraver toute organisation du pays, énervée par l'humiliation et paniquée de se voir définitivement exclue de la gestion des richesses dont elle connaissait le gîte; cela d'autant plus que Patrice Lumumba se trouvait au pouvoir à Léopoldville.

D'où la nécessité de bien circonscrire le dossier du Katanga, point de départ de la nouvelle offensive postcoloniale qui permit à la Belgique de reprendre pied à Léopoldville après l'élimination du leader nationaliste. Les effets du drame ainsi créé semblent perdurer à ce jour.

L'intervention militaire belge allait à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU. La Belgique évita qu'aucun de ses officiers n'entrât formellement en confrontation armée avec l'ONUC. « Développer l'esquive », cette stratégie consistait en manœuvres dilatoires pour retarder l'application des décisions de l'ONU,



Une prise d'armes s'est déroulée à la base métropolitaine de Kamina, à l'occasion de l'arrivée au Congo d'un nouveau contingent de paras-commandos belges, venus relever ceux dont la période d'entraînement en Afrique est terminée.

Le colonel BEM Gheysen, commandant supérieur des troupes métropolitaines en Afrique, saluant le drapeau.

(HP.1958.1.329, collection MRAC Tervuren ; photo J. Makula (Inforcongo), 1958, © MRAC Tervuren.)

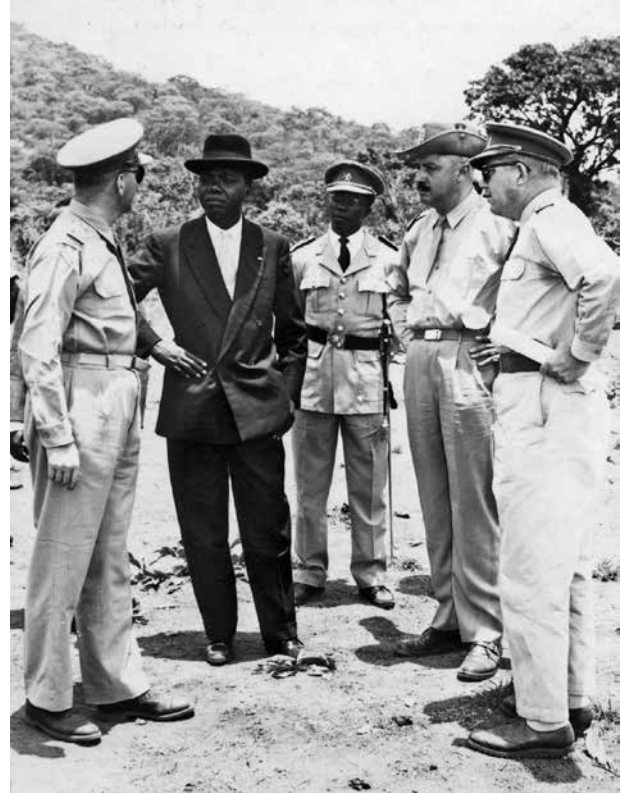
bien consciente qu'elle ne pouvait définitivement les empêcher.

Suite à la progression sur le terrain des combattants Balubakat, l'appui des troupes belges à l'État du Katanga s'avérait de plus en plus nécessaire et urgent. Mais au-delà de la structure formelle, la hiérarchie militaire de la Gendarmerie katangaise était confrontée aux difficultés de se doter d'un commandement ordonné; autant le personnel militaire européen se disputait le pouvoir, autant côté gouvernement katangais il n'y avait réellement pas un seul cadre édictant les règles à suivre. Des rivalités étaient manifestes entre les chefs, aussi bien du côté katangais que du côté belge. Une amélioration fut observée avec l'arrivée, fin 1960, du commandant BEM Jacques Mattys désigné officier responsable des opérations (G3) à l'état-major de la Gendarmerie katangaise. Il aida au renforcement de la gestion opérationnelle.

D'abord, le 6 janvier 1961, l'espace katangais fut divisé en deux zones militaires : celle des opérations et celle de l'arrière (Fonds d'archives René Clémens). La zone des opérations couvrait les cinq secteurs suivants : Albertville, Kamina, Mitwaba, Lubudi et Kongolo. La zone arrière reprenait tout ce qui restait de l'espace administratif de la province du Katanga. Cette organisation visait à contenir la Balubakat dans son aire d'expansion, en occupant les localités et les centres situés à sa périphérie. Elle allait d'abord bloquer les voies d'accès afin de protéger les régions restées favorables à la sécession. Ensuite, suivait l'engagement des attaques visant la reprise progressive des parties occupées par la Balubakat jusqu'à gagner tout l'espace du Katanga. Moïse Tshombe voulait à tout prix reprendre Manono, siège politique devenu le fief de la Balubakat.

Au cours du même mois, l'organigramme de la Gendarmerie katangaise se présentait comme suit :

- chef d'état-major : commandant Collet
- conseiller militaire du président Moïse Tshombe : major Guy Weber
- aide de camp du président Moïse Tshombe : capitaine Mwamba
- chef de cabinet du secrétaire d'État à la Défense, Joseph Yav : lieutenant-colonel BEM Grandjean
- commandant de la gendarmerie : lieutenant-colonel BEM Jean-Marie Crèvecoeur
- commandant en second : major Paul Perrad
- directeur de l'Aviation : lieutenant-colonel aviateur Victor Volont
- directeur du Génie : major de Troyer



Moïse Tshombe et ses officiers belges.

(CP.2007.1.26, collection MRAC Tervuren; photo Inforkat. Droits réservés.)

C'est à partir de ce moment qu'on commença vraiment à compter des unités entraînées dans la Gendarmerie katangaise. Il y avait trois pelotons de « volontaires étrangers, en majorité belges et sud-africains ». Il allait s'y ajouter rapidement des groupes mobiles. L'un fut basé à Shinkolobwe. Bref, on comptait dans la Gendarmerie katangaise des unités d'infanterie et des éléments d'infanterie portée, de police militaire, de groupes mobiles, de compagnies d'état-major et autres services postés à Élisabethville.

La Gendarmerie katangaise bénéficia de l'armement et des véhicules qui avaient appartenu à la Force publique, dont les canons de 75 mm, des mitrailleuses lourdes et des mortiers. Elle récupéra aussi le charroi laissé par Cometro au moment du retour des troupes belges. On comptait ainsi des jeeps blindées et des camions. À cet équipement s'ajouta peu après l'achat des avions Fouga-Magister, dont trois livrés à l'État du Katanga le 17 février 1961.

Harold d'Aspremont Lynden avait informé le consulat général d'Élisabethville, le 31 janvier 1961,



1961 : Le président Tshombe passe la revue des troupes.

(HP.1961.74.314, collection MRAC Tervuren ; photo Photo-Lux, 1960. Droits réservés.)

que l'évolution de la situation internationale rendait indispensable le « freinage » de l'aide militaire tout en confirmant que le gouvernement belge désirait que les officiers et sous-officiers continuent à servir le Katanga¹. On le verra, l'ONU et le gouvernement de Léopoldville savaient que si le cadre européen de la gendarmerie disparaissait, la sécession devait rapidement être arrêtée.

Pour se jouer de l'ONU, la Belgique et les autorités katangaises camouflèrent l'encadrement belge en acceptant le recrutement d'officiers non belges, notamment à l'échelon supérieur. En septembre 1960, la Belgique demanda que les officiers des Forces métropolitaines mis à la disposition du Katanga portent les insignes de la Force publique. Ainsi, elle pouvait se défendre en arguant qu'ils ressortissaient du cadre du traité d'amitié et, donc, qu'ils

étaient officiellement mis à la disposition des autorités congolaises par le ministre des Affaires africaines. À ce moment, on comptait 31 officiers et sous-officiers de l'armée belge au Congo, dont le rapatriement devait être échelonné et se terminer pour le 19 mars 1961. D'après les statistiques du service du personnel d'Afrique, l'effectif des soldats belges officiers et sous-officiers était de 189 au 31 décembre 1960. Le major Weber citait le chiffre de 220 en février 1961, tandis que le rapport de l'ONU en dénombrait 187 en septembre 1961 (Dossier MRAC / Fonds d'archives René Clémens).

Dans une note adressée le 27 février 1961 à Dag Hammarskjöld, le représentant permanent de la Belgique à l'ONU, Walter Loridan, distinguait deux catégories de soldats belges présents au Congo. Il écrivait :

« La première [catégorie] se limite à un nombre d'hommes extrêmement réduit, qui se trouvent encore dans les bases de Kamina et de Kitona, en accord avec l'Organisation des Nations unies. Ils auront quitté ces bases avant le 15 mars 1961.

1. « Considérez de façon formelle que le gouvernement belge désire que les cadres réguliers, officiers et sous-officiers, continuent à servir » (cf. Fonds d'archives René Clémens).



Godefroid Munongo passe en revue la Gendarmerie katangaise.

(CP.2007.1.129, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

La deuxième catégorie peut se subdiviser comme suit :

- Les membres belges de l'ancienne Force publique mise à la disposition des autorités congolaises en application de l'art. 250 de la Loi fondamentale. Le gouvernement demande aux autorités congolaises de libérer ces officiers et sous-officiers de la mission qui leur a été confiée au moment où celle-ci pourra être reprise dans les mêmes conditions d'efficacité par les forces des Nations unies, avec l'accord de ces autorités.

- Quant aux officiers et sous-officiers qui, ayant appartenu à l'armée belge jusqu'au moment de leur mise à disposition des autorités congolaises, des mesures sont prises par l'autorité militaire belge pour les rappeler en Belgique.

- Enfin, un certain nombre de Belges ont été recrutés soit au Congo, soit en Belgique, soit à l'étranger, en qualité de mercenaires par diverses autorités congolaises. Le gouvernement belge ne porte aucun intérêt à ces nationaux dont il désapprouve l'entreprise. En outre, des mesures sont prises pour combattre efficacement ce recrutement. Elles vont être multipliées et intensifiées, des poursuites seront intentées contre les promoteurs de ce recrutement qui se sont mis en contravention avec la législation en vigueur ».

Pour éluder la responsabilité du gouvernement belge, Bruxelles va remplacer progressivement les officiers appartenant aux troupes métropolitaines par des officiers de l'ancienne Force publique. Aussi, le recrutement des mercenaires et autres militaires commencé en 1960 s'intensifia en 1961. Son organisation se présentait comme cela :

1. En Afrique du Sud et en Rhodésie, Charles Hughé qui était chef de cabinet de Joseph Yav, secrétaire d'État à la Défense, se chargeait de la coordination ;
2. En Belgique, la tâche fut confiée à Jacques Masangu en sa qualité de représentant du président Moïse Tshombe en Belgique. Il était aidé dans l'engagement par la mission Marissal² ;
3. En France, il y avait Dominique Diur représentant du président Moïse Tshombe à Paris. Il fit ajouter le colonel Bernard Delègue en qualité de « conseiller du haut représentant de l'État du Katanga ».

² Du nom du colonel président de l'Association des parachutistes à Bruxelles.



Réception du président Tshombe à son arrivée au théâtre d'Élisabethville.
(HP.1961.74.312, collection MRAC Tervuren ; photo Photo-Lux, 1960. Droits réservés.)

Il y aurait eu plus au moins 500 mercenaires dont, au moins, la moitié était des Belges. L'ONU dénombrait encore 260 mercenaires en septembre 1961, dont 175 étaient Belges.

2. TOUT MISER SUR LA PERSONNE DE MOÏSE TSHOMBE

Au Katanga et autour de Moïse Tshombe, René Clémens et ses conseillers belges régentaient tout. Et Tshombe et son groupe en étaient même devenus dépendants pour la survie de la sécession. Clémens, qui voyait Tshombe presque chaque jour, avait la charge de donner un contenu à l'État du Katanga en élaborant les textes administratifs et juridiques, de répondre aux questions politiques posées par l'ONU et d'autres pouvoirs auprès desquels l'État du Katanga voulait obtenir un appui, voire une reconnaissance. Il fallait tout inventer, car, jusque-là, rien n'existait et, en réalité, le gouvernement katangais n'était plus qu'une coquille formelle représentative. On le verra de manière concrète dans les paragraphes qui suivent.

Contrairement à ce qui se dit dans la mémoire populaire, des acteurs affichés, tels Godefroid Munongo et Jean-Baptiste Kibwe, ne furent pas

toujours aussi bien intégrés dans les divers réseaux de soutien interférant dans la sécession katangaise. Certaines de ses séquences leur étaient même cachées. À maintes reprises, on décidait sans eux et on s'organisaient après coup pour les introduire dans le jeu afin qu'ils ne s'en sentent pas écartés.

Certains rapports reproduits dans ce chapitre renseignent que la sécession katangaise n'était pas bien vue de nombreux Katangais; ni dans cette partie sud de la province sous l'autorité de Tshombe, ni même à Élisabethville. Pour rappel, la présence de nombreux Belges était perçue comme une poursuite de la colonisation. Suite aux pressions de l'ONU et à l'avancée de l'ANC envoyée par Léopoldville, il se racontait : « Bientôt, on sera libérés », « nous aurons bientôt l'indépendance », etc. Pour cette raison, le pouvoir de Moïse Tshombe comptait une opposition locale et avait fait de nombreux prisonniers politiques. Ces rapports montrent aussi combien les conseillers belges s'impliquèrent activement dans tous les travaux autour du gouvernement katangais, avec la personne de Moïse Tshombe comme interface.

La sécession du Katanga était fondamentalement organisée autour du « seul Moïse Tshombe ». Il en devint la référence ultime, les autres membres du

gouvernement jouissant de moins de considération. C'était le cas de Godefroid Munongo, surtout depuis son accord en mai/juin 1961 concernant les expulsions du major Guy Weber et du professeur René Clémens exigées par le consul belge Henri Créner et le représentant de l'ONU Connor Cruse O'Brien.

Le rapprochement des conseillers belges de Moïse Tshombe et leur choix sur sa personne dans l'organisation de la sécession du Katanga ne s'expliqueraient pas d'abord par une question d'estime. Le leader katangais était régulièrement appelé « Président », mais tous ses gestes, discours ou présentations étaient généralement concoctés par eux, déterminés qu'ils étaient à tout orienter. C'est René Clémens qui s'était chargé d'engager la secrétaire du président, qui en eut deux : mademoiselle Simonis et madame Lengelé³.

Le 21 septembre 1961, par exemple, Clémens écrivait au recteur Dubuisson de l'université de Liège :

« [...] que si Tshombe doit tomber, ou simplement aller renforcer les "modérés" à Léo dans le gouvernement Adoula, le Congo sera communiste et elle (la grande maison) n'a rien à en espérer. Elle n'a rien à espérer non plus des Nations unies dont le triomphe signifierait un système de planification générale, proche (ou semblable) de la nationalisation.

Le Katanga ne peut apporter de contribution réelle, sans risque de suicide, que par une solution dite fédérale (en réalité confédérale) et par voie de réalisation *progressive*, cette solution s'étendant à l'organisation politique et à l'organisation économique. Cela étant, *je crois que Tshombe désire traiter avec Léo, mais au rythme bantou, qui aurait abouti à partir de mars si les Nations unies et Bruxelles ne s'étaient pas mis en travers [...]*

Pour la notion d'"indépendance" qui fait actuellement difficulté chez les modérés à Léo, je suggère de dire "États *indépendants* les uns des autres, mais *dépendants de la Confédération*" (dépendant de l'association confédérale selon le pacte ou la constitution confédérale...) [...]

Tshombe, davantage reposé le dimanche, me paraît en bonne forme... Il reste maître de la population (mais les moyens de "communication" sont atteints...) et il domine ses ministres plus que jamais... »

Qui y avait-il réellement dans le gouvernement katangais? Jacques Brassinne après le renvoi de René Clémens l'en informait en janvier 1962⁴ :

« **1° Président :**

Le Président [Tshombe] reste le seul homme valable bien qu'il se soit très mal entouré. Il n'y a pratiquement plus aucun conseiller autour de lui, seuls quelques fonctionnaires de valeur sont encore à son service. Ces derniers n'interviennent ou ne préparent des textes qu'à la demande expresse du Président et sur des indications qui leur sont fournies par celui-ci. Le Président reçoit et travaille à la Résidence, son cabinet et ses services administratifs ont les plus grandes difficultés à arriver jusqu'à lui. L'entourage présidentiel est composé de trois secrétaires : madame Lengelé, madame Servais, madame Vermeulen qui régendent, décident, conseillent sur toutes les affaires de l'État.

Parmi les personnes appartenant à l'entourage, citons encore les majors Kadiamba et M'Bayo, le lieutenant Nawezi, fidèles serviteurs du Président. L'attaché de presse Jean Masudi, ayant vécu à Léopoldville, a été désigné pour faire partie de la commission pour l'élaboration de la nouvelle Constitution. Messieurs Yav et Ngoie Paul attachés de cabinet sont parfois très aimables, mais souvent peu efficaces.

Parmi les Européens qui sévissent à la Résidence, il ne reste que monsieur Letellier, Français chargé de mission auprès de l'abbé Youlou, anciennement chef de cabinet de monsieur Diur, ministre résident à Paris.

En dehors de monsieur Letellier commis à la rédaction de certaines conférences de presse, on trouve des conseillers extérieurs auxquels le Président fait appel généralement lorsqu'il est en difficulté. Il s'agit de l'avocat Mario Spandre et des consuls de France, des États-Unis et de Grande-Bretagne avec lesquels le Président aime à s'entretenir de problèmes importants comme de choses qui le sont moins.

Parmi les fonctionnaires, le Président garde toute sa confiance à monsieur Grandjean qui lui présente tous les dossiers administratifs devant être soumis à sa signature.

Le service de coordination administrative composé de messieurs Grandjean, Gérard et Wauquairé vient de perdre ce dernier rentré en Belgique. Le Président se trouve actuellement sans juriste de valeur ce qui explique qu'il ait marqué son accord à la suggestion

3. À noter qu'aux collaborateurs de René Clémens s'étaient ajoutées Mesdames Jumpertz et Dewolf.

4. L'intégralité de ce rapport est reproduite dans un chapitre plus bas.

des conseils occidentaux qui lui proposent de faire appel à l'ONU pour lui procurer un juriste en droit international de renommée mondiale.

Le Président a écarté progressivement et sans s'en rendre compte la plupart des hommes de bon conseil pour les remplacer par des *yesman*. L'usure d'un homme est très rapide dans le milieu katangais à la fois vis-à-vis des Africains et également auprès des Européens de l'administration qui imputent tous les maux dont souffre le pays à l'influence néfaste de certains conseillers.

En fait, les autorités katangaises sont les premières et seules responsables du marasme dans lequel elles se trouvent actuellement.

N'ayant jamais eu de politique à long terme, ni le sens de l'opportunité, ni la moindre pensée politique, les dirigeants en sont arrivés à approuver la Loi fondamentale et à s'y référer de plus en plus. Pratiquement, il n'y a actuellement aucune autre issue. Il suffira d'attendre de renforcer l'influence du Katanga à Léopoldville et agir de manière à détourner l'attention du Gouvernement central sur Gizenga et sur l'influence pernicieuse des Nations unies.

2° Le Gouvernement

Il est peu vraisemblable que cette politique, appliquée actuellement sans avoir jamais été formulée, soit comprise par ce qui reste du gouvernement katangais. Celui-ci amputé définitivement de trois de ses membres – Tshizand, Kiwele, Samalenge et provisoirement de MM. Kitenge, Nyembo et Makonga Bonaventure à Léopoldville, ne se réunit que très rarement. Le régime des réunions imprévisibles à la Résidence a repris où les ministres Kibwe, Kimba et Munongo vont à tour de rôle faire leur cour au Président. Les deux derniers ont repris leur habitude de faire des conférences de presse sur des sujets aussi inintéressants que politiquement inopportuns.

Le gouvernement katangais est une unité dont le rôle s'est complètement amenuisé. Il ne sert actuellement que d'instrument au Président ou à certains ministres pour prendre des mesures impopulaires. Le conseil n'hésite cependant pas à se déclarer incompetent comme ce fut le cas pour les accords de Kitona.

La plupart des ministres ont courageusement disparu dans les cités au cours des derniers événements. L'alerte passée, les voitures ministérielles sont réapparues, mais peu d'entre eux daignent encore s'occuper des affaires administratives de leur département chacun voulant s'occuper de grande politique et palabrer à longueur de journée en étanchant abondamment leur soif.

Le ministre de la Justice se distingue par la lenteur avec laquelle les affaires sont traitées quand elles le sont.... Des lettres datées d'août et septembre derniers sont actuellement présentées à la signature du Président.

Les travaux publics fonctionnent quasi normalement grâce à un fonctionnaire de valeur M. Heylbrouck grâce aussi à l'absence de son ministre.

L'agriculture est en déclin depuis les hostilités de septembre, elle n'a jamais réellement repris ses activités dans le Nord. Le ministre Kilonda ne prétend plus que les fonctionnaires européens traitent les affaires importantes. Cette attitude a pour conséquence de bloquer toutes les affaires et saper le moral des fonctionnaires.

L'enseignement a repris normalement dans les villes et dans le Sud du pays avec un nombre d'élèves en moins, un peu plus d'un tiers ont quitté Éville. Le ministère de l'Éducation nationale dont s'occupe monsieur Muhona, a été habitué à fonctionner sans ministre, la situation actuelle n'est pas faite pour le troubler.

Pour mémoire, citons les départements qui n'ont jamais été organisés et dont l'inefficacité est notoire : le Commerce extérieur, les Affaires étrangères, l'Information, la Défense nationale, en fait tous les départements créés de toutes pièces et n'ayant pas trouvé dans l'organisation provinciale coloniale une ossature de fonctionnaires et une organisation administrative cohérente.

Il existe également des départements sans histoire comme la Santé publique, le Travail et les Affaires sociales, la Fonction publique où l'incidence des événements s'est moins fait sentir comme l'intérêt pour ces matières est quasi nul parmi les hauts dirigeants, ils ne posent pas de problèmes majeurs.

Les problèmes que posent le ministère des Finances et son ministre sont étudiés dans la section consacrée à la situation économique et financière du Katanga. »

L'autorité du président de l'État du Katanga et l'identité katangaise à travers le vécu de la sécession exigent des réponses.

Pour mieux suivre la sécession du Katanga dans son déroulement, force est d'identifier et de distinguer les acteurs en fonction de leurs objectifs propres. Pour Clémens, le cadre de la sécession lui offrait l'occasion de défendre « sa cause » du Katanga. Pour rappel, ceux qui devinrent « conseillers belges » voulaient d'abord prolonger les exigences de la « communauté coloniale du Katanga ». Du côté « Katangais autochtones » pourtant, on semblait rechercher d'abord des

espaces individuels de pouvoir, à cause d'une compétition politique à l'échelle nationale trop haut placée.

Il y avait la détermination trop jusqu'au-boutiste de René Clémens, chef de l'équipe des « conseillers belges », mieux encore « cocréateur de l'État du Katanga », aux côtés de Moïse Tshombe⁵. À la mi-juin 1961, il fournit une explication de son engagement comme suit :

« J'ai donné tout mon cœur à l'Afrique.

J'y suis venu tard. Mais c'est là que j'ai trouvé une proportion plus forte qu'ailleurs des plus entrepreneurs et des meilleurs de notre pays, avec beaucoup d'indifférents et, partant, de médiocres. Mais j'y ai surtout trouvé des hommes du pays qui aspiraient naïvement à plus de justice et plus d'humanité et qui mettaient en ceux qu'ils avaient acceptés tant de foi et tant de confiance que ceux-ci se seraient sentis amoindris, de les décevoir et de ne pas tenter de répondre à leur modèle et qu'ils prenaient soudain dans cette condition difficile le sens et la mesure de l'homme par-delà toutes les différences de race. »

Clémens devint l'obstacle, mieux, une réelle structure de résistance menant Tshombe à refuser la réintégration du Katanga au Congo. C'est en partie grâce à lui et à son obstination, à travers son rôle d'acteur opportuniste déterminé au centre du dispositif politico-diplomatique, que Tshombe survécut jusqu'à janvier 1963. Chaque geste, chaque discours ou présentation de l'acteur katangais était particulièrement conçu par les conseillers belges menés par René Clémens.

Qui étaient les conseillers belges du Katanga ? La décision n° 10/5 donne la liste des membres du noyau de l'équipe :

« **Décision n° 10/5 :**

Nous Président de l'État du Katanga,
Vu la Constitution de l'État du Katanga,
Vu les décrets coordonnés sur la police de l'immigration,
Vu l'article 2 de l'ordonnance n° 221/268 du 27 décembre 1960 sur l'immigration,
Décidons
Monsieur René Clémens, chef du Bureau Conseil de l'État du Katanga,
Monsieur René Grosjean, attaché au Bureau Conseil de l'État du Katanga,

Monsieur Paul Evrard, attaché au Bureau Conseil de l'État du Katanga,

Monsieur Robert Dethier, attaché au Bureau Conseil de l'État du Katanga,

Ainsi que les membres de leurs familles,

Sont assimilés aux personnes au service du gouvernement de l'État du Katanga.

Fait à Élisabethville, le 18 avril 1961.

Sgé : Le Président du Katanga, M. Tshombe » (Fonds d'archives René Clémens 5).

En supplément s'ajoutaient quelques noms de conseillers belges liés directement au pouvoir katangais. Il y avait :

- Jacques Bartelous : chef de cabinet à la Présidence ;
- Albert Brodur : chef de cabinet à la Fonction publique ;
- Bastin : chef de cabinet aux Finances ;
- Frenney : chef de cabinet à la Santé ;
- Charles Huyghé : conseiller/chef de cabinet à la Défense ;
- Victor Tignée : conseiller/chef de cabinet à l'Intérieur ;
- Étienne Ugeux : conseiller/chef de cabinet à l'Information ;
- Joseph Onckelinx : conseiller/chef de cabinet au Commerce extérieur ;
- Van Roey : directeur de la Banque nationale du Katanga ;
- Jaspar : responsable de la Radio Katanga ;
- Albert De Coster : directeur de *L'Écho du Katanga*.

Pour rappel, l'épisode de la sécession du Katanga, avec Clémens au centre, ressemblait étrangement à ce qui fut observé lors de la Table ronde politique de Bruxelles de janvier-février 1960. Lors des séances de cette rencontre, Moïse Tshombe comme délégué de la Conakat n'intervenait chaque fois que pour lire ce que ses quatre conseillers belges lui remettaient comme message. À chacune de ses sorties, la conférence revenait à ce qui avait été discuté, une tactique qui retarda, voire bloqua, l'évolution de l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour. Irrité, Lumumba s'en prit à lui. Il y eut une altercation entre les deux hommes lors de la séance du 11 février 1960, altercation dont voici le récit (Omasombo & Verhaegen 2005 : 349-350) :

5. Lire à ce sujet la biographie de Moïse Tshombe faite par Jacques Brassinne de la Buissière (Brassinne 2016 : 180-181).

« Le jeudi 11 février 1960 à la réunion de la Table ronde politique de Bruxelles entre délégations congolaises et belges, les points de vue de Lumumba et de Tshombe s'opposent lors du débat sur des compétences à réserver au pouvoir central sur le sujet ainsi libellé : *L'exploitation et l'exploration du sous-sol*. Tshombe, au nom de la Conakat, exprime le désir formel que tout ce qui concerne le sol, le sous-sol, les richesses minières, les sources hydro-électriques, bref tout ce qui est "considéré par la coutume bantoue" comme appartenant aux collectivités autochtones, reste la propriété de chaque État provincial et soit exclusivement géré par lui. Il fait observer que les recettes figurant au budget du Congo proviennent pour les 2/3 environ du Katanga. Il ajoute qu'il y a lieu d'accorder aux provinces les droits relatifs à l'octroi des concessions et à la perception des redevances minières, nécessaires notamment pour indemniser les droits coutumiers, étant entendu qu'il faudra déterminer la part des sommes perçues revenant au pouvoir central. Cette thèse est appuyée par le chef coutumier Antoine Mwenda Munongo, qui déclare ne pas être d'accord pour que les richesses du sol et du sous-sol relèvent de la compétence du pouvoir central; mais il se dit d'accord pour que les provinces contribuent aux charges de l'État central. Quant à Lumumba, il rejette ce privilège pour les provinces et affirme s'en tenir au texte proposé par la commission, selon lequel les richesses du Congo appartiennent au Congo. Les interventions du ministre De Schryver et du sénateur Rolin paraissent plutôt favorables à la thèse de Lumumba. Mais les divergences persistant, A. Lilar suggère que les propositions d'amendements au texte de la commission soient déposées et que leurs auteurs se réunissent avant la plénière de l'après-midi avec les rapporteurs, pour coordonner ces amendements et mettre au point un texte sur lequel la Conférence puisse marquer son accord.

La réunion des rapporteurs et des auteurs d'amendements se tient, mais sans les représentants de la Conakat et du MNC, [sont] tous absents. J. Ileo, un des rapporteurs, n'est pas là non plus et A. Kalonji prend sa place. En fait, ces leaders politiques peaufinent leurs argumentations en vue de la séance plénière; cela semble évident pour Lumumba. La proposition de la Conakat sera fort affaiblie dans le compte rendu du texte aménagé au cours de cette réunion, qui semble renvoyer dos à dos les thèses de Lumumba et Tshombe. En fait, il est prescrit pour le Congo un état indépendant de type parlementaire, mais les provinces se voient octroyer certaines compétences propres, sous la direction d'un gouvernement provincial. Il est écrit :

"Il est apparu que la pensée de cette délégation [Conakat] prendrait mieux place dans le corps des conclusions sous la forme suivante : 9) La détermination des redevances minières revenant aux provinces et au pouvoir central."

Mais pendant cette séance d'avant-midi, Lumumba rejoint les journalistes pour critiquer l'attitude du conseiller de la Conakat, Jean Humblé, qui, d'après lui,

"[...] prolonge inutilement ce débat [régime minier] et le relance sans cesse. Tout au long de la séance, il donne au vu de tous des petits papiers à M. Tshombe qui les lit aussitôt. C'est chaque fois une objection nouvelle à toute solution raisonnable des problèmes. Il dévoile là les tendances séparatistes qui l'animent; il cherche à rendre impossible l'accord belgo-congolais, croyant ainsi défendre les intérêts de ceux qu'il représente"^a

G.H. Dumont confirme ce reproche : « Effectivement, du haut de mon balcon mezzanine, j'ai pu voir, à diverses reprises, que des conseillers passaient des papiers à certains délégués congolais. C'était pour le moins maladroit. Ils auraient pu le faire avec discrétion, à l'instar d'autres conseillers » (Dumont 1995 : 184).

Tshombe est averti de la "sortie" de Lumumba contre lui; une bruyante algarade a lieu, à la fin de la séance du matin, dans le hall du Palais des Congrès. G. Pongo, A. Nguvulu et d'autres s'en mêlent (Dumont 1995 : 184).

À la séance de l'après-midi, par motion d'ordre, Lumumba prend la parole :

"Nous avons longtemps réclamé l'indépendance. Cette indépendance est maintenant acquise et elle sera proclamée le 30 juin. Le 30 juin 1960, le gouvernement congolais jouira de toutes les prérogatives de sa souveraineté. Il faut cependant regretter les influences très occultes qui se manifestent autour de cette Conférence. Sans ces influences, les travaux de cette Conférence seraient déjà terminés. Mais cela n'a pas été possible à cause du jeu de coulisse de certains conseillers européens qui servent les intérêts de groupes financiers et de puissances étrangères au lieu de se préoccuper du Congo. C'est pourquoi je demande que tous les conseillers européens quittent cette Conférence. En signe de protestation, je quitte la séance avec tous mes délégués."

a. *La Libre Belgique*. 1960 (12 février). D'après (Dumont 1995 : 183), c'est Adoula qui dénonça le premier, la veille, ce comportement des conseillers.

C'est Tshombe et ses conseillers belges^b que Lumumba vise. Suivi des autres délégués MNC, il quitte un moment la salle, descend parmi les journalistes.

“J’ai fait cela, leur explique-t-il, pour que la Conférence puisse se poursuivre dans une atmosphère qui ne soit pas constamment viciée par certains conseillers qui, nous avons la preuve, agissent au nom de milieux financiers et étrangers. C’est avec le gouvernement belge que nous entendons discuter les modalités de l’indépendance qui nous a été accordée et nous ne comprenons pas que le gouvernement belge tolère la présence à la Table ronde de gens qui font tout pour que la Conférence échoue. Si nous n’avions eu affaire qu’à des représentants du gouvernement et du Parlement belges, nous aurions déjà terminé nos travaux et repris le chemin du Congo où nous sommes pressés d’aller travailler, mais certains conseillers poussent les délégués qu’ils assistent à faire l’obstruction” (*La Cité*, 12 février 1960) ».

b. Lumumba déclara à la presse qu’il « déplorait l’attitude de certains colons du Katanga qui, dans les coulisses, font tout ce qu’ils peuvent pour faire échouer les travaux de la conférence » (*Le Courrier d’Afrique*, 1960 [12 février]). La Conakat choisit pour conseiller Jean Humblé, avocat d’Éville, président de l’UCOL en 1960. D’autres conseillers agissaient auprès de M. Tshombe et J.B. Kibwe, dont Frans Scheerlinck, lié bientôt à la proclamation de sécession du Katanga, à la fin juin 1960 (*Brassinne* 1989 : 138-139).



Ici, lors de sa conférence de presse à la Table ronde économique, le 26 avril 1960 à Bruxelles, Moïse Tshombe lit une déclaration écrite par ses conseillers. (HP.2010.8.22, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960, © MRAC Tervuren.)

3. VERS L'ARRESTATION DE TSHOMBE PAR LE POUVOIR DE LÉOPOLDVILLE

Depuis quelques mois déjà, l'appui des pouvoirs belges au Katanga avait commencé à décliner, mais Moïse Tshombe et l'État du Katanga semblaient toujours tenir. Une conférence se tint à Léopoldville du 25 janvier au 6 février 1961 pour chercher à satisfaire la réforme des structures politiques. Aucun représentant du Katanga n'y participa. Son organisation fut dominée par les originaires de la province de l'Équateur, dont Cyrille Adoula, Joseph Ileo, voire Marcel Lihau. Mais le pouvoir de Léopoldville continuait de demeurer faible : Joseph Ileo redevenu Premier ministre n'avait pas de légitimité; dans leurs opérations sur le terrain, Joseph Mobutu et son ANC n'enregistraient que des défaites. Dans pareille situation de crise, Léopoldville et Élisabethville craignaient ensemble que l'ONU ne puisse dire que parce qu'ils ne réussissaient pas, pourquoi ne pas les déclasser tous et imposer sa loi sans plus les écouter? Dès lors, une rencontre impromptue eut lieu à Élisabethville entre les trois gouvernements de Léopoldville, Élisabethville et Bakwanga pour une déclaration commune contre les intentions des Nations unies. Le 28 février, Tshombe, Ileo et Kalonji signaient un protocole d'accord prévoyant la mise en commun de toutes leurs forces militaires contre « le communisme ».

Tshombe avait cru voir un temps son État du Katanga être reconnu par Léopoldville. Mais, aussitôt, la capitale congolaise lui récusait ce statut. Par après, l'ONU et Léopoldville signaient un accord le 17 avril 1961 et, ainsi, se renforçait l'autorité du gouvernement congolais face à celui du Katanga.

En défaveur du Katanga, aucun État dans le monde ne l'avait reconnu⁶; même pas la République du Congo-Brazzaville dont le président Fulbert Youlou avait effectué une visite à Élisabethville au début février 1961.

Insistons. Lumumba venait d'être assassiné en janvier 1961. La question du Katanga se transformait en une compétition entre le Congo représenté par le « Gouvernement central » et le Katanga avec son autorité, dont le centre formel était devenu d'abord uniquement Moïse Tshombe. Deux « États égaux » en

négociation? La conjoncture avait changé, les États-Unis⁷ pressaient dorénavant l'ONUC de mettre fin à la sécession du Katanga. Les pouvoirs occidentaux, dont principalement la Belgique, avaient repris pied à Léopoldville. Le secrétaire général Dag Hammarskjöld admettait dorénavant le recours à la force pour exécuter le mandat du Conseil de sécurité. Il fut interpellé par les pays afro-asiatiques; le président ghanéen Kwame N'Krumah proposa même le 18 février 1961 un plan dans lequel il déclarait : « L'interprétation du mandat du Conseil de sécurité, à savoir la non-intervention dans les affaires intérieures du Congo, n'est plus soutenable [...] si certaines factions refusent de coopérer, il faudra avoir recours à la force » (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens).

Comme on craignait, en ce début d'année 1961, qu'une guerre civile embrasât le Congo, surtout depuis l'assassinat de Lumumba, l'ONU vota une résolution, le 21 février 1961. On vit se multiplier des injonctions à l'égard du Katanga; le Conseil de sécurité demandait que des mesures soient prises « pour le retrait et l'évacuation immédiate du Congo de tous les personnels militaires et paramilitaires et conseillers politiques belges et d'autres nationalités ne relevant pas du Commandement des Nations unies ainsi que des mercenaires. [...] instamment que les unités et le personnel armé congolais soient réorganisés [...] que des dispositions soient prises [...] en vue d'éliminer toute possibilité d'ingérence de ces unités et de ce personnel dans la vie politique du Congo ».

Ces mesures de l'ONU firent immédiatement peur autant à l'État du Katanga qu'à Bruxelles, dont les éléments militaires continuaient d'intégrer la Gendarmerie katangaise. Le gouvernement katangais décréta « la mobilisation de tous les habitants du Katanga, Blancs et Noirs, pour la défense de leur vie et de leurs biens mis en péril par la décision de l'ONU et en vue de résister à toute tentative de l'ONU d'appliquer les résolutions adoptées ». Côté belge, le ministre des Affaires africaines écrivait, le 11 mars 1961, à Moïse Tshombe : « Placé devant ces deux impératifs, le gouvernement belge a adopté la position consistant à laisser en place tous les officiers de l'ancienne Force publique qui servent, conformément aux dispositions de l'article 250 de la Loi fondamentale, à

6. Pourtant, le pouvoir dissident des lumumbistes à Stanleyville sous Gizenga obtint officiellement la reconnaissance de dix-sept pays.

7. Aux États-Unis, l'État du Katanga se trouva de nouveaux alliés actifs, le sénateur démocrate Thomas J. Dodd et le député Bruce qui cherchaient à affaiblir les positions du Département d'État à son égard.

l'encadrement de la gendarmerie, mais il a décidé de rappeler les officiers et sous-officiers de l'Armée belge qui sont passés au service du Katanga après le 30 juin 1960 ». Et le 13 mars, c'était au tour du roi Baudouin de lui écrire : « Soyez convaincu que j'apprécie hautement la sagesse avec laquelle vous avez dirigé le Katanga dans des circonstances infiniment difficiles et délicates : je vous suis spécialement reconnaissant de la protection efficace que vous avez pu accorder aux nombreux ressortissants belges qui, au Katanga, travaillent à la paix et à la prospérité de votre pays ».

Moïse Tshombe réussit un bon coup avec la conférence de Tananarive organisée du 8 au 12 mars 1961⁸. Il faut d'abord rappeler que celle-ci fut décidée lors de la signature du protocole d'accord du 28 février à Élisabethville et qu'ensuite le président katangais bénéficia d'une intervention de la France en sa faveur auprès du président Philibert Tsiranana. En effet, le président Joseph Kasa-Vubu, accompagné de Joseph Ileo et de Cyrille Adoula, vit son conseiller juridique belge Georges Denis expulsé par les autorités malgaches, alors que Moïse Tshombe avait à ses côtés René Clémens et d'autres conseillers européens. Finalement, c'est le camp Tshombe qui fit passer ses points de vue, dictant même la nouvelle orientation de l'organisation politique d'un Congo confédéral. On ne peut comprendre que Kasa-Vubu ait signé le communiqué final de cette conférence, à moins qu'il eût pu penser se retrouver dans ses premières intentions politiques d'avant l'indépendance à la fin 1959 comme chef de l'Abako.

Avec la prise de Manono, le 30 mars 1961, Tshombe se trouvait au sommet de sa gloire. La Balubakat ne contrôlait plus guère qu'un seul centre urbain important, Kabalo, grâce à la présence des soldats éthiopiens de l'ONUC. Mais un contingent de soldats indiens arrivait début avril à la base de Kamina, et, entre-temps, les relations entre le pouvoir katangais et l'ONU se dégradèrent de plus en plus. À Léopoldville, deux membres du secrétariat de l'ONU, Robert Gardiner et F. Nwokedi signaient, le 17 avril, un accord de principe avec Joseph Kasa-Vubu et Justin Bomboko affirmant que « toutes les influences étrangères » néfastes allaient être éliminées. Il affirmait : « Les Nations unies accordent leur assistance au Président de la République pour que tous les fonctionnaires étrangers, civils, militaires, paramilitaires,

mercenaires et conseillers politiques qui n'ont pas été engagés ou rappelés sous l'autorité du Président de la République, soient renvoyés du Congo dans les plus brefs délais » (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens 7). Désormais, c'était le seul Katanga que concernait la résolution de l'ONU du 21 février. De son côté, Joseph Kasa-Vubu retrouvait plus de pouvoir que celui que lui aurait accordé la conférence de Tananarive. Il était donc temps pour Léopoldville de stopper Tshombe et son État sécessionniste. La gloire de Moïse Tshombe du mois de mars s'avéra de courte durée. C'est « aveuglé par son succès » (Gérard-Libois 1963 : 195) que Tshombe, pourtant informé par son représentant de Bruxelles Jacques Masangu (Masangu 1961) sur les risques encourus, essaya de s'imposer à la conférence de Coquilhatville (23 avril au 26 mai 1961). Il avait apporté un projet de constitution mettant en application les résolutions de Tananarive, dont celle de la création d'un organisme de coordination entre États confédérés du Congo. Arrivé à Coquilhatville le 23 avril, Tshombe était accompagné d'Évariste Kimba, René Clémens, l'avocat Belin Podgaetsky (Belge d'origine russe), Pierard de la Radio Katanga, Marc Mikoladczak le directeur de *L'Essor du Katanga*, ainsi que de Henry et Droulans (agents de la Sûreté) (*La Libre Belgique*, 8 mai 1961).

Le 24 avril, c'est Joseph Kasa-Vubu qui fit le discours d'ouverture aussitôt suivi par celui de Moïse Tshombe. Celui-ci s'attaqua au chef de l'État congolais qui avait signé un accord le 17 avril avec l'ONU et protesta que la conférence de Coquilhatville ait associé de non-participants à la conférence de Tananarive. Visiblement, Justin Bomboko était visé, mais, surtout, Jason Sendwe comme représentant du Nord-Katanga. Ne voyant pas ses propos, qu'il considérait comme des demandes, suivis d'effets, Tshombe déclara, le 26 avril, qu'il retournait au Katanga, puis se rendit à l'aéroport.

Avec Évariste Kimba, le ministre katangais des Affaires étrangères, Moïse Tshombe fut emprisonné pendant six semaines. Dans le dossier suivant, le président katangais décrit son rôle et ses ambitions (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens).

« J'ai commencé au mois de février [1961] les démarches pour organiser une nouvelle conférence. Je n'ai pas reçu l'approbation de tout le monde et j'ai invité ici [Élisabethville] Ileo, Adoula, Kalonji et Ngulula [...]. J'ai dit que nous devons commencer par avoir un commandement militaire unique. L'accord fut signé, tous ensemble nous avons signé pour un seul commandement militaire. Au mois de mars, je n'étais

8. Cette conférence réunit les protagonistes du conflit entre le Katanga et le Gouvernement central, mais surtout les délégués et présidents provinciaux.

toujours pas découragé. J'ai demandé une nouvelle conférence en dehors du Congo. Ce n'était pas facile, car personne ne m'appuyait. [...] j'ai dû taper sur la table. J'ai dit à Kasa-Vubu par téléphone qu'il devait venir à Tananarive. J'avais déjà eu l'accord du président Tsiranana. J'ai dû attendre plusieurs jours pour avoir la réponse de Kasa-Vubu. Finalement parce que j'avais l'accord de tous les leaders excepté celui de Gizenga, j'ai dit à la toute dernière minute à Kasa-Vubu "je vais annoncer en conférence de presse que vous êtes responsables de la crise parce que vous n'avez rien fait pour la réconciliation du Congo". Il a eu un peu peur parce que j'avais dit que je donnerais une conférence de presse et finalement il a accepté. J'ai dû assurer moi-même toute l'organisation matérielle de la conférence depuis le départ d'Élisabethville jusqu'à Tananarive. Nous sommes allés à Tananarive et le président Kasa-Vubu n'était pas encore arrivé. Je lui ai encore envoyé un message disant que nous ne tiendrons pas de réunion s'il ne venait pas. Après trois jours, nous n'avions pas encore commencé, mais j'avais observé les agissements de chacun. C'est ainsi que j'ai pu me rendre compte que Kamitatu avait des contacts avec les communistes de Tananarive. Je l'ai d'ailleurs dénoncé à la conférence. [...] Les résolutions de Tananarive marquaient l'accord pour une nouvelle constitution. On avait reconnu que la Loi fondamentale était invivable au Congo et n'était pas valable. Donc il fallait une nouvelle constitution. [...]

Quand nous sommes revenus de la conférence de Tananarive, tout le monde a dansé ici jusqu'aux petites heures du matin; tout le monde a fêté. Mais quand ces fêtes ont été terminées, j'ai demandé à Kasa-Vubu de ne pas partir pour trouver les moyens d'application des résolutions de Tananarive. Il m'a répondu "Non". J'ai demandé à tout le monde, à tous les délégués de rester une semaine à Élisabethville pour étudier les modalités d'application de ces résolutions et de former ainsi un bloc très fort. En ce qui concerne le problème de Gizenga, j'ai offert d'aller moi-même le trouver, car j'ai une influence personnelle sur Gizenga. En effet, il est originaire du Kwilu. Or, le Kwilu est sous l'autorité coutumière du Grand chef Mwata Yamvo, l'Empereur des Lunda à qui je suis apparenté. Le chef Kiamvu [ou Kiamfu] qui dirige le Kwilu⁹ est sous l'autorité de Mwata Yamvo. Grâce à cela, j'avais une possibilité d'agir parce que Gizenga, du point de vue coutumier ne peut se dresser contre moi. J'avais reçu l'accord du Kiamvu [ou Kiamfu] que j'avais fait venir à

Élisabethville. Il m'a donné carte blanche. Je lui ai donc proposé d'aller à Stanleyville voir Gizenga.

Bolikango et Ileo ont dit non, c'est nous qui irons trouver Gizenga. Le président Kasa-Vubu est rentré alors à Léopoldville et le lendemain Bomboko faisait une déclaration qui détruisait le travail de Tananarive. J'étais triste, mais pas encore découragé. J'ai suggéré une autre conférence à Coquilhatville moi-même. [...] Cela a été difficile, mais finalement il y a eu accord. Nous sommes allés à Coquilhatville. Comme Bomboko avait détruit le travail de Tananarive, il fallait bien essayer de relancer l'affaire. Quand je suis parti pour Coquilhatville, j'avais en poche un projet de constitution fédérale. Je n'ai pas eu le temps d'ouvrir ma lettre et nous avons été arrêtés. »

Cette arrestation de Tshombe fut qualifiée par le camp katangais de « guet-apens de MM. Bomboko et Adoula conseillés par M. Doucy » (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens). D'après une dépêche de l'AFP du 7 mai, Bomboko déclara que « Monsieur Tshombe serait poursuivi par le gouvernement central du Congo pour crimes de haute trahison ». Il annonça aussi que « l'armée avait agi sur ordre du gouvernement central en arrêtant monsieur Tshombe afin de répondre au vœu de la population du Congo de voir la crise se terminer au plus vite ». Et le 18 mai 1961, Joseph Kasongo, président de la Chambre des représentants, adressa au secrétaire général de l'ONU un télégramme disant : « Le Parlement congolais confirme l'action des personnalités politiques ayant arrêté Tshombe et sa suite. Cette arrestation doit être maintenue ».

Dans une interview accordée à l'occasion de l'anniversaire du cinquantenaire de la RDC en 2010, Bomboko répondait : « Tshombe voulait continuer avec sa sécession et on lui a demandé : qu'avez-vous fait de Lumumba? » Une manière de dire qu'avec la mort de Lumumba, dont il avait la preuve parce qu'il en était l'auteur, la raison d'être de l'État du Katanga avait cessé d'exister. L'argument de l'influence du communisme à Léopoldville ne convainquait plus personne.

4. LE POUVOIR KATANGAIS DANS LA TOURMENTE

L'arrestation de Tshombe créa la panique. Le conseil restreint du gouvernement du Katanga réunissant Munongo, Kibwe et Kiwele, avec Jacques Bartelous et Xavier Grandjean (chef de cabinet adjoint de Tshombe) comme secrétaires, adressa le 2 mai une lettre ouverte au secrétaire général de

9. Le Kiamfu des Bayaka est plutôt dans le Kwango.

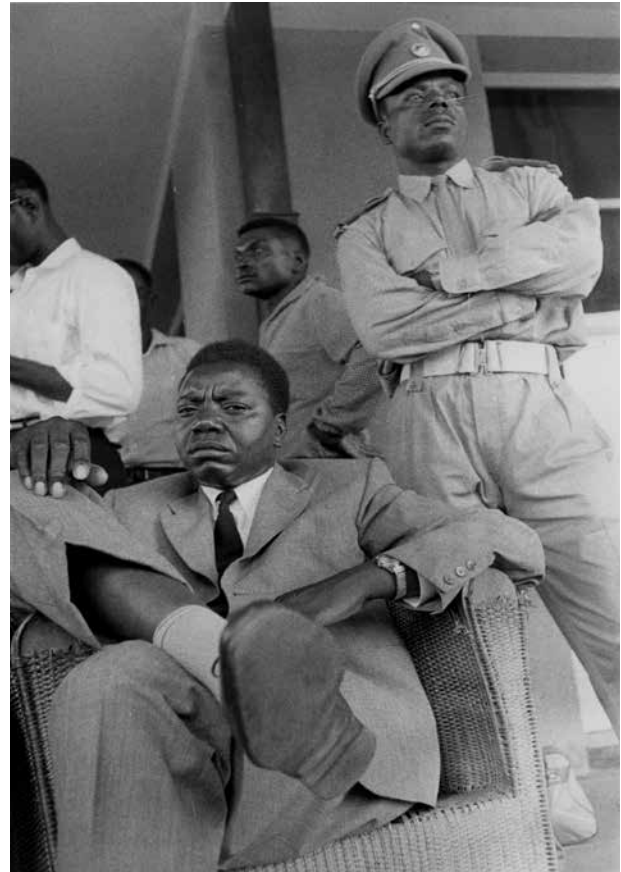
l'ONU. Tout changea, le Gouvernement central se disait « prêt à envisager d'urgence des discussions sur les modalités d'application des résolutions du Conseil de sécurité du 21 février 1961 ». Mais cela ne semblait pas être un discours honnête, car, au même moment, d'autres stratégies étaient envisagées pour faire libérer Tshombe par la force. Des agents européens furent postés à Brazzaville et une équipe des paras-commandos dirigée par Jean-Pierre Bonsang arriva de Belgique. On donna à cette opération le nom de « Licorne » (cf. mémoires de Vandewalle); l'« agent de liaison auprès des autorités militaires » à Brazzaville désigné par le gouvernement katangais (du moins dans le formel) était Carlos Hughé (cf. lettre du 29 avril 1961 du gouvernement du Katanga).

Jacques Masangu, le ministre résident du gouvernement katangais à Bruxelles, obtint début mai 1961 l'autorisation de Godefroid Munongo de mener les négociations avec Léopoldville. Bruxelles était une plate-forme importante parce qu'Arthur Doucy du réseau de Justin Bomboko s'y trouvait aussi. Avant l'entame de ces négociations, Jacques Brassinne servit de lien entre le ministre katangais et le professeur belge chef du Bureau conseil de l'État du Katanga du président Tshombe.

« M. Masangu m'a demandé d'intervenir auprès de M. Doucy afin de faire connaître les dispositions du gouvernement. Ce dernier, à qui j'ai téléphoné m'a assuré que cela serait fait immédiatement, mais qu'il était difficile de toucher des "responsables" parce qu'ils étaient tous à Coq, une réponse peut être attendue pour samedi. D'autre part, M. Masangu a vu M. Cardoso et M. Hulart – conseiller de Justin Bomboko – à ce sujet, il leur a également parlé de ces négociations.

Il est regrettable que le secret ne serait pas gardé très longtemps, elles (les négociations) n'ont de chance de réussite que dans la mesure où les négociateurs seront peu nombreux et le "black-out" sera observé. Ces renseignements nous sont probablement connus dans leurs grandes lignes, il serait cependant souhaitable que le ministre résident soit au courant des principes essentiels de la politique à suivre dans ces éventuelles négociations notamment en ce qui concerne les problèmes militaires, l'élargissement éventuel du gouvernement katangais, la représentation du Katanga dans des institutions centrales, le choix entre la fédération ou la confédération, les choses essentielles à sauvegarder, etc. » (Dossier MRAC/ Fonds d'archives René Clémens).

De Bruxelles, le 24 mai 1961, c'était au tour de Jacques Masangu d'écrire à Clémens :



Moïse Tshombe, président du Katanga, à l'aéroport de Coquilhatville après son arrestation par des soldats congolais.

(CP.2007.1.13, collection MRAC Tervuren;
photo H. Faas, 1961, © Associated Press.)

« Puis-[je] vous demander de bien vouloir au plus tôt approcher le gouvernement et d'user de toute votre influence pour qu'il soit répondu favorablement à l'initiative de Léopoldville. En effet, l'idée s'accrédite à l'étranger que rien n'est tenté pour délivrer le président Tshombe et le refus de ces négociations pourrait se retourner contre nous.

En cas d'accord du gouvernement, il y aurait urgence à désigner les membres de la délégation katangaise et à faire savoir par la voie estimée la meilleure à monsieur Julien Kasongo quelle est la composition de la délégation et quelle serait la date d'arrivée à Milan.

P.S. : Je vous prie de bien vouloir garder secret mon nom auprès du gouvernement. Vous me rendrez ainsi un grand service. »

Une courte note attachée à cette lettre de Masangu précisait :

« Un haut fonctionnaire du ministère belge des Affaires étrangères, agissant en qualité d'intermédiaire bénévole, nous fait part de ce qu'une délégation du gouvernement de Léopoldville, sous la direction

de monsieur Kasongo Julien, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et composée de quatre personnes, est disposée à se rendre à Milan ce samedi 27 mai 1961 pour y prendre contact avec une délégation katangaise de quatre personnes et y entreprendre des négociations secrètes ayant notamment comme objet le sort du président Tshombe et du ministre Kimba. Monsieur Kasongo Julien voudrait savoir de toute urgence si ces négociations peuvent avoir lieu. »

Dans ses notes datées du samedi 27 mai, Clémens écrivait :

« Nouvelles reçues (Comte d'Aspremont) :

Délégation à Milan

Demander à Masangu de s'informer pour envoyer un ministre (nom) + Meli/Diur

Agir à toute ouverture possible

Rencontre et non négociation. – Quand même maintenir officiellement le principe : pas de négociation avant libération... »

Dès la fin de la conférence, Tshombe fut transféré, le 29 mai, de Coquilhatville à Léopoldville sous escorte de l'ANC. Mais pendant la détention de Tshombe à Coquilhatville, Jason Sendwe de retour d'un voyage en Europe avec André Shabani (Congo 1961 : 311-315) juste avant la conférence, représentait l'État du Lualaba. À noter que son rôle gagnait en importance parce qu'il était le seul dirigeant katangais à faire le poids face à Tshombe. Il espérait devenir le dirigeant du Katanga unifié. Son principal atout était sa popularité auprès des Baluba du Nord-Katanga, doublé du soutien des députés nationaux de son parti. Mais il se heurtait à deux gros obstacles : d'abord la politique de la Balubakat sur le terrain, incarnée par Mwamba Ilunga et le gouvernement de Manono jaloux avant tout de se préserver un espace politique « Balubakat », appuyé sur le « contre-gouvernement » de Gizenga à Stanleyville ; ensuite, ce qu'allait être la politique du gouvernement Adoula mis en place le 2 août, manœuvrant habilement et opposé à une forte entité katangaise, fût-elle contrôlée par Sendwe. Selon toute vraisemblance, le Gouvernement central allait utiliser davantage Jason Sendwe contre Moïse Tshombe, tout en n'acceptant pas son ambition de remplacer ce dernier dans un Katanga réunifié (Kennes 2009 : 216-217).

Compte tenu de ces faits et dans l'espoir de la libération de Tshombe, on avançait l'idée, partagée par Jacques Masangu, de la création d'un État luba dans le Nord-Katanga. Cela rentrait dans la nouvelle structure

fédérale élaborée par la conférence de Coquilhatville (cf. résolution du 17 mai 1961).

Est-ce la raison d'une lettre du 15 juin 1961 adressée à Clémens par une personnalité belge du réseau, mais non identifiée, où il est noté au point 7 : « plus de contacts par Masangu ». À noter que celui-ci était muluba du Katanga, jusque-là pro-sécession. Car, peu après, il réintérait la Balubakat, qui avait été son parti au départ, et redevint sénateur¹⁰. Il avait pris ses distances avec la sécession.

Tshombe finit par être libéré le 22 juin, sur l'insistance de Mobutu, encouragé par la CIA. Il annonça à la presse qu'il acceptait la réintégration du Katanga dans la République. De retour au Katanga, Tshombe et Kimba avaient adressé à Mobutu le 27 juin un télégramme de remerciement et de reconnaissance qui disait : « Nous gardons précieusement le souvenir de votre compréhension et vous assurons de notre loyale collaboration ». Et, effectivement, pendant la sécession katangaise, le chef de l'armée congolaise effectua quelques missions à Élisabethville. Début novembre 1961 par exemple, il informait Tshombe que les troupes de l'ANC arrivées à Luluabourg ne venaient pas de Léopoldville¹¹. Mais Mobutu et Tshombe se comprenaient-ils vraiment ? Apparemment, chacun nourrissait ses ambitions, espérant trouver chez l'autre une ouverture, mieux un appui pour son propre pouvoir. Deux chasseurs à l'affut donc, en quête de proies. Car, malgré la séduction de Mobutu qui attendait voir gagner une victoire politique avec la nouvelle attitude du leader Katangais, à peine arrivé à Élisabethville, Tshombe dénonça l'accord de Léo, extorqué, selon lui, sous la contrainte. Rien n'était réglé. La sécession reprit de plus belle. « À Léo, pourtant, un rendez-vous important se prépare : la réunion des deux chambres du Parlement et la réconciliation entre héritiers et adversaires de Lumumba dans un gouvernement d'union nationale. Ce sera le conclave de Lovanium

10. Il fut désigné sénateur le 12 juin 1960 par l'assemblée provinciale du Katanga, région de Malemba-Nkulu; puis rallia la Conakat qui fit de lui, en octobre 1960, le ministre résident du Katanga à Bruxelles.

11. Dans l'ANC, jusqu'à novembre 1961, on distinguait les troupes sous le commandement de Mobutu et celles dépendant de Lundula. L'ANC-Mobutu était à Luluabourg et ses régiments basés à Léopoldville et à Thyville, tandis que l'ANC-Lundula était, elle, stationnée au départ à Stanleyville, puis à Kindu.

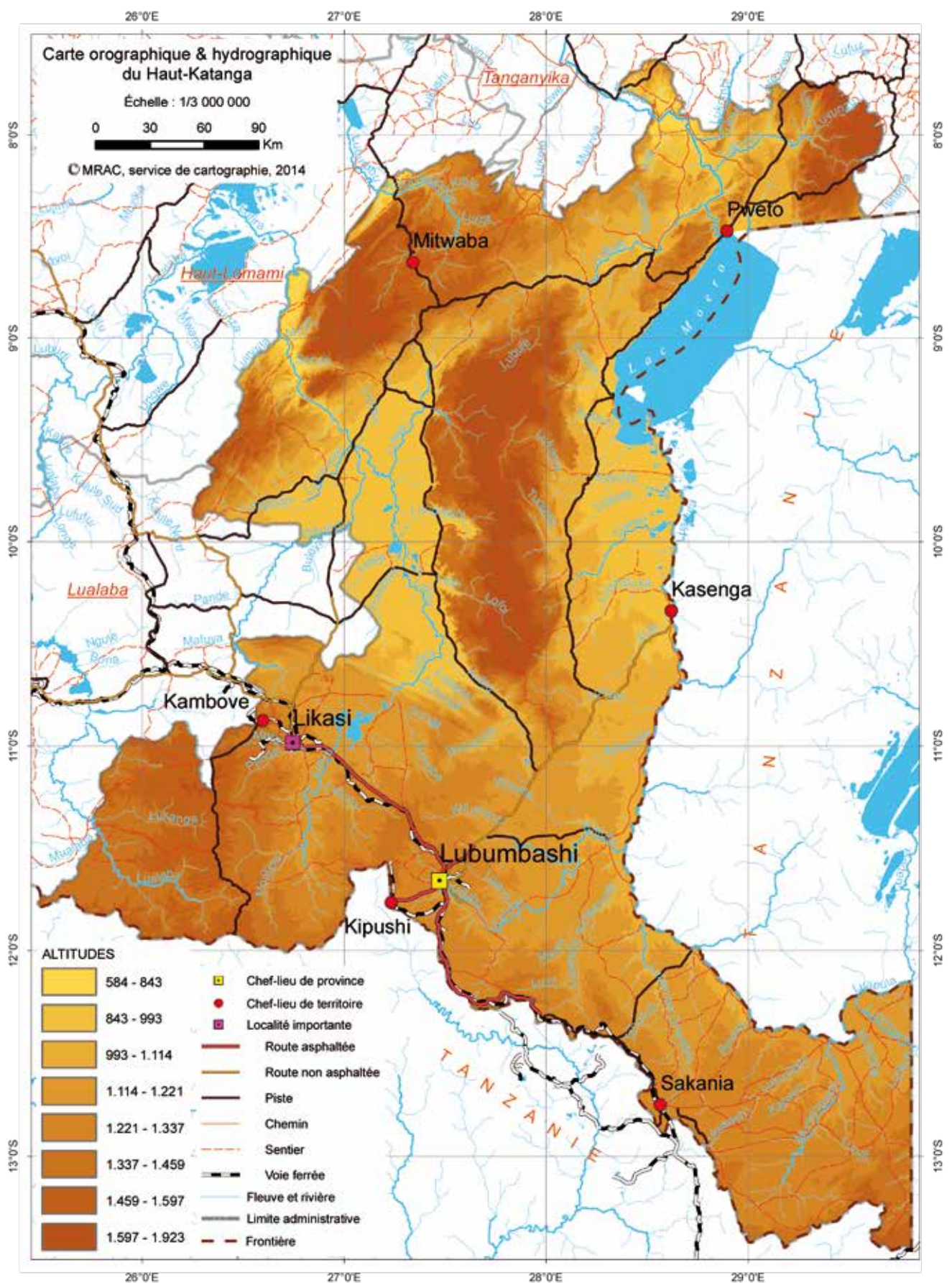
(22 juillet-2 août) [...]. En attendant, Mobutu se rend à Elisabethville. Il veut persuader Tshombe de participer au conclave et surtout accepter la réintégration de sa gendarmerie au sein de l'ANC. Il lui dit en substance : "Formons un bloc anticommuniste, ensuite nous pourrions récupérer les provinces de Stanleyville et du Kasai. Sinon, vous aurez tout le monde contre vous." Tshombe finit par signer un accord militaire, le 18 juillet. Mobutu rentre à

Léo, sceptique sur l'attitude katangaise. À juste titre. Dès le lendemain, Godefroid Munongo, ministre katangais de l'Intérieur, dénonce l'accord. Derrière l'apparente duplicité de Tshombe, Mobutu voit, surtout, avec raison, l'influence néfaste des officiers belges qui commandent la Gendarmerie katangaise. Les dés sont jetés. Le conclave s'ouvrira sans un seul délégué katangais » (Langellier 2017 : 99).

RÉFÉRENCES

- Brassinne, J. 1989. « Les conseillers à la Table ronde belgo-congolaise ». *Courrier hebdomadaire du CRISP* 38 : 1263-1264.
- Dumont, G.H. 1995. *1958-1959. De la paix scolaire à la tourmente congolaise*. Bruxelles : Le CRI.
- Gérard-Libois, J. 1963. *Sécession katangaise*. Bruxelles/Léopoldville : CRISP/INEP.
- La Cité*, 12 février 1960.
- La Libre Belgique*, 12 février 1960.
- Omasombo, J. & Verhaegen, B. 2005. *Patrice Lumumba : acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » 68, 69 et 70).
- Verhaegen, B. *Congo 1961*. Bruxelles/Léopoldville : CRISP/INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).

Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens, Service Histoire et Politique, MRAC



Carte orographique et hydrographique du Haut-Katanga.



Carte de l'occupation du sol du Haut-Katanga.



Léon Dardenne, *La Récolte du riz à Lofoi*, 1898.

Aquarelle réalisée lors de la « Mission scientifique du Katanga, 1898-1900 », sous la direction du commandant Charles Lemaire. (HO.0.1.98, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC.)



Les chutes de Kiubo, sur la rivière Lufira.

Ces chutes comptent parmi les plus belles du Congo. Les abords du site ont été aménagés dès la période coloniale pour accueillir les touristes. (Photo équipe locale 2009.)



Le Luapula à hauteur de Kashobwe.

À l'instar de feu Katumba Mwanke et de son lodge sur la rivière Kafubu, un autre notable du Haut-Katanga, l'ex-gouverneur Moïse Katumbi a fait rénover l'hôtel de Kashobwe, dont il est propriétaire, situé juste à côté de la mission catholique. (Photo et © M. Hasson, 2015.)



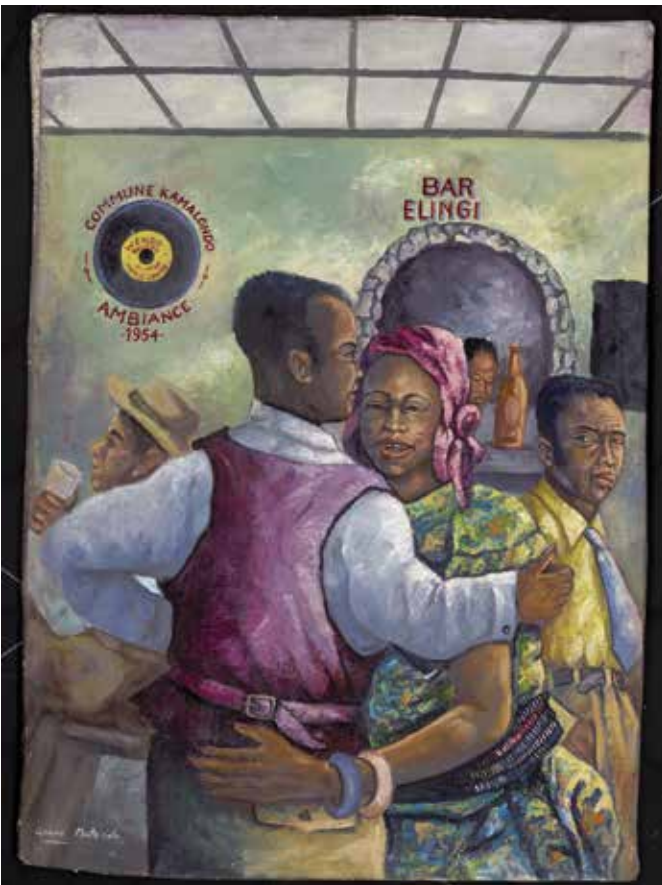
Kilwa, pêcheurs à la sortie du port.

Kilwa est actuellement le principal port en activité sur le lac Moero. (Photo et © M. Hasson, 2014.)



Chute (de la) Kaloba (également appelées « chute (de la) Lofoi »), sur la rivière Lofoi.

Cette chute est caractérisée par un à-pic de 340 mètres de haut, ce qui en fait la plus haute d'Afrique. Elle borne la façade ouest d'une partie du massif des Kundelungu, qui domine à cet endroit le bassin de la Lufira. (Photo et © M. Hasson, 2008.)



**Grand Matanda, Commune Kamalondo, ambiance 1954 :
Bar Elengi. 1999.**

(HO.2013.57.508, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren. Droits réservés.)



« La Fondation katangaise est déterminée à conserver à tout prix l'identité katangaise. »
(Photo coordination du projet « Provinces », 2015 © MRAC.)



Bâtiment du 30 juin, siège de l'assemblée provinciale depuis 2006, Lubumbashi.
(Photo équipe locale, 2012.)



Mairie de Likasi.
(Photo Th. De Putter, 2016 © MRAC Tervuren.)



Site minier de Shamitumba, près de Likasi.

Affirmant son autorité sur le sol qui lui revient, on voit la « chefferie des Basanga » délivrer des plaques de circulation dans la province du Katanga comme pour cette moto propriété des creuseurs artisanaux. (Photo Th. De Putter, 2016 © MRAC Tervuren.)

« Traditionnellement, les chefs de terre sanga ne peuvent pénétrer sur les sites miniers que dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour une inauguration ou des cérémonies de purification ; ils perçoivent cependant au titre de la coutume une taxe sur l'exploitation de la mine (*mulambù*) » (Cuvelier 2011 : 228).



Poste-frontière de Lunkinda, sur les rives du lac Moero.

Lunkinda, au nord du lac Moero, marque la limite frontalière entre la RDC et la Zambie. (Photo et © M. Hasson, 2014.)

CHAPITRE 5

LE BRAS DE FER ENTRE LE GOUVERNEMENT BELGE ET LES CONSEILLERS BELGES AUTOUR DE RENÉ CLÉMENS

Les élections législatives qui amenèrent au changement du gouvernement Eyskens eurent lieu en Belgique le 26 mars. Un nouveau gouvernement social-chrétien – socialiste dirigé par Théo Lefèvre entra en fonction. C'est le socialiste Paul-Henri Spaak qui prit le ministère des Affaires étrangères. Ce dernier se choisit Robert Rothschild comme chef de cabinet. Ainsi, le Katanga perdit son allié Harold d'Aspremont Lyden au niveau officiel; le ministère des Affaires africaines avait été annexé aux Affaires étrangères. Mais le recteur Marcel Dubuisson de l'université de Liège, le comte d'Aspremont Lyden, Waleffe et J. Verdussen, responsables de l'UMK, formèrent dès lors le groupe appelé « Directoire ». À ce groupe s'ajoutait mademoiselle Cruck du Fulréac et le major Loos (ex-conseiller militaire d'Harold d'Aspremont Lyden). Après son expulsion du Katanga et lorsqu'il se trouvait en Belgique, René Clémens vint intégrer l'équipe. Le lieu des réunions tenues chaque mardi était l'appartement du recteur Dubuisson sur avenue des Phalènes à Bruxelles.

Le nouveau gouvernement belge fut formé le 25 avril. Dans sa déclaration à la Chambre des Représentants, le 2 mai 1961, le Premier ministre Théo Lefèvre affirma sa position sur la politique qu'il allait suivre à l'égard du Congo : « La Belgique a renoncé définitivement à toute politique colonialiste ou néo-colonialiste. Elle entend poursuivre avec la République du Congo, État indépendant et souverain, une politique d'amitié. Elle reste prête à l'aider dans les limites de ses moyens et pour autant que cette aide soit désirée par l'autorité légitime du Congo. [...] Dans cette collaboration, deux principes doivent être respectés d'une manière absolue : la souveraineté intégrale de la République du Congo

et l'absence totale de discriminations injustifiables à l'égard de la Belgique et des Belges ».

Ainsi le bras de fer commencé avec le gouvernement de Gaston Eyskens se durcit à l'égard de ces Belges qui entouraient Moïse Tshombe et faisaient durer la sécession. L'essentiel du récit de l'épisode provient du journal des événements tenu par René Clémens (cf. Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens).

1. JUSQU'À L'EXPULSION DE CLÉMENS D'ÉLISABETHVILLE

Les actions menées par certains Belges de l'entourage de Tshombe bloquaient toute solution pour mettre fin à la sécession et à la crise congolaise, tant que leurs engagements ne triomphaient pas. Ainsi, le consul général informait le ministre des Affaires étrangères à Bruxelles, A. Wigny, jusque-là encore en place.

Télex du consul Henri Créner du 11 avril 1961 au soir à Belext Bruxelles :

« Réunion ONU... tension augmente :

Je regrette de devoir vous signaler que nonobstant mes conseils réitérés de prudence Weber et Clémens qui y participent généralement prennent position opposée à conciliation.

Barthelous s'est fait prendre à partie par Clémens pour avoir au cours d'une réunion interne tenté de faire prévaloir une position modérée.

Créner »

Réponse de Belext à Consubel, 12 avril 1961 :

« Suite votre télégramme n° 267. Pour votre information strictement personnelle, Minaf a décidé rappeler immédiatement Clémens en consultation.

Sgé/Wigny »

Tshombe arrêté à Coquilhatville où il s'était rendu comme membre de la délégation katangaise à la conférence, René Clémens allait mener, entre fin avril et début mai 1961, des démarches pour défendre l'État du Katanga et son président. Son activisme fut intense au vu du calendrier de ses rencontres que renseigne son journal. En voici ci-dessous la chronique :

« Retour à Bruxelles (le 1^{er} mai)

Mardi 2 mai :

Arrivée à 9 h 30'

Visite à M. Maes, puis passage chez cabinet Roi (mot à Lefébure) puis au cabinet de Rothschild qui me fait fixer rendez-vous à 15 heures (vu Westhof, Lebrun).

Major Loos à Club Prince Albert.

14 h : mot à Alb. Par [...] et comte d'A [spremont]

15 h : Rothschild

16 h : Wallef ----- À l'arrivée de la nouvelle de l'enlèvement de Tshombe : "on va pouvoir faire revenir Clémens"

17 h : Maes

19 h : Loos. Dîner avec Albert et Magnette.

Mercredi 3 mai :

- Achèvement de notes

- Loos

- Tél. à Lefébure et à Rothschild

Fixation Spaak par Mme Homerin à vendredi 19 h et demi.

-11 h40' : Départ chez d'A. (Mouffrins) 15 h et 17 h télé; à Paeymans...

- 17 h : Retour chez Loos

- 17 h 30' : Conversation téléphonique avec Rothschild. Maintien heure du rendez-vous.

- De 24 à 48 h d'absence, d'accord avec Min. Kat. Oui, mais le Min. lui ne sera pas nécessairement d'accord avec cela.

- Tout le problème de notre représentation à E'ville doit être revu.

17 h 45' : Revu Maes suite cette conversation. 19 h, puis Loos. (Dîner... puis Loos à 23 h.)

Jeudi 4 mai :

Tél à Lefébure¹ : Le Roi a eu ma carte, mais il n'a pu me fixer en raison d'autres obligations, de toute façon pas avant samedi.... Éventuellement je puis le toucher après entretien avec Spaak.

Tél. V. de Walle à 9 h 45. Tout va bien. On est vigilant. Tendances aux concessions à ONU de la part de B. et T. Ne reviendrai pas ce vendredi. Mais dimanche ou lundi... Jettens (?) amb. à Tunis, désigné pour remplacer Rothschild dans di [plomatie] pol[itique] africaine, tel que tout mouvement de personnel militaire, même de routine doivent lui être communiqués.

10 h Gare centrale : Henri Frenkiel... (divers...) Retrait malle.

11 h M. Masangu

- remise lettre du gouvernement katangais à [Charles] de Gaulle.

- quelques opinions { - commission à faire avec ONU
- n'a pas vu encore Spaak
ni Rothschild.
- ... bruits peu favorables, dit-il.

- 11 h 45' Marcel Grégoire : lui remet le texte des 3 notes... Rue Lemonier 68

- 12 h 30' : Déjeuner avec Jules et André Massard.

- 15 h 15' : entrevue avec Albert Parisi.

- 16 h 15' : Henri Fr. et retour à Liège.

- 18 h 15' : Recteur puis Institut, puis André Massard. - tél. Clairette.

- 19 h 30 : Recteur Projet de décision pour demain.

- 20 h 45 : Dîner puis départ 22 h 50 avec André M. pour Bruxelles.

- 0 h 20 Guill. Derriks. - même opinion.

- Coucher 2 h 15'.

Vendredi 5 mai :

8 h : Préparation lettre Spaak;

8 h 45' : Retrait certificat médical. - visa/billet/nouvelle réservation.

9 h : Au revoir à Jules

9 h 5' vu Maes. - Lettre

9 h 30' Chez Clairette Rue Newton 1.

10 h : Vu Wallef. [...]

10 h 15' : Recteur. - Révision lettre.

11 h : Passage et 11 h 30' : départ. »

À la fin de son séjour en Belgique, René Clémens résuma dans ses « notes synthèses » rédigées le 5 mai 1961 ses opinions sur ses rencontres et entrevues en Belgique. Celles-ci révélaient au sein des pouvoirs belges les obstacles à l'aventure katangaise au profit du pouvoir de Léopoldville.

« 1. Le pays [Belgique] reste troublé et la situation politique est dominée par la politique intérieure. Il y a incontestablement une opposition au gouvernement [belge] qui se développe. Le gouvernement est dominé par l'aile socialiste. Il est douteux que l'opposition

1. René Lefébure était chef de cabinet du roi Baudouin.

parlementaire soit suffisante pour faire tomber le gouvernement. Les postes clés de l'ordre public sont entre les mains des gauchés [*sic*] (PTT). Sa Majesté n'a probablement pas même reçu mon papier sur le maintien du min. des Aff. Afr. Spaak, peut-être Rothschild, agissent sur Lefébure (qui par ailleurs est en opposition avec Th. Lefèvre, lequel veut le remplacer... ce serait peut-être de Straercke (soc)). Lefèvre a vu la note sur Affaires africaines, mais ne s'est intéressé au problème que pendant 20' après avoir formé le gouvernement.

2. Après cinq interventions auprès de Lef., j'ai compris qu'il suggérait au Souverain de ne pas me recevoir maintenant. Le recteur Dubuisson me conseille de ne pas lui faire parvenir de notes par une autre voie ; cela le mettrait dans l'embarras, l'énerverait.

3. La position de Spaak « d'après conversation du 4 mai avec Pan. » est de modérer Kasa-Vubu et de collaborer avec l'ONU tout en cherchant à éviter que celle-ci sorte de son rôle. Il n'a pas vu Doucy depuis qu'il est ministre.

4. La position de Rothschild est l'accord de la légitimité de Léopoldville et de la puissance d'É'ville. Kasa-Vubu est l'autorité devant les Nations unies. Il est évident que l'accord Kasa-Vubu – M. Hammarskjöld a été poussé par eux (avec accord d'Aspremont), mais qu'ils paraissent dépassés par les conséquences que l'on en tire. L'hypothèse dont ils parlaient jusqu'à un certain point était l'entente de Kasa-Vubu avec Tshombe. Hypothèse dont la réalisation durable n'était garantie par rien... Rothschild reproche le discours prononcé par Tshombe quelques jours après Tananarive, où Tshombe aurait dit qu'il avait obtenu tout ce qu'il voulait, mais qu'il se moquait de la Confédération [...] est pratiquement maître de la politique africaine, sauf Spaak Nations unies.

5. Le comte d'Aspremont reste fidèle à son testament politique, mais beaucoup de préoccupations de carrière pèsent sur ses actes politiques quotidiens. Il pense que deux faits ont nui à Tshombe à Coquilhatville du côté de Léopoldville : i) annonce de l'appui financier au projet de Youlou ; ii) livraison de cigarettes à Brazzaville et non à Léopoldville. Il est préoccupé de la libération de Tshombe ; il pense que Rothschild n'est pas en cheville avec Doucy et lui fait confiance.

6. Doucy est revenu sur la scène. Il est lié étroitement à l'action de Bomboko. Il se voit chaque semaine avec Rothschild (qui maintenant ?). Il y a eu au tir de barrage socialiste comme Rothschild (notamment Janne), mais on se demande si ce n'est pas une simulation. Doucy agit très activement. Mercredi, il réunit

à l'Institut Vandervelde les parlementaires du groupe socialiste pour leur parler du Congo. On dit qu'il veut revenir à Elisabethville comme recteur. Son but est laïcisation du Congo et destruction du capital katangais.

7. Mouvement du Céleste Empire a dit fin [*sic*], mais, triomphant : le Katanga n'en a plus que pour quatre semaines.

8. M. Masangu n'avait pas encore vu Rothschild. Il considère que des bruits défavorables courent : i) leur attitude probable Katanga. Il déplore que le cabinet n'ait pas averti le Président du danger, alors qu'on le lui a fait savoir... Il est partisan entente avec Nations unies, recherche d'un compromis pour l'assistance technique, avec une commission même présidée par Kasa-Vubu. Il est préoccupé par la libération du président : possible par Delvaux et Bayaka.

9. Rothschild veut procéder à révision "de toute notre représentation à É'ville". Cela signifie... retrait et remplacement... Il n'est guère douteux qu'on va assister à une infiltration (fonctionnaires d'aide technique ou non) par voie directe ou par ONU de gens soigneusement choisis et dépendant, de manière sournoise, de Bruxelles. Il n'est pas moins certain qu'il doit y avoir pas mal d'intelligences dans la place. En particulier, Rothschild et Doucy ont des intelligences dans la place. Revoir fuite Nations unies sur gouvernement avec Munongo et Mutaka... De plus, les universitaires du PSB veulent reprendre l'Université d'É'ville sous leur coupe ; c'était une "agence" du PSB.

10. Il faut : i) stimuler plaintes troupes Nations unies sur répartition dans tout le pays ; ii) distinguer entre Nations unies et fonctionnaires des Nations unies, troupes des Nations unies, etc. ; iii) pratiquer une politique d'extrême silence. »

Le même 5 mai, Walleff émet des hypothèses sur l'avenir de l'État du Katanga :

« a) Ma demande est éventuelle : Pour le cas où : i) cessation financement par l'État belge ; ii) impossibilité État katangais.

Complémentaire : autres modes de financement par les États-Unis. Et ou par Fulreau.

Dans l'affirmative, modalités d'exécution à fixer. »

Dès son arrivée à Elisabethville, René Clémens se vit expulsé du Katanga. Son récit des faits :

« - Vendredi 5 mai (22 h) : Retour à Elisabethville.

- Samedi 6 mai (15 h) : vu Munongo.

- Mardi 9 mai (11 h) : Entretien avec le Consul Créner par lequel il me signifie qu'il est mis fin à mes fonctions (sans préjudice de sanctions administratives éventuelles), étant parti à Bruxelles sans prévenir monsieur le ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines et sans autorisation. – Ordre de M. Spaak de rentrer immédiatement à Bruxelles.

Fais attention. Cela serait désagréable que tu sois renvoyé par Munongo. Il ne faut pas attendre de recours ou arrêté par ONU

16 h 30' : Vu Kibwe.

- Mercredi 10 mai : Ma lettre d'accusé de réception.

7 h 30' : Revu Munongo avec L.

10 h : Visite de Dumontet à collègue Univ.

17 h : Vu Kimba. Tél de Mut à 15 h.

- Jeudi 11 mai : (illisible) Loi sur coll. Minist.

- Samedi 13 mai : Entretien Créner du samedi (illisible). Lettre de confirmation du 13, arrivée le 15.

- Mardi 16 mai : Visite Créner/Herckens sur comptabilité.

- Vendredi 19 mai : ma réponse – remise le 22. Nouvelle lettre Créner sur ma comptabilité.

- Samedi 20 M. Oldenhove.

- Mardi 23 : Entretien Créner-Munongo (± acceptation du retrait de divers noms).

- Mercredi 24/12h visite à Créner + Oldenhove. On me retire avec d'autres, M. Spaak fait préciser que ceci n'implique aucun blâme, ni aucune appréciation péjorative de l'accomplissement de ma mission.

15 h : Entretien Créner + Oldenhove + coll. Min. »

Mais à côté, René Clémens s'occupait de l'organisation des services de l'État du Katanga. Ses notes journalières témoignent de la position qu'il occupait et rien ne semblait échapper à son contrôle.

La survie de l'État du Katanga paraissait bien menacée, le retrait progressif du soutien de la Belgique, de plus en plus rapprochée de Léopoldville, devint un handicap plus que sérieux. Aussi, les États-Unis apportèrent leur appui à Léopoldville et Clémens nota même qu'« une partie solde ANC vient du gouvernement US » (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens). Il y avait panique et Clémens tenait à maintenir la structure qui seffraitait.

L'équipe des conseillers belges (H. Michel, R. Dethier, A. Devos, R. Grojean, Parisis, Brassinne, Grégoire, Jean Sohier, Henrotiaux, A. Otto, P. Evrard...) multiplia des réunions. Il fallait étudier les situations de plus en plus alarmantes (dossiers militaires, organisation des services, questions des finances, oppositions ethniques...) et arrêter des

stratégies. Au cours de la « Réunion Staff » du lundi 8 mai à 14 h 30', il fut fait mention de « Le Katanga à l'heure de l'épreuve ». Mais déjà au cours de la réunion de ce même lundi 8 mai 1961, Clémens écrivait dans ses notes :

« [...] »

- Profiter dissensions internes entre Bomboko et Mobutu.

- Youlou déchaîné contre Belgique parce qu'aide belge des deux côtés... »

Bruxelles exigeait le retour rapide de Clémens en Belgique. Le 8 mai, les Affaires étrangères à Bruxelles envoyèrent le télégramme n° 117 comme suite du télégramme n° 116 au consul de Belgique au Katanga.

« 1° Tous paiements professeur Clémens et ses collaborateurs ayant été interrompus veuillez prendre dispositions pour leur rapatriement Bruxelles.

2° Informer fin mission Clémens aux autorités katan-gaises et tous ressortissants belges intéressés.

3° Si certaines mesures transitoires nécessaires Consulat général en est chargé désormais et si certaines collaborations temporaires nécessaires à cette fin, êtes autorisé retenir l'un ou l'autre membre mission Clémens auprès de vous.

4° Ces mesures ne modifient pas intention gouvernement belge poursuivre assistance technique Katanga dans toutes les limites permises par réunion Consécur.

5° Tous problèmes assistance technique sont désormais de votre compétence. »

Le ministre Spaak envoya le 9 mai 1961 au consul de Belgique à Élisabethville le télex n° 122 :

« Prière me tenir au courant réaction Clémens à réception mon télex n° 116. Sgé Spaak. »

Le consul général Henri Créner informa le ministre dans son télégramme n° 381 du 9 mai 1961 :

« Ai donné à Clémens connaissance verbale et écrite instructions votre 116 du 6 mai. Jusqu'à nouvel ordre considère votre 117 comme nul et non avenu.

Sé Créner »

Malgré les avertissements d'Henri Créner, René Clémens continua d'organiser le travail à Élisabethville comme si de rien n'était. Le mardi 9 mai 1961 à 10 heures, on lit dans ses notes :

« [...] »

- ONUC n'appuiera pas par les armes, demandes de Kasa-Vubu et Bomboko...

[...]

- Organisation bureau

+ demander à être entendu par Conseil des ministres ;

+ me faire confier la politique étrangère en l'absence de Kimba ;

+ ordonnance pour le Bureau conseil à faire... avec

[illisible] Éville pour le chef de l'État empêché. [...]

Munongo, Kibwe, Mutaka, Kiwele. »

Suite à l'arrestation de Tshombe à Coquilhatville, le Katanga devint un « pouvoir sans tête ». Le mercredi 10 mai lors de sa conversation avec le président de l'assemblée katangaise Mutaka wa Dilomba, Clémens parla de la proposition de mettre à la tête de l'État du Katanga un triumvirat et toute décision de ce triumvirat devait avoir le contreseing du pouvoir de l'assemblée. Il évoqua la nomination, qui risquait de créer une révolution, d'un président intérimaire à la place de Tshombe.

Clémens étudiait les possibilités de faire libérer Tshombe. De Brazzaville à 18 heures le dimanche 14 mai, un télégramme n° 3615 du Dr Cretus.

« Transfert par bateau à Léo – arriverait demain soir, mis en prison à Léo – ou à 60 km au sud. 1^{er} interrogatoire par magistrat sur l'assassinat de Lumumba.

Youlou rentré de Monrovia, a déclaré que jusqu'ici [Tshombe est] sauvé, grâce à son intervention. Démarches entreprises en sens inverse par d'autres nations. »

Dès cet instant, l'équipe Clémens s'orienta à faire entendre la voix du Katanga dans d'autres pays afin de se trouver de nouveaux soutiens. Dans les notes du 15 mai 1961, on lit :

« Pourquoi est-il allé aux US ?

- Deta [Département d'État] partagé entre haine Secrétaire général [ONU] et crainte écroulement Katanga.

- Projet synd. International d'exploitation des ressources minières du Congo.

- Différence entre revenu nominal et revenu réel (suremploi + prix payés aux fournisseurs qui sont du même groupe).

- Le cas M.V. = exemple typique contradictions internes du monde capitaliste. Or le monde occidental met l'eau au moulin socialiste.

- La situation actuelle est statique. M. Vanderstraet en attend l'arrivée de Kibwe. Il faut aller s'expliquer à New York.

- Et revirement opinion publique britannique est dû à V. d. Straeten. Bureau créé à Londres. On devrait créer Bureau aux US. C'est en cours.

- En avril, envoi d'un nouveau montant d'un million et demi à Malgras (Agence Mavar) sur budget Affaires étrangères. »

Dans une page qui suit la note ci-dessus, il est écrit : « Décision du nouveau gouvernement belge : Retrait (départ ou non) = suppression du financement ». Le gouvernement katangais envisageait de ne reprendre en charge que le service des traitements des trois agents détachés jusque-là payés par Bruxelles. Lors de sa visite de mardi 16 mai au consul Créner en présence de Merkens, Clémens fit une remise-reprise de sa gestion du Bureau conseil. Il s'agissait de : 1° État du compte Banque + caisse manuelle ; 2° Remise compte à la date du 15 mai ; 3° Inventaire : faire vérifier : i) un exemplaire comptabilité ; ii) clôture des comptes 4 mai au 15 mai ; iii) mobilier.

Mais Clémens ne voulait pas entendre que Bruxelles le fasse partir du Katanga. Dans une note du 15 mai, il rappela son statut :

« [Le] 15 octobre 1960, [il y a eu] suppression [de la] Mission technique belge. Je reste en tant qu'universitaire à la disposition de l'État du Katanga en vertu du décret du 12 octobre.

- Le Bureau ne dépendait pas en rien du Ministère à Bruxelles, mais était financé par lui. Il comprend des collaborateurs dont les uns sont pris parmi mes collaborateurs ou non, appartiennent à l'Administration d'Afrique.

- Ce Bureau est constitué pour parer à l'impossibilité des fonctionnaires [...] »

Au collège des ministres de mercredi 17 mai à 16 heures, il fut question d'engager à Élisabethville même le personnel de l'ex-Bureau conseil belge au Katanga. Le collège dit être « d'accord, mais on vous écrira pour fixer les modalités. Pas du côté de l'Université. Dépendance du gouvernement. [...] »

Le 20 mai 1961, Créner envoya d'Élisabethville le télégramme suivant aux Affaires étrangères à Bruxelles sur la gestion du Bureau conseil :

« Clémens m'a remis ses extraits de comptes bancaires et comptables. Clôture provisoire comptable bureau

conseil se solde par découvert banque du Congo de 851 320 frs au 15 mai 1961 compte 830 467.

Contrôle comptabilité impossible faute pièces justificatives qui auraient été envoyées à Minaf fin de chaque mois et dernier frais 15 mai. Pas de double sur place.

Dernier envoi fonds de 2 millions pour fonctionnement du bureau conseil est à ma possession (voir mon ordre 843). Le compte 830 467 qui porte l'intitulé "Coopération technique" fut ouvert le 30 juillet 1960. Seule signature autorisée actuellement être celle Clémens en vertu autorisation donnée le 13 octobre 1960.

Ai prié verbalement banque ne plus accorder découvert supplémentaire. »

Communication de Weber du 23 avril 1961 à 13 h 30' (note de René Clémens)

« [...]

1. Dernière note ONU :

- On demande notre départ à tous
- On demande rétablissement zones neutres.

2. Idées assez dures :

- Pas Sendwe
- Si Kasa-Vubu renie Tananarive, je le laisse faire pour reprendre ma liberté. »

Du fait de sa présence prolongée à Elisabethville, Clémens fut déclaré « *persona non grata* à Bruxelles » (note de mercredi 24 mai 1961).

« 11 h 45' : Créner me notifie que le gouvernement belge a demandé retrait de techniciens, dont le mien et celui de mes collaborateurs. Il a signifié, avec Oldenhove, la chose à Munongo mardi matin.

J'apprends que la réponse doit lui être faite à 15 h par le collège des ministres. – Entrevue orageuse. »

Sur cette situation, les idées deviennent plus claires dans « Notes pour préparer lettre P. Evr. à Ol. Grég. » de René Clémens de ce même mercredi 24 mai.

« [...]

- Pas possible vider cabinet du Président pendant son absence.
- Les ministres s'interrogent
- [...]
- Tshombe : Les gens de Léo le relâcheront quand certains de ces conseillers auront disparu.
- Créner m'a prévenu : tu pourrais être expulsé par Munongo à la demande de l'ONU.

- Note sur mon retour de mai : les faits et les raisons de mon attitude (retour) :

1. Rôle obscur dans arrestation de certains conseillers belges indépendants. – conditions d'efficacité du rôle auprès gouvernement [katangais] indépendant ;
2. Politique belge à l'égard du Katanga depuis arrestation Tshombe : espoir décroulement, règlement de l'exercice des pouvoirs et maintien de l'ordre (collège des ministres) ;
3. Retrait des techniciens : rôle obscur de certains conseillers (efforts faits depuis octobre de s'emparer de l'intérieur du gouvernement du Katanga) ; "Volonté d'affaiblissement du Katanga" ;
- Le problème de l'Université : action Solvay ;
- Introduire demande de crédit chez Brasseur. »

Le jeudi 25 mai, René Clémens fit un rapport sur les discussions portant sur leur expulsion au niveau du gouvernement katangais :

« Créner et Oldenhove dans la réunion avec le collège ministériel du mercredi 14 mai à 15 heures et qui a duré 2 heures se sont vu opposer que le gouvernement ne voulait rien faire aussi longtemps que le Président n'était pas rentré.

Ils ont représenté :

- 1° que Weber, Clémens et ses collaborateurs devaient absolument être renvoyés en Belgique ;
- 2° que Weber, officier, ne pouvait être mêlé à toutes ces questions politiques ; trop voyant ;
- 3° que Clémens était *persona non grata* auprès du gouvernement belge ;
- 4° que l'un et l'autre avaient été choisis par le gouvernement antérieur et n'avaient pas la confiance du gouvernement actuel.

Les membres du collège ministériel ont opposé que les conseillers ne pouvaient être changés selon les variations politiques du gouvernement belge.

Le consul et Oldenhove ont usé du chantage au retrait de l'aide technique au Katanga si on ne leur donnait pas satisfaction. Si vous ne les renvoyez pas on les fera arrêter par l'ONU.

Les noms portés sur la liste présentée par le consul ont varié effectivement et plus encore dans l'imagination des fonctionnaires. Les démarches faites sont maintenant connues, les bruits les plus divers circulent. Ce matin par exemple plus de 30 coups de téléphone demandaient des précisions au secrétaire à la Présidence. Les démarches du gouvernement belge ont ainsi une inquiétude profonde et paralyse l'administration en un moment où l'on n'en avait pas

besoin. Dans la fragilité des institutions depuis juillet 1960 et dans les “grenouillages” des aventuriers de toutes sortes, ceci peut entraîner de graves et rapides dégradations, s’il n’est mis fin de toute urgence aux manœuvres et aux pressions ordonnées par le cabinet Rothschild.

Aujourd’hui jeudi, le consul a fait appeler chacun des collaborateurs de Clémens. Bien que (sauf trois d’entre eux), ils ne dépendent en aucune façon du gouvernement belge et qu’ils fassent partie d’un bureau placé depuis le 15 octobre 1960 sous l’autorité du Katanga, il leur a donné l’ordre d’avoir à rentrer en Belgique dans les huit jours. Il allègue même que la décision est prise en accord avec les autorités katangaises (et les Nations unies, à certains du moins).

Toutes ces manœuvres consistent finalement :

1° à donner une satisfaction apparente aux Nations unies par le retrait de quelques techniciens ;

2° à utiliser cette occasion pour se débarrasser des gens qui pourraient gêner les volontés de la camarilla Rothschild ;

3° à faire accepter ces décisions par le gouvernement katangais, en profitant de l’absence du Président et en exerçant sur quelques ministres des pressions indignes d’un gouvernement honnête envers un gouvernement mal informé et inexpérimenté, en utilisant même une forme de chantage au retrait de l’aide technique ;

4° à affaiblir l’organisation politique et administrative du Katanga, en avivant, du même coup toutes les formes de “grenouillages”, - ce qui peut rapidement conduire, croit-on, à mettre le Katanga, au pas, mais plus sûrement à y établir le désordre régnant partout ailleurs au Congo et à y renouveler les tristes événements qui se sont produits en juillet dans le reste du Congo. »

En opposition complète avec le gouvernement belge, René Clémens força une ouverture du côté de l’Université pour résider au Katanga. Voici ses autres « Notes du jeudi 25 mai 1961 » :

« Recteur Frenkiel rentrera vendredi 26 mai

Lettre du Recteur pour m’interdire le départ.

Ordre par Conseil Supérieur Universitaire de remplir ses obligations universitaires [à] {Clémens, Evrard, Grosjean, Devos, Michel}

Recteur Dubuisson

Bureau Clémens sous autorité Katanga depuis 15 octobre 1960 en principe repris financièrement par Katanga depuis 17 mai. Modalités à l’étude. Mais ce 20 mai Créner a été chargé par Spaak-Rothschild d’obtenir du gouvernement katangais retrait d’une

trentaine (?) techniciens dont Weber, Clémens et ses collaborateurs, seuls nommément désignés par Bruxelles. Oldenhove envoyé ici en mission à cette fin. Créner a notifié ordre rentrer en Belgique dans la huitaine à Clémens et à chacun de ses collaborateurs. Exerce pression auprès gouvernement Katanga pour les faire renvoyer, notamment par chantage au retrait aide technique. »

Dans une autre note du même jeudi 25 mai 1961 :

« Convocation chez C [?] plusieurs collaborateurs :

- Weber apprend à 8 heures que... ont donné accord de principe (Vous reviendrez quand nous serons indépendants!)

- Kiwele me [Clémens] dit : “Vous, c’est déjà décidé”. »

Mais la note du samedi 27 mai à 8 heures apportait d’autres nouvelles encourageantes pour Clémens et ses collaborateurs :

« - Vendredi [26 mai] : Retour [en Belgique] Frenkiel avec [...]

7 h : recteur Frenkiel à Munongo : Le vent tourne en Belgique en faveur du Katanga. – Rester ferme.

Lettre de Tsh., de Mas. Hostilité personnelle de Rothschild.

8 h 30’ : Exposé W avec du L (?). Refus signaler lettre de démission; Exposé Clémens sur négociation secrète et sur nouvel appel par Créner ce mercredi à 11 h 30’ (ordre de rentrer dans les 8 jours).

Faire intervenir milieux divers contre décisions par Cons + Fr. Thys, Onck ... (?)

Geste massif de 100 ou 200 (parmi les inutiles) aurait été efficace, mais pas retrait de quelques noms.

Direction Union minière a télégramme à Bruxelles ne pas retirer Thi.

Union minière : Thi. - Dumontet : - informer Bruxelles compromet toutes les chances ici.

Créner a “forcé” accord gouvernement katangais (probablement eu accord privé de Munongo), a communiqué à Dumontet et à Bruxelles. – Ce matin a envoyé lettre “acquiescement du gouvernement du Katanga au retrait a été communiqué à Bruxelles. – Voici liste des noms : Weber, Clémens et ses adjoints, Bart, Renard et 9 agents sûreté.”

Ses nouvelles emploient toujours le conditionnel et transmettent des bobards au conditionnel.

[P.S. : Fernand Renard était le chef du SCCR ou Service central de coordination et de renseignement] »

Même le gouvernement du Katanga se lassa de s’occuper du dossier du renvoi de Clémens et ses

collaborateurs. Des signes apparaissaient dans les notes de Clémens du lundi 29 mai (8-9-10 heures) :

« - Entrevue Munongo à 7 h 45' (Communiqué)
Entrevue Weber : Zelles-/Départ Président de Coquilhatville : Communiqué sur départ Weber.
Thi. s'inquiète et coupe les fils de communication avec gouvernement.

Kiwele : i) traiter avec moi. – ne plus venir aux réunions; - ii) demandez audiences quand quelque chose à communiquer; - iii) difficulté de suggestions à faire si pas au courant régulièrement; vous reverrai fréquemment.

[...]

16 h 30' : i) Pas de nouvelle de Bruxelles; ii) Arrivée Président à Léopoldville en bateau avec toute sa suite, gardé par 150 paras de Mobutu. Plusieurs radios internationales a [*sic*] fait rapport sur état de santé : bonne, si ce n'est claustrophobie... Nécessité de ne pas le mettre en prison. »

Une lettre du 29 mai signée pour le ministre par le secrétaire général Van den Bossele déchargeait Clémens de la gestion du compte n° 830467. C'est le consul général Créner qui en assurerait désormais la gestion.

Et les nouvelles du 30 mai 10 heures :

« [...]

Renard a reçu du journal katangais sa notification de départ.

Le communiqué va paraître légèrement modifié :
techniciens de toutes les nations

tous auront préavis – remercié pour des raisons budgétaires.

Le Président est à Léopoldville dans villa Mobutu. »

La note de René Clémens du 31 mai informait que Tshombe était à Binza (un quartier de Léopoldville) et que Munongo avait tout accepté du consul Créner pour son expulsion. Dans celle du vendredi 2 juin 14 h 30', il disait apprendre de Delruelle, qui sortait d'une entrevue avec le ministre Kiwele, de ne pas céder (pas accepter de partir). C'était aussi les conseils de Weber de retour en Belgique; Joe Verdickt lui affirmait travailler dans l'ombre et se proposait d'aller éventuellement à Brazzaville (cf. note du vendredi 2 juin 14 h 30').

« a) [...]

b) Les activités du mois de juin 1961

Les conseillers ayant participé aux travaux durant cette période sont :

1. René Clémens : du 1^{er} au 30 juin
2. M. de Limbourg : du 1^{er} au 30 juin
3. Robert Dethier : du 1^{er} au 24 juin
4. André Devos : du 1^{er} au 30 juin
5. Pol Evrard : du 1^{er} au 24 juin
6. René Grosjean
7. Hubert Michel : du 1^{er} au 30 juin »

Pour rappel, le colonel Weber et Clémens furent l'objet d'une mesure d'expulsion de la part du gouvernement belge et de l'ONU. Le premier finit par quitter le Katanga, le samedi 17, le second fit de la résistance au point de passer dans la clandestinité et ne put être atteint.

Le consul général Créner fit procéder à la liquidation du Bureau conseil. Tous ses membres devaient quitter le Katanga pour le 30 juin au plus tard. Néanmoins, André Devos et Hubert Michel eurent l'autorisation d'y rester jusqu'au 20 juillet, afin qu'« ils puissent satisfaire à leurs obligations académiques ».

Dequellesactivitéscesconseillerss'occupaient-ils ?

1. Affaires administratives :
 - poursuite de l'examen des contre-propositions au projet d'ordonnance relative aux attributions ministérielles;
 - élaboration d'un plan de réunion des stagiaires rentrés de Belgique;
 - mise à jour du fichier du personnel d'aide technique.
2. Affaires sociales :
 - poursuite de l'étude des problèmes relatifs aux salaires minima et à l'index du coût de vie;
 - problèmes de recrutement du personnel de cadre nécessaire au service civil de la jeunesse.
3. Affaires judiciaires :
 - Participation aux travaux de la Commission de réforme judiciaire. M. Devos fut désigné, par cette commission, pour rédiger le texte d'un projet de loi relatif à l'organisation judiciaire.
4. Affaires économiques :
 - Rapport des travaux de la Commission de développement économique.
5. Information :
 - Un membre de l'équipe était en contact permanent avec ce service.
6. Cité :

Les contacts avec la cité d'Élisabethville étaient assurés par un membre de l'équipe (André Dethier) se trouvant quotidiennement sur place.

Dans sa note du 6 juin 10 h, Clémens informait :

« - De source autorisée et confirmée par Consul général de Belgique, nous apprenons que le général Mac K [...] désignera aujourd'hui un officier supérieur ONU destiné à prendre commandement [= Forces Onu] des Forces katangaises par officier ONU.

- À 8 heures : coup de théâtre à É'ville : le Katanga s'aligne.

- [...]

- Mutaka wa Dilomba : « Président Assemblée nationale et chef de l'État investi des pouvoirs constitutionnels »?

- Le conseiller militaire serait Yassou pour 15 jours, puis un Suédois. Exécution immédiate, en raison entrée immédiate Indiens à Manono.

- Eclaires [?] rapidement des colons (sinon) perte. Vu de L. (?) {H. [...], Pieters, Bauchou : politique du fait accompli [...]. Mainmise sur ressources fiscales. ONU réduira Katanga aux désordres du Kivu. Déclaration de Weber au collègue ministériel.

La note de jeudi 8 juin à 10 h :

« Refus de recevoir les deux officiers ONU arrivés » à É'ville. Munongo semble se pencher du côté de la solution ONU, mais pas Kibwe et Kiwele. Pour bloquer toute évolution, il est décidé d'attendre le retour de Tshombe. La stratégie arrêtée (cf. note du 9 juin 15 h 30') :

« Les conversations avec ONU : difficulté à 3 : - éviter de se contredire; - méthode : écouter, poser des questions (si possible faire dactylographier) et remettre discussions et réponse au lendemain (se faire remettre un mémo).

Weber : 17 h.

1) Radio Léopoldville à 13 h : - annonce crise de gouvernement à É'ville; - communiqué Kibwe confié à Weber.

2) Egge demande d'être conseiller d'un conseiller noir des Forces katangaises : Kibwe répond : non, assez officiers belges; - discuter avec Yav seul.

3) On installe administration à Kabalo.

[...] »

Lundi 12 juin 1961 :

« Le représentant ONU ad intérim M. Brackenbury, accompagné du colonel Egge, vont à 8 h 30' au collègue ministériel et exigent, sur ordre de M. Hammarskjöld donné à la demande expresse de M. Spaak, le départ

immédiat du major Weber et du professeur Clémens. À 10 h 15' le collègue, après leur départ, appelle le major Weber et lui fait part de la demande d'expulsion de l'ONU. D'accord en principe, mais décidera de la date. Michel Tombelaine (ONU) téléphone au CSK pour avoir le numéro de téléphone du professeur Clémens. À 16 h, le major Weber fait visite au consul Créner pour lui exposer l'entretien du matin. Brackenbury vient sur ces entrefaites chez Créner (hors présence du major Weber) pour exposer l'objet de ses démarches. Le secrétariat de Michel Tombelaine téléphone deux fois au Bureau pour demander M. Clémens, son téléphone et son adresse, qu'on ignore là.

Mardi 13 juin :

« À 10 h 15' Brackenbury et le colonel Egge vont au consulat de Belgique rencontrer Créner. Herckens cherche le major Weber, qu'il rencontre par hasard dans l'escalier. On notifie à Weber l'ordre de départ et la décision ONU de l'arrêter. Weber obtient visite commune à collègue ministériel pour clarification. Celui-ci marque son accord pour départ le dimanche (mais l'avion passe par Léopoldville); le départ est avancé pour le samedi.

On rappelle Weber au consulat pour notification écrite du gouvernement belge dictée par Rothschild au téléphone. Puis une nouvelle communication téléphonique où Rothschild affirme à Weber que le gouvernement belge n'a pas demandé son arrestation. On joue sur les mots.

L'après-midi, Herckens prétend à l'un des collaborateurs de Clémens qu'il y a un message pour lui et demande où il se trouve. »

Le même mardi 13 juin, communication du directeur Dubuisson :

« Ai informé secrètement agence Belga Bruxelles qui accepte de faire aujourd'hui campagne presse et radio si le correspondant Belga É'ville confirme renseignements.

Prière agir sur correspondant Belga É'ville actuellement interrogé par télex par Agence Belga Bruxelles.

Campagne doit découvrir jeu Spaak qui ne peut que donner contre-ordre monsieur Hammarskjöld ou accepter publiquement responsabilité rupture relations diplomatiques avec Katanga. Communiquer à Clémens. Sgé Dubuisson. »

Le mardi 13, il est aussi ajouté : « Dubuisson a alerté Palais où on est indigné. Actions en cours. Important est que Kibwe tienne bon. Faites-le lui dire par Clémens sans nous découvrir ».

Mercredi 14

« Communiqué du gouvernement du Katanga sur départ Weber. Ce communiqué, délibérément, ne parle pas de l'ONU. Démenti du Consulat quant à l'intervention du gouvernement belge auprès de l'ONU. »

Puis c'était une note de transmission d'un télex :

« Monsieur Van Weyenbergh [*sic*], en votre absence, j'ai communiqué ce télex à monsieur Assoignon, qui m'en a fait faire deux extraits, l'un, destiné à M. Weber qu'il doit recevoir aujourd'hui au bureau, et qu'il lui remettra, le second que j'ai remis à M. Sohier pour M. Clémens. MM. Assoignon et Sohier ont pris copie de ce télex. M. Fortemps en a connaissance.

Sgé, le 14 juin 1961

Voici le texte du télex attaché :

14/6/61 sans numéro, reçu à 16 h 15'

Pour M. Van Weyenbergh [*sic*]

[...]

Communication de Dubuisson

[...]

Primo Spaak indigné mensonge ONU et fera déclaration publique à ce sujet.

Secundo Spaak déclare qu'ONU veut retour Weber et se sert de Spaak pour justifier sa position.

Tertio il est clair cependant que ce retour plaît au gouvernement belge par suite comportement Weber qui aurait trop souvent manqué de discrétion et effacement.

Quarto Weber sera reçu dimanche avec beaucoup d'honneurs et de reconnaissance.

Quinto j'enregistre avec satisfaction comportement Clémens en faveur duquel je travaille. [...]

Communiquez primo, secundo et quarto à Weber. Communiquez le tout à Clémens à la demande Dubuisson. Mathoz fin. »

Notes du mardi 15 juin :

« O'Brien fait sa visite de "courtoisie" au collègue ministériel. Il demande le départ du professeur Clémens. Ce doit être fait au week-end. M. Hammarskjöld ne connaît pas le professeur Clémens. Mais l'ONU a aussi sa sûreté!

Accord de principe. Mais réserve d'un ministre quant à l'Université.

À 16 h, entrevue d'O'Brien et Brackenbury avec le ministre de l'Éducation et le recteur. Celui-ci veut bien intervenir auprès du professeur Clémens si on lui garantit qu'il sera rentré pour la session des examens le 8 juillet. O'Brien enverra télex à M. Hammarskjöld. Mais dernier délai départ dimanche 24 heures. »

Une note émanant d'une personne [certainement une autorité belge] non identifiée adressée à M. Clémens le 15 juin, mais reçue le 16 juin portait les renseignements ci-dessous :

« [...]

Son nom et celui de J. de [...] ont été retirés de la liste. J'ai remis à Munongo la note que le secrétariat a déposée à la commission des affaires étrangères.

Harold d'Aspremont Lynden est hésitant : il est d'accord sur cette note encore qu'il trouve qu'on y noircit l'ONU. Il voudrait bien dissocier le sort du Katanga de celui du Congo, mais ne le croit pas possible. Souhaite grande réconciliation Tshombe-Léo-ONU! Se reconnaît dépassé et demande conseil. Préfère attendre 6 mois avant d'attaquer son successeur.

Offres allemandes.

Attitudes Tshombe si libéré : discours :

Pas rancœur

Maintient ligne conduite Tananarive : accords économiques et don immédiat de 1 million et demi.

Pas participation au gouvernement de Léo.

Participation au Parlement : signification – conciliation : idel [?] Gizenga : 10 000 ONU à Léo : ceux du Katanga.

Dissocier Katanga du Congo au point de vue ONU = proclamer nécessité ONU au Katanga.

Unité des Belges au Katanga et rapport plus étroit avec les parlementaires belges pro-Katanga qui ne demandent pas mieux que de faire ce qu'on leur demandera.

Propagande pro-Katanga en Belgique : plus de contacts par Masangu.

Munongo m'a paru très sincèrement désireux du retour immédiat de Tshombe. J'ai pu lui dire la collusion certaine Hubert-Doucy-Wendelen avec Rothschild - Davignon et avec l'ONU et avec Sendwe. Je lui ai dit les dangers de l'ONU au Katanga. Je lui ai répété que le groupe de Brazzaville avait regretté de se sentir freiné (et même empêché d'aller à Coquilhatville) par Youlou qui disait refléter É'ville. Il a exprimé sa fureur contre Spaak-Rothschild. A manifesté une certaine confiance tout en s'en défendant, dans l'ONU. »

Vendredi 16 juin 1961 : les archives du Bureau conseil étaient mises à l'abri et René Clémens recherché par le consulat et l'ONU :

« Nouvelle visite à 16 h d'O'Brien au recteur en présence M. Dassart. Il voudrait notifier l'ordre départ à M. Clémens, mais prétend n'avoir pas encore reçu de réponse de M. Hammarskjöld. Le recteur propose



Le major Weber quitte Élisabethville le 19 juin 1961. Les adieux à l'aéroport de Luano. « De stature imposante, moustache conquérante à la britannique, (le Major Guy Weber) passa en Angleterre pendant la Seconde Guerre mondiale. Il revint comme sous-lieutenant dans la Brigade Piron. Forte personnalité, ayant passé trois ans au Congo, il arriva le 17 mai 1960 à Élisabethville. [...] Royaliste à tout crin, fidèle à la monarchie et au président Tshombe [...] » (Brassinne 2016 : 172). (CP.2007.1.12, collection MRAC Tervuren ; 1961. Droits réservés.)

demain. O'Brien dit qu'il veut voir le consul pour faire appeler le professeur Clémens.

Vers 16 h 15, O'Brien et Brackenbury vont chez le consul Créner. Celui-ci fait chercher Clémens en vue de lui notifier ensemble l'ordre départ du gouvernement belge. Il téléphone à diverses personnes de la ville pour trouver le professeur Clémens, poste des collaborateurs dans la cage d'escalier de l'Immokat. »

Toujours de sa cachette à Élisabethville, Clémens réussit à envoyer à Dubuisson un télex le vendredi 16 juin lui décrivant divers événements :

« Samedi 17 juin 1961 : André Devos, avec Spayebroeck (consulat) procède à l'inventaire du Bureau. Départ "émouvant" du major Weber, mais le professeur Clémens "disparaît".

Le consulat continue à chercher le professeur Clémens. Il téléphone au recteur, etc.

10 h 5' : O'Brien, touché, pense que son interprétation d'hier reste valable, que si l'autorisation vient, elle ne viendra qu'après le départ...

11 h 50' « *Tempus est abundi, magnum tempus* » (Surveillance ONU autour des bureaux de l'Université).

Le dimanche 18 juin : réunion avec de Limbourg et Falize au 46 : R. Clémens ne serait pas là où l'on pensait qu'il fût.

Une note signée *Tibi* (« Bien à vous/toi » en latin), certainement un proche de Clémens, datée du lundi 19 juin 1961, informait le professeur dans sa cachette :

« 1. Contrôle des changes en Rhodésie existe depuis plusieurs années. Impossible de se procurer L (£) en billets dans les banques du monde entier, sauf 10 L (£) par personne.

2. Fred. n'est pas encore ici, il est attendu d'un jour à l'autre.
3. Fali. pour donner le change à l'équipe qui savait le lieu où vous étiez a dit qu'il ne vous avait pas trouvé à son arrivée. Cette histoire a pris, ce qui est favorable. Mais l'équipe est inquiète sur votre sort, ce qui est triste bien que nécessaire.
4. Pol m'a dit que vous deviez écrire une lettre à l'Institut.
5. Hier intervention de l'ONU à l'hospice, sans résultat.
6. Ce matin même intervention au premier étage sans résultat. Une convocation vous attend QG.
7. De source bien informée (Ma) sûreté K. s'occuperait de l'affaire. Saura rapidement, semble-t-il, retrouver la trace. Mari [?] visiteuse d'accord que vous envoyiez une lettre ministre Éducation nationale et recteur pour vous excuser suite aux circonstances de ne pouvoir faire passer les examens. Lettre officielle envoyée de là où vous êtes ou d'un autre endroit suivant votre appréciation. L'ONU veut votre départ du Katanga. Si l'ONU veut connaître votre retraite via l'intérieur, celui-ci n'aura plus de raison d'agir si l'on sait que vous avez quitté le Katanga.
8. Cérémonie départ Weber très émouvante. T. et B. absents, absence remarquée.
9. Autres instructions exécutées.
10. Pas de nouvelles du grand monsieur [Tshombe]. »

Le même lundi 19 juin, un officier suédois de l'ONU informé de la présence de Clémens au 1^{er} étage Immokat fut reçu par Robert Dethier. Plusieurs coups de téléphone de l'ONU chez Falize. Et ce jour, l'arrivée à Élisabethville de Baels, beau-frère de Léopold III, était annoncée.

René Clémens écrivit au comte Harold d'Aspremont Lynden qui n'était certes plus ministre, mais il estimait que ses entrées dans le monde politique tenaient encore. Il lui demandait qu'une « action immédiate et d'envergure soit menée en Belgique et à l'étranger pour la libération immédiate et inconditionnelle de Tshombe ». Car, ajoutait-il, l'autorité de l'ONUC n'était pas encore « un fait au Katanga ». Pourtant, il affirmait que « Guerre ou non, dans six mois il sera trop tard pour agir ».

Coincé, fatigué et humilié par cette campagne autour de sa personne, c'était le moment trouvé par René Clémens de confesser cette obstination à rester à Élisabethville pour faire du Katanga un pays séparé du Congo. Cette explication sur son engagement « J'ai donné tout mon cœur à l'Afrique... » (cf. *supra*) est datée « K., 19/20 juin 1961 ».

Mardi 20 juin 1961 :

« Il se tient une « réunion groupe à 11 h. André Devos a été convoqué chez le consul général. Après une entrevue avec le recteur, le consul est allé demander à l'ONU que nous puissions rester à Éville jusqu'à la fin des examens ou du moins de pouvoir revenir à cette fin. Refus de l'ONU : toute l'équipe doit avoir quitté le Katanga avec le 30 juin. Le consul demande à André Devos de signifier leur préavis aux secrétaires. En ville, le bruit se répand que le consul de Belgique cache R. Clémens. Cette nouvelle aurait été confiée à l'ONU par le commissaire en chef d'Éville Pius Sapwe. La radio annonce la libération à Léopoldville de la suite du président Tshombe. »

Ce même 20 juin, René Clémens rédigea de sa cachette une « note confidentielle » adressée à Dumontet :

« L'existence du Bureau conseil n'est nullement nécessaire à sauvegarder, comme nous l'avions convenu le 4 mai. C'était une forme d'organisation. Il y en a cent mille autres. Je ne voyais donc absolument aucune difficulté à supprimer le Bureau ni à le remplacer par quelque autre forme d'action ou de présence que ce soit.

Je ne sais d'ailleurs pas encore si l'intention poursuivie, "en mettant fin à mes fonctions au ministère des Affaires africaines" était de supprimer le Bureau conseil ou plutôt soit de le rattacher au consulat, soit de le faire diriger par un de ces conseillers sûrs, dont Rothschild a dit qu'"il ne laisserait rentrer Tshombe que lorsqu'il aurait mis en place tous conseillers sûrs"! Quoi qu'il en soit, le Bureau conseil peut être supprimé pour l'avenir et c'est l'attitude que j'ai prise aussitôt, notamment dans les conversations avec le gouvernement katangais, à partir du 6 mai.

J'ai pris cette attitude pour l'avenir. Je ne pouvais pas la prendre pour le passé vis-à-vis du gouvernement belge et je ne pouvais pas accepter qu'il soit mis fin unilatéralement à des fonctions qui ne dépendaient nullement du gouvernement belge, ni du consulat.

Si j'avais accepté de me soumettre aux injonctions de Bruxelles en cette affaire, je me serais mis en contradiction totale avec le rôle que je jouais depuis le 16 octobre et qui décollait de la nature de l'institution mise sur pied à la suppression de la Mission technique belge.

Les choses ont été bien définies à l'époque : le service, financé par le gouvernement belge, ne dépendait pas de lui.

Je ne pouvais donc que prendre acte des communications que l'on me faisait par l'intermédiaire du consulat et ne pas donner suite à des ordres qui contredisaient

le statut du service. (Je sortirai des textes “officiels” en temps opportun, s’il en est un jour besoin).

Par après, le gouvernement s’est appuyé sur les Nations unies (les démarches étaient en cours quand Spaak expliquait “autrement” sa politique à la Commission des Affaires étrangères le 31 mai), que ce soit directement de Bruxelles ou par l’intermédiaire d’Élisabethville, où le consul aidé de certains conseillers, nous ont méthodiquement dénigré et compromis tant aux Nations unies qu’aux yeux de certains ministres. Le problème de ce fait a changé. Les pressions exercées de Bruxelles et de New York ont eu finalement raison de la résistance des ministres (par le chantage à la libération du Président).

Dans ces conditions, il ne me restait plus qu’une chose à faire, non à me soumettre à Bruxelles, ni à New York, mais à “disparaître”.

En venant ici mes objectifs sont :

1. Ne pas obtempérer ni NU, ni gouvernement belge dans leur idée de me faire rentrer en Belgique, ni recevoir la notification de l’un ni de l’autre, ni me laisser capturer.
2. Quitter le Katanga – puisque accord gouvernement katangais.
3. Rester quelques jours (une huitaine) à proximité pour revoir Fred. et retour éventuel du Président [Tshombe].
4. Manifester au Président, en cas de retour, que je suis resté autant que possible.
5. Prendre un peu de repos, et faire ensuite un voyage que je projetais depuis longtemps (6 ans) : les Falls et les mines de Zimbabwe avec retour par l’Afrique orientale. »

Jeudi 22 juin 1961 :

« - Réunion du groupe à 8 heures avec M. de Limbourg. Ce dernier remet à chacun les dernières instructions de René Clémens.

- Mme Schiks (consulat) vient annoncer qu’aucune lettre mettant fin la mission des conseillers ne leur serait remise, ceci sur instructions formelles de Bruxelles. Devos, Massard et Michel rétorquent que, dans ces conditions, ils refusent de quitter le Katanga. Réponse de la dame : “Alors, ne vous étonnez pas si l’ONU vous reconduit menottes aux poings à l’aéroport; O’Brien vient trois fois par jour au consulat pour s’enquérir de l’exécution des ordres”.

- Après-midi, le consul, entrepris par Robert Dethier, consent à délivrer des feuilles de route portant la mention “Rapatriement, fin de mission”.

- À Léopoldville, Tshombe donne une conférence de presse et annonce sa mise en liberté. »

Vendredi 23 juin 1961 :

« - Le consul général dans le bureau d’Hubert Michel : “Une bonne nouvelle pour vous, mon cher ami.

Une fois n’est pas coutume, M. Le Consul général...

Je viens de recevoir un télégramme vous accordant à M. Devos et à vous-même, un sursis jusqu’au 20 juillet afin que vous puissiez participer à la session d’examen.”

- Départ de Munongo pour Brazzaville “en mission secrète”. Le bruit court qu’il s’agit d’une remise de rançon.

- Au CSK, entrevue Michel, Wauquiare, Bartelous. Statut des magistrats et retrait d’agrégation. Rebondissement de l’affaire Trinquier.

- À 17 heures chez M. Derriks?, petite manifestation de sympathie des anciens de Liège envers le groupe. Étaient notamment présents : M. et M^{me} Frenkiel, D^r Bustin, MM. Forthomme, Gérard, Petit, etc.

- La radio annonce le retrait de 45 militaires sud-africains

- Arrivée de Raduciner d’Albertville. »

Après ce retour forcé en Belgique, Pol Evrard écrivait à Clémens, ce 23 juin :

« J’espère que vous profitez de vos “loisirs” forcés pour un peu vous reposer et prendre quelques vacances, en sorte que vous serez *fit and well* d’ici quelques jours pour reprendre le combat. Bon succès et, si cela ne devrait pas réussir, bon retour à Liège, où il y a encore pas mal de choses à faire..., même si elles ne sont pas tout à fait aussi emballantes que celles d’ici. » En page annexe, il ajoute au point 7 : « Je chercherai, en Belgique, un livre sur Israël et, si je trouve, je l’enverrai de votre part à Kiwele. »

Samedi 24 juin 1961 :

« Devos et Michel s’occupent de renvoyer une malle documents en Belgique. Malles inaccessibles.

Groupe à l’aéroport : départ Robert Dethier et Pol Evrard.

Retour triomphal du président Tshombe

Retour de Munongo. »

Dimanche 25 juin 1961 :

« Le président Tshombe fait le tour des communes d’Élisabethville. Deux jours fériés à l’occasion de son retour : le 26 juin et le 10 juillet. »

Lundi 26 juin 1961 :

- « - Te Deum à la cathédrale : retour Tshombe.
- Réunion de Limbourg, Michel et Devos.
- Entrevue, de Limbourg et Van de Waele.
- Michel à l'aéroport; vu Forthomme partant pour la Belgique. »

Mardi 27 juin :

- « - Devos et de Limbourg chez le recteur.
- Déménagement des bureaux.
- Le consul postpose le départ de Massard en attendant réponse à un télex demandant à Bruxelles à pouvoir l'engager au consulat.
- Arrangement provisoire de dernière minute pour l'appartement de Michel.
- À l'issue du Conseil des ministres, on apprend que le président Tshombe et le ministre Kimba jouiront d'une détente de 30 jours.
- Rencontre Michel - D^r Dessain : une cinquantaine de soldats suédois de l'ONU avec auto blindée, jeeps et mitraillettes ont procédé dans la matinée à une fouille de Mangombo à la recherche du professeur Clémens.
- La même opération a eu lieu à l'Université. »

Mercredi 28 juin 1961 :

- « - Michel, Devos, Massard : opération malles (vaine).
- Les bureaux sont vidés.
- Le consul (en bretelles) vient se rendre compte de l'avancement du déménagement :
- “Et M. Clémens?
- (Silence)
- Sans doute est-il en Belgique, à présent. Je le souhaite”.
- Quelqu'un a aperçu R. Clémens à la BCB, un autre au Léo II...
- Réouverture solennelle de l'“Assemblée nationale” du Katanga. Discours de Mutaka, Tshombe et Munongo. Le ministre Munongo et le président de l'Assemblée Mutaka insistent sur la nécessité d'une plus étroite collaboration entre “le législatif et l'exécutif”.

Jeudi 29 juin 1961 :

- « - Michel chez Forthomme puis à l'Immokat.
- Massard annonce qu'il commencerait incessamment à travailler au consulat.
- Entrevue Recteur-Michel. »

Vendredi 30 juin 1961 :

- « - Départ de Raduciner pour la Belgique.
- Michel? : Journal et rapport.

- Devos et Michel : malles reprises chez Forthomme et parties chez Devos. »

Dans sa note du 30 juin 1961, Clémens ne s'avouait toujours pas vaincu. Il posait des questions et faisait des observations sur la situation en cours, surtout qu'il envisageait de nouvelles stratégies pour demeurer au Katanga.

- « - Accepterai-je la “convocation” qui doit m'être remise? Du consulat certainement pas. Quid de l'ONU?
- Tshombe affaibli. Assemblée + collègues du gouvernement? (voir Discours Mutaka et Munongo). Quid des réactions de ceux-ci à mon retour et éventuellement au plan prévu? Dangers aussi du côté milieux colons (Thys, etc.)
- Quid faire intervenir auprès M. Hammarskjöld par Alra (à la demande de qui? de Dubuisson plutôt que de moi? (Envoyer publiquement en hommage à M. Hammarskjöld sous Élisabethville)
- La correspondance pour ministre katangais est arrêtée en Belgique (votre envoi à Kiwele du 21 juin)
- Nécessité d'entretiens plus longs si possible, quand quelqu'un vient (pour préparer des réponses...)
- Examen approfondi du plan D.M. (Dubuisson-Maes).
- Me remettre tous journaux (+ journaux belges?)
- Organiser rapports avec président Tshombe (nouvelle formule).

Questions à traiter

- Renoncer à BP 1161 et faire tout venir à 3188. Contacts avec Fred à recommander (pendant la période provisoire)
- Où en est le retrait J. Ernest Solvay?
- Influence de Rothschild sur Ileo (Communiqué ACP du lundi 26 juin)
- Campagne contre ceux qui trahissent la souveraineté katangaise pour un mandat aux NU. Danger de voir Ti (et d'autres à sa suite) passer sur place du cadre belge au cadre NU.
- Où en est la venue de deux journalistes américains? Foire.
- Influence sur Lambr [Lambroschini]². Par Tibaut (à rappeler à M. V.W.) Spaak essaye faire mettre Éville par différents pays des gens à sa dévotion (ex Lambroschini).
- Faire faire articles sur l'histoire sécession de Panama... ; découverte du Katanga : les hommes.... »

2. Consul de France à Élisabethville.

2. RECHERCHE DE STRATÉGIES POUR UNE NOUVELLE OFFENSIVE DU KATANGA

Certains conseillers belges sous mandat d'expulsion rentrèrent en Belgique, mais toujours pas René Clémens. À noter que pour leur libération, Moïse Tshombe et Évariste Kimba avaient signé, le 24 juin 1961, un accord avec les autorités de Léopoldville. Celui-ci prévoyait l'ouverture du Parlement et la formation d'un nouveau gouvernement à Léopoldville. Les élus du Katanga allaient y participer. Mais le 29 juin à Élisabethville, Tshombe et Munongo allaient affirmer dans une interview accordée à Jean Kestergat, l'envoyé de *La Libre Belgique* : « Les accords signés dans la contrainte à Léopoldville ne seront pas respectés ». Le mardi 4 juillet 1961, c'était le tour de l'assemblée du Katanga de rejeter ce protocole d'accord Léopoldville-Élisabethville au motif que : « le Président et son ministre des Affaires étrangères se trouvaient dans l'impossibilité d'exercer leurs pouvoirs ». Et dire que le même jour, l'ONU voulait expulser Thysens, un ami de Tshombe et de Munongo. Cette nouvelle parvint au gouvernement katangais alors que les ministres se trouvaient au consulat des États-Unis (*Independance day*).

La protestation du gouvernement katangais concernant l'expulsion de Thysens fut faite le mercredi 5 juillet. Ce même jour, André Devos et de Limbourg s'occupaient des attributions des départements ministériels tandis que Robert Dethier retournait en Belgique. L'ONU procéda au kidnapping de Thysens le vendredi 7 juillet, le jour même où René Clémens réapparut ; il s'afficha en public jusqu'à faire passer ses examens à l'Université, le samedi 8 juillet. Sur ordre de Munongo, Muller, le conseiller du vice-ministre Henri Fayat des Affaires étrangères belges, venu à Élisabethville, fut arrêté par les policiers. Il apportait au consul Créner une liste des Belges pour lesquels le gouvernement belge acceptait l'application des mesures d'expulsion de l'ONUC. La police katangaise fit même irruption dans les locaux du consulat général de Belgique pour arrêter le consul Créner et son adjoint Herckens. Bartelous réussit à empêcher l'arrestation du consul Créner et libéra Muller et Herckens. Munongo, Kibwe et Kiwele avaient même exigé, au nom du gouvernement katangais, le départ de ces personnes. Le consulat belge fut saccagé lors de l'incursion des policiers. Moïse Tshombe, qui reçut, le 10 juillet 1961, Vandewalle, Victor Tignée et Jacques Bartelous dira

à ses hôtes que ses ministres étaient des démagogues et il exprima à cette occasion ses regrets pour ce qui s'était passé. Le 12, il écrivit au roi Baudouin à propos du « regrettable malentendu », présenta ses excuses et espérait que le climat des relations ne serait pas altéré par « ce pénible incident ».

Le conseiller Grosjean parti en Belgique retourna à Élisabethville le dimanche 9 juillet. Le gouvernement du Katanga présenta ses excuses au consulat de Belgique. On annonça l'arrivée de Jason Sendwe à Kabalo, transporté par l'ONU. Le représentant des Nations unies à Élisabethville se rendit également dans le nord du Katanga.

Le lundi 10 juillet, une prise d'armes et des remises de distinctions honorifiques furent organisées à la place de la Poste à Élisabethville. Le groupe des conseillers belges encore présents au Katanga se réunit à 15 h 30 chez Derriks. Il s'agissait de Dethier, de Limbourg, Devos, Grosjean, Michel et Clémens.

Le mardi 11 juillet, c'était le premier anniversaire de l'indépendance katangaise. Il y eut un grand défilé militaire et civil devant le président Tshombe. Mais le corps consulaire n'y assista pas.

Le 11 juillet, Robert Dethier reçut le mandat de procéder rapidement à l'étude de l'opinion publique katangaise à Élisabethville en 1960 et 1961 ainsi qu'à l'identification des noms de personnes chez les Baluba du Katanga en milieu urbain. D'autres études portaient sur la formation de l'esprit civique et le Kasai.

Le général Mobutu arriva à Élisabethville le mercredi 12 juillet, de même que Jacques Brassinne, au titre d'« invité du gouvernement katangais ». Dans ses notes du jour, Clémens écrivit :

- « - Courrier va bientôt chez Président ; chez Mutaka, chez Munongo.
- Absence liaison avec Président et bureaux. Retards dans "information" sur ce qui se passe. Faire assurer situation à Bartelous en Belgique.
- Corps consulaire divisé n'ose pas montrer position différente de la Belgique, mais manifeste isolement du Katanga.
- Cultiver Mobutu. Prendre une initiative politique (conférence au sommet).
- Plan politique pour les 8 semaines à venir :
- Un petit syllabus écrit
- Ligne de conditions générales : ONU, Belgique (ne pas heurter de front), Nord-Katanga, condition à tenir Léopoldville si plus hostile.

- Pas Gizenga retour à Léopoldville? Rôle Thys rentré le 17 ou 18 juin.

Le 13 juillet 1961 : Kibwe (quand M. Bart. lui annonce reprise activités du président Tshombe) : que croit le Président? En vertu de quelle loi...? Pas comme avant...? actionné par Ultras (Onck), etc. + Fr. ; contre Mobutu.

Tshombe :

- i) Délégué le (nom illisible) Bay... (nom illisible) pour faire un horaire du Président;
- ii) Une réunion d'une heure pour faire le point;
- iii) Désarmer NU pour Assemblée générale de septembre;
- iv) Faire une tournée aux US en septembre
- v) Voir Marcel Greg. En Belgique, informer des gens "choisis";
- vi) Chercher rapprochement avec Spaak;
- vii) [Sendwe dans le Nord pour rassembler départ Balubakat pour session à Léopoldville]. »

Une rencontre qui se tenait avec Clémens le lundi 17 juillet à 15 h 20 désigna les évêques catholiques et les personnalités suivantes pour mener campagne en faveur de la cause du Katanga : M^{gr} Cornelis : action en France; M^{gr} Zamore (spécialiste Amérique latine aux Affaires extraordinaires) et M^{gr} Sigiomondi : action à Rome; Jacques Houart : États-Unis.

Clémens quitta le Katanga le 18 juillet 1961 et adressa le courrier « personnel » ci-dessous :

« Monsieur le Représentant,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la conversation que nous avons eue le samedi 8 juillet chez Monsieur le Recteur Frenkiel, j'ai quitté le Katanga ce jour à 15 h 15' par la route, par le poste frontière de Kasumbalesa.

Je retourne vers l'Europe en accomplissant un voyage d'études et de vacances à travers le continent africain et la Méditerranée. Je tiens à vous exprimer mes remerciements sincères pour la compréhension que, par-delà les problèmes des droits de l'homme, vous avez bien voulu manifester en vue de me permettre d'accomplir mes obligations académiques envers l'université de l'État à Elisabethville et ses étudiants. »

Dès le départ de Clémens du Katanga, la ligne d'orientation politique du gouvernement zigzagua, et de nombreuses directions apparurent. Un rapport que lui fit un de ses collaborateurs dessinait la trame de l'évolution :

« Mercredi 19 juillet 1961 : Tshombe et Mobutu signent un accord militaire. Mobutu devient le chef de l'ANC et de l'armée katangaise sous le nom de l'Armée unifiée. Munongo est d'accord, mais après-midi Kibwe n'est plus d'accord. Les conditions sont intéressantes pour tous. Cet accord a pour avantage qu'il va mettre l'ONU en difficultés en ce qui concerne les garnisons du Nord. Mobutu est prêt à faire une protestation auprès de l'ONU pour l'engagement de Niemba où deux soldats de l'armée katangaise, donc de l'armée unifiée, ont été tués par l'ONU.

Mobutu quitte dans la soirée pour Léo. Egge qui a eu vent de l'affaire quitte É'ville en même temps pour Léo. Frédéric regrette l'attitude négative de Kibwe et voudrait l'amener à considérer le problème dans le sens d'un accord avec Léo. Axe militaire avec Mobutu. Envoi des parlementaires à Léo, même s'ils ne doivent rien dire. Il ne faut pas qu'on puisse faire des reproches au Katanga.

Jeudi 20 juillet 1961 : conférence de presse de Munongo. Recherche d'un accord avec Gizenga et éventuellement appel à la Russie. Grosse émotion dans la plupart des couches de la population noire et blanche. Les gens ne comprennent pas cette attitude. Le soir au pavillon Fabrimétal un cocktail est donné où assistent de nombreux ministres, dont Munongo. Il demande aux uns et aux autres quelles sont les réactions à cette conférence de presse. On lui donne des réponses dans le sens ci-dessus. Il insiste dans le sens qu'il a indiqué et marque sa détermination d'aller de l'avant. "Nous avons tendu la main à la Belgique et à l'Occident depuis un an, dit-il, personne n'a voulu la prendre, maintenant nous sommes fatigués et nous chercherons appui autre part. Une délégation va partir la semaine prochaine à Stan. Dès que la Foire [Une Foire internationale ouverte à É'ville le samedi 8 juillet] sera terminée, dès le lundi, vous allez voir ce qui va se passer. Ne croyez pas que ce soit du chantage, nous allons agir et le Katanga en sortira victorieux". [Commentaire de l'auteur de la note] : C'est évidemment un bluff de dimension, mais qui est dangereux et qui nécessite un jeu serré.

Vendredi 21 juillet : « Créner donne un *Te Deum*. Peu de monde, les services n'ont pas congé et seuls quelques chefs de service assistent. Le gouvernement n'y assiste pas. Le soir cocktails au Guest House Sabena. Grosse affluence de Belges. Pas de ministres, quelques K des ministères. Van Essche Alsteen, Bauchau n'y assistent pas. J'ai vu Frédéric, qui ne considère pas la conférence de presse de la veille comme dangereuse. Il en discute avec Tignée, qui est le rédacteur du texte. Celui-ci serait devenu la bête noire de l'ONU et figure en tête d'une liste de gens à expulser. Il confirme qu'il s'agit

d'un énorme bluff pour faire bouger l'Occident. Il a vu Cannup qui ne comprend plus du tout. Le département d'État lui demande des explications. Il confirme que l'action va se développer dans le sens indiqué. La semaine prochaine une délégation va partir pour Stan. Ensuite une délégation partira pour Moscou. Moscou aurait fait savoir qu'on était prêt à leur envoyer une armée de libération? Tignée reconnaît que c'est un jeu extrêmement serré qui va devoir être joué, car si l'Occident ne réagit pas comme on l'espère cela peut conduire loin. »

Malgré les attitudes affichées, le pouvoir d'Élisabethville tanguait; mieux, il semblait. Il devait trouver une nouvelle émulation, des points d'appui extérieur solides. La chamaillerie avec le gouvernement belge, jusque-là son seul gros appui depuis l'affaire de l'assassinat de Lumumba en janvier, devint un écueil auquel il fallait vite trouver une solution. René de Grosjean écrivait le 7 août 1961 à Clémens : « On signale que votre départ outre-mer [États-Unis] est toujours très nécessaire et très urgent. Une intervention de ce côté apparaît, en effet, comme la seule planche de salut ». Le 15 août, Grosjean insistait dans un télégramme : « Frédéric revenu seul séjour Belgique deux semaines. Mais très forte insistance É'ville départ urgent outre-mer ».

Au cours de son voyage commencé le 18 juillet, Clémens répondit à Grosjean, le 15 août 1961, à partir d'Athènes en Grèce : « Reçu message. Merci. Arriverai [à Bruxelles] ce mardi 16 h 30. Vous verrez mercredi matin au plus tard. »

Il se maintint dans la question katangaise cette détermination d'une équipe de conseillers belges autour de René Clémens (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens).

« Le prix de Tshombe est tous les jours en baisse. Il devra négocier n'ayant plus que son économie. Il doit se presser d'aller à Léo. Car les milieux d'affaires se tourneront directement vers Léo et bientôt il n'aura plus rien à offrir. D'ailleurs, si Tshombe ne négocie pas tout de suite et ne va pas à Léo, d'autres mesures seront prises contre le Katanga, dans un très court délai, c'est-à-dire 15 jours au maximum de manière que le problème congolais soit résolu avant l'Assemblée générale. Le problème est résolu en ce sens que le plan établi se déroulera dans un délai très court. Dean Rus, M. Hammarskjöld et M. Spaak sont tous trois d'accord pour soutenir complètement le gouvernement Adoula.

Le danger de voir arrêter l'économie sans profit pour personne, par l'exode des Blancs? Certes, *it is "risky operation"*, mais c'est une opération "nécessaire". Et les Blancs ne partiront pas, car "ils vivent trop bien là". Les milieux d'affaires comprendront qu'ils doivent traiter avec Adoula, s'ils veulent éviter la nationalisation. D'ailleurs, le calme a régné. L'ONU a la situation bien en mains. La population n'est pas intervenue pour soutenir Tshombe! (Notes de R. Clémens, en mission pour le compte du Katanga à Washington, le mardi 29 août 1961, cf. *infra*).

L'avènement du gouvernement Adoula à Léopoldville en août 1961 constitua un tournant majeur dans le renforcement du pouvoir de Léopoldville et l'affaiblissement de la sécession du Katanga. Clémens nota à ce propos :

« Le danger du communisme? La comparaison entre le traitement fait à Tshombe et à Gizenga, au Katanga et à Stan? Adoula n'est tout de même pas un communiste. Il n'y a pas de danger de ce côté. La question katangaise résolue, il sera plus facile de résoudre les autres. On a décidé de commencer par là. Si on objecte les considérations humaines, les services rendus, la sympathie certaine pour l'Occident, on répond : il y a des circonstances où tout cela passe après. D'ailleurs, le Katanga a-t-il respecté les droits humains? C'est sous sa "juridiction" que Lumumba a été tué... Et les "atrocités" commises dans le Nord (destruction de village, etc.)...? » (Notes de R. Clémens, en mission pour le compte du Katanga à Washington, le mardi 29 août 1961, cf. *infra*).

La mort de Dag Hammarskjöld permit à Moïse Tshombe d'espérer une accalmie avec l'ONU; le secrétaire général pressait de plus en plus le président du Katanga de respecter les engagements pris bien des mois auparavant. Après le retrait des troupes belges du Katanga, qu'allait-il rester alors? La Gendarmerie katangaise, dont des rapports de René Clémens renseignaient que : « [...] C'est une armée qui ne vaut tout de même rien. Elle est *happily undisciplined* ».

Le 9 août 1961, c'est Marcel Dubuisson qui écrivait d'Élisabethville à René Clémens pour lui donner les informations sur les entretiens qu'il venait d'avoir avec Tshombe. Il avait été question des adaptations dans l'organisation et la gestion du pouvoir du Katanga, dont l'université de Liège en Belgique s'affirmait être le cerveau. Celles-ci allaient déterminer le cours des événements jusqu'à la fin janvier 1963.

« Cher ami,

Vu très longuement le Président [Tshombe] ce matin. Voici le résumé de la partie constructive de la conversation :

1. le Président très content de me voir. Me remercie pour ce que j'ai fait, etc.

2. Il me demande conseil pour l'organisation de son département. Je lui suggère, mais fermement de prendre un chef de cabinet noir. On discute des noms. Mais tombons d'accord sur Meli. La décision sera rendue officielle dans 2 ou 3 jours.

3. Le Président suggère d'y ajouter un chef de cabinet adjoint, noir. D'accord. Il choisit Kabange (?) Léon, que je ne connais pas.

4. Après hésitations (peur de le compromettre), le Président accepte Maes comme conseiller principal. Il est entendu que Maes viendra ici planter du coton ... mais qu'il verra Meli tout le temps...

5. le Président est ravi (il m'avait embrassé) de la mission que je vous ai demandé d'accomplir aux USA. Nous enchaînons ainsi sur le problème de l'information [sic].

Il est décidé qu'un bulletin secret du Cabinet du Président sera rédigé chaque jour, tant sur les problèmes politiques que militaires. Ce bulletin sera transmis chaque jour à UMHK qui en codera l'essentiel à Liège.

De Liège, les informations sélectionnées pourront partir dans toute direction.

6. Lorsque vous aurez accompli, aux USA, la première partie de notre mission, vous viendrez à Éville passer 2 à 3 jours à la résidence pour informer à notre tour le Président.

7. Le Président est inquiet du développement, en Rhodésie, d'un parti type Lumumba dirigé par un certain Kaounda (?)

Il me demande d'intervenir financièrement pour aider le parti adverse, partisan du Katanga, ce qui est fait.

Le Président a très peur de perdre un jour le colonel V.d.W. Il demande de choisir (?) tout de suite un autre officier, du type Weber, qui – comme Maes – resterait dans l'ombre en s'occupant officiellement de n'importe quoi.

8. Le Président est plutôt optimiste sur la situation qui se détend, mais qui se détendrait davantage encore si le département d'État États-Unis faisait pression sur ONU.

9. Le Président est convaincu qu'avant 3 mois Adoula sera tué par la clique de Gizenga, ce qui permettra à celui-ci d'accéder au pouvoir. Il s'agit donc d'être très vigilant.

10. Le Président signe la convention créant l'Office de développement du Haut-Katanga et donne son accord pour constitution d'un groupe de travail, présidé par Kalemie, qui étudiera les statuts d'un office homologué pour le Bas-Katanga financé par UMKH.

Je confie donc cette lettre au Colonel. Avec lui, faites le tour des problèmes. Voyez Waleff – ou Mathoz – pour votre mission aux USA. Étendez-là en Angleterre ou en France selon les besoins, directement ou par personne interposée. Faites-moi part par la même voie – ou par télex codé – du résultat de vos entretiens.

Tenez compte d'un sérieux revirement de la part de Spaak qui est malgré tout un anticommuniste. *Organisez à Liège la Centrale d'informations d'où partiraient les indications nécessaires aux informateurs des États-Unis et d'ailleurs.*

Organisez une permanence à la sociologie, à moins que ce soit chez M^{me} Kluz (de toute confiance).

Moi je rentrerai fin août. [Phrase illisible]

Avons décidé, avec le Président, de laisser ici de Limbourg jusqu'au 22 septembre, date de son congé.

Il pourrait être utile que vous vous serviez de lui, après cette date, pour étendre notre réseau en Europe ou ailleurs. Il vous écrira lui-même, et le Colonel vous en parlera.

Cher ami, bonne chance et à très bientôt

Et vive le Katanga.

Sgé Dubuisson.

[PS] : le Président vient dîner chez moi (au n° 46) le 16 août, au soir, avec Meli, de Limbourg, Kiwele et d'autres.

Si vous voulez que je lui passe une quelconque communication, télémez au plus tard le 16 au matin, via UMHK.

Le P. est très content de Frenkiel, qui à plusieurs occasions a réussi à diminuer la pression de l'ONU.

Mathoz ne sera pas à Bruxelles vers le 15 août. Mais, en ce qui concerne vos nouvelles missions, il a mis Waleff au courant des mesures que nous avons prises ici, d'un commun accord, Mathoz + Van Wayenberghe. »

Le 10 août, c'était au tour de Robert Dethier de faire son rapport à Clémens : « Veuillez trouver ci-joint une note sur diverses affaires en cours. [...] J'espère que vous avez fait un excellent voyage, et que vous entreprenez une mission intéressante et fructueuse. [...] On vous attend ici. À bientôt ».

« [...] »

2. Beaucoup de prisonniers politiques ont été libérés. Leur présence et l'évolution récente des événements, entraînent la multiplication de remarques de ce genre : *“Bientôt, on sera libérés”* ; *“nous aurons bientôt l'indépendance”* ; etc. Il ne me semble pas qu'il faille voir là un renforcement (en nombre) de l'opposition, mais seulement le fait que ceux qui ont toujours été des opposants, et qui étaient réduits au silence, se manifestent à nouveau, discrètement d'ailleurs.

3. La plupart des gens, surtout dans les ethnies bien représentées au gouvernement, ont accueilli avec indifférence ou avec faveur (la minorité) la nouvelle de l'expulsion de 11 techniciens belges en vue, par l'ONU.

4. Au total, peu de changement, si non une activité accrue de l'opposition et (directement ou non) des Onusiens dans la Cité.

[...]

Ugeux s'en va [...] Jaspar est lui aussi sur la liste des gens à décapiter. Cottreaux s'en va, dégoûté. Donc, il ne reste rien à la radio. On parle beaucoup de M^{me} Herman (femme d'un avocat “tripoteur”, dragon, aucune compétence en matière d'information) comme chef de cabinet; elle a pour Samalenge les complaisances nécessaires. Si ce n'est M^{me} Herman, c'est un Onusien ou l'autre qui pourrait obtenir la place. Faute de mieux, je pousse l'idée que Barthélemy Bwengu, le chef de cabinet adjoint, pourrait être promu à la place d'Ugeux. B. Bwengu est un type sérieux, Ndembo, *nduku* [frère] de Samalenge, ancien élève de Katuba et en ayant conservé ce meilleur souvenir. J'ai parlé de tout cela au recteur Dubuisson, mais sans écho; tout Fulréac tremble, car le recteur est depuis une semaine d'une humeur déplorable, ne parvient pas à se faire recevoir par le Président [Tshombe], et est très mécontent du pessimisme des Européens d'ici. Quid d'Artigue ?

[...]

Muhona continue à me convoquer. Il est très gentil, assez content de notre présence, et il a plusieurs fois par semaine des demandes à faire. Certaines sont lourdes : il m'a demandé de rédiger un projet regroupant ou au moins coordonnant l'action des organismes s'occupant du logement (OCA, Fonds d'avance, Service du logement, TP, AIMO, Bureau de l'urbanisme), donnant un statut nouveau à l'OCA et proposant une politique du logement pour l'État. Cela demande une longue étude et beaucoup de contacts... Mais Muhona (comme Samalenge, comme Nyembo, comme d'autres) croit que le Bureau conseil poursuit ses activités en coulisse, et que toute notre activité y est consacrée. Je crois difficile de refuser, d'accord en cela avec M. de Limbourg.

Fonction publique :

1. Une action rapide pourrait peut-être aboutir à faire désigner comme chef de cabinet, en remplacement de Brodene (expulsé), quelqu'un que nous proposons. Bien sûr, mieux vaut un Français qu'un Belge. Après conversation avec M. de Limbourg, j'ai fait informer de la chose au recteur Dubuisson. Sans écho.

2. Le Conseil des ministres a constaté l'inefficacité du travail des employés katangais et a conclu qu'il fallait “les former tous par des cours, aussi vite”. Par ailleurs, dans divers départements, naissent comme des champignons des cours de formation technique : arpenteurs, facteurs, attachés de presse, etc. ; tout cela, sans plan d'ensemble. Enfin, en cavalier seul, Tignée part mardi en mission à travers l'Afrique française, pour étudier les écoles d'administration ; c'est lui-même qui s'est découvert cette mission.

Nyembo est chargé par le Conseil des ministres, le Président poussant vigoureusement à la roue, d'élaborer un programme de formation pour tous les fonctionnaires. Une commission est constituée : Nyembo (président), Petit, Brodur, de Limbourg, de Froipont (le magistrat), Heynen (de l'intérieur) et moi comme rapporteur.

Peu à peu, après bien des péripéties, le projet suivant se dégage :

- Formation d'une élite : par cours du soir ; inscriptions libres, fréquentation obligatoire pour les inscrits ; 4 ou 5 h semaine ; durée : 3 ans ; à St-Boniface, parallèlement aux cours de formation juridique (St-Boniface est agréé, et l'agrément vaut aussi pour la section administrative à créer) ; programme à peu près tel que nous le souhaitons, sauf pour la première année ; MM. Petit, de Limbourg, de Froipont et moi aurions à préférer le programme. ???

- “Formation de la masse” (?) : pas cours du jour, ½ journée par semaine ; obligatoire ; pour tous les agents de l'État, cours donnés dans chaque service, par (des) les techniciens européens du service et par quelques spécialistes ; formation technique (facteur, etc.) – formation administrative élémentaire, action psychologique. UN espoir : faire passer, à l'occasion de ces cours, diverses réformes orientées vers l'introduction d'une discipline rigoureuse chez les fonctionnaires. Les mêmes personnes que pour le point ci-dessus, plus Brodene, élaborent le programme. ??? Pour conduire cette grosse affaire, il faudrait au moins un agent européen, chargé de diriger et de coordonner toute l'entreprise, sous

l'autorité du ministre Nyembo et avec la bénédiction du Président [Tshombe]. Nous avons une bonne chance de faire placer à ce poste (sous contrat à temps...) quelqu'un que nous proposons, par exemple un des membres de la division "perfectionnement" de l'Institut, qui serait détaché pour un temps limité auprès du ministre Nyembo. M. de Limbourg et moi revoyons ce texte ensemble. À la demande de M. de Limbourg, j'ajoute ceci au texte : *"Il nous semble à tous deux que J. Brassinne est le premier nom qui s'impose, pour cette mission. Par ailleurs, Nyembo et Mulimbi disent que Nyembo a pour Brassinne une estime limitée, le considérant comme un prétentieux. Nous estimons que cette information vous est nécessaire, au cas où vous accepteriez de présenter quelqu'un pour cette mission"*. Répondez-nous vite sur ce point. Merci.

- Une école du jour, un an d'études; niveau : 3^e latine; à l'intention des jeunes sortis de l'école moyenne et qu'il faut introduire à une fonction administrative. Là aussi, programmes à préparer. École à placer sous l'autorité de Kiwele.

Enseignement social :

Dans cette affaire, beaucoup de choses bougent, mais rien n'avance, ou guère. Muhona et Kiwele ont écrit à Nyembo, demandant que je sois commis à l'organisation et à la direction de l'enseignement social. Nyembo a marqué son accord et a transmis au Président. Celui-ci a écrit une lettre me commissionnant à cette fonction. Mais il y a des difficultés entre Nyembo et Budget contrôle : 1) sur la date de l'engagement : Budget contrôle refuse de passer le contrat avant la rentrée; 2) sur les conditions du contrat, Nyembo insistant pour me faire mettre sous statut (ce que je refuse, comme convenu). Pronostic : l'affaire s'arrangera, mais pas dans les prochains jours).

[...]»

Ce rapport informe que la sécession katangaise n'était pas bien vue de tous les Katangais, même dans la partie où s'exerçait formellement l'autorité de Tshombe; de même que, dans la capitale Élisabethville. Pour rappel, la présence de nombreux Belges était perçue comme une poursuite de la colonisation. Suite aux pressions de l'ONU et des avancées de l'ANC envoyée par Léopoldville, il se racontait : *« Bientôt, on sera libérés »*; *« nous aurons bientôt l'indépendance »*, etc. Pour ces raisons, le pouvoir de l'État sécessionniste de Tshombe comptait une opposition locale et de nombreux prisonniers politiques! Il montre aussi combien les conseillers belges s'impliquaient activement dans tous les travaux autour du gouvernement, que Moïse Tshombe constituait la référence ultime et que les autres membres du gouvernement jouissaient de moins de considération. À signaler le peu d'attention, mieux, de rapprochement avec Munongo depuis son accord à l'expulsion de Weber et de Clémens demandée par le consul Créner et M. O'Brien, le représentant de l'ONU.

La demande de Marcel Dubuisson auprès de Tshombe sur le statut à accorder à René Clémens trouva sa réponse dans le télex reçu d'Élisabethville le 20 août 1961 par J. Verdussen :

« Suite votre télex sans numéro du 16 août Dubuisson après avoir vu Tshombe vous demande de transmettre à Clémens [...] :

1. Accord pour Clémens représentant officieux
2. Clémens trouvera la copie documents envoyés d'ici
3. Struelens prévenu signaler date exacte arrivée Clémens pour alerter à nouveau.

Sgé : Dubuisson. »

Robert Dethier écrivit d'Élisabethville un nouveau rapport à René Clémens en séjour aux États-Unis :

« [...] après maintes palabres et de courtes négociations, un projet de réorganisation complète de l'enseignement social a été établi et accepté. Notre projet n'est pas entièrement conforme à nos vœux, mais néanmoins il est beaucoup plus favorable que ce que je craignais il y a quelques semaines. [...]

Bon travail aux USA.

On vous attend ici, où les choses avancent et où le Bureau conseil a plus d'activité qu'il n'en a eu depuis l'arrestation du Président!

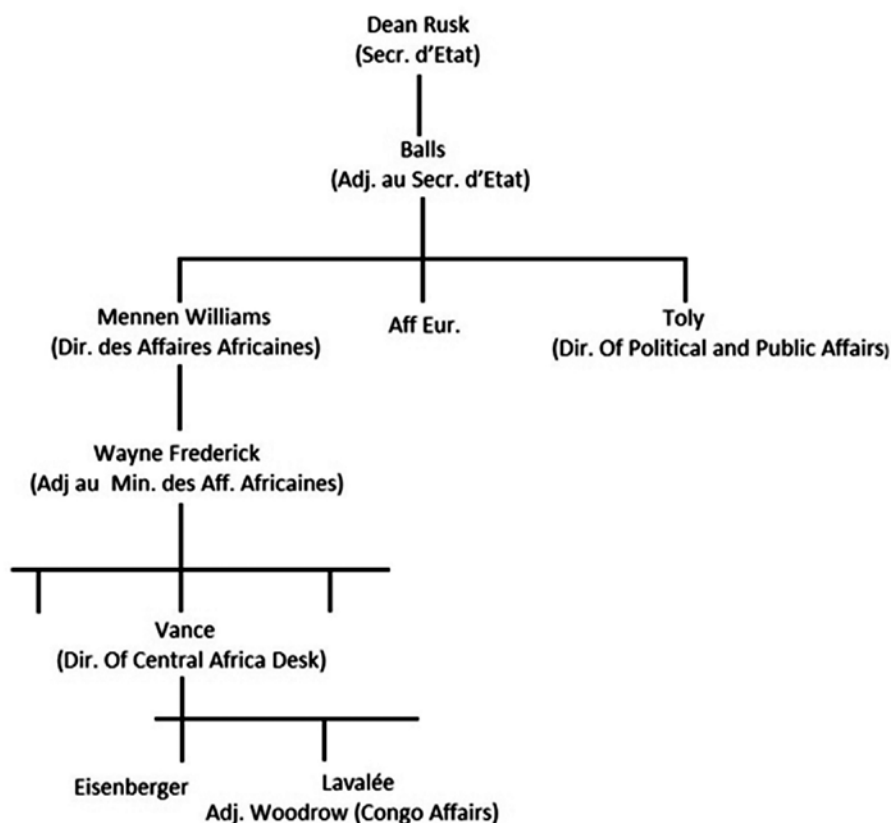
À bientôt.

Respectueusement. »

Des États-Unis où il se trouvait, René Clémens parlait de ses contacts et de l'évolution de sa mission au jour le jour :

« Dimanche 27 août : Arrivé le samedi soir, je me suis rendu deux fois le dimanche au KLM Building (5 th Ave, coin E 49 Str) où se trouve logé le Katanga Information Service (Apt 710, tél. Plaza 5-9895). Les bureaux étaient nécessairement fermés le dimanche, mais je n'ai pu obtenir aucune indication ni là, ni au service du téléphone pour atteindre M. Struelens à son domicile privé le jour même. Il n'avait pu être atteint le samedi de Bruxelles.

Lundi 28 août : Le matin, large tour d'horizon avec M. Struelens. Malheureusement un télex lui est parvenu le matin qui complète notre information reçue le samedi à Bruxelles sur les événements du samedi 26 et du lundi 28. Le texte du discours du Président nous apprend : 1) qu'il s'incline devant la décision de l'ONU; 2) qu'il libère les officiers de leurs obligations vis-à-vis de lui; 3) qu'il a une lettre écrite de O'Brien promettant



de ne pas désarmer la gendarmerie ni la police; 4) qu'O'Brien a aussi promis que les troupes ONU ne faciliteront [pas] l'entrée de l'ANC. Le Président appelle au calme et, peu après, parcourt la cité.

Je décide d'aller le plus tôt possible à Deta à Washington. Il résulte de mes premières informations que l'administration se présente de la manière suivante :

M. Struelens est directement en rapport avec les fonctionnaires qui s'occupent du Congo, spécialement Lavalée. C'est par là qu'il faut commencer. Je n'ai aucun autre moyen direct d'entrer en rapport à un niveau plus élevé.

Malheureusement, nous apprenons que Lavalée est en vacances et ne rentrera que la semaine prochaine.

Impossible de l'atteindre. C'est lui qui, selon toutes informations, est le plus compréhensif et le mieux au courant. Vance, plus soumis peut-être à l'ONU, est aussi en vacances. J'espère les voir la semaine prochaine.

Nous obtenons aussitôt rendez-vous chez Eisenberger pour mardi à 15 h. C'est lui qui, en l'absence de Vance et de Lavalée, a les responsabilités de Vance, tandis que celles de Lavalée sont partagées entre lui et Woodrow.

Eisenberger est ce fonctionnaire qui a été envoyé à É'ville le 3 août, au moment malheureusement passé où le Deta, craignant un gouvernement Gizenga à Léo a cherché, – la seule fois peut-être, – l'"aide" du Katanga par l'envoi des parlementaires à É'ville et promis une déclaration d'esprit favorable... Mais le 3 au soir, le gouvernement katangais, sollicité depuis le 28 août a marqué son

accord, mais le gouvernement Adoula a été formé, les choses ayant été précipitées par Linne et Deta n'ayant plus besoin d'Éville a poussé un soupir de satisfaction et n'a pas fait son communiqué : l'"appui" d'Éville n'apparaissait plus nécessaire à ce moment-là, on n'allait donc pas le payer de ce communiqué.

Ces précisions me paraissent indiquer qu'il n'y a pas ou guère d'évolution dans l'attitude de Deta vis-à-vis du Katanga. La mission Thomas Tshombe^a et l'action de Struelens auraient conduit à un succès si l'occasion avait été saisie, mais c'est en raison d'une crainte momentanée de Deta pendant la formation du gouvernement à Léo, non en raison d'un changement d'attitude et il ne semble pas qu'il y ait eu là autre chose qu'une grosse incompréhension qui a "forcé" un geste que l'on respire [*sic*] aujourd'hui de n'avoir pas dû faire. L'occasion semble avoir été parfaitement utilisée par M. Struelens et Lavalée semble avoir apporté un appui actif et compréhensif.

À 17 h (NY time) (soit 22 h Belgique), j'atteins Bruxelles qui me confirme les nouvelles d'Éville et la "surprise" du gouvernement belge devant ces mesures...

À 19 h, départ en voiture pour Washington.

Mardi 29 août : Nous sommes à Deta à 14 h 35' et nous sommes reçus presque aussitôt. Nous sortions vers 16 h. L'entretien se déroule avec Eisenberger, qui a invité Woodrow (et un figurant, un historien, je pense, M. Berkowts?). Cela fait cinq personnes, ce qui est beaucoup trop.

Woodrow commence par demander, en plaisantant, si je viens exercer un "*professorship*" aux États-Unis... Eisenberger est très courtois, mais il apparaît bientôt que l'acceptation de l'audience a été dictée surtout par la courtoisie. Les sièges sont faits. Et si l'on dit qu'on n'a pas été consulté sur l'opération en cours, on doit en avoir été informé et on en approuve le principe.

Le danger de désorganisation de la Gendarmerie katangaise? C'est une armée qui ne vaut tout de même rien. Elle est "*happily undisciplined*". Toutes les mesures ont été prises de la part de l'ONU (qui patrouille le long des camps) pour empêcher les troubles. Les forces sont

a. Michel Struelens avait été reçu au département d'État le 29 juillet 1961 en compagnie de Thomas Tshombe, frère de Moïse Tshombe. Mais à ce moment, c'était le soutien à Léopoldville qui primait et il vit son visa annulé. À noter que Thomas Tshombe, de son vrai nom Thomas Kabwit Isoj Tshombe, devint *mwaant yav Kawel II-a-Kat'a-Kamin* de 1983 à 2005. Mais la trajectoire de ce personnage reste tortueuse. (cf. *infra*, chapitre «La fin de Tshombe à Léopoldville : le Haut-Katanga sous le régime Mobutu »).

à deux contre un au moins. Le but de l'opération est d'enlever à Tshombe le complexe de supériorité que lui donnait son armée. Il n'a pas voulu négocier, quand il avait une armée. Maintenant, il devra négocier, affaibli, sans armée. Le "prix" de Tshombe est tous les jours en baisse. Il devra négocier n'ayant plus que son économie. Il doit se presser d'aller à Léo. Car les milieux d'affaires se tourneront directement vers Léo et bientôt il n'aura plus rien à offrir. D'ailleurs, si Tshombe ne négocie pas tout de suite et ne va pas à Léo, d'autres mesures seront prises contre le Katanga, dans un très court délai, c'est-à-dire 15 jours au maximum de manière que le problème congolais soit résolu avant l'Assemblée générale. Le problème est résolu en ce sens que le plan établi se déroulera dans un délai très court. Dean Rus, M. Hammarskjöld et M. Spaak sont tous trois d'accord pour soutenir complètement le gouvernement Adoula.

Le danger de voir arrêter l'économie sans profit pour personne, par l'exode des Blancs? Certes, it is "risky operation", mais c'est une opération "nécessaire". Et les Blancs ne partiront pas, car "ils vivent trop bien là". Les milieux d'affaires comprendront qu'ils doivent traiter avec Adoula, s'ils veulent éviter la nationalisation. D'ailleurs, le calme a régné. L'ONU a la situation bien en mains. La population n'est pas intervenue pour soutenir Tshombe!

Le danger du communisme? La comparaison entre le traitement fait à Tshombe et à Gizenga, au Katanga et à Stan? Adoula n'est tout de même pas un communiste. Il n'y a pas de danger de ce côté. La question katangaise résolue, il sera plus facile de résoudre les autres. On a décidé de commencer par là. Si on objecte les considérations humaines, les services rendus, la sympathie certaine pour l'Occident, on répond : il y a des circonstances où tout cela passe après. D'ailleurs, le Katanga a-t-il respecté les droits humains? C'est sous sa "jurisdiction" que Lumumba a été tué... Et les "atrocités" commises dans le Nord (destruction de village, etc.)...? Au surplus, Eisenberger a acquis la conviction qu'en réalité, Tshombe ne veut pas négocier. C'est ce que Cannup a communiqué d'Éville. Qu'a-t-il besoin d'exiger toujours des garanties préalables pour négocier? Le contact a été bon, en résumé, mais le dialogue difficile. À tout ce que l'on pouvait dire, on notait qu'on avait déjà entendu cela. Eisenberger a été très courtois, mais toute sa position est "construite" et il approuve visiblement les mesures prises ces derniers jours. Il a terminé par des paroles aimables : "Nous poursuivons les mêmes buts finaux, etc." ...

Par contre, Woodrow a été très peu aimable, presque haineux (non proprement vis-à-vis de moi, mais du

Katanga et même de Tshombe). Tous ses arguments m'ont paru empruntés au répertoire de l'Institut national de Radiodiffusion (INR) belge. Ce sont peut-être les mêmes inspireurs... Woodrow a séjourné à Éville en 1949, je ne sais en quelle qualité, et pendant peu de mois, je crois. Il paraît avoir gardé de son séjour beaucoup de rancœurs, je ne sais non plus pourquoi. Il prétend que, dès 1949, les Blancs répandaient un esprit sécessionniste chez les Noirs! Cela a commencé alors. Son leitmotiv est l'affaire Baluba. Ils ont droit aussi à l'autodétermination. Pourquoi sont-ils des rebelles et

Tshombe lui? La population n'est pas pour Tshombe. Il n'a eu que 50 % des voix. Les gens ne marchent que sous la menace des armes. (at gun points). Que Tshombe aille faire preuve de ses capacités (skills) au gouvernement à Léo. Mais on voudrait maintenir le Katanga, en tirer les profits, tandis que le Congo en serait privé "et nous Américains n'aurions qu'à payer la facture", etc. Tout cela ne demande guère de discussions et fut répondu par morceaux à diverses interventions sur le danger communiste, sur la nécessité de sauvegarder la stabilité de ce qui existe, etc.

État des frais exposés au cours des diverses missions exécutées pour l'État du Katanga

1. Du 26 août au 7 octobre 1961, mission de M. Clémens aux États-Unis :	
- Avion Bruxelles-New York et retour :	27 500 frs
- Avion New York-Salisbury-Élisabethville	90 800 frs
- Frais de séjour et de mission :	81 150 frs
2. Du 29 octobre au 15 novembre 1961, mission de M. Clémens aux États-Unis :	
- Avion Bruxelles-New York et retour :	19 480 frs
- Frais de séjour et de mission :	29 550 frs
3. Du 21 décembre 1961 au 10 janvier 1962, mission de M. Clémens à Brazzaville :	
- Avion Bruxelles-Salisbury-N'dola-Salisbury-Brazzaville et retour à Paris :	49 140 frs
- Frais de séjour et de mission :	26 610 frs
4. Du 14 au 28 janvier 1962, mission de M. Evrard :	
- Avion Bruxelles-Brazzaville et retour :	44 100 frs
- Frais de séjour et de mission :	35 412 frs
5. Du 7 au 12 mars 1962, mission de M. Clémens à Brazzaville :	
- Avion Bruxelles-Brazzaville et retour :	44 755 frs
- Frais de séjour et de mission :	6 202 frs
6. Du 16 mars au 3 avril 1962 et du 7 avril au 1 ^{er} mai 1962, mission de M. Clémens à Brazzaville :	
- Avion Bruxelles-Brazzaville et retour :	44 100 frs
- Avion Bruxelles-Brazzaville et retour par Salisbury-N'dola-Salisbury :	61 600 frs
- Frais de séjour et de mission :	53 087 frs
7. Du 1 ^{er} avril au 8 avril 1962, mission de M. Evrard à Brazzaville :	
- Avion Bruxelles-Brazzaville et retour :	44 100 frs
- Frais de séjour et de mission :	15 792 frs
8. Du 18 mai au 23 juin 1962, mission de M. Clémens à Brazzaville :	
- Avion Bruxelles-Brazzaville et retour :	47 488 frs
- Frais de séjour et de mission :	40 120 frs
9. Du 25 juillet au 15 septembre 1962, mission de M. Clémens à Élisabethville :	
- Avion Bruxelles-N'dola et retour par Salisbury :	62 310 frs
	823 296 frs

Certifié sincère et véritable à la somme de huit cent vingt et trois mille deux cent nonante-six francs.

Fait à Liège, le 23 juillet 1962.

Sgé : René Clémens

Nous sommes sortis avec l'impression de nous être heurtés à un mur. J'espère voir Lavalée (en tout cas) et Vance (peut-être) dès leur retour. Mais je me suis aussitôt rendu chez le président de George Washington University. J'ai eu la chance de le trouver et d'être reçu aussitôt. Par lui, j'attends une audience chez Wayne Frederic, adjoint de Mennen Williams.

Rentré à New York, je vais commencer en attendant des contacts avec la presse. Mais Steward Alsop, aussi, revient de vacances la semaine prochaine seulement.

Mercredi 30 août : deux questions présentent une certaine urgence :

1° En raison des "engagements" à prendre ou pris dans les milieux d'affaires américains le bureau Struelens ne peut continuer son action (que le président Tshombe désire voir continuer) que s'il dispose à bref délai (\pm 15 jours) du montant du budget 1962. Sinon, dans les conditions actuelles, les engagements, qui sont pris par Struelens, sous sa responsabilité personnelle, ne pourront pas être pris.

É'ville devrait donc faire immédiatement le versement nécessaire pour couvrir 1962.

Sinon, le Bureau risque de devoir fermer. Mon avis est qu'actuellement il faut assurer la continuation pour l'année 1962 (il y aura toujours au moins l'économie, le tourisme, la culture). Il y a déjà un investissement fait en rapports créés, etc. Je ne suis pas à même actuellement d'apprécier toute l'action de M. Struelens, mais d'ores et déjà, sa contribution m'apparaît positive. De plus, si on ne finance [pas] et que l'on doit fermer, on serait dans l'impossibilité de rouvrir ensuite dans la conjoncture politique actuelle (autorisation, etc.). Il faut donc prendre des mesures d'urgence.

2° Aux dires de Struelens, il serait possible d'obtenir un concours actif de plusieurs Sénateurs (Fulbright, etc.), si on leur assurait les frais du secrétariat nécessaire à leur action en ce domaine (soit \pm 300 Usd par mois). Je crois cette voie pleine de promesses, mais qui [d] ? des fonds ? (dans le cadre action d'information). »

N'ayant plus de séjour officiel à Élisabethville depuis mai/juin 1961, René Clémens continua pourtant à travailler pour « sa cause » du Katanga. Il réussit à mettre en place un réseau extérieur dans diverses capitales. À New York aux États-Unis, il y eut un bureau Katanga avec, en tête, un certain Michel Struelensb (cf. infra). On retrouve des traces sur ses déplacements à partir des frais exigés pour paiement à l'État du Katanga pour les conseillers belges. L'intérêt ici est de repérer des indications sur

les lieux où ils cherchèrent encore des alliés, mieux, où ils se constituèrent des chaînons pour continuer l'action.

Donc, même chassé officiellement du Congo, Clémens ne sortit pas réellement du jeu de la sécession du Katanga. Son activisme au centre du dispositif politico-diplomatique permit à Moïse Tshombe de survivre jusqu'à janvier 1963. Il y demeura jusqu'à la fin.

RÉFÉRENCES

Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens

1. Note de René Clémens du vendredi 12 mai 1961 à 10 heures.
2. De mars et début avril 1962 : notes manuscrites des 17,19 (a et b), 20, 21 (a, b et c), 23 (a et b), 24 (a et b), 25, 26 (a et b), 27, 29 (a et b), 30 (a et b), un document sans date, 31 (a et b) mars; 1^{er} (a et b) 2 (a, b, c et d) avril. MRAC.
3. État des frais exposés au cours des diverses missions exécutées pour l'État du Katanga, documents divers.

CHAPITRE 6

SUR LA MARCHÉ DE LA SÉCESSION DU KATANGA : QUELQUES DOCUMENTS

Une analyse de type philosophique ne permet pas nécessairement de bien comprendre les engagements des acteurs dans la sécession du Katanga. Ceux-ci se concertaient continuellement pour arrêter des stratégies afin que triomphe la cause défendue. Même une chronologie des faits réalisée à partir des témoignages recueillis serait ainsi biaisée, les interventions portant sur des positions au cours des événements.

Disposant d'une documentation riche et de première main, et comme si l'on suivait les conversations intimes des acteurs au moment même de leur action sur le terrain, ce chapitre est conçu dans le but d'apporter plus d'éléments à l'interprétation qui va suivre. Il laisse la parole aux seuls intervenants sans aucune influence extérieure. C'est comme si ceux-ci échangeaient entre eux, exprimant le fond de leur pensée sans crainte d'être regardés.

Ce chapitre se situe au milieu du développement de la sécession du Katanga dont cet ouvrage suit le déroulement de son début jusqu'à la fin. On sait que la première phase, qui s'ouvre en juillet 1960, a pour point culminant l'assassinat de Lumumba en janvier 1961. La seconde phase démarre avec la conférence de Tananarive du 8 au 12 mars 1961, suivie de l'avènement à Bruxelles du gouvernement Lefèvre-Spaak à la fin avril 1961. À cet autre stade, la problématique évolue sensiblement, portant sur la remise en cause de la Loi fondamentale léguée par la Belgique à son ex-colonie. Ce qui mène à ce que le rôle de René Clémens devient déterminant dans le choix de l'action à mener. L'ONU et le camp de Léopoldville qui avaient cru que le sacrifice de Lumumba ouvrait la voie au compromis avec le Katanga, se voyant bernés, c'est une autre confrontation qui débute. Ainsi

les données de ce chapitre servent à mieux situer les descriptions des faits interprétés dans les autres parties. Et l'on apprend beaucoup. On entend même ce qui se passe dans l'entourage de Tshombe et à l'intérieur des pouvoirs belges, ces querelles des personnes sans lesquelles la compréhension de la sécession du Katanga reste biaisée. On situe par qui, quand et comment des stratégies entre acteurs commencèrent à se distancer trop largement. d'Aspremont Lynden, l'un des soutiens belges du Katanga de rang élevé, conseilla qu'il ne serait pas dans l'intérêt, ni de la Belgique, ni du Katanga, ni de Clémens, de donner une publicité quelconque à leur contenu.

Le rôle de René Clémens dans la gestion de la sécession du Katanga compte énormément. Moïse Tshombe est le représentant officiel de la sécession du Katanga dont le chef d'orchestre est Clémens, davantage encore après la fermeture du Bureau conseil par Paul-Henri Spaak qui succède, en avril 1961, à Harold d'Aspremont Lynden à la tête du ministère des Affaires africaines. Clémens va demeurer un acteur jusqu'au-boutiste : à la limite, il aida à porter Tshombe pour que la sécession ne s'arrête pas. Malgré leurs querelles, les pouvoirs belges vont continuer à couvrir l'action des intervenants belges dans la sécession du Katanga.

Les documents rassemblés dans ce chapitre aident à répondre à la question de savoir qui a fait la sécession du Katanga et quels étaient réellement ses buts. On peut situer le noyau de ses acteurs principaux dans son organisation.

La présentation des extraits d'archives est d'abord chronologique, suivant les dates de leur production car il porte sur l'organisation de l'action menée sur le terrain. Mais il arrive que certains documents,

produits à une même période ou presque, portent sur deux événements différents concomitants. Cela a amené à ce qu'ils soient rassemblés autour de thèmes (dossiers) comme s'il s'agissait d'organiser le chapitre en sections distinctes.

Dossier 1 : Lettre de Wacquez à René Clémens, écrite à Bruxelles le 13 octobre 1960

« Mon cher René,

J'apprends ta nomination aux importantes fonctions de conseiller du gouvernement du Katanga. [...]

Je ne doute pas que tu trouves là à exercer au maximum ton esprit de service et les principes qui étaient déjà tiens et que tu t'efforçais de nous faire partager durant les années 1941/45. Puisses-tu être profondément utile à ceux qui t'accordent leur confiance, tout en gardant quelques pensées pour ce pays-ci, où quelques-uns de ses meilleurs fils ont donné beaucoup d'eux-mêmes aux terres d'Afrique. Hélas ! il y a aussi eu d'autres, ceux qui ont « condamné » l'œuvre de 75 ou 80 ans, en très peu de temps. Puisque leur triste naïveté, à moins que ce ne soit pire encore (mais je crois surtout à leur sottise, doublée d'une prétention qui en est la sœur) a conduit l'ensemble du Congo au désastre, puisses-tu dans la région qui s'est intelligemment refusée à suivre en folies, contribuer à amener les Katangais à cette maturité politique, sociale et économique qui pour être le fait de quelques-uns d'entre eux, doit encore être généralisée.

Cette mission sera sans doute difficile mais on sait que tu ne te laisses pas arrêter pour cela.

Crois bien que nous t'accompagnerons (quand je dis nous, c'est que je suis sûr que tous tes amis [...] partagent mon avis personnel [...]). »

Dossier 2 : René Clémens recrute Jacques Brassinne

Lettre de Jacques Brassinne à René Clémens, écrite à Élisabethville le 24 octobre 1960.

« Monsieur le Professeur,

Au cours de récents entretiens, je vous ai confirmé que j'acceptais avec plaisir votre offre de collaboration au service de la Coopération technique dont vous assumez la direction.

J'ai eu également l'occasion de vous faire part de mon désir de rentrer en Belgique vers la fin de l'année pour des motifs d'ordre personnel. Lors de mon passage à Bruxelles en septembre dernier, le ministre des Affaires africaines a marqué son accord sur le principe de mon retour au Katanga pour une période de trois mois.

Madame Brassinne me rejoindra en décembre prochain, elle fera le voyage à mes frais. Si ma présence au Katanga était réellement indispensable, ma femme et moi-même pourrions éventuellement envisager, à cette époque, de prolonger notre séjour de trois mois. Au cas où ma présence aurait perdu de son utilité, je souhaiterais pouvoir continuer à m'occuper des affaires katangaises et de la Coopération technique soit pour le compte du ministère des Affaires africaines, soit pour monsieur le directeur général Dauffresne de la Chevalerie qui m'a exprimé son désir de me voir collaborer à la direction de l'assistance technique.

Si j'ai été amené à vous parler de mon départ, ce n'est certainement pas parce que l'intérêt que je porte aux travaux de la coopération technique a diminué. Bien au contraire, les circonstances actuelles rendent notre mission au Katanga plus difficile, partant plus intéressante.

Je souhaiterais que vous puissiez faire connaître mes désirs à monsieur le comte d'Aspremont Lynden.

En vous remerciant, je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à mon entier dévouement et je me permets de vous faire part du réel plaisir que j'éprouve à pouvoir vous apporter ma collaboration.

[Sgé] Brassinne »

Dossier 3 : Mission technique belge - bureau conseil : la fin officielle

1. Lettre de René Clémens à Albert Parisi [député PSC], du 21 avril 1961

« Mon cher Albert,

[...] J'ai appris avec joie ta réélection. Je t'en félicite de tout cœur. J'ai su avec moins de joie les tractations pour la formation d'un nouveau gouvernement après les résultats des élections. Une fois de plus, une mesure pour rien.

J'espère que tu as reçu ma note sur la nécessité absolue de maintenir un ministère des Affaires africaines qui soit indépendant du ministère des Affaires étrangères (et non point simplement un secrétariat d'État). Qu'il doive y avoir une coordination et une entente entre ces deux départements, bien sûr. Mais la disparition d'un département des Affaires africaines serait pour les dirigeants au Congo et au Katanga, une gaffe supplémentaire à ajouter à toutes les autres.

Si tu n'avais pas reçu ma note à ce sujet, demande à notre ami Jules Loos. J'ajoute que de nouvelles conversations à ce propos m'ont renforcé encore, s'il en était besoin, dans cette opinion.

Je ne compte pas rentrer très prochainement en Belgique, à moins qu'il ne soit nécessaire de prendre un contact avec des nouvelles personnalités du nouveau

gouvernement. Mais je suppose qu'il leur faudra tout de même tout un temps avant de pouvoir s'occuper des problèmes que nous avons à résoudre.

Bien amicalement à toi.

[Sgé] »

2. Lettre du recteur Marcel Dubuisson à René Clémens, du 6 mai 1961

« Cher ami,

Voici copie de la lettre qui, sous une enveloppe « personnelle », fut remise chez Spaak hier à 17h30. Mais Spaak était à la Chambre où il est resté très tard.

Il est dès lors évident qu'il ne vous aurait pas reçu. M. d'Aspremont bien sûr. Il était un peu catastrophé par votre départ [5 mai], parce que le matin il avait déployé toute sa diplomatie pour convaincre Rothschild de vous laisser repartir. Rothschild n'a pas été, si je comprends bien, fort convaincu, mais il avait néanmoins promis [passage illisible] auprès de Spaak. J'ai expliqué au comte que vous deviez partir, que j'avais usé de mon influence pour cela... et je l'ai convaincu. Aspremont a téléphoné hier soir à Rothschild pour lui dire qu'il savait par moi que vous étiez parti. Colère de Rothschild qui a répliqué qu'il demanderait des comptes au Recteur... Je l'attends de pied ferme.

Aspremont voit tous les télex des Affaires étrangères, parce qu'il y a une confiance entre Aspremont et Rothschild. Cela m'a permis de savoir que l'ONU compte assister tous les conseillers politiques et parlementaires d'Élisabethville (Rothschild avait téléxé à Élisabethville pour leur conseiller de se cacher) ; que l'armée nationale congolaise + Indiens de Kamina comptent envahir Élisabethville.

Les nouvelles sont [passages illisibles] mauvaises. En fait le Katanga a contre lui :

- a) les communistes
- b) le Congo
- c) l'ONU
- d) le gouvernement belge conduit par les socialistes + Solvay + Doucy.

Bomboko a fait la paix avec l'ONU, c'est ce qui isole le Katanga avec ou sans Tshombe.

Il n'y a, à mes yeux, qu'une solution, c'est de coopérer avec l'ONU, quitte à accepter une occupation indienne symbolique.

Toute autre attitude doit conduire à une catastrophe, au départ des Européens et au dynamitage des installations UMHK y compris les centrales et barrages.

Le gouvernement belge et Aspremont jouent partie, semble-t-il.

Il faut agir avec infiniment de diplomatie auprès de l'ONU sinon nous ne pourrons plus rien sauver.

Voyez-vous une autre solution ? »

3. Lettre du consul Henri Crener à René Clémens, écrite à Élisabethville le 9 mai 1961

« Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous confirmer, suite à notre entretien de ce matin, qu'étant parti de Bruxelles sans prévenir monsieur le Ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines, et sans autorisation, il a été décidé par celui-ci de mettre immédiatement fin aux fonctions que vous exercez auprès des Affaires africaines, ceci sans préjudice de sanctions éventuelles.

En vous signifiant cette décision, je dois également vous transmettre l'ordre de monsieur Spaak de rentrer immédiatement à Bruxelles. [...]

[Sgé] Henri Crener, Consul général de Belgique. »

4. Lettre du consul Henri Crener à René Clémens, écrite à Élisabethville le 13 mai 1961

« Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous confirmer notre entretien de ce matin au cours duquel je vous ai informé que j'avais à vous notifier de la part de monsieur le Ministre des Affaires étrangères et des Affaires africaines de la Belgique que l'accès des bureaux de l'ex-mission technique vous est désormais interdit et que vos collaborateurs¹ n'avaient plus à vous considérer comme chef de la mission mise à la disposition des Autorités katangaises par le gouvernement belge.

Enfin, comme je vous l'ai dit, la question du statut de vos collaborateurs doit être examinée avec les Autorités katangaises. [...]

[Sgé] Henri Crener, Consul général de Belgique »

5. Lettre de René Clémens à Henri Crener, écrite à Élisabethville le 19 mai 1961

« Monsieur le Consul général,

J'ai l'honneur de vous accuser réception [...] de votre lettre n° 4902/D64 du 13 mai. [...]

Je dois toutefois observer que la Mission technique a été supprimée en date du 15 octobre 1960, et que les collaborateurs et les bureaux sont ceux de l'organisme placé à cette même date sous l'autorité du Président

1. Il s'agit de mesdames Jumpertz et Dewolf, messieurs Devos, Dethier, Michel, Evrard, de Limbourg, Grosjean et Massart.

du Katanga. Il appartient sans doute au gouvernement belge de décider s'il supporte ou ne supporte pas les frais afférents à l'activité de semblable Bureau. Mais le paiement de rémunération ou toute autre forme de financement ne confère pas la qualité d'employeur. [...]

[Sgé] René Clémens. »

6. Lettre du consul Henri Crener à René Clémens, écrite à Élisabethville le 19 mai 1961

« Monsieur le Professeur,

[...]

J'ai donné instructions à monsieur Speybrouck, comptable au Consulat général, de se mettre en rapport avec monsieur Massart, à l'effet de clore définitivement la question comptable concernant les fonds de l'État belge. [...]

[Sgé] Henri Crener, Consul général de Belgique »

7. Lettre de René Clémens au comte Harold d'Aspremont Lynden (château de Mouffrin, Natoye/Belgique), du 23 mai 1961

« Cher Comte,

Je me permets de vous écrire au sujet de la provision de deux millions que vous m'aviez promise et que vous aviez donné ordre de me verser.

C'est après mon séjour en Belgique au début de février que, selon vos indications, j'ai introduit officiellement cette demande par ma lettre du 7 février. Vous aviez bien voulu me marquer votre accord verbal. Et vos services m'ont informé par une lettre du 7 avril que la somme serait mise incessamment à ma disposition par l'intermédiaire du Service extérieur du ministère des Affaires étrangères.

Cette somme a été expédiée de Belgique le 17 avril au plus tard. Mais, contrairement à vos instructions, cette somme ne m'a pas été remise. Elle a donc été retenue au consulat, jusqu'au jour, le 28 avril, où j'ai téléphoné pour savoir si elle n'était pas arrivée. Sur réponse affirmative, j'ai demandé qu'elle soit versée au compte du service chez la Banque du Congo (soit n° 830.467). Le Consul m'a dit de lui faire une demande écrite, qu'il me ferait aussitôt le versement. La demande lui est parvenue le jour même, vendredi 28 avril.

J'ai eu l'occasion de vous signaler la chose quand nous nous sommes vus le 3 mai. À mon retour en fin de semaine, le versement n'avait toujours pas été fait.

Je sais que c'est un usage respecté dans la succession ministérielle de ne pas mettre obstacle à l'exécution

des décisions régulièrement prises par un ministre sortant. Je pense qu'il était donc de mon devoir de vous informer de ces faits qui sont produits avant mon dernier retour en Belgique. [...]

[Sgé] René Clémens. »

8. Lettre du secrétaire général J. van den Bosch au directeur de la Banque du Congo à Élisabethville, écrite à Bruxelles le 29 mai 1961

« Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai décidé de décharger M. le professeur René Clémens de la gestion du compte n° 830.467 ouvert en vos livres sous la dénomination « Coopération technique ».

Monsieur le Consul général de Belgique Henri Crener assurera dorénavant la gestion du compte n° 830.467 et sera seul habilité à détenir la signature². [...]

[Sgé] Pour le Ministre, le Secrétaire général J. van den Bosch. »

9. Note confidentielle pour le comte d'Aspremont n° II/4, du 29 mai 1961

« *Transmission de la correspondance*

1. La poste n'est pas très sûre.
2. La valise diplomatique est exclue, même et surtout pour ce qui me serait adressé et même s'il y avait accord à Bruxelles.
3. Je crois qu'il n'y a de sûr qu'un porteur sûr et ne passant pas par Léopoldville.

[Sgé] René Clémens »

2. Sur Henri Crener, P. Bauchau qui est le directeur adjoint de la Banque du Congo à Élisabethville et, aussi, un soutien de la thèse du Katanga, écrit le 1^{er} août 1961 à René Clémens : « [...] Vous savez ce que je pense de notre Honorable Consul général et de l'auteur inspiré de la brillante thèse sur le "Cheval de Trait". Ces messieurs ne changent pas et j'attends patiemment qu'on se rende compte en Belgique qu'ils sont trop brillants pour rester et que leur brillante intelligence et leur savoir-faire auraient meilleure utilisation dans l'entourage de MM. Spaak et Rothschild et autres stratèges de la diplomatie belge. J'ai sommé le Consulat de Belgique de régler son petit compte. Je viens d'obtenir gain de cause, capital et intérêts compris. J'étais décidé à prendre certaines mesures conservatoires et je puis assurer qu'on se serait marré ! »

10. Lettre du comte Harold d'Aspremont Lynden à René Clémens (B.P. 1161-Élisabethville/Katanga), du 29 mai 1961

« Mon cher Professeur,

Vous pouvez être assuré que je mets tout en œuvre pour que vous soient liquidées les sommes dont je vous ai promis le versement, et au sujet desquelles j'avais du reste pris des décisions fermes.

Je suppose que vous aurez vu le Recteur qui vous aura fait part de notre entretien et vous aura remis le petit mot que je vous destinais.

Soyez persuadé que je pense souvent particulièrement à vous et à nos amis en ces moments difficiles.

Croyez, mon cher Professeur, à l'expression de mon très cordial souvenir. »

11. Note confidentielle pour le comte d'Aspremont n° II/2, du 29 mai 1961

« Cher Comte,

Je veux vous dire franchement que je suis embarrassé. J'ai grande confiance et sympathie pour vous. Mais je sais que les notes que je vous envoyais d'octobre à avril aboutissaient aussi sur la table de Verviers³ et que le contenu, de là, en était colporté dans diverses voies utiles peut-être aux intérêts de l'informateur intermédiaire, mais non de l'informateur initial. Probablement, l'ignoriez-vous.

Il me sera très agréable de continuer à vous informer, car je sais combien vous pourrez agir encore pour la réalisation de nos objectifs communs. Mais puis-je vous demander que mes notes restent pour vous seul, et que vous fassiez de leur contenu seulement l'usage que vous estimerez le plus opportun, soit que les informations mêmes puissent être communiquées à d'autres, soit qu'elles soient destinées à vous seul pour vous aider dans votre propre comportement.

Merci cordialement d'avance.

[Sgé] René Clémens »

12. Note confidentielle de René Clémens pour le comte d'Aspremont n° II/5, de vendredi 2 juin 1961

« *Indications confidentielles sur la procédure suivie contre nous.*

Première procédure :

9 mai : notification verbale d'ordre du Ministre que parti sans prévenir, ni sans autorisation, il était mis fin

à mes fonctions sans préjudice aux sanctions administratives éventuelles. Ordre de rentrer immédiatement. Il me conseille "amicalement" d'obéir, car Munongo pourrait sinon me faire expulser.

10 mai : arrivée notification écrite.

11 mai : ma réponse qui prend acte de la communication.

13 mai : interdiction d'entrer dans les locaux (d'où je vous écris d'ailleurs !) et avertissement aux collaborateurs qu'ils n'ont plus à me considérer comme "chef de la Mission technique mise en place par le gouvernement belge à la disposition du Katanga".

17 mai : visite (avec M. Herckens) pour obtenir que je rende ma comptabilité, signature du compte etc. J'accepte de fournir pour le lendemain un état de compte des dépenses depuis le 1^{er} mai, état de clôture provisoire au 15 mai. Tous les comptes des mois antérieurs ont été régulièrement envoyés à l'Administration à Bruxelles. Je n'ai pas de double à lui fournir.

19 mai : ma réponse à sa lettre du 13 mai confirmant notification verbale. La Mission technique a été supprimée le 15 octobre ; les collaborateurs et les locaux sont ceux de l'organisme placé à cette même date sous l'autorité du Président du Katanga. Il appartient au gouvernement belge de décider qu'il finance ou ne finance pas cet organisme. Mais le paiement de rémunération ou toute autre forme de financement n'emporte pas la qualité d'employeur.

Deuxième procédure :

20 mai : arrivée de Oldenhove.

23 mai : Crener voit Munongo seul et croit avoir partie gagnée.

23 mai après-midi : Crener demande à Dumontet d'appuyer sa démarche auprès du gouvernement katangais.

24 mai (10h) : Dumontet, reçu par le gouvernement, vend la mèche, dit qu'il faut qu'on exécute la résolution du 21 février mais que cela peut durer cinq ans et que c'est à eux à dire les gens dont ils ont le moins besoin. En sortant, il qualifiera ceci de manœuvre du gouvernement belge.

24 mai (12h) : Crener me signifie (voir lettre ci-jointe) l'ordre de départ par mon inscription sur la liste.

On apprendra plus tard que Bruxelles n'a mis que deux noms sur la liste, mais que d'autres noms ont été ajoutés par le consulat : Thomas (fin de terme, qui voudrait être "rappelé" pour être "réintégré") ; Barthelous et Renard (qui, pour des raisons diverses, désirent rentrer).

24 mai (15h-17h) : Crener est reçu par le collège ministériel où il rencontre une vive résistance à ses projets.

3. Allusion faite à Tignée, qui est originaire de Verviers. Dans sa lettre du 3 juillet 1961 adressée à « Mon cher Albert [Paris] », Clémens dit de Tignée : « qui trahit Katanga et Belgique (pour obtenir un contrat aux Nations unies) ».

Si l'on est d'accord en principe pour des retraits, on se demande "pourquoi ceux-là". On veut une lettre de Spaak le précisant. On ne veut rien exécuter avant le retour du Président [Tshombe].

25 mai et 26 mai : pressions et hésitations diverses.

27 mai : le collègue ministériel refuse. Kibwe téléphone à Crener qui s'étonne, en partant de l'accord qu'il croyait avoir obtenu. Il envoie une lettre aussitôt à 10h, levant l'acquiescement du gouvernement et les quatre noms (Weber, Clémens + adjoints, Bartelous, Renard). Le collègue lui répond aussitôt en notant que, si un "accord de principe" a été donné sur le retrait, rien ne peut se faire avant le retour du Président.

À 7h, départ de Oldenhove qui retourne en Belgique.

31 mai : ma lettre à Crener, sur la conversation, du 24 mai.

1^{er} juin : Crener remet une nouvelle note du gouvernement pour le retrait. Dans l'intervalle, Thomas, fin de terme, est parti, furieux de ne plus être sur la liste. Renard, qui est sur la liste, "obtient des parties" et s'en va samedi 3 juin.

2 juin : refus + intervention ultérieure de Tignée auprès de Munongo, puis de Kibwe pour empêcher le refus.

3 juin : hésitation. Tignée prépare la réponse pour le lundi 5 juin.

Il est de mon devoir de vous dire solennellement que si Weber doit rentrer, nombre de préavis seront donnés par les officiers des F.K. [Forces katangaises]. Malgré toutes prétendues instructions qu'ils pourraient recevoir, ils ont le droit de (...) leur préavis et en ont assez de ce jeu-là. »

13. Lettre de René Clémens au recteur Marcel Dubuisson, du 4 juin 1961

« Cher Monsieur le Recteur,

Peu de nouvelles à vous donner depuis ma dernière lettre de fin mai qui sera arrivée à Liège ce 2 ou 3 juin. [...]

Il faut à tout prix sauver Weber. Les conséquences psychologiques de son départ seront incalculables. Nombre d'officiers donneront leur préavis (malgré les "instructions" qui pourront venir de Bruxelles). Ils ont le droit de le donner. Et la confiance sera perdue... Vous savez les conséquences qui s'ensuivront. [...]

[Sg] René Clémens »

14. Lettre de René Clémens au recteur Marcel Dubuisson, de mercredi 7 juin 1961⁴

« [...]

Merci de votre coup de téléphone de ce mercredi matin. Je crains que, dans les circonstances actuelles, notre conversation ait pu être enregistrée... Enfin, on le verra bien. Mais je crois que plusieurs chaînons de la situation doivent vous manquer.

Voici donc ce que j'ai retenu de ce que vous m'avez dit : "Je n'ai pas de bonnes nouvelles.

J'ai l'impression, selon les preuves, qu'il existe des accords passés entre le gouvernement belge, celui de Léopoldville et certains des ministres du gouvernement du Katanga pour éliminer les deux conseillers visés. Il semble même que ce puisse être la condition du retour de Tshombe.

L'intérêt de Tshombe et du Katanga serait donc de ne pas casser les carreaux.

Weber rentre en tout cas. Votre cas de professeur est spécial. Mais il vaut mieux ne pas trop désobéir aux ordres de Spaak parce que Tshombe, une fois rentré, vous rappellera et qu'on pourra toujours arranger votre retour.

Ai vu M... de l'U.M. Il est d'accord avec moi. On a tapé sur la table rue de la Loi. Il n'y a eu aucun ordre donné par les Affaires étrangères pour faire demander que l'ONU procède à des arrestations. Ce ne peut être qu'une initiative de Crener (dont je le crois peu capable, ou un double jeu de Rothschild). Les Affaires étrangères sont opposées à l'intervention de l'ONU par voie d'arrestation, mais ne lâcheront par le morceau pour les deux conseillers."

Je voudrais reprendre chaque point.

1) Accords Bruxelles-Léopoldville-Élisabethville : je crois l'accord Léopoldville-Bruxelles probable, par Doucy et par d'autres. Il est conforme à la politique de l'accord Kasa-Vubu/M. H. le 17 avril et à la politique d'arrestation de Tshombe et des conseillers à Coquilhatville. Entre Bruxelles et Élisabethville, il est clair depuis le 26 avril que i) Tignée chef de cabinet de Munongo est ici l'homme de Bruxelles ? Il joue avec Crener. Il doit être en rapport direct avec Rothschild. Il a mis Bartelous en poche. Jusqu'aujourd'hui depuis le 29 mai et il nous a écartés, Weber et moi, du Collège ministériel. Il excite Munongo, depuis le 26 avril, à prendre le pouvoir. Il a combattu la création du

4. Sur divers dossiers, Clémens reprend ce qu'il a écrit à Harold d'Aspremont Lynden, mais quand il s'adresse à Marcel Dubuisson le style dans ses propos devient plus direct et clair.

Collège ministériel, le 11 mai, pour l'exercice des pouvoirs de président par Kibwe, Munongo et Kiwele ; mais ce Collège a été créé par la volonté de l'ensemble du Conseil des Ministres et celle de l'Assemblée nationale, à la colère de Tignée ; ii) Munongo cède sur tout, sous la pression de Tignée, pratiquement désarmé, dans l'impossibilité de mener une politique suivie ; iii) Bruxelles et l'ONU posent toutes leurs demandes à Munongo, assurés par sa faiblesse de gagner à tous les coups.

Ma conviction est qu'il n'y a pas d'accord avec Élisabethville. Mais, à la demande introduite par Crener auprès de Munongo, le 23 mai, celui-ci a cédé et ses collègues qui n'ont pas été consultés se sont refusés à le suivre le 24 mai après-midi : c'est ce qu'ils ont traduit par "accord de principe, mais c'est nous qui décidons qui et quand". Déception de Crener.

Je crois donc possible l'existence d'un "accord" avec Munongo, mais il y a opposition des autres membres du Collège ministériel et, bien que dans ce pays tout peut se modifier d'un jour à l'autre dans n'importe quel sens, l'opposition est actuellement croissante aux projets ou "accords" de Munongo arrangés par Tignée.

2) Relation au retour de Tshombe : si notre renvoi est condition du retour de Tshombe, parfait nous rentrons d'initiative même, mais dans la pleine clarté du fait. Il faudra que le gouvernement katangais obtienne un engagement public et promesse d'exécution dans un délai fixé. Bien entendu, je ne soulèverai pas ce problème, qui devra être soulevé seulement, quand la condition aura été publiée. Mais on devra aussi faire la clarté à Bruxelles sur l'"origine" de la condition, dans cette hypothèse.

Je crois avec vous qu'il ne faut donc pas casser les carreaux sur ce point. Mais aucune concession n'a de sens que si des promesses sérieuses et dont l'exécution est garantie sont faites en échange. Sinon, le gouvernement katangais joue un jeu de dupes. Il concédera, mais ne verra pas rentrer le Président.

3) Désobéissance à Spaak et retour postérieur : je ne sais si je vous ai compris, mais vous m'avez dit de "ne pas trop désobéir à Spaak". Je cherche depuis le matin ce que vous avez voulu me dire... J'ai "désobéi" en partant le 5 mai. Cette décision implique nécessairement que je ne puis rentrer en Belgique sur son ordre de rappel, sinon je me serais mis dans une situation ridicule et je n'aurais dû partir le 5 mai. Cependant je pense avoir bien fait ce jour-là.

En réalité, Spaak peut me reprocher certes d'être parti sans l'avoir vu. Mais je ne suis pas sous son autorité. Depuis le 15 octobre, nous constituons un service non

pas belge, mais katangais. Il y a là-dessus des textes officiels belges. Le service était financé par le gouvernement belge, intentionnellement, il n'était pas placé sous son autorité. Je ne puis donc accepter un ordre de Spaak sans me contredire et contredire ma position. Je ne puis que recevoir des ordres du gouvernement katangais à cet égard – sous quelque pression, bien entendu, qu'il adopte ses ordres.

Par ailleurs, le gouvernement katangais – d'accord avec moi – me considère comme "professeur à l'Université d'Élisabethville".

Il n'est pas du tout certain que Tshombe me rappellerait, une fois rentré. Je suppose qu'on lui fait subir là-bas un véritable lavage de cerveau. Ici, à peine étais-je parti en mai qu'une campagne a commencé contre moi. Certains ont voulu rendre responsable Weber, d'autres moi de la capture du Président à Coquilhatville.

Dans ces conditions, être absent d'ici au retour du Président, c'est se mettre dans une fausse situation à moins qu'il soit manifeste que cette absence est contre notre volonté.

4) Votre entrevue avec M. ... : je ne sais si, depuis votre retour de Palma, vous aviez pu voir d'autres personnes que M. ... Mais les renseignements que M. ... a pu vous donner ne méritent pas d'être pris en considération, non pas qu'ils soient faux dans les faits, mais le résultat d'une démarche d'une naïveté désarmante. C'est certainement un grand ingénieur, peut-être un bon administrateur, certainement pas un homme capable de traiter ou de converser avec Rothschild. Celui-ci l'a parfaitement bluffé par des réponses à côté de la question. Ceci est tout à fait confidentiel. Je vous l'expliquerai un jour en détail de vive voix.

Je ne sais si Rothschild joue au non double jeu en déniait le recours à l'ONU pour nous faire arrêter. Mais je sais que Crener m'a dit le 24 mai en m'annonçant que j'étais sur la liste de ceux dont le retrait était réclamé (il y en avait 2 à Bruxelles, mais 5 à Élisabethville ! parce que 2 voulaient partir et 1 était fin de terme, qui tous trois voulaient être "retirés" pour réclamer une place au gouvernement belge !), qui si je n'obtempérais pas je pourrais être expulsé par le gouvernement katangais. Ou arrêté par l'ONU. Et comment, dis-je, ce serait alors à la demande du gouvernement belge. L'ONU connaît les noms, a-t-il répondu.

En effet, le 23 après-midi, il les avait communiqués à Dumontet et avait demandé à celui-ci son appui auprès du gouvernement katangais. Appelé par celui-ci, Dumontet répondit, semble-t-il, que les noms lui

importaient peu, qu'il fallait exécuter les résolutions du 21 février, que c'était au gouvernement à décider qui, selon ses besoins, non à la Belgique, que cela pouvait d'ailleurs durer cinq ans... Je suppose que vous avez reçu ce mardi ou mercredi ma lettre du 31 mai à Crener.

La dernière réponse katangaise à Crener, c'est celle du 5 juin. Je ne l'ai connue qu'après. Elle doit avoir été rédigée par Tignée, peut-être avec l'aide de Bartelous. Elle déclare en substance n'avoir pas à obéir aux injonctions du gouvernement belge, mais traiter avec l'ONU. Que le gouvernement belge fasse ses demandes par l'ONU et nous examinerons. C'est évidemment une voie dangereuse. On verra bien.

À travers une vie passablement énervante, le moral des troupes reste excellent ! On conserve le sourire. Mais vue d'ici, la Belgique apparaît de plus en plus malade. Voici même qu'Henri Janne, dans *Le Soir*, cherche des querelles philosophiques au Roi.

Le résultat sera sans doute de couler les dernières chances de notre mission humaine en Afrique et être incapables d'assurer l'indépendance que nous avons donnée. Il nous restera au moins d'avoir jusqu'au dernier moment le baroud d'honneur. Tant pis pour ceux qui ne peuvent pas comprendre. "Tant pis pour les Belges, ma dit Munongo, quand je suis rentré le 6 mai. Alors qu'ils devraient être fiers de nous, de nous avoir ouverts à la civilisation et de ce que tous sommes devenus par eux... alors qu'ils devraient nous aider !" Croyez, cher Monsieur le Recteur, à mes sentiments de cordiale amitié.

[Sgé] René Clémens. »

15. Note confidentielle de René Clémens à Marcel Dubuisson, du 20 juin 1961

« L'existence du Bureau Conseil n'est nullement nécessaire à sauvegarder, comme nous l'avions convenu le 4 mai. C'était une forme d'organisation. Il y en a cent mille autres. Je ne voyais donc absolument aucune difficulté à supprimer le Bureau et à le remplacer par quelque autre forme d'action ou de présence que ce soit.

Je ne sais d'ailleurs pas encore si l'intention poursuivie, "en mettant fin à mes fonctions au ministère des Affaires africaines" était de supprimer le Bureau Conseil ou plutôt soit de le rattacher au Consulat, soit de le faire diriger par un de ces conseillers sûrs, dont Rothschild a dit qu'"il ne laisserait rentrer Tshombe que lorsqu'il aurait mis en place tous conseillers sûrs" ! Quoi qu'il en soit, le Bureau Conseil peut être supprimé pour l'avenir et c'est l'attitude que j'ai prise

aussitôt, notamment dans les conversations avec le gouvernement katangais, à partir du 6 mai.

Je pris cette attitude pour l'avenir. Je ne pouvais pas la prendre pour le passé vis-à-vis du gouvernement belge et je ne pouvais pas accepter qu'il soit mis fin unilatéralement à des fonctions qui ne dépendaient nullement du gouvernement belge, ni du consulat.

Si j'avais accepté de me soumettre aux injonctions de Bruxelles en cette affaire, je me serais mis en contradiction totale avec le rôle que je jouais depuis le 16 octobre 1960 et qui découlait de la nature de l'institution mise sur pied à la suppression de la Mission technique belge.

Les choses ont été bien définies à l'époque : le service, financé par le gouvernement belge, ne dépendait pas de lui.

Je ne pouvais donc que prendre acte des communications que l'on me faisait par l'intermédiaire du Consulat et ne pas donner suite à des ordres qui contredisaient le statut du service. (Je sortirai des textes « officiels » en temps opportun, s'il en est un jour besoin.)

Par après, le gouvernement s'est appuyé sur les Nations unies (les démarches étaient en cours quand Spaak expliquait "autrement" sa politique à la Commission des Affaires étrangères le 31 mai), que ce soit directement de Bruxelles ou par l'intermédiaire d'Élisabethville, où le consul aidé de certains conseillers nous ont méthodiquement dénigrés et compromis tant aux Nations unies qu'aux yeux de certains ministres. Le problème de ce fait a changé. Les pressions exercées de Bruxelles et de New York ont eu finalement raison de la résistance des ministres (par le chantage à la libération du président).

Dans ces conditions, il ne me restait plus qu'une chose à faire, non à me soumettre à Bruxelles, ni à New York, mais à « disparaître ».

En venant ici mes objectifs sont :

- 1° ne pas obtempérer ni NU ni gouvernement belge dans leur idée de me faire rentrer en Belgique, ni recevoir la notification de l'un ni de l'autre, ni me laisser capturer ;
- 2° quitter Katanga puisque accord du gouvernement katangais ;
- 3° rester quelques jours (une huitaine) à proximité pour revoir Fred et retour éventuel du président ;
- 4° manifester au président, en cas retour, que suis resté autant que possible ;
- 5° prendre un peu de repos, et faire ensuite un voyage que je projetais depuis longtemps (6 ans) ; les Falls et les mines de Zimbabwe avec retour par l'Afrique Orientale. »

16. Lettre de René Clémens à M. Albert [Parasis], du 3 juillet 1961

(N.B. Se trouvant dans une cachette, Clémens donne comme consigne : ne plus m'écire à BP 1161 mais BP 3188 à Élisabethville.)

« Mon cher Albert,

J'ai reçu ta lettre du 1^{er} juin. [...] Bruxelles exige du gouvernement katangais le départ de Weber et le mien. [...] Le consul tripote, [...] se fait aider de l'intérieur par un conseiller belge (un certain Tignée (+/-50 ans, originaire de Verviers) qui trahit Katanga et Belgique (pour obtenir un contrat aux Nations-Unies) [...]. J'ai donc "pris le maquis" en attendant. Je suis sur "mon palmier" [...].

Heureusement le président est rentré. Son arrestation est due à Doucy, à sa bande, à Hubert, (qui distribuait en 60 les largesses de la Banque Lambert (gutt), forts intérêts américains et canadiens), à Rosy, c'est-à-dire une alliance d'un groupe socialiste – Institut Solvay + un groupe financier. C'est à la Banque Lambert que D. et Spaak se sont rencontrés avant la formation du gouvernement. À l'époque Doucy et Rothschild se rencontraient chaque semaine et Doucy fréquentait assidûment l'ambassadeur de l'Inde à Bruxelles. Rothschild ne se cachait pas qu'il n'était pas question que le président Tshombe soit libéré avant qu'il n'ait mis en place tous conseillers sûrs à Élisabethville. On me dit qu'à l'heure actuelle, Doucy se réunit même avec Spaak et Lefèvre (le 1^{er} ministre) sur les questions de politique congolaise...

Le président a été relâché à Léopoldville, mais pas aussi volontairement qu'on doit le croire en Belgique. Oui pour Mobutu et Nendaka... Non pour Bomboko, Adoula... On voulait le lâcher à Léopoldville seulement et non le laisser rentrer à Élisabethville, pour continuer le chantage. Le samedi 24 juin plusieurs fois on a voulu l'empêcher de partir de Léopoldville et il n'a dû son départ qu'à la prestesse du pilote qui a décollé aussitôt, tandis qu'on fermait la porte au moment où des policiers faisaient irruption sur la plaine pour le retenir à nouveau. [...] Il fait accord avec Mobutu pour l'armée, mais le colonel Djoku et les 9 de sa suite, bien soignés au Léo II, attendent son bon plaisir (à la date du 28 juin en tout cas). [...]

Quand comprendra-t-on en Belgique et aux USA qu'il n'y a pas de gouvernement autochtone central possible au Congo, parce que : i) on ne trouvera pas d'hommes capables de gouverner un pareil espace (plus de la moitié de l'Europe traditionnelle) du point de vue psychologique ; ii) quelle que soit la valeur d'un homme, il n'est plus rien, pour des

raisons sociologiques, s'il est séparé de sa terre et de ses gens... Hors de là nous sommes en pleine vue de l'esprit et le malheur est que les diplomates et politiques américains pas plus que les nôtres n'ont aucune formation anthropologique.

De même, il n'y a pas de Parlement central viable, ou "workable", parce que cela ne représente rien dans l'ensemble du pays, et qu'à nouveau les députés à Léopoldville sont séparés de tout leur milieu et il ne peut plus y avoir que factions rivales et jeux personnels.

Spaak reconnaît que la politique de l'ONU est au mépris de la charte, tend à mettre le Congo sous tutelle, et que c'est une tendance dangereuse pour les autres pays. Alors, qu'il laisse tranquilles ceux qui n'ont rien à voir avec le gouvernement belge, qu'il les désavoue du point de vue du gouvernement et que, incapable de sauver l'indépendance que le gouvernement belge a accordée, ils ne nuisent pas à ceux des Bantous qui veulent rester amis de la Belgique, par des pressions et du chantage à la libération du président.

[...] La déclaration précédente fait bien voir que c'est maintenant que nous sommes en train de tout perdre. Je me demande bien ce que la Belgique peut perdre d'une démission de l'ONU. Mais il y a les pressions américaines ! En réalité à travers l'ONU, si l'Est ne l'emporte pas (et grâce au Katanga, c'est presque sûr à présent), ce sont les intérêts US qui veulent s'emparer du Congo. Comme je l'ai toujours dit bien avant le 30 juin, la façon dont nous donnions l'indépendance créait un vide politique qui devait être comblé et la forme moderne de la colonisation qu'établissent les US tend à nous bouter dehors. Évidemment nous ne pouvons-nous mettre ceux-ci à dos en Afrique, mais l'aide britannique et française pouvait être davantage recherchée. Je ne crois pas qu'on reprochera aux troupes britanniques leur arrivée à Koweït 10 jours après l'indépendance ! À un an de date. Il faudrait d'urgence développer aux US une vaste action publicitaire en faveur du Katanga, je dis du Katanga, parce que si nous sauvons et ses liens moraux avec la Belgique (comme les Français et les Anglais l'ont fait partout en Afrique noire), nous sauverons ces liens après un temps avec tout le reste du Congo dans une reconstruction confédérale. [...] Mais il faut agir vite et fort, montrer l'impossibilité de la reconstruction unitaire et même d'un fédéralisme qui déguise l'unité, rappeler le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, faire la critique de l'application de la charte et d'un organisme qui n'a justement plus rien de juridique dans la prise des décisions [...] mais qui fait du juridisme dans l'exécution.

[...] le Katanga continuera dans sa volonté opiniâtre de maintenir l'ordre et de ne pas tomber sous tutelle. C'est cela qu'il faut continuer à aider, et sans le gouvernement belge. Mais du moins qu'il ne passe pas son temps à nous détruire : il a bien d'autres choses à faire ! [...] Je m'excuse de réflexions peut-être un peu décousues, en attendant dans mon palmier que du nouveau bientôt se produise. [...] J'aurais encore bien des choses à te dire sur l'espionnage industriel à travers les experts ONU par exemple [...].
[Sgé] René Clémens »

17. Lettre du comte Harold d'Aspremont Lynden à M. Parisi, membre de la Chambre des représentants, datée du 14 août 1961 écrite de Mouffrin-Natoye

« [...] Je n'ignore pas que tu es l'ami, et parfois le confident du professeur Clémens. Tu sais combien, personnellement, j'ai apprécié ses activités, son caractère, son désintéressement. Un malheureux concours de circonstances a fait qu'il a été amené à abandonner ses fonctions à Élisabethville dans des conditions regrettables.

Comme souvent, en ces circonstances, il y a sans doute eu des erreurs de part et d'autre ; je tenais néanmoins à te dire, qu'à mes yeux il ne serait dans l'intérêt, ni de la Belgique, ni du Katanga, ni de notre ami Clémens, de voir donner une publicité quelconque à ces divers incidents.

Je serais heureux, au début de septembre, de pouvoir reparler de tout cela ; puis-je en tout cas te demander de ne prendre aucune initiative avant de m'avoir vu ? Crois, cher ami, à mon très cordial souvenir. »

18. Moïse Tshombe, président du Katanga, donne pouvoir à René Clémens : accréditation établie à Élisabethville le 23 septembre 1961

« Le porteur de la présente, Monsieur René Clémens, est accrédité comme mon représentant personnel.

Il a pleins pouvoirs pour traiter, en mon nom, de toutes affaires qu'il jugera utiles dans l'intérêt du Katanga.

[Sgé] Le Président du Katanga, Moïse Tshombe »

Dossier 4 : Il est temps d'adapter la stratégie

1. Lettre d'Harold d'Aspremont Lynden à René Clémens du 25 mai 1960

« Mon cher Professeur,

Excusez ce mot en note que je confie au recteur Frenkiel.

J'estime qu'il est hautement souhaitable que puisse se faire, ce moment au plus tôt, un dialogue entre le Katanga et Léopoldville. Il me revient que les autorités

de Léopoldville ont marqué leur accord pour envoyer une délégation à Milan dont feraient partie notamment MM. Cardoso et Julien Kasongo pour y rencontrer des délégués du gouvernement katangais. Celui-ci ne peut me semble-t-il laisser passer cette occasion.

Vous n'ignorez pas que la conférence de Coquilhatville n'a échoué en ce qui concerne le Katanga qu'à la suite de toute une série de malentendus et de maladresses réciproques : si mes renseignements sont exacts, les textes éventuellement présentés par les deux parties étaient très proches les uns des autres ; la position du Katanga est – vous en êtes certes conscient – très précaire sur le plan international et risque de se dégrader encore plus, si on attend.

La grande difficulté actuelle me paraît être la position du président :

1° Les autorités de Léopoldville ne le relâcheront pas inconditionnellement. La négociation sur sa mise en liberté doit me semble-t-il se faire simultanément et parallèlement à celle sur les nouvelles structures. La chose ne me paraît pas impossible ; des formules diverses sont réalisables.

2° Le gouvernement katangais ne doit pas non plus paraître se désintéresser du sort de M. Tshombe : par cette attitude il perdrait beaucoup de crédit et à l'extérieur et sans doute à l'intérieur du pays.

Je pense donc qu'il est indispensable que le gouvernement katangais désigne ses représentants pour l'entrevue de Milan et ce sans tarder.

Vous pouvez faire part de mon opinion personnelle à M. Munongo.

Je reste à votre entière disposition pour voir ici ce qui pourrait vous paraître utile pour les causes qui nous sont chères.

Croyez, je vous prie, mon cher Professeur, à mon amical et très fidèle souvenir.

[Sgé] »

2. Note confidentielle de René Clémens pour le comte d'Aspremont n° II/1 du 29 mai 1961

Réponses aux questions posées par l'intermédiaire du recteur Frenkiel

« 1. Degré d'entente au sein du gouvernement katangais. Quelle est la position à l'égard de Tshombe ?

Tshombe avait une influence déterminante sur la politique katangaise, intérieure et extérieure. Très absorbé cependant par les questions relatives à l'ONU et à la confédération surtout depuis février, nombre de questions intérieures restaient sans solution faute de pouvoir s'en occuper et des ministres ne se sentaient pas conduits. Au total cependant son autorité sur eux

était très forte parce que pour 80 % des problèmes qu'il traitait, il le faisait avec esprit de suite et parce qu'il ne se laissait pas influencer beaucoup par les "faux rapports" de toutes sortes qui arrivent nécessairement à un chef.

Bien que l'affaire Trinquier aurait pu les brouiller, au retour de Tananarive, Tshombe n'a pas cessé de s'appuyer surtout sur Kibwe qui lui fut en somme plutôt reconnaissant de l'avoir tiré d'un mauvais pas. Par contre, Munongo, qui, en l'absence de Tshombe, avait été le véritable "exécuteur" de Trinquier, a éprouvé quelque dépit de n'avoir pas tiré le bénéfice moral de sa ferme position. Au fond, Tshombe, en partant à Tananarive, ne demandait pas mieux qu'on le débarrasse de ce problème en son absence. Munongo avait agi et, au retour, sur le tarmac, Tshombe et Kibwe s'embrassaient !

Cette situation alimenta du 15 mars au 20 avril une certaine opposition de Munongo à Tshombe et fit renaître l'idée du Premier ministre chez Munongo et Kimba (plus ou moins cousin de Munongo), chez Mutaka wa Dilomba, chez les députés de l'Assemblée nationale et chez les chefs dans le Haut-Katanga. Au début de la session d'avril (ajournée de mars à avril), l'Assemblée attaqua Tshombe et le gouvernement, particulièrement Kibwe, réclama un Premier ministre (comme en septembre déjà) et une révision constitutionnelle. Le rêve de Mutaka est de faire une révision, d'avoir un Premier ministre et de pouvoir ainsi faire tomber les gouvernements selon les vraies règles du régime parlementaire !

Tignée a activement mené le jeu en sous-main en faveur de Munongo. Les Nations unies, avec Dumontet, introduit dans le jeu par Tignée, ont eu des contacts en ce sens avec Mutaka et Munongo, et bien des petites choses me laissent peu de doute aujourd'hui sur la préméditation des Nations unies dans l'arrestation de Tshombe. Tignée avait d'autre part commencé à jouer Nations unies sur le plan de la politique katangaise. Ce fut si visible que Tshombe mit Munongo en garde vers le 15 avril déjà.

Il n'est pas certain que ce soit plutôt Munongo que Tignée qui souhaitait devenir Premier ministre, ou depuis lors chef de l'État.

À l'arrestation de Tshombe, Munongo manifesta de plusieurs manières la volonté de prendre la situation en main (mesures, démarches, discours). Il serait difficile de dire que Tignée n'exultait pas. Il poussa pendant quinze jours à l'application analogique de l'article 40 de la Constitution (vacance de la présidence) par l'élection d'un président intérimaire. Mutaka désirait beaucoup aussi jouer le rôle de chef temporaire

de l'État en vertu de l'article 40. Certes, l'exercice collégial des pouvoirs présidentiels ne pouvait manquer d'alourdir la machine. Mais on évitait toute compétition pour le pouvoir suprême avec des conséquences désastreuses pour l'ordre public dans un monde divisé ethniquement et on évitait d'installer un dauphin.

Cette solution triompha le 11 mai par la création d'un collège ministériel de trois membres avec lequel signe le président de l'Assemblée pour les actes constitutionnels du président.

Tignée combattit cette solution. Quand elle fut adoptée, il déclara qu'elle ne pourrait durer plus de quinze jours, qu'il faudrait la modifier au plus tôt. Depuis aujourd'hui, on sent qu'il va reposer le problème en raison de l'achèvement de la conférence de Coquilhatville. Quelques allusions implicites ont été faites.

Je crains au surplus qu'il ne vende aux Nations unies tout ce qu'il peut savoir sur ce qu'il appelle : les plans d'enlèvement du président. Entre parenthèses, le 2 mai pendant mon absence, il a mené contre moi une attaque en règle avec l'aide de Bartelous et contribué à accréditer le bruit que c'était à cause de Weber et de moi que le président était tombé dans le traquenard de Coquilhatville. Je le crois en rapport direct en Belgique avec des éléments socialistes. En tout cas, les Nations unies ont fait d'ici demander à Bruxelles que le gouvernement belge ne suggère pas son retrait.

De cette évolution des dernières semaines, il résulte que :

- i. le pouvoir est aux mains du collège ministériel, tandis que les autres membres du gouvernement paraissent "batifoler" de manière plus ou moins inefficace ;
- ii. le collège ministériel exerce réellement le pouvoir et ses membres font de louables efforts de compréhension et d'entente ; ils ont rejeté avec force tout soupçon de dissension entre eux ; ils se connaissent depuis très longtemps et les deux personnalités les plus marquées, Munongo et Kibwe, se sont toujours et disputés et entendus depuis leur jeune âge ; Kiwele qui fut leur moniteur à tous deux, joue un rôle de modérateur et de sage, avec réserve dans leurs conflits possibles ;
- iii. la relation Munongo-Kibwe est celle d'un impulsif, peu ferme avec un homme plus intelligent, dur et mordant. Vous avez gardé de Munongo, peut-être, le sentiment qu'il était un "fort". Je l'ai cru aussi. Il est noble de caractère, il est emporté et impulsif, il est aussi faible dans ses desseins, soupçonneux et partant peu sûr de lui et facilement influençable, sensible à certaines flatteries que certains lui prodiguent, et

facilement circonvenu, mais d'humeur et de décisions changeantes. Il a un sens très haut de sa mission. Je le crois l'un des plus honnêtes sur le chapitre de l'argent. Il est un chef qui a une volonté de faire l'histoire, mais torturé par le désir de jouer le premier rôle ou, à défaut, le rôle devenu central de Premier ministre. Il est habilement poussé par Tignée qui veut lui faire jouer le rôle que lui-même ambitionne.

Quand Kibwe est là, qu'il ne paresse pas, qu'il s'intéresse à la question, c'est lui d'ordinaire qui impose sa volonté. Il est retors et trouve des formules. Il sait être buté, dur et mordant. L'autre voudrait frapper du pied et se sent désemparé, car il n'a pas la même intelligence de la situation, ni la même capacité de donner la répartition ou d'imaginer la solution.

Dans ces conditions, la position me paraît favorable à Tshombe, mais avec des nuances dans les profondeurs. Je crois que Kibwe doit savoir qu'il ne peut espérer le pouvoir suprême par l'élection de l'Assemblée nationale et du grand conseil : sa race, ses rapports avec les chefs, son amour de l'argent et les affaires auxquelles il peut avoir été mêlé lui laissent probablement peu de chances. La situation est liée à celle du président dont il est l'ami et dont il a la confiance ; son avenir dépend probablement du retour du président, du moins son avenir le plus favorable. Il ne me semble pas jusqu'ici qu'il ait d'intérêt en sens contraire.

Munongo est noble et fier. Il est donc loyal envers le président. Il en a donné des preuves. Il travaille sérieusement à son retour. En même temps cependant il doit caresser ses propres projets : l'éventualité où le président ne rentrerait pas ; et, dans le cas contraire, le rôle éminent joué en son absence qui devrait lui donner sinon le premier rôle, du moins le rôle central de Premier ministre, avec un président remis à sa place. Le Tignée doit le soutenir dans cette vue, et espérer secrètement la première solution. Il a ces jours-ci décidé d'absorber le cabinet des Affaires étrangères, dont Munongo fait l'intérim, et celui du président en s'annexant Bartelous qui s'est fait inscrire sur la liste des gens dont le retrait est exigé par le consul Crener ! Je crois d'ailleurs que l'arrestation de Tshombe a resserré l'entente entre les "leaders", qu'ils ont compris qu'il fallait faire front pour survivre, que le système collégial a éliminé des occasions initiales de friction. Mais cela ne peut durer interminablement.

Au total, je pense que le collège ministériel est désireux d'assurer au plus tôt le retour du président et qu'il y travaille de tous ses moyens, en évitant de céder actuellement sur le plan politique. Les concessions

risqueraient d'introduire des différends entre eux. Il faut donc d'abord assurer le retour du président. Il faut ajouter qu'il y a aussi le retour de Kimba et que, selon les ethnies des ministres, c'est au moins aussi important.

Quant aux autres ministres, je les crois peu mêlés au problème, sauf à quelques occasions et sauf ceux qui ont été envoyés à Brazzaville. Tshizand y est mort. Nyembo, paraît-il, y grenouille beaucoup. »

2. Que représente Diur ? Ses rapports avec Masangu ?

Diur, avant son départ pour la France en décembre ou janvier, était chef de cabinet à la Justice. Je ne connais pas ses antécédents. Il est lunda, comme le président. Il lui est très attaché, je crois, et le président le lui rendait. Je le connaissais peu, quand le président en avril nous a présentés l'un à l'autre avec une expression marquée de sympathie pour Diur.

En France, il a lutté contre Thyssens et la bande d'Atala et le Sidos [?] et semble en bons rapports avec le Colonel Bustos.

Je n'ai pas d'information personnelle sur les rapports de Diur avec Masangu. Je sais qu'ils ont des contacts de collaboration.

3. Quid de la proposition de Kasa-Vubu ?

a) La reconnaissance de Kasa-Vubu comme chef de l'État confédéral a été faite *expressis verbis* dans les résolutions de Tananarive⁵. Elle n'a pas été retirée. L'accord qu'il conçut le 17 avril avec l'ONU sans consultation préalable du Conseil des États institué à Tananarive⁶ a créé un mouvement contre lui, de même que l'arrestation de Tshombe plus encore.

5. Avez-vous eu en main le texte des résolutions de Tananarive et celui de l'avant-projet de Constitution confédérale emporté par Tshombe à Coquilhatville ?

6. [Notre ajout] Il faut d'abord rappeler que celle-ci fut décidée lors de la signature du protocole d'accord du 28 février à Elisabethville et, qu'ensuite, le président katangais bénéficia d'une intervention de la France en sa faveur auprès du président Philibert Tsiranana. En effet, le président Joseph Kasa-Vubu, accompagné de Joseph Ileo et de Cyrille Adoula, vit son conseiller juridique belge Georges Denis expulsé par les autorités malgaches, alors que Moïse Tshombe avait à ses côtés René Clémens et d'autres conseillers européens. Finalement, c'est le camp Tshombe qui fit passer ses points de vue, dictant même la nouvelle orientation de l'organisation politique d'un Congo confédéral. Les signataires étaient M. Tshombe (président de l'État du Katanga), J. Ileo (Premier ministre de la République du Congo), C. Kamitatu (président

Si un accord peut être passé, je ne crois pas que la confirmation de cette reconnaissance (qui était chose faite dans leur esprit jusqu'à Coquilhatville) doive faire grand problème.

b) Confier à Tshombe la vice-présidence et le trésor, dans l'État confédéral peut, me semble-t-il, être un expédient acceptable pour en sortir. Mais il ne faut pas oublier que :

1° la Conakat en mai 1960 n'a présenté aucun de ses véritables leaders sur les listes de la Chambre et du Sénat. Ceux-ci ont été délibérément présentés sur place ;

2° Tshombe tient à se consacrer au Katanga. Il n'est pas motivé à se consacrer à la confédération à Léopoldville ;

3° un véritable gouvernement central reste dans un système confédéral comme dans tout autre voué à l'impuissance sur une étude de la moitié de l'Europe ;

4° la seule solution me paraît être que Tshombe, vice-président, reste en même temps président du Katanga. Cela suppose qu'il exerce normalement ses fonctions à Elisabethville et que le gouvernement de la confédération soit assuré par des réunions périodiques. Aucun autre système n'est d'ailleurs possible, car tout homme politique qui exercera le pouvoir à Léopoldville et vivra à Léopoldville sans être du Bas-Congo, perdra rapidement tout pouvoir dans son ethnie et son pays et, du même coup, sera sans pouvoir à Léopoldville. (Voir l'exemple de Kalonji presque à son retour à Bakwanga.)

On peut trouver des amalgames dans le parlementarisme français et surtout américain : le député à Paris ou à Washington absent de sa circonscription. Mais c'est une analogie seulement : la dominante ici est ethnique et le phénomène est poussé au paroxysme et se situe à partir de composantes toutes différentes.

5° Stewart Alsop, dans son article "*Will Africa go communist?*" dans *The Saturday Evening Post* du 18 février a bien montré que : "*The best we can hope for in the*

de l'État de Léopoldville), V. Moanda (président de l'État du Congo-Central), L.S. Bondekwe (président de l'État du Congo-Oriental), A. Kabangi (président de l'État de Lomami), J. Kasa-Vubu (président de l'État de la République du Congo), A. Kalonji (président de l'État autonome du Sud-Kasaï), B. Mukenge (président de l'État du Nord-Kasaï), J. Bolikango (vice-Premier ministre et délégué de l'Équateur), A. Omari (président de l'État du Maniema), J. Kulumba (ministre de l'Intérieur de l'État de Léopoldville et délégué du Kwango) et E. Ndjoku (ministre de la Justice et Affaires publiques de l'État de l'Équateur, et délégué mongo).

Congo is a loose federation of tribal satrapies, and since that is the best we can hope for, that is what we ought to aim for..."

Cet article, bien qu'il date de trois mois, me paraît encore essentiel. Je pense que vous devriez le lire, le diffuser et l'utiliser contre l'opinion américaine dominante.

"*A loose fédération*", cela suppose des États confédérés forts et une association de ces États qui se renforcera avec le temps. Tshombe, qui a dit cela au moins depuis janvier 1960, optera nécessairement pour travailler à la construction de son pays utilement, plutôt que vainement à celle d'un pouvoir central confédéral à moins que ce dernier ne soit exercé par la "réunion" de ceux qui ont la responsabilité effective dans leur propre pays (c'est-à-dire en cumul). C'est la raison d'ailleurs de la construction constitutionnelle du projet emporté à Coquilhatville par Tshombe : elle gravite autour du Conseil des États, composé des chefs des États avec un président de la confédération. Pas d'Assemblée non plus, car en Afrique une assemblée ne peut fonctionner que si elle reste, avec les garanties nécessaires, sous l'autorité suprême du chef de l'État.

En bref, il est donc possible, me semble-t-il, d'envisager une négociation sur ce point.

c) Cessation de l'aide à la subvention du Katanga. Pas d'observation à formuler, si ce n'est sur la sincérité de la promesse et les garanties d'exécution.

d) Suspension des accords du Katanga avec l'étranger jusqu'à l'approbation par les nouvelles autorités : je n'ai pas connaissances de semblables accords. Il ne s'agit pas de l'appui au Sud-Kasaï : ce n'est pas l'étranger. S'agit-il des promesses faites à Youlou ? Ont-elles fait l'objet d'accords à proprement parler ? Le Kwilu ? Je ne sais.

Ces accords, s'ils existent, doivent être des "promesses". L'amitié pour Youlou sera un obstacle à leur abandon. Mais cela ne me paraît pas insurmontable, si le problème est bien pris et ne heurte pas l'amour-propre.

Y a-t-il d'autres accords ? Je ne sais. Cette "proposition de Kasa-Vubu" a-t-elle été faite ici ? Pas à ma connaissance. Mais Tignée garde les avenues. »

3. Note confidentielle de René Clémens pour le comte d'Aspremont n° II/3 du 29 mai 1961

« Votre lettre du 25 mai 1961

Votre lettre m'a été remise par le recteur Frenkiel ce vendredi 26 mai.

J'ai été reçu le 27 mai à 9 heures par le collège ministériel. J'ai exposé le problème, sans citer des sources, aux trois membres. Munongo avait reçu le matin une lettre de Masangu. Il m'a demandé en fin d'exposé ce que je pensais. J'ai suggéré qu'il ne fallait négliger aucune chance de libérer le président et le ministre Kimba, qu'il fallait que ces négociations restent strictement secrètes, qu'il ne fallait pas modifier la position publique (pas de négociations avant la libération...). On a discuté ensuite la composition de la délégation. Masangu ? Diur ? Meli, qui est un ancien secrétaire du président et fut à Léopoldville avec Bellina juste avant la conférence de Coquilhatville, qui est actuellement le premier fonctionnaire à l'Éducation nationale ? En fin des fonctionnaires des Affaires étrangères ? Kambola ? Etc.

J'ai souligné qu'une discussion sur les grandes lignes des structures (confédérales) serait nécessaire probablement pour obtenir la libération du président et du ministre.

J'ai ajouté qu'il fallait prévenir M. Masangu aussitôt que possible de l'accord et de la date. Je n'ai pas eu de nouvelles. Ce lundi, j'ai interrogé Kiwele qui m'a dit que c'était décidé, qu'on avait prévenu, que la délégation devait sans doute partir aujourd'hui.

Je n'ai jusqu'ici aucun contrôle de ces faits.

En même temps que votre lettre, le recteur m'a apporté une lettre de Masangu. Si vous en étiez informé, et que vous le voyez, voulez-vous lui dire que j'ai fait le nécessaire, mais que je ne lui écrirai pas. Si vous n'en étiez

pas informé, voulez-vous me le dire à une première occasion ? Merci.

[Sgé] René Clémens »

4. Note confidentielle pour le comte d'Aspremont n° II/6 de dimanche 4 juin 1961

« Rapports avec l'ONU

Ce samedi après-midi, Tignée a négocié avec ONU (Mac Keown (?), Gardiner, etc.).

Je suis partisan, comme je vous l'ai dit, d'arrangements constants avec l'ONU. Mais toute l'action locale de l'ONU tend encore par les Indiens à l'État du Lualaba (voir mes notes antérieures, notamment celle du 14 mai que je vous ai remise sur les conséquences de ceci).

De plus, les arrangements doivent être donnant-donnant. Mais le "négociateur" précité "donne" contre des avantages non pour le Katanga, mais pour sa situation future.

[Sgé] René Clémens »

5. Harold d'Aspremont Lynden s'adresse à Moïse Tshombe :

« Il est temps de s'adapter à la situation, ça risque de devenir trop tard pour vous : l'essentiel dans le présent consiste à renforcer les positions modérées de Léopoldville. Veuillez comprendre l'inquiétude profonde qui dicte cette nouvelle démarche : il ne s'agit plus d'échanger des idées, il faut les appliquer, il faut agir et agir sans perdre un seul moment. »

Lettre du comte Harold d'Aspremont Lynden à Monsieur Moïse Tshombe, président du Katanga, datée du 27 septembre 1961 écrite de Mouffrin-Natoye

« Mon cher Président,

Je tiens tout d'abord à vous dire combien j'ai pensé à vous au cours des derniers jours, pendant lesquels vous avez une nouvelle fois fait tête avec courage et sang-froid à une situation difficile et même dangereuse.

Je crois de mon devoir d'attirer votre attention sur l'intense gravité de la situation actuelle.

Sans doute les derniers événements ont-ils permis au Katanga de s'affirmer et de susciter en faveur de sa cause certaines sympathies. Il n'empêche que fondamentalement le Katanga reste isolé. L'appui de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud est suspect aux yeux de toutes les nations afro-asiatiques. Certains appuis occidentaux, dont vous avez bénéficié au cours de la récente crise, ne pourront sans doute se manifester au sein des Nations unies ; ils ne vous ont, du reste, été accordés que dans la mesure où on espérait une solution pacifique au problème de structure posé au Congo.

Si le Katanga, je tiens à vous le répéter, reste politiquement isolé, la situation au Congo est pire encore ; tous les éléments politiques modérés ont, eux aussi, de plus en plus isolés de la masse et de l'opinion publique, sur lesquelles Gizenga et ses gens exercent des pressions de plus en plus vigoureuses. La victoire des extrémistes à Léopoldville devient chaque jour plus probable. Si les modérés se sentent soutenus et compris, si le problème du Katanga peut être résolu, les perspectives se retourneront entièrement. Vous seul pouvez provoquer ce renversement de la situation. Quelque réelle que soit l'Indépendance du Katanga, quelque fort que soit son régime, quelque prospère que soit son économie, tout cela sera balayé sans aucune espèce de doute si un régime communiste ou communiste domine tout le

reste des anciens territoires du Congo. Vous devez être persuadé de cette vérité et de l'urgence de trouver une solution. Cette urgence est attestée par des appels véritablement pathétiques qu'adressent notamment à la Belgique certains leaders modérés et des membres du gouvernement Adoula.

Je pense que, dans ces circonstances, il est indispensable d'agir rapidement. Je pense que, dans l'intérêt du Congo et du Katanga, il est essentiel que vous adressiez un télégramme personnel à Adoula et à Bomboko, leur proposant la reprise des pourparlers : l'un et l'autre, surtout depuis leur voyage en Belgique, sentent les menaces qui pèsent sur eux, menaces que vous seul pouvez aider à lever. Je pense qu'il serait heureux que, par une nouvelle prise de position publique, vous rappeliez tout d'abord les éléments essentiels de votre conférence de presse du 12 septembre. Depuis lors des événements nouveaux sont survenus : le sang a coulé ; il risque encore de couler ; des fossés se creusent irrémédiablement ; l'anarchie, la guerre civile menacent tout le centre de l'Afrique ; les influences étrangères s'y multiplient au mépris des intérêts des populations. Cela vous pouvez et vous devez le dire. Vous devez aussi dire votre conviction s'il est possible encore d'éviter ces catastrophes en réglant tranquillement, dans l'esprit de la solidarité bantoue, les problèmes qui risquent de compromettre plus gravement l'avenir de toute l'Afrique centrale.

Je pense que dans les circonstances actuelles il faut que vous évitiez de citer le mot "Indépendance" en ce qui concerne le Katanga. Cela vous paraîtra peut-être une concession importante. Je crois devoir vous le demander avec insistance, car c'est le seul moyen de renforcer les positions modérées de Léopoldville, ce qui est essentiel dans le présent ; quant à un avenir plus lointain, la solidarité fondamentale interne du Katanga doit inévitablement renforcer sa position.

Je considère également que vous devez faire allusion à l'autorité du président Kasa-Vubu, autorité que vous acceptez comme vous l'aviez fait à Tananarive. Je crois également que vous devez reconnaître à nouveau les principes admis de part et d'autre lors de l'accord militaire avec Léopoldville.

Je crois pouvoir vous affirmer que votre message, présenté dans ce sens, trouvera de larges compréhensions à Léopoldville où le climat pourrait se retourner. Faut-il vous dire que tous ceux qui ici en Belgique ont quelque influence à Léopoldville s'emploieront et s'emploient déjà à ce que la réponse donnée à votre offre soit compréhensive et favorable ?

Dans tout ce que je viens de vous écrire vous retrouverez sans doute le thème de nos conversations et de notre correspondance passées.

Je voudrais, mon cher Président, que vous compreniez l'inquiétude profonde qui me dicte cette nouvelle démarche. Il ne s'agit plus d'échanger des idées, il faut les appliquer, il faut agir et agir sans perdre un seul moment. Je ne doute pas que vous compreniez toute la gravité de la situation et que vous ne soyez une fois de plus désireux de trouver sans la paix, dans la manière bantoue, une solution à ces tragiques problèmes. Je l'espère pour l'Afrique, pour le Congo, pour le Katanga. Je l'espère aussi pour vous, car vous avez l'occasion de démontrer non seulement votre savoir-faire politique, mais aussi une sagesse que des millions d'hommes, de femmes et d'enfants attendent de vous.

Je vous écris cette lettre en plein accord avec M. le recteur Dubuisson, qui partage entièrement ces idées et qui m'a autorisé à vous faire part de ce que son opinion rejoint entièrement la mienne. [...]

[Sgé] comte Harold d'Aspremont Lynden »

Moïse Tshombe réserve sa réponse à Harold d'Aspremont Lynden : Lettre de Moïse Tshombe du 26 octobre 1961, écrite à Élisabethville

« Mon cher Comte,

[...] Votre intérêt pour le Katanga me touche grandement et les conseils que vous me prodiguez sont d'autant plus précieux que complètement désintéressés. [...]

À la lecture de votre lettre, je crois que sur de nombreux points nous sommes d'accord, notamment sur l'urgence qu'il y a à trouver un terrain d'entente avec Léopoldville. [...]

Vous me demandez de ne plus citer le mot "Indépendance" concernant le Katanga. C'est là une proposition qu'il est totalement impossible de faire admettre par mon gouvernement et la population. [...]

[Sgé] Moïse Tshombe »

6. Lettre de Pol Evrard à René Clémens du 28 septembre 1961

« Monsieur le Professeur,

J'espère que vous êtes bien arrivé aux États-Unis et que vous y avez repris sans regret la tâche que vous vous y étiez assignée. Pour ma part, j'ai pu rallier Bruxelles à temps pour faire part à vos amis réunis, fort intéressés, des nouvelles que vous m'aviez communiquées et de vos avis sur l'action à poursuivre.

J'ai des tas de choses à vous transmettre. Les voici en vrac, à peine ordonnées :

1. Informations sur la situation à Élisabethville : voir ci-joint copie des trois derniers messages reçus de Jacques Brassinne, qui paraît fonctionner à nouveau très efficacement (le télégraphe est en service à Élisabethville).

2. Informations sur les dernières actions décidées d'ici :

a) Une action du Katanga pour aider les modérés de Léopoldville apparaissant de plus en plus indiquée, le comte d'Aspremont a écrit au président Tshombe la lettre dont copie jointe (à moins que le recteur vous ait fait parvenir cette copie directement). Cette démarche a été décidée unanimement à la réunion de mardi, paraît-il. RG [René Grosjean] est parti ce matin pour Salisbury... pour porter ce message et le remettre d'urgence en mains propres.

b) La décision a été prise d'établir une liaison directe et permanente avec Élisabethville. RG [René Grosjean] ramènera les informations nécessaires pour la mise en œuvre de cette liaison, qui doit normalement entrer en service aussitôt après le retour de notre ami, soit d'ici quelques jours (retour prévu en fin de semaine).

c) Le recteur Dubuisson a dépêché à Paris une jeune fille bruxelloise de ses connaissances. Le message dont copie ci-joint (message du recteur à destination d'Élisabethville) vous donnera toutes les informations actuellement disponibles sur les résultats des démarches entreprises.

3. Réponses à diverses demandes que vous avez faites :

a) Selon le recteur, il ne faut avoir aucune inquiétude au sujet du financement de Struelens : il suffira que vous fassiez signe à temps à M. Dubuisson, chaque fois que ce sera nécessaire.

b) M. Parisi s'est offert de vous envoyer toutes informations disponibles sur la composition des diverses délégations à l'assemblée générale des NU. J'ai insisté sur l'urgence. Il m'a donné toutes les garanties sur ce point.

c) Votre situation administrative : M. le recteur vous écrira dans quelques jours à ce sujet. J'ajouterais personnellement que, à mon sens, si vous n'aviez rien reçu disons dans la huitaine, il serait utile que vous relanciez M. le recteur (certains de vos collègues ne sont pas contents du tout, paraît-il, et parlent d'une interpellation au Sénat... – autant en emporta bien sûr le vent, mais inutile de ne pas régler à temps les questions qui peuvent l'être).

d) J'espère pouvoir vous envoyer sans délai le texte des résolutions adoptées par les NU dans l'affaire congolaise.

e) On s'occupe également de rassembler les chiffres que vous souhaitiez recevoir en vue de dégager quelles provinces de l'ancien Congo belge étaient self-supporting.

4. Enfin, une information qui pourra vous intéresser : Artigue est à New York. Il a pris pension au Shoreham Hôtel, 33 W 55, New York 19. Je ne connais pas le numéro de téléphone où il peut être atteint. Lui-même ne connaît pas votre adresse à New York.

(Concernant Artigue, vous pourriez peut-être lui dire que vous avez appris l'aide qu'il nous avait gentiment apportée et l'en remercier.)

Dès que d'autres nouvelles nous parviendront – et elles seront sans doute de plus en plus nombreuses –, nous vous les communiquerons. Ne manquez pas non plus de nous transmettre tout ce qui peut nous intéresser.

Bon succès et avec mes sentiments dévoués.

[Sgé] Pol Evrard »

Dossier 5 : La position de René Clémens, professeur à l'Université de Liège

Lettre du recteur Marcel Dubuisson à René Clémens, écrite à Liège le 29 septembre 1961

« Cher Ami,

Grosjean ou Evrard vous tenant régulièrement au courant de nos activités, je me contente de ne traiter dans cette lettre, que les problèmes académiques vous concernant.

Bien qu'il soit en mon pouvoir de vous accorder, si vous me le demandez, un congé pour une mission scientifique quelconque à l'étranger, il serait extrêmement dangereux que je le fasse, tout de suite, après votre absence de l'année académique dernière, parce que personne ne croirait que vous êtes effectivement chargé d'une mission scientifique quelconque. Sans doute, les collègues (et les parlementaires) ne croient pas que vous êtes en ce moment au Katanga, mais la plupart savent que vous êtes aux États-Unis et ne

semblent pas savoir pourquoi. Je crois donc devoir vous dire que si – et j’y compte bien – vous voulez continuer à travailler pour cette grande œuvre qui est nôtre, efficacement, il ne faut pas mettre la faculté de Droit et le recteur de l’Université dans une situation impossible.

J’ai beaucoup réfléchi à cette question. Je crois qu’il faut que vous rentriez d’urgence à Liège pour commencer vos cours la première ou la deuxième semaine d’octobre. Je pourrais demander à Evrard de publier une note *ad valvas* annonçant que les cours du professeur Clémens commenceront à partir de la deuxième semaine d’octobre si c’est nécessaire, et je crois que vous devriez au moins donner cours pendant 15 jours. Après cela, vous pouvez toujours repartir pour New York pour une dizaine de jours, revenir à Liège pour 15 jours, etc. Vous feriez ainsi des navettes sans que j’en sois officiellement informé, navettes que vous faites d’autorité personnelle.

Le problème qui se pose est évidemment le problème financier du remboursement de vos déplacements. Cela ne me paraît pas un problème compliqué à arranger.

J’ai appris que M. Dehousse se proposait de faire une intervention au Parlement, en raison de votre absence constante de l’Université de Liège. Ce n’est certainement pas cela qui me fait peur ; il vaudrait cependant mieux lui couper les ailes. Il faut bien se rendre compte, d’autre part, que la plupart de vos collègues de la faculté de Droit, et quelles que soient les raisons de votre absence, admettraient difficilement que le titulaire d’une des chaires les plus importantes soit perpétuellement absent. C’est donc après avoir – je le répète – beaucoup réfléchi et pesé le pour et le contre, que je vous propose cette combinaison.

Très amicalement à vous.

[Sgé] M. Dubuisson, Recteur »

Dossier 6 : Affaire Michel Struelens, agent belge du tourisme à Élisabethville avant l’indépendance qui devient représentant diplomatique du Katanga aux États-Unis

1. Lettre de René Clémens à Michel Struelens, écrite à Élisabethville le 21 septembre

« Cher Monsieur Struelens,

J’ai l’honneur de vous confirmer le maintien du bureau du Katinfor à New York.

En vertu du plan des Nations unies du 24 août, il est prévu qu’“il n’y aura pas lieu pour les autorités des États, de maintenir à l’étranger aucun fonctionnaire chargé d’affaires étrangères, ni aucune mission

diplomatique ou consulaire”. Le bureau que vous dirigez avec compétence à New York est un bureau d’information qui n’entre pas dans cette catégorie.

Le plan prévoit aussi que “les États désirant avoir, à l’étranger, d’autres types de représentation pourront le faire moyennant accord du gouvernement central”. Il va de soi que l’exécution de cette disposition, selon ces termes mêmes ne peut en aucun cas intervenir avant la mise en vigueur de la Constitution fédérale : il s’agit d’une mesure qu’il y aura lieu de prendre quand les États fédérés seront constitutionnellement constitués. Au surplus, l’original anglais du plan ne parle pas d’un accord du gouvernement central, mais admet que les États fédérés pourront maintenir ce type de bureaux étrangers.

Par contre, le programme de mise en œuvre du plan stipule que “le Président Tshombe prendra sans délai des dispositions... pour fermer les missions katan-gaises à l’étranger” et ajoute “comme le prévoit le plan”. Cette stipulation est en contradiction avec le plan et n’a fait l’objet d’aucune acceptation de ma part. Vous aurez d’ailleurs reçu la copie d’une lettre adressée aux Consuls, le mardi 18 septembre à ce sujet.

Il en résulte que le gouvernement du Katanga continue et continuera à assumer vis-à-vis de vous toutes les obligations qu’il a contractées. Il en résulte que votre activité doit être poursuivie sans vous préoccuper des questions. Par ailleurs, vous avez souhaité pour faciliter votre action une modification de votre statut dans un sens tel que vous n’apparaissiez plus comme une personne à qui toutes ses tâches actuelles seraient confiées par contrat et à qui le financement des activités serait garanti pour une période initiale de trois ans.

Je suis tout disposé à examiner ce nouveau règlement de nos rapports. Il devrait toutefois être bien entendu que

- a) les conditions actuelles de nos rapports, de nos activités et de nos engagements réciproques ne pouvaient d’aucune façon se trouver affectées par ces modifications du contrat ;
- b) notamment, vous continuerez à consacrer l’entièreté de vos activités au Katanga, bien que celui-ci serait avec vous dans un rapport de client à fournisseur, au lieu de demeurer dans un rapport d’État à agent ;
- c) il n’y aurait lieu, du chef de ces modifications du contrat, à aucun changement d’ordre financier, sauf l’engagement de notre part que le contrat aura une durée d’au moins trois ans.

Je suis en principe favorable à la conclusion d’un nouveau contrat sur la base de ces modifications et dans toute urgence où vous m’assurez que cette méthode

facilitera la persistance du bureau et de son activité. Pour me permettre de prendre des décisions sur ces points, voulez-vous me transmettre, par référence à nos accords antérieurs, un projet d'avenant ou de nouveau contrat qui répondrait aux objectifs que nous poursuivons dans l'intérêt du Katanga ainsi qu'aux différents points que vous souhaitez voir préciser et à ceux que j'ai mentionnés ci-dessus. J'attends votre projet et j'espère que ma décision vous apparaît clairement en ce qui concerne le maintien d'un bureau d'information dont le plan n'a jamais envisagé la suppression actuelle, ni même future. [...] »

2. Message de René Clémens, transmis par lettre du 2 octobre

« Le Magazine *Newsweek* imprimé dimanche et mis en vente ce mardi 3 octobre [...] publie [...] la nouvelle de l'«expulsion» de Struelens : *“State Department – with no publicity, the US has handed walking papers to a Belgian diplomat, Michel Struelens, ‘Chief of the Katanga Information Service’ in the US. The official reason: activities inconsistent with his status. The unofficial – but real – reason: overactive lobbying on Capitol Hill (Struelens spent \$140,000 in six months on ‘operational expenses.’”*

Rien n'a été notifié encore, mais nous nous attendons à ce que la notification arrive ce mardi.

Mesures précises :

- i) Premiers contacts téléphoniques pour avertir et préparer défense possible.
- ii) Herschman, le “second” du Bureau, est citoyen américain et continue le Bureau, en tous cas (sauf autres difficultés imprévues en ce moment).
- iii) Éviter à présent et jusqu'à nouvel ordre toute communication télex, si absolument indispensable.

Tout ceci est la preuve du succès des opérations sur place. L'opinion évolue et Deta⁷ risque d'être en porte-à-faux en voulant maintenir sa politique. Tout se précise d'ailleurs : un certain entourage du président fait de 11 anciens professeurs de Harvard bloquent les choses... (Je vous expliquerai sous peu comment les télégrammes envoyés par Tshombe à une douzaine d'autorités ont été arrêtés à la Maison Blanche⁸.) »

7. Le Département d'État américain.

8. On trouve des copies initiées par René Clémens avec pour destinataires : « To Senator Thomas J. Dodd » ; « À Monsieur Herbert Hoover , Ancien Président des États-Unis » ; « Au général Eisenhower, Ancien Président des États-Unis », etc.

3. Première note : Communication technique de René Clémens du 5 octobre 1961

« 1. M. Struelens est menacé par le Département d'État de voir retirer son visa de séjour aux États-Unis. Décision a été prise le 26 septembre. [...] Motif : Struelens fonctionnaire de presse. C'est faux et le passeport de Struelens, qui est un passeport jaune, porte bien qu'il est chef d'un service d'information. [...] »

4. Deuxième note de René Clémens du 5 octobre 1961, destinataire non déterminé

« L'affaire se développe de façon tout à fait satisfaisante et me paraît-il tout à fait favorable au Katanga, qu'elle va maintenir sous les feux de la publicité...

Ce jeudi à 11 h 30, Struelens a fait une conférence de presse qui a souligné qu'il n'avait reçu jusqu'ici aucune notification, qu'il connaissait la nouvelle par le communiqué de *Newsweek*, puis par la conférence de presse tenue par Deta, à Washington, mercredi, que la procédure est “curious”, qu'il a toujours rempli toutes ses obligations et coopéré avec Deta, son visa n'est pas “journaliste”, mais porte la mention expresse “*Head of Katanga Information service*”...

Un “*attorney*” présent comme conseiller juridique de Struelens (Clifford Forter) a affirmé que toute l'activité de l'office est en règle et non pas “*inconsistent with the Status of Struelens*”.

Un communiqué résumant l'essentiel a été diffusé peu après par Katinfor.

À 13 h 30, Struelens a reçu par l'un des deux avocats (Steenberger) avis de se présenter au département d'Immigration à New York, pour exhiber son passeport. Il y est allé avec l'avocat. Le fonctionnaire avait reçu ordre de Deta d'annuler le visa et a, après réserve de tout droit par l'avocat, apposé la mention : “*Visa unvalidated by The Secretary of State on septembre 26, 1961, cancelled at the request of the Assistant Director of the visa office on october 6th, 1961. (S/...)*”

Il en résulte que (commentaire du fonctionnaire) Struelens n'est plus un “hôte” dans le pays. Il est invité à partir, il n'a pas l'ordre de partir.

D'ordinaire, la procédure de “déportation” suit immédiatement... Le fonctionnaire déclare qu'il n'a pas d'ordre à cet égard, jusqu'à présent. De toute façon, alors, on va en justice. On espérait sans doute que cette menace suffirait à le faire partir.

Cette affaire a des chances de prendre des proportions importantes dans l'opinion publique. C'est une grande chance, je pense.

La date rétroactive du 26 septembre est à retenir : c'est le jour de la clôture du Sénat et de la Chambre.

La nouvelle de *Newsweek*, due à une fuite à Deta, est d'ailleurs "injurieuse" pour les Parlementaires.

Le Bureau du sénateur Dodd est tenu au courant. Ce soir ou ce vendredi matin, Struelens sera vraisemblablement appelé en "*learing*" par le *Senate Committee on internal security*. Il fera l'objet d'une mesure sénatoriale exceptionnelle qui lui interdira de quitter le pays pour rester en tout temps à la disposition de la Commission qui désire l'entendre !

Les demandes qui lui sont faites de passer à la radio et à la télévision se multiplient.

Je ne parviens pas à comprendre que Deta ait pu commettre cette faute qui va éveiller l'attention de l'opinion (on étouffe la voix du Katanga !...). Peut-être est-ce dû à

1° Intervention ONU ;

2° Rage de fonctionnaires Deta à la suite campagne parlementaire ;

3° Mauvaise estimation des forces qui vont se liguer sur le "cas".

Aujourd'hui, les NU sont prises en flagrant délit de mensonge : elles ont répandu à NBC (un réseau important de radio) qu'elles n'ont jamais reçu les lettres de Tshombe habitant Struelens comme "agent de liaison". La "journaliste radio" sort à l'instant (18 h 45') : elle est venue lire les lettres. Cet après-midi Washington (Deta) a refait une conférence de presse affirmant (en réponse à celle du matin) que Struelens n'a jamais eu qu'un visa de journaliste et non de "Directeur de service d'information du Katanga".

L'affaire est nouée et va faire une grande publicité au Katanga... »

5. Troisième note de René Clémens du 5 octobre 1961, destinataire non déterminé, mais certainement Moïse Tshombe

« Les difficultés que Deta rencontre, depuis les interventions sénatoriales (9 septembre au 22 septembre) et l'agression UN au Katanga (13 septembre), l'évolution de l'opinion publique américaine, qui ne fait que commencer, la maladroite action engagée contre M. Struelens me font penser que le moment est venu à nouveau pour le président Tshombe de réclamer avec insistance le rappel du consul Canup.

Ce rappel devrait être demandé par un message au président des USA.

La demande devrait être étrangère à toutes les considérations prérappelées et reposer sur les motifs bien connus de l'attitude de Canup, notamment pendant les jours de l'agression des Nations unies où il est le seul consul à s'être fait protéger par les Gurkhas.

Cette démarche pourrait faire ici l'objet d'une publicité qui, dans le contexte actuel, ajouterait à l'intérêt du public pour le Katanga.

Le message devait réaffirmer l'amitié du président Tshombe, de son gouvernement et de son peuple pour les USA et leur fidélité au monde libre, en soulignant que c'est la seule personne de Canup qui est visée. Les motifs pourraient rappeler qu'il est "*emotionnally involved in the Katanga affair*" depuis le début, qu'on se demande pourquoi, qu'il a toujours eu une oreille complaisante pour les seuls ennemis du Katanga, qu'il a constamment cherché ses informations dans ces milieux, que lors de la visite en décembre 1960 de l'Ambassadeur Timberlake, grand connaisseur des choses africaines, et du "*former undersecretary of State Law Henderson*", M. Canup a partiellement manifesté par son attitude inquiète ses réserves hostiles au Katanga...

Copie du message devait être envoyé à M. Struelens pour y donner la publicité opportune. »

6. Quatrième note de René Clémens du 5 octobre 1961

« Constitution katangaise,

1. Envoyer au bureau de Struelens une douzaine d'exemplaires.

2. Faire envoyer à Struelens par le président Tshombe une lettre de M. Mutaka wa Dilomba, président de l'Assemblée nationale, signalant que la Constitution a été adoptée par l'Assemblée nationale le 4 août 1960.

Certains membres des délégations d'Afrique française désirent cette certitude !! »

7. Première note de René Clémens du 6 octobre 1961

« Visa Struelens – Position Élisabethville

Il nous paraît indispensable que le président Tshombe prenne sur cette affaire une position très ferme et élève une forte protestation.

Mais cette protestation ne doit pas attaquer le peuple américain ni ses institutions. Elle peut attaquer très fortement le Département d'État, dire qu'il mène une politique d'inimitié et de provocation contre tous les amis du monde libre, qu'il est sans doute influencé par des éléments communistes. Et contre le Département d'État, le président Tshombe doit en appeler au peuple américain, au Sénat, à la Chambre.

Il faudrait expliquer au président que la révocation du visa ne signifie pas que le chef de son service d'information aux USA sera expulsé. Un grand (très grand) mouvement se dessine contre la politique du Deta : nous "courons" à la victoire (j'exagère peu en ce genre

de choses !!). L'éditorial du *Saturday Post* qui sortira mardi (et qu'il ne faut donc pas sortir avant) sera un coup très grave pour Deta. Nous ne pouvons rien espérer du Deta, si ce n'est bientôt sous la pression irrésistible de l'opinion. Je suis très optimiste à cet égard. Il faut donc que le président s'attaque à Deta, mais s'appuie sur les forces de liberté qui ont fait les États-Unis, ses institutions fédérales, son Sénat et sa Chambre des Représentants. Pas un mot pour ou contre Kennedy : l'omission ! En aucun cas, dans cette affaire, il ne faut attaquer le consul USA à Élisabethville ni prendre des mesures contre lui. (La demande de retrait du consul américain, que je suggère dans une autre lettre, ne doit être en rien liée à l'affaire de visa de Struelens. On peut seulement dire que c'est sans doute grâce au genre d'information que Canup transmet à ses supérieurs que de telles mesures sont prises.)

On pourrait souligner en Belgique que les USA conservent aux USA la délégation FLN !!

À l'instant, nous apprenons que le président a fait une conférence de presse sur ce sujet, attaquant les "impérialistes américains" pour le refus de visa à Kimba et le retrait à Struelens. Le texte d'agence que je viens de recevoir n'est pas mauvais. Mais je préférerais quelque chose enfonçant le coin entre Deta et le reste de l'Amérique. Cela servirait beaucoup ici. Le président Tshombe peut dire qu'il a maintenant plus d'information sur le sujet et refaire une déclaration contre "certains responsables du Département d'État" !

Je suis sûr qu'il ne faut pas blesser l'opinion publique, qui vient doucement mais de plus en plus vite à nous. Le cas "Struelens" va servir admirablement. Il y aura lundi à Washington au Sénat une déclaration sur l'injonction donnée *sub poena* à Struelens de comparaître le 8 novembre : on dira que la mesure prise n'est pas claire... et que le cas impose une enquête. Tout cela va mettre encore le Katanga, devant l'opinion, dans la position de victime d'une conspiration qui agit dans les coulisses. »

8. Lettre du ministre Paul-Henri Spaak à l'inspecteur principal, écrite à Bruxelles le 12 octobre 1961

« Objet : Assistance technique. Service du Personnel d'Afrique.

C.I : Monsieur Michel Struelens c/° Ambassade de Belgique à Washington.

Monsieur l'Inspecteur principal,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à l'occasion d'un contrôle, certaines irrégularités ont été relevées dans la gestion de l'Office du tourisme du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Le procureur du roi à Bruxelles ayant été saisi de cette affaire, la question de savoir s'il y a lieu de faire application à votre égard des dispositions de l'article 18, 2° alinéa, de la loi du 27 juillet 1961, au cas où votre responsabilité serait engagée, sera examinée après la clôture du dossier judiciaire. Cet article stipule : "Le ministre peut également refuser ou retirer l'octroi de ces avantages (pension de retraite, allocations de capital et indemnités y afférentes) si dans les trois mois suivant la date à laquelle il a été mis fin à la carrière de l'intéressé, des faits justifiant la révocation sont relevés à charge de celui-ci. La décision du Ministre est prise sur avis de la commission visée à l'article premier."

[Sgé] Le Ministre »

Dossier 7 : René Clémens engagé à poursuivre quoi qu'il arrive le combat au Katanga

1. Lettre de René Clémens à Georges, sujet belge à Élisabethville, du 5 mars 1962

« Mon cher Georges,

[...] Laissez-moi vous dire mon admiration pour votre décision de tenir à travers tout et votre courage, votre moral infatigable.

Je partage complètement votre sentiment : il faut que nous tenions à travers tout quoi qu'il arrive, et la situation sera sauvée. J'y suis décidé pour toute l'opération katangaise [...].

J'ai besoin de toute urgence d'une attestation de l'administration katangaise engageant pour Katuba Jean Michelet.

Ici le chef du personnel [Dieltjens] ne laisse plus repartir personne s'il n'est engagé là-bas. Même alors, il exigera une autorisation de Léopoldville ; mais l'essentiel, c'est que j'ai l'attestation katangaise décidant le retour de Michelet dans ses fonctions de "travailleur social" à Katuba. Je trouverai, je le pense, un arrangement, pour vous renvoyer Michelet immédiatement, sans attendre les décisions des saboteurs de Bruxelles. (Mais nous aurons pris date pour une décision ultérieure éventuellement rétractive.)

Je crois qu'il faut mettre et remettre le plus de monde possible en place. [...] Reste à régler la question du nombre d'unités dont je parlerai au président à la première occasion. [...]

J'espère venir bientôt à Élisabethville. En rentrant en janvier à Liège, *La Gauche* et *La Cité* avaient déjà attaqué ma présence à Élisabethville en fin décembre... ! Je serai à Élisabethville – soit dit *confidemment* – pour le 15 avril au plus tard. De ce moment jusqu'au mois de septembre, j'espère ne plus devoir interrompre mon séjour au Katanga que deux fois 2 à 3 semaines.

Peut-être pourrai-je venir quelques jours d'ici au 15 avril (à moins que je ne doive retourner aux USA). Mais je compte voir le président dans les tout prochains jours.

Nous agissons chaque jour, croyez-le, dans une dure bataille. Avec moi, quatre personnes ici ne font pratiquement plus que cela ! Plus ceux qui sont à Élisabethville. [...]

[Sgé] René Clémens »

2. Texte de travail/aide-mémoire élaboré par René Clémens sur la chronologie des événements, destiné aux soutiens extérieurs daté d'avril 1962

« [...]

3. Les intentions du gouvernement central, inspirées, ou plutôt imposées par l'ONUC et par Deta, sont la réintégration pure et simple du Katanga. Faute d'avoir réussi en décembre par la force, on s'y emploie depuis mars [1962] par la ruse.

On a parlé en avril d'un projet de nouvelle constitution à caractère fédéral. Mais :

- a) le 16 avril, le projet fédéral du soi-disant gouvernement central définissait les compétences de la fédération en recopiant simplement les dispositions de la loi fondamentale et même en les aggravant dans un sens centralisateur ;
- b) le gouvernement central, en mai, a déposé au Parlement un projet n° 77 qui est très révélateur [...]
- c) on sait qu'un projet est préparé dans les cartons, qui reprend l'essentiel de la loi fondamentale en y supprimant toutes les dispositions décentralisatrices [...].

4. Les pressions actuelles de l'ONU manifestent leur volonté non de régler le problème pacifiquement, sans intervenir dans les rapports internes, autrement que par leurs bons offices, mais d'aboutir à leur objectif propre : la réintégration pure et simple, inconditionnelle du Katanga à la République du Congo. Elles entendent, dans ce but, obtenir par mandat des parties, des pouvoirs exécutifs conférés aux commissions dont en fait elles comptent bien tirer les ficelles. [...]

5. L'ONUC et Deta veulent un régime unitaire pour être légalement habilités à diriger tout le Congo par personne interposée. Cela doit leur permettre de disposer de toutes les ressources du Katanga et les théoriciens en chambre du développement économique, à Deta, s'en donnent à cœur joie. Il faut détruire cette idée qu'un peuple dont les ressources sont utiles à d'autres doit pouvoir être "annexé" par ceux-ci. L'alliance des Katangais avec l'Abako dans un sens fédéraliste est à souligner.

Il est facile de prétendre que les Congolais ne sont pas capables de se gouverner. On leur impose un régime impraticable, construit d'idées européennes toutes faites et de préjugés européens du xx^e siècle. Cela ne marche pas et ne peut pas marcher. Et plutôt que de corriger le système pour le leur rendre praticable, on conclut qu'ils ne sont pas capables de se gouverner.

6. Toutes les manœuvres et déclarations de U Thant, les pressions exercées à Élisabethville, l'énervernement créé, tout cela est un odieux chantage pour gagner la partie

- sans reprendre l'initiative des opérations militaires ;
- en provoquant, le cas échéant, des réactions katan-gaises incontrôlées qui seules permettraient encore aux Nations unies des opérations de force que l'information s'efforcerait de justifier par là.

Les Nations unies ont à nouveau oublié que, selon le mot d'Eden en décembre, "la sécession est peut-être une erreur, mais n'est pas un crime". Et cependant le Katanga veut une entente. Mais on veut le réduire.

Le grave danger, c'est que ce sont les exécutants sur place qui constamment décident aux Nations-Unies et les dirigeants sont mis, se laissent mettre ou se font mettre devant le fait accompli.

Renforts sur place (à New York on parle de relève, bien entendu : une compagnie de para tunisiens, peinture de croix bleues sur les toits des bâtiments occupés par l'ONUC ; fausses informations sur la prétendue rupture des entretiens, ordres des durs de Deta à Hoffacker et interventions de ce dernier à Élisabethville, menaces d'un nouveau Conseil de sécurité (lequel n'a jamais examiné les atrocités de décembre), menaces de sanctions économiques, pressions de Deta sur les Affaires étrangères de Belgique pour le retrait de toute Assistance technique belge au Katanga, tout cela vise à l'intimidation et à la création d'incidents. U Thant va entreprendre une tournée des capitales européennes pour y parler des problèmes africains.

Tout cela engage les Nations unies dans la vie intérieure des États sans aucun crédit... Et Deta est derrière cette action. Vasco de Gama a doublé le cap de Bonne Espérance à l'époque où Christophe Colomb découvrait l'Amérique. On ne voit pas pourquoi les établissements européens en Afrique seraient moins respectables qu'en Amérique. On ne voit pas surtout pourquoi le principe d'autodétermination des autochtones ne serait pas aussi sacré en Afrique que partout ailleurs. »

3. Lettre de Moïse Tshombe au président Fulbert Youlou, du 16 avril 1962

« Monsieur le Président, cher Ami,

[...]

Vous m'avez fait savoir récemment que les contingences de la vie politique vous obligeraient à renoncer à la collaboration de monsieur Hazoumé dans ses fonctions actuelles de directeur de votre cabinet politique.

Vous m'avez demandé si monsieur Hazoumé ne pourrait être engagé au service du Katanga.

Votre suggestion m'est très agréable.

L'estime personnelle où je tiens monsieur Hazoumé, les services qu'il a constamment rendus au Katanga, la connaissance approfondie des problèmes qu'il possède et son expérience politique, le choix que vous avez vous-même fait de lui sont autant de raisons qui me conduisent à une réponse affirmative, sans hésitation. Dois-je vous dire qu'il m'est agréable de suivre les suggestions de votre amitié ?

En vous écrivant ma décision affirmative, puis-je vous demander un nouveau service ? Tandis que le Katanga rémunérera les services de monsieur Hazoumé suivant les modalités que vous m'indiquerez, j'attacherai beaucoup de prix, en attendant la solution de nos difficultés, que monsieur Hazoumé puisse continuer à séjourner auprès de vous. Il s'occuperait des problèmes katangais, tout en demeurant actuellement auprès de votre personne, afin d'assurer notamment la continuité dans le traitement de nos problèmes.

Je vous pose la question de savoir si une formule peut être trouvée en ce sens. Monsieur Hazoumé serait, par exemple, tout en étant engagé par le Katanga et rémunéré par lui, détaché à votre service personnel.

Je vous remercie de l'examen qu'il vous plaira de faire de ma proposition et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et cher Ami, l'expression de mes sentiments très distingués et de mon amical souvenir.

[Sgé] Le Président du Katanga »

4. Note explicative initiée pour René Clémens et Moïse Tshombe par (le conseiller) Vrindts, sans date

« [...] En fait il s'agit de ceci : c'est surtout Hazoumé qui, au sein du cabinet Youlou, s'est occupé activement des affaires katangaises⁹ et qui les a suivies de

près. Sous la haute direction et avec l'approbation de principe du président [Youlou], c'est lui qui a fait, en pratique, la politique katangaise du Congo-Brazzaville. Son départ, s'il ne modifie rien dans les sentiments pro-katangais et pro-Tshombe du président [Youlou] – sauf autre motif indépendant de ce départ – pourrait modifier en pratique la position de Brazza vis-à-vis du Katanga, car i) il est favorablement disposé à notre égard ; ii) il connaît l'affaire dans ses détails depuis le début mieux que quiconque ; iii) son remplaçant au Cabinet politique n'aura certainement pas son expérience en matière katangaise et n'aura peut-être pas la même sympathie pour le Katanga. C'est cela le fond de l'affaire et il s'agirait de trouver une formule élégante de le suggérer au président Youlou, sans le froisser. »

Dossier 8 : Le statut du Katanga pendant la sécession : est-il un État ?

1. Lettre du recteur J. Frenkiel de l'Université d'État à Élisabethville, écrite à René Clémens (à l'adresse C/° Institut de Sociologie, 71 Boulevard d'Avroy, Liège, Belgique) d'Élisabethville le 17 mai 1962

« Le président Tshombe a confié à l'Université le soin de répondre à une demande nous adressée par la faculté de Droit de l'Université d'Adelaïde (South Australia).

Je vous prie de trouver ci-joint la copie de cette lettre et vous demande, vous sachant parfaitement outillé dans ce domaine, de me fournir les éléments de réponse. »

2. Lettre de l'Université d'Adelaïde, du 17 avril 1962

« À Monsieur M. Tshombe,
Président du Conseil de la République katangaise,
Élisabethville.
Katanga. Congo

Monsieur le Président,

Certains membres de la faculté de Droit de l'Université d'Adelaïde poursuivent actuellement des recherches sur les relations établies dans le domaine de la diplomatie et de la négociation des traités par les États qui ont récemment obtenu leur indépendance. Les indications que nous avons à notre disposition sur le Katanga sont malheureusement très sommaires, et

9. Une note de New York (*Hôtel Madison Square*, 35-37 avenue Madison, New York City 10 datée dimanche 1^{er} avril 1962 de Clémens à Hazoumé dit : « Me voici à New York, dans les milieux que vous connaissez. Je suis en contact

permanent avec Michel Struelens, le délégué du Katanga, qui communique par télex avec Brazza. Nous savons de source absolument sûre que tous les télex – du bureau local de New York... Michel Struelens – sont enregistrés par les bureaux américains de renseignement. »

je prends la liberté de m'adresser à vous dans l'espoir que vous voudrez bien nous aider à obtenir quelques renseignements de base.

Notre groupe de chercheurs désire savoir, en particulier, quels pays ont été les signataires d'accords officiels conclus entre votre gouvernement et d'autres gouvernements ou organisme internationaux, et quelle était l'essence de ces accords. Nous voudrions établir également une liste des États avec lesquels votre gouvernement est entré en relations diplomatiques.

[Sgé] Gervase J. Coles »

3. Lettre réponse de René Clémens à J. Frenkiel, sans lieu, du 30 juillet 1962¹⁰

« À Monsieur J. Frenkiel,
Recteur de l'Université de l'État,
B.P. 1825
Élisabethville (Katanga)

Monsieur le Recteur,

Monsieur Clémens a examiné la demande que vous lui aviez faite dans votre lettre du 17 mai 1962 (réf. : 1/SD.38.374).

Il pense que la réponse à faire pourrait se borner à indiquer que :

1) À ce jour, l'État du Katanga, bien que jouissant de tous les attributs de la souveraineté, n'a été reconnu par aucun autre État. Il ne dispose donc d'aucune représentation diplomatique à l'étranger (les bureaux qu'il a établis à New York, Paris et Bruxelles sont de simples bureaux d'information) ni n'a accueilli aucune représentation diplomatique étrangère chez lui. Il n'a non plus pu prendre d'engagements internationaux ni signer de traités.

2) Le gouvernement du Katanga est actuellement engagé dans des négociations avec le gouvernement de Léopoldville, en vue de mettre fin au conflit constitutionnel qui les oppose. Fort de son droit à l'auto-détermination, le Katanga entend trouver, avec les populations de l'ancien Congo belge, une forme d'association de type confédéral ou fédéral très souple. Si les négociations aboutissent, ce serait principalement à la Confédération ou à la Fédération des États du Congo que serait attribuée la compétence des relations avec l'étranger.

Monsieur Clémens suggère que soient joints, à la réponse qui sera faite à Monsieur Coles, un exemplaire de la Constitution katangaise ainsi qu'une collection des divers "livres blancs" publiés à ce jour par le gouvernement du Katanga.

Espérant que les suggestions qui précèdent vous aideront à préparer la réponse dont le président Tshombe vous a chargé, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Sgé] Pol Evrard »

Dossier 9 : Négociation Katanga-Léopoldville

Note élaborée le 5 juin 1962 et reçue le 11 juin par Moïse Tshombe et sa délégation à Léopoldville

« Analyse de la position katangaise dans les négociations Léopoldville-Élisabethville.

Montrer énormément de compréhension dans l'immédiat en signant des accords imposés mais monnayer cette signature par l'entrée dans le gouvernement central. Il faut qu'immédiatement des gens du Katanga entrent au gouvernement de telle manière qu'ils puissent jouer un rôle dans l'application des mesures découlant des accords et trouver par là même un terrain d'entente avec Léo pour résister aux tentatives onusiennes.

Dans l'immédiat, et dans cet ordre d'idées un des points cruciaux serait d'obtenir pour la gendarmerie l'aide de techniciens qui pourraient remettre celle-ci dans son état antérieur d'organisation, toutes les possibilités seraient alors à nouveau offertes. De même, on pourrait alors travailler à la consolidation des structures internes du Katanga qui se détériorent de plus en plus.

En résumé, [cette] [...] solution paraît la seule praticable en raison de l'impérieuse nécessité d'éviter à tout prix un troisième clash [confrontation avec l'ONUC] qui verrait disparaître le Katanga. »

Dossier 10 : On sent souffler le vent d'une conspiration

Note de René Clémens à Moïse Tshombe : « Visite du sénateur Keating (12 novembre 1962) »

« 1° Je ne connais pas le sénateur Keating (sénateur républicain de New York). J'ai le souvenir incertain qu'il doit s'être occupé beaucoup de l'Inde aux États-Unis, d'une manière favorable à l'Inde. Mais le 16 septembre 1961 est intervenu en faveur du Katanga dans le débat au Sénat qui a eu lieu avec trois autres sénateurs favorables (dont le sénateur Dodd) et un sénateur opposé (le sénateur Humphrey).

2° La visite du sénateur Keating semble faite à l'occasion de sa participation à Lagos, au Congrès parlementaire.

10. Une autre lettre de René Clémens, portant sur ce même dossier de l'Université d'Adélaïde, est envoyée au recteur J. Frenkiel. C'est Jacques Brassinne qui se charge de la transmission, par sa lettre écrite de Liège (C/° Et. AF., 47 boulevard d'Avroy) le 27 août 1962.

Vient-il d'initiative dans un but exclusif d'information ?
 Vient-il pour se mettre en mesure d'appuyer le Katanga ?
 Vient-il plutôt pour appuyer la politique de Deta ou pour agir sur celui-ci dans un sens ou dans un autre ? Rien n'a transpiré.

Mais il est accompagné de M. Eisenberg qui est un fonctionnaire du Département d'État (niveau moyen) et qui est venu l'an dernier vous voir à Elisabethville, avec M. Struelens, au moment de l'envoi des parlementaires à Léopoldville. La présence simultanée de M. Eisenberg semble indiquer que la visite de Keating prend l'allure d'une démarche officielle avec l'accord ou même à l'initiative discrète du Deta.

M. Eisenberg n'est guère favorable au Katanga. En tout cas, il ne l'était guère l'année dernière.

3° S'il s'agit d'une démarche officielle en liaison quelconque avec le Deta, il est curieux de noter que c'est un sénateur républicain qui vient. Ceci peut être en rapport avec l'appui que certains milieux républicains vous ont apporté et avec le souci de témoigner (en réponse à votre lettre) que l'attitude de Deta n'est pas liée à des questions de politique intérieure. Il y a donc lieu avant tout de s'informer tout d'abord de ce qui vous vaut l'honneur de la visite du sénateur.

En raison de sa personne, on peut espérer qu'il soit relativement favorable au Katanga. Il pourrait exercer une certaine influence à Deta. Mais il agit peut-être en liaison avec certains modérés de Deta.

4° On ne peut négliger qu'en ce moment même M. Mc Ghee est parti pour Bruxelles, puis ira à Londres, puis peut-être, dit-on, à Dublin, Paris, Bonn et Rome.

Quelle est la raison de ce mouvement ?

Les élections américaines sont passées et il existe une activité intense de certains éléments aux Nations unies à New York pour en finir par tout moyen, au plus vite. Comme M. Gardiner l'a dit, New York est agité par les durs au Secrétariat général, en accord avec Léopoldville. Quelque chose se manigance à New York contre le Katanga et contre le plan occidental et les Occidentaux. Bunche ne cache pas qu'il est *a priori* certain que la réponse du président Tshombe au plan sera mauvaise. On se prépare à faire constater que le plan Thant, plan des Occidentaux, est caduc. On veut y faire admettre qu'il faut appliquer un nouveau plan que l'on prépare et qui n'est

pas divulgué. Mais il s'agit de ceci, semble-t-il : i) L'ONU ne permettrait l'exportation du Katanga qu'après avoir contrôlé elle-même le paiement des taxes à Léopoldville et ii) les mesures nécessaires seraient appuyées militairement par l'occupation de certains points.

Bunche est convaincu et a répandu l'idée au Secrétariat général que les forces katangaises sont très affaiblies et qu'il ne serait pas difficile pour l'ONU d'occuper d'autres points au Katanga.

5° Le Deta n'a jamais été en parfait accord avec les Occidentaux sur le plan Thant. Il voulait aller plus loin et les Occidentaux moins loin. Ils se sont mis d'accord sur le plan, mais non sur les sanctions.

Les durs des Nations unies veulent aller beaucoup plus loin. Que va faire le Département d'État ?

Il n'est pas impossible qu'étant lui-même divisé, il joue un double jeu diplomatique. Mais il risque d'être entraîné par les durs des Nations unies, à moins que les Occidentaux ne parviennent à y faire obstacle.

Il faut donc aider au maintien du plan Thant, vouloir son exécution et son application loyale.

6° Je crois qu'il y a donc intérêt à ce que

i) le sénateur Keating vous explique le but de sa visite et parle lui-même le plus possible, après que vous aurez marqué votre joie de le recevoir ;

ii) le sénateur soit informé de votre amitié pour les États-Unis, votre déception de la politique antérieure de Deta, votre espoir que, depuis la visite de Mc Ghee elle va se modifier dans un sens favorable ;

iii) le sénateur sache que le souci de Deta de maintenir à tout prix M. Adoula, aboutit à tout sacrifier à un résultat qui se retournera contre les États-Unis, car Adoula n'est pas un modéré, malgré les apparences et tout ce qui se passe dans l'exécution du plan le prouve bien ;

iv) le sénateur doit être informé que le Katanga veut l'exécution du plan, est prêt à donner tout ce qu'il peut donner après examen documenté et raisonné avec les experts (qui ont déjà reconnu le bien-fondé de la position katangaise : ne pas détruire l'économie katangaise sans profit pour le Congo). Le Katanga veut un régime réellement fédéral (pas seulement le mot) et une amnistie. Mais il est bien au courant de ce que l'on trame contre lui au Secrétariat des Nations unies en cherchant à déclarer le plan caduc et à entamer de nouvelles actions contre lui. »

CHAPITRE 7

LA CRISE CONGOLAISE À L'ÉPREUVE DU FACE À FACE ÉLISABETHVILLE-LÉOPOLDVILLE

Après l'assassinat de Lumumba, présenté comme obstacle au rapprochement des pouvoirs d'Élisabethville et de Léopoldville, l'ONU espérait – mais vainement – voir la négociation entre Léopoldville et Élisabethville conduire à une solution pacifique. Le Katanga allait jouer à l'usure pour épuiser Léopoldville, qui voyait le temps passer sans qu'il y ait une évolution réellement positive. Pour rappel, l'accord signé par Tshombe et Kimba à Léopoldville le 24 juin 1961 prévoyait l'ouverture du Parlement et la formation d'un nouveau gouvernement congolais dont les élus du Katanga seraient membres. On sait que cela fut annulé par la partie katangaise, une fois le président katangais et son ministre des Affaires étrangères retournés à Élisabethville. À Léopoldville pourtant, le climat politique avait connu une profonde évolution : la tenue du conclave réunissant à Lovanium du 25 juillet au 2 août le Sénat et la Chambre des représentants en l'absence des représentants du Katanga. Moïse Tshombe se rendit à Brazzaville le 29 juillet, mais n'alla pas à Léopoldville. Peut-être craignait-il la présence des partisans de Lumumba, dominants au Parlement, qui n'auraient pas partagé ses thèses sur le Congo. Il n'aurait guère pu s'afficher dans la capitale congolaise avec ses « maîtres conseillers » européens, échaudé qu'il était par le souvenir de son arrestation encore fraîche à la conférence de Coquilhatville.

Les arguments du Katanga ne tenaient plus. Car, pour préparer la grande réunion de Léopoldville, l'ONU avait proposé une conférence préalable des responsables participant à la session du Parlement à Léopoldville. L'objectif était d'éviter une coalition contre les partisans de la sécession du Katanga, appelés à réintégrer de manière pacifique le Congo. Ce point de vue

fut accepté à la fois par Joseph Kasa-Vubu et plusieurs acteurs de son entourage à Léopoldville, et davantage partagé par le pouvoir belge et les Occidentaux. Mais dans l'entourage immédiat de Moïse Tshombe, dont les conseillers belges, très peu allaient dans ce sens.

1. LE TEMPS DE L'OFFENSIVE DE LÉOPOLDVILLE

Dans son discours du 27 juillet à Lovanium, Joseph Kasa-Vubu affirmait qu'il fallait un « gouvernement d'abord, la Constitution ensuite ». Il souhaitait une équipe gouvernementale d'union nationale capable de régler, dans un esprit d'entente, « le problème essentiel des futures structures du pays ». Mais, ajoutait-il, « une seule région n'avait pas encore envoyé ses représentants; s'ils [Katangais] persistent à ne pas participer [...], nous ne pourrions que dénoncer leur attentisme égoïste et les condamner ». Et Moïse Tshombe de répondre le 7 août : « Le Katanga insiste sur le fait que l'envoi de ses représentants à la session du Parlement qui est actuellement réuni à Léopoldville ne constitue en aucune façon l'abandon de sa position actuelle ou de ses droits acquis. Il s'agit d'un simple geste de réconciliation à l'égard de ses frères congolais ».

Jusqu'à là ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Joseph Ileo, Cyrille Adoula fut désigné Premier ministre par le conclave, réussissant ainsi à faire l'unanimité autour de lui pour succéder à Patrice Lumumba. Mais qui est politiquement cet homme qui va affronter et faire vaciller Tshombe et son armature de conseillers belges résolument déterminés à garder le Katanga avec eux en dehors du Congo qu'ils ont perdu ? La réunion de Lovanium, poussée par le gouvernement américain, a été protégée par les Casques bleus de l'ONU. Mobutu avait donné sa parole que

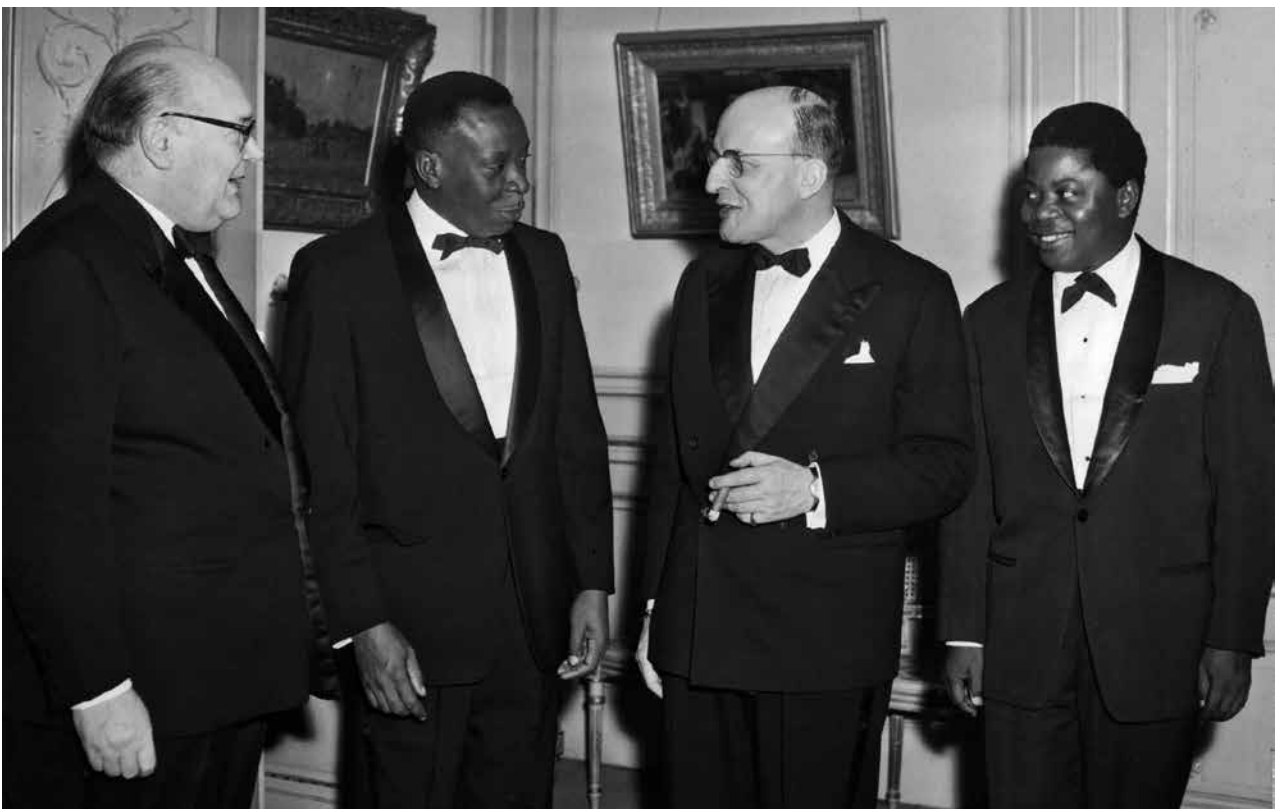
Tableau 7.1 : Députés de la 1^{re} législature de la 1^{re} République de 1960-1963 originaires du Haut-Katanga

Noms	Territoires et peuples d'origine	Observations
Édouard Bulundwe	Kambove ; Kaonde	Membre de la Conakat, député coopté
Raphaël Mumba	Kasenga ; Lamba	-
Sylvestre Zongwe	Moba ; Tabwa (PS : le territoire de Moba dont il est originaire faisait partie du Katanga-Oriental)	-

ses troupes ne la perturberaient pas. Antoine Gizenga ne viendra pas de Stanleyville. « Les cents quatre-vingts quatre parlementaires présents débattent dans une ambiance spartiate. Sont interdits sur le campus l'alcool, l'argent, les armes et les femmes. Cela n'empêche par Larry Devlin de maintenir un contact avec certains élus. L'homme de la CIA, imaginatif et audacieux, a repéré un égout par lequel il fait parvenir de coquettes sommes d'argent aux hésitants pour qu'ils "votent bien". » (Langellier 2017 : 100).

Le plébiscite de Cyrille Adoula portait sur le fait que c'était un leader acceptable et ardent défenseur de l'unité du Congo contre les projets katangais de

confédéralisme. En tant que ministre de l'Intérieur, il avait arrêté les persécutions menées contre les partisans lumumbistes (Young 1969 : 182). Mais son choix s'expliquait d'abord par son appartenance au groupe de Léopoldville, au soutien des Occidentaux et à son nationalisme modéré. « Adoula est l'homme de la situation, acceptable par tous ; celui, dit-on à Léo, *qui n'a pas d'ennemis*. Un ancien syndicaliste, intelligent et travailleur. Treize de ses ministres sur vingt-six appartenaient au gouvernement de Lumumba. Il dirige une équipe en théorie "non alignée", mais c'est pro-occidental, lié à la CIA. N'appartient-il pas au Groupe de Binza, ces leaders qui fréquentent assidûment Larry Devlin ? Le 8 août, lors d'une parade



À Bruxelles : les Premiers ministres Adoula et Lefèvre (au centre de la photo) avec chacun à ses côtés P. H. Spaak (vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères de la Belgique) et J. Bomboko (ministre des Affaires étrangères du Congo).

(CP.2007.1.164, collection MRAC Tervuren ; photo Belga, 1963, © Belga.)

militaire, Mobutu fait acte d'allégeance à cet homme qui n'avait pas approuvé son coup d'État [de septembre 1960] et qui, était aussi ministre de la Défense nationale [...] » (Langellier 2017 : 100).

En outre, le conclave aboutit à la décision de reprendre dans le nouveau gouvernement tous les lumumbistes aux mêmes postes qu'ils avaient occupés dans l'ex-gouvernement Lumumba. Antoine Gizenga redevenait vice-premier ministre et Christophe Gbenye ministre de l'Intérieur. Il ne restait donc que la sécession du Katanga comme problème à régler. Une bonne partie du discours de Cyrille Adoula à Lovanium porta sur l'attitude du Katanga. Le nouveau Premier ministre dit même « qu'il était résolu à régler rapidement la question du Katanga, qu'il utiliserait s'il le fallait ses forces militaires et qu'il ne recourrait aux forces de l'ONU qu'en tout dernier ressort ». C'est dire que Léopoldville commençait à se décider à faire arrêter Tshombe. Aussi, elle demandait l'occupation militaire du Katanga, solution jadis préconisée par Lumumba, mais que l'ONU ne partageait pas jusqu'à très peu de temps avant. Pour rappel, dans la note de

René Clémens du dimanche 21 mai 1961, le maître conseiller belge renseignait que « M. Hammarskjöld a fait savoir à M. Kasa-Vubu qu'il ne doit pas compter sur les troupes de l'ONU pour résoudre ses problèmes intérieurs »; cela paraissait être un encouragement, mieux, un sursis accordé à la sécession katangaïse.

« Pour le gouvernement congolais et pour les Nations unies, Moïse Tshombe est un adversaire autrement plus coriace que Gizenga ou Kalonji. Grâce aux dividendes payés par l'Union minière, les coffres du Katanga sont bien remplis. La province a commencé de battre monnaie. Ses troupes sont solidement armées et entraînées. Elles disposent même de trois avions de combat français, des Fouga Magisters, pilotés par des mercenaires. Il n'empêche : face aux manœuvres dilatoires de Tshombe, l'ONU choisit la manière forte » (Langellier 2017 : 105).

Si le 23 août à Albertville, Moïse Tshombe réaffirma les thèses de la sécession, le 28 août, Cyrille Adoula lui répondit à la radio à partir de Léopoldville. Il dit : « Le gouvernement tient à réaffirmer avec force que l'heure des tergiversations est dépassée. Le gouvernement ne



Moïse Tshombe à Albertville.

(HP.1961.74.311, collection MRAC Tervuren; photo Photo-Lux, 1960. Droits réservés.)

peut cautionner une politique sécessionniste en discutant d'un problème dont le point essentiel réside dans la réintégration préalable du Katanga, sans condition. Telle est la politique du gouvernement vis-à-vis du problème katangais. Elle sera poursuivie et appliquée sans relâche par tous les moyens pacifiques ou autres ».

À cette même date, le nouveau représentant de l'ONU à Élisabethville, l'Irlandais Conor Cruise O'Brien lance une attaque éclair contre le Katanga. C'est l'opération *Rumpunch* (punch au rhum). Elle dure un seul jour mais n'est qu'un demi-succès. Le but de cette attaque, tel que repris dans le texte [signé par Joseph Kasa-Vubu (chef de l'État), Cyrille Adoula (en qualité de ministre de la Défense), Justin Bomboko (ministre des Affaires étrangères) et Christophe Gbenye (ministre de l'Intérieur)] et remis à Moïse Tshombe par Connor O'Brien le 28 août 1961, était : « Le chef de l'État congolais a adopté une ordonnance relative à l'expulsion des officiers et mercenaires non katangais servant dans la Force katangaise [...]. Les officiers et mercenaires non congolais de la Gendarmerie katangaise, qui n'ont pas accepté d'engagement avec le Gouvernement central de la République du Congo, sont considérés comme indésirables et doivent quitter sans délai le territoire ». L'ONUC dit avoir accepté la demande du Gouvernement congolais pour s'occuper de l'évacuation des militaires non congolais. Du côté de l'autorité katangaise, Tshombe sembla accuser le coup. Dans le document, qu'il transmet à ses soldats belges de la Gendarmerie katangaise, il était écrit : « L'ONUC a procédé ce matin à l'arrestation des officiers belges et étrangers commandant la Gendarmerie katangaise. Le gouvernement katangais s'incline devant la décision de l'ONUC, il tient à remercier les officiers et gradés étrangers qui ont servi le Katanga et rend hommage aux qualités militaires et au dévouement dont les officiers étrangers ont fait preuve. Le gouvernement ne les oubliera pas. Le gouvernement katangais lance un appel à la population pour qu'elle comprenne les mesures qui sont prises, pour qu'elle garde son sang-froid et qu'elle continue à donner toute sa confiance au gouvernement ».

Dans cette opération des Casques bleus au Katanga, l'ONUC disait avoir détenu 55 prisonniers à Kamina : 40 venaient d'Élisabethville, en majorité des aviateurs ; 9 avaient été pris à Albertville à partir de Kongolo et 6 autres à Manono (Pire 1961). Malgré ce succès, plusieurs officiers et mercenaires restaient encore cachés.

Mais cela passait après tout pour un sévère avertissement. D'ailleurs, plusieurs quittèrent le Katanga dans les jours qui suivirent. Le 31 août, au moment du départ d'un contingent d'officiers belges à l'aéroport de Luano, le consul Créner qui assistait à la cérémonie d'adieu déclara : « Vous avez lutté pour une cause juste, avec un idéal de paix ». Puis, un tonitruant « Vive le Roi » fut poussé, le poing levé, par le commandant Bob Lefèvre, responsable du premier détachement des rapatriés¹. À la fin de cette opération de l'ONU dénommée *Rum-Punch*, 280 Belges et autres soldats étrangers quittèrent le Katanga ; d'autres restaient encore dans la Gendarmerie katangaise, disséminés². Appelés désormais « anciens militaires du Katanga » et ayant reçu à leur départ un préavis en qualité d'agents sous-statut et de volontaires au service de l'État, le montant de leur débours s'éleva à 12 010 699 francs katangais pour exécution par la Kredietbank d'Élisabethville.

Même Albert Kalonji et ses Baluba du Kasai s'étaient rapprochés de Léopoldville. Les Luba et certains ressortissants d'autres provinces congolaises eurent tort de chanter victoire. De plus en plus, donc, le Katanga paraissait rester seul dans sa thèse sécessionniste. Dans son rapport des événements du mois d'août, le major Paul Perrad, devenu chef d'état-major de la Gendarmerie et l'Européen le plus gradé depuis le départ de Crève-cœur, écrivait : « Le jeudi 24 août, le ministre Munongo fit procéder à l'arrestation de Raphaël Bintou, ministre résident du Sud-Kasai à Élisabethville³. Munongo me communiqua les plans d'invasion du Katanga saisis à cette occasion. Ils avaient été établis en accord avec Léopoldville⁴ ». Dès lors, Munongo ordonna que la gendarmerie surveille les Baluba du Sud-Kasai. On peut imaginer ce que

1. Mais le rapatriement des soldats belges se fera de manière trop lente, jusqu'à énerver l'ONU.

2. Par après, le nombre des départs va augmenter, dès septembre 1961.

3. Raphaël Bintou fut accusé de complot contre le gouvernement du Katanga par Godefroid Munongo. À l'origine, des Luba Lubilanji recherchés par la police de Munongo avaient rejoint des groupes Lubakat protégés par l'ONUC qui les accueillit comme réfugiés politiques.

4. Major Paul Perrad : Rapport succinct sur les événements survenus au Katanga fin août et début septembre et spécialement en ce qui concerne les Forces katangaises.

pareille initiative peut avoir entraîné dans son application par la sûreté katangaise⁵.

Après le déclenchement de l'opération *Rumpunch* de l'ONU, le lendemain dans l'après-midi, André Louwagie fut convoqué dans le bureau de Jérôme Disase. Celui-ci lui apprit que, sur ordre de Godefroid Munongo, le SRR, aidé par la Sûreté et la Police, encerclerait vers 17 h les communes Kenya, Ruashi et Katuba et que des opérations de ratissage seraient organisées méthodiquement pour en expulser les habitants non katangais⁶.

La majorité des personnes arrêtées furent conduites au siège du SRR où le commissaire Kazembe et ses hommes en torturèrent plusieurs, tandis que des prisonniers luba de la Kasapa étaient tout simplement liquidés. De nombreux habitants des communes africaines cherchèrent la protection des Nations unies. Ce fut le début du fameux camp des Luba, où des dizaines de milliers de réfugiés d'origines diverses allaient croupir plusieurs mois dans la misère. Ce « camp des Baluba »⁷ s'installa à la limite de la ville, à proximité de l'aéroport de la Luano. Les

5. En tant que ministre de l'Intérieur, Godefroid Munongo avait organisé la police et la Sûreté katangaise. À la tête de la police (gendarmerie), il nomma Raphaël Mumba comme inspecteur général, qui fut remplacé quelques mois après par Pius Sapwe. Et à la tête de la Sûreté, il désigna ses proches, dont Jérôme Disase (son beau-frère) et Mpanda Kyofwa, respectivement administrateur général et administrateur adjoint. À noter que le Service de recherche et de renseignements (SRR) était un service tout dévoué à Munongo et truffé de membres yeke.

6. À noter que la situation des Kasaiens avait empiré après la mise en résidence surveillée, à Coquilhatville, de Moïse Tshombe, en avril 1961 par les leaders de Léopoldville, dont Justin Bomboko. Du jour au lendemain, la chasse aux « traîtres luba » devint une priorité. Godefroid Munongo avait convoqué dans son bureau du ministère de l'Intérieur, situé sur l'avenue Kasai, son beau-frère, l'administrateur de la Sûreté, Jérôme Disase, le conseiller technique de ce dernier, André Louwagie, et le chef du SRR, le Service de recherche et renseignements, Paul Kazembe, surnommé le « tueur des Luba ». Il leur annonça qu'en représailles de l'arrestation du président, les Luba des communes d'Élisabethville seraient traités comme ils le méritaient (Omasombo 2000 : 177). André Louwagie, conseiller principal de la Sûreté katangaise, réussit à l'occasion non sans mal à calmer la situation en déclarant que cette chasse aux Luba ferait le jeu des ennemis des Katangais.

7. On y trouvait à la fois les Baluba du Kasai et du Katanga, mais, aussi, des Chokwe.

Katangais y trouvèrent une aubaine en récupérant des biens, dont les maisons abandonnées par les réfugiés; une raison supplémentaire qui renforça la psychose de la fuite. Bref, la situation des Luba s'aggrava un peu plus en décembre 1961, après le second conflit avec l'ONUC (Omasombo 2000 : 179).

2. LA DÉTERMINATION DU GOUVERNEMENT ADOULA POUR CONTRER LA SÉCESSION DE TSHOMBE

Lassée de voir le Katanga se rebiffer sans cesse, l'ONU finit par se rapprocher davantage des points de vue de Léopoldville, en laissant encore des ouvertures au camp sécessionniste, que celui-ci ne manquait pas d'exploiter à la moindre occasion pour se reconstruire⁸. D'où les continuels ultimatums subséquents. Le Katanga allait désormais s'activer dans la stratégie des négociations avec Léopoldville, mais sans réellement y croire. D'ailleurs, il exigea de négocier sur les bases des « accords de la conférence de Tananarive ».

Si l'ONUC poussait à l'évacuation des militaires étrangers, plusieurs déclarés partis rentraient clandestinement pour encore renforcer la gendarmerie. Ainsi, celle-ci développa une certaine résistance grâce au maintien de ces infiltrés après un aller-retour en Europe.

Le 1^{er} septembre, Connor O'Brien, le représentant de l'ONUC à Élisabethville, dénonçait « un complot terroriste contre l'ONU qui aurait été ourdi par le gouvernement katangais »⁹. Le 12 septembre, Cyrille Adoula, dans une allocation à la radio, annonçait l'imminence d'un recours à la force pour mettre fin à la sécession qui n'avait que trop duré. Il affirmait : « Nous avons longtemps hésité, dans un désir d'éviter les effusions de sang, devant l'emploi de la force pour obtenir la réintégration du Katanga, mais dans la vie de chaque

8. À l'occasion même de cette attaque des Casques bleus le 28 août, Connor O'Brien déclarait : « Aucune attaque action arbitraire ne sera tolérée. L'ONU s'opposera également à toute tentative de recours à la force qui aurait des mobiles politiques en dehors de la légalité. Des mesures rigoureuses seront prises contre toute personne européenne ou africaine qui essaierait de fomenter des désordres, d'inciter à la violence et de s'opposer par la force à l'exécution des dispositions prises par l'ONU et le Gouvernement congolais ».

9. Connor O'Brien alla jusqu'à demander la suspension ou la destitution de Godefroid Munongo comme ministre de l'Intérieur.

nation, il arrive des moments où ces hésitations ne sont plus admissibles et où il faut aller de l'avant pour atteindre les buts suprêmes de la nation ».

O'Brien décida donc de passer à l'action. Le 13 septembre, il déclenchait une vaste offensive que son commandant, le général indien Raja, baptisa *Morthor* [en langue hindi, « assaut final »]. En fait, dans la nuit du 12 au 13 septembre 1961, l'ONUC intervenait par les armes à la demande du gouvernement de Cyrille Adoula. Cette opération conduisit à des affrontements avec la Gendarmerie katangaise. Un officier suédois fut tué et six militaires de l'ONU blessés; plusieurs gendarmes katangais furent tués¹⁰ et d'autres faits prisonniers. « Un Fouga Magister lâcha des bombes à l'aveuglette, semant la panique. Les ministres, Tshombe en tête, parviennent à fuir » (Langellier 2017 : 106). Connor O'Brien déclara : « Le feu a été ouvert avec des armes automatiques par une vingtaine d'officiers belges se trouvant au consulat ». À noter que le colonel Frédéric Vandewalle, en « mission » à Élisabethville pour le compte du gouvernement belge, se trouvait en poste au consulat belge au Katanga. Jacques Brassinne qui lui était proche note : « Après le rappel du consul général Henri Créner en octobre 1961, le ministre des Affaires étrangères Spaak le nomma "gérant du consulat général de Belgique", charge beaucoup plus importante que ne laissait apparaître son intitulé. Il l'assuma jusqu'à la fin de la sécession » (Brassinne 2016 : 333).

De nombreuses démarches furent encore entreprises pour amener le Katanga à réintégrer le Congo. Un compromis fut décidé entre Léopoldville-Élisabethville-ONU pour la fin définitive de la sécession katangaise, le 13 septembre 1961, à 7 h 30. Dans un rapport de Jacques Brassinne de la Buisserie¹¹ écrit d'Élisabethville et envoyé le 11 octobre 1961 à

10. Certains documents reprennent le nombre de 23 tués : 16 gendarmes et 7 policiers.

11. Jacques Brassinne se trouvait au départ à Élisabethville dans la Mission diplomatique belge qui venait d'être restructurée, disait accepter l'offre de collaboration au service de la coopération technique de René Clémens, le nouveau patron désigné (cf. sa lettre du 24 octobre 1960). Il retourna d'abord à Élisabethville en juin 1961 et y revint le 6 septembre 1961. Pour contourner l'ONUC, le ministre Joseph Kiwele lui décerna le statut de chargé d'études pour créer et organiser une école d'administration. Il semblait être le seul « Clémens-boys » à avoir échappé aux expulsions, du fait qu'il se trouvait

René Clémens, il est noté (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) :

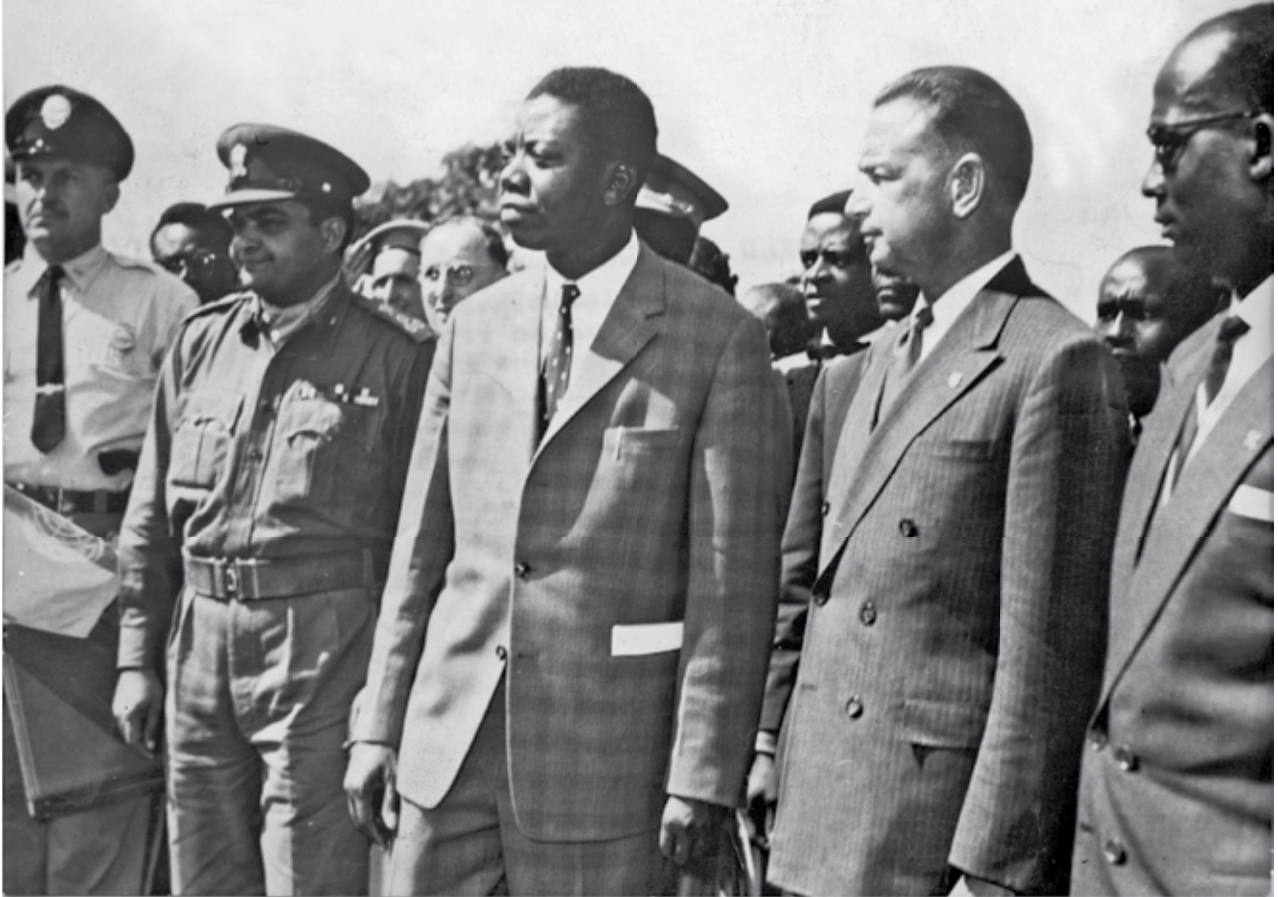
« [...] les représentants locaux [d'Élisabethville], d'accord avec Léopoldville, avaient tout prévu pour la reprise en main du Katanga par le gouvernement central. Léo avait envoyé un commissaire extraordinaire, M. Bocheley Davidson, célèbre par les initiatives qu'il avait prises à Stan; le pouvoir central avait également prévu des spécialistes pour la radio où, d'ailleurs Michel Tombelaine a fait gracieusement office de speaker pour la plus grande gloire de la République du Congo. Des drapeaux bleus avec six étoiles jaunes furent également envoyés et remis au président Tshombe par les soins des Nations unies. »

Les autorités katangaises continuaient à estimer qu'il leur était difficile d'aller plus loin dans la voie des négociations sans mécontenter leur opinion. Sur le plan intérieur, il était affirmé que la plupart des ministres et des chefs coutumiers ne comprendraient pas que le Katanga, sorti vainqueur des affrontements de septembre avec l'ONU, soit obligé de tendre la main à Léopoldville. Aux yeux de l'opinion internationale et des Congolais non katangais, c'était tout à la gloire du président Tshombe d'avoir voulu renouer avec le Gouvernement central au lendemain du cessez-le-feu et d'avoir proposé au cours de la conférence de presse de septembre de rencontrer le Premier ministre Adoula le plus rapidement possible afin de trouver ensemble une solution « africaine » aux relations Katanga-Gouvernement central. Ce geste, disait Brassinne dans son rapport du 4 octobre 1961 (cf. pages 7-9) à Clémens, signifiait que le Katanga restait prêt à négocier son retour dans une association où tous les territoires de l'ex-Congo belge seraient regroupés suivant une formule à discuter. Mais il tenait à préciser que :

« Le désir de négocier est donc réel, mais il ne faut pas se méprendre, ce désir n'est [pas] partagé par tous les milieux européens et africains du Katanga. Il est directement encouragé par tous les représentants consulaires accrédités à Élisabethville¹². Le gouvernement katangais a reçu des suggestions très pressantes de plusieurs pays occidentaux obéissants à des mobiles différents. [...] Si l'attitude de toute la presse belge fut

en congé en Belgique. Mais il était revenu avant le départ du professeur, question d'assurer la relève du service à l'équipe.

12. Parmi les pays qui se manifestaient, il y avait l'Angleterre, les États-Unis, la France, l'Italie, la Grèce et le Portugal.



Réception du secrétaire général de l'ONU Dag Hammarskjöld à Élisabethville le lundi 15 août 1960. On voit le secrétaire général entre Godefroid Munongo et Moïse Tshombe plus au centre de la photo.

(CP.2007.1.51, collection MRAC Tervuren ; photo Belga, 1960, © Belga.)

très favorable au Katanga, sur le plan diplomatique aucune réaction ne fut enregistrée officiellement dans le but, semble-t-il, de ne pas vouloir mécontenter Léopoldville. Toutes les démarches tentées par M. Créner, consul général, auprès des autorités locales de l'ONU avaient pour but de délivrer les Belges arrêtés par les troupes onusiennes. Beaucoup de nos ressortissants furent ainsi libérés. Il fallait un certain courage pour affronter ces autorités à un moment où tous les plans s'écroulaient et que de nouveau les Belges une fois de plus, étaient tenus pour responsables de l'échec des Nations unies. Cependant la politique belge et l'absence de sens politique du consul général et de son proche collaborateur a abouti à réaliser un tour de force peu commun : celui de se faire mal voir à la fois par le gouvernement auprès duquel il est accrédité, par les autorités locales de l'ONU et par ses propres ressortissants. »

De l'intérieur, la gestion du pouvoir dans l'État du Katanga éprouvait chaque jour des difficultés

croissantes. On l'apprend de Brassinne qui, depuis son retour en septembre, avait l'autorisation de Tshombe (qu'il devait dorénavant rencontrer très régulièrement) de recevoir tous les rapports de la Sûreté (SCCR)¹³ auprès de M. Royers et toutes les informations que devait lui rassembler Vermeulen dans les ministères. Attaché au cabinet de la présidence du Katanga chargé d'élaborer des rapports et même de proposer des stratégies pour la survie la sécession, il effectuait même des missions sur le terrain dans le Katanga et à l'extérieur. Il contribua à maintenir la survie de l'État du Katanga de plus en plus menacée; il reprit en partie la place qu'avait occupée René Clémens qui, tout en demeurant actif pour la cause de la sécession, était diminué, parce qu'expulsé du Katanga. L'image extérieure de l'État du Katanga relevait de sa fonction. Clémens et son équipe travaillaient à partir

13. Il s'agit du « Katanga Information Service ».

de Liège et lui transmettaient de la matière pour les communications présidentielles. Ou encore, sur tout ce qui se passait ou devait être fait à Élisabethville, Brassinne servait de liaison entre les deux parties désormais déconnectées. Lorsqu'il était question d'une rencontre jugée importante, c'est Clémens qui allait rejoindre Tshombe. Ainsi, lorsqu'il avait été question que Tshombe rencontre le secrétaire général de l'ONU à Ndola, un message urgent d'Élisabethville fut envoyé à Clémens pour rejoindre Tshombe à Kipushi en passant par Ndola.

L'attaque des Casques bleus Gurkhas¹⁴ de l'opération *Morthor*, en septembre, était un drame pour l'ONU, accusée en Occident d'avoir trahi ses idéaux en se comportant comme un agresseur. Encore que cette intervention eût conduit à la mise en place du camp de réfugiés Baluba qui fuyaient les représailles katangaises. Militairement, les Casques bleus se retrouvaient en position de faiblesse, contraints de négocier un cessez-le-feu. Dag Hammarskjöld, de passage alors à Léopoldville, choisit d'aller lui-même rencontrer Tshombe, réfugié à Ndola, en Rhodésie du Nord.

Dag Hammarskjöld était attendu pour mettre fin aux combats en cours au Katanga entre les Casques bleus et la Gendarmerie katangaise. Parti de Léopoldville, son avion n'arriva pas à destination : il trouva la mort dans la nuit du 17 au 18 septembre. Le mystère entourant ce crash suscita de nombreuses hypothèses ; l'enquête de l'ONU avait conclu à un accident dû à une défaillance technique ou, plus probablement, à une erreur de pilotage.

Malgré le drame, le Tunisien Khiari fut chargé de remplacer le secrétaire général et la rencontre avec Tshombe eut lieu¹⁵. Mais Clémens était toujours attendu. Les négociations de Ndola conclurent un cessez-le-feu immédiat qui entra en vigueur le 21 septembre. Il fallait pour cela installer une commission mixte pour contrôler les clauses de l'accord. Pour Élisabethville, le professeur devait suggérer de nouvelles pistes, favorables à la sécession. Ainsi Brassinne fit envoyer un nouveau message, reçu le

20 septembre par Grosjean. Il y était écrit : « Pas solution militaire. Essaie tous moyens contacter Président. Pas aide grande maison¹⁶. Instruction : présence Clémens urgente ». À noter que Clémens se trouvait en tournée aux États-Unis.

L'accord conclu entre Khiari et Tshombe allait énerver Léopoldville. Colère du côté d'Adoula ; Tshombe, lui, était satisfait. L'accord ressemblait à une pause accordée à la sécession pour se restructurer. Le consentement par l'ONU d'un cessez-le-feu avec le Katanga reconnaissait implicitement l'existence de cet État. Tshombe devint conciliant, proposa une union économique et monétaire des provinces du Congo. Il offrait même une aide financière au gouvernement central. Mais Élisabethville et Léopoldville profitèrent chacune de la trêve pour pousser son avantage. Tshombe passa commande de vingt avions de combat, américains et français. En novembre, au Kasai et au Kivu, Mobutu déplaçait ses troupes jusqu'aux frontières du Katanga (Kelly 1993 : 83-84).

Parce que le gouvernement congolais n'avait pas été associé à la rencontre de Ndola, Cyrille Adoula rejeta l'accord. Mi-octobre, Khiari fut amené à informer Élisabethville dans une note verbale que le protocole signé était strictement d'ordre militaire. Son approbation n'impliquait aucune dérogation à l'intégrité et à l'indépendance du Congo.

Le 1^{er} octobre 1961, Brassinne rapportait à Clémens :

« Depuis votre départ, quelques petites choses ont pu être réglées :

1° Le Budget contrôle (M. Pauwels) a soumis à la signature de Kimba un ordre de versement de 1 million à M. Streulens [agent d'information du Katanga¹⁷ à New York avec titre formel agent de presse]. Avance sur budget 62. [...]

M. Bastin, dont Kibwe ne voulait plus a été repris par le Président comme conseiller économique. Je continue à le voir régulièrement, de même que le Président qui est toujours aussi bien disposé à mon égard. [...]

Je continue à vivre en symbiose avec Frederick qui agit sur tout le monde comme un véritable catalyseur. »

14. Les Gurkhas sont des unités des armées britanniques et indiennes recrutées au Népal. Ils ont servi au sein des forces de l'ONU.

15. La rencontre allait se tenir le 19 et le 20 septembre à Ndola.

16. C'est l'UMHK qui était appelée « Grande maison ».

17. Il s'agit du « Katanga Information Service ».



Le secrétaire général des Nations unies arrive à Léopoldville.

Le secrétaire général Hammarskjöld (premier plan) inspectant une garde d'honneur à l'aéroport de N'Djili peu de temps après son arrivée.

Au centre se trouve le Premier ministre Cyrille Adoula et, à gauche, Joseph Mobutu, général de l'Armée nationale congolaise.

Entre C. Adoula et J. Mobutu, on aperçoit le D^r Sture Linner, chef des Opérations civiles des Nations unies. À gauche du secrétaire général se trouve le général S. McKeown, commandant de la Force des Nations unies au Congo. Le secrétaire général rencontrera le Premier ministre Cyrille Adoula pour discuter de l'aide et du soutien des Nations unies à la République du Congo. 13 septembre 1961.

(Photo Nations unies, n° 57044.)

Dans le rapport de Brassinne de la Buissonnière intitulé « Analyse de la situation du Katanga au 4 octobre 1961 » (11 pages)¹⁸, il est écrit :

« Après l'intense activité qui a caractérisé les trois dernières semaines tant sur le plan politique que sur le plan militaire, le Katanga est entré dans une période de stagnation pendant laquelle il ne se passe apparemment rien qui ne soit digne d'intérêt.

Ce calme doit permettre la reprise normale de toutes les activités économiques et sociales et donner l'occasion au gouvernement de se réorganiser après le

décrochage stratégique effectué sur Kipushi. La réinstallation des autorités ne s'est malheureusement pas effectuée en un minimum de temps ni avec un minimum d'efficacité. Si le Président [Tshombe] et des ministres comme Kimba et Munongo se manifestent quotidiennement on ne peut en dire autant des autres. Le président de l'Assemblée nationale Charles Mutakawa Dilomba n'a toujours pas réapparu depuis la fin des événements.

Le manque d'intérêt que l'on rencontre chez presque tous les ministres pour tout ce qui touche à l'administration, n'a fait que croître et est en partie à l'origine de la lente dégradation que l'on constate au sein de l'administration. Cette dernière se liquéfie littéralement et son rendement tend vers zéro, au point que cet instrument, fonctionnant sans tête ni directives qui, grâce à des éléments de valeur et une grande routine, avait pu pendant plus d'un an donner une apparence de

18. À noter que Jacques Brassinne, présent au départ à Elisabethville dans la Mission diplomatique belge qui venait d'être restructurée, disait accepter l'offre de collaboration au service de la coopération technique de René Clémens, le nouveau patron désigné (cf. sa lettre du 24 octobre 1960).

légalité aux décisions du Gouvernement, est arrivé à un moment où son existence en tant que corps constitué est sérieusement menacée. Dans les bureaux, on ne travaille plus, mais on glose à perte de vue sur les événements.

[...] Il n'y a plus de véritables conseils de ministres, réunissant les dix ministres et les quatre secrétaires d'État, mais bien des entretiens entre le Président et un de ses ministres auxquels viennent s'ajouter au fur et à mesure quelques ministres désœuvrés et éventuellement des militaires et des civils de passage.

[...] Devant cette désorganisation croissante, le Président a repris progressivement certaines attributions antérieurement déléguées à d'autres ministres. [...]. Nous touchons ici au problème crucial du Katanga : un État tout entier repose sur un seul homme : Moïse Tshombe. [...]

Le Président, et lui seul, permet au Katanga de subsister. Mais avec une gendarmerie décapitée, une administration défaillante, une magistrature mettant femmes et enfants en Rhodésie, c'est presque un miracle quotidien de voir le Katanga survivre. De plus, le risque de voir le Président livré à des Africains obéissants à des mobiles ethniques et des aventuriers blancs se fait jour. Les conseils de prudence ne sont pas toujours les bienvenus dans un pays dont les armées viennent de remporter une brillante victoire. Être dans le vent signifie à Éville, avoir des avions ou des munitions à vendre ou mieux encore connaître quelqu'un qui éventuellement serait disposé à céder contre devises fortes hommes et matériel capables de chasser définitivement l'ONU...

Cette dernière opinion, si elle n'est pas partagée par toutes les autorités katangaises, trouve néanmoins des adeptes, notamment le célèbre Kibwe qui invitait naguère la gendarmerie à un essez-le-feu et à rejoindre ses cantonnements le lendemain de la prise de la Poste par l'ONU. Cette manière de voir les choses peut paraître bizarre à des Européens, mais ne commettons pas les mêmes erreurs que l'ONU en sous-estimant les possibilités de guerre civile susceptible d'être déclenchée par les autorités actuelles. En répétant qu'elles sont prêtes à mourir pour leur pays... elles ne se sont peut-être pas entièrement convaincues elles-mêmes, mais elles ont certainement convaincu une partie de la population pour qui un soulèvement de quelques jours agrémenté d'une grande chasse aux Balubas ne serait pas malvenu... Ceci est un très réel danger, car ayant vaincu l'ONU une fois on ne voit pas pourquoi une seconde victoire ne serait pas possible. Les troupes sont aguerries et à peu près tout le monde est passé au

grade supérieur, la solde de septembre a été payée et il n'y a donc plus de problèmes majeurs !

Cependant tout ne va pas aussi bien que le gouvernement ne le pense au sein de la gendarmerie. Les approvisionnements, le ravitaillement, l'entretien et la réparation du charroi et du matériel vont poser de nombreux problèmes à l'état-major katangais. Quoi qu'on en pense ces derniers ne sont que secondaires devant le seul et unique problème qui se pose depuis la fin des hostilités et qui n'est toujours pas résolu : celui de la réorganisation des forces katangaises et du rétablissement de l'autorité et de la discipline au sein de celles-ci.

Les difficultés que cette désorganisation pose sur le plan strictement militaire peuvent provoquer une situation très critique, le laisser-aller général a permis à certains militaires d'opérer pour leur compte personnel des prélèvements sur les Africains originaires du Kasai. Ils sont aidés dans cette tâche par de nombreuses bonnes volontés parmi lesquelles les membres de la Jenakat ne sont pas les moins actifs. Cet engouement à poursuivre les gens du Kasai dont l'exemple fut donné il y a quelques mois par le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo cause actuellement beaucoup de tracasseries aux secteurs publics et privés. Le Président a tenu à rassurer lui-même les populations en visitant les cités et promettant la protection à tous les Balubas restés au travail. Ni le Président ni le cachet avec mention "État du Katanga ministère de l'Intérieur. Sous la protection spéciale du gouvernement" sur la carte d'immatriculation, n'ont pu jusqu'à présent endiguer le flot croissant des réfugiés vers le camp de l'ONU de la Chaussée de Kasenga. [...]

En fait cette période a été marquée par une chose : la peur. La peur des 250 Suédois de se voir submergés par leurs protégés qu'ils estiment à environ 40 000 ; la peur des Européens du Quartier Bel Air devant l'envahissement progressif de leur maison et les voies de fait des jeunesses kalonjistes et Balubakat du camp ; la peur des policiers et gendarmes katangais qui ne se faisaient aucune illusion sur leur sort s'ils étaient attrapés par les réfugiés, la peur des populations katangaises des environs devant les meurtres et les vols commis et enfin la peur de la grosse majorité des réfugiés qui se voyaient à tout moment attaqués par les Katangais. C'est également la peur qui empêche de trouver une solution à ce problème : tous les Africains appartenant à des ethnies non katangaises d'origine refusent de rentrer dans les cités ; ils refusent aussi de prendre le train pour Bakwanga, car celui-ci passerait sur les terres du grand chef Kasongo Niembo qui rêve de faire un sort meilleur à de nombreux Balubas.

Une commission mixte ONU-Katanga est chargée de résoudre ce casse-tête africain créé par un ministre katangais et largement encouragé par l'organisation internationale qui voyait en cela un moyen de créer des difficultés au gouvernement actuel. En favorisant l'exode, les représentants de l'ONU ont assumé une très lourde responsabilité et ce n'est pas en faisant venir le chef nord-katangais Mandefu que l'ordre fut rétabli au camp.

[...] le 28 août [1961], l'ONU décida d'arrêter tous les officiers belges servant dans la Gendarmerie katan-gaise, elle occupa en même temps une série de points stratégiques [d'Élisabethville] sans coups férir. [Mais de nombreuses erreurs d'appréciation seront com-mises dans l'organisation de l'attaque de septembre] Bilan des opérations : du côté katangais 73 tués dont 28 militaires, 13 policiers, 26 civils africains et 5 euro-péens; du côté de l'ONU, les chiffres n'ont pas encore été rendus publics. L'échec de l'ONU se matérialise par le fait que 200 officiers et soldats onusiens ont été faits prisonniers contre 10 chez les Katangais. [...]

L'ONU ne désarme pas et continue à appliquer sa poli-tique qui vise à mettre fin à la sécession du Katanga. [...]

Ce qui précède appelle cependant des remarques de deux ordres : 1° les Katangais pas plus que les onu-siens ne respectent les arrangements pris; 2° les fortifications édifiées par l'ONU et les renforts obte-nus en hommes et en matériel ne changent [rien] aux données du problème qui ne comporte aucune solution militaire. En cas de reprise des hostilités, les troupes des Nations unies pourraient très facilement se rendre maîtres de la ville dont elles occupent tous les points stratégiques. L'occupation des autres villes du Haut-Katanga est beaucoup plus problématique, car l'ONU n'y possède pas de garnison. Elle en avait une à Jadotville, on sait ce qu'il en est advenu. De toute manière, qu'elle que soit l'issue des opérations dans cette partie du pays, on est certain qu'une gué-rilla s'installera et que des opérations de harcèlement seront à l'honneur pendant des mois si pas des années. Cette situation mettrait définitivement fin à la prospé-rité du Katanga qui deviendrait probablement une charge pour le gouvernement central.

La situation serait quelle [sic] que peu différente dans le Nord-Katanga où une grande partie de la population se rallierait à un gouvernement provincial katangais à la dévotion de l'ONU et de Léo. Il semble néanmoins que le marasme dans lequel le pays serait plongé ne puisse guère profiter à ces populations, dont les res-sources moindres avant le 30 juin et qui n'ont cessé de s'amenuiser depuis. [...]

Vers quoi nous orientons-nous à présent ? [...]

1° à la lente désagrégation de l'administration et de la magistrature;

2° au peu d'efficacité de la police;

3° à la désorganisation progressive de la gendarme-rie et aux troubles que des bandes armées pourraient provoquées [sic] si l'ordre et la discipline ne sont pas rétablis, problème qui actuellement n'a toujours pas reçu de solution;

4° à l'incapacité congénitale des dirigeants de ce pays de concevoir une politique raisonnable et de la suivre. Une exception doit cependant être faite par le prési-dent Tshombe, mais si celui-ci venait à disparaître, la belle harmonie qu'on a connue lors de son emprison-nement n'est actuellement plus concevable et l'anarchie qui s'installerait ici n'aurait rien à envier à la pagaille qui règne dans le restant du Congo.

5° à une emprise gizengiste de plus en plus forte à Léo qui rendra les négociations très difficiles pour ne pas dire impossibles;

6° à la possibilité d'établir au Katanga un régime fort souhaité par de nombreux ultras, dont fort peu de Belges. Ce régime différent de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, redonnerait les postes clés à des Européens. La constitution d'une force [sic] armée dirigée par des Européens peut être considérée comme un premier pas dans cette voie;

7° au fait qu'indépendamment du 6°, une série d'Euro-péens sont décidés à se maintenir au Katanga et sont prêts à suivre ou à guider le gouvernement dans les aventures les plus hasardeuses;

Tenant compte des deux ordres de préoccupations qui sont reprises ci-dessus, on arrive à la conclusion qu'il faut absolument négocier avec Léo et non seulement négocier, mais encore aboutir à un accord entre les deux parties. (Conclusion à laquelle tous les stratèges des cafés du Commerce sont arrivés sans passer par toutes les élucubrations qui précèdent...)

Mais là encore nous trouvons des écueils de dimen-sion, car nous ne croyons pas à une "solution africaine des problèmes africains", mais par contre nous croyons à la palabre africaine sur des problèmes dépassant la compréhension des interlocuteurs dont les solutions admises à l'unanimité sont susceptibles d'être éternel-lement remises en question.

Si le premier objectif actuellement "négociation avec Léo" ne pouvait être atteint à cause de l'évolution de la situation à Léo, il faudrait alors nécessairement reven-ir à la notion d'État indépendant du Katanga et axer tous les efforts vers une reconnaissance de ce dernier. Ceci pourrait être la base d'une nouvelle conception d'un Congo débarrassé de sa loi fondamentale qui



Sur la photo, à droite du président Tshombe, Évariste Kimba.
(CP.2007.1.463, collection MRAC Tervuren; 1962. Droits réservés.)

pourrait évoluer vers la création d'une fédération aux liens plus lâches que ceux prévus par Tananarive (Association d'États indépendants).

La Reconquête du Congo à partir du Katanga prendrait alors une nouvelle signification. »

La seconde moitié du mois de septembre avait été celle d'une guerre entre la Gendarmerie katangaise et l'ONUC. Dans un message adressé à Clémens via Grosjean à Liège, Brassinne écrivait : « La résistance active continue. Les amis sont bloqués à l'Immokat et en sûreté. »

Le ministre résident à Bruxelles, Jacques Masangu, envoya le 3 octobre à Brassinne le message suivant :

« [...] 1° Il conviendrait que le président définisse d'une façon claire et précise l'aide financière que le Katanga est à même d'accorder à Léopoldville. Cela devrait être chiffré. En particulier, il pourrait être envisagé de remettre à Léopoldville l'encaisse en billets congolais actuellement à la Banque nationale du Katanga.

2° Des accords économiques devraient être proposés dans le cadre de ce qui avait été prévu dans les résolutions de Milan.

Le président devrait promettre l'exportation des produits miniers par le port de Matadi, à condition que le gouvernement de Léopoldville garantisse la libre circulation, au besoin en requérant l'aide de l'ONU pour la sécurité des transports par eau et rail.

[...] Que le président soit plus concret dans ses offres de négociations, trace un cadre et fasse des propositions précises qui, témoignant de sa bonne volonté, frappent la population, surtout à Léopoldville. »

Dans la lettre que Clémens écrivit à Tshombe le 17 octobre, il lui fit les recommandations suivantes : « Notre groupe s'est très vivement réjoui des dispositions du protocole définitif de cessez-le-feu [...]. Et nous espérons que tout s'arrangera dans le délai le plus court pour en permettre l'application. À côté du contrôle de la Luano et des installations de télécommunication, il nous apparaît capital, dans le protocole, que le contrôle de l'immigration à l'aéroport d'Élisabethville soit bien entre les mains de l'autorité katangaise pour assurer la liberté des mouvements extérieurs tant des techniciens du secteur privé que des techniciens de votre choix pour le secteur public. »

La Belgique et l'ONU durcirent le ton à l'égard du Katanga. Mais, jusque-là, on était habitué à observer qu'il semblait manquer de réelle coordination, et même de volonté, dans le suivi. À chaque fois que l'ONU voulait arrêter des soldats et autres mercenaires, le pouvoir belge s'intercalait disant vouloir éviter l'humiliation à ses ressortissants. Bref, la Belgique ne voulait jamais totalement dégarnir le terrain katangais censé abriter des intérêts à protéger. Les activistes autour de Clémens exploitèrent la situation d'une haine coloniale des Congolais à l'égard de la Belgique pour justifier la thèse de l'autonomie exigée du Katanga; ils insistaient sur la psychose « Lumumba égale communisme ». Ainsi fustigeaient-ils l'ANC-Lundula. Mais là aussi, Adoula va gagner des points. En novembre 1961, l'isolement de Gizenga, qui maintenait son pouvoir à Stanleyville, s'aggravait. Le général Victor Lundula avait choisi de rentrer dans le rang à Léopoldville. Il s'accordait avec Mobutu sur un rapprochement de leurs troupes.

Les engagements des pouvoirs belges demeurèrent contradictoires à divers moments. On semble se dire : ce n'est pas le Congo qui était la priorité à la Belgique. La présence du colonel Vandewalle à Élisabethville au moment des affrontements de septembre devint même un coup de pouce à la Gendarmerie katangaise contre les Casques bleus. Jusque fin 1961, le Bureau conseil de l'État du Katanga resta opérationnel, l'Institut de sociologie de l'université de Liège était devenu la plaque tournante pour le lobbying du pouvoir katangais. Pour se mettre en contact rapide avec Élisabethville, Liège allait même se proposer d'acquérir un poste émetteur-récepteur de radio et s'abonner même au téléx¹⁹. On vit son utilité lors des négociations en 1962 entre Léopoldville et Élisabethville (cf. chapitre suivant). À Élisabethville, l'activisme de Jacques Brassinne devenait chaque jour encore plus débordant; à partir du 8 décembre 1961, Frédéric Vandewalle lui octroya une attestation de membre du consulat, lui que, déjà le 19 novembre, Tshombe avait promu attaché au service de la coordination administrative dépendant de la présidence de l'État du Katanga. Vandewalle justifia auprès de Spaak que « l'intéressé [Brassinne] fait preuve d'énormément de courage et de beaucoup d'entregent; il me rend les plus grands services ». En réalité, Brassinne était plutôt conseiller de Tshombe et



Jacques Brassinne sur le terrain congolais.
(CP.2007.1.480, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

l'antenne du directoire opérationnel basé en Belgique pour la cause du Katanga.

Tshombe et Clémens allaient se retrouver à Genève à la fin d'octobre. Entre-temps, Frédéric Vandewalle qui venait d'être désigné le 18 octobre par Spaak comme gérant du consulat belge²⁰ retourna le 4 novembre à Bruxelles, porteur d'un rapport rédigé par Brassinne et lui-même pour le ministre Spaak, dont copie à Clémens.

Dans la lettre du 23 octobre 1961 que le colonel Vandewalle écrivit d'Élisabethville au major Loos, également membre du « Directoire », on lit : « Je suis heureux de lire que le groupe continue à tenir régulièrement ses assises et je suppose qu'il apprécie la documentation abondante que nous lui faisons tenir. À l'occasion, j'aviserais le Président [Tshombe] de cette belle attitude, de même que je lui dirai les démarches entreprises pour toucher la Maison-Blanche et le

19. Mais le relais avec Liège allait se faire par télégramme et, plus souvent, par lettres confiées à des porteurs réguliers entre Bruxelles et Élisabethville, voire Léopoldville.

20. Henri Créner fut rappelé à Bruxelles, les Belges du Katanga ne le supportant plus. C'était donc une concession de Spaak à la pression du directoire.

Vatican ». Et dans sa lettre du 26 octobre à Vandewalle, le recteur Dubuisson disait :

« Notre comité d'action continue à se réunir régulièrement tous les mardis. Un tour d'horizon, aussi complet que possible, est fait à chaque séance où l'on confronte les indications que nous recevons de New York, de Paris, d'Élisabethville, de Léopoldville et d'ailleurs. Il en résulte, à chaque séance, un certain nombre de décisions qui sont exécutées par des moyens divers, mais qui portent, actuellement surtout, sur l'intensification des informations vers New York où nous espérons bien enfoncer un coin dans le bloc, jusqu'à présent assez inébranlable, du Département d'État et de la Maison-Blanche. Mais je vous écris surtout cette lettre pour vous dire que j'ai eu, avec le roi Baudouin, il y a quelque jour, une très longue conversation portant principalement sur le Katanga. Il est assez délicat de vous livrer le contenu de ces échanges de vues, mais je crois cependant devoir vous faire un message : le Roi suit, avec une attention particulière, notre action à Élisabethville et il résulte des informations qu'il avait déjà, et de celles que j'ai pu ajouter qu'il marque à votre endroit une admiration très particulière, à laquelle je suis sûr que vous ne serez pas insensible. »

Mais la Belgique allait éviter d'être isolée à l'ONU. À Bruxelles, le gouvernement se convainquit de ce que « la sécession du Katanga est un échec, aucune reconnaissance extérieure ne l'a consacrée et la pression internationale joue contre elle ». Paul-Henri Spaak estimait « qu'en ce qui concerne la réconciliation Léopoldville-É'ville, en chargeant les Nations unies de jouer un rôle important pour essayer de réconcilier le gouvernement katangais et le gouvernement central [on avait] commis une erreur grave ». C'est que déjà le 27 octobre, Harold d'Aspremont Lynden avait écrit à Tshombe, lui disant « que le Katanga restait isolé » et qu'il était « essentiel d'adresser un télégramme à Adoula et à Bomboko leur proposant la reprise des pourparlers ».

Une lettre venant de Liège adressée à Brassinne signalait : « il est de plus en plus urgent d'arriver à un arrangement entre Tshombe et Adoula. Pinzi²¹ a refusé d'aller en Suède malgré un long échange télex avec Bomboko. Conseil des ministres très violent ce matin

21. Il était ministre des Finances dans le gouvernement de Cyrille Adoula.

à Léopoldville où la situation était très explosive et dangereuse. Patron ».

Le jeudi 2 novembre 1961, le ministre Spaak décidait le retrait des passeports aux officiers belges encore au Katanga. On observait à ce moment que de nombreuses démarches étaient menées par divers acteurs occidentaux pour soutenir ou, au contraire, amener le Katanga à renoncer à la sécession. Clémens et même le président Tshombe firent la ronde des alliés afin de bloquer les actions contre la survie du Katanga comme État séparé du Congo. Mais, aucun gouvernement ne s'engagea en leur faveur : les soutiens étaient plutôt d'ordre individuel, se limitant à quelques personnalités influentes et/ou des articles parus dans la presse. Dans une note manuscrite du vendredi 3 novembre 1961, Clémens informait et suggérait également des stratégies. Il y est écrit (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) :

« [...] »

2) Situation du Katanga

[...] Le président Kennedy préoccupé par d'autres affaires se repose totalement sur son entourage et sur Deta du règlement des affaires congolaises.

Actions :

a) Une action a commencé ici depuis plusieurs jours pour toucher le président Kennedy. Ceci est extrêmement urgent. La menace que constitue la nouvelle initiative des Nations unies impose de recourir immédiatement au président Kennedy. Prière de faire le nécessaire par les deux voies en cours : le Corsaire et Alexis. L'urgence justifie interventions inopinées, coups de téléphone... de leur part. Ça me paraît la seule voie capitale dans cette affaire à présent. Tout est mûr pour le succès : importante fraction d'opinion publique, réexamen général de la politique internationale en cours (lequel réexamen n'est pas fait pour l'affaire congolaise et katangaise)...

b) Pour le cas presque sûr où l'affaire revient au Conseil de sécurité, il faut obtenir l'assurance du veto français, malgré et contre l'action que la rue de la Loi fera à ce sujet. La France devrait être prête à mettre son veto à toute discussion empirant la situation au Katanga et à mettre son veto, en second lieu, à tout renvoi de l'affaire à l'Assemblée générale (s'il est possible).

c) Je crois qu'il faut faire vite, car l'ONU cherche de nouveau visiblement à hâter la "solution" en rendant le Katanga responsable de la rupture du cessez-le-feu, maintenant qu'elle s'est renforcée. On presse. Il faut provoquer une campagne de protestation : lettres, télégrammes, motions... contre les dernières déclarations

de Sture Lines [the Swedish chief UN offices in the Congo]²².

d) J'envoie (au fur et à mesure) photocopies de différents articles à utiliser en Europe, à Éville et à Salisbury.

3) Divers :

Il est hautement probable que les "communications" sont de plus en plus écoutées, surtout internationales. Il serait opportun d'offrir à Carfor paiement des télex envoyés par eux...

Bales (?) que Deurinck connaît bien (bureau Cleary, Gottlieb, etc.) est à Deta l'un de nos adversaires décidés avec Stevenson et Mennon Williams. Peut-être toucher Deurinck?

Le Sénégal (Senghor) a fait un discours à l'ONU avec passages bons pour le Katanga (pourquoi le charge-t-on-lui seul de tous les maux?)²³. Mais le *New York Times* a omis le passage relatif au Katanga dans son compte rendu.

Où en est-on pour le texte du Manifeste d'Alexis et son lancement? Faire comprendre que cela presse. Je devais avoir le texte à mon départ, pour Otto...

Certaines personnes, ici, pensent que la Radio Katanga serait tombée entre les mains de quelqu'un qui serait un agent plus ou moins secret des "Soviétiques". Qui? Je n'ai pu savoir. S'agit-il de Le Tellier? S'informer des antécédents de celui-ci. Cet agent communiquerait à l'adversaire tout ce qui se passe au Cabinet et vient à lui pour radio. Crédit limité à cette information. Jusqu'à nouvel ordre, mais recherche détaillée comme dit ci-dessus. »

3. ATTITUDE PLUS FERME À L'ÉGARD DU KATANGA AVEC L'ARRIVÉE DU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL U THANT

Dag Hammarskjöld décédé, le Birman Maha Thray Sithu U Thant (22 janvier 1909 – 25 novembre 1974) fut nommé secrétaire général *ad interim* le

22. Il déclara que « le Katanga refuse d'appliquer les résolutions du 21 février et viole le protocole du cessez-le-feu, que ses avions manœuvrés par des mercenaires ont mené une action de guerre civile et qu'il refuse d'expulser les Européens ». Texte cité par René Clémens dans sa note manuscrite du vendredi 3 novembre 1961.

23. À noter que le gouvernement belge avait soutenu à l'ONU que Léopold Senghor et Houphouët Boigny puissent devenir médiateurs dans la crise congolaise, une proposition qui ne passa pas.

3 novembre 1961. Il était chargé d'accomplir la partie non expirée du mandat de son prédécesseur. Ce, parce qu'il était également nommé président de la Commission de conciliation des Nations unies pour le Congo. Contre l'ONU se dressait l'activisme des « maîtres-conseillers » qui portaient l'État du Katanga.

Les « experts » occidentaux proches de Tshombe cherchaient à tout prix à empêcher l'ONU de se prononcer contre le Katanga. Ils se mirent même à surveiller le Conseil de sécurité. Ci-dessous, la note manuscrite de Clémens du lundi 6 novembre 1961 à 15 heures (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) :

« Loraine court les couloirs pour obtenir réunion de Consecur. L'Éthiopie, aidée du Soudan et du Niger, a fait campagne en ce sens.

La France est opposée, de même l'Angleterre, mais ne pensent pas pouvoir s'opposer à la réunion de Consecur. Le groupe de Brazza se réunit cet après-midi. La victoire aux frontières, les événements de Luluabourg, l'apparente et grave désorganisation du côté de Léo, tout cela conduit à un mécontentement certains du groupe de Brazza vis-à-vis de Léo et des Nations unies et à la question : pourquoi poursuit-on le Katanga? Le Deta multiplie les assurances d'appui à l'ONU et Léo à la délégation New York de qui Deta a écrit pour assurer de son appui continu (ce serait Deta, soit dit en passant qui paye le fonctionnement à New York de la délégation de Léo \$ 14 000 000 par an... au titre d'assistance technique).

Spaak arrive en fin de semaine. Les Français ont pris argument de sa venue pour demander que l'affaire Congo (qui serait à l'ordre du jour cette fois sous l'appellation "Les relations Katanga-Congo?") ne vienne qu'en fin de semaine...

À New York en tout cas, tout le monde à présent – et c'est nouveau – a entendu parler du Katanga! »

Ces « experts » occidentaux proches du Katanga mirent en place une large structure internationale collectant tout sur tout le monde. Ils surveillaient de manière égale le pouvoir de Léo, les gouvernements occidentaux - dont celui de la Belgique, l'Union minière et les entreprises situées au Katanga et, même, le président Tshombe, pour mieux les assujettir à leurs exigences. Ci-dessous quelques documents significatifs.

(Reproduction de trois notes dont les copies furent transmises à Harold d'Aspremont Lynden, à Jan Van den Block et au recteur Marcel Dubuisson :

« **Note 1**

Pratiquement Tshombe a pris tous ses repas chez Ferron, durant son séjour à Genève. Il semble bien que de Ferron soit intervenu pour refuser toute avance à l'Office de New York sur le budget de 1962.

Information à prendre sur :

1. L'intéressé lui-même :

Vicomte Olivier de Ferron.

Sa femme est une von Roll. - Von Roll : important industriel suisse, de Zurich, semble-t-il, "apparenté" à un groupe allemand (?); Marcel van Zeeland doit être administrateur dans une de ses sociétés.

A des liens financiers avec Laos et le Libéria ([Sture] Linner a aussi des liens financiers avec le Libéria).

Consul d'Islande.

Compromis du côté de Vichy pendant la guerre (?).

Ancien d'Algérie et membre du Cercle des Officiers de réserve d'Annecy.

2. Son secrétaire :

Grand type, sec, silencieux, portant lunettes.

D'origine belge; doit être flamand.

A été interné par l'autorité britannique pendant la guerre, sur la base de la loi M 31, Detention of aliens under emergency powers granted to the Home Secretary (M. Morrisson), loi destinée à asseoir l'autorité des gouvernements en exil et prise contre tous les ressortissants étrangers, séjournant en Angleterre, qui ne suivraient pas les ordres de ces gouvernements :

- se trouvait dans un camp de l'île de Man (à Ramsey) en 1943 ;
- doit avoir été libéré avant 1944 ou au début de 1944 ;
- N.B. : La liste des gens internés doit se trouver quelque part et comporter des renseignements sur l'intéressé (d'abord son nom...)

« **Note 2, affaire Bernald**

On a parlé également de la rencontre, à Léo, d'Adoula avec Bernald, firme qui fournirait des TV, radios, programmes, etc. ... et qui contrôle 300 postes. Ce type a été présenté par l'ambassadeur États-Unis à Léo. Il est en rapport étroit avec Mennon Williams.

Il est attaqué ici à propos de l'affaire Cuba et, à tort ou à raison, comme étant agent d'influence communiste. Un extrait de presse (*Daily News*, 28 juillet 1961) dit qu'il a fait nommer un nouveau manager à la Radio d'Éville (l'on peut toutefois se demander si le journal ne confond pas avec Léo). »

« **Note 3, affaire Tempelman**

La firme avec laquelle le gouvernement Adoula aurait pris accord pour la production (excédentaire) de diamants doit être : Léon Tempelman et fils, 529, Fifth Avenue. L'on se souviendra qu'on a dit qu'A. Stevenson était intéressé à l'affaire. »

On pourrait encore pousser la curiosité plus loin concernant ce dossier sur la survie de l'État du Katanga. La « lettre n° 3 » manuscrite du mardi 7 novembre 1961 à 9 h 20', avec pour annotation « Prière tenir Fred aussi longtemps qu'il est en Belgique immédiatement au courant de toutes mes informations », ajoute d'autres informations.

« 1. Ci-joint trois photocopies d'articles dont une est hostile.

2. J'ai pu atteindre par téléphone à Richmond Virginia l'archiduc [archiduc?] Otto. Je lui ai fait part de l'état des préparatifs pour le manifeste. Je lui en transmettrai le texte à Ambassade d'Espagne à Bogota, dès que je l'aurai. Il m'a dit que l'**Union panaméricaine** a fait une résolution en faveur de l'autodétermination du Katanga. J'en attends le texte.

3. Situations aux Nations unies ce lundi soir ²⁴

a) Zorine s'est multiplié en démarches pour obtenir sa réunion de Consecur. Vendredi dernier une démarche écrite a été faite en ce sens par trois membres : Ceylan, Ghana et RAU.

b) Lundi, des pressions ont été exercées sur différents membres du Conseil : Turquie, Équateur, Chili qui pourraient se rallier, mais préfèrent attendre, tandis que UK, France et États-Unis sont en faveur de l'attente... (J'ai oublié le 11^e Ahonis (?) Chine)

c) La délégation belge a signalé l'arrivée de Spaak, vendredi, je pense et suggère qu'on l'attende pour décider !

d) U Thant est loin d'être soutenu avec l'unanimité de M. H. La mort de H. [Dag Hammarskjöld] et de Wieschoff a supprimé les ennemis haineux et puissants de Tshombe²⁵ (entre parenthèses Pauline

24. Dans une note de synthèse de 3 pages dactylographiée sur l'évolution de la situation du dossier « Congo-Katanga à l'ONU », René Clémens indiquait avoir envoyé copie le 11 novembre 1961 à Brassinne (via Vandewalle qui verra) ; Corsaire, Loos, Verdussen, Recteur [Dubuisson].

25. Dans une note du 26 septembre 1961 « Reçu à Bruxelles – communication téléphonique de New-York : de Streulens – me disant à peu près ceci : [...] ». Streulens demandait aussi des renseignements urgents sur la société suédo-américaine du Katanga, pour la même raison (celle qui serait gérée par le frère de feu Hammarskjöld).

Frédéric, le 25 octobre, au réseau NBC a repris la thèse de l'attentat!).

e) Il semble que bien que Consecur ne se réunira pas pour le Congo avant la fin de la semaine et probablement pas avant lundi 13 ou mardi 14. Mais d'ici là, on pourrait renoncer complètement à réunir Consecur à présent sur le Congo...

f) S'il se réunissait, il y a grande chance qu'on ne trouve pas 7 voix pour une résolution. Danger pour les États-Unis de voir les Afro-Américains asiatiques se diviser... trouvait 7 voix [*sic*], ce devrait être très modéré. On n'a pas envie de continuer le combat après ce qui vient encore de se passer : la victoire katangaise aux frontières et les incidents de Luluabourg - sans chef et bientôt sans budget. Il ne faut pas non plus négliger que les "avances nécessaires" à l'ONUC ont été prélevées d'autorité par H. sur les fonds de pension et les fonctionnaires en sont inquiets!

g) Dean Pusk a exercé pression sur Bomboko pour qu'il soit modéré. Ralph Bunch s'est souvenu pour la 1^{re} fois, semble-t-il, de sa visite à É'ville en août 1960 : il a conseillé la modération, notamment à la Nigérie.

h) La Nigérie a fait entendre qu'elle refuserait que ses troupes aux NU soient mises à la disposition du gouvernement Adoula, au service de Noirs pour faire tuer d'autres Noirs...

i) En résumé, les perspectives paraissant favorables, bien que la situation soit extrêmement fluide et que le moindre événement peut tout modifier dans un sens ou dans l'autre... Le vent semble **commencer** à tourner à l'ONU même.

j) La délégation congolaise offrait un cocktail à l'ONU ce lundi. Il paraît que l'atmosphère y était lourde. L'ambassadeur d'Éthiopie à l'ONU, jeune communiste dont j'oublie le nom, soutien habituel..., n'a pas paru... Il semble aussi que Bomboko a beaucoup perdu depuis un an, notamment auprès des Délégations sud-américaines.

4. J'espère que l'affaire de l'Office Import-Export pourra être réglée comme dans les occasions précédentes. Au moment où nous touchons au but pour le Katanga (et partant pour le reste...), ce serait vexant d'échouer de cette manière. C'est la dépendance où Tshombe se trouve placé du vicomte Olivier qui le pousse à la méfiance vis-à-vis de nous. Je viens d'avoir d'autres témoignages de cette dépendance.

5. J'attends impatiemment les informations au sujet du financement de l'Office de New York. »

Le même mardi 7 novembre 1961 à 16 heures, une nouvelle description de la situation sur le Katanga, moins optimiste cette fois-ci.

« Autre son de cloche sur les NU

La réunion du Consecur n'aura probablement pas lieu avant lundi 13 ou mardi 14, mais aura lieu. U Thant serait "pour le désengagement" progressif des NU. Nehru et Zorine au contraire.

La venue de Spaak, dimanche prochain, sera une catastrophe pour nous. On va tout centrer sur l'affaire des mercenaires et, une nouvelle fois, "se défendre". Il faudrait attaquer au contraire... contre la politique d'intervention, sur le rôle de l'ONU, affronter courageusement (enfin) son rôle éminent de colonisateur et de décolonisateur... Comme cela, on pourrait imposer le respect, sinon l'adhésion.

Ou bien il faut travailler à empêcher tout débat à Consecur; ou bien il faut provoquer un grand débat, placé très haut... Les gens comprennent toujours en ce cas, même s'ils ne veulent pas l'admettre. »

À nouveau, une nouvelle donne de la situation sur le Katanga le même jour à 17 heures.

« Nationalité des sociétés katangaises

Le *New York Times* informe que les sociétés katangaises doivent se transformer pour le 1^{er} décembre (?) Ceci survient au lendemain de la rencontre avec de Ferron à Genève et de l'accord sur l'Office Import-Export...? De quoi s'agit-il? Éviter que Tshombe, champion de l'Entreprise privée, ne puisse ici apparaître comme "forçant" le capital étranger... Tout dépend de la nature **vraie** des mesures prévues.

Affaires Olivier de Ferron

a) Tombelaine à Paris est le fils du propriétaire d'une petite banque, la banque Tombelaine, Rue d'Antin, Paris. Son père habite Bvd Malesherbes à la Place Pereire. Rechercher s'il y a des "rapports" entre petite banque Tombelaine et banque de Ferron.

b) Le père Tombelaine, quand en fin septembre, son fils a quitté É'ville pour New York, l'a instruit de passer chez Rothschild à Bruxelles. »

Dans sa lettre du jeudi 9 novembre à 14 heures : « Entre Washington et New York » à un « ami », non autrement identifié, René Clémens disait : « Je puis vous assurer que c'est un combat au finish et si le Katanga devait succomber, la lutte continuera jusqu'à ce que la politique de Deta change vis-à-vis de l'ONU. Il ne me paraît plus guère douteux qu'il y a à Deta même de graves infiltrations communistes ou communistes,

sans parler des NU. Ce sont les mêmes, sans doute, avec lesquels trafiquent les gens de chez nous, de la rue de la Loi ou non. »

Jacques Brassinne informait Grosjean que « la position des Belges ici devient de plus en plus délicate. Il est difficile de faire entendre la voix au sein du chœur des conseillers, car notre Président, au fond, est très peu favorable à un arrangement avec Léopoldville quoiqu'il dise ou fasse ». Tout le monde avait fini par se laisser face à l'opportunisme katangais. Constatant la non-application des résolutions prises par le passé, une nouvelle résolution n° S/5002 du Conseil de sécurité du 24 novembre durcit davantage le ton. Il était question du retrait et de l'évacuation immédiate de tous les personnels militaires et paramilitaires, des conseillers et de tous les mercenaires. Cette résolution « déploirait toute action armée menée contre l'autorité du gouvernement de la République du Congo et rejetait entièrement l'allégation selon laquelle le Katanga serait une « nation souveraine indépendante ». [Le Conseil] réprouvait énergiquement les activités sécessionnistes illégalement menées par l'administration provinciale du Katanga avec l'appui de ressources extérieures, et secondées par des mercenaires étrangers. Il réprouvait également l'action armée menée, dans l'accomplissement des dites activités, contre les forces et le personnel de l'Organisation des Nations unies, en soulignant que lesdites activités devaient cesser immédiatement. » Et cette résolution donnait au nouveau secrétaire général U Thant des pouvoirs l'autorisant « à entreprendre une action vigoureuse, y compris, le cas échéant, l'emploi de la force dans la mesure requise, pour faire immédiatement appréhender, placer en détention dans l'attente de poursuites légales ou expulser tous les personnels militaires et paramilitaires et conseillers politiques étrangers ne relevant pas du Commandement des Nations unies, ainsi que les mercenaires ».

Le rapport de la Mission des Nations unies au Congo donnait des précisions sur les négociations de Bruxelles en rapport avec l'Union minière²⁶. Il y était écrit :

« D'autres négociations ont lieu à Bruxelles, où M. Sture Linner, principal représentant des Nations unies,

s'efforce de parvenir à un accord avec le gouvernement belge et avec les intérêts miniers belges au Katanga. L'ONU désire que les sociétés minières belges cessent de payer des droits et des royalties aux autorités katan-gaises, lesdits paiements étant désormais effectués au gouvernement central. Le gouvernement belge a accepté cette proposition, du moins en principe, mais la puissante Union minière s'est refusée jusqu'à présent à consentir à un tel arrangement par crainte des représailles. L'ONU estime que pour venir à bout de la résistance des dirigeants katangais le plus rapidement possible, il faut leur couper les vivres, autrement dit, les réduire à l'impuissance. Tant que l'Union minière se refuse à accéder à la requête des Nations unies, les négociations risquent de se prolonger indéfiniment avec la possibilité d'assister à de nouveaux désordres. »

Dans une note non signée du samedi 16 juin 1962 au titre « Action des Nations unies à Bruxelles » adressée à M. Tshombe, il était écrit :

1. Des informations très sûres me sont parvenues. Il est certain :

i) Que les Nations unies et le Département d'État font pression sur le ministère belge des Affaires étrangères pour qu'il se rallie et qu'il serve pleinement leur politique. Ce ministère marche dans ce sens, tout en restant réservé pour ne pas se compromettre dans une politique qui n'est pas exactement la leur. Mais il désire avant tout ne plus avoir de difficultés avec l'ONU ;

ii) Qu'ils soutiennent Adoula dans la crainte de le voir remplacé par une personnalité extrémiste ;

iii) Que, à la demande de l'ONU et du Département d'État, le Ministère fait des pressions sur l'Union minière pour qu'elle accepte de se rallier à cette politique ;

iv) Qu'ainsi que je vous l'ai déjà dit antérieurement, certaines personnalités de la Société générale sont en faveur de la politique du ministère. Par contre, la haute Direction de l'Union minière à Bruxelles y refuse tout contact avec M. Linner et les Nations unies et n'accepte de discuter aucune proposition. Elle estime que c'est l'affaire du Président.

2. Dans ces conditions, je continue à penser, comme je vous l'ai écrit, que toute conférence de presse sur ce sujet est actuellement inopportune. Elle ne ferait que servir des intérêts politiques ou financiers particuliers belges ou autres contre d'autres intérêts politiques ou financiers particuliers. »

Le Katanga allait s'opposer à la création d'un centre culturel américain à Élisabethville. Cela pouvait

26. Cf. émission d'informations du service français de la BBC du 5 juin.

paraître curieux au moment où il cherchait une reconnaissance internationale. Les raisons étaient d'abord stratégiques et les experts belges auprès de M. Tshombe lui fournirent des explications dans une note de 4 pages écrite le vendredi (?) juin 1962.

« **L'appareil de propagande États-Unis à l'étranger**

1. Toute l'action américaine à l'étranger est coordonnée et contrôlée par le Département d'État, sous quelque forme que ce soit, selon la politique du Département d'État vis-à-vis de l'État ou du gouvernement étranger.
2. Les organisations qui exécutent cette politique sont les suivantes.

[...]

3. À Léopoldville, l'appareil de propagande américain est en place et est devenu très vite très puissant. Il comporte au moins cent cinquante personnes. Il y en a ± 90 à l'Ambassade, comprenant le personnel diplomatique et consulaire, les services de renseignement, des agents de la CIA, des attachés de presse. Il y en a ± 60 à l'USIS [United States Information Service ou service qui donne des informations sur les événements vus par les États-Unis, sur la vie aux États-Unis..., essentiellement un service de propagande] et nombre des agents de cette organisation sont en outre des agents de la CIA. Toute l'action de cette organisation dépend de l'ambassadeur qui est, en fait, le chef de tous les services américains sur place.

Toute cette organisation a grandi de la sorte en peu de temps, comme l'organisation américaine dans tous les pays africains d'ailleurs.

Elle s'est assurée, de diverses façons, la collaboration dévouée de nombreux hommes politiques congolais et a mis sur pied un important réseau d'informateurs politiques. Elle publie un journal ("Perspectives américaines"), qui expose la politique du Département d'État, spécialement à l'égard du Congo. Des articles y ont paru plus d'une fois contre le Katanga : ils répètent tous les arguments connus contre votre gouvernement, contre la sécession, pour l'appui à la BBK [Balubakat] et pour que les richesses du Katanga soient mises à la disposition du Congo qui en a besoin.

Sans doute, une large fraction de l'opinion publique est peu favorable à cette pénétration politique. Mais elle n'est pas et ne sera pas en mesure de réagir efficacement. En effet, elle ne dispose pas des moyens pour le faire et beaucoup de leviers de commande sont entre les mains d'hommes qui ont été gagnés par les agents US et qui font leur jeu.

Voudrait-il réagir, M. Adoula se trouve paralysé dans toute tentative de ce genre, sans doute en raison de la situation désastreuse de ses finances, mais aussi par le

fait qu'en de nombreux points de l'État l'impulsion est donnée à de nombreuses personnes par les US.

4. [...]

5. [...]

6. La demande américaine d'établir un centre culturel à Élisabethville relève des mêmes objectifs. Par certains côtés, elle indique une chose favorable à mon sens : elle est peu conciliable, au moins en apparence, avec un recours à la force, elle est, en tout cas un changement de tactique. Mais elle ne signifie nullement un changement d'objectif. La pénétration d'agents US dans le milieu katangais, par un centre culturel, n'a d'autre but que de servir au Katanga la politique actuelle du Département d'État. Actuellement en tout cas, cette situation est catastrophique et reste l'absorption du Katanga par le Congo. Il y a au Katanga comme partout ailleurs des gens intéressés ou crédules qui seront gagnés par les agents sur place. L'organisation de ceux-ci aurait pour but, par des moyens psychologiques, soit de vous rendre difficile de mener toute politique autre qu'une politique conforme aux vues du Département d'État, soit de créer des difficultés à votre gouvernement et finalement de chercher à le renverser.

7. Une fois établi sous une étiquette culturelle, aucun moyen de contrôle de leur activité n'existe pour le Gouvernement. Et les moyens de mettre fin à cette activité diminuent au fur et à mesure que celle-ci s'exerce. Si l'on décide à un moment donné de réagir, il est souvent trop tard ou bien l'on crée des incidents qui peuvent être graves et tourner mal. Pour éviter toutes ces conséquences, il y a lieu de ne pas s'engager dans une voie aussi dangereuse.

8. L'ouverture d'un centre culturel à Élisabethville pourrait servir aussi au Département d'État, à défaut de mieux, comme argument pour prouver en Amérique le bien-fondé de sa politique et faciliter le vote des bons. Alors que le 24 novembre 1961, M. Stevenson votait les résolutions équivoques du Conseil de sécurité, alors que les Globe-Master aidaient en décembre les Nations unies à attaquer Élisabethville, il est normal qu'avant d'ouvrir un centre culturel américain à Élisabethville, le Département d'État ait donné des gages publics et non équivoques d'une politique favorable au Katanga. »

Le rapport de Sture Linner du 3 décembre 1961 notait : « Le régime de Tshombe approche du point où il ne pourra contrôler les forces qu'il a déclenchées et où il ne pourra détourner sa politique de violence [...]. Ni Tshombe ni ses collaborateurs ne pourront

contrôler la direction des événements. Des éléments de leur force militaire et de la population civile risquent de déclencher de nouvelles hostilités contre l'ONU ». Et à l'ambassadeur américain Gullon à Léopoldville d'ajouter : « Je ne suis pas certain que la province du Katanga puisse être réunie au Congo sans effusion de sang ». À ce moment, Moïse Tshombe accompagné de René Clémens se trouvait à Paris. On assistait à des affrontements de plus en plus fréquents entre Gendarmerie katangaise et Casques bleus, ces derniers gagnaient de plus en plus d'espace dans plusieurs points du Katanga. Face à cette offensive générale qui semblait se dessiner, la diplomatie belge s'employa à arrêter l'action de terrain au Katanga des Casques, accusant même le nouveau secrétaire U Thant de s'attribuer des pouvoirs excessifs. Spaak était mis sous la pression de Vandewalle, le gérant du consulat d'Élisabethville, qui lui télégraphia encore le 15 décembre : « Bien que convenu que faites tout ce qui est humainement possible pour arrêter l'utilisation de ces engins meurtriers, je répète qu'il n'y a pas de solution militaire possible au conflit congolais ».

La réponse du secrétaire général de l'ONU à Spaak en date du 15 décembre fut celle-ci :

« Les troupes des Nations unies ont reçu les ordres les plus stricts de faire tout leur possible pour protéger et sauvegarder les vies et les biens de la population civile et je suis convaincu, pour ma part, qu'elles se sont conformées à ces ordres dans toute la mesure du possible. En fait, leur discipline et leur conduite me remplissent d'une grande fierté. Il existe, par contre, la preuve que, depuis le début de l'opération, certains civils non africains ont participé aux combats contre les troupes des Nations unies et, en particulier, de nombreux non-Africains ont ouvert le feu, en francs-tireurs, à l'abri de maisons privées et d'autres bâtiments. En état de légitime défense, les troupes de l'ONU ont dû agir contre ces civils, mais, en général, ces troupes se sont efforcées de sauvegarder les vies et les biens des civils, même au point de porter préjudice aux opérations militaires. [...] Vous donnez foi d'emblée aux allégations sans fondement avancées contre l'ONU, vous semblez ignorer les circonstances qui ont mené aux hostilités actuelles au Katanga. Il pourrait être utile, par conséquent, de rappeler une fois de plus la campagne de violences lancée par Tshombe et ses acolytes immédiatement après l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité du 24 novembre. »

U Thant se manifesta comme quelqu'un d'intègre avec un talent de négociateur patient et subtil. Sa réponse visait le fait que de nombreux Belges furent ainsi tués par les Casques bleus parce qu'ils prenaient directement part aux combats au nom de la Gendarmerie katangaise. Parmi les tués, d'après le rapport de Brassinne, on compta 24 Casques bleus, 23 soldats et policiers katangais, 3 Rhodésiens et 27 Européens, en majorité des Belges. À ajouter à ces victimes 48 Européens et 166 Katangais blessés²⁷. On lit dans le rapport de Vandewalle du mois de décembre ce qui suit :

« Nos compatriotes payèrent un très lourd tribut au cours des hostilités entre la force armée de l'ONU au Congo et les forces armées katangaises. Parmi ceux-ci, quatre étaient des volontaires de la garde nationale katangaise en uniforme tués au combat. Il s'agissait de colons écueurés par les meurtres et pillages qui défendirent leurs foyers menacés. Aucun d'eux n'était militaire de carrière. On dénombra 19 Belges sur 27 Européens tués, 7 disparus, 19 blessés graves sur 20 hospitalisés, auxquels il faut ajouter un nombre de blessés légers ; sur 66 arrestations arbitraires enregistrées, on compte celles de 61 de nos ressortissants ; enfin trois femmes furent les victimes de sévices graves [...].

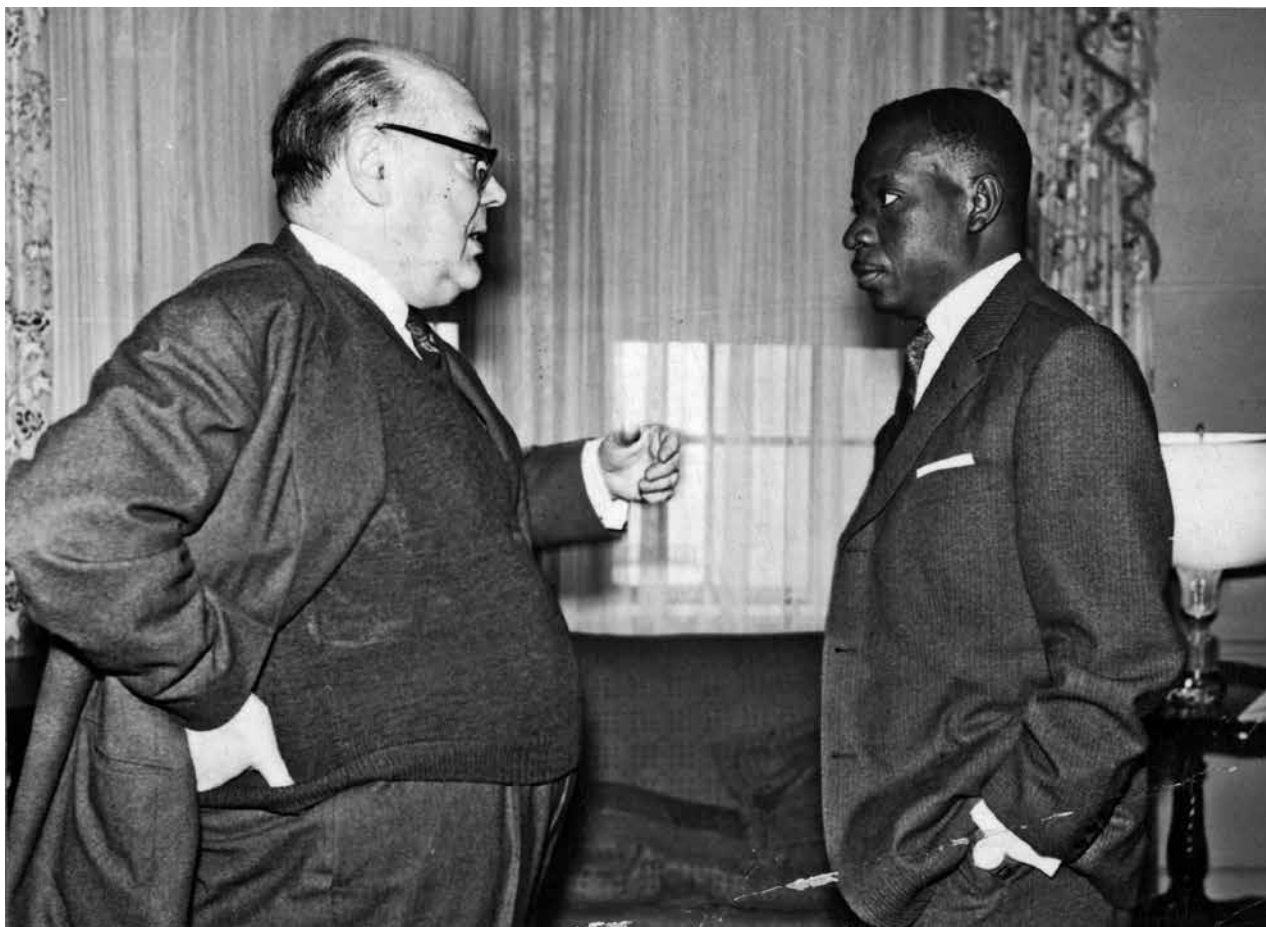
L'impression la plus pénible, au cours des dix-sept jours de bombardements, de fusillades et des quatre semaines de difficultés de toutes natures, est celle de mon impuissance à protéger nos ressortissants contre la mort, les arrestations arbitraires, les pillages, les exactions de toutes natures. Les victimes nombreuses. »

Les affrontements de décembre firent que des maisons privées et même les installations de l'Union minière servirent à la gendarmerie comme points d'attaque. Suite à la défense que développa Spaak, le secrétaire général lui répondit encore le 18 décembre²⁸ :

« Ces derniers jours, les installations de télécommunications de l'Union minière ont été utilisées par la Gendarmerie katangaise et les mercenaires dans leur lutte contre les forces de l'ONU. Les positions

27. D'autres sources donnent les chiffres de 124 blessés pour l'ONUC et 179 côté des Katangais.

28. À noter qu'au mois d'août 1960, le secrétaire général Dag Hammarskjöld avait usé de cette même stratégie pour coincer Lumumba afin d'obtenir son élimination, appuyant ainsi l'action de la Belgique. Lire à ce sujet Omasombo (Omasombo 2014 : 187-196).



Le ministre Spaak s'entretenant avec le Premier ministre Adoula.

(HP.2010.8.1227, collection MRAC Tervuren.)

de l'ONU ont été continuellement soumises à une fusillade, parfois même à un feu de mortiers et de mitrailleuses venant du principal bâtiment administratif de l'Union minière ainsi que de l'Institut d'enseignement de l'Union minière. Mes représentants à Élisabethville disposent d'éléments de preuve établissant de façon concluante que des activités de mercenaires et des concentrations de gendarmes ont été organisées dans les immeubles en question et aux alentours. La sévère fusillade venant des bâtiments de l'Union minière a causé de lourdes pertes parmi nos soldats éthiopiens. En particulier, au cours des deux jours qui ont précédé l'attaque aérienne, six Éthiopiens ont été tués et cinq au moins blessés. Les bâtiments en question sont ainsi devenus, par la force des choses, un objectif militaire. Le commandement de l'ONU n'avait donc pas d'autre choix que d'agir pour neutraliser ce dangereux centre de résistance et il l'a fait à son grand regret, limitant son action au minimum qu'exigeait la situation militaire. Mes représentants à Élisabethville ont à plusieurs reprises averti les autorités de l'Union

minière que si la fusillade des immeubles de l'Union minière ne cessait pas, l'ONU serait obligée d'user de son droit de légitime défense. Mais ces avertissements ont été vains. Toutes les attaques aériennes auxquelles l'ONU a été obligée de procéder au Katanga ont eu lieu dans les mêmes conditions. Elles ont été déclenchées à grand regret et parce que des considérations d'ordre militaire les rendaient absolument nécessaires, et elles ont toutes été dirigées contre des objectifs militaires. Je puis vous donner l'assurance que les troupes de l'ONU n'ont aucunement des "ardeurs combattives", mais, comme je vous l'ai dit dans mon message du 15 décembre, elles doivent réagir dans l'exercice du droit de légitime défense à toute attaque lancée contre elles. »

Les informations que détenait Spaak avaient pour source le gérant du consulat belge à Élisabethville, Frédéric Vandewalle. Pour rappel, celui-ci s'était attaché Jacques Brassinne comme adjoint « bénévole ».

Ainsi, la défense que prenait le gouvernement belge soufflant à la fois le chaud et le froid apparut faible et teintée d'hypocrisie. Le camp katangais recherchait à obtenir coûte que coûte l'intervention des États-Unis contre l'ONU, alors que quelques semaines plus tôt, Tshombe menaçait d'attaquer leurs intérêts au Katanga. Diverses demandes de cessez-le-feu par la voie du consulat américain furent adressées directement au président Kennedy. Le gouvernement américain décida le 17 décembre 1961 d'intervenir, mais à condition que le président katangais marque son accord sur

une rencontre avec le Premier ministre Adoula et qu'il accepte l'unité du Congo.

Le rapport de Jacques Brassinne à René Clémens (voir encadré ci-dessous) daté de janvier 1962 indiquait que la situation interne dans l'État du Katanga ne s'améliorait pas, bien au contraire. Brassinne y suggérait des stratégies dans l'espoir de résister encore. Cela équivalait à rejeter l'intégration dans le Congo unitaire ou, à défaut, d'essayer d'amener le gouvernement congolais à faire des concessions importantes au Katanga.

« I. Situation sur le plan intérieur

A. Pouvoir politique

[texte cité, cf. *supra*]

3° L'Assemblée nationale

Cette assemblée ne pose plus aucun problème, car ce qui s'y dit et ce qui s'y fait n'intéresse plus personne. Pour Léopoldville, elle siège illégalement. Le président Kasa-Vubu l'ayant convoquée à Kamina, pour l'ONU la ratification de l'accord de Kitona n'était pas nécessaire, aussi que l'assemblée entérine l'accord ou refuse de la ratifier ne change rien.

Pour l'envoi des parlementaires Conakat et la désignation des membres de la commission de l'élaboration de la nouvelle Constitution, le président a clairement montré sa volonté de collaborer avec Léopoldville.

4° La Police

La police a repris son service dès la fin des événements. Après de nombreuses palabres, le ministre Munongo a demandé que la plupart des techniciens belges de la police restent sur place.

La détente entre l'ONU et les autorités katangaises est devenue une réalité, elle s'est manifestée sous diverses formes. Dès le 28 décembre 1961, des patrouilles mixtes composées de policiers katangais et de militaires éthiopiens furent aperçues en ville. En principe, ces patrouilles devaient assurer la sécurité des quartiers occupés par les Baluba.

Le 11 janvier 1962, monsieur Munongo et monsieur Dumontet faisaient une déclaration simultanée sur l'organisation d'une opération de police ONU-Katanga en vue de faire évacuer les familles baluba installées illégalement dans les immeubles des quartiers Stanley et du square Uvira.

Le 12 janvier, le ministre de l'Intérieur annonçait l'arrivée à Éville de quatre conseillers nigériens pour réorganiser la police katangaise. Le ministre Munongo a précisé le jour même aux techniciens belges qu'il ne s'agissait aucunement de les remplacer, mais d'une aide supplémentaire fournie par l'ONU.

Cette collaboration souhaitée, voulue ou imposée par l'ONU est une preuve supplémentaire que l'Organisation des Nations unies n'a nullement abandonné son programme consistant à se substituer à l'aide technique belge. Cette politique a eu pour résultats directs les tragiques événements de septembre et de décembre 1961.

B. La situation économique et financière

1° Les entreprises

[...]

2. Les sociétés et les finances

Le ministre des Finances excite encore la convoitise et la curiosité de tous, tant Africains qu'Européens. Les différents services de ce ministère ont repris leurs activités, le cabinet est revenu de Kipushi où il avait émigré. Deux problèmes retiennent particulièrement l'attention du ministre :

- i) la transformation des sociétés de droit congolais en sociétés de droit katangais, et
- ii) la nécessité de trouver de l'argent frais.

La question de la transformation des sociétés, quelque peu perdue de vue, est à nouveau à l'ordre du jour. Toujours opposé aux nationalisations, le gouvernement va exercer une pression de plus en plus forte sur les sociétés afin que celles-ci soient régies par les lois katangaises. La scission des sociétés en deux, l'une de droit belge et l'autre de droit katangais n'est pas une solution heureuse pour le ministre. Ce dernier souhaite placer le plus rapidement possible Léopoldville devant un fait accompli et donner une assise juridique à la situation actuelle. Une société katangaise, d'après le ministre, même placée dans le cadre d'un Congo uni, ne paierait ses impôts et droits qu'au gouvernement provincial.

Cependant le problème qui conditionne la survie du Katanga est celui de l'équilibre budgétaire. En 1961, le déficit budgétaire du Katanga s'est élevé à 1 milliard. Celui de 1962 sera plus important encore en raison des circonstances actuelles :

- a) les impôts locatifs seront en diminution, de nombreuses maisons étant inhabitées, détruites ou pillées ;
- b) la taxe professionnelle sera réduite, le nombre de travailleurs africains en chômage augmentant et de nombreux techniciens ayant quitté le pays ;
- c) les profits commerciaux seront en diminution à cause de la fermeture d'un certain nombre de magasins ;
- d) une moins-value sur la taxe mobilière sur les dividendes; une partie de ces derniers sera probablement consacrée à la reconstruction ;
- e) l'impôt complémentaire sur les bénéfices sera également réduit.

Les ressources de l'État pour l'année 1962 vont donc subir une contraction appréciable. Par contre tous les projets de budget déposés par les départements sont en augmentation.

Financièrement le Katanga se trouve dans une impasse même si des réductions budgétaires drastiques étaient imposées aux ministres.

Devant l'impossibilité d'emprunter à l'étranger, les autorités se tourneront vers les contribuables.

Un projet actuellement à l'étude prévoit un impôt de 5 % sur le capital. La rentrée se fera en deux temps. La perception immédiate des 5 % sur le capital lors de l'échange des nouveaux billets contre les billets Tshombe; pour 100 frs katangais ancien modèle, le citoyen recevra 95 frs katangais en billets neufs. Les 5 % seront également perçus sur tous les avoirs en compte créditeur.

La perception différée s'effectuera de différentes manières : l'impôt sur les immeubles équivaldra à 6 mois de loyer payable par douzième. Pour les sociétés, la base de taxation sera le bilan au 31 décembre 1961. Elles se verront contraintes à une émission supplémentaire d'actions équivalentes à 1/20^e du capital émis. Ces dernières seront remises à l'État qui créera un fonds d'investissement au Luxembourg qui émettra des certificats à placer à l'étranger et sur le marché katangais. Il n'est pas exclu qu'une partie des traitements du personnel européen et africain soit payée en certificats.

Cette procédure appelle de nombreuses réserves tant sur les réductions psychologiques qu'elle provoquera parmi le personnel européen tant du secteur privé que public et également sur la situation des entreprises dont certaines étaient déjà en difficulté avant les événements de décembre.

Dans l'immédiat, la récolte de l'impôt comme toutes les activités administratives, même les plus élémentaires nécessitent un personnel technique de valeur. Ce dernier ne pourra pas être trouvé parmi les Africains avant plusieurs années; on constate une baisse générale de rendement parmi les fonctionnaires qui non seulement ne progressent plus, mais ont également perdu l'habitude de travailler.

C. L'assistance technique

La plupart des constatations ci-dessus n'ont pas échappé aux fonctionnaires belges. Si on ajoute au peu d'attrait que représente encore leur travail, le fait que par deux fois en moins de quatre mois, la population civile a été la principale victime des événements mettant aux prises l'ONU et la Gendarmerie katangaise, on ne doit pas s'étonner que l'assistance technique a enregistré 13 % de démission en janvier 1962.

Si on ajoute à ce nombre les départs en congé statutaire, les congés anticipés, on constate que le Katanga est en train de perdre une partie de ses techniciens.

De plus, Bruxelles n'envoie plus personne au Katanga, ceux qui quittent ne sont plus remplacés.

Il est donc probable que la liquéfaction et la bantouisation de l'administration va encore s'accroître avec pour résultats d'entraîner à plus ou moins long terme, la paralysie du secteur privé - licences d'importation et d'exportation, le problème des quotas, accords commerciaux avec le Congo et le Ruanda-Urundi, etc.

Le fonctionnement de l'ancienne Administration coloniale devrait être allégé et adapté à un pays en voie de développement. Le chemin parcouru démontre que les tracasseries administratives se sont encore multipliées depuis l'indépendance. Le moral des agents de l'assistance technique est mauvais, car ils assistent à la décomposition

progressive d'une organisation qu'ils ont connue efficace, l'absence des épouses dont le retour n'est pas autorisé se fait également très ressentir.

De plus, l'annonce de l'arrivée de l'ANC à Kamina a provoqué une inquiétude très grande du fait que le gouvernement central avait antérieurement déclaré que tous les Belges travaillant pour le gouvernement Tshombe devaient être considérés comme des mercenaires. Le ministre Ileo avait encore ajouté que ces derniers devaient craindre la juste colère des soldats de l'ANC.

Entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, dix magistrats sur quarante-trois ont donné leur démission. Huit nouveaux départs sont enregistrés depuis le début de l'année.

Dans l'administration, le nombre de préavis réunis depuis la fin des hostilités est d'environ une quarantaine. On prévoit 46 départs en février et 94 en mars, ces chiffres comprennent les congés normaux. Le problème du remplacement de ces agents est crucial si on désire conserver une ossature administrative dans une région durement éprouvée au cours de ces derniers mois.

D. Situation militaire

1. Les événements de décembre et leurs résultats

La désagrégation des forces katangaises commencée le 28 août avec le départ des officiers belges s'est accélérée au cours des derniers événements. Dès novembre, la gendarmerie échappait à l'autorité de ses officiers ; seules les interventions du Président et du général Muke [commandant des Forces armées du Katanga] pouvaient encore exercer une influence modératrice sur les troupes.

L'état-major de la gendarmerie d'inefficace est devenu inexistant ; ce n'est que grâce à la présence de mercenaires français que quelques opérations purent être organisées. Du côté katangais, les seuls coups de main qui furent tentés comprenaient en hommes et en matériel l'équivalent d'une section d'infanterie malgré [*sic*] qu'au début des hostilités, on pouvait évaluer les forces katangaises à deux bataillons. Les principales manifestations de la gendarmerie furent des contrôles d'identité des civils et des démonstrations d'utilisation pacifiques de jeeps et de véhicules blindés en ville et dans les cités africaines.

Les seules troupes africaines ayant fait le coup de feu avec courage et efficacité sont la compagnie de paras-commandos et la garde présidentielle. Ces deux unités ont conservé leur encadrement et sont actuellement les seules troupes à É'ville pouvant encore être utilisées.

En face des troupes katangaises dont la désorganisation était presque totale, les Nations unies alignèrent sept bataillons d'infanterie, un escadron suédois de « *troop carriers* » et un escadron blindé indien.

La guerre entreprise par l'ONU peut se caractériser comme suit : il s'agit d'une guerre sans objectif et sans ennemi. Sans objectif, en septembre l'ONU avait occupé différentes positions stratégiques situées dans É'ville et défendues par les Katangais. En décembre, aucun point ne fut défendu d'une manière permanente, certaines positions furent occupées certains jours pendant un laps de temps généralement très court. Sans ennemi, celui-ci étant insaisissable, car désormais, ce furent avant tout les combats de harcèlement et de rapides coups de main avec désengagement et décrochages très rapides après objectifs atteints ou résistance onusienne. Il y eut très peu de combats rangés, le plus connu est celui du tunnel BCK où les adversaires se bombardaient sans jamais le franchir.

La mobilité du groupe français commandé par le colonel Fauques a permis à ces derniers de n'enregistrer aucune perte pendant les hostilités.

L'ONU, responsable du déclenchement effectif des opérations en voulant rouvrir sa voie de communication allant de son QG du Clair Manoir à l'aérodrome de la Luano, n'a jamais réalisé l'effectif des forces katangaises.

Le général Raja et son état-major conduisirent les opérations suivant les principes appliqués lors de la Seconde Guerre mondiale : destruction du matériel roulant, des gares et des voies ferrées, destruction des centres de télécommunication, destruction des réserves de carburant, bombardements et mitraillages de bâtiments susceptibles d'abriter des troupes, etc.

De plus les bombardements d'É'ville par mortiers de 3 pouces et de 4,2 pouces sont injustifiables de la part des Nations unies. Militairement parlant, ils sont une faute impardonnable, car l'utilisation de mortier ne se justifie que si l'on peut observer le point de chute des bombes. En plus, des erreurs de tirs de l'ordre de 700 à 800 m ont été enregistrées notamment lorsque des bombes destinées au camp Massart sont tombées sur l'hôpital Prince Léopold ; quant aux bombardements de nuit, ils sont réellement criminels. Si on ajoute encore que les militaires et les représentants civils de l'ONU n'avaient ni la politique ni les mêmes objectifs en ce qui concerne les meilleurs moyens de mettre fin à la sécession katangaise [on] peut se rendre compte dans quel imbroglio la population civile fut plongée par l'irresponsabilité totale des militaires.

[...]

3. La situation dans le Nord-Katanga

Le 30 décembre 1961, le gouvernement katangais recevait le dernier message de Kongolo annonçant que l'ANC avait attaqué la poste. [...]

À la même époque, des éléments ANC étaient signalés au nord de Kapona. Depuis, peu de nouvelles sûres sont parvenues à Éville au sujet des événements du Nord-Katanga. Les dernières nouvelles signalent que la compagnie de Gendarmerie katangaise de Pweto, qui s'était rendue coupable de sévices à l'égard d'Européens au début de l'année, soit passée à l'ANC.

Afin de remédier à cette situation, l'ONU aurait exprimé le désir de monter une opération ANC-ONU-Gendarmerie katangaise. [...]

II. Évolution politique des relations ONU-Katanga

1. Les résolutions du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité adoptait, le vendredi 24 novembre 1961, le projet de résolution afro-asiatique, modifié par certains amendements américains.

Les efforts faits par le consulat général de Belgique pour mener le président Tshombe à adopter une attitude conciliante à l'égard de ces résolutions furent annulés par des entreprises parallèles de conseillers irresponsables.

2. Prise de position du gouvernement katangais

À l'issue du conseil des ministres du 25 novembre 1961, le Président déclara qu'[il] attendait l'application des résolutions du Conseil de sécurité avant d'agir, mais qu'à l'usage de la force, il répondrait par la force en mobilisant le peuple katangais et, le cas échéant, en détruisant le potentiel économique du pays.

Le dimanche 26 novembre 1961, un meeting de masse fut organisé à la commune Kenya. Le Président prononça une allocution attaquant vivement la diplomatie américaine et demandant à la population d'être prête et d'attendre son signal pour entrer en action.

[...]

7. La période du 6 au 18 décembre 1961 : tentatives en vue d'un cessez-le-feu

[...]

Suite à diverses prises de position notamment des États-Unis et de la Grande-Bretagne, le gouvernement katangais décida de couper les lignes téléphoniques des consulats. Des incidents eurent lieu au consulat américain. Sans liaison avec l'ONU et éprouvant des difficultés avec les autorités katangaises, les efforts consulaires s'orientèrent vers une action sur le plan international seule capable de mettre fin à la crise.

Les interventions auprès du président Tshombe se traduisirent par l'envoi, le 14 décembre, d'un télégramme au président Kennedy dans lequel il était demandé une intervention pour désigner un négociateur valable et arrêter immédiatement une effusion de sang inutile.

Le gouvernement américain n'était décidé, le 17, à intervenir en vue d'arrêter les hostilités que si le président katangais marquait son accord sur le principe d'une rencontre avec monsieur Adoula et acceptait le concept de l'unité du Congo.

Le jour même, le président Tshombe acceptait d'aller discuter avec monsieur Adoula en présence de monsieur Ralph Bunch et de monsieur Guillon, ambassadeur des États-Unis à Léo et représentant personnel du président Kennedy.

Un échange de télégrammes entre le président Tshombe et le sénateur Hougardy avait préparé le terrain.

En fin de journée, le consul des États-Unis remettait un message du président Kennedy au président Tshombe dans lequel il était dit que l'ambassadeur Guillon attendait monsieur Tshombe à Ndola et qu'un cessez-le-feu interviendrait dès le début des conversations avec monsieur Adoula.

Le 18 décembre 1961 à 16 h 10, le président Tshombe quittait Élisabethville pour Ndola en compagnie de MM. Hoffacker, Dunnet et Lambrochini, respectivement consuls des États-Unis, de Grande-Bretagne et de France.

Le Président, après une longue entrevue avec l'ambassadeur Guillon et les trois consuls, quittait Ndola le 19 à 7 h 45 pour Kitona. À partir de cette heure précise, le cessez-le-feu d'après les instructions américaines, devait devenir effectif. L'ONU locale fut avisée par le vice-consul américain Mac Namara, sur la base des assurances données par monsieur U. Thant à monsieur Stevenson.

8. L'accord de Kitona

Les premiers contacts Adoula-Tshombe eurent lieu le 19, mais les véritables discussions ne se déroulèrent que le lendemain. À la suite d'une intervention américaine, monsieur Adoula fit une proposition en 8 points qui, sans être formellement acceptée par le président Tshombe, faisait l'objet d'une déclaration de la part de ce dernier lors de son retour à Élisabethville.

L'accord rédigé répondait aux souhaits du gouvernement central et de l'ONU ; il consacrait sur papier le retour du Katanga dans le sein de la République du Congo. En fait, cet accord ne fut pas signé, mais fit l'objet d'un échange des lettres entre monsieur Bunch et le président Tshombe dans laquelle ce dernier se proposait de faire une déclaration conforme à la proposition en 8 points, en attirant toutefois l'attention sur la nécessité de soumettre cette déclaration à l'approbation des autorités compétentes katangaises.

9. La mise en œuvre de l'accord de Kitona

Rentré de son voyage, le président Tshombe convoqua le Conseil des ministres qui entendit le ministre Kibwe faire rapport sur les circonstances et les conditions dans lesquelles se déroula la conférence de Kitona. Le Conseil se déclara incompetent pour approuver l'accord et décida d'en référer à l'Assemblée nationale qui fut convoquée pour le 3 janvier 1962.

Sans attendre le vote de l'Assemblée, le Président insista personnellement auprès des députés et sénateurs nationaux afin que ceux-ci se rendent à Léo le 27 septembre afin de participer aux débats du Parlement congolais sur les modifications à apporter à la Loi fondamentale. Les députés et sénateurs katangais s'embarquèrent à la date indiquée pour Léopoldville.

Toujours à l'initiative du Président, une délégation katangaise [au total 11 personnes] fut envoyée à Léo le 3 janvier 1962 dans le but de participer à la commission qui doit élaborer une nouvelle Constitution, nouvelle preuve que le Katanga semble décidé à appliquer l'accord de Kitona.

[...]

12. Réunion de l'Assemblée nationale du Katanga

L'Assemblée n'étant pas en nombre le 3 janvier, la réunion fut reportée au lendemain. Le quorum fut atteint lors de la réunion du 4 janvier.

Dans son discours, le président Tshombe demanda la ratification des accords de Kitona [...]

Le Président proposa en terminant que l'Assemblée se prononce sur un projet de résolution soumis par le gouvernement après divers attendus, cette résolution proposait l'adoption des huit points de Kitona sous réserve de l'acceptation par le gouvernement central d'une série de conditions :

i) un certain nombre de portefeuilles du gouvernement central seront réservés à des membres de la Conakat. Parmi ceux-ci le portefeuille de la défense nationale.

ii) au cours de la période transitoire, les articles 6, 7, 23, 25 alinéas 2, 106 à 184, 137 alinéas 3, 191, 193 à 195, 208 à 222, 204, 226 à 236 devront être modifiés.

iii) la Loi fondamentale sera appliquée au moment où le gouvernement central aura mis fin à ses manquements vis-à-vis de cette dernière.

iv) le gouvernement central devra mettre en place des institutions telles que, une Cour constitutionnelle, une Cour des comptes, une Cour de cassation.

v) il mettra fin à la sécession gizengiste.

vi) il devra mener une politique anticommuniste [entendez anti lumumbiste?]

vii) le gouvernement central devra préserver l'intégrité du pays vis-à-vis de l'ONU.

Après le discours du Président, l'Assemblée décida de constituer deux commissions :

- commission politique

- commission des affaires étrangères

qui toutes deux examineront le projet de résolution.

La commission des affaires politiques termina ses travaux le 9 janvier en accordant son soutien au président Tshombe.

L'Assemblée se réunissait le 16 janvier 1962 pour voter la confiance au Président et au gouvernement katangais. »



Les mercenaires au Katanga.

(CP.2007.1.24, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

La détermination de l'ONU finit par convaincre les Belges du Katanga, surtout les civils, que la cause devenait de plus en plus difficile à défendre et que le temps de partir était arrivé. Le rapport que Frédéric Vandewalle fit pour Bruxelles notait :

« Une première remarque s'impose : la balance des forces penche de manière considérable en faveur de la force armée de l'ONU. Le général Raja, assisté d'un état-major bien étoffé, disposant d'un réseau de transmission parfait, d'un appui logistique adéquat, commande à sept bataillons bien encadrés et armés, appuyés par des mortiers lourds, des blindés et une aviation de combat. En face de lui, il n'a que la valeur de deux bataillons [un bataillon est égal à \pm 1000 soldats] pratiquement sans cadre, avec une aviation civile plus ou moins adaptée à des missions de combat, quelques véhicules blindés, et une centaine de mercenaires dont jamais plus de cinquante ne seront en ligne. Le tout était dirigé par un groupe français, le commandant, *alias* colonel Faulques, dont le niveau tactique ne dépasse guère l'échelon bataillon. Inutile de parler du quartier général katangais : le général Muke, pour courageux qu'il soit, a les conceptions d'un honnête chef de section d'infanterie, et les rouages de l'État-major

ne se sont jamais remis de l'affaire du 28 août qui vit certains officiers autochtones se réjouir du départ des cadres belges. Une démonstration de masse des forces ONU aurait dû suffire à paralyser au moindre prix la plupart des moyens katangais. Une conception étroitement défensive et un respect vraiment exagéré de l'adversaire empêchèrent, semble-t-il, l'imagination créatrice de se manifester dans la tête du général Raja. Il avait pour mission d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, c'est-à-dire de débarrasser le Katanga des mercenaires, et pour cela il devait regagner la liberté de mouvement locale qui lui avait été ravie par quelques détachements dépenaillés, barrant les routes avec des fûts métalliques vides. »

Le gouvernement katangais s'opposa au départ des Belges, voyant là une perte de son bouclier et un signe de sa perdition. En accord avec l'autorité belge, Tshombe obtint que seuls les femmes et les enfants retournent en Belgique, mais cela devait se faire de manière discrète; pas de départ en groupe pour que cela n'apparaisse trop visible. À la fin décembre, 475 personnes avaient quitté Élisabethville par avion et 1977 par train en passant la Rhodésie. Pourtant, le

consulat estimait qu'environ 10 000 Belges demeureraient encore sur le territoire katangais.

Robert Rothschild, le chef de cabinet de Paul-Henri Spaak, exigea instamment de Frédéric Vandewalle le départ de Jacques Brassinne d'Élisabethville. Dans sa réponse, le gérant du consulat écrivait : « [...] que Brassinne quitte définitivement le Katanga le 13 janvier 1962. Je le charge de remettre au Département les exemplaires de mon rapport sur les événements de décembre 1961 à Élisabethville. Il m'a aidé dans la présentation de ces documents. Je n'ai qu'à me louer de l'aide-bénévole qu'il m'a apportée et je serais très reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir lui réserver bon accueil. D'avance, je l'en remercie »²⁹.

Avec le retour, au quatrième trimestre 1961, du général Victor Lundula à Léopoldville, voilà qu'il s'accordait avec Mobutu sur la nécessité d'imposer encore de la discipline au sein des troupes de l'ANC. Autant à Luluabourg et ailleurs dans le pays les mutineries des soldats de l'ANC/Mobutu se répétaient, autant des soldats de l'ANC/Lundula restés auprès de Gizenga et dorénavant commandés par le colonel Pakasa commettaient des bavures à Kindu et à Kongolo. Sur ordre du Premier ministre Adoula, le général Lundula commanda l'opération qui aboutit à l'arrestation de Gizenga le 14 février 1962. Au Sud-Kasaï, la gestion autoritariste voire désordonnée d'Albert Kalonji était de plus en plus décriée ; fragilisé, il avait été arrêté un peu plus tôt, le 30 décembre 1961. En arrêtant Gizenga et Kalonji, Cyrille Adoula a fait preuve d'autorité. Il ne lui restait que la soumission de Moïse Tshombe. Mais la sécession du Katanga survivra encore un an !

29. Malgré ce retour en janvier, Jacques Brassinne trouva encore un justificatif pour revenir au Katanga, son « cinquième séjour » qui allait durer du 24 juin au 19 septembre 1962. Il raconte : « J'étais à nouveau affecté officieusement à la Présidence. L'Office culturel et économique du Katanga à Bruxelles me délivra le 22 juin un permis de séjour de six mois. Engagé par contrat, je fus affecté au secrétariat de la Présidence sous le matricule n° 20999. Cet engagement avait une fois de plus pour principal objectif de justifier ma présence aux yeux des Nations unies.

Ayant retrouvé mes pénates au consulat général ainsi qu'à la résidence consulaire des Roches, je repris mes activités auprès du président Tshombe en étroite collaboration avec le colonel Vandewalle. Sous contrat effectif de chargé de recherche à l'Institut de Sociologie de Liège, j'allais les tenir informés de l'évolution de la situation » (Brassinne 2016 : 543-544).

3. AU JEU DU PLUS MALIN OU LA MANŒUVRE DE SURVIE DE L'ÉTAT DU KATANGA : LÉOPOLDVILLE ET ÉLISABETHVILLE VONT DEVOIR NÉGOCIER

L'année 1962 gèle le rapport de forces. Deux séries de négociations à Léopoldville entre Adoula et Tshombe se tiennent en mars et en mai. Plutôt que de suivre un ordre chronologique, nous ne les séparons pas dans ce paragraphe qui retient d'abord les principaux points – voire les considérations faites au cours de leur déroulement. Dans tout le cas, ces réunions n'apportent rien, sauf que Léopoldville parvint à commencer à morceler l'espace du Katanga en créant des provinces séparées afin d'affaiblir la sécession. Aussi, l'ONU et l'Occident vont définitivement reconnaître la duplicité de Tshombe dont la parole donnée ne tient pas.

La délégation du Katanga³⁰ était revenue à Léopoldville le 18 mai 1962 pour des entretiens supposés définitifs, cette fois-ci. En l'absence de M. Tshombe d'Éville, c'était E. Kimba qui exerçait les fonctions de président. Avec un cabinet de conseillers européens en majorité belges (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) qui surveillaient, organisaient et dictaient toute la conduite des activités jusqu'au moindre communiqué de presse, Tshombe allait vouloir encore une fois paraître habile dans les négociations avec Léopoldville. Son but était de gagner du temps, de distraire Léopoldville. Ainsi, dans l'« Esprit et la méthode de la rencontre »³¹ conçu pour négocier avec Léopoldville, l'équipe Clémens résumait le contenu de la stratégie comme suit :

« Seuls les pouvoirs exercés en fait et la manière dont ils sont exercés comptent. Si même il faut apparemment "s'incliner" devant Léo, seul le maintien d'une bonne organisation décidera finalement du camp "vainqueur".

L'essentiel est donc, pour le moment, de donner des satisfactions de mots à Léopoldville et de réserver en fait le pouvoir au Katanga, en attendant que la décom-

30. La délégation du Katanga présente aux séances était composée de : M. Tshombe, J. B. Kibwe, G. Kitenge, H. Kambola, A. Kishiba, J. Meli (chef de cabinet à la Présidence du Katanga). M. Moma avait assisté une fois (chef de cabinet aux Travaux publics).

31. Texte ronéotypé non daté et non signé.

position du reste du Congo fasse éclater la supériorité du Katanga. »

Ci-dessous le texte du document « Esprit et la méthode de la rencontre » élaboré par des conseillers belges :

« Deux conditions paraissent devoir être imposées aux accords à passer :

a) En dehors des points qui auront été débattus et qui seront devenus l'objet d'un accord, rien ne sera changé en fait aux situations actuelles.

b) Les accords passés forment un tout. Il faut que, si une des dispositions est dans la suite rejetée, toutes les dispositions puissent dans la suite être mises en cause.

1. Ce n'est pas en une seule rencontre que toutes les questions pourront être tranchées : il faut procéder par étapes. L'objectif de cette première rencontre devrait être de marquer les grandes lignes d'un accord entre Léopoldville et Élisabethville et de définir les problèmes à soumettre à l'étude de comités d'experts. Une date devrait être fixée pour une seconde rencontre, destinée à examiner le résultat des travaux des experts et à prendre les décisions qui s'imposent pour la mise à exécution des accords intervenus. D'autres rencontres seraient sans doute indispensables encore à l'avenir dans le même but.

2. Questions à traiter et ordre de leur examen :

a) Une liste des questions susceptibles d'être traitées figure en tête du sous-dossier II du présent dossier. Les questions y ont été regroupées en trois grandes catégories : questions d'ordre politique et administratif³²; questions d'ordre militaire³³; questions d'ordre économique et financier³⁴.

b) Il semble pourtant qu'elles ne doivent pas être évoquées, dans les négociations, dans l'ordre où elles sont présentées ici, mais bien en commençant par celles

pour lesquelles un accord facile peut être escompté et en terminant par les plus controversées.

3. À la clôture de la rencontre, si les négociations se sont poursuivies dans les conditions favorables :

a) Les parties prendront les décisions relatives à la poursuite des négociations :

- Désignation des experts (peut-être pourrait-on constituer trois comités : un pour les questions politiques et administratives; un pour les questions militaires, un pour les questions économiques et financières);

- Fixation d'une nouvelle rencontre (lieu et date) :

b) la rencontre prendra fin par un communiqué final conjoint proclamant les points d'accord utiles à faire connaître à l'opinion ;

c) ce communiqué pourrait être l'occasion de réitérer l'invitation au président Kasa-Vubu. »

Par moments, ce texte présente des attitudes d'efforts de « rapprochement prudent », allant parfois jusqu'à la reconnaissance du président Kasa-Vubu et de l'intégrité de la République du Congo, qui semblaient renoncer même à la souveraineté internationale du Katanga, au demeurant non reconnue par aucun gouvernement. Sur ce dernier point, René Clémens disait dans sa note manuscrite « Situation du Katanga et de son gouvernement » du 23 mars 1962 : « L'État du Katanga existe en fait en tant qu'État indépendant, souverain et constitutionnel. Faute de reconnaissance, il n'a d'existence qu'interne, mais désormais réglé par le droit, sur la base de la Constitution qu'il s'est donnée. »

Dans sa lettre n° 1436/62 du 26 mars 1962, le Premier ministre Cyrille Adoula précisait à Moïse Tshombe que Léo et Éville n'étaient pas dans la position de deux États négociant un traité. Il soulignait même l'ambiguïté du jeu de ce dernier :

« [...] la demande du Gouvernement central de préciser votre qualité dans les conversations en cours est légitime et est uniquement fondée sur l'équivoque que vous ne cessez d'entretenir sur cette qualité :

- en fait, non seulement vous semblez ignorer le reste du Congo et ses institutions, mais vous allez même jusqu'à adopter à son égard des positions pour le moins hostiles [...]. Dans ce cas, vous vous considérez comme totalement en dehors de la Loi fondamentale.

- cependant vous n'hésitez pas, si cela peut servir vos intérêts, à vous déclarer Président du Gouvernement provincial très respectueux de la Loi fondamentale et vous vous indignez publiquement lorsque vous esti-

32. Questions d'ordre politique et administratif :

1) Organisation et fonctionnement des institutions ;
2) Représentation du Katanga au gouvernement central ;
3) Recrutement de techniciens pour l'administration.

33. Questions d'ordre militaire : 4) Unité de commandement des Forces armées congolaises ; 5) Personnel de la Gendarmerie katangaise ; 6) Recrutement de techniciens pour la gendarmerie.

34. Questions d'ordre économique et financier : 7) Voies de communication ; 8) Retour à une monnaie unique ; 9) Échanges commerciaux ; 10) Aide financière à apporter au Congo par le Katanga.

mez que le Gouvernement central s'est tant soit peu écarté de cette Loi fondamentale.

- maintenant vous avez une situation nouvelle, intermédiaire entre une "autorité indépendante" et une "autorité provinciale".

2. Cette équivoque que vous maintenez volontairement, sur votre qualité, doit être levée afin que les entretiens en cours puissent se dérouler dans la clarté et aboutir à une situation durable. [...]

3. Sans pouvoir entrer dans une polémique sur le déroulement réel de la crise congolaise, et votre version contient des contre-vérités flagrantes [...], je dois relever cependant votre affirmation que c'est l'application de la Loi fondamentale qui est à l'origine de la crise. Bien au contraire, il est un fait que c'est la non-application de cette Loi par le Katanga qui a provoqué les événements que nous savons. [...]

En effet, le point essentiel de la déclaration de Kitona et de la résolution du 15 février de l'assemblée provinciale du Katanga est le retour à la légalité de cette province, c'est-à-dire l'application intégrale de la Loi fondamentale à cette partie du Congo qu'est le Katanga. [...]

5. Je constate que votre nouvelle position, non seulement remet en cause la déclaration de Kitona, mais constitue une violation flagrante du mandat qui vous a été confié par l'assemblée provinciale du Katanga. Continuer à éviter les véritables problèmes, à ignorer la réalité pour se contenter de mots vides de signification ne peut que perpétuer la situation actuelle.

[...] Nous ne sommes pas dans la position de deux États négociant un traité. »

Cyrille Adoula revenait à la charge dans sa lettre n° 1563/62 à Tshombe datée à Léopoldville le 31 mars 1962 :

« Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre 10/53 du 28 mars. Sans avoir à relater toutes vos affirmations parce que ma lettre du 26 y a répondu par avance, il est cependant nécessaire de revenir une nouvelle fois sur certains faits.

D'abord vous affirmez être revenu à Léopoldville pour chercher avec le Gouvernement central "un régime politique satisfaisant". Mon étonnement est d'autant plus grand que la résolution de l'assemblée provinciale du Katanga ainsi que votre lettre du 16 février 1962 ont nettement défini la base de nos entretiens : il s'agit de l'application intégrale de la Loi fondamentale. La déclaration de Kitona n'a et ne peut avoir d'autre signification : Vous acceptez l'application intégrale de la Loi fondamentale et les entretiens en cours basés sur

cette déclaration ne peuvent avoir d'autre objet que de résorber les situations de fait qui existent au Katanga et qui sont contraires à la Loi fondamentale. Au nom du Gouvernement central, je proclame une dernière fois que le Gouvernement central n'est pas habilité ni à envisager ni à discuter d'un éventuel régime politique de transition.

Si la Loi fondamentale est imparfaite et vous savez que le chef de l'État dans son discours aux Chambres a fait allusion à ce caractère imparfait, il existe, cependant, une procédure et des méthodes légales pour y apporter les modifications souhaitées. Le Gouvernement central chargé de veiller à la légalité, ne ferait que violer la Loi s'il acceptait la discussion que vous lui proposez qui est, fondamentalement, contraire à la légalité qu'il est chargé de défendre.

Si je suis tout à fait d'accord avec vous que les conversations en cours continuent dans "un sentiment d'égalité humaine et fraternelle", il me semble cependant impossible que pour réintégrer "la maison paternelle", vous imposiez aux membres de la famille un changement de leur mode de vie. C'est uniquement lorsque vous aurez réintégré la grande famille congolaise que vous pourrez discuter d'un changement dans l'organisation de cette maison.

Vous affirmez en outre, reconnaître l'autorité de M. Kasa-Vubu, en tant que président de la République, je suis cependant au regret de constater que vos actes ne correspondent nullement à vos affirmations. Lorsque le chef de l'État, par mon intermédiaire, vous a demandé, en sa qualité de commandant en chef des Forces armées la liste des officiers de la Gendarmerie katangaise, vous avez opposé à cet ordre un refus catégorique. Comme partout ailleurs, si vous reconnaissez une chose vous n'en tirez jamais des conclusions pratiques.

Le respect des particularismes régionaux ne peut signifier qu'on se mette en dehors de la Loi de l'État. Je pense donc que la seule méthode pour résoudre la crise congolaise est celle qui a été définie par la résolution de l'assemblée provinciale du Katanga, à savoir : application de la Loi fondamentale et Commission constitutionnelle gouvernementale pour la définition d'un nouveau régime politique.

Le Gouvernement central, quant à lui, ne peut s'écarter de cette voie sans se placer hors la Loi qui conditionne son existence et son action. »

Moïse Tshombe s'obstinait à exiger un régime constitutionnel nouveau au Congo afin de définir sa place dans la gestion politique du pays. En fait, au-delà

d'un discours « congolais » en apparence, il demeurait la marionnette d'un groupe de conseillers européens travaillant en toile d'araignée avec, au centre, René Clémens³⁵. Il était leur otage : toute action à mener devait être contrôlée, voire, dictée par eux.

Dans sa note du 26 septembre 1961, Clémens reprenait des idées déjà exprimées dans sa lettre du 21 septembre 1961 déjà citée. Il écrivait de nouveau à « *Cher Monsieur le Recteur* » [Dubuisson, Université de Liège] pour cette fois-ci son réseau de relations et ses démarches :

« Je viens de rencontrer M. Evrard à Londres pendant trois bonnes heures... Excellente idée que sa venue, qui m'a permis de reprendre contact avec ce qui se fait en Belgique et de donner les informations que je rapportais d'Élisabethville.

[...] J'y suis arrivé le jeudi 21, vers 16 h. J'étais à N'dola le mercredi à 20 h, pour apprendre que le cessez-le-feu était convenu depuis ± une heure... M. Evrard vous mettra au courant :

- 1) du détail de mon travail à É'ville jusqu'au dimanche matin;
- 2) de la manière dont je vois la situation;
- 3) d'un certain nombre de petits faits significatifs.

Derrick, comme la grande maison, était plutôt étonné de me voir arriver. Tshombe attendait ma venue et s'étonnait de ne pas m'avoir vu à N'dola. Frédéric m'attendait et estimait ma présence utile, au moins pendant quelques jours. Je me demandais même s'il n'aurait pas préféré que je reste... L'évolution des deux derniers jours lui paraissant à peu près satisfaisante, nous avons été d'accord pour que je reparte ce dimanche, d'autant plus que samedi matin le Président m'a spontanément demandé de repartir le plus vite possible, après avoir pris connaissance de toutes les fautes de l'ONU.

Par certains côtés, je pense que ma présence sur place aurait pu être très utile. Mais Derrick se demandait aussi si cela n'allait pas fournir un prétexte supplémentaire à la propagande des NU. Et de mon côté je pensais, comme

lui, que, sauf certaines conditions à sauvegarder sur place (respect du cessez-le-feu et rétablissement de l'autorité), la partie se joue maintenant à New York et à Washington et il est nécessaire d'y travailler immédiatement. Kimba va y arriver sous peu...

Je crains beaucoup que le Sénat américain n'ait clôturé sa session – ce qui nous enlève notre meilleur atout -. Enfin, on va en chercher d'autres.

Je crois important que M. Maes aille en visite à É'ville le plus tôt possible. Nous avons dû beaucoup insister auprès du Président pour qu'à tout prix aucun prétexte ne soit donné à l'ONU de rouvrir le feu : prétexte d'ordre militaire, bien entendu, car la situation me paraît dominée par la peur de part et d'autre, avec le danger de désorganisation du côté katangais : les communications intérieures et extérieures font défaut et l'aptitude au commandement est peu répandue. La désorganisation conduirait à une guerre totale de la part de tous les ruraux armés et à l'insécurité générale... Mais il faut, à mon avis, que Tshombe se montre, par contre, très ferme vis-à-vis de l'ONU et refuse toute nouvelle concession : retrait de techniciens, etc. M. Maes devrait le souligner Je crains qu'il ne puisse y avoir malentendu à cet égard. »

Il n'y avait pas que Léopoldville et l'Occident qui étaient sous la surveillance des conseillers de Tshombe. Ceux-ci allèrent jusqu'à assujettir l'assemblée du Katanga, amenant Tshombe à annuler une session parce que les tendances paraissaient à ce moment défavorables à leur cause. Ci-dessous une note de Clémens écrite à É'ville le jeudi 5 avril 1962 et adressée à Tshombe se trouvant à Léopoldville.

« Réunion de l'assemblée nationale [du Katanga]

1. De plusieurs sources, j'apprends que, nonobstant les messages échangés entre vous et M. Kimba, l'assemblée katangaise se réunirait mardi prochain, 10 avril, en session ordinaire.

2. Peut-être faut-il mettre cette convocation en rapport avec l'article 21 de la Constitution katangaise, qui requiert, pour un second ajournement, l'assentiment de l'assemblée même.

3. À toutes fins utiles, j'ai préparé avec M. Muyamba un projet de motion que M. Muyamba déposera immédiatement à l'ouverture des travaux, si l'assemblée se réunit effectivement à cette date. M. Muyamba me prie de vous faire parvenir une copie de ce projet de motion ; vous le trouverez ci-joint. M. Muyamba ira voir M. Kimba à son arrivée à É'ville, samedi.

4. Je vous suggère d'envoyer le message suivant à M. le ministre Kimba :

35. Pour justifier son absence à l'université de Liège où il est professeur, le recteur Dubuisson allait écrire, par exemple, aux doyens E. Frenay et Constant de son université : « Le Gouvernement belge ayant exprimé le vœu que notre collègue, le Professeur Clémens, puisse, à Élisabethville, collaborer avec les instances internationales à la rédaction de la constitution fédérale prévue dans le plan de Monsieur le Secrétaire général U Thant, et Monsieur Clémens ayant donné son accord, je viens de donner à ce collègue un congé jusqu'au 31 décembre de cette année » (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens).

« 1) Est-il exact que l'assemblée se réunit mardi prochain, 10 avril ?

2) Si oui, prière voir projet de motion que ramènera M. Muyamba et déposer en mon nom demande à l'assemblée de marquer son assentiment à nouvel ajournement. »

Voici aussi, le projet de la motion envoyée à Moïse Tshombe « pour exécution » :

« L'ASSEMBLÉE DU KATANGA,

Attendu que, dans sa motion du 15 février 1962, elle a donné mandat au gouvernement katangais de se mettre en rapport avec le gouvernement central en vue d'assurer une solution au conflit congolais,

Attendu que, dans cette même motion, elle s'est réservée de ratifier les accords qui seront conclus entre les autorités de Léopoldville et celles du Katanga,

Vu que les pourparlers actuellement en cours à Léopoldville entre les représentants du Gouvernement central et la délégation du Gouvernement katangais agissant dans le cadre du mandat lui confié par elle,

Attendu que l'assemblée katangaise doit montrer l'exemple en respectant la première la répartition des pouvoirs qu'elle a elle-même décidée (la conduite des négociations au gouvernement et la ratification des accords à l'assemblée),

Attendu que la tenue normale de la session actuelle risquerait de gêner la délégation katangaise dans une négociation à Léo,

Attendu que l'assemblée se doit de faciliter le déroulement de ces négociations, notamment en affirmant la bienveillance avec laquelle elle examinera, pour les ratifier, les accords qui auront été librement conclus,

Vu l'article 21 de la Constitution,

Vu la demande qui est faite à l'assemblée par le président du Katanga de donner son assentiment au renouvellement de l'ajournement prononcé à l'ouverture de la session ordinaire de mars,

1) Renouvelle, au président et au gouvernement, sa confiance la plus totale qu'ils rempliront sans défaillance le mandat que leur a confié la motion du 15 février 1962.

2) Affirme solennellement que, pour autant qu'ils auront [*sic*] été conclus librement, les accords soumis à sa ratification par la délégation katangaise aux négociations de Léopoldville seront examinés par elle avec la plus grande bienveillance.

3) Décide, au nom du peuple katangais tout entier, d'adresser un message public d'encouragement au

président du Katanga et aux membres de la délégation katangaise aux entretiens de Léopoldville.

4) Donne au président du Katanga son assentiment à un nouvel ajournement au 13 mai de la session ordinaire actuelle. »

On devrait se poser la question sur la volonté réelle du Katanga que ceux-ci prétendent connaître. Les « Katangaleux », ces Blancs du Katanga prennent-ils réellement en compte les réalités congolaises ? Clémens situe bien leur place dans une note à Tshombe : « L'état d'esprit des techniciens européens est capital pour l'avenir du Katanga dans un sens ou dans un autre. C'est pourquoi, vous devez sauvegarder votre entière liberté de mouvement en matière d'assistance technique. Il est non moins nécessaire d'être très attentif au choix des personnes. »

« Ces Européens » de Tshombe posaient à la fois en acteurs opportunistes et en affairistes³⁶, sans jamais se reconnaître responsables de la tragédie du Congo et des Congolais³⁷ qu'ils avaient créée et qu'ils entretenaient. Joseph Derriks n'exhortait-il pas l'UMHK à s'aligner clairement derrière la sécession du Katanga ? Il écrivait (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) :

« Il est [...] grand temps de passer à la contre-propagande. Nous devons faire comprendre aux dirigeants comme à la masse que l'Union minière travaille dans l'intérêt du Katanga. Et nous ne devons pas nous effrayer de ce que cette position peut avoir de "sécessionniste". Quelle que soit l'issue du conflit entre

36. Nous ignorons les salaires/commissions perçus par ces conseillers. Ils étaient certainement « bien » payés. Dans une note du 26 septembre 1961 « Reçu à Bruxelles – communication téléphonique de New-York : De Streulens – me disant à peu près ceci : [...] Streulens réclame de l'argent. Il n'a reçu que 2000 dollars. Je l'ai rassuré sur ce point, lui annonçant que Clémens quittait Londres ce soir à 17 heures et arriverait le... au soir à New-York, à 18 heures, heure New-York. Clémens s'occupera de fournir les finances à Streulens. »

37. À la demande du gouvernement du Katanga d'envoyer de jeunes Katangais aux études en Europe, le 23 novembre 1960, l'Université de Liège répondait : « Il est certain qu'envoyer en Europe des étudiants africains présente des risques. Dans notre Occident qui pratique la liberté de penser et d'exprimer ses opinions, ces étudiants rencontreront immanquablement, que ce soit à Liège ou ailleurs en Belgique, en France ou en Suisse, des courants d'idées et des manières de penser qui ne satisferont certainement pas M. Munongo. »

Léopoldville et Élisabethville, cette attitude payera parce que le particularisme katangais subsistera toujours. Si, ce qui semble peu probable, on en vient à la formule d'un Congo unitaire, l'exploitation raisonnable de l'intérêt du Katanga sera notre plus sûr garant contre une nationalisation.

Si, au contraire, le Katanga affirme son indépendance, une attitude trop neutre de notre part aurait des conséquences plus catastrophiques, pouvant aller jusqu'à notre expulsion pure et simple. Dans tout compromis entre les deux solutions politiques extrêmes, il est clair qu'une attitude favorable aux intérêts locaux, affichée dès à présent, sera payante.

Cela ne demande pas de la part de l'Union minière une prise de position politique. Cela demande un effort de propagande dont le but est unique : convaincre les Katangais que nous travaillons avec eux et pour eux.

Cette tâche de propagande est suffisamment importante pour que l'on s'y attaque sans délai. Il faut y attacher le personnel nécessaire, y compris techniciens de la publicité, possédant une bonne connaissance de la mentalité africaine et experts en psychologie sociale. C'est un problème à soumettre à nos sociologues. »

On parle de l'intérêt du Katanga ou encore de « nous travaillons avec eux et pour eux ». De quoi s'agit-il réellement? Joseph Derriks écrivait dans cette même lettre :

« Sous prétexte de s'abstenir de politique, les Belges ne s'intéressent plus qu'aux problèmes économiques, autrement dit, ils n'apportent leur collaboration aux Africains que pour en tirer le profit le plus large. [...]. Nous devons admettre que nos progrès dans l'africanisation des cadres sont insuffisants. Mises à part quelques réussites plus ou moins spectaculaires, le bilan se solde par de maigres satisfactions de vanité accordées aux agents africains les plus méritants.

La cause profonde de cet échec réside dans l'insuffisance de la formation générale, technique et caractérielle des agents que nous avons promus.

Nous piétons depuis trois ans et, faute de sortir de l'ornière, nous n'avons en vue aucune amélioration de la situation. Il est à craindre que les dirigeants de ce pays [Katanga] se rendront compte assez rapidement de l'insuffisance de notre méthode, nous en ferons reproche et nous imposerons finalement des solutions qui ne seront pas nécessairement conformes ni au bien du pays, ni à l'intérêt de l'Union minière.

Il n'y a d'autre issue que de prendre nous-même en main la formation des jeunes gens. Il faut avoir

l'initiative de les envoyer à nos frais – suivant une formule à convenir – dans les institutions adéquates : écoles techniques moyennes et supérieures, universités, etc. Et puisque les ressources éducatives du pays sont insuffisantes, il faut les envoyer en Europe. L'action à entreprendre dans ce sens doit être suffisamment vaste pour que nous soyons pourvus finalement du personnel qualifié, quel que soit le nombre des défections à prévoir.

Ici encore, une propagande discrète devrait suivre ces jeunes gens au cours de leurs études, en vue de nous les attacher autant que faire se peut. »

Les colons belges défendaient toujours leur présence au Katanga, considéré comme leur propriété. À titre illustratif, un des leurs tracts de propagande en Belgique tiré à 100 000 exemplaires et édité au nom des « Amitiés katangaises, 61, rue de la Madeleine, Bruxelles I ».

« L'Amérique du président Kennedy, ce fils de milliardaire, fournit l'argent et les armes POUR ASSASSINER NOS COMPATRIOTES AU KATANGA.

Non contents d'avoir jadis exterminé les Peaux-Rouges pour prendre leurs terres, les Américains veulent maintenant de la même façon le massacre des Katangais pour s'emparer de leurs mines.

QUE FAIT P.-H. SPAAK POUR NOUS DÉFENDRE.
À BAS LES REQUINS AMÉRICAINS!

À BAS L'OTAN

VIVE LE KATANGA »

L'identité katangaise revendiquée est réelle : ces Belges étaient-ils dans « Les Amitiés katangaises » ou plutôt dans « Les Propriétaires Katangais »? Ce qui choque davantage ici, c'est que pour ces Belges, la colonisation belge du Congo n'avait pas été une spoliation. Ils oubliaient toutes les histoires des atrocités commises sur les autochtones qu'ils appelaient « indigènes ». Le Katanga était à leurs yeux une réplique de la Rhodésie du Sud ou de l'Afrique du Sud avec leurs Blancs. Ainsi, tout en appelant à sa conscience patriotique et en lui indiquant jusqu'où pouvait se situer la limite de sa patience en tant que pouvoir congolais, le Premier ministre Adoula le fit savoir à Moïse Tshombe dans la lettre du 26 mars 1962 déjà citée :

« [...] Aujourd'hui nous devons oublier nos querelles et tout ce qui a pu nous diviser. Nous devons tous comprendre que dans l'intérêt de nos populations nous devons faire taire tous les appétits, tous les conseillers

qui n'ont en vue que des intérêts matériels sans rapport avec le bien du Congo.

Je ne puis penser [...] que cet appel que je lance à votre conscience, à votre sentiment national puisse rester sans réponse. Ce serait condamner le Congo et ses habitants à une période de pleurs et de deuils que de persister dans votre attitude actuelle. Hommes pacifiques, nous sommes prêts à vous accueillir parmi nous à bras ouverts à condition que pour une fois vous teniez les engagements que vous avez pris. Vous devez comprendre cependant que la conciliation et la recherche des solutions par la voie pacifique ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont le fait de toutes les parties en cause. Nous ne pouvons en tout cas oublier que le rétablissement de l'unité du Congo est une mission qui nous a été confiée par la Nation. [...] Le choix de la solution pacifique ne doit pas cependant signifier que nous sommes disposés à transiger sur le principe de rétablissement de notre unité nationale. »

Il est noté ce qui suit dans un document manuscrit daté du mercredi 4 avril 1962 à 17 h 30' :

« 1. Entretiens Gardiner Tshombe.

Le mardi 3 avril 1962 à 16 heures, visite Gardiner à Tshombe :

Réponse rapide de Gardiner aux précisions que Tshombe lui avait demandées la veille : partant "réponses favorables en principe".

Mais Gardiner invite le président à lui soumettre une note écrite précisant les "garanties" exigées par les Katangais. Gardiner demande d'aller vite. Il analysera la note dès qu'il l'aura puis il viendra en reparler.

Gardiner aurait notamment déclaré : "au cas où vous accepteriez ma suggestion, la Gendarmerie katangaise ne serait jamais mise à la disposition du gouvernement central."

Accord des Katangais de faire cette note.

Le mercredi matin : reçu lettre de Gardiner.

2. Pourparlers avec Léo : selon certaines informations parvenues dans le courant de la journée, la délégation de Léo ne verrait pas d'un mauvais œil la prolongation de la situation actuelle (3 – 4 mois) [P.S. Faire durer la conversation]

3. Positions de la délégation katangaise :

"Du côté de Léo, nous n'arriverons pas à un résultat. La séance d'hier a été un traquenard. Aujourd'hui, il nous faudra bien faire des propositions puisqu'on s'y est engagé, mais on ne remettra pas décrit et on n'ira pas aussi loin

qu'on l'avait envisagé hier. On proposera simplement une trêve pendant la durée des négociations actuelles".

"Par contre Gardiner nous tend une perche : ne la laissons pas s'échapper, de crainte de devoir rentrer à Éville les mains vides."

N.B. : Les Katangais paraissent pourtant très détendus et leur patience non entamée. »

Avant même l'arrivée de la délégation katangaise³⁸ à Léopoldville, Clémens, entouré de l'équipe des conseillers, élaborait déjà dans une note du 5 avril 1962 des « réflexions au sujet de la stratégie des entretiens » afin de préparer Moïse Tshombe. Cela, parce qu'il trouvait le moment opportun pour le Katanga de gagner du terrain face à Léopoldville.

« 1) La coïncidence entre "l'affaire des bons" aux États-Unis [...] et les démarches de M. Gardiner, le caractère pressant de celles-ci, la demande téléphonique de M. Bunche ("qu'est-ce que le président Tshombe attend pour répondre?") rapportée par M. Abdul-Hamid paraissent significatifs de la difficulté de la situation dans laquelle se sentent les NU. Situation difficile en raison des difficultés financières actuelles et futures, interdisant le recours à tous les moyens – quel qu'en soit le prix – nécessaires pour donner au moins l'illusion, à l'opinion mondiale, d'un succès de l'opération ONU/Congo. Situation difficile aussi en raison de l'impossibilité vraisemblablement de plus en plus ressentie par l'ONU d'appuyer une opération au Congo sur le pouvoir fantôme de Léopoldville. En réalité, par les suggestions de M. Gardiner, l'ONU cherche probablement, en se tournant vers le Katanga, une manière de se dégager, au moins partiellement, du mauvais pas où, par sa faute, elle est engagée en ce moment. L'ONU serait ainsi celle qui demande en face du Katanga!³⁹

2) Par ailleurs les récentes demandes de M. Adoula à la fin de la réunion d'hier mercredi dénotent également de sa part un désir évident de non-rupture des négociations. Quels en sont les divers mobiles? Sans doute M. Adoula craint-il l'échec et les conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter pour lui personnellement, d'autant plus que M. Kamitatu

38. La délégation katangaise envoyée à Léopoldville était composée de Tshombe, Kibwe, Kitenge, Kishiba, Ndola Kambola et Meli.

39. Ceci n'exclut pas que M. Gardiner, éprouvant de la compassion pour le Katanga, trouve sympathique son rôle actuel.

est actuellement bien en piste au fauteuil n° 1. La délégation de Léo doit par ailleurs être pressée par le Département d'État d'aboutir au plus tôt à un accord, qui permettrait à celui-ci de "rattraper" l'affaire des bons en justifiant par là le bien-fondé de sa politique et de sauver ainsi la face. D'autres raisons peuvent jouer encore, mais ce qui importe, c'est le fait : M. Adoula et la délégation de Léopoldville n'apparaissent guère décidés à provoquer une rupture des entretiens.

3) Le Katanga se trouve ainsi dans la situation inattendue d'être non seulement le maître du jeu, mais d'avoir à choisir entre deux jeux dans lequel actuellement il mène davantage la partie que l'adversaire. Le calcul de l'attitude à adopter devient d'autant plus complexe. Les quelques réflexions qui suivent sont destinées à le faciliter.

4) Si le Katanga doit, à ce moment donné, opter entre les deux voies qui s'ouvrent à lui, il me semble que, si les chances sont égales, il a plutôt intérêt à choisir de traiter avec le Gouvernement central. Non seulement cette voie est celle qui correspond aux intentions de la décision du Katanga d'envoyer une délégation à Léo, non seulement cette voie est celle qui permet au Katanga d'aider la partie à laquelle il porte le plus d'intérêt (le Katanga préfère bien sûr aider ses frères congolais plutôt qu'une ONU dont il a eu tant à souffrir), mais encore c'est dans cette voie que les accords les plus durables et les moins susceptibles d'être remis en cause peuvent être trouvés. Un accord avec l'ONU risque d'être bien précaire, parce que les Congolais ne l'admettront pas et ils trouveront de solides soutiens dans leurs prétentions. Si, par contre, Léo et Éville se mettent d'accord, l'ONU n'aura guère de force à opposer à cet accord, car, sur le plan international, celui-ci sera bien accueilli par beaucoup.

5) Mais le Katanga, semble-t-il, doit s'efforcer au maximum de retarder le moment où il devrait choisir, non seulement parce que cela lui permettra de faire un choix mieux éclairé, mais également parce que la poursuite des tractations simultanément avec l'ONU et avec le Gouvernement central pourra être utilisée par le Katanga pour exercer une sorte de "chantage" continué contre l'un et l'autre partenaire.

Pour exercer une pression de cette sorte sur le Gouvernement central, il suffira probablement au Katanga d'obtenir que le fait même de ses tractations avec l'ONU soit porté à la connaissance du Gouvernement central (par exemple, en obtenant, à l'une ou l'autre occasion, la publication d'un communiqué conjoint ONU-Délégation katangaise du genre

de ceci : "M. Gardiner et M. Tshombe ont pu échanger leurs vues sur l'avenir politique du Congo. Ils ont été heureux de constater que, en beaucoup de points, leurs conceptions sont identiques". Ou bien encore en commentant certaines "confidences indiscretes calculées"...

Pour exercer une pression sur l'ONU, il suffirait sans doute de poursuivre les négociations avec le Gouvernement central de manière pas trop rapide (des résultats rapides satisferaient probablement l'ONU, en rendant vie au projet américain dans l'affaire des bons), apparemment avec quelque succès et surtout dans des directions opposées aux intérêts des NU.

Dans les deux cas, trop de précipitation ne pourrait probablement contribuer qu'à faire perdre des atouts sans aucun profit sensible.

6) Il importe bien sûr de prendre des précautions en adoptant pareille stratégie : celle-ci doit rester très discrète (sous peine de voir ONU et Gouvernement central s'associer pour se venger de la manœuvre katangaise)⁴⁰, elle exige que de part et d'autre la négociation soit constamment en progrès (mais en progrès lent), elle ne peut enfin être perpétuelle et faire oublier que, à un moment donné qui se révélerait particulièrement propice, il faut choisir. »

Le mercredi 4, puis le jeudi 5 avril 1962, les conseillers européens préparèrent tout ce qu'il fallait pour que M. Tshombe bloque les négociations avec Léopoldville. Quelques documents significatifs sont reproduits aux pages suivantes.

40. Cette raison de discrétion m'amène à penser que cette note ne devait être vue que par un nombre limité de personnes et devait être soit détruite soit renvoyée ici dès que vous aurez pu en prendre une connaissance suffisante.

« Note relative aux assurances souhaitables avant une initiative hardie du président du Katanga », du mercredi 4 avril 1962 :

« La présente note est un document de travail destiné à la délégation katangaise, bien qu'elle soit élaborée comme si elle était destinée à M. Gardiner.

Les parties I et II sont dans une forme plus définitive que les points suivants, pour lesquels l'étude sera poursuivie. Une note d'observations complémentaires et de commentaires, tenant compte le cas échéant des premières discussions dont la présente note aura fait l'objet de la part de la délégation katangaise, sera élaborée demain.

I. Sens des garanties demandées :

1) Le peuple katangais, à qui le législateur colonial a imposé un régime politique sans l'avoir préalablement consulté, pourrait revendiquer le libre et plein exercice de son droit à l'autodétermination et, en vertu de celui-ci, proclamer sa totale indépendance. Le Katanga croit pourtant à une communauté de destin avec ses frères de l'ancien Congo belge et en ce sens, il désire construire avec eux un Congo uni et fort.

Mais le Katanga refuse, sous prétexte d'une communauté de destin, [que] lui soit imposé un régime politique qui non seulement interdit toute construction durable du Congo, mais en plus risque d'introduire au Katanga même le chaos et la misère. Ce combat, le Katanga le mène depuis le 30 juin 1960, et il entend le poursuivre sans défaillance. C'est là le sens des assurances que le gouvernement katangais désire obtenir des NU avant toute initiative hardie qu'il prendrait en vue de tirer le Congo de la situation où il se trouve actuellement : Les NU admettent-elles les précautions que le Katanga pose comme conditions à sa réintégration définitive au Congo et, dans la limite de leurs pouvoirs et dans toute la mesure de leurs moyens, sont-elles disposées à agir en ce sens ?

II. Tableau général des assurances désirées par le gouvernement du Katanga :

2) Le gouvernement du Katanga ne peut accepter la réintégration définitive du Katanga que si certaines garanties lui sont données concernant l'aménagement des structures politiques définitives du Congo (voir III)

3) Le gouvernement du Katanga ne peut accepter de renoncer provisoirement à son droit à l'autodétermination que si certaines garanties lui sont données

concernant la période transitoire durant laquelle seront élaborées les structures politiques définitives du Congo (voir IV)

4) Le gouvernement du Katanga ne peut accepter la proposition qui lui est faite de prendre des initiatives hardies que s'il reçoit certaines assurances de la part des NU même (voir V).

III. Garanties relatives à l'aménagement des structures politiques définitives du Congo.

5) Le Katanga ne pourra renoncer provisoirement à son droit à l'autodétermination que parce que la mise en place de structures politiques définitives pour le Congo est prévue pour les prochains mois. Si ces structures définitives n'étaient pas mises en place endéans un délai de... mois, le Katanga devrait revoir sa position.

6) Le Katanga ne peut s'engager dans l'édification d'un Congo uni – qu'il souhaite et appelle – que si celle-ci garantit réellement aux autorités katangaises les pouvoirs qui lui sont indispensables pour permettre à toutes les populations katangaises de vivre heureuses.

Dans cette perspective, le gouvernement du Katanga considère comme indispensables les garanties suivantes :

a) L'intégrité du Katanga est garantie; aucune modification ne pourrait être apportée à ses limites actuelles que de l'accord des populations intéressées. Ceci implique notamment que cesse et que soit rendue dorénavant impossible toute mission de commissaire extraordinaire au Katanga ;

b) Le droit de police exclusif du gouvernement katangais est reconnu pour toute l'étendue du Katanga. Ceci implique notamment que toutes les forces de l'ordre en service au Katanga soient soumises à la seule autorité du gouvernement katangais. Ceci implique aussi que des troupes de l'armée nationale congolaise ne pourront stationner au Katanga qu'à des fins de défense nationale contre des menaces extérieures et que lorsque des dispositions auront été prises pour que pareils stationnements ne fassent pas obstacle au droit de police du gouvernement katangais ;

c) Le gouvernement katangais organisera librement les finances publiques au Katanga, en fonction d'une part des charges de sa propre administration et d'autre part de la contribution requise du Katanga au budget de la République ;

d) Le gouvernement katangais organisera librement l'administration au Katanga, tant son administration propre que celle à y organiser pour le compte de la République. À cet égard, l'administration centrale déléguera au gouvernement katangais, moyennant des contrôles appropriés à convenir, l'organisation au Katanga des prestations administratives requises pour le fonctionnement normal des services centraux. Le gouvernement katangais choisira librement les techniciens requis pour l'organisation de ses services administratifs.

IV. Garanties relatives à la période transitoire d'élaboration des structures politiques définitives du Congo :

7) Toutes les garanties exigées au II ci-dessus seront assurées pour la période transitoire ;

8) Le Katanga sera représenté au gouvernement central, par des représentants des groupes politiques majoritaires katangais, dans une mesure proportionnelle au soutien que le gouvernement katangais

entend apporter au Gouvernement central, sur le plan politique, économique, financier et militaire ;

9) Le maintien parallèle du franc congolais et du franc katangais est indispensable pendant une période transitoire pour empêcher la dégradation de l'appareil économique katangais. Un comité d'experts sera chargé d'élaborer un plan tel que le rétablissement d'une monnaie unique se fasse dans les conditions les plus favorables à l'économie nationale.

V. Assurances à recevoir des NU :

10) Les assurances à recevoir sont de deux ordres :

a) Les NU doivent donner certaines garanties sur la manière dont elles exerceront au Katanga le mandat qui leur a été confié par leur Conseil de sécurité ;

b) Les NU doivent donner certaines assurances garantissant leur appui à une initiative hardie du président du Katanga.

Les assurances à donner et prévues au a) et au b) ci-dessus sont actuellement à l'étude. Une note sera faite demain à ce sujet. »

De manière quelque peu imprudente, le chargé de la Mission des Nations unies au Congo écrivit le 4 avril 1962 à Tshombe disant : « La manière constructive dont vous envisagez la solution de la crise et vos idées sur l'avenir d'un Congo unifié me sont des objets d'encouragement. Le document qui résultera de vos entretiens actuels aura une importance plus

que locale. Même si les Nations unies n'y souscrivent pas formellement, toute infraction à ses dispositions ne passera pas inaperçue de l'Organisation. »

Les conseillers de Tshombe exploitèrent immédiatement ces compliments et commentaires de R. K. A. Gardiner.

Projet de réponse à la lettre de M. Gardiner, en date du 4 avril 1962 :

« Monsieur le Chargé de Mission,

J'ai bien reçu votre lettre du 4 avril 1962. Je suis heureux que vous y reconnaissiez notre souci de salut du Congo et nos efforts en ce sens. Si tous les hommes politiques responsables du Congo et, à leur tête, M. Adoula, veulent vraiment y consacrer le meilleur de leurs efforts, j'espère, avec vous, que, ignorant toutes les pressions étrangères intéressées et guidés par le seul souci du bonheur des populations congolaises et par l'intérêt de l'Afrique toute entière, ils parviendront à s'entendre sur une construction enfin viable d'un Congo unifié.

Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire au cours de nos récents entretiens, je ne suis nullement hostile à des initiatives hardies. Encore faut-il qu'elles ne soient pas inconsidérées et qu'elles ne puissent être exploitées par les puissances aveugles auxquelles ni

vous ni moi, admettez-le, ne pouvons opposer que des moyens au total bien limités.

Que la liberté requière une vigilance de tous les instants, les Katangais sont bien placés, depuis près de deux ans, pour le savoir. Mais ils ont, hélas, aussi fait l'expérience que le prix de la liberté est parfois aussi la misère, le chaos et même la mort...

Je me refuse à jouer le bonheur et la vie d'un million et demi de concitoyens katangais, pas plus ailleurs – et je crois à leur communauté de destin – que le bonheur et la vie de quinze millions de Congolais.

Comprenez dès lors, Monsieur le Chargé de Mission, ma préoccupation de peser soigneusement tous les dangers des projets dont vous m'attribuez modestement la paternité.

Parmi tous ces dangers, il en est un qui, je ne vous le cache pas, m'apparaît particulièrement gênant. Depuis l'indépendance du Congo, le Katanga n'a cessé de prôner la rencontre des hommes politiques responsables en vue de donner au Congo, en dehors

de toute ingérence étrangère, des structures politiques viables. Alors que les chances que pareille rencontre ait enfin lieu sont devenues plus grandes que jamais peut-être, je vous avoue avoir des réticences à prendre des initiatives qui puissent, comme vous-même ne l'excluez d'ailleurs pas, servir de point de départ à de nouvelles manœuvres de la part de ces mêmes puissances par la faute desquelles le Congo ne parvient pas à sortir de l'ornière où il s'enlise. Je suis venu ici pour discuter avec le Premier ministre, monsieur Adoula, en vue de trouver les moyens de mettre fin à la sécession du Katanga et je reste persuadé que, tous deux, M. Adoula et moi-même désirons discuter ensemble, dans l'intérêt et pour le bonheur du Congo, libres de toutes pressions.

Dans cet esprit de vigilance que vous-même nous recommandez, la délégation katangaise poursuit activement l'examen de la suite à réserver à vos suggestions. Sans préjuger de ma décision finale, je vous transmettrai, dans les tout prochains jours, et de toute manière avant la fin de cette semaine, une note d'observations relative aux garanties dont j'entends entourer une éventuelle initiative hardie.

Permettez-moi, Monsieur le Chargé de Mission, de vous dire combien j'apprécie vos efforts personnels en vue de la reconstruction du Congo et combien je vous sais gré de l'aide bienveillante que vous voulez m'apporter et veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

Moïse Tshombe
Président du Katanga. »

« Note relative aux assurances souhaitables avant une initiative hardie du Président » du jeudi 5 avril 1962. (Complément à la note du 4 avril 1962) :

« [...] Au cas où il envisagerait de prendre une initiative hardie, concertée avec l'ONU, consistant à accepter, aux conditions prévues à la note 33, la réintégration du Katanga au Congo, le président du Katanga exige que, préalablement, les NU lui donnent les assurances suivantes :

a) Le chargé de mission de l'ONU au Congo garantira, par lettre antérieure à l'initiative du président, que, dès que celle-ci sera prise et avant toute possibilité de réaction du gouvernement central, il fera une déclaration publique relative à l'initiative du président.

Dans cette déclaration, le chargé de mission de l'ONU proclamera qu'aux yeux des NU, le Katanga ne peut dorénavant plus être considéré en état de sécession, au sens de la résolution du 26 novembre 1961 du Conseil de sécurité. Il y déclarera en outre que, pour autant que le Katanga ne manifeste pas dans la suite une intention de sécession définitive, tout conflit qui pourrait naître du non-respect, par le Gouvernement central, du délai fixé pour la mise en place au Congo des structures définitives répondant aux conditions posées par le Katanga, serait un conflit constitutionnel interne, dans la solution duquel les Nations unies n'auraient aucun pouvoir d'intervenir, en vertu de la Charte même des NU.

b) Avant que l'initiative prévue soit prise par le président, le chargé de mission de l'ONU fera parvenir

à celui-ci une lettre officielle, qui ne serait toutefois publiée par le gouvernement du Katanga qu'en cas de nécessité. Dans cette lettre, le chargé de mission se basant sur l'initiative du président, fera savoir qu'il reconnaît le bien-fondé des garanties reprises aux points 5 à 9 de la note n° 30 et qu'en conséquence :

- l'ONU ne mettra plus dorénavant d'entrave au libre exercice de ses pouvoirs réguliers par le Gouvernement du Katanga, notamment ses pouvoirs de police et d'administration dans le nord du Katanga ;
- l'ONU ne mettra plus dorénavant d'entrave au développement de la vie économique au Katanga ;
- l'ONU ne mettra plus dorénavant aucune entrave au libre recrutement, par le gouvernement du Katanga, des techniciens étrangers indispensables (à ce dernier égard, l'ONU cessera de contrôler de manière tracassière la qualité de technicien du personnel étranger en service au Katanga) ;
- l'ONU adaptera son dispositif civil et militaire au Katanga à la situation nouvelle ainsi reconnue par elle, suivant un plan à fixer, de commun accord, entre les autorités de l'ONU et le gouvernement du Katanga, avant l'initiative présidentielle. »

Même les Nations unies n'échappaient pas à l'œil des conseillers européens de Tshombe. Ainsi, le jeudi 5 avril 1962, ils rapportaient dans un document *Nouvelles de New York* :

« 1. Au Sénat, dont le Département d'État espérait un vote à une très large majorité dans l'affaire des bons, on s'achemine, au mieux, vers un vote à une très faible majorité : les critiques de la politique américaine envers l'ONU viennent de toutes les tendances et notamment de sénateurs très respectés.

2. L'on doit dès lors attendre des difficultés sérieuses à la Chambre pour le projet des bons : le Département d'État ne pourra pas s'y prévaloir du large succès qu'il escomptait au Sénat.

3. Lorsqu'il n'est pas évoqué expressément, le drame katangais est ressenti derrière chaque discours.

4. Plusieurs journaux s'opposent à une souscription aux bons, si celle-ci ne s'accompagne de garantie de non-renouvellement d'aventures militaires.

5. Le Département d'État lui-même en vient à demander de soutenir les NU "malgré ses fautes passées".

6. Appréciation faite par vos amis sur place : "L'ONU ne peut plus se permettre une nouvelle action susceptible d'entraîner une réaction de force des troupes katangaises. Dans la mesure où l'action d'information se poursuivra, l'on ne voit pas comment les États-Unis pourraient soutenir une nouvelle opération militaire au Katanga, même si les pourparlers Adoula-Tshombe ne se terminaient pas selon les vues du Département d'État."

7. Des informations plus précises vous sont promises pour ce vendredi. »

Les conseillers de Tshombe autour de René Clémens ne voulaient pas voir de Belges ni d'autres Européens non sélectionnés par eux venir travailler au Katanga.

Le jeu de Tshombe de vouloir jouer d'égal à égal avec le pouvoir de Léopoldville exaspérait ce dernier et allait continuellement bloquer la solution finale. Un rapport des conseillers de Tshombe du 5 juin 1962

intitulé « Analyse de la position katangaise dans les négociations Léopoldville - Élisabethville » reçu par le président katangais le 11 juin mettait en parallèle deux lignes principales comme stratégie à adopter :

« a) Refuser de signer, discuter et à la rigueur interrompre les négociations. C'est dans ce sens qu'il faudrait interpréter un retour du président à Élisabethville ; c'est certainement dans ce sens que travaillent Munongo et

« **Note très confidentielle pour le Président** » (avec mention : à détruire)

« Des calculs commencent à se faire au Cabinet des Affaires étrangères et de Minaf à Bruxelles.

Il semble qu'on y considère, comme l'ambassade de Belgique à Léo que l'ONU, avec l'appui américain, imposera à tout le Congo avec la réunion du Katanga, sa tutelle sous une forme ou l'autre. Le Gouvernement belge sera invité à reprendre et à intensifier l'assistance technique dans le cadre de cette tutelle. Il semble réserver sa réponse, du moins officiellement, pour attendre les événements ou pour se faire un peu prier, en raison des difficultés que les Nations unies lui ont créées. Mais dans ce climat, on commence à prévoir les candidatures de fonctionnaires à différents postes.

Il apparaît clairement du rapprochement de divers projets et de divers échos qu'on a l'intention de choisir judicieusement les conseillers ou techniciens à envoyer au Katanga parmi les gens qui seraient surtout favorables au Gouvernement central ou qui auraient rendu des services dans l'action menée pendant tout le premier semestre de 1961 pour "affaiblir" le Katanga.

Pour faire changement d'esprit, on aboutirait progressivement à un changement de personnel européen, au moins dans les postes supérieurs : le plus grand nombre d'entre eux a été, vous le savez, d'esprit katangais. Mais beaucoup ont été éliminés et si on devait les remplacer, eux ou d'autres, par des agents d'esprit opposé, on aboutirait rapidement à ce changement d'esprit qui devait assurer non pas l'union du Katanga au Congo dans un État de type fédéral souple ou confédéral, mais la réintégration du Katanga à un Congo de type unitaire. L'état d'esprit des techniciens européens est capital pour l'avenir du Katanga dans un sens ou dans un autre. C'est pourquoi vous devez sauvegarder votre entière liberté de mouvement en matière d'assistance technique.

Il est non moins nécessaire d'être très attentif au choix des personnes. [...] Mais les intentions actuelles, qui se font jour dans la croyance que l'assistance technique va reprendre sous une tutelle des Nations unies, se révèlent, par exemple, par l'idée de remplacer le recteur par une personnalité de "droite" pro-Léo, par le fait que M. Tignée essaye de rentrer à É'ville, par le fait des hésitations que certains créent chez MM. Michel et Chambon.

[...] de donner des instructions à É'ville pour y interdire le retour de M. Tignée. »

Kimba inspirés par leurs conseillers. C'est en ce sens qu'il faut interpréter leurs craintes de voir l'opinion publique "ne plus comprendre"; l'opinion publique est calme et ne comprend plus depuis longtemps, mais il est évident qu'il serait facile de susciter des mouvements de foules.

Mais le Katanga peut-il se permettre le risque d'une rupture? Non, et pour deux raisons :

La gendarmerie est totalement hors d'état d'opposer une résistance sérieuse à une nouvelle action de l'ONU qui cette fois, doit-on craindre, serait plus efficace et plus rapide; il est certain, en tout état de cause, que le résultat serait le chaos généralisé au Katanga; La menace de l'étranglement économique du Katanga est loin d'être vaine; en effet, avec l'aviation dont elle dispose, l'ONU peut interdire tout départ de train sans bouger une seule unité.

Or, il est évident que dans le cas d'une rupture des pourparlers, le Conseil de sécurité voterait une motion qui permettrait de telles actions. Si ce n'était pas le Conseil d'ailleurs, l'Assemblée pourrait voter de nouvelles résolutions. Le rejet par le Département d'État du plan occidental est un signe de cette volonté d'en finir brutalement.

Montrer énormément de compréhension dans l'immédiat en signant des accords imposés, mais monnayer cette signature par l'entrée dans le gouvernement central. Il faut qu'immédiatement des gens du Katanga entrent au gouvernement de telle manière qu'ils puissent jouer un rôle dans l'application des mesures découlant des accords et trouver par là même un terrain d'entente avec Léo pour résister aux tentatives onusiennes.

Dans l'immédiat, et dans cet ordre d'idées, un des points cruciaux serait d'obtenir pour la gendarmerie l'aide de techniciens qui pourraient remettre celle-ci dans son état antérieur d'organisation, toutes les possibilités seraient alors à nouveau offertes. De même, on pourrait alors travailler à la consolidation des structures internes du Katanga qui se détériorent de plus en plus.

En résumé, la seconde solution paraît la seule praticable en raison de l'impérieuse nécessité d'éviter à tout prix un troisième clash qui verrait disparaître le Katanga. »

De son côté, Léopoldville cherchait à coincer Tshombe⁴¹. Des stratégies furent mises en place. Cléophas Kamitatu, le ministre de l'Intérieur du

Gouvernement central, se montrait particulièrement actif. Le 16 mai 1962, il écrivait au Premier ministre avec copie au président Kasa-Vubu :

« Suite à notre entretien téléphonique de ce matin m'annonçant l'arrivée à Léopoldville de Monsieur Tshombe, pour ce vendredi 18 courant, j'ai l'honneur de vous confirmer par écrit les propositions que je vous ai faites, pour que vous puissiez les ajouter sur la liste des questionnaires déjà établie.

Voici ci-dessous ces points essentiels :

- fermeture des bureaux de représentant katangais installés dans tous les pays étrangers, tels que : la Belgique, la France, etc.
 - Monsieur Tshombe sera mis directement dans une résidence surveillée au camp des paras-commandos, d'où il sera gardé par un peloton des Onusiens
 - remplacement du général Moke par le colonel Bobozo à la tête de la Gendarmerie katangaise
- Exigence à monsieur Tshombe de nous déléguer deux de ces représentants valables pour le représenter au sein du Gouvernement central. »

Une autre stratégie consistait à évincer Tshombe par un vote de l'assemblée provinciale du Katanga. Le 20 mai 1962, Cléophas Kamitatu informait le Premier ministre Adoula (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) :

« [...] je peux seulement vous confirmer, l'ouverture prochaine de l'assemblée provinciale katangaise à Élisabethville.

En ce qui concerne les conseillers provinciaux du Nord-Katanga, 18 déjà sont à Élisabethville sous la protection des Nations unies et les 15 restants sont stationnés provisoirement à Albertville, en attendant le service de transport des Nations unies pour qu'ils puissent se diriger à Élisabethville.

Pour avoir une majorité écrasante dans l'assemblée il nous faudrait encore 10 conseillers provinciaux, c'est pourquoi j'ai demandé l'intervention des Nations unies pour que je puisse avoir un entretien téléphonique avec monsieur Mutaka wa Dilomba, président de l'assemblée katangaise.

Voici ce que le président m'a déclaré : "Il y a environ 15 conseillers du Sud-Katanga qui collaborent sous la crainte d'être emprisonné au gouvernement de monsieur Tshombe, mais comme cette fois-ci, l'assemblée se réunira en conclave, sous la protection des Nations unies, le gouvernement de monsieur Tshombe ne passera pas et sera d'office renversé. Ce que je vous demande à l'instant, c'est de mettre celui-ci

41. Le Gouvernement de Léopoldville aux négociations avec Élisabethville était représenté par Adoula, Bolikango, Sendwe, Gbenye, Bomboko, Kamitatu et Ileo.

en résidence surveillée, en attendant la constitution du nouveau gouvernement qui sortira de l'assemblée. »
 [...] Quand la destitution de monsieur Tshombe deviendra certaine, on le mettra directement à la disposition de la Justice pour que monsieur Mwamba s'en occupe de lui. »

Dans le cadre de cette même stratégie de Léopoldville, Boucley-Davidson, accompagné d'un groupe de fonctionnaires, fut envoyé à Élisabethville par Cyrille Adoula, afin « d'assurer dans la province l'autorité supérieure ». Sa mission était de procéder à l'arrestation de Godefroid Munongo, ministre provincial de l'Intérieur, de Jean-Baptiste Kibwe, ministre des Finances et de Mutaka wa Dilomba, président de l'assemblée provinciale. Il était question qu'il réunisse l'assemblée provinciale du Katanga et qu'il organise, lorsque les conditions le permettraient, l'élection d'un nouveau président provincial en remplacement de Tshombe.

Une autre stratégie encore consistait à intégrer Tshombe dans le Gouvernement central. Elle était exposée dans la lettre n° CAB/221-00/GC-02/633, du 12 juin 1962, adressée au Premier ministre Adoula par le ministre de l'Intérieur Cléophas Kamitatu, avec copies au président de la République et aux présidents des deux Chambres.

« Monsieur le Premier ministre,
 Présidée par monsieur Zola Émile, secrétaire d'État au ministère de l'Information, un groupe restreint de nos parlementaires nationaux du groupe "Relève" se sont réunis hier en séance extraordinaire dans la résidence de l'administrateur en chef de la Sûreté nationale à Djelo-Binza, pour enfin discuter dans l'ensemble le problème du remaniement.

Après une vive discussion qui a opposé les uns contre les autres, on a enfin adopté deux points essentiels :

1° l'équipe gouvernementale comprendra 20 ministres et 3 secrétaires d'État;

2° création d'un nouveau poste, celui de la Vice-présidence de la République qui sera dirigée par monsieur Tshombe.

La raison qui nous a amenés à créer ce poste consiste uniquement à empêcher monsieur Tshombe de regagner encore la province du Katanga après les entretiens.

À cette occasion, le président de la République signera encore une ordonnance pour l'ouverture dans les prochains jours de l'assemblée provinciale katangaise : pour que les conseillers provinciaux puissent se réunir pour élire un nouveau président provincial qui

formera de son côté un nouveau gouvernement qui collaborera en toute sincérité avec le gouvernement central. En ce qui concerne le comportement des conseillers provinciaux du Nord-Katanga, ils sont tous pour notre gouvernement, c'est pourquoi je vous rappelle ma note n° CAB/221-00/GC-02/539 du 20 mai 1962 qui vous prouvera que nous sommes majoritaires dans cette assemblée.

Notre groupe insiste auprès de vous, pour que votre équipe gouvernementale remaniée puisse se présenter devant la Chambre des Représentants pour avoir la confiance à tous les parlementaires.

Le compte-rendu de ladite réunion vous sera remis par le député Tshala Mwana Constant qui était le rapporteur. »

Tshombe tenait toujours à se dérober. Ses conseillers continuaient à lui trouver des stratagèmes. Ainsi dans la note du samedi 16 juin 1962 lui était-il suggéré :

« Manifestez toujours votre volonté effective d'aboutir à une solution pacifique. N'acceptez pas de créer aucune commission avant le moment qui sera fixé par le communiqué final. Sinon, la force de votre position sera entamée.

[...] Il est clair que toute l'opinion américaine appuie et appuiera l'exécution intégrale des garanties qui vous ont été données. Le respect des garanties ne dépend pas du tout et, en tout cas, ne dépend plus du tout de la personne de M. Gardiner, mais de la pression de toute l'opinion internationale, surtout américaine.

Celle-ci est impressionnée par votre volonté de négocier, jointe à une position inébranlablement ferme sur les droits du Katanga.

Il n'est pas douteux que l'opinion appuie [*sic*] votre volonté de suspendre les travaux immédiatement en raison de la fatigue et de la nécessité d'assurer la marche normale des affaires à Élisabethville après un mois d'absence. Toute l'opinion américaine, à l'heure actuelle, approuvera totalement cela.

Toute l'opinion approuvera aussi que vous partiez ainsi sans n'avoir créé encore aucune commission. Elle approuvera fortement que vous vous teniez à votre position qu'aucun accord n'existe avant la décision à prendre par le communiqué final. Un changement de position de votre part, sur ce point, risquerait de compromettre gravement votre image chez vos amis américains. »

Il arrivait que le président du Katanga affiche quelques ouvertures tactiques à Léopoldville, mais sa délégation qui ne le comprenait pas s'opposait à toute concession. À l'annonce début juin 1962 de l'accord

« soi-disant définitif » consenti par Moïse Tshombe dans l'affaire de la Commission militaire, la réaction de Godefroid Munongo rapportée dans la note manuscrite du 8 juin 1962 par Pol Evrard était :

« J'accepte que le président aille jusqu'à capituler à Léo s'il ne peut pas faire autrement, mais il faut alors qu'en rentrant ici il renie ses engagements en dénonçant les pressions qui l'ont forcé à signer à Léo. Mais, quant à moi, je ne pourrais aller jusqu'à capituler pour sauver le président. Je suis d'abord Katangais. Et d'ailleurs les chefs ont été avertis de se tenir prêts à toute éventualité⁴² ».

Dans la note annexe du rapport du 16 juin 1962 du chargé de mission de l'ONU R. K. Gardiner, il était écrit :

« Déjà les ministres katangais du gouvernement Tshombe ont critiqué publiquement la politique de leur chef. Il est tragique qu'au moment où M. Tshombe s'efforce sincèrement d'aboutir à un accord avec le Gouvernement central, il ne dispose plus d'une autorité absolue sur son gouvernement. Si cet accord [Unification des forces armées sous un commandement unique. [...] M. Tshombe a consenti à ce que la Gendarmerie katangaise, qui est un corps semi-autonome, soit intégrée dans l'Armée nationale congolaise] devait à nouveau être dénoncé, il s'ensuivrait de graves conséquences pour M. Tshombe lui-même et pour le pays tout entier. »

Le groupe de Léopoldville était déterminé à barrer la route aux ambitions de Tshombe. Cléophas Kamitatu revenait à la ligne de Lumumba exigeant que l'État congolais impose sa décision pour le retour du Katanga comme province du pays. Le 24 mai 1962, il écrivait au Premier ministre Adoula :

« [...] pour nous défaire des éternelles tragi-comédies tshombistes et arriver à garder intact le patrimoine sacré pour les générations futures, il fallait aller tout droit au but [...] C'est une question de vie ou de mort : "Ou bien c'est le Congo qui absorbe le Katanga ou bien c'est le Katanga qui avale le Congo". Mais jamais un Katanga séparé du Congo, car nous risquons d'être

déconsidérés par nos enfants de n'avoir pas pu garder le patrimoine reçu.

Je vous ai toujours dit par beaucoup de mes correspondances que si les moyens que [sic] nous disposons pour résorber cette sécession sont insuffisants, nous avons l'appui de tous les pays amis pour que nous pouvons [sic] en toute souveraineté conclure avec eux des accords militaires qui, soutenant notre armée, mettront fin à cette rébellion ouverte. Pensez-vous que sans l'appui de l'Occident, monsieur Tshombe pourrait tenir tête à notre gouvernement et à l'ONU ? Nous vivons dans une époque où les gens se contredisent et ne font pas ce qu'ils déclarent, tellement tout le monde est intéressé dans l'affaire katangaise, font des déclarations de tout genre pour l'unité du Congo tout en fournissant du matériel de guerre à Moïse Tshombe pour braver le reste du Congo et l'ONU.

Voulez-vous voir la fin de la crise congolaise ? N'attendez pas que l'ONU fasse tout à notre place. L'ONU a l'obligation de nous soutenir ; c'est la seule raison de sa présence au Congo. Si c'est le contraire qui se fait, nous pouvons, à moins que nous n'ayons perdu notre souveraineté, librement faire appel à celui qui est disposé à nous aider jusqu'au bout. Suis-je trop optimiste en ceci que, pour réussir dans la vie, nous devons surmonter, avec sang-froid, les obstacles qui ne sont que pour être vaincus. Et pensant que d'incalculables et appréciables progrès ont été réalisés en ce sens, je ne peux que penser sérieusement cette question : "Pour absorber le Katanga, faut-il que nous attendions tout de l'ONU ?"

Il nous faut dans cette contrée une action de force puisque tous ce que nous traitons à présent, seront rejetés à la fin de nos entretiens [sic]. »

La patience était à bout et l'énerverment observable ! Le groupe de Léopoldville informa Cyrille Adoula que si cette fois les négociations n'aboutissaient pas, il agirait contre Tshombe de manière forte. Le 14 juin 1962, Cléophas Kamitatu écrivait (cf. lettre Cab/221-00/GC-02/646) au Premier ministre, avec copie au président Kasa-Vubu, au ministre des Affaires étrangères Justin Bomboko et au commandant de l'ANC Joseph Mobutu (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) :

« Monsieur le Premier ministre,

Après avoir pris connaissance de la déclaration mensongère, faite par la délégation katangaise au cours d'une réception offerte à notre honneur par monsieur Gardiner, je ne peux que l'accueillir sans le moindre commentaire.

42. À noter que dans son message n°10/161/VDK fait de Léopoldville le 22 mai 1962 adressé à E. Kimba, M. Tshombe demandait à ce dernier d'« éviter que M. Munongo continue à faire des déclarations sur la politique générale du Katanga » (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens).

C'est pourquoi j'ai dû convoquer dans mon cabinet messieurs Justin Bomboko⁴³ et Joseph Mobutu, respectivement ministre des Affaires étrangères et commandant en chef de l'Armée nationale congolaise pour discuter ensemble la politique menée par le gouvernement katangais et nous avons pris cette décision : 1°) La date limite des entretiens est fixée pour le 25 juin 1962, si jusque-là, un accord n'intervenait pas, monsieur Tshombe et compagnies seront arrêtés sous les ordres du général Mobutu.

2°) La ligne téléphonique et aérienne avec Élisabethville sera coupée à la veille de cette date.

Nous vous demandons en plus, en tant que chef du gouvernement de répondre aux accusations faites à notre égard par la délégation katangaise.

Monsieur Tshombe et compagnie ne se gênent même pas de dire que l'association du Katanga au reste du Congo, en vertu de l'article 1 de la Constitution katangaise ne se fera qu'au profit exclusif du reste du Congo et que le Katanga, à vrai dire, n'a rien à y gagner.

Monsieur Kibwe n'a-t-il pas dit que les autres citoyens de l'ex-Congo n'étaient pas leurs frères et que seuls étaient leurs frères les Rhodésiens. Ce même ministre ne s'est pas gêné non plus d'affirmer sans équivoque, que "sans la présence des Nations unies, le Katanga serait à même de conquérir militairement le reste du Congo".

Je crois Monsieur le Premier Ministre que les actuels entretiens n'aboutiront à aucun résultat positif, à moins que l'on veuille adopter les conclusions du mémorandum que le gouvernement katangais nous a soumis et que nous avons déjà rejetées. Or c'est là une thèse invraisemblable. »

Cyrille Adoula fit à l'ONU la proposition de recourir à la force, mais l'organisation hésita. Sa position fut discutée à New York, désigné comme troisième foyer des négociations, où le secrétaire général U Thant était en étroite contact avec le Comité consultatif sur le Congo et qui comptait des représentants de la majorité des États africains. Dans l'annexe de la lettre du 16 juin 1962 de R. K. Gardiner à M. Tshombe, il était écrit :

43. À noter que J. Bomboko ne cachait pas son opposition à M. Tshombe. En début juin 1962, il fit une déclaration prenant à partie le président du Katanga, hostile à la participation de J. Sendwe, vice-premier ministre du Gouvernement central, aux entretiens Léo-Éville. Il était accusé d'avoir menacé le samedi 2 juin 1962, lors d'une réception des délégations katangaise et de Léo organisée par le chargé de mission de l'ONU, de faire arrêter M. Tshombe (Fonds d'archives René Clémens).

« Ce groupe [Comité consultatif] a déjà reçu une requête de M. Adoula demandant que les forces de l'ONU soient prêtes à intervenir au Katanga au cas où ces entretiens avec M. Tshombe n'aboutiraient pas à des résultats positifs. On sait que le Comité consultatif de l'ONU n'est pas favorable à une nouvelle intervention militaire dans la mesure où il est possible de l'éviter. Pour les Nations unies, les deux considérations prioritaires, lors des négociations actuelles, sont les suivantes : premièrement, parvenir à l'unification des forces armées du Congo, et deuxièmement obtenir des sociétés minières qu'elles versent au gouvernement central légal les sommes payées actuellement au Katanga. C'est là une politique suffisamment claire. Reste à savoir si les accords qui sont sur le point d'aboutir seront secrets. »

En tout état de cause, la proposition du ministre Kamitatu de faire arrêter Tshombe à Léopoldville ne fut pas suivie. Le Gouvernement central paraissait impuissant face au pouvoir katangais, qui le savait, et cela encourageait M. Tshombe à ne rien céder. Une dépêche télégraphique du 19 juin 1962 qu'il avait reçue à Léopoldville d'un émissaire [René Clémens] se trouvant à New York disait :

« [...] Je crois cependant utile de préciser que la dernière chose à faire serait de paniquer, ce que souhaitent peut-être nos adversaires. Le Président a parfaitement le droit d'exiger de retourner à Éville et que les garanties promises lui soient octroyées. Nous voyons très difficilement le gouvernement central arrêter le Président, compte tenu des garanties existantes et qui m'ont été répétées aujourd'hui de Washington. Je ne vois guère plus l'ONU attaquer le Katanga et c'est pourquoi on parle sanctions économiques.

Dans l'immédiat l'important est que le Président regagne Éville sans signer, je répète sans signer un accord qui soit insatisfaisant ou imposé. Il faut que Léo offre des preuves d'un accord sur des bases fédérales ou confédérales. Le Katanga n'a rien à donner en échange auparavant. Il doit s'agir de concessions bilatérales et non unilatérales quoi qu'en pensent certains. »

Les négociations entre les délégations du Gouvernement central⁴⁴ et du Katanga allaient ainsi sensiblement jusqu'à entraîner la détérioration de la situa-

44. La délégation du Gouvernement central présente aux séances compte : C. Adoula, J. Sendwe, C. Kamitatu, J. Bomboko, J. Ileo, B. Kebana (secrétaire au ministère de l'Intérieur).

tion, surtout entre le 22 et le 23 juin 1962. Ci-dessous, reproduits quelques courriers émanant soit du Premier ministre Adoula, soit du Président Tshombe.

Lettre d'Adoula à Tshombe : 19 juin 1962 (lettre n° 2983/62) :

« À la demande du Parlement et en vue de donner une efficacité plus grande au Gouvernement central qui aura à faire face aux graves problèmes qui se posent à la République, j'ai décidé de procéder à une refonte totale de l'équipe ministérielle avant le 1^{er} juillet 1962. L'importance et la gravité des décisions à prendre pour le redressement du pays m'amènent à penser que seul un gouvernement de large union et de réconciliation nationale avec la participation de toutes les forces vives du pays est capable d'assurer le succès de l'œuvre entreprise.

Aussi, je vous prie de bien vouloir me faire connaître les noms de trois candidats parmi lesquels je désignerai le ou les représentants de la CONAKAT au Gouvernement central. »

Réponse de Tshombe à Adoula le 20 juin : « Je me permets [...] de vous demander certaines précisions sur le nombre de portefeuilles et lesquels, vous comptez nous réserver. »

Au même moment, Tshombe se plaignait auprès du chargé de la mission des Nations unies, Gardiner, de la présence de quatre officiers japonais dans les rangs de l'ANC et de ses opérations militaires à 36 km de Kongolo à partir du poste d'Ebondou (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens) et à Baudouinville, en date du 18 juin. Le colonel Mobutu démentit aussitôt la présence d'officiers japonais dans l'ANC et dans sa lettre du 22 juin au chargé de mission Adoula déclarait : « Je suis heureux de constater que les Nations unies ont pu vérifier sur place le caractère inexact des accusations de monsieur Tshombe à l'égard de l'ANC ».

Adoula écrivait à son tour à Tshombe, le 22 juin (lettre n° 3148/62/CAB/P.M.) :

« [...] Il ne m'est pas possible à l'heure actuelle de vous communiquer les précisions que vous demandez sur le nombre et la désignation des portefeuilles ministériels qui pourraient être réservés à la CONAKAT dans le futur gouvernement.

Je puis cependant vous préciser d'ores et déjà que la CONAKAT pourrait avoir au moins un représentant dans le futur cabinet et qu'il est probable que ce

représentant aura un portefeuille important dans le secteur économique et financier.

Fondé sur l'union nationale l'actuel gouvernement dont le remaniement est projeté comprendra des membres de tous les groupements politiques ou régionaux représentés au sein des Assemblées nationales. Compte tenu du nombre des partis en présence, il est probable que le futur cabinet ne pourra comprendre au maximum plus de deux représentants par groupement politique.

Je ne manquerai pas d'ailleurs de vous donner des précisions supplémentaires dans les délais que j'espère très brefs. »

Mais Tshombe ne voulait pas trop s'avancer. Il avait écrit le 18 juin au chargé de mission des Nations unies pour manifester son désir de rentrer à Élisabethville le 26 juin. Dans sa stratégie, il y avait l'approche des anniversaires de l'indépendance du Congo le 30 juin et de celle du Katanga le 11 juillet. Les conseillers de Tshombe signalaient à leur chef que ces deux dates pouvaient poser des problèmes délicats et qu'il fallait partir de Léopoldville bien avant, au mieux aller célébrer la fête de l'État du Katanga à Élisabethville.

Sans soulever d'objections, Cyrille Adoula exigea pourtant dans sa lettre n° 2988/2 adressée à Moïse Tshombe :

« [...] La fixation de la date de votre retour nous fait un devoir d'accélérer les travaux en cours en vue d'aboutir à la conclusion des entretiens avant les 26 courants.

[...] De plus je me plais ici à rappeler les points essentiels qui ont été exposés par le Gouvernement central en vue d'arriver à ce résultat et sur lequel vous avez marqué votre accord :

1. Respect absolu de l'exactitude dans les heures de réunions ;
2. Instauration d'une séance de nuit de telle sorte que les réunions de travail auront lieu tous les jours aux heures suivantes : 10 h - à 12 h ; 16 h à 18 h ; et 21 h à 23 h à l'exception du dimanche où il n'y aura que deux séances, l'une de 16 h à 18 h et l'autre de 21 h à 23 h ;
3. Cependant pour la journée du 20 il n'y aura pas de séance de nuit, mais la séance qui commence à 16 heures pourra continuer jusqu'à 20 heures ;
4. En vue d'arriver à une conclusion avant le 26 courant, l'accord sur le mandat des commissaires devrait intervenir le 20 au soir pour la commission économique et fiscale, le 21 au soir pour la commission monétaire ; en outre la désignation des membres des commissions et l'accord sur le communiqué final devraient intervenir le 25 au soir au plus tard.

J'espère vivement que les dispositions qui ont été convenues pourront être respectées et que nous puissions annoncer dès les 25 courants aux populations l'intervention d'un accord définitif sur le problème katangais. »

Mais dans une nouvelle lettre du même 20 juin à Moïse Tshombe, Cyrille Adoula faisait observer :

« Au moment où je vous adresse la présente, il est 17 h 30' et je regrette que l'accord de ce matin ne soit pas respecté en ce qui concerne la régularité et l'exactitude aux séances.

N'ayant pas été avisé au préalable de votre absence de cet après-midi, je crains que le laps de temps qui nous reste ne puisse nous permettre de terminer, comme convenu, nos travaux avant le 26 juin, date à laquelle vous comptez regagner Élisabethville. »

Le vendredi 22 juin, Tshombe protestait dans un communiqué de l'attitude du Gouvernement central sur le contenu des travaux en cours :

« Le Gouvernement central a déposé sur le bureau des Chambres un projet n° 77 qui doit préparer la voie d'une réforme constitutionnelle.

Nous sommes obligé de constater que ce projet tend à renforcer gravement le caractère unitariste de la loi fondamentale, en abrogeant des dispositions décentralisatrices parmi les plus importantes de toutes.

D'un côté, ce projet prévoit que la nouvelle Constitution sera préparée par la Chambre et le Sénat,

réunis dans ce but en Assemblée constituante et supprime l'intervention des Assemblées provinciales. D'autre côté ce projet veut supprimer le droit qu'ont les provinces en vertu de l'article 160 d'organiser elles-mêmes leurs structures administratives et politiques par leur Constitution provinciale. Il s'agit là d'une disposition très sage qui permet de régler les problèmes étroitement liés à toutes les traditions coutumières par un pouvoir qui est tout proche de la réalité des populations et des terres. C'est cette disposition que l'on veut abroger (sans attendre, chose curieuse, les textes qui doivent la remplacer) sous le prétexte que la nouvelle Constitution, qui n'est pas encore déposée, doit prévoir elle-même cette structure administrative et politique. Ainsi le gouvernement témoigne clairement par cette manœuvre politique de son intention de centraliser davantage encore en enlevant aux provinces tout pouvoir dans l'élaboration de la nouvelle Constitution et en leur supprimant le pouvoir inaliénable que la loi fondamentale leur a reconnu d'organiser elles-mêmes leur propre structure administrative et politique pour l'appropriier partout à nos traditions ancestrales.

C'est là une manœuvre stupéfiante, en contradiction complète avec les déclarations répétées de la volonté de promouvoir l'établissement d'un régime fédéral. Que peut-on croire encore de ces déclarations ?

Léopoldville, le 22 juin 1962

Le Président du Katanga

Moïse Tshombe »

Révision du projet de Communiqué final [proposée par le Katanga (cf. R.7/B/2, 6^e note) du vendredi 22 juin 1962. Ce qui est davantage intéressant dans ce document, ce sont les avis des « rédacteurs » qui indiquaient aux membres de la délégation ce à quoi ils devaient s'en tenir :

1. Au cas :

a) où aucun réexamen du mandat de la commission militaire n'a pu être obtenu (voir R.7/B/3, 6^e note du 19 juin sur les questions de réexamen) ;

b) où l'adoption de dispositions communes à toutes les commissions n'a pu être obtenue (R.7/B/3, 7^e note du 19 juin) ;

c) où aucune commission politique constitutionnelle destinée à proposer des mesures aux deux gouvernements pour adopter une nouvelle Constitution (voir R.7/C/9 1^{re} note du 21 juin) ;

dans ce cas, voici le texte de projet de communiqué commun final qui doit être adopté.

1. Projet de Communiqué final

i) Le Premier ministre de la République du Congo et le président de la province du Katanga ont eu une série d'entretiens à Léopoldville en vue de concilier les points de vue différents et de déployer de nouveaux efforts pour consolider l'intégrité territoriale et aménager la vie constitutionnelle du Congo. Leurs entretiens ont été conduits en présence de deux représentants des Nations unies sur la base de projets que les Nations unies ont préparés et qu'il leur a été demandé avec insistance d'accepter.

ii) Le Gouvernement central est tenu par les obligations de ses fonctions comme par son devoir envers le Parlement et le peuple congolais, de sauvegarder la vie constitutionnelle de la République du Congo et de consolider son intégrité territoriale.

iii) Le Katanga s'est isolé du reste du Congo à un moment donné tant en raison des circonstances que de sa volonté inébranlable d'obtenir un régime constitutionnel correspondant à ses légitimes aspirations comme à son droit le plus sacré d'autodétermination. Il est animé de la volonté de trouver une forme de réunion avec le reste du Congo et de contribuer à l'établissement d'une organisation politique durable de l'ensemble de la République.

iv) Le Gouvernement central et le gouvernement du Katanga sont l'un et l'autre décidés à empêcher, par tous les moyens, l'établissement d'une tutelle de droit ou de fait des Nations unies. Tous deux tiennent aussi à assurer toutes les personnes qui résident au Katanga que la réunion de celui-ci au reste du Congo ne compromettra pas leurs intérêts et ne causera pas, non plus, d'instabilité sociale, économique ou politique.

v) En vue de concilier leurs points de vue et par souci d'atteindre rapidement et avec succès leurs objectifs, le Premier ministre de la République du Congo et le président du Katanga ont convenu de créer des commissions, qui pourront recourir à l'assistance technique des Nations unies. Ces commissions auront un caractère purement consultatif et non exécutif. Le mandat leur est confié d'étudier et de proposer les mesures à prendre pour opérer la réunion du Katanga avec le reste du Congo. Aucune disposition du mandat qui leur a été défini ne peut, en aucun cas, être interprétée ni appliquée en contradiction avec ce caractère consultatif.

vi) Les propositions qui seront faites par chacune des commissions en vertu de leur mandat respectif, seront soumises au Gouvernement central et au gouvernement du Katanga dans un rapport d'ensemble.

vii) Dans chaque cas, le Gouvernement central et le gouvernement du Katanga feront connaître leur position dans un délai de trois mois à dater de la réception du rapport de la commission. En cas de désaccord, une réunion des délégations du Gouvernement central et du gouvernement du Katanga sera convoquée à brève échéance en vue de trouver une solution de commun accord. En aucun cas, des mesures quelconques d'exécution ne pourront être prises avant l'accord des gouvernements.

viii) Le moment de la mise en application des mesures qui seront décidées par le Gouvernement central et le gouvernement du Katanga sur proposition de chacune des commissions sera fixé de commun accord, de manière à être synchronisé avec la mise en application de toute autre mesure décidée sur la proposition de chacune des autres Commissions.

ix) Le rôle des Nations unies dans la participation aux commissions est défini, d'une part, comme un rôle de bons offices, d'autre part comme un rôle d'assistance technique qu'elles prêteront à l'appel des deux parties ou de l'une de celles-ci.

x) Les commissions entreront en fonctionnement à la date même qui sera fixée pour l'entrée en vigueur d'une nouvelle Constitution, donnant satisfactions aux aspirations du Katanga. [N.B. : ce paragraphe est barré avec pour note « voir nouveau texte »]

xi) La réunion du Katanga avec le reste du Congo, rendue possible par une coopération mutuelle en vue d'un objectif commun, ne constitue pas la victoire ou la défaite de l'une ou l'autre partie.

xii) Le Premier ministre du Congo et le président du Katanga déclarent officiellement et solennellement que le Katanga est désormais réuni avec le reste du Congo, à l'intérieur des frontières existant au 30 juin 1960.

2. Ainsi conçu, le projet de communiqué final garantit au maximum les droits du Katanga.

Mais il ne faut rien laisser tomber en raison des très graves lacunes qui existent dans les mandats et tout spécialement dans le mandat de la commission militaire.

Les seules concessions de texte qui peuvent être faites ici, c'est

- a) Suppression de la dernière phrase alinéa 1 ;
- b) Suppression éventuelle à l'alinéa 3 « comme à son droit le plus sacré d'autodétermination » ;
- c) Suppression éventuelle de la première phrase de l'alinéa 4.
- d) Pas d'autres changements à faire.

3. Au cas où notre projet, tel qu'il est, ne serait pas adopté nous en assumerions la publication immédiate et l'opinion publique comprendra parfaitement que vous ayez exigé toutes les garanties qu'il comporte.

Il faut noter que le projet de communiqué commun final du Katanga du samedi 23 juin 1962 (R.7/B/2 – 7^e note) ne comportait que les seuls changements au point 10 et l'ajout d'un nouveau point 11 présentés comme ceci :

10) La mise en application des mesures qui seront décidées par le Gouvernement central et le gouvernement du Katanga ne sera pas antérieure à la date qui sera fixée pour l'entrée en vigueur d'une nouvelle Constitution donnant satisfaction aux aspirations du Katanga.

Cette Constitution, de type fédéral très souple, devra donner une autonomie réelle aux États membres. Une commission fera des propositions en ce sens au Gouvernement central et au Gouvernement du Katanga. Elle s'inspirera notamment des idées développées par monsieur le président Kasa-Vubu dans son discours du 24 mars 1962, mettant en évidence la nécessité de respecter les particularismes régionaux et de remplacer par un texte plus approprié la loi fondamentale trop perfectionnée pour un jeune État.

11) En vue de sauvegarder la stabilité sociale, économique et politique du Katanga et de créer ainsi le climat favorable au bon [fonctionnement] des commissions et à l'aboutissement des travaux de celles-ci, le Gouvernement central et le gouvernement du Katanga reconnaissent la nécessité :

- du maintien de l'unité du Katanga dans les frontières telles qu'elles étaient fixées au 30 juin 1960;
- de préserver les structures institutionnelle et administrative du Katanga, et de supprimer la fonction de commissaire extraordinaire du Katanga;
- du maintien du personnel en fonction tant dans les forces de l'ordre que dans la magistrature et l'administration du Katanga;
- de la liberté pour le Katanga de recruter des techniciens nécessaires au bon fonctionnement de ses services administratifs;
- de cesser tous les actes hostiles et autres interventions dans les affaires intérieures du Katanga. »

Le même samedi 23 juin 1962, les experts du Katanga adjoignirent à la délégation une « Note sur la participation du Katanga à un gouvernement "d'union nationale" » :

« 1. L'offre de M. Adoula ne doit pas être rejetée, mais ne peut être acceptée avant la signature du projet de communiqué commun final.

2. La participation du Katanga à un tel gouvernement ne sera comprise par l'opinion publique katangaise qu'en cas d'accord à Léopoldville.

3. Il apparaît comme nécessaire, de toute manière, que le Président rentre d'abord à Élisabethville afin de prendre contact avec son gouvernement et la population.

4. Il désignera éventuellement des candidats lorsque le nombre et les ministères, qui lui sont proposés, seront portés à sa connaissance.

5. Aucune précipitation en cette matière n'est nécessaire. »

Léopoldville et l'ONU trouvèrent dans cette proposition du Katanga une manœuvre de blocage de la solution à la question de la sécession katangaise; les experts qui fabriquaient continuellement des textes voulaient se donner du temps pour alimenter le président Tshombe avec de nouvelles idées et stratégies. Le Gouvernement central passa à l'offensive et Tshombe se sentant menacé préféra retourner au Katanga.

Le 22 juin, Cyrille Adoula écrivait à Moïse Tshombe (cf. lettre n° 3147/62) :

« Monsieur le Président,

Lors de la réunion du 20 juin 1962, un programme de travail a été retenu de façon à ce que les entretiens

en cours soient achevés avant la date de votre retour à Élisabethville, prévu pour le 26 juin.

Il ne vous a pas échappé que par suite de la dernière suspension des entretiens, le programme convenu pourrait être difficilement respecté.

Je pense donc que, compte tenu de notre désir commun d'aboutir à une conclusion avant votre retour à Élisabethville, de nouvelles dispositions devaient être prises et un nouveau calendrier devrait être prévu.

Aussi ai-je l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître vos intentions au cas où, comme il est probable, les entretiens n'auraient pas encore abouti le 25 juin. »

Le 25 juin, Moïse Tshombe répondait à Cyrille Adoula :

« [...] Au moment où je vous écris ces lignes, on peut admettre aisément que l'ordre de la deuxième phase de nos entretiens est virtuellement épuisé.

Comme je vous l'ai dit à plusieurs reprises, les devoirs de ma charge et l'état de ma santé, ne me permettent pas de séjourner plus longtemps à Léopoldville.

Mon départ étant temporaire, je vous proposerais que nous nous convenions d'un nouveau calendrier aussitôt mon retour à Élisabethville; l'établissement d'un tel document impliquant nécessairement la fixation de dates précises, je ne puis le faire qu'à partir d'Élisabethville, où les éléments de mes obligations me seront communiqués. »

Le même 25 juin, M. Tshombe publiait un communiqué de presse où le ton devenait plus incisif :

« La seconde phase de nos travaux avec M. Adoula se prolonge depuis plus d'un mois. Il ne me semble pas douteux que des progrès ont été faits dans la voie d'une solution pacifique, notamment par la création de commissions consultatives qui devront faire des propositions au Gouvernement central et au gouvernement du Katanga, et par notre offre de faire une contribution au budget de la République du Congo pendant la période transitoire⁴⁵, et enfin par l'acceptation du dépôt devant les Chambres législatives d'un projet de Constitution fédérale donnant une autonomie réelle aux États membres.

Comme la délégation katangaise l'a plusieurs fois rappelé, nous avons pu procéder à la rédaction de certains projets partiels qui sont déjà des éléments importants pour arriver à un accord final sur le statut qui régira les rapports du Katanga et du Congo.

Des entretiens aussi longs sur des problèmes aussi complexes, ne peuvent se poursuivre sans interruption. Les conditions de vie et l'isolement qui nous sont faits créent un climat d'énervernement peu favorable à la réflexion et au bon travail. Elles rendent un repos indispensable.

Au surplus, il est nécessaire de ne pas perdre trop longtemps le contact du pays et la marche des affaires. J'ai donc invité M. Gardiner, en exécution des garanties de libre mouvement qui m'ont été données par

45. M. Tshombe annonçait le 26 juin 1962 son intention de faire un versement de 100 millions au Gouvernement central, comme gage de la mise en application du principe de la contribution financière du Katanga aux dépenses du Congo.

les Nations unies, à nous ramener temporairement à Élisabethville⁴⁶ et à prier M. Adoula de suspendre les entretiens.

Dans ces conditions, je déclare solennellement que seuls ceux qui désirent détruire le Katanga peuvent encore penser en termes d'opération militaire. »

« Lettre du président Tshombe (sans date) aux honorables députés et sénateurs

Cher Monsieur,

Je suis revenu à Léopoldville malgré l'hostilité du peuple katangais qui voyait dans ce projet une source d'innombrables difficultés pour moi après mon arrestation à Coquilhatville, ma séquestration à Kitona, la tentative d'arrestation de la N'djili, et ma claustration récente de Léopoldville.

Ma décision fut guidée par le souci de trouver une solution pacifique à la crise congolaise et de mettre un terme aux misères qui accablent nos compatriotes depuis bientôt deux ans.

Notre beau pays avec son potentiel immense promettait énormément; hélas des hommes ambitieux, assoiffés de pouvoir l'ont mené à la ruine. Certains de ces hommes sont, grâce à notre vigilance, l'objet actuellement d'une motion de censure de votre part [à citer J. Bomboko...], car ils ont abusé de votre confiance et celle du peuple dont vous êtes les représentants.

Les actes de ces hommes qui obéissent à des consignes du Département d'État⁴⁷ ou des pays de l'Est, ont abouti à la destruction des bases économiques et des structures coutumières de notre pays. Il est urgent de reconstruire notre pays, c'est pourquoi la Délégation katangaise a travaillé pendant six semaines animée d'un seul désir : trouver des solutions raisonnables afin de permettre la reprise d'une vie normale et la relance de notre économie.

46. M. Tshombe avait envoyé à M. Gardiner une lettre le 23 juin dans laquelle il disait : « Je ne pourrai que très difficilement comprendre votre position lorsque vous avancez certaines conditions quant à mon retour à Élisabethville ».

47. La délégation du Katanga ne supportait pas le soutien du Gouvernement américain au Gouvernement central de C. Adoula. À la mi-juin, à Léopoldville où il était membre de la délégation du Katanga aux entretiens, J. B. Kibwe déclara le 12 juin lors de la réception offerte par M. Gardiner aux délégations du Gouvernement central et du gouvernement du Katanga : « Je chasserai tous les Américains du Katanga, si je deviens Premier ministre ».

La deuxième phase des entretiens avec le Gouvernement central se termine par la création de commissions consultatives qui devront faire des propositions aux gouvernements intéressés afin de sortir de l'impasse dans laquelle la crise nous a plongés.

En attendant, le résultat des travaux des commissions, je rentrerai à Elisabethville où les devoirs de ma charge m'appellent. Je désire également mettre la population et le gouvernement katangais au courant de l'évolution des pourparlers et expliquer les conditions très difficiles dans lesquelles la Délégation katangaise a dû travailler.

Ces conditions ont porté atteinte à ma santé qui n'était déjà pas excellente au moment où j'ai quitté Elisabethville. Je compte me soumettre d'ailleurs à un examen de la faculté à très brève échéance.

Je reste foncièrement optimiste quant à l'aboutissement des travaux en cours et j'envisage l'avenir d'une manière optimiste. J'espère que de votre côté vous comprendrez la position du Katanga dont beaucoup se plaisent à dire du mal. Je ne doute pas que vous aurez à cœur de remettre un peu d'ordre dans notre pays dans un avenir très proche.

Je compte sur votre compréhension et votre souci d'objectivité pour essayer de comprendre mon point de vue et faire obstacle à la propagande malsaine tendant à déformer la réalité.

Dans la période actuelle de tels actes ne pourraient qu'envenimer des relations qui ne font que s'améliorer.

Haute considération. »

L'accord entre Léo et Éville allait être continuellement repoussé et Tshombe était de plus en plus pointé comme opposé à l'arrêt de la sécession. Le 26 juin, c'était la rupture. Adoula déclarait dans une conférence de presse : « Tshombe voulait gagner du temps. L'opinion internationale constatera que nous avons raison. Tshombe n'est nullement décidé à rechercher une solution pacifique du problème katangais. »

5. LE COUP DE GRÂCE QUI CONDUISIT À LA FIN DE LA SÉCESSION DU KATANGA

Après le constat d'échec, la balle était désormais dans le camp occidental. Les États-Unis, la Belgique et la Grande-Bretagne, en relation avec l'ONU, reprirent le dossier Congo. Il semble que deux stratégies différentes se développaient. D'une part, pour les Américains, l'essentiel était d'obtenir que l'Union

minière cesse de payer des taxes et des redevances au gouvernement Tshombe, pour priver ainsi la sécession de sa principale source de financement. D'autre part, les Belges et les Britanniques optaient pour les pressions d'ordre politique sur Tshombe. Des nombreux contacts qui eurent lieu, on sortit le plan « U Thant » qualifié de plan de réconciliation nationale. Largement inspiré par Washington, celui-ci prévoit le boycottage par l'Occident des exportations de cuivre et de cobalt katangais. En octobre, la crise des missiles de Cuba relègue au second plan l'affaire du Congo, qui va pourtant bientôt resurgir... et se dénouer.

Le temps commençait à manquer, mais Tshombe et ses conseillers ne se résolvait pas à l'accepter. Ils espéraient encore trouver des issues pour glisser, influencer encore quelques réseaux qui auraient pu leur apporter une aide. Ainsi peut-on souligner l'activisme du recteur Dubuisson de l'université de Liège et de Brassinne, tous deux remuant ciel et terre pour protéger le pouvoir katangais (Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens). Dans la note « Visite à Genève le 9 août 1962 » écrite par Jacques Brassinne, il est question des informations données à Moïse Tshombe sur la difficile position du Katanga et de la recherche de nouvelles voies d'adaptation :

« En compagnie de monsieur Dubuisson, recteur de l'Université de Liège, j'ai rencontré tout d'abord Monsieur Tshombe seul; ensuite tous deux, nous l'avons reçu à déjeuner avec monsieur Diur.

Nous avons commencé par exposer l'extrême précarité de la position katangaise au point de vue international : l'ONU veut à tout prix obtenir, dans un délai des plus brefs, un succès de prestige qui ne peut se concevoir que par une résorption de la sécession katangaise; les États-Unis sont décidés non seulement à appuyer cette action, mais à mettre en œuvre tous leurs moyens propres, même militaires, pour aboutir à ce résultat.

Aucune puissance, aucun groupe d'États n'a ni la volonté ni les moyens de s'opposer à la réalisation de cet objectif. Grâce à l'intervention de la Grande-Bretagne et de la Belgique, un plan a été mis au point, plan qui veut constituer la base d'un compromis valable entre le Gouvernement central et les autorités du Katanga. Ce plan sera incessamment présenté aux deux parties par monsieur Gardiner. Ce plan sera à accepter ou à rejeter purement et simplement. Le rejet de ce plan entraînera automatiquement la mise en œuvre d'une série de mesures de pression, économiques d'abord, militaires ensuite; la mise en œuvre de ces mesures ne

pourrait entraîner qu'un flot de sang versé, le désordre et le chaos.

[...] Monsieur Tshombe m'a laissé l'impression d'être quelque peu découragé ou, plus exactement désabusé à l'égard des manœuvres dont il a été la victime dans les derniers mois ; il a paru sincèrement heureux de rencontrer des personnes dans lesquelles il peut encore mettre sa confiance [...]. Il a paru désireux de rencontrer avec toutes les garanties de discrétion voulues le ministre des Affaires étrangères. Je crois que nous avons pu le persuader que ni la Belgique ni aucune puissance occidentale n'était à la base des récentes mesures vexatoires du Gouvernement de Léopoldville. »

Jacques Brassinne et Marcel Dubuisson allaient apporter à Tshombe une série de propositions à faire à Gardiner qu'ils voulaient désormais impliquer dans le jeu du Katanga. Celles-ci étaient accompagnées d'un « projet de déclaration de monsieur Tshombe » déjà rédigé par eux au cas où la stratégie réussirait. Et le même 9 août 1962, dans une note « Pour René », il était écrit :

« Le P. [Tshombe] et le Corsaire sont partis hier soir et ont vu ce jour deux fois l'ami là où il se trouve.

Ci-dessous les deux messages que P. vient de nous téléphoner.

Il vient de nous quitter ; nous l'avons vu à 9 h 30' et déjeunons avec lui en ville tout à l'heure.

Excellente entrevue. Président semble convaincu que grandes lignes de la solution qui lui sera présentée par M. Gardiner au nom des trois Occidentaux est une victoire pour lui et son peuple.

Disposé à l'accepter sous seule réserve que les Occidentaux en garantissent loyale application et que dispositions transitoires permettent passage du régime actuel au régime Constitution fédérale sans hâte inconsidérée.

Priez Van Weyenbergh de donner instructions formelles impératives à Clémens pour soutenir à fond notre action c'est-à-dire insister pour que gouvernement Katanga se montre tout à fait coopératif et favorable à la Constitution proposée et mette sourdine à toute idée de sécession et indépendance.

Président a dit spontanément ceci citation : Comme ce serait beau de repartir à zéro, d'oublier le passé (stop). Nous pourrions avec ONU, Occident et Katanga tous ensemble faire de l'ex-Congo belge le plus beau pays d'Afrique (stop) fin citation. »

Mais du côté de Léopoldville, le Gouvernement central avait procédé déjà à partir de ce mois d'août 1962 à la mise en place des nouvelles provinces, un engagement clair de sa part pour modifier la Loi fondamentale exigée comme solution à la crise. Et cela s'inscrivait dans le cadre du plan U Thant. Aussi, entre Bruxelles et son gérant du consulat d'Élisabethville, on ne semblait plus se comprendre. Désespéré, Rothschild disait dans une note datée du 27 août 1962 adressée à Vandewalle comme dans un signe de désespoir : « les journées à venir seraient cruciales ».

Dès la mi-septembre 1962, les délégués de Léopoldville lassés et les experts de l'ONU se refusaient à discuter. Les États-Unis allaient dépêcher à Élisabethville début octobre 1962 Mac Ghee, sous-secrétaire d'État aux Affaires politiques, pour se rendre compte des réalités sur place, savoir si Tshombe était vraiment décidé à un arrangement. Il se rendit compte des capacités réelles de M. Tshombe à conduire le Katanga sans les avis de ses conseillers. Dans un portrait qu'il fait de lui, Jacques Brassinne dit : « Tshombe était ancien commerçant, un réaliste. Il voulait que les hommes travaillent en paix et qu'ils vivent heureux en dehors de toutes les spéculations intellectuelles auxquelles il était du reste imperméable » (Brassinne 2016 : 180). En fait, lorsqu'il s'agissait de réfléchir sans être « encadré », mieux, surveillé par ces conseillers, les interventions de Moïse Tshombe passaient pour des hérésies prenant des allures étonnantes allant jusqu'à mettre en péril sa propre survie politique. À titre illustratif, ses entretiens du 4 octobre 1962 avec le sous-secrétaire d'État américain Mac Ghee. D'abord, Tshombe situa l'origine du « nationalisme katangais » dans la période après la déclaration de Cyrille Adoula consécutive à sa nomination comme Premier ministre en août 1961 ! Ensuite, il accusa les États-Unis et l'ONU de travailler « pour l'établissement du communisme » au Congo.

« Monsieur Mac Ghee, vous pouvez m'arrêter, vous pouvez tout détruire, retenez mes paroles maintenant : "J'ai grandi ici, je connais le Congo, je connais les Congolais et comment il faut les prendre et retenez bien ce que je vous dis : vous, les Américains, vous travaillez ici pour l'établissement du communisme". Je ne suis pas d'accord quand vous dites que les Nations unies empêchent la pénétration du communisme en Afrique. Les Nations unies permettent au contraire une pénétration lente, mais sûre du communisme. Chaque fois que, comme le disent certains pays, les Nations unies ont commis une erreur au Katanga,

c'est-à-dire qu'elles ont tué, le Département d'État les appuie. Vous mettez les gens dans une mauvaise situation, car si nous n'avions pas une grande force morale et une grande force politique, les gens deviendront certainement communistes.

[...]

Vous [Mac Ghee] m'avez également parlé de la position américaine vis-à-vis du temps qui nous reste. Je vous ferai remarquer que l'attitude du Gouvernement américain retarde la réconciliation. Vous menacez de sanctions, mais vous n'irez à rien avec cela. Dites-moi, voulez-vous une nouvelle Algérie ici ?

- Monsieur Mac Ghee : C'est de moi personnellement que vous parlez maintenant ?
- Président Tshombe : Non, non. Je vise le Gouvernement américain.
- Monsieur Mac Ghee : Il y a eu beaucoup d'interprétations de presse. Notre désir est justement d'éviter ce que vous avez interprété.
- Président Tshombe : Ce ne sont pas les menaces de sanctions qui peuvent résoudre le problème. C'est seulement alors que vous avez le communisme, car l'appareil économique détruit, le chaos s'installera et le communisme suivra. Vous avez à faire avec des noirs. Ils n'ont pas besoin de pain chaque jour. Ils peuvent manger du *bukari* avec un peu de viande en brousse et tenir longtemps. Vous allez nous mettre dans une situation impossible où rien ne pourra marcher. Je vous parle d'expérience.

À Malemba Nkulu, à Kikondja [...] ces régions sont influencées par la propagande communiste. Cette propagande a été aidée et favorisée par les troupes marocaines. Ces gens depuis deux ans vivent en brousse comme des sauvages. Quand j'ai effectué mon récent voyage dans le Nord, j'ai ramené 50 jeunes gens qui vivaient comme on vivait il y a 50 ans. Sans vêtement. Ils n'avaient plus de tissu ; mais ils vivaient en brousse depuis deux ans. Ce ne sont pas les sanctions économiques qui résoudront le problème. Rien n'y fera. On détruira tout peut-être et à ce moment-là, Adoula prendra la fuite.

La seule chose sur laquelle je veux insister et qui peut sauver la situation [...] c'est de doter le Congo d'une nouvelle constitution qui soit acceptée par tout le monde. Vous voyez le mot "État du Katanga". Ce mot État prouve que le Katanga voudrait être avec tout le monde. »

Le gouvernement central allait envoyer à ce moment-là à Élisabethville, Joseph Ngalula, ministre de l'Éducation nationale pour tenter d'obtenir un accord

sur la fin des hostilités entre l'ANC et la Gendarmerie katangaise. Ci-dessous, la proposition de l'accord de cessez-le-feu dit « Ngalula-Mathu » qui devait être signé à Élisabethville le dimanche 7 octobre 1962 :

« Les soussignés, Joseph Ngalula, représentant du Gouvernement central de la République du Congo, et Moïse Tshombe, représentant du gouvernement du Katanga, se mettent d'accord pour un cessez-le-feu immédiat entre l'Armée nationale congolaise et la Gendarmerie katangaise dans les conditions spécifiées ci-après :

1. Arrêt de tout mouvement de troupes Armée nationale congolaise/Gendarmerie katangaise du Katanga.
2. Jusqu'à l'intégration effective de la Gendarmerie katangaise dans l'Armée nationale congolaise, les troupes ANC et Gendarmerie katangaise conservent leurs positions actuelles dans le Nord-Katanga.
3. À ce propos, les deux parties sont d'accord sur la création immédiate de groupes tripartites d'observateurs comportant des représentants du Gouvernement central, des autorités katangaises et des Nations unies. Ces groupes d'observateurs exerceront leurs activités terrestres et aériennes à tous les endroits-clés, jusque et y compris les frontières.
4. Défense d'approvisionnement en armes et munitions des deux parties, par voie légale ou illégale, directement ou indirectement.
5. Suppression des barrages de l'Armée nationale congolaise et de la Gendarmerie katangaise au Nord-Katanga.
6. Ravitaillement des troupes en vivres et en médicaments par leurs propres moyens, sous le contrôle des Nations unies.
7. Défense d'engager de nouveaux mercenaires.

Le présent accord est d'application immédiate. »

Le gouvernement du Katanga considéra cet accord comme un ultimatum qui ne tenait plus aucun compte ni du plan ni des délais prévus au plan, ni du projet de constitution⁴⁸, ni du projet d'amnistie. Il faisait aussi observer qu'il n'y avait plus de signe de détente ni de compréhension de la part de l'ONUC. Pour marquer

48. Le gouvernement s'était engagé pour une Constitution fédérale, mais la nouvelle objection du gouvernement Tshombe devint : « Le Katanga veut avant tout une Constitution fédérale non imposée, mais librement acceptée, consacrant la plus large autonomie politique » (cf. note manuscrite des conseillers au président Tshombe n° SR/1266/MV du 3 octobre 1962. Farde n° 20)

son désaccord au projet de l'accord dit « Ngalula-Mathu », mieux, pour repousser sa signature, le pouvoir du Katanga faisait observer que ce texte ne considérait que les deux seules parties Gendarmerie katangaise et ANC, alors que l'ONUC constituait à ses yeux une des parties prenantes du cessez-le-feu. Cette rebuffade constituait l'étape ultime qui allait conduire au recours à la force contre le pouvoir de Tshombe.

Au sujet de cette commission mixte (civile et militaire) dans le cadre de l'application du plan U Thant, Joseph Ngalula avait renseigné que ce dernier (plan du secrétaire général) constituait un tout non négociable, à accepter ou à rejeter dans son intégralité. Il constituait un programme pratique tendant à assurer la réintégration pacifique du Katanga. Le rôle des commissions mixtes n'était pas d'amorcer une négociation; il s'agissait d'élaborer des détails pratiques des dispositions militaires et financières du plan. C'était donc une ultime tentative de conciliation. Pour cela, le 10 septembre, U Thant ajouta un programme de mise en œuvre du plan, qu'il adressa à Léopoldville et à Élisabethville (Mbaya et Kabwika 2012 : 89). Une lettre du secrétaire général détaillait le programme comme suit :

- « - Achèvement avant fin septembre 1962 du projet de constitution fédérale et présentation ultérieure au Parlement;
- Préparation d'une loi financière sur la répartition des revenus et des devises, à intégrer dans la constitution et à soumettre au Parlement;
- Prestation immédiate de serment d'allégeance au président de la République par les commandants de toutes unités militaires katangaises;
- Proclamation d'une amnistie par les autorités centrales; suppression du "ministère des Affaires étrangères" dans le gouvernement Tshombe et suppression des missions katangaises à l'étranger;
- Renouvellement par Cyrille Adoula de l'offre de participation faite à la Conakat pour un Gouvernement central reconstitué » (Congo 1962 : 380).

Le 22 septembre 1962, la délégation de Léopoldville conduite par Joseph Ngalula et celle d'Élisabethville par Joseph Yav se mirent au travail. Mais dès le début, tout divergeait. Pour Ngalula, il ne s'agissait que de l'application du plan de l'ONU. Par contre, pour Yav, il fallait considérer celui-ci comme une base de discussion. Ainsi rien ne progressa et le 3 octobre, dans son rapport, Joseph Ngalula évoquait sa « pénible impression

que les réunions tournent de plus en plus en paroles sans conséquences » (Congo 1962 : 383). Dans un discours à la radio de Léopoldville le 17 octobre 1962, C. Adoula déclarait :

« L'équipe Tshombe vient d'annoncer que des accords ont été signés pour traduire dans les faits les dispositions du plan du secrétaire général des Nations unies pour la réintégration du Sud-Katanga. Ces accords portent notamment sur le cessez-le-feu et la répartition des devises.

Le gouvernement central est surpris que ces accords aient été déjà diffusés hier par radio Katanga et par plusieurs radios étrangères alors que le chef de l'État n'en a été informé par les Nations unies que ce jour en fin d'après-midi.

[...] Après lecture [...] ces accords sont contraires dans l'esprit et dans la lettre du plan Thant pour la réintégration du Sud- Katanga. [...] À noter tout d'abord qu'aucun contact direct entre le gouvernement central et la délégation congolaise à Éville n'a été établi. [...] nous ne pouvons souscrire à ces accords nullement conformes. Le gouvernement central demande que les dispositions, je dis bien toutes les dispositions de ce plan qui n'est pas sujet à négociation et qui conduit à tout prendre ou laisser soient strictement appliquées. Désormais, le gouvernement central ne tolérera plus toutes les tergiversations. Il prendra toutes les mesures qui s'imposent pour faire face à la situation. »

Le 18 octobre, c'était au tour du gouvernement du Katanga de contester la position d'Adoula. Certes, l'équipe Tshombe annonçait que des accords portant notamment sur le cessez-le-feu et la répartition des devises avaient été signés afin de traduire dans les faits les dispositions du plan du secrétaire général des Nations unies visant la réintégration du Sud-Katanga. Pourtant, à part le sens du démenti et le ton qui devenait agressif, on observait que Léopoldville parlait désormais du Sud-Katanga comme de la partie du pays hors de son contrôle. La nouvelle province du Nord-Katanga avait été créée. À majorité Lubakat, elle échappait en grande partie à la Conakat, dont les alliés hembra du territoire de Kongolo et le chef Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo) de Kaniama étaient de plus en plus confrontés à la menace de l'ANC.

Le Conseil de sécurité de l'ONU donna au secrétaire général U Thant tout pouvoir pour briser la sécession katangaise. Le président Kennedy devenu lui aussi impatient soutint l'ONU. Voilà arrivé le temps d'un

tournant, la fin de Tshombe. Car, pour les finances de l'ONU, le fardeau congolais était devenu trop lourd.

Le 5 décembre, les combats reprenaient entre troupes de l'ONU et Gendarmerie katangaise. Ils dureront treize jours. Les Casques bleus – notamment les Éthiopiens – se distinguaient encore par leur férocité. Nouveaux accords conclus à Kitona. Et nouvelle volte-face de Tshombe, champion de la duplicité. Rentré chez lui, il arguait qu'on l'a fait signer sous la contrainte. Il est vrai que l'ambassadeur américain lui avait infligé cette remarque vexante : « Les mendiants n'ont pas le choix » (Kestergat 1986 : 120).

Le 11 décembre 1962, Paul-Henri Spaak déclara à l'Université libre de Bruxelles que « Tshombe ne peut plus être considéré comme un homme d'État, mais comme un rebelle très puissant ».

Les stratégies des conseillers ne tenaient plus et l'espoir de faire perdurer la situation s'évanouit assez vite. Ni le Gouvernement central, ni l'ONU ne croyaient plus à la parole de Tshombe.

Sous la pression de Bruxelles, le 13 décembre 1962 Tshombe dit offrir au secrétaire général des Nations unies l'autorisation de la cession au Conseil monétaire des devises de l'Union minière. Mais aucun accord ne lui fut plus donné, aucune réponse ne lui fut faite, aucune invitation ne lui fut adressée. À l'exception d'une mission militaire des États-Unis qui vint à Léopoldville le 20 décembre; le général américain Truman qui en faisait partie se rendit même à Élisabethville le 25 décembre.

La veille de Noël, les gendarmes katangais attaquèrent les Casques bleus éthiopiens, puis abattaient un hélicoptère de l'ONU. Celle-ci riposta en force, par l'opération « Grand Slam ». Ce fut aussi le dernier round (Langellier 2017 : 107). Dans la nuit du 27 au 28 décembre, les troupes de l'ONU lancèrent leur attaque au Katanga. Tshombe se rendit ainsi compte que son pouvoir était fini. Les Belges du Katanga en voudront très longtemps à l'ONU et aux Américains qui ont mis fin à leur rêve d'indépendance. Ils en seront à tel point amers que, le 22 novembre 1963, ils jubileront et danseront en poussant des cris de joie : « Kennedy a été assassiné ! Kennedy a été assassiné ! » (Van Reybrouck 2012 : 343).

La solution à la crise était devenue l'accord ou la soumission du Katanga par la force. Dans son communiqué du 28 décembre 1962, M. Tshombe déclarait encore en se justifiant :

« [...] le 11 octobre, nous avons pris et immédiatement mis à exécution une série de décisions, notamment des décisions relatives aux devises et aux impôts, impliquant les versements à valoir sur les versements qui seraient dus en exécution du Plan. Les 12, 15 et 16 octobre, des accords réglant les modalités d'exécution de toute une série de points prévus par le plan Thant, et notamment un accord de cessez-le-feu, étaient signés à Élisabethville dans les commissions tripartites des revenus publics, des devises et des questions militaires.

Mais le 17 octobre, tous ces accords étaient rejetés par monsieur Adoula, et les troupes d'invasion de l'ANC [...] »

En cette fin décembre 1962, il y eut encore des accrochages entre les éléments de l'ONUC et la Gendarmerie katangaise à Élisabethville. Le 29 décembre, alors que les opérations de l'ONUC avaient déjà commencé le 28, Tshombe déclarait encore que « l'ONUC et ses troupes seront combattues comme le pire ennemi du Katanga. Tous les moyens de résistance, y compris les pièges, poisons, lances et les flèches empoisonnées, sont recommandés ». Mais c'était la fin de cette aventure du Katanga, qui n'avait que trop duré. Jacques Brassinne décrit comment Moïse Tshombe fut exfiltré d'Élisabethville :

« Dès le 28 décembre, les opérations militaires de l'ONUC se déroulèrent en deux phases ayant successivement comme objectifs l'occupation des villes d'Élisabethville et de Jadotville.

Le 28, un quart d'heure après que Tshombe eut quitté le domicile de Mathu, l'ONUC déclencha une opération dont l'objectif déclaré était de rétablir la sécurité et la liberté de déplacement de ses troupes. En fait, elle ne se limita pas à cela et ses initiatives ne se firent pas sans difficulté, l'objectif étant d'occuper tous les endroits stratégiques de la ville.

Les ministres katangais s'étaient repliés sur Kolwezi, vers 15 heures, la résidence présidentielle était pratiquement vide à l'exception de la présence de Tshombe et du docteur Sintzoff. Voulant assurer l'évacuation de Tshombe, le médecin transforma le président en malade infectieux et contagieux. Sortant par l'arrière de la résidence, il passa différents barrages onusiens expliquant que son malade était « *highly contagious ... , blood poisoning !* » Tshombe fut conduit au centre-ville au 2^e étage de l'Elakat chez Roger Gilson, dont le rez-de-chaussée était occupé par une boucherie se trouvant en face du consulat général de Belgique. Le lendemain, il s'y tint un véritable conseil de guerre

pour faire sortir Tshombe de la ville alors que des barrages ONUC étaient implantés aux entrées et sorties de la ville. Assistaient à la réunion le colonel Vandewalle, le professeur Clémens, Joachim Frenkiel, recteur de l'Université, André Van Roey, gouverneur de la Banque du Katanga et le docteur Sintzoff.

Sur la proposition de ce dernier, un plan d'évacuation du président fut arrêté. Il devait être mis en œuvre le 30 décembre. Le médecin affrèterait une ambulance avec oxygène, baxter et perfusion. Tshombe allait être transformé cette fois en accidenté de la route ayant un traumatisme crânien. Van Roey déguisé en infirmier conduisit l'ambulance avec gyrophare et sirène, Sintzoff étant devenu médecin urgentiste. Ils conduisirent Tshombe à l'hôpital de la Ruashi précédé par deux estafettes motocyclistes de l'ONUC. Le lendemain, Tshombe était hors de la ville. Il remercia chaudement ceux qui lui avaient permis de s'en échapper » (Brassinne 2016 : 568).

Et la Gendarmerie katangaise? Selon le PV du Conseil de sécurité n° S/5053/add du 11 janvier 1963, « dès que les troupes de l'ONUC apparaissaient, les gendarmes abandonnaient leurs positions après n'avoir offert que peu de résistance, sinon aucune, et s'enfuyaient ou se dispersaient dans la brousse ». Les conseillers de Tshombe et autres experts s'étaient entassés soit au consulat belge soit à la résidence du consul.

Après l'occupation de la ville d'Élisabethville, les troupes de l'ONUC prirent Kipushi le samedi 29 décembre. À ce moment, la « Radio Katanga libre » affirmait que Tshombe avait quitté sa résidence et dirigeait des opérations de résistance à l'extérieur de la ville. Plutôt, il se trouvait à Salisbury d'où il déclarait qu'il était prêt à pratiquer la « politique de la terre brûlée ». Malgré les interventions demandant un cessez-le-feu, Gardiner affirmait que l'ONUC ne commettrait pas cette fois l'erreur de permettre un nouveau regroupement de la Gendarmerie katangaise. Cette dernière ainsi que le gouvernement katangais et même Tshombe s'étaient retranchés à Jadotville; l'ONUC décida de conquérir au plus vite cette ville et elle fut prise le 3 janvier 1963.

De Kolwezi où il se trouvait, Tshombe déclara vouloir rencontrer un représentant de l'ONUC. Mais le secrétaire général U Thant estima que de nouveaux entretiens avec Tshombe étaient inutiles, que les discussions ne pouvaient plus porter que sur des questions techniques relatives à la mise en œuvre de certaines dispositions de son « Plan ». Tshombe lui-même se convainquit finalement de l'inutilité d'une résistance

avec les moyens dont il disposait encore. Même les mercenaires demeurés sur place étaient devenus peu efficaces vu leur nombre réduit et faute d'un encadrement solide.

En président déchu, Moïse Tshombe accepta dorénavant de se placer dans le cadre défini par l'ONU. C'est encore la Belgique qui se chargea d'encadrer son retour à Élisabethville. Le 8 janvier 1963, « Tshombe s'était embarqué à 11 heures de Kolwezi à destination de Kipushi à bord d'un avion affrété à Ndola par le consul général Jacques Houard envoyé sur place par Spaak. Voyageant seul, Tshombe, accueilli à Kipushi par Vandewalle, rejoignit sa résidence d'Élisabethville en voiture accompagnée par ce dernier » (Brassinne 2016 : 576).

Mais Tshombe devait aussitôt quitter Élisabethville, les troupes de l'ONUC montrant leur détermination à occuper la ville de Kolwezi.

Une note de Clémens transmise le 12 janvier à Kolwezi donne le plan des dommages à causer aux infrastructures qu'on devra détruire lors de la fuite.

« Barrage Delcommune

Deux stades :

Premier : vanne de crue : son ouverture, aisée, ne provoque aucun dommage.

Deuxième : bouchon vidange à la base du barrage : à commande à explosifs toujours prête, armée avec mise à feu électrique dont le bouton de mise à feu est dans la centrale (endroit ignoré mais connu de ceux qui dirigent la centrale).

Les conséquences de la vidange par ce bouchon :

1. Puissance extraordinaire de la trombe d'eau, sans possibilité d'arrêt ou de ralentissement. Inondation importante mais laissant aux populations le temps de partir.
2. Emportera très probablement le barrage Marinel.
3. Quatre ans nécessaires pour refaire réserve d'eau.
4. Temps nécessaire pour vidange : environ 3 jours.

Barrage Le Marinel

Les deux mêmes stades.- Barrage beaucoup moins important. – La centrale est très vulnérable. – Faire sauter la conduite forcée.

Pour destruction cette centrale : voir plan Marcel.

Il paraît à conseiller :

Immédiatement : de donner ordre évacuation aux riverains du Lualaba.

A) De prévenir que les premières destructions auront lieu lorsque les premières troupes ONU arriveront au Lualaba. Puis s'échelonnent jusqu'à

destruction totale, lorsque les mêmes troupes entreront à Kolwezi.

B) De suivre le timing suivant :

1. Ouvrir les vannes de crue des deux barrages. Effet : en plus de l'effet psychologique, gêner et même empêcher pendant quelques heures le franchissement des amphibies et retourner ceux en train de passer.

- Ne préjudicie en rien l'avenir.

2. Faire sauter conduite forcée du Marinel : réparation 1 à 2 mois.

3. Faire sauter le bouchon de vidange du barrage Le Marinel. Effet : effet psychologique plus fort.

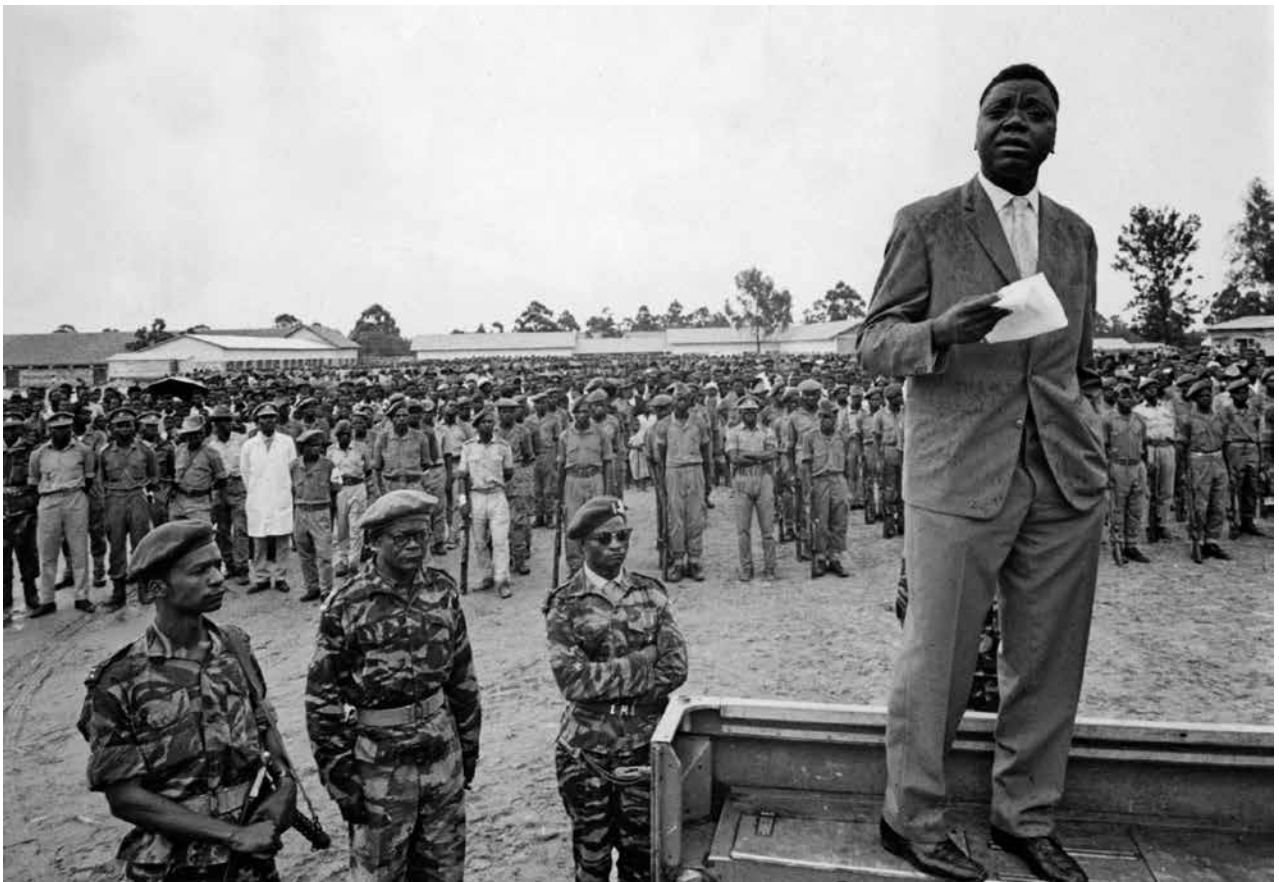
Impossibilité de franchir le Lualaba pendant 24 heures.

4. Faire sauter le bouchon de vidange de Delcommune. Effet : 3 jours de vidange, arrachant tout sur le passage. Plus rien ne tournera pendant 4 ans. »

Frédéric Vandewalle décrit ce départ définitif de Tshombe comme leader de la sécession katangaise : « Le 11 janvier, en fin d'après-midi, j'avais

rendez-vous avec lui. Je faisais antichambre. Lassé d'attendre et peut-être poussé par un instinct professionnel, je sortis à temps de la résidence pour voir Moïse Tshombe quitter les communs, assis entre des policiers du commissaire en chef Pius Sapwe, au fond d'une jeep, capote levée ». En fait, ajoute Jacques Brassinne, « Rentré le 8 janvier, Tshombe ne resta donc que quelques jours dans sa résidence. Ne se sentant plus en sécurité, Tshombe quitta Élisabethville et rejoignit Kolwezi, où il retrouva son conseiller, le professeur René Clémens, ses principaux ministres et Jacques Houard, consul général de Belgique » (Brassinne 2016 : 578).

Tshombe reconnut désormais que la sécession katangaise était finie. « Vers la fin de l'après-midi du 14 janvier, le secrétaire général reçut par l'intermédiaire du gouvernement belge un message émanant de Tshombe et de ses ministres réunis en conseil à Kolwezi. Dans ce message, les ministres katangais se disaient « prêts à proclamer devant le monde que



À la place du marché à Kolwezi le 31 janvier 1963, meeting de Moïse Tshombe devant 5000 personnes dont 2500 gendarmes katangais. Ému, il remercie l'assistance pour le soutien qu'il avait obtenu pendant la sécession.

(CP.2007.1.133, collection MRAC Tervuren; 1963, © UPI.)



Entouré des derniers fidèles, Moïse Tshombe, canne d'ivoire en main, le jour de son départ pour l'exil.

(CP.2007.1.464, collection MRAC Tervuren; 1963. Droits réservés.)

la sécession katangaise était terminée. [...] prêts à laisser aux troupes des Nations unies la liberté de mouvement dans tout le Katanga [...] et prêts également à rentrer à Élisabethville pour y régler les modalités d'application intégrale du Plan Thant » (cité par Brassinne 2016 : 579).

Certes tout était consommé pour l'État du Katanga, mais, une fois encore, « les Belges de Tshombe » s'imaginaient toujours une voie de sortie honorable et les possibilités d'un retour en politique au Congo. René Clémens proposa une stratégie, justifiée dans une note écrite le 15 janvier 1963 et envoyée un jour après par l'intermédiaire de Dominique Diur, que voici :

« La démission de Tshombe et sa lettre à Kennedy constituent un chef-d'œuvre de dignité en même temps qu'une suprême habileté politique.

En acceptant de reprendre la direction du Katanga, Tshombe se serait attiré la responsabilité du pourrissement qui ne peut manquer de s'installer au Katanga, même en cas de reprise de ses fonctions par Tshombe.

En refusant complètement et irrévocablement de collaborer avec l'ONU et le Gouvernement central, Tshombe garde intactes sa popularité et son autorité, comme celles de ses ministres et des grands chefs coutumiers. Ce refus de collaboration ne signifie évidemment pas refus des responsabilités du pouvoir : ce sont les conditions actuelles de gouvernement que refuse le Président.

Son prestige grandira dans l'éloignement momentané du pouvoir.

Incapables d'empêcher les désordres sociaux, ses vainqueurs d'un moment supplieront Tshombe de reprendre ses fonctions en passant par toutes les conditions que voudra mettre le Président, y compris la réparation des dommages causés et l'exécution intégrale et loyale du plan Thant.

En reprenant ses fonctions actuellement, Tshombe galvauderait ses derniers atouts, il se déconsidérerait, car aux yeux de tous, il paraîtrait avoir trahi la cause katangaise pour ne pas perdre sa place; en

démissionnant, au contraire, il se réserve et réserve au Katanga la victoire finale et définitive.

Pour tirer un maximum de son geste, il est indispensable :

1. Que Tshombe saisisse le premier prétexte avant de donner sa démission pour ne pas avoir l'air de se contredire ;
2. Que tout le gouvernement démissionne avec son président ;
3. Que cette démission soit effective, complète et irrévocable quelles que soient les pressions qui s'exerceront pour qu'il reprenne le pouvoir. Que chacun des ministres rentre chez lui au Katanga et reste prêt à se mettre en sécurité au cas où le Gouvernement central, malgré la déclaration d'amnistie, n'accepterait pas de se priver de ses boucs émissaires ;
4. Que Tshombe annonce aux Katangais qu'il rentre dans le rang pour partager leurs peines et qu'il reste prêt à reprendre le pouvoir dès qu'il sera possible sans colonialiste ou néo-colonialiste.

L'attitude de Tshombe sera ainsi la même que celle du Roi Léopold en 1940.

En bref : Lettre à Kennedy doit s'accompagner :

1. Démission complète et momentanément irrévocable de toute l'équipe ;
2. Proclamation au peuple dans le même sens que la lettre, sans appel ni à la collaboration ni à la subversion. »

Le 16 janvier, par l'ordonnance n° 6, le sénateur Joseph Ileo fut nommé ministre résident à Élisabethville par le Gouvernement central de Léopoldville. Sa mission consistait à assurer la réintégration du Katanga au Congo⁴⁹. Dorénavant, Tshombe retrouvait son statut de président provincial et, à ce titre, il déclara vouloir rencontrer le représentant de l'ONU à Élisabethville pour encore discuter des modalités de l'entrée de l'ONUC à Kolwezi. Le 17 janvier 1963, il était de retour à Élisabethville où il rencontra le représentant de l'ONUC George Sherry et le major-général Prem Chand. Ensemble, ils se mirent d'accord et signèrent un document traduisant les décisions prises. « Dans ce texte, Tshombe s'engageait à faciliter l'entrée pacifique de l'ONUC à Kolwezi. Elle était prévue pour le 21 janvier 1963 et devait se faire en application du principe de la liberté de mouvement retrouvée pour l'ONUC. Les gendarmes ne devaient pas être traités en prisonniers

de guerre, ni arrêtés. Ils pourraient continuer à porter leur uniforme. Il serait procédé au rassemblement des armes et des munitions dans un dépôt central confié aux soins d'un détachement de gendarmes placés sous le contrôle de l'ONUC. Les autorités katangaises devaient enlever les mines et autres explosifs destinés à la destruction d'installations à Kolwezi ; elles seraient tenues pour responsables de tous accidents subis par le personnel de l'ONUC. Tshombe était autorisé à avoir une garde personnelle de l'effectif d'une compagnie » (Brassinne 2016 : 580).

Le 19 janvier, Tshombe partit d'Élisabethville pour Kolwezi que les troupes de l'ONUC allaient occuper deux jours plus tard. Puis, il revint à Élisabethville où, à sa résidence et en présence de Munongo, Kibwe, Kimba et Yav, devant le commandant de la brigade indienne et le représentant de l'ONUC, il se déclara solennellement décidé à appliquer le « Plan Thant. »

La sécession Le ministre d'État Joseph Ileo arriva à Élisabethville le 23 janvier 1963, accompagné de M. Liu, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Aucun officiel katangais n'était à son accueil. Son équipe était composée d'Albert Mpase Nselenge (jusqu'à-là chef de Cabinet du Premier Ministre Adoula, détaché chef de Cabinet d'Ileo), Nestor Watum (chef de Cabinet adjoint), M. Denis (conseiller juridique du président Kasa-Vubu, détaché conseiller juridique d'Ileo), André Tshibangu (secrétaire de Cabinet), Pierre Sobolayi (secrétaire particulier d'Ileo) et Oscar Ngoma (chef adjoint de la Sûreté nationale, détaché chargé de la Sécurité du cabinet Ileo). Il apprit le jour même qu'il existait encore un noyau d'Européens⁵⁰ et des gendarmes katangais en civil qui restaient ostensiblement armés et actifs dans la ville. Les communes de Katuba, Rwashi et Kenya étaient les plus actives, tandis que la commune Albert (actuelle Kamalondo) renfermait le gros des armes et des mercenaires (Mpase Nselenge 2011 : 146-147). Adoula exigeait à Ileo de mener sa mission délicate avec beaucoup de tact dans la gestion administrative des différents problèmes sur le terrain. Tshombe est atteint, disait-on, mais pas encore achevé. Devant sa résidence, celle-là même qu'avait occupé le vice-gouverneur général sous la colonisation, trônait une un impressionnant

49. À ce sujet, lire Mpase Nselenge 2011 : ch. VIII.

50. Les ressortissants belges constituaient la grosse majorité de la population européenne résidant au Katanga.

dispositif militaire avec une auto-blindée et des mitrailleuses lourdes.

Ileo et son équipe avaient été interdits par le gouvernement central d'entrer en contact avec le consul belge Humblet⁵¹ et avec celui de la Grande-Bretagne à Élisabethville. C'est après une semaine depuis son arrivée qu'il reçut de Tshombe l'invitation à un dîner ; jusque-là, il n'y eut aucun contact entre les deux. Continuant à observer une grande méfiance, le ministre d'État envoya trois membres de son cabinet le représenter. Voilà que Tshombe chercha encore à convaincre ceux-ci du bien-fondé de la démarche katangaise dont la sécession était l'aboutissement et les dangers de l'intrusion du communisme de Lumumba, même si ce dernier avait déjà été assassiné. Il donna à ses invités l'impression de comprendre la nécessité d'une transition en douceur, impliquant le désarmement et le départ des mercenaires, sans oublier l'intégration des gendarmes katangais au sein de l'ANC. Il avait pris beaucoup d'engagement à leur égard et il ne fallait surtout pas qu'il s'en sépare brutalement, sans avoir soldé les comptes des uns et des autres, souligne le chef de cabinet d'Ileo. D'après lui, Tshombe était « conscient du fait que la moindre bavure risquait de lui coûter la vie » (Mpase Nselenge 2011 : 152). Mais l'ONU et Léopoldville ne voyaient dans le chef rebelle déchu qu'un homme cherchant à gagner du temps ; toutes deux étaient pressées à mettre fin au feuilleton katangais.

Malgré sa méfiance, Joseph Ileo finit par rencontrer Tshombe qui lui offrit une grande réception, car disait-il à son sujet : « la calebasse qui a contenu du vin n'en perd plus jamais l'odeur ». Mais voilà que ces rencontres réunissant uniquement les Congolais de Léopoldville et d'Élisabethville conduisirent en une « certaine identité de vues au sujet des mesures à prendre pour décourager le noyau dur, constitué principalement des mercenaires et de certains fonctionnaires européens de l'Assistance technique belge⁵² [...] [nourrissant] encore l'espoir de reprendre

les hostilités » (Mpase 2011 : 153). C'est cela que visait l'ordonnance présidentielle n° 12 du 28 janvier 1963 portant expulsion du territoire congolais d'une vingtaine d'Européens qui apportaient un appui quelconque aux activités sécessionnistes⁵³.

« Le Dr Peeters, [...] ancien professeur au Centre Lovanium de Kisantu, [...] retrouvé au Katanga, dans l'entourage immédiat du président Tshombe, était soupçonné de certaines activités obscures. Profitant de son départ en congé, en Belgique, le ministre d'État prit soin de prévenir l'ambassadeur du Congo à Bruxelles de lui refuser le renouvellement de son visa de retour au Congo. Quant à Monsieur Staquet, un sujet belge réputé pour ses actes racistes à l'endroit des Noirs, il fut expulsé définitivement du Congo » (Mpase Nselenge 2011 : 154).

La sécession finie, le gouvernement de Léopoldville n'apprécia pas la protection apportée par Frédéric Vandewalle à Moïse Tshombe tant lors de sa fuite à la fin décembre 1962 qu'à son retour à Élisabethville le 8 janvier. Il exigea aussitôt que la Belgique retire son gérant de consulat⁵⁴. Ainsi Tshombe perdit un de ses derniers protecteurs à Élisabethville.

Le ministre d'État s'était empressé à contrôler la situation financière du Katanga afin d'empêcher le paiement des soldes des mercenaires et des ex-gendarmes katangais encore en brousse. Pour cela, il décida le 30 janvier 1963 la reprise de la Banque nationale du Katanga⁵⁵. En fait, par l'ordonnance présidentielle n° 11 du 23 janvier 1963, Léopoldville

faisaient penser que la structure continuait de fonctionner dans le réel.

53. Pour des raisons de sécurité, Joseph Ileo avait sollicité et obtenu du président Kasa-Vubu la non-publication de cette ordonnance dans le *Moniteur congolais*, ce qui lui permit d'agir dans la plus grande discrétion et avec un maximum d'efficacité. Il faut ajouter aussi le fait que l'ordonnance présidentielle n° 13 du 1^{er} février 1963 conférait à Joseph Ileo les mêmes pouvoirs que ceux du ministre de l'Intérieur du gouvernement central autorisé à procéder directement aux expulsions du Katanga de tout étranger fauteur de troubles.

54. Le colonel Vandewalle quitta ses fonctions le 12 février 1963, et fut remplacé par le consul Panis.

55. À ce sujet, lire dans ce volume l'encadré « Synthèse de l'article : Boehme, O. 2005 : *The involvement of the Belgian Central Bank in the Katanga secession, 1960-1963*. African Economic History 33 : 1-29 » dans l'Épilogue (pages 646 et suiv.).

51. Peu de temps, Humblet fut remplacé par Panis jugé plus diplomate, pondéré et patient. Même s'il ne resta pas longtemps en poste à Élisabethville, ce changement de consul fit avancer les relations locales.

52. Cette structure avait été supprimée, même dans sa forme de Bureau conseil (cf. *supra*), mais l'activisme continu des acteurs de jadis et l'attitude ambiguë des pouvoirs belges

Date ratissage	Commune	Fusils	Chargeurs	Grenades	Munitions	Équipements militaires	Véhicules
8 avril	Katuba	11	-	-	537	221	1
19 avril	Kenya	17	29	23	1690	1403	-
23 avril	Ruashi	98	18	14	Un lot important	Un lot important	-

Source : Mpase Nselenge 2011 : 163-165.

avait déjà désigné Jean Nsele à la tête de cette banque malgré l'opposition de l'ancien gouverneur belge Van Roy. À leur remise et reprise, il n'y a été trouvé que 451 francs katangais⁵⁶.

Malgré cet espace de pouvoir que gagnait de plus en plus Ileo à Élisabethville, on ressentit monter brusquement un regain de tension. D'après le chef de cabinet du ministre d'État, deux facteurs seraient à la base : i) le retour à Élisabethville de Godefroid Munongo ; ii) le retour improvisé à Léopoldville d'Oscar Ngoma dont il avait été souligné qu'il était l'adjoint du chef de la Sûreté nationale, Victor Nendaka. Le 20 mars 1963, le nouvel adjoint placé par Léopoldville à l'ex-Banque du Katanga, Égide Lyzieve, fut assassiné par des inconnus. Cela fit comprendre à l'ONU et au gouvernement Adoula qu'ils ne contrôlaient pas efficacement la situation au Sud-Katanga. D'où la nécessité de renforcer davantage le pouvoir d'Ileo au Katanga, ce que Léopoldville fit. Sur le terrain : i) présence militaire de l'ANC aux frontières du Sud-Katanga avec trois bataillons paras-commandos ; mise en place d'un état-major chargé de commander toutes les forces congolaises au Katanga ; iii) un état de siège et ratissage au Sud-Katanga ; inculcation devant les cours militaires de Léopoldville de tous les mercenaires encore en activité au Katanga ; iv) envoi des anciens gendarmes katangais dans les bases de Kitona et de Kamina pour une formation militaire appropriée ; v) envoi des militaires inaptes, pour une période d'un an, dans les autres provinces du pays en vue de travaux d'utilité publique.

Le 23 mars 1963, au cours d'une réunion regroupant les représentants de l'ONUC et du gouvernement central, il fut décidé de procéder immédiatement au ratissage général qui devait commencer par la ville d'Élisabethville. Ce programme débuta le lundi 8 avril 1963, à 3 heures du matin, par

la commune de Katuba et se poursuivit, à 8 heures du matin dans la résidence de Tshombe. Peu après, cela se fit dans la commune Kenya. L'ensemble des opérations menées a donné lieu au résultat indiqué dans le tableau ci-dessus.

Formellement, il y eut peu de réussite en comparaison avec la taille initiale de la gendarmerie katangaise estimée à 20 000 hommes (Mpase Nselenge 2011 : 198). Mais, à ce niveau, la principale avancée est d'abord symbolique. En fait, dorénavant, l'autorité de Léopoldville peut entrer partout où elle veut et elle sait que la résistance militaire de la sécession devient moindre. D'ailleurs, dans son rapport de mission au gouvernement central, Joseph Ileo confirme la légalité du gouvernement provincial présidé par Moïse Tshombe. Au mois de mars, le gouvernement central avait décaissé au profit du Katanga un montant de 300 millions de francs congolais et la session de l'Assemblée provinciale du Katanga s'est tenue du 1er au 3 avril 1963. Le rapport du ministre d'État affirme que 3000 ex-gendarmes katangais étaient déjà enrôlés pour être intégrés au sein de l'ANC. De son avis :

« le véritable danger d'une nouvelle implosion du Katanga ne proviendrait plus du côté de l'autorité provinciale. Il fallait plutôt regarder d'abord du côté des mercenaires superbement armés qui attendaient en Angola e en Rhodésie du Nord la première occasion favorable de déferler sur le Katanga, à la tête des gendarmes qui les avaient accompagnés dans leur retraite.

Les forces de l'ANC cantonnées au Katanga étaient positionnées le long de la frontière avec la Rhodésie du Nord, à Sakania, Mokambo, Élisabethville, Jadotville et Kolwezi. Au vu de la menace évoquée, le Ministre d'État demandait que des troupes supplémentaires occupent le poste de Dilolo, localité restée jusqu'à totalement dégarinée » (Mpase Nselenge 2011 : 168-169).

56. Cette situation amena Jean Nsele à qualifier cette banque « d'épicerie du Katanga ».

Afin de stabiliser les avancées obtenues dans la gestion politique, Léopoldville déboursa en

avril 1963 un nouveau montant de 600 millions des francs congolais et 1 million de dollars américains. Ce qui constituait un réel redressement de la situation économique au Katanga. Diverses autres sommes d'argent du gouvernement central arrivèrent à Élisabethville, portant sur le social (retour des réfugiés dans leurs communes ou de ceux qui se sont décidés de regagner le Kasai ; aide alimentaire générale, etc.) ou la réhabilitation des infrastructures routières fortement dégradées à cause de la guerre (Mpase Nselenge 2011 : 169-170). Il sera dès lors décidé de placer toutes les forces armées congolaises au Katanga sous le commandement unique de l'ONU.

Joseph Ileo se rendit le 9 mai 1963 à Léopoldville. À son retour, il ordonna une nouvelle perquisition, cette fois, dans les annexes de la résidence de Moïse Tshombe ainsi que dans le « mystérieux tunnel jusque-là non localisé⁵⁷ ». L'ordre fut donné de désarmer les ex-gendarmes katangais non encore intégrés au sein de l'ANC. Mais voilà que Tshombe mis au courant de cette intervention avait demandé à ses gendarmes d'endosser des tenues civiles « alors que le matin même du jour de l'opération quelques-uns de ces éléments avaient été aperçus en uniforme et dans les parages de la résidence présidentielle » (Mpase Nselenge 2011 : 181).

« Devant les officiers de l'ONUC et ceux de l'ANC, accompagnés de quelques agents de la Sûreté nationale, Moïse Tshombe, sans avoir froid aux yeux, annonça la fuite de ses gendarmes. Pour preuve, il invita ses interlocuteurs à visiter sa résidence ainsi que les annexes.

Comme en pareille circonstance, il importe de savoir faire flèche de tout bois, les interlocuteurs accédèrent à sa demande. Le rusé maître de céans s'attendait à une réponse négative, puisque sa résidence avait déjà été perquisitionnée quelques semaines auparavant.

Quoi qu'il en soit, cette nouvelle visite se solda par la récolte d'un important équipement militaire : 25 fusils perfectionnés et un lot considérable de munitions.

57. La résidence de Tshombe – ancienne résidence du gouverneur du Katanga sous la colonisation – serait desservie, disait-on, par un tunnel. Albert Mpase Nselenge, chef de cabinet du ministre d'État Joseph Ileo au Katanga écrit : « les informations à notre possession faisaient état de l'existence de multiples oubliettes et d'un sinistre tunnel reliant les caves de la résidence à la cathédrale Saints-Paul-et-Pierre » (Mpase Nselenge 2011 : 151).

Pour la Gendarmerie katangaise, c'était bien peu de choses, mais dans notre camp, ce résultat était significatif : un petit pas en plus venait d'être effectué sur le chemin de la paix.

Quel dommage que nous n'ayons pas réussi à localiser l'entrée du fameux tunnel où, selon nos services de sécurité, se seraient dissimulés les gendarmes et surtout ces mercenaires tant redoutés. Habituellement, une telle entrée est cachée derrière une paroi épaisse difficile à sonder. L'architecte de la résidence aurait-il pris cette précaution ?

À la suite des mesures prises par le ministre d'État, bon nombre de gendarmes katangais furent mis aux arrêts, d'autres, las de se cacher plus longtemps, se présentèrent spontanément auprès des services du gouvernement central » (Mpase Nselenge 2011 : 181-182).

Albert Mpase Nselenge écrit que les 93 gendarmes katangais qui servaient dans la résidence de Tshombe furent, après leur arrestation, envoyés à Léopoldville pour y être affectés à différents postes au sein de l'ANC (Mpase Nselenge 2011 : 184).

Déjà dégarni de sa meute de « conseillers » intrigants, Moïse Tshombe n'a plus ni mercenaires ni gendarmes pour sa garde. Que pouvait-il encore faire à Élisabethville ?

« Le journal *Le Réveil d'Afrique*, dans son édition du 5 juin 1963, annonçait le brusque changement d'itinéraire de voyage de monsieur Moïse Tshombe, parti précipitamment d'Élisabethville pour se rendre au chevet de son beau-père agonisant, le grand chef Mwant Yav. Aussitôt, les milieux généralement bien informés à la Présidence de la République confirmèrent la nouvelle et précisèrent que Monsieur Tshombe aurait même quitté le territoire national⁵⁸.

Cette information fut reçue avec une certaine émotion à Élisabethville comme à Léopoldville, car il devenait de plus en plus clair que ce départ avait toutes les allures d'une véritable cavale.

Toutefois, compte tenu de la menace toujours réelle des mercenaires étranger, le gouvernement central aurait eu tort de se réjouir simplement et de laisser tomber les bras ; il fallait profiter du vide créé par monsieur Tshombe et prendre les mesures qui affaibliraient davantage le leader katangais. C'est pourquoi, le gouvernement central profita de cette circonstance pour

58. Tshombe s'était rendu à Kipushi et gagna la Rhodésie du Nord à destination de Paris.

obtenir une ordonnance présidentielle divisant le Sud-Katanga, le 8 juillet 1963, en deux entités provinciales : le Lualaba et le Katanga-Oriental. Le Nord-Katanga existait déjà, en tant qu'entité provinciale depuis le 11 juillet 1962 » (Mpase Nselenge 2011 : 185).

CONCLUSION : QUELQUES LIGNES DE FORCE D'UN ÉPISODE TRAGIQUE

Quelques lignes de force se dégagent de cette longue trajectoire de la sécession du Katanga. Nous en relevons quatre :

1. Pour son déclenchement, la sécession du Katanga fut justifiée par la présence de Patrice Lumumba au pouvoir à Léopoldville. Non seulement la Belgique trouva là l'explication d'une action pour se maintenir dans son ex-colonie, mais les Nations unies aussi intégrèrent l'événement dont les manœuvres furent complexes.

Les acteurs (surtout) belges qui soutinrent Moïse Tshombe n'admettent pas avoir poussé à la sécession du Katanga, qui fragilisa le Congo indépendant. Ils s'obstinent aujourd'hui encore à croire à leur thèse d'avoir, au contraire, aidé leur ex-colonie à garder l'ordre et à s'affranchir du communisme. Ainsi, à l'occasion de son retour en Belgique le 12 février 1963, le colonel Frédéric Vandewalle, remerciant le personnel consulaire et la population civile belge du Katanga, déclara :

« Mon dernier hommage ira à mes camarades, les trente-trois officiers, sous-officiers et soldats belges morts dans ce pays entre juillet 1960 et le 28 août 1961. Ils n'étaient pas au service d'une sécession ou d'une politique de maintien d'intérêts, dits impérialistes ou colonialistes.

Ils servaient la cause de l'ordre qui a permis à ce pays de ne pas se vider de ses techniciens. Leur sacrifice n'a pas été inutile. Ils ont rendu au Congo un service immense en permettant à nos compatriotes et à tous les étrangers du Katanga d'y demeurer. Je ne pouvais pas, Mesdames et Messieurs, quitter ce pays sans saluer leur mémoire. Plus personne d'autre ne le fera probablement » (Brassinne 2016 : 585).

Les propos de ce dernier soldat « katangaleux » indiquent qu'il y a certainement une profonde incompréhension ou, mieux, de profondes divergences, dans la lecture de l'histoire de la décolonisation. C'est bien l'héritage colonial

que traduit un comportement ancré conduisant à la perte des initiatives politiques belges au Congo, annoncées tardivement et de manière insuffisante. En 1959, Raoul Verhagen de la société Fabrimétal à Léopoldville avait déclaré à Daniel Gillet : « qui que nous [Belges] voulions, quoi que nous fassions, nous ne pourrions plus nous adapter à ce pays ; nous avons été conditionnés par le colonialisme jusque dans nos attitudes les moins conscientes. Notre paternalisme, entre autres, est presque invincible parce qu'il garde une bonne partie de sa justification objective. Mais il est devenu psychologiquement insupportable » (Dumont 2003).

Cela n'est pas sans rappeler cet autre constat fait sur l'autre partie de ce même dossier, lorsque Jacques Brassinne de la Buisserie fit son témoignage sur l'assassinat de Patrice Lumumba, fondé sur des archives qu'il détenait pour une défense de thèse de doctorat en sciences politiques à l'Université libre de Bruxelles en 1990. Un travail qui donna assez vite lieu à un ouvrage paru en 1991 et signé par deux « Katangaleux », Jacques Brassinne et Jean Kestergat. À ce sujet, intervenant dans un volume collectif portant sur « Réparations, restitutions, réconciliations entre Afriques, Europe et Amériques », Gauthier de Villers écrit, dans son article « Histoire, justice et politique. À propos de la commission d'enquête sur l'assassinat de Patrice Lumumba instituée par la Chambre belge des représentants » (pp. 192-220) :

« L'ouvrage de Brassinne et Kestergat [...] conclut à une "responsabilité diffuse" dans la perpétuation du "crime", mettant en cause "de toute évidence" à la fois Elisabethville, Léopoldville et Bruxelles. Ce souci de "justice distributive" est cependant démenti par la manière dont les auteurs développent leur interprétation des faits. Il ressort de ces développements que le gouvernement belge, à travers la personne de son ministre des Affaires africaines, H. d'Aspremont Lynden, n'aurait été en fait responsable que de pressions exercées sur les autorités congolaises en vue du transfert au Katanga (où ils trouveront la mort le jour même) de Lumumba et de ses deux compagnons, Okito et Mpolo, étant entendu, selon les auteurs, que le ministre d'Aspremont "n'imaginait sûrement pas ce qui allait arriver" aux prisonniers livrés à l'État sécessionniste. Quant aux conseillers exonérés de toute responsabilité en ce qui concerne à la fois la décision du transfert et l'exécution des prisonniers. Finalement, s'il y a une responsabilité officielle de la Belgique, elle est purement politique et a un caractère indirect, se

situant au niveau du contexte historique dans lequel s'inscrivent les faits criminels sur lesquels porte l'enquête : "Pour finir, écrivent les deux auteurs, il faut se demander si Lumumba et ses compagnons n'ont pas été surtout, comme tant d'autres, les victimes d'une indépendance bâclée, après une colonisation trop satisfaite d'elle-même. Si la Belgique est responsable de quelque chose, c'est bien de cela". [...]

Les seuls vrais responsables du crime seraient donc des Congolais. Encore faudrait-il, si l'on suit l'ouvrage jusqu'au bout, s'interroger sur la possibilité de juger cette responsabilité selon des critères occidentaux. Se risquant à ce que Benoît Verhaegen [...] a appelé "un morceau de bravoure de sociologie africaine", Brassinne et Kestergat font de l'assassinat de Lumumba une manifestation de cette "renaissance des sauvageries anciennes" que l'on aurait observées en 1960, phénomène lié à la résurgence sous les "structures politiques occidentales" du "substrat clanique" et des solidarités exclusives, donc mortifères, qu'il nourrit [...] » (de Villers 2004 : 194-195).

En fait, si chaque colonie possède une expérience spécifique de la domination et de l'affranchissement, le cas du Congo est particulièrement significatif. Jusqu'à la proclamation de son indépendance, le maître belge n'avait jamais pensé perdre toute la direction de sa colonie. Avec le renversement de la situation, confirmé avec la cérémonie de passation de pouvoir le 30 juin 1960, l'ex-Administration coloniale allait s'obstiner à refuser le changement, parce qu'elle ne le comprenait pas. Dans ce décor, la faute de Lumumba, c'est d'avoir piqué par un discours en réponse à celui du roi, qu'il voulait équivalent. Il affirmait que l'indépendance du Congo était éphémère sans le droit à l'égalité. Il ne s'agissait plus d'exiger des avantages du Blanc pour approcher son rang ou reproduire son modèle d'être comme cela avait été le cas pendant la dernière décennie de la colonisation. Dorénavant, disait-il, ce n'était plus la volonté du colonisateur qui comptait, car le Congolais devait être considéré comme un homme face à un autre homme. C'est là toute la distance qui allait séparer Tshombe de Lumumba : le premier se situait dans l'ambition de l'évolué colonisé réclamant l'assimilation ; le second, lui, plaçait son combat dans la conquête de l'identité. Voilà abolie la parade justificative qui avait nourri la présence coloniale, car l'égalité de condition rejoignait l'égalité de nature et il n'y avait plus lieu de les dissocier. Pour cela, la

sécession du Katanga ne s'expliqua d'abord que pour être une nouvelle politique d'intégration coloniale afin d'espérer garder un rôle dans la future gestion du « Congo indépendant ».

2. La fin de la sécession katangaise fut pour le peuple congolais une victoire de Cyrille Adoula, qui avait bénéficié de l'appui des États-Unis et des troupes de l'ONUC. Pourtant, cet événement est lié en substance à l'affaire Lumumba. Dans son témoignage sur les événements de l'indépendance⁵⁹, Thomas Kanza avait une appréciation positive de Dag Hammarskjöld, le secrétaire général de l'ONU ; Patrice Lumumba, lui, n'appréciait pas ce personnage. Quatre jours avant son assassinat au Katanga, le 17 janvier 1961, il désignait, dans sa dernière lettre adressée à son épouse, qui passe pour son testament, les ennemis de l'indépendance du Congo.

« Je t'écris ces mots sans savoir s'ils te parviendront, quand ils te parviendront, et si je serai en vie lorsque tu les liras. Tout au long de ma lutte pour l'indépendance de mon pays, je n'ai jamais douté un seul instant du triomphe final de la cause sacrée à laquelle mes compagnons et moi avons consacré toute notre vie. Mais ce que nous voulions pour notre pays, son droit à une vie honorable, à une dignité sans tâche, à une indépendance sans restrictions, le colonialisme belge et ses alliés occidentaux qui ont trouvé des soutiens directs et indirects, délibérés et non délibérés, parmi certains hauts-fonctionnaires des Nations unies, cet organisme en qui nous avons placé toute notre confiance lorsque nous avons fait appel à son assistance, ne l'ont jamais voulu » (Van Lierde 1963 : 390-391).

D'où cette recommandation ultime qu'il fit :

« L'histoire dira un jour son mot, mais ce ne sera pas l'histoire qu'on enseignera aux Nations unies, Washington, Paris ou Bruxelles, mais celle qu'on enseignera dans les pays affranchis du colonialisme et ses fantoches. L'Afrique écrira sa propre histoire et elle

59. Situé dans le prolongement de la série des publications de la décennie 1960, l'ouvrage de Thomas Kanza, *Conflict in the Congo – The Rise and Fall of Lumumba*. (« Avènement et chute de Patrice Lumumba »), paraît en 1972. Cet ouvrage présente deux spécificités : tout d'abord, son auteur est congolais ; ensuite, il s'agit d'un proche partisan de Lumumba. Thomas Kanza y livre son témoignage sur la carrière politique et l'assassinat de son leader.

sera au nord et au sud du Sahara une histoire de gloire et de dignité » (Van Lierde 1963 : 389-390).

Mais Lumumba et Hammarskjöld devenus acteurs principaux de la crise congolaise, après s'être mutuellement rejetés, moururent l'un après l'autre. Sur cette double tragédie, Herbert Weiss écrit :

« [...] Dag Hammarskjöld mourait dans un crash aérien en Rhodésie du nord - aujourd'hui Zambie. Il était certainement le plus grand secrétaire général des Nations unies que l'institution n'ait jamais connu. C'est en effet lui qui avait inventé le concept d'opération de maintien de la paix qui, malgré tous ses défauts et les critiques dont il faisait l'objet, a contribué à réduire bien de conflits aux quatre coins du monde. Ayant présidé à la création de l'ONUC immédiatement après l'indépendance du Congo – jusqu'ici la plus grande mission de maintien de la paix jamais mis en place – Dag Hammarskjöld était en mission afin de négocier la réunification du pays suite à la sécession du Katanga. En poursuivant cet objectif, il s'était fait beaucoup d'opposition et même d'ennemis, principalement chez les blancs d'Afrique australe, certains Belges et autres Européens, mais aussi chez des Américains. Sa mort a très bien pu être un assassinat.

Il y a cinquante ans, un autre homme dont le destin était étroitement lié à celui de Hammarskjöld mourait aussi. L'homme en question, Patrice Lumumba, premier Congolais à être élu Premier ministre, a lui clairement été assassiné. Lumumba, comme Hammarskjöld, avait beaucoup d'ennemis » (Weiss 1991).

Même après son assassinat, le spectre de la menace que représentait Lumumba se maintint comme justificatif de la sécession katangaise. Herbert Weiss se pose des questions :

« Il y a une autre ironie dans cette histoire. John Kennedy élu président à l'automne 1960 souhaitait tendre la main au tiers-monde, mais la politique menée par l'administration Eisenhower au Congo était un obstacle à l'achèvement de ce but. Il y a peu de doute qu'il eut voulu rechercher un compromis sur le Congo qui aurait permis la libération de Lumumba, toujours emprisonné. Cette intention mettait cependant en danger la vie des ennemis de Lumumba. Ce dernier a donc été assassiné deux jours avant l'investiture de Kennedy. Si les élections américaines s'étaient déroulées quelques mois plus tôt, les décès de Hammarskjöld et Lumumba, auraient-ils toujours eu lieu ? »

C'est en soulignant la cruauté du jugement de l'histoire que Weiss conclut sa pensée. Il écrit :

« Hammarskjöld était un homme très sophistiqué alors que Lumumba était jeune et impétueux avec peu d'expérience internationale. Mais, tristement et ironiquement, l'histoire prouve que l'analyse de Lumumba était correcte et celle d'Hammarskjöld erronée. Les négociations interminables pour ramener le Katanga dans le giron du Congo échouèrent et les Nations unies – avec le soutien de l'administration Kennedy – durent mener deux campagnes militaires contre le Katanga. La seconde finalement réussit et la sécession prit fin. Mais, les deux hommes étaient déjà morts à cette date. »

3. Pour résister aux assauts de Léopoldville conquise dès la proclamation de l'indépendance par le camp Lumumba, la sécession katangaise dut être portée par les efforts du gouvernement belge qui créa, dès juillet 1960, la Mission technique belge au Katanga. Mais pour avoir repris pied à Léopoldville avec l'installation du Collège des commissaires généraux en septembre/octobre, le Gouvernement belge substitua officiellement, le 15 octobre 1960, le Bureau conseil de l'État du Katanga, une structure mi-privée mi-officielle, à sa mission technique. Cela traduisait l'ambiguïté d'une stratégie. On l'a vu : le Bureau conseil de l'État du Katanga fut supprimé par le gouvernement de Théo Lefèvre-Paul-Henri Spaak arrivé au pouvoir en avril 1961. Mais il y survécut – du moins ses principaux acteurs – jusqu'à la fin de la sécession en janvier 1963. À sa tête, son maître-chef René Clémens, resté opérationnel et dont le travail fut essentiel pour la survie politique de Moïse Tshombe, qu'il soutenait. Mais, aux côtés des services que Clémens continua d'apporter à Tshombe, malgré le fait qu'il paraissait ingérable pour les pouvoirs belges, la même Belgique ne manquait pas d'apporter sa protection au même Tshombe.

Certes le gouvernement de Théo Lefèvre s'engagea à expulser les acteurs belges opérationnels auprès de Tshombe. Mais le Gouvernement belge ne parvint jamais à apprivoiser ses sujets. Et il le savait. Ce qui est curieux, c'est de voir que ce gouvernement a protégé la sécession du Katanga et ses ressortissants impliqués dans l'action contre les accusations et/ou les interventions de l'ONU. Au-delà d'une certaine hypocrisie contenue dans ce jeu, transparait aussi une part de faiblesse du pouvoir belge et de ses contradictions internes. Dans ce constat, il faut rappeler

ce que Jean Omasombo, intervenant dans ce même volume, cité ci-dessous, portant sur « Réparations, restitutions, réconciliations entre Afriques, Europe et Amériques », écrit dans son texte « Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation » (pp. 221-261) : « Dans la gestion du Congo par la Belgique, il n'y eut pas de politique continue, mais une série de comportements et de décisions inspirés par l'empirisme le plus étroit. Dans la colonie belge, souligne-t-il, à partir de la Deuxième Guerre mondiale, ce sont les événements plus que la doctrine qui guident l'Administration coloniale et dirigent les décisions politiques » (Omasombo 2004 : 230).

4. Mobutu prétendra avoir « associé les Nations unies » à la solution militaire du problème katangais, élaborée, selon lui, dans un « plan d'attaque conjoint » entre l'ANC et l'ONU (Mobutu 1989 : 58). En fait, Mobutu a maintenu « son armée » à l'écart des combats entre les troupes tshombistes et les Casques bleus. Est-ce parce qu'il a reçu de l'argent de Tshombe, comme le laissait entendre une rumeur récurrente ? De toute façon, les soldats de l'ANC n'auraient pas fait le poids face aux soldats de Tshombe. À en croire Larry Devlin lui-même, l'armée de Mobutu « reste une bande désorganisée, incapable de combattre » (Devlin 2009 : 267). Mais côté katangais, peut-on prétendre que la Gendarmerie katangaise était réellement une armée, comme le laissa souvent dire une légende propagée afin de discréditer l'ANC inconsistante ? Chez elle aussi, on semble trouver les mêmes traits. Car, après le retrait forcé en mai et juin 1961 des éléments belges qui tenaient sa structure, René Clémens disait d'elle, dans son rapport daté de Washington le mardi 29 août 1961 : « Le danger de désorganisation de la Gendarmerie katangaise ? C'est une armée qui ne vaut tout de même rien. Elle est *happily undisciplined*. Toutes les mesures ont été prises de la part de l'ONU (qui patrouille le long des camps) pour empêcher les troubles. Les forces sont à deux contre un au moins. Le but de l'opération est d'enlever à Tshombe le complexe de supériorité que lui donnait son armée. Il n'a pas voulu négocier, quand il avait une armée [jusqu'au départ de G. Weber et autres]. Maintenant, il devra négocier, affaibli, sans armée. Le "prix" de Tshombe est tous les jours en baisse. Il devra négocier n'ayant plus que son économie. Il doit se presser d'aller à Léo. Car les milieux d'affaires se tourneront directement vers Léo et bientôt il n'aura plus rien à offrir. »

5. Une fois que Moïse Tshombe avait été contraint de déclarer la fin de la sécession, c'est Léopoldville qui se précipita à administrer le retour au Congo de la province du Katanga à partir d'Élisabethville. Le 23 janvier 1963, le ministre résident au Katanga, Joseph Ilelo alla s'y installer.

Mais tout ne s'arrêta pas sur le terrain sécessionniste. Où étaient passées les unités opérationnelles de la Gendarmerie katangaise ? Le dernier lieu de leur résistance contre l'offensive des troupes des Nations unies fut Kolwezi. D'après Erik Kennes, Moïse Tshombe semblait avoir eu l'idée de faire transférer les troupes en Angola. La résistance à Kolwezi aurait servi à couvrir les colonnes se dirigeant vers la colonie portugaise. Les relations entre le gouvernement sécessionniste katangais et le Portugal étaient bonnes à ce moment, comme en témoignaient les courriers échangés entre leurs services de sécurité⁶⁰ respectifs (Kennes 2009 : 423).

Une estimation des services de sécurité portugais sur le nombre de gendarmes, devenus « ex-gendarmes katangais » dans la région frontalière entre le Congo et l'Angola, indiquait le chiffre de 5320 hommes environ⁶¹. Une partie traversa la frontière avec Bob Denard (qui retournait en Europe en 1963) et Jean Schramme. Ils s'installèrent dans trois camps : le groupe majoritaire dans le camp de Cazage, près de Cazombo (environ 1685 unités) sous la Croix-Rouge, subventionné par les autorités portugaises. Un groupe commando à (Vila) Luso (306 hommes environ), tous sous l'autorité du major Ferdinand Tshipola ; et un groupe dans le camp de Lutuai sous l'autorité du « major » Jean Schramme (895 environ) qui refusa de se mettre sous les ordres des commandants katangais (Vandewalle 1970 : 96 ; PIDE 1964). Le groupe de Schramme était composé en grande partie par des Tabwa de la région de Baudouinville (PIDE 1963).

La composition des ex-gendarmes était en grande majorité « sud-katangaise » (Le Dossier du Mois 1964 : 23-26)⁶². Cela devint un trait essentiel qui

60. PIDE/DGS, Delegação de Angola, NP2184, Pr. Unf. 17.03.D/2m. Policia do Katanga. Cité par E. Kennes.

61. Lettre confidentielle (probablement de la PIDE au directeur des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, le 8 janvier 1963 (Arquivo Historico Ultramarino, Lisbonne, MU_GM_GNP_S027 Gendarmes e refugiados)

62. À l'exception des officiers, logés dans des hôtels payés par Moïse Tshombe, les ex-gendarmes vivaient en Angola dans

permet de mobiliser la population lunda et chokwe des deux côtés de la frontière en faveur des militaires, ne fût-ce que pour leur protection et comme réseau de renseignements. Le chef traditionnel des Lunda, le *mwaant yav*, jouait désormais un rôle dans les structures informelles de l'autorité sur les ex-gendarmes. À noter que de *mwaant yav* Muteb II Mushid (1965-1973) jusqu'à aujourd'hui⁶³, chaque *mwaant yav* est un « vrai frère » de Moïse Tshombe. Ci-après, le récit des différentes successions renseignées dans les travaux de Liévain Mwangal Mpalang'a-Maruv (Mwangal Mpalang'a-Maruv 2009; 2016).

Grâce à la sécession du Katanga qui vit Moïse Tshombe porté au premier rang, le temps avait profondément changé dans le pouvoir local lunda. Le *mwaant yav* ne craignait plus d'être supplanté par l'acteur Moïse Tshombe en s'opposant parfois à ce dernier. L'accaparement par la famille Tshombe de la dignité et du pouvoir du *mwaant yav* lui donnait

des circonstances très pénibles et manquaient littéralement de tout. Cf. E. Kennes.

63. Le système de succession chez les Lunda prévoit normalement une alternance entre les différentes lignées d'ayants-droit. La monopolisation du pouvoir traditionnel par la famille Tshombe depuis 1965 a ainsi créé un mécontentement parmi les Lunda.

un instrument d'influence efficace au Sud-Katanga (Bustin 1975). Tant que Moïse Tshombe demeura le leader politique des ex-gendarmes, ceux-ci constituaient une réelle menace pour le pouvoir de Léopoldville (Kennes 2009 : 424).

S'il n'est pas autant vénéré ou connu que M'siri, la position du père de Moïse Tshombe mérite quelque attention. À lui, aussi, fut construite une effigie publique à Sandoa, laissée quelque peu à l'abandon, malgré la présence au pouvoir chez les Lunda des autres fils Kapenda. Mise à part la position qu'occupait le fils Moïse dans l'histoire du Katanga au tournant de la décolonisation de la RDC, c'est d'abord au père, Joseph Tshombe, qu'on doit lier l'accès de la lignée des Tshombe au trône des *ant yav*.

Moïse Tshombe a plutôt construit à Sandoa dont son père était originaire. Sa mère était la petite fille du *mwaant yav* Mushid I^{er}, qui a aussi des origines minungu, ruund et cokwe, selon certains informateurs. Celui-ci a régné presque à la même période que M'siri (M'siri proviendrait de Mushid). En fait, lorsque Ngelengwa (un Nyamwezi) arriva au sud du Katanga, il dut prendre le nom de Mushid (transformé en M'siri) pour mieux approcher cette contrée relevant de l'empire lunda. Tous les chefs locaux (Pande, Katanga, Kaponda etc.) sont apparentés aux Lunda ou en dépendent.

À l'accession du Congo à l'indépendance et sous la sécession katangaise, c'est Antoine Bako Ditend dit *mwaant yav* Yav'a-Nawej III qui était au pouvoir. Il mourut en 1963. Lui succéda par Mushid II (Gaston Kawel Mudjadj), ancien catéchiste catholique et oncle maternel de Moïse Tshombe. Il devint *mwaant yav* de 1963 à 1965.

Gaston Mudjadj est de la dynastie Mbumb, commencée avec le *mwaant yav* Mbumb^a Muteb'a-Kat (1874 - 1882). Le père de *mwaant yav* Mushid I^{er} Muyey^b engendra Kamin'a-Mushid, qui est la mère de Gaston Kawel Mudjadj (*mwaant yav* Mushid II) et de Kat'a-Mimin'a-Mushid. Cette dernière épousa

a. Le nom de Mbumba signifie en langue chokwe « lèpre ». Lorsque *mwaant yav* Mbumb était encore gouverneur à Itengo, il y avait trouvé un lépreux chokwe fort. Il prit le surnom de Mbumb pour exprimer sa puissance de nouveau *mwaant yav*, tandis que *kad matend yey ukumusaka* signifie littéralement « un homme doux, n'aimant pas la guerre, mais réagissant en cas de provocation ».

b. Mushid était un homme belliqueux qui mena une lutte sans merci contre les Chokwe. Dans son entreprise guerrière, il était aidé par son confident et petit frère Kawel, d'où l'expression dans la langue populaire ruund « Mushid ni Kawel » (Mushid et Kawel) pour exprimer leur esprit d'équipe. Sous son règne, il y eut d'une part, l'invasion chokwe et, d'autre part, la pénétration européenne. Lorsqu'il accéda au pouvoir en 1887, un tiers de l'espace lunda se trouvait sous le contrôle des envahisseurs chokwe.



**Mwaant yav Mushid II
né Gaston Kawel Mudjadj.**
(Droits réservés.)

Joseph Kapenda Tshombe (père de Moïse Tshombe et de quatre derniers *ant yav* cités ci-dessous). De leur union sont nés Moïse Kapenda Tshombe (ainé de la famille), David Mushid Yav Tshombe (*mwaant yav* Muteb II-a-Kat'a-Kamin de 1965-1973), Daniel Muteb Dipang Tshombe (*mwaant yav* Mbumb II-a-Kat'a-Kamin de 1973-1983), Thomas Kabwit Isoj Tshombe (*mwaant yav* Kawel II-a-Kat'a-Kamin de 1983-2005) et Benjamin Kaumb Tshombe (*mwaant yav* Mushid III-a-Kat'a-Kamin de 2005 à ce jour).

Au *mwaant yav* Mushid II succéda son neveu David Tshombe Mushid Yav qui prit le nom de *mwaant yav* Muteb II-a-Kat'a-Kamin (petit frère de Moïse Tshombe).

Il est né à Sandoa en 1923 et accéda au pouvoir le 2 décembre 1965. Il se méfia beaucoup du président Mobutu et il ne voulut jamais le rencontrer. Il trouve dans le président du Zaïre la base de la mort de son grand frère Moïse Tshombe. On dit de David Tshombe Mushid qu'il a amené les ex-gendarmes katangais en Angola. Pourtant, mis de côté leur inimitié, Mobutu le nomma administrateur du territoire de Kapanga. Il accepta de cumuler cette fonction avec le pouvoir de chef de la chefferie Mwaant Yav. Cependant, il refusa durant tout son règne de se rendre à Kinshasa où il aurait dû rencontrer Mobutu.

Une scène se passa en 1972 à Kolwezi, à l'occasion de l'inauguration de la mine de Kamoto. Parmi les invités à l'événement, on comptait le roi Baudouin et le *mwaant yav* Muteb II aux côtés d'autres officiels. Mais le *mwaant yav*, qui s'y était rendu, va refuser de loger dans l'appartement réservé pour lui; il logea chez *mwaant* Kazembe wa Kechil. Et le jour de l'inauguration de la mine, au moment où tous les hôtes et même le président Mobutu étaient là, il arriva avec une escorte, vêtu en tenue coutumière et transporté en palanquin (tipoy). Le roi des Belges, admiratif, s'étant tenu debout pour le saluer, le président Mobutu dut faire de même, obligé par la circonstance. Après la cérémonie, le *mwaant yav* ne se rendit pas au rendez-vous que lui avait fixé le président zaïrois; il était rentré très rapidement le jour même à Musumba. Il mourut en 1973, l'opinion lunda accusant Mobutu d'être l'auteur du décès.

À David Tshombe Mushid succéda son frère Daniel Tshombe Muteb Dipang, devenu *mwaant yav* Mbumb II-a-Kat'a-Kamin.



Mwaant yav Muteb II-a-Kat'a-Kamin
né David Tshombe Mushid Yav.
(Droits réservés.)



Mwaant yav Mbumb II-a-Kat'a-Kamin
né Daniel Tshombe Muteb.
(Droits réservés.)

Né à Sandoa en 1928, Daniel Tshombe Muteb était le cinquième fils de Joseph Tshombe et de Louise Kat'a-Kamin. Il fut gérant chez son grand frère Moïse Tshombe avant de créer ses propres établissements DATSHCO (Daniel Tshombe Commerçant) qu'il implanta à Dilolo, Kapanga, Sandoa, Kolwezi, Lubumbashi... Il devint *mwaant yav* Mbumb II le 26 novembre 1973. Il trouva la mort lors d'un accident en voyage vers Kinshasa. Il fut remplacé, le 1^{er} avril 1983, par son frère Thomas Tshombe Kabwit Isoj qui prit le nom de *mwaant yav* Kawel II.

À la mort de Daniel Tshombe Muteb, le 1^{er} avril 1983, son frère Thomas Tshombe Kabwit Isoj lui succéda en prenant à l'occasion le nom de *mwaant yav* Kawel II.

Le parcours de Thomas Tshombe Kabwit Isoj fut assez singulier. Lorsque son frère Moïse Tshombe devint président de la Conakat, lui partit s'allier au MNC/Lumumba. D'après les témoignages, lorsqu'on lui reprochait ce choix, il répondait que : « ce qui compte dans la politique, sont les intérêts que chacun doit tirer en choisissant librement son parti politique qui corresponde mieux à ses attentes et son idéologie politique... ». En 1963, il devint chef de la chefferie Lumanga. En 1964, il fut délégué de la province du Lualaba à la commission constitutionnelle de Luluabourg. Lors de l'élection des gouverneurs, il fut candidat gouverneur du Lualaba non élu face à Dominique Diur. Il devint membre du conseil provincial du Lualaba et administrateur à l'Union minière du Haut-Katanga en 1965. Après le coup d'État de Joseph Mobutu, il partit en exil, d'abord en Angola et, puis, en Belgique. Au cours de son bref séjour angolais, il avait acquis le titre de général des ex-gendarmes katangais en prenant le surnom du « Général de Choc ». Il ne rentra au Zaïre qu'avec l'amnistie accordée par le président Mobutu aux réfugiés politiques. Mais en 1975, il fut attaché au cabinet du président Mobutu, en qualité de chargé des

missions. En 1976, il s'installa à Lubumbashi comme homme d'affaires et devint directeur général de la Société VAMAZ (Usine pour la fabrication de valises et souliers de Lubumbashi). Il fut élu en 1977 député dans la ville de Lubumbashi. Lors de la mort de *mwaant yav* Mbumb II (né), il succéda au trône à son grand-frère Daniel Tshombe Muteb et devint ainsi *mwaant yav*, le 1^{er} avril 1983, sous le nom de *mwaant yav* Kawel'a-Kat'a-Kamin.

En février 1990, lors de la session des consultations populaires, Gabriel Kyungu wa Kumwanza surnomma le président Mobutu de « *Nfinfi* (hibou) de Kinshasa » et le *mwaant yav* de « *Nfinfi* de Musumba ». Thomas Tshombe Kabwit demeura membre du MPR et disait à la population que le lion (président Mobutu) n'était pas mort, mais qu'il dormait. De ce fait, *mwaant yav* Kawel entra en conflit avec Gabriel Kyungu. Après le discours du 24 avril 1990, Kyungu et Nguz fusionnèrent leurs partis et créèrent l'Uferi qui voulut être un « parti unique » pour tous les Katangais; Tshombe Tshombe Kabwit s'y opposa. Il participa en tant que membre du MPR à la CNS. Lorsque Kyungu devenu gouverneur du Katanga créa un espace politique et économique d'autonomie pour le Katanga, renforça l'effondrement économique de la province et l'éviction violente de la population luba-kasaï, le *mwaant yav* Kawel s'y opposa. Il fit accueillir à Musumba des refoulés Kasaiens de Likasi et de Kolwezi en route vers les Kasai (certains seraient restés à Musumba, jusqu'à ce jour). Le gouverneur du Katanga fit alors recours à la JUFERI (jeunesse du parti UFERI) par le truchement de Ko'a Wan Mutomb pour le déstabiliser politiquement au Katanga. Thomas Tshombe Kabwit se réfugia en Angola où il fut reçu par le président José Eduardo do Santos. Il y demeura deux ans.

Après la prise de pouvoir, le 17 mai 1997, par Laurent Désiré Kabila, le *mwaant yav* Kawel fut mis en résidence surveillée pour n'avoir pas accepté la présence de l'armée rwandaise dont les agissements sur la population civile de Musumba étaient mal pris. Après la levée de sa mise en résidence surveillée, il devint président de l'Alliance nationale des autorités traditionnelles du Congo (Anatac), puis, en juillet 2000 désigné député de l'ACL-PT. Il mourut le 27 janvier 2005 à Musumba. Son frère cadet Benjamin Tshombe Kaumb lui succéda sous le nom de *mwaant yav* Mushid III-a-Kat'a-Kamin.



Mwaant yav Kawel II né Thomas Tshombe Kabwit Isoj.
(Droits réservés.)

RÉFÉRENCES

- Brassinne de la Buisnière, J. 2016. *La Sécession du Katanga : témoignage (juillet 1960-janvier 1963)*. Bruxelles : P.I.E. Peter Lang.
- Bustin, E. 1975. *Lunda under Belgian rule. The politics of ethnicity*. Cambridge Londres : Harvard University Press.
- de Villers, G. 2004. « Histoire, justice et politique. À propos de la commission d'enquête sur l'assassinat de Patrice Lumumba instituée par la Chambre belge des représentants ». *Cahiers d'études africaines*, 173-174 : 193-220.
- Dumont, G. H. 2003. « Esquisse d'un tableau d'opinions au Congo belge de juin à septembre 1959 ». *Revue générale* 138 (3) : 58.
- Émission d'informations du service français de la BBC du 5 juin.
- Gérard-Libois, J. & Verhaegen, B. 1963. *Congo 1962*. Bruxelles : CRISP.
- Kanza, Th. 1972. *Conflict in the Congo - The Rise and Fall of Lumumba*. Middelsex : Penguin African Library.
- Kelly, S. 1993. *America's Tyrant. The Cia and Mobutu of Zaïre*. The American University Press.
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat, Université de Laval (Canada) et Université de Paris I (France).
- Kestergat, J. 1986. *Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu*. Paris : Paul Legrain.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Perrin.
- Le Dossier du Mois. 1964 (avril-mai). « Moïse Tshombe en Espagne » 4/5 : 23-26.
- Lettre confidentielle probablement de la PIDE au directeur des affaires politiques du ministère des Affaires étrangères, le 8 janvier 1963. Arquivo Historico Ultramarino, Lisbonne, MU_GM_GNP_S027 Gendarmes e refugiados.
- Mbaya Tshiakany T. D. & Kabwika Musakayi M. F. 2012. *La vie et l'œuvre de Joseph Ngalula Mpandanjila. Père de l'indépendance congolaise et cofondateur du Kasai-Oriental*. Mbujimayi : Éditions du Cerehisa.

- Mobutu, S.S. 1989. *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*. Paris : Albin Michel.
- Mpase Nselenge, M. A. 2011. *Au service d'un Congo aux mille visages. Mémoires*. Kinshasa : Academic Express Press.
- Mwangal Mpalang'a-Maruv L. 2009. « Évolution du pouvoir coutumier Lunda. Réactions et adaptations face aux puissances coloniales (1874-1960) ». Mémoire présenté et défendu pour l'obtention du grade de diplômé d'études approfondies en sciences historiques. Université de Lubumbashi, Faculté des Lettres et Sciences Humaines.
- Mwangal Mpalang'a-Maruv L. 2016. « Notes sur les origines du pouvoir politique du mwant-yav empereur des Lunda ». Inédit.
- Omasombo, J. 2004. « Lumumba, drame sans fin et deuil inachevé de la colonisation ». *Cahiers d'études africaines* 173-174 : 221-261.
- Omasombo J. (sous la direction de). 2014. *Kasaï-Oriental : un nœud gordien dans l'espace congolais*. Tervuren : MRAC.
- PIDE (DSCCI). 1963. Estado de espirito do pessoal katangues e europeu que pertencia as forças katangueses e que actualmente se encontra no Luso, de acordo com un relatorio de um mercenario europeu. Anexo B-ao relatorio de 20. 02. 1963. Arquivo Historico Ultramarino, Lisbonne, MU_GM_GNP_S027 Gendarmes e refugiados.
- PIDE. 1964. Informação n° 85-SC/CI (2), Refugiados catangueses na provincia de Angola, 24. 01. 64. Arquivo Historico Ultramarino, Lisbonne, MU_GM_GNP_S027 Gendarmes e refugiados.
- Pire, R. 2006. « Souvenirs d'un sinistre cocktail - Rumpunch. Élisabethville août 1961 ». *Bulletin trimestriel du CRAOCA* 3 : 38-42.
- Vandewalle, F. 1970. *L'Ommegang. Odyssée et reconquête de Stanleyville 1964*. Bruxelles : Le Livre africain (coll. « Témoignage africain »).
- Van Lierde, J. 1963. « Lettre de Patrice Lumumba du 13 janvier 1961 ». In *La Pensée politique de Patrice Lumumba*. Paris : Présence africaine, pp. 390-391.
- Van Reybrouck, D. 2012. *Congo. Une histoire*. Arles : Actes Sud.
- Weiss, H. 1991. « Document inédit préparé à l'occasion du 50^e anniversaire de la mort de D. Hammarskjöld ».

Dossier MRAC/Fonds d'archives René Clémens, Service Histoire et Politique, MRAC

1. « Analyse de la situation du Katanga au 4 octobre 1961 ». Document manuscrit, rapport de Jacques Brassinne écrit d'Élisabethville et envoyé le 11 octobre 1961 à René Clémens : 6.
2. Lettre de Jacques Brassinne à René Clémens du 24 octobre 1960.
3. Note manuscrite de René Clémens du vendredi 3 novembre 1961.
4. Archives Katanga, farde n° 12, lettre n° 1.
5. Note synthèse de 3 pages dactylographiée sur l'évolution de la situation du dossier « Congo-Katanga à l'ONU », René Clémens.
6. Note du 26 septembre 1961 de Streulens.
7. Lettre de René Clémens du 24 juillet 1962 à Paul-Henri Spaak, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères. Dossier farde 6.
8. Lettre n° 71 620 IB du 13 septembre 1962.
9. Lettre écrite de Jadotville le 24 avril 1962 à G. Assoignon, directeur général de l'UMHK à É'ville.
10. Note CAB/221-00/GC-02/569 de Cléophas Kamitatu au Premier ministre Adoula.
11. Message de Tshombe à É. Kimba, n° 10/161/VDK du 22 mai 1962.
12. Lettre Cab/221-00/GC-02/646 de Cléophas Kamitatu, au Premier ministre, avec copie au président Kasa-Vubu, au ministre des Affaires étrangères Justin Bomboko et au commandant de l'ANC Joseph Mobutu, 14 juin 1962. Farde 13.
13. Lettre de C. Adoula n° 2818/62/CAB/PM à M. Tshombe du 5 juin 1962.
14. Lettre de M. Tshombe à C. Adoula du 21 juin 1962.
15. Note manuscrite des conseillers au président Tshombe n° SR/1266/MV du 3 octobre 1962. Farde n° 20.
16. « Compte-rendu conversation recteur M. Dubuisson-J. Brassinne du 17 août 1962 » et annexes. Farde 32.

CHAPITRE 8

APRÈS LA SÉCESSION DU KATANGA : REPRENDRE PIED DANS L'ARÈNE POLITIQUE CONGOLAISE

La chronique retracée dans les chapitres précédents montre comment s'était orchestrée la vie politique au Katanga. Il s'agissait d'abord des actions de quelques individus pour des carrières personnelles, présentées comme desseins patriotiques; cela se passa aux dépens des populations, auxquelles on fit croire poursuivre des objectifs que les acteurs s'approprièrent.

Tout semble d'abord porter sur Moïse Tshombe. Et pourtant, c'est Godefroid Munongo qui fut le fondateur de la Conakat et, encore, c'est bien lui qui semblait tenir la Gendarmerie katangaise une fois sortie des cercles directement sous le contrôle des « maîtres conseillers belges » plus tournés vers le seul président. Munongo avait un caractère qui lui aliénait la sympathie des Occidentaux; un caractère qui s'était forgé au sein de cette autorité locale yeke fondée par M'siri, et qui comportait, de ce fait, une certaine « férocité africaine ». Une partie des séquences de la sécession katangaise est liée à l'identité de l'individu.

1. LA PRÉGNANCE DU PERSONNAGE DE GODEFROID MUNONGO SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SÉCESSION KATANGAISE

« Godefroid Munongo joua un rôle important au Katanga dans les mois qui précédèrent l'indépendance. Il était un des fervents partisans de la prise d'une initiative d'indépendance du Katanga avant le 30 juin 1960. Élu député sur la liste Conakat d'Élisabethville, il fut désigné en qualité de ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Tshombe. Il avait la police et la Sécurité dans ses attributions. *Homme fort du régime*, il allait en user et abuser. Opposé à la nomination d'un ministre de la Défense, il avait un droit de regard sur la gendarmerie, principalement sur la police militaire,

à travers le secrétaire d'État à la Défense nationale, Joseph Yav.

Munongo appartient à un groupe de jeunes gens qui se réunira en février 1957 pour étudier les moyens d'action en vue de trouver une solution à l'avenir du Katanga. Parmi eux figuraient Kimba Évariste, Diur Dominique, Kambola Henri, Nyembo Albert, Meli Justin, Kishiba Alexis, Yav Rodolphe. Ce groupe fut à l'origine de la création de la Conakat. La présidence provisoire fut confiée à Kalenda Mathieu. Ce dernier avait amené au sein de l'association Moïse Tshombe qui en devint vice-président. Munongo fut élu président général de la Conakat en 1958.

Des ennuis ne tardèrent pas à arriver, du fait de son statut de fonctionnaire, qui lui défendait de s'occuper de la politique. Munongo se retira de la présidence et proposa Moïse Tshombe comme président et Jean-Baptiste Kibwe comme vice-président. Cette proposition fut acceptée, Munongo continua ses activités en tant que conseiller à la périphérie de la Conakat. Viscéralement opposé au ministre des Finances Kibwe, il était très énergique. Il avait la réputation d'être un homme intransigeant et sans détour. Il le prouva ultérieurement à diverses occasions. Mais en fait, ce n'était pas l'homme fort de la légende malgré son indubitable courage physique. Impulsif, il n'en fut pas moins une véritable girouette politique tournant au gré du dernier conseiller rencontré. Il fut l'homme de décisions malheureuses qui compliquèrent la vie du président [Tshombe] [...] » (Brassinne 2016 : 174).

Plutôt que le seul Moïse Tshombe porté sur l'action de la Conakat dans la sécession katangaise, il y avait le personnage de Godefroid Munongo qui se trouvait fortement lié à l'événement. Peut-être passait-il avant

Jean-Baptiste Kibwe, le vice-président de la Conakat? Jacques Brassinne apporte la réponse :

« Le deuxième homme fort du régime Tshombe en rivalité perpétuelle avec Munongo fut Jean-Baptiste Kibwe. [...] Ce n'était pas un homme facile! Rapide, il savait parfaitement ce qu'il voulait et savait compter. Il s'opposa par tous les moyens à Munongo pour occuper la seconde place dans l'État [du Katanga]. Il fut vice-président pendant la captivité de Tshombe à Léopoldville, mais cette fonction fit rapidement place à un triumvirat Kibwe-Kiwele-Munongo. Sans soutien populaire, Kibwe maintint sa position grâce à son intelligence, sa malice, son art oratoire en petits comités. Son désintéressement a toujours été sujet à caution. C'était un ultra dans l'âme... » (Brassinne 2016 : 228.)

D'après Erik Kennes, lorsque Godefroid Munongo assumait ses responsabilités au sein de la sécession katangaise, il le fit en collaboration avec son frère Antoine Munongo, alors *mwami* des Bayeke. Tous deux étaient sans doute aussi animés par la peur de leur exclusion par les autres peuples dits autochtones (Kennes 2009 : 537).

Lorsque Godefroid Munongo devint lui-même *mwami*, le 12 septembre 1976, il récupéra assez vite l'image du meurtre de M'siri, dès lors qu'il l'exploita à travers une commémoration à laquelle on invitait les visiteurs étrangers. Son fils Godefroid Munongo Junior, intronisé à son tour *mwami* en juillet 1998, reprit cette tradition, lui-même étant devenu président de l'Association des chefs coutumiers de tout le Congo. Tous les Munongo se saisirent de cette symbolique qui les intégrait comme peuple katangais à l'origine de l'unité katangaise.

« L'histoire de M'siri est indissociable de celle du Katanga. La date du 20 décembre 1891, que nous commémorons chaque année à Bunkeya par de grandioses manifestations, revêt d'une [*sic*] importance capitale pour nous, car elle marque véritablement le point de départ de l'idée de la nation katangaise. [...] Tout cet élan de nationalisme qui s'organisait harmonieusement autour de ce chef dynamique sera, hélas, brutalement stoppé par les Belges » (Fondation du Mwami M'siri 1998 : 9).

Pour forger une identité katangaise autochtone, le conquérant M'siri est mis au centre de l'événement. Sa descendance veut faire de lui le point de départ d'une nation katangaise, effaçant par là les anciens pouvoirs locaux qui s'étaient confrontés à la domination yeke

toujours qualifiée d'étrangère. Pour avoir intégré cette démarche dans le cadre de la sécession du Katanga, il s'agit ici d'une manière étonnante d'écrire l'histoire où curieusement sont associés le descendant lunda Moïse Tshombe et le conquérant nyamwenzi Godefroid Munongo.

Pour ce dernier, la Conakat qu'il avait créée, mais dont il fut empêché d'assumer la direction (ce qui permit à Tshombe de gagner le poste), était le seul mouvement ayant des bases concrètes et la légitimité – émanant du soutien des chefs coutumiers – pour parler au nom du Katanga (Mugaruka bin Mubibi 1998 : 78). Ainsi les Yeke s'imposaient, malgré la contestation des Sanga, comme étant les derniers arrivés autochtones katangais, fermant ainsi la porte tant aux colons belges qu'aux autres Luba-Kasaï, dont l'implantation nombreuse fera désormais peur pour la conquête du pouvoir et le partage des richesses.

Plusieurs événements locaux dans la marche vers l'indépendance se passèrent à Bunkeya, cette capitale du royaume yeke. Ainsi, du 12 au 15 mars 1960, Bunkeya connut des journées chaudes. On y expulsa les Luba. On mit en suspicion le chef de poste et la mission. Le 16 mars, le *mwami* Antoine Munongo fit battre le tambour de guerre, mobilisa ses guerriers dans l'intention de marcher vers Élisabethville pour y défendre la Conakat. L'agitation nourrit des rumeurs qui mirent en branle les autorités civiles et militaires de Jadotville, inquiètes pour la vie des résidents européens. Une colonne de secours fut stoppée avant son entrée au village; Poullens, le supérieur de la mission de Bunkeya rapportait :

« À la mi-mars, Bunkeya vécut quelques journées très troublées. Dimanche 13 mars des huées s'élevèrent au sermon sur la charité et les mauvais traitements infligés aux Baluba de passage au village. Lundi 14, un mulâtre se réfugia à la mission, la foule réclame qu'on le lui livre, discussions- enfin je le conduis sous les huées de la prison. Monsieur Demeure conduit les Balubas à Likasi et avertit Lubudi. Mardi monsieur Dhuillier l'AT venu la veille convoque une conférence au village, l'après-midi réunit les Européens, expose la situation et demande s'ils désirent se replier sur Likasi. Refus général. Mercredi 16 mon jour anniversaire, le chef m'avait promis de venir à la messe. Rien, après la messe je suis appelé au village où a lieu une prise d'armes. Antoine veut partir avec ses guerriers pour soutenir à Élisabethville la Conakat contre la Balubakat. Demeure l'en dissuade. Frère Henri à la demande du chef conduit un camion des Baluba à

Likasi. Au soir, l'arrivée d'une colonne de 4 camions de militaires. Le bruit avait couru à Likasi de l'assassinat de madame Demeure et son mari. Avec M. Demeure et le substitut nous calmons le chef et la population. L'expédition punitive rentre le soir même à Likasi » (Poullens s.d. a).

Les premières manifestations d'effervescence qui eurent lieu le 11 mars s'exprimèrent par l'érection d'un barrage sur la route par les membres de la Conakat, informés des émeutes d'Élisabethville. L'arrivée de Godefroid Munongo accompagné d'une forte délégation de membres de la Conakat envenima la situation. C'est à la suite de l'homélie du prêtre sur la charité que la Conakat organisa un meeting centré sur l'excitation à la haine envers les Kasaiens et les Luba du Nord-Katanga. Un membre de la délégation, en la personne de Daniel Kalasa, s'en prit aux missionnaires considérés comme protecteurs des Kasaiens et accusés de n'avoir pas donné une instruction suffisante aux enfants yeke. Et Paul Kazembe, cousin du *mwami*, rapporta des nouvelles selon lesquelles la maison de Godefroid Munongo avait été incendiée, saccagée. Il présenta des photos des émeutes à Élisabethville envoyées pour demander du secours au chef. Dès lors, Antoine Munongo mobilisa ses hommes pour porter secours aux Yeke et autres Sanga des centres face aux Kasaiens et aux bandes de Lumumba. Ainsi fut déclenchée la chasse aux Kasaiens, le *mwami* ayant même instruit le père supérieur de Kansenia d'expulser les missionnaires kasaiens en formation sur l'étendue de sa chefferie (Poullens s.d. a).

Avant les élections de mai 1960, la propagande de la Conakat visait les Luba-Kasai. L'occasion était bonne pour évincer leurs plus dangereux concurrents du pouvoir. Le manifeste de la Conakat déclarait : « Le Katanga opte pour un État autonome et fédéré où les rênes de commande politique devront être entre les mains des Katangais authentiques et de tous les hommes de bonne volonté qui montrent et ont montré par leurs actes qu'ils collaborent sincèrement avec eux, pour le progrès et l'émancipation rapide du Katanga suivant les conditions qui seront bien déterminées par le futur gouvernement de l'État autonome katangais. Que seuls les Katangais authentiques pourront représenter valablement le Katanga au sein de toutes les assises fédérales » (*L'Essor du Katanga* 1959 : 5).

Sept mois avant ce manifeste, la Conakat remit au Groupe de travail constitué par le ministre Léon Pétilion une lettre demandant une orientation générale de la politique provinciale en faveur des « autochtones », s'appuyant non sur les centres urbains où les originaires du Kasai avaient une position relativement forte, mais sur le monde rural. À tous les niveaux, priorité devait être accordée aux « authentiques ».

« Jusqu'à l'échelle provinciale, nous demandons que dans les assemblées consultatives et délibératives, au moins les $\frac{3}{4}$ des porte-parole de la population soient parmi les authentiques ressortissants du Katanga. Quant aux assemblées consultatives et délibératives à l'échelle du Congo, nous estimons que seuls des originaires de cette province peuvent prétendre avoir le droit d'être les mandataires valables des autochtones du Katanga » (Archives africaines 1958).

La déclaration de l'indépendance le 30 juin 1960 se passa dans le calme à Bunkeya. Le drapeau belge fut descendu et remis à monsieur Marcel, le jeune agent sanitaire, seul belge de l'administration présent au village (Poullens s.d.). Sous prétexte de préserver le Katanga du « chaos, de l'anarchie et du communisme », Moïse Tshombe proclama la sécession du Katanga, le 11 juillet 1960. Dans sa déclaration d'indépendance, le président Tshombe lança un appel aux chefs en ces termes : « Le gouvernement du Katanga insiste auprès des chefs pour qu'ils prêtent leur entière collaboration » (*L'Essor du Congo* 1960a). Et en réponse à cet appel, les chefs coutumiers prirent position en faveur du gouvernement sécessionniste :

« Nous, grands chefs et chefs coutumiers du Katanga : Kabongo Kaloa Boniface, grand chef muluba de la chefferie de Kabongo, Mwanta Yamvo Bako Ditende, grand chef lunda de la chefferie Mwanta Yamvo, Ndaie Emmanuel grand chef muluba de la chefferie Kasongo Nyembo, Munongo Antoine, grand chef des Bayeke de la chefferie de Bunkeya, Tshisenge Kawembe, grand chef tskokwe de la chefferie Tshisenge, Manda Kaseke Joseph grand chef des Batabwa de la chefferie Manda, Katanga Kiniama, grand chef des Balamba de la chefferie Katanga, Bako Ditende, chef lunda de la chefferie Bako, présents ce 16 juillet à Élisabethville, capitale de l'État Katangais, proclamons solennellement que nous approuvons sans réserve l'indépendance du Katanga et invitons tous les habitants du Katanga à faire confiance au gouvernement katangais comme nous le faisons nous-mêmes » (*L'Essor du Congo* 1960a).



Sa femme et ses enfants assis à ses pieds, Boniface Kaloa, chef des Baluba de Kabongo, au Katanga, reçoit la visite de l'administrateur territorial. Il tient en mains le « Kibango », sceptre sculpté qui est l'insigne de son autorité : sous ses pieds est étalée une peau de léopard, autre emblème de puissance.
(HP.1956.15.10342, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, © Sofam.)



1970 : statue d'Ilunga Mbidji, fondateur de l'empire luba à la résidence du chef Kabongo.
(EP.0.0.7770, collection MRAC Tervuren ; photo J. Gansemans, 1970, © MRAC Tervuren.)

Selon l'entendement de la Conakat, cette déclaration des autorités coutumières soutenait l'action du gouvernement Tshombe-Munongo, lui accordant la légitimité de parler au nom de toute la population du Katanga. Cela était censé être une preuve de l'adhésion de toutes les couches de la population du Katanga à la sécession, qui n'était pas seulement l'affaire des dirigeants politiques ni des seuls groupes ethniques du Sud-Katanga. Les deux grands chefs baluba étaient signataires de la déclaration ; on y associait aussi d'autres chefs d'autres groupes ethniques du Nord-Katanga (voir aussi Kabulo 2002).

En ce qui concerne l'histoire de Bunkeya, il est intéressant de noter qu'en dehors de la déclaration collective, le *mwami* Antoine Munongo ainsi que son collègue *mwaant yav* avaient fait des déclarations individuelles en faveur de la sécession katangaise (*L'Essor du Congo* 1960 b ; *L'Essor du Congo* 1960c). Le jour même de la signature de la déclaration des chefs coutumiers, le président Tshombe en nomma certains comme ministres d'État, dont Antoine Munongo. Il faut préciser que ce dernier était déjà élu député provincial. Le *mwami* siégea à la chambre katangaise et devint membre très actif des commissions parlementaires de la justice et de l'enseignement.

Le 5 août 1960 fut promulguée la Constitution du nouvel État indépendant du Katanga. Cette constitution consacrait le bicaméralisme avec une large part de pouvoir revenant aux chefs coutumiers. À côté de l'Assemblée proprement dite, la Constitution du Katanga prévoyait une autre institution passant pour une innovation : « le Grand conseil des chefs coutumiers ». Il était réservé exclusivement aux chefs coutumiers et présidé par le chef Katanga Kyanana ; Jean-Pierre Felu en coordonnait le secrétariat (La Constitution du Katanga 1960). Le Grand conseil comprenait vingt membres élus au scrutin secret en un seul tour. C'est le plus âgé qui l'emportait en cas de parité des voix. Le mandat de membre du Grand conseil était incompatible avec celui de l'Assemblée nationale. En tant qu'élu et promu ministre d'État, Antoine Munongo ne siégeait pas au sein de ce conseil. Les attributions et la désignation du Grand conseil montrent que la sécession katangaise dans l'entendement de Godefroid Munongo cherchait à accrocher l'autorité coutumière à la démarche politico-administrative engagée. Compte tenu de son importance, tous les membres étaient censés obtenir

une indemnité annuelle de cent cinquante mille francs. En plus de cette indemnité, le président et le vice-président du conseil avaient respectivement cinquante mille et vingt-cinq mille francs de prime. La durée du mandat était de quatre ans, de même que pour l'Assemblée nationale.

Au sein du Grand conseil, les chefs coutumiers s'occupaient de l'examen des projets de loi relatifs aux structures politiques de l'État, de la question du régime fiscal, de l'organisation et de la compétence des juridictions de droit coutumier. Ils étudiaient tous les projets de loi, de règlements et d'ordonnances concernant l'octroi de concessions minières. Il faut remarquer que le chef coutumier, selon l'esprit de la Constitution de l'État indépendant du Katanga, avait des pouvoirs étendus allant jusqu'à la désignation du président de l'État. Incorporé dans l'Assemblée nationale, le chef coutumier assumait des fonctions de grande envergure, il participait à la vie même de l'État du Katanga. Cependant, il sied de noter que le calendrier de travail du Grand conseil n'était pas proportionnel à la tâche que cette institution devait remplir. Le mandat des conseillers était incompatible avec la fonction traditionnelle de chef coutumier. En tant qu'autorité suprême de son entité, il devait servir de courroie de transmission entre sa population et le gouvernement katangais, rôle joué pendant toute la période coloniale. On ne cessait de se plaindre de l'absence des chefs coutumiers de leurs milieux traditionnels. Le niveau d'instruction peu élevé de plusieurs d'entre eux n'était-il pas un handicap pour le bon fonctionnement du Grand conseil ?

Il fallait aussi associer les chefs coutumiers, appelés à jouer un rôle sur le plan militaire. Pour renforcer les troupes belges au service du nouvel État, les chefs coutumiers avaient fourni des jeunes gens au service militaire. Un camp militaire fut installé à Bunkeya. Plus de 350 gendarmes katangais formés par des mercenaires européens participèrent à la prise de Baudouinville (Moba). Moïse Tshombe visita la capitale yeke en juillet 1961 (Grévisse 1981 : 630). Cette visite témoigne du bon rapport entre autorités politiques et ecclésiastiques : « En 1961, le président Tshombe vint en visite à Bunkeya et fut l'hôte de la mission pendant trois jours. À la fin de l'année, la menace des Baluba devint sérieuse. Des officiers nous conseillent la fermeture de l'école artisanale ; le père Bernardin est nommé aumônier durant plus d'une année, la mission héberge des officiers belges ou mercenaires » (Poullens s.d. b). Mwenda Numbi,



Aspect des locaux dans le chef-lieu du territoire de Kapanga.

(Photo Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy, équipe locale du Lualaba, 2012.)



Une vue de Musumba, avec la résidence en ruine de Moïse Tshombe. Pendant des années, celle-ci avait abrité l'armée de Mobutu.

(Photo Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy, équipe locale du Lualaba, 2012.)



Résidence de mwaant yav à Musumba

(Photo Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy, équipe locale du Lualaba, 2012.)

ancien gendarme estime le chiffre des recrues yeke à 700. À noter que ces éléments liés aux chefs coutumiers fidèles au gouvernement katangais, et considérés comme forces supplétives, étaient dotés d'un armement léger (cf. Kalenga 2014).

Les chefs coutumiers avaient fourni davantage d'éléments dans la Gendarmerie katangaise lorsque les officiers belges furent contraints au départ suite à la menace de l'ONU et de la pression de la communauté internationale. « Nous sommes décidés à mettre nos guerriers à la disposition du gouvernement à son appel, afin de repousser avec l'armée nationale katangaise toute agression, d'où qu'elle vienne » (*L'Essor du Congo* 1960 d). Avant cela le gouvernement katangais avait autorisé certains chefs à disposer d'une police personnelle : « Il est temps qu'on tienne compte de vos avis et que vous disposiez d'une police personnelle » (*L'Essor du Congo* 1960 d). Le chef Kasongo Nyembo eut le privilège d'avoir une police personnelle habillée aux couleurs de la Gendarmerie katangaise ; c'était non seulement pour la protection personnelle du chef et de son territoire devant les troubles de la Balubakat, mais aussi parce que la région de Kasongo Nyembo avait une importance stratégique liée à la présence de la base militaire de Kamina. Antoine Munongo avait aussi à sa disposition une police personnelle entretenue par son jeune frère Godefroid Munongo, ministre de l'Intérieur de l'État Katangais. Le *mwami* était la cible des attaques extérieures, Bunkeya étant la porte d'entrée de la ville minière de Jadotville et le passage obligé des Luba vers ce centre urbain. Comme beaucoup de chefs coutumiers, Antoine Munongo demeura fidèle à la cause de la Conakat et soutint ses efforts à tous les niveaux. Par exemple, il fut le premier chef à s'opposer à la division du Katanga en petites provinces. Il protesta contre le Gouvernement

central en date du 25 juillet 1962 lorsque celui-ci décida de créer la province du Nord-Katanga.

Mais tous les chefs coutumiers n'obtinrent pas les mêmes avantages du gouvernement de la sécession katangaise. Les mieux servis furent le *mwaant yav* Nawej III Bako Ditend qui était le beau-père de Moïse Tshombe, le *mwami* des Bayeke qui était le grand frère de Godefroid Munongo ou, encore, Emmanuel Ndaie (Kasongo Niembo) pour son alliance stratégique à la cause de la sécession.

La résidence de *mwaant yav* à Musumba (voir photo à gauche), chef-lieu de la chefferie Mwaant Yav, dispose d'une vue splendide reléguant au second plan celle de l'administration du territoire à Kapanga, qui affiche un aspect colonial dépassé.

Pendant la colonisation, la présence d'un administrateur européen résidant à Kapanga constituait le signe de la domination de l'État moderne sur l'« État indigène » ancien. Si sur le plan étatique le territoire se plaçait toujours au-dessus de la chefferie, ici dans la réalité, la préséance penche du côté de l'autorité perceptible du *mwaant yav*.

À travers la résidence du *mwaant yav* (voir photo à gauche), on voit transparaître l'inégalité des conditions de vie d'autres chefs de chefferies voisines. De manière générale dans l'ensemble du pays, l'autorité coutumière vivait dans des conditions modestes reflétant celles des autres habitants de son village. Le chef coutumier bénéficiait, certes, de quelques avantages (dont un salaire) octroyés par l'Administration ou par la population pour son rôle et/ou son statut, mais cela restait précaire. Même sous la sécession du Katanga, dont le pouvoir clamait soutenir le pouvoir traditionnel, les conditions ne s'améliorèrent jamais.

« Bunkeya, le 22 mars 1961

Transmis copie pour information à monsieur le ministre de l'Intérieur à Élisabethville avec l'assurance de ma haute considération [...]. Le député Antoine Mwenda Munongo.

Objet : Traitement des chefs coutumiers.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale à Élisabethville

[...]

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée nationale la question du traitement des chefs coutumiers. En effet ces Autorités qui sont le soutien puissant de notre gouvernement du Katanga touchent un traitement qui leur permet à peine de vivre. J'en connais qui s'exposent aux graves dangers d'être tués par des ennemis de ce gouvernement de ce riche pays pour y maintenir l'ordre et la paix, mais qui ne touchent que 12 000 ou 13 000 francs alors que les ministres, les secrétaires d'État, les directeurs... reçoivent des traitements

bien supérieurs aux susdites sommes. Alors qu'ils ont aussi des enfants à élever, de nombreux visiteurs à recevoir, ils ne jouissent pas des allocations familiales ni des frais de représentation. Pour ce qui est de ces frais de représentation, il en est qui en reçoivent, mais c'est insuffisant.

On objectera peut-être que les tributs coutumiers auxquels ces Chefs ont droit compensent cette inégalité des traitements. À cela je répondrai que depuis que souffle le vent de la liberté, ces Autorités traditionnelles ne reçoivent plus grand-chose de leurs sujets. Je parle d'expérience, moi qui vis en milieu coutumier.

Monsieur le Président, je me suis permis de soulever cette question des inégalités des traitements des Autorités coutumières et de celles de gouvernement de notre pays du Katanga parce que tôt ou tard si on ne remédie pas à ces inégalités, les Chefs coutumiers finiront par se lasser et se décourager. Je suis parfaitement d'accord que les Autorités gouvernementales jouissent de certains avantages nécessités par leurs fonctions, mais je demande que le traitement des Chefs coutumiers soit augmenté et qu'il leur soit accordé des allocations familiales et des frais de représentation.

[...]

Sge : Le député Antoine Mwenda Munongo, Grand chef des Bayeke. »

Le traitement n'était pas le même pour tous les chefs coutumiers du Katanga. Il y avait pour chacun des dividendes générés par les relations qu'ils entretenaient avec l'administration depuis la colonisation et de la nouvelle position gagnée par certains de leurs membres dans la gestion des pouvoirs postindépendance. Les résidences des chefferies Kasongo-Niembo, Mwaant Yav et des Bayeke devaient avoir été construites au prix fort avec les deniers publics.

Pendant la sécession du Katanga, le ministre des Travaux publics Gabriel Kitenge (un Songye) avait contesté le gigantisme du projet de résidence à Bunkeya du *mwami* Antoine Mwenda Munongo. Le 13 décembre 1962, il s'adressa au frère de ce dernier qui était le « tout puissant ministre de l'Intérieur de l'État du Katanga ». Il lui écrivait :

« J'ai fait faire un examen de l'avant-projet dressé par M. Frangoulis pour la résidence du *mwami* Mwenda Munongo à Bunkeya. Il ressort nettement de cet examen que :

1° la disposition générale des locaux est trop concentrée et les liaisons entre les sections domestiques sont mal étudiées.

2° la salle de réception est mal proportionnée et franchement étriquée.

3° ce projet a peu de valeur de conception fonctionnelle et même l'esthétique est une véritable catastrophe. D'ailleurs, on ne peut concevoir pareille architecture, même dans un grand centre urbain.

Vu ce qui précède, on doute même fort de la valeur de l'architecte, auteur de ce plan.

4° au point de vue estimation, ce plan, après avoir été corrigé, représenterait une valeur de plus de 5 millions de Frs; sans oublier non plus que la plupart

des matériaux, tel que marbre, pierre naturelle, etc. devraient être importés, soit environ 70 à 80 % de devises en plus du coût de la construction.

5° à part ces considérations d'ordre technique, j'estime :

a) qu'il est du devoir du Gouvernement de construire pour nos Grands chefs, des maisons plus ou moins identiques, ou tout au moins de même valeur.

b) que nous ne pouvons pas oublier que la plupart de nos Grands chefs sont vieux ou appelés à régner vieux. Par conséquent la montée et la descente d'escaliers posent de sérieux problèmes.

C'est pour éviter toutes frictions entre les Chefs que nous devons adopter le plan des Travaux publics, pour une valeur de presque 2 millions de Frs. »

Le ministre Munongo n'était pas content de ces observations. Dans ses annotations manuscrites sur la copie de cette lettre, on lit : « [...] Celle [Résidence] de Kasongo-Niembo a coûté au moins 7 millions de francs. Quid alors si l'autre n'en coûte que 5. En tant que ministre, je dois être juste. Même si cette maison doit être achevée après 3 ou 4 ans, cela n'a pas d'importance ».

Le 24 décembre 1962, le ministre Godefroid Munongo répondit au « secrétaire d'État » aux Travaux publics : « [...] Malgré toutes les objections que vous avez formulées au sujet des plans, je vous saurais quand même gré d'établir le devis de la construction tout en veillant à ce qu'elle puisse être réalisée dans les limites du reliquat du crédit disponible. Je vous demande par conséquent de bien vouloir bloquer de toute urgence la totalité du crédit restant (BE G1) et de mettre tout en œuvre pour que les travaux puissent commencer au plus tôt. »



Autre résidence, plus modeste, du chef de la chefferie Muteba dans le territoire de Sandoa.
(Photo Liévin Mwangal Mpalang'a-Maruy, équipe locale du Lualaba, 2012.)



Photo de la résidence construite à Bunkeya.
(Photo Maarten Couttenier, 2010 © MRAC.)

Construit sous le pouvoir d'Antoine Luhinda Munongo, le bureau administratif de la chefferie Bayeke était, d'après le constat de l'AT de Lubudi, « le plus beau et le mieux entretenu » des cinq chefferies et secteurs de son territoire. Rien de comparable à celui de la chefferie voisine des Basanga dans le territoire de Kambove. Ici, on apprend que les locaux administratifs de cette chefferie à Lwambo se trouvaient dans un état déplorable. Par sa lettre datée de Kipushi le 4 avril 2005, le commissaire de district du Haut-Katanga le faisait encore savoir à son chef des Basanga. Il écrivait :

« Monsieur le Grand chef,
Voici déjà trois ans écoulés sans pour autant réaliser votre promesse de construire un bureau digne de votre autorité à Lwambo, localité que vous avez choisie comme chef-lieu de votre chefferie.

Je vous demande avec le concours de l'administrateur de territoire de Kambove qui me lit sous carbone, de mobiliser tous vos efforts et toutes les ressources de votre chefferie pour que soit construit à Lwambo cette année en cours un bureau administratif qui fera la fierté et l'honneur de la dynastie Basanga.

Bon travail.

Le Commissaire de district,
Dieudonné Mwelwa wa Kasongo »

La personnalité du chef et ses qualités de gestion intervenaient comme facteur de dynamisme des entités locales certes, mais la chefferie Mwaant-Yav ou encore celle des Bayeke avaient été mieux servies que les autres grâce à l'action directe de Moïse Tshombe et du ministre Godefroid Munongo. Sur la chefferie Bayeke, la correspondance ci-dessous en témoigne.

« Bunkeya, 21 août 1962

Cher Frère,

Au cours de l'entretien que j'ai eu avec vous le 13 ou 14 courant vous m'avez promis de m'envoyer du tissu et l'argent nécessaire pour le paiement de la confection sur place des uniformes des policiers de ma chefferie. Ces choses devaient arriver ici le 15 ou le 16/8/62. À ce jour je ne vois rien arriver. Puis-je vous le rappeler. Veuillez m'envoyer d'urgence ce tissu et cet argent afin que ces uniformes soient confectionnés vite, car les policiers de la chefferie commencent à porter des vêtements civils, leurs habits de policiers étant tombés en haillons. Cela non seulement à Bunkeya, mais partout dans ma chefferie. Hier j'ai reçu une lettre du chef Nguba qui me réclame des uniformes, lettre datée du 19/8/62.

Espérant que vous songerez un peu à votre chefferie d'origine je vous prie de croire, Cher Frère, en mes sentiments fraternels, et de recevoir l'assurance de mes remerciements anticipés.

Votre affectionné frère Antoine Mwenda Munongo, chef des Bayeke.

Réponse :

24 août 1962

N° 253/CAB

À Monsieur Ruhinda Mwenda Munongo Antoine

Grand Chef des Bayeke à Bunkeya (Territoire de Lubudi)

Monsieur le Grand Chef des Bayeke,

Suite à votre lettre du 21 août 1962 relative à l'envoi du tissu pour la confection des uniformes des policiers de votre chefferie, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la marchandise avait été payée le lendemain de notre conversation.

Le manque de véhicule nous a empêché de vous le faire parvenir plus tôt. Vous les aurez le plus vite possible.

N'ayant pas pour le moment de l'argent liquide dans la caisse du ministère de l'Intérieur et pour ne pas faire traîner davantage la confection de ces Uniformes, je vous prierais de m'envoyer les factures en quatre exemplaires dès que vous aurez fait coudre les uniformes de vos policiers.

Veillez agréer, Monsieur le Grand Chef des Bayeke, l'assurance de ma considération très distinguée

Le ministre de l'Intérieur

G. Munongo. »

2. LE VÉCU DU POUVOIR YEKE APRÈS LA SÉCESSION DU KATANGA

Un constat s'impose : tout d'abord, Godefroid Munongo avait porté ombrage à Moïse Tshombe. Malgré l'autorité de ce dernier protégé par l'entourage européen, Munongo fut, sur le terrain local au Katanga, le véritable chef de gouvernement. C'était un homme dur et ferme. S'il avait été *mwami* à l'époque coloniale, on lui aurait adressé les mêmes reproches qu'à son père Mutampuka sur le plan du caractère. Cela le distinguait d'avec Antoine Munongo, qui suivait la ligne de conduite de son oncle Mwenda Kitanika.

La reddition de la sécession était évidente, les bataillons de l'ONU ayant pris le dessus. Ce qui restait des troupes du mercenaire Schramme se replia vers Lubudi via Bunkeya et Kalonga.

« Au début de 1963, le commandant Schramme se retire à Bunkeya, je ne puis que lui conseiller de risquer d'atteindre Lubudi par la route de Kalonga, car Nguba était déjà occupé par les troupes de l'ONU » (Poullens s.d. b). Avec elles s'éloignait un fantôme. Bunkeya avait retrouvé la paix. Le *mwami* avait repris ses activités administratives, mais cela devenait pour lui une période d'inquiétude. De Bunkeya le 21 septembre 1963, Antoine Luhinda Mwenda Munongo écrivait au ministre de l'Intérieur sous le couvert de M^{sr} E. Kileshe : J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un bruit court que moi Mwenda Munongo, chef des Bayeke, j'ai disparu. Ce bruit est totalement faux. Je n'ai quitté Bunkeya que deux fois pour me rendre à Jadotville voyages aller et retour, c'est tout. J'ignore la cause de cette fausse nouvelle. La seule explication que je puisse en donner est la suivante. Gravement menacé et abreuvé d'humiliations et d'injures par les soldats de l'ANC j'en ai été tellement indigné et mécontent que j'ai réuni mes notables en présence de monsieur l'administrateur de territoire Mitonga Maurice et monsieur le chef de poste Semela Léon et leur ai offert ma démission. Je leur ai dit de choisir une autre personne comme leur chef et que j'allais quitter la résidence pour aller habiter un autre quartier de Bunkeya. Mais je n'ai pas dit que j'allais quitter ce village. Je sais qu'une grave menace pèse sur Bunkeya et sur moi son chef, mais le Dieu Tout-puissant qui m'a donné le courage de souffrir calmement les susdites humiliations, injures et menaces me donnera encore ce courage pour les subir. Je ne quitterai pas Bunkeya, s'il faut y mourir, j'y mourrai.

J'ai reçu tardivement le 18 courant un mot écrit par monsieur le Premier Bourgmestre Bernard Hussein de la ville de Jadotville, mot daté du 14 septembre 1963 et par lequel il me faisait savoir que vous vouliez me voir d'urgence à Élisabethville. Je cherche un camion pour venir répondre à votre appel. Je n'ose pas y venir en voiture vu le mauvais état de la route que vous connaissez vous-même. D'ailleurs une de ces voitures est au garage Congo Motor à Jadotville. Je ferai tout mon possible pour trouver un camion. J'oubliais de vous dire que les notables à l'unanimité ont refusé ma démission. »

Mais dès fin juin/début juillet 1964, Moïse Tshombe rentrait d'exil pour devenir Premier ministre du Congo. Il confia, à partir du 10 juillet 1964, à Godefroid Munongo le portefeuille de l'Intérieur auquel il ajoutait les fonctions des cabinets de la Fonction publique et de la Justice. Il faut noter également que Moïse Tshombe se choisit comme directeur de cabinet Bernard Munongo, fils d'Antoine Munongo¹.

Avec cette nouvelle position politique de Godefroid Munongo, la chefferie Bayeke et son chef retrouvèrent des soutiens. Les opposants au pouvoir des Bayeke, eux, se portèrent sur le nouveau Premier ministre qui, après tout, était un Lunda, donc un allié traditionnel des autres peuples du Katanga qui avaient lutté contre l'invasion des Bayeke. Dans sa lettre datée de Bunkeya le 23 août 1964 et dont l'objet était : « Menaces de rébellion contre les Bayeke », Antoine Munongo écrivait au Premier ministre Tshombe ce qui suit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance des faits très graves que voici. Depuis le commencement de cette année 1964 jusqu'au mois de mai dernier j'entendais de temps à autre que des politiciens basanga venant d'Élisabethville, Jadotville et d'autres urbains parcouraient ma chefferie muyeke et poussaient la population de celle-ci à me demander son indépendance. "Puisque les Belges ont donné l'indépendance au Congo, lui disaient-ils, vous nos frères basanga, demandez au chef Mwenda Munongo des Bayeke de nous donner lui aussi notre indépendance afin que nous soyons unifiés et qu'ainsi nous formions un seul peuple, le peuple musanga." [...]

1. Fils d'Antoine Munongo, né en 1939. Bernard Munongo venait d'être reçu docteur en droit (Biographie historique du Congo 2002-2003 : 151-153).

Ce qui est plus grave et qui me surprend le plus, c'est que ces politiciens ou plutôt ces rebelles appuient leur propagande sur un télégramme qu'ils auraient reçu de vous, Monsieur le Premier ministre Moïse Tshombe et dans lequel vous leur auriez dit "Vous les chefs, courage, moi je suis là. La terre est à vous, rien ne vous est difficile. Les Bayeke sont des étrangers, leur chefferie va finir. Munongo Godefroid est un homme de rien du tout." Connaissant votre grande droiture je ne puis croire à l'existence de ce télégramme et, s'il existe, ce doit être un faux. Cette accusation contre votre Excellence pouvant amener des conséquences extrêmement graves pour non seulement ma Chefferie, mais aussi pour le Congo, je crois qu'il est de votre devoir de faire faire d'urgence une enquête sur cette affaire. »

Instruite par le Gouvernement central, une « commission des litiges » fut créée pour trouver une solution à ce conflit qui devint aussi « frontalier ».

Antoine Munongo, lui, devint administrateur de l'Union minière le 18 mai 1965. Il garda ce poste jusqu'au 16 février 1967. À ce titre, il s'associa à un émouvant hommage rendu par le conseil d'administration à Jules Cousin et à Jacques Sohier. À partir de 1975, sa santé se détériora et il mourut un an après, le 8 août 1976.

De son côté, Godefroid Munongo avait perdu son poste de ministre à la mi-1965, avant de devenir gouverneur et finir comme prisonnier (cf. *infra*). Moïse Tshombe, lui, fut révoqué par le président Joseph Kasa-Vubu avant que n'intervînt le coup d'État de Mobutu; il mourut en exil en 1969.

Sur le terrain katangais, la querelle entre Basanga et Bayeke rebondissait. À part les causes anciennes déjà évoquées dans la partie peuplement de cet ouvrage, les modifications furent apportées avec l'aménagement du territoire tel que le décrit ci-dessous J. Wilmet.

La répartition de la population dans la dépression

« [...] L'Administration a eu une action indirecte sur le peuplement, en créant en brousse des tribunaux de secteur et des tribunaux secondaires, des dispensaires, des maisons de passage pour ses agents, des écoles et des camps de cantonniers [...].

Des maisons coquettes ont été construites dans les chefs-lieux de groupement pour le personnel attaché à ces institutions.

On peut penser que l'établissement des bâtiments appropriés à ces fonctions diverses a eu une influence sur la fixation des villages où ils ont été édifiés.

De la même façon, on peut croire que la stabilité du personnel indigène s'est ressentie du confort plus grand de son logement.

Il ne faut cependant pas exagérer cette influence, car :

a) Les bâtiments administratifs (tribunaux, maisons de passage, écoles) ont été établis dans des centres déjà fixés depuis longtemps (Pande, Katanga, Kisunka, Kapanga, Mwelwa);

b) Il s'agissait de centres peuplés (Mwelwa, Kisunka) ou des sièges de secteur (Pande, Katanga), où la présence de ces fonctions et de ces bâtiments s'avérait nécessaire^a ;

c) Enfin, les villages de cantonniers constituent un peuplement éphémère, d'une mobilité plus grande encore que la population purement coutumière; ils représentaient, au moment de nos enquêtes, une dizaine de villages, dont les 2/3 à peu près se trouvaient dans le bassin de la Mufuvya. La SOGEFOR possédait plusieurs camps de cantonniers sur les deux routes conduisant à Mwadingusha (Kabale, barrière de la Mwera, Kitonge).

a. Dans certains cas d'ailleurs, comme à Pande, la maison de passage était construite à quelque distance du village. Jusqu'à présent, aucune maison indigène n'est venue s'établir près de ce gîte. Les besoins et le service de l'administrateur en tournée sont assurés dans la plupart des cas par sa propre domesticité.

Nous avons délibérément omis de tenir compte de cette occupation, liée aux besoins momentanés des travaux publics. Il est cependant rare qu'après le déplacement des cantonniers ou la cessation de leur activité, ces villages disparaissent.

À la Kipandula, par exemple, l'ancien village TP est resté fixé sur la rive gauche de la rivière; il en est de même de celui situé près de Shenteli au nord de Pande. Dans ce cas, des indigènes étrangers au camp viennent parfois s'installer dans, ou à proximité, de celui-ci : Kalukono, Kipandula, Shenteli en sont des exemples.

5. Les déplacements de population dus à la politique coutumière actuelle

Les tenants de cette politique sont évidemment les chefs coutumiers, qui usent de leur crédit, voire de la ruse ou de la menace, pour protéger ou élargir le domaine qu'ils se sont imparti au cours de l'histoire. Bien entendu, la *Pax Belgica*, si elle a empêché les conflits armés, a stabilisé les peuples entre les limites conventionnelles. L'Administration s'est faite le juge suprême des litiges pour fixer les bornes de terres de chacun, en s'appuyant le plus possible sur la tradition ancestrale.

Il n'en reste pas moins, qu'à l'heure actuelle, toutes les questions épineuses ne sont pas encore tranchées. Leur acuité augmentera encore après l'indépendance (écrit en 1960). Ce sont des litiges éternellement en suspens et qui sont périodiquement rouverts selon l'évolution du crédit et de la puissance des contestants.

Dans la région de la Mufuvya, des litiges existent, et ce, par suite du pouvoir grandissant de Pande, le chef des Sanga.

Ils ont trait principalement à des contestations de limites avec le chef des Yeke, descendant de M'siri, et avec Lukoshi, ses voisins.

Ces litiges portent sur la région de Dilomba, au village de Mutaka et de la Bunkeya supérieure, aux environs du lieu-dit : « les tours de Dieu » (*Butara bwa Lesa*) près du village actuel de Malunda.

1. Les Basanga contestent à Antoine Munongo, chef des Bayeke, l'occupation de la rive droite de la Dilomba par le village de Mutaka (l'ancien avant-poste de M'siri). Pande considère cette rive comme territoire sanga. Il a fait entourer le village de Mutaka, vers le nord et vers l'est, de postes avancés Basanga et a établi un chef d'armée pour la région.

2. Vers Butara, Pande tente d'établir sa domination sur toute la vallée supérieure de la Bunkeya, seule vallée fertile dans ce terroir.

Cette politique provoque de vives réactions de la part des Bayeke. Pour assurer les marches de son domaine, Pande est donc obligé de faire occuper les points litigieux par un village dont la présence n'est justifiée que par les impératifs politiques.

Le village de Walunda, situé à la route de Mitwaba à la limite nord de la chefferie, ne peut exploiter les terres qui sont situées à proximité dans la vallée, les Bayeke s'y étant opposés; il est obligé de faire ses champs avec le village de Nkaka, à plusieurs kilomètres en amont.

Les conditions d'établissement de ce village sont artificielles.

Vers l'est, Pande tente également d'élargir le domaine des Basanga : la rivière Kabale constitue le point litigieux avec, cette fois, le chef Lukoshi. Conventionnellement, la limite des deux chefferies est la rivière Kabale; mais on constate une infiltration de Basanga par la route de Mwadingusha; ils créent des hameaux (Maluko, Kingolo, par exemple) sur la rive gauche de la rivière. Lukoshi, de son côté, a établi Kilepa sur cette rive gauche, de manière à faire face aux éventuelles revendications territoriales Basanga.

Ici cependant, les impératifs politiques et les conditions géographiques vont de pair; la Kabale est une rivière pérenne et possède quelques plages d'alluvions; c'est ce que nous avons constaté également pour Mutaka sur Dilomba.

Dans les trois cas qui viennent d'être énoncés, on assiste donc à une manœuvre de géopolitique; Pande essaye d'étendre son pays en colonisant les vallées fertiles en bordure de celui-ci.

La conquête des collines infertiles ou les vallées sèches ne l'intéressent pas. Ainsi son expansion dans la région de la Mufuvya inférieure est nulle, parce qu'il n'y a pas là de terres fertiles à conquérir; il se contente de maintenir un chef de terre (Makungu) qui surveille la vallée de la Lukwibu et les autres petits affluents.

Dans son expansion, Pande est très sensible au facteur économique; la rentabilité du sol est un élément; la présence de la route un autre; on aura remarqué que les endroits en litige se trouvent toujours le long à la fois d'une route et d'une rivière pérenne (Butara) ou au croisement des deux (Kabale). Ce sont des considérations qui retiennent l'attention du géographe et prouvent que les mêmes intérêts guident les hommes, quelle que soit la latitude.

Entre les autres chefs de la dépression, des litiges s'élèvent parfois, mais ils sont plus aisément tranchés, car il ne s'agit, la plupart du temps, que de timides tentatives d'expansion.

Entre Katanga et Kiembe, il s'est élevé il y a plus de vingt ans une contestation provenant du fait que le village Kindalo était venu s'installer près de la Nkala (rivière), endroit appartenant au chef Katanga; le village a dû revenir à la Mwera, d'où il était parti.

Mulandi, incorporé primitivement à Kiembe, par une erreur de l'Administration, s'est mis sous la coupe de Katanga. Prenant ensuite de plus en plus d'autorité, il s'est émancipé, adoptant pour limites, au nord, la nouvelle limite établie entre Katanga et Kiembe, au sud, l'ancienne frontière entre ces deux.

Mais les marches de son domaine sont mal définies; en effet, vers le sud-ouest, elles coïncident avec les marais assez mal délimités, parce qu'intermittentes (Tufi-Tufi); aussi, après avoir installé en cet endroit le village de Kapeya, village à présent déplacé à la Kalonga, il a établi à présent un colon lulua en véritable sentinelle.

La limite entre Kiembe et Lukoshi est vague à souhait; elle correspond à la limite nord de la forêt Musola sur l'interfluve Mwera-Luembe; aussi ne satisfait-elle pas Kiembe, qui interdit aux gens de Lukoshi de traverser la Luembe pour s'installer sur sa rive gauche; là aussi le village de Kitonge (d'ailleurs soigneusement placé à l'intérieur de la limite traditionnelle, mais complètement isolé) sert de poste-frontière.

Tous ces exemples suffisent à montrer que notre intervention [coloniale] a interrompu une certaine mobilité des frontières entre les peuples, et, qu'au fond, la limite définie par une ligne est un concept européen.

Entre les autochtones, il s'agissait plutôt d'une prise de possession de terroirs fertiles, riches en sel ou avantageux pour la chasse; cependant les rapports d'allégeance rendaient vaines bien des contestations. »

Source : Wilmet, J. 1963. « La répartition de la population dans la dépression des rivières Mufuvya et Lufira (Haut-Katanga). Essai d'une géographie du peuplement en milieu tropical et ses applications pratiques ». Bruxelles : ARSOM, (coll. «Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales, N. S. XIV(2) »), pp. 92-95.



Bas-relief en plâtre, représentant la tête du chef Kapenga vers 1932; œuvre du sculpteur E.J. de Breaecker, le 5 janvier 1948. (HO.0.1.1404, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC Tervuren.)

La querelle entre Basanga et Bayeke se raidit davantage avec l'ajout de nouveaux éléments. Un groupe de notables basanga habitant l'intérieur de la chefferie Basanga se déplaça de ses lieux d'habitation initiaux après l'asphaltage de la route Likasi-Kolwezi. Dans sa lettre du 29 octobre 1968 adressée à l'administrateur du territoire de Kambove, le gouverneur Léon Engulu notait : « [...] Malembeka habitait Mufufia d'où il partit parce qu'on venait d'y créer une réserve de chasse de la Mufufia; Makaka habitait de l'autre côté du rail et ses sujets cultivaient en aval de la rivière Dilomba; Kyoni habitait sur la RTL Mulunguishi-Kambove; Sangatile sur la RTL Katobole-Nkala. Ces gens sont venus s'installer sur la grand-route Likasi-Kolwezi pour faciliter l'évacuation des produits agricoles. De ce fait le village Makaka est en partie en territoire de Lubudi. Il existe



**Le pont sur la rivière Luembe,
31 mars 1924.**
(HP.1953.21.256, collection MRAC
Tervuren; photo E. Devroey, 1924.)



**Chef Katulumo,
sur la rivière Luembe.**
(AP.0.0.1254, collection MRAC
Tervuren; photo F.L. Michel, 1899.)



**Le village Luembe en 1910,
vue prise du sud.**
(HP.1966.1.1740, collection MRAC
Tervuren; 1910.)

en outre cinq ou six villages des sujets Pande en plein territoire de Lubudi qui se sont aussi déplacés de l'intérieur pour s'installer le long de la grand-route également pour pouvoir facilement évacuer leurs produits ».

Parmi les incidents enregistrés à la fin de la décennie 1960, il y a ce cas du chef musanga dénommé Kamimbi Casimir, « chef de terre de la région de Kakanda », qui refusa au début 1970 que la population de son village soit enregistrée dans le groupement Nguba (un chef Yeke), entité de son intégration administrative, préférant ressortir à la chefferie Basanga intégrée dans l'autre territoire voisin de Kambove.

L'administration provinciale se montra prudente. Par exemple, le gouverneur Léon Engulu récusait la démarche du commissaire de district du Lualaba qui avait fait destituer le chef Kamimbi pour raison d'insoumission au chef de groupement Nguba. Par sa lettre n° 302/1881 du 15 avril 1970, il lui signifiait : « Comme suite à votre lettre n° 013/Confidentielle du 5 février 1970, j'ai l'honneur de vous faire observer qu'on ne destitue pas un chef de terre, celui-ci étant régi par un statut coutumier spécial ». Et c'est le chef des Bayeke, Antoine Munongo, qui se rendit du 4 au 9 mai à Lubumbashi rencontrer le gouverneur, qui ne le reçut pas. Dans sa lettre au gouverneur du 25 avril 1970, Antoine Munongo l'informait que le chef muyeke du village Mutaka avait été arrêté par le chef de la chefferie Basanga et qu'il déposait plainte contre ce dernier. Il terminait sa lettre par ces propos : « Comme celle de tout le monde la patience des Bayeke a des limites ».

Pour rappel, le chef de la chefferie Basanga, Jean Pande Kiala, était aussi député national. De Lubumbashi le 13 mars 1971, le nouveau gouverneur de la province du Katanga, Henri Takizala, instruisait le commissaire de district du Haut-Katanga :

« Me référant à la lettre n° 001/CL Bas 7/71 du 11 janvier 1971 du chef Pande des Basanga dont vous avez reçu copie, je vous signifie mon vif mécontentement sur le fait que vous n'avez pu, à ce jour, examiner ce conflit frontalier; malgré les directives qui vous ont été données.

Je vous invite à passer, sans plus tarder, à l'exécution de ma lettre n° 302/1881 du 15 avril 1970 par laquelle j'avais projeté une rencontre avec votre collègue du Lualaba, entouré des chefs Pande des Basanga et Mwenda Munongo des Bayeke; en vue de trouver une

issue au conflit frontalier qui oppose les deux groupes antagonistes.

Je regrette de constater qu'à ma connaissance aucune suite n'a été réservée ni par vous-même, ni par votre collègue, à ma précitée, laquelle a d'ailleurs été rappelée, par mes numéros 302.1/3169/739 du 15 juillet 1970 et 302,1/3641 du 13 août 1970. »

Le commissaire du district du Haut-Katanga réagit le 28 mars 1971, informant le gouverneur que : « L'importance de ce problème, loin de m'échapper, a, au contraire, retenu mon attention comme en fait foi ma lettre n° 550/415/i du 23 février 1971 adressée au chef coutumier des Basanga [...] ». On observe la prudence de l'administration provinciale dans ce dossier qui nécessitait plutôt un examen plus large dans la gestion de l'organisation administrative du pays. Le 2 septembre 1971, l'administrateur de Lubudi attestait que la situation était dangereuse dans la chefferie Bayeke à partir des agissements des Basanga menés par le chef Pande. Il écrivait : « [...] le chef Pande a déjà un plan bien tracé pour provoquer des troubles. Aussi, il a un camp d'entraînement de la jeunesse à Mukumbi où les jeunes sont entraînés par un ancien officier Makito. Il possède une section bien entraînée pour attaquer les Bayeke, l'ANC, la police et les autorités territoriales du Lualaba. »

Revenons au feuilleton Mutobo Mukekwa, ce chef de groupement révoqué par le *mwami* Shombeka Munongo de la chefferie Bayeke. Dans sa lettre n° VK/CSR/178/Conf/81 datée du mois d'avril 1981, le commissaire sous-régional Masangu Mbuilu informait le gouverneur de la région du Shaba : « [...] Malgré la procédure irrégulière adoptée pour l'écartement d'une autorité coutumière, j'ai lieu de croire, après mes investigations, que la population du groupement Mutobo désire un groupement dirigé par des Basanga et non par le Grand chef Mwenda Munongo M'siri ». En fait, il s'agissait de diviser la chefferie Bayeke. D'ailleurs, en captivité à Bunkeya depuis le 14 avril 1980, le chef Mutobo Mukekwa le fit savoir au commissaire de zone de Lubudi dans sa lettre du 30 mai 1980. Il écrivait :

« [...] Mais en fait que me reproche-t-on ?

[...] 1° N'avoir pas en date du 20 décembre assisté à la fête commémorative de la mort de M'siri, chef des Bayeke. À cette "infraction", j'ai rétorqué qu'aucune invitation ne m'a été envoyée. [...]

Je suis convaincu pour ma part que mon arrestation n'est en fait qu'un prétexte. Il est urgent et indispensable



Principale artère commerçante à Bunkeya, 7 avril 2015. (Photo et © M. Hasson, 2015.)

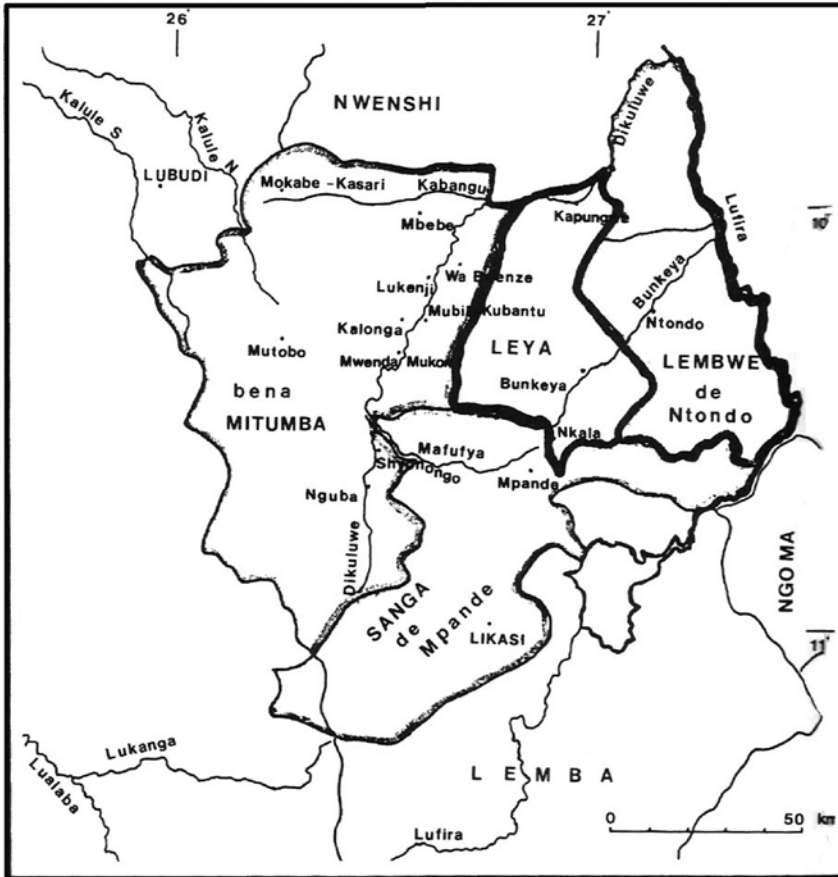
que l'opinion publique sache qu'il existe un problème réel en zone de Lubudi : les rapports humains entre la minorité yeke qui détient sans partage le pouvoir à Bunkeya et l'écrasante majorité des Basanga qui commence à prendre conscience du rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'édification du Zaïre d'aujourd'hui. C'est un problème qu'il est temps de porter à l'opinion politico-administrative si l'on veut que la zone de Lubudi en général et la collectivité des Bayeke en particulier – concoure au développement socio-économique dans notre pays. Quel est en fait le problème qui se pose ?

La population du groupement de Mutobo s'efforce à amorcer un dialogue avec ceux qui détiennent le pouvoir à Bunkeya en vue d'un assouplissement voire une redéfinition de leurs rapports socio-politiques réciproques. S'il est vrai qu'il a existé un temps où les ancêtres de nos frères bayeke ont régné en maîtres absolus sur une grande étendue de notre région, il est également juste d'affirmer qu'à l'heure actuelle les choses ont changé. Grâce aux liens matrimoniaux entre nos peuples, grâce surtout aux idéaux de plus en plus en vogue sur les droits de l'homme, grâce à tout cela chacun doit comprendre qu'aujourd'hui dans notre pays une minorité ne peut brimer la majorité. La collectivité des Bayeke est l'unique entité administrative au Shaba à porter l'étiquette d'une minorité, celle des Bayeke alors que ceux-ci représentent à peine

1/10 de la population totale. Cette dénomination peut changer sans porter préjudice aux structures politico-administratives existantes.

On peut imaginer mieux : le groupement de Mutobo (10 000 habitants) pourrait avec l'approbation de l'autorité devenir à l'instar d'autres circonscriptions administratives (Mukwemba : 3 000 habitants; Mazangule autant) une collectivité. Bunkeya demeurerait alors l'unique et logique collectivité des Bayeke. »

Le groupement Mutobo est important dans la chefferie Bayeke. En 1966, il avait déjà été proposé qu'il soit divisé en deux, celui des Bayobya qui resterait dans la chefferie Bayeke et un autre qui garderait le nom d'origine Mutobo. Cette proposition soutenue par un groupe de chefs coutumiers bayobya fut rejetée à la fois par le *mwami* Munongo et par l'administrateur du territoire de Lubudi. Ce dernier mettait en garde le commissaire de district : « Scinder le groupement c'est fatalement créer un précédent pour les autres groupements » (Semela 1966). À noter que les 24 chefs signataires et dont la délégation était conduite par le chef Lukotola Bijimba dépendaient administrativement, certains du territoire de Lubudi et, d'autres, du territoire de Kolwezi à ce moment-là.



Les pays sanga, beena mitumba, leya et lembwe.

Source : MRAC, à partir de Legros 1996.

Pour rappel, Alexandre Mukekwa Muzinga fut désigné par les notables du groupement Mutobo pour succéder au chef Kasongo Mutobo décédé. Ce choix avait été soumis à l'approbation du *mwami* des Bayeke Antoine Luhinda Mwenda Munongo. L'investiture eut lieu le dimanche 4 octobre 1970. Déjà, le *mwami* indiquait au nouveau chef la ligne rouge à ne pas franchir : ne pas toucher à la question de la domination des Yeke sur les autres peuples de la chefferie. Il dit :

« [...] Vénérable chef Mutobo Mukekwa Alexandre, nous nous réjouissons de votre investiture en qualité de chef de groupement de ce nom. Nous vous en félicitons beaucoup. Laissez-moi vous donner quelques conseils que je vous prie de bien suivre.

[...] Vénérable chef Mutobo, en 1964 des politiciens disaient à votre prédécesseur Mutobo Kasongo : "chef Mutobo, chassez ces étrangers bayeke, qu'ils aillent chez eux, afin que nous restions seuls nous-mêmes. Mais lui refusait. Je ne vois pas des raisons de me rebeller contre les Bayeke, leur répondait-il. Si vous le voulez, chassez-les vous-mêmes. Et eux de lui dire ou à ceux qui voulaient les entendre : le chef Mutobo refuse de chasser les Bayeke, parce qu'il a épousé une fille du chef Mwenda". Non, le chef Mutobo ne refusait

pas de nous chasser à cause de la fille qu'il a épousée chez nous les Bayeke. Il refusait de la faire parce qu'il se rappelait la bonne entente qui règne entre sa tribu et la nôtre depuis notre grand *mwami* Mwenda M'siri jusqu'aujourd'hui. Ses ancêtres nous respectaient et nous les respectons. Lorsque je venais dans ce village, il faisait allumer un feu autour duquel nous racontions l'histoire de l'ancien temps. Vous aussi vénérable chef Mutobo Alexandre, imitez son bon exemple. N'écoutez pas les gens qui viendront vous tromper en disant chassez les Bayeke afin que nous vivions seuls nous les Bapundwe ou Bayobyba. Ce sont des menteurs qui chercheront à vous créer des ennuis. [...] Il faut que vous le chef Mutobo et vos gens que vous viviez avec nous vos frères bayeke : il ne faut pas que nous nous séparions. Imitons le bon exemple des ancêtres de nos tribus. D'ailleurs tant que le Gouvernement de la République démocratique du Congo ne m'aura pas destitué, je reste et resterai seul votre Grand chef et pas un autre. Le politicien qui viendra vous exciter à la rébellion contre nous les Bayeke aura à faire avec le susdit Gouvernement. Il n'aura qu'à s'arranger avec lui ».

En fait, le *mwami* Antoine Mwenda Munongo bénéficiait des appuis que sa dynastie des Bayeke pouvait encore recevoir de l'autorité centrale du pays.

De Lubumbashi le 6 mars 1972, le secrétaire provincial Mulengamungu Mbamfu agissant au nom du gouverneur de la province du Shaba (Katanga) écrivait au commissaire de district du Lualaba avec copie au commissaire de district du Haut-Shaba. Il notait :

« Faisant suite à votre lettre n° 550/001622/i du 8 septembre 1971 par laquelle vous m'avez transmis le rapport dressé conjointement par vous-même et votre collègue du Lualaba, en date du 16 mai 1972, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'étant donné les circonstances du moment voire l'opportunité politique actuelle, il n'y a plus lieu de revenir sur les limites frontalières de 1931.

Ainsi, ce conflit frontalier, dans le sens préconisé ci-dessus, doit être considéré comme définitivement clos. D'où chacun, en ce qui le concerne est chargé d'en informer l'autorité coutumière de son ressort de la teneur de la lettre faisant l'objet de la présente. »

Mais le temps poussait à la prudence, le régime Mobutu vacillait. Kaniky M'Biye, l'administrateur adjoint de la Sûreté de la région (province) du Shaba informait son titulaire régional dans son bulletin du 13 février 1981 :

« Le chef de groupement Mutobo en zone de Lubudi nous a contacté ce matin pour nous relater les faits qui l'opposent à M'siri Munongo.

De l'entretien, il n'est ressorti d'autre fait que ceux contenus dans notre rapport [...] adressé à Goudoc/CNRI.

Comme souhaité dans ledit rapport, les décisions d'État prises par le Comité central convergent dans le même sens que nous c'est-à-dire scission des entités politico-administratives trop étendues ou matériellement inadmissibles [sic] ».

Il s'agissait dans le fond d'un conflit entre peuples différents, qui puisait ses origines dans le passé et couvert par l'organisation administrative portant la création d'une entité dénommée « chefferies des Bayeke ». Dans sa lettre écrite de sa captivité à Bunkeya le 18 juin 1980, le chef destitué Mutobo Mukekwa écrivait au commissaire de zone de Lubudi ce qui suit :

« Suite à ma lettre n° 420/MTB/05/80 du 30 mai 1980, j'ai oublié les éléments importants, moi et mon notable Kilundu Kazadi. Nous sommes emprisonnés pour une durée indéterminée et c'est-à-dire que nous sommes dans le 3^e mois et de plus il nous manque de la sécurité quand on voit des menaces des Bayeke contre nous

Basanga et d'autres tribus et où ils parlent de faire renaître l'empire bayeke dans toute la zone de Lubudi. Selon les informations retirées par plusieurs canaux émanant du grand chef Munongo Shombeka tenues avec ses notables qui supervisent toute la zone de Lubudi. Moi et mon notable d'après eux, nous sommes des kidnappés et son dernier tour venant de Kinshasa, il m'a promis de me donner sa jeep Land-Rover par force pour aller chercher ma famille au village et pour aller m'installer en brousse à 12 kilomètres de Bunkeya sur la route de Ntongo où nous allons nous mêmes nous débrouiller pour avoir à manger. Pour mon notable ainsi que sa famille il sera installé dans le village appelé "village des sorciers" lui aussi se débrouillera pour trouver à manger. De mon côté, je ne suis pas d'accord de me faire esclave comme dans le temps. Si vous l'appuyez, je viendrais moi-même me faire prisonnier à la zone et laisser ma famille en liberté au lieu de rester esclave du chef Munongo, l'empereur. À cela, cher citoyen Commissaire de zone, puis-je vous demander si nous sommes encore dans la sécession du Katanga où Munongo est considéré comme président de l'État du Katanga ?

Je m'excuse d'avoir réservé des copies au commissaire d'État à l'Administration du Territoire et l'Organisation politique ainsi qu'au Commissaire d'État à la Justice, c'est peut-être pour faire entendre ma voix au Président Fondateur du MPR, président la République. Car, selon les dires du chef Munongo dans son discours du 19 décembre 1978 il a dit que le commissaire de zone et le commissaire sous-régional sont en dessous de lui et le commissaire de région est considéré par lui comme collègue où il doit passer lui dire bonjour avant d'aller à Kinshasa et traiter directement ses affaires avec le Président de la République.

Moi le chef qui a été investi traditionnellement par les notables de Mutobo. »

Malgré tous ces échanges, Mutobo Mukekwa resta écarté du pouvoir jusqu'à la fin du règne de Mobutu et même après. Il fit même une nouvelle fois de la prison à Bunkeya pendant 60 jours (du 4 septembre au 25 octobre 1986), condamné par le tribunal principal de Bunkeya pour outrage à l'autorité.

Antoine Mwenda Munongo II mourut le 6 août 1976 et fut remplacé quelques jours après par Godefroid Munongo, désormais dénommé Godefroid Munongo Shombeka. Ce dernier surnom veut dire « bâtisseur » ou encore « constructeur sur la terre ancestrale ». Dans l'agir de Godefroid Munongo, subsiste un fond psychologique qui puise dans l'histoire des conquêtes. Sa biographie se trouve dans l'encadré à la page suivante.

« **Godefroid Munongo** est fils de Mwenda Munongo Mutampuka et Nkolomba Manyema, femme aussi que Mutampuka avait héritée de son frère Mukanda Bantu. Il est né à Bunkeya le 20 novembre 1925, dixième d'une famille polygamique de quinze enfants, dont 11 filles et 4 garçons. Il était deuxième fils chez sa mère. D'une intelligence remarquable, Godefroid Munongo commença ses études primaires à Bunkeya chez les missionnaires bénédictins, à l'école Saint-André en 1936 et les termina à Élisabethville à l'Institut Saint-Boniface en 1940. De 1940 à 1947, il fit les humanités anciennes à la mission catholique de Kapiri près de Kansenia. Puis, il suivit deux années de philosophie au grand séminaire Saint-Thomas de Baudouinville (Moba). En 1949, il termina sa troisième année de philosophie au Centre universitaire de Kisantu, au Bas-Congo. De 1949 à 1953, il acheva ses quatre années d'études en sciences administratives et sociales au même Centre universitaire de Kisantu.

En 1954, il effectua un stage dans l'Administration à Élisabethville et réussit brillamment les examens de fin de stage. De 1954 à 1959, il fut attaché au bureau de Tutelle, puis il occupa les fonctions de greffier du tribunal, puis de juge de police d'abord, de territoire ensuite; il devint après responsable du bureau des cartes d'identité, fut nommé chef de bureau au service des Pensions et enfin promu agent territorial (État du Katanga 1960). Après ses études au centre de Kisantu, il fut directement engagé en qualité d'agent territorial de deuxième classe. En ce temps-là, un tel poste était réservé seulement aux Européens. La suite de sa carrière n'a fait que confirmer sa bonne formation en tant qu'élite universitaire. C'était un homme rigoureux et compétent selon ceux qui l'ont connu. La formation universitaire lui garantit une bonne carrière toujours ascendante qui fit de lui une des personnalités ayant le plus marqué la vie politique du Katanga en particulier et du Congo en général.

Le 24 décembre 1954, il se maria à Clotilde Mulenda, fille de Bernard Mulenda, instituteur à Nguba. Enseignée et formée auprès des sœurs bénédictines de Likasi, Clotilde impressionnait par sa distinction, sa maîtrise du français, ses qualités de maison, acquises au contact des assistantes sociales de Lubumbashi qui, libérées de leur tâche d'éducation des masses, pouvaient se consacrer à l'épanouissement d'une élite féminine venue à disposer de revenus adéquats. De cette union sont nés neuf enfants, dont cinq garçons et quatre filles. Il s'agit de Christian Munongo M'siri, Symphorien Munongo Mutampuka, Claude Munongo Mwansa, Dominique Munongo Inamizi Kanonga, Mariange Kama, Odile Munongo Lwebo, Éric Munongo Kazembe et Patrick Munongo Kalenga.

En 1959, il fut nommé administrateur à la société d'électricité d'Inga et en cette qualité, il participa pendant deux mois aux travaux du conseil d'administration de ladite institution en novembre à Bruxelles. Et en février 1960, il effectua un nouveau voyage de stage en Europe. À son retour, il fut nommé vice-président de l'Office de transport congolais, ONATRA alors OTRACO. Fort de cette expérience de gestion des entreprises publiques, Mobutu le nomma plus tard, en 1973, président du conseil d'administration à la Société zaïro-italienne d'exploitation du pétrole (SOZIR). Notons enfin que depuis 1966 jusqu'à sa mort, il fut administrateur délégué de la Brasimba. »

Source : *Biographie historique du Congo* 2003.



Cérémonie d'intronisation de Godefroid Munongo Shombeka à Bunkeya. « C'est le 12 septembre 1976, à quatre heures du matin, dans la demeure des Bâmi des Bayeke à Bunkeya : le nouveau *mwami* est coiffé par le *Mmutoni Kasala* de la couronne royale faite de coquillages de l'océan Indien, symbole du pouvoir chez les Bayeke. Quant au pouvoir royal, il lui est transmis au cours de la cérémonie à travers le *mugabe*, assis devant lui, et qu'il tient par l'épaule ».

Extrait de : *Mwana Shaba* n° 60 du 15 avril 1977. Droits réservés.

a. Entretien avec madame Dominique Munongo Inamizi Kanonga, à Bunkeya, le 20 décembre 2012.

Le choix de Godefroid Munongo comme *mwami* fut caché à l'administration du territoire de Lubudi. Seulement trois chefs de localité (Nguba Holehole, Mukabe-Kazadi et Lusonzolwa) et cinq notables (Ntalasha Kalasa, Mangabwa, Mulandu Sempanya, Kalingilwa et Kanyaba) y furent conviés. Lors de la cérémonie d'investiture du 12 septembre 1976, l'assistance de la population de la chefferie Bayeke fut peu nombreuse. Le commissaire de région assistant, Alemo Longwama Ataiza Alegwa, représentant de la province, qui accompagnait le ministre de la Justice Mulenda envoyé par le pouvoir central, écrivait dans son télégramme adressé au gouverneur : « [...] Participation population Bayeke n'avoir pas été très normale. [...] Avoir estimé à près d'un millier de personnes alors que la population totale de cette collectivité peut être évaluée à plus de 58 000 habitants [...]. Ignore encore cause réelle mutisme [...]. Autorités territoriales être chargées enquête [...]. »

Voir un chef de chefferie impopulaire n'est pas un cas isolé. Au Sud-Kivu, par exemple, où le sentiment d'autochtonie est très perceptible, le *mwami* des Bashi de Ngweshe Pierre Ndatbaye Weze III échoua à devenir sénateur en n'obtenant que deux voix dans

un vote de 33 électeurs députés provinciaux dont plus de la moitié étaient des Bashi.

À propos du choix et de l'investiture de Godefroid Shombeka Munongo [jusqu'à présent de la SOZIR], le rapport du commissaire de zone de Lubudi daté du 29 septembre 1976 adressé au commissaire sous-régional disait : « [...] il y a eu entorse à la loi étant donné que la procédure légale n'a pas été respectée, surtout que le dossier n'était pas encore constitué et qu'aucune autorité compétente n'avait encore approuvé la candidature choisie. Aussi la procédure coutumière qui a été appliquée va à l'encontre de l'ordonnance n° 73/250 du 8 septembre 1973 désignant les autorités chargées des circonscriptions territoriales, sauf s'il y a eu dérogation ou autorisation des instances supérieures pour qu'il soit installé avant sa nomination. »

Sur cette succession, le chef de division provincial des Affaires politiques, A. Masika Kasisi, faisait le même constat dans son rapport du 1^{er} octobre. Il décrivait les circonstances dans lesquelles le pouvoir provincial fut associé à l'événement et tirait ses conclusions, de la manière suivante :

« [...] 10 septembre date à laquelle le quotidien *Mjumbe* informe [...] l'opinion de la date des cérémonies coutumières d'installation (intronisation pour la circonstance) du citoyen Munongo M'siri fixée au 1^{er} septembre 1976.

Surprise, la Région adressa aussitôt le message n° 10/0244 du 10 septembre 1976 au commissaire d'État aux Affaires politiques dans lequel elle lui communiqua sa décision de surseoir à ces cérémonies.

Mais au cours de la même journée, le commissaire d'État à la Justice annonçait son arrivée à Lubumbashi en route pour Bunkeya chef-lieu de la collectivité des Bayeke où il s'y rendait pour représenter le Président-Fondateur aux dites manifestations.

Cette nouvelle bouleversante et embarrassante n'ayant pas convaincu, la Région s'est mise immédiatement en contact téléphonique avec le département des Affaires politiques à ce sujet (il était 21 heures 30 minutes ce vendredi 10 septembre).

Que devons-nous tirer de cette situation ?

1° Au point de vue coutumier, la règle coutumière en matière d'élection chez les Bayeke est formelle. "L'élection par tous les notables et chefs de groupement". Cette règle n'ayant pas été respectée, il va sans dire qu'une nouvelle consultation à laquelle doivent participer tous les notables et chefs de groupement est souhaitable.

2° Au point de vue administratif, pour qu'un candidat ayant-droit coutumier puisse avoir la qualité de chef coutumier, il doit être régulièrement désigné par la coutume et investi comme tel par l'Autorité.

Il ne suffit donc pas que l'intéressé soit désigné par la coutume pour qu'automatiquement, il soit, au regard de l'autorité, revêtu de cette qualité.

L'absence de confiance par exemple peut justifier le refus de l'autorité de reconnaître et d'investir un chef même désigné régulièrement par la coutume.

Dans le cas présent, l'irrégularité constatée dans la désignation du candidat en vue équivaut à une absence de confiance et de ce fait l'autorité n'est pas tenue de reconnaître l'intéressé *de facto*.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandable que la procédure de désignation du chef soit recommencée. Cette procédure consiste à la convocation de tous les chefs de groupement et notables pour une réunion de Conseil au cours de laquelle :

- sera retracée la généalogie des descendants des chefs défunts ;
- sera dressée la liste des ayants droit ;
- seront arrêtés, par ordre prioritaire compte tenu du rôle prévu par la coutume, les noms des personnes pouvant succéder à l'actuel chef défunt.

L'autorité compétente se réservant la primauté du choix parmi les ayants droit. »

Source : Dossier CERDAC (Archives).

Godefroid Shombeka Munongo demeura chef des Bayeke. C'est l'autorité provinciale du Shaba qui, embarrassée elle aussi, proposa au commissaire d'État aux Affaires politiques (cf. lettre du 12 novembre 1976) qu'il « faille laisser provisoirement la situation telle qu'elle [...]. Le commissaire d'État aux Affaires politiques peut, à notre avis s'il n'existe d'autres éléments en sa possession démontrant le contraire du contenu de la présente, constater par arrêté la nomination de ce chef ».

Une contestation couvrait au sein même de la dynastie à Bunkeya². À l'occasion de la mort de

Godefroid Shombeka Munongo, dans une lettre datée du 9 juin 1992 à Lubumbashi, ayant pour objet « respect du principe de rotation dans la succession du *mwami* », les « descendants des Bami Mukanda-Bantu et Kitanika » écrivaient au commissaire de la région du Shaba ce qui suit :

est appelée à intervenir. On peut citer le long conflit de succession dans la chefferie Kabare au cours des années 1970 et 1980. La conséquence fut, entre autres, l'affaiblissement de son autorité morale.

2. Dans plusieurs chefferies et pouvoirs coutumiers, il y a de nombreux conflits familiaux dans lesquels l'administration

« Nous, les descendants des Bami Mukanda Bantu et Kitanika [...] saisissons l'occasion pour vous faire part de notre souci de voir la succession se dérouler selon les prescrits socio-culturels de notre coutume qui veut que le choix du successeur se fasse par consensus dans le respect strict du système rotatif.

Nous tenons à vous informer que depuis la mort de M'siri, trois de ses fils lui ont succédé sur son trône, à savoir Kalasa Mukanda Bantu, Kitanika Mabumba et Munongo Musamfya Ntanga. Mais depuis lors la dynastie des Munongo a régné voici plus d'un demi-siècle, soit 52 ans de suite et de la manière suivante :

- Munongo Musamfya Ntanga : 16 ans de règne ;
- Munongo Luhinda Antoine : 20 ans de règne ;
- Munongo Shombeka Godefroid : 16 ans de règne.

C'est ainsi que pour éviter qu'il n'y ait des rixes et des conflits éventuels parmi les descendants du *mwami* M'siri, nous recourons à votre sagesse afin que la succession de feu *mwami* Munongo se fasse sans heurt dans la stricte éthique socio-politique culturelle yeke, tout en évitant aussi des influences des médias officiels.

Par ailleurs, nous vous informons également que M'siri a laissé une nombreuse progéniture constituée de fils et filles. Du côté des fils, nous citons Kalasa Mukanda Bantu, Kitanika Mabumba, Kipamira, Soko, Mugembe, Munongo et Masuka, etc.

Ainsi, selon la coutume en matière successorale, le trône sera tenu de façon rotative par les descendants directs mâles, de la lignée patrilinéaire du *mwami* Mwenda M'siri.

C'est ainsi que tout en remerciant vivement le 1^{er} Vice-président de l'assemblée régionale qui nous lit en copie pour son discours si réconfortant, nous profitons de ce fait pour préciser que contrairement à ce que nous avons semblé entendre dans ce discours la succession au trône ne se fait pas par une simple passation du bracelet royal du tenant du trône à quelque prétendant. Mais, le choix du futur *mwami* se fait plutôt par le collège électoral constitué généralement des bami et des banangwa, notamment les bami : 1° Mutaka (Bashirombo) ; 2° Mukonki (Bayange). Les banangwa :

1° Dikuku; 2° Mugembe; 3° Nguba; 4° Ntalaja; 5° Magabwa ; 6° Kipamira; 7° Nsamba; 8° Mpande Mulindwa; 9° Mpundu Yange; 10° Kalundu.

Par contre, certains notables tels que les batoni, bagabe et les bafumu n'ont pas droit de participer au Conseil électoral. C'est le collège électoral seul appelé aussi Conseil de la couronne, qui élit démocratiquement les successeurs des bami.

C'est pourquoi, mus par le souci d'influer un nouveau souffle dans notre collectivité, nous souhaitons que la succession se fasse dans la justice et l'équité. Le profil du candidat devra répondre aux critères suivants : intégrité, maturité, instruction, dynamisme et sens de responsabilité.

Nous informons votre Excellence que nous ne marquerons pas notre accord à ce qu'un *mwami* issu de la lignée Munongo succède au dernier *mwami* défunt. Quatre bami successifs de la même branche au trône, c'est trop. Nous refusons ce monopole!

[...] Sgés :

- Pour la branche Mukanda Bantu : Mwenda Bantu Ngelengwa et Kitanika Mukanda Bantu.

- Pour la branche Kitanika : Mabindi Nkone Pascal et Kashyoba Mabindi Kitanika Jean-Marie. »

Source : Dossier CERDAC (Archives).

Dans sa lettre écrite à Bunkeya le 30 juillet 1999, le nouveau *mwami* Mwenda-Bantu Masuka Kaneranera Munongo Junior se plaignait auprès du gouverneur du Katanga que son autorité était contestée. Il disait :

« [...] Nous effectuons actuellement la tournée annuelle de notre chefferie [...]. En effet, les différents chefs de poste d'encadrement administratif ne cessent de clamer, à qui veut l'entendre, que la collectivité-chefferie des Bayeke n'existe plus et qu'elle n'est plus qu'un groupement comme les autres (Mutobo, Mbebe, Kalonga, Mugabe-Kazadi, Mwenda-Mukose et Nguba). Et que les autres groupements dépendent maintenant du territoire. [...]

Par ailleurs, les agents de notre chefferie sont priés de ne pas s'interférer dans le fonctionnement de nos groupements qui dépendent, depuis peu, du territoire. Il s'agit particulièrement de la perception des taxes et de la nomination de la multitude d'agents parallèles aux agents de la chefferie. [...] Nous ne comprenons plus rien du tout.

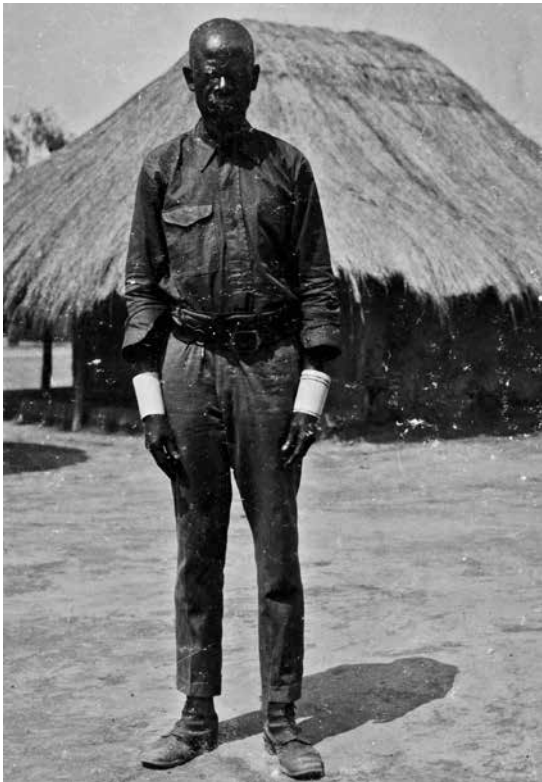
Voilà pourquoi, nous venons auprès de votre auguste personne afin de clarifier cette situation qui sème la confusion dans votre territoire de Lubudi qui se trouve dans le district de Kolwezi. »

Le cas de la « chefferie des Bayeke » comme celui (cf. *infra*) de la « chefferie des Bakuba » nourrissent la conflictualité de par leur maintien dans la forme ancienne non adaptée au contexte d'un État moderne. Récapitulons : sous le décret du 2 mai 1910 remplaçant celui du 3 juin 1906, la chefferie désignée du nom de son chef Mwenda Kitanika était composée des sous-chefferies Mukabe-Kazari,

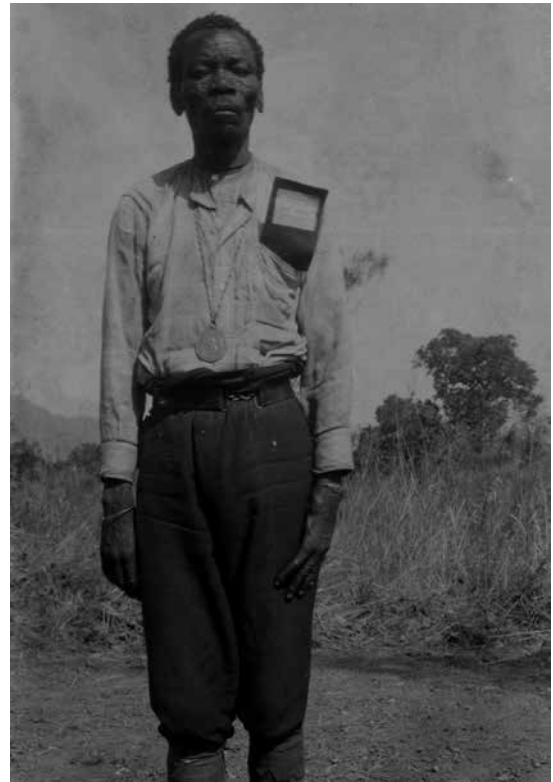
Mwenda-Mukose, Nguba, Kalonga, Mubili-Kubantu et Mutobo. Depuis sa constitution et l'investiture de Kitanika en 1911, la chefferie dépendit du territoire de Kambove jusqu'en 1923. Elle passa en 1923 sous l'administration du territoire de Likasi, devenu Jadotville en 1931. En 1935, le territoire de Jadotville comptait 14 chefferies dont les plus importantes étaient celles de Pande et de Mwenda. Cette dernière comptait six sous-chefferies, à savoir : Mubili Bantu, Nguba, Kalonga, Mutobo, Mwenda-Mukose et Mukabe-Kasari. Une septième sous-chefferie, Kianina, faisait partie de la chefferie Pande³. En rapport avec la mise en œuvre du décret du 5 décembre 1933 instituant le secteur et supprimant les sous-chefferies, les sous-chefferies de la chefferie Mwenda Kitanika disparurent en 1936. La nouvelle chefferie fut dénommée chefferie Bayeke, englobant l'ancienne chefferie Mwenda et ses sous-chefferies. En 1952, cette chefferie Bayeke faisait partie du nouveau territoire de Lubudi créé et intégré dans le district du Luababa. Ce territoire était constitué des chefferies Bayeke, Mulumbu, Masangule et Mwana-Mwadi. Alors que les deux premières chefferies furent détachées du territoire de Jadotville, la troisième était retirée du territoire de Kolwezi et, la dernière, du territoire de Bukama. De par la dénomination de cette chefferie du nom des Bayeke, les Sanga nombreux dans cet espace digèrent mal leur assimilation aux Yeke.

3. Archives africaines. 1935. « Rapport AIMO du territoire de Jadotville ».

Chefs locaux reconnus par l'administration dépendant de Mwenda Kitanika vus à Bunkeya en août 1917



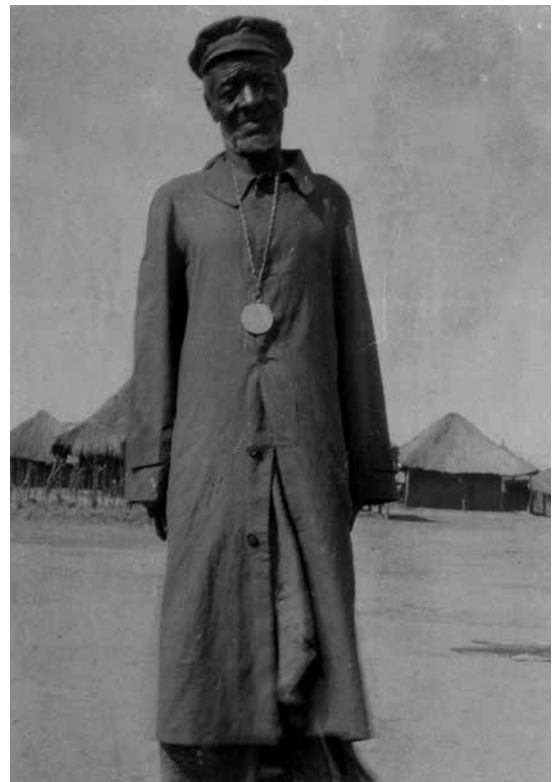
« **Chef Kiasamina, vassal de Kitanika** ». (HP.1961.1.905, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1917.)



Chef Mukebo. (HP.1961.1.904, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1917.)



Chef Katete. (HP.1961.1.902, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1917.)



Chef Mwemena. (HP.1961.1.900, collection MRAC Tervuren ; photo A. Van Iseghem, 1917.)

Aujourd'hui, tous les Congolais sont censés être égaux devant la loi et peuvent donc concourir à tous les avantages partant d'une même base. Pourtant, les structures des pouvoirs locaux déjà complexes dans leur fonctionnement antérieur furent intégrées dans un ensemble qui ne tenait pas assez compte de leur spécificité ni de leur temporalité. Prises dans leur usage actuel, on pourrait rejoindre cette pensée d'Émile-Derlin Zinzou, ancien président du Bénin, dans sa préface de l'ouvrage de Félix Vunduawe sur le président Mobutu, qui écrivait : « Même s'il y en a eu des bienfaites, il n'y a pas de colonisation légitime » (Zinzou 2000 : 5). À travers la chefferie Bayeke survit le fantôme de l'empire yeke du Katanga-Garenganze auquel la RDC, héritière de l'EIC, reconnaît le statut d'entité subalterne.

3. NOUVELLE ASCENSION DE MOÏSE TSHOMBE, AVANT SA CHUTE FINALE

Godefroid Munongo avait participé à la commission de Luluabourg chargée de préparer la nouvelle constitution congolaise devant remplacer la loi fondamentale héritée à l'indépendance. Il fut choisi en sa qualité de ministre de la Justice et de l'Information du gouvernement de la province du Katanga-Oriental. L'occasion fut belle pour lui qui regrettait l'échec de la conférence de Tananarive (cf. *supra*) suivie de l'arrestation de Moïse Tshombe à Coquilhatville. Sur la controverse unitarisme/fédéralisme, le débat avait été « tranché sommairement » à la conférence de la Table ronde tenue à Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960 en proposant une forme d'État fortement décentralisé (Stengers 1982 : 261-262). La situation du Congo en 1963 et l'euphorie triomphante qui suivit la réduction de la sécession katangaise par l'ONUC ne permirent pas de revenir aux discussions sur la forme de l'État.

Lorsque la convocation des travaux constitutionnels de Luluabourg se confirma, Godefroid Munongo déclara :

« Plus que Tananarive, Coquilhatville et Kitona, Luluabourg sera réellement la seule chance pour les enfants de ce pays. En tant que membre du Katanga à la Commission constitutionnelle, je suis fermement convaincu que cette fois-ci, la réunion ne se terminera pas sans résultats. Les enfants de ce pays n'ayant connu que malheur sur malheur voici quatre ans, il faut à tout prix que cette fois-ci on y mette fin. Il faut que les citoyens vivent dans le bonheur, comme partout

ailleurs. Eh bien ! il faut que ceux qui sont au pouvoir ne croient pas qu'ils y sont à tout jamais, parce qu'ils voulaient durer, alors qu'ils n'ont plus, mais absolument plus l'appui de la population. Celle-ci n'a plus besoin de discours, car, il n'y en eu trop et il faut maintenant des actes. Ces actes ne seront concrets que si la solution trouvée à Luluabourg est réellement africaine et tient compte des réalités » (*L'Essor du Katanga* 1964 : 1).

Tableau 8.1 : Les originaires du Haut-Katanga nommés membres de la Commission constitutionnelle de Luluabourg mise en place le 27 novembre 1963

Noms	Territoires et peuples d'origine
Kibwe Jean-Baptiste	Pweto ; Bwile
Kapwasa André	Kasenga ; Bemba
Kapulo Pascal	Pweto ; Bemba

Il faut noter que Godefroid Munongo y avait pris part, sans en être officiellement membre.

Le 11 avril 1964, le texte était adopté par les membres de la Commission et, dès lors, il devint le projet de constitution à soumettre au référendum populaire avant sa promulgation par le chef de l'État (Ndaywel è Nziem 2009 : 639). Le référendum fut organisé du 27 juin au 10 juillet dans les régions du pays non troublées par les rébellions, et la Constitution promulguée le 1^{er} août 1964. Celle-ci consacrait le régime parlementaire avec un Premier ministre nommé par le président de la République dans la majorité parlementaire. Elle était de type « décentralisateur » certes, mais bien que promulguée par le président Joseph Kasa-Vubu, le Premier ministre Moïse Tshombe et le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo, le mot fédéral fût absent du texte. De son exil en Espagne, Moïse Tshombe utilisait les ex-gendarmes en Angola au service de son objectif : récupérer le pouvoir perdu. Il se rapprocha pour ce faire des dirigeants de la rébellion Simba à l'Est, le conseil national de Libération, CNL, jusqu'à conclure un accord de collaboration, dit les « accords de Madrid » (Congo 1965 : 133-138). C'était vraiment surprenant que le chef de la sécession katangaise qui, à peine quelques mois plus tôt se déclarait farouchement anti-communiste, signe un accord visant la formation d'un « gouvernement révolutionnaire » avec « le système économique du socialisme africain » comme modèle.



1964 : Moïse Tshombe accepte de diriger un gouvernement de « Salut public » qui lui est confié par le président Joseph Kasa-Vubu. Lui et ses ministres prêtèrent serment devant le président de la République, non pas conformément à la « Loi fondamentale », mais « aux lois du Congo et au chef de l'état ».

(Archives Sankuruforum. Droits réservés.)

Cet accord renforçait la crainte de Léopoldville d'une alliance entre les « ex-gendarmes » et les Simba de Christophe Gbenye et Gaston Soumilot (*Bulletin du CEDOPO* 1961). Une lettre du général Louis Bobozo du 2 février 1964 confirmait l'hébergement et le ravitaillement des « ex-gendarmes » en Angola par les autorités portugaises. Elle suggérait que les troupes étaient soutenues par Daniel Tshombe⁴. Bobozo demanda que l'envoi des troupes de son quatrième groupement au Kwilu, dans le cadre des opérations contre Mulele, soit annulé à cause de la menace militaire constituée par la présence des ex-gendarmes. De son côté, l'ONU signalait dans un rapport au Conseil de sécurité la traversée de la frontière angolaise par 600 ex-gendarmes katangais. Ceux-ci travaillaient pour des sociétés minières pour rejoindre des camps en Angola. L'organisation internationale décrivait cette évolution comme inquiétante à la veille du retrait de la Mission des Nations unies au Congo (Nations unies 1964; *L'Écho du Katanga* 1964).

Embarrassé par cette situation, Mobutu, qui avait noué une certaine alliance de fait avec Moïse Tshombe contre le gouvernement d'Antoine Gizenga à Stanleyville, allait utiliser son influence sur le

président Joseph Kasa-Vubu. Aidé par le gouvernement belge, il le convainquit de faire revenir Tshombe et de le nommer Premier ministre (De Witte 2017 : 82-91). Ainsi le chantage de l'ancien président katangais devint payant : Tshombe rentra à Léopoldville le 26 juin 1964 et fut, dès le 1^{er} juillet, nommé informateur en vue de la constitution d'un nouveau gouvernement, puis nommé Premier ministre, le 7 juillet. Sur ce choix, Joseph Kasa-Vubu dit avoir posé un acte de bravoure et s'expliquait : « Le président de la République, dans un esprit d'union et de fraternité nationale, fit alors appel à celui que l'Afrique refusait obstinément d'admettre en son sein. Il dut résister, pour ce faire, aux abjurations de bon nombre de pays, quelquefois animés des meilleures intentions, qui perdaient de vue que pour lutter efficacement contre la rébellion, il était indispensable de réaliser l'unité au sein des forces nationales et de réintégrer dans l'armée les forces qui avaient survécu aux États sécessionnistes. Pour assurer cette réintégration, seul un acte politique était possible; et cet acte politique ne pouvait être posé que par un seul homme, celui qui avait le pouvoir d'ordonner à ces forces de rejoindre les rangs de l'armée régulière » (Banyaku Luape Epotu 2000 : 331).

Le président Joseph Kasa-Vubu réussit là à retourner habilement une situation de l'histoire récente. Comme pendant les premiers mois de l'indépendance pour faire échouer Lumumba, le recours à Tshombe avait permis que les ex-gendarmes contribuent à la victoire du pouvoir de Léopoldville contre les rébellions Simba et mulelistes (De Witte 2017 : 88).

4. Lettre du 2 février 1964 du général Bobozo au commandant en chef de l'ANC (Arquivo Historico Ultramarino, Lisbonne, MU_GM_GNP_S027 Gendarmes e refugiados) N.B. : Bobozo était à cette époque commandant du quatrième groupement de l'ANC au Katanga. *L'Écho du Katanga*, le 7 avril 1964.

Tableau 8.2 : Premier gouvernement de Moïse Tshombe du 9 juillet 1964

Noms	Fonctions	Ethnie et province d'origine
Tshombe Moïse	Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Plan, du Commerce extérieur et de l'Information	Lunda ; province du Lualaba
Munongo Godefroid	Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique	Yeke ; Katanga-Oriental
Ndinga Dominique	Ministre des Finances	Mutandu ; Bas-Congo
Mamboleo Léon	Ministre de la Justice	Lega ; Kivu Central
Ebosiri Jean	Ministre de l'Économie nationale	Ababoa, Uele
Kalonji Albert	Ministre de l'Agriculture	Luba ; province du Sud-Kasaï
Kidicho Jules	Ministre des Travaux publics, des Transports et Postes, Téléphones et Télécommunications	Province du Haut-Congo
Baloji Frédéric	Ministre de l'Éducation nationale	Luba ; Sud-Kasaï
Lubaya André	Ministre de la Santé publique	Lulua ; province du Kasaï-Central
Ndanu Joseph	Ministre de la Jeunesse et des Sports	Ngbandi ; Moyen-Congo
Kishwe Adolphe	Ministre des Terres, Mines et Énergie	Yanzi ; Kwilu

Moïse Tshombe forma le gouvernement dit de « Salut public » dont les objectifs se résumaient en trois axes : mettre fin aux rébellions de Mulele et des Simba, stabiliser l'économie et organiser les élections. Contrairement au dernier gouvernement de Cyrille Adoula du 1^{er} août 1963, composé de 34 membres, auquel il succédait, Moïse Tshombe forma un gouvernement très serré de 11 membres (voir tableau 8.2).

Dans ce gouvernement constitué, on ne compta aucun porte-parole de la rébellion ; ainsi la réconciliation promise ne fut qu'un mirage vite évanoui (De Witte 2017 : 90). Espérant bien jouer pour s'attirer l'adhésion des foules, le nouveau Premier ministre présenta au peuple Gizenga, qu'il a fait libérer⁵. Le 18 juillet, au stade de Léo, saluant quarante mille personnes enthousiastes, Tshombe leur lance en français : « Donnez-moi trois mois, et je vous donne un Congo nouveau. » Le lingala resta pour Tshombe une langue inexpugnable, jusqu'à la fin de son mandat de Premier ministre. C'est Albert Mongita, acteur, comédien de théâtre populaire et animateur de ballets folkloriques, qui servit d'interprète. Bon orateur et habile démagogue, il essaie d'imposer la réconciliation par le verbe et la persuasion. Il fait une tournée dans le pays. À Stanleyville, le 26 juillet, il dépose une couronne de fleurs devant le monument à la mémoire de Lumumba, avant de gagner le stade où il proclame

à la foule, qui lui fait la fête : « Voyez, je suis solide et fort. Je suis fait pour le travail et l'action. Mais vous devez m'aider. Ne me décevez pas ! » (Kestergat 1986 : 96 ; De Witte 2017 : 86). Une semaine plus tard, le 5 août, les Simba s'emparent de Stanleyville. L'armée n'a pratiquement pas résisté. Plusieurs unités ont rallié la guérilla, avec armes et bagages. La rébellion contrôle plus de la moitié du pays.

Le gouvernement de Moïse Tshombe constituait une rupture avec les gouvernements constitués jusque-là. Le Premier ministre s'attribuait plusieurs portefeuilles et il fut suivi de Godefroid Munongo. On peut dire que les deux acteurs de la sécession du Katanga triomphaient, non plus à Élisabethville, mais, cette fois, à Léopoldville et sur l'ensemble du pays. Surtout que ce gouvernement ne comptait aucune des personnalités fortes parmi celles qui avaient marqué l'indépendance du Congo, Albert Kalonji excepté. Mais celui-ci n'avait pas intégré les réseaux politiques dominants à Léopoldville ; il en avait été marginalisé et, de surcroît, avait approché Moïse Tshombe. Sa présence s'expliquait plus par ses relations avec le Premier ministre, qui dataient donc de la période où tous deux étaient chefs des provinces sécessionnistes contre le gouvernement de Patrice Lumumba d'abord pour ensuite ne plus reconnaître l'autorité de Léopoldville. On observait aussi dans le nouveau gouvernement Tshombe l'absence de portefeuilles comme celui de la Culture, des Affaires sociales ou, encore, celui de la Défense.

5. Il le plaça plutôt en résidence surveillée.



Devenu Premier ministre, Moïse Tshombe se rend précipitamment, le 17 juillet 1964, à Stanleyville où il va déposer une gerbe de fleurs aux pieds du monument Lumumba. Par ce geste, il voulait devancer les rebelles Simba pro lumumbistes qui progressaient du Maniema pour conquérir la région. (Photo Jean Kestergat, collection Jean-Pierre Sonck. Droits réservés.)

La mission du gouvernement Tshombe n'est plus la réconciliation, seulement la reconquête. Le Premier ministre dispose de plusieurs atouts : ses anciens gendarmes, ses ex-mercenaires et le soutien de l'aviation américaine. En contact avec Washington et Bruxelles (De Witte 2017 : 89), le Premier ministre recrute deux cents mercenaires blancs, parmi lesquels le Sud-Africain Mike Hoare, le Français Bob Denard et le colon belge Jean Schramme. Incorporés dans l'ANC, ces « volontaires étrangers » sont munis d'un contrat en bonne et due forme, signé par Mobutu. Ce document précise leurs salaires, leurs allocations familiales, la durée de leurs congés et jusqu'à leurs indemnités en cas d'invalidité permanente. Mobutu accorde aux mercenaires une « autonomie absolue » de commandement. Il n'est pas ravi, mais n'a guère le choix. Ce dont témoignera Mike Hoare : « Je sentais ses réticences envers ce que

je représentais : un élément étranger recruté pour faire le travail que l'ANC avait été incapable de faire. Le général était fier de son armée. Il détestait devoir reconnaître que ses qualités au combat étaient pratiquement inexistantes » (Kelly 1993 : 113-114). Mais une cinquantaine de gradés belges arrivent à Léo, à la demande du colonel Frédéric Vandewalle, conseiller militaire de Tshombe. Ce sont en partie les mêmes hommes qui ont combattu Lumumba en 1960 à partir du Katanga sécessionniste (De Witte 2000 : 348). Officiellement, ils ne jouent aucun rôle opérationnel. Pieux mensonge (Langellier 2017 : 119-120).

Moïse Tshombe remania son gouvernement le 17 septembre 1964. Il gardait les mêmes ministres. Léon Mamboleo passa de la Justice au ministère des Affaires sociales qui fut créé ; il fut remplacé par Jean Ebosiri. Jules Kidicho perdit les Transports et les PTT. Moïse Tshombe lui-même

cumulait divers portefeuilles : « Premier ministre chargé des Affaires étrangères, Plan, Commerce extérieurs et Information, Coordination économique et Développement industriel, PTT ». Les conseillers belges, dont Jacques Bartelous⁶, Frédéric Vandewalle⁷, Jacques Brassinne, René Grosjean et, bien sûr, René Clémens qui avaient fait la sécession du Katanga revinrent dans son entourage.

Un gouvernement réaménagé dirigé par Moïse Tshombe fut constitué le 7 juillet 1965 ; il gardait le même nombre de ministères. S'y ajouta un secrétaire d'État à l'Information et au Tourisme : Emmanuel Sinda. La formation de ce gouvernement intervenue après les élections provinciales et avant les élections parlementaires vit le retour de Godefroid Munongo au Katanga-Oriental (cf. *supra*). Le portefeuille de l'Intérieur fut récupéré par Victor Nendaka (cf. *infra*), jusque-là chef de la Sûreté nationale et membre du « Groupe de Binza » auquel avaient appartenu Joseph Mobutu et Justin Bomboko. Mais le nouveau membre du gouvernement ne reprit pas le portefeuille de la Fonction publique dans ses attributions, celui-ci ayant été confié au ministre Joseph Ndanu. La même composition du gouvernement fut ensuite reconduite lors de la nouvelle composition du 26 juillet, qui vit s'ajouter un deuxième secrétaire d'État, cette fois au Plan et à la Coordination économique : Joseph Litho, un cousin de Joseph Mobutu.

À son retour d'exil, Moïse Tshombe avait relancé la Conakat. En sa nouvelle qualité de Premier ministre du Congo aspirant aux élections législatives en vue, suivies de l'élection présidentielle, il se fit élire le 22 février 1965 président d'un cartel, cette-fois à la dimension de tout le Congo, dénommé « Confédération nationale du Congo » (Conaco) (cf. *infra*). Il s'appuyait sur les partis et les

associations à caractère tribal, puisant dans l'expérience de la collaboration avec les chefs coutumiers. Lorsque Tshombe effectua le tour du Katanga, c'est le chef Katanga qui l'accompagnait ; le même qui fut président du « Grand conseil » pendant la sécession katangaise. En 1965, à l'occasion des élections législatives, Moïse Tshombe convoqua un congrès des chefs coutumiers du Katanga ; Antoine Munongo y figurait parmi les principaux chefs actifs.

Moïse Tshombe, Joseph Kasa-Vubu et Joseph Mobutu s'étaient engagés à la pacification du pays et à sa réunification. Les ex-gendarmes katangais et autres mercenaires qui avaient été engagés dans le cadre de la sécession katangaise devaient désormais appuyer cette mission du gouvernement Tshombe. D'après Erik Kennes, « Les ex-gendarmes contribueront de façon importante à la victoire contre les rébellions mulélistes » (Kennes 2009 : 427). Cette assertion est contestée par diverses sources et des témoignages recueillis par nous. En fait, l'ANC et les ex-gendarmes katangais ne vont jouer dans la victoire contre la rébellion des Simba qu'un rôle mineur. Celle-ci fut acquise d'abord par les paras belges, les aviateurs américains et les mercenaires⁸. À noter que les unités de l'ANC engagées dans l'opération regroupaient d'ailleurs surtout d'anciens gendarmes katangais. Lorsqu'il y a bataille, elles arrivaient pour prendre part au pillage et à la féroce répression contre les Simba, ou prétendus tels. À la reprise de Stanleyville par exemple, Victor Nendaka, chef de la Sûreté, en fut l'impitoyable maître d'œuvre. Le colonel Charles Laurent, commandant des paras belges, témoigna : « Je n'ai jamais vu un tel bain de sang. Il n'y a pas eu de prisonniers. Les ennemis étaient fusillés, battus à mort, ou découpés en morceaux » (Reed 1966 : 264). Le Sud-Africain Mike Hoare, dit « Mad Mike », chef des mercenaires, raconta, une fois rentré dans son pays : « Tuer des communistes, c'est comme tuer la vermine. Tuer des nationalistes africains, c'est comme tuer des animaux. Je n'aime ni les uns ni les autres. Mes hommes et moi-même avons tué entre cinq et dix mille rebelles congolais pendant les vingt mois que nous avons passés au Congo⁹. » Nombre de ces « communistes abattus sont des civils innocents, tenus pour lumumbistes,

6. « Docteur en droit, né en 1924, il fut administrateur de territoire principal assistant à Sandoa où il eut des contacts avec la population locale et sympathisa avec Moïse Tshombe, commerçant en gros à l'époque. En mai 1960, il était substitut du procureur du roi à Kindu. C'est là qu'il reçut le 3 juillet un télégramme de Tshombe lui demandant de devenir son chef de cabinet. Il accepta et se rendit immédiatement à Elisabethville où il rejoignit le cabinet présidentiel [...]. Il n'eut pas toujours la vie facile, son patron Tshombe ne sachant pas dire non aux multiples sollicitations et propositions émanant d'amis ou de conseillers "occultes" » (Brassinne 2016 : 166).

7. En août 1964, il était conseiller militaire personnel du Premier ministre Tshombe.

8. Lire à ce sujet les développements apportés par le récit de Ludo De Witte, (2017).

9. Déclaration à l'agence Associated Press, 14 décembre 1965.

ou des soldats soupçonnés d'avoir rallié, volontairement ou non, les rangs des Simba » (Langellier 2017 : 123-124).

Mais comment et de combien d'hommes l'ex-Gendarmerie katangaise revint-elle en soutien au gouvernement de Moïse Tshombe ? Kennes écrit : « Déjà le 11 juillet, un groupe de 150 personnes est recruté à Jadotville pour former le deuxième commando qui participera aux combats à Kabongo, Kabalo et Albertville contre les Simba. Parmi ces personnes se trouve Laurent Kabila. Ce commando opère avec le 12^e bataillon de l'ANC sous le commandement du lieutenant-colonel Eustache Kakudji, le même qui dirigeait, sous le même nom de bataillon, les troupes de l'ANC venues de Stanleyville pour secourir le gouvernement de Mwamba Ilunga en janvier 1961. Les ex-gendarmes de l'Angola sont rapatriés en septembre 1964, dans une opération bien documentée grâce à un rapport des services de renseignement portugais en Angola (Governo-General de Angola 1964). Ce rapport contient une liste nominative des militaires qui reviennent¹⁰, au total 2935 hommes et 15 officiers¹¹ » (Kennes 2009 : 427).

Albert Mpase apporte des informations à ce sujet (Mpase Nselenge 2011 : 246-247), mais c'est à Kennes que nous empruntons le développement qui suit (Kennes 2009 : 427- 430). Le premier groupe des ex-gendarmes katangais qui arriva à Kolwezi posa déjà le problème de leur refus d'obéir à une personne autre que Moïse Tshombe. Ceux-ci réclamaient aussi le versement de leur solde non payée depuis 1963. Cette dernière revendication ne fut résolue qu'après l'intervention personnelle de Tshombe. Mais le manque de confiance des troupes de l'ANC à l'égard de leurs anciens ennemis était perceptible. L'organisation de leur accueil fut mal exécutée (Vandewalle 1970 : 192-193)¹². Le groupe de Jean Schramme était rentré séparément, évitant un conflit avec les unités de Ferdinand Tshipola. Cependant, avant d'arriver à sa destination qui était Kamina, il perdit la moitié de ses effectifs. Il s'observait un problème de discipline, contrairement aux affirmations de Schramme. Selon

Frédéric Vandewalle, l'ordre chez les ex-gendarmes de Tshipola était de loin bien meilleur : « La discipline était satisfaisante et la troupe contente. Pour la première fois, on s'occupait d'elle » (Vandewalle 1970 : 196).

Sur le problème de la capacité de combat de l'ANC et des gendarmes katangais contre les rébellions Simba et Mulele, un rapport du consul américain à Élisabethville écrivait : « Il y a dans cette partie du pays et les parties adjacentes un fort sentiment de mécontentement contre le gouvernement congolais, sentiment quasiment général. Toutes les couches de la population dans cette partie sont profondément dégoûtées des quatre premières années de l'indépendance, dont la corruption, l'inefficacité, la violence de l'État et le déclin économique contraste amèrement avec les attentes démesurées à l'indépendance [...] Ces sentiments de mécontentement sont également partagés par les troupes de l'ANC. La raison principale pour leurs échecs dans le combat n'est pas tellement le manque de capacité militaire et la crainte superstitieuse des rebelles (qui sont bien sûr des facteurs importants), mais qu'ils ne veulent pas se battre. [...] Il n'est pas seulement le cas que les troupes refusent de se battre. Elles contribuent aussi à renforcer la cause des rebelles par leurs "actes de brutalité et de pillage". L'ambassade des États-Unis note que « les tueries commises au hasard, le pillage et le viol » étaient « des activités normales » pour l'ANC, qui se plaignait du bon accueil, en général, réservé par la population aux rebelles « qui, dans la plupart des cas, la traitent mieux que l'ANC » (Gleijeses 1994 : 211). Les autorités américaines qui n'avaient pas confiance dans les ex-gendarmes ne souhaitaient pas les voir diriger les opérations. Le président Joseph Kasa-Vubu semblait le reconnaître en affirmant : « Le nouveau gouvernement [celui de Tshombe] fit front, avec un grand courage, au péril extrême qui ébranlait la République. Le président de la République le soutint personnellement, quelquefois à bout de bras vis-à-vis de l'extérieur, en vue de lui permettre de rétablir l'ordre dans le pays [...] » (Banyaku Luape Epotu 2000 : 331).

Face au refus des Belges et d'autres pays européens d'envoyer des troupes, les Américains proposèrent alors l'utilisation de mercenaires en combinaison avec les ex-gendarmes. Finalement, des officiers belges (dont Frédéric Vandewalle) acceptèrent de diriger l'opération avec support logistique et financier américain.

Dans les chapitres 2, 3, 4 et 5 de son ouvrage *L'Ascension de Mobutu*, paru en 2017, Ludo De Witte

10. On n'y retrouve que peu de noms de militaires qui jouèrent un rôle important lors du deuxième exil angolais à partir de 1967.

11. Ce total est inférieur au nombre mentionné auparavant. Cependant, il y eut un nombre de désertions.

12. Cf. aussi entrevue d'Erik Kennes avec le colonel Charles Babah, ancien « gendarme », Bruxelles, le 21 avril 1999.

décrit comment se fut la destruction du bastion des Lumumbistes lors de la rébellion des Simbas (De Witte 2017). « Sans entrer dans les détails de l'opération Stanleyville », écrit Erik Kennes, relevons brièvement le rôle des ex-gendarmes : « Bien que l'action des mercenaires fût plus importante en 1964 qu'en 1962, la composition de la force qui occupa Stanleyville confirmait l'importance de la Gendarmerie katangaise¹³. Il y eut un bataillon de mercenaires sud-africains, le 5^e Bn sous Mike Hoare ; un bataillon des Hembra, le 7^e Bn, de l'ancienne garnison de la Gendarmerie katangaise de Kongolo, encadré par des officiers belges ; un bataillon de Luba de Kasongo Nyembo sous des Belges et des mercenaires (8^e Bn) ; un bataillon de Luba de Manono (!) sous le Major Protin (9^e Bn) ; un bataillon avec les militaires de Schramme (10^e Bn) ; et finalement cinq bataillons avec les militaires de Tshipola (11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e Bn) » (Kennes 2009 : 428-429).

Contrairement aux autres, les bataillons de Tshipola, en provenance de l'Angola, ne furent pas utilisés dans les opérations de reconquête de Stanleyville, mais après, pour son occupation. Apparemment, les moyens logistiques manquaient pour les transporter par la route. Bien plus, après

une longue absence en Angola, il était nécessaire de leur permettre de visiter leurs familles. Ils agirent donc essentiellement comme renforts immédiatement après la prise de Stanleyville.

Encadrés par des officiers belges et des mercenaires, les bataillons katangais n'eurent donc guère l'occasion de développer un commandement autonome. Après la prise de Stanleyville, ils participèrent aux opérations contre les Simba. Le 9^e Bn commando participa avec le 7^e Bn commando à la lutte contre le front de l'Est, tenu par Laurent Kabila et Gaston Soumialot, y compris après la fin de la mutinerie de Ferdinand Tshipola. Le 14^e Bn commando de Mboyo, lui, était toujours en opération dans la région de Watsa-Kilo et Moto-Faradje. Il tenta de rejoindre Stanleyville en juillet 1966 lors de la révolte de Tshipola (cf. *infra*).

Certaines sources relevaient l'attitude impitoyable des ex-gendarmes katangais lors de la répression contre les Simba : « Nous avons été témoins de la prise d'Albertville par les gendarmes katangais, a rapporté Antoine Hirsh [...]. Nous avons vu à l'hôpital tous les malades suspects de sympathie pour les rebelles exterminés sans pitié dans leur lit. Comme nous nous sentions menacés également par les Katangais, nous avons décidé de nous enfuir coûte que coûte » (Congo 1964 : 353).

13. Un exposé fort détaillé dans Sonck, s.d.

RÉFÉRENCES

- Banyaku Luape Epotu, E. 2000. « Message du Président Kasa-Vubu à la séance inaugurale de la première session ordinaire de la 2^e législature du 13 octobre 1965 ». In *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : Ciedos et éd. Compodor.
- Biographie historique du Congo*. 2002-2003. Kinshasa : Cerdac (coll. « Documents et travaux », 22).
- Bulletin du CEDOPO*. 15 février 1961.
- CRISP 1965. *Congo 1964*. Bruxelles : CRISP/IMEP.
- Cuvelier, J. 2011. « Between hammer and anvil : The predicament of artisanal miners in Katanga ». In Marysse, S. & Ansoms, A. (éd.) *Natural Resources and Local Livelihoods in the Great Lakes Region of Africa. A Political Economy Perspective*. Palgrave Macmillan, pp. 215-236.
- De Witte, L. 2017. *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les USA ont installé une dictature*. Bruxelles : Investig'Action.
- Entrevue d'Erik Kennes avec le colonel Charles Babah, ancien « gendarme », Bruxelles, le 21 avril 1999.
- Entretien avec Dominique Munongo Inamizi Kanonga, à Bunkeya, le 20 décembre 2012.
- Gleijeses, P. 1994. « Flee ! The white giants are coming ! The United states, the Mercenaries and the Congo 1964-1965 ». *Diplomatic History* 18 (2) : 207-237.
- Grévisse, F. 1981. « La lignée des chefs Yeke ». *Bulletin des séances - Nouvelle série* 27 (4) : 630.
- Kabulo Mbayo. 2002. « L'autorité coutumière dans la politique de la Conakat (1958-1965). Une illustration de la collaboration positive entre les chefs coutumiers et le pouvoir moderne ». *Likundali* XVII (1-2) : 43-75.
- Kalenga Ngoy, P. 2014. *Bunkeya et ses chefs : évolution sociale d'une ville précoloniale (1870-1992)*. Leiden : Institute for History, Faculty of Humanities, Leiden University.

- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat, Canada/France : Université de Laval/Université de Paris I.
- Kelly, S. 1993. *American's tyrant. The CIA and Mobutu of Zaïre*. Washington : the American University Press.
- Kestergat, J. 1986. *Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu*. Bruxelles : Paul Legrain éditeur.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Perrin.
- Legros, H. 1996. *Chasseurs d'ivoire, une histoire du royaume yeke du Shaba (Zaïre)*. Bruxelles : Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Mugaruka bin Mubibi, G. 1998. « Pouvoir colonial et autonomie provincial au Katanga (1910-1960) ». *Likundoli* 1 (1-2) : 78.
- Nations unies. Conseil de Sécurité. 1964. *Rapport du Secrétaire général concernant la question du dégagement militaire au Congo (Léopoldville). Rapport sur certaines activités d'anciens membres de la Gendarmerie katangaise, S/5428/Add. 2*, le 16 mars 1964.
- Ndaywel è Nziem, I. 2009. *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*. Bruxelles/Kinshasa/Tervuren : Le Cri édition/Afrique Éditions/MRAC.
- Omasombo Tshonda, J. 2000. « Dossier assassinat de Patrice Lumumba. Acteurs congolais et cours des événements, juin 1960-février 1961 ». Bruxelles. Inédit.
- Poullens, B. s.d. (a). « Les événements de Bunkeya du 11 au 17 mars 1960 ». Archives privées, Abbaye Saint-André de Bruges.
- Poullens, B. s.d. (b). « Notice biographique, Bunkeya de 1956 à 1963 ». Archives privées, Abbaye Saint-André de Bruges.
- Reed, D. 1966. *111 days in Stanleyville*. Londres : Collins.
- Semela, L. 1966. Lettre de l'administrateur du territoire de Lubudi, Léon Semela, datée du 26 décembre 1966 et adressée au commissaire de district.
- Stengers, J. 1982. « Le Katanga et le mirage d'or ». In *Études africaines offertes à Henri Brunschwig*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Van Reybrouck, D. 2012. *Congo. Une histoire*. Arles : Actes Sud.
- Zinzou, E.D. 2000. « Préface ». In Vunduawe te Pemako, F. *À l'ombre du léopard*. Éd. Zaïre Libre.
- Wilmet, J. 1963. « La répartition de la population dans la dépression des rivières Mufuvya et Lufira (Haut-Katanga). Essai d'une géographie du peuplement en milieu tropical et ses applications pratiques ». Bruxelles : ARSOM, (coll. «Mémoires de la classe des sciences naturelles et médicales, N. S. XIV(2) »), pp. 92-95.

Journaux

L'Écho du Katanga : 19 mars 1964 ; 24 mars 1964 ; 7 avril 1964.

L'Essor du Congo. a : numéro 113 (18 juillet 1960) ; b : numéro 122 (jeudi 28 juillet 1960) ; c : numéro 123 (29 juillet 1960) ; d : numéro 132 (9 août 1960) ;

L'Essor du Katanga : 10 juin 1959, 5 ; 22 février 1964.

« La Constitution du Katanga ». 1960. *Moniteur katangais* : 1-5.

CHAPITRE 9

LA FIN DE TSHOMBE À LÉOPOLDVILLE : LE HAUT-KATANGA SOUS LE RÉGIME MOBUTU

Tout ne s'arrête pas avec la sécession. Lorsque la fin de celle-ci est devenue inéluctable, les conseillers de Tshombe adaptent des stratégies qui ramèneront Tshombe au pouvoir quelque temps après. On pourrait se référer à cette note technique du 15 janvier 1963 de René Clémens où il exige que Tshombe affiche l'attitude qu'avait eu le roi Léopold III en 1940. « En reprenant ses fonctions actuellement, Tshombe galvauderait ses derniers atouts, il se déconsidérerait, car aux yeux de tous, il paraîtrait avoir trahi la cause katangaise pour ne pas perdre sa place ; en démissionnant, au contraire, il se réserve et réserve au Katanga la victoire finale et définitive. »

Une fois la ligne tracée, l'action suit et le résultat arrive. Fin juin/début juillet 1964, Tshombe va être de retour au pouvoir. Cette fois-ci à Léopoldville où il remplace Cyrille Adoula, celui-là même qui l'avait combattu et obtenu la fin à son aventure katangaise une année plus tôt. Au moins, René Clémens, Jean Grosjean et Jacques Brassinne, les mêmes qui ont porté la sécession du Katanga vont encore l'entourer. Ce décor frappe. Pourquoi ? Empruntons le commentaire à l'ouvrage de De Witte : « Selon l'ambassadeur de Kerchove, les Belges de l'entourage de Tshombe étaient des hommes qui ne parvenaient pas à décider s'ils étaient vraiment belges ou katangais. Ils y étaient confortés par le personnel de l'encadrement de l'Union minière et les anciens coloniaux du Katanga, qui "haïssaient" Bruxelles et qui, selon l'ambassadeur, "n'avaient rien appris et rien oublié". Le principal "Katangais belge" était le chef de cabinet du Premier ministre, le professeur de sociologie liégeois René Clémens, surnommé également le professeur bolide ou le professeur choc. » (De Witte 2017 : 90). D'autres encore s'y ajoutent. René Brion

et Jean-Louis Moreau écrivent : « À Washington, le lobbyiste du groupe de la Société Générale, Charles Mayer, multiplie les démarches auprès de personnalités influentes pour que les États-Unis soutiennent à fond Tshombe, diplomatiquement et militairement. Wallef et Fortemps agissent de même à Bruxelles auprès du gouvernement belge » (Brion & Moreau 2006 : 329).

Mais à cela, il y a un retour, ce que le nouveau Premier ministre doit payer. Toujours selon Brion & Moreau :

« Sur le plan économique, le 29 novembre 1964, Tshombe déclare nul et non avenu le décret de dissolution du CSK du 27 juin 1960 et le partage subséquent de ses actifs. L'État congolais s'attribue tous les droits conférés à cet organisme en vertu de la convention du 19 juin 1900 : la République démocratique du Congo (RDC) s'en érige seule héritière. Autrement dit, la Compagnie du Katanga se voit déposséder du tiers de l'actif du CSK qu'elle possédait avant l'indépendance. Ce faisant, le Congo s'attribue la propriété de 36 % environ du capital de l'Union minière.

Sous la pression des milieux d'affaires belges et notamment de Robert Maes, administrateur de différentes sociétés congolaises du groupe de la Générale, et de Joseph Derricks, représentant de l'Union minière à [Léopoldville], Tshombe se rend à Bruxelles début 1965 pour régler le contentieux belgo-congolais avec Spaak. Les négociations, dans lesquelles les dirigeants de l'Union minière et Van Weyenbergh en particulier jouent un rôle déterminant, se terminent notamment par la dissolution définitive du CSK : la RDC accepte de sortir d'indivision et reconnaît que la Compagnie du Katanga est propriétaire d'un tiers des actifs du CSK. Le partage du portefeuille du CSK

réalisé en juin 1960 et accompli à raison de deux tiers pour le Congo et d'un tiers pour la Compagnie du Katanga est confirmé. Tous les autres actifs du CSK situés au Congo sont attribués à la RDC. De son côté la Compagnie du Katanga reprend les actifs du CSK en Belgique. Tshombe renonce aux 12 % que la RDC détenait dans la Compagnie du Katanga elle-même.

La RDC détient donc désormais 17,95 % du capital de l'Union minière et 24,49 % des droits de vote. Elle en est le premier actionnaire mais reste minoritaire face au groupe des actionnaires privés : la TCL, la Compagnie du Katanga et la Société Générale de Belgique. L'État congolais est néanmoins habilité à nommer quatre administrateurs au conseil. Sont désignés : le chef Lumanga, Boniface Mwepu, Cyrille Nzau et Antoine Mwenda Munongo [...]. L'Union minière a réussi à éviter la nomination de Jean-Baptiste Kibwe, mais celui-ci en conçoit une rancune tenace à l'endroit de Tshombe. Cette rivalité entre « Katangais » joue évidemment contre la stabilité du gouvernement. » (Brion & Moreau 2006 : 329-330).

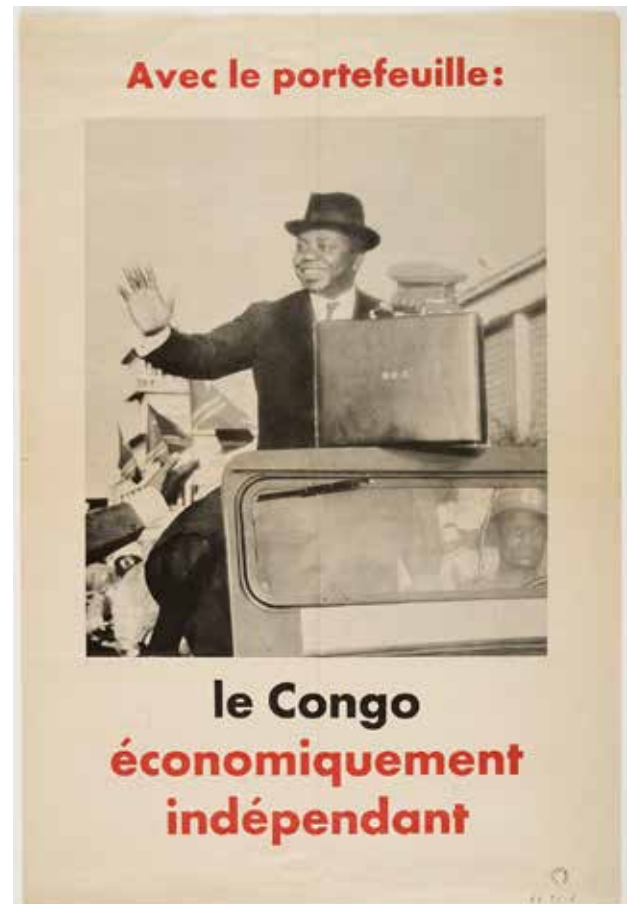
Comme dans cet épisode de la décolonisation en 1960 où il se nourrit de la sécession du Katanga, Tshombe puise cette fois dans ce dossier financier qui faillit faire de lui le nouveau chef de l'État du Congo. Mais « ceux-là mêmes qui l'ont appelé au pouvoir en 1964 [Kasa-Vubu, Mobutu et Nendaka] prennent désormais ombrage de ses succès. En octobre 1965, Kasa-Vubu révoque Tshombe et nomme un Nord-Katanga, Évariste Kimba, pour lui succéder. S'ensuit une période d'instabilité politique au cours de laquelle le groupe de la Société Générale tente tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir « son » candidat à la tête du gouvernement. Cette période d'instabilité se termine le 25 [sic] novembre 1965 par la prise de pouvoir du général Joseph-Désiré Mobutu, qui s'autoproclame président. » (Brion & Moreau 2006 : 330). Jacques Brassinne témoigne :

« Lorsqu'il prit le pouvoir, le colonel [Mobutu] ayant de la mémoire, je fus expulsé du Congo avec René Grosjean et Georges Vilain XIII [prononciation Vilain XIV] le jour même de son coup d'État le 25 novembre 1965. Le comte Charlie de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique chez qui je logeais, rencontra Mobutu dans la matinée de ce jour et se fit un plaisir de m'apprendre cette nouvelle qui ne me surprit que modérément » (Brassinne 2016 : 150).

1. KASA-VUBU ET TSHOMBE DE NOUVEAU ATTIRÉS PAR LA CONQUÊTE DU NOUVEAU POUVOIR EN CETTE FIN DE PREMIÈRE LÉGISLATURE

De juillet 1964 jusqu'à l'organisation des nouvelles élections clôturant la première législature du Congo indépendant, les trois ennemis de Patrice Lumumba s'étaient retrouvés ensemble pour gérer le pays : Mobutu commandait l'armée, Kasa-Vubu présidait l'État et Tshombe forma trois gouvernements dans lesquels il s'attribuait chaque fois plusieurs fonctions. Mais ces trois, comme des loups, s'épiaient. À chaque fois, une stratégie était mise à l'épreuve du temps. Le 26 juin 1964, on avait vu Cyrille Adoula accompagné de Mobutu accueillir Moïse Tshombe à Léopoldville. À l'occasion, ils lui dirent : « Vous seul pouvez tenter – et réussir – la réconciliation nationale » (Langellier 2017 : 118-119). Assez vite, Mobutu et Kasa-Vubu avaient observé que le tiers monde « progressiste » condamnait la sanglante pacification menée par Tshombe contre les rébellions des Simba et de Mulele. Aussi, à l'exemple de l'Égyptien Gamal Abdel Nasser et de l'Algérien Ahmed Ben Bella, nombre de dirigeants africains continuaient de voir en l'ancien chef de la sécession du Katanga l'un des assassins de Lumumba. Début octobre 1964, au Caire, le Premier ministre congolais et sa suite avaient été empêchés de participer à une conférence des pays non alignés. Nasser les avait placés en résidence surveillée pendant quatre jours avant de les remettre dans un avion (Kestergat 1986 : 103-119).

Les pièges devinrent plus nombreux en cette fin de première législature. Les premiers acteurs à se concurrencer étaient le président Kasa-Vubu et le premier ministre Tshombe, qui convoitaient le même poste de nouveau chef de l'État du Congo. Ils étaient guettés par le chef de l'armée, Mobutu. « Tout en proclamant la neutralité de l'armée, Mobutu fait de plus en plus de politique. Qu'il s'agisse du sort des mercenaires, de la réconciliation nationale ou de la composition des gouvernements, il exprime son opinion, formule ses exigences, brandit des menaces à peine voilées. Et il obtient presque toujours gain de cause. Il est déjà, en coulisses, depuis des mois, l'homme fort du régime. Sans dévoiler trop tôt ses intentions, il attend, pour s'imposer de nouveau en arbitre, que les institutions soient totalement paralysées, et les politiciens englués, impuissants, dans



1965 : affiches de la campagne électorale.

Sur la seconde image, on voit Moïse Tshombe à son retour de Bruxelles en février 1965, parader dans les rues de Léopoldville en brandissant devant la foule un attaché-case contenant le fameux « portefeuille » d'actions qu'il disait avoir « arraché » aux Belges. En fait, il s'agit des valeurs mobilières dont la Belgique s'était emparée juste avant l'octroi de l'indépendance au Congo.

(HO.1966.37.6, collection MRAC Tervuren.) (HO.1966.37.1, collection MRAC Tervuren.)

leurs querelles. Il n'aura plus qu'à cueillir le pouvoir comme fruit mûr » (Langellier 2017 : 130).

En 1965, à Léopoldville, les rivalités politiques s'attisent de nouveau. Il y a l'horizon, des élections législatives (provinciales et nationales), suivie de la présidentielle. Tshombe qui nourrit des ambitions a besoin des soutiens extérieurs et de l'argent frais pour marquer son action gouvernementale. En février, le Premier ministre va négocier la restitution à l'État congolais du « portefeuille colonial » (cf. *supra*). Il s'agit entre autres du paquet de valeurs mobilières sur lesquelles la Belgique avait mis la main juste avant l'indépendance. Cela est présenté comme « une belle victoire diplomatique » remportée à Bruxelles. Dans l'immédiat, cela passe mais d'autres acteurs politiques qui le guettent le lui reprocheront. Voici le jugement que fait Mobutu de ce dossier :

« Le contentieux concerne notamment l'uranium congolais vendu aux États-Unis au cours de la Deuxième Guerre mondiale et dont le produit de vente devait revenir à la colonie. Également, la situation créée par la séparation nette du budget de la colonie et celui de la métropole.

Il y a aussi des conséquences qui résultent des sécessions du Sud-Kasaï et du Katanga. Pendant quatre ans, le gouvernement central a été privé de ressources générées par l'exploitation des produits miniers de ces deux provinces au profit de la Belgique.

En 1965, lorsque Tshombe, alors Premier ministre, s'est rendu en Belgique afin de régler le problème relatif au portefeuille avec Paul-Henri Spaak, la partie belge lui a fait signer une convention disposant entre autres que les parties, estimant que les dispositions ont pour but de régler définitivement les problèmes, s'interdisent toute discussion future et renoncent à toute action ou recours quelconque au sujet tant de la dette

que du portefeuille du Congo belge. Elles se donnent mutuellement décharge totale et irrévocable.

En fait, Tshombe s'était fait flouer [...], le Congo ne disposant ni de juristes ni d'économistes » (Kimbulu Moyanso 2017 : 64).

Mais Tshombe a le vent en poupe. « Ses » mercenaires et « ses » gendarmes ont repoussé la rébellion. Seul Mulele est encore dans le Kwilu, insaisissable, mais isolé et affaibli. Tshombe devient l'homme le plus populaire du pays au cours de ce premier semestre 1965. Il fonde un cartel qui regroupe la plupart des partis modérés et l'ensemble des chefs coutumiers. Aidé par ses bureaux conseillers étrangers (belges) et ses talents de tribun, il a pour atouts son énergie, son savoir-faire, son cynisme et assez d'argent pour séduire les corrompus. Ses ennemis ne le surnomment-ils pas « monsieur Tiroir-Caisse » ?

Le 30 avril, ses partisans remportent une victoire écrasante aux législatives, les premières depuis l'indépendance. Moïse Tshombe avait remporté un siège avec 86 009 voix de préférence dans le Katanga-Oriental.

Tableau 9.1 : Députés originaires du Haut-Katanga de la 2^e législature de la Première République : 1965-1967

Noms	Territoires et Peuples d'origine
Alexis Kishiba	Sakania; Aushi
Shadrack Musonda	Kasenga; Bemba (?)
Charles Mwando	Moba; Tabwa (le territoire de Moba dont il est originaire faisait partie du Katanga-Oriental)

Cette fois, Kasa-Vubu s'inquiète. Il veut briguer un nouveau mandat présidentiel et subodore que Tshombe caresse le même dessein. Avec un Parlement à sa main, Tshombe apparaît désormais comme le probable futur vainqueur de l'élection présidentielle, ce qui alarme ses rivaux, Kasa-Vubu en tête. Une alliance anti-Tshombe se forme.

« Fin juin, l'ambassadeur de Kerchove informait le ministre Spaak des tensions entre les hauts dirigeants. Tshombe voulait à terme remplacer l'ANC par ses gendarmes. Avec Godley [ambassadeur américain à Léo], le Premier ministre eut également des entretiens sur la nécessité d'un contrepoids à la Sûreté de Nendaka.

Il y a donc un danger de créer tout ce qu'il faut pour une guerre civile [...]. Le Groupe de Binza et Mobutu paraissent très conscients du danger et il se prépare apparemment une épreuve de force entre le Mont Stanley et Kasa-Vubu, le Groupe de Binza et les paracommandos de Mobutu d'une part, contre la plaine de Kalina d'autre part avec Tshombe, ses hommes et son immense popularité » (AmBel Léo à Belext Bru, 2656, 31 juillet 1964, Archives AE, 17129, cité par De Witte 2017 : 86).

La compétition déclenchée entre les ex-alliés factuels dans l'anti-lumumbisme allait de nouveau bloquer la mise en place des institutions lors de la formation du gouvernement post-électoral au mois d'octobre. Les enjeux portaient sur la perspective conduisant à l'élection présidentielle en février 1966. Car, les acteurs politiques qui dominaient Léopoldville depuis l'indépendance se mirent à douter à la fois des capacités réelles et de la conduite politique de Moïse Tshombe. L'homme du Katanga était favorisé par sa position de chef de l'exécutif et il s'était mis en voie d'emporter le pari présidentiel. Mais son groupe Conaco se montrait trop hétéroclite. Il s'agissait d'un regroupement de forces politiques à tendance provinciale qui s'étaient réunis du 7 au 20 février 1965 à Luluabourg pour constituer leur cartel ou leur plate-forme politique. Au total, il y avait 49 partis ou associations à base tribale. Plutôt qu'un réel président dans le sens d'un parti politique comme l'avait été la Conakat, Moïse Tshombe n'était donc qu'un chef de file de la Convention nationale congolaise. Et juste après les élections législatives qui avaient eu lieu, certains partis et associations se désolidarisèrent déjà de son leadership. C'était le cas du Rassemblement du Peuple Luba (RAPELU) de Joseph Ngalula créé en novembre 1963. Ce parti avait succédé au MNC/K et allait se rapprocher de Jason Sendwe au moment où Albert Kalonji restait proche de Moïse Tshombe, dont il devint ministre de l'Agriculture.

Joseph Ngalula et son RAPELU quittèrent la Conaco pour intégrer le Front des démocrates congolais (FDC) opposé à la Conaco de Tshombe. Le FDC fut fondé par Victor Nendaka, alors ministre de l'Intérieur en remplacement de Godefroid Munongo. À noter que l'entrée de Nendaka au gouvernement n'avait pas été un choix du Premier ministre Tshombe; c'était le président Joseph Kasa-Vubu qui l'avait imposé pendant le voyage du Premier ministre en Europe (cf. De Witte 2017 : 405).



Octobre 1965 : Moïse Tshombe lors de son dernier séjour à Élisabethville.

« À ces derniers jours comme Premier ministre, il assista au match de football Englebert-Lubumbashi. Ici dans la tribune du stade Léopold II, il est entouré du gouverneur de la province Godefroid Munongo et du président de l'assemblée provinciale Albert Kinyanta (un originaire du territoire de Kasenga). »

(Photo extraite de : *Mwana Shaba* n° 10, octobre 1965. Droits réservés.)

Le camp anti-Tshombe grignota davantage l'espace politique de l'acteur katangais avec l'élection des présidents des deux Chambres. Le 20 septembre 1965, les députés élirent Yvon Kimpiobi président avec 85 voix contre 70 à Edmond Rudahindwa¹. Mais c'est au Sénat que le coup fut le plus direct. Le RAPELU avait soutenu deux candidats de tendances opposées briguant le même poste : Isaac Kalonji représentant de la Conaco et Sylvestre Mudingayi du PNP soutenu par le FDC. Le deuxième l'emporta avec 57 voix contre 54. Cette victoire de Mudingayi fut celle des partis opposés à Moïse Tshombe. C'est l'Organisation des Ressortissants du Kasai (ODEKA) qui fit pencher la balance. Joseph Ngalula en était le principal instigateur.

2. LE PRÉSIDENT JOSEPH KASA-VUBU NE VOULUT PLUS DE MOÏSE TSHOMBE COMME PREMIER MINISTRE

Les élections qui eurent lieu dans les deux Chambres en septembre 1965 redonnèrent confiance à l'opposition anti-Tshombe regroupée autour de Joseph Kasa-Vubu et agissant par l'intermédiaire de Victor Nendaka. Celle-ci exigea

la démission du gouvernement Tshombe. Mais, le vainqueur des élections acceptait plutôt, soit le principe de l'élargissement de son ancienne équipe, soit la démission à condition d'avoir la garantie d'être immédiatement désigné comme formateur du nouveau gouvernement.

Malgré la majorité gagnée par Tshombe au Parlement, Kasa-Vubu affirmait dans son message du 13 octobre 1965, à la séance inaugurale de la première session ordinaire de la 2^e législature, avoir ramené au pouvoir un Moïse Tshombe que beaucoup ne voulaient plus revoir. Il expliqua que ce dernier venait de terminer la tâche pour laquelle il avait été approché et devait donc partir :

« À présent, la mission qu'au nom de la nation, je lui ai confiée au mois de juillet 1964, est accomplie. Je tiens à lui exprimer ma gratitude d'avoir su mener à bien, dans des circonstances qui rendaient leur exécution parfois difficile, les tâches dont je l'ai chargé.

En vue d'assurer le respect des exigences fondamentales et des règles habituelles de la démocratie, j'ai mis fin à ses fonctions à la date de ce jour, les Chambres étant constituées, et le Gouvernement n'ayant pas cru devoir, de sa propre initiative, présenter sa démission. Il serait particulièrement inopportun dans les circonstances présentes, d'accorder au Gouvernement [Tshombe] un privilège dont il ne jouit pas et de créer ainsi un précédent de nature à mettre en péril l'avenir de la démocratie au Congo. C'est un fait évident que la composition présente du Gouvernement n'est conforme ni aux normes constitutionnelles, ni aux

1. Ajoutons que pour la vice-présidence du bureau de la Chambre, François Mopipi Bitingi (un Lega de Shabunda) obtint 90 voix contre 63 à Zénon Mukwakani (Kwese du territoire de Gungu et membre du PSA).



Le 18 novembre 1965 : Kasa-Vubu remet à Mobutu ses galons de lieutenant-général.
(CP.2007.1.338, collection MRAC Tervuren. Droits réservés.)

résultats électoraux, ni aux impératifs qui conditionnent l'équilibre politique du pays. Le cumul des portefeuilles, qui a pu se justifier un moment par la nécessité d'opérer une concentration étroite des pouvoirs, se révèle, à mesure que la vie du pays se normalise, un handicap au contrôle effectif des activités administratives ainsi qu'une source croissante d'inefficacité. Dans les prochaines heures, un formateur sera désigné, qui entreprendra immédiatement les consultations nécessaires à la formation d'un gouvernement d'union nationale.

Afin d'assurer la neutralité de l'armée, je continue d'assumer personnellement la direction de la Défense nationale. Je veillerai de manière particulière à maintenir l'impartialité de l'information exigée par la Constitution, et je prendrai, pour ce faire, les mesures qui s'imposent » (Banyaku 2000 : 331-332).

Moïse Tshombe comptait sur le soutien de Godefroid Munongo devenu gouverneur du Katanga-Oriental. Celui-ci lui adressa le message

suivant : « La population et le gouverneur du Katanga-Oriental ont suivi avec émotion le développement de la situation : ils vous assurent de toute leur sympathie dans la nouvelle épreuve que vous traverserez. Jamais, ils n'oublieront et il est certain que la grande majorité du peuple congolais n'oubliera pas l'œuvre immense que vous avez entreprise et réalisée. Vous avez été appelé à un moment où le pays réclamait un sauveur qui acceptait d'assumer la lourde et pénible tâche de sauver le Congo de la débâcle. Vous avez répondu sans hésiter à l'appel unanime et vous vous êtes sacrifié corps et âme pour le salut public² ».

Le chef de l'État Joseph Kasa-Vubu démit le gouvernement Tshombe. Il désigna Évariste Kimba, ex-ministre des Affaires étrangères de Moïse Tshombe pendant la sécession katangaise, passé à

2. *L'Essor du Katanga*. 1965 (14 octobre), numéro 1383.

l'opposition. Ce Lubakat originaire du territoire de Bukama devint ainsi formateur du gouvernement.

Kasa-Vubu avait écarté Tshombe, mais il ne put pas le remplacer (cf. De Witte 2017 : 409-418). Les institutions du pays étaient dans l'impasse. Deux gouvernements dirigés par Évariste Kimba furent constitués, d'abord le 18 octobre et, puis, le 8 novembre. À chaque fois, à l'instar de Moïse Tshombe, le Premier ministre s'attribuait plusieurs portefeuilles : ceux de « Premier ministre chargé du Plan et du Développement industriel et ministre de l'Information et du Tourisme ». Chaque fois aussi, ces gouvernements furent rejetés par les Chambres. Lors de la première présentation le 14 novembre 1965, le vote se présentait comme suit : sur 262 membres, 121 se prononcèrent en faveur du gouvernement Kimba, 134 contre et 7 abstentions.

Dans les deux gouvernements Kimba, à part le Premier ministre lui-même, il y avait un originaire du Katanga au poste de ministre des Terres, Mines et Énergies. Dans le premier gouvernement, c'était Jean-Baptiste Kibwe et, dans le deuxième, André Kapwasa³. Ajoutons que chaque fois, Mobutu obtenait « d'assumer *de facto* le ministère de la Défense nationale, resté à sa demande sans titulaire. Il entendait bien qu'aucun civil ne puisse freiner l'élan de la modernisation de l'armée qu'il avait entreprise. Il obtint aussi le portefeuille des Finances pour son cousin, Jean Litho. Kimba était méfiant. Kasa-Vubu lui garantissait la "grande fidélité" de Mobutu » (Langellier 2017 : 128).

Par réalisme ou, mieux, par opportunisme d'abord, Kasa-Vubu voulut-il percer la reconquête de l'espace africain là même où Tshombe continuait d'être rejeté ? Jean-Pierre Langellier écrit :

« Résolu à reprendre le flambeau du nationalisme, le président congolais s'envole aussitôt pour Accra, où l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) tient un sommet. On l'accueille avec chaleur. Ne s'est-il pas débarrassé de Tshombe, le mal-aimé du continent ? Il s'efforce de gagner ses pairs à sa cause pour qu'ils cessent leur soutien à la rébellion. Il évoque une réconciliation avec Brazzaville. Mieux : il promet

3. Mubemba, du territoire de Kasenga, fut un des premiers Haut-Katangais à avoir créé un parti opposé à la Conakat. C'est fut pour lui ADA.

de renvoyer les mercenaires. Mobutu est furieux. Il affirme à Hoare, au téléphone qu'il n'a pas été consulté. Puis il déclare publiquement s'opposer à toute forme de renvoi de "ces volontaires dévoués, engagés légalement par le gouvernement et œuvrant pour la sauvegarde de l'intégrité du territoire national". Et il ajoute : "On ne les chassera pas [...]. S'il faut un jour les faire partir, ce ne sera pas de cette manière-là. Lorsque le Congo n'aura plus besoin d'eux, ils partiront avec les honneurs qui leur sont dus".

[Mobutu] n'acceptera pas davantage qu'un chef rebelle vienne négocier à Léo : "Jamais, tant que je serai à la tête de l'ANC, les Gbenye-Soumialot et consorts ne feront partie d'un gouvernement d'union nationale. Me voyez-vous, claquant des talons et disant 'Excellence' à ces bandits qui ont cherché à me tuer ?" Et si le chef de l'État ne tenait pas compte de son avis ? Réponse de Mobutu : "Je prendrai alors, c'est-à-dire, lorsqu'il le faudra, toutes mes responsabilités" » (Langellier 2017 : 128-129).

Au-delà du décor, Kasa-Vubu ne gagna pas des réelles sympathies internationales voire intérieures pour la protection de son pouvoir. Au contraire, il s'aliéna le soutien des membres du Groupe de Binza dont Mobutu qui n'apprécie pas cette émancipation. à la question lui posée par la télévision belge de savoir si la « neutralisation » des acteurs politiques par l'armée pouvait se produire comme en septembre 1960, la réponse de Mobutu est : « Je ne crois pas, ça, c'est du passé. L'armée est neutre et elle le restera » (Langellier 2017 : 129). Mais en fait, l'homme est en train de mûrir : Mobutu ne passait plus pour ce « gamin trop optimiste » d'il y a encore quelques mois⁴.

La situation de crise est propice à Mobutu et ses amis du Groupe de Binza (cf. De Witte 2017 405-409). Plus question pour eux, comme en 1960, de ne rester que dans l'ombre du pouvoir. À la fois, Mobutu influença le camp Tshombe à ne pas abandonner sa victoire législative et, le voilà, avec Bomboko et Nendaka (qui sont des adversaires déterminés de Tshombe) inciter Kasa-Vubu à présenter de nouveau Kimba devant le Parlement⁵. Dans ses mémoires,

4. Allusion faite à ce qui se disait dans les officines à Bruxelles au moment du retour de Tshombe en juin 1964 (cf. De Witte 2017 : 83).

5. Pendant un moment, Mobutu avait paru être partisan d'une combinaison Kasa-Vubu/Tshombe (cf. De Witte 2017 : 400).

parus en 2009, l'ancien patron de la CIA à Léopoldville en 1960, Larry Devlin, écrit : « Mobutu, Bomboko et Victor Nendaka formaient une troïka informelle qui resta au centre du pouvoir au Congo durant les six années suivantes [...] Le nouveau gouvernement congolais était dirigé par ce qui fut connu plus tard comme le Groupe de Binza [...] La troïka de Mobutu, Bomboko et Nendaka en constituait le noyau, mais il comprenait d'autres éléments influents. Parmi eux, Cyrille Adoula, Damien Kandolo, Mario Cardoso et Albert Ndele [...] Le Groupe de Binza conseillait Kasa-Vubu, mais officieusement, il était le pouvoir derrière la présidence » (Devlin 2009 : 135,137).

Contrairement à Bomboko et Nendaka, Mobutu ne supportait pas d'être défié. « Mobutu était très timide mais, aussi, très humain ; c'était sa façon à lui de vaincre sa timidité ». Il aimait provoquer un incident de manière à trouver le prétexte qui lui permettrait de se frayer un espace afin d'agir (Kimbulu 2017 : 145). Il pouvait se montrer patient, lorsqu'il estimait ne pas disposer de beaucoup d'atouts pour gagner une cause. Il avait coutume de dire : « la patience est amère, mais son fruit est doux » (Nimy 2006 : 468). Il se révéla être un fin stratège, encore mieux, un « animal » politique aguerri. À cela, Baudouin Banza Mukalayi, proche collaborateur du président Mobutu dans la phase finale de son pouvoir (de 1990 à 1996), écrit sous le titre « Le félin et les cercles du pouvoir » : « Pour peu que j'aie connu Mobutu, rarement je l'ai vu attaquer quelqu'un de face. C'était un véritable félin. De même qu'il tranchait difficilement des différends entre ses partisans ou ses collaborateurs. Il avait l'art de donner raison à l'un et à l'autre et de s'aligner finalement sur la position du plus fort. Autour de lui se constituaient plusieurs cercles : celui de sa famille biologique, de ses amis congolais et étrangers, de ses collaborateurs. Ceux-ci pouvaient être divisés en deux catégories : ceux en qui il avait pleinement confiance et ceux qu'il utilisait comme faire-valoir, soit pour des raisons de *géopolitique*, soit pour leur technicité » (Banza Mukalayi 2005 : 47).

Anicet Kashamura raconta que, sous les commissaires généraux, le colonel Mobutu et Victor Nendaka s'étaient rendus à Bukavu, accompagnés de Barthélémy Bisengimana, étudiant finaliste à la faculté polytechnique (ingénieur civil électricien) de l'Université Lovanium de Léopoldville. Le but de ce voyage était de couper le courant, le 1^{er} janvier 1961, à Bukavu, afin de le capturer et le ramener à Léopoldville (Mutamba 2015 : 17). Le 24 novembre 1965, Mobutu

sollicita à nouveau Bisengimana pour couper les télécommunications, afin d'opérer son coup d'État⁶.

C'est parce qu'à cet instant là le pouvoir était comme un fruit mûr n'attendant que d'être cueilli. Langellier écrit : « Washington et Bruxelles s'inquiètent de voir le président [Kasa-Vubu] *virer au rouge vif*, même si, pour beaucoup de Congolais, le rapprochement envers l'Afrique progressiste opère seulement un *recentrage* par rapport à la politique de Tshombe. Belges et Américains craignent que les rebelles de l'Est, encouragés par les Chinois, très actifs à Brazzaville, n'exploitent l'instabilité et la confusion qui règnent à Léo. Ils perdent confiance en Kasa-Vubu. L'ambassadeur américain, George MCMurtrie Godley, et le chef d'antenne de la CIA, Larry Devlin, encouragent Mobutu à arbitrer la querelle au sommet. Le diplomate écrit au département d'État : "Mobutu est le meilleur interlocuteur auprès de qui exprimer notre inquiétude. Au bout du compte, c'est son influence qui fera la différence. C'est pourquoi nous restons en contact étroit avec lui" » (Langellier 2017 : 130 ; voir aussi De Witte 2017 : 418-427).

Pour justifier son acte, Mobutu raconta : « J'attendais avec inquiétude d'être convoqué par Kasa-Vubu et Tshombe, chacun ordonnant l'arrestation de l'autre. Nous n'allions tout de même pas rejouer le même scénario pour leur plaisir ! » (Mobutu 1989 : 66). Il prit prétexte de l'anniversaire de la reconquête de Stanleyville contre l'occupation des Simbas en 1964 pour convoquer tous les officiers supérieurs à Léopoldville. Le 24 novembre 1965, il réunit ce « Haut-Commandement » dans sa résidence au camp militaire.

« Le 25 novembre 1965 à 5h30, la radio annonce la destitution de Kasa-Vubu. Mobutu le remplace : le colonel Léonard Mulamba succède à Kimba comme Premier ministre ; le Parlement reste en fonction : les droits et libertés demeurent garantis. La capitale est calme. Pas un coup de feu n'a été tiré. Dans la matinée, Mobutu précise à la presse qu'il est président pour cinq ans, ajoutant : "La course au pouvoir est finie".

6. Fin novembre 1965, Mobutu nomma Bisengimana conseiller à la présidence de la République chargé du domaine technique, de l'aéronautique et de la radio. Deux ans plus tard, et malgré sa nationalité rwandaise (Tutsi, né à Cyibumba, dans le territoire de Shangungu, province Impara), Barthélémy Bisengimana devenant directeur de cabinet du bureau du président. Il le resta jusqu'en février 1977 (Mutamba 2015 : 17).

On ne saurait être plus clair. à 35 ans, Mobutu vient d'accomplir l'acte le plus important de sa carrière. Son destin est en marche. [...] «*Il ne s'agit pas d'un coup d'État militaire*», martèle Mobutu face aux journalistes. [...] Il faut prendre son antiphrase au sérieux. Ce n'est pas, laisse-t-il entendre, l'armée qui prend le pouvoir. C'est lui-même et lui seul. On s'en aperçoit aussitôt en relisant le communiqué du haut commandement, qui ne mentionne aucun détail sur le mandat du nouveau président. En précisant qu'il durera cinq ans, Mobutu met ses pairs devant le fait accompli. À cette occasion, il use d'un procédé qui lui deviendra familier : proclamer le caractère collectif d'une grave décision («*notre action*», «*je dis : nous, pas moi*», «*prendre nous-mêmes le pouvoir*»), dont il est le principal, voire l'unique bénéficiaire. Il conjugue au pluriel son ambition singulière » (Langellier 2016 : 132-133).

3. AUSSITÔT AU POUVOIR, MOBUTU SE CONFRONTA AUX PARTISANS DE TSHOMBE

« En septembre 1960, [Mobutu] *neutralisa* Kasa-Vubu et Lumumba et installa pour six mois le Collège des commissaires généraux placé sous son autorité. En décembre 1960, lorsque je [Brassinne] le revis à Élisabethville, il me dit sans ambages «*qu'est-ce que tu fais ici ? ... Ta place est à Léopoldville!*» Je lui réponds : «*Et vous, mon colonel, vous êtes ici pour venir chercher l'argent de Tshombe pour payer l'ANC.*»

Lorsqu'il prit le pouvoir, le colonel ayant de la mémoire, je fus expulsé du Congo avec René Grosjean et Georges Vilain [...] le jour même de son coup d'État le 25 novembre 1965 » (Brassinne 2016 : 150).

Récapitulatif : Lorsque Mobutu prit le pouvoir en 1965, il écarta les deux Premiers ministres d'origine katangaise pourtant ex-alliés pendant la sécession : Évariste Kimba et Moïse Tshombe. La situation avait été créée par le président Joseph Kasa-Vubu qui voulait, en engageant une opération opportuniste, se donner la chance de garder le poste de chef de l'État (occupé depuis la proclamation de l'indépendance) lors des élections présidentielles annoncées en février 1966.

Le coup d'État de Mobutu intervint le 24 novembre 1965. La « Déclaration de prise de pouvoir par le Haut-Commandement de l'armée congolaise au Parlement » ne cita Moïse Tshombe ni comme Premier ministre ni comme partie prenante à la confrontation politique en cours. Il était dit :

« La course au pouvoir des politiciens risque de nouveau de faire couler le sang congolais, tous les chefs militaires de l'Armée nationale congolaise réunis ce mercredi 24 novembre 1965 autour de leur commandant en chef, ont pris en considération les graves décisions suivantes :

1. M. Joseph Kasa-Vubu est destitué de ses fonctions de président de la République.
2. M. Évariste Kimba, député national, est déchargé de ses fonctions de formateur du gouvernement. [...].
3. Le Lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu assumera les prérogatives constitutionnelles du chef de l'État.

[...]

En prenant ces graves décisions, le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise espère que le peuple congolais lui en sera reconnaissant, car son seul but est de lui assurer la paix, le calme, la tranquillité et la prospérité qui lui ont fait si cruellement défaut depuis l'accession du pays à l'indépendance.

Le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise souligne avec force que les décisions qu'il a prises n'auront pas pour conséquence «une dictature militaire».

Seul l'amour de la patrie et le sens de responsabilité vis-à-vis de la Nation congolaise ont guidé le Haut-Commandement à prendre ces mesures. Il en témoigne devant l'histoire, l'Afrique et le Monde.

Le Haut-Commandement de l'Armée nationale congolaise demande à tous les Congolais de lui faire confiance. Il demande également que le fonctionnement régulier des institutions, de l'administration et de l'économie du pays soit assuré par la présence de tous sur le lieu de leur travail.

Le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu assumant les prérogatives constitutionnelles de président de la République, prend les décisions suivantes :

1. Le colonel Léonard Mulamba assumera les fonctions de Premier ministre.
2. Le colonel Mulamba est chargé de former un gouvernement représentatif d'union nationale dont fera partie au moins un membre de chacune des 21 provinces de la République démocratique du Congo et de la ville de Léopoldville.
3. Pendant toute la durée durant laquelle le lieutenant-général Joseph-Désiré Mobutu exercera les prérogatives de président de la République, le général-major Louis Bobozo remplira les fonctions de commandant en chef de l'Armée nationale congolaise. »

Moïse Tshombe espérera encore trouver une certaine compréhension à sa cause. Il se dit « absolument ravi ». Jean-Pierre Langellier écrit : « Croyant ingénument que le coup d'État s'accomplit en sa faveur, il fait sauter quelques bouchons de champagne. Avant de vite déchanter. Mais il dira une semaine plus tard : En prenant le pouvoir, *Mobutu m'a certainement sauvé la vie*. La promotion suprême d'un solide allié de l'Occident ne peut que rassurer Belges et Américains. En revanche, et sans surprise, Moscou voit dans Mobutu un homme que *la racaille colonialiste pourra manier au doigt et à l'œil* et Pékin le traite de *chien courant des impérialistes*. La classe politique note avec satisfaction les garanties données par le Haut-Commandement : respect de la Constitution, maintien des prérogatives du Parlement, protection des libertés fondamentales. Le colonel – bientôt promu général – Léonard Mulamba, Premier ministre désigné, est un officier courageux et respecté de tous. Le sang n'a pas coulé, Tshombe et Kasa-Vubu sont sains et saufs. Les institutions démocratiques, pense-t-on, continueront de fonctionner normalement. L'illusion collective durera moins d'une semaine » (Langellier 2017 : 134).

Parmi les acteurs dominants dans le cercle du pouvoir à Léopoldville, Joseph Mobutu avait été depuis l'indépendance un intermédiaire courtis de Tshombe. Lors de son arrestation et de son escorte par l'ANC de Coquilhatville et Léopoldville (avril-juin 1961), Mobutu lui avait été sympathique, l'hébergeant même dans « sa villa ». C'est encore Langellier qui écrit : « En résidence surveillée à Coq pendant un mois, Tshombe est transféré à Léo dans une villa du camp des parachutistes. Mobutu le traite avec un maximum d'égards. Il lui offre même des bouteilles de champagne et de whisky. Mais l'affaire traîne en longueur. Tshombe est finalement libéré le 22 juin sur l'insistance de Mobutu, encouragé par la CIA. Il annonce à la presse qu'il accepte la réintégration du Katanga dans la République. À l'aéroport, un dernier incident retarde son départ. Des soldats rebelles ont bloqué la piste avec des fûts. Mobutu doit de nouveau intervenir. [...]. Tshombe a-t-il "acheté" sa liberté, comme certaines rumeurs le laissent alors entendre, en alimentant plusieurs comptes bancaires en Suisse, dont celui de Mobutu ? » (Langellier 2017 : 98-99).

Mais en 1965, la situation avait complètement changé. Mobutu n'était plus cet homme intéressé par le poste second de commandant en chef de l'armée unifiée. À ce moment, il voulait occuper tout

le pouvoir, la première place, au Congo. Dans le point 4 de la déclaration de prise de pouvoir citée ci-dessus, il est dit : « Les institutions démocratiques de la République, telles qu'elles sont prévues par la Constitution du 1^{er} août 1964, continueront à fonctionner et à siéger en exerçant leurs prérogatives ». Tshombe dont le parti Conaco avait gagné les élections au niveau de la Chambre voyait là un signe d'ouverture.

La population applaudit aussitôt au changement. Mobutu fait vite de légaliser son coup d'État. Le Parlement approuve la proclamation pour cinq ans de l'État d'urgence et la suspension des articles de la Constitution ayant trait à l'élection présidentielle. Le 28 novembre, il vote à l'unanimité l'investiture du gouvernement de Léonard Mulamba qui regroupe les partisans de Kasa-Vubu et de Tshombe. Mobutu, lui, se réserve les portefeuilles de la Défense et de l'Information (Langellier 2017 : 134).

Avec le coup d'État de novembre, c'était d'abord le camp du président Kasa-Vubu qui se sentait directement perdu⁷. Le colonel Léonard Mulamba, Premier ministre, était lulu de Luluabourg au Kasai ; il reprit tous les postes ministériels que Kimba s'était attribués. Philémon Madudu, originaire de la province du Bas-Congo, ne venait qu'au septième ordre de préséance avec le portefeuille de la Justice. En réalité, c'est l'aire du pouvoir qui s'était déplacée de la province de Léopoldville – avec le départ de Kasa-Vubu – et du Katanga – avec celui de Moïse Tshombe – vers le nord du pays. Le Kasai aussi se trouvait bien servi. Pour l'Équateur, il y avait le nouveau président qui gardait la direction de l'armée à travers Louis Bobozo (un Nbandi comme Mobutu) ; Justin Bomboko faisait son retour aux Affaires étrangères, Jean Litho (un cousin de Mobutu) aux Finances. S'ajoutaient Victor Nendaka (du Bas-Uele) aux Transports, Jean Bolikango aux Travaux publics et Alphonse Zamundu (de l'Ituri) à l'Agriculture. La province de l'Équateur devenait le pivot dominant

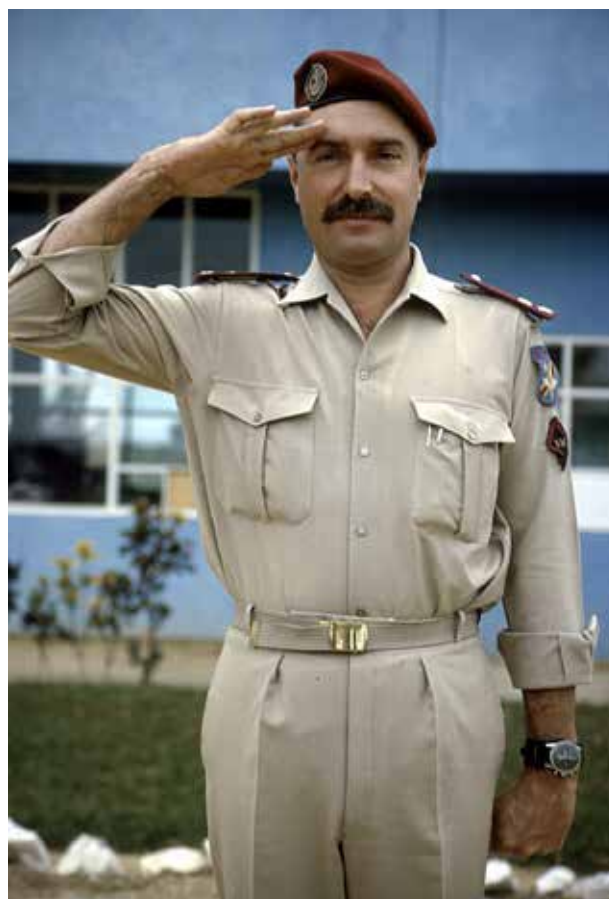
7. Kasa-Vubu est mis en résidence surveillée. Mobutu souligna avoir traité avec respect le chef de l'État destitué : « On a poussé la correction à son égard jusqu'à lui proposer de garder avec lui deux cuisiniers, deux maîtres d'hôtel, un chauffeur, une voiture officielle [...]. Il m'a souhaité bonne chance. La seule chose qu'il a refusé de faire, c'était de prendre le thé chez moi ! ». Déchu, le « roi Kasa » se retire, le 4 décembre, dans son village natal près de Boma dans le Bas-Congo. Il mourra en mars 1969 (Langellier 2017 : 135).

du pouvoir central, et cela allait durer 32 ans, jusqu'à l'arrivée de Laurent Désiré Kabila en 1997, remettant le Katanga à la tête de l'autorité politique nationale.

Au début de sa prise de pouvoir à la fin 1965, le soldat Mobutu jouit d'une certaine popularité dans le pays. Il se montra d'abord habile et conciliant, procédant méthodiquement et avec une certaine habileté à une neutralisation des acteurs politiques susceptibles de mettre à mal son autorité. Moïse Tshombe douta désormais de pouvoir revenir en scène. Jusqu'avril 1966, lui qui avait quitté le Congo séjournait en Europe, principalement en Belgique.

En 1966 au Congo, le chef de l'État procéda en deux temps à la réunification des provinces du pays. Dans un message du 6 avril, il annonça que les provinces du Lualaba et celle du Katanga-Oriental fusionnaient pour devenir le Sud-Katanga; Godefroid Munongo restait gouverneur. Cette décision fut caractérisée, d'après Jean-Claude Willame, comme une « concession de dernière minute faite aux pressions en faveur d'un Katanga réunifié en échange de la fidélité des dirigeants d'Élisabethville aux autorités centrales » (CRISP 1967 : 227). Alors que le rôle du Parlement avait déjà été fortement réduit après quelques mois seulement de sa présidence, en mai 1966, Mobutu lui demanda d'exclure Moïse Tshombe de ses rangs pour raison d'absentéisme. Dorénavant, le leader katangais devenu une cible à abattre fut déchu par 86 voix contre 3. Langellier écrit : « Le général-président menace volontiers, de manière inquiétante, la classe politique. "L'Armée a décidé : plus de politiciens. Aucun. C'est clair ! Et si un homme politique s'avise de tenir un meeting, on l'enverra devant un tribunal militaire. Il ramassera cinq ans de prison. Le tribunal siègera au stade devant la foule. À la moindre incartade, crac dedans ! ...[...]. Nous sommes militaires, nous n'avons peur de personne". Parfois, il adoucit, se montre bon prince : "J'ai dit aux députés et aux sénateurs : reposez-vous d'abord, faites une pause de cinq ans !" » (Langellier 2017 : 139.)

« Centralisateur dans l'âme », Mobutu parvint après seulement quelques mois de pouvoir à restaurer le Congo unitaire et à imposer son autorité. Il poussa jusqu'à séduire ses ennemis d'hier, les lumumbistes, privés de chefs charismatiques. En proclamant le 30 juin 1966 Patrice Lumumba héros national et en baptisant à l'occasion de son nom la grande artère qui relie la ville de Léopoldville à



Bob Denard en 1967.

(Photo Eliot Elisofon, EEPA 02352. Smithsonian Institution, National Museum of African Art, Eliot Elisofon Photographic Archives, Washington.)

l'aéroport, « qui pourrait mieux aider Mobutu à réaliser l'union nationale que Lumumba lui-même ? » (Langellier 2017 : 151.)

Regardé vers Lumumba pour asseoir une promotion gagnée, pareil geste Cyrille Adoula et Moïse Tshombe promus respectivement premier ministre en août 1961 et en juillet 1964 l'avaient chacun posé à son tour. Mais l'acte de Mobutu a été plus fort en signification. David Van Reybrouck dit que Mobutu « neutralisait sa personnalité en lui rendant les honneurs à titre posthume. [...] La neutralisation par la récupération allait être un de ses tours préférés pendant les trente années de dictature qui suivirent » (Van Reybrouck 2012 : 364). Dans cette démarche qui réussit, la création du Corps des volontaires de la République (CVR) va dans le sens d'un désaveu du séparatisme et de la stature d'acteur manipulé par l'étranger qui étaient les traits du leader katangais

chassé du pouvoir. Le mouvement se proposait « d'encadrer et d'animer les masses pour "liquider le néocolonialisme" et "assurer l'indépendance économique" du Congo ; des formules que Lumumba n'aurait pas désavouées » (Langellier 2016 : 152).

Si on réhabilite Lumumba qui n'est plus un obstacle parce que transformé en gain politique du nouveau régime, Évariste Kimba lui fut condamné à mort le 31 mai et exécuté par pendaison à Léopoldville le 2 juin. Avec trois autres, il était accusé de complot (dit « complot de la Pentecôte ») contre la Sûreté de l'État. Il sera le premier à passer au pied de la potence. Sur la fin de cet ancien ministre des Affaires étrangères de l'État du Katanga, Langellier écrit : « Le général Louis Bobozo, chef de l'armée et oncle de Mobutu, fait partie de l'assistance. Devant le gibet, deux femmes, échelées, la poitrine dénudée, sanglotent, avec leurs quatre enfants. Il faut les écarter. C'est la famille de l'un des condamnés. Un officier lit rapidement la sentence. Près de lui se tiennent trois médecins vêtus de blanc. Un homme de grande taille, la tête entièrement couverte d'une cagoule noire, monte sur l'échafaud. Il ne porte pour tout vêtement qu'un short bleu. Des exclamations fusent : C'est Kimba ! Le bourreau fait un geste bref, la trappe se dérobe, la corde se tend, le corps se raidit. Quelques cris aigus jaillissent de la foule. Les trois autres condamnés assistent au supplice à bord d'une Jeep en attendant leur tour. Même scène pour Emmanuel Bamba. Entre deux pendaisons, la fanfare joue » (Langellier 2017 : 147).

Mobutu affirmait ainsi son autorité. à propos de l'assassinat, Le Soir du 3 juin 1966 écrit : « Nous ne nous ingérons pas dans les affaires intérieures d'un État avec lequel nous avons tant de liens, mais l'on constate qu'après cette parodie de justice, le général Mobutu a du sang sur les mains ». Le nouveau président allait progressivement s'arroger tout le pouvoir. Dans son commentaire, Ludo De Witte puise dans ce qu'il apprit de l'ambassadeur belge Charles de Kerchove en poste à Léopoldville. Il écrit :

« de Kerchove savait reconnaître les qualités de Mobutu. Bien que le général eut fait entendre clairement qu'il suivrait une trajectoire pro-belge et pro-occidentale, on trouvait également au sein du gouvernement Mulumba, outre des anti)lumumbistes comme Bomboko et Tschisekedi, quelques architectes de la campagne anti-belge des semaines précédentes : Kidicho et Nendaka. L'ambassadeur avait une explication : Mobutu les avait désignés comme ministres pour les obliger "d'appliquer une politique dont ils ignorent

encore l'étendue". Le bras droit de Spaak au Congo estimait qu'il était même possible que la manœuvre ait eu pour but de tourner vers eux ce qui restait du mécontentement populaire, afin de les mettre définitivement sur la touche une fois qu'ils auraient été brûlés et discrédités. à propos de ce scénario, de Kerchove concluait : "Voilà en tout cas une possibilité, si Mobutu était un Machiavel. Seulement, il ne faut pas oublier que Machiavel était un Européen et que les Congolais en politique sont bien plus forts". Il [de Kerchove] se garda bien d'ajouter que les Machiavel locaux avaient appris le métier des Belges ». (De Witte 2017 : 437).

Mobutu fit disparaître les petites provinces tout en privant les provinces existantes de toute autonomie. Voilà, surtout, qu'il s'engagea à faire ce qu'il avait interdit à Kasa-Vubu : il ne s'agit plus de côtoyer le « communiste » Kwame Nkrumah qui venait d'être chassé du pouvoir. En fait, suivant le conseil de Washington, « Mobutu mène une habile campagne diplomatique pour rentrer en grâce auprès de l'Afrique progressiste. L'ambassadeur américain l'incite à expliquer à ses pairs les raisons de son coup d'État et les grandes lignes de sa politique. Le contexte régional joue en sa faveur. En dix-huit mois, les militaires prennent le pouvoir dans six pays d'Afrique : l'Algérie, la Centrafrique, le Dahomey, le Ghana, le Nigéria et le Togo. Mobutu n'est plus un renégat isolé. En avril, il participe à son premier sommet panafricain à Nairobi. L'Afrique lui promet d'interdire aux réfugiés congolais toute activité politique et militaire. En échange, Mobutu s'engage à débarrasser le pays des *influences étrangères, y compris des mercenaires*. Il s'y prend si bien qu'il obtient le privilège pour son pays d'accueillir le sommet panafricain l'année suivante. L'ancien paria est devenu un acteur africain de premier plan » (Langellier 2017 : 141).

Face à Mobutu, le Katanga restait parmi les cas spécifiques des provinces à avoir eu diverses revendications autonomistes et des instruments pour les réaliser. Toutefois, si les hommes politiques se révélèrent souvent faibles comme acteurs politiques et aussi faciles à diviser, il restait la force militaire katangaise qu'il devait encore craindre. Jusqu'en 1966, les unités des ex-gendarmes restèrent unies, avec leurs propres commandants. Mobutu devait donc nécessairement prendre une action s'il voulait durablement asseoir son pouvoir.

En fait, en cette année 1966, Moïse Tshombe désirait rentrer au Congo : « Mon pays a besoin de

moi. Je n'ai pas le droit de le décevoir »⁸. Des recrutements de mercenaires avaient eu lieu en 1966, vraisemblablement sur demande de Tshombe, et l'appui du gouvernement portugais semblait avoir été acquis. Une relecture des événements et des témoignages révèle que Tshombe planifiait une opération de reconquête du pouvoir avec l'aide de son ex-armée katangaise. Mais on ne sait pas si la mutinerie de 1966 fut le signal de départ ou une opération non planifiée⁹.

Les Américains informèrent Mobutu qu'un coup d'État en faveur de Tshombe était programmé pour le 21 juillet. Celui-ci impliquerait deux cents mercenaires sud-africains et rhodésiens¹⁰. À la date prévue, rien ne se passa, certes, mais deux jours après, les unités du colonel Ferdinand Tshipola investirent Kisangani. Mais la rive gauche de la ville resta sous le contrôle des troupes de l'ANC. Dans un mémorandum, Tshipola n'accusait pas seulement le commandement de l'armée de discrimination dans leur traitement, entre autres, en ce qui concerne les promotions, mais il mettait en cause la légitimité du coup d'État de Mobutu du 24 novembre parce qu'ils n'y avaient pas été associés (CRISP 1967 : 348-349). Bien que les mercenaires sous Bob Denard restassent à l'écart, d'autres groupes de mercenaires de l'encadrement des ex-gendarmes prirent Watsa et Isiro, pillèrent les banques et descendirent sur Kisangani. Forts de ces renforts, Tshipola défia le pouvoir central.

Romain Yakemtchouk écrit :

« [...] le 23 juillet 1966 une mutinerie éclatait à Kisangani ayant pour objectif de réaliser le retour de Tshombe au pouvoir. Il faut rappeler qu'après l'échec de la sécession du Katanga au début de 1963, quelques milliers de gendarmes katangais ainsi qu'un certain nombre de mercenaires se sont réfugiés en Angola, et en 1964 la plupart d'entre eux ont regagné le Congo pour être versés par le gouvernement Tshombe dans

l'Armée nationale congolaise. Comme les combats contre les rebelles se poursuivaient toujours au Nord et dans le nord-est du pays, les nouvelles autorités de Kinshasa n'ont pas touché à ces troupes, à telle enseigne qu'en juillet 1966, trois bataillons (le 11^e, le 12^e et le 14^e formant le régiment Baka) sont restés exclusivement composés de gendarmes katangais encadrés par des mercenaires. Suspectées pour leurs sympathies tshombistes, ces troupes étaient assez durement traitées par le nouveau régime, et en fin de compte elles se sont mutinées, mais cette révolte de Kisangani a échoué grâce à l'ancien chef des mercenaires Mike Hoare lequel a prévenu Mobutu. Selon ce dernier, "si le complot avait réussi, on aurait vu des mercenaires recrutés en Afrique du Sud et en Rhodésie s'emparer de l'aérodrome de Lubumbashi, attaquer l'armée nationale, occuper les points stratégiques de cette ville et notamment la radio, et tenter de s'allier une fraction de la police locale. Sitôt ses objectifs atteints, on aurait vu M. Tshombe arriver à Lubumbashi, s'adresser à la population congolaise par radio et lui expliquer qu'il revenait en tant que Premier ministre, sa destitution ayant été, selon lui, illégale". Et de réitérer ses remerciements : "c'est grâce à certains mercenaires actuellement en service dans la République que nous sommes parvenus à découvrir ce réseau qui se tramait à l'intérieur du pays" » (Yakemtchouk 1988 : 388-389).

Pour les négociations avec le pouvoir de Léopoldville, les ex-gendarmes en mutinerie exigeaient la présence de Godefroid Munongo. Accompagné de deux de ses ministres provinciaux, Édouard Bulundwe et Frédéric Kibasa, Munongo passa un séjour d'une semaine à Kisangani.

Jean-Pierre Langellier présente comme suit les étapes de cette scène qui se déroule : « Les négociations avec les mutins se heurtent à leur intransigeance. Ils menacent Mobutu de mort et exigent la démission du général Bobozo, chef de l'ANC. Le colonel Tshatshi, commandant local de l'armée, est abattu par un jeune capitaine, qui sera exécuté¹¹. Ni le Premier ministre, Léonard Mulamba, ni le gouverneur du Katanga, Godefroid Munongo, dépêchés sur place, ne peuvent convaincre les gendarmes. Le rôle, parfois trouble, des quelque cinq

8. Entretien de Moïse Tshombe au journal italien *Il Tempo*, repris dans *Le Monde* du 3 août 1966.

9. Selon Jérôme Nawej, frère de Moïse Tshombe, les deux révoltes des « ex-gendarmes » en 1966 et 1967 firent partie d'un projet de Moïse Tshombe de prendre le pouvoir (Entrevue d'Erik Kennes avec Jérôme Nawej, Kinshasa, le 27 janvier 2009).

10. Mémorandum de la Maison Blanche, classé "secret sensible", 13 juillet 1966.

11. On donnera le nom Tshatshi au « camp des commandos » à Kinshasa, lieu d'hébergement futur de la « Division spéciale présidentielle » de Mobutu, symbole de la répression de la révolte des « diabolos ».

cents mercenaires complique la situation. La majorité d'entre eux, dont le Belge Jean Schramme, sont fidèles à l'ANC. Le Français Bob Denard tergiverse, reste neutre, puis se rallie à Mobutu, après avoir été grassement soudoyé » (Langellier 2017 : 154).

Munongo fut convoqué à Kinshasa le 8 septembre 1966 avec son vice-gouverneur Dominique Diur pour le conflit opposant les deux hommes, notamment à propos de la répartition des ministères entre les anciennes provinces du Lualaba et du Katanga-Oriental réunifiées dans la nouvelle province du Sud-Katanga. Il y eut diverses interventions du ministre de l'Intérieur afin de préciser les pouvoirs respectifs du gouverneur et du vice-gouverneur. Le Sud-Katanga fut placé sous l'autorité militaire et des commissions d'enquête du parlement du ministère de l'Intérieur, dont les rapports ne furent pas rendus publics, y furent dépêchées.

Suite à l'affaire de mutinerie des ex-gendarmes katangais, Munongo fut mis en résidence surveillée à Kinshasa à l'approche du 12 septembre avant d'être suspendu de ses fonctions le 4 novembre. Dominique Diur fut désigné comme son dénonciateur l'accusant d'organisation de subversion au Katanga (CRISP 1967 : 366-367). Pendant l'intérim de Munongo, le commandant militaire de la région, le général Masiala, exerça ses fonctions de gouverneur du Sud-Katanga. Le 24 décembre Godefroid Munongo fut révoqué.

Une commission d'enquête parlementaire constata l'existence d'un réseau d'amis de Tshombe au niveau des responsables politiques au Katanga. Elle relevait la menace potentielle émanant de la police nationale au Katanga : « Pour le moment, les autorités de l'ANC ne redoutent que l'effectif trop élevé de la police (plus ou moins 6000) qui dispose d'un armement propre à une armée, et qui est composée de beaucoup d'éléments ayant servi dans la gendarmerie de la sécession katangaise » (CRISP 1967 : 365). La commission soulignait aussi l'opposition des milieux « racistes » de l'Union minière au Gouvernement central. L'opération de nationalisation de l'Union minière intervint fin décembre 1966.

Suite à l'échec des opérations de réconciliation avec la rébellion, l'ANC s'engagea dans une opération militaire pour vaincre la mutinerie. Le 23 septembre, une opération militaire contre Kisangani réussit à vaincre les ex-gendarmes, cette fois avec l'aide des mercenaires de Bob Denard et celle, de moindre ampleur, des unités de Schramme qui aidèrent à

désarmer les troupes des gendarmes en retraite (CRISP 1967 : 354-355). Jean-Pierre Langellier résume cet épisode :

« Les combats s'engagent. La majorité des gendarmes fuient vers le Sud. Les autres sont capturés et désarmés. Mobutu demande aux Américains de bombarder la colonne katangaise, qui comprend des civils dont nombre de femmes et d'enfants entraînés de force ou enlevés en cours de route. Pour cette raison, l'ambassadeur à Kinshasa, George McMurtrie Godley, rejette la requête de Mobutu, qui enrage. Son refus fixera le sort du diplomate qui a surtout eu le tort de faire, lors d'un dîner privé, une remarque désobligeante sur la maîtresse du président. Godley, devenu indésirable, demandera son rappel à Washington.

À Kisangani, Schramme, Denard et leurs hommes scellent la victoire de l'ANC. Le 6 octobre, les fuyards rendent les rames. Mobutu décore les deux chefs mercenaires de l'ordre du Léopard. Le 26 octobre, il limoge Mulamba. Le Haut-commandement a jugé cet homme intègre et pacifique trop conciliant envers les mutins. Mobutu, qui lui garde sa confiance, le nomme ministre de la Défense. Mais cette révocation marque une date importante, l'instauration d'un véritable régime présidentiel. Car Mulamba n'est pas remplacé. *Exit* la fonction de Premier ministre. Mobutu devient chef de l'État et du gouvernement. La dualité au sommet, précisera-t-il, "provoquait un mal immense au pays". Pas question non plus, ajoutera-t-il, de créer une vice-présidence » (Langellier 2017 : 154-155).

Le gouverneur Ignace Michel Ramazani du Haut-Congo, Dieudonné Boji du Kivu et Henri Ndala Kambola du Nord-Katanga furent convoqués à leur tour à Kinshasa pour accointance avec les ex-gendarmes katangais; le 22 octobre 1966, le président de l'assemblée provinciale fut démis de ses fonctions suite à cette affaire. Ainsi, le président Mobutu mit fin à l'autonomie des provinces réunifiées dont le nombre passa de 12 à 8, en plus la ville de Kinshasa. À la base, on épingla un grand problème de collaboration entre les exécutifs provinciaux et les assemblées provinciales. L'exercice du pouvoir exécutif devint, dans certains cas, presque impossible par l'obstruction des conseillers provinciaux ou d'une partie d'entre eux.

Notons que Tshombe continuait, lui, de comploter. En septembre 1966, les autorités françaises avaient démantelé un camp d'entraînement de ses partisans en Ardèche. Ce fut un coup dur pour le

leader katangais : Paris l'avait lâché. Une plainte pour haute trahison fut déposée contre lui et le colonel Tshipola, le 28 septembre 1966, par le président Mobutu, le Premier ministre Léonard Mulamba et les ministres de la Justice et de l'Intérieur Joseph N'Singa et Étienne Tshisekedi. Dans son verdict, le tribunal d'exception condamnait à Kinshasa les « traîtres katangais », le 13 mars 1967, à la peine de mort par contumace. De son côté, Godefroid Munongo fut envoyé dans l'île de Bula-Bemba dans le Bas-Congo, puis, incarcéré à la prison de Kisangani. Il ne fut libéré qu'en 1969, mais avec instruction de rester à l'isolement parce qu'il lui était interdit d'apparaître en public¹².

Contre Tshombe, le réquisitoire du procès retenait la sécession du Katanga, l'accord belgo-congolais de 1965 sur le contentieux¹³, le recrutement des mercenaires en 1966 et la diffusion de propagande subversive. Il n'y est pas question de l'assassinat de Lumumba, auquel Mobutu avait pris part. Mobutu cherchait à se dédouaner en présentant Tshombe comme le responsable des malheurs du Congo. Il ne restait plus qu'à le capturer. Un piège lui était dorénavant tendu.

À noter que le 3 décembre 1966, l'Assemblée nationale fut saisie de la motion du député Zénon Mukwakani demandant la réduction du nombre des provinces à six.

Cela venait aussi d'Honoré Agoyo, membre du gouvernement provincial du Kibali-Ituri, exigeant lui le retour de la Province-Orientale. Ainsi l'Assemblée nationale admit l'idée, mais décida de laisser au chef de l'État le soin de fixer le nombre de provinces. Dans son discours adressé aux Chambres réunies en Congrès à l'occasion de la clôture de la session extraordinaire, le 24 décembre 1966, Mobutu, annonça les mesures suivantes :

« [...] En premier lieu, la République doit posséder une structure administrative qui lui permette de réaliser son plan de développement, ainsi qu'un contrôle efficace sur l'ensemble du Territoire.

C'est pourquoi nous avons réduit à 8 le nombre de provinces existantes sans y inclure la ville de Kinshasa [...]

Permutations des gouverneurs et autres autorités territoriales

La nouvelle structure deviendra effective à la date du 1^{er} janvier 1967. Les gouverneurs de province deviendront des fonctionnaires de carrière ou des commis de l'État (applaudissements frénétiques et prolongés – cris de joie et de : vivez toujours!).

Aucun gouverneur ne travaillera plus dans sa région d'origine (applaudissements). Ils seront tous permutés (applaudissements).

Les commissaires de district et les administrateurs de territoire seront tous nommés par le Gouvernement central (applaudissements). Ils seront de surcroît, objets de mutations et permutations là où les besoins de l'État l'exigeront (applaudissements). [...]

Le 26 décembre 1966 aura lieu l'élection des gouverneurs des provinces du Haut-Congo, Nord-Katanga et Sud-Katanga, en remplacement de MM. Alamazani, Ndala-Kambola et Munongo (applaudissements frénétiques).

Le 27 décembre aura lieu la réunion des assemblées provinciales des provinces réunifiées, d'abord pour l'élection de nouveaux bureaux et ensuite celle des gouverneurs des provinces réunifiées. Seuls seront éligibles les gouverneurs en exercice des provinces réunifiées.

Nous avons supprimé la fonction de vice-gouverneur.

Uniformisation de la nomenclature des entités territoriales

Toujours à propos des provinces, nous voulons extirper la confusion qui règne actuellement dans leur organisation territoriale. Dans une province, on parle de préfectures et d'arrondissements, dans une autre il s'agit de districts et de territoires. Cette absence d'harmonie dans l'organisation territoriale des provinces handicape l'action du Gouvernement central.

Aussi avons-nous décidé qu'à dater du 1^{er} janvier 1967, toutes les provinces, uniformément, comprendront des districts et des territoires (applaudissements). »

En habile manœuvrier, le président Mobutu profita des ambitions individuelles de l'élite politique, y compris de celle issue de la sécession katangaise. Dans ce jeu entre Léopoldville et Elisabethville où les interventions de l'équipe de René Clémens avaient réussi à lier un groupe d'acteurs katangais pour justifier la sécession, ce jeu allait se noyer dans l'image de leader qu'incarnait Moïse Tshombe.

12. *Biographie historique du Congo* (2000 : 39).

13. Mobutu qui s'affiche comme nationaliste entend que l'on chiffre le manque à gagner entraîné par la sécession katangaise pour le Congo et l'ensemble du « contentieux historique » que Tshombe s'était empressé de solder dans le but de séduire la Belgique (Kimbulu Moyanso 2017 : 120).



Jean-Baptiste Kibwe, ancien président du conseil d'administration de la Générale congolaise des minerais (Gécomin), en détention à Kinshasa, comparait au tribunal de première instance (mai 1968).

(CP.2007.1.68, collection MRAC Tervuren; photo Information, 1968. Droits réservés.)

Dès qu'il y eut possibilité de se distancer, tous allaient s'afficher comme n'étant plus des alliés; seul Godefroid Munongo resta loyal à Tshombe. Quant à Jean-Baptiste Kibwe, il n'intégra aucun des gouvernements formés par Tshombe entre 1964 et 1965; même dans le gouvernement du Katanga-Oriental où il était resté, il ne parvint jamais à décrocher un poste important (cf. *supra*). C'est avec le président Mobutu que Kibwe réalisa la nationalisation de l'Union minière et devint président du conseil d'administration de la Gécomin. Mais rapidement, il tomba dans l'abîme. Il fut arrêté le 9 février 1968.

4. CAPTURE DE TSHOMBE, FIN DES MERCENAIRES ET PRÉSENCE DES KATANGAIS DANS LES GOUVERNEMENTS DE MOBUTU

Le président Mobutu suivit pendant quelques années une politique nationaliste, qui culmina avec la zaïrianisation de 1973. Il avait décidé, par l'ordonnance du 25 décembre 1966, que désormais les gouverneurs à la tête des nouvelles provinces seraient permutés, de manière à ce que plus personne

ne puisse diriger sa province d'origine. Au Katanga unifié, le Chokwe Paul Muhona élu gouverneur, et en poste du 28 décembre 1966 au 3 janvier 1967, fut affecté au Kasai. C'est Jean-Foster Manzikala, gouverneur de la Province-Orientale, qui prit la relève au Katanga¹⁴. C'était un ancien gouverneur de la Province-Orientale sous le contre-gouvernement d'Antoine Gizenga en 1960-1961. Il aurait reçu pour mission de traquer les tshombistes avec ces ex-gendarmes en débandade, maintenant qu'ils étaient infiltrés dans la masse ou traversaient la frontière avec l'Angola. Langellier écrit : « Au Katanga, Mobutu donne le feu vert à une répression féroce. Il nomme comme gouverneur l'un de ses hommes de main, connu pour sa grande cruauté, Jean-Foster Manzikala. Chargé de mettre au pas la province, il

14. Les originaires du Katanga seront, eux, affectés comme gouverneurs : Paul Muhona au Kasai-Occidental (3 janvier 1967-9 août 1968) puis, au Bandundu (9 août 1968-6 mars 1969); Édouard Bulundwe (12 mars 1969-5 août 1969).

impose la terreur. Il préside lui-même à des séances de torture et fait enterrer ses victimes dans les jardins de sa résidence. Un journaliste belge témoigne : « Dans chaque village que quittait M. Manzikala, il laissait plusieurs éclopés, battus par ses paras. À deux reprises, la population, s'armant d'arcs et de flèches, l'a attaqué et mis en fuite. » [...] À Lubumbashi, son sinistre souvenir est associé aux horreurs du *puits de l'Enfer*, un gouffre où sa milice faisait disparaître ses victimes. Elles étaient ligotées et précipitées vivantes dans les puits. Épouvantés, les paysans de la région entendaient les plaintes des malheureux dont l'agonie se prolongeait parfois pendant plusieurs jours » (Langellier 2017 : 155).

Cela s'appelait « donner de la discipline », une pratique qui semblait bien dans la ligne du nouveau pouvoir instauré par Mobutu¹⁵. José Nimy dit de ce personnage :

« Qui fut Manzikala? Un personnage atypique. Violent et cynique. Très riche et arrogant. Diabolique, il travaillait la nuit, il dormait la journée. De formation scolaire moyenne. Politiquement puissant et « branché » directement sur Mobutu en personne. [...] Gouverneur du Katanga, en 1966, il sera chargé de « rééduquer », à sa manière, les Katangais sortis, il y a quelques années, de la sécession de triste mémoire. Un peu comme pour les « corriger » et bien les tenir à l'œil, les pauvres Katangais! Ce fut une période infernale pour nos compatriotes de la province du cuivre. [...] [...] Manzikala. Voilà un homme tout puissant, très proche du pouvoir et qui n'était pas à ses premières

15. Jean-Foster Manzikala est né à Léopoldville le 27 février 1937, de père militaire; originaire de la tribu logo, clan des Ogambi dans le Kibali-Ituri en Province-Orientale. Élu président sectionnaire du MNC/L à Faradje en 1959; participe au congrès d'octobre du MNC/L à Stanleyville; il écrira à plusieurs reprises à Lumumba qu'il a connu à la prison de Stanleyville, mais celui-ci ne lui répond pas. Il écrit des articles dans la presse dans lesquels il s'oppose à l'indépendance et rend hommage à l'œuvre civilisatrice de la Belgique. Il se présente sur la liste individuelle aux élections de 1960; administrateur du territoire de Faradje, puis vice-président du gouvernement provincial avant de succéder à Jean Finant; mis en résidence surveillée en octobre 1961 après avoir été destitué par l'assemblée provinciale; élu en août 1962 président de la province du Kibali-Ituri; devient membre du Radeco en 1964, puis président provincial de Conaco en mars 1965; député national en 1965; élu gouverneur du Kibali-Ituri; élu gouverneur de la Province-Orientale en décembre 1966, mais nommé par Mobutu gouverneur du Katanga.

frasques politiques. Il opérait au vu et au su de tous, sans avoir jamais été inquiété. Durant son mandat de gouverneur du Katanga, il n'avait pas hésité à ordonner l'enfermement, pour 24 heures, dans un congélateur en marche, de son commissaire de sous-région, l'infortuné Pascal Mazamba. Au motif que celui-ci n'était pas présent à la gare de Likasi pour l'accueillir [...] » (Nimy 2006 : 108, 113).

Pendant cette période, des membres de l'ex-gendarmerie ou de la police fuirent en Angola. D'après Kennes, un des tout premiers groupes fut celui de Pascal Kapend (ancien de la Sûreté sous la sécession) et Antoine Luembe (futur chef d'état-major des « ex-gendarmes ») qui entrèrent en Angola le 24 mai 1967¹⁶. En mars 1967 déjà, le procès du colonel Tshipola était en même temps le procès de la sécession et de l'action de Moïse Tshombe. Thomas Tshombe, frère de Moïse Tshombe et futur *mwaant yav* Kawel II-a-Ka'a-Kamin (1983-2005), fut condamné par contumace à 15 ans de prison pour avoir assuré la liaison entre les mutins et les ex-gendarmes en Angola. En plus de la mutinerie de Kisangani en juillet 1966, une des raisons de la condamnation à mort de Tshombe fut la constitution d'une « armée irrégulière, dite « Gendarmerie katangaise », constituée de voyous incontrôlables et de mercenaires recrutés principalement en Afrique du Sud » (CRISP 1969 : 318). Avec cette armée, selon le ministère public, « il [Tshombe] procéda à l'extermination systématique des populations du Nord-Katanga hostiles à son autorité et opposées à la sécession katangaise; [...] les bombardements de plus de 80 000 personnes réfugiées au camp de l'ONU ont été exécutés sur ordre de M. Tshombe après une action mûrement réfléchie » (CRISP 1969 : 318).

Et Mobutu finit par capturer Moïse Tshombe. Jean-Pierre Langellier décrit le rapt.

« Téléguidée par l'ambassadeur congolais à Bruxelles, Bernardin Mungul-Diaka, l'opération est préparée pendant des mois, puis mise en exécution par un redoutable repris de justice français, Francis Bodenan. Cet aventurier a fondé une fausse agence de tourisme administrée par un homme étroitement lié à la CIA. L'important est d'amener Tshombe à quitter l'Espagne.

16. Entrevue d'Erik Kennes avec Pascal Kapend, Lubumbashi, le 1^{er} août 2005.

En lui faisant miroiter la gestion de deux projets, l'un, financièrement lucratif, dans l'immobilier aux Baléares, l'autre, philanthropique et moralement gratifiant, à Palma de Majorque. Le [29] juin 1967, il propose un vol d'agrément vers Ibiza à bord d'un petit avion privé qui transporte neuf passagers, dont Tshombe et ses deux gardes du corps espagnols. Sur le chemin du retour, Bodenan ordonne aux pilotes de mettre cap sur Alger et tire deux coups de feu, blessant légèrement au pied un passager récalcitrant. À Alger, où il est attendu, Tshombe est jeté en prison.

À Kinshasa, Mobutu jubile. Dans son esprit, ce kidnapping aérien ne peut avoir qu'un seul épilogue : l'exécution publique de Tshombe. Il déclare à la presse belge : "Pour nous, Tshombe est un homme mort". Et il ajoute : "Plus jamais l'Occident ne pourra compter sur ce garçon de courses pour ses méfaits en Afrique". Il demande aussitôt à l'Algérie d'extrader son malheureux rival, comme le président Houari Boumediene lui en a fait la promesse avant le rapt. Mais maintenant, ce dernier hésite. Son inimitié pour Tshombe n'a d'égale que celle qu'il voue à Mobutu. Il saisit la Cour suprême qui prononce un avis favorable. Malgré cela, il fait encore traîner les choses. Les émissaires envoyés à Alger par Mobutu reviennent bredouilles. Des manœuvres diplomatiques se déploient en faveur de Tshombe. L'Union minière serait prête à verser une grosse rançon pour sa libération. Le département d'État américain ne veut pas d'une nouvelle pendaison publique qu'elle jugerait nuisible pour l'image du Congo. Il invite Mobutu à y renoncer en le menaçant de représailles financières. Comme si Washington voulait surtout protéger le président congolais contre lui-même. De son côté, de Gaulle fait pression sur Boumediene pour empêcher l'extradition.

Le président algérien, insatisfait de la tiédeur *révolutionnaire* de Mobutu, hésite à lui livrer son *précieux colis*. Il veut monnayer politiquement l'extradition de Tshombe. Il la conditionne, au lendemain de la guerre de Six-Jours, à une rupture des relations diplomatiques entre Kinshasa et Jérusalem. C'est trop demander à Mobutu, qui n'aime guère les dirigeants arabes et entretient des liens étroits avec Israël. Kinshasa fait de vagues contre-propositions, jugées insuffisantes à Alger. Résultat : Tshombe ne sera jamais extradé. Il mourra en prison, à l'âge de 49 ans, dans des conditions restées mystérieuses, le [dans la nuit du 29 au 30] juin 1969, juste deux ans après son enlèvement dans le ciel des Baléares. D'une banale crise cardiaque, selon l'acte de décès contresigné à la demande de Boumediene par onze médecins, dont trois Français.

Empoisonné, selon une autre version qui a la faveur de nombreux Congolais » (Langellier 2017 : 156-158).

D'un côté Tshombe avait été capturé. De l'autre, au Katanga, le 30 août 1967, Foster Manzikala fut remplacé par Denis Paluku (Nande originaire du Nord-Kivu) et, le 17 août 1968, par Léon Engulu (Mongo originaire de la Tshuapa dans la province de l'Équateur).

Sur le terrain, Mobutu n'en aura pourtant pas fini avec les gendarmes katangais et mercenaires étrangers. L'épilogue de ce dernier combat fut d'autant plus complexe. Langellier fait un long panorama sous le titre « Schramme et Denard attaquent ».

« [...] Schramme et Denard, basés à Punia et Kisangani, sont inquiets. Mobutu n'a plus vraiment besoin de ses anciens alliés qui ternissent son image de leader nationaliste. Il s'apprête à dissoudre leurs unités, par la force si besoin, et à les fondre dans l'ANC. Les deux soldats de fortune décident donc de prendre les devants, pour leur propre compte et au service du chef katangais. Le mercenaire sud-africain Jeremiek Puren leur a promis le renfort de deux cents volontaires rhodésiens. Mais le 1^{er} juillet, ils apprennent par la radio le rapt de Tshombe. Faut-il continuer ? Schramme est résolu. Il n'a plus aucune confiance dans le président. [...] Denard semble hésiter. Les deux compères ne s'aiment pas. Le premier accusera d'ailleurs le second de trahison.

Le 5 juillet, ils passent à l'attaque. À Bukavu, elle réussit et la ville tombe ; à Kisangani, elle échoue. Le mitraillage à l'aube de la garnison fait plusieurs centaines de morts et de blessés, militaires et civils. "La surprise fut totale et la garnison bousillée", racontera Schramme. Mais sa stratégie de la terreur ne provoque pas la débandade espérée. L'armée de Mobutu a changé. Au combat, les soldats de l'ANC ne détalent plus comme naguère face aux Simba. Ils ont appris à se battre. Plusieurs centaines d'officiers ont été formés par des instructeurs, notamment belges et israéliens. La troupe, en voie de détribalisation, est mieux encadrée. Sa contre-attaque oblige Schramme à se replier. Avec cent cinquante mercenaires, huit cents Katangais et quatre cents auxiliaires encombrés de femmes et d'enfants, il entame une longue errance vers Bukavu où il trouvera refuge un mois plus tard. Denard, blessé à la nuque, est évacué en Rhodésie. À Kinshasa, une trentaine de mercenaires forment une antenne logistique. Ignorant ce que tramontent leurs chefs à Kisangani, ils sont livrés à la vengeance de Mobutu qui les fait exécuter sur-le-champ.

[...] Mobutu veut en finir au plus vite avec l'ennemi. Il parle à la radio, galvanise ses troupes et presse Washington d'intensifier son aide. Malgré l'hostilité du Congrès, l'administration Johnson lui expédie deux avions de transport C-130 pleins de matériel et de munitions. L'Éthiopie envoie des avions, le Ghana prête des pilotes. Le continent noir se range derrière Mobutu. En septembre, le sommet annuel africain se tient à Kinshasa [...]

Très bien préparée par la diplomatie congolaise, la conférence de l'OUA promet d'aider Mobutu à se débarrasser une fois pour toutes des mercenaires. Assiégé dans Bukavu, Schramme n'a qu'une option : quitter le Congo via le Rwanda. Mais les négociations par l'entremise de l'OUA et la Croix-Rouge internationale traînent en longueur. Pour soulager Schramme, Denard, vite remis de sa blessure à la nuque, monte une opération rocambolesque et totalement bâclée : avec cent cinquante hommes et l'appui de militaires portugais, il attaque l'ANC par le sud à bicyclette. Après deux escarmouches, il se replie vers l'Angola. Le 3 novembre, Schramme et ses hommes capitulent. Accueillis au Rwanda, ils déposent les armes et sont internés dans un camp contrôlé par la Croix-Rouge. On y dénombre cent vingt-neuf mercenaires et deux mille cinq cents Katangais, familles comprises.

Maintenant que ces rebelles déchus ne présentent plus aucun danger, Mobutu fait de la surenchère. Des pays dont les mercenaires sont originaires, il exige une indemnisation des dommages de guerre commis à Bukavu, tout en offrant l'amnistie aux Katangais, ces *Congolais fourvoyés*, dont il garantit la sécurité. Pour les mercenaires, l'épilogue finalement accepté par Mobutu, ne surviendra que le 4 avril 1968, jour de leur évacuation du Rwanda. Ils prennent l'engagement de ne jamais remettre les pieds en Afrique. Nombre de Katangais, prudents, s'exileront en Angola. Ceux qui retourneront au Congo seront transférés dans les forêts de l'Équateur. On n'entendra plus jamais parler d'eux. Tout indique qu'ils ont été massacrés » (Langellier 2017 : 158-160).

Sur les détails qui ont toute leur importance, de nombreuses précisions sont apportées par d'autres sources documentaires (cf. De Witte 2017 : 439-444). D'après Erik Kennes, il y a des mercenaires commandés par Jean Schramme¹⁷ et les ex-gendarmes

katangais qui y furent associés au mouvement. La mutinerie éclata à Bukavu et à Kisangani le 5 juillet 1967, date anniversaire de la mort du colonel Joseph Tshatshi. Le plan en fut mal exécuté et Schramme avait clairement sous-estimé la capacité de réaction des nouvelles unités de l'ANC. Les renforts attendus de Puren et Denard n'arrivèrent pas et, malgré la présence de 600 « Katangais », Schramme dut quitter Kisangani. En battant en retraite, sa petite armée prit Bukavu le 7-8 août. Le 10 août, le colonel Léonard Monga s'y proclama président du gouvernement de salut public au Congo. Ils restèrent à Bukavu jusqu'au 3 novembre, puis ils furent évacués vers le Rwanda (Kennes 2009 : 436). Bob Denard n'apporta pas les renforts espérés, sans doute peut-être à cause d'un changement de position du gouvernement français (Denard 1998 : 247). Mais il organisa toutefois une petite opération au Sud-Katanga, nommée « Opération Lucifer », qui connut un échec total. Compte tenu de peu de moyens dont ils disposaient et malgré le soutien mitigé de la PIDE, Denard et ses hommes décidèrent d'aller à Kisenge-Manganèse le 1^{er} novembre à bicyclette afin d'y récupérer des véhicules pour progresser. Ils occupèrent brièvement Kisenge, Mutshatsha avant d'en être délogés par l'ANC, dont à nouveau les mercenaires avaient sous-estimé la capacité de combat. Selon un membre katangais de l'expédition, les autorités portugaises en Angola auraient coupé leur soutien au groupe après que les mercenaires eurent volé huit millions de francs belges dans les caisses de l'entreprise de Kisenge-Manganèse¹⁸.

Romain Yakemtchouk apporte un long commentaire sur cette deuxième mutinerie des mercenaires.

« [...] Déjà à la mi-juin quelques tentatives de sabotage économique ont eu lieu au Katanga : le pont du chemin de fer sur la rivière Lubudi près de Mutshatsha a été endommagé, et des pylônes de lignes à haute tension de Kasapa et de Tumbwe, près de Lubumbashi, ont été endommagés en vue de couper l'approvisionnement en électricité de la capitale de la province du cuivre. Le 29 juin, le gouvernement belge a prévenu Kinshasa des rumeurs venues en sa possession qu'une

dans la région de Moba-Kalemie. Il était donc composé en grande partie de Tabwa.

18. Entrevue d'Erik Kennes avec Pascal Kapend, Lubumbashi, le 1^{er} août 2005. CRISP 1969 : 393-403 et *Ops Lucifer. Katanga* 1967.

17. Le groupe de Schramme fut formé après les combats contre l'ONU de décembre 1961, avec des recrues locales

action subversive se préparait à l'est du Congo : il s'agissait de la mise à exécution du "plan Kerilis", conçu en Espagne par les sympathisants de l'ancien Premier ministre en vue du renversement du régime Mobutu et la réinstallation de Tshombe au pouvoir. En même temps, le gouvernement déclarait au Parlement que "les instructions avaient été données à nos représentants diplomatiques et consulaires au Congo, suivant lesquelles ils devaient veiller à ce que nos compatriotes s'abstiennent scrupuleusement de tout acte pouvant être considéré comme une ingérence dans les affaires intérieures du Congo". Le ministre des Affaires étrangères ajoutait qu'il trouverait regrettable que, "lorsque l'action officielle de l'État belge visait à nouer des relations de coopération avec l'État congolais et qu'un grand nombre de citoyens belges prestaient leurs services au Congo, d'autres Belges menèrent des activités contradictoires et en opposition non seulement avec le gouvernement congolais, mais également avec le gouvernement belge".

Or, le 5 juillet, les mercenaires et les ex-gendarmes katangais commandés par Schramme déclenchaient leur action en essayant, au premier stade, de s'emparer de la ville de Kisangani. LANC riposta et le gouvernement congolais sonna l'alarme : Mobutu notifia au Conseil de sécurité de l'ONU que le Congo était "l'objet d'une agression perpétrée par les impérialistes colonialistes occidentaux" et signala que "des mercenaires d'origine belge, française et espagnole, de concert avec les ex-gendarmes katangais, ont ouvert également des hostilités à Bukavu". Se référant à la résolution du Conseil de sécurité du 14 octobre 1966, qui invitait le gouvernement portugais à ne pas permettre que l'Angola soit utilisé comme base opérationnelle de mercenaires étrangers en vue d'une ingérence dans les affaires intérieures du Congo, Mobutu demanda que cette résolution soit appliquée sans failles. En même temps, Mobutu prêta aux Belges résidant au Congo des visées interventionnistes.

[...] Le 9 août Schramme s'emparait de Bukavu, ce qui provoqua une nouvelle effervescence des sentiments anti-belges : le 14 août, l'ambassade de Belgique à Kinshasa a été mise à sac, et la statue du roi Albert profanée.

[...]

La mutinerie de Schramme a pris fin en avril 1968 : sous l'égide des instances internationales, les mercenaires ont été expulsés du Rwanda et rapatriés vers leurs pays respectifs, tandis que le gouvernement zambien s'engagea à accueillir sur son territoire les ex-gendarmes katangais et leurs familles. La Belgique ayant en outre décidé de retirer les passeports aux

mercenaires de nationalité belge, le général Mobutu se dit satisfait de ces mesures. [...] au mois de juin suivant, le général vint en Belgique où il fut reçu en privé (mais avec des égards) par le roi Baudouin : cette visite de l'homme d'État zaïrois, la première depuis son accession au pouvoir, allait détendre l'atmosphère. Le 23 août, les deux gouvernements signaient une importante Convention générale de coopération technique et scientifique » (Yakemtchouk 1988 : 389-391).

Avec le rapt, suivi de la mort en captivité de Tshombe et la fin de la présence des mercenaires au Congo, Mobutu est comblé. Le 24 mai 1969, il lui est attribué le prix international Hammarskjöld en guise de reconnaissance pour son action en faveur de la paix en Afrique centrale. Ainsi, il devint vice-président de l'Académie Dag Hammarskjöld. À l'intérieur du Congo, la province du Katanga ne connut plus d'effervescence politique particulière. Léon Engulu demeura gouverneur du Katanga du 17 août 1968 au 8 décembre 1970. Il fut remplacé par Henri-Désiré Takizala, un originaire du Kwilu qui avait travaillé auparavant à l'Université officielle du Congo à Élisabethville, en poste du 24 décembre 1970 au 24 février 1972. Monguya Mbenge, originaire du lac Mai-Ndombe, connut un règne éphémère, n'étant resté que du 24 février au 11 juillet 1972. C'est Eugène Duga Kugbe Toro, un Ngbandi du territoire de Bondo dans le Bas-Uele qui se maintint à la tête de la province, du 19 juillet 1972 au 10 février 1976. Il fut remplacé, d'abord par André Dedy Asumani Busanya Lukili (Lega du Maniema) du 10 février 1976 au 8 juillet 1977; puis, arriva Paul Efambe Ey'Olanga, un Mongo de l'Équateur, du 8 juillet 1977 au 17 mai 1978. Ce dernier fut surpris au cours de sa tournée administrative par la prise de Kolwezi, lors de la deuxième guerre du Shaba.

De 1965 à 1970, au plan politique, Mobutu intégra dans son gouvernement certains membres de l'élite politique katangaise actifs pendant la sécession. Avec l'imposition du MPR parti-État, il plaça des Katangais dans l'élite politique créée par le parti unique. À partir de 1977 eut lieu une décompression politique qui permit de nouveaux recrutements katangais et une réintégration temporaire de certains anciens. D'autres trouvèrent des postes grâce à la cooptation dans des structures comme le Bureau politique, puis le Comité central, créé le 4 août 1980.

Mais bien avant cela, la nomination de membres katangais dans le premier Gouvernement national

de 1965, juste après le coup d'État, avait été significative. Aucun Lunda n'y avait été incorporé; on y trouvait en revanche un ancien membre de l'Atcar, Oscar Mulelenu, de l'éthnie chokwe traditionnellement rivale des Lunda, de même que l'Aushi Alexis Kishiba, auteur du mythique manifeste « Katangais, où es-tu ? » de 1958¹⁹ et Bertin Mwamba, Mulubakat de Kamina certes, mais pro-Conakat.

Cette tendance de prendre des éléments de l'ex-Conakat, voire de l'ex-Balubakat, allait se confirmer plus particulièrement avec la nomination de Ferdinand Tumba resté dans le gouvernement du 1^{er} décembre 1965 jusqu'au 1^{er} août 1969, bien qu'avec quelques sorties momentanées. On se souviendra que Tumba avait voulu entreprendre des négociations entre la Balubakat et la Conakat en 1961 et qu'il fut arrêté et emprisonné à Élisabethville. En 1964, il prit ses distances avec la Balubakat et se rapprocha du Gouvernement central de Léopoldville. Comme ministre des Terres, Mines et Énergie, il amassa une certaine fortune immobilière. André Shabani, un dirigeant proche de Sendwe, mais plus dur que Tumba, ne fut coopté dans le système que plus tard.

C'est à partir de 1970 qu'une nouvelle génération d'élites fit son entrée dans le cercle de Mobutu. Les principales figures étaient sud-katangaises. On comptait Godefroid Sampasa Kaweta Milombe, un Ndembo et donc Sud-Katangais proche des Lunda; Jean Nguz Karl I Bond pour les Lunda; et pendant un temps, Édouard Bulundwe, un Kaonde du territoire de Kambove. Les originaires du Nord-Katanga sur lesquels Mobutu allait s'appuyer se trouvaient plutôt à l'Assemblée nationale. D'abord, ce fut Kabimbi Ngoy qui devint la figure principale; ensuite, Mulongo Misha Kabange; et enfin, Baudouin Banza Mukalay.

Tableau 9.2 : Députés originaires du Haut-Katanga de la 1^{re} législature de la Deuxième République : 1970-1975

Noms	Territoires et peuples d'origine
André Kapwasa	Kasenga ; Bemba
Raphaël Katambala	Pweto ; Zela
Frédéric Kibasa	Kasenga ; Sumbu
Alexis Kishiba	Sakania ; Aushi
Léon Pande Kiboko	Kambove ; Sanga
Jean Pande Kayala	Mitwaba ; Lomotwa

19. *Katanga*. 1958 (1^{er} février).

L'absence de Nord-Katangais dans le Gouvernement semble avoir été compensée par la nomination d'Umba Kyamitala, Lubakat originaire de Bukama, comme président délégué général de la Gécamines du 30 novembre 1973 au 6 mai 1982. Cette position était plus que stratégique. Les années 1970 virent d'ailleurs une « dé-katangalisation » des structures politiques, avec l'exception des éléments permanents que devinrent Sampasa et Nguz. Très prudents, ils s'affichaient beaucoup plus comme de « loyaux serviteurs de la République » que comme des adhérents à l'idéal katangais. Le Katanga devint un terreau fertile à la gloire du régime Mobutu. C'est de chez lui que vint la célèbre chanson *Djalelo*, l'hymne sans égal dédié sous la Deuxième République à la gloire de Mobutu appelé *Mulopwe* (« roi » chez les Luba), chanté par le Lunda Kot Awan Mutomb Tchey-Tchey²⁰.

Tableau 9.3 : Les députés originaires du Haut-Katanga de la 2^e législature de la Deuxième République : 1975-1977

Noms	Territoires et peuples d'origine
Kalunga Mpundu Alphonsine	Pweto ; Bemba
Kapwasa Kilishinga	Kasenga ; Bemba
Kishiba Kasangulu	Sakania ; Aushi
Kibasa Maliba Frédéric	Kasenga ; Sumbu
Kikontwe Tumbwe Marie-Claire	Kipushi, Bemba
Bulundwe Kitongo	Kambove ; Kaonde
Pande Kyanza	Mitwaba

Un retour sur cette problématique fondamentale de la représentation tribale en RDC s'impose. Dans l'opinion, avoir dans une structure de gouvernance une personnalité de sa région devint une indication d'être représentée²¹. Cette considération était perçue comme fonctionnant individuellement dans la mesure où l'on pouvait avoir un poste, un emploi,

20. Chanson luba serait un hymne royal. Elle fut exécutée la première fois à la gloire de Mobutu à Malemba-Nkulu. On y associe le nom de Kot parce que celui-ci devint le chef du groupe provincial d'animation comme chanteur hors pair et danseur intrépide louant Mobutu; cela lui fit abandonner son premier métier d'enseignant dans le primaire.

21. Lire la réflexion d'Ilunga Kabongo, « Déroulante Afrique ou la syncope du discours. » *Revue canadienne des études africaines* 18 (1). 1984.

un avantage, grâce à la médiation d'une « connaissance » ; mais aussi collectivement par l'influence que le « représentant d'une ethnie » pouvait exercer sur la politique gouvernementale en faveur de sa région. Dépendant de l'habileté de la personnalité politique en question, son échec de développer sa région d'origine était attribué à la mauvaise volonté des ressortissants d'autres régions, ou à la mauvaise foi de

l'intéressé. Pourtant le « représentant » se retrouvait piégé au centre du pouvoir, car chaque revendication qu'il pouvait faire au nom des siens était condamnée comme « tribaliste ». Dans ce contexte, la politique mobutiste était efficace pour assurer une représentation katangaise totalement neutralisée au centre. Les avantages pour les « représentés » étaient généralement symboliques.

RÉFÉRENCES

- Banyaku Luape Epotu, E. 2000. « Message du Président Kasa-Vubu à la séance inaugurale de la première session ordinaire de la 2^e législature du 13 octobre 1965 ». In *Chronologie, monographie et documentation sur l'histoire politique du Congo des années 1960 aux années 1990*. Kinshasa : Ciedos et éd. Compodor, p. 331.
- Banza Mukalayi, B. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éditions Africa Text.
- Biographie historique du Congo*. 2000. Kinshasa : CERDAC (coll. « Documents et travaux », 20).
- Brassinne de la Buisserie, J. 2016. *La Sécession du Katanga : témoignage (juillet 1960-janvier 1963)*. Bruxelles : PIE Peter Lang.
- Brion, R. & Moreau J.-L. 2006. *De la mine à Mars. La genèse d'Umicore*. Tielt : Lannoo et Umicore.
- CRISP 1967. *Congo 1966*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/IMEP.
- CRISP 1969. *Congo 1967*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/IMEP.
- Denard, B. 1998. *Corsaire de la République*. Paris : Robert Laffont.
- Devlin, L. 2009. *CIA. Mémoires d'un agent*. Jourdain éditeur.
- De Witte, L. 2017. *L'Ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les USA ont installé une dictature*. Bruxelles : InvestigAction.
- Gérard-Libois, J. (sous la dir. de). 1969. *Congo 1967*. Bruxelles/Kinshasa : CRISP/INEP (coll. « Les dossiers du CRISP »).
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat, Canada/France : Université de Laval/Université de Paris I.
- Kestergat, J. 1986. *Du Congo de Lumumba au Zaïre de Mobutu*. Bruxelles : Legrain.
- Kimbulu Moyanso, J.-P. 2017. *Persona non grata. Révélation du dernier ambassadeur de Mobutu à Bruxelles*. Bruxelles : Éditions Fondation Telema.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Perin.
- Mobutu, S.S. 1989. *Dignité pour l'Afrique. Entretiens avec Jean-Louis Remilleux*. Paris : Albin Michel.
- Mutamba Makombo K. J.-M. 2015. *Autopsie du gouvernement au Congo-Kinshasa. Le Collège des commissaires généraux (1960-1961) contre Patrice Lumumba*. Paris : L'Harmattan.
- Nimy Mayidika Ngimbi, J.-P. 2006. *Je ne renie rien. Je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*. Paris : L'Harmattan.
- Yakemtchouk, R. 1988. *Les Deux Guerres du Shaba. Les relations entre la Belgique, la France et le Zaïre*. Bruxelles : Institut royal des relations internationales.

CHAPITRE 10

DES GUERRES DU SHABA À LA CHUTE DE MOBUTU

Fragilisé par une gestion autocratique corrompue, l'autorité de Mobutu devenait de plus en plus fragile, le régime entra progressivement en agonie. Les premiers coups lui vinrent des résidus des éléments tshombistes réfugiés en Angola que le nouveau contexte de l'indépendance de cette colonie portugaise encouragea.

1. LES DEUX GUERRES DU SHABA : FISSURE DU RÉGIME MOBUTU

Le Katanga connut deux mouvements armés liés à l'infiltration des « ex-gendarmes katangais » ; d'abord en 1977 puis en 1978. Romain Yakemtchouk décrit le cadre qui les avait alimentés.

« [...] le déclenchement de la “guerre du Shaba de 80 jours” [...] se déroula entre le 8 mars et le 26 mai 1977 [...]. [...] depuis un certain temps déjà, les autorités zaïroises appréhendaient une action insurrectionnelle du FLNC – Front de Libération nationale du Congo – fondé dès juin 1968 par N. Mbumba, ancien commissaire de police principal à Kolwezi sous le régime de Moïse Tshombe, qui s'est réfugié avec ses partisans en Angola après l'échec de la sécession katangaise et des événements qui l'ont suivie. Ceci mérite un mot d'explication, car ces turbulents événements sont à l'origine même du drame des deux guerres du Shaba. Il se fait que leur aventure sécessionniste terminée, la moitié environ des ex-gendarmes sont rentrés au pays (en 1964) pour être incorporés dans l'ANC au sein du régiment Baka, mais ce ne sera pas la fin de leurs tribulations. La prise de pouvoir par Mobutu en novembre 1965 et le départ de Tshombe en exil, mettront les soldats katangais dans une situation difficile : ils deviendront suspects et l'objet de brimades de leurs camarades de l'ANC qui ne voulaient pas oublier qu'ils les avaient naguère pour adversaires. Dès lors, en juillet 1966, le régiment Baka se mutinait à Stanleyville, mais ne bénéficiant pas d'appuis, sa révolte fut rapidement matée et ses meneurs passés par les armes. Cette exécution du colonel Tshipola et du commandant Mwambu – malgré les garanties données par Kinshasa – va fortement indisposer les ex-gendarmes qui ne le pardonneront jamais à Mobutu. Lorsqu'en juillet 1967 les mercenaires commandés par Jean Schramme brandiront à leur tour l'étendard de la révolte, les Katangais se rallieront à ce soulèvement, lequel se terminant lui aussi en queue de poisson, les insurgés se réfugiant au Rwanda pour y déposer les armes.

Une fois de plus, les Katangais prendront le chemin de l'exil en Angola et en Zambie. En accord avec le gouvernement portugais de l'époque, ces ex-gendarmes [...] s'installeront définitivement dans la province d'Henrique de Carvalho, entre Tshikapa et Texeira da Souza, et peu à peu leur nombre grossira avec l'arrivée d'autres réfugiés lunda. La plupart de ces gens devenaient agriculteurs, d'autres optèrent pour le petit négoce, d'autres encore – les ex-gendarmes – allaient être engagés par la puissante compagnie minière *Diamang* dans ses milices privées, pour surveiller ses vastes exploitations diamantaires réparties sur un territoire d'environ 18 000 ha. Toutes ces nouvelles migrations et cette implantation des Katangais en Angola avaient pour origine – du moins partiellement – le comportement brutal et répressif des Forces armées zaïroises qui ont réoccupé le Shaba après la chute du “Katanga indépendant”, et les sévices infligés à la population de la province du cuivre par les autorités civiles, plus particulièrement par le gouverneur Manzikala. Ces départs pour l'Angola s'expliquaient également par le fait que les populations lunda, héritières de l'ancien royaume de ce nom, étaient (et restent) réparties à cheval entre trois pays, le Zaïre, l'Angola et la Zambie :

les frontières coloniales qui les ont séparées étaient bien entendu artificielles et ne tenaient pas compte des facteurs ethniques.

C'est donc dans ce milieu en quelque sorte naturel, que les ex-gendarmes allaient se grouper en une espèce de mouvement politique qui se fixa pour objectif non pas une nouvelle sécession du Shaba, mais davantage : le renversement du régime Mobutu. Conscient du danger potentiel que ces ex-militaires et ces réfugiés katangais représentaient pour le Zaïre et pour son régime, le général Mobutu "multiplia des missions pour les convaincre de rentrer au bercail. Des amnisties furent signées et proclamées. Plusieurs missions furent envoyées à Dilolo, mais en vain. Le chef *mwaant yav* fut mandaté par le chef de l'État lui-même plus d'une fois pour traiter avec ces égarés, mais aucun résultat concret ne fut enregistré". [...]

Bien entendu, l'affaire avait un important arrière-fond politique, car si les autorités portugaises toléraient (ou soutenaient) en Angola les ex-gendarmes katangais, Kinshasa leur rendait bien la monnaie. En effet, depuis 1962 déjà, le Congo hébergeait sur son territoire le GRAE – gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil dirigé par Holden Roberto, chef de son bras armé, le FNLA, auquel le gouvernement congolais avait mis à disposition une base militaire située dans la région frontalière à Kinkuzu, au Kongo central. [...]

Il se fait que l'amiral R. Cotinho, un des derniers gouverneurs portugais d'Angola, voyait d'un bon œil [le] rapprochement entre les ex-gendarmes et le MPLA, et dans ces conditions, on assista à un renversement des positions de ces derniers : le MPLA leur imprima une nouvelle orientation idéologique – la sienne – s'occupa de leur formation militaire, et leur procura des armes provenant soit des fournitures soviétiques au MPLA, soit des stocks de l'ancienne armée coloniale portugaise. Kinshasa aurait voulu empêcher cette tournure des événements et proposa le retour des ex-gendarmes au Zaïre, en compensation de quoi les réfugiés angolais séjournant dans le Bas-Zaïre retourneraient dans leur pays d'origine, mais ces pourparlers ont traîné. Fin décembre 1974, le gouvernement zaïrois a accusé les autorités de Luanda de "brouiller les cartes" et d'empêcher les ex-gendarmes "de choisir si oui ou non ils veulent rentrer dans leur pays", mais les responsables de la haute administration angolaise ont aussitôt démenti ces allégations en disant que "quatre représentants des ex-gendarmes ont déclaré au consul général zaïrois à Luanda", le 20 décembre, que la communauté katangaise désirait demeurer en Angola. [...]

Les ex-gendarmes voulaient bien sûr rentrer dans leur pays, mais... autrement, les armes à la main, et en attendant ils vont combattre les maquisards angolais soutenus par Mobutu. Il se fait donc que dans cette guerre civile – à résolution internationale – qui a précédé (et a suivi pendant un certain temps) l'indépendance de l'Angola (11 novembre 1975), les troupes de Nathanaël Mbumba – dont les cadres ont été partiellement renouvelés – se sont battus avec beaucoup d'allant aux côtés des forces indépendantistes d'Agostinho Neto, pour l'aider notamment à reprendre les localités de Kitangongo et de Caxito occupées ou menacées par les "Bakongo" du FNLA de Roberto Holden. C'est dire qu'une fois au pouvoir, le régime progressiste de Luanda leur saura gré et leur manifester ses sympathies pour le dessein de Mbumba en ce qui concerne la reconquête du Shaba.

[...]

[L'] indépendance de l'Angola et [la] prise du pouvoir par Neto consacraient la faillite de la politique zaïroise vis-à-vis du problème angolais, et étant donné la nouvelle configuration du paysage politique, Kinshasa, mais aussi Luanda vont essayer de normaliser leurs relations. Considérant que la guerre civile d'Angola était terminée, le gouvernement du général Mobutu se dira disposé à s'entendre avec le gouvernement de M. Neto, à la condition cependant, comme indiqua le directeur du cabinet présidentiel, M. Bisengimana, que le Zaïre puisse récupérer "6 000 mercenaires katangais ayant combattu aux côtés du MPLA", que la voie ferrée de Benguela soit remise en activité, qu'un million de réfugiés angolais vivant dans le sud du Zaïre soient rapatriés en Angola, et que le gouvernement angolais procède au départ de ses "mercenaires étrangers", plus spécialement des Cubains. Sans que ces conditions maximalistes soient formellement acceptées par les Angolais, en février 1976 Mobutu et Neto se sont rencontrés à Brazzaville pour une "réconciliation" : le Zaïre promettait de reconnaître le régime de Luanda et les frontières du nouvel État, y compris l'enclave (riche en pétrole) du Cabinda, donnait les assurances que "jamais le territoire zaïrois ne servirait de base opérationnelle contre l'Angola", et se disait donc disposé à retirer son appui à Holden Roberto en lui refusant l'utilisation de ses bases zaïroises pour les opérations militaires contre le régime de Luanda. En contrepartie, ce dernier promettait aux Zaïrois de pouvoir utiliser le chemin de fer de Benguela-Lobito – définitivement fermé depuis 1975 – pour leur faciliter l'évacuation du cuivre du Shaba, et donnait en même temps une vague promesse "de ne pas laisser les Cubains et les gendarmes katangais du MPLA agresser le pays". Or, ces accords s'avéreront fragiles et ne seront appliqués que

très partiellement. Certes, Mobutu affirmera que le 24 juin 1976 il avait désarmé les troupes du FNLA ainsi que celles du FLEC (Front de Libération nationale du Cabinda), qui soutenu par Kinshasa, réclamait l'indépendance de cette enclave; ensuite, le 6 janvier 1977, le Zaïre a reconnu officiellement la République populaire de l'Angola et a invité Luanda à établir des relations diplomatiques au niveau des ambassadeurs. Or, le gouvernement angolais refusa et accusa Kinshasa de mener un double jeu, en soutenant toujours les maquisards du FNLA, mais aussi de l'UNITA, un autre groupe d'opposants au régime qui multipliaient leurs incursions sur le territoire angolais et rendaient le chemin de fer de Benguela tout à fait inutilisable. Qui disait vrai? Qui disait faux? Mobutu répondra simplement que "je ne suis pas responsable des raids qu'entreprennent l'UNITA et le FNLA".

Si les relations entre le Zaïre et l'Angola laissaient grandement à désirer, il n'empêche que les différentes tentatives de normalisation entre les deux pays créaient un certain malaise chez les hommes de Nathanaël Mbumba, qui, bien entendu, ne voulaient pas servir de monnaie d'échange entre Kinshasa et Luanda. Et si un jour il y a un accord entre Neto et Mobutu? Craignant de perdre leurs positions et d'être démobilisés, les militants du FLNC vont donc préparer leur retour (armé) au Shaba, et bien entendu toute cette opération bénéficiera du concours des autorités angolaises qui savaient de quoi il retournait. C'est donc le 8 mars 1977 que le gouvernement zaïrois annonçait l'entrée dans la province du cuivre de "rebelles" qu'il qualifia de "mercenaires angolais", et pour sa part, le FLNC revendiqua le 11 mars la responsabilité de cette opération, en insistant sur le fait qu'il s'agissait là d'un "soulèvement national" contre le régime de Mobutu qui a fait son temps. Et, il est vrai que depuis quelque temps déjà – depuis le début des années 70 – les choses n'allaient pas très bien au Zaïre : le pays était rongé par le "mal zaïrois" (Yakemtchouk 1988 : 413-419).

Les guerres du Shaba contre le régime Mobutu traitées dans ce paragraphe méritent d'être retenues comme des événements significatifs ayant réellement convaincu le régime Mobutu de sa débâcle croissante. Elles forcèrent le chef de l'État zaïrois à recréer le poste de Premier ministre, supprimé dix ans auparavant et, même, lui inspirèrent la restructuration de l'organigramme administratif à la tête des provinces, voire l'idée d'une certaine décentralisation.

Mais les guerres du Shaba ne pouvaient permettre, dans l'immédiat, ni d'écarter Mobutu ni de redresser la situation du pays. Sur les causes de ces faiblesses, Romain Yakemtchouk écrit : « [...] les contours idéologiques et le programme politique du FLNC sont restés très faiblement, à vrai dire insuffisamment définis, et sa collaboration avec d'autres mouvements oppositionnels mal institutionnalisée. Bien sûr, un accord de lutte commune contre le régime de Kinshasa est intervenu en octobre 1975 entre le FLNC et le MNC/L, mais c'était peu de choses : les rivalités personnelles aidant, il n'y avait jamais eu de véritable front des opposants, ni au Zaïre, ni à l'étranger. Armés ou seulement politiques, ces différents groupements d'oppositions n'ont pas su s'organiser efficacement contre le régime de Kinshasa, déficience qui s'expliquait surtout "par la nature et la diversité de cette opposition". Cette situation – ce particularisme – enlevait au mouvement de N. Mbumba une part de sa crédibilité :

insuffisamment représentatif, il ne constituait pas une véritable formule de rechange au régime en place » (Yakemtchouk 1986 : 425).

Pour son attaque, Nathanaël Mbumba aurait été aidé ou aurait bénéficié de quelques appuis extérieurs. Il y aurait eu, au début, environ 2500 hommes répartis en bataillons de 300 combattants. La première localité prise fut Kisenge, attaquée le 8 mars vers 13 h 30. Très rapidement, ils attaquèrent Kapanga et d'autres localités « sans qu'aucun coup de feu ne l'eût annoncé ». Le 9 mars, c'était la prise de Dilolo; la première grande bataille eut lieu à Kasaji, des jours après. Puis, ce fut le cas du nœud routier de Mutshatsha, de Sandoa... ce qui semblait bien menacer Kolwezi.

Mais entre la période de la sécession du Katanga et cette guerre appelée « Shaba I », trop de divergences notables existent et divers faits vécus suscitent des interrogations. Énumérons-en quelques-uns :

1. Dès la prise de Kapanga, les ex-gendarmes cherchèrent à entrer en contact avec le *mwaant yav* Mbumb II-a-Kat'a-Kamin (né Daniel Tshombe Muteb Dipang), grand chef coutumier des Lunda. Il était absent et cela leur parut suspect. Il y avait à penser qu'il avait été mis au courant de cette invasion, à en croire le témoignage tardif de Jean Nguz qui, à ce moment-là,

était ministre des Affaires étrangères (cf. *infra*)¹. Romain Yakemtchouk écrit : « Dans l'esprit des agresseurs, l'absence de *mwaant yav* fut un acte de trahison : leur invasion comportait une telle importance que l'absence du chef contrastait avec les traditions de la région. Forts de cette conviction, les envahisseurs décidèrent de la destitution du *mwaant yav*, qu'ils durent considérer comme traître à leur cause. Les pressions furent exercées sur la sœur du chef afin de contraindre celle-ci à leur remettre l'anneau symbolisant la détention et l'exercice du pouvoir » (Yakemtchouk 1988 : 429 ; Yakemtchouk 1978 : 106-108).

Mobutu avait, lui, soupçonné le même *mwaant yav* d'intelligence avec les assaillants. Il fut arrêté, accusé de haute trahison. On affirmait que des documents « accablants » et des lettres « révélatrices » avaient été trouvés à son domicile. Mais relâché peu après, il assura le président zaïrois de sa loyauté envers le régime. C'est en qualité de *mwaant yav* que le président Mobutu le nomma membre du Comité central en 1980, avec d'autres chefs coutumiers, dont Mwanagwana Kalamba de Beena Lulua, Nyimi Lukengo des Kuba, Mulopwe Kasongo-Niembo des Luba du Katanga et Godefroid Munongo, le 6^e *mwami* des Bayeke.

2. Selon le témoignage du R.P. De Roeck de la mission Sainte-Marie de Dilolo, les combattants du FLNC déclarèrent après la prise de la localité « qu'ils étaient pour la population et non pour le régime actuel, qui la faisait souffrir; qu'ils n'étaient pas revenus au Zaïre au nom de Tshombe, mais en celui de Lumumba. Ils se disaient Congolais et non plus ex-gendarmes katangais ». Ils se sont empressés de faire descendre le drapeau zaïrois pour le remplacer par l'ancien drapeau congolais à six étoiles; les portraits de Lumumba furent affichés un peu partout dans la ville. Le chef des rebelles,

colonel Kawangu, ordonna le recrutement de jeunes gens entre quinze et vingt ans, qui ont été envoyés à Tshikapa, en Angola, pour y subir un entraînement militaire de deux semaines, après quoi ils sont revenus renforcer les effectifs du FNLC » (Yakemtchouk 1988 : 429-430).

C'est grâce à l'appui et à la médiation de la France et l'aide du Maroc que le régime Mobutu parvint à arrêter l'attaque (Yakemtchouk 1988 : 433-484). Mais après la guerre, « L'affaire Nguz » éclata. José Nimy, qui venait d'être nommé directeur de cabinet de Mobutu, dit qu'il s'agit d'un des rares « incidents d'effroi » pendant son passage aux côtés du chef de l'État zaïrois. Il raconte :

« Dans ma vie, je n'avais jamais eu aussi froid dans le dos que les jours où j'ai eu à vivre les durs moments de disgrâce de Nguz et de Sambwa. Nguz en séjour à l'étranger (aux Pays-Bas) pour raison de soins de santé est d'urgence rappelé à Kinshasa par Mobutu. Je ne le savais pas, moi qui le croyais toujours à l'extérieur du pays. Et quelle ne fut pas ma surprise de l'apercevoir au Mont-Ngaliema présent, en cette matinée du 30 juillet, à la cérémonie de prestation de serment d'un nouveau commissaire d'État !

Le président Mobutu paraît manifestement très détendu. Y compris Nguz lui-même. Personne, jusque-là, ne pouvait se douter de rien. Le climat durant le cocktail de circonstance offert aux invités, selon les usages, ne laissera rien apparaître de particulier. À l'issue de la cérémonie, le président fait signe à Nguz de le suivre. En même temps que lui, les chefs de corps constitués : le Premier commissaire d'État Mpinga, le doyen du Bureau politique Ilelo, le président du Conseil législatif (parlement) Bo-Boliko. N'y ayant pas été associé, je regagne mon bureau de travail. Mais voilà que quelque temps plus tard, je suis convoqué de toute urgence par le président Mobutu. Lorsque je me présente devant le Président de la République, je tombe sur une scène effroyable : Nguz est à genoux, saignant du nez, les deux bras levés vers le ciel et suppliant le Président, tout en protestant de son innocence. Mobutu est hors de lui, écumant de rage et dans tous ses états. J'en suis littéralement prostré.

«Nimy! s'écriera le Président, tu me prépares immédiatement une ordonnance de révocation de Nguz de toutes ses fonctions. Et je le traduirai en justice pour haute trahison ! Tout de suite ! »

L'élaboration d'une ordonnance de cette nature était une affaire de quelques minutes [...] » (Nimy 2006 : 201-202).

1. À noter qu'après la mort de Moïse Tshombe en 1969, les gendarmes katangais n'auront plus une même direction politique les menant à poursuivre un objectif commun. Le nouveau leader militaire et politique, Nathanaël Mbumba, successeur de Tshombe, avait coupé les liens avec la famille Tshombe qui, elle, devint de plus en plus intégrée dans le système de pouvoir de Mobutu (Kennes 2009 : 424-426).



On aperçoit Jean Nguz, main à la joue, derrière l'ambassadeur Kahamba.

Joseph Kahamba (originaire de Kabalo), ancien secrétaire général de la Balubakat (encore en décembre 1959), nommé ambassadeur de la RDC à Bruxelles, a présenté le jeudi 17 décembre 1964 ses lettres de créance au roi Baudouin. Ici, l'ambassadeur s'entretient avec le colonel BEM Delperdange, aide de camp du roi. (Photo Belga.)

Jean Nguz Karl i Bond qui s'ajoutait dans son nom « authentique » entier « **Mwina Mwat a Yav** »

Il est de père kasaien kanyok, mais c'est plutôt le rapprochement du côté de sa mère Lunda qu'il aimait afficher ce qui justifie son choix de nom.

Né à Musumba le 4 août 1939, il fait ses études primaires à l'école Saint-André et à l'institut Saint-Boniface à Élisabethville. Il commence ses humanités à l'institut Saint-Boniface, puis, il entre au collège Saint-François de Sales à Élisabethville en 1959-1960 en 3^e économique. Au cours de l'année scolaire 1960-1961, il est présenté avec Crispin Lwambwa Milambu à Moïse Tshombe par le recteur du collège, le père Beckers. Il faut noter que Jean Nguz et Jean-Marie Mutonkole (il était songye) étaient les élèves noirs les plus anciens du collège, Lwambwa, quant à lui, venait une classe après mais était un élève très brillant.

Jean Nguz obtient une licence en sciences politiques et sociales, section relations internationales à l'Université catholique de Louvain (Belgique). Mais c'est avec l'avènement de Tshombe au pouvoir à Léopoldville qu'il gagne des postes au pouvoir. Le 26 septembre 1964, il est nommé 1^{er} conseiller à l'ambassade de la RDC à Bruxelles et, en décembre de la même année, il est chargé d'affaires *ad intérim* du Congo à Bruxelles pendant l'« Opération Stanleyville ». Le 29 janvier 1965, il est ministre plénipotentiaire du gouvernement congolais près la 3^e session de la commission *ad hoc* de l'OUA à Nairobi ; le 10 février 1965, envoyé spécial et plénipotentiaire du gouvernement congolais à la conférence de l'OCAM à Nouakchott ; le 24 février 1965, ministre plénipotentiaire du gouvernement congolais près la 4^e session de la commission *ad hoc* de l'OUA sur la RDC à Nairobi ; le 26 février 1965 à Nairobi, membre de la délégation congolaise au conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OUA ; le 12 mars 1965, 1^{er} conseiller à l'ambassade de la RDC à Bruxelles ; le 28 mai 1965, nommé membre du collège des commissaires de l'UMHK et commissaire du gouvernement congolais ; en 1966, nommé membre de la représentation permanente congolaise aux Nations unies à New York. Suite aux problèmes de Tshombe avec le nouveau pouvoir de Mobutu, il perd tous ses postes en 1967 pour

réapparaître en 1968 en tant que délégué permanent de la RDC à la commission politique spéciale de l'ONU à New York, puis ambassadeur du Congo à Genève auprès des Nations unies.

La grande carrière aux côtés de Mobutu commence le 21 février 1972 lorsqu'il devient ministre des Affaires étrangères et membre du Bureau politique. Il quitte le Conseil exécutif le 8 mars 1974 mais reste membre du Bureau politique où il devint directeur politique du MPR en remplacement de Prosper Mandrandele décédé. Il redevint commissaire d'État aux Affaires étrangères le 4 février 1976.

Le 13 août 1977, il est démis de ses fonctions de commissaire d'État, déchu de la dignité de l'Ordre de Léopard et accusé de haute trahison en rapport avec la guerre du Shaba. Il est condamné à mort par la Cour de sûreté de l'État, mais, peu après, la peine de mort est commuée en détention à perpétué. Enfin, amnistié, il siège au Bureau politique à partir du 1^{er} mars 1979, nommé le 6 mars 1979 commissaire d'État aux Affaires étrangères, puis 1^{er} commissaire d'État le 27 août 1980. Dans une lettre datée de Bruxelles le 17 avril 1981, il donne sa démission à Mobutu, ainsi que celle de sa femme Wivine Nlandu Kavidu ; il déclare qu'il sera candidat aux prochaines élections présidentielles, ce qui amena la 3^e session du comité central du MPR de septembre 1981 à le déclarer « privé de ses droits civiques et politiques et interdiction d'accéder à des fonctions publiques et parapubliques pendant cinq ans. Ordonne les poursuites judiciaires du chef de haute trahison, atteinte à la sûreté de l'État, incitation à la révolte, outrage et insulte au chef de l'État ».

Mais l'homme réapparaîtra encore aux côtés de Mobutu en 1985 pour occuper les fonctions de commissaire d'État aux Affaires étrangères et, même, de Premier ministre après être passé (encore) un court temps à l'opposition contre Mobutu pour enfin le rejoindre et le défendre contre la Conférence nationale. Il utilisa son parti, l'Uferi, et la province du Katanga pour déstabiliser l'opposition à Mobutu comme, jadis, le fut Moïse Tshombe contre Patrice Lumumba à la décolonisation. Mais politiquement l'homme était fini car ni les occidentaux ni Mobutu ne veulent plus de lui. Déjà très malade à la fin du régime Mobutu, il meurt en 2003 (cf. *infra*).

José Nimy fait ce commentaire : « Je me pose aujourd'hui cette question en découvrant la lettre écrite de Bruxelles le 20 novembre 1982 par Nguz à Mobutu que Daniel Monguya a publiée en 1993 dans son ouvrage intitulé *De Léopold II à Mobutu : une conspiration internationale* à la page 139. Nguz y reconnaît qu'il avait *trahi* en 1977 dans l'affaire des gendarmes katangais. Bizarre! » (Nimy 2006 : 203). Pour rappel, Jean-Baptiste Kibwe l'aurait informé dès janvier 1977 sur l'attaque en préparation et sur sa rencontre à Paris avec le représentant des ex-gendarmes katangais, M. Tshilenge. Condamné à mort, en juillet 1977, pour « haute trahison », les interventions américaines et de la Communauté européenne firent que la peine de Jean Nguz fut commuée par le président Mobutu en peine de prison à perpétuité, puis provisoire, pour finir par sa libération².

2. Il y eut, entre autres, l'intervention de Léo Tindemans, Premier ministre belge, auprès du président Mobutu (Kimbulu Moyanso 2017 : 83-84).

Tableau 10.1 : Députés originaires du Haut-Katanga de la 3^e législature pendant la Deuxième République : 1977-1982

Noms	Territoires et peuples d'origine
Kalunga Mpundu Alphonsine	Pweto ; Bemba
Kibwe Ndobu	-
Kishiba Kasangulu	Sakania ; Aushi
Mukoswa Muntala	Pweto ; Bwile
Ngosa Kiyela	-
Pandwe Mupeta	-

Cette première guerre du Shaba entraîna des changements dans la marche du mobutisme. Dans le meeting organisé le 29 mai à Kinshasa à l'occasion de la fin de la « guerre des quatre-vingts jours », appelée aussi « guerre du Shaba I », Mobutu déclara : « Après la victoire que nous venons de remporter et après que j'aurai réorganisé notre armée, je ferai en sorte que jusqu'à ma mort, ceux qui se complaisent à déstabiliser politiquement, économiquement et militairement notre pays ne soient plus jamais tentés de le faire en commençant par la région du Shaba » (*Salongo*, 30 mai 1977). Ainsi, directement du côté militaire, Mobutu renforça exagérément ses attributions. Il devint à la fois commandant suprême, chef

de l'État-major général, chef d'état-major général de la Force terrestre et commissaire d'État à la Défense. L'organisation territoriale des Forces armées zairoises fut placée sous l'autorité du général Alexandre Singa qui était chef d'état-major de la gendarmerie tandis que la « région militaire » du Shaba fut confiée au commandement du général André Ikuku Moboto³.

Ayant décidé de tout diligenter dans l'armée, en matière de structures politiques, il accepta de lâcher du lest, s'apercevant que le pays n'était plus administré. Dans son discours du 1^{er} juillet 1977, Mobutu affirma avoir tiré des leçons politiques des événements du Shaba. Il déclara : « [...] depuis le 8 mars dernier jusqu'à ce jour, je n'ai cessé de méditer sur les causes de la défaillance de notre système. Ces réflexions m'ont amené à constater que notre système risquait d'être bloqué par asphyxie ».

Romain Yakemtchouk rassembla les idées et les changements essentiels annoncés par le président zairois. Par endroit il rapportait les propos de Mobutu, mais, aussi, juste à côté, il les traduisait pour les condenser. Donc le récit qui suit est hybride, comportant des guillemets pour ce qui est de la reproduction des mots directement dits par le chef de l'État.

« La voix du peuple est souvent étouffée, et les membres du gouvernement, bien que compétents et dévoués, sont coupés de la masse qu'ils doivent servir. "Le peuple zairois, dont la maturité politique n'est plus à mettre en doute, doit pouvoir s'exprimer en toute liberté et en toute légitimité". Toute critique objective fait partie de l'exercice de la démocratie; une critique ne devient dangereuse que lorsqu'elle est "clandestine, sournoise et destructive".

[...] Mobutu a décidé qu'en ce qui concerne le Bureau politique, chacune de huit régions du pays ainsi que la ville de Kinshasa éliront deux commissaires politiques, pour un mandat de 5 ans, soit au total 18 membres, tandis que les 12 seront désignés par lui-même.

Pour ce qui est du Conseil législatif, ses membres seront désormais élus par le peuple directement. "Toute personne désireuse de se faire élire et remplissant les conditions d'éligibilité peut se présenter comme candidate dans la circonscription électorale de son choix. Il n'y aura plus ni tête de liste ni limitation de nombre de candidats. Mais les candidats devront

remplir les conditions fixées par la discipline et la déontologie du parti".

Au niveau des zones, une distinction a été établie entre la zone urbaine et la zone rurale : les dirigeants de la première seront élus par le peuple, les dirigeants de la seconde nommés par l'Exécutif.

[...] il y aura désormais un Premier ministre – un Premier commissaire d'État – chargé, sous la direction du Président, de la "coordination" du Conseil exécutif; ce sera le citoyen Mpinga Kasenda, formé à l'Université Lovanium où il a fait de bonnes études en Sciences politiques et administratives » (Yakemtchouk 1988 : 475-476).

Suite à cette guerre du Shaba, le président Mobutu reconnut « le mal zairois », cette corruption qui avait atteint toutes les structures de l'État zairois. « Les rouages de l'État et tout poste administratif sont considérés par des cadres comme un instrument d'enrichissement individuel. [...] "Pour tout dire, tout se vend, tout s'achète dans notre pays. Et dans ce trafic, la détention d'une quelconque parcelle du pouvoir public constitue une véritable monnaie d'échange en contrepartie de l'acquisition illicite de l'argent ou d'une valeur matérielle ou morale, ou encore, de l'évasion de toutes sortes d'obligations. [...] En conséquence, notre société risque de perdre son caractère politique pour devenir un vaste marché commercial, soumis aux lois les plus basses de trafic et d'exploitation". Consécutivement à cette course effrénée vers la gabegie et le détournement, s'est formée une véritable caste de profiteurs, et partant une cassure dans les structures du pays, Kinshasa devenant un centre d'exploitation des populations de l'intérieur. [...] Étant donné cette situation, les gens sont désorientés et les critiques se multiplient, mettant en question les fondements mêmes du régime. "Les critiques justifiées d'une fraction du peuple à l'égard des responsables publics sont facilement présentées par ces derniers comme des attaques subversives contre le régime ou, encore, contre la personne du Président-Fondateur" » (Yakemtchouk 1988 : 477-479).

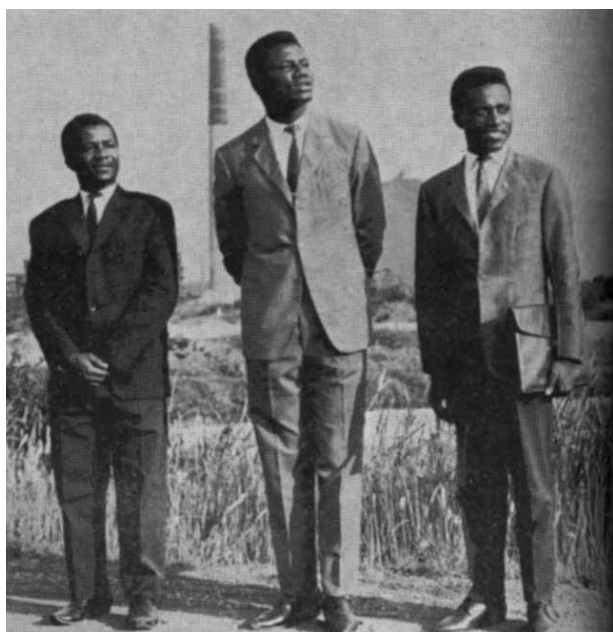
Mais Mobutu croyait-il lui-même à ses propos? Ou, encore, en disciple de Machiavel, se disait-il que la politique avait sa morale dictée d'abord par la survie au pouvoir de la personne du chef? Dès lors, toute autre considération passait après.

Les élections de 1977 au niveau communal et législatif, voire celles du Bureau politique, réveillèrent à Lubumbashi les velléités d'autochtonies (cf. *infra*).

3. « La Défense du Zaïre en 1977 ». 1979. *Studia Diplomatica* 1 : 29. À noter que le général Ikuku trouva la mort dans un accident d'hélicoptère survenu à Kasaji le 20 mars 1978.

Tableau 10.2 : Les originaires du Haut-Katanga membres du Bureau politique du MPR sous le régime de Mobutu

- du 5 octobre 1967 : Frédéric Kibasa Maliba.
- du 4 juillet 1968 au 17 décembre 1970 : André Kapwasa.
- du 21 février 1972 au 12 août 1974 : Bulundwe Kitongo.
- du 22 novembre 1977 au 3 janvier 1983 : Frédéric Kibasa Maliba.
- du 29 janvier 1985 : Marie-Claire Kikontwe Tumbwe, nommée premier secrétaire rapporteur du secrétariat général du MPR le 8 mars 1988.
- du 31 octobre 1986 : Alexis Kishiba Kasangula.



Frédéric Kibasa Maliba (au centre) entouré de Gabriel Kyungu et Pierre Masha.

« Ici, F. Kibasa est ministre provincial du Katanga-Oriental chargé de l'Éducation, des Affaires culturelles, de la Jeunesse et des Sports, du Travail et des Affaires sociales. G. Kyungu est son directeur de cabinet et P. Masha son secrétaire. »

Photo extraite de *Mwana Shaba* n° 10, octobre 1965. Droits réservés.

Au mois de février 1978, surgit l'affaire d'un groupe de jeunes officiers aidés par des opposants civils, qui aurait cherché à renverser le président Mobutu par un coup d'État. Dans son verdict rendu le 16 mars, le Conseil de guerre présidé par le général Norbert Likulia condamna à mort 23 accusés, dont les huit officiers suivants : les majors Kalume et Panubule considérés comme les principaux instigateurs. À noter que Kalume, originaire du Tanganyika, était secrétaire particulier du général Likulia,

auditeur général de l'armée zaïroise. « Tous les officiers que le major Kalume aurait contactés et même ceux à qui il avait pensé "s'associer" furent traduits devant le Conseil de guerre et furent condamnés à mort. C'est le cas du major Panubule qui se trouvait à Kalemie et à qui "le cerveau moteur" avait tout simplement "pensé s'associer" » (Kisukula 2001 : 28). Sur la liste figuraient aussi les colonels Bamwenze Mbiye et Mwepu wa Ngongo; les lieutenants-colonels Tshiunza Mukishi, Muehu Baruani, Kalonda Katalayi; et le capitaine Fundi Sefu. Le major Kalume fut exécuté le 17 mars au petit matin « avec tous ses compagnons d'armes à l'exception d'une femme adjudant-chef Brigitte Kisonga, graciée. Les familles des victimes furent empêchées d'organiser le deuil. Tous leurs biens furent saisis » (Kisukula 2001 : 28).

Félix Vunduawe, ce Ngbandi, dernier directeur de cabinet de Mobutu entre 1992 et 1997, commenta cette condamnation en ces termes :

« À la suite du coup d'État manqué opéré par un groupe de jeunes officiers, Kalume, Mpika et consorts, en 1978, il avait été décidé, au niveau du Conseil supérieur de la défense de procéder à l'épuration ethno-régionale de certains cadres spécialisés d'état-major, ressortissants notamment des régions du Bas-Zaïre, de Bandundu, du Kasai-Occidental, du Kasai-Oriental et du Shaba. Comme par un fait exprès, tous les jeunes officiers condamnés pour avoir conspiré contre la République étaient non seulement des ressortissants des régions ci-dessus, mais aussi des diplômés des grandes écoles militaires belges, françaises, britanniques et américaines. [...]

Cette décision fut plus politique que militaire; elle était dictée par la peur du pouvoir en place d'être débordé et aussi par le désir de quelques officiers généraux de régler des comptes personnels. [...] la décision [...] fit prendre conscience à toutes les victimes de leur identité commune, de leurs intérêts et sort communs face au pouvoir en place dont ils devenaient dorénavant les mal-aimés en raison de leurs origines ethno-régionales! Désormais, ils avaient des raisons plausibles de se sentir exclus du régime Mobutu qui les considérait comme des corps étrangers! » (Vunduawe 2000 : 150-151.)

Kisukula conclut : « L'épuration de 1975 [touchant principalement les Atetela], le carnage de 1978 et le "nettoyage" des rescapés favorisèrent l'émergence des nouveaux cadres militaires originaires de la région de l'Équateur, berceau du président de la

République, et du Haut-Zaïre, une région “alliée”. Ils étaient les seuls habilités à défendre croyait-on le régime mobutien » (Kisukula 2001 : 29).

Voilà qu’une nouvelle insurrection, certes plus courte, mais autrement plus menaçante que celle de mars-mai 1977, affecta la province du Katanga en mai 1978. C’étaient les « Tigres » du FNLC qui attaquaient, comme pour poursuivre leur invasion de l’année précédente. Dans la nuit du vendredi au samedi 13 mai, ils attaquèrent la cité de Mutshatsha et la ville de Kolwezi. L’objectif de cette trajectoire, déclara Nathanaël Mbumba dans une interview accordée au périodique *Afrique-Asie* (n° 162, 29 mai 1978), était : « Nous voulions frapper au cœur les intérêts qui maintiennent le dictateur corrompu Mobutu au pouvoir ». Hormis Lubumbashi, siège de la direction centrale de cette entreprise, la Gécamines était subdivisée en trois grandes zones : les sièges de Likasi, de Kipushi et de Kolwezi. Ce dernier étant le plus important avec 70 % de la production de cuivre et de cobalt de l’entreprise. C’est aussi là que se trouve l’usine de traitement de zinc avec une production annuelle de 67 000 tonnes, la plus importante de l’Afrique (Yakemtchouk 1988 : 490).

Romain Yakemtchouk décrit cette deuxième guerre du Katanga comme suit : « Venant de la Zambie, à travers un territoire qui était mal surveillé par l’armée de ce pays, les intervenants lunda ont pris complètement de revers les Forces armées zaïroises qui avaient établi leur dispositif défensif le long de la frontière angolaise, de Dilolo à Mutshatsha. Mais, bien entendu, leur point de départ était l’Angola⁴. C’est de l’Angola que venaient les six bataillons réguliers de gendarmes katangais qui ont pris Kolwezi [...] » (Yakemtchouk 1988 : 490).

Selon Jean-Pierre Langellier, l’offensive éclair de cette deuxième guerre du Shaba fut organisée par des officiers allemands de l’Est. Pour créer un effet

de surprise et ne pas trop embarrasser l’Angola officiellement réconcilié avec le Zaïre, ils passèrent par la Zambie. Visiblement, l’information avait circulé au vu du fort taux d’absentéisme observé ce jour-là parmi les ouvriers de la Gécamines, principal employeur de cette ville minière. Jean-Pierre Langellier, s’appuyant sur ce que rapporte Dean Kelly (Kelly 1993 : 238), écrit : « Le FNLC bénéficie de complicités dans la ville où il a infiltré des combattants et du matériel. Il lève une milice qui recrute des centaines de jeunes chômeurs en colère et des membres de la pègre à qui il distribue des armes. Nombre de ces insurgés, devenus vite incontrôlables, se transforment en brigands sans foi ni loi. Leurs hordes pillent, s’enivrent et tuent. Les Tigres établissent un *tribunal révolutionnaire katangais* pour juger les trois mille Européens - Belges et Français pour l’essentiel – pris en otage, dressent des listes de gens à arrêter et, après une parodie de justice, exécutent leurs victimes » (Langellier 2017 : 266).

Dès le lundi 15, le commandement du FLNC commença à perdre le contrôle de ses troupes qui se livraient à des exactions. « On a décompté au total 120 morts européens, 514 tués Zaïrois civils et militaires, 247 Katangais⁵. Le 2^e régiment étranger des parachutistes eut 5 tués et 20 blessés, et il y avait 6 disparus parmi les membres de la Mission militaire française au Zaïre. Il n’y avait pas de pertes parmi les Belges [...] » (Yakemtchouk 1988 : 576). À souligner que la plupart des forces du FLNC avaient abandonné Kolwezi avant l’arrivée des troupes françaises et belges venues au secours de l’armée de Mobutu.

La version officielle des faits rapportée sur la tuerie des Européens à Kolwezi a été révisée. En fait, les Tigres occupèrent Kolwezi mais ils ne prendront pas le quartier général de l’armée zaïroise situé dans le P-2 (un complexe d’habitations et de bureaux de la Gécamines). Le 14 mai 1978, dimanche de Pentecôte et lendemain de l’invasion, une trentaine d’Européens furent tués dans une villa de ce quartier. Officiellement, ils furent assassinés par des rebelles.

4. Sur cette invasion, R. Yakemtchouk écrit : Les autorités angolaises en étaient prévenues. Pas nécessairement mécontentes de se débarrasser des ex-gendarmes devenus politiquement encombrants, elles se sont montrées favorables à cette entreprise : les rebelles ont été dotés des moyens de transport, les véhicules et le carburant étant notamment réquisitionnés auprès de la société Diamang. Se sentant condamnés à plus ou moins brève échéance, le général Mbumba et ses hommes vont risquer le tout pour le tout » (Yakemtchouk 1988 : 489).

5. Romain Yakemtchouk écrit : « Au moment de la prise de Kolwezi, les “Katangais” (entendez gendarmes katangais) comptaient quelque 2500 hommes, mais une fois sur place = dans leur pays = ils ont été renforcés par environ 2000 ressortissants lunda, recrutés surtout à la cité africaine de Manika, qui allaient les seconder [...] » (Yakemtchouk 1988 : 493).



Tshibumba Kanda Matulu.
Les Français à Kolwezi,
2^e guerre du Shaba.
(HO.2013.57.1038, collection MRAC
Tervuren; photo MRAC Tervuren.
Droits réservés.)



Anonyme, La Guerre de six jours
(à Kolwezi).
(HO.2013.57.1363, collection MRAC
Tervuren; photo MRAC Tervuren. Droits
réservés.)



Tshibumba Kanda Matulu,
La Deuxième Guerre du Shaba
du 12 mai 1978.
(HO.2013.57.349, collection MRAC
Tervuren; photo MRAC Tervuren.
Droits réservés.)

Pourtant, ils auraient probablement été tués par des soldats de Mobutu. Le soldat pilote Pierre Yambuya présent à Kolwezi livra un récit accusateur. Il écrit : « À 17 heures, le colonel Bosange donne soudain l'ordre de fusiller tous les Européens enfermés dans la villa en raison de leur prétendue complicité avec les Katangais. D'après lui, ce sont tous des mercenaires [...]. Bosange donne au chef des services de renseignements et de la sécurité, le lieutenant Mutuale, et à trois autres soldats la mission d'exécuter son ordre. Mutuale et son peloton d'exécution se rendent dans la villa, distante d'environ 50 mètres, et dont les portes et fenêtres sont hermétiquement fermées. À travers les stores roulants baissés, les soldats vident leurs armes automatiques. Les rafales retentissent comme le bruit d'une collision. Cinq minutes plus tard, Mutuale et ses soldats reviennent : mission accomplie » (Yambuya 1991 : 69).

Collette Braeckman avait recueilli un témoignage d'un survivant imputant aussi ces tueries de la villa P-2 aux soldats de Mobutu. Jean Nguz lorsqu'il devint opposant accusa le président zaïrois d'avoir lui-même ordonné ce massacre pour convaincre Paris et Bruxelles d'intervenir à ses côtés (Braeckman 1992 : 67-69).

Suite aux deux guerres du Shaba de 1977 et, surtout, de 1978, le Katanga devint une province « militarisée » quant à son administration. Mais sous quel statut juridique? Voici ce que rapporte José Nimy qui participa à la recherche de la solution.

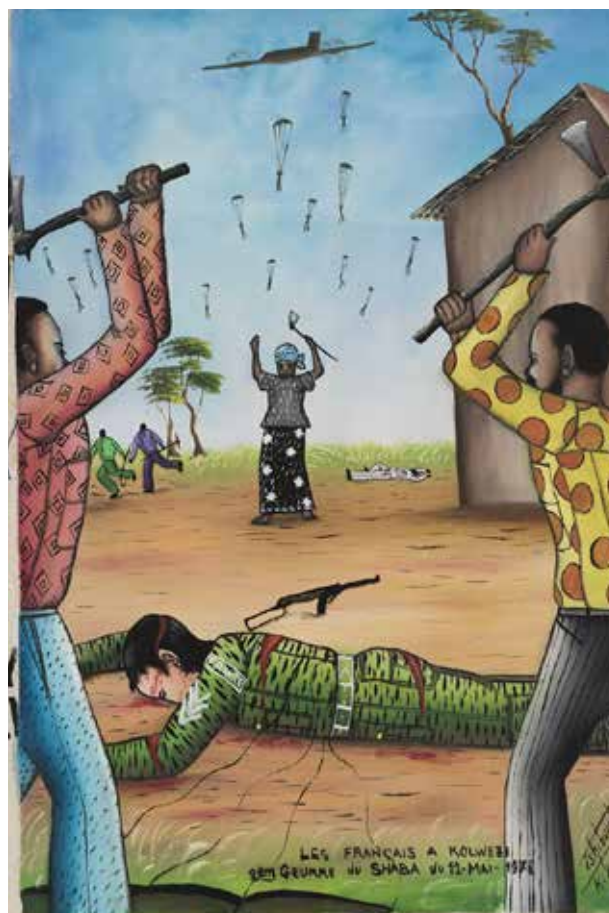
« Une administration spéciale? Un état d'urgence? Je [Nimy] me souviens que la question avait été discutée longuement chez le Président [Mobutu] et que j'avais pris part aux discussions sur ce point en même temps que le général Likulia Bolongo, à l'époque auditeur général et conseiller juridique "militaire" du chef de l'État. Je n'avais personnellement pas d'idée précise. C'est Likulia qui avait suggéré la bonne solution. C'est simple, avait-il dit, le général Singa Boyenge sera nommé gouverneur de la région. Il sera assisté notamment de Tsasa Muaka, un autre officier général des Forces armées zaïroises.

L'administration du Shaba continuera d'être régie par les mêmes dispositions légales communes à toutes les régions du Zaïre. Le général Singa jouissait d'une grande estime locale. Mobutu avait préféré cette formule à celle d'un état d'urgence, par exemple. Qui aurait été psychologiquement traumatisante pour les

populations et politiquement contre-productive » (Nimy 2006 : 208).

Ainsi allait se renforcer le processus de « dékatangalisation » de l'administration provinciale. Le régime entra dans une phase de forte centralisation et de nomination de gouverneurs non originaires des provinces qu'ils étaient appelés à diriger.

L'hostilité du pouvoir de Kinshasa envers les originaires de la province du Katanga concernait d'abord ceux du district du Lualaba, dont les principaux acteurs des invasions étaient originaires, et quelque peu ceux du Nord-Katanga. Le Haut-Katanga où se concentrent les principales villes de la province, avec Lubumbashi comme chef-lieu, ne portait l'image du Katanga que lorsque la contestation devenait fondamentalement politique et tendait à conduire à la conquête de l'espace du pouvoir. Cela ne pouvait se faire sans mettre à mal la cohésion dans



Tshibumba Kanda Matulu, *Les Français à Kolwezi : deuxième guerre du Shaba du 12 mai 1978.*

(HO.2013.57.1046, collection MRAC Tervuren; photo MRAC Tervuren. Droits réservés.)

Tableau 10.3 : Les gouverneurs et présidents des assemblées du Katanga jusqu'à l'avènement des Kabila

Noms des gouverneurs	Périodes	Noms des présidents des assemblées	Périodes
Muhona Paul	Du 28 décembre 1966 au 3 janvier 1967	Kapwasa Kilishinga André	1966 - 1967
Manzikala Jean-Foster	Du 3 janvier 1967 au 30 août 1967	-	-
Paluku Denis	Du 30 août 1967 au 17 août 1968	-	-
Engulu Baanga Mpongo Léon	Du 17 août 1968 au 8 décembre 1970	-	-
Takizala Henri-Désiré	Du 24 décembre 1970 au 11 juillet 1972	-	-
Monguya Mbenge	Du 24 février 1972 au 11 juillet 1972	-	-
Duga Kugbe Toro	Du 19 juillet 1972 au 10 février 1976	-	-
Asumani Busanya Lukili	Du 10 février 1976 au 8 juillet 1977	-	-
Efambe Ey'Olanga Paul	Du 8 juillet 1977 au 17 mai 1978	-	-
Singa Boyenge Alexandre	Du 17 mai 1978 au 18 janvier 1980	-	-
Mandungu Bula Nyati	Du 18 janvier 1980 au 1 ^{er} janvier 1985	Kisula Ngoy Urbain	1982 - 1989
Duga Kugbe Toro	Du 1 ^{er} janvier 1985 au 26 avril 1986	-	-
Koyagialo Gbase Te Gerengo Louis	Du 26 avril 1986 au 20 janvier 1990	Kyola Mashamba Balthazar	1989 - 1991
Konde Vila Ki Kanda Désiré	Du 20 janvier 1990 au 14 novembre 1992	-	-
Kyungu wa Kumwanza Gabriel	Du 14 novembre 1992 à sa suspension en 1995	-	-
Ngoie Mulume Thadée	(Interim) 1995-1997	-	-
Kyungu wa Kumwanza Gabriel	Du 27 mars 1997 au 16 mai 1997	-	-

Source : Tableau constitué à partir des données de Banyaku Luape E. (2000 : 674).

la détermination de l'élite katangaise⁶. Le régime Mobutu marginalisa les Haut-Katangaïens en comparaison des nordistes, bénéficiaires de ses largesses par l'entremise des personnalités comme Baudouin Kabimbi Ngoy, Kilolo Musamba Lubemba ou encore Mulongo Misha Kabange. Ce dernier fut, à partir de 1977, le parrain politique de Gabriel Kyungu wa Kumwanza au début de sa carrière politique au cabinet du ministre Kibasa Maliba (cf. *supra*).

6. On pourrait ici voir ce qui se passa dans la Province-Orientale (Haut-Zaïre) qui avait gardé, comme le Katanga (Shaba), sa superficie territoriale de 1960. Lorsqu'il arrivait que les postes de pouvoir (gouvernorat, rectorat de l'université...) à Kisangani soient occupés par des ressortissants des districts de la province autres que celui de la Tshopo, on entendait dire qu'il s'agissait d'«originaires lointains». Dans le processus des conquêtes de pouvoir par l'élite locale de plus en plus nombreuse, on distingue l'originaire direct. Pour le Katanga, il s'agit de ceux appartenant au district du Haut-Katanga.

2. C'EST DU KASAÏ QUE PARTIT LA CONTESTATION INTERNE AU RÉGIME MOBUTU, LES ACTEURS KATANGAIS S'Y ASSOCIÈRENT ASSEZ VITE

L'ouverture démocratique de 1977 permit la critique ouverte du régime dans les institutions comme le Parlement. En outre, les députés luba-lubilanji, par exemple, exigèrent une enquête parlementaire sur la tuerie des creuseurs artisanaux [chercheurs de diamant] qui avait eu lieu en juillet 1979 à Katekelayi et Lwamela au Kasai-Oriental. Le président Mobutu n'ayant pas donné son accord, une campagne internationale fut menée contre son régime accusé de violation des droits de l'homme. Dès lors J. Ileo et E. Tshisekedi, qui étaient président et vice-président du Parlement, s'engagèrent avec quelques députés dans une opposition ouverte contre Mobutu.

Pour rappel, la lettre des députés du Kasai-Oriental demandant l'enquête parlementaire fut signée par Shambuyi Makanda Mpinga (président),

Tshubuya Mwendja (vice-président), Milambu Katambwa (secrétaire), Ngalula Mpandanjila (membre) et Tshisekedi wa Mulumba (membre). (Mbaya et Kabwika 2012 : 106). Parmi les récriminations contenues dans celle-ci, il était écrit :

« Au Citoyen Président Fondateur
[...]

4°. À vous rappeler que plus d'une fois, nous avons attiré l'attention de la nation à travers ses élus et celle du président de la République sur l'injustice qui est faite aux populations du Kasai-Oriental et l'état psychologique qui s'en est suivi au point qu'elles sont arrivées à se considérer comme une population entièrement à part au lieu d'être des Zaïrois à part entière. »

Dans ce mouvement de fragilisation du régime Mobutu ainsi entamée, les députés promoteurs du dossier des « massacres de Katekelayi et Lwamwela » exploitèrent les dénonciations que faisait le mouvement des Droits de l'Homme, dont l'Administration américaine sous Jimmy Carter se portait défenseur. Kalala Tshibadi écrit : « le moins que l'on puisse dire est que cette fragilisation, pour être effective, se situait souvent dans les correspondances adressées par les membres du virtuel parti (UDPS) aux organismes internationaux : Amnesty International, Croix-Rouge internationale, pour dénoncer pendant leur combat clandestin, les différentes arrestations, relégations, enlèvement et tortures, etc. » (Mbaya & Kabwika 2012 : 107).

Le président Mobutu voulait encore trouver des ressources pour son régime. Pour étouffer cette nouvelle opposition naissante au sein du système MPR, il se hâta de créer le Comité central en 1980. Cette institution devint l'organe suprême, chargée d'orienter, d'inspirer et d'exécuter la vie politique du pays. Ses membres se recrutaient au sein du Bureau politique, du Conseil législatif et du Conseil exécutif

(gouvernement) ainsi que dans d'autres secteurs de la vie nationale, y compris parmi les chefs coutumiers.

Ainsi Godefroid Munongo y fut-il récupéré comme membre. Depuis qu'il avait accaparé le statut de *mwami* des Bayeke en 1976, il se passait de tout le monde et n'acceptait de reconnaître aucune autorité de personne; il voulait même réinventer l'ancien royaume de Garenganze. En effet, Munongo Shombeka, préoccupé « de pénétrer la profondeur de l'âme yeke », se mit à parcourir l'ancien espace de l'empire de M'siri. Il alla même jusque dans les contrées qui, administrativement, ne dépendaient pas de lui. Son objectif était de retrouver et de reconforter les Yeke laissés par M'siri à Kitopi près de Moba, à Kashobwe en territoire de Kasenga et à Kibanda en territoire de Bukama⁷. Son souci était de reconstruire, de ressusciter l'âme yeke dans le chef de tout un chacun. De ce fait, il mit sur pied des chorales pour faire revivre la culture yeke. Selon lui, il s'agissait d'une régénération spirituelle devant permettre à la jeunesse yeke de se réconcilier avec sa culture et de réintégrer son passé glorieux en écoutant ceux qui vantaient l'épopée de ses ancêtres. Les danses traditionnelles étaient organisées les jours des grandes manifestations, dont le jour commémoratif de la mort de M'siri ou, encore, de l'anniversaire de l'intronisation du *mwami*.

Cela ne dura pas. À l'instar de ce qui était arrivé à son père Mwenda Munongo Mutampuka, Godefroid Munongo fut sujet de propos qui le mêlaient à une affaire de pratiques fétichistes ayant même entraîné mort d'homme⁸.

7. Archives du Bwami, fiche numéro 5, 10.

8. Le texte en encadré ci-dessous est puisé de la thèse de Pierre Kalenga (2014 : 264-265).

« Godefroid Munongo fit renaître le culte des ancêtres pour marquer d'un cachet spécial les festivités du 20 décembre, date anniversaire de l'assassinat de M'siri. Il s'évertua à constituer les valeurs traditionnelles. Ce faisant, il voulut rester fidèle aux croyances ancestrales. Le culte qu'il pratique fut celui de "Misambwa", ou culte des mânes. Il semblait cependant qu'il ne l'ait pas strictement pratiqué comme les anciens. Pour eux, il s'agissait d'implorer la bénédiction du créateur en cas de besoins et demander que toutes les forces naturelles soient favorablement disposées.

Mais le *mwami* Godefroid Munongo Shombeka était entouré de féticheurs-devins et ne croyait qu'aux présages et oracles que ceux-ci prononçaient^a. À ce sujet, les relations entre l'autorité coutumière et les représentants de l'Église

a. Kashoba Mabindi (1991 : 70-71).

catholique ne furent pas tendres. Les correspondances que les missionnaires adressaient aux autorités ecclésiastiques et politico-administratives ne manquaient pas d'accuser l'autorité coutumière d'un certain laxisme à l'endroit des devins et féticheurs à Bunkeya. En 1985, le Père Supérieur écrit à son Excellence Monseigneur l'archevêque de Lubumbashi sur la situation qui prévalait à Bunkeya au sujet de ce qu'il avait appelé "chasse aux sorciers" : "Certains éléments de la collectivité (chefferie) collaborent avec les 'Nganga', notamment le juge président du tribunal, le greffier, les policiers ; le grand chef lui-même préside certains jugements et présentations de fétiches, et bon nombre des accusés – parfois spontanément, sous l'intimidation – reconnaissent leur culpabilité, d'autres refusent"^a

Deux ans après, le phénomène réapparut à Bunkeya lourd de conséquences : un homme s'est donné la mort après avoir été accusé de sorcier. L'équipe missionnaire de Bunkeya écrit au gouverneur de la province avec copie au Comité central du MPR qui était l'organe de conception et de décision au sein du parti unique^b. Dans une correspondance adressée à l'archevêque de Lubumbashi, le commissaire de zone assistant de Lubudi est d'avis que le *mwami* encourageait les pratiques fétichistes : "Effet, en cette date, j'ai pris tout mon courage d'homme en main et mis aux arrêts le célèbre devin Mwangala Ndundu ex-Léopold alias Mutape Nkonko, féticheur attiré du chef de collectivité et chef de bande de tous les escrocs qui maltraitent la population de la collectivité des Bayeke. Le lendemain je le déposais au Parquet où il était recherché sans succès depuis l'année écoulée car bien encadré et protégé par le chef de collectivité des Bayeke"^c. »

Tous ces événements ont eu lieu avec la complicité de l'autorité coutumière qu'incarnait Godefroid Munongo. Ce dernier n'avait pas suivi, en cette matière, la ligne tracée par son prédécesseur, chef chrétien qui avait supprimé le culte des ancêtres.

Si la réapparition du phénomène sorcier-devin dans le milieu traditionnel a troublé la quiétude de certains, cela n'a pas du tout contribué à ternir l'image du chef dans son milieu. Il apportait un renouveau dans l'organisation politique de sa chefferie en créant un grand conseil qu'on appelle désormais le grand conseil du Bwami. Cet organe avait pour rôle essentiel de gérer tous les conflits relatifs à la coutume dans la société yeke. C'est un exercice de la démocratie à l'africaine comme veut le dire Grévisse : "Dans le jeu si particulier qui, traditionnellement, se joue entre chef légitimement élu – et révocable – et son conseil des notables représentant légitimement le corps social tout entier, il découvre l'expression d'une authentique légitimité, d'une démocratie véritable. Les manifestations et résultats de cette vie démocratique à l'africaine sont, comme partout dans le monde, fonction des humains qui la mènent. L'école doit devenir le moyen de les initier "au savoir culturel traditionnel" et les former aux relations qu'implique l'exercice d'un pouvoir de type coutumier"^d. »

a. Lettre adressée à Monseigneur Kabanga, archevêque de Lubumbashi, par l'équipe missionnaire de Bunkeya en date du 7 juin 1985, dossier mission Bunkeya, archives de l'archevêché de Lubumbashi.

b. Les conséquences de la pratique fétichiste à Bunkeya, lettre adressée au gouverneur de province par l'équipe missionnaire, en date du 9 septembre 1987, archives de l'archevêché de Lubumbashi.

c. Lettre du commissaire de zone assistant de Lubudi adressée à son Excellence M^{gr} Kabanga, archevêque de Lubumbashi en date du 27 septembre 1986, dossier mission Bunkeya, archives de l'archevêché de Lubumbashi.

d. Grévisse (1981 : 634).

Le Comité central fut saisi certes de cette affaire, mais le régime Mobutu ne pouvait encore s'engager contre Munongo à ce moment où la principale contestation politique était alimentée au Kasai par les Luba lubilanji. Il faut aussi dire que Mobutu fit perdre d'abord à l'institution « Bureau politique » issue des élections de 1977 son importance dans la hiérarchie du système du parti-État MPR. Il s'était

arrogé le pouvoir de nommer une partie de ses membres⁹. Lorsqu'intervient en 1980 la création du Comité central, José Nimy en évoque la raison :

9. Le 22 novembre 1977, il y eut d'abord 18 élus et 12 cooptés. Puis, le 22 février 1978, les cooptés passaient au nombre de 18, c'est-à-dire, un nombre égal à celui des élus. Le 28 août 1980, les cooptés totalisaient déjà le nombre de 30.



Pourtant, même Antoine Mwenda Munongo qui suivit une longue formation missionnaire resta lui aussi proche des croyances locales. Ici, on le voit à côté des autels dressés aux mânes de M'siri.

(HP.1961.7.79, collection MRAC Tervuren ; photo Fontainas. Droits réservés.)

« Et Dieu [Mobutu] créa le Comité central. De retour à Kinshasa après environ un bon mois de tournée à l'intérieur du pays, Mobutu convoquera le Bureau politique du Parti-État en conclave. Une session extraordinaire. Et une semaine plus tard, il en sortira une importante décision : la création d'un "Comité central" comme organe d'inspiration, de conception, de décision du parti. Le Comité central est placé au plus haut niveau de la hiérarchie des organes constitutionnels juste après le congrès. En réalité, il occupe désormais le rang et le rôle autrefois dévolus au Bureau politique qui, lui, sera redéfini comme le nouvel organe de contrôle et d'évaluation des actions du Parti-État. Près de 120 personnalités recrutées dans tous les secteurs publics et privés du pays feront leur entrée dans ce Comité central qui entend "remettre de l'ordre" dans la gestion de la République et singulièrement au regard de la "discipline du Parti"; allusion à peine voilée à l'effervescence politique suscitée par l'avènement de la lettre des 13 parlementaires. Institué avant tout pour "casser" l'élan et l'activisme d'un Parlement devenu incontrôlable, le Comité central va pratiquement se substituer à tous les organes et services publics ainsi qu'aux entreprises privées de la République pour tout régenter. Sa "commission de discipline" se transformera en une véritable juridiction qui pourra être saisie ou se saisir

d'office de toutes infractions aux lois de la République, à l'éthique politique, à la morale individuelle et collective. Elle prononcera des sanctions conséquentes et, à la limite, elle dira le droit! » (Nimy 2006 : 286-287.)

Dans sa première composition du 2 septembre 1980, le Comité central comptait 114 membres. Mais aucun des députés signataires de la lettre au président Mobutu n'y était intégré. Pour ceux-ci, c'était l'occasion propice d'écrire une deuxième lettre au chef de l'État, cette fois pour exiger de lui qu'il concilie les déclarations publiques avec la réalité vécue de plus en plus détériorée.

Tableau 10.4 : Liste des signataires de la lettre au président Mobutu

Noms	Ethnie et/région d'origine
Biringanine Mugaruke	Shi ; Kabare
Dia Oken	Mbunda ; Idiofa
Kanana Tshiongo	Luba-Lubilanji
Kapita Shabangi	Lulua
Kasala Kalamba	Lulua
Kyungu wa Kumwanza	Lubakat ; Manono

Lumbu Maloba	Lubakat ; Tanganyika
Lusanga Ngiele	Haut-Katanga
Makanda Mpinga Shambuyi	Luba-Lubilanji
Mbombo Lona	Kasai/Tshikapa
Ngoyi Mukendi	Luba-Lubilanji
Tshisekedi wa Mulumba	Luba ; Kabeya Kamwanga

Source : archives du Service Histoire et Politique/MRAC.

Sans avoir signé la lettre, Frédéric Kibasa, qui était, lui, membre élu du Bureau politique, rejoignit le groupe ; le nombre de membres passa dorénavant à 13. Ainsi naquit le groupe appelé « Conspirateurs de la Saint-Sylvestre » dont les membres furent aussitôt arrêtés par le pouvoir de Mobutu. Ainsi allait naître l'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UDPS), parti formalisé le 15 février 1982. À cette date, l'ordre de préséance des membres était le suivant : Kibasa Maliba (président national) ; Joseph Ngalula Mpandanjila (1^{er} vice-président) ; Buankiem N. (2^e vice-président) ; Lihau Eboa (3^e vice-président). Puis la liste des secrétaires nationaux : Étienne Tshisekedi fut chargé de l'organisation du parti ; Kapita Shabangi de la Défense ; etc.

Après diverses arrestations et relégations dans les prisons et les provinces du pays, un accord fut signé, le 17 juin 1987, à Gbado-Lite entre le régime Mobutu et l'UDPS. Il avait été question du partage de pouvoir.

Tableau 10.5 : Les originaires du Haut-Katanga membres du Comité central du MPR

- du 2 septembre 1980 : Kafitwe wa pa Bowa ; Frédéric Kibasa Maliba ; Marie-Claire Kikontwe Tumbwe
- du 29 janvier 1985 : Marie-Claire Kikontwe Tumbwe ; Kishiba Kasangula
- du 12 décembre 1988 : Frédéric Kibasa Maliba ; Marie-Claire Kikontwe Tumbwe

Frédéric Kibasa Maliba passe pour une des rares personnalités originaires du Haut-Katanga dans l'agenda politique de la période Mobutu. Il occupa des postes de pouvoir aussi bien au gouvernement provincial qu'au gouvernement national, ainsi qu'au Comité central du MPR, voire au sein de l'opposition politique, dans le collège des fondateurs de l'UDPS.

Qui était Frédéric Kibasa Maliba ? Voici comme il fut présenté et il répondit à l'interview accordée à *Mwana Shaba* en octobre 1965 à Élisabethville :

« C'est Monsieur jeune – 25 ans – un monsieur grand – 1,88 m. [...] »

- *Mwana Shaba* : D'où êtes-vous originaire, Monsieur le ministre ?

- *Kibasa Maliba* : Je suis né en 1940 au Katanga-Oriental, non loin des chutes de la Loföï, à Lukafu. [...]

- *Mwana Shaba* : Quels souvenirs avez-vous gardés de votre enfance ?

- *Kibasa Maliba* : Je me souviens d'une enfance agitée. J'ai grandi dans des conditions difficiles. J'ai dû me débrouiller très jeune dans la vie. Heureusement, j'ai trouvé une aide efficace chez mon oncle Boniface Mwepu. M. Mwepu est le frère cadet de ma mère.

- *Mwana Shaba* : Quand avez-vous quitté Lukafu ?

- *Kibasa Maliba* : Très jeune, figurez-vous ! J'avais une semaine à peine lorsque mes parents m'emmenèrent à Jadotville. En 1946, je quittai Jadotville pour Élisabethville.

- *Mwana Shaba* : À 6 ans, vous commenciez donc vos études ?

- *Kibasa Maliba* : J'ai suivi les cours de l'école normale Saint-Charles à la mission catholique de Kopolowe jusqu'en 1959. Ne disposant d'aucune bourse, je n'ai pu, à ce moment, entreprendre des études plus poussées. Je me suis mis à travailler pour gagner ma vie. J'ai débuté comme enseignant à Saint-Boniface.

- *Mwana Shaba* : Regrettez-vous de n'avoir pu poursuivre vos études ?

- *Kibasa Maliba* : Je l'aurais amèrement regretté si une solution ne s'était présentée. Sous le patronage du ministère des Affaires étrangères du Katanga, j'ai pu suivre des cours de préparation à la carrière diplomatique. J'ai suivi ces cours à l'Université d'Élisabethville de 1961 à 1963.

- *Mwana Shaba* : En 1963, le Katanga réintègre la République démocratique du Congo [sic]. Cette situation a-t-elle provoqué un changement dans votre existence ?

- *Kibasa Maliba* : C'est en 1963 que débute ma carrière politique. Je fus nommé secrétaire national de l'Alliance démocratique africaine (ADA). Le Congo était uni. Il fallait faire face à une nouvelle situation. Il s'agissait de ré-envisager l'ensemble des données » (*Mwana Shaba*, n° 10, octobre 1965).

Dans l'assemblée régionale installée en 1982 à Lubumbashi et qui eut Urbain Kisula Ngoy (Lubakat originaire du territoire de Kabalo) comme président de 1982 à 1989, on comptait Cola Mashamba et Raphaël Katebe Katoto. Mais ces deux personnages ne surent pas incarner l'âme politique du Haut-Katanga. Katebe représentait plutôt cette élite économique qui ne réussit pas à marquer positivement son nom dans l'histoire politique du Katanga, là où son jeune frère Moïse Katumbi y parviendra, à partir de la deuxième moitié des années 2000.

3. EN AOÛT 1980 ET EN MAI 1990 : JEAN NGUZ ET VINCENT DE PAUL LUNDA BULULU FURENT NOMMÉS PREMIERS MINISTRES DE MOBUTU

Rappelons que Jean Nguz était lunda du district du Lualaba tandis que Vincent de Paul Lunda Bululu, lui, un Lamba du Haut-Katanga.

Après sa libération relative à sa condamnation dans l'affaire de l'invasion du Shaba en 1977 par les ex-gendarmes katangais, Nguz s'était exilé en Belgique d'où il écrivit son ouvrage *Mobutu l'incarnation du mal zaïrois*. Mais l'homme ne pouvait pas longtemps supporter l'exil. Aidé par des intermédiaires avec le pouvoir de Kinshasa, dont Roger Nkema Liloo, chef de la Sûreté, il y retourna, acceptant d'approcher de nouveau Mobutu, disposé à le réintégrer dans son entourage. Ainsi, ministre des Affaires étrangères nommé le 6 mars 1979, il devint, le 25 août 1980, Premier commissaire d'État. José Nimy écrit :

« La perspective de voir Nguz réussir à la primature inquiétera néanmoins certains "milieux" de l'entourage présidentiel¹⁰. Bizarre! Le succès du nouveau Premier commissaire d'État pouvait, selon eux, faire ombrage à Mobutu et conforter chez les Occidentaux l'idée selon laquelle Nguz était un successeur possible du "Guide" et présidiable à coup sûr, le cas échéant. Le délit était consommé.

Et voilà que Nguz sera "flanqué" d'un vice-premier commissaire d'État en la personne de Justin-Marie Bomboko Lokumba, un héros déjà fatigué à l'époque et que l'on avait tiré du Bureau politique où il profitait tranquillement du repos du guerrier, que dis-je, du sommeil du "juste". Nguz qui se confiait volontiers à moi s'interrogera sur le sens du choix porté sur Bomboko,

un "politique", alors qu'il aurait pu comprendre qu'on lui adjoignît un vice-premier commissaire d'État "économiste", lui-même étant déjà un politique.

N'ayant pas été moi-même associé à ce coup de la "5^e roue", je lui répondrai que je m'en inquiétais sérieusement aussi d'autant que Bomboko était "branché" spécialement sur Seti. Je connaissais les sentiments de Seti envers Nguz. Tout au moins sous l'angle de leurs rapports politiques et professionnels » (Nimy 2006 : 289-290).

Il y a un autre élément qui le convainc de s'éloigner au plus vite de Mobutu. Emmanuel Dungia écrit :

« Au début de l'année 1981, le Premier ministre Nguz est convoqué au mont Ngaliema par Mobutu. Il s'attend à recevoir des instructions sur certains dossiers urgents.

Reçu froidement, Nguz se voit reprocher une série de faits graves. Il est notamment accusé d'envoyer discrètement dans les missions diplomatiques du Zaïre des hommes à lui, avec des arrières pensées inavouées¹¹. Il est également accusé d'accorder des soins particuliers à certains chefs de mission ! C'est le cas de l'ambassadeur Tshibambe en Allemagne. Nguz est renvoyé sans avoir eu la moindre occasion de se défendre. Ce dernier événement va le décider à saisir la première occasion qui s'offrira pour faire la belle » (Dungia 1995 : 48).

11. C'est Seti qui cherche à faire tomber Nguz dont le couple Nkema-N'Gbanda porte auprès de Mobutu la discorde : « En sa qualité de ministre des Affaires étrangères, Nguz a théoriquement toute latitude pour rappeler au pays n'importe quel diplomate de son poste d'affectation. Mais Kimbulu est la propriété de Seti et celui-ci veille à ce qu'on ne touche pas à son poste. La décision que va prendre Nguz va sceller son destin. La mesure de rappel qu'il s'empresse de prendre pour honorer sa dette morale vis-à-vis de Nkema tourne à son désavantage. La réplique en deux temps de Seti ne se fait pas attendre.

Sur le moment, il transmet à Kimbulu l'ordre de ne pas quitter Bruxelles, sous aucun prétexte ! Ensuite, c'est par un acte d'intimidation que Seti met fin aux velléités de Nguz contre son protégé. Au cours de l'été 1980, Mobutu effectue une visite de travail au Gabon. Seti, Nguz et N'Gbanda sont du voyage. Après l'atterrissage de l'avion présidentiel et les cérémonies d'accueil, Seti aborde Nguz en aparté : "Chaque fois que vous retrouvez le pouvoir, une de vos premières décisions, c'est de rappeler Kimbulu à Kinshasa. Or vous savez très bien qu'il s'occupe des affaires privées du président-fondateur. C'est à croire que vous cherchez à nuire à sa sécurité. Nguz est véritablement bouleversé par les propos du conseiller spécial » (Dungia 1995 : 46-47).

10. Jean Nguz trouvait des soutiens auprès du «clan Mokolo-Nkema-N'Gbanda opposé à celui de Jean Seti.

Jean Nguz démissionna le 10 avril 1981 à partir de la Belgique. Mais en bon opportuniste, le même Nguz revint œuvrer aux côtés de Mobutu, profitant de l'ouverture offerte par Mobutu le 19 mai 1984 à l'occasion de son élévation au titre et à la dignité de « maréchal du Zaïre ». Pour la circonstance, le chef de l'État décréta « l'amnistie en faveur de tous les Zaïrois opposants à son régime, poursuivis ou condamnés pour atteinte à la sûreté de l'État. Avec sommation pour ceux des bénéficiaires de l'amnistie exilés à l'étranger de regagner le Zaïre dans le délai d'un mois à dater de la décision. Ajoutant que "... si vous êtes bénéficiaire de l'amnistie, vous sortez de prison ou vous rentrez au Zaïre et le lendemain vous renouez avec vos activités de subversion contre le régime, je vous reprends aussitôt et vous retournez en prison" » (Nimy 2006 : 325).

Ainsi Nguz revint au Zaïre. À son sujet, José Nimy raconte :

« L'opposant Nguz Karl i Bond renouera peu à peu avec le régime à la faveur de cette mesure d'amnistie. Les puissants lobbies extérieurs pro-Mobutu l'avaient dissuadé de poursuivre son bras de fer politique avec le président zaïrois. En contrepartie, il sera nommé ambassadeur du Zaïre à Washington, dans un premier temps, avant de retrouver plus tard la direction du ministère des Affaires étrangères. Il restera jusqu'à la fin de sa vie un fidèle allié politique de Mobutu malgré l'escapade de pur opportunisme qui le conduira (de nouveau) dans les rangs de l'opposition au lendemain du 24 avril 1990. Pour un temps relativement court. Juste l'espace d'une bouderie calculée » (Nimy 2006 : 325-326).

Les va-et-vient des acteurs durant le régime Mobutu attirèrent l'attention de José Nimy sur un trait de caractère de la classe politique congolaise :

« Je serai frappé de constater que personne, même parmi les plus virulents contre le "système", ne boudera, chacun le concernant, les différentes nominations décidées ainsi par le chef de l'État. Au contraire, beaucoup d'entre eux deviendront les défenseurs les plus farouches du régime [...]. Je me dirai personnellement qu'il y avait un problème plus fondamental de l'éthique et de l'état d'esprit dans le chef des responsables politiques [...] Et même les 13 [parlementaires, ou groupe Tshisekedi, qui adressèrent la lettre de critiques à Mobutu] n'avaient pas demandé de quitter le MPR, mais d'y constituer un courant de pensée » (Nimy 2006 : 220).

Poser le problème du « courage » en démissionnant aurait pu paraître pertinent. Il faut noter cependant, écrit-il, que dans le contexte politique de l'époque, il n'était pas facile de trouver un point de chute en dehors du régime MPR.

Il faut noter que lorsqu'il avait été question de voir Jean Nguz revenir cette troisième fois aux côtés de Mobutu, l'entourage proche du président zaïrois s'y opposa et le fit savoir. D'après le témoignage de Christophe Beyeye qui assista à Gbadolite à un de ces échanges, Mobutu déclara à ses hôtes : « Je connais Nguz plus que quiconque parmi vous. Mais il nous est utile parce qu'un bon filou ».

Comment est-il rentré cette fois auprès de Mobutu ? Sous le titre « L'animal regagne la cage », l'agent de la Sûreté Emmanuel Dungia qui a suivi le trajet, décrit la scène :

« [...] l'événement majeure de l'année 1985, c'est le retour de l'exilé Nguz au Zaïre le 29 juin 1985. Ce retour volontaire intervient d'une tentative de la sécurité extérieure (SNI) de le faire revenir au pays, en 1983, avec le concours de sa belle-sœur, maître Marie Thérèse N'Landu. Celle-ci s'était prêtée de mauvaise grâce à cette opération. Elle s'était sentie prise entre le marteau et l'enclume. Refuser la mission, c'était prendre le risque d'encourir des ennuis avec le pouvoir. Mais user de sa force de persuasion pour ramener le fuyard au pays, c'était une énorme responsabilité si les choses tournaient au vinaigre pour le beau-frère. Elle fit un choix qui consista à couper la poire en deux. Donner son consentement, mais ne rien faire ou le moins possible.

Reflexe classique connu des zoologistes : un animal libéré après une longue période de captivité regagne assez souvent de lui-même la cage dans laquelle il était enfermé de force.

Lorsque Nguz décide de rentrer au Zaïre, la situation de son ménage est loin d'être confortable sur le plan financier. C'est un homme désillusionné par le comportement de ses amis occidentaux. Il avouera plus tard avoir atrocement souffert moralement de voir les journalistes l'éviter dans les derniers moments de l'exil. Par exemple un projet d'article envoyé au journal *Le Soir* en réaction à un article du 22 mars 1985 faisant un portrait très flatteur à madame Ekila, l'ambassadrice nommée à Bruxelles, est simplement jeté dans la poubelle.



À Nice (France), lors du baptême du fils de Ngawiya, la fille de Mobutu aux côtés de son père sur la photo, Jean Nguz et son épouse Wivine Nlandu (peu visible sur la photo) sont de la partie.

(Photivoire, Reportage Normand Carval, collection Mathieu Zana Etambala ; droits réservés.)

Depuis la défection de Mungul-Diaka qui lui a faussé compagnie en 1983, Nguz est un homme seul. *Le Front congolais pour la démocratie* (FCD) qu'il avait fondé quelques années plus tôt n'est plus qu'une coquille vide. Ses partenaires membres du Front attendent toujours qu'il verse le "fond de guerre" qu'il avait promis de récolter auprès de ses relations occidentales, notamment celui qu'il présente toujours comme son meilleur ami, le dirigeant libéral allemand Genscher. Les réunions du Front sont de plus en plus espacées et fantomatiques.

Habitué aux fastes de la vie mondaine, le couple Nguz-Wivine supporte de moins en moins la vie de cloître qui est la sienne. Sans l'avouer, Nguz est objet de douces pressions familiales du côté de son épouse et de la part de sa propre mère.

Sur le plan matériel, des difficultés sont à craindre si l'exil se prolonge. Or l'autocrate de Kinshasa est toujours solidement ancré dans son fauteuil. De surcroît, les tripotages chiffrés de Kengo sur la prétendue amélioration de la situation économique conforte un peu plus chaque jour la situation du tyran vis-à-vis de ses puissants tuteurs extérieurs. À Washington, à Paris et à Bruxelles, on décrète toujours qu'il n'y a pas d'alternative valable au despote.

Au foyer Nguz, l'inventaire des dépenses à effectuer pour maintenir un minimum de train de vie décent ne laisse d'inquiéter. Un parc automobile de trois véhicules : une voiture de marque américaine, une Mercedes noire avec chauffeur belge, une Renault 9. Des salaires à payer pour un jardinier et une femme de ménage espagnole. Côté bouches à nourrir : cinq gosses dont deux du premier lit, soit un ménage de sept personnes. Comme si cela ne suffisait pas, voilà que Kengo se met à répandre des ragots qui blessent profondément l'orgueil et l'amour-propre de madame. Kengo raconte à des familiers que selon ses informations, la garde-robe de madame est à présent garnie en vêtements achetés dans le magasin de grande surface Sarma ! Suprême insulte lorsqu'on a l'habitude de se fournir en fines lingeeries aux Champs-Élysées à Paris. Ce qui est vrai par contre, c'est le fait que madame est souvent aperçue à la sortie d'agences de tiercé, ce qui est une indication pour le moins troublante.

Sa décision de retour prise, Nguz prend contact avec M. Charles Tallier, un agent subalterne de la Sûreté belge pour lui demander de le mettre en contact avec N'Gbanda. Il désire que N'Gbanda serve d'intermédiaire entre lui et Mobutu. La réponse est évidemment positive pour le retour au baignoire. Voilà des années que Mobutu cherche à ferrer le poisson.

Dans les heures qui suivent le contact entre Nguz et N'Gbanda, je [Dungia] reçois de Kinshasa en fin mai 1985 un appel téléphonique m'instruisant de me préparer à recevoir l'appel de Nguz. Dans la voix de N'Gbanda perce un

certain triomphalisme. Il tente de me donner l'impression que la décision de Nguz est le résultat d'un long processus de négociation difficile mené par lui depuis Kinshasa.

“*Mbi bara mo*” (Je vous salue) sont les premiers mots que Nguz m'adresse. Ce sont les quelques expressions ngbandi apprises à l'époque de sa détention en 1977 au camp d'instruction commando de Kota-Koli, à une centaine de kilomètres de Gbado-Lite. Il m'informe de son contact avec N'Gbanda. Ensuite suit une rencontre à son domicile à Rhode-Sainte-Genèse au cours de laquelle Nguz m'informe de son intention d'effectuer un bref voyage aux États-Unis, pour entretenir ses amis américains des raisons de sa décision de mettre fin à son exil. Notamment le très anti-mobutiste sénateur Stephen Solarz. Nguz m'explique qu'il est important pour lui d'effectuer ce voyage maintenant pour éviter que des explications après son retour au Zaïre ne soient perçues comme faites sous contraintes.

Dans l'avion qui l'amène à Londres le 14 juin où il doit prendre la correspondance pour Washington, Nguz est profondément écœuré à la lecture, dans le journal *La Libre Belgique*, du communiqué du Bureau politique du parti unique, en réaction à sa décision de retour au pays. “*Les portes du Zaïre sont ouvertes à tous les fils égarés. À Kinshasa, nous avons pris acte des dernières déclarations faites par M. Nguza Karl-i-Bond sur son intention de regagner le pays. Celui qui a fait cette déclaration est un Zaïrois et nous n'avons pas de commentaire à faire*”.

Le terme “fils égarés” l'a profondément blessé au point qu'à l'escale de Londres, Nguz appelle immédiatement son épouse pour lui rapporter la giflette du Parti unique, une façon comme une autre de ne pas nommer directement l'autocrate qui a certainement cautionné les termes du communiqué. Il est sur le point de faire demi-tour pour replonger dans l'opposition ! L'épouse ne sait à quel saint se vouer. Elle m'appelle dans l'affolement pour requérir mon avis. Je conseille de garder le calme. Je lui fais remarquer que les phrases assassines font partie des règles du jeu en politique. L'affaire finit par se régler.

Peu de temps après le retour de Washington, N'Gbanda débarque à Bruxelles. Nous sommes reçus le lendemain à la résidence du couple, entouré d'une dizaine de personnes que Nguz nous présente pompeusement comme les membres de son état-major^a. La présentation terminée, Nguz entre dans le vif de son sujet :

“*Mon cher Honoré, je suis un homme de parole. Lorsque j'ai démissionné de mon poste en 1981, j'avais estimé que le pays était mal géré. C'est volontairement que j'ai pris la décision de rentrer au pays, car les raisons qui avaient justifié mon départ ont disparu. Un grand effort a été fait pour améliorer la gestion du pays et les conditions de vie de la population. Intellectuellement, il serait malhonnête de ne pas reconnaître ce fait. Avant que vous ne veniez ici, j'ai longuement expliqué*

a. Nguz qui cherche à l'occasion à montrer à Mobutu qu'il tient la province du Katanga à Émile Ilunga. C'est un Hembra du territoire de Kongolo dont le rôle dans le FNLC a permis de mobiliser ses « frères » au sein des Tigres. En même temps, il fait le lien entre le PRP et le FLNC. Né à Nonge le 4 juin 1941, Ilunga a fait des études de médecine à Élisabethville avant de les poursuivre en Belgique. Après une adhésion à l'UGEC, il devient en 1978 membre du PRP, puis représentant de ce mouvement pour le Benelux en 1979. Son contact s'est fait grâce à un ami originaire du même village que lui, Déogratias Symba, aussi connu sous le nom de Joseph Mumba. Il représenta le parti dans l'alliance FCD créée par Nguz Karl I Bond. Après la sortie du PRP du FCD, le 1^{er} août 1983, Ilunga donna sa démission.

Au sein du FCD, il est entré en contact avec Justin Mushitu. Ensemble, ils continuent le FCL, Front congolais de Libération, alliance avec le groupe majoritaire de Simon Kasongo, avec Vindicien Kiyana Mufu, le commandant opérationnel de « Shaba II », un Hembra comme Ilunga et membre de sa famille, et aussi avec Maurice Bendera, ancien gendarme katangais. Quant à Déogratias Symba, c'est un ancien collaborateur de Jean-Baptiste Kibwe (ministre des Finances sous la sécession du Katanga). Il est populaire auprès des Tigres, dont Kibwe caressait le projet de prendre la direction politique : il envoie Symba en Angola participer aux négociations des Accords de Cossa (il en est co-signataire). Symba réapparaît fin 1996, quand les Tigres se rallient à l'AFDL pendant la guerre contre Mobutu. Il devient en 2001 un collaborateur de Katebe Katoto, un homme d'affaires prétendant au pouvoir au Congo. Cela entraînera l'arrestation de Symba par les autorités congolaises, le 9 février 2002 à Lubumbashi.

Il faut noter qu'en 1987, le FCL devient le RND, Rassemblement national démocratique. Après un différend avec Justin Mushitu, Ilunga chercha une collaboration avec le MCS et avec l'homme d'affaires belge Johan Cools. Pendant un voyage en Zambie en 1989, il contacte les Tigres et nomme Denis Kisunka, d'abord lié à Nguz, ensuite au MCS, comme chef d'état-major. Il crée avec Maurice Bendera le CNRA, Conseil national de Résistance active, dont les publications sont financées par J. Cools (cf. Kennes 2009 : 511-512). Au sujet de la gendarmerie katangaise, lire aussi Kennes, E. et Larmer, M. 2016. *The Katangese gendarmes and war in Central Africa*. Bloomington, USA: Indiana University Press.

aux personnes que vous avez devant vous qu'il faut cesser la lutte. J'ai compris que l'étranger trouve un plaisir à diviser les fils du pays pour mieux l'exploiter. Je n'oblige personne à partir, mais je leur ai dit que ceux qui le veulent peuvent se mettre à votre disposition".

Le mot d'encouragement de N'Gbanda pour cette décision personnelle jugée courageuse est suivi d'une rafale de questions posées par l'assistance. Elles portent essentiellement sur les modalités pratiques du retour.

Dans la matinée du mercredi 26 juin, jour du retour, un appel de Nguz m'invite à lui rendre visite pour un problème de dernière minute. Ce matin-là, il a reçu dans sa boîte aux lettres une correspondance anonyme au contenu troublant. Le correspondant dit être un ami arrivé de Kinshasa dans la matinée du samedi de la semaine précédente par le vol d'Air-Zaïre. Il prétend être au courant d'une délibération secrète d'une réunion du Bureau politique présidée peu de jours avant par le président-fondateur. On aurait décidé de réserver à Nguz le traitement réservé naguère au feu Philipin Benigno Aquino à son retour d'exil des États-Unis ! Aussi le mystérieux correspondant conseille-t-il amicalement et énergiquement à Nguz de ne pas commettre l'erreur de rentrer au Zaïre. Visiblement, il est troublé. Je finis par le convaincre de mon incrédulité. Dans la soirée, il s'envole pour le Zaïre, accompagné de trois acolytes, dont le colonel Bendera. Le nouveau départ de Nguz vers son destin sera parsemé d'humiliations et de scènes ridicules comme celle qui va suivre.

Intermède tragi-comique

Au mois d'août [1985], le couple Nguz revient à Bruxelles, à la fois pour la rentrée scolaire des enfants et pour plier définitivement bagage. Au mois de septembre, Mobutu prend quelques jours de repos dans sa propriété de Savigny, près de Lausanne, en Suisse, avant un voyage à Washington. Une semaine environ avant le voyage, l'agent de liaison Aka arrive de Savigny avec une enveloppe de dix mille dollars pour Nguz. Il lui est demandé de le précéder à Washington et d'organiser avec son ami le milliardaire Tempelsman une réunion préparatoire avec des hommes d'affaires qu'on pourrait intéresser à des projets d'investissement au Zaïre. Au même moment, une équipe de sécurité dirigée par le directeur Nzapa est dépêchée à Washington pour le volet sécurité du président.

Le lendemain de l'arrivée [de Mobutu], le directeur Nzapa est chargé d'organiser la première rencontre entre Mobutu et Nguz depuis son retour au bercail. Nguz doit faire rapport sur la mission qui lui a été confiée, mais aussi c'est l'occasion de parler d'homme à homme avec Mobutu pour clarifier définitivement les rapports tumultueux qui caractérisent leurs relations depuis les [...] événements de 1977 et d'avril 1981. La rencontre est organisée dans le grand secret dans un hôtel connu du seul Nguz et Nzapa.

À l'heure fixée, Mobutu arrive à l'hôtel accompagné de quelques gardes du corps qui prennent position devant la pièce où l'attendent Nguz et Nzapa. Ils vont prendre à trois le petit déjeuner.

Dès l'entrée de Mobutu, Nguz se jette à genou ! Il demande au président-fondateur de le considérer lui comme un fils turbulent parmi ses fils. Il déclare qu'il a compris que c'est l'étranger qui prend un malin plaisir à opposer les uns aux autres les fils du pays.

Grand seigneur, Mobutu lui demande de se relever : "Vous savez bien que j'ai toujours pardonné, mais j'espère que vous ne vous laisserez plus manipuler par l'étranger. Si vous avez compris leur jeu, plus rien ne pourra nous diviser". Ce sont là les mots par lesquels Mobutu met fin à cette scène pitoyable.

Au retour au Zaïre, Nguz est mis à la disposition de "l'ami" N'Gbanda qui le blanchit et le nourrit sur le budget de l'Agence. Il met à sa disposition une Renault 9 extraite du lot fourni par la CIA. Ceci contredit quelque peu les propos tenus par Nguz dans une interview au journal *Le Soir*, dans sa ville à Rhode-Sainte-Genève, le 12 juin 1985 : "Contrairement à d'autres, ce ne sont pas des considérations financières qui m'inspirent. J'ai cette maison et une villa à la mer et j'appartiens à une famille aisée. Je désire contribuer au sauvetage du Zaïre".

Pour ce qui est de son avenir immédiat, N'Gbanda lui donne toutes les assurances. Mobutu aurait promis de le nommer prochainement chef de mission diplomatique. La promesse tarde à être concrétisée. Madame s'impatiente ; l'atmosphère se gâte dans le ménage. Mobutu prend le temps de faire payer à Nguz son geste d'avril 1981 à Bruxelles. Nguz harcèle N'Gbanda qui revient à la charge auprès de Mobutu. En début 1986, Nguz est enfin nommé ambassadeur à Washington. Ce n'est pas fortuit. Il s'agit d'obliger l'ex-fuyard à aller se rétracter de ses déclarations assassines passées contre le régime sur le lieu-même de ses "crimes" » (Dungia 1995 : 85-93).

Tableau 10.6 : Députés originaires du Haut-Katanga de la 3^e législature de la Deuxième République : 1982-1987

Noms	Territoires et peuples d'origine
Bulundwe Kitongo	Kambove ; Kaonde
Kalunga Mpundu Alphonsine	Pweto ; Bemba
Kaponda Chumwe	Kipushi
Katanga Pepengwe	Kambove
Mwelwa wa Pezela Nkonzi	Pweto ; Zela

Tableau 10.7 : Députés originaires du Haut-Katanga de l'Assemblée nationale de 1987 à 1992

Noms	Territoires et peuples d'origine
Bupe Kayombo	-
Kalwele Kashale	Kambove ; Kaonde (?)
Kasongo Mukeya	Mitwaba ; Zela
Kibwe Pampala	Pweto ; Bwile
Mwewa Lunda	Sakania ; Lala
Pondo Wabanga	Pweto ; Shila

Dans la deuxième moitié des années 1980, une discussion fut engagée au sein du Comité central du MPR sur la nomination ou non de gouverneurs dans leur province d'origine. Elle aboutit en 1991, avec Léon Engulu ministre de l'Intérieur, à une réintroduction de la « territoriale des originaires ». Dans cette perspective, Gabriel Kyungu wa Kumwanza,

Luba originaire du Nord-Katanga devint le premier gouverneur originaire du Katanga en 1991.

À cette ère de la démocratisation et du début de la transition politique, la réconciliation entre le Nord et le Sud-Katanga se réalisa par la création du parti FENADEC. Gabriel Kyungu fut entouré de l'élite du Sud, dont le docteur Muteta, Maître Lumande, Mukoswa, le député honoraire de Pweto ; ainsi que Lukonde Kyenge et bien d'autres. Mais cette alliance s'estompée quand Kyungu devint gouverneur et s'entoura de ses Lubakat (cf. *infra*).

Un autre Katangais, cette fois-ci originaire du Haut-Katanga (Lamba de Sakania), à œuvrer aux côtés de Mobutu fut Vincent de Paul Lunda Bululu. Il devint Premier ministre du premier gouvernement de transition de l'ère Mobutu, le 4 mai 1990. Jusque-là, il était encore peu connu sur la scène politique du pays. Professeur de droit à l'université de Kinshasa, il venait de Libreville où il avait été attaché à la Communauté économique de l'Afrique centrale. Sa nomination coïncida avec les événements du campus de Lubumbashi, dits « l'affaire du massacre des étudiants ». À cela s'ajoutèrent diverses autres situations conjoncturelles : effondrement de la mine de Kamoto à la Gécamines Kolwezi, arrêt de l'usine pyro-métallurgique de Lubumbashi, inondation de la mine de zinc et de cuivre de Kipushi, etc. Pratiquement, le mauvais sort venait principalement du Katanga : il sanctionnait Mobutu au moment de son choix de Lunda Bululu.

Tableau 10.8 : Les originaires du Haut-Katanga membres du gouvernement pendant la Première et la Deuxième Républiques

- Gouvernements de juin 1960 à octobre 1965 : Néant.
- Gouvernement du 18 octobre 1965 : Kibwe Jean-Baptiste, ministre des Terres, Mines et Énergie.
- Gouvernement du 8 novembre 1965 : André Kapwasa, ministre des Terres, Mines et Énergie.
- Gouvernement du 28 novembre 1965 : Alexis Kishiba, ministre des Terres, Mines et Énergie.
- Gouvernement du 1^{er} décembre 1965 au 17 décembre 1966 : Alexis Kishiba, ministre de l'Industrie et Développement communautaire.
- Gouvernement du 5 octobre 1967 au 5 mars 1969 : Frédéric Kibasa, ministre de la Jeunesse et des Sports.
- Gouvernement du 2 juillet 1971 au 8 mars 1974 : Bulundwe Kitongo, ministre de l'Intérieur.
- Gouvernement du 13 décembre 1977 au 6 mars 1979 : Kapeta Nzovu (un Sanga), ministre des Sports.
- Gouvernement du 6 mars 1979 : Frédéric Kibasa, ministre des Sports et Loisirs.
- Gouvernement du 18 janvier 1980 : Kafitwe wa pa Bowa, ministre de la Justice^a.

a. D'abord directeur administrative et, puis, il devint président du CEPSE à la Gécamines/Lubumbashi. A noter qu'en 1964, il fut secrétaire aux affaires publiques et à l'Information du « Rassemblement des étudiants katangais » (REK).

- Gouvernement du 21 janvier 1989 au 3 mai 1990 : Frédéric Kibasa, ministre des Sports et Loisirs.
- Gouvernement du 4 mai 1990 au 16 juillet 1991 :
- Lunda Bululu, Premier ministre.
- Lukonde Kyenge (territoire de Pweto ; Bwile), vice-ministre des Mines et Énergie.
- Gouvernement du 5 décembre 1991 au 28 août 1992 : Lukonde Kyenge, ministre du Plan, Ressources et Ravitaillement.
- Gouvernement du 29 août 1992 : Donatien Mwitaba Katemwe, ministre de l'Agriculture et du Développement rural.
- Gouvernement du 19 mars 1993 : Donatien Mwitaba Katemwe, vice-ministre des Mines.
- Gouvernement du 6 juillet 1994 : Lunda Bululu, ministre des Affaires étrangères.
- Gouvernement du 24 décembre 1996 : Kasongo Mukeya (territoire de Mitwaba ; Zela), vice-ministre de l'Économie.

Les événements qui se déroulèrent sur le campus de Lubumbashi dans la nuit du 11 au 12 mai 1990 sont connus sous le nom de *Lititi – Mboka* (littéralement « la feuille, herbe – village »). À l'origine, il y avait eu la chasse aux étudiants originaires de la province de l'Équateur parce que l'opinion générale les identifiait tous comme des « frères ou proches » de Mobutu et de son régime. Puis, une opération de vengeance de ces derniers intervint¹². Mobutu fut condamné par différents gouvernements occidentaux, une situation qui avantagait l'opposition de plus en plus virulente à son régime. Et même s'il n'y avait eu en réalité qu'un seul décès, l'université, elle, fut fermée¹³.

Le rôle que joue Jean Nguz pour accréditer en Occident la thèse de massacre est décisif. Jean-Pierre Kimbulu Moyanso écrit :

« Les événements de Lubumbashi vont ramener la Belgique et le Zaïre au point de départ, c'est-à-dire vers une nouvelle crise. [...] Dans une déclaration à la RTBF, Mark Eyskens confirme la thèse du massacre. [...] L'erreur de Mark Eyskens a été celle de cautionner certains politiciens zaïrois qui ont joué un rôle trouble en confectionnant les fameux "témoignages anonymes" repris complaisamment par les médias belges. [...] Selon les informations en ma possession [Kimbulu est ambassadeur du Zaïre à Bruxelles], le 24 mai 1982, Karl-i-Bond avait chargé son épouse de

remettre un pli au Premier ministre Martens, dans lequel il confirmait la thèse du "massacre". Originaire du Shaba, le gouvernement belge a sans doute cru – de bonne foi ? – que Nguz ne pouvait être qu'une source crédible et digne de considération. Au cours de la seconde moitié du mois de juin, Nguz multiplie les déclarations à la presse. "[...] Je sais que ce massacre a eu lieu et j'en ai d'ailleurs les preuves. En tant qu'ancien Premier ministre, je sais aussi comment les troupes spécialisées du président travaillent. Sans l'accord du président lui-même, elles ne bougent pas d'un pas", déclare-t-il au quotidien flamand *Gazet Van Antwerpen*.

Se confiant à l'ex-journal du parti communiste belge, Nguz précise : "Ce qui s'est passé du 11 au 12 mai, il s'agit bien d'un massacre. Le dictionnaire définit le mot 'massacre' comme une tuerie sauvage perpétrée sur une masse d'innocents. Et c'est exactement ce qui s'est passé". » (Kimbulu Moyanso 2017 : 157, 158, 164 et 165).

Le gouvernement Lunda permuta le gouverneur Désiré Khonde du Nord-Kivu pour le Shaba et Koyagialo du Shaba pour le Nord-Kivu. Ce dernier, qui était sango originaire de Mobayi-Mbongo comme Mobutu, ne joindra jamais son nouveau poste, suite à l'hostilité grandissante de la population qui le considérait comme l'un des exécutants des massacres présumés. Baudouin Banza, devenu un proche partisan du président zaïrois à l'époque¹⁴, écrit sur lui : « Cet homme humble, qui n'est même

12. Contrairement à ce qui avait été affirmé, il n'y a pas eu de massacre d'étudiants. Sur le déroulement des événements, lire Koyagialo Nibase te Gerengbo.

13. Ce qui fit soutenir davantage la thèse de l'assassinat fut l'implication de la parente du général Baramato, en la personne de Marie-Rose Baramato, étudiante à l'époque. La population crut en l'existence d'un escadron de la mort dont le général Baramoto aurait été le chef. Lire à ce sujet Kisukula Abeli.

14. Lubakat originaire de Mwanza en territoire Malemba-Nkulu, il fut élu député à Lubumbashi en 1982 et 1987. S'il fut d'abord un proche du président de l'Assemblée de l'époque, Kalume Mwana Kahambwe, il connut surtout son essor politique à la transition de Mobutu comme représentant de la « nouvelle génération » du MPR. En avril 1992, il devint

pas capable de tuer une mouche, sera traduit en justice, puis condamné en compagnie de quelques-uns de ses collaborateurs civils et militaires. C'est cela le pouvoir qui sacrifie même ses propres enfants » (Banza Mukalayi 2005 : 24).

Mais le président Mobutu organisa la résistance ; pour cela, il fallut bondir à partir du Katanga. Baudouin Banza écrit :

« Dans l'entre-temps, le maréchal Mobutu préside à Lubumbashi de grandioses manifestations du trentième anniversaire de l'indépendance nationale. Le choix de la ville de Lubumbashi n'est pas fortuit. C'est le lieu des massacres présumés. C'est aussi le cœur de la contestation contre le pouvoir en place. En y présidant, le Maréchal Président a certainement voulu lancer un message fort à la population locale acquise, en grande partie, aux idées d'un parti régional, la FENADEC, qui prône le fédéralisme si pas la sécession. La plupart de ses cadres se réclament ouvertement de l'héritage de Moïse Tshombe. Malgré cette démonstration de force, Mobutu évite l'affrontement direct. En catimini, dans une villa préparée spécialement à cet effet, il reçoit une délégation de ce parti avec laquelle il tente vainement de négocier le rapprochement. Celle-ci est conduite par le Dr Muteta, alors président du parti. Le Dr Muteta sera encore reçu plus tard à Goma par le président Mobutu, cette fois en compagnie de quelques membres de sa famille. Avant même qu'il ne revienne rendre compte à la base de ce dont il avait discuté avec le maréchal Mobutu, il est accusé de corruption et se fait évincer de la tête du parti par Gabriel Kyungu wa Kumwanza, cofondateur du parti et l'un des treize parlementaires, auteurs de la fameuse "lettre ouverte" au président Mobutu.

La corruption n'était qu'un prétexte. Car le Dr Muteta à qui il avait été proposé un poste ministériel l'avait repoussé en attendant la concertation avec la base. Je pense plutôt à une lutte d'influence au sein du parti, lutte entre les partisans du dialogue avec le pouvoir et les opposants. Le Dr Muteta se trouvait du côté de ceux qui, en ce moment déjà, voulaient engager le dialogue. Il a peut-être eu raison très tôt. Car, après la fusion entre le FENADEC et le PRI (Parti des républicains indépendants) de Nguz a Karl i Bond, ce qui donnera l'UFERI (Union des fédéralistes et des républicains indépendants), celle-ci évoluera dans le sens de plus de rapprochement avec Mobutu, permettant ainsi à ses

membres d'occuper plusieurs postes au gouvernement, dans les entreprises et au sein de différents gouvernorats. Le rapprochement est tellement fort qu'au-delà de l'appartenance de l'UFERI aux Forces politiques du conclave (FPS), forces qui soutenaient le maréchal Mobutu, l'UFERI, le MPR (le parti de Mobutu) et la DCF (Démocratie chrétienne fédéraliste), le parti de feu Nyamwisi Muvingi, créent une plate-forme appelée ADELI (Alliance pour la démocratie et les élections libres), le FCN de Mandungu, Nguz en est le premier président » (Banza Mukalayi 2005 : 24-25).

Dès qu'il devint premier vice-président du MPR, juste après le président Mobutu, Baudouin Banza installa des fédérations dans toutes les provinces du pays. Voici ce qu'il écrivait sur celle du Katanga :

« S'agissant des conflits, comment ne pas évoquer celui de la fédération du Katanga qui avait fait couler beaucoup d'encre et de salive ? Il était d'autant plus important que c'était la fédération d'origine du premier vice-président chargé de la coordination des activités du parti que j'étais. À la base de cette agitation, un certain Kapapa Mukanda Bantu, agronome à la Gécamines, propulsé par mes soins vice-gouverneur du Katanga. Monsieur Kapapa organise un coup contre le Dr Mutach, ancien président fédéral. Des élections sont organisées. Elles portent monsieur Kapapa à la tête du MPR-Katanga. Mutach Kayomb ne l'accepte pas de gaieté de cœur. D'où agitation sur agitation. Je suis accusé par le groupe Mutach de soutenir Kapapa. Mais, plus tard, Kapapa lui-même m'accuse de soutenir le groupe Mujedo. Kapapa est suspendu par le bureau du parti et remplacé par Monsieur Mujedo Muteba comme président provisoire. Kapapa ne l'accepte [pas]. Il cherche des appuis partout, surtout dans la famille du président Mobutu, plus précisément auprès d'un certain Bundu te Litho, neveu du président, qui voulait tout régenter au Katanga » (Banza Mukalayi 2005 : 42-43).

Ce témoignage montre que l'élite originaire du Katanga ne constitua jamais un bloc monolithique contre Mobutu. La même carence s'observait dans l'élite coutumière, y compris celle de la famille lunda au pouvoir et des frères directs de Moïse Tshombe. Dans ce dernier cas, on constate la différence profonde dans la relation que Thomas Tshombe Kabwit, par exemple, avait avec l'ensemble de ses frères Tshombe, pourtant restés tous unis à la coutume du pouvoir local lunda (cf. *supra*).

premier vice-président du MPR/Fait-privé, chargé de coordonner les activités du parti.

Le Premier ministre Lunda Bululu quitta le pouvoir le 14 mars 1991 après avoir remis une lettre de démission au président Mobutu. Encore que l'ex-Premier ministre allait demander pardon au peuple zaïrois pour avoir échoué, mieux « n'avoir pas réalisé tout ce qu'il (le peuple) attendait de lui » (Lunda 2003 : 239). Sur cette fin, José Nimy écrit : « Les Kinois passés maîtres en autodérision appelaient le Premier ministre *Ndunda bololo* (« légumes amers ») au lieu de Lunda Bululu. Une déformation phonétique qui rappelait l'atmosphère "amère" du contexte économique et social difficile de l'époque. [...]. L'exemple de Lunda Bululu démontre aussi que rien de ce qui aurait été détruit ou mal construit durant les 25 années du Parti-État "mobutiste" n'était irrécupérable. Il suffit d'y mettre de la volonté, de la responsabilité et de l'organisation; ce qui fait défaut jusqu'à ce jour. Le Congo a la chance d'être un pays qui répond vite aux bonnes stimulations » (Nimy 2006 : 481).

Sur l'éviction de Lunda Bululu, voici ce que l'ambassadeur Jean-Pierre Kimbulu dit avoir appris du président Mobutu :

« Le mardi 5 mars 1991, Mobutu m'appelle et m'informe des différents contacts qu'il a eus durant la semaine. Nous évoquons naturellement la démission de Lunda qui, selon le président, est un bon fonctionnaire, mais dépourvu totalement de sens politique et pas le moins du monde combatif : "Sa nomination est mal tombée, avec cette sale histoire de Lubumbashi qu'il n'a pas su gérer. Ajouter aux tumultes que tu sais, c'est sa mort." » (Kimbulu Moyanso 2017 : 176).

4. LES KASAÏENS CHASSÉS DE NOUVEAU DU KATANGA : 1991-1993

Les causes réelles de cette nouvelle expulsion des Kasaiens du Katanga sont nombreuses. Elles peuvent être classées dans les trois groupes suivants : les causes lointaines, les causes proches et les causes immédiates.

4.1. CAUSES LOINTAINES

Avec la fin de la sécession, les Kasaiens (re) devinrent nombreux au Katanga, jusqu'à influencer

la vie sociopolitique de la province¹⁵. Dans les villes de Kolwezi, Likasi et Lubumbashi, le nombre de résidents luba était important. Dans la commune de Katuba à Lubumbashi, certains quartiers portaient même les noms de Katuba-Mbujimayi et de Katuba-Kananga, en référence à l'origine de leurs habitants¹⁶. Sous le régime faiblissant de Mobutu, avec le retour progressif à la démocratie, les élections législatives de 1977, 1982 et 1987 virent les Luba du Kasai gagner de nombreux sièges. En 1977, les candidats kasaiens dominèrent la campagne à Lubumbashi. Le professeur Kabongo Makanda fut élu commissaire de zone (bourgmestre) de la commune de Lubumbashi; le commerçant Tshiani Muadiamvita fut élu à la députation nationale et Oscar Mudiayi wa Mudiayi, au Bureau politique pour le compte du Shaba (nom du Katanga à cette époque). Chaque province disposait de deux sièges au Bureau politique.

Réagissant au slogan de campagne *Wenu wa sûr* (« Celui qui est vraiment le vôtre ») du Luba-Lubilanji Oscar Mudiayi, Gabriel Kyungu, qui faisait campagne pour Mulongo Misha au Bureau politique¹⁷ et était lui-même candidat à la députation dans la ville de Lubumbashi, dénonça de manière ouverte le danger que représentaient ces « étrangers », qu'il qualifiait de « locataires ».

« Après une période d'accalmie, une deuxième séquence s'ouvre avec les élections de 1977, rendues possibles par la Première Guerre du Shaba. Un des

15. Même si on ne dispose pas de données chiffrées pour la période postcoloniale, on peut toutefois dire que des Kasaiens ont continué à contrôler le secteur économique dans la province du Katanga. En 1957, pour la ville d'Élisabethville, les Kasaiens constituaient à eux seuls 63 % des commerçants (opérateurs économiques, vendeurs, trafiquants); les non-originaux représentaient au total 72 % des commerçants. On comptait alors 63 % des artisans d'origine kasaienne contre 32 % originaires du Katanga. En ce qui concerne les salariés, l'enquête menée par J. Benoît faisait état de 48 % des originaires du Kasai et de 42 % des originaires du Katanga/Shaba (pour de plus amples détails, cf. J. Benoît 1961 : 34).

16. Après les événements du Katanga, ces quartiers ont changé de nom. La commune Katuba compte actuellement 9 quartiers dénommés : Bana Katanga, Bukama, Kaponda-Nord, Kaponda-Sud, Kisale, Lufira, Quartier Musumba, Nsele et Upemba.

17. À noter qu'il ne sera pas élu, mais nommé, le 28 août 1980, par le président Mobutu qui, se remémorant l'histoire récente du pays, aurait voulu pallier, par cette réponse, une situation du passé qu'il voyait renaître.

candidats à Lubumbashi est le jeune Gabriel Kyungu wa Kumwanza, collaborateur de longue date de Kibasa Maliba, le futur président du principal parti d'opposition l'UDPS. Tandis que Kyungu wa Kumwanza est originaire de la région d'Ankoro, au village Kilengalele, en secteur Bavumbu, il habite Élisabethville dès l'âge de huit ans, sans jamais retourner dans le Nord. Après une carrière comme enseignant, directeur de cabinet de Kibasa et cadre des entreprises publiques, il est candidat aux élections de 1977 sous parrainage de Mulongo Misha, politicien luba de Malemba-Nkulu [...] Le grand gagnant de ces élections sera un homme d'affaires d'origine kasaienne, Tshiani Muadiamvita, tandis que Kyungu sera élu suppléant. Ce qui le renforce dans sa conviction que les résultats électoraux avaient été falsifiés par le commissaire urbain de l'époque, également d'origine kasaienne » (Kennes 2008 : 542-543).

Cette réaction de Kyungu arriva au plus mauvais moment. Le pouvoir central connaissait, en effet, un revers important avec la rébellion armée des Katangais (dits ex-gendarmes katangais) (cf. *supra*). Il se méfia alors de la représentation de cette province et accusa Jean Nguz, alors ministre des Affaires étrangères, d'avoir comploté contre le pays pour des raisons ethniques et régionales et le limogea (cf. *supra*). Honoré Mpinga Kasenda fut aussitôt nommé Premier ministre, poste qui avait été supprimé en 1967.

Malgré sa faiblesse affichée, le régime de Mobutu comprit cet avertissement venu du Katanga. Il trouva une stratégie pour surseoir à certaines candidatures, perçues comme génératrices de conflits, ou, encore, récupérer certaines personnalités représentatives des opinions locales. Ainsi, Mulongo Misha, dont Kyungu était le chef de campagne, fut coopté membre du Bureau politique après avoir perdu l'élection.

Kyungu accéda au Parlement national en 1980, suite à la nomination du député Charles Mwando Nsimba comme commissaire de la région du Kivu. Au moment où, en 1982, il rejoignit le nouveau parti d'opposition UDPS, les assemblées régionales installées au courant de cette même année créèrent un espace de recrutement politique pour une élite katangaise restée jusque-là au second plan. Ce sont les membres de l'assemblée régionale du Katanga qui dirigèrent les mouvements politiques katangais après

la libéralisation politique autorisée par Mobutu le 24 avril 1990.

En 1989, Kyungu intégra l'assemblée régionale où il œuvra comme porte-parole des griefs katangais pendant la tournée du président Mobutu dans les différentes provinces, tournée appelée « consultation populaire », durant les premiers mois de 1990. Par la suite, il mena une opposition dure contre le président Mobutu, ne reculant pas devant l'usage d'un swahili populaire, fort coloré et injurieux. Il s'organisa au Katanga avec des « jeunesses Uféri », la Juféri, une sorte de milice privée adoptant progressivement une culture de violence et d'intimidation.

4.2. CAUSES PROCHES

L'annonce du multipartisme, en avril 1990, allait rapprocher les leaders kasaiens et katangais à travers, d'abord, la création de l'UDPS, au sein de laquelle Frédéric Kibasa Maliba comptait parmi les principaux dirigeants. Pendant la décennie 1980, Jean Nguz compta, par intermittence, parmi les opposants à Mobutu. Devenu président national du parti katangais Uféri, il poursuivait sa stratégie de conquête du pouvoir à Kinshasa.

Gabriel Kyungu fut cosignataire, avec douze autres parlementaires, de la « Lettre ouverte au président de la République » rédigée par les futurs fondateurs de l'UDPS. Il fut cofondateur du parti UDPS en 1982. Après le discours du président Mobutu du 24 avril 1990, il créa, avec des collègues, la Fénadec (Fédération nationale des démocrates-chrétiens). Mais celle-ci se coalisa avec le PRI (Parti républicain indépendant) de Jean Nguz pour créer, le 8 août 1990, l'Uféri (Union des fédéralistes et des républicains indépendants).

C'est cependant d'abord l'UDPS qui devint la principale opposition affichée au régime zaïrois. Elle était censée être dominée par les acteurs luba, à travers Étienne Tshisekedi. Le mariage des enfants Tshisekedi et Kibasa qui eut lieu à ce moment-là aurait pu faire croire qu'il scellait le rapprochement Kasaiens-Katangais. En réalité, comme en 1960 avec Lumumba, c'est l'opposition à Mobutu qui constituait la base de cette union. Elle était donc conjoncturelle.

Lorsque Mobutu céda à la pression – voire recula – en acceptant l'ouverture démocratique, les partis UDPS de Tshisekedi-Kibasa et Uféri de Nguz-Kyungu devinrent des alliés pour occuper l'espace de pouvoir qui se dégageait. La CNS (Conférence

nationale souveraine), voulue par cette opposition, plaça à sa tête Isaac Kalonji Mutambayi, ce Luba-Lubilanji qui avait passé sa vie au Katanga et était devenu en juin 1960 le candidat soutenu par la Balubakat à la présidence de l'assemblée de cette province, mais que la Conakat rejeta. Cette désignation par la mouvance qui soutenait Mobutu était tactique. Isaac Kalonji était originaire de Ngandajika comme le Premier ministre Crispin Mulumba Lukoji, successeur à ce poste en mars 1991, du Katangais Lunda Bululu.

Avant novembre 1991, dans son opposition au président Mobutu, le mouvement politique katan-gais Uféri regroupait tous les peuples du Katanga et était l'allié de l'UDPS.

Lors des assises de la CNS, le choix des délégués fut guidé d'abord par l'alliance ou l'opposition à Mobutu. Dans sa composition, il se révéla que plusieurs de ses membres, pourtant choisis par les pro-Mobutu, s'affichaient plutôt favorables au vote de l'opposition. Le camp du président fut battu dans les scrutins portant sur la composition du bureau de la CNS; la représentation des institutions publiques telles que la Présidence, l'Assemblée nationale et le Gouvernement fut réduite. La plénière décida que la CNS organiserait désormais elle-même ses réunions, et donc que le Gouvernement cesserait de jouer le rôle de pouvoir organisateur. Ceci entraîna la réaction du camp Mobutu, qui souligna le déséquilibre « géopolitique ». En effet, il convient de constater que le poids démographique des différentes provinces du pays dans la composition de la Conférence n'avait pas été respecté. Les ressortissants luba étaient visés. D'après le tableau présenté par le journal le *Soft de Finance* du 11 janvier 1992, la répartition du nombre de délégués par province était la suivante : Kasai-Oriental 492, Bandundu 400, Bas-Zaïre 350, Kasai-Occidental 302, Équateur 248, Haut-Zaïre 214, Shaba 198, Maniema 152, Sud-Kivu 148, Nord-Kivu 114 et Kinshasa 11.

Il s'avérait que les ressortissants du Kasai-Oriental étaient effectivement en surnombre. Ceci ne s'expliquait pas seulement par le poids de l'UDPS, un parti national, au sein de l'opposition, mais par sa forte implantation en milieu luba. Il faut faire intervenir le phénomène des « Baluba du président ». Pour son régime, Mobutu s'était associé à des ressortissants de cette ethnie nombreuse et réputée dynamique. La volonté de contrer l'UDPS constitua une raison supplémentaire. Au moment où se déroulait la

CNS, le dernier exemple en date de cette stratégie fut la désignation de Kanku Ditu comme candidat de sa mouvance à la présidence du Bureau provisoire. Kanku Ditu était un homme fort peu connu. Baudouin Banza Mukalayi, un Lubakat de Malemba-Nkulu devenu coordonnateur des activités du nouveau parti MPR, donc la deuxième personnalité après Mobutu, explique ce choix :

« La date du dépôt des candidatures était déjà close. Il fallait parer au plus pressé. Face à ce vide, l'ambassadeur Mananga Eugène présente à Mobutu, qui l'avalisera, la fameuse candidature de Kanku, photographe originaire du Kasai-Oriental, conférencier dans la composante de la société civile. C'est donc Mananga, et non Tshimbombo ni Jonas Mukamba, qui a présenté Kanku. Il l'avait connu à Mbujimayi du temps où il fut gouverneur.

Ainsi donc, faute de candidats, Kanku, photographe de son état, croise le fer, au nom de la Mouvance présidentielle, avec Monseigneur Monsengwo, archevêque de Kisangani et président de la Conférence épiscopale du Zaïre (CEZ). Les partisans de Mobutu alors regroupés sous la dénomination des Forces démocratiques unies (FDU) ne veulent pas de Monseigneur Monsengwo. Mobutu le redoute. Malheureusement, tous les candidats de la société civile qu'ils souhaitaient opposer à Monseigneur Monsengwo Pasinya s'abstiennent. D'abord Monseigneur Dieudonné Nsanda, évêque de Kenge, qui ne trouve pas correct de concurrencer son confrère catholique, puis Monseigneur Marini, alors vice-président de l'Église du Christ au Zaïre (ECZ), qui se désiste à son tour. Certains disent qu'il avait été menacé.

La candidature de Kanku divise la famille politique de Mobutu. Pour beaucoup de «mouvanciers» [...], proposer un inculte comme celui-là à la présidence des assises d'une aussi grande importance trahit le mépris, le désintérêt que cette famille manifeste vis-à-vis de la conférence. La guerre ne pouvait qu'être perdue d'avance; car même parmi les membres du FDU et malgré le mot d'ordre, certains votent pour Monsengwo et d'autres s'abstiennent. D'autres encore pensent que Monseigneur Monsengwo, qui avait publiquement déclaré n'accepter le poste de président de la Conférence que si le consensus se dégage autour de sa personne, se désisterait. Erreur. Monsengwo non seulement s'est soumis à toutes les conditions exigées pour la course à la présidence, mais il a aussi attendu avec un particulier intérêt le déroulement des élections, le décompte des voix et le résultat définitif.

Une autre erreur de la Mouvance présidentielle était d'espérer renverser la situation par la magie de l'argent. Malgré quelques primes versées aux électeurs, le miracle n'a pas eu lieu. Le candidat Kanku est, comme on devait s'y attendre, radicalement battu » (Banza Mukalayi 2005 : 63-64).

Kanku Ditu avait la qualité d'être muluba, qualité d'autant plus précieuse dans cette compétition pour la présidence que son concurrent, M^{gr} Monsengwo, passait pour méfiant à l'égard de la dynamique et de l'emprise luba (Wamu Oyatambwe 1997 : 119). Il faut relever ici que Kanku Ditu avait, selon la rumeur publique, un autre atout. On le disait dirigeant d'une secte, celle des *bapostolo*, et doté de pouvoirs magiques lui permettant d'opérer la transmutation des bulletins de vote contenus dans les urnes.

À souligner que le Premier ministre en fonction au moment où la CNS fut constituée et composée se trouvait être un Muluba, Crispin Mulumba Lukoji. Son cabinet aurait favorisé les associations luba lors de l'agrément des associations appelées à représenter la société civile.

Baudouin Banza Mukalayi témoigne :

« Pour revenir au gouvernement Lunda Bululu, avouons qu'il s'était plus occupé de la gestion administrative, économique et financière du pays que de la gestion politique. Il était littéralement débordé par des manifestations, des grèves. Quand on reprochait au gouvernement de manquer d'autorité, de laisser le pouvoir dans la rue, le Premier ministre répondait que c'était plutôt la démocratie qui était dans la rue.

Après moult hésitations, Mobutu demande à monsieur Lunda de déposer sa démission. [...] Le professeur Mulumba Lukoji est désigné Premier ministre. Outre les questions économique-financières, il s'occupe également des questions politiques, notamment la préparation et l'organisation de la Conférence nationale qu'il voulait vraiment à sa solde. Il espérait être désigné Premier ministre à l'issue de celle-ci. Aussi, avait-il dépêché, discrètement, l'un de ses cousins, Pierre Mulumba, à travers toutes les régions afin d'influer sur le choix des délégués à ce forum. Les ONG n'étaient pas encore connues du grand public. C'est Pierre qui a contribué à leur éclosion à travers sa tournée. Résultat : le nombre élevé des ressortissants des deux provinces du Kasai provenant de toutes les régions.

Il [Mulumba Lukoji] constitue son gouvernement sur base des consultations des partis politiques. Pour la

préparation et l'organisation de la Conférence nationale, il avait dépensé beaucoup d'argent » (Banza Mukalayi 2005 : 5 5-56).

Dans la mesure où elle résultait de manœuvres du camp présidentiel, la sur-représentativité des Luba eut des effets boomerang. Il semble bien qu'elle contribua à expliquer le large soutien dont bénéficia Tshisekedi de la part de la CNS. Et lorsque, le 6 janvier, sa plénière refusa de prendre en compte le critère géopolitique, on put observer qu'un certain nombre de « Baluba du président » s'étaient ralliés à cette position.

Ainsi, le 14 janvier, M^{gr} Monsengwo confirma et justifia devant la CNS le refus de reconsidérer la composition régionale de l'assemblée. Il déclara habilement que la géopolitique était susceptible de « ruiner l'unité nationale, présentée, nous le savons, comme un des acquis de la Deuxième République ». Et il exprima sa crainte que cette thématique provoque « une réaction de repli et de regroupement des Kasaiens dans un réflexe d'auto-défense ». Soulevant l'enthousiasme de la salle, il dit encore que, poussé à l'extrême, le débat sur la représentation régionale proportionnelle risquerait de détruire de nombreux ménages intertribaux.

M^{gr} Monsengwo évoqua surtout un argument politico-juridique. Il souligna que la composition de la CNS résultait d'une série d'actes légaux pris au niveau de la Présidence de la République, de l'Assemblée nationale, des précédents gouvernements ; et d'actes qui concernaient notamment l'agrément des partis politiques et des associations civiles représentés à la Conférence. Et il conclut sur ce point en ces termes : « une remise en cause de ces actes légaux poserait inévitablement et de manière prématurée la question de la souveraineté de la Conférence nationale, ce qui n'est certainement pas de la compétence de son bureau provisoire ». L'argumentation était adroite, mais les partisans d'un rééquilibrage géopolitique pouvaient se prévaloir du fait que la commission préparatoire à la CNS avait mis en avant la « nécessité d'une répartition géopolitique et sectorielle équitable pour les différentes composantes de la société civile, des partis politiques et des institutions publiques de façon à assurer une représentation significative de la base » (de Villers & Omasombo 1997 : 63).

L'offensive du camp présidentiel s'engagea contre ce refus de l'argument géopolitique. Le 6 janvier puis

le 14, un certain nombre de délégués issus du camp présidentiel annoncèrent leur décision de suspendre leur participation à la Conférence aussi longtemps que le critère de la géopolitique n'aurait pas été pris en compte. Quant à Gabriel Kyungu, devenu gouverneur du Katanga, et entre-temps éloigné de l'UDPS, tout comme Jean Nguz nommé Premier ministre par Mobutu, il s'employa avec succès à convaincre les délégués de sa province de rentrer chez eux.

La manœuvre vise d'abord Tshisekedi et l'opposition, ce qui avantage Mobutu. Mais le président va là trouver une ouverture qui lui permettra de déstabiliser Jean Nguz en qui il n'a jamais eu confiance, surtout qu'il avait soutenu la thèse de massacre à Lubumbashi pour affaiblir le régime. Nous voyons ci-dessous comment Mobutu et ses frères ngbandi vont casser Nguz qu'ils ont formellement porté au pouvoir. L'ambassadeur Jean-Pierre Kimbulu en poste à Bruxelles témoigne :

« Pour bon nombre d'observateurs, elle [la mutinerie de la Voix du Zaïre] a été entièrement montée par Honoré N'Gbanda (alors ministre de la Défense), en accord avec le chef de l'État, pour déstabiliser le Premier ministre Karl-i-Bond et son gouvernement, dont il [N'Gbanda] est pourtant un membre influent. L'objectif de l'opération serait double. D'une part Mobutu veut montrer au Premier ministre qu'il reste maître du jeu et n'a pas apprécié la décision unilatérale du gouvernement de suspendre la CNS. De l'autre, il compte lancer le message suivant en direction de Monsengwo : "Vous voyez, je suis le seul à vous défendre contre l'intransigeance du gouvernement et moi seul peux ordonner la reprise des travaux de la Conférence nationale".

[...] Le président avait bien vu. Monsengwo va solliciter son arbitrage dans le conflit qui l'oppose au gouvernement. Le Premier ministre Nguz lui fait une cour assidue pour rester dans ses bonnes grâces, aidé en cela par N'Gbanda, dont le jeu est fort trouble, qui ne souhaite pas perdre son poste à la Défense.

Alors que les concertations sont en cours, un incident grave va davantage alourdir l'atmosphère politique déjà pesante. Une "marche des chrétiens" est organisée pour faire pression sur le pouvoir et obtenir la poursuite des débats. Elle se termine dans un bain de sang. Les troupes de la Garde civile, chargées de l'encadrement de la marche, ouvrent le feu sur des manifestants en colère et armés de gourdins et de pierres. Le bilan est lourd parmi les civils : sept morts et dix blessés.

C'est en pleine confusion politique que le Premier ministre se décide d'entreprendre une tournée pour solliciter l'aide alimentaire dans les capitales occidentales, précisément à Washington et Ottawa pour l'Amérique du Nord, mais aussi en Europe à Rome, Paris, Bonn et Bruxelles. Partout sur son passage, Nguz trouve des oreilles attentives sans plus. À Bruxelles, il est reçu au château de Stuyvenberg par la délégation du gouvernement belge conduite par un de ses vieux amis... Mark Eyskens. Le ministre belge des Affaires étrangères, fortement tendu et les traits tirés, invite Nguz dans l'antichambre pour un tête-à-tête houleux de plus de vingt minutes. Nguz en sortira mouillé comme si l'on venait de lui balancer un seau d'eau sur la tête.

Plus tard, j'apprendrai que Mark Eyskens a saisi l'occasion de la visite du Premier ministre pour évoquer avec lui "l'affaire Lubumbashi" et lui demander les preuves qu'il prétendait détenir lorsqu'il se trouvait dans l'opposition. La même question lui sera posée par les journalistes lors du point de presse organisé à l'ambassade à l'issue de sa visite. Sa réaction est sans équivoque, mais tout autant désarçonnante : "Ce que j'ai dit à l'époque comme membre de l'opposition est différent de ce que je pense aujourd'hui comme chef du gouvernement zaïrois".

Inutile d'ajouter que Nguz est rentré au Zaïre comme il est parti, à savoir les mains vides. Sa tournée occidentale est un véritable flop. Dans la soirée, lors de notre contact téléphonique, Mobutu me [Kimbulu] confie : "il vient de signer, lui-même, son arrêt de mort politique. Eyskens ne lui pardonnera jamais et la Belgique va lui tourner le dos".

Le président ne croyait pas si bien dire. Ni Nguz ni Wivine Nlandu, son épouse, n'eurent plus l'occasion de se rendre en Belgique. Le visa d'entrée sollicité lorsqu'il tombera gravement malade lui sera refusé. Son épouse, pourtant ministre de la Coopération dans le dernier gouvernement Kengo, ne pourra non plus assister à un conseil des ministres ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Le Premier ministre sait, en regagnant le Zaïre, qu'il vient de passer à côté du pouvoir. Mais, il lui reste une carte importante sous la manche à sortir au moment opportun. Et celle-là fera l'effet d'une bombe.

Pour l'heure, Nguz s'en remet au président de la République et accepte la négociation avec Mgr Monsengwo qui lui fait parvenir, mi-mars, des propositions écrites pour un accord en vue du déblocage de la situation politique. Les contacts aboutissent à un compromis entre le gouvernement, le président du Bureau de la CNS et le président Mobutu, à Iyonda,

une localité proche de Mbandaka, chef-lieu de la région de l'Équateur. Le président de la République annonce la reprise des travaux de la Conférence nationale souveraine pour début avril [1992] » (Kimbulu Moyanso 2017 : 190-191).

Mais le gouverneur Kyungu wa Kumwanza ne s'arrêta pas qu'au niveau de l'opposition à la CNS. Il initia des stratégies et, dans le domaine économique par exemple, il s'efforça de décourager les opérateurs économiques, les trafiquants, les marchands ambulants et les vendeurs d'origine kasaïenne. Dans le cadre de l'opération « Debout Katanga » qu'il décréta, les denrées alimentaires à destination des deux provinces du Kasai furent frappées d'embargo. De plus, dans la lutte contre la hausse des prix des denrées alimentaires, le gouverneur retira aux Katangais d'origine kasaïenne (qualifiés d'affameurs des Katangais originaires et de saboteurs de l'économie katangaise) le droit de détenir des dépôts et d'accéder aux villages à l'intérieur de sa juridiction. Il restreignit ainsi leur champ d'activité aux seules grandes agglomérations. Cette politique fut lourde de conséquences négatives sur le développement de l'économie informelle, tant pour les Katangais originaires que pour ceux d'origine kasaïenne.

4.3. CAUSES IMMÉDIATES¹⁸

Les négociations politiques entre l'opposition et le camp présidentiel de juillet 1991 au Palais de marbre à Kinshasa avaient abouti à la désignation d'Étienne Tshisekedi comme Premier ministre. Mais l'homme était intransigeant, on le disait même maladroit, non seulement à l'égard du président Mobutu, mais aussi dans la gestion de son propre camp. Il avait tendance à vouloir tout décider seul, sans consulter ni rendre compte à personne. Le chef de l'État le révoqua du poste de Premier ministre le 18 octobre 1991 et y nomma Jean Nguz. Au même moment, Gabriel Kyungu devint gouverneur de la province du Shaba, le 6 novembre 1991. Aussitôt, ce dernier commença sa campagne « Debout Katanga ». Il s'agissait d'un mouvement de « réveil katangais » qui prit immédiatement une tournure anti-kasaïenne. Kyungu

organisa ses milices de la Juféri et capitalisa sur le sentiment anti-kasaïen dans les entreprises de l'État, où les Katangais d'origine kasaïenne étaient effectivement nombreux et les tensions sociales similaires à celles qui avaient existé juste avant l'indépendance. Dans la campagne qui s'ensuivit, les « Kasaïens » furent identifiés à l'État zaïrois. La collaboration d'Étienne Tshisekedi avec le président Mobutu dans la mise en place de son régime de 1965-1969 fut mise en avant. Erik Kennes écrit : « Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la lutte pour le Katanga par l'Uféri sera ainsi légitimée non seulement par la lutte contre les étrangers kasaïens, mais aussi par la lutte contre l'État mobutiste, d'une manière qui rappelle presque entièrement les motivations de la lutte de la Conakat » (Kennes 2009 : 345).

Avec la reprise de la CNS en avril 1992 obtenue avec l'accord de Mobutu, Jean Nguz qui reste encore Premier ministre sait qu'il n'a que très peu de temps au pouvoir ; il a donc besoin d'un coup médiatique. Il fait organiser un grand meeting par le gouverneur Gabriel Kyungu. Il était question, au cours de cette sortie, de prouver son immense popularité dans ce Katanga qu'il a déjà désigné comme son fief électoral. Mais Mobutu le surveille, lui qui ne supporte pas ses exagérations à ce lieu l'attend dorénavant au tournant. C'est encore l'ambassadeur Kimbulu qui raconte :

« [...Nguz] a besoin d'un coup médiatique. Ignorant carrément l'ambassade, il prend contact, avec les journalistes belges pour couvrir son séjour lusoïse. Ceux-ci, inquiets de la procédure, m'informent qu'ils ont été approchés par maître Lukunku, conseiller au cabinet du Premier ministre, qui se charge de l'achat de billets. Il est précisé qu'ils auront les visas sur place à Kinshasa où un jet affrété par la Primature les conduira à Lubumbashi.

Le routing prévu, sur le vol Sabena retenu sur les billets des journalistes par Lukunku, est Bruxelles-Brazzaville-Kinshasa et retour. Lukunku, qui est aussi l'avocat de la compagnie aérienne belge à Kinshasa, n'a aucun mal à convaincre les autorités de cette compagnie qu'il n'y a aucun risque de refoulement pour les journalistes, puisqu'il s'agit d'une invitation du gouvernement.

Mobutu qui contrôle tout et est informé sur tout m'interpelle au sujet des journalistes arrivés dans la capitale :

- [Mobutu] : Que viennent faire les journalistes ?

18. On pourrait suivre des récits dans l'ouvrage d'Emmanuel Kabongo Malu. 2007. *Épurations ethniques en RDCongo (1991-1995 : la question Luba-Kasai)*. Paris : L'Harmattan.

- [Ambassadeur Kimbulu] : Ils sont invités par le Premier [ministre]
- [Mobutu] : Où est-il, celui-là ?
- [Ambassadeur Kimbulu] : Je suppose qu'il est à Lubumbashi.
- [Mobutu] : As-tu autorisé la délivrance des visas ?
- [Ambassadeur Kimbulu] : Je pense qu'ils obtiendront des visas volants à l'aéroport.
- [Mobutu] : Ils n'obtiendront rien. Je viens d'instruire l'immigration de les refouler à Brazzaville, tranche le président Mobutu.

Effectivement de Brazza, Simone Reumont, journaliste à la RTBF radio, m'appelle et sollicite mon intervention auprès de mon collègue dans ce pays pour l'autorisation d'entrée au Zaïre. Ma réaction est négative, comme j'ai été ignoré au départ. Si le Premier ministre m'avait fait confiance, j'aurais pris mes responsabilités vis-à-vis du chef de l'État. Mais son attitude ne me laisse pas le choix de me mouiller pour lui » (Kimbulu Moyanso 2017 : 193).

Kimbulu continue le récit :

« Le meeting de Nguz à Lubumbashi récolte un grand succès. Il a pris soin de le faire enregistrer par un cameraman amateur. Les images sont diffusées sur les antennes de la télévision belge. Son discours à la population de Lubumbashi exprime la colère et la haine envers tous ceux qu'il tient responsable de son échec politique.

Prononcé en swahili, une des quatre langues vernaculaires parlées surtout à l'est du Zaïre, l'adresse ne désigne Mobutu que par le sobriquet de Johnny Walker – la référence au marcheur flanqué d'une canne et coiffé d'un chapeau sur le label du célèbre whisky écossais. Allusion à la canne et à la toque du Maréchal.

Fait plus grave, à propos des Kasaiens, Nguz en parle comme des "bilulu" (insectes), donc susceptibles d'être écrasés du pied. La carte sous la manche est sortie. Le message est reçu par Kyungu, qui va l'exécuter dès que l'occasion se présentera » (Kimbulu Moyanso 2017 : 194).

Dans l'adresse publique à Kolwezi, Nguz déclara que le Katanga était une terre d'accueil. Si des étrangers qui s'y étaient installés n'admettaient pas la politique katangaise, ils n'avaient qu'à pourvoir leurs maisons de pneus pour pouvoir rouler avec jusque chez eux. Et des séquences de ces discours furent retransmises sur les antennes de la Voix du Zaïre. C'est Ntumba Matulu, un Luba-Lubilanji, journaliste à la Voix du Zaïre qui couvrait l'événement.

Il fut question d'élire le Premier ministre devant remplacer Jean Nguz par la CNS. Tout indiquait que c'était Tshisekedi qui devait l'emporter et il en fut ainsi, le 15 août 1992, face à Thomas Kanza, présenté par le camp du président. Ce dernier, fils de Daniel Kanza, le vice-président de l'Abako en 1959-1960, originaire de la province du Bas-Zaïre, était un ancien membre du gouvernement Lumumba. On voit par-là que Mobutu cherchait à élargir ses alliances politiques au-delà de sa région d'origine, l'Équateur.

L'occasion de s'en prendre aux Kasaiens, Gabriel Kyungu la tiendra après le vote intervenu à la CNS qui a donné la victoire à Étienne Tshisekedi. Dans les manifestations de joie dans les rues de plusieurs villes du pays, on identifiait aussi des Kasaiens. Cependant, comme en 1959 (cf. ci-dessus), certains gestes paraissent provocateurs. Il semble qu'à Lubumbashi, deux chiens (ou chèvres, selon les sources) auxquels on aurait fait porter des pancartes avec les noms de Nguz et Kyungu furent promenés dans la commune de Katuba. Depuis lors, les discours du gouverneur Kyungu, déjà offensifs, devinrent incendiaires désignant les Kasaiens du qualificatif de « nomades », de « très rusés », de « voleurs », de « traîtres ». Malgré cela, Jean Nguz nommé par Mobutu porte-parole de la mouvance présidentielle congratula Gabriel Kyungu, son « mutoto wa mama » (« fils de ma mère, donc mon frère ») ou « mwanaume » (« un vrai homme »).

La situation risquait de tourner au drame. Joseph Ngalula Mpandanjila, qui avait été le Premier ministre d'Albert Kalonji avant de devenir son adversaire dans l'État du Sud-Kasaï, approcha le camp du président Mobutu. Il fit une tournée au Kasaï et au Shaba. Son discours à ses confrères luba vivant au Katanga se résumait à ceci : « Soutenez Mobutu, sinon on vous chassera du Shaba comme en 1960¹⁹ ».

19. D'après Joseph Ngalula, sa démarche avait consisté plutôt à conseiller « ses frères » de cultiver la tolérance, la prudence dans le langage, dans la mesure où le Kasaïen est souvent indexé à chaque échéance politique au Katanga. En fait, c'est parce qu'il ne croit pas au leadership d'Étienne Tshisekedi qu'il qualifie d'un des « pionniers et architectes de la dictature mobutiennne, convertis par la simple signature de la lettre ouverte au chef de l'État initiée et rédigée par lui [Ngalula] » (Mbaya & Kabwika 2012 : 124).

Le Premier ministre Tshisekedi ne semblait pas s'adapter ou, du moins, ne cherchait pas à éviter une rude confrontation. Il ne changea ni d'optique ni de manière de jouer à la politique. Dès son installation, le gouvernement Tshisekedi suspendit le gouverneur de la Banque du Zaïre, Nyembo Shabani, un Katangais. Il décida de démonétiser le billet de banque de la valeur faciale de 5 millions, que ce gouverneur venait de mettre en circulation. Le président Mobutu soutint le gouverneur à qui il demanda de garder son poste et autorisa la circulation du billet incriminé. Tshisekedi, lui, demanda à la population de le rejeter (Kabuya Kalala & Matata Ponyo 1999). Le chaos s'installa au sommet de l'État et le bureau de la CNS devint impuissant à arranger une situation qui tendait même à compromettre la poursuite de ses travaux. Tout semblait tourner dorénavant à l'avantage du camp du président. N'ayant plus d'autorité sur Tshisekedi, M^{sr} Monsengwo et plusieurs acteurs dominant l'opposition recherchèrent une troisième voie, qui aurait exclu à la fois Mobutu et Tshisekedi. Ainsi apparut Léon Kengo, qui sera Premier ministre de 1994 jusque fin mars 1997.

Entre-temps au Katanga, le gouverneur Kyungu avait interdit toute manifestation de la communauté kasaïenne, des partisans de l'UDPS et des partis de l'Union sacrée de l'opposition radicale, l'Usor²⁰. Ceux-ci, ayant cherché à passer outre cette décision, provoquèrent, par conséquent, l'ire de l'autorité provinciale qui décida alors d'expulser les Kasaïens. Jean-Claude Kangomba Lulamba, un originaire luba-lubilanji vivant lui aussi au Katanga fait ce témoignage :

« Le 24 mars 1993 aura vu l'aboutissement, au Zaïre, d'une entreprise aussi criminelle que démentielle, dans un pays de plus de 350 tribus : l'épuration ethnique, perpétrée à Kolwezi, contre les ressortissants des deux Kasaïs, à savoir le Kasai-Occidental et le Kasai-Oriental. Cette épuration, organisée à une moindre échelle dans toutes les sous-régions du Shaba, a aligné un bilan extrêmement lourd, aussi bien en pertes matérielles qu'en vies humaines : des milliers de morts, des milliers de maisons pillées et incendiées, des biens de valeur inestimable saccagés, bradés ou confisqués. Et, par-dessus tout, des millions de déportés : enfants,

mères et pères ; sans parler de la famine, des épidémies et des souffrances qui accompagnent de tels mouvements de population.

Cette épuration, orchestrée par le gouverneur du Shaba de l'époque, au moyen d'une milice à la solde de son parti politique, a bénéficié des complicités jusqu'au plus haut niveau des instances nationales » (Kangomba Lulamba 2000 : 9).

Erik Kennes situe les principaux moments et les lieux du déroulement de cette chasse aux Kasaïens du Katanga :

« Quand Nguz-a-Karl-i-Bond sera évincé à Kinshasa au profit d'Étienne Tshisekedi, le plan d'éviction des Kasaïens du Katanga est mis en route. Le 15 août 1992, au lendemain de l'élection d'Étienne Tshisekedi au poste de Premier ministre par la Conférence nationale souveraine, Kyungu fait une tournée à Likasi, empruntant l'ancienne voiture de Moïse Tshombe. Il réagit ainsi à l'attitude triomphaliste de la population d'origine kasaïenne à l'élection de Tshisekedi. À partir de ce moment, une machine de terreur auparavant active dans la périphérie sera déclenchée contre le cœur industriel de la province. Elle se repose sur les "jeunesses" de l'Uféri, souvent recrutées en dehors des centres urbains comme Luena, et soumises à des rituels de combat d'origine rurale. Des opérations de chasse systématique aux Kasaïens sont organisées, d'abord à Likasi (août-octobre 1992), ensuite à Kolwezi (mars 1993) [...] Dans les deux cas, ces opérations furent activement soutenues par les cadres katangais de la Gécamines, dans l'espoir de remplacer les "Kasaïens" dans l'entreprise. Une grande partie de la population soutient la campagne, par peur ou dans l'espoir de récupérer des maisons abandonnées par des Kasaïens en fuite. Des dizaines, probablement des centaines de milliers de "Kasaïens" seront renvoyés "chez eux", dans un Kasai où la plupart n'avaient jamais mis les pieds, et au prix d'un nombre élevé de morts et d'une énorme souffrance humaine. D'énormes camps de réfugiés sont créés à la gare de Likasi et de Kolwezi, rappelant la "Foire" d'Élisabethville de 1961-62. Contrairement à ce qui se passa pendant la sécession, la chasse aux Kasaïens est systématique et générale. Elle n'épargne aucun lieu dans la province. Mais ses foyers centraux se trouvent toujours sur la ceinture industrielle et commerciale allant de Lubumbashi à Kaniama » (Kennes 2009 : 545).

20. L'Usor est un regroupement de partis politiques opposés au pouvoir de Mobutu, et auquel appartient l'UDPS, le parti d'Étienne Tshisekedi.

En 1994, l'évêque de Mbuji-Mayi, M^{gr} Tharcisse Tshibangu²¹, avançait le chiffre de 800 000 Kasaiens expulsés. Ceux qui ne pouvaient attendre les hypothétiques trains de marchandises pour le Kasai se résolurent à prendre la route soit en voiture soit à pied, sur près de 1700 km parsemés d'embuscades de la Juféri²² et de dangers de toutes sortes. La plupart des décès furent, de plus, imputables à la promiscuité, au stress causé par les attaques de trains par la Juféri, aux maladies, au manque d'eau et au désespoir causé par les persécutions et la perte des membres de famille et des proches.

Les autorités locales à Mbuji-Mayi furent incapables de gérer un tel afflux des refoulés du Katanga. Dans un premier temps, ceux-ci furent cantonnés en plein air sur l'avenue de la Révolution²³, avant d'être acheminés à 10 km de la ville de, à Tshibombo, dans une plaine sans infrastructures, sans eau, sans électricité. Le site de Tshibombo hébergea environ 14 500 refoulés vivant dans le plus grand dénuement, obligés d'aller chercher l'eau à la rivière Nzaba, à plus de 3,5 km. Les plus courageux allaient chaque jour jusqu'à Mbuji-Mayi dans l'espoir de trouver quelque petit boulot.

Mais ces refoulés du Katanga n'intégrèrent plus leurs clans d'origine, soit par manque de place, soit à cause des écarts socioculturels des Kasaiens refoulés par rapport aux normes kasaïennes locales. Ils étaient dorénavant appelés *Beena Katanga*, donnant ainsi naissance à un nouveau groupement qui pourrait devenir « coutumier ».

Le Premier ministre Léon Kengo suspendit le gouverneur Kyungu. Banza Mukalayi écrit :

« Kyungu avait été accusé par le gouvernement Kengo non pour la question de la déportation des Kasaiens, mais plutôt pour l'importation des missiles et tentatives de sécession. Il eût été difficilement défendable dans le cas de la chasse aux Kasaiens. Ces malheureux événements s'étaient produits sous le gouvernement de l'élu de la CNS, Tshisekedi wa Mulumba. Il y a eu deux missions d'enquête. L'une pilotée par le ministre de l'Intérieur, monsieur Bosunga ; l'autre, par les membres

de la CNS conduits par le [...] général Nsinga Boyenge Mosambay. Les conclusions de ces enquêtes n'ont pas conduit aux sanctions contre les autorités katangaises d'alors. Lâcheté, incompetence ou complicité ? C'est tout cela à la fois. Il a fallu attendre la venue de Kengo à la primature pour voir le gouverneur Kyungu sanctionné ; mais, malheureusement, pour des motifs tirés en épingle et qui n'avaient rien à voir avec la question kasaïenne » (Banza Mukalayi 2005 : 107-108).

Pourquoi le gouverneur Kyungu ne fut-il sanctionné ni par le camp de Mobutu qui continua de clamer son nationalisme, ni par le Premier ministre Tshisekedi, un Luba-lubilanji, ni par la CNS ?

En raison de son discours populiste galvanisant les foules, affirme Baudouin Banza, le maréchal Mobutu « l'admirait pour sa verve oratoire et sa capacité de mobilisation en même temps qu'il le redoutait pour ses discours incendiaires, ses volte-face, l'insulte facile et son esprit d'indépendance » (Banza Mukalayi 2005 : 107). Le président Mobutu fut contacté par ses « Baluba du président »²⁴ au sujet du drame des Kasaiens du Katanga. Tout en se montrant choqué par ces événements, le chef de l'État décida de ne rien entreprendre, parce que l'UDPS et sa base kasaïenne l'avaient beaucoup insulté. Le Premier ministre Tshisekedi adopta la même attitude, afin d'éviter d'être accusé par les autres Congolais d'être intervenu dans le dossier de ses « frères ».

Il y a lieu de s'interroger ici, non sur la responsabilité de l'État et/ou des pouvoirs congolais, parce qu'ils sont faibles, mais sur la notion de leader ethnique. On l'a vu, à cause de leurs échecs politiques personnels à Léopoldville et à Luluabourg, Albert Kalonji et Joseph Ngalula assumèrent tous deux la responsabilité de pousser les Luba-Lubilanji à quitter la région lulu pour aller s'établir dans leur région d'origine où les conditions de vie allaient être exécrables. Là, ils devinrent des chefs : le premier se fit appeler « *Mulopwe* » (« roi »), « *Ditunga* » (« pays ») et « *Bulaba* » (« pays, terre » (des) Luba ») ; le deuxième prit, lui, le surnom de « *Mpandanjila* » (éclaireur qui montra aux Luba le chemin du retour vers leur terre d'origine). Au même moment, Kalonji devint le « grand ami » de Moïse Tshombe, dont le gouvernement soutenait l'« État du Sud-Kasai », comme partenaire contre le pouvoir de Patrice Lumumba ;

21. Il est Muluba du territoire de Ngandajika.

22. Juféri : Jeunesse de l'Union des fédéralistes républicains indépendants. Des milices de jeunes gens inféodées au parti Uféri de Nguz-a-Karl-i-Bond.

23. L'avenue de la Révolution s'appelle actuellement boulevard Laurent Désiré Kabila.

24. La délégation fut conduite par Jonas Mukamba.

mais les Kasaiens étaient pourtant maltraités et chassés du Katanga sans que cela ne remette en cause leur lien. Par la suite, Kalonji et Ngalula se disputèrent le leadership ethnique au Sud-Kasaï, chacun se permettant d'écraser – si pas de tuer – les partisans (réels ou supposés) de l'autre, pour la raison qu'ils étaient issus de la région d'origine de l'adversaire.

Trente années plus tard, Tshisekedi dit « Moïse » affichait le même comportement consistant à dire que « le pouvoir gagné grâce au peuple primait les intérêts du peuple ». On pourrait conclure que, dans les cas examinés ici, le politique avait excité et exploité la conscience ethnique pour s'en servir comme d'un marchepied, voire d'un épouvantail. C'était certes clair chez les Luba-Lubilanji, mais aussi chez les Katangais, si l'on songe au comportement de Gabriel Kyungu wa Kumwanza. En avril 1997, alors qu'il était gouverneur du Katanga nommé par Mobutu, le soutien que Kyungu apporta aux « rebelles » de Kabila contre Mobutu ne s'expliquait pas d'abord pour des raisons ethniques (tous les deux étaient des Lubakat), mais, selon Banza Mukalayi, par sa volonté de continuer à servir le nouveau pouvoir comme gouverneur. Baudouin Banza écrit :

« S'agissant de Kyungu, disons qu'à l'entrée des troupes de l'AFDL à Lubumbashi, lui et ses partisans réclamaient leur quote-part pour avoir facilité l'entrée de ces troupes au Katanga. À ce sujet, le maréchal [Mobutu] me téléphone pour me dire : "Vous voyez votre homme Kyungu. C'est lui qui vient de faciliter l'entrée des rebelles". J'explique au Maréchal que monsieur Kyungu tenait beaucoup à son poste de gouverneur. Peut-être était-ce pour cela qu'il était prêt à toute compromission. La vérité est que Kyungu n'avait pas la mainmise sur l'armée, celle-ci étant déjà vaincue. Kabila lui-même en était tellement conscient qu'il n'avait pas tenu compte de ce fameux apport » (Banza Mukalayi 2005 : 106).

Erik Kennes souligne l'absence de réconciliation et de réparation entre Kasaiens et Katangais comme élément marquant de ce processus tragique. L'une des causes de cet échec est, d'après lui, l'attitude du nouveau président successeur de Mobutu, Laurent Désiré Kabila, qui était Katangais. Dans le discours katangais actuel, écrit Kennes en 2009, on se réfère au drame kasaien comme aux « événements » ou au « départ de nos frères kasaiens ». Malgré son indéniable responsabilité dans la destruction économique et sociale de la province, Kyungu wa Kumwanza est resté populaire pendant longtemps et est considéré

comme « héros du Katanga » : son action violente a probablement ouvert des voies d'ascension sociale à l'élite katangaise, jadis parfois bien illusoire. Cet acquis fut consolidé par le régime des deux Kabila (Kennes 2009 : 547).

En effet, lorsque L. D. Kabila devint président, il ne recruta pas principalement parmi les anciens du son parti PRP (Parti de la Révolution populaire). Il fut amené à recruter, pour le Groupe spécial de la Sécurité présidentielle et le corps des officiers de l'armée, parmi les Luba du Nord-Katanga. Après avoir mis Kyungu wa Kumwanza en résidence surveillée, il le nomma conseiller puis ambassadeur à Nairobi et à Riyad. Le bouillant ex-gouverneur, qui ne pouvait guère trouver son bonheur dans le pays de l'orthodoxie islamique, retourna au Congo de sa propre initiative, bravant les sanctions qui l'attendaient. Le réseau de l'Uféri cependant ne fut pas démantelé, et plusieurs responsables comme l'ex-chef des jeunes de l'Uféri à Likasi, John Numbi, firent carrière dans l'armée de Kabila. Cette démarche fut justifiée par la nécessité pour le nouveau président de disposer de « troupes sûres » dans lesquelles il pouvait avoir confiance (Kennes 2009 : 565).

La politique de L. D. Kabila avec son attitude anti-UDPS – ou plutôt anti-Tshisekedi – et la nomination comme gouverneur du Kasaï-Oriental et surtout à la tête de la Miba d'un Otetela, en la personne de Jean-Charles Okoto, le firent passer pour un anti-Luba kasaien. Ce rapprochement avec l'héritage Balubakat fut renforcé par l'armement qu'il fit distribuer par les jeunes du Katanga. La création des « Forces armées populaires » (FAP), initialement une résistance contre les troupes du RCD, aboutit à une violence généralisée dans la région où les Mai-Mai s'adonnaient à des assassinats face auxquels les tueries de la jeunesse Balubakat faisaient pâle figure. L'attitude de Kabila face à la Balubakat apparaissait ainsi comme ambiguë et motivée par un double agenda. Il est très probable qu'un lobby lubakat se soit constitué autour de lui pour influencer ses décisions dans ce sens; la confiance que L. D. Kabila avait en son « cousin » Gaëtan Kakudji donna, sans doute, des résultats inattendus.

Après la mort de L. D. Kabila, mais déjà de 1997 et jusqu'en 2006, des gouverneurs lubakat dirigeaient la province du Katanga; les Luba du Katanga renforcèrent considérablement leur position dans l'armée. John Numbi devint progressivement l'homme central dans ce dispositif. Ainsi, Gabriel

Kyungu et la constellation Uféri ne furent pas écartés (Kennes 2009 : 566).

Les vrais gagnants de l'opération de la chasse aux Kasaiens, dit Kennes, sont issus de l'élite scolarisée katangaise dont les possibilités d'avancement social avaient été bloquées par ce qui était perçu comme une « domination kasaienne ». Les exécutants et membres des milices Juféri se retrouvèrent finalement dans l'économie minière informelle. Un interlocuteur de Kennes, ayant requis l'anonymat et occupant une haute fonction politique dans la province, résuma ce qui est peut-être au Katanga le résultat le plus tangible de ce drame : « Kyungu nous a appris à ne plus avoir peur des Kasaiens ». Et de fait, il est indéniable que la violence des milices de la Juféri accoucha d'une certaine prise de conscience de l'identité katangaise qui put s'investir au niveau politique national avec la prise de pouvoir de L. D. Kabila. C'est la consolidation de l'image katangaise au niveau national qui ouvrit la voie à sa fragilisation par le conflit Nord-Katanga contre Sud-Katanga (Kennes 2009 : 547) :

« La donne kasaienne fait partie du dispositif postcolonial, et dans ce sens, l'action de Kyungu wa Kumwanza et son parti l'Uféri a contribué à mobiliser l'espace katangais dans un sens potentiellement porteur d'avenir, même si lui-même demeure fortement tributaire de l'ancienne génération et son univers politique.

Ceci fut particulièrement évident lors des élections de 2006 au Katanga. Le paysage politique du Katanga fut notamment dominé par un Uféri éclaté : chaque dirigeant de chaque formation politique au Katanga avait été actif dans ce parti auparavant. Les candidats kasaiens étaient quasiment inexistantes. »

5. LES ACTEURS KATANGAIS JUSQU'À LA FIN DU RÉGIME MOBUTU

Dans le camp de l'opposition proche d'Étienne Tshisekedi, Frédéric Kibasa Maliba resta généralement la personne qui conduisait la délégation à de nombreuses négociations. En 1996 se posa visiblement le problème de préséance entre Kibasa et Tshisekedi. Les deux se disputèrent le leadership de l'opposition ; le premier passait pour chef de l'Usoral (courant modéré de l'opposition) et l'autre, celui de l'opposition radicale anti-Mobutu.

Avec l'avancée des troupes de l'AFDL qui voulaient renverser le régime Mobutu, tous les Katangais du camp présidentiel devinrent des suspects. Jean Nguz, Baudouin Banza et même Kyungu wa Kumwanza finirent par être pris dans la tourmente de l'entourage présidentiel. Ayant été membre du dernier sérail de Mobutu, Baudouin Banza décrit ses actions menées pour la défense du Katanga et aussi le limogeage de chaque Katangais du camp présidentiel.

1. Comment Jean Nguz quitta la dernière fois le camp Mobutu

« Épuisé par la maladie, le maréchal Mobutu ne recevait presque plus. [...] »

Au niveau politique, il faut dire que la maladie du Maréchal a rendu plus flou le paysage du pays. En effet, certains membres de la famille du président profitaient du fait qu'il était devenu inaccessible pour manipuler les décisions qui en ajouteront à la frustration. J'en veux, pour exemple, le cas des FPC [Front patriotique du Conclave, une plate-forme pro Mobutu]. Nguz à Karl i Bond, Mozagba Ngbuka et Kitenge Yezu ont été évincés de la coordination des FPC d'une manière cavalière et remplacés par monsieur Idambito Bakaato et madame Nzuzi wa Mbombo. [...] Déçu, Nguz fait une déclaration demandant à la population congolaise en général et katangaise en particulier de réserver un bon accueil à Laurent Désiré Kabila » (Banza Mukalayi 2005 : 100-102).

2. Les va-et-vient de Gabriel Kyungu au gouvernement du Katanga : un long feuilleton

« L'atmosphère devenait de plus en plus lourde, surtout après la chute de Lubumbashi et les déclarations du gouverneur Kyungu wa Kumwanza dont j'avais soutenu le retour à la tête de la province du Katanga. Son retournement et les déclarations faites quelques mois auparavant par un autre Katangais Jean de Dieu Nguz à Karl i Bond [...], susciteront de plus en plus des suspicions à mon égard. [...] »

Peu avant la chute de Kinshasa, je reçois en audience, au ministère de l'Énergie, un major de la Garde civile du nom d'Egbake que j'ai connu à Mbuji-Mayi. C'était le jeune frère de mon ami Omer Egbake, président de la trop célèbre "Alliance des Bangala". Sous un ton de confiance, il me laisse entendre que j'étais soupçonné d'être une taupe au profit de mon frère Kabila et qu'il me fallait faire attention. [...] Venu au ministère de l'Énergie pour régler une question de factures de carburant, le capitaine Kongolu Mobutu lâche tout à fait incidemment [*sic*] : "Vieux, votre homme (entendez Kyungu) nous a trahis". [...]

[pour rappel] Kyungu a été aussi récemment accusé d'importer des missiles et de tenter de faire la sécession. La convocation d'une assemblée qualifiée de parlement robot devant réfléchir sur le devenir du Katanga en a été le détonateur. Une commission d'enquête conduite par les généraux Amela et Ellesse ainsi qu'un collaborateur du vice-premier ministre chargé de l'Intérieur, Malumba Mbangula, était envoyée au Shaba. Elle n'apporte aucune preuve des importations d'armes. [...] Une déclaration claire de sécession n'est pas non plus enregistrée. Malgré le non-lieu, Kyungu est suspendu, lui et son vice-gouverneur, monsieur Kapapa Mukanda Bantu. En fait, ce dernier et le responsable militaire du Shaba, précisément le commandant de la première région militaire, le général Mosala, étaient bien à la base de ces rapports. Ils escomptaient obtenir la suspension de Kyungu qu'ils n'arrivaient pas à manipuler à leur guise pour que l'intérim soit confié à leur homme de paille, monsieur Kapapa. Ainsi, ils pouvaient tout contrôler et faire allègrement le trafic des matières précieuses. Non pas que Kyungu ne le faisait pas, lui, père de l'opération "debout Katanga" (entendez exploitation des mitrailles), mais il était un peu indépendant par rapport aux forces militaires.

Soumise aux débats du gouvernement Kengo III, la question Kyungu était d'avance perdue. Ses ennemis personnels étaient sans nombre. D'abord les Katangais siégeant au gouvernement^a, Lukonzola excepté^a, et qui gardaient² une dent contre lui suite à ses actes de provocation ; ensuite certains Kasaiens qui ne pouvaient pas rater l'occasion de régler des comptes à celui qui avait tant nargué leurs frères. Madame Wivine Nlandu Nguz, ministre de l'Agriculture qui se disputait le leadership de l'Uferi avec Kyungu, ne pouvait rêver meilleure occasion.

Pour ne pas laisser triompher le plan ci-haut décrit, consistant à accorder l'intérim à un homme de paille, je [Banza] mets tout en œuvre pour que, si jamais Kyungu est suspendu, son intérim ne soit pas assuré par son adjoint ou "son vice-gouverneur". J'évoquais, auprès du Premier ministre Kengo et de certains ténors de l'opposition, les arguments suivants : "Les deux se sont disputés publiquement au gouvernorat. Le vice-gouverneur est parmi les accusateurs. Or leurs accusations se sont avérées fausses, il faut donc craindre les actes de vengeance". Cela s'effectue heureusement comme prévu. L'intérim est alors confié au directeur provincial, monsieur Ngoy Mulume, qui malheureusement ne tarde pas à être récupéré par le monde militaro-affairiste kinois qui lui fait d'ailleurs effectuer, en catimini, des voyages à Gbadolite pour voir le maréchal Mobutu.

Malgré mes multiples conseils, il perd beaucoup de temps et d'énergie, sans doute sous l'instigation de ces mêmes militaires, à s'attaquer à son prédécesseur dont il voulait, pensait-il, détruire le mythe.

Pourquoi métais-je préoccupé du retour de Kyungu à la tête de la province ? Parce que c'était, au plan électoral, un mal nécessaire. Il valait mieux pour les élections, ai-je expliqué au maréchal Mobutu, l'avoir avec nous que contre nous. Malgré la suspension, une partie importante des Katangais continuaient à lui faire confiance et je trouvais les motifs de sa suspension trop tirés par les cheveux. S'il avait été suspendu pour les événements des Kasaiens ou pour la gestion non transparente, il aurait été indéfendable. Car Kyungu n'était pas un modèle de gestion. Kyungu a joui de plus d'autonomie par rapport à Kinshasa que n'importe quel autre gouverneur sous la Deuxième République. Après que cette suspension lui ait été signifiée, il lui sera en même temps interdit de quitter Kinshasa.

J'ai dû me jeter encore à l'eau pour obtenir sa liberté de mouvement. J'ai téléphoné au maréchal, vers 22 heures justes, chose rarissime en ce qui me concerne, pour attirer son attention sur le fait qu'il n'était pas bon, pour son image au Katanga, d'être mêlé à la privation des libertés d'un leader comme Kyungu d'autant plus qu'il venait de le recevoir trois jours auparavant à Gbadolite. Cela apparaîtrait comme un piège. Cet argument le toucha profondément. Il me promet d'intervenir auprès du Premier ministre Kengo afin que monsieur Kyungu regagnât librement le Katanga. Ce qui fut fait dès le lendemain matin. Le Maréchal me téléphone le lendemain pour le confirmer qu'il vient de parler du cas Kyungu avec le Premier ministre Kengo et que ce dernier est disposé à le recevoir.

À mon tour, je téléphone à Kyungu pour lui faire part des assurances que le Maréchal m'avait données à son sujet. Dans la journée, il est effectivement reçu par le Premier ministre Kengo qui annonce sa décision de ne plus le bloquer à Kinshasa. De son côté, Kyungu s'engage à ne pas provoquer des troubles à son retour au Katanga.

a. Dans le gouvernement Kengo du 24 décembre 1996, hormis Baudouin Banza, il y avait comme originaires du Katanga : Charles Mwando (ministre de l'Intérieur et Décentralisation), Kasongo Numbi (ministre de la Santé et Famille), Kasongo Mukeya (vice-ministre à l'Économie, Industrie et PME) et Lungu Kasongo (vice-ministre à l'ESU).

b. Lukonzola Muniunga avait été ministre de la Culture dans le gouvernement de Léon Kengo du 22 juillet 1995 au 24 décembre 1996.

La traversée du désert pousse Kyungu à faire plusieurs déclarations annonçant son intention de quitter la mouvance présidentielle; ce que redoutait, non sans raison, le Maréchal Mobutu. Aussi, me charge-t-il de rassurer le suspendu qu'il reprendra son poste. Des tentatives seront effectuées en vue de sa participation au gouvernement. Il y répond par un refus catégorique. Pour lui, il devait être gouverneur ou rien. Souvent, je les reliais au téléphone ou obtiendrai des audiences pour Kyungu auprès du Maréchal.

Plus la guerre de l'Est avance, plus la plupart des dirigeants se résolvent à faire revenir Gabriel Kyungu dans le cadre de la mobilisation de la population. Mais il ne s'entend pas avec beaucoup de conseillers de la République du Katanga. Il ne s'entend pas non plus avec monsieur Mwando Nsimba, ministre de l'Administration du territoire, qui le considère comme un ennemi juré bien que les deux aient eu à travailler ensemble à la création de l'UFERI [...] Selon la Constitution en vigueur, les dossiers des candidats gouverneurs passent nécessairement par le gouvernement avant d'aboutir au Parlement et, enfin, à la signature du Président. Ainsi, entreprendrai-je des rencontres de réconciliation entre Kyungu et les parlementaires katangais d'une part, entre lui et le ministre de l'Intérieur, d'autre part. S'agissant spécialement du ministre Mwando, j'ai organisé une rencontre à l'Hôtel Intercontinental entre celui-ci et monsieur Kyungu, qui a permis à chacun de vider son sac et de promettre de travailler désormais main dans la main. Tout étant bien balisé, Kyungu est alors revenu à la tête du Katanga.

Autant l'attente était longue, autant l'accueil lui réservé était délirant et, heureusement, sans incident. Bashala Kantu wa Milandu, gouverneur du Kasai-Oriental suspendu presque à la même période, ne sera jamais autorisé à se rendre à Mbuji-Mayi.

Comme par hasard, le même officier supérieur avec qui il avait déjà maille à partir sera, lui aussi, désigné pour superviser le front du Katanga. Le courant entre les deux personnes ne passera pas. Les accusations contre Kyungu reprendront de plus belle. Ainsi, le général Mahele, alors chef d'État-major général, vient me parler des rapports toujours tendus entre ses collaborateurs et le gouverneur. J'explique au général Mahele les antécédents entre les deux personnes. Je lui demande d'écouter la version des faits de Kyungu. Je les mets en contact l'un et l'autre. Entre-temps, je multiplie discrètement des démarches pour que ce fameux officier soit relevé du Shaba. En cela, Fangbi, le beau-frère du maréchal Mobutu, m'a été d'un grand secours. L'officier en question sera rappelé à Kinshasa. Sinon, profitant de la période des troubles, il aurait sans doute réglé son compte au gouverneur Kyungu (Banza Mukalayi 2005 : 106-112).

3. Banza ne partit que lorsque la fin du régime devint inéluctable

« Suite [aux] volte-face de monsieur Kyungu et à ma parenté avec le rebelle Kabila, Mulubakat comme moi-même, je devenais ainsi l'objet de suspicion de la part du Maréchal. Mais j'ai persévéré dans ma loyauté envers lui. Jamais, je n'ai pas pris de contacts directs ou indirects avec l'ennemi, fût-il mon frère de tribu. [...]

Dans l'entre-temps, la pression des rebelles se fait de plus en plus sentir. Kengo parti [limogeage de son gouvernement par le Parlement], par qui le remplacer? Tshisekedi, Kibasa ou Kanza? Le président Mobutu continuait à considérer Tshisekedi comme une personne conflictuelle. Il lui préfère monsieur Kibasa. Mais celui-ci a d'abord préféré envoyer un émissaire auprès de l'AFDL à Goma négocier secrètement la désignation de quelques membres de l'AFDL au gouvernement avant de s'engager. [...]

En séjour, ce week-end-là, à Lubumbashi, je reçois, à la résidence du gouverneur Kyungu, un coup de fil du Maréchal qui, d'entrée de jeu, me reproche d'avoir quitté Kinshasa en ce moment difficile sans l'en avoir averti; reproche contre lequel je me défends en prétextant un sérieux et urgent cas de famille à arranger à Lubumbashi (en vérité, à l'approche des rebelles, j'étais venu mettre au point un plan d'évacuation de ma famille vers la Zambie).

[...] L'exil, c'est s'éloigner de chez soi. Il y a exil volontaire et exil forcé. [...] l'exil, c'est parfois aller totalement vers l'inconnu. Je crois que c'est ce qui m'est arrivé le 17 mai 1997, à l'entrée de l'AFDL à Kinshasa. C'est par le fleuve que le ministre Mboso Nkodia et moi-même avons joint Brazzaville. Quelques jeunes se sont chargés de nous faire traverser par pirogue, moyennant quelques dollars.

Confinés dans une pirogue, monsieur Mboso, son secrétaire particulier Chibu et moi-même, nous obéissons à tous les ordres que nous intimant nos jeunes bienfaiteurs. Nous gardons la position tantôt assise, tantôt couchée, tantôt accroupie. Avions-nous le choix? » (Banza Mukalayi 2005 : 112-135.)

Il faut remarquer que sous le règne de Mobutu, il semble qu'aucun originaire du Haut-Katanga n'ait été ambassadeur, consul général, haut-magistrat, procureur de la République, administrateur de la Sûreté, officier supérieur de l'armée, chef de cabinet à la présidence, gouverneur de la Banque centrale. Cela ne veut pas dire que les originaires de la province du Katanga n'intégrèrent pas les cercles de pouvoir du président zaïrois. Charles Mwando, Guillaume Samba Kaputo, Kalume Mwana Kahambwe, Jean Nyembo Shabani... occupèrent des postes prestigieux. C'est la représentation du Haut-Katanga qui souffrit par manque de

leadership marquant, et cela, malgré la présence assez régulière dans les structures du pouvoir de Marie-Claire Kikontwe Tumbwe (Bemba de Kasenga). La question de l'identité katangaise est liée à celle de la compétition entre les acteurs. Il s'agit de constater que ceux du Haut-Katanga restèrent généralement marginalisés depuis l'indépendance du pays; et cette situation fut remarquée même dans le Katanga pendant la sécession de Tshombe, voire après.

Cet héritage de marginalisation politique du Haut-Katanga allait se poursuivre avec Laurent Désiré Kabila.

RÉFÉRENCES

- Banza Mukalayi, B. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éditions Africa Text.
- Braeckman, C. 1992. *Le Dinosauré. Le Zaïre de Mobutu*. Paris : Fayard.
- de Villers, G. & Omasombo Tshonda, J. (en collaboration avec). 1997. *Zaïre. La Transition manquée. 1990-1997*. Bruxelles : Institut africain/Cedaf (coll. « Cahiers africains » 27-28-29).
- Dungia, E. 1995. *La Pieuvre tropicale. Les tentacules de Mobutu*. Bruxelles : auto édition.
- Grévisse, F. 1981. « La lignée des chefs Yeke ». *Bulletin des Séances - Nouvelle série* 27 (4).
- Kabuya Kalala, F. & Matata Ponyo, M. 1999. *L'espace monétaire kasaïen. Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1993-1997)*. Tervuren/Paris : Institut africain-Cedaf/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », 41).
- Kalenga, P. 2014. *Bunkeya et ses chefs : évolution sociale d'une ville précoloniale (1870-1992)*. Leiden : Leiden University.
- Kangomba Lulamba, J.-C. 2000. *L'Enfer kasaïen de Kolwezi. Autopsie d'une épuration ethnique*. Bruxelles : Actuel.
- Kashoba Mabindi, J.M. 1991. « Mode de succession au trône chez les Bayeke et problème de légitimité ». Inédit. Lubumbashi.
- Kelly, S. 1993. *America's Tyrant. The CIA and Mobutu of Zaïre*. The American University Press.
- Kennes, E. 2009. « Fin du cycle post-colonial au Katanga, RDC. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007 ». Thèse de doctorat en cotutelle à l'Université de Laval (Canada) et l'Université de Paris I (France).
- Kennes, E. & Larmer, M. 2016. *The Katangese Gendarmes and War in Central Africa. Fighting Their Way Home*. Bloomington : Indiana University Press.
- Kimbulu Moyanso, J.-P. 2017. *Persona non grata. Révélation du dernier ambassadeur de Mobutu à Bruxelles*. Bruxelles : Éditions Fondation Telema.
- Kisukula Abeli, M. 2001. *La Désintégration de l'armée congolaise de Mobutu à Kabila*. Paris : L'Harmattan.
- Koyagiabo Ngbase te Gerengbo, L.A. 2012. *Massacre de Lubumbashi (11-12 mai 1990)*. Paris : L'Harmattan.
- Langellier, J.-P. 2017. *Mobutu*. Paris : Éd. Perrin.
- Mbaya Tshiakany T. D. & Kabwika Musakayi M. F. 2012. *La Vie et l'œuvre de Joseph Ngalula Mpandanjila. Père de l'indépendance congolaise et cofondateur du Kasai-Oriental*. Mbuji-Mayi : Éditions du Cerehisa.
- Nimy Mayidiko Ngimbi, J. 2006. *Je ne renie rien. Je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*. Paris : L'Harmattan.
- Omasombo Tshonda, J. 2000. « Dossier assassinat de Patrice Lumumba. Acteurs congolais et cours des événements, juin 1960-février 1961 ». Bruxelles. Inédit.
- Vunduawe te Pemako, F. 2000. *À l'ombre du léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*. Bruxelles : Éd. Zaïre libre.
- Wamu Oyatambwe. 1997. *La Quête démocratique. Église catholique et pouvoir politique au Congo-Zaïre*. Paris : L'Harmattan.
- Yambuya, P. 1991. *L'Abattoir*. Éd. EPO.
- Yakemtchouk, R. 1966. *Assistance économique et pénétration industrielle des Pays de l'Est en Afrique*. Léopoldville (Université de Lovanium) : IRES, n° 2.
- Yakemtchouk, R. 1978. *Mobutu et la guerre de « quatre-vingt jours »*. Tounai : Département de la Défense nationale/État-major général des Forces armées zaïroises.
- Yakemtchouk, R. 1988. *Les Deux Guerres du Shaba. Les relations entre la Belgique, la France et le Zaïre*. Bruxelles : Institut royal des Relations internationales.

CHAPITRE 11

LE HAUT-KATANGA SOUS LES RÈGNES DES KABILA, PÈRE ET FILS

Laurent Désiré Kabila, le successeur du président Mobutu, était originaire du Katanga. Son père était du nord (Tanganyika) et sa mère venait du sud (Lualaba). Cela pourrait constituer l'union des deux courants culturels des peuples luba et lunda dominant le Katanga. Mais la difficulté paraît énorme de situer le poids réel de la participation du Haut-Katanga.

Avec l'avènement de L.D. Kabila au pouvoir d'abord, puis de Joseph Kabila à partir de 2001, plusieurs originaires du Katanga furent propulsés à de nombreux postes de commandement. Laurent Kabila se proposait d'intégrer Vincent de Paul Lunda Bululu dans son cabinet présidentiel en même temps que Gabriel Kyungu wa Kumwanza. Mais l'ex-Premier ministre de Mobutu, demeuré professeur de droit à l'université de Kinshasa, n'apprécia pas ce rapprochement que ce choix apparemment représentatif du sud et du nord de la province du Katanga forçait ; pour lui, l'ex-gouverneur du Katanga restait un personnage impulsif et peu recommandable. Il déclina le poste.

Comme par le passé, les originaires du Haut-Katanga demeurèrent peu nombreux. La présence la plus marquante allait être celle d'Augustin Katumba Mwanke, d'abord, et celle de Katumbi Chapwe Moïse, ensuite ; l'un était originaire du territoire de Pweto et l'autre du territoire de Kasenga. Malgré l'image grandissante de Lubumbashi et de Likasi comme centres de décision dans l'exigence de l'identité katangaise, le Haut-Katanga était peu représenté au sommet du pouvoir national et même régional.

1. LE CHOIX DES ACTEURS

Sous L.D. Kabila (mai 1997-janvier 2001), très peu de ressortissants du Haut-Katanga occupèrent des postes dans les divers gouvernements formés, les entreprises, l'armée ou l'« Assemblée constitutionnelle et législative-Parlement de transition » (ACL-PT) installée en juillet 2000.

Dans le gouvernement du 25 novembre 1997, Frédéric Kibasa Maliba fut nommé vice-ministre des Mines. Peu après, il en devint ministre titulaire, du 2 janvier 1998 au 22 mars 1999. Un autre représentant du Haut-Katanga fut Médard Kayamba Badye, un Sumbu du territoire de Kasenga, affecté vice-ministre à l'EPSP, le 15 mars 1999.

Parmi les 300 membres censés représenter chacun un territoire du pays au sein de l'ACL-PT, 60 étaient choisis à la discrétion du chef de l'État lui-même. La sélection influencée par les ministres Kakudji et Kongolo, tous deux Lubakat, dut être difficile. Delphin Banza, d'Ankoro, sortit premier vice-président de l'ACL-PT. 39 membres furent choisis sur le quota des originaires du Katanga et, cela, sans compter ceux qui s'ajoutaient sur la liste du chef de l'État ou, encore, pris dans le quota de la ville de Kinshasa. Le tableau 11.1 montre les membres des territoires du Haut-Katanga choisis.

C'est dans le choix des représentants des villes de Lubumbashi et de Likasi que la décision du gouvernement de Laurent Kabila suscita des controverses (voir tableau 11.2).

On observe qu'aucun originaire du district du Haut-Katanga ne fut désigné pour représenter les villes de Lubumbashi et de Likasi. Il ne s'agit pas d'un simple constat : le Haut-Katanga restait à l'écart et pas

Tableau 11.1 : Membres de l'ACL-PT choisis par le gouvernement de L.D. Kabila comme représentants des territoires du Haut-Katanga

Noms et prénoms	Territoires représentés
Petwe Kapande Idesbald	Kambove ; Sanga
Mwewa wa Mwewa Didier	Kasenga
Ntalasha Mumba Prosper	Kipushi
Lukunga Katanga Félicien	Mitwaba
Mambwe Kabwe	Pweto
Kalwazi Kalumba Élie	Sakania ; Aushi

Tableau 11.2 : Membres de l'ACL-PT choisis par le gouvernement de L.D. Kabila comme représentants des villes de Lubumbashi et Likasi

Noms de villes	Noms et prénoms	Territoires d'origines
Lubumbashi	Diemu Chikez	Kapanga
	Ilunga Ngwezi	Kapanga
	Kapenda Tshiyamba Moïse	Kapanga
	Kashoba Kalassa Perpétue	Lubudi
	Makola Lubunga Valérien	Kongolo
	Mbayo Mertens Ngoy-Lumbu	Kongolo
	Mpalang Mutok Ildephonse	Kapanga
	Ngoi Mukena Lusa Aimé	Malemba-Nkulu
	Tambwe Mwilambwe wa Kapala	Kabalo
Likasi	Katongola Diwele André	Kongolo
	Kayembe Longo Floribert	Kamina
	Lubambula Muyumba Lambert	Kongolo
	Umba Ilunga Petro	(?)

Tableau 11.3 : Membres de l'exécutif, députés et sénateurs de la Transition « 1 +4 » originaires du Haut-Katanga

Noms et post-noms	Fonctions	Territoires et ethnies d'origine
Kashoba Kabonshi Denis	Vice-ministre des Finances et, puis, vice-ministre du Portefeuille (quota MLC)	Kambove
Katebe Katoto Raphaël Soriano	Sénateur (quota RCD/Goma) P.S. : Il ne rejoindra jamais Kinshasa et n'a pas siégé	Kasenga ; Bemba
Katumba Mwanke Augustin	Secrétaire du gouvernement, puis ambassadeur itinérant. Reste d'abord un proche du président Joseph Kabila	Pweto
Kazembe Musonda Jean-Claude	Député (quota Gouvernement)	Kasenga ; Bemba
Kibasa Maliba Augustin	Député (quota opposition politique)	Kasenga ; Sumbu
Kibwe Jean-Baptiste	Député (opposition politique)	Pweto ; Bwile
Kikontwe Tumbwe Amani Marie-Claire	Sénatrice (opposition politique)	Kasenga
Kunda Kisenga Fulbert	Vice-gouverneur de la province du Katanga (quota MLC)	Sakania ; Lala
Lunda Bululu Vincent de Paul	Député (quota MLC)	Sakania ; Lamba
Mwewa Lunda Joseph	Député (RCD/Goma)	Sakania ; Lala

assez bien servi, même par les nouveaux pouvoirs des Kabila (père et fils) beaucoup plus favorables aux originaires des trois autres districts du Katanga. La voie tout indiquée semblait être plutôt celle de l'opposition, comme paraissaient l'attester les choix faits pendant la transition « 1 +4 » (juillet 2003-juillet 2006) (voir tableau 11.3).

Lunda Bululu allait prendre l'initiative de créer une plate-forme regroupant toutes les associations culturelles du Haut-Katanga sous le nom de « Sempya » (cf. *infra*). Cela passait pour une alternative à la tendance conservatrice du pouvoir exercé par les nordistes. On reconnaît à Lunda Bululu la paternité de la fameuse formule distinguant le Sud-Katanga (minier), dit « Katanga utile », de la partie nord (agricole), qualifiée de « Katanga inutile ».

Sempya : l'exigence d'une identité du Haut-Katanga

Il regroupe les ressortissants des entités territoriales du Haut-Katanga, l'appellation « Sempya » est tirée du nom du petit oiseau noir à longue queue, considéré comme symbole, et repris sur l'emblème de l'association (figure 1). Les observations du cycle de développement physique de l'oiseau *sempya* révèlent que celui-ci peut se débarrasser de sa queue et se colorer en rouge noir (*kibebe*), puis, en jaune noir (*nseba*). Très négligeables en vol solitaire, les *nseba* sont redoutables en vol groupé. Telle est la référence du principal slogan de Sempya : « *Umukinshi wa Nseba, Kwimina pamo* ». De là l'adage « *Umunwe umo, Tautole nda* » qui signifie « l'union fait la force ».

Coordonnés par un comité national dont le siège se situe au croisement des avenues Lumumba et Kibati dans la commune de Lubumbashi, les différents comités Sempya sont censés être implantés en tout lieu où habite au moins un ressortissant du Haut-Katanga.

Benjamin Rubbers (2000) limite Sempya à la « super tribu bamba ou identité englobante qui rassemble les Lamba, Lala, Baushi, etc. », mais d'autres sources contactées affirment que la structure se veut principalement constituée des regroupements (corporations) des ressortissants de six territoires du Haut-Katanga. Mais parfois, on signale des regroupements ethniques plus vastes et des représentations par territoires administratifs, notamment :

- Abazekat (Association des Bazela du Katanga) : corporation regroupant les Bazela, présents dans les territoires de Mitwaba et de Pweto ;
- Insaka : corporation des ressortissants de Pweto, territoire dans lequel on trouve également l'Association des Bashila du lac Moero « Ashilac » ;
- Kikoko : corporation des ressortissants du territoire de Kasenga ;
- Adoki (Association des originaires de Kipushi) : corporation des ressortissants du territoire de Kipushi.
- Abelu (Association des Beena Lubembe) : corporation des ressortissants du territoire de Sakania.

La plate-forme *Sempya-Lwanzo Iwa Mikuba* est consolidée par l'existence des populations « Sanga et Kaonde » au sein des territoires et communes des anciens districts urbano-ruraux de Kolwezi (Lubudi, Mutshasha et Kolwezi) (PNUD/UNOPS, 1998) et du Haut-Katanga (Kambove, Likasi). À côté de cette plate-forme, l'association Sempya, entretient des relations non seulement avec les associations membres de la Fondation katangaise (Bunvwano bwa Batabwa, Asbakul, Assobakat, Balubakat, Bunvwano, Kikoko, Luhende, Muyaya) en vue de consolider l'identité



Représentation de l'oiseau *sempya* sur un mur du siège de l'Association socio-culturelle à Lubumbashi.

(Photo équipe locale, 2015.)

katangaise, mais aussi avec d'autres regroupements ethniques « non originaires » installés dans le Haut-Katanga, parmi lesquels, elle compte d'ailleurs des membres sympathisants.

En tant qu'association, Sempya est gérée sur base des statuts et fonctionne sur base d'une caisse constituée des cotisations mensuelles des membres. Cette caisse couvre les frais d'entretien (siège national, véhicule, etc.) ainsi que l'assistance financière en cas de problèmes (deuil, maladie, etc.).

Le comité national de Sempya est dirigé par un président élu (la représentation tient compte de la rotation par territoire) qui bénéficie de l'encadrement d'un comité des sages constitué des présidents honoraires et des chefs coutumiers du Haut-Katanga. Ce cadre est défini comme la communion avec la sagesse des ancêtres « *Umulilo ukingilila abakulu, Taokya* » (qui veut dire : « L'encadrement des ancêtres est rassurant ») ou encore « *Kudia talala, i Kwabana biya* » (« Le partage équitable favorise la paix »). Jusqu'en 2015, il y eut une succession des présidents Lumande Kilufya (Sakania), Idelphonse Chabu Mumba (Sakania), Louis Misongo (Kambove), Moïse Katumbi (Kasenga), Jean-Claude Muyambo (Kasenga), Kalembe Mukasa (Pweto), Cécile Kalaba (Kipushi).

L'objectif formel de Sempya est la promotion de la culture haut-katangaise. L'association se veut un soutien aux écoles d'apprentissage des langues ethniques, ainsi qu'au développement des groupes folkloriques, des *Kimbo kya Malilo* (« Femmes pleureuses »), des Fanfares, des *Kalindula* (groupe de danse, etc.). Il faut appuyer l'éducation parce que « *Imiti i kula e Mpanga ine* », soit « Les arbres en pleine croissance constitueront la forêt ». Ainsi Sempya prévoit une branche chargée des affaires académiques qui s'occupe du suivi de la scolarité de ses originaires.

Il y a aussi la protection des terres et la promotion des originaires, des objectifs que Rubbers (2000) qualifie d'opérations de redistribution au sein du groupe d'une part, et de la défense des intérêts du groupe dans la compétition du champ économique-politique d'autre part. « *Ba Sempya e bene ba Mushili* » », soit la terre de nos ancêtres est consacrée non seulement par la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones du 13 septembre 2007 en ses articles 2, 4, 5, 6 et 7 (dont la 7^e journée célébrée en septembre 2014 à Lubumbashi), mais surtout, au niveau national par le principe de la décentralisation qui associe les populations de base à la gestion de son milieu. Ainsi Sempya dénonce la dépossession des terres et les pollutions (cours d'eau, terres cultivables, etc.) que subissent les villageois localisés surtout en zones périurbaines du Haut-Katanga.

Dans le rapport Afrique n° 103 du 9 janvier 2006 « Katanga : La crise oubliée de la RDC », Crisis Group affirme que la province du Katanga est secouée par trois conflits : nordistes contre sudistes, originaires contre non-originaires, et milices Mai-Mai contre armée nationale. Sempya dit œuvrer pour la cohabitation pacifique des peuples vivant sur son espace. Dans son comité directeur se trouve une branche chargée des relations avec d'autres associations ethniques (Fondation katangaise, non-originaires, etc.). Cependant, pendant ses enquêtes, Rubbers (2000) a constaté que « l'ethnicité bemba ou lamba est faiblement instrumentalisée ». Il renchérit que les sentiments d'exclusion et de marginalisation des Bemba par les autres groupes ethniques vivant au Haut-Katanga constituent la base de ces conflits qualifiés de « concurrence culturelle, politique et économique des groupes ethniques du Katanga ».

Culturellement, l'association aspire à une cohabitation des peuples comme dit l'adage « *Umweni wa Kolwe, Alye filya Kolwe* » (traduction : une cohabitation pacifique avec le singe nécessite une rapide adaptation à son mode de vie). Dans le champ politique, le rapport de Crisis Group souligne qu'il y a une mauvaise acceptation de la prédominance des sudistes par les nordistes aussi bien dans l'arène provinciale que nationale sous les Kabila père et fils. Les originaires du Sud pensent que leurs richesses minières leur donnent droit à une représentativité à Lubumbashi et à Kinshasa. Comme dit ci-haut, des six gouverneurs du Katanga nommés depuis mai 1997 jusqu'aux élections de 2006/2007, un seul, Augustin Katumba Mwanke, fut originaire du Sud, tandis que les cinq autres étaient Lubakat (Antoine-Gabriel Kyungu wa Kumwanza, Gaëtan Kakudji, Thadée Ngoie Mulume, Aimé Ngoi Mukena et Kisula Ngoy). Seuls 7 sur 45 directeurs des appareils de l'administration, de la justice et de la sécurité du gouvernement provincial venaient du Sud.

Témoignage d'un membre sempya :

Sur l'ensemble des gouverneurs qui se sont succédé au governorat de la province du Katanga, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour, seul Augustin Katumba Mwanke (Pweto) a été nommé par le président Laurent Désiré Kabila, tandis que Moïse Katumbi Chapwe (Kasenga) a été élu par les députés provinciaux pendant la période du président Joseph Kabila.

À la mairie de Lubumbashi, sur l'ensemble des dix nominations enregistrées jusqu'à ce jour, seules 2 soit 20 % maires, sont des fils de ce district.

Sur l'ensemble des 26 divisions provinciales du Katanga, seules 2 divisions ont été dirigées par les fils du district du Haut-Katanga.

Sur les cinq universités officielles du Katanga (Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Kalemie, Kamina, Malemba Nkulu), seule l'Unilu a eu un recteur (prof. Chabu), fils de ce district, nommé pour la première fois par le président Joseph Kabila, et cela depuis sa création.

Cette situation est valable, tant dans les services étatiques (chef de rue, bourgmestre, OCC, OFIDA, DGRAD, Institutions supérieures et bancaires, etc.) que dans les entreprises privées installées dans la région au détriment de l'adage « *Kudia talala i kwabana biya* ».

Parmi ces nombreux magasins, commerçants et opérateurs économiques de Lubumbashi, il est rare de trouver même 1 % qui appartient à un fils du district ; pourtant, une grande part des ressources qui font du Katanga, le poumon de la RDC, sont exploitées sous les terres de nos ancêtres. Sans bénéficier des avantages sociaux de cette intense exploitation de nos ressources, nos peuples majoritairement ruraux se contentent de développer, les mécanismes de survie face aux pollutions des eaux, des sols, au détriment de l'adage « *Mwine musunga, tafita minwe* ».

Laurent Désiré Kabila nous a dit « Prenez-vous en charge ». Sempya, a opté de veiller sur la survie de ses fils et filles.

Nos dénonciations sont souvent fructueuses. Plus récemment, dans nos lettres adressées aux autorités tant nationales, que provinciales par exemple, Sempya a dénoncé la discrimination de ces fils dans la province du Katanga, lors de l'installation du chef de division de santé, la mise en place de cadres de l'OCC, etc.

Nous saluons la mise en application du découpage des provinces, qui vise non seulement le rapprochement des gouvernants aux gouvernés, mais surtout l'implication des populations autochtones dans la gestion du pouvoir dans leurs milieux respectifs, confortant l'adage Sempya « *Umweni, takanya munani* », soit (« un bon ménage n'est bien géré que par son propriétaire »). Avec ce découpage, nous espérons compter nombreux de nos filles et fils du Haut-Katanga, à la gestion des affaires publiques et de leurs ressources naturelles.

C'est sous Joseph Kabila, et encore grâce aux élections et à la décentralisation, qu'on assista à l'ascension des originaires du Haut-Katanga. Les élections de 2006 et 2007 portèrent Moïse Katumbi Chapwe qui conquiert de manière déterminante la politique katangaise et réussit réellement à s'imposer comme leader important dans le mouvement politique (voir tableau 11.4).

Depuis le début de la transition sous Mobutu jusqu'à l'avènement de la Troisième République en 2006, des Lubakat occupèrent la position de gouverneur de la province du Katanga; ce furent

successivement : Kyungu wa Kumwanza (6/10/1991 - 6/1994; 27/3 - 9/4/1997), Ngoy Mulume (6/1994 - 27/3/1997), Gaëtan Kakudji (9/4/1997 - 3/1/1998), Ngoi Mukena (19/11/2001 - 16/5/2004) et Kisula Ngoy (16/5/2004 - 27/1/2007). Pendant toute cette période, seul Augustin Katumba Mwanke, un originaire de Pweto, devint gouverneur (du 3/1/1998 au 14/4/2001).

La Troisième République, avec le lot des élections organisées au courant du 2^e semestre 2006 et du 1^{er} semestre 2007, ouvrit la voie à la compétition politique. Bien que la composition du gouvernement provincial doive refléter les différents districts

Tableau 11.4 : Les gouverneurs du Katanga et du Haut-Katanga

Noms	Province et périodes	Territoires d'origine et peuples
Kakudji Gaëtan	Avril 1997- 3 janvier 1998	Kabalo ; Lubakat
Augustin Katumba Mwanke	14 avril 1998 - 19 novembre 2001	Pweto ; Kunda/Bemba
Ngoi Mukena Lusa Diese Aimé	19 novembre 2001 - 16 mai 2004	Malemba-Nkulu ; Lubakat
Kisula Ngoy Urbain	16 mai 2004 - 27 janvier 2007	Kabalo ; Lubakat
Moïse Katumbi Chapwe	Février 2007- octobre 2015	Kasenga ; Bemba
Katanga Lukunga Félicien	29 octobre 2015- 26 mars 2016	Mitwaba ; Sanga
Kazembe Musonda Jean-Claude	26 mars 2016	Kasenga ; Bemba



La tombe d'Augustin Katumba Mwanke, décédé le 12 février 2012, à Pweto.

(Photo familiale obtenue par l'équipe locale, 2016. Droits réservés.)

composant le Katanga, la lutte entre le nord et le sud de la province débuta autour de l'élection du gouverneur. La période préélectorale avait déjà montré un recul assez fort de l'influence de l'ancien gouverneur Gabriel Kyungu. Face à un Moïse Katumbi distribuant des sommes d'argent avant, pendant et après la campagne électorale, Kyungu ne pouvait que perdre les élections.

Effectivement, Moïse Katumbi fit une entrée fracassante sur la scène politique katangaise. Dès avant le début de la campagne, il multiplia les dons en matériel et équipements aux écoles, universités et hôpitaux... et profita de sa position de président du club de football TP Mazembe, facteur d'une grande importance dans le contexte de la ville de Lubumbashi. Ainsi, Katumbi allait être élu aux législatives avec 124 036 voix, soit 28 % des suffrages exprimés, qui permirent à son parti, le PPRD, de prendre des sièges supplémentaires. Il réédita l'exploit lors des provinciales et provoqua un raz de marée avec 99 375 voix, soit 25 % des votes exprimés.

Mais dans l'ensemble du Haut-Katanga, du moins pour ce qui concerne les élections provinciales, le PPRD obtint 10 sièges sur 26 et l'AMP reprit la quasi-totalité des sièges à l'assemblée provinciale.

L'élection de Kishimba Muyante, Mulubakat originaire du territoire de Manono, comme député provincial dans la circonscription électorale de Pweto fut considérée par les autochtones comme un affront. On la justifie comme l'effet des conditions favorables créées par la majorité des Lubakat déplacés de guerre enrôlés dans cette circonscription. L'élection d'un natif du Haut-Katanga à la tête de la province créa inévitablement l'impression d'une volonté de marginalisation des Lubakat en comparaison de leur position antérieure. Ceux-ci perdirent une partie de leur pouvoir malgré leur soutien à l'élection de Joseph Kabila. Cette frustration anima la tension dans la province : « l'homme fort » du Nord-Katanga demeurait Gabriel Kyungu, cet animateur du pogrom anti-kasaïen au début de la transition sous Mobutu (cf. *supra*). Ce personnage allait être

Tableau 11.5 : Haut-Katanga : députés nationaux élus en juillet 2006 et sénateurs en février 2007

Circonscriptions	Noms	Territoires et ethnies d'origine	Parti politique
Lubumbashi	Banza Mukalay Sungu Baudouin	Malemba-Nkulu (Haut-Lomami) ; Lubakat	(?)
	Kasongo bin Mulonda Édouard	Kasongo (Maniema) ; Songye	Indépendant
	Katumba Mwanke Augustin	Pweto ; Kunda/Bemba	PPRD
	Kisimba Ngoy Ndalawe Honorius	Malemba-Nkuku (Haut-Lomami) ; Lubakat	UNAFEC
	Mankubwa Yasupa Godefroid (Suppléant de Moïse Katumbi, il remplace celui-ci devenu gouverneur du Katanga)	Kipushi ; Lamba	PPRD
	Masuka Saini Fifi	Dilolo (Lualaba)	MLC
	Mbuyu Luyongela Jean	Kabalo (Tanganyika) ; Lubakat	PPRD
	Muyambo Kyassa Jean-Claude ²	Kasenga ; Bemba	ODAPR/Codéco
	Muyej Mangez Richard	Kapanga ; Luunda	PPRD
	Mwenze wa Mujinga Dieudonné	Kabongo (Haut-Lomami) ; Lubakat	PPRD
Likasi	Kayombo Sekesenu Dieudonné	Dilolo (Lualaba)	Adéco
	Kyenge Sama Kipioka Jean-Michel	Moba (Tanganyika) ; Tabwa	Indépendant
Kambove	Kashoba Kabonshi Denis	Kambove	MLC
	Kwebwa Muwele Bernard	Kambove ; Sanga	PPRD
Kasenga	Kaubo Mutula Iwa Matanga Cyprien	Kasenga ; Kunda	Codéco
	Kienge Dyashi Ghislain	Kasenga ; Bemba	Indépendant
Kipushi	Bakambe Shesha Jacques	Kabinda ; Songye	CDD
Mitwaba	Lukungu Katanga Félicien	Mitwaba ; Nweshi	PPRD
Pweto	Ilunga Kampani Jean-Pierre	Pweto	Indépendant
	Katanti Mwitwa Philippe	Pweto ; Bemba	PPRD
	Kisunka Cola Étienne	Pweto ; Bemba	RSF
Sakania	Chokwe Cembo Moïse	Sakania ; Lamba	Indépendant
	Kunda Kisenga Milundu Fulbert	Sakania ; Lala	MLC

élu président de l'assemblée provinciale, alors même qu'il avait désorganisé l'économie de la province et accéléré son pillage et sa décomposition. Il fallut de laborieuses négociations dans le camp Kabila pour le convaincre de prendre la tête de l'assemblée et de préserver l'unité fragile du Katanga avant le découpage annoncé en quatre nouvelles provinces.

L'impulsion de l'action politique se concentra donc en province autour de Moïse Katumbi et au niveau national, autour de Katumba Mwanke. Tous deux étaient originaires des territoires de l'axe nord-est du district du Haut-Katanga, et tous deux s'engagèrent à urbaniser leurs villages d'origine : Kashiobwe sur la rive du Luapula en territoire de Kasenga et Pweto,

chef-lieu du territoire du même nom. La position de Katumba dans l'AMP le fit considérer comme l'homme fort du pouvoir et tout ce qui était entrepris dans le Haut-Katanga passait par lui. Même après sa démission à l'AMP, il demeura la plaque tournante de la classe politique du Haut-Katanga.

L'opposition politique n'était pas véritablement représentée dans la province, néanmoins Kunda Milulu, ancien vice-gouverneur du Katanga, se fit nommer député national sur la liste du MLC pour le compte de l'opposition armée pendant la transition. Du RCD au MLC, Lunda Bululu revint à la case départ avec son parti RSF. Ce parti n'obtint qu'un siège au niveau national et deux au niveau provincial

Tableau 11.6 : Les députés provinciaux du Haut-Katanga issus des élections d'octobre 2006

Noms	Circonscriptions	Territoires et ethnies d'origine	Partis politiques
Banza Maloba Dany	Likasi	Lubakat	Indépendant
Ilunga Tshingwel Stella	Lubumbashi	Ruund	PPRD
Kabango wa Milalo Olivier	Mitwaba	Mitwaba ; Lomotwa	FONUS
Kafwimbi Mwelwa	Pweto	Pweto ; Kunda	RSF
Katumbi Chapwe Moïse	Lubumbashi	Kasenga ; Yeke	PPRD
Kisimba Munyante Danos	Pweto	Manono ; Lubakat	UNAFEC
Kisula Ngoy Urbain	Lubumbashi	Lubakat	Indépendant
Kunda Lupandula Mireille	Kasenga	Kasenga	PPRD
Kyungu wa Kumwanza Antoine-Gabriel	Lubumbashi	Lubakat ; Manono	UNAFEC
Majende bin Kamfwa Fréddy	Likasi	Kambove (?); Sanga	PPRD
Momat Kakudji Michel	Lubumbashi	Lubakat	PPRD
Mujinga Lulu Françoise	Lubumbashi	-	
Muleya Mafada Angèle	Kambove	-	Camp de la Patrie
Mumba Gama Barthélemy	Sakania	-	Indépendant
Musenga Muzumbi Antoine	Kipushi	Kipushi ; Lamba	PPRD
Mutomb-a-Mutomb Joliet	Lubumbashi	Ruund	Indépendant
Muyambo Kyassa Jean-Claude	Lubumbashi	Kasenga	CODECO
Mwande Kashiwa Jean	Sakania		PPRD
Mwelwa Nsambi wa Kasongo Dieudonné	Pweto	Pweto ; de père zela et de mère shila	PPRD
Nazem Nazembe	Lubumbashi	(?)	Indépendant
Ngoy wa Ngoy Victor	Kipushi	(?)	Indépendant
Pande Kapopo Célestin	Kambove	(?)	Indépendant
Safi Kitenge Lufindu Yvette	Lubumbashi	(?)	PPRD
Soriano Mwape Nissim Jacob	Kasenga	Kasenga	Indépendant
Zengwe wa Mbayo Romain	Lubumbashi	Lubakat	UNAFEC

dans les circonscriptions électorales de Lubumbashi et de Kambove. Le suffrage exprimé en faveur de Lunda dans les territoires de Pweto et de Kasenga lors du premier tour des élections présidentielles fut le fruit d'une campagne courageusement menée par les enseignants qui gardaient le souvenir d'un Premier ministre soucieux des conditions de vie de leur catégorie sociale. Sauf que son implication dans la rébellion RCD avait terni l'image de son passé politique. Mais les députés provinciaux lui firent confiance et l'élurent sénateur. Mais il tomba malade et se vit lourdement handicapé.

Une fois devenu président de la plate-forme culturelle Sempya, l'avocat Muyambo inaugura une ère nouvelle, celle où la jeunesse haut-katanga faisait son entrée sur l'échiquier politique provincial.

Assez tôt, il s'attira la méfiance de certains qui ne comprenaient pas les objectifs de l'association qui créa la plate-forme « la Solidarité katangaïse ». Ainsi Muyambo fut-il évincé de son fauteuil de président de Sempya et remplacé par Moïse Katumbi. Muyambo fut élu député national et provincial sur la liste CODECO, puis devint ministre sous les gouvernements Gizenga I et II.

La Radio et Télévision RTL Jua devint le cadre de l'expression politique du parti de Muyambo. Paradoxalement, quand on parlait du Haut-Katanga, on se trouvait dans une situation rappelant la sécession katangaïse. D'un côté, les sudistes qui se considèrent comme les « vrais » Katangaïses, seuls à agir dans les intérêts de la province ; de l'autre, les nordistes qu'ils considèrent comme des alliés du

pouvoir central. Au départ, les « nordistes » lubakat furent en général hostiles au découpage du Katanga en entités plus petites, mais pas les sudistes, parce qu'ils espéraient trouver l'occasion de récupérer des positions qu'ils considéraient comme arbitrairement occupées par les Lubakat (voir tableau 11.5). Ainsi se renforça le rôle de l'association Sempya regroupant les originaires du Haut-Katanga (cf. *infra*).

Sur les 23 députés élus, le parti du président Kabila avait gagné 9 sièges.

On observe que sur les dix élus de la ville de Lubumbashi, il n'y avait que trois originaires du Haut-Katanga. Aucun des deux élus de la ville de Likasi n'était originaire du Haut-Katanga. Dans les six territoires administratifs, seul Kipushi comptait un originaire élu.

Le district du Haut-Katanga fit élire aussi des sénateurs au nombre de quatre, correspondant à son quota national. Il s'agissait de :

1. Goya Kienge Bijoux : originaire de Dilolo, elle est l'épouse du chef Pande dans le territoire de Kambove. Elle fut élue sénatrice comme indépendante ;
2. Kikontwe Tumbwe Amani Marie-Claire : originaire de Kasenga, élue sénatrice sur la liste du PPRD ;
3. Kyangwe Muleya Godefroid : il est lambda originaire du territoire de Kambove, élu sénateur sur la liste Codéco ;
4. Lunda Bululu Vincent de Paul : il est lambda originaire du territoire de Sakania, élu sénateur sur la liste Codéco.

Katumbi Chapwe fut remplacé à l'assemblée provinciale par Symphorien Mwenge Mafuta et Muyambo Kyassa par Kayumba Aerts Joseph.

Le PPRD n'obtint que 37,5 % des suffrages exprimés, les indépendants 33,3 %, l'Unafec 12,5 % et les autres partis 16,6 %. Le Haut-Katanga est représenté à l'assemblée provinciale actuelle par une majorité de l'AMP.

Liliane Pande Muaba nommée ministre des Affaires foncières en février 2007 perdit le poste en novembre de la même année. Ainsi, Jean-Claude Muyambo, dont elle fut l'assistante comme président de l'Association Sempya devint ministre des Affaires sociales, humanitaires et de la Solidarité nationale le 25 novembre 2007 ; il quitta le gouvernement à son tour en octobre 2008.

Les nouvelles élections présidentielles et législatives s'annonçaient en novembre 2011. Dans la région lubakat des districts du Haut-Lomami et du Tanganyika, la question du soutien à Joseph Kabila se posa pour sa réélection, confronté qu'il était à une vague d'opinions défavorables, consécutives à sa première gestion. Le peuple lubakat était particulièrement mécontent de la manière dont la participation au pouvoir de Joseph Kabila était accaparée soit par les non-Lubakat de la province du Katanga (l'exemple de Katumba Mwanke, Charles Mwando et autres), soit par le clan Gizenga et les alliés kasaïens (Bushab, Lumanu, ...). Il se disait même que le Nord-Katanga avait été oublié du programme des cinq chantiers.

Joseph Kabila fit tout pour préserver les voix de son ethnie d'origine, qui constituaient pour lui un réservoir sûr. Du 31 janvier au 2 février 2012, une réunion se tint à Kamina. 240 délégués venus de Kinshasa et de Lubumbashi, dont Jean-Claude Masangu, Célestin Mbuyu Kabongo, Jean Mbuyu Luyongela, Félix Kabange, Justin Kiluba Longo (sénateur), M^{gr} Tambo (évêque protestant et sénateur). La représentation locale se composait de tout ce qu'il y avait comme notabilités, du chef coutumier aux couches significatives de la population lubakat. Au total, près de 5000 personnes.

Joseph Kabila était représenté par son frère Kabila Mwanza Mbala Zoé. Le congrès était coprésidé par Gabriel Kyungu wa Kumwanza et Nday Matembo¹, président de l'association *Buluba-i-Bukata* (Le peuple luba est grand)².

Le congrès « du peuple muluba » fut entièrement financé par la présidence de la République à hauteur de près de 3 000 000 USD. C'était l'occasion de se faire des promesses, de rétablir le pacte avec « le fils » (Joseph Kabila) accusé de négligence envers la parentèle. Les participants au congrès reçurent chacun la somme de 500 USD.

1. Il est chef de travaux à l'université de Lubumbashi et agent aux Impôts à Lubumbashi.

2. 240 délégués sont venus de Kinshasa et de Lubumbashi, dont Jean-Claude Masangu, Célestin Mbuyu Kabongo, Jean Mbuyu Luyongela, Félix Kabange, Justin Kiluba Longo (sénateur), M^{gr} Tambo (évêque protestant et sénateur). Le Congrès devait constituer deux commissions : une chargée des questions socio-économiques, dirigée par Aimé Ngoi Mukena Lusa ; l'autre chargée des stratégies, avec Jean Mbuyu Luyongela comme président et Kalenge Yamukena Yantumbi comme rapporteur.

Le congrès constitua deux commissions : celle chargée des questions socio-économiques, dirigée par Aimé Ngoi Mukena Lusa et celle des stratégies, avec Jean Mbuyu Luyongela (Président) et Kalenge Yamukena Yantumbi (Rapporteur). Voici le compte rendu de cette dernière commission³ :

« Il n'est pas question de faire toutes les stratégies ici, mais de focaliser la réflexion sur l'enrôlement massif dans le Buluba afin que nous maintenions un taux maximum d'électeurs sur l'ensemble de la République d'une part et, d'autre part, afin que dans le Katanga nous puissions rallier les autres communautés. Ensuite, il sera question d'examiner les stratégies globales sur le discours de sensibilisation électorale.

Suggestions stratégiques en rapport avec l'enrôlement :
Stratégies internes (à la Balubakat) :

1. Le maître de la stratégie, c'est le *Buluba-i-Bukata* qui la conçoit et la met en œuvre. Les fonds nécessaires à l'appui de la stratégie sont gérés par ce dernier.
2. Au moment de l'enrôlement : une "stratégie fixe avancée" : aller de village en village sur tel ou tel axe afin d'enrôler les électeurs. Mais au moment de l'élection : les électeurs se déplacent vers les bureaux de vote. À l'une comme à l'autre phase, la sensibilisation des électeurs s'impose.
3. Mener une stratégie parallèle d'appui à la CENI en vue du renforcement des capacités des agents pour l'optimisation des chances.
4. Mener une longue campagne de sensibilisation des électeurs afin de les motiver. Un sensibilisateur par axe, celui-ci devant miser sur les leaders d'opinion locaux : chefs d'Églises, chefs coutumiers, députés (jouissant d'une bonne réputation), les candidats malheureux ayant eu un bon score.
5. Faire confiance à l'expertise des ONG ayant fait leurs preuves précédemment (ex. PAREC).
6. Faire de chaque Muluba un mobilisateur, à commencer par son propre milieu de vie : famille, lieu de service.
7. Insister sur l'importance de la carte d'électeur afin de mobiliser les Baluba à s'enrôler.
8. Mettre à disposition les moyens conséquents afin de maximiser le taux d'enrôlement.
9. Dans les grandes villes, demander à la Balubakat de sensibiliser les Baluba à s'enrôler compte tenu des enjeux.
10. Que les frères baluba de Kinshasa se réorganisent afin de renforcer la cohésion au sein de la communauté.

3. Document inédit, 4 pages.

Cela permettra de maximiser de la Balubakat, spécialement aux élections législatives.

11. Solliciter que la CENI concède un report de l'enrôlement au Katanga compte tenu de la saison des pluies.

Bref, du point de vue du terrain : appui à la CENI ; du point de vue du discours : insister notamment sur l'importance de la carte d'électeur et faire comprendre les enjeux de la réélection du président J. Kabila.

Stratégies externes (en rapport aux autres communautés) :

1. Le Haut-Lomami est assez homogène. Mais le Tanganyika est hétérogène. Kalemie : une forte population immigrante (commerçants et/ou déplacés) venant du Kivu et du Maniema, population dont il faut tenir compte.
2. Dialogue avec les autres mutuelles communautaires : la Balubakat doit servir d'interface :
 - a. Cibler les communautés perméables et miser sur elles en exploitant les liens de langues, de culture, etc.
 - b. entraîner dans le jeu la Fondation katangaise (FK) et l'Entente Interprovinciale (EIP).
 - c. Éviter des critiques publiques de l'action du chef de l'État.
 - d. Pour la communauté kasayenne [*sic*] spécialement, exploiter la stratégie de récupération des voix modérées (ex. : le représentant suppléant de la CPCo).
3. Former des observateurs acquis à la cause, lesquels doivent être déployés dans d'autres provinces en créant le réseau œcuménique d'observation des élections (en contrepois au RENADOC) tout en maintenant un contact privilégié avec les milieux catholiques (cf. le président de la CENCO, etc.).
4. Constituer une commission de négociation au sein de la Balubakat afin d'entretenir un dialogue permanent avec les autres communautés et ethnies de la RDC. S'assurer, en conséquence, de la disponibilité du chef en rapport avec les desideratas des diverses communautés. Éviter que la difficulté de faire parvenir le message au chef ne soit un obstacle à l'aboutissement de la démarche et ne débouche sur le discrédit. C'est une question d'ouverture et de disponibilité.

En plus bref, il se dégage des travaux de la commission les trois grandes orientations ci-après :

1. Pour les Baluba, la commission recommande la prise en compte de la CENI dans sa mission d'accomplissement du processus électoral. Mais la CENI n'étant pas sous la totale supervision de notre camp, il faudra que la Balubakat se dote d'une structure parallèle de maîtrise du processus. La technicité et l'expertise nécessaires existent au sein de la Balubakat. Le Comité national pourra utilement s'y référer.

Tableau 11.7 : Comparatif des voix obtenues par Joseph Kabila dans les territoires des districts du Tanganyika et du Haut-Katanga

Territoires	Résultats en %	Territoires/villes	Résultats en %
Kabalo	99,4 %	Kambove	85,28 %
Kalemie	86,8 %	Kasenga	94,78 %
Kongolo	96 %	Kipushi	69,50 %
Manono	100 %	Mitwaba	90,50 %
Moba	87,1 %	Pweto	94,89 %
Nyunzu	96,8 %	Sakania	62,77 %
-	-	Likasi	74,23 %
-	-	Lubumbashi	68,85 %

Source : CENI.

2. Dans les milieux urbains, la commission demande au comité de la Balubakat d'organiser urgemment la mobilisation des Baluba.

3. Concernant les autres ethnies du Katanga et de partout ailleurs en RDC, il appartient à la Balubakat de maintenir le dialogue afin de maximiser les chances, à travers notamment l'Entente interprovinciale (EIP) et la Fondation katangaise. Concernant le cas particulier des Baluba du Kasai, la commission recommande la stratégie du dialogue permanent.

4. En conclusion, la commission a souligné la nécessité de former et de déployer les observateurs dans la mesure où la meilleure des stratégies est de maximiser les chances de réussite dans les circonscriptions favorables. Dans ce sens, il apparaît nécessaire de susciter la mise en place de réseaux d'observateurs protestants, islamiques et/ou œcuméniques pour contrebalancer l'influence du réseau catholique (RENADOC).

Fait à Kamina, le 1^{er} février 2011.

Pour la Commission :

Sés : Jean Mbuyu Luyongela (président) et Kalénga Yamukéna Yantumbi (rapporteur). »

Le Congrès s'acheva le 2 février 2011 avec la « Déclaration de Kamina ». Il y est dit⁴ :

« Nous, Peuple Muluba,

Rassemblé au sein de l'association socioculturelle Buluba-i-Bukata et fort de huit millions d'âmes (soit plus de 10 % de la population globale de la RDC) vivant particulièrement dans la province du Katanga (sur 18 territoires parmi les 22 qu'elle comporte) avons décidé de nous réunir du 31 janvier au 2 février 2011

à Kamina, ville située à proximité des lacs Samba et Boya, de la cité de Mwibele, capitale historique de notre grand et glorieux empire, sous les auspices de nos ancêtres Kongolo Mwamba, Ilunga Mbidi Kiluwe, Kalala Ilunga; et de nos vaillants martyrs Mzee Laurent Désiré Kabila, Jason Ilunga Sendwe, Évariste Kimba, etc. ;

[...]

2. Tenant compte des intérêts supérieurs du peuple congolais en général et du peuple muluba en particulier, déclarons de nos assises ce qui suit :

Son excellence Joseph Kabila Kabange [...] est l'unique candidat du peuple muluba [...];

5. La devise du peuple muluba pour l'élection présidentielle de 2011 est : « Joseph Kabila Kabange ou rien ».

La hauteur des moyens financiers et matériels débloqués par le candidat Kabila est inconnue. Toutes les sources disent qu'ils furent considérables. Au vu des scores obtenus par Joseph Kabila, les directives formulées par ce congrès furent suivies par la partie lubakat. Ils vont jusqu'à faire douter plus d'un observateur. Dans les territoires lubakat de Manono, de Kabongo et de Malemba-Nkulu par exemple, le candidat Kabila obtint 100 % des voix⁵. C'était presque pareil dans plusieurs autres territoires de la province du Katanga où Kabila totalisa 90 % des voix. Aucun autre candidat à l'élection présidentielle ne gagna autant de voix dans sa région d'origine. À titre illustratif : Étienne Tshisekedi eut 75,7 % des voix au

4. « Déclaration de Kamina » du 2 février 2011. Document inédit, 1 page.

5. Ajouter à cela que deux autres enfants de L. D. Kabila, Jaynet et Zoé furent élus députés nationaux à Kalemie et à Manono.

Tableau 11.8 : Les députés nationaux du Haut-Katanga issus des élections de novembre 2011

N°	Noms	Circonscriptions	Territoires/Ethnies d'origine	Partis politiques
1	Mujinga Kayenu	Kambove	Mutchacha ; Ndembo	PPPD
2	Kazembe Musonda Jean-Claude	Kasenga	Kasenga ; Bemba	PPRD
3	Muamba Nkuba Dieudonne	Kasenga	Kasenga ; Bemba	PPRD
4	Mukasa Kalembe	Kipushi	Pweto ; Bemba	PPRD
5	Katanti Mwitwa Philippe	Pweto	Pweto ; Bemba	PPRD
6	Ilunga Kuvas Michel	Kolwezi	Kambove/Kaonde	SCOD
7	Kakuata Nguza Patrick	Kolwezi	Sandoa ; Tshokwe	Indépendant
8	Muzangisa Laurent	Kolwezi	Kolwezi ; Tshokwe	PPRD
9	Ilunga Simplicie	Likasi	Manono ; Lubakat	ACO
10	Kolela Jean	Likasi	Kasai ; Kasai	UDPS
11	Masuka Saili	Lubumbashi	Mutshatsha ; ndembo	FIDEC
12	Tole Tshigudu Louis	Lubumbashi	Sakania	PPRD
13	Lukenge Kapibwe	Kambove	Kambove/kaonde	ECT
14	Kasunka Matthieu	Lubumbashi	Malemba-Nkulu ; Lubakat	ECT
15	Mwewu Kikoko Charles	Lubumbashi	Kongolo ; Hemba	MSR
16	Mwando Nsimba Christian	Lubumbashi	Moba ; Tabwa	UNADEF
17	Mutombo Kan Kanto	Lubumbashi	Kapanga ; Rund	UDPS
18	Mutombo a Mutomb jolyety	Lubumbashi	Kapanga ; Rund	Congo Futur
19	Mulongo Nzemba Jacques	Lubumbashi	Manono ; Lubakat	UDPS
20	Lunda Ndalamba	Lubumbashi	Malemba-Nkulu ; Lubakat	MIC
21	Kyungu wa Kumwanza Gabriel	Lubumbashi	Manono ; Lubakat	UNAFEC
22	Kitungwa Lugoma Juvenal	Lubumbashi	Kongolo ; Hemba	UNAFEC
23	Bokonda Balela Faustin	Lubumbashi	Kasai ; Kasai	UDECO
24	Banza Mukalay Sungu	Lubumbashi	Malemba-Nkulu ; Lubakat	UDECO
25	Mpande Liliane	Mitwaba	Mitwaba ; Mulomotwa	PPRD
26	Ilunga Kampanyi Jean-Pierre	Pweto	Pweto ; Bemba	PPRD
27	Kasongo kibale	Pweto	Pweto ; Bemba	UNAFEC
28	Katumba Mwanke (Katanti Augustin)	Pweto	Pweto ; Bemba	PPRD
29	Mushitu Bijou Kat	Sakania	Pweto ; Bemba	UNAFEC
30	Mumba Gama	Sakania	Sakania ; Lamba	ECT

Kasaï-Occidental et 70,4 % au Kasaï-Oriental ; Vital Kamerhe 41,7 % au Sud-Kivu et Léon Kengo 39,9 % à l'Équateur. En outre, après le Katanga, c'est dans les provinces du Maniema, suivi du Bandundu, que Kabila fit de grandes réserves de voix avec respectivement 86,7 % et 82,2 %.

Dans le Tanganyika, il apparaît que c'est dans les territoires de Moba et de Kalemie, à faibles populations lubakat ou apparentées, que le score de Joseph Kabila ne frisa pas les 100 %. Car, outre le fait que

ces territoires sont à dominance tabwa, il y a dans la cité de Kalemie une importante présence d'immigrés originaires d'autres provinces, notamment du Maniema et du Sud-Kivu. Aussi, c'est dans les territoires et villes du Haut-Katanga que les scores de Joseph Kabila furent les plus faibles de la province (voir tableau 11.7).

Parce que Kabila avait gagné les voix de ces électeurs ethniques, il devait répondre à leurs demandes.

Le peuple lubakat se voyait attribuer des postes prestigieux dans le gouvernement constitué le 28 avril 2012, mais il n'obtint pas le poste de Premier ministre convoité, attribué à Mapon Matata Ponyo, un Bangubangu du territoire de Kabambare dans le Maniema, ethnie et territoire dont la mère de Joseph Kabila est originaire. Toutefois, il gagna celui de vice-premier ministre et ministre de la Défense attribué à Alexandre Luba Tamu, un Lubakat de Manono appartenant à la famille du chef. Son père fut tué à la même période et dans les circonstances presque pareilles à celles du père de Laurent Désiré Kabila. De surcroît, il obtint d'autres postes avec Martin Kabwelelu (Manono) aux Mines, Félix Kabange Numbi (Malemba-Nkulu) à la Santé et Baudouin Banza Mukalay (Malemba-Nkulu) à la Jeunesse, Sport et Loisirs, et Culture et Arts. Ces ajouts étaient à la fois liés à leur origine ethnique et à la représentativité des acteurs clés ayant influencé l'élection de Joseph Kabila. Il s'agit du Palu (cf. *supra*), le parti d'Antoine Gizenga, pour Kabwelelu; de Ngoy Mulunda (CENI) pour Kabange et de Jean-Claude Masangu (gouverneur de la Banque centrale du Congo) pour Banza. Pour rappel, Alexandre Luba avait été au début des années 2000 directeur de cabinet de Jean Mbuyu, alors conseiller spécial du chef de l'État.

Mais il n'y a pas que le peuple lubakat au Katanga; Joseph Kabila devait jouer à l'équilibriste dans la province. En dehors du gouvernement, le poste de premier vice-président du Parlement fut attribué à Charles Mwando Simba représentant de l'ethnie tabwa des territoires de Moba et de Kalemie. Pour la partie sud de la province, le ministère de l'Intérieur revenait à Richard Muyej Mangez, un Lunda représentant de l'association ethnique DIVAR. Suite au rôle joué par Augustin Katumba Mwanke, décédé dans un accident d'avion au début de février 2012, deux de ses proches furent récompensés, le ministère de la Justice allant à Wivine Mumba Matipa (Bemba du territoire de Pweto), une parente, et le ministère des Travaux publics à Fredolin Kasweshi, censé avoir été son homme de confiance dans les affaires.

Le bâtonnier Jean-Claude Muyambo, président de la SOCODE (Solidarité congolaise pour la démocratie et le développement), annonça en novembre 2014 sa rupture avec le mouvement présidentiel et son ralliement à l'opposition, dénonçant le « déni de démocratie » de la part du président Kabila (RFI, 16 novembre 2014). Après les contestations de rue de janvier 2015 à Kinshasa, il fut arrêté et est, depuis lors, incarcéré à la prison de Makala à Kinshasa.

2. LORSQUE LA FRONDE AU KATANGA BARRE LA VOIE DU TROISIÈME MANDAT PRÉSIDENTIEL À JOSEPH KABILA

La mise en place des nouvelles provinces fut bloquée pendant des années suite au manque de volonté politique; la situation allait changer brusquement. Dès 2013 réapparurent l'électoratisme lié au scrutin annoncé en 2016 et les stratégies politiques, génératrices d'un climat d'instabilité et de tension dans le pays, mises en œuvre par les autorités. En effet, le vendredi 12 décembre 2014, sans toujours le dire, le président Kabila effleura la question dans son discours à la nation devant le Congrès au Parlement. Les stratégies se mettaient en place en coulisse. Une rencontre des acteurs originaires du Katanga présidée par Jean Mbuyu Luyongela eut lieu à partir de mardi 9 décembre à la ferme du général François Olenga située sur la route de Maluku, une banlieue de Kinshasa. Jean Mbuyu Luyongela était l'ancien conseiller spécial du chef de l'État en matière de sécurité et avait présidé la « commission des stratégies », lors du congrès des Baluba du Katanga (31 janvier-2 février 2011) à Kamina (cf. *supra*), pour la réélection de Joseph Kabila en novembre 2011. Les deux points à l'ordre du jour étaient les conséquences du découpage territorial concernant la ville de Kolwezi et le soutien de toutes les « communautés katangaises » à une révision de la Constitution. Outre Mbuyu, Charles Mwando Nsimba et Gabriel Kyungu wa Kumuwanza respectivement 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale et président de l'assemblée provinciale du Katanga, étaient présents. Plusieurs députés nationaux et sénateurs y assistèrent également. Une seconde séance se serait tenue le mercredi 10 décembre à partir de 14 heures. Selon un participant, Jaynet Kabila, sœur jumelle du président, y avait pris une part active : elle encouragea les natifs du Katanga à soutenir l'idée d'une révision constitutionnelle pour permettre à Joseph Kabila de briguer un troisième mandat (cf. Congo indépendant du 10 décembre 2014).

Mais dès le début de l'année 2015, le Katanga devint l'objet des préoccupations du président Kabila. Pour rappel, le gouverneur de la province Moïse Katumbi rentrant à Lubumbashi le 23 décembre 2014, après une absence de trois mois, y fut accueilli par une foule de plusieurs milliers de personnes. « Soigneusement préparé » ou non, le retour fut parfois qualifié de « triomphal ». Mais l'adresse de



Une affiche publicitaire favorable à Joseph Kabila à Lubumbashi.

(Photo Guillaume Léonard, 2015 © MRAC.)

Katumbi à la population et, en particulier, la métaphore empruntée au vocabulaire du footballistique polarisa aussi l'attention des médias. Le texte de la parabole de Katumbi était : « Lors de la coupe d'Afrique des Nations... l'arbitre siffle un penalty injustifié. Notre capitaine, Trésor Mputu, intervient pour calmer les joueurs. Contre toute attente l'arbitre refait le même manège. Le capitaine fait de même. Que fera le public si l'arbitre sifflait un troisième penalty? La réponse a fusé dans la foule : nous allons envahir le terrain... » (RFI, 26 décembre 2014; 7 sur 7.cd, 23 & 24 décembre 2014).

Katumbi contesta la candidature de Kabila pour un troisième mandat. Sa réflexion suscita l'ire du vice-premier ministre Évariste Boshab qui arriva à Lubumbashi le 2 janvier pour faire un état des lieux. Deux jours plus tard, il présida une réunion avec les membres du PPRD/Katanga. Depuis, Katumbi passa dans l'opposition au régime Kabila jusqu'à se déclarer candidat aux élections présidentielles de 2016, en bénéficiant du soutien de Gabriel Kyungu. D'où la contre-offensive du pouvoir qui décida d'accélérer désormais la mise en place des nouvelles provinces, le but étant de le faire partir du gouvernorat du Katanga et, puis, d'empêcher sa candidature à la présidence de la République. D'autre part, en procédant à l'installation des 21 nouvelles provinces résultant du démembrement, les élections devaient nécessairement être différées.

Après des années de statu quo, la procédure d'installation des 26 provinces prévues par l'article 2 de la Constitution de 2006 allait soudainement s'accélérer. L'étape législative indispensable au déclenchement du processus fut franchie au début 2015. En effet, la loi de programmation n° 15/004 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces fut adoptée le 28 février 2015 et la loi organique portant fixation des limites des provinces et celles de la ville de Kinshasa le fut le 25 mars 2015.

Dans l'ex-Katanga, les ressortissants du Haut-Lomami revendiquaient une part importante des 40 % de la rétrocession étant donné l'importance de leur contribution aux ressources nationales. Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu, au début très fermement opposés au découpage du Katanga, rentrèrent dans les rangs. Katumbi déclara : « Nous devons respecter la Constitution de la République parce qu'elle est sacrée. La Constitution est notre bible, c'est notre coran, c'est notre thora [...]. Au début je n'étais pas d'accord avec le découpage [...]. J'ai dû accepter parce que la loi a été votée. En tant que démocrate, je pars avec ma fierté en respectant la Constitution de la République. Gabriel, jusque-là président de l'assemblée provinciale du Katanga, invita les députés à rejoindre leurs provinces respectives et à s'employer à les rendre prospères ».

Côté politique, à la fin février 2015, Joseph Kabila reçut une lettre datée du 22 du même mois signée par 7 personnalités politiques membres de la majorité

présidentielle, Danny Banza Maloba (Avenir du Congo, ACO), José Endundo (Parti démocrate-chrétien, PDC), Olivier Kamitatu (Alliance pour le renouveau du Congo, ARC), Gabriel Kyungu (Union des nationalistes et fédéralistes du Congo, UNAFEC), Pierre Lumbi (Mouvement social pour le renouveau, MSR), Christophe Lutundula (Alliance des Démocrates pour le Progrès, ADP/MSDD), Charles Mwando (Union nationale des démocrates fédéralistes, UNADEF), sollicitant une audience pour discuter des enjeux politiques de l'heure. Il s'agissait dans ce courrier d'« exposer de vive voix et collectivement nos inquiétudes et nos préoccupations par rapport à l'évolution de la politique du pays ». Le président reçut les membres de ces 7 formations, mais individuellement, et, selon les informations recueillies par RFI, il les aurait surtout écoutés sans se prononcer (RFI, 14 mars 2015). Aussi, les signataires de cette première lettre lui en adressèrent une deuxième plus explicite, dont voici quelques extraits. Ayant rappelé leur premier courrier et évoqué les progrès réalisés au cours des quinze années de pouvoir du président, ils poursuivaient en déplorant « un essoufflement qui se traduit par des faiblesses susceptibles d'annihiler les progrès réalisés ». Après avoir donné des preuves de cette situation, ils en conclurent : « Tout cela a malheureusement conduit à la rupture du contrat de confiance entre notre pouvoir et le peuple d'une part et entre nos institutions et la Communauté internationale de l'autre... Face à cette situation délétère... la Majorité présidentielle n'a pas été capable de réagir comme famille politique [...]. Dans ces conditions, il échec [sic] de se demander si les réformes politico-administratives que l'on s'apprête à mettre en œuvre [...] ne risquent pas d'aggraver la fracture nationale [...] et de planter le décor d'une crise politique grave [...]. De tout ce qui précède [...], nous estimons qu'il est grand temps pour la Majorité présidentielle de réévaluer sans complaisance son action à la tête de l'État [...] Dans cette perspective, le premier défi [...] est celui de rencontrer les aspirations de la population [...]. Le deuxième [...] est de restaurer la cohésion interne de la Majorité présidentielle [...]. Le troisième est de gagner en toute démocratie et transparence les prochaines élections » (7sur7.cd, 25 mars 2015).

Le 22 mars, le président de la République réunissait à sa ferme Kingakati (banlieue de Kinshasa) des membres de la Mouvançe présidentielle : d'une part, des proches partisans qualifiés parfois de « faucons » et, d'autre part, des adeptes de ce qui fut appelé le G7. Le chef de l'État s'étant retiré après avoir ouvert

la séance, c'est le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, qui la présida. Bien que peu d'informations aient filtré officiellement de cette réunion, plusieurs organes de presse la présentèrent comme ayant été houleuse. Pour *Le Potentiel*, le bilan de la réunion était qu'elle « a laissé un goût d'inachevé. Aubin Minaku... n'est pas parvenu à concilier les deux tendances qui rythment aujourd'hui la vie de la Majorité » (*Le Potentiel Online*, 4 avril 2015). Le seul résultat à signaler était que le G7 formait désormais une force politique importante et qu'une nouvelle donne était peut-être en passe de transformer le paysage politique de la RDC.

Quelques semaines plus tard, une nouvelle réunion des cadres de la MP (majorité présidentielle), dite « Kingakati II », eut lieu le 12 avril 2015. Pas plus que la précédente, les divergences de vues ne purent être aplanies, le G7 demeurant ferme sur ses positions. 7sur7 titrait son article à ce sujet : « Kingakati II : le dialogue de sourds » (7sur7.cd, 13 avril 2015).

Le 20 juillet 2015, une cinquantaine d'inspecteurs territoriaux nommés par le ministre de l'Intérieur s'installèrent dans les provinces démembrées du Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika et Haut-Lomami. À noter qu'à cette phase de mise en place des nouvelles entités, ces inspecteurs avaient pour rôle de faire le suivi, l'évaluation et le contrôle des autorités territoriales en qualité de fonctionnaires de l'État. Mais plutôt que de voir les gouverneurs élus dont l'annonce avait été faite et même les candidatures déposées, le Gouvernement opta dans une première étape pour la nomination de commissaires spéciaux à la tête des nouvelles provinces (Bouvier & Omasombo 2016 : 47-66).

C'est le 29 octobre 2015 que furent nommés les commissaires spéciaux des nouvelles provinces. Pour le Haut-Katanga, la nouvelle équipe dirigeante était composée selon le tableau 11.9.

En février 2016, le Gouvernement jugea le temps opportun pour organiser rapidement l'élection des gouverneurs et de leurs adjoints. Dans le Haut-Katanga, les associations des originaires, dont Sempya, avaient craint que le camp Kabila ne leur impose un non-originaire de la province, d'autant plus que le camp Kabila ne pouvait accepter de perdre cette province. L'agitation observée fit que le PPRD se chercha des candidats conformes à cette attente. Le vote qui eut lieu le 26 mars conduisit au résultat ci-dessous :

Tableau 11.9 : Commissaire spécial et commissaires spéciaux adjoints du Haut-Katanga

Noms	Fonctions	Observations
Katanga Lukunga Félicien	Commissaire spécial	PPRD ; Nweshi, originaire du territoire de Mitwaba
Pandakufua Mutonkole Ghislaine	Commissaire spéciale adjointe chargée des questions politiques, juridiques et administratives, une	Sanga du territoire de Kasenga
Kasongo Kibale	Commissaire spécial adjoint chargé des questions économiques, financières et de développement	Membre dissident de l'UNAFEC de Gabriel Kyungu

« *Yimba tena...* »

Cette photo « composée », montrant le gouverneur Kazembe et le gouverneur Katumbi, est obtenue du collage de deux anciennes photos différentes. Dans la première, le gouverneur Kazembe exhibant sa victoire lorsqu'il a été élu, et la deuxième montre Katumbi souriant.

Le titre donné à l'image « *yimba tena...* » (« chante encore » ou « qui rira bien rira le dernier »), ce qui serait une moquerie du second lorsqu'il apprit le limogeage par l'assemblée provinciale du premier. (Photo reçue de l'équipe locale, 2017. Droits réservés.)

- gouverneur : Jean-Claude Kazembe Musonda : il est bemba du territoire de Kasenga ;
- vice-gouverneur : Bijou Mushitu Kat N'fund : elle est bemba originaire du territoire de Sakania par sa mère; son père est lunda du Lualaba.

Moïse Katumbi perdit le gouvernorat du Katanga. De son côté, Joseph Kabila n'était plus rassuré de garder pour longtemps la présidence de la République; l'échéance de fin 2016 devint de plus en plus redoutée. Dès lors, ces deux Katangais alliés, peu de temps avant, entrèrent en compétition pour se disputer l'appui d'Étienne Tshisekedi. Et voilà ce Luba-Kasai, éternel opposant à tous les pouvoirs, forcé de jouer à l'arbitre; il semble conserver, pense-t-on encore, une certaine aura politique auprès de l'opinion congolaise. Dans cette course, malgré le charme des émissaires de la présidence avec en tête le chef de la Sûreté Kalev Mutond pour gagner Tshisekedi⁶, c'est le camp de Katumbi que le vieux leader malade a choisi.

Une crise s'installa assez vite dans la gestion du Haut-Katanga de l'après Moïse Katumbi recherché par le camp Kabila qui veut l'emprisonner comme Jean-Claude Muyambo Kyassa (arrêté à Kinshasa en janvier 2015) ; celui-ci choisit l'exil tout en multipliant des actions en Occident et dans les pays limitrophes de la RDC cherchant à contraindre

Joseph Kabila à lui céder le pouvoir et à gêner l'action de la nouvelle autorité provinciale. Face à l'opinion locale et l'assemblée provinciale plutôt favorable à Katumbi, le nouveau gouverneur Jean-Claude Kazembe Musonda qui se montre combatif à la cause du président congolais ne se fait pas accepter par beaucoup des Katangais. Ce qui va conduire le jeudi 20 avril 2017 à la motion de censure suivie d'un vote unanime à l'assemblée provinciale qui a ainsi décidé de son limogeage. Et dire que même sa vice-gouverneure Bijou Mushitu Kat N'fund pourtant partisane du camp Kabila désavoue son titulaire qu'elle juge trop imbu et mauvais gestionnaire. C'est elle qui ouvrit la voie en démissionnant de son poste avant le vote de l'assemblée.

Le camp Kabila prend cela comme un affront, il ne peut perdre la position occupée face aux partisans de Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu. Après 40 jours, le gouverneur déchu est réhabilité, la Cour suprême juge son limogeage non conforme aux règles. Mais l'homme était devenu impopulaire et il faut assez vite lui trouver un successeur. Le 26 août 2017, les nouvelles élections désignent Célestin Mpande Kapopo (Sanga du territoire de Kambove) comme gouverneur et il a pour adjoint Kalenga Mambeta (Bemba de Kilwa dans le territoire de Pweto). Comme cela avait été le cas en mars 2006 lors des premières élections, le choix de ce nouveau gouverneur est stratégique : c'est un membre de la famille du chef Mpande.

6. Deux rencontres formelles entre la délégation de l'UDPS mandatée par E. Tshisekedi et celle de la Majorité présidentielle eurent lieu, en Italie et en Espagne en 2015.

RÉFÉRENCES

- 7 sur 7.cd. 2014 (23 & 24 décembre) ; 2015 (13 avril) : « Le dialogue de sourds » ; 2015 (25 mars).
- Bouvier, P. & Omasombo, J. 2016. « La décentralisation en panne ». In Marysse, S. & Omasombo, J. (éd.), *Conjonctures congolaises 2015, Entre incertitudes politiques et transformation économique*. Tervuren/Paris : MRAC/L'Harmattan (coll. « Cahiers africains », n° 87), pp. 47-66.
- Congo indépendant* 2014 (10 décembre).
- « Déclaration de Kamina » du 2 février 2011. Document inédit, 1 page.
- Le Potentiel Online*. 2015 (4 avril).
- RFI. 2014 (16 novembre) ; 2014 (26 décembre) ; 2015 (14 mars).

ÉPILOGUE

SÉCESSION DU KATANGA ET IDENTITÉ KATANGAISE ENJEUX ET SURCHARGE

par Jean Omasombo Tshonda

La mise en place en 2015 de quatre nouvelles provinces issues de l'ancienne province du Katanga, un héritage colonial, met à mal la thèse d'une identité katangaise. À cela s'ajoute la fin de mandat de Joseph Kabila qui affronte la candidature annoncée de Moïse Katumbi. Ceci devrait agiter des oppositions dans l'opinion régionale se revendiquant de leurs représentations locales. Pour cela, on devrait revenir à la situation du Katanga au moment de la décolonisation du Congo. La conjoncture actuelle ne paraît pas très éloignée de celle de la sécession du Katanga (juillet 1960-janvier 1963). Le trio d'alors, constitué de Tshombe-Munongo-Kibwe (tous originaires du « Sud-Katanga¹ »), s'opposait à Jason Sendwe, Lubakat du « Nord-Katanga² ». Aujourd'hui, plutôt que les anciens clivages, qui n'ont pas totalement disparu, on voit s'opposer les partisans de Moïse Katumbi (originaire du Haut-Katanga), appuyés par Gabriel Kyungu (Lubakat du Nord), à ceux de Joseph Kabila (Lubakat du Nord), sans que l'on ne sache vraiment où se situe encore l'identité Katangaise. Il faut noter qu'à la décolonisation, dans la partie sud de la province, des regroupements, dont l'ATCAR³, ne s'étaient pas associés à la thèse sécessionniste⁴,

si bien que la victoire de la Conakat aux élections provinciales de mai 1960 fut étriquée. L'ensemble Balubakat et alliés totalisaient 110 091 voix, alors que la Conakat et alliés ne récoltaient que 104 871 voix. Malgré ce léger avantage des unitaristes, ce furent, cependant, les forces pro-sécession qui remportèrent le plus des sièges à l'assemblée.

Observons quelques tendances dans les votes intervenus :

- à Élisabethville : la Conakat obtient 3 sièges avec 8617 voix ; la Balubakat gagne 2 sièges et 8610 voix (une différence de 7 voix avec la Conakat) ; le MNC/Kalonji récolte 1 siège mais avec 4840 voix ;
- à Jadotville, le cartel Balubakat-MNC/Lumumba a 2 sièges contre 1 pour la Conakat ;
- le district du Lualaba revient majoritairement à la Conakat suite à la forte présence des Lunda et des Yeke, mais la moitié des élus sont Chokwe, Balubakat ou relèvent des listes d'intérêts locaux ou individuels ;
- le district du Tanganyika revient majoritairement à la Balubakat, mais la Conakat gagne 3 sièges en plus de cette présence des listes d'intérêts locaux ou individuels et de l'Atcar ;
- le district du Haut-Lomami va majoritairement à la Balubakat, mais la Conakat minorisée gagne 3 sièges, auxquels s'ajoute 1 siège des listes d'intérêts locaux ou individuels ;

1. Lorsque le Katanga fut divisé en deux provinces en avril 1966, le Sud-Katanga rassemblait les anciennes provinces du Katanga-Oriental et du Lualaba ; son gouverneur était Godefroid Munongo.

2. cf. Kabuya Lumuna Sando 1992.

3. ATCAR : Association des Tshokwe du Congo belge, d'Angola et de Rhodésie (au Katanga).

4. Les Tshokwe n'avaient rien à gagner d'une scission de la province du Katanga. Ils vivaient dispersés dans l'espace

lunda ; il n'était donc pas facile de les séparer des régions à prédominance Conakat.

Résultats des élections provinciales de mai 1960 au Katanga

Partis Districts	Conakat	Balubakat	Cartel Balubakat/ MNC/L	ATCAR	MNC/L	MNC/K	Union Congolaise	Intérêts locaux et individuels	Total
Élisabethville	3	2	-	-	-	1	-	-	6
Jadotville	1	-	2	-	-	-	-	-	3
Tanganyika	3	6	1	-	1	-	1	4	16
Lualaba	6	1	-	2	-	-	-	3	12
Haut-Lomami	3	9	-	-	-	-	-	1	13
Haut-Katanga	9	-	-	-	-	-	-	1	10
Total	25	18	3	2	1	1	1	9	60

Population : 1 654 000 ; sièges à pourvoir : 60 ; quotient : 27 570). Source : Lumanu 2015 : 146.

- le district du Haut-Katanga revient presque entièrement à la Conakat, la Balubakat est inexistante.

À elles deux, la Conakat et la Balubakat avaient remporté 43 sièges sur les 60. Pourtant, un rapprochement entre les deux partis politiques ne fut pas possible. Adolphe Lumanu écrit :

« La Conakat se comporta comme un parti unique dans le Haut-Katanga et exerça son leadership dans le Lualaba. La Balubakat, par contre, fut le parti dominant dans le Haut-Lomami, il exerça son leadership à Jadotville et fut tête de file dans le Tanganyika. Les deux forces politiques se partagèrent le contrôle du fief électoral d'Élisabethville.

Si l'on considère le rapport des forces entre la Conakat (25 sièges) et la Balubakat (18 sièges), toute tentative de constitution d'un gouvernement provincial homogène excluant l'un ou l'autre était contraire aux dispositions de la Loi fondamentale. Malheureusement, c'est ce qui arriva » (Lumanu 2015 : 147).

On aperçoit l'importance d'Élisabethville (Lubumbashi) et de Jadotville (Likasi), ces deux premières villes du Katanga et on peut déjà situer la stratégie de la Conakat dans la conflictualité autour de la sécession du Katanga. En occupant de force les espaces urbains, elle excluait la Balubakat du schéma politique katangais. Le cartel Balubakat-MNC/Lumumba accusait le pouvoir belge d'avoir tronqué les résultats électoraux pour favoriser la Conakat. À cela s'ajoute l'appui qu'Albert Kalonji en visite à Élisabethville viendra apporter à la Conakat par un accord théoriquement secret conclu avec Moïse Tshombe. En échange du soutien du MNC/Kalonji

à la Conakat à l'échelon provincial du Katanga⁵, la Conakat : i) soutiendra Albert Kalonji pour le poste de Premier ministre au gouvernement central ; ii) Cléophas Mukeba, élu du MNC-Kalonji à Élisabethville, deviendra membre du gouvernement provincial du Katanga ; iii) les Baluba du Kasai seront protégés au Katanga.

La moitié des électeurs katangais en 1960 n'ont certes pas voulu se séparer du Congo. Mais si la sécession du Katanga s'est produite, elle s'est réalisée avec l'aide des troupes belges et des mercenaires blancs, et d'une mobilisation militaire et civile en partie réussie dans la partie Sud du Katanga.

Dans sa stratégie d'instauration de la sécession, les exigences de la Conakat furent progressives. D'abord, le rejet du gouvernement Lumumba abhorré des Occidentaux ; ensuite, celui de la Loi fondamentale héritée de la colonisation belge, exigence qui mettait à mal la position de différents acteurs belges, dont certains comptaient des alliés à Léopoldville. L'assassinat de Lumumba au Katanga en janvier 1961 offrait à Léopoldville l'appui des occidentaux et de l'ONU. Avec l'avènement du gouvernement Lefèvre-Spaak à Bruxelles en avril 1961, et celui de Cyrille Adoula (poussé par le gouvernement de J.F. Kennedy) en août 1961 à Léopoldville, suivi de la mort du secrétaire général de l'ONU en septembre, la thèse de la sécession devenait de moins en moins entendue. Léopoldville répondit par la création de nouvelles provinces, dont la toute première, instituée le 11 juillet 1962, fut celle du Nord-Katanga (dite aussi du Lualaba). Ses limites restèrent extensives jusqu'à la fin de la sécession en

5. Rappelons que Tshombe et Kibwe n'étaient candidats qu'à l'échelon provincial.

janvier 1963. Cela se présentait comme le dernier geste réel de Léopoldville dans l'effort de satisfaire ce qu'auraient voulu gagner les sécessionnistes. Ces derniers revoyant sans cesse leurs exigences une fois celles-ci obtenues, la sécession dura deux ans et demi pour être résolue finalement après deux semaines de combats engagés par l'ONUC.

1. LES ENJEUX AUTOUR DE LA SÉCESSION DU KATANGA

Le Belge René Clémens avait écrit le 7 juin 1961 au recteur de l'Université de Liège : « [Ne pas réussir avec la sécession du Katanga], le résultat sera sans doute de couler les dernières chances de notre mission humaine en Afrique et être incapables d'assurer l'indépendance que nous avons donnée. Il nous restera au moins d'avoir jusqu'au dernier moment le baroud d'honneur. Tant pis pour ceux qui ne peuvent pas comprendre. Tant pis pour les Belges, m'a dit Munongo. »

Le Katanga constituait un enjeu pour la Belgique et René Clémens en était convaincu. Dans sa conférence du mardi 19 décembre 1961, il affirme : « Le Katanga se bat pour nous, pour que nous n'ayons pas à brève échéance, hélas, à nous garder à notre tour contre une agression soviétique sous quelque couvert que ce soit ». Une thèse davantage soutenue dans cette autre conférence du jeudi 8 février 1962 de J. Barteau, en ce moment où la sécession du Katanga vacille : « En cas de chute du Katanga, nous aurons, par notre inertie, ajouté à l'injustice et laissé s'accomplir une étape supplémentaire vers la mort politique de l'Occident et du monde libre⁶. »

La « cause dite du Katanga » fut passée dans un langage non racial afin de faire appel à un plus large éventail d'alliés potentiels en Occident, en particulier anticommunistes. Dans cette conférence du 19 décembre 1961, René Clémens définissait ce qu'il entendait par « affaire katangaise ». En transcrivant ses notes, on peut lire⁷ :

« Je suis allé au Katanga en juillet 1960 pour trois raisons. Antérieurement, je ne me suis jamais occupé de politique, mais des questions sociales et économiques. J'y suis allé parce que :

- pas propre de laisser les choses dans l'état où nous les avons mises : la politique belge avait créé le vide politique en Afrique centrale. Et s'y engouffrait un ensemble d'actions et de personnages à actions à implications multiples.
- lutter contre le communisme ;
- possibilité d'une société multiraciale. »

Dans une recherche récente publiée dans *The International Journal of African Historical Studies*, Josiah Brownell pense que la sécession du Katanga fut une tentative des autorités provinciales pro-occidentales d'échapper, illégalement, à la décolonisation soutenue par les nationalistes congolais de gauche. Il s'agit de ceux qui partageaient la logique de récupération économique et politique, de protection et de renforcement de cette région riche du Congo, considérée comme susceptible d'être « sauvée ». En réalité, le soubassement de la logique partagée était imprégné d'hypothèses racistes sur la capacité des Noirs à se gouverner eux-mêmes sans une intendance blanche. En tant que telle, la question idéologique fondamentale en jeu était celle du rôle des Blancs et du capital blanc dans l'Afrique postcoloniale (Brownell 2014 : 209). Cela était bien perceptible. Le président ghanéen Kwame Nkrumah avait écrit à Moïse Tshombe, un mois après la proclamation de la sécession : « Vous avez rassemblé dans votre soutien les plus grands défenseurs de l'impérialisme et du colonialisme en Afrique et les opposants les plus déterminés à la liberté africaine⁸ ». En fait, le mouvement indépendantiste katangais ne devrait pas être considéré comme anormal ou accidentel, mais plutôt comme un défi étroitement lié au paradigme de l'autodétermination africaine. Celle-ci revoyait le principe du maintien de l'intégrité territoriale des frontières coloniales héritées de l'Afrique (*uti possidetis*) avec l'adoption d'un concept qu'Ali Mazrui appelait la « souveraineté raciale » de l'Afrique. Ce paradigme rejette les revendications ethno-nationales d'un État, ainsi que les variations néocoloniales ou coloniales de l'État postcolonial, qui ne sont pas représentatives de la véritable autodétermination autochtone, comme dans le cas du Katanga.

Dans plusieurs notes de René Clémens, il est fait état de « nos défaillances », c'est-à-dire des faiblesses et des illusions, des divisions, des complaisances

6. Notes manuscrites prises par René Clémens.

7. Il s'agit des notes pour un exposé à faire et non d'un texte écrit.

8. Cité par Mazrui 1967 : 38. Traduction par l'auteur.

(infiltrations) des coloniaux Belges⁹ comme étant la cause qui a conduit à l'indépendance non souhaitée du Congo. On établit un rapprochement avec cette attitude, observée aux États-Unis, faite non pas d'une affection particulière pour le Katanga, mais plutôt d'une forte haine envers les ennemis du Katanga. En fait, la droite américaine était extrêmement méfiante à l'égard des intentions des nationalistes africains, et un parallèle était établi entre la politique raciale nationale américaine et les événements en Afrique¹⁰. Concernant ce que les « nationalistes » exigeaient, l'intellectuel public conservateur James Burnham écrit qu'il s'agissait de « détruire le pouvoir et les privilèges des hommes blancs, pour prendre possession de leurs biens, ou la plupart de ceux-ci, et pour permettre aux hommes blancs de ne rester qu'en tant que serviteurs ou servants¹¹ ». Ce qui laissa la droite tellement confuse, c'est la façon dont l'Occident facilita ce processus en transmettant le pouvoir aux nationalistes africains. L'extrême droite américaine Liberty Lobby a décrit comment l'apaisement du nationalisme africain par l'Occident pendant la décolonisation et l'indépendance précoce faisait partie d'une politique globale d'apaisement racial : « Chaque nouvelle demande, aussi extrême soit-elle, a été satisfaite par les nations occidentales démoralisées. De l'indépendance infantile aux Cadillac plaquées or, chaque grincement de la roue noire a produit une nouvelle application de "graisse" dorée dans l'effort d'apaiser la révolution noire inapaisable¹² » (Brownell 2014 : 214-215).

D'après la vision partagée de Clémens, l'indépendance du Congo n'aurait pu arriver que lorsque la séparation serait devenue une opportunité belge car, dit-il, « l'histoire a le sens qu'on lui donne collectivement, c'est-à-dire tous ensemble ». Malheureusement,

déclare-t-il, la politique belge de la décolonisation a été celle « de démission, d'imbécile, d'ignorant, de couard ». Et la « loi dite fondamentale » n'était qu'une « loi colonialiste » de malheur (qui imposait des conceptions occidentales). Les *Katangaleux* ou ces « Belges katangais »¹³ vont tout essayer pour sauver les « énormes » intérêts belges et occidentaux qui se trouvaient encore au (et/ou à partir du) Congo¹⁴. Il fallut pour ce faire stopper l'élan indépendantiste des nationalistes congolais de gauche en disloquant l'ex-colonie belge afin que les Européens reprennent à leur charge des morceaux jugés les plus intéressants. On sait que le résultat final fut l'échec, même si, en réalité, la déconstruction de l'État congolais engagé dès ce moment aura hypothéqué lourdement son avenir. Et combien d'efforts ont été mis à rude épreuve.

Tout a été essayé pour garder le Katanga sous le contrôle des Européens. En juillet 1961, des « journées des industries katangaises » furent organisées à Élisabethville dans le cadre d'une propagande coloniale. Le prétexte trouvé était la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation d'Élisabethville¹⁵. En fait, on faisait référence au Katanga comme province dont le nom ancien était celui d'un chef local sanga, dont la conquête yeke avait favorisé

9. Cf. sa conférence de mardi 19 décembre 1961.

10. Les parallèles raciaux ont été établis par les deux côtés du débat. Voir Bortelmann 2001 et Noer 1985.

11. Cité dans Staniland, *American Intellectuals*, 244.

12. Cité dans Dudman 1966. Mahoney (1983 : 110) écrit : « Grâce au propagandiste belge Michel Struelens, le Katanga avait entre-temps trouvé son apôtre à Washington, sénateur du Connecticut Thomas Dodd... ». Urquhart (1987 : 179) a écrit que Dodd « avait attelé, ou été recruté par, la campagne de relations publiques de Tshombe ». Weissman (1974 : 159) écrit que : « Les envois de Struelens au Congrès avaient allumé un feu sous le sénateur Thomas Dodd... ». Traduction par l'auteur.

13. Dans les écrits de René Clémens, on trouve cette distinction entre « Belges unitaristes » ou ceux portés à soutenir l'unité du Congo mais sans Lumumba, et « Belges séparatistes » qui voulaient voir l'espace du Congo divisé en plusieurs pays.

14. René Clémens écrit : « Question des intérêts financiers : - beaucoup de gens ne se sont pas encore aperçus qu'il y a 175 milliards d'investissements belges dans l'ancien Congo dont la grande partie est en dehors du Katanga ; - beaucoup de gens ne se sont aperçus qu'il n'y a pas que les intérêts belges qui sont en cause et nombreux d'autres intérêts financiers étrangers : américains, suédois ou autres que sais-je ? (Mais entre intérêts belges et étrangers mon choix est fait) ; - beaucoup de gens ne se sont pas encore aperçus qu'on le berne en utilisant contre des intérêts leur naïve conviction dans la toute puissance financière » (Notes de la conférence du 19 décembre 1961).

15. Les différentes conférences présentées au cours des « Journées des industries katangaises » organisées par l'Université d'Élisabethville les 12, 13 et 14 juillet 1961 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation d'Élisabethville ont été rassemblées dans l'ouvrage *L'Industrie katangaise. Réalisations et perspectives* (Élisabethville : Publications de l'Université de l'État à Élisabethville, décembre 1961).

l'extension. En fait, il s'agissait d'une référence à trois groupes de prétendants qui se disputaient la paternité de cet espace. D'abord, le pouvoir colonial, qui l'avait délimité et avait organisé son économie pour le rendre prospère ; ensuite, l'autochtonie locale, malgré sa soumission forcée aux divers envahisseurs venus s'y installer ; enfin, les conquérants yeke représentés par leur chef M'siri, tué pour avoir rejeté la nouvelle domination européenne. Tous prétendants donc à l'identité katangaise ou, du moins, au droit de propriété dans la gestion des richesses économiques qui, en fin de compte, constituent l'élément poussant à la création de la province politico-administrative dénommée Katanga. Celle-ci ne résulte pas de l'union des peuples qui l'habitent, mais plutôt de l'économie du lieu, qui amène l'autorité européenne à les rassembler dans sa démarche de séduction et de mise en valeur de l'espace. C'est à cela que le Katanga dut pendant un temps, sous la colonisation, son statut spécial comme province (1910-1914), de même à plus petite échelle que Tshikapa, appelé « territoire minier du Kasai » (de juin 1932 à mai 1935). D'ailleurs, le projet d'intégrer la partie minière du Kasai (dite « les champs diamantifères du Kasai ») au Katanga pour constituer un espace minier plus vaste avait été envisagé par les colonisateurs ; ce qui n'était pas du goût des ressortissants du Kasai au Katanga¹⁶. Jusqu'en 1933, la rivière Mbuji-Mayi constitua la limite occidentale du Katanga. Mais tout aurait pu aller même au-delà des seules mines, comme l'entendait le directeur du BCK, Odilon Jadot :

« Quant au Katanga, il doit être avant tout un pays industriel et de population européenne. Si les terres conviennent mal aux indigènes, elles conviennent bien pour la création de fermes européennes [...].

Depuis toujours les produits du Lomami-Kasai ont lutté victorieusement. Il faut donc laisser au Lomami-Kasai l'apanage du développement des cultures des féculents [...] le BCK gère un réseau qui s'étend sur deux provinces : Elisabethville et Lusambo. Il ne peut adopter une politique particulariste pour l'une ou pour l'autre province, qui dans l'avenir doivent n'en former qu'une seule. En vue de cette éventualité certaine, il faut développer l'ensemble des deux provinces considérées comme un seul groupement équilibré » (Conseil de province d'Elisabethville 1934 : 101-104).

La composition administrative du Katanga n'a jamais été stable sous la colonisation. Des chercheurs, dont Roland Pourtier, montrent que l'organisation de l'espace congolais répondait plutôt au modèle d'exploitation extravertie en vigueur à cette époque. En bien des lieux, en fait, la situation en 1960 appelait à des orientations nouvelles (Pourtier 2014). C'est justement sur ce fait que la sécession du Katanga se focalisa, les limites administratives de la province passaient pour être une réalité fondant l'identité katangaise. On viendrait associer à celle-ci la commémoration du meurtre du M'siri le 20 décembre 1891, initiative de Godefroid Munongo devenu *mwami* de la chefferie Bayeke en septembre 1976. Plutôt qu'une défaite des Yeke, le pouvoir colonial avait changé lui aussi de rôle : il est devenu en fin de compte un allié dans la survie du pouvoir yeke sous forme d'une autorité réduite, conservant quelques privilèges, dont le statut de chefferie avec 7 groupements constitutifs. Des clans sanga y furent incorporés, au grand mécontentement de la chefferie Basanga (avec seulement 2 groupements) qui lui contesta le pouvoir à l'autochtonie.

C'est autour de l'image de diverses alliances conjoncturelles que la sécession du Katanga fut présentée. Les origines profondes de celle-ci remontent à la création de l'Union minière avec toutes les immigrations générées (cf. pp. 139-171) à laquelle s'ajoutait la formation de nouveaux rapports sociaux entre les différentes communautés venues s'installer sous la colonisation belge au Katanga (cf. pp. 221-249). Pour rappel, au courant des années 1930 déjà, les « Belges du Katanga » dit « Katangaleux » avaient soutenu l'idée d'une forte décentralisation qui conduirait à l'émancipation de la province de la tutelle de Léopoldville. Mais contre ce projet se dressa l'opposition ferme du gouverneur général Augustin-Constantin Tilkens (1927-1934) dont la politique fut en partie suivie par son successeur Pierre Rykmans (1934-1946). Il avait mené la réforme qui supprima toute autonomie provinciale. Le Katanga n'était pas une province à part du Congo belge, disait-on ; elle était classée au même niveau que les autres et devait donc obéir aux mêmes règles.

Les incohérences dans la gestion coloniale au courant de la phase de la décolonisation amorcée au milieu des années 1950 vont servir les identités communautaires. Le passage de deux derniers gouverneurs coloniaux du Katanga, Jean-Henri Paelinck

16. Lire le dépliant *L'Union katangaise précise son programme*, Elisabethville, août 1958 (8 pages).

« pro-Luba du Kasai » (6 janvier 1956-16 septembre 1958) et André Schöller « pro-Katangais autochtones », marqua les élites locales déjà concurrentes. Ce qui se prolongea dans la nouvelle situation créée par la proclamation de l'indépendance du Congo qui ouvrit des postes de pouvoir aux Noirs restés au bas de l'échelle pendant toute la colonisation. Les acteurs congolais de la sécession du Katanga trouvèrent dans l'exigence de séparation de leur province du reste de l'ex-colonie belge l'occasion rêvée de gagner plus que dans un vaste pays uni où la compétition était plus âpre. Ils prétendaient représenter les intérêts des peuples locaux, au motif que l'État congolais était factice et Léopoldville, son centre de décision, trop éloigné. Ainsi servirent-ils de couverture à la

présence européenne dont le but était de prolonger, sous une forme ou une autre, la colonisation belge interrompue par une indépendance malvenue, concédée le 30 juin 1960.

Autant la présentation de l'ethnie comme pouvoir tributaire du Katanga afin de justifier l'autochtonie est une réalité mal comprise et manipulée opportunément, autant le rôle des Européens tentés de prendre la place de l'autorité coloniale formellement partie est vexatoire. La scène rappelle la conquête européenne de l'Afrique à la fin du XIX^e siècle grâce à des signatures extorquées aux chefs locaux qui cédaient territoires et peuples à la domination étrangère au nom de la civilisation à gagner.



Les deux faces de la médaille en bronze frappée à l'occasion du 50^e anniversaire de l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) 1906-1956. Avers : un instituteur blanc donnant une leçon d'enseignement professionnel entouré du texte : UMHK Éducation, Instruction, Enseignement technique. Revers : la carte du Congo belge sur laquelle une louche verse un métal en fusion sur une partie du Katanga riche en minerais (Jadotville, etc.) entouré du texte : « Cuivre, Cobalt, Argent, Uranium, Radium, Zinc, Cadmium, Germanium » ; le tout entouré de l'inscription « Union minière du Haut-Katanga, 1906-1956. » (HO.1959.78.3, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck © MRAC.)



Médaille en bronze frappée à l'occasion du 50^e anniversaire de la Société internationale forestière et minière du Congo, 1906-1956 (Forminière). Avers : au centre un diamant entouré de quatre indigènes au travail ; le tout entouré du texte : « Société internationale forestière et minière du Congo. 1906 Forminière 1956 ». Revers : une allégorie représentant les œuvres sociales, entourée du texte : « Œuvres sociales - Le Berceau du Kasai ». (HO.1956.81.1, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck © MRAC.)



À côté du gouverneur du Katanga René Vital Wauthion, le roi Baudouin accueilli au Centre extracoutumier d'Élisabethville : la présentation des chefs coutumiers.

(HP.2009.3.770, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1955 © SOFAM.)

1.1. LA SÉCESSION DU KATANGA : TÉMOIGNAGE DE JACQUES BRASSINNE

L'ouvrage *La Sécession du Katanga : témoignage (juillet 1960-janvier 1963)* de Jacques Brassinne de la Buissière paraît en 2016. Comme dans *Qui a tué Lumumba ?* paru en 1991, l'auteur, impliqué comme acteur dans les événements étudiés, se nourrit de l'ambition de les revisiter à partir de l'intérieur. En plus de sa perception des faits vécus, il tient sa force de « la base de documents, de notes, ainsi que d'archives personnelles » (Brassinne 2016 : 21).

Michel Dumoulin, le préfacier de cet ouvrage, rappelle assez vite que : « Avant d'être auteur, Jacques Brassinne a d'abord été un témoin et un acteur de la sécession du Katanga où il séjourne à cinq reprises entre le 18 août 1960 et le 19 septembre 1962 non sans continuer d'être mobilisé par la question lorsqu'il est en Belgique. [...] [Il] appartient au groupe des *Katangaleux*, pour reprendre l'expression forgée pour désigner ces Européens qui conseillèrent l'État du Katanga » (Brassinne 2016 : 15-16). Les balises qui orientent la lecture sont posées ainsi : « Auteur, témoin et acteur, Jacques Brassinne nous offre aujourd'hui un livre à la fois remarquable et déroutant » (Brassinne 2016 : 16).

Ce renseignement doit éveiller la même attention que la publication du même auteur, *Qui a tué Patrice Lumumba ?*, initialement thèse de doctorat présentée à l'Université libre de Bruxelles. Une fois le diplôme obtenu¹⁷, seulement quelques mois (semaines) plus tard, les mêmes données avec le même titre constituaient un ouvrage collectif signé avec cet autre « témoin des événements », Jean Kestergat. Les deux affaires se passent dans le même cadre : la crise congolaise post-décolonisation. Jacques Brassinne est un Belge fonctionnaire engagé pour la cause de son pays. Comme *Clémens' boy*, il joue un rôle plus important dans les événements du Katanga où il se retrouve intégré dans le groupe de tête de l'organisation. Comme dans l'affaire Lumumba pendant à la sécession du Katanga, il a l'avantage chaque fois de disposer de sources abondantes, d'une documentation essentielle, voire détaillée, sur de nombreux événements recueillis en grande partie au moment des faits.

17. Au début 1961, Jacques Brassinne proposait à René Clémens un projet de thèse dont le thème était : « Essai sur la formation des agents publics de certains pays africains en voie de développement ».

Malgré l'avantage majeur dont il dispose, l'analyse des faits de Brassinne reste très connotée. Michel Dumoulin fait bien de se souvenir de l'observation de la thèse de doctorat de Claude Roosens défendue à l'Université catholique de Louvain en 1981 (Roosens 1981) selon laquelle la nature et la perception des enjeux de la sécession du Katanga varient en fonction des gouvernements, mais aussi des groupes, notamment politiques et économiques, et des hommes qui en sont les forces vives (Brassinne 2016 : 16).

Éléments comminatoires à l'existence même de l'État congolais postcolonial, les faits constitutifs de la sécession du Katanga ne sont pas des sujets inertes auxquels il revient à l'acteur ou au témoin d'attribuer une place dans l'histoire. C'est toute la difficulté sur le sens et la portée de l'histoire qui ne se réduit pas à un recueil des faits. Il ne s'agit pas d'une reproduction des séquences d'un événement dont la participation de l'auteur n'influence pas le contenu, encore qu'ici Brassinne a joué des rôles décisifs et demeure un témoin engagé. Il aura fourni tant d'efforts pour dissimuler le regard colonial à la base de son action dans

la sécession du Katanga que divers passages de son ouvrage trahissent son rôle d'acteur déterminé.

Ainsi du début à la fin de la sécession du Katanga, on retrouve profondément dans son organisation ces mêmes acteurs et le pouvoir belges à la manoeuvre, refusant d'admettre un Congo indépendant. Ils n'acceptent pas de traiter le « pays de Lumumba » comme un nouvel État souverain (Chambre des Représentants de Belgique 2001 : 125-126). On lui confisque même les symboles dont le quadrimoteur *DH Héron*, ancien avion du dernier gouverneur général Henri Cornelis, qui avait été donné à Moïse Tshombe ; le président congolais Joseph Kasa-Vubu le réclama sans succès à plusieurs reprises. Immatriculé au départ OO-CGG, puis OT-CFZ, cet avion servit pour les déplacements du chef katangais (Brassinne 2016 : 189). Encore une ultime preuve, la Gendarmerie katangaise présentée comme une armée dépendait principalement de ses appuis et de son personnel européens. Il s'agissait d'officiers belges, anciens de la Force publique, d'officiers de l'armée métropolitaine engagés sur place ou recrutés en Belgique.

« La majorité des soldats et sous-officiers congolais provenait de la 1^{re} compagnie de Prévôté militaire qui avait empêché les rebelles de se répandre dans la ville le 10 juillet. Furent également incorporés des militaires d'Infanterie, de la 1^{re} compagnie de gendarmerie^a, du 12^e Bataillon d'Infanterie, de la 1^{re} compagnie de Transmission du camp Massart et de la 2^e compagnie de gendarmerie du camp Simonet.

À Jadotville, six blindés M-8 Greyhound avaient été récupérés par l'escadron de marche du 1^{er} Guides. Ils furent remis en état et mis à la disposition de la gendarmerie. Ces véhicules joueront ultérieurement un rôle important dans les opérations entreprises par la gendarmerie. Fin juillet 1960, le président Tshombe disposait de 300 hommes armés pour défendre un territoire grand comme quinze fois la Belgique.

Créée de toutes pièces au lendemain du 11 juillet, la gendarmerie fut employée d'une manière ininterrompue pendant les mois qui suivirent dans les opérations de maintien de l'ordre. Dès le départ, l'objectif était d'enrayer l'avance de la rébellion de la Balubakat dans le nord du Katanga.

De juillet 1960 à juillet 1961, la succession des opérations et interventions fut divisée en quatre phases dont la première couvre la période allant de juillet à septembre 1960^b. Elle avait pour objectif la mise sur pied des premiers éléments des forces katangaises qui devaient être envoyées dans le nord du Katanga.

À cet effet, un premier grand contingent de 600 volontaires rassemblé au cours des premières semaines qui suivirent l'indépendance.

L'ossature de la gendarmerie constituée à partir de la 1^{re} compagnie de Prévôté militaire fut renforcée ensuite par la 1^{re} compagnie de gendarmerie, commandée par le capitaine Julien Gat. Elle fut rebaptisée « 2^e compagnie de Prévôté militaire ». Principalement chargée d'un travail de police, elle dépendra directement du ministre de l'Intérieur.

Munongo signa le 1^{er} août [1960], un arrêté qui nommait deux capitaines, trois lieutenants, quatorze sous-lieutenants et onze adjudants katangais. Le capitaine Norbert Muke reçut le commandement de la 1^{re} compagnie de Prévôté militaire.

Le 1^{er} août, le major Crèveœur fut officiellement investi en qualité de commandant des forces armées. Sa mission était triple : démobiliser les unités de l'ancienne Force publique stationnée au Katanga, recruter des volontaires et organiser les nouvelles forces armées katangaises.

Pour former les recrues, des centres d'instruction furent créés dans le sud du Katanga. À l'époque, l'État-major espérait que la durée de la présence des forces belges serait suffisante pour permettre de former cette nouvelle force

armée. Le regroupement des troupes belges à Kamina et leur retour en Belgique à la fin août obligèrent la gendarmerie à entrer en opération dans le nord du Katanga dès la fin de ce mois avec des forces limitées qui étaient à sa disposition.

Dès la mi-août, le but de Tshombe avait été de créer une gendarmerie aussi efficace que possible avant le retrait des troupes belges. Pour assurer l'encadrement, il fit appel, en qualité de volontaires, à d'anciens officiers de la Force publique restés au Congo après les troubles de juillet. Il demanda également à des officiers belges appartenant aux Forces métropolitaines de rester après le retour de leurs contingents en Belgique.

L'objectif de Crèveœur était de pouvoir disposer rapidement d'un effectif de 1500 volontaires âgés de 16 à 21 ans, recrutés dans les milieux ethniques "sûrs". Le contingent annuel de la gendarmerie pour 1960 avait été fixé à ce chiffre le 6 août 1960.

À côté de l'armement individuel, l'armement collectif se composait de fusils mitrailleurs FN et de mitrailleuses Browning. L'artillerie comprenait des mortiers de 60 mm et 81 mm, des canons sans recul de 75 mm qui appartenaient à la compagnie "Armes lourdes" du 12^e Bataillon d'Infanterie et quatre canons DCA Bofors 40 mm en provenance de la batterie antiaérienne récupérée au camp de Nzilo I. Quant aux blindés M-8 Greyhound remis en état par la compagnie de marche du 1^{er} Guide, ils furent mis le 14 août à la disposition des gendarmes katangais du camp Massart au moment du départ des Guides pour la Belgique.

À Baka [Base de Kamina], le colonel Rémy Van Lierde reçut le 25 août un télégramme de la Défense nationale belge, l'autorisant à disposer du matériel des forces belges. Officiellement, la remise d'armes au Katanga lui avait été interdite par le ministre Wigny. Aussi la plupart des armes furent-elles "empruntées" par le commandant Lamouline à la gare du BCK à Kaminaville. Ce dernier, prévenu des départs, en subtilisa une bonne partie en faveur de la gendarmerie. Il fut aidé par [...] Charles Mahauden, ancien administrateur du territoire de Kamina, resté sur place. Les installations de la base de Kamina furent officiellement remises aux Nations unies le 3 septembre.

La gendarmerie bénéficia également des commandes d'armement effectuées à la Fabrique nationale de Herstal pour la Force publique et qui furent détournées de leur destination première pour être livrées au Katanga. Ces livraisons comprenaient neuf tonnes d'armes, dont des fusils automatiques FN FAL et des munitions. Elles parvinrent à Élisabethville par avions-cargos de la Sabena. Parmi les autres livraisons d'armes opérées par la Sabena, il y eut notamment la cargaison d'un DC7 à Élisabethville au début septembre 1960, et ce, malgré l'interdiction formelle faite à Cometro par le ministre Wigny le 25 août. Le parc de transport de la gendarmerie fut renforcé par des camions civils de marque Chevrolet achetés sur place à la société Congo Motor. Grâce aux indications du colonel Henniquiau en mission à Élisabethville, un lot de 6 jeeps Willys C16 fut déchargé à Lobito (Angola) où elles furent réceptionnées par le capitaine Mayence de la compagnie Transport qui les dirigea par train vers le Katanga.

L'aviation katangaise put disposer de plusieurs appareils de la Force publique repliée à Baka, dont six bimoteurs DH Dove, deux hélicoptères SA Alouette II et un Sikorsky H-19. Elle reçut également deux Douglas DC-3 du flight de transport Baka. [...]

Dans le domaine des renseignements militaires et politiques, Élisabethville bénéficiait d'une aide précieuse grâce au réseau de la sûreté dont disposaient encore les Belges repliés à Brazzaville ou encore présents dans certaines provinces.

En plus des équipements de la Force publique, une partie de ceux des forces métropolitaines resta sur place et fut mise à la disposition du Katanga après le départ de celles-ci à la fin août 1960.

Pendant cette période, Bruxelles continua à accentuer son aide militaire directe en cadres et en équipement afin de faire face à la menace d'une invasion du Katanga par les forces lumumbistes. »

Source : Brassinne 2016 : 187-189.

a. Placée sous le commandement du capitaine Julien Gat, elle devint la 2^e compagnie de Prévôté militaire.

b. René, P. *La Gendarmerie katangaise de juillet à juin 1961*, CRAOCA. La deuxième phase couvre la période d'octobre à décembre 1960 (chap. III, 3.7.), la troisième de janvier à mai 1961 et la quatrième de juin à septembre 1961 (chap. IV.4.1.2.2.).

c. Le major Crèveœur se rendit à Bruxelles le 10 août pour négocier la récupération des armes, des avions et des hélicoptères stockés à Kamina (PV du Comité de coordination du 10 août 1960).



À Léopoldville, l'autorité coloniale s'attache à effacer les traces de l'émeute et à revenir à la vie normale. Les fins d'après-midi ramènent l'animation habituelle au petit marché du centre de la ville où des commerçants ouest-africains exposent ivoire, bois et cuirs travaillés et autres pacotilles pour touristes. Ici, le 25 janvier 1959 à la « place Braconnier » où l'ambassade de Belgique va être installée après l'indépendance, on voit les soldats belges du détachement commando envoyés en renfort de Belgique faire provision de souvenirs.
(HP.1959.28.199, collection MRAC Tervuren ; photo H. Goldstein, 1959, © SOFAM.)

On devra se rappeler la publication *Les Rapports secrets de la Sûreté congolaise de Frédéric Vandewale et Jacques Brassinne* en 1973 qui a suscité début 1974 dans la série documentaire « les Cahiers de l'Histoire » (RTB), plusieurs débats contradictoires relatifs à la décolonisation du Congo, à l'initiative de Pierre Devos et Jules Gérard Libois. Ces échanges confrontaient des personnes « ayant été, de près ou de loin, bon gré mal gré » liées aux événements¹⁸ (Marrès et Vermast 1974 : 7). En réaction à cela, Jacques Marrès et Yvan Vermast ont publié la même année 1974 « certains documents faisant apparaître que les raisons véritables de la politique suivie n'étaient peut-être pas les raisons déclarées [...] » (Marrès et Vermast 1974 : 7). Le Congo est arrivé le 30 juin 1960 à l'indépendance, « oui, mais dans quel état ». Le titre de leur ouvrage est tiré de

leur conclusion : « Oui, vraiment, le Congo aura été assassiné » (Marrès et Vermast 1974 : 212). Mais quoi qu'on en dise, malgré les années passées et les évidences qui apparaissent avec l'accumulation des témoignages et des indices relevés par les sources de première main, Brassinne passe pour quelqu'un qui tient mordicus à son opinion ; son ouvrage témoigne sur la sécession du Katanga paru en 2016 en constitue la dernière illustration à ce jour.

C'est la Belgique qui fournit au Katanga l'aide militaire nécessaire à son existence. Albert Melot¹⁹, juge au Tribunal de 1^{re} instance de Namur, informait René Clémens, le 4 janvier 1961 :

« [...] Vous aurez su, par le Commandant Collet, qu'un petit groupe d'officiers paras dirigé par le colonel Marissal, s'efforce de fournir de bons éléments à

18. Ce qui va donner lieu à l'ouvrage *La Décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967* (Devos 1975).

19. Dans une longue note de 5 pages datée du 20 décembre 1960 qui avait été remise à Jacques Masangu, Albert Melot fait au Katanga de nombreuses propositions de soutiens.

la Gendarmerie katangaise pour servir de cadres ; 25 et bientôt 100 officiers, sous-officiers et spécialistes auront rejoint le Katanga depuis la mi-décembre.

Notre groupe n'a rien d'officiel ; seul le désir d'aider le Katanga et de sauver l'œuvre belge le guide. Notre activité est connue des ministres Gilson et d'Aspremont qui la voient avec bienveillance.

Nous avons offert à M. Tshombe de lui former, en Belgique, des parachutistes soit en faisant faire un entraînement au régiment para à des gendarmes katangais triés sur le volet (entraînement excellent mais long et qui exige des permissions officielles du ministre de la D.N. !), soit en leur donnant un entraînement civil de parachutiste au club national de parachutisme que préside le colonel Marissal (moins complet, plus rapide : 15 jours à 1 mois).

M. Tshombe a paru enchanté.

La même offre, au club civil, pourrait être faite pour des petits groupes de policiers d'élite.

Nous attendons une réponse claire de la gendarmerie et du ministre katangais à notre offre. Toute une série de points doivent être examinés : besoins de la gendarmerie, qualité des candidats... ainsi que des questions matérielles.

Nous comptons sur vous pour nous avertir si vous voyez quoi qui en soit à changer dans nos efforts. »

Mais en Belgique, cela ne veut pas dire que tout allait mieux pour soutenir le Katanga. Dans sa lettre écrite de Verviers, le 31 octobre 1960, Jean de Limbourg avait informé René Clémens :

« Ainsi qu'il avait été convenu, j'ai remis les deux lettres que vous m'aviez confiées au Ministre [d'Aspremont]. J'ai vu ce dernier chez lui mercredi dernier, il n'allait pas encore fort bien, souffrant d'une jaunisse. Je lui ai fait rapport sur les divers points que nous avons discutés ensemble avant mon départ. Étant donné son état de santé, il m'a renvoyé aux divers chefs de service intéressés. [...]

Gendarmerie : les colonels Champion et Momaert ont refusé, seul le colonel Van de Waele²⁰ a accepté. En conséquence ce dernier va partir cette semaine pour Élisabethville en qualité de simple observateur. Cette visite à Élisabethville lui permettra de voir s'il est accepté par les autres militaires et, surtout, s'il est agréé par le gouvernement. Dans la négative il reviendrait en Belgique, comme il était parti. J'ai fait valoir

au major Loos, en présence du colonel Van de Waele, qui se trouvait par hasard à ce bureau, les objections formulées à son égard. Elles avaient déjà été rencontrées et c'est pour ce motif que le colonel vient d'abord comme observateur. Étant donné qu'il est le seul à avoir accepté, il est important de le voir réussir : accepté par les militaires, qui devront faire un effort, et agréé par le gouvernement, ce qui semble à peu près certain, à moins qu'il ne soit torpillé d'autre part ?

Vous aurez appris par le colonel Grandjean, que j'ai aussi rencontré dans ce bureau, l'incident survenu à l'arrivée des stagiaires katangais avec M. Yav. Vous aurez également eu connaissance par le colonel des réactions et des motifs qui ont provoqué cet incident. »

Bref, après la proclamation de l'Indépendance du Congo le 30 juin 1960, c'est à partir de la Belgique que des moyens humains et matériels ont été rassemblés au Katanga. La construction et/ou la survie de la sécession katangaise ne s'expliquent d'abord que pour cette raison, voire cette détermination. Frustrée d'avoir manqué le contrôle sur les événements concernant l'émancipation du Congo, l'ex-puissance coloniale se lança dans une opération qu'elle ou double afin d'entraver toute nouvelle organisation du pays ; elle était énervée par ce qui semblait être une humiliation : se voir exclue de la gestion des richesses dont elle connaissait le gîte. Et dire que c'est Patrice Lumumba qui avait gagné le pouvoir à Léopoldville.

Au cours du premier semestre 1960, Jacques Brassinne avait déjà été impliqué dans les derniers tripatouillages autour de la décolonisation avec les deux Tables rondes politique et économique. Cette même année-là, il était intervenu dans la première gestion des affaires belges au Congo juste après la proclamation de l'indépendance ; puis il intégra l'équipe de Clémens pour devenir un collaborateur « efficace », selon l'appréciation de ses collègues qui l'observent²¹. Originaire de Bruxelles et ancien étudiant de l'Université libre de cette ville, sa nouvelle fonction l'introduisit à l'Institut de sociologie (division Afrique) de l'Université de Liège, transformé en

20. L'orthographe généralement reprise de ce nom est « Vandewalle ».

21. Dans sa note du 28 septembre 1961 adressée à René Clémens en séjour aux États-Unis, Pol Evrard écrit : « Informations sur la situation à Élisabethville : voir ci-joint copie des trois derniers messages reçus de Jacques Brassinne, qui paraît fonctionner à nouveau très efficacement ».

laboratoire de conception dans l'organisation de la sécession du Katanga²².

L'historien Michel Dumoulin, choisi par Jacques Brassinne comme préfacier de son ouvrage, semble avoir éprouvé de la gêne. La tâche qui lui était confiée n'était pas des plus faciles. Dans un exercice d'équilibre, il va chercher à limiter son rôle en indiquant des pistes, voire en prenant déjà quelques distances, pour préserver son statut académique. Il écrit :

« [...] c'est précisément son statut de témoignage en même temps que de livre d'histoire qui confère à l'ouvrage de Jacques Brassinne un caractère quelque peu déroutant qui ne manquera pas de susciter le débat. Mais n'est-ce pas là une qualité des principales qualités de tout livre ? Dans le cas d'espèce, il illustre bien le fait qu'il est possible de relever une gageure : apporter, sans effet de manche et sans volonté de régler des comptes, un témoignage de première main bien replacé dans son temps et son contexte. Ne cédant pas à la tentation de la mise en scène spectaculaire ou à celle de la polémique, Jacques Brassinne nous offre un livre qui comporte non pas plusieurs angles, mais bien plusieurs strates de lecture. Brassinne auteur, tantôt s'en tient à ce rôle, tantôt rapporte ses souvenirs de témoin, d'une part, d'acteur, d'autre part.

Constituant en quelque sorte un cas à étudier au point de vue de la méthode que son auteur a adoptée, ce livre recèle sans doute quelques défauts que les auteurs de recensions ne manqueront pas de relever. En revanche, et ce n'est pas la moindre de ses qualités parmi celles que nous avons notées, il n'oublie jamais que l'histoire est faite par des hommes et des femmes de chair et de sang. Cette réalité est illustrée non seulement par les

22. Mais voir attacher Brassinne à cette structure, cela mécontente les autres membres de l'équipe. Dans sa lettre du 29 mai 1961, le chef de travaux Paul Minon qui assure la direction de l'institut et aussi intéressé à gagner un poste de recherche plus intéressant le fait savoir à Clémens : « [...] P. Evrard m'a écrit que vous n'aviez pas conservé le souvenir des P.S. manuscrits de ma lettre du 7 mars et c'est notamment pourquoi je vous écris à nouveau. D'après mes propres souvenirs, ces P.S. devaient concerner : [...] l'engagement de J. Brassinne dont la situation a évidemment évolué depuis lors, sans que j'aie complètement cessé de m'étonner sur certains aspects de cet engagement [...]. Je regrette de devoir ainsi vous importuner avec des questions personnelles, alors que je vous sais si absorbé par votre tâche katangaise. Ces tâches vous absorbaient sans doute également lorsque vous n'avez pas pressenti combien on pouvait se trouver étonné à Liège de vous voir trouver cependant le temps nécessaire pour organiser l'entrée de J. Brassinne à l'Institut. »

nombreux portraits qui jalonnent ce récit-témoignage mais aussi par le ton adopté » (Brassinne 2016 : 18).

Les informations contenues dans l'ouvrage de Jacques Brassinne renvoient à diverses sources, à une intervention portée par plusieurs acteurs. Son explication : « des décisions prises sur trois continents » pour justifier la complexité de la situation dans la crise congolaise n'est que prétexte. Le problème se situe d'abord au niveau de l'identité des acteurs, dont lui-même. Il y a René Clémens qui fait engager Jacques Brassinne dans le « Bureau conseil » qu'il dirige à Elisabethville à partir de la mi-octobre 1960. Quelques mois après, celui-ci va entrer en conflit avec Paul-Henri Spaak qui avait repris, en avril 1961, le ministère des Affaires africaines jusque-là dirigé par Harold d'Aspremont Lynden²³.

Clémens est un acteur dont l'opinion était tranchée, comme on peut le voir dans ce qu'il écrit le 3 juillet 1961 à un proche, Albert Parisis :

« Quand comprendra-t-on en Belgique et aux USA qu'il n'y a pas de gouvernement autochtone central possible au Congo, parce que : i) on ne trouvera pas d'hommes capables de gouverner un pareil espace (plus de la moitié de l'Europe traditionnelle) du point de vue psychologique ; ii) quelle que soit la valeur d'un homme, il n'est plus rien, pour des raisons sociologiques, s'il est séparé de sa terre et de ses gens... Hors de là nous sommes en pleine vue de l'esprit et le malheur est que les diplomates et politiques américains pas plus que les nôtres n'ont aucune formation anthropologique.

De même, il n'y a pas de Parlement central viable, ou "workable", parce que cela ne représente rien dans l'ensemble du pays, et qu'à nouveau les Députés à Léopoldville sont séparés de tout leur milieu et il ne peut plus y avoir que factions rivales et jeux personnels. [...]

Spaak reconnaît que la politique de l'ONU, au mépris de la charte, tend à mettre le Congo sous tutelle, et que c'est une tendance dangereuse pour les autres pays. Alors, qu'il laisse tranquilles ceux qui n'ont rien à voir avec le gouvernement belge, qu'il les désavoue

23. Le 2 septembre [1960], [...] d'Aspremont Lynden avait succédé à Scheyven en tant que ministre des Affaires africaines. « Le glissement vers une politique belge plus active au Congo que représente ce remaniement est plus que symbolique », notait le rapport de la Chambre des Représentants de Belgique 2001 : 125-126.

du point de vue du gouvernement et que, incapable de sauver l'indépendance que le gouvernement belge a accordée, ils ne nuisent pas à ceux des Bantous qui veulent rester amis de la Belgique, par des pressions et du chantage à la libération du Président [Tshombe].

[...] La déclaration précédente fait bien voir que c'est maintenant que nous sommes en train de tout perdre. Je me demande bien ce que la Belgique peut perdre d'une démission de l'ONU. Mais il y a les pressions américaines ! En réalité à travers l'ONU, si l'Est ne l'emporte pas (et grâce au Katanga, c'est presque sûr à présent), ce sont les intérêts US qui veulent s'emparer du Congo. Comme je l'ai toujours dit bien avant le 30 juin, la façon dont nous donnions l'indépendance créait un vide politique qui devait être comblé et la forme moderne de la colonisation qu'établissent les US tend à nous bouter dehors. Évidemment nous ne pouvons nous mettre ceux-ci à dos en Afrique, mais l'aide britannique et française pouvait être davantage recherchée. Je ne crois pas qu'on reprochera aux troupes britanniques leur arrivée à Koweït 10 jours après l'indépendance ! À un an de date. Il faudrait d'urgence développer aux US une vaste action publicitaire en faveur du Katanga, je dis du Katanga, parce que si nous sauvons et ses liens moraux avec la Belgique (comme les Français et les Anglais l'ont fait partout en Afrique Noire), nous sauverons ces liens après un temps avec tout le reste du Congo dans une reconstruction confédérale. [...]. Mais il faut agir vite et fort, montrer l'impossibilité de la reconstruction unitaire et même d'un fédéralisme qui déguise l'unité, rappeler le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, faire la critique de l'application de la charte et d'un organisme qui n'a justement plus rien de juridique dans la prise des décisions [...], mais qui fait du juri-disme dans l'exécution. »

Le débat que portent Clémens et les *Katangaleux* sur le modèle de construction de l'État congolais pour justifier la sécession du Katanga peut paraître hors cadre. Mais il n'est ni accidentel ni anormal parce que construit en se basant sur des convictions intimes que beaucoup de coloniaux partageaient. C'est dans le fond idéologique occidental qu'il y a d'abord lieu de situer le problème pour le comprendre. Chez les Occidentaux partisans de gauche qui approuvaient l'indépendance du Congo, la sécession du Katanga passait pour être la persistance de la domination et de l'exploitation européennes du continent africain. Mais pour ceux de la droite comme celle des États-Unis, il y avait là les trois plus grandes horreurs à

contrecarrer : une révolution noire imminente en Afrique, l'apaisement occidental envers les forces du monde communiste et un gouvernement supra-mondial sous la forme d'une ONU militante. Comme le déclare une organisation pro-Katanga : « En résistant à l'agression de l'ONU, les gens sont les vrais combattants de la liberté non seulement pour leurs propres libertés, mais pour la cause de la liberté mondiale²⁴ » (Brownell 2014 : 210).

Au Congo indépendant et à son pouvoir central, Clémens oppose l'ordre qui aurait régné au Katanga sous la sécession, dénigrant l'action de l'ONU sans mettre en évidence les incohérences, voire l'anarchie, observées dans la gestion de la sécession. Dans ses notes intimes, Robert Dethier, d'Élisabethville, informait René Clémens, le 24 août 1961 :

« À Kolwezi, l'ONU (Suédois) se réinstalle, afin (?) de rétablir l'ordre. En effet, rixes continuelles entre police katangaise et commandos katangais. La police a été désarmée par l'armée, la population étant du côté de celle-ci. Le président [Tshombe] a envoyé le colonel Moke pour apaiser le conflit. Jusqu'ici, 2 morts (policiers). Au total, d'après l'UM (Derricks), c'est sérieux mais on ne note aucune agitation chez les travailleurs Union minière. La population semble à l'écart de tout cela. »

Bref, que valait réellement la Gendarmerie katangaise sans les troupes belges et les mercenaires ? De Washington où il se trouvait le mardi 29 août, René Clémens écrit dans ses notes :

« Le danger de désorganisation de la Gendarmerie katangaise ? C'est une armée qui ne vaut tout de même rien. Elle est "*happily undisciplined*". Toutes les mesures ont été prises de la part de l'ONU (qui patrouille le long des camps) pour empêcher les troubles. Les forces sont à deux contre un au moins. Le but de l'opération est d'enlever à Tshombe le complexe de supériorité que lui donnait son armée. Il n'a pas voulu négocier, quand il avait une armée. Maintenant, il devra négocier, affaibli, sans armée. »

24. Il s'agit de l'ACAKFF, Comité américain pour les combattants de la liberté de l'aide qui, comme nous le verrons plus loin (p. 648) a publié une page de publicité dans *The New York Times* le 14 décembre 1961 (Recherche en archives corp. Bibliothèque des livres rares et des manuscrits, Université de Columbia, boîte 6). « Un secret plan... ». Lettre de Yergan aux membres de la KFF, 22 octobre 1962, boîte 56, Papiers Marvin Liebman, Bibliothèque Hoover).



Léopold II, le 3 juin 1906 : « J'ai entrepris l'œuvre du Congo dans l'intérêt de la civilisation et pour le bien de la Belgique. »

Médaille en bronze du monument du cinquantenaire, aux coloniaux morts pour la patrie.

(HO.1932.762.5, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC.)

Peut-on parler d'une grande incompréhension dans tout ce qui s'est passé avec le Katanga ? Non. Il est vrai que Belges et Congolais n'avaient jamais parlé ensemble de politique pendant toute la colonisation. Lorsqu'apparurent les signes d'une décolonisation, soudain l'appréhension gagna la Belgique de voir le Congo voué à la crise. On accorde l'indépendance, que l'on présente comme un grand cadeau de la Belgique au Congo (voir le discours du roi Baudouin, à cette occasion) et, en même temps, on se déclare toujours indispensable à ce pays. Parce qu'on a échoué à réussir la colonisation du Congo, on tient à rester indispensable pour l'avenir de ce pays. C'est à ce type de comportement qu'on assiste à l'occasion du retour de Frédéric Vandewale en Belgique, le 12 février 1963, lorsque celui-ci remercie le personnel consulaire et la population civile belge du Katanga : « Mon dernier hommage ira à mes camarades, les trente-trois officiers, sous-officiers et soldats belges morts dans ce pays entre juillet 1960 et le 28 août 1961. Ils n'étaient pas au service d'une sécession ou d'une politique de maintien d'intérêts, dits impérialistes ou colonialistes. Ils servaient la cause de l'ordre qui a permis à ce pays de ne pas se vider de ses techniciens. Leur sacrifice n'a pas été inutile. Ils ont rendu au Congo un service immense en permettant à nos compatriotes et à tous les étrangers du Katanga d'y demeurer. Je ne pouvais pas, Mesdames et Messieurs, quitter ce pays

sans saluer leur mémoire. Plus personne d'autre ne le fera probablement » (Brassinne 2016 : 585). Voilà une référence qui rappelle cette pensée de Léopold II s'adressant le 3 juin 1906 aux coloniaux morts pour la patrie : « J'ai entrepris l'œuvre du Congo dans l'intérêt de la civilisation et pour le bien de la Belgique ».

Faire le procès aux Congolais d'avoir hérité d'un État congolais le 30 juin 1960, le débat aurait dû être mené entre coloniaux et pendant la colonisation. La conférence de la Table ronde politique de janvier-février 1960 à Bruxelles semble avoir été l'ultime moment où tout a basculé. L'origine profonde du chaos qui sévit après l'acte de l'indépendance accordée par la Belgique était le manque de vision et la crise d'initiatives politiques qui avait caractérisé le pouvoir belge dans sa gestion du Congo. En 1959, ceux des Belges qui vivaient au quotidien les réalités coloniales sur le terrain le ressentaient. Raoul Verhagen, de la société Fabrimétal à Léopoldville, avait déclaré à Daniel Gillet : « Quoi que nous voulions, quoi que nous fassions, nous ne pourrions plus nous adapter à ce pays ; nous avons été conditionnés par le colonialisme jusque dans nos attitudes les moins conscientes. Notre paternalisme, entre autres, est presque invincible parce qu'il garde une bonne partie de sa justification objective. Mais il est devenu psychologiquement insupportable » (Dumont 2003).

Dans l'organisation et la pérennisation de la sécession du Katanga, les différends sur le Congo observés entre Clémens et les pouvoirs belges, dont Paul-Henri Spaak, se situent au niveau de querelles de positionnements internes. L'ambassadeur Charles de Kerchove en poste à Léopoldville qui suivit de près les événements du Congo des années 1960 (*cf. supra*) observa que « les Belges de l'entourage de Tshombe étaient des hommes qui ne parvenaient pas à décider s'ils étaient vraiment belges ou katangais ». Selon lui, ceux-ci étaient confortés par le personnel d'encadrement de l'Union minière et les anciens coloniaux du Katanga haïssant le gouvernement de Bruxelles, d'autant plus qu'ils « n'avaient rien appris et rien oublié ». (cité par de Witte 2017 : 90). Pourtant, c'est du gouvernement belge que Clémens avait appris la stratégie à développer, dans l'action anti-Lumumba, pour élargir le cercle des adversaires jusqu'à infiltrer l'ONU. N'avait-il pas vu le ministre Wigny préparer l'offensive dans la perspective des réunions du Conseil de sécurité de l'ONU ? N'avait-il pas observé qu'à la fin septembre 1960, Michel Struelens, un ressortissant belge qui travaillait à la promotion du tourisme au Congo, devenait le représentant katangais aux États-Unis ? D'ailleurs, c'est le consul américain à Bruxelles qui lui avait attaché un visa étranger, ou visa « I », à son passeport belge. Mais le moment de changer de politique et s'adapter à l'évolution créée par l'assassinat de Lumumba en janvier 1961 venu, Clémens n'accepta(it) plus de se départir de ses attitudes, du fait qu'il était devenu lui aussi un acteur important²⁵. Cette attitude occasionna une crise dans l'affaire du Katanga sous Spaak, mais, malgré tout, la Belgique continua de protéger les acteurs belges face à l'ONUC, offrant, de la sorte, au camp Tshombe quelques chances d'espérer reprendre son souffle.

Au cœur du problème du drame du Congo se trouve donc la politique belge. D'après René Clémens, la gestion coloniale avait été incohérente,

25. Dans sa conférence de mardi 19 décembre 1961, Clémens affirme que la Belgique s'est inclinée devant des résolutions de l'ONU qu'elle qualifiait d'injustes (en 1960) dans le souci d'une politique étrangère dont on voulait espérer qu'elle serait bientôt une politique de relations publiques. Le gouvernement belge a retiré les officiers belges qui, en vertu de la Loi fondamentale art. 250, étaient le cadre de l'État indépendant. Il a laissé traiter des officiers belges de « mercenaires ».

mauvaise et la politique du gouvernement belge fausse. Il justifie son intervention personnelle par la volonté de réparer l'écroulement moral, de contribuer à en éviter les conséquences désastreuses. Dans « Note sur l'attitude de M. Clémens envers la politique du gouvernement belge », ce qui semble être une auto-justification, lorsqu'il fut accusé de boycotter la politique du gouvernement Lefèvre-Spaak, Clémens apporta les arguments suivants et dit être

« parti en juillet 1960 avec le comte d'Aspremont pour aider l'État du Katanga à se construire [...] membre de la Mission technique belge qui devait travailler à réparer les dégâts causés au Congo par la politique du 30 juin. [...]

M. Clémens a accepté, à l'époque, de partir pour ces raisons :

1° parce qu'il pensait que tout devait être mis en œuvre pour que la Belgique ne conserve pas le nom d'avoir créé le gâchis en Afrique centrale.

Depuis des années et surtout depuis 1959, Monsieur Clémens n'a cessé de critiquer publiquement les erreurs de la politique congolaise. [...] Convaincu de la nécessité d'une évolution aussi rapide que possible des institutions politiques, il estimait qu'on avait choisi des méthodes qui conduiraient directement à la catastrophe (cf. la remarque en 59 du Nonce apostolique : "Vous autres, Belges, vous avez eu une émeute et vous en avez fait une révolution" - cf. aussi Rapport tout récent de Ganshof van der Meersch).

M. Clémens sait qu'il n'a pas bonne presse chez nombre d'hommes politiques parce qu'il s'est maintes fois exprimé librement sur les dégradations des institutions politiques belges et spécialement sur les positions politiques en matière congolaise.

La catastrophe s'étant produite, il a estimé que, l'occasion lui en étant offerte, il devait partir aussitôt pour tenter, sur le terrain katangais au moins, de contribuer à éviter les conséquences désastreuses qui se sont produites ailleurs et de réparer quelque part au moins l'écroulement moral produit en Afrique par la fausse politique du gouvernement belge. [...]

2° [...] parce qu'il pensait que, selon l'enseignement de Lénine et la politique générale de l'URSS, l'Europe sera prise à revers par l'Afrique, si le communisme doit s'emparer de l'Afrique. Or, malgré les dénégations de certains hommes politiques belges, il est convaincu que Lumumba était un homme de Moscou. [...]

3° parce qu'il pensait que le gouvernement du Katanga, par sa composition comme par ses positions, permettait d'espérer que le problème crucial du xx^e siècle, celui des relations entre les peuples de races différentes, pourrait trouver au Katanga un champ d'expérience

bénéfique et permettre de construire – surtout avec un homme comme le président Tshombe – un État gouverné par les Noirs où les Blancs seraient admis à les aider et où les uns et les autres, les meilleurs d'entre eux au moins, pourraient tenter d'établir de nouveaux *modèles* des vrais et bons rapports sociaux.

[...] La mission confiée à M. Clémens et acceptée par lui [...] était [...] d'apporter son aide au gouvernement katangais dans ses problèmes, non point de servir auprès de lui la politique ou les intérêts du gouvernement belge ou de la Belgique. Au surplus, de cette politique ou de ces intérêts, il n'a jamais été informé par aucune autorité. Il en a appris quelques éléments par des conversations occasionnelles, comme avec le comte d'Aspremont. En aurait-il été informé que sa position, comme celle de tout conseiller²⁶, en aurait été affectée. Nul ne peut servir deux maîtres. L'assistance à un gouvernement quelconque suppose que l'on éclaire les intérêts bien compris de ce dernier et non ceux du pays dont on est national. À moins de jouer un double jeu particulièrement odieux...

Au demeurant, le Katanga, dès le 11 juillet, affirmait sa volonté de collaborer avec la Belgique, d'être fraternellement uni à elle comme les peuples de la Communauté le sont restés à la France. La Belgique a continuellement rejeté cette main fidèlement tendue. Mais ces circonstances rendaient certes facile la conciliation des intérêts les plus hauts de la Belgique avec ceux du Katanga.

Si la Mission technique [belge] a été ainsi comprise sous la direction du comte d'Aspremont, qui n'appartenait pas aux Affaires étrangères, la période du 24 août au 15 octobre, où elle fut dirigée par un Ambassadeur, M. Rothschild, a vu naître des confusions et des suspicions dans l'esprit des autorités katangaises. Ces suspicions étaient sans doute non fondées, mais elles étaient inévitables dans la psychologie du milieu par la dépendance de la Mission à l'égard des Affaires étrangères de Belgique du fait qu'elle était dirigée par un Ambassadeur.

Les circonstances d'ailleurs ont conduit, sur la proposition même de Rothschild, à mettre fin à la Mission technique belge le 15 octobre 1960 par un communiqué Tshombe-Rothschild en date du 12 octobre. La Mission était supprimée. M. Clémens passait sous l'autorité du Président [Tshombe] à la demande de celui-ci et en raison de son acceptation personnelle.

Son activité et celle de ses collaborateurs (certes financées par le Ministère des Affaires africaines) s'inscrivaient désormais exclusivement dans les activités du gouvernement katangais et n'avaient, selon les déclarations de l'époque, plus rien à voir avec celles du gouvernement belge.

[...] Depuis le 15 octobre 1960, M. Clémens s'est efforcé en toutes circonstances de suggérer les solutions d'intérêts katangais, d'un intérêt compris comme celui d'un gouvernement qui veut maintenir son indépendance pour sauver son ordre public et son économie, mais qui veut en même temps contribuer à une reconstruction de l'ancien Congo belge.

Était-ce ou non la politique du gouvernement belge ? Y avait-il une politique du gouvernement belge ? Y en avait-il une seule ? Était-elle en accord avec les réalités africaines ?

M. Clémens ne s'est en fait guère trouvé devant de tels problèmes, car n'appartenant pas à un service belge, il n'était pas normalement informé des intentions de Bruxelles.

Par exemple, il a été pratiquement tenu à l'écart des démarches faites au début mars par l'Ambassadeur Carlier, au début d'avril par M. Longerstaey, tous deux émissaires des Affaires étrangères de Belgique. Si ces émissaires ont échoué, c'est que l'objet de leurs démarches était inapproprié ou que leur connaissance du milieu était insuffisante. Mais il est odieux d'en imputer la faute à tel ou tel conseiller.

Les informations transmises à Bruxelles, notamment par les services consulaires, sont en grande partie le résultat de rumeurs non contrôlées, de bruits non critiqués, de faux rapports.

[...] M. Clémens a [...] contribué à l'échec de la pénétration de Trinquier. Il a poussé aux réunions qui devinrent la Conférence de Tananarive. Il a poussé à reprendre le contact après Tananarive, etc.

[...] En résumé, l'accusation d'avoir boycotté la politique du gouvernement belge, si elle ne provient d'une ignorance totale des faits, a bien l'air d'un moyen d'expliquer ses échecs en trouvant un bouc émissaire²⁷ ».

Guy Weber, René Clémens, Jacques Brassinne..., allaient tous continuer à séjourner au Katanga sous diverses étiquettes jusqu'à la fin de la sécession en

26. Pour la compréhension du contenu de cette fonction à la décolonisation, se référer au document « Note sur le sujet de l'exercice des fonctions des conseillers », élaborée à Élisabethville le 12 novembre 1960, 7 pages.

27. « Note sur l'attitude de M. Clémens envers la politique du gouvernement belge ». Document manuscrit non daté (date d'élaboration à situer entre la mi-juin et juillet 1961), 3 pages (Archives Clémens, MRAC).

janvier 1963²⁸. Clémens s'affiche contre l'hypocrisie de l'État belge, ce qui donne sens à son ultime appel parlant de sauver l'honneur de son pays. L'affaire Lumumba et la sécession du Katanga sont des événements qui vont aider la Belgique à se rattacher à l'État congolais postcolonial. Les interventions engagées par la communauté internationale ont conduit au fait que cet État demeure une menace pour les populations qui ne sentent pas sa protection ou constatent sa démission ou son incurie face à ses devoirs régaliens élémentaires. Perceptions qui rendent appréhensible cette réalité sombre devenue possible : pas d'acteurs qui se sentent responsables du mal fait, image persistante de lassitude, d'imperfections, d'échecs sans fin, à l'origine de la tentation de *démissionner* devant ce pays qui interpelle, voire qui déçoit toujours.

Selon Clémens, l'État, en Afrique, ne peut s'identifier qu'à l'ethnie. Une conception qui ramène l'histoire du temps long à l'immédiateté de l'actualité opportuniste, pendant qu'elle réduit la mobilité qui doit aider l'espace à se construire. On est en droit de se poser des questions sur ce qu'il savait réellement des peuples du Katanga et du Congo belge. La réponse vient de l'anthropologue belge Pierre Petit qui a étudié le Katanga :

« Se représenter les groupes peuplant le Katanga ancien et présent comme autant d'entités correspondant à un contenu culturel défini de façon univoque serait non pas une simplification grossière, mais bien une méprise. Les traits culturels liés à la parenté, aux rites, à la langue, à l'économie, à la religion, etc., sont répartis selon des aires d'extension qui ne se confondent pas avec celles des appellations ethniques. Que s'est-il donc passé pour qu'une représentation comme celle offerte par la carte d'Olga Boone semble si *naturelle* ? D'où vient le sens commun qui nous fait admettre les

“ethnies” comme des groupes allant de soi ? Les termes mêmes qui ont servi à fonder les appellations ethniques sont liés à un passé qu'il nous est difficile de connaître. Dans certains cas, il s'agit d'anciens toponymes qui ont fini par désigner des populations gravitant autour de certains espaces ; dans d'autres, il s'agit sans doute de caractérisations géographiques, voire d'expressions dénigrantes, imposées par des groupes puissants à leurs voisins ; dans d'autres encore, il s'agit de noms de chefs, de familles ou de clans. Le terme *luba*, par exemple, s'applique spécifiquement à une région située au centre de l'ancien royaume, au sud de Kabongo, là où se succédèrent les anciennes capitales du royaume au XIX^e siècle : on peut penser que l'appellation a été reprise pour désigner, par extension, le royaume lui-même et les populations qui gravitaient autour de celui-ci, selon des géométries variables (Petit 1996). Le terme a fini par s'appliquer à des populations hétérogènes qui ont trouvé là un *label de qualité* qui fut certainement valorisé tant par les élites locales que par l'administration coloniale. L'extension présente du terme est donc un fait de nature idéologique, politique et administrative, mais pas le résultat d'une unité culturelle ancienne. L'évolution et la stabilisation des labels ethniques au Katanga, comme ailleurs au Congo, est en bonne partie le fait d'une administration coloniale qui devait produire des catégories stables pour contrôler et diriger un ensemble de populations dont elle ne connaissait pratiquement rien. Cela ne veut pas dire qu'elle a entièrement “inventé” ces catégories, car il est manifeste que la plupart des labels ethniques ont connus un usage (souvent fort différent, du reste) avant l'imposition de l'ordre colonial. En les reprenant, l'administration a stabilisé ces catégories selon un principe de délimitation territoriale, qui allait de pair avec une administration indirecte basée sur la reconnaissance de “chefferies indigènes”, souvent redéfinies en fonction des intérêts de l'administration. Cette essentialisation des catégories ethniques n'a pas été le seul fait des colonisateurs : il s'est trouvé des élites africaines impliquées dans ce processus, des “entrepreneurs ethniques”, comme on dirait aujourd'hui, qui ont cherché à faire prévaloir une version de l'histoire légitimant certaines catégories ethniques plutôt que d'autres. Au Katanga, Bonaventure Makonga, clerc de l'administration coloniale, fut ainsi le grand défenseur d'une ethnie “samba” spécifique, distincte des Luba (Petit 2005). Beaucoup de chefs reconnus par l'administration coloniale ont dû être semblablement impliqués dans de tels *lobbyings*. C'est cependant le cadre colonial urbain qui a dû avoir le plus fort impact sur la manière dont les ethnies ont été appréhendées au

28. Tout ce monde trouvait avantage à rester au Katanga, ou au moins à demeurer au Congo, où il y avait plus à gagner. Par exemple, à propos des *Clémens' boys*, on lit dans la lettre de René Clémens du 30 juin 1961 adressée à Paul Minon, qui s'occupait de la direction de l'Institut de Sociologie en l'absence du professeur : « Si M. Hubert Michel est amené à rentrer en Belgique (ainsi que M. André Devos), je leur offrirai à tous deux, après examen avec eux, de rentrer à l'Institut. [...] Mais ces deux retours sont incertains, car nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour les maintenir en Afrique tous deux, comme ils le souhaitent (très confidentiel). »

Congo, de la période coloniale à nos jours. En effet, les seules institutions dans lesquelles les habitants noirs des villes congolaises pouvaient se regrouper, tant que les associations politiques étaient interdites, étaient les associations ethniques, ancêtres des actuelles *mutuelles* qui jouent un rôle central dans la gestion politique des grands centres urbains du Congo. De ce fait, les gens se sont regroupés dans ces associations qui reprenaient les catégories validées par l'administration coloniale, comme les Songye, les Tetela, etc. Ce faisant, les regroupements plus ou moins arbitraires opérés par la colonisation sont devenus des catégories de plus en plus pertinentes dans l'organisation collective des villes congolaises. Les leaders de la veille des indépendances se sont d'ailleurs largement définis par rapport à ces références, produisant en retour un affermissement de la conscience ethnique auprès des populations rurales dont ils se présentaient comme les représentants politiques sur la scène moderne. Cela a progressivement émoussé la saillance des ethnonymes d'extension plus locale qui prévalaient autrefois dans les contextes ruraux, sans qu'ils disparaissent pour autant. Les catégories ethniques qui sont actuellement utilisées dans une ville comme Lubumbashi se réduisent à une dizaine de grandes catégories (Luba, Lunda, Songye, Bemba, etc.) qui n'ont plus grand-chose à voir avec les façons plus subtiles et plus contextuelles dont les aïeux de ces citadins ont pu concevoir les catégories d'appartenance autrefois, dans leur milieu d'origine » (Petit 2005 : 98-100).

Partageant les analyses de terrain avec divers auteurs, Petit arrive à la conclusion que le peuplement du Katanga au début du xx^e siècle n'était pas dense. Le cloisonnement n'était certainement pas aussi marqué qu'il le fut à partir de la colonisation européenne.

1.2. DES THÉORIES UNIVERSITAIRES COLONIALES À LA DÉFINITION DU CADRE DE LA SÉCESSION DU KATANGA

« Nous pensons que nous connaissons le Congo, nous savons de quoi il s'agit et nous avons la solution pour lui », voilà à peu près résumée une prétention coloniale récurrente que Clémens avait repris dans le cadre de la sécession du Katanga. On l'a vu concevoir au cours des dernières années de la colonisation un modèle de développement qui le conduisit à trouver dans la situation du Congo postcolonial un réconfort justifiant son appréhension qui n'est pas sans laisser entrevoir un certain plaisir vicieux. Comme son homologue Arthur Doucy, dont l'influente présence à Léopoldville va demeurer grande, Clémens a promu au Katanga la construction du modèle d'une « société congolaise évoluée » que l'autorité coloniale belge d'après lui n'avait pas su implanter (Toussignant 2009). Sous le titre « Les entrepreneurs universitaires », Benjamin Rubbers et Marc Poncelet (2015) retracent les deux parcours (voir encadré ci-dessous).

« Deux professeurs d'université jouèrent un rôle décisif dans l'émergence de la recherche sociologique au Katanga dans les années 1950 : Arthur Doucy (1918-2005) de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et René Clémens (1911-1980) de l'Université de Liège (ULg). Ni A. Doucy, ni R. Clémens n'avaient manifesté d'intérêt préalable pour le Congo, où ils ne s'étaient jamais rendus. Associé au Parti socialiste, le premier avait contribué, en tant que directeur de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), à la mise en place du Plan Van Acker relatif à la sécurité sociale en Belgique, avant de devenir professeur à l'ULB et de se spécialiser dans les domaines de la productivité du travail et de l'économie sociale. Philosophe et juriste de formation, le deuxième entama immédiatement sa carrière à l'ULg, où il s'investit dans le développement de la sociologie après avoir découvert cette discipline auprès de Werner Sombart, en Allemagne. Il écrivit notamment sur les relations humaines dans l'entreprise et l'assimilation des immigrants italiens et polonais dans le bassin industriel liégeois. S'il était davantage versé dans la théorie et inséré dans les réseaux scientifiques qu'A. Doucy, il ne fut pas moins engagé que ce dernier dans l'expertise auprès des responsables économiques et politiques.

Dans le contexte de la reconstruction après la guerre, les deux hommes furent notamment invités à participer aux travaux de l'Office européen de Productivité. C'est fort de cette expertise relative à la productivité, à la démocratie industrielle et aux politiques sociales qu'A. Doucy et R. Clémens se rendirent au Katanga pour étudier les « problèmes sociaux » évoqués ci-dessus. Accompagné de son assistant Pierre Feldheim, A. Doucy effectua un premier séjour de trois mois au Katanga en 1951 dans le cadre d'une étude sur les problèmes du travail et la politique sociale [...]. Quant à R. Clémens [...], il commença ses missions à Élisabethville en 1956 pour mettre en place un programme de recherche et d'action sociale à la Katuba^a, un quartier du Centre extra-coutumier d'Élisabethville. Il fut plus largement l'artisan d'une mobilisation de l'ensemble de l'ULg pour intervenir dans la définition de la politique de développement

du Katanga. Pas moins d'une vingtaine de professeurs et assistants de cette université y firent à sa suite des séjours plus ou moins longs entre 1957 et 1960 [...].

Très vite, on assista à une sorte de partage des tâches entre l'équipe d'A. Doucy à l'ULB et celle de R. Clémens à l'ULg. La première, celle de l'ULB, participa pour le Congo belge à l'enquête comparative sur les "facteurs humains de productivité" menée par l'Institut interafricain du travail [...]. Elle se concentra ainsi sur les problèmes de l'absentéisme, de l'instabilité (*turn-over*) et du rendement des travailleurs africains dans les entreprises coloniales. La deuxième, celle de l'ULg, réalisa, outre des enquêtes quantitatives sur les habitants de la Katuba, des travaux de psychologie sociale sur l'adaptation à la vie urbaine, la vie familiale et les migrations ville/village. Quant à l'Université de Louvain, si elle avait, par l'intermédiaire du professeur Guy Malengreau (1911-2002), des liens avec le CEPSI, elle ne développa pas de recherches sociologiques au Katanga, à l'exception de celle de Pierre Caprasse (1959) dont il sera brièvement question ci-dessous. Dans le même temps, les équipes de l'ULB et de l'ULg s'investirent dans divers projets d'action sociale au Katanga. A. Doucy créa des foyers sociaux pour femmes africaines et une institution destinée à former des travailleurs sociaux indigènes à Élisabethville^b. Après avoir mis en place un projet de développement communautaire à la Katuba – foyer social, projet horticole, etc., R. Clémens fonda, grâce au financement de l'Union minière et du CEPSI, un village expérimental en périphérie de la ville, où il établit, sous la supervision de cadres européens, des volontaires recrutés dans les cités indigènes. Ce village artificiel et sur-encadré – un "kibboutz bantou" selon les termes du recteur de l'ULg de l'époque – était censé être un centre horticole modèle, d'où naîtrait un "nouvel agriculteur bantou" [...].

Tout comme les intellectuels à l'origine du CEPSI, les professeurs belges étaient favorables à une politique sociale, qui mettrait en œuvre des réformes pour améliorer les conditions de vie des Noirs. Ils dénoncèrent bien, dans cette perspective, différents aspects de la politique coloniale en vigueur : ses incohérences, ses insuffisances et son caractère inadapté à la société indigène. Ils stigmatisèrent également, à l'occasion, le mépris raciste de nombreux coloniaux. A. Doucy et P. Feldheim [...] parlent même, à plusieurs reprises, des Européens et des Africains en termes de dominants et de dominés.

Ni l'un ni l'autre, cependant, ne remirent en cause la nécessité de la présence belge au Congo. Ils admettaient sans ambiguïté que les Congolais n'étaient pas prêts pour prendre leurs responsabilités : en dépit des apparences, ils n'étaient pas encore adaptés à la discipline du travail, à la vie domestique, en un mot au monde "moderne" de la ville. Ce n'est que sous le patronage du tuteur belge – éclairé par la sociologie – que les indigènes pourraient lentement avancer sur le chemin du progrès [...]. Les professeurs métropolitains ne s'éloignaient guère, à cet égard, de l'opinion qui prévalait parmi les administrateurs coloniaux les plus progressistes : l'émancipation complète de la population indigène n'était pas l'horizon du xx^e siècle et supposait une supervision méthodique du colonisateur » (Rubbers & Poncelet 2015 : 97-99).

a. On cite la construction du Foyer social de Katuba avec ses dépendances, voir Lwamba Bilonda 2001 : 39.

b. On cite la construction de l'Institut Solvay de la commune de la Ruashi et son foyer social, voir Lwamba Bilonda 2001 : 42.

Récapitulons : dans la construction de l'État congolais colonial, la période de conquête de l'espace congolais par l'Européen (de la conférence de Berlin à la fin des années 1920) avait été suivie de celle de la restructuration de l'ordre préexistant jusqu'à la fin des années 1940. Ces deux phases furent caractérisées par un rythme élevé de modifications administratives, surtout au niveau local, dont parfois la justification n'était pas toujours évidente. L'objectif était d'assurer la domination-exploitation de l'espace, mais l'autorité coloniale en est restée là. La phase d'intégration-développement qui aurait intégré le Congolais dit indigène dans le système étatique moderne en tant qu'individu citoyen responsable

n'a pas été réalisée. Dans le schéma hérité du modèle colonial belge, l'identité du Congolais²⁹, sujet social, en est restée à une identité collective rapportée à l'ethnie et à la communauté (village), cette dernière, elle-même, perçue comme une simple unité de reproduction du capital humain. Le village se situait au bas de l'échelle des considérations sociales, considéré comme une sorte de pâturage/refouloir. L'autorité coutumière (le chef) externe au cadre

29. Plutôt que d'utiliser la terminologie coloniale d'indigène, Clémens et Brassinne recourent à la dénomination « Bantous » pour désigner les peuples du Congo.



Les deux faces d'une médaille donnée « au bon chef indigène ».
(HO.1910.648.2, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver, © MRAC.)



Médaille du Mérite (avers et revers) pour chefs indigènes, créée par décret du 30 avril 1889 de Léopold II, roi-souverain de l'État indépendant du Congo.
(HP.1955.41.1, collection MRAC Tervuren ; photo H. Quinot, droits réservés.)

administratif colonial, se réduisait à être l'expression d'une entité sentinelle. Le décret du 2 mai 1910, par exemple, lui refusa le droit de délivrer le « passeport de mutation³⁰ » même à sa propre population. Ce pouvoir revint à l'agent européen chef de poste.

Les situations administratives liées à des modifications géographiques avaient touché plusieurs peuples confrontés à des changements d'appartenance. Conséquence du caractère dynamique du

système de localisation/appartenance lié au brassage de la population, à l'urbanisation et à la modernisation, l'éthnicité, base formelle de l'identité et de l'appartenance à la nationalité postcoloniale, apparaît manifestement comme un concept fabriqué ou refabriqué, de ce fait, largement fossilisé et transformé en détonateur de conflictualité.

La justification théorique de la sécession du Katanga par Clémens se nourrit du cloisonnement administratif et de l'immobilisme des (Noirs) Congolais selon le modèle colonial. Pour intégrer l'acte de l'indépendance qui mettait fin, au Congo, à cette société où Noirs et Blancs vivaient séparés, Clémens et ses collaborateurs portèrent Tshombe

30. Le passeport de mutation était un document administratif autorisant les Congolais à quitter leur endroit de résidence villageois pour se rendre en ville pendant plus d'un mois.

sous l'étiquette de « président ». C'était la nouvelle démarche de l'Européen qui s'enkystait dans l'élite noire pour ne faire qu'un avec elle afin de perpétuer ainsi le contrôle du pays (à son service) comme au bon vieux temps colonial. C'est la reproduction du comportement de la mouche phoride qui pique sa victime, la fourmi de feu ouvrière, dans laquelle elle incube ses œufs et la transforme dorénavant en pouponnière vivante pour assurer sa descendance³¹. On le voit avec Tshombe, tout comme avec Mobutu. Dans les deux cas, l'image évoque les résultats auxquels avaient abouti particulièrement les interventions de René Clémens et d'Arthur Doucy comme « entrepreneurs universitaires » dans la décolonisation congolaise en 1960.

« La décision de A. Doucy et R. Clémens de soutenir J. Sendwe et M. Tshombe procédait de leur amitié avec ces hommes et de leur affinité avec certaines de leurs opinions. Arthur Doucy pouvait ainsi s'identifier au réformisme modéré de J. Sendwe, qui jugeait la décolonisation précipitée, par contraste avec un Patrice Lumumba à Léopoldville. R. Clémens, qui était conservateur catholique et royaliste, pouvait, de même, se retrouver dans le programme conservateur de M. Tshombe pour le Katanga, qui laissait une place importante au capital colonial et aux chefs coutumiers. Il lui resta d'ailleurs fidèle, y compris lors de l'exil de M. Tshombe en Espagne, jusqu'à sa mort en 1969. Cette année-là, il connut lui-même un accident cérébral, qui sonna le glas de ses projets africains.

En ce qui concerne A. Doucy, le choix de devenir le conseiller d'un homme politique congolais relevait aussi, très probablement, d'un certain opportunisme

consistant à offrir son expertise aux nouveaux maîtres du jeu politique. Avant de soutenir le parti de J. Sendwe, qui était en faveur de l'unité du Congo indépendant, il avait écrit un article, en 1957, dans lequel il prônait la division du territoire en plusieurs colonies dépendantes de Bruxelles. Lors de la Table ronde en 1960, ses étudiants devinrent, sur sa recommandation, les conseillers de *leaders* politiques congolais de tous bords. Plus tard, A. Doucy devint encore le conseiller de Mobutu, qui lui attribuera de juteux contrats de recherche. Le rapport Blumenthal (1982) sur les finances du régime Mobutu le compta parmi ceux qui bénéficièrent des largesses du président zaïrois³².

Quoi qu'il en soit, l'implication en dernière minute d'A. Doucy et R. Clémens aux côtés des *leaders* politiques congolais n'impliqua pas une révision de leur compréhension de la société congolaise. L'un comme l'autre estimaient que l'indépendance avait été octroyée trop tôt et que les Congolais ne pourraient guère assumer leur autonomie sans le soutien des Européens » (Rubbers & Poncelet 2015 : 100).

René Clémens tint à porter son modèle de société dans la sécession du Katanga. Son heure arriva lorsqu'intervint l'assassinat de Lumumba. Il réussit l'organisation de la conférence de Tananarive (8-12 mars 1961), mais assez vite il se trouva confronté au gouvernement Lefèvre-Spaak, en place dès la fin du mois d'avril 1961. Le changement politique intervenu à Bruxelles devint plutôt favorable à la tendance unitariste soutenue par Arthur Doucy, allié de Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères. Recherché pour être ramené de force en Belgique, tapi quelque part au Katanga, Clémens fit sa profession de foi le 20-21 juillet 1961³³ : « J'ai donné tout mon cœur à l'Afrique. J'y suis venu tard. Mais c'est là que j'ai trouvé une proportion plus forte qu'ailleurs des plus entreprenants et des meilleurs de notre pays, avec beaucoup d'indifférents et, partant, de médiocres. Mais j'y ai surtout trouvé des hommes du pays qui aspiraient naïvement à plus de justice et plus d'humanité et qui mettaient en ceux qu'ils

31. Il s'agit du comportement des mouches du genre *Dohrniphora*, de la « famille des diptères répertoriés sous le nom de mouches phorides » (http://www.maxisciences.com/mouche/quand-des-mouches-se-mettent-a-decapiter-les-fourmis_art34096.html). « Les femelles ont développé une stratégie bizarre de reproduction : [...] [elles] planent sur les fourmis de feu, puis injectent leurs œufs dans les fourmis avec un appendice en forme d'aiguille. L'œuf se développe et la larve migre généralement vers la tête de la fourmi. La larve vit là des semaines, siphonne le cerveau et transforme la fourmi en "zombie" [...]. Pour finir, le bébé-mouche décapite son hôte, pour sortir de celle-ci [...]. La mouche phoride injectée dans une fourmi, décapite son hôte et utilise la tête évidée comme un lieu pour se transformer en une chrysalide, un stade intermédiaire entre la larve et la mouche adulte » (<http://www.gurumed.org/2011/03/29/en-photos-la-mouche-qui-contrle-les-fourmis-avant-de-les-dcapiter/>).

32. Par exemple, le Bureau du président Mobutu en 1975 avait financé l'équipe d'Arthur Doucy pour la réalisation d'un projet de développement du Zaïre. La mission avait coûté environ 40 millions de francs belges au trésor public (Nimy 2006 : 274).

33. Sa note manuscrite indique comme lieu et date « K., 19/20 juin 1961 ».



Godefroid Munongo.

(HP.2004.3.161, collection MRAC Tervuren ;
photo H. Goldstein, 1960 © SOFAM.)

avaient acceptés tant de foi et tant de confiance que ceux-ci se seraient sentis amoindris, de les décevoir et de ne pas tenter de répondre à leur modèle et qu'ils prenaient soudain dans cette condition difficile le sens et la mesure de l'homme par-delà toutes les différences de race. »

Ce cadre permet de mieux situer l'ouvrage de Jacques Brassinne. Moïse Tshombe, qu'il présente comme l'acteur décisif de la sécession du Katanga, passe pour l'exemple type de la marionnette alors que, selon Brassinne (2016 : 174), c'était plutôt Munongo la « véritable girouette politique ».

Tshombe est un acteur fragile ; il était peu sûr dans ses convictions profondes. Le journal *Katanga Express* du 9 au 15 octobre 1965 le dépeignait comme ceci : « Tshombe : politicien ou farceur ? [...] Car c'est moins pour ses qualités que pour ses défauts qu'on lui faisait confiance. On le savait perpétuellement en quête d'applaudissements et de gloire, capable des plus grosses roueries et faisant peu de différence entre les oui et les non. » Et le même journal de s'interroger : « À la manière dont Tshombe était soutenu dans les milieux d'affaires belges, on se demandait si la crédulité bantoue avait gagné la haute Banque ».

De Tshombe, le portrait que dresse pourtant Brassinne est dithyrambique :

« Grand, élancé, d'une physionomie ouverte et rayonnante, son sourire était légendaire. Le président Tshombe Kapenda, avait une "bonne tête", selon l'expression de Weber. [...] Excellent orateur [...], Tshombe eut d'excellentes relations avec Harold d'Aspremont Lynden qu'il vit quotidiennement lorsqu'il était le patron de Mistebel, malgré le refus du gouvernement belge de reconnaître l'indépendance du Katanga. [...] Il avait une profonde et respectueuse amitié pour le roi Baudouin. Il ne manquait pas de lui souhaiter son anniversaire ainsi que les fêtes belges. Ayant de très bons contacts avec les Européens, il s'exprimait dans un français châtié. Extrêmement courtois, son seul problème était qu'il ne pouvait que très difficilement dire "non" à ses interlocuteurs. Ce qui provoquait pas mal d'imbroglios dans les affaires de l'État. Clémens et lui se comprenaient parfaitement. Tshombe était ancien commerçant, un réaliste. Il voulait que les hommes travaillent en paix et qu'ils vivent heureux en dehors de toutes les spéculations intellectuelles auxquelles il était du reste imperméable. Tshombe n'avait pas de complexe. Il savait que l'Afrique avait besoin d'ordre et que l'évolution la mènerait plus loin que la révolution. Il voyait dans l'indépendance le moyen de faire contrôler par les Africains eux-mêmes une évolution qui, de toute manière, demeurerait totalement conditionnée par les apports extérieurs. C'était également ce que pensait Clémens. Et les deux hommes s'attelèrent à la création de l'État du Katanga dont ils voulaient faire un modèle pour le Tiers-Monde. La création d'une fédération congolaise dont les bases furent jetées à la Conférence de Tananarive en 1961 était pour eux la seule formule qui puisse donner aux formes politiques africaines des dimensions humaines. À partir de septembre 1961, le départ de ses conseillers civils et militaires [Belges] obligea Tshombe à régler tous les problèmes. Il resta l'autorité suprême incontestée, arbitre de tous les conflits au sein et à l'extérieur de son gouvernement. Le Katanga, tel qu'il était organisé, reposait entièrement sur ses épaules » (Brassinne 2016 : 179-181).

On retrouve là ce modèle de présentation du « bon auxiliaire », dit « chef africain » sous la colonisation. Il s'agit de ce *kapita*³⁴ du village investi à la tête de la chefferie et que l'Européen encadre. Tshombe a

34. Ce mot qui s'écrit « *kapita* » signifie le chef d'équipe dans une entreprise de travailleurs manuels.



Bomboko, Tshombe, (un chef d'État africain ?), Kasa-Vubu, etc. Plus haut, on aperçoit le major Weber.
CP.2007.1.42, collection MRAC Tervuren ; photo Dalmas, droits réservés.)

donc le profil type de l'« indigène » nécessaire pour sauver ce qui devrait l'être en cette fin, mal maîtrisée par la Belgique, de la gestion coloniale du Congo. À l'exemple des *Katangaleux*, le sénateur Thomas Dodd du Connecticut voyait en Tshombe le seul leader fiable et non communiste de tout le Congo³⁵.

Dans la partie belge, Brassinne identifie les traîtres et autres naïfs ; parmi les bons figurent Harold d'Aspremont Lynden (Brassinne 2015 : 193-194) et René Clémens (*idem* : 207-208), ses « mentors ». Dans chacun de ses récits, il se positionne par rapport à eux en disant comment il les a « bien » approchés. Il présente Marcel Dubuisson (*idem* : 205-206), le recteur de l'Université de Liège à cette époque, presque dans le même style. On tient là quelques membres décisifs du noyau qui a porté la sécession du Katanga. Dans sa note du 6 mai 1961 qu'il adresse à Clémens, Dubuisson écrit :

« Cher ami,
[...] Aspremont voit tous les télex des Affaires étrangères, parce qu'il y a une confiance entre Aspremont et Rothschild. Cela m'a permis de savoir que l'ONU compte assister tous les conseillers politiques et

parlementaires d'Élisabethville (Rothschild avait téléxé à Élisabethville pour leur conseiller de se cacher) ; que l'armée nationale congolaise + Indiens de Kamina comptent envahir Élisabethville.

Les nouvelles sont [passages illisibles] mauvaises. En fait le Katanga a contre lui : les communistes, le Congo, l'ONU, le gouvernement belge conduit par les socialistes + Solvay + Doucy.

Bomboko a fait la paix avec l'ONU, c'est ce qui isole le Katanga avec ou sans Tshombe.

Il n'y a, à mes yeux, qu'une solution, c'est de coopérer avec l'ONU, quitte à accepter une occupation indienne symbolique. Toute autre attitude doit conduire à une catastrophe, au départ des Européens et au dynamitage des installations UMHK y compris les centrales et barrages.

Le gouvernement belge et Aspremont jouent partie semble-t-il.

Il faut agir avec infiniment de diplomatie auprès ONU sinon nous ne pourrions plus rien sauver. »

Tshombe apparaît certes comme le représentant officiel de la sécession du Katanga, mais Clémens va demeurer l'artificier-chef d'orchestre dans son organisation depuis la fin formelle de la Mission technique belge au Katanga. Pourtant, beaucoup de mains veulent influencer la marche des événements ;

35. Weissman 1974 : 175, citant la « Letter from Dodd to Rusk, February Box 256, Subseries IV, Thomas J. Dodd Papers, University ».

l'information ultime est recherchée afin de se positionner³⁶.

Revenons à la question des sources pour mieux situer l'ouvrage de Jacques Brassinne et avancer dans la compréhension des événements traités. Pour celui qui suit ses travaux depuis les années 1960, on observe un certain rythme qui consiste à distiller au compte-gouttes et progressivement les documents détenus. Il semble suivre l'évolution du temps pour déposer son message et, ainsi, atteindre ses fins. On l'a vu avec le dossier Lumumba. D'abord co-auteur de l'ouvrage *Patrice Lumumba. Les cinquante derniers jours de sa vie* paru en 1966 sous des noms d'emprunt avec Jules Gérard-Libois, il viendra chercher un doctorat en 1990 avec sa thèse, désormais publiée, *Qui a tué Patrice Lumumba ?* Aujourd'hui, c'est avec la sécession du Katanga qu'il dévoile des pans entiers de souvenirs et autres archives conservées. Il ne cache pas son but : la charge que lui ont laissée les travaux de la Commission d'enquête parlementaire de la Chambre concernant la mort de Lumumba (Brassinne 2016 : 21-22). Il s'accorde l'avantage de laisser parler les autres témoins et chercheurs, de situer, voire d'apprécier, leur niveau de compréhension des événements.

On notera que dans le passé, le colonel Frédéric Vandewale, par exemple, dut recadrer certains témoignages de Jacques Brassinne au sujet de la décolonisation du Congo³⁷. Quel que soit son rang, on devra comprendre que le témoin n'a pas le monopole du contrôle de l'information et son récit nécessite aussi d'être surveillé par la critique des analystes. On affronte là l'une des difficultés de l'écriture de l'histoire du Congo ou, encore, celle de

36. Ainsi Robert Dethier informait Clémens : « Il me revient de plusieurs côtés (Hunoteaux, son adjoint Smeets et enfin, cherchant manifestement à se renseigner, Meli ! [Justin Meli, un Mubemba devenu directeur de cabinet de Tshombe] que l'« Université de Liège compte mettre sur pied un réseau d'information au Katanga ». J'ai eu beau jeu de faire l'ignorant, je l'étais. J'ai rapporté cela à Mlle Cruck, qui m'a dit que de fait un projet existait. Au cas où cela serait exact et où ce projet prendrait forme, il serait sans doute souhaitable de faire tout cela avec une certaine discrétion. M. de Limbourg est au courant de tout ceci et a eu une conversation avec M. le Recteur [Frenkiel] sur l'organisation de ce « réseau » déjà trop connu » (Lettre du 24 août 1961).

37. Par exemple, le financement du Congo au moment de sa décolonisation, voir Devos (1975 : 56).

la compréhension de nombreux événements décisifs qui la déterminent. Pour diverses raisons, on est confronté soit à l'absence de documentation³⁸ et de sources écrites, généralement d'origine coloniale, soit à la rétention d'archives existantes et au contrôle de l'information assuré par les acteurs et les pouvoirs impliqués dans l'organisation des événements. À croire qu'on essaie ci et là de faire de la politique « l'art du crime parfait ».

Sur la sécession du Katanga, l'équipe de Tervuren a disposé des archives inédites de René Clémens portant sur les mêmes événements que ceux que Jacques Brassinne aborde dans son ouvrage. C'est une source singulière presque équivalente à celle détenue par Brassinne, les deux hommes ayant collaboré directement dans leurs actions. D'ailleurs, pour avoir été un acteur central, presque aussi important que Moïse Tshombe, dans l'organisation de la sécession du Katanga, Clémens eut l'avantage sur Brassinne d'accéder à plus d'information et, ainsi, de recevoir des documents provenant de plusieurs intervenants. Comme coordonnateur et auteur des principaux faits (discours, réunions, courriers, etc.) de la sécession du Katanga, il était présent sur tous les fronts : à Elisabethville, à Bruxelles et aux États-Unis, parce que fermement décidé à créer un État du Katanga dont le résultat final fut un fiasco. Mais le Congo en gardera des traces jusqu'à ce jour, en plus des pertes financières et humaines, qui furent très importantes.

Le Katanga n'aura jamais été un État, même si Brassinne resté fixé à l'usage d'une appellation de propagande s'y était habitué³⁹. Le gouvernement belge, qui avait compté Harold d'Aspremont comme ministre des Affaires africaines affectait des égards opportunistes vis-à-vis de Tshombe afin de ne pas perdre de place face à la concurrence des autres États. Rappelons à ce sujet cette réponse, en décembre 1960, d'E. De Jonghe, conseiller près le cabinet du Premier ministre Gaston Eyskens, à Albert Ndele :

38. C'est le cas de la Table économique qui suivit la Table ronde politique de Bruxelles ayant décidé l'indépendance du Congo.

39. Une autre lettre de René Clémens, portant sur ce même dossier de l'Université d'Adélaïde, est envoyée au recteur J. Frenkiel. C'est Jacques Brassinne qui se charge de la transmission, par sa lettre écrite de Liège (C/° Et. AF., 47 boulevard d'Avroy) le 27 août 1962.



De gauche à droite : Jacques Masangu, Joseph Ileo et Joseph Okito.

Ils venaient d'être désignés pour constituer le bureau du Sénat le 22 juin 1960. Mais ils représentent des groupes opposés. Joseph Okito membre du MNC/L va être tué au Katanga le 17 janvier 1961, aux côtés de Patrice Lumumba ; Jacques Masangu de la Balubakat va être le représentant du Bureau d'information de la sécession du Katanga à Bruxelles, avant de regagner la Balubakat ; Joseph Ileo du groupe de Léopoldville, après s'être associé à l'équipe de Léopoldville, deviendra le commissaire spécial qui reprend la gestion du Katanga dès la fin officielle de la sécession début 1963.

(HP.1960.4.576, collection MRAC Tervuren ; photo R. Stalin (Inforcongo), 1960 © MRAC.)

« Monsieur le Vice-Président [du Collège des Commissaires],

Puis-je me prévaloir des relations cordiales que nous avons toujours entretenues pour vous écrire des choses du Congo. Je le ferai d'une façon claire et directe et sans intention aucune de vous attirer dans un quelconque imbroglio para-diplomatique. Mon seul but est de rendre service à mon pays et d'aider ceux de mes anciens étudiants congolais dont je suis fier et que je considère comme des grands patriotes qui méritent bien de leur patrie en ce moment.

[...]

Le ministre des Affaires africaines a rencontré d'une façon systématique et détaillée toutes les plaintes formulées [...]

En ce qui concerne la visite de M. Tshombe, il fit remarquer qu'elle n'avait aucun caractère officiel et que la décoration donnée à M. Tshombe n'était pas celle réservée aux chefs d'État. [...]

Quant à l'aide accordée à M. Tshombe, elle est en ce moment complètement stabilisée et ne s'étendra plus. Parallèlement avec les progrès réalisés en ce qui concerne les nouvelles structures politiques congolaises, elle se résorbera peu à peu dans l'aide totale que le gouvernement belge apportera au Congo. Il faut toutefois comprendre que les formes d'aide actuelle élaborées dans les circonstances dramatiques que vous connaissez ne peuvent être retirées précipitamment sans danger grave pour la vie économique et sociale de cette région. L'expérience du gouvernement belge est que si un conseiller technique belge est retiré contre la volonté de M. Tshombe, il est immédiatement

remplacé par un Anglais, un Suisse ou même un Américain. »

Dans une note manuscrite « Situation du Katanga et de son gouvernement » du 23 mars 1962, Clémens écrit : « L'État du Katanga existe en fait en tant qu'État indépendant, souverain et constitutionnel. Faute de reconnaissance, il n'a d'existence qu'interne, mais désormais réglé par le droit, sur la base de la Constitution qu'il s'est donnée. » Dans sa lettre n° 1436/62 du 26 mars 1962 (cf. dossier n° 28), le Premier ministre Cyrille Adoula dit à Moïse Tshombe que Léopoldville et Élisabethville ne sont pas dans la position de deux États négociant un traité. Il devient davantage plus explicite :

« [...] la demande du gouvernement central de préciser votre qualité dans les conversations en cours est légitime et est uniquement fondée sur l'équivoque que vous ne cessez d'entretenir sur cette qualité :

- en fait, non seulement vous semblez ignorer le reste du Congo et ses institutions, mais vous allez même jusqu'à adopter à son égard des positions pour le moins hostiles [...]. Dans ce cas, vous vous considérez comme totalement en dehors de la Loi fondamentale.

- cependant vous n'hésitez pas, si cela peut servir vos intérêts, à vous déclarer président du gouvernement provincial très respectueux de la Loi fondamentale et vous vous indignez publiquement lorsque vous estimez que le gouvernement central s'est tant soit peu écarté de cette Loi fondamentale.

- maintenant vous avez une situation nouvelle, intermédiaire entre une "autorité indépendante" et une "autorité provinciale".

2. Cette équivoque que vous maintenez volontairement, sur votre qualité, doit être levée afin que les entretiens en cours puissent se dérouler dans la clarté et aboutir à une situation durable. [...]

3. Sans pouvoir entrer dans une polémique sur le déroulement réel de la crise congolaise, et votre version contient des contre-vérités flagrantes [...], je dois relever cependant votre affirmation que c'est l'application de la Loi fondamentale qui est à l'origine de la crise. Bien au contraire, il est un fait que c'est la non-application de cette Loi par le Katanga qui a provoqué les événements que nous savons. [...]

En effet, le point essentiel de la déclaration de Kitona et de la résolution du 15 février de l'Assemblée provinciale du Katanga est le retour à la légalité de cette province, c'est-à-dire l'application intégrale de la Loi fondamentale à cette partie du Congo qu'est le Katanga. [...]

5. Je constate que votre nouvelle position, non seulement remet en cause la déclaration de Kitona, mais constitue une violation flagrante du mandat qui vous a été confié par l'Assemblée provinciale du Katanga. Continuer à éviter les véritables problèmes, à ignorer la réalité pour se contenter de mots vides de signification ne peut que perpétuer la situation actuelle.

[...] Nous ne sommes pas dans la position de deux États négociant un traité. »

La documentation à laquelle l'équipe de Tervuren a eu accès a été trouvée presque à l'état de sa collecte ; elle n'avait pas encore été manipulée : on peut lire des notes manuscrites portant sur les directives et autres commentaires de tiers qui traduisent des jugements intimes. Elle permet donc d'apprécier ce qu'apporte l'ouvrage de Jacques Brassinne en rapport à l'interprétation que les acteurs se faisaient jadis. On situe une lecture orientée qui justifie l'action dans laquelle celui-ci était engagé. Par exemple, voici l'appréciation de René Clémens sur Godefroid Munongo et Jean-Baptiste Kibwe à l'intention du comte Harold d'Aspremont Lynden fin mai 1961, alors que Moïse Tshombe était détenu dans le camp de Léopoldville et que l'on commençait malgré tout à penser à sa succession à la tête de la sécession :

« [...] la relation Munongo-Kibwe est celle d'un impulsif, peu ferme avec un homme plus intelligent, dur et mordant. Vous avez gardé de Munongo, peut-être, le sentiment qu'il était un "fort". Je l'ai cru aussi.

Il est noble de caractère, il est emporté et impulsif, il est aussi faible dans ses desseins, soupçonneux et partant peu sûr de lui et facilement influençable, sensible à certaines flatteries que certains lui prodiguent et facilement circonvenu, mais d'humeur et de décisions changeantes. Il a un sens très haut de sa mission. Je le crois l'un des plus honnêtes sur le chapitre de l'argent. Il est un chef qui a une volonté de faire l'histoire, mais torturé par le désir de jouer le premier rôle ou, à défaut, le rôle devenu central de Premier ministre. Il est habilement poussé par Tignée qui veut lui faire jouer le rôle que lui-même ambitionne.

Quand Kibwe est là, qu'il ne paresse pas, qu'il s'intéresse à la question, c'est lui d'ordinaire qui impose sa volonté. Il est retors et trouve des formules. Il sait être buté, dur et mordant. L'autre voudrait frapper du pied et se sent désemparé, car il n'a pas la même intelligence de la situation, ni la même capacité de donner la répartition ou d'imaginer la solution.

Dans ces conditions, la position me paraît favorable à Tshombe, mais avec des nuances dans les profondeurs. Je crois que Kibwe doit savoir qu'il ne peut espérer le pouvoir suprême par l'élection de l'Assemblée nationale et du grand conseil : sa race, ses rapports avec les chefs, son amour de l'argent et les affaires auxquelles il peut avoir été mêlé lui laissent probablement peu de chances. La situation est liée à celle du Président dont il est l'ami et dont il a la confiance ; son avenir dépend probablement du retour du Président, du moins son avenir le plus favorable. Il ne me semble pas jusqu'ici qu'il ait d'intérêt en sens contraire.

Munongo est noble et fier. Il est donc loyal envers le président [Tshombe]. Il en a donné des preuves. Il travaille sérieusement à son retour. En même temps cependant il doit caresser ses propres projets : l'éventualité où le président [Tshombe] ne rentrerait pas ; et, dans le cas contraire, le rôle éminent joué en son absence qui devrait lui donner sinon le premier rôle, du moins le rôle central de premier ministre, avec un Président remis à sa place. Le Tignée doit le soutenir dans cette vue, et espérer secrètement la première solution. Il a ces jours-ci décidé d'absorber le cabinet des Affaires étrangères, dont Munongo fait l'intérim, et celui du président [Tshombe] en s'annexant Bartelous qui s'est fait inscrire sur la liste des gens dont le retrait est exigé par le consul Crener ! »

Si l'on ignore ce commentaire intime, on ne peut pas apprécier les portraits dressés de Munongo et de

Kibwe dans l'ouvrage de Brassinne. Sur la présentation de Kibwe, dont la survie politique dépendait en partie du soutien de Tshombe, il est quelque peu laconique (Brassinne 2016 : 228). Sur Munongo, qui paraît disputer sa place à Tshombe, il porte la charge : « Viscéralement opposé au ministre des Finances Kibwe, il était très énergique. Il avait la réputation d'être un homme intransigeant et sans détour. Il le prouva ultérieurement à diverses occasions. Mais en fait, ce n'était pas l'homme fort de la légende malgré son indubitable courage physique. Impulsif, il n'en fut pas moins une véritable girouette politique tournant au gré du dernier conseiller rencontré. Il fut l'homme de décisions malheureuses qui compliquèrent la vie du président, comme la mort de Lumumba et l'affaire des Baluba d'Élisabethville⁴⁰ » (Brassinne 2016 : 174).

Voilà des jugements courts qui ne vont pas au fond du problème. Peut-on imputer la mort de Lumumba à la seule volonté de Munongo ? Il faudra insister davantage sur le rôle combien déterminant pour le contenu de la sécession du Katanga de l'équipe des conseillers belges autour de l'équipe Clémens. Dans une « note très confidentielle pour le président [Tshombe] [avec mention : à détruire] », on apprend :

« Des calculs commencent à se faire au Cabinet des Affaires étrangères et de Minaf à Bruxelles.

Il semble qu'on y considère, comme l'ambassade de Belgique à Léo que l'ONU, avec l'appui américain, imposera à tout le Congo avec la réunion du Katanga, sa tutelle sous une forme ou l'autre. Le gouvernement belge sera invité à reprendre et à intensifier l'assistance technique dans le cadre de cette tutelle. Il semble réserver sa réponse, du moins officiellement, pour attendre les événements ou pour se faire un peu prier,

en raison des difficultés que les Nations unies lui ont créées. Mais dans ce climat, on commence à prévoir les candidatures de fonctionnaires à différents postes. Il apparaît clairement du rapprochement de divers projets et de divers échos qu'on a l'intention de choisir judicieusement les conseillers ou techniciens à envoyer au Katanga parmi les gens qui seraient surtout favorables au gouvernement central ou qui auraient rendu des services dans l'action menée pendant tout le premier semestre de 1961 pour "affaiblir" le Katanga. Pour faire un changement d'esprit, on aboutirait progressivement à un changement de personnel européen, au moins dans les postes supérieurs : le plus grand nombre d'entre eux a été, vous le savez, d'esprit katangais. Mais beaucoup ont été éliminés et si on devait les remplacer, eux ou d'autres, par des agents d'esprit opposé, on aboutirait rapidement à ce changement d'esprit qui devait assurer non pas l'union du Katanga au Congo dans un État de type fédéral souple ou confédéral, mais la réintégration du Katanga à un Congo de type unitaire. L'état d'esprit des techniciens européens est capital pour l'avenir du Katanga dans un sens ou dans un autre. C'est pourquoi vous devez sauvegarder votre entière liberté de mouvement en matière d'assistance technique.

Il est non moins nécessaire d'être très attentif au choix des personnes. [...] Mais les intentions actuelles, qui se font jour dans la croyance que l'assistance technique va reprendre sous une tutelle des Nations unies, se révèlent, par exemple, par l'idée de remplacer le Recteur par une personnalité de "droite" pro-Léo, par le fait que M. Tignée essaye de rentrer à Éville, par le fait des hésitations que certains créent chez MM. Michel et Chambon.

[...] de donner des instructions à Éville pour y interdire le retour de M. Tignée. »

On observe que Clémens contrôlait toute l'action menée du côté d'Élisabethville ; Tshombe portait devant le public les messages qui étaient écrits pour lui et devenait même un otage des conseillers. Il était surveillé dans ses mouvements et tous ses contacts. On lui dictait ce qu'il devait faire ou le geste à poser. Il connaît des égarements lors d'interviews ou de discussions directes, lorsque la matière apprise est générale, abstraite et donc pas facile à répéter. C'est le cas dans cet entretien avec le sous-secrétaire d'État

40. Dans sa note écrite d'Élisabethville le 24 août 1961, Robert Dethier informait René Clémens : « Sérieuse reprise de la tension entre Baluba Kasai et gouvernement katangais. R. Bintou en prison. Les rafles ont repris comme aux plus mauvais jours. Mais comme par ailleurs les nouvelles de Bakwanga ne sont pas fameuses (à Élisabethville, on se plaint de tribalisme ; mais chez Kalonji, c'est du "clanisme", et du plus mauvais !), et comme les Baluba Kasai restent trouillardes et inorganisés, il ne faut pas craindre de flambée, je crois. À moins que l'ONU ne jette une allumette sur ce terrain bien préparé. Tout cela se traduit dans la Cité plutôt par une anxiété que par des manifestations quelconques. »

américain Georges Mac Ghee⁴¹, le 4 octobre 1962 à Élisabethville.

« Président Tshombe : Monsieur Mac Ghee, vous pouvez m'arrêter, vous pouvez tout détruire, retenez mes paroles maintenant : "J'ai grandi ici, je connais le Congo, je connais les Congolais et comment il faut les prendre et retenez bien ce que je vous dis : vous, les Américains, vous travaillez ici pour l'établissement du communisme". Je ne suis pas d'accord quand vous dites que les Nations unies empêchent la pénétration du communisme en Afrique. Les Nations unies permettent au contraire une pénétration lente, mais sûre du communisme. Chaque fois que, comme le disent certains pays, les Nations unies ont commis une erreur au Katanga, c'est-à-dire qu'elles ont tué, le département d'État les appuie. Vous mettez les gens dans une mauvaise situation, car si nous n'avions pas une grande force morale et une grande force politique, les gens deviendront certainement communistes.

[...]

Vous [Mac Ghee] m'avez également parlé de la position américaine vis-à-vis du temps qui nous reste. Je vous ferai remarquer que l'attitude du gouvernement américain retarde la réconciliation. Vous menacez de sanctions, mais vous n'irez à rien avec cela. Dites-moi, voulez-vous une nouvelle Algérie ici ?

- Monsieur Mac Ghee : C'est de moi personnellement que vous parlez maintenant ?

- Président Tshombe : Non, non. Je vise le gouvernement américain⁴². »

Les archives dévoilent l'opportuniste délibéré dans la démarche d'Élisabethville pour maintenir la sécession. Dans notre chapitre « La crise congolaise à l'épreuve du face à face Élisabethville-Léopoldville »

41. Entretien à Élisabethville le 4 octobre 1962 de Moïse Tshombe avec le sous-secrétaire d'État américain Mac Ghee. Archives Service Histoire et Politique, MRAC.

42. Comme dans cette note du 6 octobre 1961, dans l'affaire Michel Struelens, la consigne de Clémens à Tshombe est : « Il nous paraît indispensable que le président Tshombe prenne sur cette affaire une position très ferme et élève une forte protestation. Mais cette protestation ne doit pas attaquer le peuple américain ni ses institutions. Elle peut attaquer très fortement le département d'État, dire qu'il mène une politique d'inimitié et de provocation contre tous les amis du monde libre, qu'il est sans doute influencé par des éléments communistes. Et contre le département d'État, le président Tshombe doit en appeler au peuple américain, au Sénat, à la Chambre. »

(voir page 437-501), le déroulement des négociations entre la délégation de Tshombe et le gouvernement Adoula au cours de l'année 1962 est vu à partir des notes régulièrement produites par Clémens et son équipe sont riches d'information. Mais Brassinne ne les examine pas, malgré l'abondance de la documentation qui permet de mieux comprendre la manœuvre de la sécession. Plusieurs de ses commentaires portent sur New York ; tout a été fait soit pour amadouer, soit pour bloquer le Conseil de sécurité qui devait engager des actions contre le Katanga⁴³. L'ONU fut amenée à tourner en rond, s'investissant à exiger des négociations sans fin entre Léopoldville et Élisabethville, que les sécessionnistes repoussaient. Moïse Tshombe revoyait sans cesse ses exigences une fois celles-ci obtenues. C'est justement là que se traduit le jeu des acteurs katangais faisant que s'il n'y avait pas de victoire pour la sécession, il n'y avait pas non plus de répit pour le Congo indépendant. On le voit dans ce document élaboré par les conseillers katangais daté du 5 juin 1962 et intitulé « Analyse de la position katangaise dans les négociations Léopoldville-Élisabethville » à l'attention de Tshombe qui le reçut le 11 juin :

« a) Refuser de signer, discuter et à la rigueur interrompre les négociations. C'est dans ce sens qu'il faudrait interpréter un retour du Président à Élisabethville ; c'est certainement dans ce sens que travaillent Munongo et Kimba inspirés par leurs conseillers. C'est en ce sens qu'il faut interpréter leurs craintes de voir l'opinion publique "ne plus comprendre" ; l'opinion publique est calme et ne comprend plus depuis longtemps, mais il est évident qu'il serait facile de susciter des mouvements de foules.

Mais le Katanga peut-il se permettre le risque d'une rupture ? Non, et pour deux raisons :

- La gendarmerie est totalement hors d'état d'opposer une résistance sérieuse à une nouvelle action de l'ONU qui cette fois, doit-on craindre, serait plus efficace et plus rapide ; il est certain, en tout état de cause, que le résultat serait le chaos généralisé au Katanga ;

- La menace de l'étranglement économique du Katanga est loin d'être vaine ; en effet, avec l'aviation dont elle dispose, l'ONU peut interdire tout départ de train sans bouger une seule unité.

Or, il est évident que dans le cas d'une rupture des pourparlers, le Conseil de sécurité voterait une

43. On le voit dans l'affaire de Michel Struelens.

motion qui permettrait de telles actions. Si ce n'était pas le Conseil d'ailleurs, l'Assemblée pourrait voter de nouvelles résolutions. Le rejet par le département d'État du plan occidental est un signe de cette volonté d'en finir brutalement.

b) Montrer énormément de compréhension dans l'immédiat en signant des accords imposés, mais monnayer cette signature par l'entrée dans le gouvernement central. Il faut qu'immédiatement des gens du Katanga entrent au gouvernement de telle manière qu'ils puissent jouer un rôle dans l'application des mesures découlant des accords et trouver par là même un terrain d'entente avec Léo pour résister aux tentatives onusiennes.

Dans l'immédiat, et dans cet ordre d'idées, un des points cruciaux serait d'obtenir pour la gendarmerie l'aide de techniciens qui pourraient remettre celle-ci dans son état antérieur d'organisation, toutes les possibilités seraient alors à nouveau offertes. De même, on pourrait alors travailler à la consolidation des structures internes du Katanga qui se détériorent de plus en plus.

En résumé, la seconde solution paraît la seule praticable en raison de l'impérieuse nécessité d'éviter à tout prix un troisième clash qui verrait disparaître le Katanga. »

Cela a duré des mois, donnant du répit aux porteurs de la sécession, mettant à dure épreuve la patience de tous ceux qui voyaient ce petit jeu dramatique continuer sans réelles perspectives. Finalement, la crise congolaise que l'affaire katangaise avait générée fut résolue après deux semaines de combats. À ce sujet, le raisonnement de Jacques Brassinne étonne. Voici ce que le préfacier Michel Dumoulin en retient : « [...] les nombreuses pages consacrées aux opérations des troupes de l'ONUC au Katanga constituent un réquisitoire très dur contre les responsables de ce que l'auteur considère comme ayant constitué une violation des conventions de Genève. [...] Jacques Brassinne ne remue pas simplement des souvenirs qu'il met en ordre et encadre de ses connaissances. Il interpelle » (Brassinne 2016 : 18).

Dans une note manuscrite, le *Clémens' boy* André Annet rapporte à Clémens les propos de Benoît Verhaegen tenus lors d'une conférence à Bruxelles (en 1961) :

« La sécession katangaise est une *mutinerie politique* qui trouve son fondement ailleurs que dans le fédéralisme et dans l'autodétermination mais dans des *intérêts*

européens (le mot belge n'a jamais été prononcé). La sécession est donc une affaire de blancs (les tensions Léopoldville-Élisabethville d'avant l'indépendance en seraient une origine). À Léopoldville, la communauté européenne s'est mise au service du gouvernement congolais ; à Élisabethville, c'est le gouvernement provincial qui a été subjugué par la communauté européenne. Dans les deux cas, le contexte a servi à enraciner le pays dans une forme de gestion qui ne l'a plus quitté. On n'écoute plus le peuple, les dirigeants tiennent leur survie d'abord des attaches extérieures. Sans l'équipe Clémens et l'appui continu des pouvoirs belges, la sécession du Katanga n'aurait pas tenu. »

À propos de Mobutu, José Nimy qui a bien approché le chef de l'État du Zaïre témoigne : « Je me souviendrai [...], à Gbadolite, Mobutu dans un de ses moments de dépit dans ses rapports avec les États-Unis d'Amérique et tout en ne voulant pas se laisser faire lancera : "Je sais qu'à tout moment, si les Américains décident de me laisser tomber, je ne serai plus à mon poste". [...] Est-ce aussi *mécanique* que cela ? M'étais-je interrogé en moi-même. En tout cas, la réflexion m'avait beaucoup interpellé sur tout le poids que représentait l'extérieur dans la longévité de Mobutu au pouvoir » (Nimy 2006 : 329-330⁴⁴).

Plusieurs décisions de Mobutu ont été prises dans un mécanisme fort complexe quant au processus décisionnel lui-même. Malgré sa carrure dominante, « Mobutu était très timide mais aussi très humain ; c'était sa façon à lui de vaincre sa timidité. Il aimait provoquer un incident de manière à trouver le prétexte qui lui permettrait de se frayer un espace afin d'agir » (Kimbulu 2017 : 145). Au vu du portrait que Brassinne dresse de Tshombe, dont la figure chez tous les *Katangaleux* était devenue indissociable de sa position de « président », on a retrouvé presque les mêmes formes de séduction autour de Mobutu. José Nimy écrit :

44. Dans un autre passage de son ouvrage, José Nimy raconte que le président Houphouët Boigny, que Mobutu rencontra à Yamoussoukro, ne manqua pas de rappeler à celui-ci que la fidélité au camp occidental comporte des contraintes ; que lui-même était quelques fois au bord de la révolte. Tout, insistait-il, était de « toujours bien avoir son peuple derrière soi. [...] Il ne s'agit pas de ces élans d'égards et de regards obséquieux dictés par la peur et entretenus artificiellement par la propagande du parti unique » (Nimy 2006 : 250-251).

« Je me méfierai souvent des “blancs” qui portaient l’abacost⁴⁵ ; car je trouverai à la fois anormale et suspecte cette “authenticité” d’emprunt ; tout comme de ces obséquieux, parmi eux, qui arrivaient toujours à découvrir en Mobutu une caractéristique commune (comme par hasard) avec De Gaulle, Jules César, Talleyrand, Mc Arthur... Rien que pour le caresser dans le sens du poil, flatter son ego. Et quand on sait que Mobutu avait une sensibilité (pour ne pas dire un complexe) démesurée pour tout ce qui venait d’un étranger (Blanc de préférence) : notes de réflexion, commentaires, avis, suggestions, appréciations ou critiques à l’égard d’un collaborateur, propositions de stratégies ! [*sic* ?]

[...] Heureusement, d’autres étrangers plus sérieux, une fois mis en confiance, donneront le meilleur d’eux-mêmes pour imaginer des stratégies, mobiliser des synergies, démultiplier des initiatives pour tenter de faire aboutir, par des actions concrètes, des idées saines et porteuses qui ne manquaient certainement pas sous la Deuxième République. Ce fut le cas dans le secteur minier (Robert Crem, Carlos Fieremans), dans celui de l’agriculture et de l’agro-industrie (Albert Szyper, Michel Cohen et le Groupe DAIPN), dans la réhabilitation des infrastructures de base (avec Honoré Paelinckx, André Gunst), dans le commerce extérieur ainsi que dans l’intégration économique et industrielle du pays (avec Yves Thyran).

Ils étaient donc quelques-uns, ces artisans du progrès, souvent mal aimés, quelquefois malmenés » (Nimy 2006 : 180-181).

S’il fallait situer les *Katangaleux* dans ce tableau, tous, à quelques rares exceptions près, seraient à classer immédiatement dans le premier groupe.

1.3. ACTIONS ET FACETTES DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Lors de la décolonisation du Congo, la Belgique ne voulait pas considérer son ex-colonie comme un pays, mais d’abord comme un espace de richesses convoitées. Elle voyait les autres nations, dont certaines qui avaient envoyé des troupes au Congo dans le cadre de l’ONUC, vouloir prendre sa place. Dans sa conférence du mardi 19 décembre 1961, Clémens disait en exemple : « Les Indiens reçoivent

des indemnités du gouvernement de l’Inde pour s’installer comme colons au Congo lors de leur démobilisation ; les Marocains ont changé de politique après Casablanca ; Nasser voulait mettre ses casques bleus au service de Gizenga ; Tombelaine [un Français, agent ONUC au Katanga], en septembre 1961, avait sa maison pleine de drapeaux congolais ».

Le nouveau pouvoir central de Léopoldville, appuyé par les pays du tiers monde, les États-Unis, le bloc soviétique et l’ONU, chercha à mettre fin à la sécession du Katanga. Le Premier ministre Lumumba engagea dans le conflit l’armée mutinée du Congo, avec un résultat désastreux ; Mobutu et le Collège des commissaires, puis plus tard le Premier ministre Cyrille Adoula tentèrent la voie des négociations. Le secrétaire général Dag Hammarskjöld fit de même, avant de recourir à la force, puis de revenir aux négociations ; il paya finalement de sa vie ses efforts. La solution vint, en fin de compte, de l’intervention armée de l’ONU, avec le soutien diplomatique et logistique de l’administration américaine de John F. Kennedy. Jusqu’au dernier moment, le Royaume-Uni, la Belgique et la France, aussi bien que l’Afrique australe dominée par les Blancs, s’y opposèrent et plaidèrent pour la poursuite des négociations. Or celles-ci ne firent que prolonger l’état de sécession. Cette fois – décembre 1962/janvier 1963 – l’usage de la force militaire paya et le Katanga fut réintégré au Congo.

Comment expliquer l’opposition des États-Unis à la politique katangaise alors que ses principaux alliés européens l’ont effectivement soutenue ? Celle-ci semble en effet contrevenir à la doctrine américaine d’émancipation des peuples, et plus encore à la logique d’endiguement du communisme dans le contexte de la guerre froide, le Katanga étant anti-communiste et pro-occidental. D’après René Clémens, le département d’État était surtout soucieux de faire recette aux Afro-Asiatiques. En fait, les Américains se sont systématiquement opposés aux mouvements sécessionnistes dans les pays du tiers-monde et non alignés. D’autre part, les régions non alignées (principalement l’Asie et l’Afrique) étaient au centre d’une lutte intense d’influences entre les États-Unis et le bloc soviétique. Cette double politique explique le ralliement des États-Unis au régime de Léopoldville après la chute de Lumumba et des lumumbistes, et leur soutien actif à Mobutu et Adoula. Dans leur lutte contre les lumumbistes et

45. Costume officiel dont le port était imposé aux hommes par le régime de Mobutu.

les sécessionnistes, Léopoldville et Washington ont été victorieux. Mais aucun, cependant, n'a anticipé le coût de cette victoire : l'exclusion des lumumbistes du pouvoir a contribué à l'émergence des rébellions au Congo au milieu des années 1960, le premier mouvement révolutionnaire né des indépendances en Afrique. Le rétablissement de la stabilité fut difficile et coûteux, en particulier en vies humaines congolaises.

On ne doit pas s'arrêter à une lecture aussi rapide qui paraît être bien simpliste ; la situation dans son déroulement jusqu'au résultat final fut beaucoup plus laborieuse. On doit l'essentiel de l'analyse qui suit à Josiah Brownell (2014). Pour la bataille politique aux États-Unis sur la reconnaissance du Katanga, dit-il, les soutiens de la sécession avaient une puissante base au Congrès américain, en particulier, mais pas exclusivement, parmi les conservateurs du sud, tandis que les opposants étaient généralement regroupés dans certaines sections du département d'État, en particulier le Bureau Afrique, et au sein du Secrétariat des Nations unies. Les premiers avaient donc le pouvoir négatif de critiquer, de frustrer et d'enflammer la politique étrangère, mais ils n'avaient pas la capacité positive de la façonner et de la diriger. Dwight D. Eisenhower et, surtout son successeur John F. Kennedy, indépendamment de leurs sympathies naturelles pour ou contre la sécession du Katanga, veillaient à ne pas perturber l'une ou l'autre de ces forces institutionnelles à peu près équilibrées concernant un continent considéré comme peu prioritaire (Brownell 2014 : 210-211).

C'est au Congo que se déroule la première plus grande intervention de l'ONU au monde. Et même si c'est le gouvernement congolais qui l'avait voulu afin d'empêcher l'intervention belge, le secrétaire général allait choisir plutôt de ne pas se mettre la Belgique et les Occidentaux à dos. Dès ce moment-là, la dissension entre Patrice Lumumba et Dag Hammarskjöld éclata. Le Premier ministre apprit à ses dépens que : « [...] ce que nous voulions pour notre pays, son droit à une vie honorable, à une dignité sans tâche, à une indépendance sans restrictions, le colonialisme belge et ses alliés occidentaux qui ont trouvé des soutiens directs et indirects, délibérés et non délibérés, parmi certains hauts-fonctionnaires des Nations unies, cet organisme en qui nous avons placé toute notre confiance lorsque nous avons fait appel à son assistance, ne l'ont jamais voulu. Ils ont corrompu certains de nos compatriotes, ils en ont acheté

d'autres, ils ont contribué à déformer la vérité et à souiller notre indépendance. [...] on a transformé l'indépendance en une cage d'où l'on nous regarde du dehors tantôt avec cette compassion bienveillante, tantôt avec joie et plaisir » (Van Lierde 1963 : 390).

Si on ne saisit pas le déroulement de la crise du Congo sur le plan international, on perd une grande partie de ce qui se présente comme enjeux déterminant sa résolution au-delà des discours formels. Il n'y a pas d'abord que l'avis des Congolais qui prime, mais en réalité ce que les autres pensent aussi au vu de leurs intérêts et logiques politiques. L'autorité sécessionniste du Katanga avait ouvert des missions à Paris, Bruxelles et à New York⁴⁶. Ces trois postes de mission étaient confrontés à une politique internationale et nationale de non-reconnaissance, qui était en fait une quarantaine diplomatique. Et pourtant, ces missions sont restées longtemps ouvertes et opérationnelles. Aux États-Unis, le Service d'information du Katanga et son chef, le belge Michel Struelens, sont devenus, au courant du second semestre 1961, des sites de conflit. Josiah Brownell fait observer que s'il est vrai que la mission katangaise était en quelque sorte traitée comme un « lépreux » dans la communauté diplomatique aux États-Unis, cela ne signifiait pas que celle-ci n'avait aucun pouvoir. Struelens, dit-il, avait un degré d'accès et d'influence remarquable, surtout si l'on considère son statut de diplomate non reconnu de « régimes illégaux ». Struelens avait accès à de puissants membres du Congrès et à de hauts fonctionnaires. Cela ne veut pas dire qu'il ait accès à des faiseurs d'opinion conservateurs dans tout le pays, ce qui a facilité sa capacité à diffuser largement des messages. On apprend même que le président Kennedy avait discuté plus d'une fois de son impact politique et de son statut légal dans le pays, ce qui n'est pas une indication de son importance démesurée. Pourtant, son accès et son influence dépendaient de son droit légal très précaire de rester et de travailler aux États-Unis (Brownell 2014 : 211).

46. On doit signaler l'existence, au courant de l'année 1962, de la « Délégation de l'État du Katanga pour l'Amérique latine » ou « *Consejo Internacional Americano pro Katanga Libre* » sise à l'adresse « 18 de Julio 1006, Ap. 1 à Montevideo en Uruguay » et dont le représentant était Don Jorge de Goyenola y Fernandez. Cf. Correspondances échangées dans le fonds d'archives René Clémens au MRAC.

« Au cours des quelques jours qui se sont écoulés entre l'indépendance du Congo le 30 juin 1960 et la sécession du 11 juillet, les forces de sécurité congolaises et les troupes belges se sont mutinées sur le territoire souverain congolais. Les forces de l'ONU ont commencé à affluer au Congo à la demande du Premier ministre Patrice Lumumba. C'est dans ce contexte que le président du Katanga, Moïse Tshombe, déclarait avec quelque peu de sincérité qu'il "sortait du chaos"⁴⁷. Alors que Moïse Tshombe était le principal chef du gouvernement katangais, le fonctionnement de l'État était largement entre les mains des conseillers [belges]. L'ordre était maintenu par les forces de sécurité belges, et financé par la géante société belge et britannique UMHK⁴⁸. En attaquant l'authenticité du Katanga, les opposants se concentrèrent sur ces liens belges et qualifièrent Tshombe de marionnette d'intérêts blancs.

Le principal objectif du Katanga en matière de politique étrangère était d'obtenir une reconnaissance internationale. Tshombe espérait que la Belgique serait le premier État à reconnaître le Katanga et que d'autres suivraient son exemple. Une délégation du Katanga a été envoyée à Bruxelles [...] après la proclamation et a été reçue par le Roi lui-même, mais la Belgique n'a jamais accordé de reconnaissance ni aucun autre État⁴⁹. Malgré sa méconnaissance, la présence internationale du Katanga s'exprimait à travers plusieurs missions étrangères non officielles⁵⁰. Dans le cadre de cet effort visant à établir une personnalité internationale, Tshombe avait ordonné que Michel Struelens, un ressortissant belge "courtois et à la voix douce" qui travaillait sur la promotion du tourisme au Congo, soit le représentant katangais aux États-Unis⁵¹. Le 29 septembre 1960, le consul américain à Bruxelles attacha un visa étranger, ou visa "I", à son passeport belge, lui permettant d'entrer aux États-Unis, même si son but déclaré en venant aux États-Unis signifiait qu'il aurait dû avoir une autre catégorie de visa que

celle qui avait été émise⁵². Cette négligence bureaucratique, apparemment minime, allait plus tard peser lourdement. À cette époque, Struelens était en possession de plusieurs documents qui, ensemble, donnent une image de ce que le régime sécessionniste katangais pensait qu'il était et de ce qu'il avait l'intention de faire aux États-Unis. Celles-ci comprenaient une lettre de Tshombe désignant Struelens comme représentant diplomatique du Katanga aux États-Unis⁵³. Struelens avait également des lettres de créance signées par Tshombe adressées au département d'État et aux Nations unies. Ensemble, ces documents revendiquaient le statut souverain du Katanga⁵⁴.

Struelens est arrivé aux États-Unis sous son nouveau visa le 3 octobre 1960. Il a installé une suite de bureau de quatre pièces dans le centre de New York pour lui-même, son assistant et sa secrétaire⁵⁵, et il a fonctionné comme "une ambassade miniature"⁵⁶. La mission du KIS, telle que décrite par Struelens, était de "raconter l'histoire du Katanga dans l'hémisphère occidental, sur la conviction que le Katanga est la seule barrière contre l'influence communiste au Congo"⁵⁷. Son travail consistait à voyager à travers le pays en faisant des discours et en rencontrant des faiseurs d'opinion, et en créant et en distribuant un bulletin d'information intitulé *L'Appel du Katanga*. À la fin de 1961, il se vantait d'avoir 3000 noms sur la liste de diffusion du KIS⁵⁸. Important, habile à manipuler la presse américaine⁵⁹. Comme décrit dans le *New York Times*, il gérait ses conférences de presse "avec l'aplomb d'un diplomate et le curé de sincérité"⁶⁰.

Durant les premiers mois de son travail au KIS, Eisenhower et plus tard l'administration Kennedy ne

47. C'était un peu malhonnête parce que lui et ses alliés avaient envisagé la sécession de la mutinerie, et la sécession du Katanga a grandement contribué au chaos au Congo. Cf. Gérard-Libois 1966.

48. Pour des arguments sur le rôle des intérêts étrangers au Katanga, cf. Gibbs (1991) ; De Witte (2001) ; Minter (1986).

49. Gérard-Libois 1966 : 175.

50. Pour une discussion des autres missions internationales de Katanga, voir Gérard-Libois 1966 : 182-183.

51. « Envoy for Tshombe », *New York Times*, 3 août 1964.

52. « Visa Procedures of Department of State : The Struelens Case », rapport du sous-comité chargé d'enquêter sur l'application de la Loi sur la sécurité intérieure et d'autres lois sur la sécurité interne au Comité sénatorial de la magistrature (Washington : Imprimerie du gouvernement des États-Unis, 6 août 1962), p. 2.

53. *Ibid.*

54. Pour une discussion des formes de revendications à la souveraineté, voir Hillgruber (1998 : 492).

55. « Aide here denies drive by Katanga », *New York Times*, 29 décembre 1961.

56. Weissman 1974 : 103.

57. « Envoy for Tshombe », *op. cit.*

58. C'était une estimation de son assistant abaissée à 2000. « Aide here denies drive by Katanga », *op. cit.*

59. Hoskyns 1965 : 411.

60. « Envoy for Tshombe », *op. cit.*

considéraient pas le Katanga comme la plus grande menace pour les intérêts américains au Congo, car ils étaient alors beaucoup plus concernés par Lumumba et la gauche. Richard Mahoney conclut que c'était l'attitude compatissante d'Eisenhower envers la sécession et la décision d'autoriser Struelens à entrer dans le pays et à s'installer au cours des premiers mois de la sécession qui ont rendu la sécession si difficile à déraciner sous l'administration Kennedy⁶¹ » (Brownell 2014 : 213-214 ; traduction de l'auteur).

On pourrait épiloguer sur les relations du secrétaire général et du Premier ministre congolais au vu de diverses séquences de la situation du Congo qui suivirent l'assassinat de Lumumba. On peut leur reconnaître à chacun des parts de responsabilités dans la manière dont fut gérée l'affaire congolaise, certainement influencée par leurs convictions personnelles, mais les enjeux de la crise les dépassaient. Le Katanga fit face à une politique internationale de non-reconnaissance collective. Son isolement paraît être le résultat du boycott international le plus efficace d'un nouvel État depuis le premier cas de non-reconnaissance collective, qui visait le régime fantoche du Mandchoukouo dans les années 1930 et 1940⁶². Mais cet isolement international ne signifiait pas que le Katanga était sans soutiens importants.

Plusieurs résolutions de l'ONU contre la sécession du Katanga ne furent pas respectées sur le terrain et l'organisation internationale se montrait fébrile parce qu'empêchée ou distraite par les réseaux d'influences occidentales. Josiah Browell épingle les acteurs de cette scène qui se passe aux États-Unis.

« De nombreux membres puissants du Congrès ont finalement été attirés par la cause du Katanga, dirigée par le sénateur Thomas Dodd du Connecticut, qui avait une réputation libérale sur les droits civils nationaux. [...] Dodd [...] a fait valoir que tout le Congo était voué à un avenir communiste sombre si le Katanga n'était pas autorisé à rester fort et autonome. On ne sait pas dans quelle mesure Dodd a trouvé Struelens ou Struelens trouvé Dodd, mais comme les deux seuls lépidoptères à une fête, ils se sont vite trouvés l'un

61. Mahoney 1983 : 54.

62. Il convient de noter que même le Mandchoukouo a reçu la reconnaissance d'une poignée d'États, alors que le Katanga ne put en revendiquer un seul (Caspersen 2012 : 29).

l'autre⁶³. Dodd a tellement défendu Tshombe que les responsables de la Maison Blanche plaisantaient sur le fait que les mémoires de Tshombe devraient être intitulées, "Dodd est mon co-pilote"⁶⁴.

Struelens avait une relation particulièrement étroite avec le bureau de Dodd, mais les conservateurs rejetèrent comme une propagande libérale l'affirmation selon laquelle il y avait un lobby monolithique du Katanga sous la direction de Struelens⁶⁵. Des histoires moqueuses sur l'influence surhumaine de Struelens circulaient et un éditorial disait : "Si un homme de presse belge peut déjouer les cerveaux de tous les journalistes de la presse du département d'État, y compris Carl T. Rowan, Oncle Sam avait intérêt à embaucher le Belge et à renvoyer l'équipe de Washington"⁶⁶.

Pourtant, le département d'État tolérait non seulement Struelens, mais en juillet et août 1961, il tenta même de l'utiliser comme intermédiaire dans le traitement de Tshombe, lorsque la menace d'un défi gauchiste pour le gouvernement central parut menaçante⁶⁷. Cependant, une fois que l'administration Kennedy eut orchestré avec succès l'installation de Cyrille Adoula au poste de Premier ministre à Léopoldville, avec l'aide de pots-de-vin bien placés, cela mit fin à la tentative de trouver un accord avec Tshombe. La survie d'Adoula dépendait de la réintégration réussie du Katanga au Congo, et le soutien dévastateur d'Adoula devint un sablier qui servit de chronomètre à la politique de l'administration Kennedy⁶⁸. Pour cette raison, les États-Unis adoptèrent une position plus dure contre

63. Mahoney (1983 : 110) écrit : « Grâce au propagandiste belge Michel Struelens, le Katanga avait entre-temps trouvé son apôtre à Washington : le sénateur du Connecticut Thomas Dodd... » Urquhart (1987 : 179) a écrit que Dodd « avait attelé, ou été recruté par la campagne de relations publiques de Tshombe ». Weissman (1974 : 159) écrit : « Les envois de Struelens au Congrès avaient allumé un feu sous le sénateur Thomas Dodd... ».

64. Mahoney 1983 : 110.

65. Voir Weissman, 1974 : 175, citant la « Letter from Dodd to Rusk, February Box 256, Subseries IV, Thomas J. Dodd Papers, University ».

66. *Chicago Daily News*, repris du *New York Herald Tribune*, 9 janvier 1962. Mahoney 1983.

67. Voir « Telegram from the Department of State to the Embassy in the Congo », 28 juillet 1961, FRUS, vol. XX. Voir aussi Hoskyns 1965.

68. Voir Noer 1989 ; Mahoney (1983 : 131) affirme de manière convaincante que l'installation d'Adoula était la politique de virage vers le Katanga.

le régime. Dodd répétait que le Département utilisait Struelens pour aller plus loin, puis le rejetait quand il n'était plus nécessaire » (Brownell 2014 : 215-216).

La lecture de Machiavel s'impose pour comprendre la crise congolaise de la décolonisation.

Car si la Belgique n'a jamais reconnu « l'État du Katanga », ce dernier a pu compter sur le soutien du roi Baudouin, de certains membres du gouvernement belge, de l'armée belge, de la Banque centrale de Belgique et de l'Union minière du Haut-Katanga, un groupe minier belge, qui lui payait des impôts.

Synthèse de l'article : Boehme, O. 2005. « The involvement of the Belgian Central Bank in the Katanga secession, 1960-1963 ». *African Economic History* 33 : 1-29

L'existence de la Banque nationale du Katanga (BNK) s'étale du 8 août 1960 à la fin de la sécession en janvier 1963. L'article se concentre essentiellement sur les premiers mois d'existence, en s'attachant à l'implication de la Banque nationale de Belgique (BNB) et à la forme que son assistance a prise : s'agissait-il d'une assistance purement technique ou la BNB est-elle intervenue à l'un ou l'autre moment dans des décisions à caractère politique ?

Le projet de créer une Banque centrale au Katanga arriva très rapidement sur la table après la sécession du Katanga. Elle fut évoquée dès le 14 juillet, soit trois jours après la déclaration de sécession et deux jours avant que le gouvernement belge n'envisage une reconnaissance *de facto* du Katanga sécessionniste, lors d'une réunion rassemblant le ministre des Affaires économiques et financières coloniales, et les hauts responsables de la BNB et de la BCCBRU. À ce moment, l'idée était d'aider le Katanga à créer des conditions économiques favorables à son autonomie, selon les vues d'Harold d'Aspremont Lynden. À l'époque, l'hypothèse d'une reconnaissance « implicite » par la Belgique de l'indépendance katangaise circulait sérieusement, notamment auprès de l'Union minière et de la Société générale, et l'existence d'une Banque centrale servirait ce dessein. C'est une loi bancaire du 8 août qui créa la Banque. L'initiative fut donc favorablement accueillie en Belgique, du moins dans les milieux financiers, où l'on voyait là l'opportunité de réunir à terme la Banque nationale du Katanga et celle de la Banque centrale du Congo, voire selon certains (dont P. Kauch) la possibilité de créer un « modèle » katangais qui servirait de référence à celui de la Banque centrale dans un Congo réuni.

La question fut de savoir si la BNK pourrait ouvrir un compte propre. En Belgique, on poussait à ce que la BNB l'inscrive dans ses registres, surtout pour éviter une fuite des crédits katangais disponibles en Belgique, nécessaires au paiement des exportations belges au Katanga. Mais la situation plaçait la BNB face à plusieurs choix cornéliens. Le premier était relatif au compte sur lequel verser les importations belges de produits katangais. L'institut belgo-luxembourgeois du change avait décidé qu'à dater du 3 août, les versements seraient intégralement versés sur un compte de la BCCBRU ouvert à la BNB. Or, la loi bancaire katangaise du 8 août introduisait une concurrence entre les deux régimes bancaires, katangais et congolais, qui chacun réclamaient le rapatriement des recettes des exportations katangaises dans leur banque centrale. Le régime de change katangais était en effet plus favorable, mais risquait de faire perdre à la BCCBRU les flux monétaires des branches et filiales des entreprises congolaises ; en outre, les recettes katangaises représentaient la part du lion des exportations, et si celles-ci ne transitaient pas par la BCCBRU, elle serait incapable de payer les autres parties du Congo. Ce dont Léopoldville tiendrait rigueur au gouvernement belge ; à l'inverse, s'en tenir à la réglementation de l'institut de contrôle belge des changes du 3 août, plus stricte, risquait de fâcher le partenaire katangais, qui pourrait à l'avenir décider de refuser de vendre ses produits en Belgique. La BCCBRU était l'ancienne Banque centrale sous la colonisation en cours de dissolution et dont la répartition des actifs entre le Ruanda-Urundi et le Congo indépendant était en cours de discussion à Genève au moment des faits. Ce fut finalement le ministre des finances qui trancha en faveur de l'application stricte de la réglementation belge : les recettes devaient être déposées à la BCCBRU. Le transfert de la balance de crédits de l'UMHK pour le mois de juillet fut sujet au même arbitrage, malgré la ligne défendue par le gouverneur Gillet qui déclarait se plier aux injonctions du gouvernement katangais sous peine d'avoir ses infrastructures saisies ; suite aux protestations de Jean-Baptiste Kibwe (ministre des Finances du Katanga), un compromis fut proposé par la BNB qui consistait à ouvrir un compte temporaire dans ses livres au nom de l'UMHK sur lequel déposer lesdits crédits, et dont l'affectation, à Élisabethville ou à Léopoldville, serait décidée par les Nations unies. Au même moment, les autorités katangaises firent mine de transférer en Suisse leurs avoirs belges (alors sur un compte de la Belgoise, filiale belge de l'ancienne Banque du Congo belge), redoutant un blocage de leurs comptes en Belgique. Suite à ce geste qui risquait de compromettre les relations commerciales entre le Katanga et la Belgique, la BNB proposa plusieurs solutions, dont finalement la plus simple fut retenue : la BNK ouvrit un simple compte courant à son nom auprès de la BNB, avec l'aval du ministre van Houtte. À l'époque, la BNB a justifié ce geste par sa volonté de

préservé les relations économiques avec le Katanga, qui autrement se serait tourné vers d'autres pays partenaires. Mais la justification fait croire que l'idée serait venue des autorités katangaises et que la BNB n'aurait fait qu'accepter dans l'intérêt de chacun, alors qu'en réalité, la suggestion est venue de la BNB elle-même en réaction à la volonté du Katanga de transférer ses avoirs financiers en Suisse. Bien plus, dans un courrier daté du 22 septembre 1960, du directeur de la BNB Cecil de Strycker au responsable de la banque centrale katangaise Van Roey, on apprend que la BNB a délibérément mis de côté toute question relative à la légitimité de la BNK lorsqu'elle a ouvert un compte pour cette institution.

Le gouvernement belge jouait néanmoins sur les deux tableaux, Léopoldville et Élisabethville. Serrer les boulons au plan financier ne l'empêchait nullement de dégager des enveloppes pour soutenir l'économie katangaise. C'est à cette fin qu'il mit à disposition 50 millions de francs sur un compte de la BNB, dont l'usage serait soumis à l'aval préalable de la Mission technique belge (Mistebel).

La première mission technique de la BNB se consacra notamment au lancement de la nouvelle monnaie. Dès août 1960, l'institution belge avait envoyé l'un de ses membres, Pierre Kauch, pour évaluer la situation économique du Katanga, en prenant soin de couvrir cette initiative par une demande du gouvernement ; c'est selon cette même approche qu'une première mission technique fut envoyée de septembre à décembre 1960. Outre la préparation de l'opération de conversion des monnaies, cette équipe a travaillé dans les domaines suivants : accords légaux concernant des questions telles que les statuts monétaires ou le contrôle de la banque, conditions pour l'achat et la vente d'or, organisation du règlement intérieur de la banque elle-même. Celle-ci a permis de travailler également sur les programmes économiques, financiers et sociaux de la Banque. Selon les mots de l'auteur : « toutes ces dispositions légales et ces règlements furent écrits selon leurs propres vues et suivant l'exemple des modèles belges. » (p.17). L'introduction de la nouvelle monnaie fut globalement un succès ; l'opération s'étala sur presque toute l'année à partir de janvier 1961.

Mais le vent tournait sur le plan politique et à dater de l'entrée en fonction de Paul Henri Spaak aux Affaires étrangères belges, le gouvernement belge s'aligna sur l'administration américaine, qui soutenait le pouvoir à Léopoldville de Cyrille Adoula, installé en août 1961. La nouvelle direction politique imprimée par la Belgique incita la BNB à davantage de prudence et à ne pas répondre aux requêtes pour davantage d'assistance par la BNK. Les relations entre la BNB et le Katanga se sont par la suite détériorées : en octobre, le compte de la BNK à Bruxelles fut partiellement converti en francs français et en escudos ; et le 19 décembre, la BNK annonçait que tous ses dépôts en francs belges seraient transférés à l'étranger.

Sur le fonctionnement de la BNK

La BNK se finançait par plusieurs canaux. Durant les premiers mois, elle fonctionnait notamment grâce à un prêt de la BCCBRU via la Banque du Congo à Élisabethville, qui lui obtenait des francs congolais ; elle achetait en outre ses devises étrangères auprès de l'UMHK, qui à la fin septembre 1960 disposait d'une réserve de change d'une valeur d'environ 950 millions de francs, en différentes monnaies. Elle était donc doublement tributaire de financiers extérieurs pour obtenir des liquidités. Ce qui lui manquait pour pouvoir se financer elle-même sur le marché des monnaies, c'était sa propre monnaie.

L'organisation interne de la BNK posait problème. La Banque manquait de personnel qualifié, et réclamait régulièrement une assistance pour la formation de ses membres. À son arrivée début septembre, Kauch était très pessimiste sur les chances de réussite de la BNK, principalement faute de personnel compétent. Il fallut attendre mars 1961 pour que les autorités du Katanga acceptent le principe d'un comité de 4 directeurs : 2 Belges, 1 Français et 1 Suisse ; Walter Baels, beau-frère du roi Léopold III, en fut un temps vice-gouverneur.

Sur l'implication de la BNB dans la gestion de la sécession katangaise

On peut conclure de cet article que la BNB a tenu un comportement ambigu, constamment justifié par la volonté de préserver les relations commerciales avec le Katanga, mais aussi avec le reste du Congo, mais toujours attelé à la ligne politique belge. De manière générale, la BNB fut très attentive à ne pas poser d'acte qui puisse être interprété comme une décision politique. Elle était néanmoins parfaitement consciente que les efforts de ses missions au Katanga servaient l'indépendance et l'expansion économique de la région [cf lettre du gouverneur Ansiaux à Kibwe du 7 juillet 1961]. Et ses dirigeants ou ses représentants techniques ont à plusieurs reprises eu un comportement dépassant le simple cadre de la coopération technique.

Ainsi lorsque Pierre Kauch affirme, en réponse à une requête du secrétaire général du ministère belge des Affaires étrangères Jean Van den Bosch, avoir déjà pris des dispositions afin d'empêcher les autorités katangaises d'employer les anciennes coupures congolaises pour une politique économique qui serait dommageable au gouvernement de Léopoldville ; ou lorsque sur demande de d'Aspremont Lynden, 120 millions en billets congolais sont transférés du Katanga à Léopoldville, en contournant les canaux normaux ; dans d'autres cas, Wens rapporte déconseiller régulièrement les autorités katangaises d'abuser des francs congolais, retirés de la circulation, alors que Kibwe et son assistant belge René Bastin, désireux de nuire au gouvernement de Léopoldville, envisageaient de vendre des francs congolais sur le marché libre pour faire monter la valeur du franc katangais. Mais à l'inverse, il ne s'est pas opposé à la cession de billets congolais « dans des limites raisonnables » pour soutenir le Sud-Kasaï sécessionniste, et les francs congolais furent également employés pour assurer la libération de Tshombe, lorsqu'il fut en captivité du 26 avril au 24 juin 1961.

L'interférence des Belges dépassa le simple cadre monétaire. Au début 1961, on pensa à créer une compagnie d'investissement, pour laquelle le gouvernement belge promit 50 millions de francs ; un autre projet, identique ou lié, concernait le Conseil économique et financier du Katanga, un conseil sous la présidence du chef de gouvernement qui, entre autres, ferait de la recherche concernant l'expansion économique et financière, proposerait des mesures dans les domaines économique et financier, et se chargerait de délégations [de missions économiques?] à l'étranger.

Une indication de la capacité d'influence des autorités belges sur Tshombe : au début janvier 1961, Wens rapporte qu'il convainquit facilement Tshombe, lequel, selon lui, considérait que le Katanga ne devait pas abandonner le reste du Congo, de donner un support financier à Léopoldville. Mais Wens avait été chargé de faire cela par Bruxelles.

On citera pour terminer un dernier dossier sur lequel la position de la BNB n'a pas manqué d'ambiguïté, sinon de raisonnements tortueux. À la fin novembre 1962, Spaak demanda si l'institut belge de change pouvait forcer les recettes des exportations du Katanga vers la Belgique, à être déposées sur un compte de la République du Congo. Alors que c'eût dû être une procédure normale appliquée depuis longtemps déjà, le gouverneur Ansiaux n'a rien fait en ce sens. Selon lui, le Congo était habilité à rapatrier lui-même ces profits car les comptes katangais en Belgique étaient considérés comme étant congolais ! Le fond du problème était en fait de nature commerciale : comme en août 1960, obliger de déposer les recettes d'exportation en devises étrangères à la banque centrale à Léopoldville risquait d'encourager les compagnies à ne pas opérer en Belgique, et donc celle-ci risquerait de perdre des recettes en devises.

Sur le rôle de l'UMHK

L'UMHK apparaît à plusieurs reprises dans l'article. Il est évident que sa contribution au financement de la sécession katangaise a dépassé les simples limites des obligations d'un contribuable. Car à côté de ses versements à caractère fiscaux (impôts, taxes, accises), la compagnie s'est illustrée à plusieurs reprises pour fournir des liquidités à l'État katangais. Dès juillet 1960, elle fait une avance de 1250 millions de FB. Le 14 juillet, Louis Waleff, directeur de l'UMHK à Bruxelles et pro-katangais, écrit à Aimé Marthoz, directeur à la fois de la Société Générale et de l'UMHK à Élisabethville qu'il est sûr d'une reconnaissance « implicite » de la sécession katangaise par le gouvernement belge, mais qu'une condition préalable à cette indépendance serait la création d'un franc katangais. L'Union minière ne fit pas de difficultés non plus pour mettre une partie de ses énormes réserves en devises étrangères à disposition de la BNK, par des voies légalement discutables : entre le 8 août 1960 et le 20 novembre 1960, c'est entre 1,5 et 2 milliards de francs congolais en devises que l'Union minière a fourni à la BNK.

Avec la crise congolaise qui ouvrit de nombreux enjeux, le secrétaire général de l'ONU s'était retrouvé dans une situation nouvelle qui, par à-coups, le dépassa ou, du moins, dont il perdit le contrôle, voire manqua de l'autorité nécessaire pour agir. Ce qui va entraîner le tourbillon ayant causé sa propre perte. En fait, l'attaque des casques bleus Gurkhas⁶⁹

de l'opération *Morthor*, en septembre 1961, fut un drame pour l'ONU, accusée en Occident d'avoir trahi ses idéaux en se comportant comme un agresseur. Encore que cette intervention conduisit à la mise en place du camp de réfugiés Baluba – la foire de l'ONU, raillaient les sécessionnistes katangais – qui fuyaient les représailles katangaises. Militairement, les casques bleus se retrouvaient en position de faiblesse, contraints de négocier un cessez-le-feu.

De passage à Léopoldville, Dag Hammarskjöld choisit d'aller lui-même rencontrer Tshombe, réfugié à Ndola, en Rhodésie du Nord. Il était attendu pour

69. Les Gurkhas sont des unités des armées britanniques et indiennes recrutées au Népal. Ils ont servi au sein des forces de l'ONU.

mettre fin aux combats en cours au Katanga entre les casques bleus et la « Gendarmerie katangaise ». Parti de Léopoldville, son avion n'arriva pas à destination : il trouva la mort dans la nuit du 17 au 18 septembre. Le mystère entourant ce crash suscita de nombreuses hypothèses ; l'enquête de l'ONU conclut à un accident dû à une défaillance technique ou, plus probablement, à une erreur de pilotage⁷⁰. Malgré le drame, le Tunisien Khiari fut chargé de remplacer le secrétaire général, et la rencontre avec Tshombe eut lieu⁷¹. Les négociations de Ndola conclurent un cessez-le-feu immédiat qui entra en vigueur le 21 septembre. Il fallait pour cela installer une commission mixte pour contrôler les clauses de l'accord. Colère du côté du Premier ministre Adoula ; Tshombe, lui, était satisfait. L'accord ressemblait à une pause accordée à la sécession pour se restructurer. Le consentement par l'ONU d'un cessez-le-feu avec le Katanga reconnaissait implicitement l'existence de cet État. Cyrille Adoula rejeta l'accord sous prétexte que le gouvernement congolais n'y avait pas été associé. En fait, le Premier ministre savait qu'il avait l'appui des États-Unis d'autant que le département d'État ne tolérerait plus Struelens. D'ailleurs, au début d'octobre 1961, le magazine *Newsweek* signalait que le département d'État avait annulé le visa de l'émissaire du Katanga, ce qui traduisait un message fort suffisamment clair. Quelques jours après, c'est l'émissaire de l'ONU Khiari qui informait Élisabethville, dans une note verbale, que le protocole signé était strictement d'ordre militaire. Son approbation n'impliquait donc aucune dérogation à l'intégrité et à l'indépendance du Congo.

Cette tournure des événements est significative. Récapitulons. La mort de Lumumba et d'Hammar-skjöld liées à la crise congolaise, malgré la taille de leurs personnages, n'infléchit pas le cours des événements ; c'est plutôt l'argumentaire qui s'adapte. La mort de Lumumba passe en partie pour un accord tacite entre le secrétaire général, les pouvoirs occidentaux, et les acteurs alliés de Léopoldville et du Katanga. Mais en fait l'ONU et Léopoldville, qui

n'en tirent aucun profit, paraissent avoir été floués ; toutefois les appuis occidentaux en faveur de la sécession diminuent d'ardeur. Comme il a été dit plus haut, Clémens, qui reprend la direction de l'ex-Mission technique belge rebaptisée Bureau conseil à Élisabethville, charge dorénavant la Loi fondamentale héritée de la colonisation belge de tous les maux et de l'origine de la crise. Ce qui ne passe pas totalement du côté des pouvoirs belges, car c'est à ce moment-là qu'intervient le changement de gouvernement à Bruxelles, avec l'arrivée du socialiste Paul-Henri Spaak à la tête des Affaires étrangères, qui remplace Harold d'Aspremont Lynden aux Affaires africaines. Mais quoi que demandera l'ONU, qui exerce une certaine pression sur le gouvernement belge pour que ses ressortissants abandonnent la cause katangaise, l'équipe Clémens ne cédera rien. Et ce, en dépit du manque d'un appui inconditionnel du côté belge, gagné de plus en plus par le gouvernement Adoula en place à Léopoldville. Lorsque l'ONUC attaque militairement la sécession et que Tshombe s'enfuit en Rhodésie du Nord, Hammarskjöld, embarrassé, s'affichera en faveur d'une trêve. Cette posture affaiblissait considérablement la position de l'organisation internationale et permettait la relance de la sécession. C'est l'occasion trouvée par Clémens, chassé par la Belgique et l'ONUC du Katanga, de s'installer aux États-Unis, afin de mener une action plus persuasive aux côtés de Struelens. Mais à Bruxelles les pressions s'exercent sur les soutiens du professeur « extra cadre », ce qui amène le recteur Marcel Dubuisson à lui écrire le 29 septembre : « Je crois donc devoir vous dire que si – et j'y compte bien – vous voulez continuer à travailler pour cette grande œuvre [sécession du Katanga] qui est nôtre, efficacement, il ne faut pas mettre la faculté de Droit et le recteur de l'Université dans une situation impossible. »

On apprend beaucoup sur la manière dont la communauté internationale gère les événements d'un pays faible. Il faut remonter à la nature de l'État que l'on reconnaît à ce pays pour vraiment comprendre combien la communauté internationale est à la fois partie de la solution et du problème dans l'ex-colonie belge. Les acteurs de la sécession du Katanga ont bénéficié des appuis occidentaux ; ils ont pu infiltrer à la fois l'ONU, les pouvoirs belges, américains et de

70. « La mort de Dag Hammarskjöld n'était pas un accident : le diplomate suédois, secrétaire général de l'ONU, a péri le 18 septembre 1961 dans un crash aérien alors qu'il allait négocier un cessez-le-feu pour le Katanga » : titre de l'article paru dans *Le Soir* du samedi 28 et dimanche 29 octobre 2017.

71. La rencontre allait se tenir le 19 et le 20 septembre à Ndola.

Léopoldville. Ce qui leur offrait beaucoup de temps et d'espace afin d'espérer pouvoir vraiment gagner⁷².

Un « deuxième round » de combats ONU-Katanga a commencé en décembre 1961. « Le lobby du Katanga et l'usine de propagande de Struelens sont entrés en action. Au milieu des combats de décembre 1961, le Comité américain pour les combattants de la liberté de l'aide (ACAKFF) annonça sa formation avec une annonce en pleine page dans le *New York Times* portant le titre : « Le Katanga est la Hongrie de 1961⁷³ ». Dans la course entre une victoire et la pression politique sur le président Kennedy pour arrêter les combats, ce dernier a décidé d'exiger de Tshombe qu'il négocie une trêve⁷⁴. Le Katanga était presque écrasé : Tshombe fut escorté par les autorités américaines pour négocier la capitulation à Kitona, qu'il signa le 21 décembre. Mais de retour à Elisabethville, voilà qu'il commença à se dérober à l'accord (Brownell 2014 : 218).

Mais à ce moment, le département d'État avait pris l'offensive dans la guerre de propagande contre le lobby pendant la saison des vacances de 1961-1962. Ses origines ont commencé début novembre, lorsqu'il communiqua des informations de fond à la presse sur la crise du Katanga⁷⁵. Ce document du département d'État exposait les arguments juridiques et moraux contre la revendication de Tshombe pour l'autodétermination katangaise, soutenant, entre autres, que Tshombe ne parlait pas pour une majorité de Katangais. Le mouvement de sécession était une création artificielle des colons blancs et des inté-

rêts industriels européens⁷⁶. Kennedy demanda alors à George Ball de plaider en faveur de la politique de l'administration congolaise, ce qu'il fit dans un discours sobre et articulé que le département d'État publierait plus tard sous forme de brochure⁷⁷.

« C'était trop peu, trop tard et trop poli pour certains au Bureau Afrique. Le Secrétaire d'État adjoint aux Affaires africaines, G. Mennan "Soapy" Williams, devenait de plus en plus mécontent de l'approche prudente de Kennedy et décida de rendre public ses sentiments malgré les avertissements de Washington. Le 27 décembre, Williams fit un discours accusant que la sympathie du public pour le Katanga pendant le conflit était le résultat "d'une machine de propagande bien financée parlant pour M. Tshombe et contre l'ONU." Le même jour, un autre fonctionnaire du département d'État, Carl T. Rowan, a déclaré "qu'il y a eu campagne d'argent astucieuse pour convaincre les Américains qu'ils devraient soutenir la sécession katangaise". Ce discours identifiait ce qu'il pensait être derrière ce lobby mystérieux : "À la tête de cette campagne, un ancien fonctionnaire belge, Michel Struelens, qui opère dans des quartiers plutôt chics à New York... [et 'répand' de l'argent] Struelens a obtenu une aide extrêmement vocale pour distribuer une série de mythes et un flux de désinformation sur le Katanga et le Congo" »⁷⁸ (Brownell 2014 : 219).

Beaucoup de temps passé à échafauder des stratagèmes pour distraire, voire abuser, du sens des mots communisme, monde libre, tribu en Afrique, etc. Le nouveau secrétaire de l'ONU U Thant obtint de plus en plus d'appui auprès de Kennedy qui appuya la visite du Premier ministre Adoula à l'ONU et à Washington en tant que nouveau visage du gouvernement central congolais. En riposte, les pro-Katanga, qui avaient voulu que Tshombe en fasse autant, n'obtiendront pas un geste équivalent, parce que bloqués par la détermination des appuis

72. On peut se référer aujourd'hui à l'action de la Monusco en RDC, qui malgré tant d'efforts financiers ne permet pas de garantir la sécurité des populations congolaise, voire laisse se reproduire les causes de l'instabilité.

73. L'annonce de l'ACAKFF est parue dans le *New York Times*, le 14 décembre 1961. Voir plus haut la note 25.

74. Toutes les communications précédentes ont été ignorées ou ont reçu une réponse informelle par le consul à Elisabethville. Voir, par exemple, « Mémoire pour McGeorge Bundy de Melvin Manful, département d'État, président du ministre de l'Intérieur du Katanga », 2 juin 1961, et le télégramme de Rostow au président Sheppard et à Salinger, 23 septembre 1961 (boîte 27A, Fichiers de Sécurité nationale, Série : Pays, Congo : Général, mai 1961-septembre 1961, Archives JFK). Voir aussi Mahoney 1983.

75. Document de presse du département d'État, « Pour fond seulement », 10 novembre 1961 (boîte 27A, Dossiers de la sécurité nationale, Série : Pays, Congo : Général, 3 novembre 1961-11 novembre 1961, Archives JFK).

76. *Ibid.*

77. Entrevue entre George Ball et JFK n° 3, 16 février 1968 (JFK OH-GWB-03, Archives JFK).

78. *Ibid.* Mahoney (1983 : 146) indique que lors d'une réunion dans le bureau ovale avec Kennedy, Dodd a réagi avec une certaine sensibilité à l'accusation implicite de Kennedy que peut-être il était sur la réception d'une partie de l'argent de Struelens. Urquhart (1987 : 179) cite une rumeur selon laquelle Tshombe aurait prétendu que Dodd était payé par le Katanga, mais Urquhart a ajouté qu'il n'était pas sûr si celle-ci était vraie ou non.

de Léopoldville. « En mars 1962, le département d'État prit conscience, probablement par l'intermédiaire de son bureau de surveillance, que Struelens conseillait à Tshombe d'éviter de rencontrer Adoula et de paralyser la mise en œuvre de l'accord de Kitona parce qu'il rapportait que les États-Unis devenaient plus favorables à la cause du Katanga⁷⁹. Comme le décrit un télégramme du département d'État : 'Les conseils de Struelens en faveur de l'inactivité, du blocage et de l'indépendance permanente contiennent tous les ingrédients habituellement privilégiés par Tshombe⁸⁰. Les fonctionnaires du département ont cherché à persuader Tshombe et les Belges que malgré les rapports contraires, il n'y aurait aucun changement dans la politique américaine⁸¹ » (Bownell 2014 : 222).

Le ministre belge des Affaires étrangères, Paul-Henri Spaak dira, à ce moment, qu'il ne comprenait pas comment le gouvernement américain avait autorisé Michel Struelens à opérer à partir de New York alors qu'il faisait de "grands dégâts" à la politique des États-Unis au Congo⁸².

Kennedy et U Thant vont encore pousser les négociations entre Tshombe et Adoula qui se dérouleront à Léopoldville jusque fin juin/début juillet 1962, mais, encore une fois, les conseillers belges continueront de demander à Tshombe de traîner les pieds. Lassé par ce jeu de l'esquive, le secrétaire général de l'ONU s'engagea à arrêter la sécession katangaise en deux semaines de combat à la fin 1962-début 1963. Encore là, il avait fallu que le gouvernement américain se décide.

« À la fin de l'automne 1962, l'administration Kennedy vit que le temps était compté pour le régime d'Adoula, à moins que l'on ne puisse faire quelque chose à propos du Katanga. Au cours de plusieurs réunions de haut niveau en novembre, l'administration a finalement décidé de s'opposer à Struelens. Lors d'une réunion de la Maison Blanche, Kennedy aurait demandé : "Pouvons-nous le jeter [Struelens]⁸³?" Carl

Kaysen a répondu qu'il y aura inévitablement un procès et que Struelens aurait une audience. Kennedy a ensuite ordonné à Kaysen de réexaminer la question de l'expulsion de Struelens⁸⁴. Près de deux semaines plus tard, Kaysen a rapporté que Struelens a forcé une décision en demandant un changement du statut de non-immigrant au statut de résident de l'intérieur du pays. L'INS avait demandé la recommandation du département d'État, et le département ne l'avait pas encore donnée. Il est intéressant de noter que Kaysen a écrit : "le problème reste toujours Dodd... L'argument en faveur de changer maintenant [contre Struelens] est que Tshombe commence à montrer des signes d'inquiétude et que cette action lui servirait d'avertissement. L'argument contre, bien sûr, est la question de savoir comment Dodd réagit." Début décembre 1962, sa demande de statut de résident permanent fut rejetée par l'INS sur demande du département d'État. Il lui fut demandé de partir dans les 15 jours ou d'être expulsé. En réaction à la décision d'expulser Struelens, Dodd a mis à exécution sa précédente menace en publiant les conclusions de ses audiences du Congrès sur l'affaire Struelens⁸⁵. Il a conclu que le traitement de Struelens par le département avait été un "abus flagrant" du pouvoir de son visa. Mais il était trop tard pour influencer le cours des événements. La force militaire nouvellement fortifiée mit rapidement fin à la sécession katangaise par la conquête de 1963. Struelens ne quitta finalement le pays que cet été, ce qui mit fin à un long processus de déportation⁸⁶. Struelens caractérisait de façon inquiétante le combat pour son visa : "Ce n'est pas ma bataille, c'est la bataille du Katanga"⁸⁷ » (Brownell 2014 : 223-224).

En sentant la fin de la sécession arrivée, les conseillers belges ourdirent même un plan de

de pays et de régions, Notes manuscrites du Congo, boîte 13, Fredericks Papers).

84. Mémoire pour Brubeck, département d'État de Carl Kaysen, « Congo Review », 7 novembre 1962 (Case 28A, Dossiers de la sécurité nationale, Congo : Général 6 novembre 1962-10 novembre 1962, Archives JFK). Fredericks (*ibid.*) se souvient que Kennedy avait ordonné à Kaysen non seulement d'enquêter sur l'expulsion de Struelens, mais de « produire des moyens d'expulsion ».

85. Lettre de Dodd à McGhee, 5 novembre 1962 (dossier 6749 : Correspondance 1961-1962, encadré 256, sous-série D : Congo, série IV, Dodd Papers).

86. « Aide here denies drive by Katanga », *New York Times*, 9 août 1963.

87. « Envoy pour Tshombe », *op. cit.*

79. « Télégramme du département d'État à l'ambassade de Belgique », 3 mars 1962, Congo, FRUS, vol. XX.

80. *Ibid.*

81. *Ibid.*

82. « Télégramme de l'ambassade de Belgique au département d'État », 4 mars 1962, doc. 212, Congo, FRUS, vol. XX.

83. Notes manuscrites de J. Wayne Fredericks sur la réunion de la Maison Blanche au Congo, le 5 novembre 1962, en date du 11 novembre 1962 (dossier : Département d'État, Dossiers

sabotage des infrastructures du Katanga, dont les deux barrages *Le Marinel* et *Delcommune*. Une autre note technique de Clémens du 15 janvier 1963 dicte à Tshombe l'attitude à tenir, semblable à celle qu'avait eue en Belgique le roi Léopold III en 1940. Clémens conseille : « En reprenant ses fonctions actuellement, Tshombe galvauderait ses derniers atouts, il se déconsidérerait, car aux yeux de tous, il paraîtrait avoir trahi la cause katangaise pour ne pas perdre sa place; en démissionnant, au contraire, il se réserve et réserve au Katanga la victoire finale et définitive. »

Sans les conseillers belges, on comprend ce que Tshombe et les Katangais auraient réellement voulu au travers de leur engagement dans la sécession : « gagner le pouvoir ». C'est une autre visée pour l'équipe de Clémens qui cherchait à détruire le Congo indépendant en s'accaparant d'une partie de l'ex-colonie pour y demeurer. On se dispute la direction du Congo. Clémens s'en explique dans sa note d'avril 1962 : « L'ONUC et Deta [département d'État] veulent un régime unitaire pour être légalement habilités à diriger tout le Congo par personne interposée. Cela doit leur permettre de disposer de toutes les ressources du Katanga et les théoriciens en chambre du développement économique, à Deta, s'en donnent à cœur joie. »

Si dans la crise congolaise de la décolonisation, il n'y avait eu que les seuls acteurs katangais congolais, la sécession n'aurait pas eu lieu, voire aurait été courte dans la durée et même dans sa construction. À la suite des résultats des élections de 1957 à Jadotville et à Élisabethville, la création de la Conakat en 1958-1959 recherchait un cadre susceptible d'assurer une victoire aux acteurs issus du Katanga. La crainte qu'inspirait la présence nombreuse des immigrés kasaïens au Katanga se construisit en partie autour de cette problématique du pouvoir, comme cela fut le cas à l'origine du conflit Lulua-Baluba à Luluabourg. On connaît les revers du pouvoir d'Albert Kalonji mal encadré par les Occidentaux.

Pour avoir manqué le Katanga, Tshombe et ses « conseillers » guettaient dorénavant d'autres occasions à créer ou qui devraient se présenter afin de gagner le pouvoir. Dans sa note des stratégies du 15 janvier 1963, Clémens entrevoyait des ouvertures à venir : « Incapables d'empêcher les désordres sociaux, disait-il, ses vainqueurs d'un moment supplieront Tshombe de reprendre ses fonctions en passant par toutes les conditions que voudra mettre le président [Tshombe], y compris la réparation des

dommages causés et l'exécution intégrale et loyale du plan Thant. »

Tout ne se réalisa certes pas dans l'ordre ainsi décrit, mais Tshombe retrouva le pouvoir à la suite des rébellions de Mulele et des Simba lumumbistes déclenchées au courant du second semestre 1963. Ce retour ne se fit plus au nom des Katangais. L'ex-chef de la sécession katangaise va plutôt concourir avec succès pour le poste de Premier ministre du Congo « entier » à la mi-1964. Il remplaçait son vainqueur d'antan Cyrille Adoula. Il va être aidé par les mêmes « colonialistes ou néo-colonialistes⁸⁸ ». C'est Frédéric Vandewale, ex-administrateur général de la sûreté du Congo belge (1957-1960), puis chargé de mission au Katanga, gérant du consulat général de Belgique à Élisabethville (octobre 1961-mars 1963) qui devient le conseiller militaire personnel de Moïse Tshombe à Léopoldville. Tout comme l'on vit, curieusement, René Clémens, Jean Grosjean et Jacques Brassinne s'installer dans la capitale congolaise pour entourer le nouveau Premier ministre congolais. N'avaient-ils pas tous ravalé la totalité de leurs assertions faites à Élisabethville contre l'unité du Congo, jugée impossible à réaliser ? Petit rappel sur ce que Clémens disait à d'Aspremont Lynden à la fin 1961 :

« a) La reconnaissance de Kasa-Vubu comme chef de l'État confédéral a été faite *expressis verbis* dans les résolutions de Tananarive. [...]

b) Confier à Tshombe la vice-présidence et le Trésor dans l'État confédéral peut, me semble-t-il, être un expédient acceptable pour en sortir. Mais il ne faut pas oublier que :

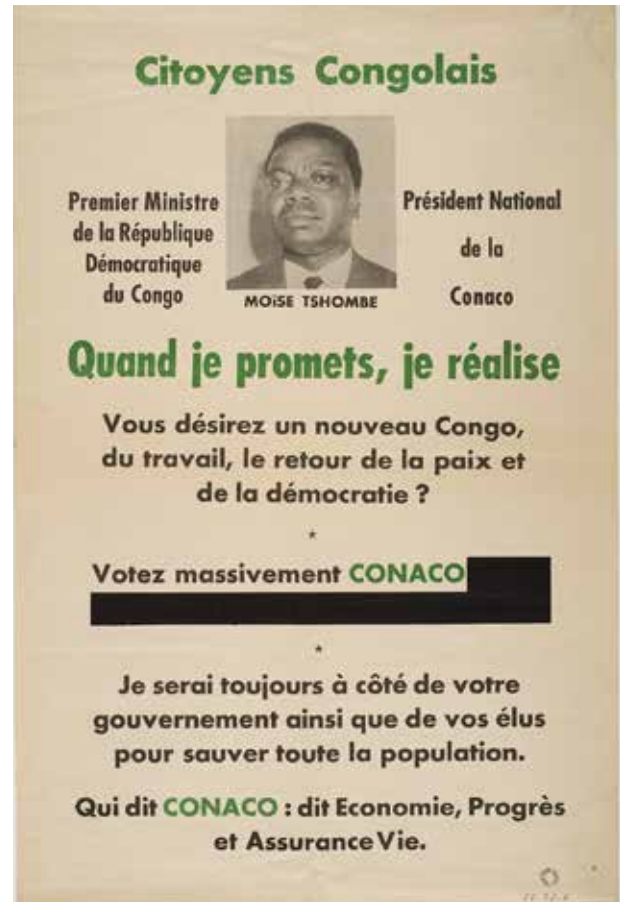
1° la Conakat en mai 1960 n'a présenté aucun de ses véritables leaders sur les listes de la Chambre et du Sénat. Ceux-ci ont été délibérément présentés sur place ;

2° Tshombe tient à se consacrer au Katanga. Il n'est pas motivé à se consacrer à la confédération à Léopoldville.

3° Un véritable gouvernement central reste dans un système confédéral comme dans tout autre voué à l'impuissance sur une étude de la moitié de l'Europe.

4° La seule solution me paraît être que Tshombe, vice-président, reste en même temps président du Katanga.

88. Allusion au point 4 de la note des stratégies de René Clémens du 15 janvier 1963 : « [...] que Tshombe annonce aux Katangais qu'il n'entre dans le rang que pour partager leurs peines et qu'il reste prêt à reprendre le pouvoir dès qu'il sera possible sans contrainte colonialiste ou néo-colonialiste. »



Affiches de propagande électorale au Congo en 1965. (HO.1966.37.1 et HO.1966.37.2, collection MRAC Tervuren.)

Cela suppose qu'il exerce normalement ses fonctions à Élisabethville et que le gouvernement de la confédération soit assuré par des réunions périodiques. Aucun autre système n'est d'ailleurs possible, car tout homme politique qui exercera le pouvoir à Léopoldville et vivra à Léopoldville sans être du Bas-Congo, perdra rapidement tout pouvoir dans son ethnie et son pays et, du même coup, sera sans pouvoir à Léopoldville. (Voir l'exemple de Kalonji presque à son retour à Bakwanga.) On peut trouver des amalgames dans le parlementarisme français et surtout américain : le député à Paris ou à Washington absent de sa circonscription. Mais c'est une analogie seulement : la dominante ici est ethnique et le phénomène est poussé au paroxysme et se situe à partir de composantes toutes différentes. »

À part ces *Katangaux* de la première heure, d'autres rapaces s'y ajoutèrent. René Brion et Jean-Louis Moreau écrivent : « À Washington, le lobbyiste du groupe de la Société générale, Charles Mayer, multiplie les démarches auprès de personnages influents pour que les États-Unis soutiennent à fond

Tshombe, diplomatiquement et militairement. Wallef et Fortemps agissent de même à Bruxelles auprès du gouvernement belge » (Brion & Moreau 2006 : 329). Mais c'est le Congo qui doit payer ses soutiens.

« Sur le plan économique, le 29 novembre 1964, Tshombe déclare nuls et non avenue le décret de dissolution du CSK du 27 juin 1960 et le partage subséquent de ses actifs. L'État congolais s'attribue tous les droits conférés à cet organisme en vertu de la convention du 19 juin 1900 : la République démocratique du Congo (RDC) s'en érige seule héritière. Autrement dit, la Compagnie du Katanga se voit déposséder du tiers de l'actif du CSK qu'elle possédait avant l'indépendance. Ce faisant, le Congo s'attribue la propriété de 36 % environ du capital de l'Union minière.

Sous la pression des milieux d'affaires belges et notamment de Robert Maes, administrateur de différentes sociétés congolaises du groupe de la Générale, et de Joseph Derriks, représentant de l'Union minière à [Léopoldville], Tshombe se rend à Bruxelles début 1965 pour régler le contentieux belgo-congolais avec Spaak. Les négociations, dans lesquelles

les dirigeants de l'Union minière et Van Weyenbergh en particulier jouent un rôle déterminant, se terminent notamment par la dissolution définitive du CSK : la RDC accepte de sortir d'indivision et reconnaît que la Compagnie du Katanga est propriétaire d'un tiers des actifs du CSK. Le partage du portefeuille du CSK réalisé en juin 1960 et accompli à raison de deux tiers pour le Congo et d'un tiers pour la Compagnie du Katanga est confirmé. Tous les autres actifs du CSK situés au Congo sont attribués à la RDC. De son côté la Compagnie du Katanga reprend les actifs du CSK en Belgique. Tshombe renonce aux 12 % que la RDC détenait dans la Compagnie du Katanga elle-même. La RDC détient donc désormais 17,95 % du capital de l'Union minière et 24,49 % des droits de vote. Elle en est le premier actionnaire, mais reste minoritaire face au groupe des actionnaires privés : la TCL, la Compagnie du Katanga et la Société générale de Belgique. L'État congolais est néanmoins habilité à nommer quatre administrateurs au conseil. Sont désignés : le chef Lumumba, Boniface Mwepu, Cyrille Nzau et Antoine Mwenda Munongo [...]. L'Union minière a réussi à éviter la nomination de Jean-Baptiste Kibwe, mais celui-ci en conçoit une rancune tenace à l'endroit de Tshombe⁸⁹. Cette rivalité entre "Katangais" joue évidemment contre la stabilité du gouvernement » (Brion & Moreau 2006 : 329-330).

Tshombe, dont les conseillers belges déclaraient n'avoir d'intérêt que pour l'ethnie et le pouvoir au Katanga, affichait désormais l'ambition de construire tout le Congo ! Dans ses affiches électorales en 1965, on lit : « Ses aspirations : faire du Congo un pays fort, nouveau et prospère pour le bonheur de tous les Congolais ». En juillet 1964, il se dépêcha d'aller vite

89. À Élisabethville, Jean-Baptiste Kibwe fit construire en 1965 trois bâtiments à étages : celui situé à l'angle des avenues Adoula et Zambèze, tout près du gouvernorat (5 étages) qui reviendrait par après à Malta Forrest ; celui inachevé de l'avenue Babemba à Kamalondo (3 étages) ; et le bâtiment qui se trouvait à l'embranchement des avenues Ruwe et Kamanyola (7 étages) à côté du Jardin zoologique. Tous ces édifices furent saisis par le gouvernement Tshombe qui accusa Kibwe de détournement de deniers publics. La mesure sera confirmée par le gouvernement Mobutu, après le coup d'État du 24 novembre 1965. Le troisième bâtiment sera détruit du fait qu'il gênait la sécurité du président Mobutu qui venait de s'emparer de la résidence située en face, appartenant à Godefroid Munongo. Suite à cette situation, le bâtiment de Kamalondo restera inachevé. Celui de l'avenue Adoula aurait été restitué à son propriétaire, qui l'aurait à son tour vendu à l'entreprise Malta Forrest (Lwamba Bilonda 2001 : 48).

déposer à Stanleyville une gerbe des fleurs au pied du monument Lumumba, sans mot dire. Assez vite aussi, la nouvelle Constitution du Congo promulguée le 1^{er} août 1964 remplaça la Loi fondamentale héritée de la colonisation. Cette nouvelle Constitution poussée par l'ONU et promulguée par le Premier ministre Tshombe, le ministre de l'Intérieur Munongo et le président Kasa-Vubu ne contenait nulle part le mot fédéralisme. Pourtant les lumumbistes entrés en rébellion à l'est du pays ne participèrent pas au référendum organisé.

Mais Kasa-Vubu, Mobutu et Nendaka, qui ont appelé Tshombe au pouvoir en 1964, prennent désormais ombrage de son opportunisme payant, d'autant plus que c'est bien lui qui leur dispute dorénavant la gestion du « Congo entier ». En octobre 1965, Kasa-Vubu révoque Tshombe et nomme l'ex-ministre des Affaires étrangères de la sécession, Évariste Kimba, pour lui succéder. S'ensuit une période d'instabilité politique au cours de laquelle le groupe de la Société générale tente tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir « son » candidat à la tête du gouvernement. Elle se termine par la prise de pouvoir de Joseph Mobutu (Brion & Moreau 2006 : 330). Jacques Brassinne écrit : « Lorsqu'il prit le pouvoir, le colonel [Mobutu. Il était déjà nommé lieutenant général !] ayant de la mémoire, je fus expulsé du Congo avec René Grosjean et Georges Vilain XIII le jour même de son coup d'État le 25 [sic] novembre 1965. Le comte Charlie de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique chez qui je logeais, rencontra Mobutu dans la matinée de ce jour et se fit un plaisir de m'apprendre cette nouvelle [...] » (Brassinne 2016 : 150).

C'est que Mobutu n'a pas oublié l'épisode de la sécession du Katanga, il connaissait les acteurs qui entouraient Tshombe. Il racontera au dernier ambassadeur de son régime à Bruxelles, Jean-Pierre Kimbulu :

« En 1965, lorsque Tshombe, alors Premier ministre, s'est rendu en Belgique afin de régler le problème relatif au portefeuille avec Paul-Henri Spaak, la partie belge lui a fait signer une convention disposant entre autres que les parties estimant que les dispositions ont pour but de régler définitivement les problèmes, s'interdisent toute discussion future et renoncent à toute action ou recours quelconque au sujet tant de la dette que du portefeuille du Congo belge. Elles se donnent mutuellement décharge totale et irrévocable.

En fait, Tshombe s'était fait flouer, soutient le président [Mobutu], le Congo d'alors ne disposant ni de juristes

ni d'économistes. "Ce sont des traités inégaux, qui peuvent être attaqués devant la Cour internationale de Justice à La Haye (Pays-Bas)".

Personne ne veut entendre parler de la réouverture de ce contentieux. "Ne revenons pas sur les accords passés", conseille Geens [à Mobutu], alors ministre de la Coopération.

La question dérange, mais le dossier reste ouvert. Qui sait si ce problème ne sera pas reposé demain ? » (Kimbulu Moyanso wa Lokwa 2017 : 64-65.)

2. IDENTITÉ KATANGAISE : LA SURCHARGE D'UNE CONSTRUCTION FORCÉE

Les acteurs de la sécession du Katanga auront tout donné et, malgré les appuis nombreux gagnés surtout dans les milieux conservateurs occidentaux, aucun État ne va reconnaître le Katanga comme pays séparé de la République du Congo⁹⁰. À l'extérieur, l'idée de la sécession va être vite effacée et ses principaux protagonistes dont Moïse Tshombe, Godefroid Munongo, Jean-Baptiste Kibwe suivis de leurs conseillers belges (Clémens, Brassinne...) se sont rapidement positionnés pour obtenir des postes de pouvoir à Léopoldville afin de « contrôler » tout le Congo. En agissant ainsi, ils renonçaient à leur thèse selon laquelle le pays entier ne pouvait être qu'une réalité factice. En revanche, la propagande et/ou les actions qu'ils avaient menées sous l'étiquette de l'autodétermination katangaise vont quant à elles perdurer dans le temps. C'est du jeu politique, dirait-on : il n'y a pas que le vrai qui produit le contenu, le faux peut aussi conduire à des résultats.

2.1. CONSISTANCE DE L'IDENTITÉ KATANGAISE

Erik Kennes fait observer que l'identité katangaise renvoie aujourd'hui encore à ces « ex-gendarmes katangais » dont la survie conduit aux Tigres, acteurs des deux guerres du Shaba en 1977 et 1978. Mais cette « survie des Tigres, rendue possible par des récits de mémoire, explique également la domination jusqu'à la fin d'anciens officiers, encore actifs pendant la sécession [1960-1963] ou au moins sous Tshombe [juillet 1964-septembre/

octobre 1965]. Les dirigeants Jean-Beauvin Kalanga, Mwakasu, Nathanaël Mbumba, Simon Kasongo, André Tshingambo, Jean-Delphin Muland ainsi que Gilbert Kafunda [...], sont tous, sans exception, des "anciens". Ils ne pouvaient pas se faire remplacer par des jeunes sous peine de détruire le patrimoine historique [qu'ils incarnent]. Le règne de ces anciens officiers a figé les Tigres et les a condamnés à l'inefficacité politique⁹¹. »

Dans sa thèse de doctorat publiée sous le titre *Fin du cycle post-colonial au Katanga, RD Congo. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007* (2009), Kennes revisite la question de l'identité katangaise. En remontant le passé, il observe que « [l]e Katanga avait un discours d'autonomie face à l'État central, qui contribua à le renforcer; et un discours d'"authentique" unité provinciale face à un ennemi intérieur qu'on cherchait par deux fois à écarter physiquement : le Kasaien. En dessous de cette unité, une fracture structurelle existe entre le Nord et le Sud de la province que l'État central depuis Adoula [...] n'a jamais voulu surmonter⁹². [...] Le régime de Kabila père et celui de Kabila fils hériteront de ces oppositions et leur règne crée des nouvelles configurations, en les subsumant dans l'État central » (Kennes 2009 : 530-531).

Sur le rôle de ce qui pourrait être appelé l'« élite katangaise », Kennes dit : « [...] le Katanga est en quelque sorte une *felix culpa* : les élites politiques du Katanga n'ont jamais résolument défendu son indépendance jusqu'au bout, et ont toujours hésité entre un repli sur soi et une stratégie de montée des enchères afin d'avoir accès au pouvoir central. Non seulement que les appuis extérieurs n'étaient pas

90. Les émissaires du Katanga dont Michel Struelens auraient soudoyé les responsables du Guatemala pour obtenir la reconnaissance du Katanga en échange d'un million de dollars (« Visa Procedures of Department of State : The Struelens Case » 1962 : 57).

91. La peur évidente de Laurent-Désiré Kabila de voir sériger les Tigres en un pouvoir dirigé contre l'État central, après la tentative d'Élie Kapend, montre que lui aussi est demeuré prisonnier de la mémoire de la sécession katangaise. Il est significatif que Joseph Kabila, animé de la même peur, ait des motifs différents. Un officier Tigre raconte à E. Kennes dans une interview que Joseph Kabila, avant de devenir président, considérait les Tigres comme « des Angolais » ou « des étrangers ». Ce qui fut à la base d'un grand ressentiment chez les Tigres, et qui montre que Joseph appartient à un nouveau cycle de la politique congolaise, après la fin définitive du cycle générationnel de l'indépendance.

92. Kennes identifie quatre niveaux d'opposition : État central contre province du Katanga; Nord-Katanga contre Sud-Katanga; État central contre Nord-Katanga; État central contre Sud-Katanga.

vraiment décidés à soutenir une sécession jusqu'au bout, mais les bases sociales des porteurs du projet autonomiste étaient divisées, et les élites politiques katangaises n'étaient jamais capables ni résolues à réunir la province dans un projet unique, aussi bien politique que militaire » (Kennes 2009 : 530). Cela en raison de l'absence, au départ, d'une unité locale (existante ou antérieure) à l'identité katangaise revendiquée aujourd'hui, conclut Kennes.

Si on se pose la question de l'unité précoloniale des ensembles politiques de la région ultérieurement appelée « Katanga », on se trouve devant la réalité que le pouvoir ne s'exerçait pas, à cette époque, comme un pouvoir d'État selon le modèle occidental. Ensuite, la région était politiquement et économiquement en pleine mutation au moment de l'arrivée du colonisateur belge. Les pouvoirs luba ou lunda intégraient des éléments très divers dans un système qui ne correspondait pas à un État européen classique, et le nom des dirigeants, qu'ils fussent luba, lunda ou autres, renvoyait plus à une position de pouvoir qu'à une réalité socioculturelle à référence parentale. La question de leur unité se pose ainsi en d'autres termes. Non seulement le pouvoir politique s'exerçait par incorporation d'autres ensembles de même nature, mais il semble que l'incorporation des principes politiques luba dans la structuration du pouvoir lunda, dont l'aire d'expansion suit celle des Baluba, contribua historiquement à forger une certaine unité de la province⁹³ (Bustin : 1975 : 1).

93. L'aire d'extension luba, appelée par les ethnographes coloniaux « empire » luba, atteignit son apogée vers la fin du XVIII^e-début du XIX^e siècle et couvrit la majeure partie du Katanga actuel.

Les « grands empires » luba et lunda étaient en voie de désintégration au début de l'implantation coloniale belge : les Lunda étaient envahis par les Chokwe et leur « empire » détruit; les envahisseurs yeke avaient soumis d'autres peuples et dominé pendant quelques décennies la majeure partie du Katanga. Comme le remarque Bogumil Jewsiewicki (1989 : 336), « [l]e concept de légitimité politique de l'ordre colonial belge reposait en deux principes complémentaires : séniorité (histoire) et conquête, avec priorité du dernier sur le premier, à condition qu'elle soit compatible avec les intérêts de l'État colonial; une condition non remplie dans le cas d'autres conquérants du XIX^e siècle comme les Swahili, les Tshokwe, et autres ».

Les Lunda et les Yeke avaient pu utiliser le cadre de l'État colonial et de son administration pour faire survivre leur identité et la mémoire de leur pouvoir, même si les sous-divisions administratives introduites à partir de 1933 réduisaient considérablement l'aire d'exercice de cette « autorité coutumière » instrumentalisée en fonction de l'administration coloniale⁹⁴.

Mais il semble qu'un processus assez classique qui permettait l'alliance des perdants avec un tiers plus fort était à l'œuvre. Les chefs lunda purent s'allier avec le pouvoir colonial afin de se libérer de la domination chokwe. Le cas des Yeke est plus particulier et incarne en quelque sorte une zone de transition entre le pouvoir précolonial et colonial au Katanga. Kennes y consacre une longue description (voir encadré ci-dessous).

94. Bien sûr, toutes les interprétations unidirectionnelles sont inadéquates : le jeu du pouvoir est productif parce qu'il joue sur la réciprocité entre dominant et dominé (comme l'avait déjà développé Hegel dans la dialectique du maître et de l'esclave).

« Les Bayeke, venus de la région de l'Unyamwezi en Tanzanie, établissent leur pouvoir à partir de 1870 environ. Ils contrôlent le commerce transitant par la ceinture du cuivre sud-katanga et zambien et relient ainsi la région avec le marché mondial. Leur poids démographique est faible, et ils ne contrôlent que le centre de la structure de pouvoir, situé géographiquement à Bunkeya, dans le Sud-Katanga. Les cercles extérieurs de leur aire d'expansion sont gérés par des rapports prédateurs (razzias); les cercles intérieurs par des rapports tributaires (échanges matrimoniaux, politiques, économiques, culturels). Leur système de gestion repose sur une dualité qu'on retrouve chez plusieurs peuples de la région, entre le chef des gens, descendant de l'étranger envahisseur, ici les Bayeke justement, et le chef de terre, descendant du pouvoir local. Au centre se trouvent les Bayeke comme « hommes libres ». L'usage de la langue yeke est limité aux seuls dignitaires du pouvoir central, la langue couramment utilisée étant le kisanga – du nom du peuple sanga avec qui ils se sont le plus étroitement liés (Legros 1995 : 140-145).

L'élément central [...] est le tissu des relations matrimoniales et culturelles que les Yeke créent avec quasiment tous les peuples du Katanga, les Luba inclus. Les premiers mwami des Bayeke, tout comme leurs successeurs, ont épousé

des femmes dans quasiment toutes les tribus sous leur gouvernement. Répondant à une nécessité de reproduction d'un groupe d'hommes venus de la Tanzanie, la politique de mariage répondait tout autant à un essai de légitimation du nouveau pouvoir de domination. L'ensemble fut exprimé selon une structure de parenté réinventée et structurante (Legros 1996a : 413, 415). H. Legros (*idem* : 411) précise que "sur les 182 mariages entre Yeke et étrangers, pas moins de 20 groupes ou ethnies différents du Shaba, de Zambie et de l'Angola actuels y sont impliqués".

Cette intégration fut également symbolique, par un essai d'intégration dans l'univers mythique des autres peuples (Legros 1995 : 145). Leur récit de fondation de la royauté sacrée incorpore ainsi des éléments des cultures symboliques politiques de la plupart des peuples du Katanga. Avec un peu d'exagération, on pourrait le considérer comme une sorte de charte fondatrice d'un État katangais, centralisé autour de Bunkeya.

Cependant, l'État yeke s'est trouvé affaibli par des campagnes militaires exigeantes, menées contre les Luba et le Kazembe. Il n'a pas respecté les exigences d'une redistribution interne et est confronté à une crise de légitimité politique (Legros 1996b : 150-153). À partir de 1891 notamment, une révolte des Basanga contre les Yeke, suite à une transgression par les Yeke des principes du récit de fondation sanga, affaiblit considérablement le pouvoir yeke.

Le 20 décembre 1891, le capitaine Bodson, qui fait partie d'une expédition envoyée par le CCCI, tue M'siri Ngelengwa Shitambi à Bunkeya, puis, à son tour est tué par Museka, le fils de M'siri. Jusqu'aujourd'hui, tous les deux sont enterrés à Bunkeya.

Toujours selon Hugues Legros (1995 : 148), l'administration coloniale a repris la grille de lecture yeke des peuples dominés par eux et l'a transformée dans la structure administrative coloniale : "Les termes Nwenshi, Lembwe, Seba ou Ngoma par exemple, sont le fruit de la perception politique et culturelle du centre yeke à l'égard de ces sociétés de première périphérie qui, auparavant, possédaient d'autres identités, multiples et changeantes. La différence avec d'autres régions du Congo réside dans le fait que le centre yeke avait déjà profondément transformé la perception des cultures locales, ce 'travail préparatoire' ayant été, en grande partie, repris par les administrateurs coloniaux".

L'administration coloniale a ainsi attribué un statut aux Yeke. Ce statut reposait sur la situation existante à l'apogée de leur influence. Les M'siri, bien sûr, s'y sont investis et ont développé le plus possible leur prestige et autorité dans le système d'"indigénisation" de l'administration coloniale. Leur politique de mariage cependant a été modifiée : les relations matrimoniales ne se tissaient qu'avec les peuples environnants, et non plus avec les Luba^a, suite au rétrécissement de leur aire d'influence dans les sous-divisions administratives coloniales. Selon Hugues Legros, ils se sont retirés dans leur "première structure politique" instaurée au moment de leur arrivée au Katanga avant leur expansion. Cependant, ils ont gardé leur influence sur leurs anciens alliés et subordonnés dans les autres territoires, en partie grâce à la reconnaissance de leur pouvoir par les autorités coloniales. Cette reconnaissance est assez paradoxale car la figure de M'siri, dans la littérature coloniale populaire, fut l'archétype du tyran sanguinaire et barbare que la civilisation occidentale se devait d'extirper.

La commémoration du meurtre du M'siri, le 20 décembre, peut surprendre car il s'agit de l'ultime défaite des Yeke. À y regarder de plus près, il s'agit probablement d'un processus similaire à celui décrit par Filip De Boeck pour le pouvoir lunda : une incorporation symbolique du pouvoir dominant (De Boeck 1996). Dans le contexte des analyses de H. Legros, le pouvoir colonial est devenu un allié permettant la survie du pouvoir yeke sous forme de "royaume". Selon les actuels détenteurs du pouvoir, la mort du M'siri est en même temps une victoire, car elle fut immédiatement suivie par la vengeance exécutée par son fils Museka.

Le fait que le M'siri ait préféré la mort à la soumission est hautement symbolique. L'enterrement de Bodson à Bunkeya signifie également une maîtrise yeke sur son esprit^b. Le M'siri est devenu ainsi le héros de la lutte contre le colonisateur.

L'incorporation mutuelle du pouvoir colonial avec le pouvoir yeke est illustrée par l'affaire du sacrifice rituel vers la fin du règne du *mwami* Munongo Musamfya Ntanga. Selon l'administrateur de territoire de Lubudi de l'époque, M. Bourgaux, le *mwami*, sentant approcher la fin de sa vie, mangea le corps d'un enfant. Une enquête judiciaire suivit^c, le *mwami* et des notables furent symboliquement arrêtés mais l'affaire fut classée sans suite et le rapport demeura confidentiel. Les personnes belges au courant de l'affaire furent mutées^d. Les autorités coloniales n'osaient pas, apparemment, s'attaquer à ce *mwami*, qui avait encore assisté au meurtre du M'siri en 1891, et qui est décédé le 24 avril 1956. Il fut remplacé par son fils Antoine Munongo, à l'époque greffier attaché au tribunal de première

a. Correspondance par email d'Erik Kennes avec Grégoire Kabobo, fils d'Antoine Munongo, le 22 août 2008.

b. Conversation avec l'actuel *mwami* Godefroid Munongo Jr., Bruxelles, septembre 2007.

c. « Rapport administratif dressé suite à l'arrestation en date du 16/12/1955 du grand chef Mwenda Munongo de la C.I. des Bayeke », 24 décembre 1955, 3 p. (copie remise par M. Bourgaux).

d. Lettre de M. Bourgaux à l'auteur, le 22 septembre 2007.

instance de Lubumbashi. Le même Antoine Munongo mettra par écrit les traditions et l'histoire du "royaume" Yeke, avec la collaboration de F. Grévisse de l'administration coloniale (Mwenda Munongo 1967).

La commémoration du meurtre de M'siri sera mise en valeur par Godefroid Munongo, qui succéda à son frère Antoine le 12 septembre 1976. Il en fit une cérémonie publique où il invita de nombreux visiteurs étrangers. Son fils, Godefroid Munongo Jr, devenu *mwami* en juillet 1998, continue cette tradition et est lui-même devenu président de l'Association des chefs coutumiers du Congo. Il semble être fort conscient de son rôle symbolique pour l'unité katangaise, surtout dans une époque d'implosion de l'État : "L'histoire de M'siri est indissociable de celle du Katanga. La date du 20 décembre 1891, que nous commémorons chaque année à Bunkeya par de grandioses manifestations, revêt d'une [sic] importance capitale pour nous car elle marque véritablement le point de départ de l'idée de la nation katangaise. [...] Tout cet élan de nationalisme qui s'organisait harmonieusement autour de ce chef dynamique sera, hélas, brutalement stoppé par les Belges" (Fondation du *mwami* M'siri, 1998 : 9).

Quand Godefroid Munongo assume ses responsabilités au sein de la sécession katangaise – après avoir d'abord été élu président de la Conakat et avoir renoncé à ce poste à cause de son statut dans l'administration^e –, il le fait en collaboration avec son frère Antoine, sans doute le seul chef "traditionnel" à avoir une influence réelle^f. Il fut sans doute aussi animé par la peur de l'exclusion.

Les peuples autrefois dominés par les Yeke comme les Lamba ou les Sanga auraient pu jouer l'argument de l'autochtonie contre les "étrangers" venus de la Tanzanie^g, ce qui peut contribuer à expliquer son rôle central dans la lutte contre les Luba-Kasai au Katanga. Dans un texte dont nous n'avons pu retrouver que des extraits, "Comment est né le nationalisme katangais", Godefroid Munongo situe même la naissance de la conscience katangaise – chez les Congolais dominés! – au moment de l'abolition du statut d'autonomie de la province en 1933. Dans ce texte, tel que cité par Yakemtchouk (1988 : 10), Munongo affirme que le Katanga devint en 1910 "[...] un protectorat comme l'Ouganda... ou comme le Ruanda-Urundi. Mais pour des raisons inconnues, et en dépit de nos protestations énergiques, nous fûmes annexés à la colonie en 1933... En fait de protestations, le vice-gouverneur, M. Gaston Heenen, s'inclina. Cette date marque l'origine du nationalisme katangais. Tous les chefs ont protesté unanimement. Mais la puissance coloniale n'a pas vu cette solidarité d'un bon œil. Pour étouffer le nationalisme katangais, les chefs, considérés comme ayant des sentiments subversifs, furent déportés".

Curieusement, une lecture similaire de l'histoire est faite dans le milieu des Tigres. Dans un texte non daté du "Discours du roi Léopold II, adressé au peuple belge après avoir acquis le Katanga, sa concession", on peut lire : "Nous venons de nommer le Gouverneur général pour le Congo, également un autre Gouverneur général est nommé par le Royaume de Belgique pour diriger le Katanga, ainsi vous remarquerez qu'il s'agit ici de deux pays distincts, l'un différent de l'autre et doivent rester séparément. Pour ce faire j'ai désigné mon fils, le nommé Jean Felix de Hemptinne, c'est bien lui qui sera mon Représentant dans notre concession du Katanga. En outre, il est strictement interdit formellement de procéder à l'annexion de ces deux pays, qui sont tout à fait séparés l'un de l'autre."

Ce texte [...] fut remis par un officier Tigre le 15 juillet 2008. Il est transcrit dans un petit manuscrit sur l'histoire du Katanga qui fait partie d'un ensemble de documents d'archives des Tigres. Plus loin dans le manuscrit^h, on peut lire : "Les Katangais faisaient partie illégalement du peuple congolais à partir des années 1930. Par le roi Léopold III de la Belgique, le Katanga fut annexé au Congo-Léopoldville qui fut une colonie belge depuis 1875. Le Congo était à part ainsi que le Katanga en 1888 fut un pays à part. Au temps colonial, le Katanga serait une colonie anglaise, mais on l'a remis au roi Léopold II de Belgique comme territoire indépendant à la Conférence de Berlin."

Il est plus que probable que cette version de l'indépendance katangaise avant 1933 fit partie de la mémoire collective des Tigres comme un élément essentiel du patrimoine qui justifie leur exil et l'espoir d'un retour. Lors d'une interview avec Pascal Kapend, une des éminences grises des Tigres, il nous donne sa version de l'histoire : "Le Katanga avant 1935 était indépendant. Ce n'est qu'avec le mariage entre le roi Albert et la reine Élisabeth que le Katanga est devenu belge. Nous voulons le Katanga indépendant, car les gens de Kinshasa nous dérangent toujours. Ce sont eux qui habitent les grandes maisons au Katanga" (Kennes 2009 : 533-538). »

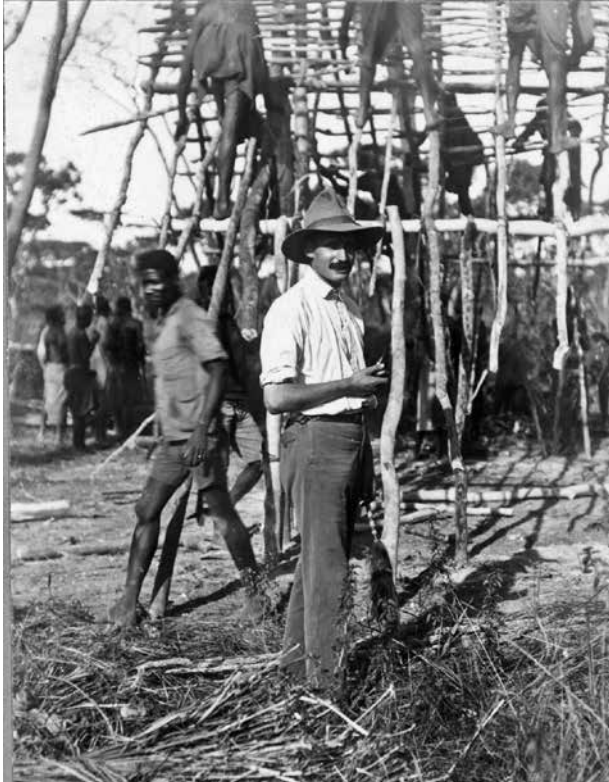
e. Un élément peu analysé est que le recrutement du personnel politique à l'approche de l'indépendance fut bloqué par l'interdiction aux employés de l'administration d'exercer une activité politique. Une grande partie des leaders politiques étaient ainsi des "exclus" du système colonial ou bien, comme ce fut le cas pour Tshombe ou Kibwe, des indépendants.

f. Conversation téléphonique avec M. Van Severen, le "conseiller" administratif belge dans le territoire de Lubudi, 1960-1962, 12 mai 2008.

g. Hugues Legros cite une lettre du chef Mpande, un Sanga, utilisant cet argument en 1970 (Legros 1995 : 149).

h. « Ligne historique du Congo et du Katanga en particulier », 7 pages manuscrites.

i. Entrevue avec Pascal Kapend, Lubumbashi, le 20 09 2005. Bien sûr, Kapend confond de façon intéressante la reine Élisabeth, épouse du roi Albert I de Belgique, avec la reine Élisabeth d'Angleterre.



Le lieutenant Gaston Heenen, chef de secteur à Kambove, futur gouverneur du Katanga, le 4 mai 1912 à Koni.

(HP.1959.29.405, collection MRAC Tervuren ;
photo A. Van Iseghem, 1912.)

C'est le poids économique du Katanga dans l'État congolais qui rend la province du Katanga candidate à l'autonomie ou même à la sécession. La réforme administrative de 1933, qui abolit le statut spécial du Katanga avec un vice-gouvernorat, déclencha des protestations, entre autres, celles du vicaire apostolique au Katanga, monseigneur Jean-Félix de Hemptinne (1935). La conscience katangaise est tout d'abord forgée par l'État colonial et portée par la population européenne qui aime s'approprier ce lieu. Son intériorisation par des élites politiques autochtones katangaises portera toujours les traces de ses origines. À travers la mémoire de la sécession portée par Moïse Tshombe et la Conakat, puis par les Tigres, ensuite par Gabriel Kyungu et l'Uféri, enfin par les Bakata-Katanga, l'identité katangaise réclamée reste mal ficelée, voire fragile.

« La sécession katangaise fut possible par la reprise des structures de l'État colonial par une nouvelle élite politique katangaise, composée de la petite élite commerçante indépendante que symbolisait Moïse Tshombe ; et de l'élite scolarisée, active dans l'administration et l'enseignement. L'armée katangaise fit partie

de cette structure. La disparition de l'appui externe de la Belgique rendit la réalisation du projet de plus en plus hypothétique, et la politique du gouvernement de Tshombe s'est réduite progressivement à une négociation de fait avec le pouvoir central, avec lequel les liens ne furent jamais rompus.

Les enjeux sont différents pendant l'épisode Kyungu. Son projet politique n'a tout simplement jamais dépassé l'opération de la purification ethnique organisée contre la population d'origine kasaienne. Même la notion de "Katangais authentique" ne fut jamais élaborée⁹⁵. À plusieurs reprises, des déclarations fracassantes devaient annoncer une "autonomie du Katanga" qui fut, à y regarder de plus près, vide de tout contenu » (Kennes 2009 : 548-549).

2.2. SUPERPOSITION DE MARQUES DIVERSES À TRAVERS LA VILLE DE LUBUMBASHI

Lorsqu'on arpente les avenues et les places de la ville de Lubumbashi, on se rend vite compte que ce lieu est chargé d'histoire et d'images. Mais dans les phases relatives à la fois à la colonisation de tout le Congo et du Katanga ou encore de celles faites d'événements anciens et actuels se trouvent souvent enchevêtrés des faits parfois compris de travers ; ce qui embrouille la mémoire collective. On aperçoit, par exemple, au rond-point de la gare une locomotive à vapeur et, un peu plus loin, le monument de l'éléphant symbole de la banque commerciale depuis sa fondation en 1909. Voilà des références claires. En revanche, celles de noms comme Shaba et Katanga aujourd'hui considérés comme des substitutions de la période coloniale et de celle du régime Mobutu sont beaucoup moins limpides. De même, le quartier appelé Congo (jadis quartier Zaïre) dans la commune de la Ruashi, n'a rien à voir avec le nom du pays, parce que celui-ci fut érigé au moment de l'émission de la monnaie zaïre en 1967.

Le remplacement des pouvoirs coloniaux (1885-1908 et 1908-1960) par ceux de la sécession du

95. La mémoire de Jason Sendwe, qui a manœuvré pour protéger « son » espace nord-katanga, mollement défendu sous le régime de Mobutu, ne revient qu'avec le mouvement Uféri dirigé par Kyungu wa Kumwanza. De nouveau, cette mémoire est, à ce moment-là, ambiguë et rappelle la mémoire négative de la violence, car les jeunesses de l'Uféri, souvent recrutées dans des milieux lubakat, rappellent parfois explicitement les jeunesses de la Balubakat.



Le mariage de Studt à Elisabethville en 1912.

De droite à gauche : M. Bayne, représentant de Robert Williams, Émile Wangermée, premier gouverneur du Katanga, Madame Horner et sa fille Virginia, premier enfant européen né au Katanga, M. et Mme Studt. HP.1961.74.197, collection MRAC Tervuren ; 1912, droits réservés.)

Katanga (1960-1963), de la Première République du Congo (1963-1965), du régime Mobutu et sa transition (1965-1990 ; 1990-1997) et, enfin, des règnes de Kabila père et fils depuis 1997 a conduit à des changements que les acteurs engagés ne maîtrisaient pas toujours. Souvent, cela se passe parce qu'il faut marquer la victoire sur l'autre, souligner son passage.

Dans la mémoire de Lubumbashi, c'est dès les mois de septembre 1910 et mars 1911 que les premières avenues sont dénommées Kasai, Elisabeth, Albert 1^{er}, Royale, Moero, Luapula, Lualaba, Katanga, Zambèze, des Chutes, Sankuru, Étoile du Congo, etc. Mais les marques du temps long vont

demeurer visibles, malgré le fait que l'évolution ait été ici caractérisée par des ruptures, voire des interventions brutales qui ont voulu modifier en partie l'histoire. Sous la présidence de Joseph Kabila, les monuments de Moïse Tshombe et de Laurent-Désiré Kabila sont érigés, chacun occupant un endroit voulu symbolique, comme pour bousculer les références jusque-là dominantes. Tous deux trônent aux deux points extrêmes du trajet qui mène de l'aéroport de la Luano au centre-ville de Lubumbashi, distant d'une dizaine de kilomètres. Celui de Kabila, le premier à être érigé en 2006 au moment de l'élection de Joseph Kabila qui affiche sa paternité katangaise, est aux couleurs du drapeau national. On le voit entouré



Médaille en bronze, frappée en 1956 pour célébrer le 50^e anniversaire de la Compagnie du Chemin de fer du Bas-Congo au Katanga (BCK). Avers : une des premières locomotives surmontant l'année 1906 ; le tout entouré du texte « Compagnie des Chemins de fer du Bas-Congo au Katanga ». Revers : une des récentes locomotives à l'électricité surmontant le monogramme BCK, le tout entouré du texte « 1906-1956 Œuvre du sculpteur G. Brunet, frappée par les Ets. Fisch ». (HO.1956.82.1 et HO.1959.43.7, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandycq, © MRAC.)



Le monument Laurent Désiré Kabila, érigé en 2006 à la sortie/entrée de Lubumbashi. (Photo et © Michel Pundu, 2016.)



Le monument de Moïse Tshombe, inauguré le 30 juin 2010. (Photo et © Michel Pundu, 2016.)



Le monument de la place de l'identité katangaise, érigé en 2014. (Photo équipe locale, 2015.)

de sièges, comme pour marquer l'unité du Congo, tendance défendue par la Balubakat contre celle de la sécession prônée par Tshombe. Quant au monument de Tshombe à la place de la Poste, inauguré le 30 juin

2010, il est construit au moment où le pouvoir de Joseph Kabila est de plus en plus décrié au Katanga (cf. le mouvement Bakata-Katanga) et que les élections approchent pour le second mandat de Kabila. Il porte les couleurs de la ville de Lubumbashi, et est veillé par deux lions. À mi-chemin se situe le monument baptisé « place de l'Unité katangaise » construit en 2014 par Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu, respectivement gouverneur et président de l'assemblée provinciale du Katanga à l'époque. On voit quatre personnes se tenir les mains, pour marquer leur solidarité à rester unie. En fait, Kyungu et Katumbi s'opposaient à l'installation des nouvelles provinces édictées par la Constitution de 2006, qui touchait à leurs positions de pouvoir dans l'ensemble de la province réunie. Mais, afin de déstabiliser le gouverneur, devenu un adversaire, Joseph Kabila poussa la mise en place des nouvelles provinces, après que Katumbi eut précisé ses ambitions de lui succéder comme chef de l'État.



Une peinture de Burozi, *Les Congolais implorent les esprits de Lumumba et de Kimbangu, Lubumbashi, 1998*. (Comme Lumumba, Kimbangu est mort au Katanga. Aujourd'hui, les kimbanguistes ont édifié un lieu de pèlerinage dans cet espace où se situait jadis la limite de la ville blanche et la partie indigène parce que c'est là que se trouvait la prison centrale où Simon Kimbangu fut incarcéré et mourut. La prison fut inaugurée en 1912 et Kimbangu y a passé 30 ans, de 1921 à 1951. Il fut rejoint en 1946 par Simon Mpadi. Cette prison fut transférée à la Kasapa en 1959.) (HO.2013.57.121, fonds B. Jewsiewicki, collections MRAC Tervuren ; photo © MRAC et droits réservés.)

Le monument Kabila, situé à l'entrée de la ville, est relié à la « place de l'Unité katangaise » par l'avenue M'Siri, ce chef yeke érigé en symbole de l'identité katangaise, à la faveur d'une légende forgée par ses descendants. Sous le régime Mobutu, à l'endroit où quatre personnes se tiennent la main – image qui renvoie aux quatre districts du Katanga colonial – devenu le haut lieu symbolique de l'unité katangaise, se dressait le socle du bras brandissant le flambeau de la révolution, avant la statue d'un L.D. Kabila brisant les chaînes de la dépendance.

C'est de là que part le boulevard Patrice Lumumba, ancienne avenue Saïo, qui mène au centre-ville après avoir croisé l'avenue Kimbangu (ex-Hubert-Drogmans). L'évocation de ce nom dans cette ville rappelle soit que c'est ici que, dans l'espoir de mettre fin à la sécession, Lumumba, livré par les pouvoirs de Léopoldville et de Bruxelles, a été assassiné ; soit qu'il est « accepté » par cette province congolaise pour dompter la mémoire de la sécession du Katanga. Pas de monument en pierre érigé⁹⁶, mais des évocations qui ont nourri de nombreuses peintures populaires.

96. Le lieu où Lumumba fut séquestré et torturé avant sa mort et celui de son assassinat sont aujourd'hui marqués par des constructions érigées par la ville.

On atteint l'ex-avenue de l'Étoile sous la colonisation, appelée avenue Mobutu sous l'État-Zaïre et baptisée aujourd'hui chaussée Laurent-Désiré Kabila. C'est elle qui traverse la place de la Poste où trône le monument Tshombe. Avant d'arriver à ce lieu, une transversale menant du lycée Twendele (ex-Marie-José) au grand marché de Lubumbashi, on dépasse l'avenue Kasai, qui ne semble toujours pas changer d'appellation, même si elle porte aussi le nom de Munongo.

Le tableau ci-dessous (page 664 et suivantes), qui n'est qu'indicatif des noms d'avenues, places et édifices de la ville, montre combien Lubumbashi ratisse large, en mélangeant hydrographie, géographie, histoire, etc. Mais c'est sur les personnages faisant référence à un événement ou portant un héritage quelconque que la superposition étonne. Les références aux acteurs européens de la période coloniale ont toutes (ou presque) été remplacées par les noms de Congolais et de Katangais. Il y a des personnages qui ont entouré Tshombe pendant la sécession, ceux qui agissaient à Léopoldville contre cette dernière, des adversaires, dont Lumumba et ses compagnons Okito et M'polo. Puis s'ajoutent progressivement des acteurs locaux nouveaux liés à la gestion de la ville ou de la province du Katanga.



Médaille en bronze « À Alexandre Delcommune, ses amis et ses admirateurs.
Exploration du bassin navigable du Congo 1887-1889, exploration du Katanga 1890-1893.»
(HO.1932.762.8, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC.)



Médaille en bronze de l'inauguration du monument Dhanis, le 12 octobre 1913.
(HO.1964.37.3, collection MRAC Tervuren ; photo J. Van de Vyver © MRAC.)

Mais tous ces noms n'ont pas les mêmes échos dans l'opinion. C'est au niveau de ce qui fut appelé jadis la ville européenne (ville blanche)⁹⁷ que l'on trouve des noms comme ceux de Kasa-Vubu,

97. Les plans de Lubumbashi dénotent du caractère racial et ségrégationniste de l'habitat dans cette ville bâtie sur le modèle et avec le concours de conseillers sud-africains. L'actuelle avenue Likasi (jadis Limite Sud) était la première de la ville blanche progressant vers le nord tandis que la partie indigène allait vers le sud.

Kamanyola, Mama Yemo, Sendwe, Jean Nguz, Adoula, etc. Il est intéressant de suivre la succession des noms. Kasa-Vubu remplace Léopold II, Mama Mobutu (1^{re} épouse de) la reine Astrid, Lumpungu remplace Dhanis, M'siri est choisi pour le roi Baudouin I^{er}, le chef Katanga pour Delcommune ; l'hôpital Prince-Léopold est révisé en hôpital Jason-Sendwe, Ostende en Kিনিama, Verviers en Kabongo, Louvain en Salongo, Hasselt en N'sele, etc.

Noms des avenues, places et édifices dans la ville de Lubumbashi

Première appellation	Deuxième appellation	Troisième appellation	Observations
Tanganika ^a	Fort Lamy	Ndjamena	-
Sankuru (même nom porté de part et d'autre des cliniques universitaires)	Après le décès de M ^{gr} Jean Félix de Hemptinne le 6 février 1958, le tronçon allant du passage à niveau du camp militaire jusqu'aux cliniques universitaires reçut le nom du vicaire apostolique du Katanga, tandis que celui situé au-delà de l'hôpital fut baptisé du nom de la rivière Lubilash qui constitue le cours supérieur du Sankuru	Sendwe	-
Kasaï	Youlou (entre 1961-1966)	Kasaï	-
Congo	Ilunga	-	-
Lualaba	Wangermée	Mama Yemo	-
Luapula	Général Leman	François Kapenda	-
Katanga	Tabora	Munongo	Redevenue Tabora
Étoile du Congo	Mobutu	-	-
Léopold II	Kasa-Vubu	-	-
Albert 1 ^{er}	Au départ, l'avenue Albert 1 ^{er} allait de part et d'autre du palais du gouverneur. Vers la fin de la colonisation, le tronçon allant du palais jusqu'à l'avenue Sandoa fut débaptisé pour porter le nom de la princesse Joséphine-Charlotte	En 1972, le tronçon allant de l'avenue Likasi au palais du gouverneur fut débaptisé pour porter le nom de Cyrille Adula; l'autre devint l'avenue Kabalo	-
Reine Élisabeth	UEAC	Kamanyola	-
Royale	Boniface Mwepu	-	
Des Chutes	Évariste Kimba	-	Dans la réalité, le changement de nom n'a pas porté, le premier nom reste d'usage courant
De la Gare	Saïo	Lumumba	-
Du Camp	Winston Churchill	30 juin	-
Route de l'Étoile du Congo	Chaussée de Kasenga	-	-
Abattoir	Luxembourg	Cimetière	
Hôpital Reine-Élisabeth	Cliniques universitaires	-	-
Cercle Albert-Élisabeth ou Cercle belge	Cercle Makutano	-	-
Avenue du Golf	Hubert Drogmans	Simon Kimbangu	-
Kafubu	M ^{gr} Joseph Sak	Stefano Kaoze	-
Delcommune	Chef Katanga	-	-
Athénée royal d'Élisabethville	Institut Joseph Kiwele	-	-
Henri M. Stanley	Révolution	Jean Nguz Karl I Bond	-
Delvaux	Sandoa	-	-
Limite Sud	Likasi	-	-

Edmond Leplae	Kilela-Balanda	-	Leplae est l'homme qui initia les cultures obligatoires au Congo
Léon Cerckel	Avenue du Musée	-	-
Fromont	Kashobwe	-	-
Verdick	(sans nom en 2001)	-	-
Légat	(sans nom en 2001)	-	-
Clément Brasseur	Joseph Okito	-	-
Reine Astrid Bernadette	Boulevard central	-	-
Émile Banning	Major Vangu	-	-
Émile Francqui	Nyunzu	-	-
Charles Lemaire	Kasongo Nyembo	-	-
Charles Liebrecht	Songololo	-	-
Jules Cornet	Kamasaka	-	-
Hôpital Prince-Léopold	Hôpital Jason Sendwe	-	-
Amerlinck	Jules Léon Kidicho	-	-
Cassart	Colonel Munziba	-	-
Parc Heenen	Jardin zoologique	-	-
Bâtiment municipal ou, encore, théâtre de la ville ^b	Bâtiment du 30 juin	Charles Mutaka wa Dilomba	-
Dhanis	Lumpungu	-	-
Parc Albert	Parc Tuendelee	-	-
Capitaine Bodson	Maurice Mpolo	-	-
Lucien Bia	Lac Kipopo	-	-
Roi Baudouin I ^{er}	M'siri	-	-
Avenue de Liège	Victimes de la Rébellion	-	-
Scieries	Joseph Kiwele	-	-
Route Munama	Route André Kapwasa	-	-
Avenue Karavia Avenue Tombeur (de Tabora)	Avenue des Femmes katangaises ^c	Femmes zairoises	(redevenue) Femmes katangaises en 1992
Avenue Prince-Léopold	Avenue des Sports	-	-
Avenue Kasai (dans la commune de Kenya)	Avenue Jean Ilunga Kasuku, en 1992	-	-
Rue Welegelegen (dans la commune de Kenya)	Rue Kainda, en 1972	-	-
Stade Roi-Baudouin Stade Mobutu	Stade de Kenya	-	-
Quartier Katuba-Luluabourg	Quartier Katuba-Kananga	Katuba-Upemba, en 1992	-
Boulevard Katuba	Boulevard Kyungu wa Kumwanza, en 1992	-	-
Avenue Gaston-Heenen	Boulevard Roger Kabulo	-	-
Avenue des Flandres	Kamina	-	-
Avenue de Namur	Paul Muhamed	-	-
Avenue de Bruges	Mwana Shaba	-	-
Avenue d'Anvers	Pierre Mubaya	-	-
Avenue du Hainaut	Gemena	-	-

Avenue de Gand (prolongement de l'avenue Tanganika à Katuba II)	Tanganika s'arrêtait au pont séparant Katuba I ^{er} et Katuba II	-	-
Avenue de Bruxelles	Kinshasa	-	-
Avenue de Hasselt	N'sele	-	-
Avenue de Limbourg	Mulongo	-	-
Avenue de Louvain	Salongo	-	-
Avenue de Verviers	Kabongo	-	-
Avenue d'Ostende	Kiniama	-	-
Avenue de Liège	Lengwe Manteka	-	-
Avenue Martin-Rutten	Kiubo	-	-
Avenue René-Wauthion : du quartier V vers le quartier Congo (Ruashi)	Joseph Kiwele	-	-
Parties d'une même avenue : - avenue Auguste- Buisseret : du rond-point de l'Ambassade vers la maison des jeunes (Ruashi) ; - avenue Jean-Henri- Paelinck : depuis l'avenue Buisseret vers l'actuelle Église néo-apostolique ; - avenue Auguste-Tilkens : de la bifurcation de l'avenue Paelinck vers le bidonville dit « quartier Kawama » - avenue Eugène-Jungers (un morceau du tronçon)	Kundelungu	-	-
Pierre Ryckmans	Colonel Tshatshi	-	-
- Léon Pétillon (un tronçon) - Union minière du Haut- Katanga (un tronçon)	Avenue Joseph Kiwele (commune Ruashi)	-	-
Camp des travailleurs (BCK) Saint-Guillaume	Camp Maramba	-	-
Camp des travailleurs (BCK) Saint-Éloi	Camp Tshamilemba	-	-

a. Plutôt que l'orthographe d'origine « Tanganyika », ici le mot retenu s'écrit sans « y ».

b. Il abrita le 11 novembre 1956 l'ouverture de la première année académique de l'Université officielle du Congo (UOC). Il devient le siège du conseil de province du Katanga et, à partir de 1960, celui de l'assemblée provinciale qui se transforma en assemblée nationale à partir du 11 juillet 1960.

c. Appellation donnée le 18 septembre 1963 pour rendre hommage à « un groupe de femmes katangaises tuées par les balles des soldats de l'ONU le 17 juillet 1962 ».

Source : condensé de données extraites de Lwamba Bilonda 2001.

Que retenir de tout cela? Au départ de la ville créée en 1910, c'est le nom « Élisabeth », que porte l'épouse du roi Albert I^{er}, qui domine l'ensemble du lieu et désigne à la fois toute la ville, la ville blanche⁹⁸ et l'actuel boulevard Kamanyola.

La sécession du Katanga ne va débaptiser que l'avenue Kasai, la place de la Poste, le camp major Massart et l'athénée royal d'Élisabethville. C'est le 18 septembre 1963 que le gouvernement du Katanga-Oriental dirigé par Édouard Bulundwe amène le lot de noms de personnages originaires du Katanga. C'est à cela que s'attaqua la Deuxième République, qui ne voulait voir subsister rien de ce qui rappelait Moïse Tshombe et la sécession. Tout changea, excepté les avenues Boniface Mwepu⁹⁹ et François Kapenda. D'abord le 2 mai 1966, Élisabethville devint Lubumbashi, nom de la rivière qui traverse la ville, déjà utilisé pour désigner les installations de l'UMHK. Après la pendaison de Kimba, son nom fut remplacé par celui de la Plaine, puis, en 1968, devint Patrice Lumumba. L'avenue Tshombe fut au départ appelée Lubumbashi, puis en 1971 reçut le nom de Mobutu. L'avenue Munongo redevint Tabora et celle du président Youlou Kasai, son ancien nom.

Le 14 décembre 1992, au moment de la chasse aux Kasaiens sous le gouverneur Gabriel Kyungu, plusieurs avenues de Lubumbashi furent (re)débaptisées. Mais cette fois, le changement intervint dans plusieurs cas, sans aucun panneau. Aussi le public continue-t-il d'user d'anciens noms, parfois des deux appellations à la fois, comme pour l'avenue Kasai/Munongo. Le public ignore que l'avenue des Chutes porte le nom de Kimba, l'avenue Ruwe celui de Kiwele, l'avenue Biayi celui de Jean-Baptiste Kibwe, etc.

Dans les changements de noms s'introduisent soit de mauvaises traductions ou des supplantations erronées, soit encore des superpositions opportunistes. Ainsi, au bâtiment de l'ancienne Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) du Katanga, devenu en 1972 bâtiment de l'ANEZA, le régime de L.D. Kabila donna un premier nom, BCK, qui veut dire Business Center of Katanga, avant qu'il ne

devienne la Fédération des Entreprises du Congo (FEC). Le quartier Zaïre de la commune de la Ruashi, dont le nom rappelle la date de création de la monnaie zaïre et non le nom du pays, est appelé aujourd'hui quartier Congo. À la commune Katuba, l'avenue Mwana Shaba (Enfant du cuivre) est maintenant appelée Mwana Katanga, comme si Mwana Shaba était lié au nom de la province baptisée sous Mobutu; le journal *Mwana Shaba* avait été créé par l'Union minière du Haut-Katanga en janvier 1957, bien longtemps avant que la province ne devienne Shaba. Le boulevard Katuba est devenu Kyungu wa Kumwanza, non sans rappeler l'identité de cette commune jadis habitée par la majorité des Luba Kasai expulsés au début des années 1990.

On voit que le contexte influence le contenu. La construction du quartier Katuba débute en 1950. Son nom provient d'un cours d'eau qui le baigne et coule parallèlement à la rivière Lubumbashi avec laquelle il se jette dans la Kafubu. Les rues de la Katuba, du moins dans sa configuration coloniale, désignent les rivières du pays. Michel Lwamba Bilonda écrit : « Dans cette ancienne configuration, la Commune totalisait 77 rues dont 28 à Katuba I, 25 à Katuba II et 24 à Katuba III et Katuba Toilette. Hormis les rues Basongye, Bakongo, Mongo-Nkundo, Azande, Warega, Ababua et Bangala à Katuba I, ainsi que les Bakuba, Baluba, Lunda et Babira à Katuba II, qui portent des ethnonymes, toutes les autres portent des noms des rivières du Congo : Lubilash, Bushimaie, Sankuru, Lulua, Lukenie, Kwilu, Fimi, Kwa, Mamboyo, Itimbiri, Lopori, Maringa, Salonga, Lindi, Luama, Lulindi, Ituri, Kimilolo, Ruashi, Luano, Kiswishi, Kalumengongo, Lukuga, etc. » (Lwamba Bilonda 2001 : 38). Ainsi les différents changements de noms relatifs à des événements politiques introduits par des acteurs en quête de pouvoir déstructurent-ils des identités de lieu sans savoir les reconfigurer dans un ordre conséquent équivalent.

Une cadence infernale d'accaparement de l'espace public fut opéré avec l'avènement de L.D. Kabila. C'est d'abord le marché central qui porta son nom, puis le temps des comités du pouvoir populaire (CPP) en 1999 a vu se multiplier des portraits géants en plusieurs endroits publics, y compris à l'entrée du tunnel de la chaussée de Kasenga.

98. Cela correspond à l'actuelle commune de Lubumbashi.

99. Originaire de Lukafu et dont le père fut guerrier de Mukanda-Bantu (fils de M'siri), il avait été le 1^{er} bourgmestre d'Élisabethville nommé par le gouvernement katangais en juillet 1960.

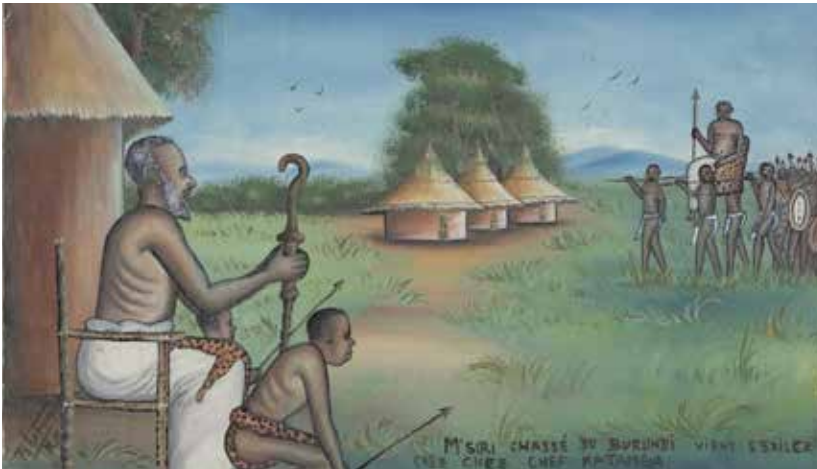
2.3. GALERIE DE QUELQUES PORTRAITS D'ACTEURS PORTEURS DU DISCOURS DE L'IDENTITÉ KATANGAISE

2.3.1. MUNONGO À L'INITIATIVE DE LA CONAKAT

C'est Godefroid Munongo qui est à l'initiative de la création de la Conakat dont il ne peut assumer la direction, à cause de l'intervention de l'autorité coloniale; ainsi Moïse Tshombe devient son successeur. Il est bien curieux de savoir que le petit fils de M'siri, dont les Sanga et autres peuples du Katanga contestaient l'autochtonie, ait choisi cette stratégie. Jusqu'à la veille de l'indépendance du Congo et même après, le maintien d'une chefferie Bayeke fut toujours contesté. Antoine Munongo qui avait succédé en 1956 à son père Mutampuka regrettait de ne plus jouir du droit de punir ceux à qui les Yeke avaient tout apporté grâce à leur occupation de l'espace. Voici les passages de sa lettre écrite de Bunkeya le 2 octobre 1958 au gouverneur André Schöller :

« Tout ce temps je suis profondément étonné, humilié et attristé par des faits pénibles réglés depuis longtemps,

mais qui ont rebondi au début de cette année 1958. Ce rebondissement, si je ne prenais garde, me ferait croire qu'un malheur nous menace nous les Bayeke. Et pourtant, à l'exception de l'opposition de notre *mwami* M'siri, nous n'avons fait aucun mal à nos civilisateurs belges. En effet contrairement aux populations katan-gaises qu'ils libérèrent de notre domination, nous les avons grandement aidés à s'établir en ce pays par notre sang versé au cours des innombrables guerres pour la pacification du Katanga et par de nombreux travaux économiques que nos pères bayeke exécutèrent pour eux. [...] J'en viens maintenant aux susdits faits. Et tout d'abord il y a l'amputation fréquente de notre chefferie muyeke au profit des chefferies autochtones avoisinantes, notamment celle de Mutaka qui est envisagée pour l'année 1959 [suite à cette opposition, celle-ci ne sera pas créée]. Ces amputations répétées détruisent l'autorité dont je jouis auprès de mes populations et dont j'ai grandement besoin pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans mon pays. Elles poussent nos frères autochtones à se moquer de nous les Bayeke, chose qu'ils n'auraient pu faire impunément avant l'arrivée des Européens au Katanga. »



Tshibumba Kanda Matulu, *M'siri chassé du Burundi vient s'exiler chez [...] chef Katanga.*

(HO.2013.57.486, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren. Droits réservés.)



Tshibumba Kanda Matulu, *Le fils du grand chef Katanga tué par M'siri l'ami de son père.*

(HO.2013.57.685, collection MRAC Tervuren ; photo MRAC Tervuren. Droits réservés.)

Le gouverneur Schöller va surseoir à cette question de revoir le statut de la chefferie Bayeke et la position qu'occupait Godefroid Munongo dans la sécession du Katanga interdit toute discussion sur ce sujet. Mais la question fut reposée en 1964, et la contestation sur l'autochtonie des Bayeke reprit. Dans sa lettre datée de Bunkeya le 23 août 1964 et dont l'objet était : « Menaces de rébellion contre les Bayeke », Antoine Munongo écrivait au Premier ministre Tshombe ce qui suit :

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance des faits très graves que voici. Depuis le commencement de cette année 1964 jusqu'au mois de mai dernier j'entendais de temps à autre que des politiciens basanga venant d'Élisabethville, Jadotville et d'autres centres urbains parcouraient ma chefferie muyeke et poussaient la population de celle-ci à me demander son indépendance. "Puisque les Belges ont donné l'indépendance au Congo, lui disaient-ils, vous nos frères basanga, demandez au chef Mwenda Munongo des Bayeke de nous donner lui aussi notre indépendance afin que nous soyons unifiés et qu'ainsi nous formions un seul peuple, le peuple musanga". [...]

Ce qui est plus grave et qui me surprend le plus, c'est que ces politiciens ou plutôt ces rebelles appuient leur propagande sur un télégramme qu'ils auraient reçu de vous, Monsieur le Premier ministre Moïse Tshombe et dans lequel vous leur auriez dit "Vous les chefs, courage, moi je suis là. La terre est à vous, rien ne vous est difficile. Les Bayeke sont des étrangers, leur chefferie va finir. Munongo Godefroid est un homme de rien du tout." Connaissant votre grande droiture je ne puis croire à l'existence de ce télégramme et, s'il existe, ce doit être un faux. Cette accusation contre votre Excellence pouvant amener des conséquences extrêmement graves pour non seulement ma chefferie, mais aussi pour le Congo, je crois qu'il est de votre devoir de faire faire d'urgence une enquête sur cette affaire. »

D'après Antoine Munongo et son demi-frère Godefroid Munongo, l'histoire du Katanga débute avec la mort héroïque de M'siri, aussitôt suivie de représailles contre le colonisateur. C'est donc, eux, Bayeke qui « créèrent » le Katanga engagé dans la conquête de son indépendance. À ce titre, la reconnaissance de l'autochtonie des Wanyamwenzi ou Bayeke venus de l'Unyamwezi (Tanzanie) au Katanga constituait un fait déjà réglé. Ainsi, lorsqu'il succéda au trône de *mwami* des Bayeke à son frère Antoine Munongo décédé en 1976, Godefroid Munongo

répondit à Bunkeya aux journalistes français de TF1 venus pour la circonstance. À leur question « Pouvez-vous nous parler brièvement du passé et du présent des Bayeke ? », il affirma :

« Les Bayeke sont un groupement d'hommes venus du Tanganyika. Des chasseurs d'éléphant (des Bayeke) frappèrent un éléphant avec une lance; c'était un mâle avec des grandes pointes. Cet éléphant blessé et non tué a, en fuyant, conduit ces chasseurs *nyamwezi* jusqu'au Shaba [nouveau nom du Katanga à partir de 1971] où ils devaient s'intéresser au travail du cuivre (lingots de cuivre – croissettes).

Ces hommes étaient dirigés par un chef nommé Kalasa, qui devait, après sa mort, céder le trône à son fils Ngelengwa, le futur M'siri. Ce dernier se lia d'amitié avec le chef Katanga, le roi des mines et avec Pande, chef des Basanga, etc.

Il y eut spontanément une compénétration entre les Bayeke et les tribus locales (mariages et échanges commerciaux), et l'implantation fut effective et définitive » (*Mwana Shaba*, n° 260 du 15 avril 1977).

Dans ce récit qui mélange à la fois légende et histoire, le premier président fondateur de la Conakat explique son autochtonie katangaise. Il s'agit de ce qui motivait sa détermination de contester ces autres Luba du Kasai arrivés avec la colonisation dans l'unique but de participer à l'exploitation des richesses de son « pays ». Ce point de vue, Moïse Tshombe n'aurait pu le partager fondamentalement parce qu'il savait que le territoire du chef Katanga au sud de Kazembe, envahi par les Yeke et intégré dans le royaume de Garenganze, avait fait partie de l'empire lunda. De surcroît, vu ses origines, Moïse Tshombe aurait été la personne par qui la sécession du Katanga, surtout, dans sa phase d'opposition nourrie contre les originaires du Kasai, ne serait jamais arrivée. Son père, qui avait pour nom d'origine Sakapenda Joseph, s'était construit comme acteur économique grâce à un commerce nourri à partir du Kasai¹⁰⁰. Et même le nom de Tshombe, sous lequel la famille est connue, lui vient de là.

100. Jusqu'aux années 1920, les populations lunda du nord du district de la Lulua préférèrent aller travailler dans les mines de diamant de Bumbu en Angola ou du Kasai. Entre ces lieux et l'ancien district de la Lulua, va naître un commerce de vivres et d'étoffes. Les commerçants « africains » vont apporter des vivres à Lusambo et en Angola, en retour ils vont faire entrer les articles de traite dans le district en dehors

C'est la nouvelle position politique d'Antoine Munongo devenu administrateur de l'UMHK en 1965 et, surtout, de Godefroid Munongo plusieurs fois ministre qui étouffent les exigences des Basanga de voir supprimer la chefferie Bayeke. Jusqu'à ces jours, cette plainte portant sur le droit à l'autochtonie continue d'être renouvelée, mais demeure sans issue suite à l'état de faiblesse des pouvoirs congolais.

2.3.2. JEAN NGUZ KARL I BOND : LE POUVOIR À TOUT PRIX

Parmi les porteurs affichés de l'identité katan-gaise, on cite aussi Jean Nguz. Président national de l'Uféri sous la transition de Mobutu, c'est un Lunda originaire du district du Lualaba. Sa tumultueuse carrière politique aux côtés de Mobutu commence le 21 février 1972 lorsqu'il devient ministre des Affaires étrangères et membre du Bureau politique. Il quitte le Conseil exécutif le 8 mars 1974, mais reste membre du Bureau politique où il devient directeur politique du MPR en remplacement de Prosper Mandrandele décédé. Il redevient commissaire d'État aux Affaires étrangères le 4 février 1976. Le 13 août 1977, il est accusé par Mobutu d'avoir joué la carte katangaise en soutenant les Tigres ; ce qui est vrai¹⁰¹. Mais Kennes écrit :

« La mémoire de "l'empire Lunda" fut d'ailleurs totalement absente des récits de mémoire des Tigres, contrairement à la démarche de Moïse Tshombe qui se réclamait d'une légitimité traditionnelle lunda dont la reconstruction pendant le temps colonial montre des similitudes avec les Yeke.

C'est Tshombe qui a créé la mutuelle de solidarité lunda "Gassomel", qui fera partie de la Conakat, et qui est l'abréviation de "Groupement des Associations de l'Empire Lunda". Si Nguz a joué implicitement la carte de la sécession et de Tshombe pendant son exil en Belgique, il le fit de façon purement opportuniste, lui-même étant un pur produit du système mobutiste issu de la jeune génération de politiciens. Il ne représentait le Katanga que symboliquement. Pendant

des circuits européens coûteux et centrés sur Elisabethville. Ce commerce « irrégulier » pour l'autorité coloniale a déjoué les tentatives de monopole des commerçants européens. En fait, le début de l'occupation de certaines parties du Katanga comme le Lualaba a été orienté pour gagner à vil prix des produits agricoles, l'imposition des cultures pauvres, de bas salaires payés aux porteurs (*pakashi*)... afin de garantir les recrutements pour le HKI.

101. Voir Monguya 1993 : 139.

la période de changement politique en 1990-1994, le Katanga n'était pour lui qu'un tremplin » (Kennes 2009 : 555-556).

Nguz est condamné à mort par la cour de Sûreté de l'État en 1977, mais peu après, la peine de mort est commuée en détention à perpétuité. Enfin, amnistié, il siège au Bureau politique à partir du 1^{er} mars 1979, est nommé le 6 mars 1979 commissaire d'État aux Affaires étrangères, puis 1^{er} commissaire d'État, le 27 août 1980. Mais dans une lettre datée de Bruxelles, le 17 avril 1981, il donne sa démission à Mobutu, ainsi que celle de sa femme Wivine Nlandu Kavidi. Mais l'homme réapparaît aux côtés de Mobutu en 1985¹⁰². Si du côté de Kinshasa on le qualifie de « fils égaré », lui-même justifie la décision de son retour au Zaïre. Voici ce qu'il dit à Honoré N'gbanda, l'envoyé de Mobutu :

« Mon cher Honoré, je suis un homme de parole. Lorsque j'ai démissionné de mon poste en 1981, j'avais estimé que le pays était mal géré. C'est volontairement que j'ai pris la décision de rentrer au pays, car les raisons qui avaient justifié mon départ ont disparu. Un grand effort a été fait pour améliorer la gestion du pays et les conditions de vie de la population. Intellectuellement, il serait malhonnête de ne pas reconnaître ce fait. Avant que vous ne veniez ici, j'ai longuement expliqué aux personnes que vous avez devant vous qu'il faut cesser la lutte. J'ai compris que l'étranger trouve un plaisir à diviser les fils du pays pour mieux l'exploiter. Je n'oblige personne à partir,

102. Lorsque Nguz décide de rentrer au Zaïre, la situation de son ménage est loin d'être confortable sur le plan financier. C'est un homme désillusionné par le comportement de ses amis occidentaux. Il avouera plus tard avoir atrocement souffert moralement de voir les journalistes l'éviter dans les derniers moments de l'exil. Par exemple, un projet d'article envoyé au journal *Le Soir* en réaction à un article du 22 mars 1985 faisant un portrait très flatteur de madame Ekila, l'ambassadrice nommée à Bruxelles, est simplement jeté à la poubelle.

Depuis la défection de Mungul-Diaka qui lui a faussé compagnie en 1983, Nguz est un homme seul. Le Front congolais pour la démocratie (FCD) qu'il avait fondé quelques années plus tôt n'est plus qu'une coquille vide. Ses partenaires, membres du Front, attendent toujours qu'il verse le « fonds de guerre » qu'il avait promis de récolter auprès de ses relations occidentales, notamment celui qu'il présente toujours comme son meilleur ami, le dirigeant libéral allemand Genscher. Les réunions du Front sont de plus en plus espacées et fantomatiques.

mais je leur ai dit que ceux qui le veulent peuvent se mettre à votre disposition » (Dungia 1995).

Mais qui sont ces personnes qui entourent Nguz pendant son exil à Bruxelles? Emmanuel Dungia, qui accompagne Honoré N'Gbanda à la résidence de l'acteur katangais dans la banlieue de Bruxelles, dit avoir trouvé « une dizaine de personnes que Nguz nous présente pompeusement comme les membres de son état-major ». Il cherche à l'occasion à montrer à Mobutu qu'il tient la province du Katanga. On a trouvé Émile Ilunga, un Hemba du territoire de Kongolo dont le rôle dans le FNLC avait permis de mobiliser ses « frères » au sein des Tigres. En même temps, Ilunga faisait le lien entre le PRP et le FLNC. Né à Nonge le 4 juin 1941, il a fait des études de médecine à Élisabethville avant de les poursuivre en Belgique. Après une adhésion à l'UGEC, il devient en 1978 membre du PRP, puis représentant de ce mouvement pour le Benelux en 1979. Son contact s'est fait grâce à un ami originaire du même village que lui, Déogratias Symba, aussi connu sous le nom de Joseph Mumba. Il représenta le parti dans l'alliance FCD créée par Nguz Karl i Bond. Après la sortie du PRP du FCD, le 1^{er} août 1983, Ilunga donna sa démission. Au sein du FCD, il est entré en contact avec Justin Mushitu. Ensemble, ils continuent le FCL, Front congolais de libération, alliance avec le groupe majoritaire de Simon Kasongo, avec Vindicien Kiyana Mufu, le commandant opérationnel de « Shaba II », un Hemba comme Ilunga et membre de sa famille; et aussi avec Maurice Bendera, ancien gendarme katangais. Quant à Déogratias Symba, c'est un ancien collaborateur de Jean-Baptiste Kibwe (ministre des Finances sous la sécession du Katanga). Il est populaire auprès des Tigres, dont Kibwe caressait le projet de prendre la direction politique : il envoie Symba en Angola participer aux négociations des Accords de Cossa (il en est cosignataire). Symba réapparaîtra fin 1996, quand les Tigres se rallient à l'AFDL pendant la guerre contre Mobutu. Il devient en 2001 un collaborateur de Katebe Katoto, un homme d'affaires prétendant au pouvoir au Congo. Cela entraînera l'arrestation de Symba par les autorités congolaises, le 9 février 2002 à Lubumbashi. En 1987, le FCL devient le RND, Rassemblement national démocratique. Après un différend avec Justin Mushitu, Ilunga chercha une collaboration avec le

MCS¹⁰³ et avec l'homme d'affaires belge Johan Cools. Pendant un voyage en Zambie en 1989, il contacte les Tigres et nomme Denis Kisunka, d'abord lié à Nguz, ensuite au MCS, comme chef d'état-major. Il crée avec Maurice Bendera le CNRA, Conseil national de résistance active, dont les publications sont financées par J. Cools (Kennes 2009 : 511-512).

Le nouveau départ de Nguz au Zaïre vers son destin, accompagné de trois personnes, dont le colonel Bendera, sera parsemé d'humiliations et de scènes ridicules comme celle qui va suivre. Emmanuel Dungia qui suit l'affaire écrit :

« Intermède tragi-comique

Au mois d'août [1985], le couple Nguz revient à Bruxelles, à la fois pour la rentrée scolaire des enfants et pour plier définitivement bagage. Au mois de septembre, Mobutu prend quelques jours de repos dans sa propriété de Savigny, près de Lausanne, en Suisse, avant un voyage à Washington. Une semaine environ avant le voyage, l'agent de liaison Aka arrive de Savigny avec une enveloppe de dix mille dollars pour Nguz. Il lui est demandé de précéder à Washington et d'organiser avec son ami le milliardaire Tempelman une réunion préparatoire avec des hommes d'affaires qu'on pourrait intéresser à des projets d'investissement au Zaïre. Au même moment, une équipe d'avance de sécurité dirigée par le directeur Nzapa est dépêchée à Washington pour le volet sécurité du président.

Le lendemain de l'arrivée [de Mobutu], le directeur Nzapa est chargé d'organiser la première rencontre entre Mobutu et Nguz depuis son retour au bercail. Nguz doit faire rapport sur la mission qui lui a été confiée, mais aussi c'est l'occasion de parler d'homme à homme avec Mobutu pour clarifier définitivement les rapports tumultueux qui caractérisent leurs relations depuis les [...] événements de 1977 et d'avril 1981. La rencontre est organisée dans le grand secret dans un hôtel connu des seuls Nguz et Nzapa.

À l'heure fixée, Mobutu arrive à l'hôtel accompagné de quelques gardes du corps qui prennent position devant la pièce où l'attendent Nguz et Nzapa. Ils vont prendre à trois le petit déjeuner.

Dès l'entrée de Mobutu, Nguz se jette à genou! Il demande au Président-Fondateur de le considérer lui comme un fils turbulent parmi ses fils. Il déclare qu'il a compris que c'est l'étranger qui prend un malin plaisir à opposer les uns aux autres les fils du pays.

103. Mouvement des combattants socialistes.

Grand seigneur, Mobutu lui demande de se relever : “Vous savez bien que j’ai toujours pardonné, mais j’espère que vous ne vous laisserez plus manipuler par l’étranger. Si vous avez compris leur jeu, plus rien ne pourra nous diviser” » (Dungia 1995 : 85-93).

Mobutu aurait promis de nommer Nguz prochainement chef de mission diplomatique. Il va prendre le temps de faire payer à Nguz sa démission fracassante d’avril 1981 à Bruxelles. Début 1986, Nguz est enfin nommé ambassadeur à Washington. Ce n’est pas fortuit. Il s’agit d’obliger l’ex-fuyard à aller se rétracter de ses déclarations assassines passées contre le régime sur le lieu même de ses « crimes » (Dungia 1995 : 93). Puis, Nguz va occuper les fonctions de commissaire d’État aux Affaires étrangères et, même, de Premier ministre. Il retourne son parti l’Uferi et la province du Katanga pour déstabiliser l’opposition à Mobutu comme, jadis, le fit Moïse Tshombe contre Patrice Lumumba à la décolonisation. Mais son opportunisme déconcerte tout le monde : politiquement, l’homme est fini, car les Occidentaux et Mobutu ne voudront plus de lui. Voici comment Nguz a joué ses dernières cartes politiques :

1. D’abord lors des événements du campus de Lubumbashi intervenus au mois de mai 1990, le rôle que joue Jean Nguz pour accréditer en Occident la thèse de massacre est décisif. Jean-Pierre Kimbulu écrit :

« Les événements de Lubumbashi vont ramener la Belgique et le Zaïre au point de départ, c’est-à-dire vers une nouvelle crise. [...] Dans une déclaration à la RTBF, Mark Eyskens confirme la thèse du massacre. [...] L’erreur de Mark Eyskens a été celle de cautionner certains politiciens zaïrois qui ont joué un rôle trouble en confectionnant les fameux “témoignages anonymes” repris complaisamment par les médias belges. [...] Selon les informations en ma possession [Kimbulu], le 24 mai 1990, Karl i Bond avait chargé son épouse de remettre un pli au Premier ministre Martens, dans lequel il confirmait la thèse du “massacre”. Originaire du Shaba, le gouvernement belge a sans doute cru – de bonne foi ? – que Nguz ne pouvait être qu’une source crédible et digne de considération. Au cours de la seconde moitié du mois de juin, Nguz multiplie les déclarations à la presse. “[...] Je sais que ce massacre a eu lieu et j’en ai d’ailleurs les preuves. En tant qu’ancien Premier ministre, je sais aussi comment les troupes spécialisées du président travaillent. Sans l’accord du président lui-même, elles ne bougent pas

d’un pas”, déclare-t-il au quotidien flamand *Gazet Van Antwerpen*.

Se confiant à l’ex-journal du parti communiste belge, Nguz précise : “Ce qui s’est passé du 11 au 12 mai, il s’agit bien d’un massacre. Le dictionnaire définit le mot ‘massacre’ comme une tuerie sauvage perpétrée sur une masse d’innocents. Et c’est exactement ce qui s’est passé” » (Kimbulu Moyanso wa Lokwa 2017 : 157, 158, 164 et 165).

2. Nommé Premier ministre en novembre 1991, Jean Nguz veut se montrer l’acteur capable, autant que Mobutu, de s’opposer à la tenue de la conférence nationale portée par l’opinion nationale. La manœuvre vise d’abord Tshisekedi et l’opposition, ce qui avantage Mobutu. Mais le président de l’État Zaïre va là trouver une ouverture qui lui permet de déstabiliser Jean Nguz en qui il n’a jamais eu confiance, surtout qu’il avait soutenu la thèse du massacre à Lubumbashi pour affaiblir le régime. Voici comment Mobutu et ses « frères ngbandi » vont casser Nguz, qu’ils ont formellement porté au pouvoir. L’ambassadeur Jean-Pierre Kimbulu en poste à Bruxelles témoigne :

« Pour bon nombre d’observateurs, elle [la mutinerie de la Voix du Zaïre] a été entièrement montée par Honoré N’Gbanda (alors ministre de la Défense), en accord avec le chef de l’État, pour déstabiliser le Premier ministre Karl i Bond et son gouvernement, dont il [N’Gbanda] est pourtant un membre influent. L’objectif de l’opération serait double. D’une part Mobutu veut montrer au Premier ministre qu’il reste maître du jeu et n’a pas apprécié la décision unilatérale du gouvernement de suspendre la CNS. De l’autre, il compte lancer le message suivant en direction de Monsengwo : “Vous voyez, je suis le seul à vous défendre contre l’intransigeance du gouvernement et moi seul peux ordonner la reprise des travaux de la Conférence nationale”.

[...] Le président avait bien vu. Monsengwo va solliciter son arbitrage dans le conflit qui l’oppose au gouvernement. Le Premier ministre Nguz lui fait une cour assidue pour rester dans ses bonnes grâces, aidé en cela par N’Gbanda, dont le jeu est fort trouble, qui ne souhaite pas perdre son poste à la Défense.

Alors que les concertations sont en cours, un incident grave va davantage alourdir l’atmosphère politique déjà pesante. Une “marche des chrétiens” est organisée pour faire pression sur le pouvoir et obtenir la poursuite des débats. Elle se termine dans un bain de sang.

Les troupes de la Garde civile, chargées de l'encadrement de la marche, ouvrent le feu sur des manifestants en colère et armés de gourdins et de pierres. Le bilan est lourd parmi les civils : sept morts et dix blessés.

C'est en pleine confusion politique que le Premier ministre se décide d'entreprendre une tournée pour solliciter l'aide alimentaire dans les capitales occidentales, précisément à Washington et Ottawa pour l'Amérique du Nord, mais aussi en Europe à Rome, Paris, Bonn et Bruxelles. Partout sur son passage, Nguz trouve des oreilles attentives sans plus. À Bruxelles, il est reçu au château de Stuyvenberg par la délégation du gouvernement belge conduite par un de ses vieux amis... Mark Eyskens. Le ministre belge des Affaires étrangères, fortement tendu et les traits tirés, invite Nguz dans l'antichambre pour un tête-à-tête houleux de plus de vingt minutes. Nguz en sortira mouillé comme si l'on venait de lui balancer un seau d'eau sur la tête.

Plus tard, j'apprendrai que Mark Eyskens a saisi l'occasion de la visite du Premier ministre pour évoquer avec lui "l'affaire Lubumbashi" et lui demander les preuves qu'il prétendait détenir lorsqu'il se trouvait dans l'opposition. La même question lui sera posée par les journalistes lors du point de presse organisé à l'ambassade à l'issue de sa visite. Sa réaction est sans équivoque, mais tout autant désarçonnante : "Ce que j'ai dit à l'époque comme membre de l'opposition est différent de ce que je pense aujourd'hui comme chef du gouvernement zaïrois".

Inutile d'ajouter que Nguz est rentré au Zaïre comme il est parti, à savoir les mains vides. Sa tournée occidentale est un véritable flop. Dans la soirée, lors de notre contact téléphonique, Mobutu me [Kimbulu] confie : "il vient de signer, lui-même, son arrêt de mort politique. Eyskens ne lui pardonnera jamais et la Belgique va lui tourner le dos".

Le président ne croyait pas si bien dire. Ni Nguz ni Wivine Nlandu, son épouse, n'eurent plus l'occasion de se rendre en Belgique. Le visa d'entrée sollicité lorsqu'il tombera gravement malade lui sera refusé. Son épouse pourtant ministre de la Coopération dans le dernier gouvernement Kengo, ne pourra non plus assister à un conseil des ministres ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique).

Le Premier ministre sait, en regagnant le Zaïre, qu'il vient de passer à côté du pouvoir. Mais, il lui reste une carte importante sous la manche à sortir au moment opportun. Et celle-là fera l'effet d'une bombe.

Pour l'heure, Nguz s'en remet au président de la République et accepte la négociation avec M^{gr} Monsengwo qui lui fait parvenir, mi-mars, des

propositions écrites pour un accord en vue du déblocage de la situation politique. Les contacts aboutissent à un compromis entre le gouvernement, le président du Bureau de la CNS et le président Mobutu, à Iyonda, une localité proche de Mbandaka, chef-lieu de la région de l'Équateur. Le président de la République annonce la reprise des travaux de la Conférence nationale souveraine pour début avril [1992] » (Kimbulu Moyanso wa Lokwa 2017 : 190-191).

La CNS a repris en avril 1992, ouverture obtenue avec l'accord de Mobutu. Jean Nguz reste encore Premier ministre, mais il sait qu'il n'a que très peu de temps au pouvoir ; il a donc besoin d'un coup médiatique. Au Katanga, il fait organiser un grand meeting par le gouverneur Gabriel Kyungu. Il est question, au cours de cette sortie, de prouver son immense popularité dans sa province d'origine qu'il a déjà désignée comme son fief électoral. Mais Mobutu le surveille, lui qui ne supporte pas ses exagérations l'attend dorénavant au tournant. C'est encore l'ambassadeur Kimbulu qui raconte :

« [... Nguz] a besoin d'un coup médiatique. Ignorant carrément l'ambassade, il prend contact, avec les journalistes belges pour couvrir son séjour lushois. Ceux-ci, inquiets de la procédure, m'informent qu'ils ont été approchés par M^e Lukunku, conseiller au cabinet du Premier ministre, qui se charge de l'achat de billets. Il est précisé qu'ils auront les visas sur place à Kinshasa où un jet affrété par la primature les conduira à Lubumbashi.

Le routing prévu, sur le vol Sabena retenu sur les billets des journalistes par Lukunku, est Bruxelles-Brazzaville-Kinshasa et retour. Lukunku, qui est aussi l'avocat de la compagnie aérienne belge à Kinshasa, n'a aucun mal à convaincre les autorités de cette compagnie qu'il n'y a aucun risque de refoulement pour les journalistes, puisqu'il s'agit d'une invitation du gouvernement.

Mobutu qui contrôle tout et est informé sur tout m'interpelle au sujet des journalistes arrivés dans la capitale :

« - [Mobutu] : Que viennent faire les journalistes ?

- [Ambassadeur Kimbulu] : Ils sont invités par le Premier [ministre]

- [Mobutu] : Où est-il, celui-là ?

- [Ambassadeur Kimbulu] : Je suppose qu'il est à Lubumbashi.

- [Mobutu] : As-tu autorisé la délivrance des visas ?

- [Ambassadeur Kimbulu] : Je pense qu'ils obtiendront des visas volants à l'aéroport.

- Ils n'obtiendront rien. Je viens d'instruire l'immigration de les refouler à Brazzaville, tranche le président Mobutu.

Effectivement de Brazza, Simone Reumont, journaliste à la RTBF radio, m'appelle et sollicite mon intervention auprès de mon collègue dans ce pays pour l'autorisation d'entrée au Zaïre. Ma réaction est négative, comme j'ai été ignoré au départ. Si le Premier ministre m'avait fait confiance, j'aurais pris mes responsabilités vis-à-vis du chef de l'État. Mais son attitude ne me laisse pas le choix de me mouiller pour lui.

[...]

Le meeting de Nguz à Lubumbashi récolte un grand succès. Il a pris soin de le faire enregistrer par un cameraman amateur. Les images sont diffusées sur les antennes de la télévision belge. Son discours à la population de Lubumbashi exprime la colère et la haine envers tous ceux qu'il tient responsables de son échec politique.

Prononcé en swahili, une des quatre langues vernaculaires, parlé surtout à l'est du Zaïre, l'adresse ne désigne Mobutu que par le sobriquet de Johnny Walker – la référence au marcheur flanqué d'une canne et coiffé d'un chapeau sur le label du célèbre whisky écossais. Allusion à la canne et à la toque du Maréchal.

Fait plus grave, à propos des Kasaiens, Nguz en parle comme des "*bilulu*" (insectes), donc susceptibles d'être écrasés du pied. La carte sous la manche est sortie. Le message est reçu par Kyungu, qui va l'exécuter dès que l'occasion se présentera » (Kimbulu Moyanso wa Lokwa 2017 : 193-194).

Dans l'adresse publique à Kolwezi, Nguz déclara que le Katanga était une terre d'accueil. Si des étrangers qui s'y étaient installés n'admettaient pas la politique katangaise, ils n'avaient qu'à pourvoir leurs maisons de roues pour rouler avec jusque chez eux. Et des séquences de ces discours furent retransmises sur les antennes de la Voix du Zaïre. C'est Ntumba Matulu, un Luba-Lubilanji, journaliste de cette radio qui couvre l'événement !

2.3.3. GABRIEL KYUNGU : PARLER HACHÉ ET SANS MESURE

Après une période d'accalmie, une deuxième séquence s'ouvre avec les élections de 1977, rendues possibles par la Première Guerre du Shaba. Un des candidats à Lubumbashi est Gabriel Kyungu wa Kumwanza, collaborateur de longue date de Kibasa Maliba, le futur président du principal parti d'opposition l'UDPS. Kyungu wa Kumwanza est originaire de la région d'Ankoro, au village Kilengalele, en

secteur Bavumbu. Il habite Élisabethville dès l'âge de huit ans, sans jamais retourner dans le Nord. Après une carrière comme enseignant, directeur de cabinet de Kibasa et cadre des entreprises publiques, il est candidat aux élections législatives de 1977 sous le parrainage de Mulongo Misha Kabange, luba de Malemba-Nkulu. Mais le grand gagnant de ces élections sera un homme d'affaires d'origine kasaienne, Tshiani Muadiamvita, tandis que Kyungu sera élu suppléant. Ce qui le renforce dans sa conviction que les résultats électoraux avaient été falsifiés par le commissaire urbain de l'époque, également d'origine kasaienne (Kennes 2008 : 542-543).

Les élections législatives de 1977, 1982 et 1987 virent les Luba du Kasai gagner de nombreux sièges. En 1977, les candidats kasaiens dominèrent la campagne à Lubumbashi. Le professeur Paul Kabongo Makanda fut élu commissaire de zone (bourgmestre) de la commune de Lubumbashi; le commerçant Tshiani Muadiamvita fut élu à la députation nationale et Oscar Mudiayi wa Mudiayi, au Bureau politique pour le compte du Shaba (nom du Katanga à cette époque). Chaque province disposait de deux sièges au Bureau politique.

Réagissant au slogan de campagne « *Wenu wa sûr* » (« Celui qui est vraiment le vôtre ») du Luba-Lubilanji Oscar Mudiayi, Gabriel Kyungu, qui faisait campagne pour Mulongo Misha au Bureau politique¹⁰⁴ et était lui-même candidat à la députation dans la ville de Lubumbashi, dénonça de manière ouverte le danger que représentaient ces « étrangers », qu'il qualifiait de « locataires ». Le régime de Mobutu comprit cet avertissement venu du Katanga. Il trouva une stratégie pour surseoir à certaines candidatures, perçues comme génératrices de conflits, ou, encore, récupérer certaines personnalités représentatives des opinions locales. Ainsi, Mulongo Misha, dont Kyungu était le chef de campagne, fut coopté membre du Bureau politique après avoir perdu l'élection. Kyungu accéda lui au Parlement national en 1980, suite à la nomination du député Charles Mwando Nsimba comme commissaire de la région du Kivu.

104. Il ne fut pas élu, mais plutôt nommé le 28 août 1980 par le président Mobutu qui, se remémorant l'histoire récente du pays, voulut pallier, par cette réponse, une situation du passé qu'il voyait renaître.

Gabriel Kyungu fut cosignataire, avec douze autres parlementaires, de la « Lettre ouverte au président de la République » rédigée par les futurs fondateurs de l'UDPS. Il est cofondateur du parti UDPS en 1982. Cette année-là, les assemblées régionales créèrent un espace de recrutement politique pour une élite katangaise restée jusque-là au second plan. En 1989, Kyungu avait intégré l'assemblée régionale où il œuvra comme porte-parole des griefs katangais pendant la tournée du président Mobutu dans les différentes provinces.

Après le discours du président Mobutu du 24 avril 1990, Kyungu créa, avec des collègues, la FénaDEC (Fédération nationale des démocrates-chrétiens). Mais celle-ci se coalisa avec le PRI (Parti républicain indépendant) de Jean Nguz pour créer, le 8 août 1990, l'Uféri (Union des fédéralistes et des républicains indépendants). Mais c'est cependant d'abord l'UDPS qui devint la principale opposition affichée au régime zaïrois. Elle était censée être dominée par les acteurs luba, à travers Étienne Tshisekedi. Le mariage des enfants Tshisekedi et Kibasa qui eut lieu à ce moment-là aurait pu faire croire qu'il scellait le rapprochement Kasaiens-Katangais. En réalité, comme en 1960 avec Lumumba, c'est l'opposition à Mobutu qui constituait la base de cette union. Elle était donc conjoncturelle. D'abord, Kyungu mena une opposition dure contre le président Mobutu, ne reculant pas devant l'usage d'un swahili populaire, fort coloré et injurieux. Il s'organisa au Katanga avec des « jeunesses Uféri », la Juféri, une sorte de milice privée adoptant progressivement une culture de violence et d'intimidation. Mais devenu gouverneur du Katanga le 14 novembre, et entre-temps éloigné de l'UDPS, tout comme Jean Nguz nommé Premier ministre par Mobutu, Gabriel Kyungu s'employa avec succès à convaincre les délégués de sa province à la CNS de rentrer chez eux.

Mais le gouverneur Kyungu wa Kumwanza du Katanga ne s'arrêta pas qu'au niveau de l'opposition à la CNS. Il initia des stratégies et, dans le domaine économique par exemple, il s'efforça de décourager les opérateurs économiques, les trafiquants, les marchands ambulants et les vendeurs d'origine kasaienne. Dans le cadre de l'opération « Debout Katanga » qu'il décréta, les denrées alimentaires à destination des deux provinces du Kasai furent frappées d'embargo. De plus, dans la lutte contre la hausse des prix des denrées alimentaires, le gouverneur retira aux Katangais d'origine kasaienne

(qualifiés d'affameurs des Katangais originaires et de saboteurs de l'économie katangaise) le droit de détenir des dépôts et d'accéder aux villages à l'intérieur de sa juridiction. Il restreignit ainsi leur champ d'activité aux seules grandes agglomérations.

Erik Kennes situe les principaux moments et les lieux du déroulement de cette chasse aux Kasaiens du Katanga :

« Quand Nguz Karl i Bond sera évincé à Kinshasa au profit d'Étienne Tshisekedi, le plan d'éviction des Kasaiens du Katanga est mis en route. Le 15 août 1992, au lendemain de l'élection d'Étienne Tshisekedi au poste de Premier ministre par la Conférence nationale souveraine, Kyungu fait une tournée à Likasi, empruntant l'ancienne voiture de Moïse Tshombe. Il réagit ainsi à l'attitude triomphaliste de la population d'origine kasaienne à l'élection de Tshisekedi. À partir de ce moment, une machine de terreur auparavant active dans la périphérie sera déclenchée contre le cœur industriel de la province. Elle se repose sur les « jeunesses » de l'Uféri, souvent recrutées en dehors des centres urbains comme Luena, et soumises à des rituels de combats d'origine rurale. Des opérations de chasse systématique aux Kasaiens sont organisées, d'abord à Likasi (août-octobre 1992), ensuite à Kolwezi (mars 1993) [...] Dans les deux cas, ces opérations furent activement soutenues par les cadres katangais de la Gécamines, dans l'espoir de remplacer les "Kasaiens" dans l'entreprise. Une grande partie de la population soutient la campagne, par peur ou dans l'espoir de récupérer des maisons abandonnées par des Kasaiens en fuite. Des dizaines, probablement des centaines de milliers de "Kasaiens" « seront renvoyés "chez eux", dans un Kasai où la plupart n'avaient jamais mis les pieds, et au prix d'un nombre élevé de morts et d'une énorme souffrance humaine. D'énormes camps de réfugiés sont créés à la gare de Likasi et de Kolwezi, rappelant la "Foire" d'Élisabethville de 1961-1962. Contrairement à ce qui se passa pendant la sécession, la chasse aux Kasaiens est systématique et générale. Elle n'épargne aucun lieu dans la province. Mais ses foyers centraux se trouvent toujours sur la ceinture industrielle et commerciale allant de Lubumbashi à Kaniama » (Kennes 2009 : 545).

Le Premier ministre Léon Kengo suspendit le gouverneur Kyungu. Banza Mukalayi, qui est lubakat, écrit :

« Kyungu avait été accusé par le gouvernement Kengo non pour la question de la déportation des Kasaiens,

mais plutôt pour l'importation des missiles et tentatives de sécession. Il eût été difficilement défendable dans le cas de la chasse aux Kasaiens. Ces malheureux événements s'étaient produits sous le gouvernement de l'élue de la CNS, Tshisekedi wa Mulumba. Il y a eu deux missions d'enquête. L'une pilotée par le ministre de l'Intérieur, Monsieur Bosunga; l'autre, par les membres de la CNS conduits par le [...] général Nsinga Boyenge Mosambay. Les conclusions de ces enquêtes n'ont pas conduit aux sanctions contre les autorités katangaises d'alors. Lâcheté, incompetence ou complicité? C'est tout cela à la fois. Il a fallu attendre la venue de Kengo à la primature pour voir le gouverneur Kyungu sanctionné; mais, malheureusement, pour des motifs tirés en épingle et qui n'avaient rien à voir avec la question kasaienne » (Banza Mukalayi 2005 : 107-108).

Pourquoi le gouverneur Kyungu ne fut-il sanctionné ni par le camp de Mobutu qui continua de clamer son nationalisme, ni par le Premier ministre Tshisekedi, un Luba-Lubilanji ni même par la CNS?

En raison de son discours populiste galvanisant les foules, affirme Baudouin Banza, le maréchal Mobutu « l'admirait pour sa verve oratoire et sa capacité de mobilisation en même temps qu'il le redoutait pour ses discours incendiaires, ses volte-face, l'insulte facile et son esprit d'indépendance » (Banza Mukalayi 2005 : 107).

En avril 1997, alors qu'il était gouverneur du Katanga nommé par Mobutu, le soutien que Kyungu apporta aux « rebelles » de Kabila contre Mobutu ne s'expliquait pas d'abord pour des raisons ethniques (tous les deux étaient des Lubakat), mais, selon Banza Mukalayi, par sa volonté de continuer à servir le nouveau pouvoir comme gouverneur (Banza Mukalayi 2005 : 106). Dans le discours katangais de la fin des années 1990 et des années 2000, écrit Kennes, on se réfère au drame kasaien comme aux « événements » ou au « départ de nos frères kasaiens ». « Malgré son indéniable responsabilité dans la destruction économique et sociale de la province, Kyungu wa Kumwanza est resté populaire pendant longtemps et est considéré comme "héros du Katanga" : son action violente a probablement ouvert des voies d'ascension sociale à l'élite katangaise, jadis parfois bien illusoire. Cet acquis fut consolidé par le régime des deux Kabila » (Kennes 2009 : 547).

Lorsque L.D. Kabila devint président, il ne recruta pas principalement parmi les anciens de son parti PRP (Parti de la Révolution populaire). Il fut amené

à recruter, pour le Groupe spécial de la Sécurité présidentielle et le corps des officiers de l'armée, parmi les Luba du Nord-Katanga. Après avoir mis Kyungu wa Kumwanza en résidence surveillée, il le nomma conseiller puis ambassadeur à Nairobi et... à Riyad. Le bouillant ex-gouverneur, qui ne pouvait guère trouver son bonheur dans le pays de l'orthodoxie islamique, retourna au Congo de sa propre initiative, bravant les sanctions qui l'attendaient. Le réseau de l'Uféri cependant ne fut pas démantelé, et plusieurs responsables comme l'ex-chef des jeunesses de l'Uféri à Likasi, John Numbi, firent carrière dans l'armée de Kabila. Cette démarche fut justifiée par la nécessité pour le nouveau président de disposer de « troupes sûres » en lesquelles il pouvait avoir confiance (Kennes 2009 : 565).

Après la mort de L.D. Kabila, mais déjà dès 1997 et jusqu'en 2006, des gouverneurs lubakat dirigeaient la province du Katanga; les Luba du Katanga renforcèrent considérablement leur position dans l'armée. John Numbi devint progressivement l'homme central dans ce dispositif. Ainsi, Gabriel Kyungu et la constellation Uféri ne furent pas écartés (Kennes 2009 : 566).

Les vrais gagnants de l'opération de la chasse aux Kasaiens, dit Kennes, sont issus de l'élite scolarisée katangaise, dont les possibilités d'avancement social avaient été bloquées par ce qui était perçu comme une « domination kasaienne ». Les exécutants et membres des milices Juféri se retrouvèrent finalement dans l'économie minière informelle. Un interlocuteur de Kennes, ayant requis l'anonymat et occupant une haute fonction politique dans la province, résuma ce qui est peut-être au Katanga le résultat le plus tangible de ce drame : « Kyungu nous a appris à ne plus avoir peur des Kasaiens ». Et de fait, il est indéniable que la violence des milices de la Juféri accoucha d'une certaine prise de conscience de l'identité katangaise qui put s'investir au niveau politique national avec la prise de pouvoir de L.D. Kabila. C'est la consolidation de l'image katangaise au niveau national qui ouvrit la voie à sa fragilisation par le conflit Nord-Katanga contre Sud-Katanga. E. Kennes écrit :

« La donne kasaienne fait partie du dispositif post-colonial, et dans ce sens, l'action de Kyungu wa Kumwanza et son parti l'Uféri a contribué à mobiliser l'espace katangais dans un sens potentiellement porteur d'avenir, même si lui-même demeure fortement tributaire de l'ancienne génération et son univers

politique. Ceci fut particulièrement évident lors des élections de 2006 au Katanga. Le paysage politique du Katanga fut notamment dominé par un Uféri éclaté : chaque dirigeant de chaque formation politique au Katanga avait été actif dans ce parti auparavant. Les candidats kasaiens étaient quasiment inexistantes » (Kennes 2009 : 547).

Mais Gabriel Kyungu et son colistier Jean Nguz allaient rapidement se séparer, sur fond de dispute concernant la gestion du parti convoitée par l'épouse de ce dernier, Wivine Nlandu, originaire du Bas-Congo. Il ne se retrouvait pas dans le modèle de gestion de l'État central assuré par les kabilistes, mais Joseph Kabila confronté à une vague d'opinions défavorables avait besoin de lui pour sa réélection en 2011. Afin de préserver les voix lubakat, un congrès du « peuple muluba » fut organisé à Kamina du 31 janvier au 2 février 2011, coprésidé par Gabriel Kyungu et Nday Ntambo, président de l'association *Buluba-i-bukata* (« Le peuple muluba est grand »).

Kabila allait être réélu certes, mais Kyungu voyait son allié Katumbi nourrir l'ambition d'accéder lui aussi au pouvoir suprême à Kinshasa en 2016 parce que le chef de l'État sortant ne pouvait plus se représenter. Kyungu choisit de soutenir la cause de Katumbi qui lui garantissait une bonne position au Katanga. Ainsi devint-il un temps partisan du respect d'une constitution qui prône la décentralisation et la division du Katanga en quatre nouvelles provinces distinctes. Face à la thèse de l'identité katangaise, on semblait revivre l'épisode de Tshombe de 1965 entré en compétition avec son ex-allié Évariste Kimba pour occuper le poste de Premier ministre, ouvrant la voie à l'élection présidentielle prévue.

3. PASSÉ ET PRÉSENT AU KATANGA : QUELQUES TRAITS RÉCAPITULATIFS

En janvier 2015, lors de l'examen du projet de loi organique fixant les limites des provinces confié à une commission mixte pour examen au Sénat, il avait été question soit :

- d'ériger le district urbano-rural de Kolwezi en province, donc une cinquième province dans l'ancien espace du Katanga ;
- de rattacher ce district à la nouvelle province du Haut-Katanga ou à celle du Haut-Lomami ;
- de répartir l'espace de ce district comme suit : la ville de Kolwezi au Haut-Lomami, le territoire

de Mutshatsha au Lualaba et le territoire de Lubudi au Haut-Katanga.

En fait, le pouvoir yeke aurait souhaité ne pas être mis ensemble dans le Lualaba avec le pouvoir lunda qui dit être l'autorité autochtone « authentique » de l'espace. Mais, d'abord, ce sont les richesses qui justifient la convoitise. Le Haut-Katanga voulait rassembler l'essentiel du bassin du cuivre dans son seul territoire. La province du Haut-Lomami à dominance lubakat se voit délaissée et s'accroche au principe de viabilité. À son sujet, Adolphe Lumanu écrit :

« Elle [la province du Haut-Lomami] rappelle, en effet, que le district du Haut-Lomami est moins loti et moins nanti que le Lualaba. Il est enclavé et dépourvu d'unités de production en exploitation et d'infrastructures, notamment routières. Les conditions d'existence sont de plus précaires.

Par contre, le district du Lualaba regorge d'immenses richesses naturelles pouvant favoriser son développement : minerais (cuivre, or, diamant, manganèse...), présence d'une grande société minière du portefeuille de l'État (Kisenge manganèse), sol arable, plusieurs rivières poissonneuses, un chemin de fer prometteur, des postes frontalières avec la Zambie et l'Angola, etc. Grâce à la réouverture de la voie de Lobito, Dilolo est appelée à redevenir le premier poste douanier de la République.

L'équité recommanderait que le district urbano-rural de Kolwezi soit intégré dans le Haut-Lomami » (Lumamu Mulenda Bwana N'sefu 2015 : 276).

La réflexion que suggère cette proposition ramène à ce qui était arrivé lors de l'avènement de L.D. Kabila au pouvoir d'abord, puis de Joseph Kabila, à partir de 2001, où on a vu plusieurs originaires du Katanga propulsés à de nombreux postes de commandement. Mais lorsque Laurent Kabila se proposa d'intégrer Vincent de Paul Lunda Bululu, Lamba du territoire de Sakania dans son cabinet présidentiel en même temps que le Lubakat Gabriel Kyungu wa Kumwanza, l'ex-Premier ministre de Mobutu, demeuré professeur de droit à l'université de Kinshasa, n'apprécia pas ce rapprochement que ce choix apparemment représentatif du sud et du nord de la province du Katanga forçait. Pour lui, le « Katanga utile ne devrait pas suivre le Katanga inutile ».

Dans l'unité katangaise forgée avec la colonisation, il y a la place fondamentale de la Compagnie



Médaille en bronze, frappée à l'occasion de la Foire internationale d'Élisabethville en 1961, par la Société générale métallurgique de Hoboken et la Société générale des minerais. (HO.1961.74.1128, collection MRAC Tervuren ; photo J.-M. Vandyck © MRAC.)

du Katanga (créée le 12 mars 1891) devenue Union minière du Haut-Katanga et dont le Comité spécial du Katanga (CSK) joua le rôle d'organisateur socio-politique. C'est autour de cette construction que se forge le contenu de l'identité katangaise. Car, ce sont les richesses naturelles qui ont conduit la présence européenne à rassembler les pouvoirs locaux dans sa démarche de conquête et de mise en valeur de l'espace du Katanga. Celle-ci lui attribua pendant un temps un statut administratif spécial, une expérience qui sera presque semblable à celle de Tshikapa dénommé « territoire minier du Kasai » (de juin 1932 à mai 1935) et dont le projet d'intégrer la partie minière du Kasai (dite « les champs diamantifères du Kasai ») au Katanga afin de constituer un espace minier plus vaste avait été envisagé par les colons. La rivière Mbuji-Mayi constitua ainsi la limite occidentale du Katanga, ce qui n'était pas du goût des ressortissants du Kasai amenés en nombre à travailler dans les mines¹⁰⁵.

L'adoption par les élites politiques autochtones de la thèse de l'identité katangaise comme gain politique porte les traces de son origine coloniale. On pourrait en retracer le parcours à travers la mémoire de la sécession, la création de la Conakat et Moïse Tshombe, puis les « Tigres » et les guerres du Shaba,

105. Lire le dépliant *L'Union katangaise précise son programme*, Élisabethville, août 1958 (8 pages).

ou encore Jean Nguz, Gabriel Kyungu¹⁰⁶ et l'Uféri, voire enfin les Bakata-Katanga. Si l'image paraît assez uniforme, le contenu des différentes interventions fait que l'identité katangaise demeure une nébuleuse. Mieux, celle-ci s'apparente à un épouvantail mal construit, voire fragile.

Quiconque n'approche pas au quotidien les évolutions du Congo risque de se perdre dans des développements qui surviennent parfois presque à contre-courant. À l'érection à l'entrée de Lubumbashi en 2006 du monument de L.D. Kabila aux couleurs nationales congolaises, intervient, en contrepoids, la construction au centre-ville du monument de Moïse Tshombe, inauguré en 2010, celui-ci endossant les couleurs de la ville. Face à cette scène d'une confrontation régionale déjà vécue à la décolonisation du Congo entre les partisans de la Conakat et ceux de la Balubakat, l'édification de la « Place de l'identité katangaise » en 2014 fut décidée par Moïse Katumbi et Gabriel Kyungu qui dirigeaient à ce moment la province. Mais cela arrivait à contre-temps de la conjoncture politique en cours, et leur

106. Gabriel Kyungu wa Kumwanza est originaire de la région d'Ankoro, au village Kilengalele, en secteur Bavumbu, il habite Élisabethville dès l'âge de huit ans, sans jamais retourner dans le Nord. Après une carrière comme enseignant, directeur de cabinet de Kibassa et cadre dans des entreprises publiques, il est candidat aux élections de 1977 sous parrainage de Mulongo Misha, politicien luba de Malemba-Nkulu et fait une campagne anti-kasaienne au cours de laquelle il les traite de « locataires » dans la province.

prise de position allait aussitôt évoluer. Comme Joseph Kabila, Moïse Katumbi veut lui aussi gagner le pouvoir du Congo « entier ». Suite à l'expérience avortée de Kabila d'utiliser le Katanga comme moyen de pression pour exiger son maintien contre les prescrits de la Constitution, Katumbi s'en inspire dans sa stratégie de profiter de sa base populaire au Katanga pour prétendre succéder à Kabila. Ainsi le Katanga s'aligne à soutenir la thèse de l'exigence du respect de cette Constitution qui consacre la décentralisation parce que les Kabila n'ayant pas réussi à amener le développement de la province. Dans tout cela, on situe l'expérience de Tshombe, devenu Premier ministre en juillet 1964, qui promulgua peu après, avec le président Kasa-Vubu et le ministre de l'Intérieur Godefroid Munongo, la Constitution du 1^{er} août 1964 (dite de Luluabourg) dans laquelle le mot fédéralisme n'était cité aucune fois et, de surcroît, qui voulut devenir en 1965 le chef de l'État de l'ensemble du pays. Si l'on se remémore cette évolution de Tshombe ou encore la carrière de Jean Nguz qui, tous deux, avaient réclamé le pouvoir national congolais en se fondant sur leur appartenance au Katanga, il y a lieu de se demander à quoi conduisent tous ses affichages identitaires qui subjugent le communautaire pour les ambitions individuelles.

Erik Kennes pense que L.D. Kabila va demeurer prisonnier de la mémoire de la sécession katangaise. Il affichait une peur évidente de voir les Tigres s'ériger en un pouvoir dirigé contre l'État central. Il est significatif que Joseph Kabila, animé de la même peur, ait des motifs différents. Un officier Tigre raconte à Kennes dans une interview que Joseph Kabila, avant de devenir président, considérait les Tigres comme « des Angolais » ou « des étrangers ». Ce qui fut à la base d'un grand ressentiment chez les Tigres, et qui montre que Joseph appartient à un nouveau cycle de la politique congolaise, après la fin définitive du cycle générationnel de l'indépendance.

Quant aux Bakata-Katanga, il s'agit d'un mouvement de contestation en majorité des originaires du Nord-Katanga dont l'action s'apparente aux déçus de la gestion de l'État par Laurent-Désiré Kabila et, surtout, par Joseph Kabila, auxquels il est reproché d'avoir négligé le développement de leur région. Pourtant, ceux-ci se défendent d'avoir recruté un grand nombre du personnel politico-militaire au Katanga. Kennes (2009 : 249-250) apporte l'explication :

« En réalité, le nombre de personnalités politiques qui se sont réellement investies dans leur région est extrêmement rare. Inversement, l'illusion de la représentation est manipulée dans sa symbolique par le "représentant" : le soutien qu'il reçoit de sa région est naturel et n'est conditionné par aucune prestation de sa part. Dans le contexte national, son inaction est justifiée par la pression "anti-katangaïse" de la part des responsables politiques d'autres régions. Ainsi, on a une légitimation circulaire de la scission totale entre la parole politique et l'acte de gestion. On peut alors se demander si la province du Katanga n'a pas été tenue prisonnière de l'illusion de l'autonomie. Encore que cet élément devient intelligible dans le cadre de la structure dualiste de l'État. »

Et Kennes (2009 : 550) de poursuivre :

« l'unité du Katanga, fruit de l'administration coloniale et de sa refonte d'un ensemble sélectionné des mémoires et légitimités du pouvoir, ne se fait réellement que contre l'ennemi commun : le Kasaien. Une fois ce dernier écarté, l'opposition structurelle entre le Nord et le Sud prend le dessus. Bien qu'il y ait des possibilités de recréer une mémoire commune en fonction d'un projet politique commun, il semble que les forces politiques et sociales en présence sont restées prisonnières des mémoires du passé, par incapacité et par manque de volonté de les dépasser. » Puisant dans le passé, Kennes argumente (2009 : 555) :

« Le mariage Kabila/PRP et le FLNC aurait pu réussir s'il n'y avait pas eu le clash des deux personnalités autoritaires et convaincues de leur propre mission [...]. Au-delà de la rhétorique officielle, le conflit entre Mbumba et Kabila fut en réalité aussi un conflit entre deux héritages à préserver : l'héritage tshombiste et l'héritage lumumbiste "amélioré" par le PRP. Les deux n'ont pu se rencontrer que plusieurs années plus tard, en 1997, et sous la tutelle des voisins rwandais et ougandais. Ce fut au prix d'une neutralisation politique des Tigres, et une neutralisation militaire du PRP.

Un autre aspect de cette confrontation entre les deux héritages est lié à la légitimité de Mbumba. Le prix idéologique à payer pour les opérations de Shaba I et II qui, rappelons-le, entraient dans une stratégie conjointe contre Mobutu de plusieurs pays de la région dont les gouvernements étaient tous de gauche, fut l'adoption officielle du "lumumbisme" et même du socialisme comme idéologie. Cette démarche ne fut pas seulement inspirée par la nécessité d'obtenir des soutiens extérieurs et de préserver celui du gouvernement angolais, mais aussi par la nécessité de

légitimation interne de Mbumba. Il ne pouvait en effet que difficilement se réclamer de la sécession katangaise alors qu'il ne voulait pas se soumettre à la famille Tshombe qui monopolisait toujours la fonction du mwant yav. »

La mise en place de quatre provinces actuelles dans l'ancien espace administratif du Katanga colonial achève-t-elle l'idée d'une identité katangaise partagée? Chez les originaires du Haut-Katanga, on semble trouver une certaine satisfaction. Voilà quelques années déjà, surtout depuis l'avènement du régime de Kabila père et fils, que l'élite du Haut-Katanga veut se faire entendre. La création de Sempya, une association qui regroupe les ressortissants des entités territoriales de cette entité traduit l'exigence d'une identité du Haut-Katanga voulant se libérer de la domination des Lubakat et des Lunda-Yeke qui s'attribuent les meilleures positions de pouvoir dans la province du Katanga ou dans sa représentation au niveau de l'État congolais. En fait, dès le début de la transition sous Mobutu, jusqu'à l'avènement de la Troisième République en 2006, des Lubakat occupèrent la position de gouverneur de la province du Katanga; ce furent successivement : Kyungu wa Kumwanza (du 6/10/1991 à juin 1994; 27/3-9/4/1997), Ngoy Mulume (juin 1994-27/3/1997), Gaëtan Kakudji (9/4/1997-3/1/1998), Ngoi Mukena (19/11/2001-16/5/2004) et Kisula

Ngoy (16/5/2004-27/1/2007). Pendant toute cette période, seul Augustin Katumba Mwanke, un originaire de Pweto, devint gouverneur (3/1/1998-14/4/2001). À l'ACL-PT constitué en 2000, aucun originaire du Haut-Katanga ne se retrouva parmi les 13 membres désignés pour représenter les villes de Lubumbashi (9 membres) et Likasi (4 personnes); on y retrouva, en revanche, 5 originaires du Lualaba, 6 du Tanganyika et 2 du Haut-Lomami.

L'élection en 2007 de Moïse Katumbi Chapwe comme gouverneur du Katanga augure une ère nouvelle. Il a réussi à s'imposer à la fois à la députation provinciale et nationale, mais a choisi de rester acteur au Katanga. Il se pose ainsi en allié du pouvoir katangais au niveau central de Kinshasa dominé par les Lubakat. Au niveau provincial, il est allié à Gabriel Kyungu, devenu président de l'assemblée provinciale; l'espace au niveau national ne semble pas être à sa portée, en même temps que l'autochtonie lubakat ne lui colle pas assez, lui qui a passé sa vie à Lubumbashi. Cela fait que la création des nouvelles provinces, qui met fin à la gestion unitaire du Katanga, ne l'arrange pas. Tout le contraire pour les originaires du Haut-Katanga qui, à chaque fois que l'on a vu organiser l'élection du gouverneur du Haut-Katanga, en mars 2016 et août 2017, ont eu pour exigence répétée : « il faut un originaire et pas quelqu'un d'ailleurs ».

RÉFÉRENCES

- Banza Mukalayi, B. 2005. *Ma vérité sur le maréchal Mobutu Sese Seko et la transition*. Kinshasa : Éditions Africa Text.
- Bortelmann, T. 2001. *The Cold War and the Color Line: American Race Relations in the Global Arena*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Brassinne de la Buissière, J. 2016. *La Sécession du Katanga : témoignage (juillet 1960-janvier 1963)*. Bruxelles : PIE Peter Lang.
- Brassinne de la Buissière, J. & Kestergat, J. 1991. *Qui a tué Patrice Lumumba*. Paris/Louvain-la-Neuve : Duculot, 229 p.
- Brion, R. & Moreau, J.-P. 2006. *De la mine à Mars. La genèse d'Umicore*. Tiel : Éditions Lannoo.
- Brownell, J. 2014. « Diplomatic lepers: the Katangan and Rhodesian Foreign missions in the United States and the politics of nonrecognition ». *The International Journal of African Historical Studies* 47 (2) : 209-237.
- Caspersen, N. 2012. *États non reconnus*. Cambridge : Polity Press.
- Caspersen, N. 2012. *Unrecognized States. The Struggle for Sovereignty in the Modern International System*. Cambridge: Polity Press.
- Chambre des Représentants de Belgique. 2001 (16 novembre). « Enquête parlementaire visant à déterminer les circonstances exactes de l'assassinat de Patrice Lumumba et l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans celui-ci », vol. I, pp. 125-126.
- De Boeck, F. 1996. « Post-colonialism and identity: local and global perspectives from Zaïre ». In Webber, R. & Ranger, T. (eds), *Post-Colonial Identities in Africa*. Londres & New Jersey: Zed Books, pp. 75-105.
- Devos, P. 1975. *La Décolonisation. Les événements du Congo de 1959 à 1967*. Bruxelles : éd. ABC.
- De Witte, L. 2001. *The Assassination of Lumumba*. Londres : Verso,

- Dudman, R. 1966 (20 mars). « US Right-Wingers Prominent in Growing Pro-Rhodesia Lobby ». *St. Louis Post Dispatch*, Folder FRI, Box 146, Group Research Inc. Archives.
- Dumont, G.H. 2003. « Esquisse d'un tableau d'opinions au Congo belge de juin à septembre 1959 ». *Revue générale* 138 (3).
- Dungia, E. 1995. *La Pieuvre tropicale. Les tentacules de Mobutu*. Bruxelles : Dungia.
- Gérard-Libois, J. 1966. *Katanga Secession*. Madison : Université du Wisconsin Press.
- Gibbs, D.N. 1991. *The Political of Third World Intervention*. Chicago : University of Chicago Press.
- Hillgruber, C.H.C.. 1998. « The admission of new states to the International community ». *European Journal of International Law* 9.
- Hoskyns, C. 1965. *The Congo Since Independence*. Oxford : Oxford University Press.
- Jewsiewicki, B. 1989. « The formation of the political culture of ethnicity in the Belgian Congo, 1920-1959 ». In Vail Leroy (éd.). *The Creation of Tribalism in Southern Africa*. Oxford/Cape Town: James Currey/David Philip, pp. 324-349.
- Kabuya Lumuna Sando, C. 1992. *Nord-Katanga 1960-1964. De la sécession à la guerre civile. Le meurtre des chefs*. Paris : L'Harmattan.
- Kennes, E. 2009. *Fin du cycle post-colonial au Katanga, RD Congo. Rébellions, sécession et leurs mémoires dans la dynamique des articulations entre l'État central et l'autonomie régionale 1960-2007*. Saarbrücken : Éditions universitaires européennes.
- Kimbulu Moyanso wa Lokwa, J.-P. 2017. *Persona non grata. Révélations du dernier ambassadeur de Mobutu à Bruxelles* : Marque belge et collection Telema.
- Legros, H. 1995. « Le cheminement historique de l'identité yeke du Shaba (Zaïre) ». *Bulletin des séances de l'Académie des Sciences d'Outre-mer* 41 (2) : 137-156.
- Legros, H. 1996a. « Le discours de la parenté. Idéologie politique et manipulations lignagères chez les Yeke du Shaba (Zaïre) ». *Cahiers d'Études africaines* 36 (143) : 397-419.
- Legros, H. 1996b. *Chasseurs d'ivoire. Une histoire du royaume yeke du Shaba (Zaïre)*. Bruxelles : ULB (Institut de Sociologie).
- Lumamu Mulenda Bwana N'sefu, A. 2015. *Les Provinces du Congo. Création, démembrement et regroupement (1910-2015)*. Kinshasa : PUC- IBEBASE éditions.
- Lwamba Bilonda, M. 2001. *Histoire de l'onomastique d'avenues et de places publiques de la ville de Lubumbashi (de 1910 à nos jours)*. Lubumbashi : PUL.
- Mahoney, R. 1983. *Ordeal in Africa*. Oxford: Oxford University Press.
- Marres, J. & Vermast, I. 1974. *Le Congo assassiné*. Bruxelles : Max Arnold.
- Mazrui, A. 1967. *Towards a Pax Africana : a study of Ideology and Ambition*. Chicago : University of Chicago Press, p. 38.
- Minter, W. 1986. *King Solomon's Mines Revisited*. New York : Basic Books.
- Monguya, D. 1993. *De Léopold II à Mobutu : une conspiration internationale*. Bruxelles : Miso gaa.
- Mwana Shaba*. 1977 (15 avril), n° 260.
- Mwenda Munongo, A. 1967. *Pages d'histoire yeke*. Lubumbashi : Centre d'étude des problèmes sociaux indigènes (coll. « Mémoires », vol. 25).
- Nimy Mayidika Ngimbi, J.-P. 2006. *Je ne renie rien. Je raconte... L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*. Paris : Éd. L'Harmattan.
- Noer, T. 1985. *Cold War and Black Liberation: The United State and White Rule in Africa, 1948-1968*. University of Missouri Press.
- Noer, T. 1989. « New Frontiers and Old Priorities in Africa ». In T.G. Paterson (éd.), *Kennedy's Victory: American Foreign Policy, 1961-1963*. New York : Oxford University Press.
- Pourtier, R. 2014. « Centralité improbable, périphéries sous tension : la RDC et les défis du territoire ». In Jean Omasombo et Paule Bouvier (éd.). *Décentralisation et Espaces de pouvoir*. Tervuren : MRAC, pp. 101-114..
- Petit, P. 2015. « L'éthnicité au Katanga », in Hasson, M., *Katanga, des animaux et des hommes*, vol. 1 : *Les Animaux et la Société*. Tervuren : MRAC. p. 97.
- Roosens, C. 1981. « La Sécession katangaise (1960-1963). Aspects fondamentaux internes et internationaux ». UCL, Institut des sciences politiques, 3 volumes.
- Rubbers, B. & Poncelet, M. 2015. « Sociologie coloniale au Congo belge. Les études sur le Katanga industriel et urbain à la veille de l'indépendance. *Genèses* 2 (99) : 93-112.
- Staniland, M. 1991. *American Intellectuals and African Nationalists*. New Haven, CT, Yale University press.
- Toussignant, N. (études réunies par). 2009. *Le Manifeste Conscience africaine (1956). Élités congolaises et société coloniale. Regards croisés*. Bruxelles : Publications des Facultés universitaires Saint-Louis.
- Van Lierde, J. 1963. *La Pensée politique Patrice Lumumba*. Paris : Présence africaine.
- Urquhart, B. 1987. *A Life in Peace ans War*. New York : WW Norton.

- « Visa Procedures of Department of State : The Struelens Case », rapport du sous-comité chargé d'enquêter sur l'application de la Loi sur la sécurité intérieure et d'autres lois sur la sécurité interne au Comité sénatorial de la magistrature. Washington : Imprimerie du gouvernement des États-Unis, 6 août 1962.
- Weissman, S. 1974. *American Foreign Policy in the Congo, 1960-1964*. Ithaca, NY : Cornell University Press.
- Yakemtchouk, R. 1988. *Aux origines du séparatisme katangais*. Bruxelles : ARSOM (coll. « Mémoires, nouvelle série », n° 50, fasc. 1).

TABLE DES MATIÈRES

Préface	9
Avant-propos	15
De la sécession katangaise au Haut-Katanga : réflexions sur plus de cinquante ans d'histoire politique africaine <i>par Herbert F. Weiss</i>	15
Introduction : Origine du nom Katanga	21
RÉFÉRENCES	26
PREMIÈRE PARTIE. LE HAUT-KATANGA PHYSIQUE	29
Chapitre 1. Géographie : localisation, relief et hydrographie	31
1. LOCALISATION ET SUBDIVISIONS ADMINISTRATIVES	31
1.1. <i>La ville de Lubumbashi</i>	34
1.2. <i>La ville de Likasi</i>	35
1.3. <i>Le territoire de Kambove</i>	37
1.4. <i>Le territoire de Kasenga</i>	37
1.5. <i>Le territoire de Kipushi</i>	37
1.6. <i>Le territoire de Mitwaba</i>	38
1.7. <i>Le territoire de Pweto</i>	38
1.8. <i>Le territoire de Sakania</i>	39
2. RELIEF ET CLIMAT	39
3. HYDROGRAPHIE	39
RÉFÉRENCES	41
Chapitre 2. La végétation	
<i>par Joëlle De Weerd, Benjamin Toirambe, Astrid Verhegghen, Pierre Defourny, Hans Beeckman</i>	43
1. LES FORÊTS CLAIRES	45
2. LES SAVANES	47
3. LES FORÊTS DENSES SUR SOLS HYDROMORPHES	48
4. LA VÉGÉTATION AQUATIQUE ET MARÉCAGEUSE	48
5. LA FORÊT DENSE HUMIDE	48
6. LE COMPLEXE AGRICOLE EN ZONE FORESTIÈRE	49
7. AGRICULTURE PERMANENTE	49
8. LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	49
8.1. <i>Appauvrissement des sols</i>	49
8.2. <i>Destruction définitive de la forêt</i>	49
8.3. <i>Exploitation forestière</i>	50
RÉFÉRENCES	52
Chapitre 3. Forêt claire de Miombo : source d'énergie et d'aliments des populations du Haut-Katanga <i>par Michel Mpundu Mubemba</i>	55
1. SERVICES DE LA FORÊT DE MIOMBO AUX POPULATIONS DU HAUT-KATANGA	56
2. MENACE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE HAUT-KATANGA	58
CONCLUSION	63
RÉFÉRENCES	63
Chapitre 4. Les risques naturels dans le Haut-Katanga <i>par Jean-Paul Kakesa Kambembo</i>	65
INTRODUCTION	65
1. LES MOUVEMENTS DE MASSE	65
1.1. <i>Contexte général</i>	65
1.2. <i>Quelques éboulements enregistrés dans la province du Haut-Katanga</i>	65
2. RAVINEMENT SUR LE TERRAIN D'EXPLOITATION D'ÉLEVAGE ET DE DÉGRADATION FORESTIÈRE	66

3. ÉROSION FLUVIALE ET FORMES D'ÉROSION DANS LES CHUTES ET RAPIDES	67
3.1. <i>Origine de l'érosion fluviale</i>	67
3.2. <i>Formes d'érosion dans les chutes et rapides</i>	67
4. RISQUE DANS LE RELIEF KARSTIQUE	68
4.1. <i>Description et localisation</i>	68
4.2. <i>Risques de relief Karstique</i>	71
5. LES RISQUES DE POLLUTION, DUS À L'EXPLOITATION DES MINES	72
5.1. <i>Introduction</i>	72
5.2. <i>Quelques sites occasionnant la pollution</i>	72
5.3. <i>Pollution de l'air</i>	72
5.4. <i>Pollution des rivières</i>	72
RÉFÉRENCES	73
Chapitre 5. La faune par Mark Hanssens	75
1. ÉCOLOGIE ET BIOGÉOGRAPHIE	75
2. PARCS NATIONAUX	76
2.1. <i>Poissons</i>	76
2.2. <i>Amphibiens</i>	77
2.3. <i>Reptiles</i>	77
2.4. <i>Oiseaux</i>	78
2.4.1. <i>Bec-en-sabot du Nil</i>	78
2.4.2. <i>Grive tachetée</i>	78
2.4.3. <i>Grue caronculée</i>	78
2.4.4. <i>Tisserins (Ploceidae)</i>	79
2.4.5. <i>L'Astrild à masque noir</i>	79
2.5. <i>Mammifères (Kingdon 1997)</i>	79
2.5.1. <i>Léopard</i>	80
2.5.2. <i>Éléphant d'Afrique</i>	80
2.5.3. <i>Hippopotame</i>	80
2.5.4. <i>Lion</i>	80
2.5.5. <i>Babouin</i>	80
2.5.6. <i>Vervet (ou grivet)</i>	81
2.5.7. <i>Lycaon</i>	81
2.5.8. <i>Bubale</i>	81
2.5.9. <i>Cobe à croissant</i>	81
2.5.10. <i>Zèbre</i>	82
2.5.11. <i>Éland du Cap</i>	82
2.5.12. <i>Hippotrague noir</i>	82
2.5.13. <i>Puku</i>	82
2.5.14. <i>Impala</i>	82
2.5.15. <i>Grand koudou</i>	83
RÉFÉRENCES	83
DEUXIÈME PARTIE. PEUPLES ET OCCUPATION DE L'ESPACE	85
Chapitre 1. Mouvements migratoires des peuples du Haut-Katanga	87
1. MOUVEMENTS MIGRATOIRES AVANT LE MILIEU DU XVIII ^E SIÈCLE	87
2. LE KATANGA CONQUIS PAR L'EMPIRE LUNDA (VERS 1740-1850)	94
3. L'EMPIRE YEKE DU KATANGA-GARENGANZE	98
RÉFÉRENCES	117

Chapitre 2. Peuples et parler	119
1. LES PEUPLES ET L'OCCUPATION DE L'ESPACE	125
1.1. Sanga	125
1.2. Kaonde	126
1.3. Zela	126
1.4. Lomotwa	129
1.5. Kunda	130
1.6. Bwile	130
1.7. Shila	131
1.8. Lamba	131
1.9. Lala	132
1.10. Aushi	133
1.11. Lembwe ou Lemba	134
1.12. Sumbu	134
1.13. Temba	135
2. SITUATION LINGUISTIQUE DU HAUT-KATANGA	135
2.1. Le territoire de Kambove	135
2.2. Le territoire de Kasenga	136
2.3. Le territoire de Kipushi	136
2.4. Le territoire de Mitwaba	136
2.5. Le territoire de Pweto	136
2.6. Le territoire de Sakania	137
2.7. Les villes de Lubumbashi et de Likasi	138
RÉFÉRENCES	138
Chapitre 3. Création de l'Union minière et « nouvelles immigrations »	139
1. LE COMITÉ SPÉCIAL DU KATANGA (CSK) ET LA CRÉATION DE L'UNION MINIÈRE DU HAUT-KATANGA (UMHK) ..	139
2. L'AFFIRMATION DE L'AUTORITÉ COLONIALE ET LES « NOUVELLES MIGRATIONS »	148
RÉFÉRENCES	167
Chapitre 4. Population européenne, filières méditerranéennes et communautés juives dans le Katanga colonial. Regard du XXI^e siècle sur les constituants et les évolutions du passé	
<i>par Sabine Bompuku Eyenga-Cornelis et Malca Levy</i>	171
1. PLURALITÉ DES COMPOSANTES EUROPÉENNES AU KATANGA	171
2. ÉTUDES RÉCENTES SUR LA MINORITÉ BLANCHE AU KATANGA	172
2.1. Origine de la communauté sépharade	175
2.2. Origine de la communauté askhénaze	175
2.3. Les Israélites du Katanga	175
2.3.1. Israélites, nazisme et fascisme	175
2.3.2. La communauté israélite du Congo belge et du Katanga et Israël	177
2.3.3. Un personnage : Moïse Levy, grand rabbin du Congo belge et du Ruanda-Urundi 1937-1991	177
3. DÉMOGRAPHIE	180
3.1. Rôle économique	182
3.2. Rôle culturel	183
RÉFÉRENCES	183
Chapitre 5. Implantation des missions européennes	185
1. PLYMOUTH BRETHERN OU GARENGANZE EVANGELICAL MISSION (GEM)	185
2. L'ÉGLISE MÉTHODISTE UNIE	188
3. L'ÉGLISE CATHOLIQUE	195
3.1.1. Les bénédictins	195
3.1.2. Les salésiens	204

3.1.3. <i>Les franciscains</i>	209
3.2. <i>La préfecture apostolique du Luapula supérieur ou le diocèse de Sakania-Kipushi</i>	212
RÉFÉRENCES	217
Chapitre 6. Formation de nouveaux rapports sociaux au Katanga	219
1. UNE PRÉSENCE REMARQUÉE DES ORIGINAIRES DU KASAÏ VA NOURRIR L'AGITATION AU KATANGA	219
2. UNE SOCIÉTÉ URBAINE AU KATANGA	226
3. LA VIE POLITIQUE DANS LA CITÉ	230
4. LE TEMPS JUSQU'À L'INDÉPENDANCE	236
5. ON VOIT S'INSTALLER L'IMAGE DE LA SÉCESSION	241
RÉFÉRENCES	246
TROISIÈME PARTIE. ORGANISATION POLITICO-ADMINISTRATIVE ET VÉCU	
DE LA « SÉCESSION KATANGAISE »	249
Introduction	251
RÉFÉRENCES	255
Chapitre 1. Évolution de l'organisation politico-administrative à partir de l'EIC	257
1. LA CONQUÊTE BELGE DU KATANGA	257
2. ÉVOLUTION ADMINISTRATIVE DU DISTRICT DU HAUT-KATANGA	260
3. COMPOSITION ADMINISTRATIVE DU DISTRICT DU HAUT-KATANGA	277
3.1. <i>Le territoire de Kambove</i>	278
3.1.1. <i>Aperçu historique</i>	278
3.1.2. <i>Subdivisions administratives du territoire de Kambove</i>	284
3.1.3. <i>Listes des administrateurs du territoire de Kambove</i>	285
3.2. <i>Le territoire de Kasenga</i>	285
3.2.1. <i>Aperçu historique</i>	285
3.2.2. <i>Subdivisions administratives du territoire de Kasenga</i>	287
3.2.3. <i>Liste des administrateurs du territoire de Kasenga</i>	289
3.3. <i>Le territoire de Kipushi</i>	289
3.3.1. <i>Aperçu historique</i>	289
3.3.2. <i>Subdivisions administratives</i>	293
3.3.3. <i>Liste des administrateurs du territoire de Kipushi</i>	293
3.4. <i>Le territoire de Mitwaba</i>	293
3.4.1. <i>Aperçu historique</i>	293
3.4.2. <i>Subdivisions administratives</i>	295
3.4.3. <i>Liste des administrateurs du territoire de Mitwaba</i>	296
3.5. <i>Le territoire de Pweto</i>	297
3.5.1. <i>Aperçu historique</i>	297
3.5.2. <i>Subdivisions administratives du territoire de Pweto</i>	298
3.5.3. <i>Liste des administrateurs de territoire de Pweto</i>	300
3.6. <i>Le territoire de Sakania</i>	301
3.6.1. <i>Aperçu historique</i>	301
3.6.2. <i>Subdivisions administratives du territoire de Sakania</i>	302
3.6.3. <i>Liste des administrateurs du territoire de Sakania</i>	303
3.7. <i>La ville de Lubumbashi</i>	303
3.7.1. <i>Commune de Lubumbashi</i>	304
3.7.2. <i>Commune de Kampemba</i>	304
3.7.3. <i>Commune de Kamalondo</i>	304
3.7.4. <i>Commune de Kenya</i>	306
3.7.5. <i>Commune de Katuba</i>	306
3.7.6. <i>Commune de la Ruashi</i>	307

3.7.7. <i>Commune Annexe</i>	307
3.8. <i>Ville de Likasi</i>	308
3.8.1. <i>Commune de Likasi</i>	308
3.8.2. <i>Commune de Panda</i>	308
3.8.3. <i>Commune de Shituru</i>	310
3.8.4. <i>Commune de Kikula</i>	311
RÉFÉRENCES	311
Chapitre 2. La sécession katangaise : vers le déclenchement	313
1. BREF RAPPEL DES PRÉCÉDENTS HISTORIQUES	313
2. LE CONTEXTE DU DÉCLENCHEMENT	314
3. UNE MISE EN PLACE DIFFICILE	333
RÉFÉRENCES	337
Chapitre 3. La mise en place de la sécession : chronique d'une manœuvre politique autour de Moïse Tshombe	339
1. LA BELGIQUE SE REDÉPLOIE AU KATANGA POUR VENGER LA DÉFAITE ESSUYÉE AVEC L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AU CONGO	340
2. L'INSTALLATION DE LA MISSION TECHNIQUE BELGE AU KATANGA	345
3. ENTRÉE EN SCÈNE DES CONSEILLERS BELGES D'UN GENRE PARTICULIER AUTOUR DE MOÏSE TSHOMBE	350
RÉFÉRENCES	365
Chapitre 4. Soutien à la sécession : présence des Belges au Katanga et différentes interventions dans un même événement	367
1. UNE PRÉSENCE BELGE REMARQUÉE DANS LA GENDARMERIE KATANGAISE	368
2. TOUT MISER SUR LA PERSONNE DE MOÏSE TSHOMBE	375
3. VERS L'ARRESTATION DE TSHOMBE PAR LE POUVOIR DE LÉOPOLDVILLE	381
4. LE POUVOIR KATANGAIS DANS LA TOURMENTE	383
RÉFÉRENCES	386
Chapitre 5. Le bras de fer entre le gouvernement belge et les conseillers belges autour de René Clémens	387
1. JUSQU'À L'EXPULSION DE CLÉMENS D'ÉLISABETHVILLE	387
2. RECHERCHE DE STRATÉGIES POUR UNE NOUVELLE OFFENSIVE DU KATANGA	401
RÉFÉRENCES	410
Chapitre 6. Sur la marche de la sécession du Katanga : quelques documents	411
Chapitre 7. La crise congolaise à l'épreuve du face à face Elisabethville-Léopoldville	435
1. LE TEMPS DE L'OFFENSIVE DE LÉOPOLDVILLE	435
2. LA DÉTERMINATION DU GOUVERNEMENT ADOULA POUR CONTRER LA SÉCESSION DE TSHOMBE	439
3. ATTITUDE PLUS FERME À L'ÉGARD DU KATANGA AVEC L'ARRIVÉE DU NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL U THANT	449
3. AU JEU DU PLUS MALIN OU LA MANŒUVRE DE SURVIE DE L'ÉTAT DU KATANGA : LÉOPOLDVILLE ET ÉLISABETHVILLE VONT DEVOIR NÉGOCIER	462
5. LE COUP DE GRÂCE QUI CONDUISIT À LA FIN DE LA SÉCESSION DU KATANGA	483
CONCLUSION : QUELQUES LIGNES DE FORCE D'UN ÉPISODE TRAGIQUE	495
RÉFÉRENCES	501
Chapitre 8. Après la sécession du Katanga : reprendre pied dans l'arène politique congolaise	503
1. LA PRÉGNANCE DU PERSONNAGE DE GODEFROID MUNONGO SUR LES ENGAGEMENTS DE LA SÉCESSION KATANGAISE	503
2. LE VÉCU DU POUVOIR YEKE APRÈS LA SÉCESSION DU KATANGA	513
3. NOUVELLE ASCENSION DE MOÏSE TSHOMBE, AVANT SA CHUTE FINALE	527
RÉFÉRENCES	533

Chapitre 9. La fin de Tshombe à Léopoldville : le Haut-Katanga sous le régime Mobutu	535
1. KASA-VUBU ET TSHOMBE DE NOUVEAU ATTIRÉS PAR LA CONQUÊTE DU NOUVEAU POUVOIR EN CETTE FIN DE PREMIÈRE LÉGISLATURE	536
2. LE PRÉSIDENT JOSEPH KASA-VUBU NE VOULUT PLUS DE MOÏSE TSHOMBE COMME PREMIER MINISTRE	539
3. AUSSITÔT AU POUVOIR, MOBUTU SE CONFRONTA AUX PARTISANS DE TSHOMBE	543
4. CAPTURE DE TSHOMBE, FIN DES MERCENAIRES ET PRÉSENCE DES KATANGAIS DANS LES GOUVERNEMENTS DE MOBUTU	550
RÉFÉRENCES	556
Chapitre 10. Des guerres du Shaba à la chute de Mobutu	557
1. LES DEUX GUERRES DU SHABA : FISSURE DU RÉGIME MOBUTU	557
2. C'EST DU KASAÏ QUE PARTIT LA CONTESTATION INTERNE AU RÉGIME MOBUTU, LES ACTEURS KATANGAIS S'Y ASSOCIÈRENT ASSEZ VITE	568
3. EN AOÛT 1980 ET EN MAI 1990 : JEAN NGUZ ET VINCENT DE PAUL LUNDA BULULU FURENT NOMMÉS PREMIERS MINISTRES DE MOBUTU	573
4. LES KASAÏENS CHASSÉS DE NOUVEAU DU KATANGA : 1991-1993	581
4.1. Causes lointaines	581
4.2. Causes proches	582
4.3. Causes immédiates	586
5. LES ACTEURS KATANGAIS JUSQU'À LA FIN DU RÉGIME MOBUTU	591
RÉFÉRENCES	594
Chapitre 11. Le Haut-Katanga sous les règnes des Kabila, père et fils	595
1. LE CHOIX DES ACTEURS	595
2. LORSQUE LA FRONDE AU KATANGA BARRE LA VOIE DU TROISIÈME MANDAT PRÉSIDENTIEL À JOSEPH KABILA	607
RÉFÉRENCES	611
Épilogue. Sécession du Katanga et identité katangaise. Enjeux et surcharge <i>par Jean Omasombo Tshonda</i>	613
1. LES ENJEUX AUTOUR DE LA SÉCESSION DU KATANGA	615
1.1. La Sécession du Katanga : témoignage de Jacques Brassinne	619
1.2. Des théories universitaires coloniales à la définition du cadre de la sécession du Katanga	630
1.3. Actions et facettes de la Communauté internationale	642
2. IDENTITÉ KATANGAISE : LA SURCHARGE D'UNE CONSTRUCTION FORCÉE	655
2.1. Consistance de l'identité katangaise	655
2.2. Superposition de marques diverses à travers la ville de Lubumbashi	659
2.3. Galerie de quelques portraits d'acteurs porteurs du discours de l'identité katangaise	668
2.3.1. Munongo à l'initiative de la Conakat	668
2.3.2. Jean Nguz Karl i Bond : le pouvoir à tout prix	670
2.3.3. Gabriel Kyungu : parler haché et sans mesure	674
3. PASSÉ ET PRÉSENT AU KATANGA : QUELQUES TRAITS RÉCAPITULATIFS	677
RÉFÉRENCES	680

Carte administrative du Haut-Katanga

http://www.africamuseum.be/sites/default/files/media/docs/research/publications/rmca/online/monographies-provinces/haut_katanga_carte_administrative.pdf

Parmi les quatre entités issues du découpage administratif de la Constitution, seul le Haut-Katanga continue de porter le nom de l'ancienne province. L'épicentre économique, démographique et administratif du Katanga y fut forgé par la colonisation et s'est transmis jusqu'à aujourd'hui. Celui-ci forme depuis 60 ans la trame de fond de courants identitaires qui tous, au nom de l'autochtonie, prétendent incarner une forme de « katangaïté ». Mais cet espace est culturellement dominé par les royaumes lunda, luba et kazembe, rayonnant de l'extérieur. Or, ces ascendances illustres ont généré dans le vécu des Katangais une accumulation culturelle forte en même temps qu'une faiblesse régulièrement exploitée par les dirigeants pour leurs ambitions politiques. Et brouillent les pistes pour qui veut cerner le contenu réel de l'identité katangaise. Cette question épineuse continue d'interférer dans la vie congolaise.

C'est dans la sécession du Katanga (juillet 1960-janvier 1963) que semble se trouver l'expression la plus élaborée de cette identité. Quelques années plus tôt, l'échec des candidats katangais aux consultations de 1957, gagnées par les ressortissants du Kasai à Élisabethville et à Jadotville, avait conduit à la création du parti Conakat, qui devait servir de cadre d'appropriation exclusive de l'espace du Katanga par ses seuls « originaires ». L'accent fut mis sur la primauté de l'ethnie et des pouvoirs coutumiers locaux, auxquels les parentés des dirigeants Munongo et Tshombe étaient étroitement liées. L'indépendance puis la crise congolaise s'incrustèrent dans cette histoire locale. L'élite katangaise, inquiète, s'attacha à des courants de pouvoirs protecteurs, et de concert avec les acteurs belges, exploita la province comme un berceau d'où faire renaître un Congo composé d'États (provinces) faibles, manipulables par l'ancienne métropole. Aussi l'événement fut-il davantage inspiré par le souci de préserver les intérêts belges que par des principes d'autochtonie.

Par la suite, l'intensité de la question katangaise varia au gré des événements et de la situation politique de ses élites. Sous l'État Zaïre, celles-ci ont lutté pour obtenir des postes dans le régime Mobutu. L'idée d'un Katanga indépendant se décalait opportunément chaque fois que ces élites occupaient des positions importantes à Kinshasa. Tshombe déjà eut cette attitude en 1964 lorsqu'il accéda au poste de Premier ministre du Congo « entier ». Les appétits katangais s'aiguisaient lorsque déclinait l'autorité du régime central ou que les élites étaient en position de repli. Les guerres de 1977 et 1978 furent un premier signal. Dès alors, Jean Nguz et Gabriel Kyungu se mirent à agiter la thèse katangaise comme puisant dans un terreau, insistant davantage sur la présence encombrante des étrangers kasaiens.

La question kasaienne au Katanga cristallise les passions régionalistes. À la décolonisation, la stratégie de s'attaquer aux Kasaiens luba avait été portée particulièrement par Godefroid Munongo, lui permettant d'éluider l'autochtonie contestée par les Sanga à son ethnie yeke. Dans la phase de crise du régime Mobutu, à défaut de gagner le pouvoir central, on se positionna dans le partage des emplois et des biens régionaux. Le phénomène des Kata-Katanga qui apparaît au milieu des années 2000 rassemble d'abord les déçus du régime de Kabila père et fils.

La trame de cette identité mutante/malléable est donc la richesse du Katanga, dont on se dispute la propriété dans sa forme coloniale. Parmi les premiers, pour l'avoir délimité et en avoir organisé son économie rendue prospère, l'Européen en avait réclamé sa part, jusqu'à pousser l'idée d'en faire un État séparé du Congo. Aujourd'hui, les peuples locaux des Sanga, Kaonde, Aushi, Lamba, Bwile, Kunda, Lomotwa, Zela, Shila, Lala, Lembwe, Sumbu et Temba affirment être les vrais représentants du Haut-Katanga dont ils contestent désormais aux divers conquérants régionaux, dont les Yeke, les Lunda, les Chokwe ou les Lubakat, la capacité à masquer leur existence.

Et pourtant, on ne saurait identifier le Katanga à un peuple ou à un groupe culturel unique. *A fortiori* dans les villes du sud où l'immigration a apporté l'essentiel de la population. L'image du Katanga entretenue de nos jours ne désigne pas un lieu marqué par la valeur d'une culture locale ; elle est celle d'une entité dont les richesses minières ont déterminé la domination européenne à rassembler des pouvoirs locaux dans sa démarche coloniale et de mise en valeur.

En circonscrivant la question du peuplement et en suivant la construction du Haut-Katanga comme ensemble politico-administratif, le premier tome de cet ouvrage revisite de l'intérieur, des faits qui montrent sur de nombreux points combien la compréhension du vécu de l'identité katangaise a été estropiée.

ISBN 978-9-4926-6907-C



9 789492 669070 >

Ce volume comporte
deux tomes qui ne peuvent
être vendus séparément.



Belgique

partenaire du développement